# HISTOIRE
## DE L'ACADÉMIE ROYALE
## DES INSCRIPTIONS
## ET BELLES-LETTRES,

*AVEC*

*Les Mémoires de Littérature tirés des Registres de cette Académie, depuis l'année* M. DCCLXXIII, *jusques & compris l'année* M. DCCLXXV, *& une partie de* M. DCCLXXVI.

TOME QUARAN[illegible]ME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXXX.

# TABLE POUR L'HISTOIRE.

TABLE.

# ÉLOGES

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCCLXXIII, jusques & compris M. DCCLXXV.

# TABLE
## POUR
# LES MÉMOIRES.

## TOME QUARANTIÈME.

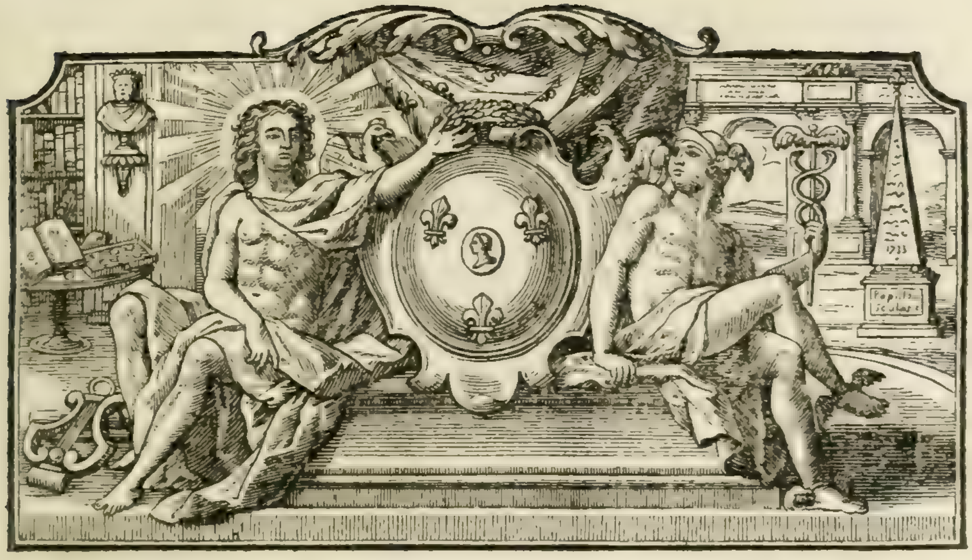
---

## FAUTES À CORRIGER.

*Tome XXXVI,* Histoire.

PAGE *5, ligne 4, avant la fin,* le P. Pacciandi, *lisez* Pacciaudi.
*Ibid. page 137,* couru, *lisez* cours.

HISTOIRE



# HISTOIRE
## DE
# L'ACADÉMIE ROYALE
## DES INSCRIPTIONS
## ET
## BELLES-LETTRES.

A la tête de ces deux nouveaux Volumes, qui embrassent les années 1773, 1774, 1775, & une partie de 1776, nous avons à instruire le Public de deux évènemens qui intéressent la Compagnie.

I. Le premier est le changement de Secrétaire perpétuel. M. le Beau, dès l'année 1755, avoit remplacé M. de Bouguainville en cette partie; mais après en avoir rempli les fonctions avec une exactitude, une assiduité & un zèle qui

ont mérité les éloges de la Compagnie; après avoir donné ſes ſoins à la publication des Volumes imprimés depuis cette époque juſqu'au trente-cinquième incluſivement, & composé les Éloges hiſtoriques lûs dans les Séances publiques depuis la même année juſqu'à la fin de 1772, il éprouva dans ſa ſanté, des altérations peu compatibles avec cette multitude de travaux, qui l'avoient toujours occupé : il crut donc devoir demander au Roi la permiſſion de ſe démettre du Secrétariat, & s'adreſſa, pour l'obtenir, à M. le duc de la Vrillière, qui lui fit la réponſe ſuivante.

*A Verſailles, le 21 Décembre 1772.*

« Je vous donne avis avec plaiſir, Monſieur, que le Roi » ayant égard à vos juſtes repréſentations, a bien voulu vous » permettre de vous démettre de la place de Secrétaire perpétuel » de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, & qu'Il a » fait choix, pour vous ſuccéder, de M. Dupuy, Aſſocié de » la même Académie. Sa Majeſté deſirant auſſi vous donner » des marques de ſa ſatisfaction & de ſon eſtime, deſire que » vous conſerviez le titre d'ancien Secrétaire, & que vous » continuiez d'être chargé ſeul de ſon Hiſtoire métallique. Je » vous prie d'être perſuadé qu'en rempliſſant vos vues, j'ai été » très-aiſe de trouver une occaſion de vous donner des marques des ſentimens avec leſquels je ſuis, Monſieur, &c. »

*Signé* LE DUC DE LA VRILLIÈRE.

Cette lettre étoit accompagnée d'une autre de même date, adreſſée à M. Dupuy, & conçue en ces termes :

« M. le Beau, Monſieur, ayant demandé au Roi de ſe » démettre de la place de Secrétaire & Tréſorier de l'Académie » des Inſcriptions & Belles-Lettres, je vous donne avis avec » plaiſir, que Sa Majeſté vous a choiſi pour lui ſuccéder. Je » ne doute point que vous ne répondiez par votre aſſiduité & » votre travail, dans cette place importante, à la marque de confiance qu'Elle vous a donnée en cette occaſion.

On ne peut vous être, Monſieur, plus parfaitement dévoué que je le ſuis. » *Signé* LE DUC DE LA VRILLIÈRE.

En conféquence M. Dupuy commença, dès le 1.er Janvier 1773, d'exercer les fonctions de Secrétaire perpétuel, & M. le Beau lui remit, avec les formalités ordinaires, les titres, mémoires & autres papiers concernant les affaires de la Compagnie.

II. Le Roi Louis XVI, au commencement de fon règne, voulant donner une marque de bienveillance à l'Académie, lui accorda, en 1774, la permiffion de préfenter à Sa Majefté les Académiciens nouvellement reçus, chaque fois qu'elle lui préfenteroit les volumes de fes Mémoires, à mefure qu'ils paroîtroient. En conféquence, l'Académie eut l'honneur, fur la fin de cette année, de préfenter à Sa Majefté, les Académiciens reçus depuis 1771, en lui faifant l'hommage des volumes XXXVI & XXXVII.

L'année fuivante, Sa Majefté, à la follicitation de M. le prince de Tingry, de concert avec M. de Malesherbes, voulut qu'à l'avenir l'Académie des Belles-Lettres eût des billets pour chaque fpectacle qui fe donneroit à la Cour; & pour conftater cette conceffion, M. le Prince de Tingry fit infcrire ces billets fur les états des fpectacles, afin que chaque fois ils fuffent remis à la Compagnie.

## *SUJETS DES PRIX*
### *Pour les années 1773, 1774, 1775.*

Le fujet du Prix que l'Académie devoit diftribuer à la Séance publique de Paques 1773, confiftoit à déterminer: *Pourquoi les defcendans de Charlemagne, Princes ambitieux & guerriers ne purent fe maintenir auffi long-temps fur le trône des François, que les foibles fucceffeurs de Clovis.* Elle le propofa de nouveau pour Pâques 1775, parce qu'il ne lui paroiffoit pas affez approfondi dans les Mémoires qui lui avoient été préfentés; & alors elle l'adjugea à M. Dumont, Avocat au Parlement, Confeiller du Roi, Honoraire de l'Académie d'Amiens, Affocié-Etranger de la Société royale de Nancy, & Penfionnaire du Roi.

Pour le Prix de la S.t Martin de la même année, on avoit proposé d'examiner : *Quels furent les noms & les attributs divers de Minerve chez les différens Peuples de la Grèce & de l'Italie ; quelles furent l'origine & les raisons de ces attributs ; quel a été son Culte : Quels ont été les Statues, les Tableaux célèbres de cette Divinité, & les Artistes qui se sont illustrés par ces Ouvrages !* Ce Prix fut remporté par M. le Baron de Sainte-Croix, résidant à Mourmoiron, dans le Comtat Venaissin.

En même-temps la Compagnie instruisit le Public, par le Programme distribué dans cette Séance, qu'à cause de la diminution considérable de la rente de cinq cents livres, fondée pour ce Prix par M. le Comte de Caylus, elle ne le distribueroit plus que de deux ans en deux ans, à compter de ce jour; mais que la valeur en seroit toujours de cinq cents livres.

Pour le Prix de Pâques 1774, il s'agissoit d'examiner : *Quel étoit l'état de l'Agriculture chez les Romains, depuis le commencement de la République jusqu'au siècle de Jules-César, relativement au Gouvernement, aux Mœurs, au Commerce.* Les Mémoires présentés n'ayant pas paru embrasser la question dans toute son étendue, l'Académie la proposa de nouveau pour Pâques 1776, en avertissant que si, dans son Programme, elle avoit exclu *les détails des procédés de l'Art*, elle n'avoit point exclu les détails relatifs aux différentes branches, soit de l'Agriculture, soit du Commerce, tant intérieur qu'extérieur; qu'elle desiroit que le Commerce, qui ne devoit pas être borné à celui des blés, fût considéré, tant du côté de l'importation & de l'exportation, que de la circulation intérieure; enfin, qu'elle invitoit de bien marquer l'influence de l'Agriculture sur le *Gouvernement*, les *Mœurs*, le *Commerce*, & réciproquement celle de ces trois objets sur l'Agriculture.

Elle avoit proposé pour le Prix de la S.t Martin 1775, d'examiner : *Quels furent les noms & les attributs divers de*

*Vénus, chez les différens Peuples de la Grèce & de l'Italie : quelles furent l'origine & les raisons de ces attributs : quel a été son Culte : quelles ont été les Statues, les Temples, les Tableaux célèbres de cette Divinité, & les Artistes qui se sont illustrés par ces Ouvrages.* Deux Mémoires lui parurent dignes d'être couronnés ; mais n'ayant qu'un Prix, elle l'adjugea à celui de M. Larcher, de l'Académie des Sciences de Dijon, & donna l'*accessit* à celui de M. l'abbé Giraud de La Chau, Bibliothécaire & Garde du cabinet des pierres gravées de M. le Duc d'Orléans.

## *CHANGEMENS arrivés dans la Liste des ACADÉMICIENS, depuis l'année 1773 jusqu'à la fin de 1775.*

### EN M. DCCLXXIII.

M. de la Nauze fut, après sa mort, remplacé par M. d'Anville, dans la classe des Pensionnaires, & dans celle des Associés, par M. Dusaulx.

La mort de Mylord Comte de Chesterfield fit vaquer une place d'Associé-libre-Étranger, qui fut remplie par M. Bartoli, Antiquaire du Roi de Sardaigne.

### EN M. DCCLXXV.

Une autre place d'Associé-Libre-Étranger vaqua par la mort de M. Askew, qui eut pour successeur M. Dutens.

L'Académie ayant perdu M. Capperonnier, M. de Burigny le remplaça dans la classe des Pensionnaires, & M. Joly de Maizeroy dans celle des Associés.

## *LISTE des Académiciens qui composoient l'Académie à la fin de l'année 1775.*

### *ACADÉMICIENS-HONORAIRES.*

*Messieurs,*

LE DUC DE SAINT-AIGNAN, Chevalier des Ordres du Roi; de l'Académie Françoise.

Le Comte DE MAUREPAS, Ministre d'État, Commandeur des Ordres du Roi.

Le Duc DE NIVERNOIS, Chevalier des Ordres du Roi, Grand-d'Espagne; de l'Académie Françoise.

Le Marquis DE PAULMY D'ARGENSON, Ministre d'État, Commandeur des Ordres du Roi, Chancelier des Ordres de Saint-Louis & de Saint-Lazare; de l'Académie Françoise, & de celles de Nanci & de Berlin.

Le Duc DE LA VRILLIERE, Ministre & Secrétaire d'État, Commandeur des Ordres du Roi.

DE LAMOIGNON DE MALESHERBES, de l'Académie Royale des Sciences.

DE L'AVERDY, Ministre d'État.

LE FÈVRE D'ORMESSON DE NOISEAU, Président à Mortier du Parlement.

Le Cardinal DE BERNIS, Ministre du Roi à Rome, de l'Académie Françoise.

BERTIN, Ministre & Secrétaire d'État.

### *ACADÉMICIENS-PENSIONNAIRES.*

*Messieurs,*

DE FONCEMAGNE, de l'Académie Françoise, ci-devant Sous-Gouverneur de M. le duc de Chartres.

DE LA CURNE DE S.TE PALAYE, de l'Académie Françoise; des Académies de Nanci, de Dijon & *della Crusca*.

L'Abbé BARTHÉLEMY, des Académies de Londres, de Madrid & de Cortone; Garde des Médailles & Antiques du Cabinet du Roi,

LE BEAU, ancien Professeur d'Éloquence en l'Université de Paris, Professeur au Collége Royal, Secrétaire ordinaire de M. le Duc d'Orléans, & *ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie.*

DE SIGRAIS, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis.

DE GUIGNES, Professeur royal, de la Société Royale de Londres, Interprete à la Bibliothèque du Roi pour les langues Orientales.

L'Abbé FOUCHER.

L'Abbé BATTEUX, Professeur de Philosophie grecque & latine au Collége Royal.

D'ANVILLE, Secrétaire de M. le Duc d'Orléans.

DE BURIGNY.

DUPUY, de l'Académie de Gottingen, Bibliothécaire de M. le Prince de Soubise, *Secrétaire perpétuel.*

## *ACADÉMICIENS-ASSOCIÉS.*

*Messieurs,*

DE BRÉQUIGNY, de l'Académie Françoise.

DE CHABANON.

GAILLARD, de l'Académie Françoise.

L'Abbé GARNIER, Inspecteur du Collége Royal, & Professeur en Histoire.

BÉJOT, Garde de la Bibliothèque du Roi.

L'Abbé ARNAULD, de l'Académie Françoise.

ANQUETIL.

L'Abbé AMEILHON, Bibliothécaire & Historiographe de la ville.

BOUCHAUD, Docteur-Régent de la Faculté des Droits.

GAUTIER DE SIBERT.

DE ROCHEFORT.

LE ROY, Historiographe de l'Académie Royale d'Architecture, & de l'Institut de Bologne.

DE LA PORTE DU THEIL, Sous-lieutenant aux Gardes-Françoises.

DESORMEAUX, Bibliothécaire de M. le Prince de Condé, des Académies de Dijon & d'Auxerre.

D'ANSSE DE VILLOISON, des Académies de Berlin, Madrid, &c.

DACIER.

L'Abbé LE BLOND, Sous-Bibliothécaire du Collége Mazarin.

DU SAULX, ancien Commissaire de la Gendarmerie, &c.

JOLY DE MAIZEROY, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Lieutenant-colonel du régiment de Sens.

## *ACADÉMICIENS-VÉTÉRANS.*

*Messieurs,*

L'Abbé DE CANAYE.

NICOLAÏ.

BERTIN, Trésorier des Parties casuelles.

## *ACADÉMICIENS-LIBRES.*

*Messieurs,*

Le Comte DE CIANTAR.

DE BROSSES, Président à Mortier du Parlement de Dijon.

Le Baron DE ZURLAUBEN, Capitaine au régiment des Gardes-Suisses, Maréchal-de-camp.

L'Abbé DE GUASCO, Chanoine de Tournai, Comte de Clavière, Membre de l'Académie de Berlin, de Londres, & de celle de Cortone.

GROSLEY, Avocat au Parlement; de la Société Royale de Londres.

Le Prince JABLONOWSKI, Palatin de Novogrod, Chevalier des Ordres du Roi.

DE POUILLY, Lieutenant général de la ville de Reims.

Le P. PACCIAUDI, Théatin, Historiographe de l'Ordre de Malte.

SEGUIER.

Le Prince MASSALSKI, Évêque de Wilna,

BARTOLI, Antiquaire du Roi de Sardaigne.

DUTENS.

HISTOIRE

# HISTOIRE
DES
# OUVRAGES
DE
# L'ACADÉMIE ROYALE
## DES INSCRIPTIONS
ET
## BELLES-LETTRES.

# SUR LE GOÛT DU MERVEILLEUX,

## *reproché aux Historiens Grecs & Latins.*

IL n'est presque point de Nation qui, dans l'histoire de son origine, n'ait entre-mêlé des fables plus ou moins ridicules, qui souvent se sont propagées & multipliées d'âge en âge, parce que des Maisons anciennes & illustres avoient intérêt de les accréditer. La plupart des familles un peu distinguées se faisoient gloire de figurer dans le système mythologique qui peuploit l'Univers de Divinités. Quoi, en effet, de plus capable de flatter l'amour-propre, qu'une relation de consanguinité entre les Dieux & les Hommes? N'étoit-ce pas, en même-temps, un puissant ressort pour élever l'ame au-dessus d'elle-même, pour lui inspirer une noble fierté, & pour développer en elle les premiers germes des vertus patriotiques? Quand on n'est pas abruti par la corruption, on se fait un honneur, un devoir, de soutenir la dignité de son origine. C'est par cette considération, sans doute, que les anciens Ecrivains ont cru devoir respecter dans leurs ouvrages, les préjugés de leur Nation, tout bizarres qu'ils étoient, & ne pas s'élever contre une crédulité superstitieuse que souvent ils ne partageoient pas. Aussi n'est-ce point non plus pour affoiblir leur autorité, ni la confiance qu'ils méritent, que M. de Burigny, dans deux Mémoires, l'un sur la crédulité des historiens Grecs; l'autre, sur celle des historiens Latins, a rassemblé une partie des traits aussi fabuleux que merveilleux, dont ses lectures lui ont conservé le souvenir. C'est une liste qu'il abrège, & qu'il

23 Novemb. 1773; 18 Juillet 1775.

auroit pu étendre davantage, ſans ceſſer, dit-il, de regarder la plupart de ces Auteurs comme des modèles qui ſeront toujours avoués par le bon goût; il ſe plaît même à rappeler ces paroles remarquables qui caractériſent l'eſprit de Tite-Live, & en général celui des anciens Écrivains. « Je n'ignore pas, » dit cet Hiſtorien, que comme aujourd'hui on ne croit » guère que les Dieux nous inſtruiſent de l'avenir, on veut » auſſi bannir de la ſociété civile & de l'hiſtoire, les prodiges. » Mais lorſque je m'occupe des évènemens anciens, mon ame » prend, je ne ſais comment, une teinte d'antiquité; & je me » fais ſcrupule de proſcrire, comme indignes de mes annales, » des choſes que des Sages du plus grand mérite ont jugé dignes de la vénération publique. »

Liv. XLIII, n.° 15.

*Non ſum neſcius, ab eâdem negligentiâ, quâ nihil Deos portendere vulgò nunc credant, neque nunciari admodum ulla prodigia in publicum, neque in annales referri. Cæterùm & mihi vetuſtas res ſcribenti, neſcio quo pacto antiquus fit animus: & quædam religio tenet, quæ illi prudentiſſimi viri publicè ſuſcipienda cenſuerint, ea pro dignis habere quæ in meos annales referam.*

Que de reproches n'auroit-on pas à faire aux anciens Écrivains ſi, plus réſervés, ils s'étoient impoſé ſilence ſur différens objets de la crédulité populaire, dont l'influence étoit alors preſque générale? Nous ſerions aujourd'hui hors d'état de bien connoître le génie, le caractère, les mœurs des Nations, de même que les vues, les reſſources, la politique de leurs chefs, & abſolument réduits à ignorer les véritables cauſes d'une multitude d'évènemens publics. L'hiſtoire de l'homme offriroit une lacune que rien ne ſeroit capable de remplir; & pour un lecteur philoſophe, la perte ſeroit irréparable. Souvent les Hiſtoriens ont averti que les faits merveilleux, les prodiges ſinguliers qu'ils conſignoient dans leurs écrits, n'étoient fondés que ſur des bruits populaires; ſouvent auſſi ils les ont rapportés ſans cette précaution, ſoit qu'ils fuſſent eux-mêmes peuple à cet égard, ce qu'il importe toujours de ſavoir, ſoit qu'ils ne cruſſent pas

devoir ébranler la croyance vulgaire ; bien convaincus que derrière un préjugé repoſoit quelquefois une vérité utile à laquelle ils auroient rougi de donner atteinte.

C'eſt, de la part de ces derniers ſur-tout, un trait de ſageſſe bien digne d'être imité, & bien ſenti auſſi par M. de Burigny ; auſſi ne regarde-t-il ce qu'il a obſervé en ce genre, que comme de légères taches qui ne déparent pas une beauté.

---

# MÉMOIRE

## *Dans lequel on examine quelles ont été les idées Religieuſes, Civiles & Politiques des anciens Peuples, relativement à la Chevelure & à la Barbe.*

CE ſujet paroît d'abord aſſez indifférent par lui-même ; cependant, ſi l'on conſidère que les uſages de preſque tous les peuples à cet égard, ont tenu aux mœurs, à la politique & au culte religieux, on reconnoîtra qu'il entre dans l'hiſtoire de l'Homme, & que dès-lors il mérite l'attention du Philoſophe. Tel eſt le point de vue ſous lequel l'a enviſagé M. Gautier de Sibert; & en le traitant, il s'eſt propoſé de faire des obſervations oubliées par ceux qui, avant lui, s'en ſont occupés, de relever les erreurs qu'il a cru apercevoir, enfin d'analyſer, ſans eſprit de ſyſtème, mais avec ordre, avec préciſion & netteté, ce qu'il a trouvé confus & épars dans le grand nombre de volumes qu'il lui a fallu lire pour ne rien avancer au haſard.

3 Décemb. 1773.

En parcourant les faſtes du monde, M. Gautier de Sibert voit que la chevelure étoit en conſidération chez les Juifs, les Aſſyriens, les Grecs ; chez les Perſes, les Mèdes, les Indiens ; chez les Scythes, les Celtes, les Germains, les Gaulois ; chez les anciens habitans de l'Italie, de l'Eſpagne, de l'Afrique ; & en général chez toutes les Nations de

l'Univers. Mais en même-temps il aperçoit que, si la plupart de ces mêmes peuples avoient des idées & des pratiques différentes relativement à la forme qu'on devoit donner à la chevelure, il est rare qu'ils n'aient pas été dirigés par des motifs religieux ou politiques. Avant de le prouver, M. Gautier de Sibert observe que, suivant l'opinion la plus commune des anciens peuples, la chevelure est un présent que la Providence a fait à l'homme pour couvrir sa tête, & pour l'orner; & commençant par le peuple de Dieu, il voit que les Juifs ne se couvroient la tête que lorsqu'ils étoient dans l'affliction. On lit dans Jérémie, *confusi sunt & afflicti & operuerunt capita sua propter terræ vastitatem.* Or, dès que les Juifs se couvroient la tête lorsqu'ils étoient dans l'affliction, il s'ensuit que, dans l'usage ordinaire, ils ne la couvroient pas. Cette conséquence est confirmée par la loi du Lévitique, qui permet aux lépreux d'avoir la tête découverte, *caput nudum,* comme le reste du peuple, mais leur ordonne de couvrir le reste du corps depuis la tête jusqu'aux pieds, *operuerit omnem cutem a capite usque ad pedes.* Quant aux Prêtres, ils avoient leur rit particulier : ils se couvroient la tête, la loi le vouloit; mais aussi elle les obligeoit à tenir toujours leurs cheveux courts en les coupant fréquemment avec des ciseaux. Il est donc évident que chez les Juifs, c'étoit une exception à la règle générale de se couvrir la tête, & qu'ordinairement ils la tenoient découverte *incedebant intecti,* sans doute parce qu'ils regardoient les cheveux comme la couverture naturelle de la tête. Ils les considéroient aussi comme une parure & comme un accessoire de la beauté: celle d'Absalon consistoit en partie dans sa chevelure, comme l'Écriture sainte le fait remarquer. Dans le Cantique des Cantiques, la chevelure de l'Épouse & celle de l'Époux sont célébrées comme des traits de beauté.

*C. XIV, 3, 4.*

*Lev. c. XIII, v. 12—45.*

*Levit. c. X, v. 6; c. XXI, v. 10.*

*Ez. c. XLIV, v. 20.*

*Reis, liv. II, c. XIV.*

*Joseph. Antiq. l. VII, c. VIII.*

*Cap. V & VII.*

La barbe n'étoit pas, chez ces peuples, moins en recommandation que la chevelure : on lit dans le Lévitique, qu'il leur étoit défendu de raser leur barbe, *nec radetis barbam;* ils étoient aussi exacts à observer ce précepte, que confus

*C. XIX, v. 17.*

& irrités s'il arrivoit qu'on les contraignît de le violer, en leur faisant raser le menton. Rien ne le prouve mieux que l'affront que reçurent de Hannon, roi des Ammonites, les députés de David, & la vengeance qu'en tira le roi des Juifs, comme le rapporte l'Écrivain sacré.

*Reg. l. II, c. X. Paralip. l. I, c. XIX.*

Les Chrétiens des premiers siècles eurent, sur la chevelure & la barbe, à-peu-près les mêmes idées que les Juifs; un coup d'œil rapide sur ce que les auteurs Ecclésiastiques disent à ce sujet, suffit pour s'en convaincre.

Selon Lactance, les cheveux sont la couverture & l'ornement de la tête; & les couper de manière qu'ils ne puissent être ni l'un ni l'autre, c'est faire une chose également contraire à la santé & à l'ordre naturel. Les expressions de Saint Ambroise à ce sujet, sont remarquables : *Quàm speciosa cæsaries : quàm reverenda in senibus, quàm veneranda in sacerdotibus, quàm terribilis in bellatoribus, quàm decora in adolescentibus, quàm dulcis in pueris, quam compta in mulieribus !* Mais le même Saint Ambroise ne vouloit pas que les hommes missent dans l'arrangement de leurs cheveux tout l'art qu'y mettoient les femmes, & tous les gens sensés, même du Paganisme, ont pensé de même : *Sint procul a nobis juvenes, ut fæmina compti*, s'écrioit un ancien Poëte.

*Lib. de Opif. Dei, c. VII.*

*Lib. VI. Hexam. c. IX.*

*Epist. ad Heliod.*

Saint Clément d'Alexandrie avoit été, à l'égard de la coiffure des hommes, plus sévère que Saint Ambroise; il veut, dans son Pédagogue Chrétien, qu'ils se coupent les cheveux tout près de la peau. D'un autre côté, Saint Jérôme s'élève avec véhémence contre ceux qui portent une longue chevelure : ce sont des gens, dit-il, dont il faut fuir la société, *viros quoque fuge, quos videris esse crinitos contra Apostolum.* Saint Epiphane désapprouvoit les Moines qui laissoient croître leurs cheveux. Isidore de Séville, l'oracle de son temps, les regardoit comme des hypocrites; cependant les anciens Solitaires les laissoient croître de manière que tout leur corps en étoit couvert, comme on le voit dans la vie de Saint Onuphre & dans celle de Saint Macaire. Milton paroît avoir eu les mêmes idées, car il donne à

*Liv. III, c. XI.*

*Epist. ad Eust.*

*In exposit. fidei.*

*L. XIX, Orig. c. XXIII.*

Adam des cheveux courts, & à Eve une belle & longue chevelure; mais il n'y a pas d'apparence que tel ait été le coſtume du premier âge du monde. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que vers le IV.e ſiècle, on croyoit déjà parmi les Chrétiens, que c'étoit pour les hommes un acheminement à la perfection évangélique de ſe couper les cheveux. Le poëte Prudence dit que Saint Cyprien étant encore Néophyte, changea tout ſon extérieur, qu'il fit même le ſacrifice de ſa chevelure flottante, & ſe réduiſit à porter des cheveux courts.

*Hymne 112.*

Dans les ſiècles ſuivans, l'uſage de ſe couper les cheveux par eſprit de religion, devint aſſez fréquent, même dans les Gaules. Grégoire de Tours rapporte, ſous l'an 583, que le Référendaire Marcus ſe ſentant attaqué d'une maladie mortelle, ſe fit raſer la tête, *caput totondit atque pænitentiam accipiens, ſpiritum exhalavit.* Grégoire de Tours lui-même, fit vœu, dans une maladie qu'il eut à la fleur de ſon âge, de ſe couper les cheveux & de ſe conſacrer à Dieu, ce qu'il exécuta dès qu'il fut convaleſcent, *ita comam depoſuit & ſe divinis obſequiis ex toto mancipavit.* On ſait que long-temps avant Grégoire de Tours, différens Conciles avoient décidé que ceux qui voudroient être admis à la pénitence publique, ainſi que ceux qui déſireroient entrer dans le Clergé ou dans un Monaſtère, commenceroient par mettre bas leur chevelure. Inſenſiblement cette loi s'étendit, & dans la ſuite on voulut aſſujettir même les laïcs à tenir leurs cheveux courts : on trouve pluſieurs Canons qui leur défendent, ſous peine d'excommunication, de porter des cheveux longs, tandis qu'au contraire un ancien Concile d'Aſie, le Code Théodoſien, & les Capitulaires de nos Rois déclarent anathème aux femmes & aux vierges qui feront aſſez téméraires pour ſe couper les cheveux, *feminæ quæ crinem ſuum contra divinas humanaſque leges..... abſciderint ab eccleſiæ foribus arceantur.* Il eſt manifeſte, d'après ces autorités, que la religion Chrétienne, ou plutôt ſes Miniſtres, proſcrivirent, autant qu'ils purent, les cheveux longs dans les hommes, &

*Liv. VI, c. XXVIII.*

*Apud Surium, 17 Novembr.*

*Quatrième Conc. de Carthage.*

*Conc. d'Agde, can. 15.*

*Troiſième Conc. de Tolède, can. 13, formul. de Marculp.*

*Salv. de Mon. Evang. hiſt. l. III, c. XXVI.*

*Capitul. t. I, l. VII.*

*Conc. de Rouen, 1096.*

*Conc. ration. de Lond. 1102.*

*Conc. Gangren. Regu 17.*

*Code Théod. l. XXVII, c. IX.*

*Paluz. Capit. t. II, p. 16.*

& qu'en général on refusa long-temps de se soumettre à cet usage.

Il faut cependant convenir que les paroles de Saint Paul, *vir quidem si comam nutriat, ignominia est illi*, donnèrent lieu à cette loi de discipline ecclesiastique; mais sans vouloir en faire le commentaire, M. Gautier de Sibert se contente d'observer que l'Apôtre adresse sa lettre aux Corinthiens. Or, dès le siècle de Théophraste, trois cents ans avant Jésus-Christ, les Grecs, qui jusqu'alors s'étoient fait gloire de porter de longs cheveux, commençoient à les faire couper très-souvent, & insensiblement le commun des Grecs contracta cette habitude, qui subsistoit encore du temps de Plutarque, & par conséquent lorsque Saint Paul écrivoit. L'Apôtre ne reproche donc pas aux Corinthiens leur longue chevelure; ils portoient alors leurs cheveux courts, comme le reste des Grecs; il blâme seulement ceux d'entr'eux qui, dans une Ville célèbre par le luxe & la vie voluptueuse de ses habitans, imitoient les femmes dans l'art de se coiffer : semblables à ce *Carménion*, qui faisoit gloire du titre de *Corinthien;* personne n'en doute, lui dit Martial, l'élégance de votre chevelure le montre assez, *tu flexâ nitidus comâ vagaris;* mais cessez de me nommer votre *frère*, autrement je vous appellerai ma *sœur*.

*Caract. Théoph. c. V.*

*L. X, epig. 65. edit. Cour. j.*

D'ailleurs, Saint Paul auroit-il pu dire que l'homme devoit rougir de porter de longs cheveux, puisque tel étoit l'usage des Juifs, suivi par Jesus-Christ même? il savoit qu'il n'étoit pas permis aux Nazareens de se raser, ni de se couper les cheveux; que les Esséniens, qui se piquoient de tendre à la perfection, les laissoient croître dans toute leur longueur; que Moyse, sans ordonner aux hommes de tenir leurs cheveux courts, ni aux femmes de les conserver longs, avoit seulement défendu, par une loi générale, de les couper en rond. Le but de cette loi, disent les Commentateurs, étoit d'empêcher les Israëlites d'imiter les superstitions des Payens qui, par cette pratique, croyoient honorer leurs Divinités, dans la persuasion que la figure ronde,

*Levit. XIX, 27.*

comme la plus parfaite, étoit chérie des Dieux. On fait en effet, que tel étoit l'ufage des Arabes & des Phéniciens; & Dieu menace par fon Prophète, ceux qui l'adoptoient, de leur fufciter des ennemis, & de les difperfer dans tous les coins de la terre.

Herod. l. III. Jofeph. cont. App. Plut. vit. Thef.

Jerem. XLIX, 32.

La barbe n'a pas moins occafionné de divifions parmi les Chrétiens, que la chevelure. M. Gautier de Sibert penfe que dans la primitive Églife, on fuivoit l'ufage du pays où l'on vivoit; mais que dans la fuite, on crut devoir fixer des règles à cet égard. Saint Clément d'Alexandrie prétend qu'on doit laiffer croître fa barbe, & n'en couper que la partie qui peut nuire en mangeant : Saint Cyprien, ou fi l'on veut, l'Auteur des livres à Quirinus, decide qu'il ne faut ni arracher fa barbe, ni la défigurer, *barbam non vellendam, nec corrumpetis effigiem barbæ.* On lit dans le Sacramentaire de Saint Gregoire-le-Grand, & ailleurs, des prières intitulées, *Oratio ad tondendas barbas;* & fi l'on pouffe fes recherches dans les fiècles fuivans, on trouve que le pape Grégoire VIII & enfuite le cardinal Baronius, ont prétendu que, dès le commencement de l'Églife, il fut ordonné, particulièrement aux Eccléfiaftiques de fe rafer la barbe. Ces difputes duroient encore dans le XVI.[e] fiècle; c'eft alors que le favant Gentien Hervet fit, fur la barbe, trois petits traités; l'un, *de alendâ Barbâ;* l'autre, *de radendâ Barbâ;* le troifième, *de vel radendâ, vel alendâ Barbâ.* Le lecteur peut les confulter, & obferver que, fous la loi de l'Évangile, la chevelure & la barbe ont occafionné des débats auffi vifs, mais de beaucoup plus longue durée que l'ancienne querelle des Cordeliers au fujet de la forme de leur capuchon; ce qui ne peut manquer de rappeler à l'efprit la réflexion de Sénèque, *nullum magnum ingenium fine mixturâ dementiæ fuit.*

In Pedag. l. III, c. XI.

Lib. III, c. LXXXIV, ad Quir.

Seneq. de Tranq. anim. cap. ultim.

M. Gautier de Sibert auroit d'autres obfervations à faire fur la barbe & la chevelure, chez les Juifs & les Chrétiens; mais comme elles peuvent trouver leur place ailleurs, il fe hâte de revenir aux anciens peuples, & commence par la barbe.

Dans le premier âge du monde, connoiſſoit-on les raſoirs? Il eſt au moins certain qu'ils étoient inventés avant Moyſe; c'eſt ce que ſuppoſe la loi du Lévitique, dont on a parlé, *nec radetis barbam.* Il y avoit donc alors des peuples qui faiſoient uſage du raſoir. Tels étoient les Égyptiens, qui auront leur article à part.

Les peuples de la haute antiquité, croyoient que la barbe étoit le ſigne apparent diſtinctif des deux ſexes; en conſéquence les hommes, dans la crainte de déguiſer le leur, loin de ſe raſer, laiſſoient croître leur barbe. Lyſander *, dit Plutarque, avoit une barbe fort longue & fort épaiſſe, à la façon des Anciens; c'eſt ainſi que la portoit Lycurgue, le légiſlateur de Sparte. Cependant, dans cette république, il n'étoit pas permis à tous les citoyens de porter une longue barbe; c'étoit une prérogative des Sénateurs & des Magiſtrats : le ſimple peuple devoit ſe couper fréquemment la barbe, & ne laiſſer que des mouſtaches à la lèvre ſupérieure. On ne voit point cette loi parmi celles que fit Lycurgue : elle fut vraiſemblablement promulguée du temps des Éphores : ces Magiſtrats étoient ſi jaloux de l'exécution de cette ordonnance qu'ils la renouveloient chaque année en commençant l'exercice de leur charge; ce qui prouve qu'ils regardoient la barbe comme un avantage & comme une ſorte de parure dont on devoit faire cas. Tous les Grecs en avoient la même idée. Nous liſons dans un fragment de Chryſippe, que le premier Athénien qui oſa ſe faire raſer, s'attira l'indignation & le mépris de tous ſes concitoyens. Au reſte, on voit que bien d'autres peuples eurent une grande vénération pour la barbe : les Pedaſiens étoient de ce nombre; on prétend qu'il arrivoit de temps en temps chez eux, un prodige ſingulier, qui n'en eſt pas plus croyable, pour avoir été rapporté par Hérodote, dans deux endroits différens : « on dit, écrit cet Hiſtorien, que les Pédaſiens qui habitent les bords de la mer Méditerranée, au-« deſſus d'Halicarnaſſe, ſont très-ſoigneux d'examiner la figure « de la Prêtreſſe de Minerve, parce qu'ils ont expérimenté »

* 450 ans avant J. C.
*Plut. vie de Lyſ.*
880 ans avant J. C.

*Athénée, l. IV, c. IX ; Plutarq. v. d'Agis.*

*Athénée [illegible] des Ph. l. XIII, c. II.*

*Hér. l. I, c. C[illegible], [illegible] l. VIII, [illegible].*

» plusieurs fois, que si eux, ou leurs voisins, ou les Amphictions, » étoient menacés de quelqu'évènement fâcheux, aussi-tôt une barbe longue & touffue couvroit le menton de la Pretresse. »

*Athén. l. IV, Muson. apud Stob.*

En général les Philosophes ont été les protecteurs de la barbe, ils prétendoient qu'elle marquoit la différence des sexes, que par conséquent il n'en falloit rien retrancher; aussi affectoient-ils de la porter fort longue, & sur-tout les Cyniques : c'est un Philosophe de cette Secte qui s'étoit présenté à Caron pour passer la barque, lorsque Mercure lui dit de se dépouiller de son orgueil, de son effronterie & de son arrogance, ensuite d'abattre cette barbe longue & touffue, qui pesoit plus de cinq mines.

*Luci. Dial. X des morts.*

Il paroît que Lucien, auteur de cette plaisanterie, n'étoit point partisan de la barbe, & qu'il n'eût pas, comme Chrysippe, attaqué la mémoire d'Alexandre-le-Grand, parce que ce Prince s'étoit fait raser. Selon le philosophe Stoïcien, c'est ce conquérant qui, préférant le luxe & la mollesse des Perses aux mœurs austères des Macédoniens, rendit sa Nation efféminée, en introduisant l'usage de se raser. A la vérité, ce fut sous le règne d'Alexandre que les Macédoniens cessèrent de porter une longue barbe; mais Plutarque en allègue une raison bien differente de celle de Chrysippe, c'est que dans un combat, on donne facilement par-là prise à son ennemi : au reste, que le changement arrivé chez les Macédoniens à l'égard de la barbe, ait été l'effet de la politique d'Alexandre ou de son goût pour les mœurs Asiatiques, il résultera toujours du discours de Chrysippe & de celui de Plutarque, que jusqu'au temps d'Alexandre, les Macédoniens portèrent la barbe longue, & qu'au contraire, il y avoit alors déjà long-temps que les Perses & leurs voisins se la faisoient raser. Les Rhodiens & les Bysantins adoptèrent assez promptement cet usage; en vain le gouvernement voulut s'y opposer, ils aimèrent mieux payer une amende que d'obéir à la loi qui leur défendit de se raser le menton. Ceux qui exerçoient l'autorité à Rhodes & à Byzance, ne regardoient donc pas

*Chrys. dans l'Athénée, l. XIII, c. II.*

*Plut. vie de Thés.*

*Fragm. de Chrys. dans Athénée, liv. IV.*

comme une choſe indifférente l'action de ſe raſer ; ils croyoient qu'elle étoit l'effet d'un excès de propreté & de délicateſſe qui donnoit atteinte à la pureté & à la ſimplicité des mœurs. Auſſi remarque-t-on que ceux des peuples de l'antiquité qui ont les premiers admis chez eux les profeſſions de barbier, d'étuviſte, & d'autres gens de cette ſorte, nous ſont repréſentés par les Hiſtoriens & par les Poëtes, comme des peuples voluptueux & d'une molleſſe qui leur rendoit inſupportables les plus legères incommodités. Sans parler des Aſiatiques, ne ſait-on pas ce qu'on a dit des Tarentins, des Sybarites & des autres habitans de la Sicile & de la Calabre ? Il y a apparence que ces peuples avoient commencé à ſe raſer cinq à ſix cents ans avant l'ère chrétienne : dès le temps de Denys le tyran, c'étoit une choſe ridicule dans ces contrées de ne point raſer ſa barbe ; ce Prince ſe faiſoit brûler la ſienne par ſes filles, parce qu'il n'oſoit confier ſa tête à perſonne. C'eſt des Tarentins que Cléarque diſoit, qu'ils étoient parvenus à un tel excès de luxe & de molleſſe, que non-ſeulement ils ſe raſoient le menton, mais encore toutes les parties du corps; & qu'ainſi ils donnoient à toutes les Nations l'exemple d'une nudité contraire à la Nature. Si on en croit le même Hiſtorien, les Japygiens, c'eſt-à-dire, les habitans de la Pouille & de la Calabre, ſont les premiers qui furent aſſez efféminés pour faire uſage de faux cheveux, afin de jouir de l'avantage d'une belle chevelure ſans en avoir les incommodités.

*Cicer. in Off. & in Tuſc. l. V, & Diod. Sic.*

*Clearch. apud Athen. l. XII, c. IV.*

Quand Juvenal veut peindre un homme de bien, il l'appelle :

> . . . . . *dignum barbâ, dignumque capillis,*
> *Majorum.*

*Sat. XVI, v. 31.*

pour marquer que le perſonnage dont il parle eſt auſſi vertueux que l'étoient les Romains dans ces ſiècles, où des mœurs ſimples & auſtères ne leur permettoient pas de connoître la profeſſion de barbier : les premiers qui vinrent chez eux, vers l'an 454 de la fondation de Rome, ſous le

Plin. l. VII c. LIX.

Consulat de Q. Apuleius Pansa & de M. Valerius Corvus, étoient Siciliens, *accepere tonsores siculos ;* avant cette époque ils portoient la barbe longue.

Quand on eut adopté l'usage de se raser, chacun se rasa plus ou moins souvent, suivant son goût ; mais qui croiroit, si on ne le lisoit pas dans Pline, que le célèbre Scipion l'Africain, donna le premier, l'exemple à sa nation de se faire faire la barbe tous les jours. Alors une longue barbe devint un signe de tristesse qui annonçoit, ou des personnes en deuil, ou des gens accusés de crimes. Les Historiens observent comme une chose extraordinaire, que Scipion Émilien & le vertueux Tutilius, n'aient pas cessé de faire faire leur barbe dans le temps où l'on formoit des accusations contr'eux. Cette remarque prouve que, quoiqu'en pareille circonstance, ce fût l'usage de laisser croître sa barbe, on étoit néanmoins libre de le suivre ou de ne pas le suivre : il n'en étoit pas de même de l'âge où l'on pouvoit se faire raser pour la première fois ; selon Pline & Macrobe, il falloit attendre l'âge de vingt-un ans pour faire ce qu'on appeloit sa première barbe : depuis cet age jusqu'à quarante-neuf ans, il étoit permis de se raser ou de ne pas se raser, ce temps passé, on n'étoit plus admis à la cérémonie de la première barbe. Scipion Émilien, dont nous venons de parler, avoit quarante ans lorsqu'il se fit raser pour la première fois. Aulu-Gelle, de qui nous tenons ce fait, dit qu'il fut surpris lorsqu'il le lut, & que cela lui ayant donné lieu de faire des recherches, il avoit trouvé que les hommes d'une naissance distinguée, contemporains de Scipion, s'étoient comme lui, fait raser, pour la première fois, à quarante ans, ce qui est confirmé, ajoute-t-il, par la plupart des tableaux & des portraits que nous avons de ce même temps. Au surplus, il est certain, selon Dion, que César Octavien avoit vingt-cinq ans lorsqu'il fit faire sa première barbe, & que, selon Suétone, Caligula n'avoit pas vingt-un ans lorsqu'on le rasa pour la première fois. Enfin, sous Adrien, les Romains reprirent l'ancien usage des barbes longues, à

Aulu-Gell. l. III, c. V; Valer-Max.

Macr. in Somn. Scip.

Lib. V.

Dion. l. LXIX. Spart. V. d'Ad. Tilem. hist. des Emp. t. II.

l'imitation de cet Empereur, qui laiſſa croître la ſienne pour cacher, dit Spartien, quelques difformités qu'il avoit ſur le viſage, *propter vulnera;* Saumaiſe prétend que ce fut parce qu'il affectionnoit les Sciences & les mœurs des Grecs; mais comme Saumaiſe ne cite point d'autorités, nous devons nous en tenir au témoignage de Spartien.

Les Romains, en ceſſant de ſe raſer, perdirent une fête de famille; car ils étoient dans l'uſage de faire de grandes réjouiſſances la première fois qu'on les raſoit : le jour de cette cérémonie, ils aſſembloient leurs parens & leurs amis, & en leur préſence on raſoit au jeune homme ſa première barbe, qu'on renfermoit dans une boîte plus ou moins précieuſe, ſuivant ſes facultés; enſuite elle étoit conſacrée à quelques divinités. Néron conſacra la ſienne à Jupiter Capitolin.

*Dion.*

*Suet. Vie de Néron. c. XII.*

Ceux des peuples de la Grèce chez qui l'uſage de ſe raſer s'étoit introduit, ſolenniſoient avec le même appareil le jour auquel on coupoit la première barbe, qu'ils conſacroient, de même que les Romains, à quelques divinités. Il y a dans l'Anthologie grecque, pluſieurs épigrammes qui juſtifient cette coutume, que pratiquoient auſſi les habitans de l'île de Delos, comme nous le voyons dans Callimaque.

*Hymn. Delos, v. 298.*

A l'occaſion de cette fête, on peut obſerver que la coutume de ſe raſer, adoptée par les Romains pendant un temps, ne changea rien, quant au fond, à leur manière de penſer ſur la barbe; certainement ils n'en auroient pas conſacré les prémices à leurs divinités, s'ils n'avoient pas continué de la regarder comme une prérogative honorable, & comme une partie d'eux-mêmes aſſez précieuſe pour être offerte à leurs Dieux.

M. Gautier de Sibert examine enſuite quelle a été, ſur le même objet, l'opinion de ces peuples que les Romains appeloient Barbares, tels que les Celtes & les Germains, où la molleſſe & la volupté n'avoient point paſſé en mode, & chez qui les bonnes mœurs avoient plus de pouvoir que les bonnes loix n'en ont par-tout ailleurs.

*Tac. m. Germ. 19.*

Il étoit naturel que des peuples belliqueux, & d'un caractère indépendant, estimassent tout ce qui marquoit la force; une barbe précoce leur sembloit annoncer une complexion foible; ils avoient meilleure opinion de ceux qui restoient long-temps sans barbe; ils prétendoient que leurs corps étant plus long-temps à se former, devenoient plus forts & plus robustes : *hoc ali staturam, ali vires, nervosque confirmari putant.* Chez ces peuples, la liberté de se couper la barbe pour la première fois, étoit une récompense accordée au courage : il falloit avoir tué quelqu'un du parti contraire; ils croyoient que c'étoit un devoir de leur naissance dont il importoit de s'acquitter avant de se découvrir le visage & d'être avoué de ses parens & de sa patrie : c'est par une suite des mêmes principes que ceux qu'on appeloit parmi eux, les Braves, faisoient souvent vœu de laisser croître toute leur barbe, tant qu'ils n'auroient pas défait les ennemis qu'ils se proposoient d'attaquer : cette coutume étoit encore en vigueur au VII.[e] siècle. On lit dans Grégoire de Tours, que les Suèves ayant battu les Saxons, ceux-ci jurèrent de ne point couper leur barbe qu'ils n'en eussent tiré vengeance. Au reste, les habitans de la Germanie & les peuples qui en étoient originaires, varioient dans la manière de porter leur barbe; les uns rasoient les joues & le menton, conservant seulement de longues & larges moustaches; les autres se rasoient les joues sans toucher au menton; plusieurs enfin laissoient croître leur barbe également par-tout; mais ils la portoient courte, ayant soin de se la couper de temps en temps. Il faut, au surplus, que la barbe fût très-respectée parmi eux, puisqu'en traitant des affaires les plus importantes, ils juroient par leur barbe : on sait que c'est de cette manière que Clovis & Alaric jurèrent la paix; Alaric toucha, suivant l'ancien usage, *juxta morem antiquorum*, la barbe de Clovis, & les deux Princes se jurèrent une amitié éternelle. Aussi étoit-ce, chez ces peuples, faire une injure atroce à un homme de lui couper la barbe, la loi le défendoit sous peine d'amende. Les Francs, sortis

*Cæs. l. VI, c. V.*

*Tac. m. Germ. 30, & Hist. l. IV, c. LXI.*

*Gr. T. l. V, c. XV.*

*Diod. Sic. l. V.*

*Aimo, lib. I, c. XX. Hist. Fr. t. III, p. 41 & 172.*

*Anc. loix allem. t. LXVI.*

ſortis des Germains, penſoient de même. Dagobert I.^er^, mécontent des manières arrogantes de ſon Lieutenant en Aquitaine, ordonna qu'on lui coupât la barbe; ce qui étoit alors un très-grand affront, dit l'auteur des Geſtes de ce Roi.

*Geſta Dagob. c. XXXI. Hiſt. Fr. t. II, p. 581-582.*

Après avoir ainſi montré que les opinions & les coutumes des anciens peuples, à l'égard de la barbe, tenoient à leurs mœurs, à leur politique & au culte religieux, M. Gautier de Sibert recherche de même quelles ont été les idées des Anciens au ſujet de la chevelure, en avertiſſant qu'il ne faut pas en détacher ce qu'il a dit précédemment des Juifs & des Chrétiens.

Dès les temps les plus reculés, la longue chevelure étoit en honneur, puiſque c'étoit celle qu'on attribuoit aux Dieux. Rarement les Poëtes parlent-ils de Jupiter, d'Apollon, de Neptune, de Bacchus, de Mercure, de Vénus, d'Iris, des Nymphes, &c. ſans décrire la majeſté ou les grâces de leur chevelure : c'eſt auſſi la parure naturelle qu'après eux les Hiſtoriens & les Peintres s'attachèrent à faire remarquer dans les héros, dans les perſonnages diſtingués, & ſur-tout dans les femmes dont ils vouloient relever la beauté. Rien de ſi commun, en vers & en proſe, que la longue chevelure blonde & dorée, *aurei crines, flavi capilli.* C'étoit peut-être pour ne rien perdre de l'agrément que pouvoit donner une ample chevelure, qu'on faiſoit cas d'un front étroit. Horace relève par cet endroit les charmes de ſa Lycoris, *inſignem tenui fronte Lycorida.* Si l'on en croit Arnobe, qui vivoit ſur la fin du III.^e^ ſiècle, un petit front paroiſſoit ſi néceſſaire pour une beauté régulière, que les femmes mettoient des bandeaux pour diminuer leur front. « Les Mexicains, comme l'obſerve Montaigne, comptent entre les beautés la petiteſſe du front, « & où elles ſe ſont le poil par-tout le reſte du corps, elles « le nourriſſent au front & peuplent par art. » Quand on voit le cas que les Anciens faiſoient de la chevelure, on n'eſt pas étonné que des hommes même en aient pris un ſoin aſſez recherché pour faire concevoir d'eux une idée peu favorable. Philippe, père d'Alexandre, s'étant aperçu

*Lib. I, Od. XXXIII, 5.*

*Arnob. adv. Gent.*

*Mont. l. II, c. XII.*

*Suidas.* qu'Antipater, qu'il avoit élevé à une des premières magiſtratures du Royaume, ſe faiſoit teindre la barbe & les cheveux, le deſtitua ſur le champ, en diſant qu'on ne pouvoit regarder comme ſincère dans le maniement des affaires publiques, un homme qui ne l'étoit pas dans le ſoin de ſa chevelure. Archidamus, roi de Sparte, allégua une raiſon pareille pour faire échouer la négociation d'un député de l'île de Céos; « comment, dit-il, ſe fier aux diſcours d'un » homme qui annonce la fauſſeté de ſon ame par celle de ſes cheveux? » c'eſt que ce député les faiſoit peindre pour paroître moins âgé. Martial ſe moque d'un certain Lentinus qui, dans la même vue, peignoit ſes cheveux en noir.

*Ælian. var. hiſt. VII, 20.*

*Lib. III, epig. XLIII.*

*Mentiris juvenem tinctis, Lentine, capillis,*
*Tam ſubitò corvus qui modo cygnus eras.*

Il ſeroit aiſé de produire mille exemples de cet uſage chez les Romains : l'Empereur L. Vérus ne peignoit pas ſes cheveux, mais il y faiſoit jeter de la poudre d'or, pour les rendre plus blonds encore que la Nature ne les avoit faits. A la vue du ſoin efféminé que le premier des Céſars prenoit des cheveux qui lui reſtoient, Cicéron ne pouvoit le ſoupçonner d'aſpirer à la tyrannie. Sénèque étoit dans les mêmes ſentimens : « vous connoiſſez, diſoit-il à ſon ami Lucilius, » des jeunes gens dont la barbe & la chevelure ſont artiſte- » ment arrangées; n'en eſpérez rien de mâle ni de ſolide; *nihil ab illis ſperaveris forte, nihil ſolidum.* « Sénèque étoit Stoïcien, & les Philoſophes de cette ſecte vouloient qu'on coupât ſes cheveux tout près de la peau, pour éviter la perte de temps qu'entraînoit le ſoin de la chevelure. Les Philoſophes de la ſecte Académique prétendoient, pour la même raiſon, qu'il falloit la laiſſer croître ſans s'en occuper. Avant la naiſſance des ſectes, Thalès, le plus ancien des Sages de la Grèce, avoit applaudi aux ſoins que prenoit la jeune & vertueuſe Eumétis de la chevelure d'Anacharſis, afin que le plus doux des hommes n'effarouchât pas par un air trop auſtère.

*Capitol.*

*Epiſt. CXV.*

*Plut. Banq. des ſept Sages.*

Si la chevelure étoit regardée par les Anciens comme un don précieux de la Nature, on conçoit qu'ils devoient avoir une idée toute opposée de la *Calvitie* & de ce qui l'imitoit; c'étoit à leurs yeux un objet de mépris, une difformité, souvent un opprobre ; c'étoit même une punition dont Dieu menaçoit, par ses Prophètes, les Israëlites & les peuples voisins. Telle est la menace qu'Isaïe faisoit aux filles de Sion, & Jérémie aux orgueilleux enfans de Moab. On se rappelle les railleries insultantes des enfans de Béthel à l'égard du prophète Élisée.

*Isaïe III.*
*Jérém. XLVIII, 29-37.*

Les Grecs, accoutumés à une longue chevelure, ne pouvoient regarder la *Calvitie* qu'avec mépris : aussi Homère ne manque-t-il pas de la faire entrer dans la peinture de son Thersite : les Lyciens l'avoient en horreur. Mausole, roi de Carie, à la sollicitation des Publicains, leur ordonna de se tondre ; pour sauver ce déshonneur, les Lyciens payèrent une taxe considérable. Agathocle, tyran de Sicile, qui avoit perdu ses cheveux, croyoit dérober la connoissance de cette difformité par une couronne de myrthe ; les Siciliens qui ne s'y méprenoient pas, retenus par la crainte du Tyran, ne se permirent cependant aucune plaisanterie, comme le remarque Ælien. Il seroit inutile de rappeler les traits de raillerie lancés par Aristophane, & par d'autres, contre les têtes chauves ; les mêmes idées subsistoient chez les Romains. Ovide compare une tête sans cheveux, à un arbre dépouillé de ses feuilles. Au milieu des honneurs du triomphe, César fut en butte aux railleries de ses soldats : *Urbani servate uxores, mœchum calvum adducimus*, & à celles de ses ennemis ; il y fut si sensible, que devenu maître dans Rome, il obtint du Sénat le droit de porter toûjours une couronne de laurier, les soins qu'il prenoit pour couvrir la partie chauve de la tête avec le reste des cheveux ne réussissant pas à son gré. D'autres Empereurs ne montrèrent pas moins de sensibilité, tels que Tibère [a] & Domitien [b] ; celui-ci sur-tout, prenoit pour lui les plaisanteries qui tomboient sur la tête chauve de quelqu'autre.

*Iliad. l. II.*
*Arist. in Οικον.*
*Lib. XI, 4.*
*Suet.*
*Dion. Suet.*
[a] *Tacit. Annal. IV, c. LVII.*
[b] *Sueton. in Domit. c. XVIII.*

Les dames Romaines principalement étoient ſi attachées à leurs chevelures, qu'elles eſſayoient d'en réparer la perte par des cheveux empruntés. Ovide & Martial les conſoloient en leur repréſentant que les victoires des Romains les mettoient à portée de ſe parer des beaux cheveux des Germains, & d'uſer de cette pommade du pays des Cattes, qui donnoit aux cheveux une couleur d'or. Les dames Chrétiennes du III.e & du IV.e ſiècle ne montroient pas moins de zèle pour cette parure. Saint Paulin menace de la punition divine celles qui groſſiſſoient leur tête de cheveux étrangers, leur prédiſant qu'elles auroient la honte de ſe voir entièrement chauves :

*Ovid. l. I. Amor. el. XIV. Mart. l. XIV, epigr. XXVI.*

*Triſte gerent nudo vertice calvitium.*

*Epith.*

Les hommes même imitèrent leur exemple, introduit par les Siciliens; car on regarde ces peuples comme les premiers qui aient imaginé les fauſſes chevelures.

Cependant, les ſiècles anciens virent des perſonnes, des Princes même qui, s'élevant au-deſſus du préjugé commun, furent les premiers à badiner ſur leur *calvitie.* Sous le règne de Veſpaſien, une comète ayant paru, on publia qu'elle annonçoit la mort d'un grand Prince : « ce préſage, répondit » l'Empereur, peut concerner le roi des Parthes qui eſt chevelu; il ne me regarde pas, puiſque je ſuis chauve. » Si la chevelure eut un grand nombre de panégyriſtes, la *calvitie* eut auſſi ſes partiſans; car, ſans parler de Saint Jérôme, pour qui un front chauve étoit une marque de ſageſſe, Synéſius évêque de Cyrène au V.e ſiècle, en fit l'éloge en forme; exemple qu'au IX.e ſiècle le moine Hugdebal ſuivit, en dédiant, ſur le même ſujet, à Charles-le-Chauve, un petit Poëme dont tous les mots commencent par un *C.* Dans la ſuite, Hadrianus Junius épuiſa ſon ſavoir & ſon imagination pour la même cauſe; il ne tient pas à lui qu'on ne regarde les hommes chevelus comme les fléaux du genre humain. Si Homère donne ſi ſouvent aux Grecs une chevelure longue & fournie, c'eſt, à ſon avis, pour caractériſer leur inhumanité, ſemblable

*Dion. l. LVIII.*

à celle de ces barbares chevelus, qui depuis dévastèrent l'empire Romain. Pour faire envisager les cheveux comme la lie & l'écume du corps, le siége de la malpropreté, il cite Aristote, Galien, & l'expérience des Égyptiens, qui étant dans l'usage de raser les hommes morts, avoient observé que l'année suivante, les cheveux & la barbe leur avoient poussé. Pour raisonner conséquemment, Junius auroit dû envelopper dans la même proscription, la barbe & la chevelure; cependant, il ne met pas de différence entre se raser & se faire eunuque; il conseille même aux Souverains & aux Grands de conserver leur barbe intacte, à l'exemple de Julien, qui ne la coupoit jamais, comme donnant à leur personne un air de majesté & de dignité qui imprime le respect.

*Misopog.*

Les Égyptiens, dont il parle, regardoient comme une superfluité impure, les cheveux, la barbe, & en général tout le poil du corps; & en représentant chauve leur dieu Esculape, ils croyoient le caractériser par un attribut de sagesse. Ils firent raser Joseph avant de le présenter à Pharaon, comme ils rasoient leurs enfans dès les plus tendres années, comme ils se rasoient fréquemment eux-mêmes jusqu'aux sourcils, sur-tout lorsqu'ils se disposoient à offrir des sacrifices, ou qu'ils pleuroient la mort de leur Apis: ils ne cessoient, en ce dernier cas, de se raser, que lorsqu'un nouvel Apis avoit paru. Quant à leurs Prêtres, ils devoient être rasés en tout temps, usage que Saint Jérôme défend aux Prêtres Chrétiens d'adopter, & que M. Bossuet croit avoir été imaginé pour donner au corps plus de vigueur. M. Gautier de Sibert ne peut croire que tel ait été le vrai motif, quoiqu'il n'ignore pas qu'à la faveur de cette pratique les Égyptiens, au rapport d'Hérodote, avoient le crâne plus compact qu'on ne l'a ordinairement, & par-là, plus capable de supporter les intempéries de l'air. Il est plus probable que les Égyptiens étoient dirigés par des principes religieux, & que si Moyse défendit aux Israëlites de se raser

*Lib. II.*

la barbe, il avoit pour but de les éloigner des pratiques bizarres & superstitieuses de ces peuples.

Au reste, il y avoit, chez cette Nation, deux sortes de deuil; celui de famille & celui de religion, public ou particulier; dans les deuils de famille, ils laissoient croître leurs cheveux & leur barbe, comme l'observe Hérodote; ce qu'ils pratiquoient aussi en voyage, soit pour imiter Osiris, qui n'avoit point coupé ses cheveux pendant le cours de ses expéditions, soit pour témoigner la douleur qu'ils ressentoient d'être éloignés de leurs foyers, & d'une patrie qu'ils regardoient comme le séjour des Dieux.

Dans les deuils religieux, ils se rasoient la tête & tout le le reste du corps : cette pratique étoit générale quand ils avoient perdu leur dieu Apis; mais elle étoit particulière dans une famille, lorsqu'un chien mouroit, animal qui dans l'Égypte étoit en grande vénération. Ces peuples avoient du mépris, de l'aversion même pour les hommes roux; on dit, au rapport de Diodore, que les anciens rois d'Égypte sacrifioient sur le tombeau d'Osiris, tous les hommes qui avoient le poil roux; Plutarque dit qu'on les brûloit vifs, & qu'on jetoit leurs cendres au vent; c'est que Typhon, meurtrier d'Osiris, étoit de cette couleur, peu commune chez les Égyptiens, dont on voit que les idées sur le sujet traité dans ce Mémoire, étoient en contradiction avec celles des autres peuples. Chez la plupart de ces derniers, des cheveux coupés ou rasés étoient un signe flétrissant ou avilissant, ou du moins une marque de tristesse & de deuil : c'est ce que M. Gautier de Sibert se propose de développer dans un autre Mémoire, où il expliquera les raisons des variétés qui se remarquent dans les usages de différentes Nations.

*Diod. Sic. l. I, sect. II.*

*Ibid.*

*In Isid.*

# *MÉMOIRE*

## *Sur ce que l'on ſait du Gouvernement politique des Gaules, lorſque les Romains en firent la conquête.*

SI les connoiſſances que nous avons en ce genre ſe réduiſent à peu de choſe, & ſont bornées à un petit nombre de détails fournis par Polybe, Tite-Live, Céſar, Tacite, & quelques autres, il eſt toujours utile de ſe rendre compte à ſoi-même de ſes poſſeſſions, comme a fait M. de Burigny dans ce Mémoire, dût-on s'attirer l'application de la maxime : *pauperis eſt numerare pecus.*

Ovid. mét. XIII, 824.

On ſait que les habitans des Gaules étoient diſtribués en trois claſſes; les Druïdes, les Nobles que Céſar nomme *Equites*, & le Peuple; mais ce qui concerne ces trois claſſes, ſur-tout celle des Druïdes, ayant été diſcuté dans différentes parties de ce recueil, & dans d'autres ouvrages, M. de Burigny ne s'y arrête pas.

On ſait encore en général que la Gaule, alors diſtribuée en trois parties, la *Celtique*, la *Belgique* & l'*Aquitaine*, étoit habitée par un peuple immenſe, & qu'on y diſtinguoit un grand nombre de Cités : Tacite en compte juſqu'à ſoixante-quatre.

Tit-Liv. V, 35. Ann. III, n. 44.

De ces Cités, les unes étoient gouvernées par des Rois, les autres, par un Sénat.

I. Les noms de quelques-uns de ces Rois ſont parvenus juſqu'à nous, & c'eſt preſque tout ce qui en reſte. Ambigatus régnoit dans la Celtique du temps du premier Tarquin; Bourges en étoit alors la cité la plus conſidérable. Dans le récit de l'expédition d'Annibal contre les Romains, Polybe nomme Concolitan & Anéroeſte, qui régnoient dans la partie méridionale des Gaules. Tite-Live parle de deux frères qui, ſur les bords du Rhône, ſe diſputoient le thrône, & nomme *Brancus* l'aîné, pour qui le Général

Tite-Liv. V, 34. Cæſ. l. I, n. 1.

Lib. II, p. 110.

Tit-Liv. XXI, 31.

Carthaginois se déclara. Teutomate régnoit sur les Salviens, peuple de Provence, lorsqu'il fut vaincu par le proconsul C. Sextius, & Bituitus sur les Auvergnats, lorsque le consul Q. Fabius-Maximus lui tailla en pièces cent vingt mille hommes, comme nous l'apprend l'abrégé du LXI.[e] livre de Tite-Live *(a)*. Il paroît que ce dernier étoit redouté des Romains, puisqu'étant arrêté à Rome, où il s'étoit rendu, il fut envoyé dans la ville d'Albe, & gardé soigneusement, tandis qu'on donna ordre de se saisir de Congentiacus son fils.

On trouve dans les Mémoires de Jules-César, les noms de plusieurs de ces rois Gaulois. Catamantalède avoit régné plusieurs années sur les Séquaniens, & le Sénat lui avoit déféré le titre d'*ami* des Romains, honneur qui avoit aussi été accordé à Pison d'Aquitaine, dont César célèbre la valeur & la mort généreuse, de même qu'à Ollovicon, roi des Nitiobriges, c'est-à-dire, du pays d'Agen & de Condom, auquel succéda Theutomate son fils. Un des plus puissans rois de la contrée étoit Divitiacus, qui, après avoir régné sur les habitans du Soissonnois, dont il laissa le gouvernement à Galba, fut roi de la Bretagne. Galba avoit sous sa domination douze Cités, & pouvoit mettre cinquante mille hommes sur pied; c'est du moins à quoi il s'engagea dans la confédération formée par les Belges contre César, qui, après avoir vaincu les peuples de l'Artois, leur donna un roi nommé Comius. Le Général Romain craignant l'ambition de Dumnorix, qui jouissoit d'un grand crédit dans la cité d'Autun, qui s'étoit même vanté qu'il ne tenoit qu'à lui de régner sur ses citoyens avec l'agrément de César, ne trouva rien de plus expédient que de lui tendre des embuches, & de le faire périr : il se montra plus généreux envers Tasgétius, qu'il rétablit dans la domination exercée par ses ancètres sur le pays Chartrain : honneur fatal à

*Cæs. I, 3.*
*Id. IV, 12.*
*VII. 31.*
*Cæs. l. II, 4.*
*Id. IV, 21.*
*Id. V, 5, 6.*
*Ibid, 25.*

*(a)* Eutrope *(lib. IV)* parle de la défaite de Bituitus, mais ne s'accorde pas avec l'Abbréviateur de Tite-Live.

l'ami

l'ami des Romains, puiſqu'il le paya de la vie au bout de trois ans de règne.

Cavarinus penſa ſubir le même ſort : Céſar l'avoit rétabli dans la dignité de ſes Ancêtres, qui avoient régné ſur le Sénonois. Ce peuple, qui n'avoit pas été conſulté, condamna le nouveau Roi à la mort, & le pourſuivit, comme il ſe ſauvoit, juſqu'aux limites du territoire, ſans que Céſar pût rien obtenir des Sénateurs, qu'il avoit fait venir auprès de lui : *dicto obedientes non fuerunt.* *Caſ. ibid. 54.*

Telle étoit la maxime des Gaulois, de ne reconnoître pour Rois, que ceux qu'ils avoient élus. Celtillus, un des plus grands Seigneurs de l'Auvergne fut mis à mort par l'ordre du Sénat, parce qu'il avoit fait des brigues pour parvenir à la Royauté : *ob eam cauſam, quòd regnum appetebat, ab civitate erat interfectus.* En pareil cas la peine étoit le ſupplice du feu, du moins chez les Helvetiens ; c'eſt celui qu'ils auroient fait ſubir à Orgétorix, convaincu d'avoir aſpiré à la domination de la Gaule, ſi la mort ne l'eût ſouſtrait à cette infamie. Elle n'empêchoit pas que les Grands, aſſez riches pour avoir des troupes à leur ſolde, ne s'emparaſſent ſouvent de l'autorité. *Id. l. VII, 4.* *Lib. I, 4.* *Caſ. II, 1.*

Vercingetorix, fils de Celtillus, ayant été reconnu Roi par ceux qu'il ſoulevoit contre les Romains, fut néanmoins accuſé d'aimer mieux tenir ſon autorité de Céſar que des Gaulois, & obligé de ſe juſtifier. On voit par-là que dans les cités des Gaules, la domination n'étoit point héréditaire, & que ſi elle paſſoit du père au fils, c'étoit toujours en vertu d'une nouvelle élection. *VII, 20.*

II. Les Cités qui n'étoient pas ſoumiſes à des Rois, étoient gouvernées chacune par un Conſeil que Céſar nomme *Sénat* : c'eſt le nom qu'il lui donne quand il parle des *Rémois*, des *Nerviens*, des *Vénètes*, des *Aulerces*, des *Eburovices* & des *Lexovii.* Chez les Nerviens, ces Sénateurs montoient juſqu'au nombre de ſix cents, & ils n'étoient pas toujours les maîtres. Les Lexoviens firent main baſſe ſur leur Sénat, parce qu'il s'oppoſoit à la Ligue contre les *Lib. II, 5-28.* *III, 16, 17.*

Not. des Gaules. Romains, proposée par Viridovix, chef des *Unelli*, peuple qu'on croit avoir été placé dans le Cotentin. Lorsque César arriva dans les Gaules, la cité des *Æduens*, qui comprenoit les diocèses d'Autun, de Challon, de Mâcon & de Nevers, y tenoit le premier rang. Le premier Magistrat de cette cité s'appeloit *Vergobret* *, nom que l'on croit subsister encore en partie dans celui du Maire d'Autun. Il avoit droit de vie & de mort pendant une année que duroit sa Magistrature, sans qu'il lui fût permis de sortir des limites du territoire. Deux personnes de la même famille ne pouvoient, du vivant de l'une, être admises à cette Magistrature, ni même dans l'ordre des Sénateurs. C'étoit aux Prêtres à déclarer ceux dont la nomination étoit légitime.

* S.t Julien & du Cange, sur ce mot.

*Cæs. lib. I, 16.*

*Ibid. l. VII, 33.*

*Lib. III, 3.*

Quelquefois les Cités, pour se lier plus étroitement, se réunissoient sous les mêmes Magistrats; César en donne pour exemple, celles de Reims & de Soissons, qui, malgré cette union, prirent des partis différens, la première s'étant soumise aux Romains, la seconde étant entrée dans la ligue formée contr'eux. D'autres fois, les Cités se réunissoient dans une Assemblée générale. C'est ainsi qu'elles obtinrent de César la permission de s'assembler, parce qu'elles avoient des demandes communes à lui faire, tous les députés s'étant engagés par serment entr'eux, de garder le secret sur ce qui seroit traité. César parle de deux autres Assemblées semblables, l'une à *Bibracte*, qu'on croit Autun, où Vercingétorix fut reconnu Général des Cités opposées à la domination Romaine; l'autre à *Samarobrive*, la principale ville des *Ambiani*.

*Lib. VII, 63.*

Il y avoit encore une autre espèce d'Assemblée qu'on peut appeler militaire, & que César nomme *armatum Concilium;* toute la jeunesse étoit obligée de s'y rendre en armes, & le dernier arrivé perdoit la vie dans toutes sortes de tourmens. A cette occasion, M. de Burigny observe que Vigenère rapporte, après Pline & Solin, que les cigognes s'assemblent dans un lieu de l'Asie, & mettent en pièces celle qui arrive la dernière; fait qu'Albert-le-Grand & les Naturalistes traitent

*V. 56.*

de fabuleux ; mais il fait remarquer comme une chose plus curieuse, le moyen employé par les Gaulois pour répandre avec célérité la nouvelle d'un évènement important. Ils l'annoncent, dit César, par des cris qui se répètent de proche en proche, de sorte que ce qui s'étoit passé à Orléans au lever du soleil, fut su en Auvergne vers le commencement de la nuit, à la distance de cent soixante mille pas. Vigenère prétend que cet usage subsistoit encore, il n'y a pas long-temps, en Normandie, & qu'on l'appeloit le grand & le petit *haro*. L'ordre & le silence étoient bien observés dans ces Assemblées, puisqu'au rapport de Strabon, un Huissier venoit avertir celui qui faisoit du bruit, & après trois monitions, lui coupoit une partie très-considérable de son vêtement.

*Cæs. l. VII, 3.*

*Strab. l. IV.*

Les revenus publics des Cités consistoient en droits de Douane & autres impôts, qui ne sont point détaillés dans César; on y voit seulement que des citoyens puissans affermoient ces revenus à bon marché : c'est ainsi que dans la cité des Æduens, Dumnorix les tenoit à ferme, parce que personne n'osoit enchérir sur lui. Aussi étoit-il en état de faire beaucoup de largesses, & d'entretenir à ses frais une nombreuse cavalerie. Cette espèce de troupe avoit plus la réputation de bravoure que l'infanterie, comme l'observe Strabon, dont le témoignage donne une idée de la population des Gaulois, puisqu'il leur attribue la faculté d'avoir jusqu'à trois cents mille hommes armés. César dit lui-même que la cité de Beauvais, dont il célèbre la bravoure, pouvoit mettre cent mille hommes sur pied, dont soixante mille d'élite.

*Lib. I, 18.*

*Strab. l. IV.*

*Lib. VII, 59 & II, 4.*

Leurs armes étoient un large bouclier, une longue épée, une lance, des traits, des arcs & des frondes; mais leurs épées, comme le remarque Polybe, ne frappoient que de taille, & un seul coup, après lequel elles s'émoussoient & se ployoient d'un bout à l'autre, de manière que pour un second coup, il falloit les redresser avec le pied. C'est aussi principalement à quoi les Romains durent leur supériorité

ſur eux. Strabon nous apprend que quelques Gaulois faiſoient uſage de chars à la guerre. Céſar qui nomme *Eſſedarii* les Gaulois qui combattoient ſur ces chars, ne parle point des chars armés de faux : Frontin aſſure néanmoins que Céſar en trouva l'uſage reçu chez les Gaulois. Mela dit, *covinos vocant quorum falcatis axibus utuntur.* Jornandès aſſure que les Bretons ſe ſervent *curribus falcatis*, *quos eſſeda vocant.* Avant lui Tacite avoit dit que chez les Bretons, quelques Nations combattoient ſur des chars, *quædam Nationes & curru præliantur.* Tite-Live parle du char qui dans les Gaules portoit le nom d'*eſſedum.*

Cæſ. l. IV, 24.
Front. II, 3. Strat.
Jorn. c. II, de reb. Geth.
Tacit. Vie d'Agric. 12.
Tit. L. l. X, 28.

Il ſeroit curieux, ſans doute, de connoître l'origine des cités Gauloiſes, de leurs gouvernemens, & l'hiſtoire des révolutions qu'elles ont éprouvées avant de paſſer ſous la domination Romaine. Mais rien de tout cela n'a échappé aux outrages du temps, & M. de Burigny s'en dédommage en jetant les yeux ſur la république de Marſeille, quoiqu'elle n'eût aucune liaiſon avec les Gaulois ſes voiſins; il s'arrête avec complaiſance à l'éloge qu'en a fait Cicéron [a], & à ce qu'en ont dit Tacite, Pomponius-Mela, Valère-Maxime & Plaute avant eux.

[a] Cic. pro Flacco.
Tac. Agric. 4.
Mel. II, 5.
Val. Max. II, 6, 7. Plaut. Caſ. A. V. Sc. 4.

# MÉMOIRE
## SUR
# LA VIE ET LES MÉDAILLES D'AGRIPPA,
## *Gendre d'Auguste.*

AUGUSTE eut pour amis deux hommes d'un mérite également rare, & aussi dignes de sa confiance l'un que l'autre : tous deux rendirent des services importans au Prince & à l'État. Agrippa, très-habile homme de guerre, affermit le pouvoir de l'Empereur par des victoires multipliées : Mécène, politique éclairé, lui concilia, par la sagesse de ses conseils, l'amitié du peuple ; & il seroit difficile de décider lequel des deux mérite sur l'autre la préférence.

Un Critique moderne n'a pas cru inutile de recueillir ce qui concerne la vie de l'un : M. l'abbé le Blond a jugé devoir rassembler de même les traits que peut fournir la vie de l'autre ; car, à l'exception de celle qu'avoit tracée Agrippa lui-même, & qui ne nous est point parvenue, il ne croit pas qu'elle ait été écrite par aucun Historien, ni ancien ni moderne.

*Meibomii, Mæcen. Lugd. Bat. 1653, in-4.°*

Mais d'abord, la comparaison de ces deux hommes rares, offre une singularité qui ne lui paroît pas avoir été assez remarquée ; pour la faire mieux sentir, il rappelle l'usage des Romains au sujet de leurs monnoies : jamais les Romains n'y firent graver leurs têtes *(a)* : les plus anciennes monnoies qui nous restent de ce peuple, sont celles qu'on nomme *Médailles de familles Romaines.* On y voit, ou la tête de

*(a)* Les anciens rois Perses faisoient fabriquer des Monnoies d'assez mauvais goût, qui se distinguoient par certains types, comme les *Dariques* par l'Archer. La fabrique des monnoies s'étant perfectionnée, les Rois y firent graver d'abord leurs noms, ensuite leurs têtes ; c'est ainsi qu'on voit les rois de Sicile représentés sur les monnoies : celles des premiers rois de Macédoine ne montrent pas toujours leurs têtes, & quoique du temps d'Alexandre, l'art fut porté à un haut degré de perfection, on a douté que

Rome casquée, ou quelque Divinité : ordinairement le revers montre une Victoire.

Cependant, les Triumvirs monétaires y firent représenter quelquefois les têtes des hommes illustres qu'ils comptoient parmi leurs ancêtres : cet usage se perpétua jusqu'à la décadence de la République, & jusqu'à ce temps il ne fut permis à personne de faire graver sa tête sur les monnoies. On croit que Jules-César fut le premier des Romains qui ait joui de ce privilége, & dont on ait mis la tête, de son vivant, sur les Médailles. On a cru aussi qu'il n'avoit point voulu user de la liberté qui lui en avoit été donnée ; mais qu'Auguste, pour honorer la mémoire de son père adoptif, lui avoit rendu cet hommage. On frappa ensuite des monnoies à Rome, au nom & avec la tête des Triumvirs Lépide, Antoine & Auguste ; ce dernier étant devenu Empereur, l'usage s'en établit, & l'on y vit sa tête gravée sur tous les métaux avec celle d'Agrippa son gendre. Plusieurs pays soumis aux Romains imitèrent en cela l'exemple de la capitale. On connoît en effet des Médailles d'Agrippa frappées dans la Cyrénaïque, à Carthage, à Gades & à Nîmes ; & cela, dans un temps où cet usage étoit à peine établi chez les Romains, & en faveur d'un homme qui, par sa naissance, n'avoit aucun droit à l'Empire. Cependant, le nom d'Agrippa est beaucoup moins célèbre que celui de Mécène, lequel est encore aujourd'hui un titre d'honneur pour les Grands qui savent, comme lui, protéger les gens de Lettres. Cela paroît d'autant plus étonnant, que l'on ne connoît point de Médailles de Mécène, tandis que l'or, l'argent, le bronze nous ont transmis le nom d'Agrippa. On ne peut pas dire que si celui de Mécène est parvenu avec tant d'éclat à la postérité plutôt que celui d'Agrippa, c'est qu'il a suivi le sort de ceux d'Horace & de Virgile, dont les écrits seront immortels; car Horace, à qui

*Dio. l. XLIV.*

la tête de ce Conquérant fût représentée sur les Médailles qui portent son nom. Les Antiquaires sont encore partagés sur ce point ; mais les Séleucides & les autres rois de Syrie successeurs d'Alexandre, firent graver leurs têtes sur leurs Médailles, dont les revers sont ornés de différens types, où les progrès de l'art se sont remarquer.

Mécène doit en partie sa renommée, a célébré aussi Agrippa : la seule Ode qu'il a composée en son honneur, contient plus de louanges qu'il n'en a jamais prodigué à Mécène.

*Lib. I, Od. VI. Scriberis Vario, &c.*

D'où vient donc cette supériorité de réputation de Mécène sur Agrippa, qui, ainsi que lui, avoit eu l'avantage d'être célébré par Horace & par Virgile, comme le défenseur de l'Empire? C'est, sans doute, que la familiarité de Mécène avec les Poëtes & les gens de Lettres du siècle d'Auguste étoit plus grande que celle d'Agrippa; qu'ils avoient avec lui des rapports plus fréquens, & qu'ils ont eu plus souvent occasion de s'adresser à Mécène & de parler de lui; c'est que Mécène étoit lui-même homme de Lettres; c'est qu'enfin les gens de Lettres des siècles postérieurs ont rappelé avec complaisance la protection que Mécène accordoit aux Lettres, exemple qui ne pouvoit que les honorer, & qu'il leur étoit quelquefois avantageux de reproduire. Au contraire, Horace & Virgile, après avoir payé à Agrippa le tribut de louanges qui étoit dû à son mérite personnel autant qu'à la faveur dont le Prince l'honoroit, croyoient avoir acquitté leur dette.

Le dessein de M. l'abbé le Blond n'est point d'établir de parallèle entre ces deux grands hommes, ni d'apprécier leur mérite respectif, encore moins de suppléer à l'éloge que Varius devoit faire d'Agrippa : il se propose seulement, à l'occasion des monumens qui nous en restent, de rassembler ce qui peut avoir rapport à cet illustre Romain, & de déterminer, autant qu'il est possible, les circonstances dans lesquelles ses Médailles ont été frappées.

Marcus-Agrippa naquit l'an 691 de Rome, 63 avant l'ère vulgaire. Sa famille étoit peu considérable, pour ne pas dire obscure : il sembloit se reprocher à lui-même la bassesse de son extraction, & ce n'étoit qu'avec peine qu'il entendoit prononcer le nom de son père. Dans une cause où il défendoit un accusé, l'accusateur, apparemment pour mortifier Agrippa, fit entendre malignement qu'entre le nom de *Marcus* & celui d'Agrippa, il y en avoit un autre qu'il ne prononçoit pas, celui de Vipsanius, *Vipsanii nomen quasi*

*Senec. l. IV, controv. X.*

*argumentum paternæ humilitatis ſuſtulerat, & M. Agrippa dicebatur. Cùm defenderet reum, fuit accuſator qui diceret M. Agrippam, & quod medium eſt, volebat Vipſanium intelligi.* Sa ſenſibilité à cet égard étoit extrême, on pourroit même la traiter de foibleſſe dans un homme qui, après Auguſte, devint le premier des Romains, & qui, ſans tirer aucun éclat de ſes parens, illuſtra tellement ſa famille que ſes fils furent déclarés héritiers de l'Empire. Le préjugé de Caligula, qui tenoit à déshonneur de deſcendre d'Agrippa, étoit encore moins pardonnable, puiſque cette origine auroit été un de ſes plus beaux titres, ſi un Prince vicieux pouvoit effacer la turpitude de ſa vie par la gloire de ſes ancêtres.

*Vid. Sueton. in Caio, c. XXIII.*

L'eſprit & les talens d'Agrippa, la douceur de ſon caractère & les autres excellentes qualités dont la Nature l'avoit doué, ſuppléèrent abondamment à ce qui lui manquoit du côté de la naiſſance; à ces heureuſes diſpoſitions ſe joignirent des circonſtances plus heureuſes encore : il eut l'avantage d'être élevé avec Auguſte, qui, dès l'âge le plus tendre, conçut pour lui la plus haute eſtime, & lui voua un attachement qui dura autant que ſa vie.

*Nicol. Damaſ. de inſtit. Cæſar Aug. ed. Valeſ. p. 179.*

En effet, lorſque Jules-Céſar, après avoir mis fin aux guerres civiles, & ſe diſpoſant à ſon expédition contre les Parthes, envoya Octave, ſon petit neveu, dans la ville d'Apollonie, pour le former aux Sciences & aux Lettres, en attendant qu'il ſe l'aſſociât, & qu'il lui apprît lui-même l'art de la guerre, Octave ne voulut point entreprendre le voyage d'Apollonie ſans avoir Agrippa pour compagnon d'étude. Ce fut dans cette Ville célèbre que l'habitude de vivre enſemble fortifia une amitié qui étoit déjà fondée ſur la convenance de leurs caractères.

Ce fut pendant ce ſéjour, au rapport de Suétone, que l'un & l'autre, guidés par un motif de curioſité aſſez naturel aux jeunes gens, allèrent conſulter le mathématicien Théogènes, pour ſavoir quel devoit être le ſort de chacun d'eux; & le devin fit à Agrippa, qui avoit parlé le premier, des prédictions très-avantageuſes. Soit que la réponſe de Théogène ait

*Suet. in Aug. c. XCIV.*

ait été une de ces prédictions inventées à plaisir & postérieures aux évènemens, soit que le Mathématicien, par le caractère & les talens naissans d'Agrippa, soupçonnât ce qu'il pouvoit devenir un jour, il est certain que la suite de sa vie justifia la prétendue prophétie.

A peine Octave & Agrippa eurent-ils passé six mois dans Apollonie, qu'on leur annonça la mort de César. Cette nouvelle jeta le trouble dans l'esprit du premier; & ignorant les circonstances d'une aventure aussi funeste, il étoit fort incertain du parti qu'il avoit à prendre; mais Agrippa lui persuada de se mettre à la tête des légions liées à César par serment, alors en quartier d'hiver en Macédoine. Octave flottoit entre la crainte & l'espérance lorsqu'il reçut des lettres qui lui apprirent le détail & les motifs de la conspiration. Atia sa mère & Philippe son beau-père, lui marquoient que les principaux d'entre les Sénateurs, à l'instigation de Cicéron & de Brutus, méditoient les moyens de rétablir la République; que le testament de César n'avoit point encore été ouvert; qu'enfin les circonstances exigeoient de sa part plus de prudence que de courage, & que le meilleur parti qu'il eût à prendre, étoit de revenir à Rome comme simple particulier. Ce conseil l'ayant déterminé, il partit pour Brindes avec Agrippa & quelques-uns de ses amis. Il y apprit qu'il avoit été adopté par son oncle dans la famille des Jules; qu'il pouvoit porter le nom de César, & qu'il étoit héritier d'une partie de ses biens : il vint ensuite à Naples, où il arriva le trente-cinquième jour après la mort de César, & le lendemain il alla à Cumes, où Cicéron s'étoit retiré. L'Orateur fait mention de cette circonstance dans une de ses lettres à Atticus.

Lib. XIV, epist. XII. Velleius, l. II.

Atia, mère d'Octave, & Philippe son beau-père, pensoient qu'il étoit dangereux pour lui de défendre le parti de César; mais Octave se rendit à l'avis d'Agrippa, & s'étant assuré de l'attachement & de la bonne volonté des vétérans qui avoient été envoyés par César dans les différentes colonies de la Campanie, il vengea son oncle en faisant mourir une

partie de ses assassins & en chassant l'autre de l'Italie; après quoi il partagea, avec Lépide & Antoine, l'Empire, dont il resta depuis le seul maître, par la valeur d'Agrippa. Ce fut à lui, en effet, qu'il confia l'administration de tout ce qui concernoit la guerre, & il se reposoit tellement sur lui, qu'Antoine reprochant à Octave son peu de courage, lui dit, qu'il ne paroissoit jamais en présence de l'ennemi, que la flotte n'en eût été auparavant mise en fuite par Agrippa.

*Suet. in Aug. c. XVI.*

La guerre de Sicile, dans laquelle Octave essuya plus d'un revers, peut être regardée comme la première occasion qu'Agrippa trouva de lui donner des marques signalées de son zèle. La flotte étoit commandée par Ménodore, qu'Octave avoit donné pour Lieutenant à Calvisius, lequel étoit à la tête de toute la marine. Ménécrate, qui conduisoit celle de Pompée, fut tué dans la première action, où plusieurs vaisseaux d'Octave furent brûlés, d'autres submergés. Quand on eut un peu réparé ses forces, de part & d'autre, on en vint à une seconde attaque, dans laquelle la flotte d'Octave ayant essuyé une violente tempête, l'avantage resta du côté de Pompée.

C'est vraisemblablement à cette année que l'on doit rapporter la médaille d'Auguste, qui a pour légende, IMP. DIVI IVLI F. ITERVM IIIVIR R. P. C. autour de la tête d'Auguste couronnée de laurier, & au revers, M. AGRIPPA COS DESIG. Cette médaille, qui est d'or, se trouve au cabinet du Roi.

*Dio.*

L'année suivante, Agrippa étant Consul avec L. Canidius, venoit d'appaiser des troubles élevés dans la Gaule; il étoit le premier qui, depuis Jules-César, eut passé le Rhin pour une expédition militaire, & il avoit remporté une victoire complète sur les Aquitains qu'il soumit. Cette année, 717 de Rome, est remarquable par la transmigration des Ubiens, qui, pour trouver une protection contre les Suéves, dont ils étoient cruellement vexés, sollicitèrent, sur les terres de l'Empire, une retraite, qu'ils obtinrent comme une récompense dûe à leur fidélité. Placés par Agrippa dans le pays où est actuellement l'électorat de Cologne, ils y bâtirent

*Appian. Civil. l. V. Dio. Vell. II, 79. Tac. Ann. l. XII, c. XXVII; Id. de Mor. Germ. cap. XXVIII; La Bletter. trad. de quelque mor. de Tacit. t. I; Strab. lib. IV, p. 194.*

une ville, dans laquelle Agrippine, fille de Germanicus & petite-fille d'Agrippa prit naissance. Cette Princesse, devenue femme de l'empereur Claude, y fit établir une colonie de Vétérans sous le nom de *colonia Agrippinensis* ; & quoique les Ubiens ne rougissent point d'être Germains, l'autre nom les flattoit d'autant plus qu'il conservoit celui de l'Impératrice leur compatriote, & rappeloit celui de son aïeul, premier auteur de leur établissement. Après cette expédition, Auguste rappela près de sa personne Agrippa, & lui ayant décerné les honneurs du triomphe, il lui ordonna de travailler à la construction d'une flotte & d'exercer des rameurs. Mais Agrippa, en homme prudent & en bon politique, crut que devant toute sa grandeur & sa fortune à Octave, il ne lui convenoit pas d'accepter les honneurs qui lui étoient offerts dans la conjoncture fâcheuse où ce Prince se trouvoit; c'est pourquoi, persistant constamment dans son refus, il donna ses soins à la commission dont il étoit chargé, & fit construire des vaisseaux sur toute la côte d'Italie. Comme cette côte manquoit de ports, & qu'il ne se trouvoit point de lieu propre à contenir une aussi grande flotte que celle que l'on préparoit, Agrippa conçut le projet d'en former un : la disposition du terrein sembloit favoriser cette entreprise. Aux environs de Cumes, entre le promontoire de Misène & Pouzzoles, étoit un lieu creusé en forme d'anse, & près duquel se trouvoient deux lacs, l'un nommé Lucrin & l'autre Averne ; la mer qu'Agrippa fit entrer dans ces deux lacs, forma un port vaste & commode, auquel il donna le nom de *Portus Julius*, en l'honneur d'Octave. A présent ce n'est plus qu'un marais, d'où il s'est fait une éruption occasionnée par des feux souterrains qui ont couvert de cendres les lieux voisins. Plusieurs Auteurs ont parlé assez confusément de l'ouvrage dont il est question : voici ce que l'on en peut conjecturer de plus vraisemblable d'après Strabon, Diodore, Dion & Suétone. Le lac Lucrin étoit séparé de la mer par un ancien monticule long d'environ huit stades, & dont la largeur ne comportoit guère que le passage d'un char; c'étoit

*Liv. epit. Appian. Dio.*

*Cassiod. chron.*

*Virg. Georg. II, 161, [illegible] ann. II, 9.*

*[illegible] l. V, pag. 245.*

*Dio. l. IV.* une vieille tradition qu'Hercule l'avoit construit lorsqu'il conduisoit dans ce pays les troupeaux de Géryon. Agrippa fit pratiquer dans ce môle deux ouvertures par lesquelles les vaisseaux pouvoient entrer; il fit ensuite creuser des canaux au moyen desquels il établissoit une communication entre le lac Lucrin & celui d'Averne, & pour faciliter de tous côtés *Strabon.* un libre accès vers le port, il ordonna d'abattre de vastes forêts qui étoient aux environs, ne balançant nullement de sacrifier, dans cette circonstance, à l'utilité publique, quelques pratiques religieuses en usage dans ces forêts; c'est ce qui donna peut-être lieu à certain bruit populaire, que la statue *Dio. & Philar.* de Calypso ou de l'Averne, avoit paru suer. Cette rumeur fit une assez grande sensation, & quoique la nature du lieu abondant en eaux chaudes pût fournir une interprétation très-raisonnable de ce fait, néanmoins les Pontifes jugèrent à propos d'y faire des expiations; ils paroissoient d'autant mieux fondés, qu'une tempête considérable qui arriva vers *Suet. Velleius; Dio.* ce temps, put faire soupçonner du prodige; mais Agrippa ne s'occupant que de son objet, acheva le port, le remplit de vaisseaux, & y exerça tout l'hiver des rameurs qui lui *Suet. in Aug. c. XVI.* furent fournis dans vingt mille esclaves qu'Auguste avoit affranchis en les destinant à cet emploi.

Il se passa plusieurs autres évènemens remarquables sous ce premier consulat d'Agrippa, entr'autres la prise de Jérusalem par Hérodes & Sosius, mais comme il n'y eut point de part, il est inutile de s'y arrêter.

L'année suivante, Octave voyant ses forces navales augmentées, recommença la guerre avec plus d'ardeur, sur-tout après avoir mis Agrippa à la tête de sa flotte, dont il ôta le *Dio. Appian. Tite-Live. epit. Velleius. Oros.* commandement à Sabinus. On peut voir dans les Auteurs les cérémonies pompeuses qu'on pratiqua pour la purification de la nouvelle flotte, le détail de divers mouvemens & de différentes opérations, qui ne tournèrent pas toujours à l'avantage d'Octave; la crainte que Pompée avoit de se mesurer avec Agrippa, jusqu'au moment où l'ennemi d'Octave fatigué des désertions fréquentes qu'il essuyoit, &

honteux d'être toujours réduit à la défensive, fit demander à Octave s'il vouloit décider leur querelle par un combat naval. On sait que la proposition ayant été acceptée, Pompée ne put sauver de sa flotte que dix-sept vaisseaux, avec lesquels il se retira vers Messine; mais se voyant sans ressource, il passa bientôt en Asie, où d'autres soins empêchèrent de le poursuivre. Si Octave témoigna sa reconnoissance aux soldats dont il avoit éprouvé le zèle, il savoit tout ce qu'il devoit aux talens & à la prudence d'Agrippa; il le décora d'une couronne rostrale, & lui fit présent d'un étendard d'azur.

C'est une question de savoir si, avant Agrippa, quelqu'un avoit reçu une semblable couronne; Velléius Paterculus & Tite-Live disent que personne, avant lui, n'en avoit été décoré; & selon Dion, qui que ce soit, ni avant ni après Agrippa, n'a joui de cet honneur; Pline est le seul auteur ancien qui assure que le grand Pompée avoit accordé cette marque de distinction à Marcus Varon dans la guerre des Pirates, & Juste-Lipse pense qu'il faut suivre ce sentiment. Mais cette question, qui est de pure curiosité, importe peu à la gloire d'Agrippa. Quand Varon auroit reçu une couronne rostrale, celle qu'Agrippa mérita n'en seroit pas moins honorable, puisque ce n'auroit été que le second exemple d'une distinction de cette espèce. Cette couronne, dont la forme imitoit des proues de vaisseaux jointes ensemble, orne la tête d'Agrippa sur la plupart de ses Médailles. Ovide y fait allusion, & Pline dit à ce sujet : *dedit hanc Augustus coronam Agrippæ, sed civicam a genere humano accepit ipse.*

*Hist. Rom. l. II, cap. LXXXI. Tit.-Liv. epit. CXXIX. Dion. l. XLIX. Plin. hist. nat. l. VII, c. XXX, & l. XVI, c. IV. Lips. de milit. rom. dial. XVII. Ov. Art. Amat. l. III, v. 392. Plin. l. XVI, c. IV.*

Après avoir ainsi terminé la guerre de Sicile, Octave revint à Rome, où on lui éleva, dans le *Forum*, une statue dorée qui le représentoit en triomphateur; & les membres du Sénat en lui déférant toutes sortes d'honneurs, desquels il n'accepta que le triomphe & l'établissement de la fête solennelle de sa victoire, arrêtèrent en même-temps que, dans toutes les cérémonies publiques où ceux qui avoient joui des honneurs du triomphe paroissoient avec une couronne de laurier, Agrippa y paroîtroit avec une couronne rostrale.

*Appian. Dion. Sueton. in Aug. c. LXXXII.*

Il étoit moins touché de ces honneurs que de la gloire d'Octave & de l'utilité publique; ce furent ces vues honnêtes & désintéressées dont il étoit toujours animé qui l'engagèrent, quoiqu'après avoir été Consul, à accepter l'Édilité, magistrature honorable sous certains rapports, puisque ses fonctions consistoient à veiller à la sureté & à la commodité des citoyens, mais qui, depuis quelque temps, étoit néanmoins fort peu recherchée. Il crut que donner des jeux magnifiques & élever des édifices aussi utiles que somptueux, ce seroit un moyen de gagner les bonnes graces du peuple & de le rendre favorable à Auguste. En effet, il répara à ses dépens, tous les édifices publics & les grands chemins; il fit reconstruire des canaux qui servoient à conduire l'eau dans la ville, & qui tomboient en ruines; il y fit aussi venir l'eau nommée *virgo*. C'est peut-être de cet aquéduc que Martial a voulu parler quand il dit :

*Frontin, de Aquæduct.*

*Qua vicina pluit Vipsanis porta columnis,*
*Et madet assiduo lubricus imbre lapis.*

*Lib. IV, epigr. XVIII.*

Chifflet a publié une agate *(b)* du cabinet d'Albert Rubens, qui exprime, selon lui, le sujet dont nous parlons. On connoît aussi une inscription publiée par Ligorius, laquelle a rapport à ces travaux d'Agrippa; mais outre plusieurs caractères de fausseté auxquels elle est reconnoissable, elle l'est sur-tout au nom de *Vipsanius*, qui ne se trouve jamais sur les monumens d'Agrippa.

Il fit faire sept cents abreuvoirs, cent cinq fontaines, cent trente réservoirs, & plusieurs autres ouvrages de cette espèce en grand nombre & d'un très-bon goût; & il les orna de trois cents statues, tant de marbre que de bronze, & de quatre cents colonnes de marbre. Il n'y avoit presque point de maison dans Rome qui n'eût à sa disposition une quantité d'eau suffisante pour l'usage ordinaire de la vie:

*Strab. l. V, p. 235.*

---

*(b)* Cette agate a appartenu depuis à M. le Marquis de Gouvernet, *Voy. Mariette, cabin. du Roi, tome I.er p. 370 & 371.*

il fit entrer dans le grand & ſolide égoût conſtruit par Tarquin l'ancien, ſept courans d'eau qui entraînoient toutes les immondices : il parvint tellement à le nétoyer, qu'en naviguant ſous terre par cet égoût, on auroit pu gagner le Tibre, où il ſe rendoit.

*Dion. Strab. Plin. l. XXXVI, c. XV.*

Après avoir étendu ſa vigilance ſur des objets utiles, il eut ſoin de pourvoir à ceux qui concernoient les plaiſirs. Il y avoit dans le cirque une grande quantité de bornes qui pouvoient occaſionner de la confuſion & faire prendre quelquefois le change à ceux qui diſputoient le prix de la courſe; & comme il ſe propoſoit de donner des jeux de toute eſpèce, il y fit placer les dauphins & les œufs de pierre qui ſervoient à compter les carrières. Selon le témoignage de Pline, Agrippa lui-même, en parlant de ſon édilité, écrit que le nombre des jours qu'il avoit employés à donner des jeux publics, montoit à cinquante-neuf, & que, dans le cours d'une année, il avoit procuré au peuple cent ſoixante-dix bains gratuits.

*Dion.*

*Plin.*

Pour avoir occaſion d'exercer des libéralités, il fit jeter dans le théatre des marques de bois ou de métal, *teſſeræ*, & ceux qui les rapportoient recevoient de l'argent, des habits ou d'autres dons; mais ce qui dut ſur-tout lui gagner l'amitié du peuple, c'eſt qu'il lui livra une quantité prodigieuſe de denrées & de différentes marchandiſes, dont des regrattiers & des monopoleurs s'étoient emparés pour mettre enſuite le peuple à contribution.

Son caractère de bonté & de bienfaiſance ne l'empêchoit pas d'uſer de ſévérité quand il le falloit : il chaſſa de Rome les Mathématiciens; c'eſt ainſi qu'on appeloit certains Aſtrologues qui abuſoient le public par de vaines prédictions : il en chaſſa auſſi les Magiciens, du nombre deſquels étoit Anaxilaüs de Lariſſe, de la ſecte de Pythagore, non que ce Philoſophe fut accuſé d'aucun maléfice, mais parce que s'étant ſervi avec ſuccès de quelques remèdes, il avoit acquis cette réputation parmi le vulgaire crédule & ignorant.

*Euſeb. chron. [illegible]*

Tandis qu'Octave & Agrippa s'occupoient à Rome, du

ſoin des affaires, le levain de la rivalité & de la haine fermentoit dans le cœur d'Antoine, qui, ſéduit d'ailleurs par l'artifice de Cléopâtre, déclara à ſon collégue cette guerre qui fut terminée à l'avantage d'Octave par la bataille d'Actium. Après les préliminaires qui précèdent ordinairement l'infraction des Traités, Octave fit à Antoine des propoſitions qu'il ſavoit bien ne devoir point être acceptées, & celui-ci répondit au défi d'Octave en lui offrant un combat ſingulier, ou, s'il aimoit mieux une bataille, de la donner dans la plaine de Pharſale, afin de terminer leur différend dans le même lieu que Céſar & Pompée avoient choiſi.

*Plutarq. Dion.*

Octave, pour mettre à profit tous les inſtans, partit auſſi-tôt de Brindes & aborda en Épire, où, ayant fait débarquer ſes troupes, il les fit camper dans l'île de Leucade, & à la pointe du golfe d'Ambracie, ſans qu'Antoine pût s'y oppoſer aſſez tôt. Agrippa fut envoyé devant avec une partie de la flotte, & comme il vouloit profiter de l'occaſion, il s'empara d'une partie des vaiſſeaux qui arrivoient de l'Égypte, de la Syrie & de l'Aſie, pour apporter des vivres & des armes à Antoine, & fit, dans différens lieux, des deſcentes, par leſquelles il inquiétoit extraordinairement les troupes de l'ennemi. Bientôt après, s'avançant vers le Péloponèſe, il prit, en préſence de la flotte d'Antoine, Modon, ville conſidérable de Meſſénie, quoique très-bien défendue, & il y fit mourir Bogud, roi de Mauritanie, qui s'y trouvoit alors.

*Oroſ. VI, 19.*

*Dion. Strab. l. VIII, p. 359. Oroſ.*

Octave avoit en tout deux cents cinquante vaiſſeaux, qui étoient moins forts qu'agiles, & plus de quatre-vingt mille hommes de pied, avec douze mille chevaux. Après avoir rangé ſes troupes de terre & de mer aux environs d'Actium, où étoit la plus grande partie de la flotte d'Antoine, il deſiroit d'engager le combat, qu'il eſſaya pluſieurs fois inutilement : il envoya donc, pour faire diverſion, une partie de ſes troupes en Grèce & en Macédoine. Sur ces entrefaites, Agrippa s'empara de Leucade, & des vaiſſeaux qui s'y trouvoient; enſuite il ſe rendit maître de *Patras*, après avoir

*Plut. Velleius. Dion. Oroſ. Flor. Horat. epod. I.*

*Flor. Dion.*

avoir vaincu Nasidius dans un combat naval ; & peu de temps après il prit Corinthe. Ces revers, joints à la défaite de la cavalerie d'Antoine, par M. Titius & par Statilius Taurus, occasionnèrent des désertions dans son armée, & précipitèrent le moment fatal qui devoit décider du sort des deux rivaux. Chacun se disposa de son côté au combat ; Auguste prit conseil d'Agrippa sur tout ce qu'il convenoit de faire, & lui donna le commandement général de la flotte.

Ce seroit ici le lieu de faire mention de la Médaille d'Agrippa citée par Mezzabarbe, & qui a pour légende : PRAET. ORAE MARIT. ET CLASS. si elle n'étoit pas suspecte, & même reconnue pour fausse.

On sait quel fut l'évènement du combat : Agrippa, après avoir fait des prodiges de valeur, gagna enfin la bataille vis-à-vis d'Actium ; bataille qui est une des plus fameuses dont l'histoire nous ait conservé la mémoire. Virgile l'a célébrée par ces vers qui seront, pour la gloire d'Agrippa, un monument bien plus durable que la couronne rostrale dont Octave récompensa ses exploits :

*Parte aliâ, ventis & Dis Agrippa secundis*
*Arduus agmen agens, cui belli insigne superbum*
*Tempora navali fulgent rostrata coronâ.* — Æneid. VIII.

Mécène avoit été déja envoyé pour gouverner Rome & l'Italie ; mais Octave craignant qu'on n'eut pas assez de respect pour lui, parce qu'il étoit resté dans l'ordre des Chevaliers, envoya aussi Agrippa en Italie, sous prétexte d'autres affaires : il les honora tous deux de sa confiance & de son estime, plus qu'aucun de ceux qui passoient pour ses amis ; ils étoient les dépositaires de tous ses secrets, au point que de deux pierres d'une assez grande étendue qu'il avoit fait graver avec l'image d'un sphinx, il en gardoit une pour lui servir de sceau, & laissoit l'autre à leur disposition, afin que, pendant son absence, ils pussent l'employer en son nom, selon que les circonstances l'exigeroient ; ainsi, ils ouvroient les lettres qu'il adressoit au Sénat, &, après y — Dion.

avoir changé ce qu'ils vouloient, ils y appliquoient le ſceau de l'Empereur.

Octave ayant envoyé Agrippa dans l'Italie, & s'étant repoſé en quelque ſorte ſur lui du ſoin de la gouverner, parcourut différentes villes de la Grèce; mais ayant paſſé en Aſie, il y reçut pluſieurs lettres d'Agrippa, qui le rappelèrent en Italie où il revint, quoique ce fût pendant l'hiver, & au bruit de ſon arrivée les troubles ceſſèrent.

*Dion. Plut. Suet. Aug. 26.*

Octave, ſeul maître de l'Empire par la mort d'Antoine, entra dans Rome avec tout l'appareil de la victoire; il fit des diſtributions au peuple, combla de préſens les Généraux, & témoigna d'une manière particulière à Agrippa toute ſon eſtime: on dit qu'il lui donna un étendard de couleur d'azur; cependant Suétone rapporte ce fait à la victoire remportée en Sicile ſur Pompée. Il eſt poſſible néanmoins qu'il ait reçu deux fois cette récompenſe diſtinguée. Dion appelle cet étendard *σημεῖον κυανοειδὲς ναυκρατητικὸν*, ce qui a exercé la critique de quelques Écrivains; car on a voulu ſavoir ſi c'étoit en effet un étendard de ſoie, de laine, ou de quelqu'autre matière ſemblable, ou bien ſi c'étoit une marque, une enſeigne particulière, différente de ce que nous appelons un étendard.

*Suet. Aug. 25 & 38. Dion.*

*Dion. l. LI.*

Si jamais Agrippa fit paroître ſon déſintéreſſement, en donnant à Octave des preuves de fidélité & de zèle, ce fut ſur-tout lorſqu'appelé par lui avec Mécène, pour s'expliquer chacun ſur le ſujet que cet Empereur avoit à leur propoſer, il parla le premier avec tant de franchiſe. Soit qu'Octave voulût connoître la façon de penſer de ſes deux confidens, ſoit qu'il ſe propoſât réellement de ſe décider par la force prépondérante des raiſons de l'un d'eux, il les conſulta ſur le projet qu'il avoit, ou qu'il diſoit avoir, d'abdiquer l'Empire & de rétablir la République.

Quel vaſte champ pour l'éloquence! que de moyens à faire valoir pour l'un & l'autre ſentiment? Dion, qui nous a conſervé les diſcours d'Agrippa & de Mécène ſur cette queſtion, n'a peut-être que trop profité de la beauté du ſujet;

l'on peut voir dans cet Auteur, les raisons de l'un & de l'autre : le Militaire cherchant moins à flatter Octave qu'à le servir, lui conseilla d'abdiquer ; l'avis de l'homme de Lettres, qui étoit bien sûr de ne pas déplaire, fut différent & prévalut. Tous deux pouvoient avoir également en vue la gloire d'Octave, ainsi que l'utilité publique, & lui offrir néanmoins des moyens opposés. Quoi qu'il en soit, cet Empereur, dont ce seroit assez faire l'éloge que de dire qu'il eut pour amis Agrippa & Mécène, fit oublier par sa bienfaisance, sa douceur & son équité, des cruautés que de malheureuses conjonctures ou des précautions peut-être nécessaires, le forcèrent d'employer ; & malgré les reproches qu'il mérita d'abord, il a fini par être mis au rang des bons Princes.

Agrippa fut assez sincère pour ne point user de déguisement envers Auguste, & Auguste assez grand pour ne pas blâmer la sincérité d'un ami si fidèle, exerça, quelque temps après, la censure avec lui ; il se l'associa même au consulat, de sorte que le second consulat d'Agrippa concourt avec le sixième d'Octave. En suivant en cela, comme en plusieurs autres points, les anciens usages, il voulut bien partager les faisceaux avec lui. En un mot, il le traitoit toujours en égal ; quand ils étoient ensemble à l'armée, ils n'avoient que la même tente, & ils donnoient des ordres en commun. Après la bataille de Philippes, Agrippa étant retourné à Rome, avoit épousé Pomponia, fille de Pomponius Atticus. Il eut de ce mariage, Agrippine, mariée à Tibère : c'est elle que Tacite appelle *Vipsania* ; mais Octave voulant resserrer de plus en plus les liens qui l'unissoient à Agrippa, lui fit épouser Marcella sa nièce, qui lui donna des enfans dont on ignore le nom.

*Suet. [illegible] c. 27. Dion.*

*Dion, l. LIII, p. [illegible].*

*[illegible] VII, [illegible].*

Ce fut à-peu-près vers ce temps que les Consuls firent le cens des citoyens ; & ce second consulat d'Agrippa fut remarquable par la solennité du lustre qui n'avoit point été célébré depuis quarante-deux ans. Dans le dénombrement qui s'y fit, on compta quatre millions soixante-trois mille

*[illegible] apud [illegible].*

*[illegible] Lapis [illegible].*

citoyens. Ils présidèrent aussi aux jeux institués à l'occasion de la victoire d'Actium; les jeunes Patriciens y représentèrent des combats à cheval. Ces jeux se célébrèrent dans la suite, de cinq ans en cinq ans, & les quatre Colléges de Prêtres, savoir, les Pontifes, les Augures, les Septemvirs & les Quindecimvirs y présidoient chacun à leur tour.

*Dion.*

Le troisième consulat d'Agrippa, qui se rencontra avec le septième d'Auguste, fut encore pour Rome une époque de prospérité. Ce troisième consulat est marqué sur les Médailles d'Agrippa, & c'est-là qu'en est borné le nombre; car il ne fut point Consul une quatrième fois, comme l'ont cru quelques Auteurs : on en trouve une preuve suffisante dans Velléius qui dit, en parlant de lui : *quem usque in tertium consulatum, & mox Collegium Tribunitiæ potestatis amicitia principis erexerat.*

Agrippa, pour faire des libéralités, n'avoit pas besoin d'y être excité par les circonstances, ni par les charges qu'il exerçoit; sa bienfaisance industrieuse prévenoit les besoins publics, & s'étendoit aux choses d'agrément comme à celles de nécessité : il orna Rome de ces édifices magnifiques dont la description seule excite l'admiration; outre ceux dont M. l'abbé le Blond a déjà parlé, on en connoit plusieurs autres : il embellit considérablement l'enclos nommé *Septa*, qui, placé dans le champ de Mars, étoit destiné aux assemblées du peuple; ce n'étoit d'abord qu'une enceinte en bois; Lépide l'avoit environnée de portiques; Agrippa la revêtit de pierres, l'orna ensuite de tableaux & de statues si précieuses, que ceux qui en avoient la garde étoient obligés de répondre de quelques-unes sur leur tête, & donna à cette place le surnom de *Septa Julia*. C'est ainsi qu'il falloit tourner au profit & à la gloire de son bienfaiteur, les graces qu'il en recevoit.

*Dio. l. LIII.*

*Scaliger. in Hieron.*

*Pl. XXXVI, 5.*

Pendant l'intervalle de temps qu'il ne fut point chargé d'affaires, il ne s'occupa que de l'ornement de la Ville, y employant une grande partie de son bien. Parmi ces ouvrages somptueux, on remarque le portique qu'il fit bâtir entre le

*Strab. l. V. p. 235. Suet. Aug. 29. Dio.*

*Nard. Rom. Ant.*

champ de Mars & la voie *Flaminia*, en mémoire des victoires qu'il avoit remportées ſur mer : il le dédia à Neptune, & il y fit peindre l'hiſtoire des Argonautes. Il ſemble qu'il ait voulu en cela, juſtifier par le fait le ſentiment qu'il avoit avancé dans un diſcours ſur l'avantage de rendre publics les tableaux & les ſtatues; Pline en parle en ces termes : *exſtat certè ejus oratio magnifica, & maximo civium digna de tabulis omnibus ſignisque publicandis.* Ce portique eſt quelquefois appelé, pour cette raiſon, le *portique des Argonautes.* Agrippa fit auſſi bâtir dans ce portique, un temple de Neptune que Xiphilin met au nombre des ouvrages brûlés ſous Tite. C'eſt à ces ouvrages, ou à quelqu'autre élevé en l'honneur de Neptune, & brûlé ſous Tite, qu'il faut rapporter, avec M. le Beau, les Medailles de moyen bronze d'Agrippa, reſtituées par Tite & Domitien; ſur la premiere on voit, d'un côté, ſa tête ornée de la couronne roſtrale, & la légende M. AGRIPPA L. F. COS. III. & de l'autre, IMP. T. VESP. AVG. REST. Neptune debout, tenant de la main droite un dauphin, de la gauche un trident. La ſeconde Medaille ne diffère de la première que dans la légende du revers, où le nom de Domitien eſt à la place de celui de Tite. Ces Medailles, & d'autres pareilles ſans reſtitution, prouvent qu'il s'agit d'un ou de pluſieurs monumens élevés en l'honneur de Neptune par Agrippa (e).

*Plin. l. XXXV, 9.*

*Dio. l. LIII, P. Victor.*

*Xiph. in Tito & Vaillant.*

*Vaillant.*

Dans le ſeptième quartier de la Ville on voyoit le champ d'Agrippa, ainſi nommé des édifices magnifiques dont il l'avoit décoré; c'étoit-là que ſe trouvoit l'enclos nommé *Septa Julia*, le *Diribitorium* & le portique de *Pola* ſa ſœur.

*Dio. l. LV.*

Mais le plus fameux de tous les monumens élevés par Agrippa, celui que le temps a le plus épargné, celui enfin qui nous rappelle avec le plus de plaiſir la mémoire de ce

---

(e) Aux environs du portique des Argonautes étoit planté un bois de lauriers, qui formoit des promenades agréables & très fréquentées; la maiſon de Martial, qui en parle, n'étoit pas fort éloignée, comme il le fait entendre lui-même dans ce vers :

*At mea Vipſanas ſpectant cœnacula laurus.* [illegible]

grand homme, c'eſt le temple de Jupiter vengeur. Pluſieurs Auteurs, tant anciens que modernes, en ont fait des deſcriptions exactes & curieuſes, ce qui diſpenſe d'entrer dans ce détail. On trouve auſſi dans Pline & dans Dion, les différentes étymologies du nom de Panthéon, ſous lequel ce temple célèbre eſt connu. Le mot ἐξετέλεσε dont ſe ſert Dion en parlant de ce monument, a fait douter ſi Agrippa l'avoit élevé depuis les fondemens, ou s'il n'avoit fait ſeulement que l'achever; néanmoins il ſe le rendit tellement propre par les ornemens dont il le décora & les dépenſes qu'il y fit, qu'on put le regarder comme ſon ouvrage : il voulut y placer la ſtatue d'Auguſte, & le conſacrer ſous ſon nom; l'Empereur n'ayant pas voulu le permettre, il y mit la ſtatue de Céſar, & dans le veſtibule, celle d'Auguſte avec la ſienne. On dit que cette ſtatue d'Agrippa exiſte encore, & qu'on la voit dans la maiſon de Grimani à Veniſe. Malgré les changemens que ce temple a éprouvés, le frontiſpice nous conſerve le nom de ſon illuſtre fondateur : on y lit, M. AGRIPPA L. F. COS. TERTIVM FECIT. Le comte de Mezzabarbe a donné la deſcription d'une Médaille d'or, ſur laquelle eſt repréſenté le Panthéon; quoique pluſieurs Auteurs l'aient auſſi citée, M. l'abbé le Blond ne croit pas qu'elle puiſſe être placée parmi les monumens authentiques d'Agrippa, parce qu'elle n'eſt point aſſez connue, & que les Médailles d'or de ce Romain ſont très-rares.

*Plin. l. XXXVI, c. XV. Dio. l. LIII. Nard. Rom. ant. Donatus de urbe Rom. Rolin, antiq. Rom. II, V.*

*Dio. l. LIII.*

*Mediobarb. in Agrippa.*

Ces ouvrages ſomptueux & d'une grande magnificence, bien loin de donner ombrage à Auguſte, & lui faire naître des ſoupçons ſur Agrippa, concilièrent l'eſtime de l'Empereur à ſon favori plutôt qu'ils n'excitèrent ſa jalouſie. On connoiſſoit la pureté des intentions d'Agrippa, qui ne pouvoit mieux ſervir l'Empereur que par les ouvrages & les établiſſemens utiles qu'il faiſoit dans la ville. Auguſte avoit tant de zèle pour l'embelliſſement de Rome, & il y pourvut tellement, ſoit par les moyens qu'il employa lui-même, ſoit par les ſecours qu'il trouva dans ſes amis, qu'il pouvoit ſe glorifier à juſte titre, comme il le diſoit, d'avoir changé

*Strab. l. V, p. 236.*

en marbre une Ville qu'il avoit trouvé de briques. Ayant donc toujours une entière confiance dans Agrippa, il le chargea de le repréſenter pendant ſon abſence, pour la célébration des noces de Julie avec Marcellus, parce que ſa ſanté ne lui permettoit pas d'aller à Rome ; & comme Auguſte lui avoit donné, ainſi qu'à M. Meſſala, la maiſon d'Antoine ſur le mont Palatin, cette maiſon ayant été brûlée, l'Empereur dédommagea en argent M. Meſſala, & fit loger Agrippa dans ſon Palais.

*Suet. Aug. 29.*

*Dio. Sueton. Aug. 65.*

Les beſoins de ſes concitoyens devoient, ſans doute, toucher de plus près le cœur d'Agrippa ; mais il regardoit l'Empire comme une grande famille, dont tous les membres devoient également participer aux grâces de l'Empereur. Auſſi la ville de Rome ne fut pas la ſeule qui ſe reſſentit de ſes bienfaits ; les Villes les plus éloignées, & des Provinces entières, eurent encore à ſe féliciter de ſon zèle pour le bien public. Parmi les ouvrages qui furent faits par ſon ordre, on connoit un grand théâtre dans le Céramique d'Athènes, qui ſervoit à pluſieurs uſages : il fit ouvrir dans les Gaules, de grands chemins qui, partant de Lyon comme d'un centre commun, traverſoient différentes Provinces ; le premier conduiſoit, à travers les Cévennes, dans l'Aquitaine, & venoit juſqu'à Saintes ; le ſecond tendoit vers le Rhin ; le troiſième menoit juſqu'à l'Ocean, en paſſant par le Beauvoiſis & le pays d'Amiens, & le quatrième traverſoit la Gaule Narbonnoiſe juſqu'au rivage de Marſeille. On croit qu'il fit bâtir le fameux pont du Gard ; il paroit auſſi que c'eſt par ſes ſoins que furent conſtruits les bains publics de Nimes, qui ont été découverts de nos jours près de la fontaine de cette ville ; un fragment d'inſcription trouvé dans les débris de ces bains, & ſur lequel on lit, M. AGRIPP. donne lieu de le penſer.

*Strab. l. IV, p. 208.*

*p. 356.*

Il eſt vraiſemblable que ce n'étoit pas là les ſeuls ouvrages qui euſſent été faits pour l'avantage d'une Colonie fondée par Auguſte, & peut-être par le conſeil d'Agrippa ; ainſi on ne doit pas être ſurpris que la ville de Nimes ait fait

frapper, en reconnoiſſance de ces bienfaits, des Médailles, dont pluſieurs exiſtent encore : elles repréſentent, d'un côté, les têtes d'Auguſte & d'Agrippa oppoſées *(capita averſa) (d)*, avec la légende IMP. DIVI FIL. PP. Au revers, on voit un crocodile attaché à un palmier, avec la légende, COL. NEM. Si par le ſecours de l'Hiſtoire on peut connoître quels ont été les motifs qui ont engagé la ville de Nîmes à frapper des Médailles en l'honneur d'Agrippa, il n'en eſt pas ainſi de deux autres de ſes Médailles publiées par M. Pellerin, & uniques juſqu'à préſent; la première ſert de cul-de-lampe à l'explication qui eſt à la tête du premier volume des Médailles de Peuples & de Villes : d'un côté on y voit la tête d'Auguſte avec la légende IMP. CAES. DIVI. F. C.C. I. P., de l'autre, celle d'Agrippa avec la légende, M. AGRIP. La ſeconde Médaille ſert de fleuron à l'avant-propos du même volume; elle préſente d'un côté les têtes d'Auguſte & d'Agrippa en regard; au revers on lit au milieu d'une couronne de laurier, S. CATO PROCOS. Ces deux Médailles, dont l'une eſt de quelque ville aux environs de Carthage, & l'autre de la Cyrénaïque, font préſumer qu'Agrippa étoit en vénération dans ces pays, ſans doute pour avoir rendu quelques ſervices importans aux habitans, & c'eſt ce que l'Hiſtoire ne nous apprend point; ce ne peut être auſſi que par eſtime ou par reconnoiſſance, que la ville de *Gades* fit pareillement frapper des monnoies ſur leſquelles elle lui donne le titre de Père & de Patron. Ces Médailles, qui ſont précieuſes, ont été publiées par Bary *(e)* & par le P. Florez : elles ſont de grand bronze; on y voit d'un côté la tête d'Agrippa, avec la couronne roſtrale & ſon nom; au revers, l'*Acroſtolium*, avec la légende MUNICIP. PARENS ou MUNICI. GA. PATRON. Sur une de

*Peupl. & Vill. tome I.*

*Cadix.*

*(d)* La première avec une couronne de laurier, la ſeconde avec la couronne roſtrale.

Il y a de ces Médailles où le titre de P P. *Patri Patriæ*, n'eſt point marqué.

*(e)* Bary, Florez, *Medallas de las Colonias Municipios y Pueblos antiguos de Eſpaña*, Tabl. XXVI, *in-4.°* Madrid, 1757.

ces

ces Médailles paroît une tête d'Hercule couverte de la peau de lion, & au revers, l'*Acrostolium* avec la légende, M. AGRIPPA COS. III. MUNICIPI PARENS. La comparaison que la ville de Gades semble avoir établie, par cette Médaille, entre Agrippa & Hercule, qu'elle regardoit comme son fondateur & son Dieu tutélaire, fait voir combien elle croyoit devoir à Agrippa. Si l'on ignore à quel titre il avoit mérité cet honneur, on sait du moins que son nom étoit cher en Espagne, comme on le voit par une inscription de Monte-Mayor, rapportée par le P. Florez, & qui porte le titre de *Patronus*.

*Florez, ibid. p. 438.*

M. AGRIPPAE PATRONO.

Après cette digression, qui n'est point étrangère au sujet, M. l'abbé le Blond reprend la suite des évènemens.

La santé d'Auguste dépérissant de jour en jour, il fut attaqué d'une maladie si dangereuse, qu'on désespéroit de sa vie : cet Empereur, croyant lui-même toucher à sa derniere heure, donna son anneau à Agrippa, plutôt pour lui confier l'administration des affaires, que pour le nommer en effet son successeur; car, par son testament, qu'il fit apporter au Sénat après le rétablissement de sa santé, il ne s'en donnoit point. Ce testament étoit conçu de manière qu'il laissoit aux Romains le pouvoir de recouvrer leur ancienne liberté; & que, dans le cas où ils auroient voulu se donner un Chef, Auguste désignoit suffisamment Agrippa, qu'il savoit être cher au peuple, dont il ne vouloit cependant point gêner le choix par son propre suffrage. On vit aussi, avec une satisfaction générale, la préférence qu'il donna à Agrippa sur Marcellus dans cette circonstance, quoiqu'il eut comblé le dernier d'honneurs, qu'il lui eût déjà donné tant de marques de bienveillance, & que de plus il lui fut uni par le double lien d'oncle & de beau-père. Cette préférence occasionna même, après la guérison de l'Empereur, de la jalousie entre Marcellus & Agrippa. Pour en éviter les progrès & les suites, Auguste, sous prétexte d'honorer Agrippa, lui donna le

*Suet. Aug. 81. Dio.*

*Dio. Joseph XV, 13. Vell. II, 93. Suetone. Tacit. Ann. XIV, 53.*

*Casaubon. Montacut.*

gouvernement de la Syrie, ou pour mieux dire, il partagea l'Empire avec lui; car Agrippa n'avoit pas seulement la Syrie dans son département, son pouvoir s'étendoit encore sur tout l'Orient : c'est le sens qu'il faut donner au mot διάδοχος dont se sert Josèphe, & non celui de successeur, comme l'ont pensé quelques interprètes.

L'Asie & la Bithynie formoient alors, avec l'île de Crète & la Cyrénaïque, deux Provinces du peuple Romain, qui nommoit deux Proconsuls pour les régir. Si donc Agrippa eut ce département, c'est qu'Auguste avoit obtenu l'agrément du peuple à cet égard, ou que le peuple lui-même, prévenant les intentions de l'Empereur, choisit son favori, en lui donnant pour adjoints deux Proconsuls, qui lui étoient subordonnés.

*Dio. l. LIV. Sueton. Plin. VII, 45.*

*Tac. Ann. XIV. Sueton. Joseph.*

Selon Dion, Agrippa envoya ses Lieutenans en Syrie, pour gouverner cette Province, tandis qu'il étoit resté à Lesbos dans le département du consul d'Asie, pour se soustraire à la jalousie de Marcellus *(f)*. Le roi Hérode, qui avoit passé l'hiver dans cette île, ayant bâti depuis peu Césarée, dans le même lieu où étoit auparavant la tour de Straton, y avoit élevé un temple à la ville de Rome & à l'empereur Auguste. C'étoit un titre pour être accueilli d'Agrippa, dont l'amitié lui fut très-utile. Les Gadaréniens formoient des accusations contre lui; on ne les écouta pas. Hérode, de son côté, voulut signaler sa reconnoissance, &, après avoir rétabli Anthédon, ville de la Palestine, il lui

*(f)* Ce dut être à l'occasion de son séjour à Mytilène, & des bienfaits qu'il avoit répandus sur ses habitans, que cette Ville lui érigea une statue. Il ne nous en reste que l'inscription, qui, par les titres fastueux qu'elle contient, sembleroit avoir été dictée par la flatterie, mais qui, rapprochée du caractère de bienfaisance de ce Romain, ne paroît plus que l'expression de la reconnoissance des Mytiléniens : il y reçoit les titres de Dieu sauveur, de bienfaiteur & de fondateur de la Ville.

*Chishl. Antiq. Asiat. p. 186.*

Ο ΔΑΜΟΣ<br>ΘΕΟΝ ΣΩΤΗΡΑ ΤΑΣ ΠΟΛΙΟΣ ΜΑΡΚΟΝ<br>ΑΓΡΙΠΠΑΝ ΤΟΝ ΕΥΕΡΓΕΤΑΝ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΑΝ.

donna le nom d'*Agrippias.* M. Pellerin en a publié une Médaille avec la légende ΑΓΡΙΠΠΕΩΝ.

*Rec. de P. & de Vil. pl. LXXXIV.*

Cependant il s'étoit élevé dans Rome des troubles, pendant un voyage qu'avoit fait Auguste dans la Sicile, pour la réduire en Province, & l'Empereur jugeant à propos d'établir dans cette ville un Préfet pour la gouverner pendant son absence, rappela en Italie Agrippa, qui lui paroissoit le plus digne de remplir cette place; & pour lui assurer encore plus de crédit, il le choisit pour son gendre, lui donnant Julie sa fille, âgée de vingt-deux ans, après lui avoir fait répudier Marcella. Si l'on en croit Dion, Mécène contribua beaucoup à ce mariage; l'historien nous a même conservé la réponse de Mécène à l'Empereur, qui le consultoit à ce sujet: Τηλικοῦτον αὐτὸν πεποίηκας, ὥστε ἢ γαμβρὸν γενέσθαι, ἢ φονευθῆναι (g). D'autres disent que ce fut Octavie, mère de Marcella, qui donna ce conseil à l'Empereur. Agrippa ne trompa pas les espérances d'Auguste; il appaisa les troubles de Rome, & fit de sages règlemens pour prévenir ceux qui pourroient arriver de nouveau.

*Dio. l. LIV.*

*Dio. l. LIV, p. 525.*

*Plut. Anton. fin. Tacit. Ann. IV, 40.*

*Dio. ibid.*

Outre les médailles où l'on voit Agrippa décoré de la couronne rostrale, on en connoît d'autres sur lesquelles il est représenté avec une double couronne formée d'éperons de vaisseaux & de crénaux de murailles: on ne peut guère, selon M. l'abbé le Blond, rapporter cette couronne murale qu'à la circonstance des troubles civils appaisés dans Rome. La première de ces Médailles, qui est d'argent, a pour légende, M. AGRIPPA COS. TER. COSSVS LENTVLVS. l'autre est aussi d'argent, & outre la légende précédente qui

*Morell. Thesaur. Num. fam. p. 491, & Havercamp. in fam. Cornelia & Vipsania, p. 134 & 451.*

(g) C'est peut-être cette réponse qui a fait prendre le change à Thomas Gordon dans un de ses discours sur Tacite, *tome I.er p. 139*: il (Octave) chercha, dit-il, le moyen de se défaire d'Agrippa, & sans un expédient que Mecenas suggéra à Octave, Agrippa auroit péri infailliblement.

On ne voit nulle part qu'Octave ait jamais cherché à se défaire d'Agrippa, ce qui lui auroit sans doute été très-facile. Pline qui, dans la description des malheurs d'Agrippa, fait entrer l'esclavage dans lequel il vivoit auprès de son beau-père, n'auroit pas omis cette anecdote, si elle avoit quelque fondement.

eſt autour de la tête d'Agrippa, on lit encore celle-ci : IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. P. P. REST. On ne peut rien ajouter à l'explication qui en a été donnée par M. le Beau, dans un de ſes Mémoires ſur les *Médailles de Reſtitution*.

*Dio.*

Quelque temps après ſon mariage avec Julie, Agrippa en eut un fils qui fut d'abord appelé *Marcus* du prénom de ſon père, & qui reçut, trois ans après, celui de *Caius*, par l'adoption d'Auguſte : on ignore le jour précis de ſa naiſſance; mais le Sénat ordonna qu'on en célébreroit l'anniverſaire par un ſacrifice.

*Dio. lib. LIII, p. 526.*

*Dio. Flor. IV, 2.*

Après avoir appaiſé les troubles de Rome, Agrippa fut envoyé dans les Gaules avec ſes légions; il chaſſa les Germains, qui, ayant paſſé le Rhin, dévaſtoient les Provinces de l'Empire, & les força de rentrer dans leurs forêts : de-là il dirigea ſes pas vers l'Eſpagne, & toujours accompagné de la victoire, ayant affoibli dans pluſieurs combats, les Cantabres, nation belliqueuſe, qui, depuis long-temps inquiétoit les Romains par des révoltes fréquentes, il parvint à les ſoumettre, & leur ôta l'eſpérance de pouvoir ſecouer le joug. C'eſt à cette victoire qu'ont rapport ces deux vers d'Horace :

*Bellicoſus Cant. Horat. l. II, Od. XI.*

*Od. VIII, l. III.*

*Servit Hiſpanæ vetus hoſtis oræ*
*Cantaber, ſerâ domitus catenâ.*

En vain Auguſte fit décerner au vainqueur les honneurs du triomphe, Agrippa, toujours ferme dans ſes principes, les refuſa conſtamment : on peut dire que la modeſtie faiſoit ſon caractère diſtinctif; il la fit éclater encore lorſque vers ce même temps, après avoir conſtruit, à ſes frais, des canaux qui portoient dans la ville de l'eau, dont la ſource étoit dans le champ de Lucullus, il donna à cette eau le nom d'*Auguſta*, comme pour en faire honneur à l'Empereur. Auſſi Auguſte fut ſi flatté de cette déférence, que, dans un moment où le peuple murmuroit à cauſe de la diſette de vin, il répondit que ſon gendre avoit ſuffiſamment pourvu à ce que le peuple ne

*Plin. XXXI, 3, Front. de aquæd. Dio.*

ſouffrît point la ſoif : *ſatis proviſum a genero ſuo Agrippa, perductis pluribus aquis ne homines ſitirent.*

*Suet. Aug. 42. Dio.*

L'Empereur parut même vouloir faire partager en quelque ſorte, ſon pouvoir à ſon gendre, lorſque s'étant prorogé Empereur pour cinq ans, il lui conféra la puiſſance Tribunitienne pour le même temps. Morel a publié une Médaille qui marque cette puiſſance Tribunitienne d'Agrippa, & qui a pour légende, M. AGRIPPA TRIB. POT. COS. III. Comme l'on ne connoît point de cabinets où elle ſe trouve, & que Morel la rapporte d'après Goltzius, M. l'abbé le Blond ne la cite que pour obſerver que ſi elle n'eſt pas fauſſe, elle doit être au moins fort ſuſpecte.

*Theſaur. Num. tom. I, p. 490.*

Peut-être qu'Auguſte, dans les projets de réforme qu'il avoit ſur la République, craignant pour ſa vie, crut pourvoir à ſa ſureté, en montrant dans Agrippa un vengeur tout prèt à ſévir contre des téméraires. Il s'occupa donc avec lui des moyens de réformer ſans danger le Sénat, dont le nombre des Membres lui paroiſſoit trop grand, & qui lui étoient auſſi odieux par leur infamie, qu'à charge par la baſſeſſe de leurs flatteries. Ce projet devoit alarmer bien des eſprits; on voulut en effet attenter à la vie d'Auguſte & à celle d'Agrippa; le dernier écarta le danger, & fit punir de mort les conjurés.

*Vell. II, 90. Tac. Ann. III, 56. Dio.*

Ce fut vers ce temps que Julie accoucha de Lucius, ſecond fruit de ſon mariage avec Agrippa, ſous le conſulat de C. Furnius & de C. Silanus. Auguſte adopta les deux enfans d'Agrippa ſuivant les formes uſitées alors; moyen qu'il employa peut-être autant pour ſa propre ſureté que par amitié pour ſon gendre.

Sous le conſulat de L. Domitius & de P. Scipion, Agrippa fut envoyé, pour la ſeconde fois, en Syrie; ce ſecond voyage confondu avec le premier, malgré l'intervalle de temps qui les ſépare, a induit quelques Écrivains en erreur, comme l'a très-bien remarqué le cardinal Noris *(h)*.

---

*(h)* Dion donne l'époque de ce ſecond voyage en Syrie : Agrippa, lorſqu'il l'entreprit, venoit de célébrer les jeux Actiaques en qualité de *Quindecemvir.* Ces jeux, inſtitués en mémoire de la victoire d'Auguſte vis-à-vis

Dion, en parlant d'Auguſte, ſous l'an de Rome 741, dit que ce Prince, après le retour d'Agrippa de Syrie, lui prorogea la puiſſance Tribunitienne pour cinq autres années. On lit auſſi dans Josèphe, qu'Agrippa revint en Italie après avoir gouverné pendant dix ans la province d'Aſie. Il alla en Aſie, pour la première fois, l'an 731; ainſi, après en avoir été Gouverneur pendant dix ans, il revint à Rome l'an 741, ſelon le calcul de Dion. Josèphe eſt le ſeul qui attribue la ſouveraine puiſſance à Agrippa lorſqu'il étoit dans la province d'Aſie. En effet, il dit que les Juifs d'Aſie lui portèrent des plaintes contre les Grecs qui habitoient les villes d'Ionie, & ailleurs, il rapporte des lettres d'Agrippa aux Magiſtrats d'Éphèſe, dont le commencement eſt conçu en ces termes : « Je veux que les Juifs aient la procure & » la garde de l'argent ſacré que l'on a coutume d'envoyer à Jéruſalem. » On trouve encore, dans le même Auteur, des lettres d'Agrippa au magiſtrat de Cyrène. L'Ionie en Aſie, & Cyrène en Afrique, étoient des provinces du peuple Romain; c'eſt pourquoi, comme elles relevoient d'Agrippa, on peut conclure que ſon pouvoir, en qualité de Proconſul, étoit plus étendu que celui des autres, qui avoient le département de ces deux Provinces dans le même temps. Il n'avoit cependant pas ce pouvoir en vertu de la puiſſance Tribunitienne.

*Lib. XVI. c. IV.* — *Ibid.* — *Id. c. X.* — *Voy. Joſeph.*

Mais ſuivons le fil de l'hiſtoire : Aſandre, roi du Boſphore Cimmérien, étant mort, laiſſa ſes États à ſa femme Dynamis, qui les lui avoit apportés en mariage; car elle étoit fille de Pharnace, fils de Mithridate. Scribonius, qui ſe diſoit auſſi

*Dio. Caſſ. l. LIV, p. 588.*

---

d'Actium, ſe célébroient tous les cinq ans au mois de Septembre; & le ſoin de leur célébration, ſelon l'Hiſtorien, étoit confié tour à tour à quatre ordres différens de Prêtres, ſavoir, aux Pontifes, aux Augures, aux Septemvirs & aux Quindecemvirs : or, Dion place à l'an de Rome 726 la première célébration de ces jeux auxquels Agrippa, Conſul pour la ſeconde fois, préſida en qualité de Pontife avec ſes collégues : il ne partit donc pour la Syrie, qu'au commencement de l'automne, après la quatrième célébration des mêmes jeux auxquels il préſida comme *Quindecimvir.*

petit-fils du même Mithridate, & qui prétendoit avoir été mis par Auguste en possession de ce Royaume, après la mort d'Asandre, épousa la veuve & s'empara du pays. Agrippa en étant informé, envoya contre lui Polémon, roi de Pont : pour lui, à la sollicitation d'Hérode, qui étoit venu le trouver en Asie, il fit le voyage de Judée, visita les Villes qu'Hérode avoit fait bâtir depuis peu, & fut reçu avec toutes sortes d'honneurs ; ayant même été à Jérusalem au milieu des acclamations du peuple qui accouroit au-devant de lui, il offrit à Dieu une hécatombe & donna un grand festin. Peu de jours après il passa de-là en Ionie, tant parce que les affaires de la Province le rappeloient, que pour éviter de faire le trajet pendant l'hiver. Il établit aussi, à Beryte, une colonie qui fut nommée *Augustana.* Sur ces entrefaites, Polémon, qui avoit conduit une armée dans le Bosphore, ne trouva plus Scribonius ; les habitans eux-mêmes ayant découvert l'imposture, l'avoient fait mourir : ils ne voulurent cependant pas se soumettre à Polémon, & quoique vaincus par lui, ils refusoient encore de le reconnoître pour Roi ; Agrippa qui en fut averti, résolut d'aller leur faire la guerre. Dès que le temps convenable pour la navigation fut revenu, il partit pour Sinope, d'où il passa en Paphlagonie, répandit la terreur parmi les habitans du Bosphore, qui mirent bas les armes, leur fit rendre les étendards pris sur les Romains pendant la guerre de Mithridate, & les força de reconnoître pour Roi Polémon, auquel il donna Dynamis en mariage. Hérode, toujours attentif à servir Agrippa, & à faire ce qui pouvoit lui être agréable, gagna, dans cette occasion, plus que jamais ses bonnes grâces ; il arriva à Sinope précisément dans le moment où Agrippa, qui ne l'avoit point mandé, avoit le plus besoin de son secours. Ce service rendu si à propos, tourna au profit des habitans d'Ilium, auxquels Agrippa remit une somme de cent mille drachmes à laquelle il les avoit imposés, pour les punir du danger que Julie, sa femme, avoit essuyé chez eux. En passant, de nuit, le Scamandre pour aller à Ilium, le fleuve s'accrut tout d'un

*Lucian. Macr.*

*Jos. antiq. XVI, cap. II.*

*Philo Legat. ad Caium.*

*Euseb. chron. & ibi Scaliger.*

*Jos. antiq. XVI, cap. III.*

*Jos. antiq. XVI, cap. IV. [illegible] Euseb. chron. Oros. VI, XXI.*

*Nicol. Damasc. [illegible] p. 416.*

coup, & la Princeſſe riſqua de périr. Le danger qu'elle courut dut ſans doute être imputé à la négligence des habitans, car Agrippa étoit trop juſte pour vouloir ſévir contr'eux s'ils n'euſſent pas été coupables. Les députés qu'ils envoyèrent pour s'excuſer & pour demander grâce, n'oſant s'adreſſer à lui, prièrent Nicolas de Damas d'employer le crédit qu'il avoit auprès d'Hérode pour que ce roi voulût bien ſe charger de leur défenſe : il le fit, & ayant préſenté cette affaire comme un accident imprévu dont ils ne pouvoient être reſponſables, il n'eut pas beaucoup de peine à fléchir Agrippa, naturellement porté à la clémence, & il obtint leur grâce lorſqu'ils étoient déjà retournés dans leur pays ſans eſpérance.

*Joſeph.*

Après avoir réglé les affaires du Boſphore, Agrippa revint à Éphèſe par la Paphlagonie, la Cappadoce & la grande Phrygie ; enſuite il paſſa dans l'île de Samos, étant accompagné par Hérode : ce roi obtint de lui pluſieurs grâces, & particulièrement le rétabliſſement des priviléges des Juifs. Antiochus-le-Grand avoit établi en Phrygie, en Lydie, & dans les autres provinces voiſines, deux mille familles de Juifs, & ces familles s'étoient conſidérablement augmentées; ils étoient opprimés par les différens habitans de l'Aſie mineure, qui ne vouloient point leur laiſſer la jouiſſance des immunités & des priviléges qu'ils tenoient d'abord des rois de Syrie, & qui leur avoient été confirmés par les Romains. Nicolas de Damas plaida leur cauſe devant Agrippa, lequel ſollicité par Hérode, écrivit aux Éphéſiens & aux autres peuples ennemis des Juifs, pour leur défendre de les pourſuivre à l'avenir, & il confirma ceux-ci dans leurs priviléges. Il en fit autant par rapport aux Juifs de Cyrène, qui avoient porté les mêmes plaintes.

*Joſ. antiq. XII, c. III.*

*Joſ. antiq. XVI, c. VI, & XII, c. III.*

Agrippa ayant été rappelé en Italie, Sextius Saturninus & T. Volumnius lui ſuccédèrent dans le gouvernement de la Syrie : de retour à Rome, il refuſa encore les honneurs du triomphe, exemple qui eut, en quelque ſorte, force de loi pour ceux qui commandoient les troupes ; quelques victoires qu'ils euſſent remportées, ils n'adreſſèrent plus de lettres

lettres au Sénat; ainſi, ſans l'excluſion formelle des particuliers, le triomphe devint un privilége des Empereurs. Auguſte voulant récompenſer à la fois & ſes ſervices & ſa modeſtie ſinguliére, lui prorogea pour cinq autres années la puiſſance Tribunitienne dont il étoit déjà honoré; mais il n'en jouit pas long-temps; à peine étoit-il arrivé d'Orient en Italie, qu'Auguſte ayant appris la révolte de Pannonie, l'envoya, quoiqu'à l'entrée de l'hiver, ſoumettre les rebelles. Agrippa s'y rendit auſſi-tôt, porta la guerre chez ces barbares, & répandit tellement la terreur dans leurs eſprits, qu'ils mirent bas les armes, donnèrent des ôtages & rentrèrent dans le devoir. Après cette heureuſe & prompte expédition, Agrippa s'empreſſoit de revenir à Rome, mais il fut obligé de s'arrêter en Campanie, où il fut attaqué de la maladie dont il mourut, à l'âge de cinquante-un ans. Cet évènement, auſſi funeſte pour Auguſte & pour Caïus & Lucius, qu'il le fut pour le peuple Romain lui-même, arriva l'an de Rome 742, ſous le conſulat de M. Valerius Meſſala Barbatus & de P. Sulpicius Quirinus, & cauſa un deuil général. Nicolas de Damas, dans le livre qu'il a écrit ſur l'éducation d'Auguſte, nous apprend qu'Agrippa étoit plus âgé que cet Empereur, né l'an de Rome 691, le 9 des calendes d'Octobre; la différence n'étoit que de quelques mois. Dion déſigne aſſez celui de la mort d'Agrippa, lorſqu'en parlant d'un combat de gladiateurs qu'Auguſte avoit donné pour les *Quinquatria* au nom des Céſars Caïus & Lucius, il ajoute que, ſur ces entrefaites, l'Empereur ayant appris la maladie d'Agrippa, quitta Rome pour l'aller voir, & que, malgré la diligence qu'il fit, il le trouva mort. Ces fêtes de Minerve commençoient à ſe célébrer le 19 de Mars, & continuoient les quatre jours ſuivans. Ovide en parle dans ſes faſtes.

*Plin. l. VII, c. VI, éd. in-4.° du P. Hard.*

*Dio. l. LIV.*

*Lib. III.*

Auguſte fit tranſporter à Rome le corps d'Agrippa, &, après l'avoir fait expoſer dans le *Forum*, il prononça ſon éloge funèbre. Dion remarque qu'il y avoit un voile tendu entre l'Empereur & le mort; malgré l'aveu qu'il fait de ſon

*Dio. l. LIV.*

ignorance par rapport à l'origine de cette coutume, il n'admet point néanmoins la raiſon qu'en apportent ceux qui diſent qu'il n'étoit pas permis au Grand-Prêtre de jeter les yeux ſur un cadavre; mais Dion, qui étoit Grec, & qui a écrit ſon hiſtoire deux cents ans après les évènemens qu'il rapporte, pouvoit bien ignorer d'anciennes cérémonies Romaines qui n'étoient peut-être plus d'uſage de ſon temps. Sénèque qui mérite, à cet égard, plus de foi que Dion, dit que le voile tendu dans cette circonſtance n'avoit d'autre uſage que de ſouſtraire à la vue du Grand-prêtre ce ſpectacle funèbre.

*Sen. ad Marc. c. XV.*

Quoiqu'Agrippa eût élevé dans le champ de Mars, le tombeau qu'il ſe deſtinoit, Auguſte néanmoins fit placer ſes cendres dans le mauſolée magnifique qu'il avoit fait conſtruire à grands frais pendant ſon ſixième conſulat, entre la voie Flaminienne & le rivage du Tibre. Pedo Albinovanus y fait alluſion en parlant d'Auguſte dans le Poëme adreſſé à Livie ſur la mort de Druſus.

*Dio. l. LIV, p. 542.*

Agrippa en mourant, légua au peuple des jardins & des bains, pour l'entretien deſquels il aſſigna des fonds, & qui pour cette raiſon, furent appelés les bains d'Agrippa: Auguſte, conformément aux dernières volontés de ſon gendre, diſtribua au peuple des ſommes d'argent provenant des biens dont il avoit hérité en grande partie, & particulièrement de la Cherſonèſe de Thrace.

Comme le peuple eſt aſſez porté à croire que les grands malheurs ſont quelquefois annoncés par des prodiges, on s'imagina que des évènemens extraordinaires qui arrivèrent à la mort d'Agrippa, en étoient le préſage. Cette opinion, toute ridicule qu'elle eſt, marque au moins la douleur du peuple, qui mit cette mort au nombre des calamités publiques, & honore la mémoire de celui dont on pleuroit la perte. Les ſpectacles furent interrompus, mais loin que cette privation coûtât au peuple, ſa douleur étoit ſi réelle, que ce ne fut qu'avec peine qu'il en reprit l'uſage. Le Sénat, pour honorer la mémoire d'Agrippa, & lui donner une marque

*Dio. p. 542.*

publique de ſon eſtime, lui dreſſa un autel dans le temple de l'Honneur & de la Vertu, en ordonnant un ſacrifice annuel qui devoit y être célébré par les Pontifes; c'eſt ce que l'on doit inférer d'une des tables du monument d'Ancyre où, malgré quelques lacunes, on voit clairement qu'il s'agit de circonſtances relatives à la fin de la vie d'Agrippa.

Après la mort de ſon mari, Julie accoucha d'un fils qu'Auguſte fit nommer Marcus Agrippa, auſſi différent de ſon père par l'eſprit & par les mœurs, qu'il lui reſſembloit par le nom. Agrippa eut de ſon mariage avec Julie, trois fils, ſavoir, Caïus & Lucius, adoptés dans la famille des Jules, & Agrippa, poſthume: il en eut auſſi deux filles, Julie, qui épouſa L. Æmilius Paulus, & Agrippine, femme de Germanicus. Quelques Écrivains font mention d'un frère d'Agrippa nommé *Vipſanius*. Nicolas de Damas dit que ce *Vipſanius* avoit ſuivi le parti de Pompée lors de la guerre civile; que dans celle d'Afrique il s'étoit attaché à Caton qui l'aimoit beaucoup, & qu'après la victoire, ayant été amené avec les autres priſonniers, Jules-Céſar avoit accordé ſa grace à Octave qui la lui avoit demandée en conſidération de ſon amitié pour Agrippa. Dion parle auſſi de *Vipſania Pola*, ſœur d'Agrippa; Julie n'avoit que vingt-ſept ans quand Agrippa mourut. Auguſte cherchant à prevenir des écarts qui pouvoient porter atteinte à l'honneur de ſa famille, n'attendit pas qu'elle eût fini ſon deuil; Tibère, à qui il la donna en mariage, ſe vit, avec la plus grande répugnance, forcé de répudier Agrippine qu'il aimoit, & d'épouſer une femme dont il connoiſſoit, par expérience, les mœurs déréglées. Du vivant même de ſon premier mari, Julie avoit eu pluſieurs amans, parmi leſquels Tacite compte Sempronius Gracchus. Auguſte, qu'elle chagrinoit par ſa conduite, avoit ſouvent eſſayé en vain de la ramener; cependant, s'il en faut croire Macrobe, il ſe reprochoit à lui-même de ſoupçonner la vertu de ſa fille, quand il voyoit ſes petits-fils reſſembler ſi bien à ſon gendre. On ſait la réponſe qu'elle faiſoit à ceux qui étoient étonnés de cette reſſemblance. Pour Agrippa,

*In libell. de educat. Aug.*

*Dio. l. LIV.*

*Suet. in Tiber. c. VII.*

*Ann. l. I, c. LIII.*

*Saturn. l. II, c. V.*

il n'ignoroit certainement pas les infidélités de Julie; Pline les compte au nombre des malheurs de sa vie; mais, soit ménagement pour la fille d'Auguste, soit vue d'intérêt personnel, il garda le silence.

*Plin. l. VII, cap. VI, édit. Hard. in-4.°*

Ces traits rassemblés par M. l'abbé le Blond, peignent le caractère de cet illustre Romain qui, selon le témoignage de Dion, fut, d'un aveu général, le plus homme de bien de son temps. Sa physionomie avoit quelque chose de dur & de sévère; ses mœurs se ressentoient aussi de cette austérité, si l'on en croit Pline : *M. Agrippa*, dit-il, *vir rusticitati quàm deliciis propior.* Il n'aimoit pas le luxe comme particulier, néanmoins il avoit beaucoup de goût pour les arts, & quand il s'agissoit de les faire servir aux ornemens publics, il n'épargnoit rien; il acheta même pour lui douze mille sesterces, deux petits tableaux, dont l'un représentoit Ajax & l'autre une Vénus, *verùm illa torvitas tabulas duas Ajacis & Veneris mercata est a Cyzicenis,* HS. XII. M.

*Lib. XXXV, c. IV.*

*Ibid.*

On pourroit trouver de la conformité entre Agrippa & César, en ce que l'un & l'autre furent de grands Capitaines & qu'ils écrivirent tous deux les Mémoires de leur vie. Ceux de César qui sont si précieux, doivent faire regretter ceux d'Agrippa, qui ne sont point parvenus jusqu'à nous : les derniers sont cités par Philargyrius sur le second livre des Georgiques. Agrippa est aussi auteur d'une description de la Terre dont Pline fait mention, & qu'il paroît avoir souvent consultée.

*Lib. III, c. III.*

# *ÉCLAIRCISSEMENS ET CONJECTURES*
## *ſur quelques anciennes Loix Romaines.*

LES Commentateurs qui ont écrit ſur cette matière, n'en ayant pas toujours donné des idées juſtes, M. Bouchaud a cru devoir reprendre leur travail, & y porter plus d'exactitude.

### ARTICLE PREMIER.
### *Sur les Loix Antoniennes.*

Lû le 18 Nov. 1774.

Durant ſon ſecond conſulat, Antoine ayant propoſé différentes Loix, en fit paſſer quelques-unes de force malgré les Auſpices; d'autres, comme les ayant trouvées dans les papiers de Jules-Céſar, dont le Sénat avoit ratifié généralement tous les actes, après la mort de ce Dictateur. Avant d'en donner une notice exacte, M. Bouchaud examine à quelle occaſion fut faite la Loi Antonia *de Dictaturâ.*

Antoine, avant de faire éclater la haine qu'il portoit à Octave, héritier de Jules-Céſar, voulut s'aſſurer un gouvernement de Province qui le mît en état de former & de fortifier ſon parti. C'eſt dans cette vue qu'il ſollicita le commandement de ſix légions qui étoient en Macédoine; il l'obtint ſur le faux bruit que les Gètes, indignés du meurtre du Dictateur, avoient fait une irruption dans cette Province. Mais prévoyant d'avance la répugnance du Sénat à le lui confier, parce qu'on le ſoupçonnoit de vouloir abuſer de l'autorité qu'il avoit déjà indépendamment de ce nouveau gouvernement, il pourſuivit lui-même le décret de l'abolition perpétuelle de la dictature, en y faiſant inſérer la peine de mort contre quiconque entreprendroit de rétablir ou accepteroit cette ſuprême Magiſtrature. On peut voir ce qu'ont écrit Appien [a] & Cicéron [b] ſur ce ſujet. L'abolition

[a] *Lib. III, de Bell. civil. p. 580, edit. Tollii.*

[b] *Philipp. I, cap. 1.*

de la Dictature eſt de l'an 710 de Rome, ſous le ſecond conſulat d'Antoine.

La Loi Antonia *de Civitate Siculorum*, eſt une de celles qu'Antoine attribua fauſſement à Jules-Céſar. On ne conçoit pas qu'il ait eu l'impudence de ſuppoſer que cette Loi, à laquelle le Dictateur n'avoit jamais penſé, eût été propoſée & reçue dans les Comices. Il eſt vrai qu'Antoine diſpoſoit à ſon gré de Fabérius, Secrétaire de Céſar, & que, par ce moyen, il lui étoit facile d'ajouter, de retrancher ou de changer ce qu'il jugeoit à propos dans les papiers du Dictateur. D'ailleurs, Céſar étoit le premier qui eût donné hors des limites de l'Italie, le droit de Cité; il s'étoit même arrogé le pouvoir de l'accorder à ſon gré, prérogative dont, avant lui, le Sénat même ne jouiſſoit que de l'agrément du peuple Romain. Mais quoique le Dictateur eût accordé aux Siciliens le droit Latin *jus Latii*, il ne leur déféra jamais celui de Cité, dont Antoine, gagné par une ſomme d'argent conſidérable, *acceptâ grandi pecuniâ*[a], les fit jouir comme d'un bienfait de Céſar. Malgré cette conceſſion, Spanheim[b], fondé ſur l'autorité de Pline, obſerve que long-temps après, la plupart des villes de Sicile ne jouirent que du Droit Latin, ſans doute parce que le conſul Vibius Panſa, comme l'atteſte Dion Caſſius[c], abolit toutes les Loix & tous les actes d'Antoine.

[a] *Cic. ad Attic. l. XIV, ep. IV.*

[b] *In [illegible] Rom. Exerc. I, c. XIV. Plin. vol. III, c. VIII.*

[c] *Lib. XLVI, p. 315.*

La Loi qu'Antoine publia pour le rappel des exilés, eſt auſſi une de celles dont il attribua l'honneur à Céſar. A peine trois ou quatre exilés furent omis dans l'amniſtie, & Cicéron avoit raiſon de demander pourquoi ils ne partagèrent point avec les autres le prétendu bienfait de Céſar. Antoine fit entrer dans le Sénat un grand nombre de ceux qui devinrent ſes créatures & ſes partiſans, en reconnoiſſance de la faveur qu'ils en avoient reçue. Ces nouveaux Sénateurs, dit M. Bouchaud, furent nommés *Charonitæ* & *Orcini*, à l'imitation des eſclaves affranchis dans le teſtament de leur maître; plaiſanterie fondée ſur ce que cet honneur leur étoit déféré par les ordres d'un homme qui avoit déjà paſſé le Styx.

C'eſt en ſon nom qu'Antoine publia la Loi judiciaire qui établiſſoit une troiſième Décurie de Juges. On ſait que la puiſſance judiciaire appartint d'abord aux Sénateurs, qu'elle fut enſuite transférée aux Chevaliers par la loi Sempronia, ſur laquelle M. Gautier de Sibert a donné une ſavante Diſſertation; que par d'autres Loix elle fut partagée entre les deux ordres, juſqu'à ce qu'Aurélius Cotta ajouta une troiſième Décurie compoſée des Tréſoriers de l'Épargne, *Tribuni Ærarii.* Céſar, devenu Dictateur, ſupprima cette Décurie, voulant que les Sénateurs & les Chevaliers, comme la portion la plus pure du peuple Romain, euſſent ſeuls le pouvoir de juger. Si la Loi d'Antoine aboliſſoit celle de Céſar, elle n'établiſſoit pas une nouveauté, en admettant les Centurions à la fonction de Juges, qui leur avoit déjà été accordée par les Loix *Aurelia, Pompeia* & *Julia;* mais par un abus intolérable, non-ſeulement elle anéantiſſoit le cens ou la quotité de biens anciennement requiſe pour être reçu dans les Décuries de Juges, elle y admettoit encore les ſimples Soldats & les *Alaudæ (a)*, c'eſt-à-dire, ceux qui compoſoient la cinquième légion : Antoine ne rougit même pas de faire tomber ſon choix ſur des gens de la plus baſſe extraction, ſur des joueurs, ſur des bannis, ſur des Grecs, *legit aleatores, legit exſules, legit Græcos*, enfin ſur des perſonnes qui n'avoient pour tout mérite, que celui d'être de ſa faction. Toute funeſte que fut à la République cette Loi, Antoine y prenoit le plus vif intérêt, & contre l'ancien uſage, il la fit paſſer au milieu des éclairs, du tonnerre & des vents qui ſe déchaînoient à l'envi; un même des principaux articles, dont il chargea L. Piſon & L. Philippus, députés par le Sénat, fut qu'on n'abrogeroit point ſa Loi judiciaire.

*Cic. Phil. V, 8.*

Antoine affectant toujours de ſe rendre populaire, ordonna

(a) C'eſt le nom gaulois que Céſar donna à une légion levée dans la Gaule Tranſalpine, parce que, comme on le croit, le cimier du caſque reſſembloit à une alouette. Les Soldats de la cinquième légion ſont ſouvent déſignés par ce nom dans les inſcriptions. V. *Gruter, p. 403, n.° I; & p. 549, n.° V.*

par sa Loi *de Provocatione*, que tous ceux qui seroient condamnés pour violence & pour crime d'État, & contre qui les Loix Juliennes prononçoient l'interdiction du feu & de l'eau, auroient la liberté d'en appeler au peuple. C'étoit à la fois anéantir les actes de César, & mettre presque dans l'impossibilité de trouver jamais des coupables; car, comme le remarque M. Bouchaud après Cicéron, qui se seroit exposé, soit en accusant une personne de ces crimes, soit en la condamnant, à la fureur d'une multitude de gens qu'elle tenoit à sa solde?

*Philipp. I, 9.*

La Loi Antonia *de Provinciis administrandis*, n'étoit pas d'un moins dangereux exemple: celle de Jules-César portoit, qu'on ne pourroit garder qu'un an le gouvernement d'une province Prétorienne, & deux ans celui d'une province Consulaire; disposition sage dont Cicéron fait l'éloge. Les Tribuns du peuple, à l'instigation d'Antoine, proposèrent de proroger jusqu'à deux ans le gouvernement des provinces Prétoriennes, & jusqu'à six, celui des Consulaires. Cette Loi reçut son dernier sceau même avant d'avoir été rédigée par écrit & promulguée, c'est-à-dire, récitée de vive voix dans l'assemblée du peuple. Quoique Augure, Antoine fit aussi peu de cas des Auspices en cette occasion, que lorsqu'il donna sa Loi *Judiciaire :* il n'eut pas plus d'égard aux Loix *Cæcilia Didia* & *Junia Licinia,* suivant lesquelles la promulgation d'une Loi devoit se faire durant trois jours de marché.

*Philipp. I, 8.*

Antoine ne borna pas là ses violences; il s'empara des fonds de terre du peuple Romain, & chargea par une Loi *de Agris dividundis,* de certains Septemvirs, à la tête desquels étoit L. Antonius son frère, de faire le partage de presque toute l'Italie. Cicéron s'élève en plusieurs endroits avec beaucoup de véhémence contre cet attentat, & oppose la conduite de César à celle d'Antoine. Mais M. Bouchaud observe qu'il ne faut pas confondre cette Loi avec une autre du même Auteur, *de Coloniis in agros deducendis.* Cette dernière paroît à l'orateur Romain mériter l'approbation des gens de bien,

*Phil. I, III, 7.*
*Phil. VIII, IX.*

bien, & s'il conseille de la renouveler, c'est qu'on l'avoit fait passer sans prendre les auspices.

*Phil. V, iv.*

Antoine prévoyant qu'il échoueroit dans le dessein de se rendre maître de la République s'il ne gagnoit Lépide, que César avoit nommé Général de la cavalerie, donna sa fille en mariage au fils de cet Officier, & prit des mesures pour assurer au père le souverain Pontificat. Jusqu'alors le souverain Pontife avoit été créé dans les assemblées du peuple par Tribus; Antoine, espérant obtenir plus facilement du Collége des Pontifes que du peuple ce qu'il desiroit, fit une Loi *de Pontifice maximo a Collegio creando*, qui dépouilla le peuple du droit d'election. Comme Dion Cassius atteste expressément que tel fut le motif de Marc-Antoine, M. Bouchaud relève deux erreurs échappées à François Hotman; l'une, d'avoir attribué cette Loi à L. Antonius, frère du Consul; l'autre, d'avoir dit qu'elle avoit pour objet la cooptation des Prêtres, quoiqu'elle regardât le droit d'élire le souverain Pontife. Celui de choisir les Prêtres éprouva bien des variations; d'abord il appartint à leur Collége, ensuite le Tribun Cn. Domitius le fit passer au peuple; le dictateur Sylla le rendit au collége des Prêtres; enfin Labiénus & César le transmirent, pour la seconde fois, au peuple. La Loi Antonia ne fit aucun changement à cet égard. Le cardinal Noris prouve par une inscription, que Caius César, fils d'Agrippa & adopté par Auguste, ainsi que son frère Lucius, fut élevé au Sacerdoce par le Sénat & le peuple Romain dans les Comices assemblés par Tribus, suivant l'usage ancien. La forme d'election introduite par la Loi Antonia, ne subsista pas long-temps, & le peuple rentra dans son droit de créer le souverain Pontife; c'est du moins ce qu'un passage d'Appien donne à M. Bouchaud lieu de penser. Cet Historien raconte que le peuple ayant voulu transférer de Lépide à Auguste le souverain Pontificat, dont personne n'avoit été dépouillé de son vivant, ce Prince ne l'accepta point.

*Lib. 45, p. 229.*

*Index des Loix Rom.*

*Cenot. Pisan. diss. II, cap. 6, p. 124.*

*Lib. V. de Bel. civ. p. 1178.*

Il ne restoit plus à Antoine, pour le succès de ses projets

ambitieux, que de se faire donner le gouvernement d'une Province dont la position le mît à portée d'opprimer sa Patrie. La ratification de tous les actes de César, qui ne permettoit pas qu'on dépouillât ouvertement de leurs gouvernemens les personnes à qui ces gouvernemens étoient destinés du vivant du Dictateur, rendoit la chose difficile; n'osant demander pour lui-même la Syrie, qui avoit été donnée à Cassius, un des meurtriers de César, & qui étoit à sa bienséance, il la fit demander par son collégue Dolabella, qui l'obtint du peuple par une Loi portée à ce sujet; ensuite il se fit donner par le Sénat, la Macédoine; mais réfléchissant que la Gaule citérieure, où commandoit Décimus Brutus, lui convenoit mieux, il sollicita l'échange, & malgré le refus du Sénat, qui entrevoyoit ses desseins, il fit passer, à force ouverte, une Loi *de permutatione Provinciarum*, par laquelle il obtint la Province desirée.

*Appian. l. III, de Bell. civ. p. 860-882. Epitom. Livian. l. 117.*

Tandis qu'Antoine outrageoit la mémoire de Jules-César en annullant ses actes, il affectoit de l'immortaliser par des honneurs divins; nous apprenons de Dion Cassius, que ces honneurs lui furent déférés même de son vivant, & qu'on érigea un temple à sa clémence. Antoine fut créé Pontife de ce temple, & Cicéron lui fait à ce sujet les plus sanglans reproches; mais Antoine n'osa, même après la mort de César, demander l'inauguration à ce Sacerdoce; il exhorta seulement le Sénat à rendre un décret qui ordonnât d'adresser à César des prières publiques. C'étoit mêler, selon l'expression de Cicéron, *parentalia cum supplicationibus*, c'est-à-dire, les sacrifices & les offrandes qu'on faisoit au tombeau de ses ancêtres, ou des personnages illustres, avec les prières publiques. Rendre des honneurs divins à un mort dont le tombeau existoit, c'étoit introduire dans le sein de la République, *Religiones inexpiabiles*, c'est-à-dire, dont on ne pouvoit effacer les souillures par aucune expiation.

*Lib. XLIV, p. 247.*

*Phil. II, 43.*

*Phil. I, c. VI.*

On trouve encore une Loi Antonia qui n'est point de Marc-Antoine, mais de Lucius son frère; Hotman la nomme *Lex Antonia de suffragiis*, quoiqu'on n'en connoisse pas

précisément l'objet : on peut conjecturer, d'après un passage de Cicéron, qu'elle autorisoit César, lorsqu'il étoit sur le point de partir pour la guerre des Parthes, à nommer pour deux ans aux Magistratures qui chaque année étoient déférées par les suffrages du peuple. Il paroît qu'alors L. Antonius obtint la permission de distribuer à ses amis une partie de ces Magistratures.

*Phil. VII, vi.*

## ARTICLE II.

### *Sur la Loi Æbutia*, de Legibus.

TEL est le titre que les uns donnent à cette Loi, tandis que d'autres l'intitulent *de Centumviris*, ou *de Legis actionibus Centumviralium causarum*. Si l'on s'en tient à un fragment d'une inscription de Rome, rapporté par Louis Charron, savant jurisconsulte du seizième siècle, Lucius Æbutius, tribun du peuple, fit cette Loi pour abolir plusieurs chefs de la Loi des douze Tables, *ut XII Tab. capita, quæ inutilia essent Reipublicæ tollerentur*, mais ce monument est fort suspect. Aulu-Gelle parle de la Loi Æbutia à l'occasion du mot *proletarius*, qui se trouve dans la Loi des douze Tables & dans Ennius. Un Jurisconsulte consulté sur le sens de ce mot répond, *ego verò dicere atque interpretari hoc deberem, si jus Faunorum & Aboriginum didicissem. Sed enim cum Proletarii & Assidui, & Sanates, & Vades & Subvades, & viginti quinque asses & taliones, furtorumque quæstiones cum lance & licio evanuerint : omnisque illa duodecim tabularum antiquitas, nisi in Legis actionibus centumviralium causarum Lege Æbutia lata consopita sit, studium scientiamque ego præstare debeo juris & legum vocumque earum quibus utimur.* Quoique ce passage ne soit pas aussi clair que le fragment cité, M. Bouchaud en tire, avec plusieurs savans Jurisconsultes, cette conjecture que la Loi dont il s'agit abolissoit différens chefs de la Loi des douze Tables, & nommément la perquisition du vol qui se faisoit en présence de témoins, *cum lance & licio (b)*. M. Bouchaud confirme cette opinion par la réfutation des

*Ad Vidor. Zev. catalog. legum.*

*Noct. Att. l. XVI, x.*

(b) On peut voir sur ces mots, *Festus* & la note de Scaliger.

divers Commentaires que différens Savans ont faits du passage d'Aulu-Gelle; Turnèbe, un d'eux, a même confondu la Loi dont il est question, avec une autre Loi Æbutia, *de curatione & potestate mandandà,* qui ordonnoit que quiconque feroit une Loi pour créer une commission, seroit exclu de cette commission, de même que ses collégues, ses parens & ses alliés : Cicéron en parle.

*De Leg. Agr. contra Rull. c. VIII.*

Pighius fixe l'époque de la Loi Æbutia *de Legibus*, à l'an 720 de Rome, temps auquel, dit-il, les Centumvirs furent créés, comme le démontre Sigonius, & où il y eut deux Tribuns du peuple de la famille Æbutia. Siccama, célèbre jurisconsulte de Frise, dans une savante & rare Dissertation, hasarde une autre conjecture : « Le préteur *Peregrinus*, dit-il, ayant été créé l'an 510, & les étrangers » ayant été incorporés en 513, dans les Tribus, il est vrai- » semblable que les Centumvirs furent institués à cette époque, » & que, dans le même temps, Æbutius proposa sa Loi *de Centumviris.* » Il s'autorise d'un passage dans lequel le jurisconsulte Pomponius plaçant la création des Centumvirs après celle du préteur *Peregrinus*, emploie le mot *deinde*, qui marque à son avis, que l'intervalle fut peu considérable, & que peut-être ces deux créations sont de la même année; sur quoi M. Bouchaud fait quelques observations.

*De Antiq. jure. civit. R. l. II, c. XVIII.*

*De Judiciis centumviral. l. I, c. VIII.*

*Loi II, §. 29, Dig. de Origine Juris.*

1.° Siccama se trompe sur l'époque du lustre où l'on incorpora les étrangers dans les Tribus. Il est prouvé par les fastes consulaires, que ce dénombrement du peuple se fit l'an 512. 2.° C'est mal-à-propos que ce Savant insiste sur le terme *deinde*, parce que Pomponius se contente de dire les choses en gros, sans distinguer scrupuleusement les temps; c'est ainsi que dans le même endroit il dit que, le préteur *Peregrinus* fut créé quelques années après le préteur *Urbanus*, quoiqu'il y ait entre ces deux créations un intervalle de cent vingt-trois ans. 3.° On ne voit pas sur quoi Siccama peut conjecturer que les Centumvirs furent créés la même année où l'on augmenta le nombre des Tribus, puisque, de son aveu, les monumens de l'antiquité ne font mention des

*Voy. Pighius, tom. II, Annal. p. 67.*

jugemens des Centumvirs, que peu de temps avant le ſiècle de Cicéron & d'Auguſte.

Cependant M. Bouchaud ne nie point que les jugemens des Centumvirs n'aient donné occaſion à la Loi Æbutia; ce fut dans le trente-neuvième luſtre, l'an de Rome 612, qu'on ajouta les tribus *Velina* & *Quirina*, aux trente-trois autres; & Pomponius nous apprend que peu de temps après le tribunal des Centumvirs fut érigé. Ces Juges étoient tirés de toutes les Tribus, trois de chacune, & par conſéquent au nombre de cent cinq, ce qui n'empêcha pas qu'on ne leur donnât le nom de *Centumvirs*, comme on continua de faire après qu'Auguſte en eut conſidérablement augmenté le nombre : ils prononçoient dans les cauſes les plus importantes, ſur leſquelles à la vérité, les Décemvirs avoient ſtatué dans la Loi des douze Tables, mais alors leurs déciſions étoient preſque inconnues au peuple; les Juriſconſultes eux-mêmes & les Juges n'en avoient ſouvent que des notions peu diſtinctes : ces déciſions étoient d'ailleurs embrouillées d'une infinité de formules ridicules & de ſubtilités futiles imaginées par les Juriſconſultes, comme Cicéron l'obſerve & le reproche à Servius Sulpitius. Ce fut donc dans le deſſein de ſupprimer ces détours inſidieux qui plongeoient le peuple dans des procès interminables, qu'Æbutius propoſa une Loi pour abroger les chefs de la Loi des douze Tables, devenus inutiles, ſans toucher à l'eſſence de cette Loi, qui n'en reçut aucune atteinte.

Voy. Pighius, t. II, Annal. p. 67.

Pro Murena 12.

On conçoit donc pourquoi le Juriſconſulte d'Aulu-Gelle prétendoit que les perquiſitions du vol, qui ſe faiſoient *cum lance & licio*, avoient ceſſé depuis la Loi Æbutia; auſſi voit-on dans un paragraphe des Inſtitutes, que cette perquiſition ne ſe pratiquoit plus ſuivant l'ancien uſage : il conſiſtoit ſurtout dans ce qu'on appeloit *trina obvagulatio* [a], c'eſt-à-dire, que le propriétaire de la choſe volée ſe tranſportoit trois jours de marché à la porte de celui qu'il croyoit le receleur, quoiqu'il n'en eût pas la preuve; & redemandoit cette choſe avec clameur, *quasi non cum convicio*, dit Feſtus : il conſiſtoit

[a] Feſtus au mot *vagulatio* & au mot *portum*.

encore dans les formules solennelles dont on se servoit pour revendiquer la chose retrouvée; c'étoit une formalité préparatoire du jugement, de sorte que la triple proclamation tenoit lieu de dépositions de témoins. Une nouvelle manière de procéder ayant été introduite par les Centumvirs, les vols qui anciennement se nommoient *furta per lancem & licium concepta*, furent nommés simplement *furta concepta*.

M. Bouchaud reconnoît que cette interprétation du passage d'Aulu-Gelle, toute naturelle qu'elle est, laisse des doutes sur le véritable objet de la Loi Æbutia, dont on ne peut fixer l'époque avec certitude.

## ARTICLE III.

### *Sur la Loi Apuleia*, Majestatis.

Cette Loi est-elle du Tribun du peuple L. Apuleius Saturninus, qu'on sait avoir été l'Auteur de plusieurs autres Loix ? C'est ce qu'ont affirmé Manuce [a], Hotman [b] & Gundlingius [c], sans en donner des preuves suffisantes. Aussi, loin que le témoignage des Auteurs de l'antiquité les favorise, il leur est contraire, selon M. Bouchaud, qui pense que cette Loi est plus ancienne que Saturninus, dont toutes les Loix paroissent avoir été abolies à sa mort par un décret du Sénat, comme un passage de Cicéron donne lieu de le croire, au lieu que la Loi Apuleia, *Majestatis*, fut observée du temps de la République. Elle subsistoit certainement lorsque le Tribun voulut faire passer sa Loi concernant les blés, par laquelle il proposoit qu'on en fît par mois une distribution gratuite au peuple. Cæpion, qui pour lors étoit Questeur *Urbanus*, ayant représenté que le trésor public ne permettoit pas une si grande libéralité, le Sénat rendit un décret qui portoit que, si l'opiniâtre Tribun persistoit dans son dessein, il seroit regardé comme un ennemi de la République. Cæpion voyant Saturninus déterminé à pousser les choses à l'extrémité, se jette, avec plusieurs personnes dont il étoit accompagné, dans le lieu où le peuple se tenoit assemblé,

[a] *De Legib. pop. Rom.*
[b] *Antiq. Rom.*
[c] *Ad Leg. Majestatis.*

*Lib. II, de Legib. c. VI.*

renverse les petits ponts de communication & les petits paniers destinés à recevoir les bulletins, & par ce moyen, empêche que la Loi ne passe. En conséquence de ces voies de fait, Cæpion fut accusé du crime de lèze-majesté; & alors, comme on l'apprend de l'Auteur qui nous instruit de ce détail, on mit en question ce que signifioit l'expression *minuere Majestatem populi Romani*. Comme ces termes étoient ceux de la Loi Apuleia, *Majestatis*, il est clair, dit M. Bouchaud, que cette Loi existoit avant cet évènement.

*Ad Heren. l. I, c. XII.*

C'est en vertu de cette Loi que le tribun du peuple, C. Junius Norbanus, fut accusé du crime d'État, ou de lèze-majesté; la victoire remportée par les Gaulois & les Cimbres, en fournit le sujet. Les Gaulois ayant attaqué le camp du consul Manlius, & les Cimbres celui du proconsul Q. Servilius Cæpion, le désastre fut si complet qu'il n'échappa des deux armées Romaines, que dix hommes, avec les deux Généraux, pour porter à Rome cette terrible nouvelle; le fameux Sertorius en fut un. Le peuple consterné à la fois & irrité contre Cæpion, qu'il regardoit comme la cause de ce malheur, rendit un décret par lequel ce Général fut déposé, & déclaré incapable d'occuper à l'avenir aucun poste dans les armées Romaines. Jamais Général n'avoit éprouvé, à Rome, un pareil sort : le Sénat, la Noblesse, & même deux Tribuns du peuple, s'élevèrent contre cette nouveauté, & excitèrent un si grand tumulte dans les Comices, que C. Junius Norbanus se crut autorisé à chasser les Patriciens de l'assemblée, & rien ne s'opposa plus à la déposition de Cæpion (c). Cette violence donna

---

(c) Cæpion, suivant quelques Auteurs, fut envoyé en exil; suivant d'autres, il mourut en prison : si l'on en croit Valere-Maxime (l. [illegible] I, c. IX, n.° [illegible]), son corps, coupé en pièces par le Bourreau, fut exposé à la vue du peuple, & traîné ensuite aux *scalæ Gemoniæ*, espèce de précipice où l'on descendoit par un escalier, & où l'on précipitoit les cadavres des criminels, après les avoir traînés avec un croc, jusqu'à cet endroit. Mais cet Auteur se contredit, car il assure ailleurs (*l. IV, c. VII, n.°* [illegible]) que L. Rheginus, tribun du peuple & ami de Cæpion, le fit sortir de prison, & l'accompagna dans sa fuite. Pour sauver cette contradiction, Rhenanus propose d'insérer

lieu à l'accusation du crime de lèze-majesté contre Norbanus : l'affaire fut portée devant les chevaliers Romains, qui haïssoient mortellement Cæpion, parce qu'il les avoit dépouillés, par une Loi, de la puissance judiciaire, pour la rendre au Sénat ; après l'avoir recouvrée, ils s'empressèrent d'absoudre Norbanus, dont M. Antonius l'orateur, prit la défense.

*Voy. sur ces détails, Cicer. de Oratore, cap. XLVII, XLVIII, XLIX, L, &c. Valer-Max. l. VIII, c. V, n.° 2.*

Gravina pense que la Loi Apuleia, *Majestatis*, fut faite plutôt pour punir ceux qui se rendoient coupables d'attentat contre la République, que pour établir un *droit de Majesté.* M. Bouchaud avoue que cette idée peut être vraie jusqu'à un certain point ; mais il croit que la Loi Apuleia eut une formule particulière qui, dans la suite, s'établit de plus en plus : il lui paroît vraisemblable, d'après ce que dit Cicéron, que l'orateur Antoine raisonnoit de la manière suivante ? « Si la majesté consiste dans la grandeur & la dignité de » l'État, c'est être coupable de ce crime que de livrer aux » ennemis l'armée Romaine ; mais on ne l'est pas en dénonçant » le traître : or, c'est par la faute de Cæpion que l'armée Romaine a été détruite, donc, &c. » L'Orateur ajoutoit que, « si tous les Magistrats doivent être dans la dépendance du » peuple Romain, on avoit tort d'accuser Norbanus qui, dans » son Tribunat, n'avoit fait que se conformer à la volonté du » peuple ; que d'ailleurs toute sédition du peuple n'étoit pas » injuste, & que jamais il n'avoit eu un plus légitime sujet » de se soulever que dans un moment où il s'agissoit de » punir un Général qui avoit exposé la patrie aux plus grands dangers. »

*Ibid. c. XLIX.*

---

le mot *patris* dans ce dernier texte, & de lire *quod illius* patris *culpâ exercitus noster deletus.* Il lui auroit fallu prouver avant tout, que le fils de Cæpion avoit été mis en prison à cause de la faute de son père, & qu'il en avoit été tiré par Rhéginus. Cicéron dit positivement *(pro Balbo)* que Cæpion banni de Rome, se retira dans la ville de Smyrne. Selon M. Bouchaud, pour concilier ce témoignage avec celui des Auteurs qui font mourir Cæpion en prison, il faut supposer que ce Romain rappelé de son exil, fut ensuite condamné à mort par les Tribuns, qui renouvelèrent contre lui l'ancienne accusation.

On

On disoit, pour la défense de Cæpion, que, si tous ceux qui veillent aux intérêts de la République, doivent lui être chers, à plus forte raison les Généraux d'armée qui, par leur prudence, leurs talens & leur valeur, assurent, aux dépens de leur vie, le salut & la dignité de l'Empire. Si l'on s'étonne qu'on osât avancer une assertion pareille en faveur de Cæpion, dans une affaire où il s'agissoit de savoir si lui, ou Norbanus, étoit coupable du crime de lèse-majesté, il faut considérer que Cæpion avoit été Consul; que les honneurs d'un triomphe lui avoient été déférés; enfin qu'il avoit été revêtu de la dignité de Grand-pontife & décoré du titre de Protecteur du Sénat.

*Val.-Max. l. VI, c. IX, n.° 13.*

M. Bouchaud conclud que la formule de la Loi Apuleia pouvoit être conçue en ces termes : *si quis populi Romani Majestatem minuisset, aut de eorum potestate quibus populus potestatem dedit, aliquid derogasset, capitale est.*

## ARTICLE IV.

### *Sur la Loi Aquilia*, de Damno.

La maison *Aquilia*, une des plus anciennes de Rome, se partagea en plusieurs branches, dont les unes furent Patriciennes, les autres Plébéïennes; & dans ce grand nombre d'hommes qu'elle a fournis, & dont les noms sont conservés, soit dans les fastes consulaires, soit dans les inscriptions, soit sur les médailles, il est difficile de démêler le Tribun du peuple qui, selon Ulpien, fut auteur du Plébiscite ou Loi Aquilia *de Damno.* Gravina, qui avoit d'abord penché pour le jurisconsulte C. Aquilius inventeur de la stipulation *Aquilienne*, a douté ensuite s'il ne falloit pas jeter les yeux sur un autre. Aussi est-il certain que l'auteur de la stipulation *Aquilienne* ne fut jamais Tribun du peuple; d'ailleurs, il est plus moderne, puisqu'il est postérieur aux jurisconsultes Q. Mutius Scevola & Brutus, qui avoient commenté la Loi *de Damno.* Pighius se décide pour L. Aquilius qui fut Tribun du peuple l'an de Rome 572, & Préteur de Sicile

l'an 577; & cette opinion paroît à M. Bouchaud, la plus vraisemblable.

Le premier chef de cette Loi, portoit, que quiconque auroit tué par mauvaise intention, ou par sa faute, un esclave, un quadrupède, ou tout autre animal qu'on peut nommer *bétail*, seroit obligé de payer au propriétaire le prix de l'esclave, ou de l'animal, sur le pied de la plus grande valeur qu'il auroit eue dans le cours de l'année en retrogradant, à compter du moment de l'occision.

Quelques Commentateurs ont été scandalisés de voir les esclaves & les quadrupèdes rangés dans la même classe; mais, selon la jurisprudence ancienne, cette espèce d'hommes, à raison de l'esclavage, étoit regardée comme un objet commerçable, &, à cet égard, comparée à une bête de somme, *nec tanquam hominibus quidem*, dit Sénèque, *sed tanquam jumentis abutimur.* Aussi les esclaves sont-ils souvent nommés σώματα, ou *Corpora*, parce que leur corps appartenoit au Maître en toute propriété. Mais si l'on ne faisoit pas difficulté de placer les esclaves dans la classe du bétail, on mettoit en question s'il falloit y insérer les pourceaux, *sed an sues pecudum appellatione contineantur, quæritur, & rectè Labeoni placet contineri*, dit Caïus. La raison de douter est, qu'à leur avis les pourceaux ne paissent point l'herbe, mais se nourrissent, pour l'ordinaire, de gland, d'orge & de grains de toute espèce; d'ailleurs, parmi les animaux domestiques, ce sont les seuls qui ne sont d'aucune utilité pour l'agriculture: aussi étoient-ils odieux à Cérès & immolés à cette déesse, comme le prouvent une infinité de témoignages d'anciens auteurs. Cependant, dit M. Bouchaud, le sentiment de Labéon a prévalu, parce que ces animaux vont en troupeaux; & c'est ainsi que l'a décidé Justinien.

*Epist. XLVII.*

*Loi V, §. II, Dig. h. t.*

*§. 1, Instit. de Lege Aquil.*

La Loi Aquilia punissoit la mauvaise intention; si, par exemple, quelqu'un, pour faire périr les abeilles, jetoit du poison sur les fleurs de son jardin. Quintilien en a fait le sujet d'une déclamation, & Puffendorf traite cette question. Cette Loi punissoit aussi les simples fautes; telle seroit celle

*Declam. III.*

*Lib. III, c. 1, §. 3.*

d'un Médecin (& c'eſt l'exemple qu'allègue Juſtinien) qui auroit mal ſaigné un eſclave, ou qui lui auroit donné un médicament mal-à-propos. M. Bouchaud conclud de-là, en paſſant, que les Médecins faiſoient, à Rome, toutes les opérations réſervées aujourd'hui aux Chirurgiens, & que, par cette raiſon, cette profeſſion ne fut exercée, pendant long-temps, que par des eſclaves & des affranchis; c'eſt ce que Congers Middleton lui paroît avoir bien prouvé contre Caſaubon, Spon & Méad, dans ſa Diſſertation, *de Medicorum apud veteres Romanos conditione.*

Au reſte, ſi le Médecin donne la mort avec mauvaiſe intention, c'eſt un aſſaſſin qui mérite d'être puni comme tel. La Loi Aquilia a en vue ceux que l'impéritie, *inſcitia debilis*, ſelon l'expreſſion de Perſe[a], met dans la claſſe du Médecin dont parle Phèdre[b], ou de ceux dont Pline[c] dit, *experimenta per mortes agunt.* La Loi veut qu'en ce cas le Médecin ſoit puni à l'extraordinaire[d], mais qu'il ſoit abſous s'il a ſuivi les règles de ſon art.

On trouve, ſoit dans les Loix, ſoit dans Sénèque[e], ſoit dans Quintilien[f], beaucoup d'exemples de fautes commiſes & ſujettes à la peine prononcée par la Loi Aquilia.

Le ſecond chef de cette Loi étoit tombé en déſuétude dès le temps d'Ulpien[g], & M. Bouchaud déclare qu'il ne nous en reſte aucun veſtige. Rien n'eſt donc plus étrange que la peine qu'ont priſe pluſieurs ſavans Commentateurs pour ſatisfaire une vaine curioſité, & la dépenſe d'érudition qu'ils ont faite pour appuyer quelques foibles conjectures. Parmi ces Interprètes on diſtingue Cujas[h], Chifflet[i], Bynkershook[k] & Marquard Freher[l]. La conjecture de ce dernier paroît à M. Bouchaud plus vraiſemblable que celles des autres : le ſecond chef de la Loi Aquilia avoit pour objet, le dommage cauſé par un quadrupède, & nommé *pauperies.*

Le troiſième chef de la Loi Aquilia portoit, dit M. Bouchaud, « que quiconque, par mauvaiſe intention, ou par ſa faute, auroit ſimplement bleſſé un eſclave, ou un animal de l'eſpèce «

[a] *Satyr. V, v. 99.*
[b] *Lib. I, Fab. XIV.*
[c] *Lib. XXIX, c. I.*
[d] *Liv. VI, ſ. VII, Dig. de officio præſid.*
[e] *Lib. III, Decl. VI. L. V, Decl. V.*
[f] *Decl. 383.*
[g] *Loi XXVII, ſ. IV, Dig. ad Leg. Aquil.*
[h] *In Paratitl. Dig. & cod. ad hunc titul.*
[i] *Lib. ſingular. ad Leg. Aquil.*
[k] *Lib. I, obſerv. cap. XIII.*
[l] *Lib. I. Parerg. ſeu verisim. c. III.*

» de ceux qu'on nomme *bétail*, ou qui auroit tué ou blessé
» tout autre animal; ou qui de quelque manière que ce fût,
» auroit détérioré la chose d'autrui, soit en la brûlant, soit en
» la brisant, seroit obligé de payer au propriétaire le prix
» de la chose, en l'estimant sur le pied de la plus grande
» valeur qu'elle auroit eue dans l'espace des trente jours
précédens. »

On ignore si la Loi Aquilia contenoit plus de trois chefs: Bynkershook a solidement réfuté Anien, l'interprète du jurisconsulte Paul, qui lui en donnoit un quatrième; & parmi les interprètes, ceux qui sont les plus réservés se bornent à dire en général, que vraisemblablement elle en avoit un plus grand nombre.

*Ibid.*

On trouve encore une Loi Aquilia *de dolo malo*, & une autre *de mulctâ*. Cicéron parlant de la première, qu'il appelle *everriculum omnium malitiarum*, dit que l'auteur Caïus Aquilius étoit son collègue & son ami; & qu'interrogé sur ce qu'il entendoit par *dolus malus*, il répondoit, *cùm esset aliud simulatum, aliud actum;* d'où Cicéron conclud, *ex omni vitâ simulatio dissimulatioque tollenda est, ita nec, ut emat meliùs, nec ut vendat, quicquam simulabit aut dissimulabit vir bonus.* Cette Loi, comme on voit, est bien postérieure à la Loi Aquilia, *de damno.* L'orateur Romain est le seul qui parle d'une autre Loi Aquilia en ces termes : *eodem tempore accusator de plebe L. Cæsulenus fuit, quem ego audivi jam senem, cùm ab L. Sabellio mulctam Lege Aquiliâ de justitiâ petivisset.* Ce passage ne donne point de lumières suffisantes sur l'objet de cette Loi; tout ce qu'on entrevoit, c'est, dit M. Bouchaud, qu'elle prononçoit une amende contre celui qui, sommé de comparoître devant le Juge, n'auroit point comparu. Quelques Interprètes, confondant cette Loi avec celle *de damno*, veulent corriger le texte de Cicéron, malgré l'autorité de tous les manuscrits; les autres, plus sages, aiment mieux distinguer deux Loix différentes.

*Lib. III, de nat. Deor. XXX, & l. III, de Offic. XIV.*

*In Bruto.*

## ARTICLE V.

### *De la Loi Alliena,* de Limitibus.

DANS le recueil des auteurs Agraires de l'antiquité, on trouve quelques fragmens des loix Agraires. On lit d'abord en titre: *Lex Mamilia, Roscia, Peducia, Alliena, Fabia :* ensuite paroissent trois chefs de ces Loix; en tête du premier on lit, K. L. III; en tête du second, K. L. IIII; en tête du troisième, K. L. V. Selon quelques Savans, ces titres particuliers indiquent le rang que tiennent dans le titre général les Loix qui y sont énoncées; ainsi K. L. III signifie *Caput Legis tertiæ,* c'est-à-dire, *Peduciæ,* cette Loi étant la troisième dans le titre général, &c. D'autres pensent, au contraire, que les trois fragmens appartiennent à la seule Loi *Mamilia;* ainsi K. L. III signifie, à leur avis, *Caput Legis (Mamiliæ) tertium, &c.* Comme on connoît avec certitude trois chefs de la Loi Mamilia, tous différens des fragmens en question, M. Bouchaud préfère la première explication, & rapporte ces fragmens aux autres Loix Agraires. Suivant cette idée, le fragment qui a pour titre K. L. IIII est de la Loi Alliena. Voici la traduction qu'en donne M. Bouchaud: « Si, pour marquer les limites d'un terrein, dont on aura fait le partage, on s'est servi de fossés conduits d'Orient en Occident; si, dans le partage du terrein on a mis cette condition, que qui que ce soit ne pourroit fermer de haies ces limites tirées d'Occident en Orient, ne pourroit y rien construire & n'y rien mettre; ne pourroit les labourer, ni combler ces fossés, ni les boucher de manière que l'eau ne puisse avoir son cours; si, dans la suite, quelqu'un contrevient à ces clauses, il sera tenu de payer, pour chaque contravention, quatre sesterces aux Colons municipes sur le terrein desquels l'infraction aura été commise. Le premier de ces Colons ou Municipes qui se présentera, pourra former la demande de cette somme. » *Limites decumani* du texte, est ici rendu par *limites tirées d'Orient en Orient.* C'est le nom que portoit anciennement toute limite, quelle que fût sa direction; dans

*Voy.* Festus, au mot *Decumanus.*

la suite on distingua *limites decumanos* & *cardines;* les premières tendoient de l'Est à l'Ouest, & les secondes, du Midi au Pôle septentrional. On distinguoit aussi *limes actuarius* & *limes linearius;* l'une, parce qu'il étoit permis d'y faire passer un chariot ou une bête de somme, *agere jumentum aut vehiculum;* l'autre, parce que cela n'étoit pas permis, & qu'elle n'avoit même pas la largeur qu'il auroit fallu.

M. Bouchaud convient en finissant, que, comme il n'a rapporté ce fragment à la Loi Alliena, que sur une conjecture fort légère, on ne sait rien de positif, ni sur l'Auteur, ni sur l'époque, ni sur l'objet de cette Loi.

# *RECHERCHES*

## *Sur la Ville de Lamia, sur les Maliens, & sur quelques-unes de leurs Médailles.*

LAMIA étoit une ville de Thessalie, sur les bords du *Sperchius,* & sur une hauteur, d'où elle dominoit tout le canton. Quoiqu'elle ait donné son nom à une guerre fameuse, elle nous est assez peu connue, parce que les Anciens nous ont transmis aussi peu de détails à son égard, qu'à l'égard des peuples de la contrée où elle étoit située; ainsi, & par elle-même, & par les habitans du pays, elle offroit un sujet digne de recherches : pour le traiter, M. le Blond a réuni aux lumières que donnent l'Histoire & la Géographie, celles que peuvent fournir les Médailles.

Lû le 14 Février 1774.

*Lib. XVIII, p. 593 & seq. edit. Wechel.*

Il rappelle d'abord en peu de mots ce que Diodore de Sicile a écrit sur la guerre *Lamiaque,* terminée à l'avantage d'Antipater, devenu possesseur de la Macédoine après la mort d'Alexandre, qui lui en avoit donné le gouvernement. La célébrité de cette guerre est moins dûe à sa durée qu'à ses suites, & à l'importance des motifs qui l'avoient fait entreprendre. Si d'ailleurs elle porte le nom de *Lamiaque,*

c'eſt moins parce que les habitans de *Lamia* y eurent part, que parce qu'elle fut terminée ſous les murs de cette ville, où Antipater s'étoit réfugié, ſans doute parce qu'il la regardoit comme une place de réſiſtance.

Quoique les Hiſtoriens & les Géographes anciens aient laiſſé dans l'obſcurité les peuples de cette contrée, par le peu qu'ils en ont dit, il paroît par quelques traits épars dans Pauſanias, & par les Médailles qui nous reſtent, qu'ils ont tenu une place diſtinguée dans l'hiſtoire de la Grèce. Ils portoient le nom de *Maliens* ou *Méliens*, Μαλιεῖς, Μηλιεῖς, diverſité qui naît de la différence des dialectes Ionien & Dorien. Hérodote en parle; il dit même que la contrée qu'il nomme *Mélide*, & dont le nom ne paroît point dans les meilleures cartes de la Grèce, eſt ſituée ſur un golfe ſujet à un flux & reflux continuel. La plaine qui entoure ce golfe, tantôt vaſte & ſpacieuſe, tantôt plus étroite, eſt bordée de montagnes élevées & inacceſſibles dont toute la contrée nommée *Mélide* eſt environnée, περικλήει πᾶσαν τὴν Μηλίδα γῆν.[a] Strabon dit[b] qu'après la Macédoine, on trouve les Theſſaliens, qui s'étendent juſqu'aux Maliens, μέχρι Μαλιέων, & aux autres peuples qui habitent au-delà & en-deçà de l'iſthme. Étienne de Byzance dit que les Maliens ſont des peuples de la Theſſalie, Μηλιεῖς οἱ ἐν Θετταλίᾳ; Scylax les place après les habitans de la Phocide; Thucydide les partage en trois, les *Paraliens*, les *Hiériens* & les *Trachiniens*, Μηλιεῖς οἱ ξύμπαντες εἰσὶ μὲν τρία μέρη, Παράλιοι, Ἱερῆς, Τραχίνιοι. Leur contrée qu'Hérodote appelle Mélide, Μηλὶς, eſt nommée par Tite-Live, *ager Malienſis.*[a] Pauſanias[b] nous apprend que lors de l'expédition des Gaulois en Grèce, les Maliens furent forcés par Brennus de jeter un pont ſur le fleuve Sperchius, & qu'on fit un ſi grand carnage des Gaulois, après qu'ils eurent repaſſé ce fleuve, qu'il ne s'en ſauva pas un ſeul. Long-temps auparavant Hercule, à la tête des Maliens, tua Phylas, roi des Dryopes, qu'il chaſſa de leur pays pour le donner aux Maliens : ce fait atteſté par Diodore de Sicile, feroit remonter aux temps fabuleux l'origine de ces peuples.

*Liv. VII, p. 196.*

[a] *Ibid. 198.*
[b] *Liv. VIII, p. 333.*

*Lib. III, p. 225, edit. H. et ct.*

[a] *Liv. XLII, c. XL.*
[b] *Phocic. c. XXI, XXIII.*

*Liv. IV.*

Quelle étoit leur ville capitale? c'est sur quoi l'Histoire nous laisse dans l'incertitude. M. l'abbé le Blond ne connoît qu'Étienne de Byzance qui parle d'une ville nommée Μαλιευς, laquelle auroit été la capitale des Maliens; il aime mieux s'en rapporter à Scylax, qui leur donne *Lamia* pour ville principale, ἐστὶ δὲ Μαλιεῦσιν ἡ πρώτη πόλις Λαμία. Voilà, sans doute, pourquoi Pausanias donne le nom de *Lamiaque* au golfe que les autres Écrivains nomment *Maliaque*, περὶ τοῦ Λαμιακοῦ κόλπου. Amasæus, traducteur de Pausanias, & après lui l'abbé Gédoyn, ont cru que c'étoit une faute; mais en deux autres endroits Pausanias donne le même nom à ce golfe. Par une raison pareille, Strabon appelle *Maliaque* la célèbre guerre d'Antipater dont on vient de parler, & que les autres nomment *Lamiaque*, ἐν τῷ Μαλιακῷ πολέμῳ.

*Scylax Caryand.*

*Phocic. c. I, p. 798, edit. Khun.*

*Attic. c. IV, p. 11, & Achaic. c. XV, p. 558.*

*Lib. X, p. 446.*

Cette confusion de noms qui montre que les habitans de *Lamia* ne doivent pas être distingués des Maliens, paroît aussi sur deux Médailles publiées par M. Pellerin, & qu'on voit ici, *n.os 1 & 2.* La première présente une tête de Bacchus couronnée de lierre; au revers, un vase à deux anses, surmonté d'une feuille de lierre, & à la droite, un plus petit vase à une anse, avec la légende ΛΑΜΙΕΩΝ. La seconde Médaille est si semblable à la première, qu'on la croiroit sortie du même coin, si elle n'en différoit par la légende ΜΑΛΙΕΩΝ au lieu de ΛΑΜΙΕΩΝ.

Après avoir ainsi établi l'identité des *Lamiens* & des *Maliens*, la différence dans la dénomination ne venant que d'une transposition de lettres dont on a plusieurs autres exemples dans des noms propres, M. l'abbé le Blond rappelle quelques médailles déjà connues, qui appartiennent à ce peuple, avant de leur en restituer d'autres qu'on a voulu lui enlever.

Celle qui porte le *n.° 3* dans la planche, a été aussi publiée par M. Pellerin. Les lettres ΛΑ qui paroissent sur un côté avec la tête de Vénus, pourroient la faire attribuer aux Lacédémoniens, parce que leurs Médailles portent aussi les mêmes lettres; mais le vase du revers qu'on ne voit point

*Peupl. & Vill. t. I, pl. XXVII, n.° 16.*

point ſur les Médailles de Lacédémone, & qui eſt à-peu-près ſemblable à celui des deux Médailles précédentes, fait penſer à M. l'abbé le Blond qu'elle eſt de *Lamia :* il porte le même jugement de la Médaille *n.° 4,* qui eſt dans le cabinet du Roi.

M. Dutens *(a)* a publié un médaillon d'argent gravé dans la planche *n.° 5 :* on y voit d'un côté la tête de Minerve caſquée; de l'autre, Hercule en repos, avec les deux lettres initiales ΛΑ, qui, au jugement de ce Savant, déſignent Lacédémone. On ne peut plus écouter les Antiquaires, qui ont avancé que les Lacédémoniens n'ont jamais fait frapper des monnoies d'or ni d'argent, depuis que M. Pellerin a donné trois Médailles d'argent de Lacédémone, choiſies parmi ſept qu'il poſſédoit; mais M. l'abbé le Blond trouve trop belle la fabrique du médaillon de M. Dutens, & le deſſin trop parfait, pour pouvoir l'attribuer à une ville où les arts ne firent jamais de grands progrès, même depuis que les loix de Lycurgue ceſsèrent d'y être rigoureuſement obſervées. Les loix de la critique lui paroiſſent la revendiquer pour Lamia, dont on a pluſieurs Médailles, qui, par la beauté de leur fabrique, atteſtent l'opulence & la célébrité de cette Ville; il voit les *Lamiens* ou *Maliens* dans le médaillon d'argent du *n.° 6,* avec la légende ΜΑΛΙΩΝ; on y remarque un point de reſſemblance en ce qu'il repréſente une tête de Minerve caſquée, ainſi que celui de M. Dutens, & qu'il eſt à peu-près de même fabrique.

*Mém. de l'Ac. tom. I, Hiſt. p. 234.*

*Peller. Peupl. & Vill. tom. I, pl. XXVII, n.° 30.*

On ſait que Minerve étoit honorée en Theſſalie & dans le territoire des Lamiens comme ailleurs; elle y avoit même reçu le nom d'*Itonia*, du mont *Itonus*, & près de la ville de Trachine elle avoit un temple enrichi par les offrandes de ſes adorateurs.

*V. Strab. l. IX, p. 435, & Pauſ. Phoc. c. XXII.*

Quant au type d'Hercule en repos, il s'accorde très-bien avec ce que la tradition, ou plutôt l'Hiſtoire fabuleuſe, nous a

*(a)* Explication de quelques Médailles de Peuples, de Villes & de Rois, Grecques & Pheniciennes. *Londres, 1773.*

transmis des exploits de ce Héros en Thessalie, & particulièrement chez les Maliens. C'est sur le mont Œta qu'il termina sa glorieuse carrière; c'est avec le secours des Maliens réunis à d'autres peuples voisins, qu'il défit Eurytus roi d'Œchalie, & triompha des Dryopes; c'est dans leur contrée qu'étoit une ville connue sous le nom d'*Heraclea Trachinia:* la ville de *Lamia* passe même pour tirer son nom de *Lamius*, fils d'Hercule.

*Voy. Apollod. l. II, p. 135; Pausan. Messen. p. 281; Hérod. l. VIII, p. 542 & 553. Diod. Sicil. liv. IV, p. 242.*

L'identité des Maliens & des habitans de *Lamia* semble encore à M. l'abbé le Blond, confirmée par la comparaison d'une Médaille d'argent du cabinet du Roi, avec le Médaillon du *n.° 6.* Sur cette Médaille, *n.° 7,* paroît d'un côté, la tête de Minerve, comme sur le Médaillon; & de l'autre, un fruit assez semblable à une grenade, au milieu d'une couronne de laurier, avec la légende ΜΑΛΙΩΝ ΛΥΣΑΝΙΑΣ, où le dernier mot est un nom de Magistrat.

Le P. Hardouin, qui a donné la description de cette Médaille, ou d'une semblable, l'attribue à l'île de *Mélos;* un Savant, dont l'autorité est, pour M. l'abbé le Blond, d'un plus grand poids, pense de même, & croit, 1.° que le mot μαλιων est écrit pour μηλιων, l'H étant changé en A, suivant le dialecte dorique : 2.° que la légende ΣΩΣΑΡΧΟ que porte le Médaillon du *n.° 6,* désigne deux mots abrégés, dont l'un est le commencement du nom d'un Archonte, & l'autre, le titre même d'Archonte, comme par exemple, ΣΩΣΘΗΝΟΥ ΑΡΧΟΝΤΟΣ.

*M. l'abbé Barthelemy.*

M. l'abbé le Blond répond que, jusqu'ici on n'a point connu de Médailles d'argent de *Mélos;* que sur toutes celles de bronze qui appartiennent à cette île, on lit constamment ΜΗΛΙΩΝ; qu'aucun Auteur ne l'a désignée par le nom de Μᾶλος; qu'Hérodote, Thucydide, Étienne de Byzance, Diodore de Sicile, Plutarque, le Syncelle, Hésychius, le Scholiaste de Denys le Periégète, ont toujours inviolablement employé le mot de Μῆλος en parlant de cette île; que pour le sens qu'on donne à la légende, il faudroit d'abord

prouver qu'il y avoit des Archontes à Mélos; que le titre d'Archonte sur les Médailles est indiqué par abréviation seulement avec les trois lettres APX; que c'est ainsi que dans la liste nombreuse des Médailles données par Vaillant, à l'article *Urbium Magistratus*, le titre d'*Archonte* est exprimé & une seule fois en toutes lettres; qu'il est sans exemple que le nom propre d'un Archonte ait été marqué en abrégé sur les Médailles; enfin, que dans le mot Σωσαρχο il n'y a ni intervalle ni point entre le Σ & l'A, ce qui montre assez que c'est un seul mot, non l'abréviation de deux.

M. Dutens, outre le beau Médaillon d'argent qu'il attribue à Lacédémone, & dont on a parlé, en a donné un autre qu'on voit ici, *n.° 8;* il représente d'un côté, un archer armé d'un arc & d'un javelot; de l'autre, Hercule étouffant le lion, avec les lettres MAA, qui, selon M. Dutens, désignent la ville de Mallus en Cilicie. Il y a un semblable Médaillon dans le cabinet de Mylord Pembrocke, mais apparemment moins bien conservé, puisqu'on n'y remarque point de lettres.

*Part. II, tab. 75.*

M. l'abbé le Blond revendique encore ce Médaillon en faveur des Maliens, d'après la comparaison qu'il en fait avec deux autres Médailles; l'une en bronze, du cabinet de Pembroke, montre d'un côté, la tête de Minerve casquée, & au revers, un Archer nu tirant de l'arc, devant lequel est une massue avec la légende, ΜΑΛΙΕΩΝ, l'autre, indiquée par le *n.° 9*, est du cabinet de M. Pellerin, & a pour type, un Archer nu tirant de l'arc, le genou droit en terre, avec la légende ΛΑΜΙΕΩΝ. De la ressemblance de ces types, M. l'abbé le Blond conclut que la légende MAA du Médaillon de M. Dutens désigne les *Maliens* ou *Lamiens*, dont le nom est marqué très-expressément sur les deux autres Médailles.

*Part. II, tab. 20.*

Le type de l'Archer convient fort bien à ces peuples: Thucydide atteste que les Béotiens, dans une guerre qu'ils eurent à soutenir contre les Athéniens, firent venir du golfe

*L. [illegible] edit. [illegible] 19.*

Maliaque, des Archers & des Frondeurs. On peut voir aussi l'observation que fait Pausanias sur les Maliens.

*Attic. c. XXIII.*

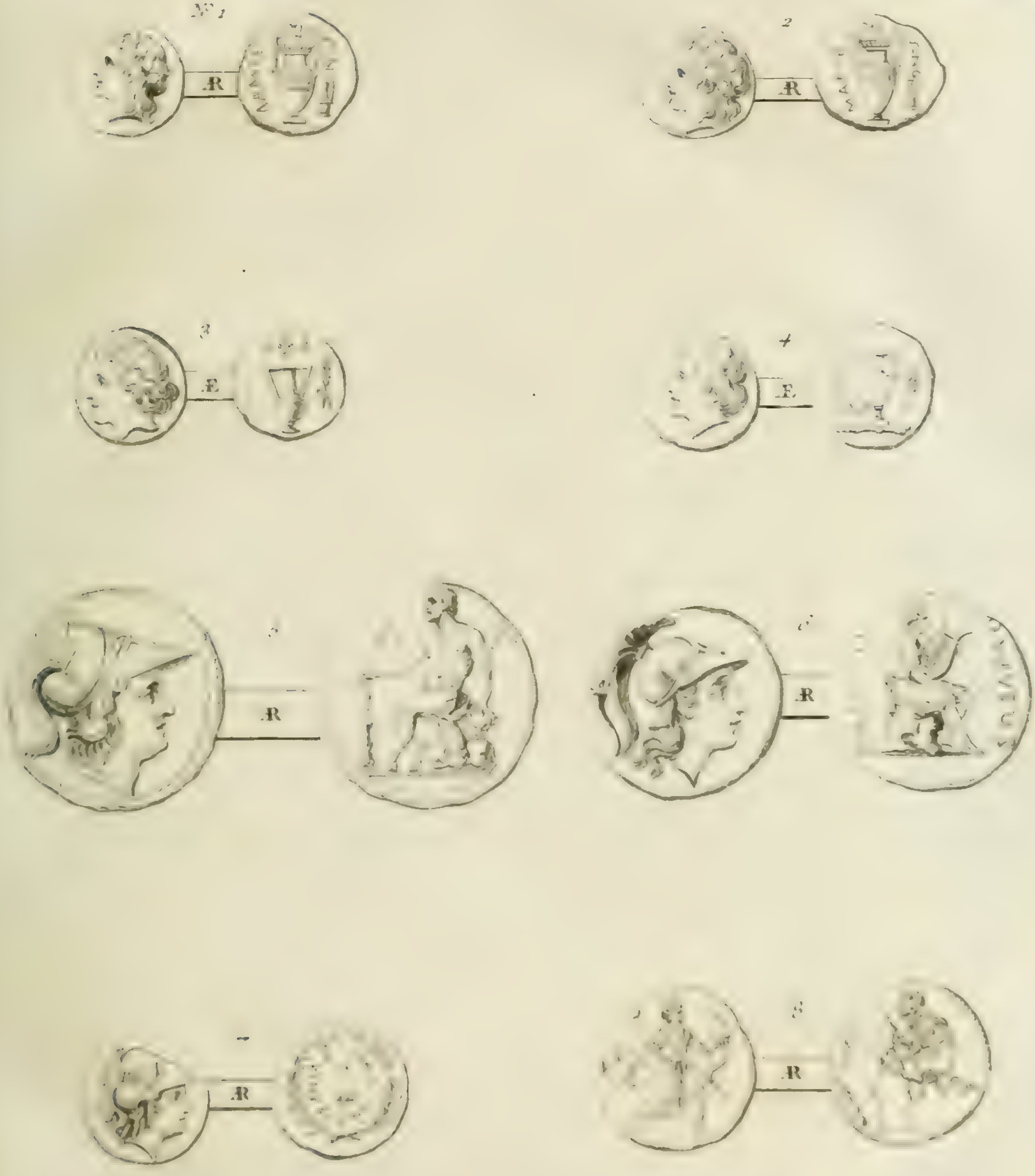
Le médaillon dont il s'agit porte pour contre-marque, la vache, d'où M. Dutens conclut qu'il a été frappé à Mallus en Cilicie, parce que ce symbole étoit la contre-marque dont cette ville faisoit usage.

C'est précisément la conséquence opposée qu'il falloit tirer, selon M. l'abbé le Blond; car suivant l'opinion de M. Pellerin, laquelle paroît la plus probable de toutes celles qui ont été proposées, une ville contre-marquoit du symbole qu'elle avoit adopté, les monnoies étrangères, pour leur donner cours dans le commerce & l'usage, concurremment avec les siennes. Voilà pourquoi on voit la même contre-marque sur des monnoies frappées dans des lieux très-différens & très-éloignés les uns des autres, parce que la Ville où le commerce les avoit introduites, les adoptoit, pour ainsi dire, en y imprimant son symbole. Or, le Médaillon de M. Dutens porte, à son avis, pour contre-marque, le symbole de *Mallus* en Cilicie : donc il n'avoit pas été frappé dans cette Ville, il lui étoit étranger; donc les lettres ΜΑΛ, dont il est chargé, ne désignent point la ville de Mallus.

M. l'abbé le Blond auroit pu s'en tenir là; mais loin de croire que la vache fût la contre-marque de cette ville de Cilicie, il pense qu'elle appartient à Cyzique dans la Propontide, ville ancienne, riche, commerçante, ornée de temples magnifiques, d'un prytanée, de gymnases, de théâtres, de stades, où des jeux & des fêtes, de même que le commerce, devoient attirer beaucoup d'étrangers. Proserpine en étoit la divinité principale, à laquelle on sacrifioit une vache noire dans le temps de sa fête. Appien[a] & Plutarque[b] rapportent même à ce sujet un trait merveilleux. La vache est le type de quelques Médailles connues de cette Ville : on la voit sur deux autonomes de bronze, dans le cabinet de M. Pellerin, sur deux de Marc-Aurèle, & sur une de Diaduménien, décrites par Vaillant. Il y a donc lieu de croire que la vache étoit le symbole dont elle se servoit pour contre-

[a] *De Bello Mithr.*

[b] *In Lucullo.*



marquer les monnoies étrangères qu'elle adoptoit, pour leur donner cours avec les siennes *(b)*.

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé le Blond croit pouvoir inférer des observations précédentes, comme une conséquence très-probable, que la ville de *Lamia* étoit la capitale des peuples nommés *Maliens;* que ces peuples ne doivent point être distingués des habitans de *Lamia;* enfin, que les deux Médaillons, dont M. Dutens attribue l'un à Lacédémone, l'autre, à *Mallus* en Cilicie, appartiennent plutôt à *Lamia* & aux *Maliens*.

---

# *ÉCLAIRCISSEMENS SUR QUELQUES MÉDAILLES DE LACÉDÉMONE, D'HÉRACLÉE ET DE MALLUS;*

## *En réponse au Mémoire de M. l'abbé le Blond.*

Lû le 31 Mars 1775.

LES raisons déduites par M. l'abbé le Blond dans le Mémoire précédent, n'ont pas paru à M. Dutens, assez fortes pour le détacher de son sentiment; ce qui le détermine même à persister dans l'opinion que le beau Médaillon d'argent *(n.° 1 de cette planche)*, a été frappé à Lacédémone, sous Agésilas, cinq cents ans après Lycurgue, c'est qu'il le tient, avec plusieurs autres Médailles, « de la famille Ruzini de Venise, dont un des ancètres avoit été Gouverneur de la « Morée, d'où il l'avoit apporté. Or, ajoute-t-il, c'est une règle « généralement reconnue que le lieu où se trouve une Médaille, « indique qu'elle appartient à quelque Ville des environs. »

M. Dutens trouve un *argument invincible* en sa faveur, dans un autre Médaillon en argent *(n.° 2)* du cabinet du Roi. M. l'abbé Barthélemy ne doute pas qu'il n'ait été frappé à Lacédémone, de même que le précédent : c'est près de cette

*(b)* Les Chinois contre-marquent encore aujourd'hui les pièces de fabrique étrangère qui ont cours dans le commerce de Canton.

Ville qu'il a été trouvé, & apporté de-là par M. l'abbé Fourmont, avec cent autres Médailles en bronze & en argent: or il eſt de même fabrique que celui de M. Dutens, du même poids, avec le même type de Pallas debout d'un côté, & de l'autre, une tête de Roi, comme le prouve le diadème. Il ne s'agit pas de rechercher ſi cette tête eſt de quelqu'un des rois de Lacédémone, qui uſurpèrent l'autorité ſouveraine dans cette République, ou de l'un des rois de Macédoine, qui s'emparèrent de Lacédémone; il ſuffit que ce Médaillon, outre les traits de reſſemblance dont on vient de parler, ait encore celui des lettres ΛΑ, telles qu'on les voit ſur toutes les Médailles de Lacédémone, c'eſt-à-dire, de chaque côté de la figure ou du type du revers; ce qui, ſelon M. Dutens, eſt une obſervation eſſentielle.

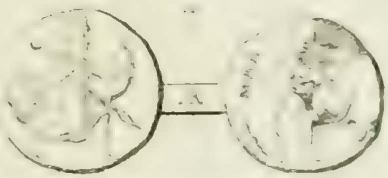
D'autres que M. l'abbé le Blond ont encore objecté que, juſqu'ici, le type d'Hercule en repos ne s'eſt jamais vu ſur les Médailles de Lacédémone. M. Dutens répond, que ſouvent on trouve des Médailles de Villes avec des types qu'on ne connoiſſoit point encore; il donne pour exemple, la Médaille d'or *(n.° 3)* d'Héraclée, ville de la grande Grèce, entre Tarente & Métaponte: elle appartient au Roi, & a été acquiſe à Naples, par M. l'abbé Barthélemy; on y voit d'un côté, la tête de Minerve; au revers, Hercule en repos, avec une légende dont ne paroiſſent plus que les cinq dernières lettres de ΗΡΑΚΛΗΙΩΝ. Or, on a une très-grande quantité de Médailles de cette Ville avec la tête de Pallas, mais toujours avec la figure d'Hercule debout. Avant celle-ci, on n'en connoiſſoit aucune où ce héros fût repréſenté en repos. Elle porte le même nom de Magiſtrat φιλ, qu'on voit ſur une autre Médaille d'Héraclée, avec une lettre de plus, ΦΙΛΩ, & le nom des habitans de cette Ville.

Quant à la Médaille du *n.° 4*, où paroît Hercule d'un côté, & un Archer Perſan de l'autre, M. Dutens perſiſte à croire qu'elle eſt de Mallus en Cilicie, déſignée par les lettres ΜΑΛ. « La contre-marque, dit-il, eſt la même que » celle qui ſe voit ſur les Médailles de la Cilicie; la figure d'un











archer Persan sur la monnoie d'une Ville faisant alors partie « de l'empire des Perses, n'a rien qui ne s'accorde bien avec « cette interprétation. » Il en place l'époque au moment de la conquête de cette contrée par Alexandre, pour accorder le type Grec avec le type Persan, ce Prince, pour se concilier l'esprit des Perses, affectant de se rapprocher de leurs usages. C'étoit en effet les flatter, que de permettre qu'un des types de la monnoie de Darius fût admis sur la monnoie d'un pays qu'il venoit de conquérir.

L'Archer qui sert de type à des Médailles de Lamia est, selon M. Dutens, bien différent de celui qui paroît sur le Médaillon du *n.° 4;* la robe & le bonnet Persan qui caractérisent l'Archer de ce Médaillon, ne permettent pas, dit-il, d'en chercher l'origine ailleurs que dans une province de Perse. Le type d'une Médaille du Roi, *n.° 5*, ressemble à celui du Médaillon, & la Médaille appartient bien sûrement à la Perse.

La contre-marque commune aux *n.^{os} 4 & 5*, est généralement reconnue, ajoute M. Dutens, pour être celle de la Cilicie. « Elle se trouve sur la Médaille Phénicienne de Tarse que j'ai publiée, & sur plusieurs Médailles du cabinet du « Roi, & de celui de M. Pellerin, qu'il dit lui avoir été « apportées de Cilicie. » La vache qui sert de contre-marque à une Médaille Phénicienne qu'a donnée M. Dutens, & qui porte le mot de *Baal* en caractères Phéniciens, prouve, ajoute-t-il, qu'elle n'a pas été contre-marquée à Cyzique, puisqu'on ne parloit pas Phénicien en cette Ville. Si l'idée de M. l'abbé le Blond, exposée dans l'analyse précédente, est juste, & le caractère Phénicien & la contre-marque prouvent à la fois, que cette Médaille n'a pas été frappée à Cyzique, parce que cette Ville n'auroit pas contre-marqué ses propres monnoies; mais la vache qu'elle porte pour contre-marque n'est point une preuve qu'elle n'ait pas été contre-marquée à Cyzique. M. Dutens finit par rappeler l'observation qui prouveroit directement que la Médaille, *n.° 4*, n'a pas été frappée à *Lamia;* c'est que l'archer Persan, type des Dariques, qui dénote une relation avec la Perse, est absolument étranger à cette Ville.

*Peupl. & Vill. planc. CXXII, n.° 6.*

*Expl. de quelq. Méd. Grecq. & Phén. pl. I, n.° 5.*

# *RECHERCHES SUR L'ART DU PLONGEUR, chez les Anciens.*

DANS un Mémoire précédent, M. l'abbé Ameilhon s'eſt occupé de l'exercice du Nageur chez les Anciens ; il y a fait voir les avantages qui réſultent de cet exercice, ſoit pour la ſanté & la conſervation des particuliers, ſoit pour le bien général de la Patrie. Dans celui-ci, qui eſt une ſuite naturelle du premier, il s'eſt propoſé de traiter des anciens Plongeurs.

Pour mettre de l'ordre dans ce ſujet, M. l'abbé Ameilhon expoſe d'abord les ſervices que ces hommes utiles rendoient à la ſociété ; il montre enſuite à quel point ils excelloient dans leur art ; enfin il détaille les divers moyens dont ils faiſoient uſage pour ſe rendre facile l'exercice de leur profeſſion, & pour ſe garantir des accidens auxquels ils étoient ſouvent expoſés.

I. Après avoir rappelé les diverſes expreſſions dont les Grecs & les Latins ſe ſervoient pour déſigner l'action de plonger, M. l'abbé Ameilhon remonte à la naiſſance de cet Art, qui lui paroît être très-ancien.

En effet, dit-il, l'art du Plongeur doit avoir la même origine que l'exercice du Nageur ; il n'eſt pas poſſible de bien nager ſans ſavoir plonger paſſablement ; auſſi Théſée qui, comme tous les Héros de l'antiquité, avoit appris à nager dès ſon enfance, étoit-il un habile Plongeur.

Inſenſiblement cet exercice ſe perfectionna ; il y eut des hommes qui s'y adonnèrent plus que les autres, & il devint une profeſſion particulière : elle fut très-utile, d'abord pour la pêche ; dans la ſuite, lorſque l'appât du gain eut excité les commerçans à courir les mers, les Plongeurs furent employés au ſervice de la Marine, & à retirer du fond des eaux les effets ſubmergés ; enfin quand les hommes eurent

entrepris

entrepris de se faire la guerre sur mer, les Plongeurs furent plus utiles que jamais, & leur profession acquit un nouveau degré d'importance. Tels sont les principaux services que les Anciens retiroient de l'art du Plongeur. M. l'abbé Ameilhon entre dans quelques détails sur chacun en particulier : nous le suivrons en l'abrégeant.

Les Plongeurs étoient nécessaires pour la pêche, sur-tout dans le temps où l'on n'avoit point encore inventé de machines pour prendre le poisson. Les Ichthyophages, au rapport de Pline, ne pêchoient pas autrement qu'en chassant le poisson dans l'eau & en le saisissant avec la main; aussi remarque-t-il que ces Sauvages nageoient comme des poissons, *ceu maris animalia*. Long-temps même après que les lignes & les filets eurent été inventés, certaines pêches se faisoient encore suivant la méthode des Ichthyophages; c'est ce que le lecteur peut voir dans la description qu'Oppien nous donne de la manière dont on pêchoit de son temps quelques espèces particulières de poissons. Enfin, il a toujours été très-difficile de se passer du secours des Plongeurs pour faire la pêche du corail, des éponges, de la pourpre, des huitres, des perles, & des autres productions marines.

*Plin. lib. VI, c. XXIX; vid. notam Harduini 113, ad istum locum.*

Le corail étoit fort recherché des Anciens, & sur-tout des Gaulois, qui en faisoient des poignées d'epées, & qui en ornoient leurs cuirasses & leurs boucliers. Cette production marine, qui a passé long-temps pour une concrétion pierreuse, ou pour une plante, & qu'on a reconnu n'être que l'asyle d'une multitude de petits insectes aquatiques, se trouvoit dans les environs de la Sicile, sur les côtes de la Campanie, dans les golfes Arabique & Persique; mais le plus estimé se pêchoit dans le voisinage des îles Stœcades, aujourd'hui les îles d'Hières : celui qu'on pêche actuellement dans la mer de Provence est encore en réputation, & on le travaille avec beaucoup de goût à Marseille.

*Plin. l. XXXII, cap. II.*

*Ibid.*

*Voy. de Spon & Wheler, t. I, p. 13.*

Les Anciens le pêchoient comme on fait encore aujourd'hui; ils en accrochoient avec des filets les branches qui tiennent aux rochers, & il y avoit toujours des Plongeurs prêts à

aller retirer du fond de la mer les morceaux qui échappoient après qu'on les avoit détachés; souvent on étoit obligé de déraciner le corail avec des ferremens; alors c'étoient des Plongeurs qui faisoient cette opération. On employoit à cette pêche un grand nombre d'hommes, parce que le corail formoit une branche de commerce considérable; ce commerce augmenta beaucoup lorsqu'on eut remarqué que les Indiens attachoient, comme ils font encore maintenant, un grand prix au corail, & qu'ils donnoient ce qu'ils avoient de plus précieux pour s'en procurer même une petite quantité.

*Plin. l. XXXII, c. II.*

La pêche des éponges occupoit aussi beaucoup de Plongeurs. Les Anciens faisoient une grande consommation d'éponges, parce qu'ils les employoient à une multitude d'usages domestiques.

Comme ils mangeoient sans nappe, ils s'en servoient pour essuyer les tables à chaque service; il y en avoit une espèce très-fine & d'un tissu fort serré, qui servoit à garnir les casques & les bottes des gens de guerre, ce qui lui avoit fait donner le nom de σπόγγος Ἀχίλλειος.

*Apicius de re coquinariâ, l. I, cap. XXVI; l. VII, c. XVI.*

*Arist. hist. Anim. lib. V, c. XVI.*

La pêche des éponges étoit une des plus difficiles, parce qu'il falloit les aller chercher dans les cavités des rochers. Aristote observe qu'on donnoit la préférence à celles qui se pêchoient dans les endroits les plus profonds de la mer. Cette pêche ne se fait encore aujourd'hui que par d'habiles Plongeurs. Si l'on en croit les voyageurs, c'est par la pêche des éponges qu'on parvient au mariage dans une île de l'Archipel qu'on nomme aujourd'hui *Nicarie*, & qui est l'ancienne Icarie; les filles y sont la récompense de ceux qui restent le plus long-temps au fond de l'eau, & dont la pêche est la plus heureuse. Cet usage vient de ce que les habitans de cette île, pour acquitter le tribut qu'ils sont tenus de payer au Grand-Seigneur, doivent fournir une certaine quantité de cette production marine.

*Ibid.*

*Dict. du Comm. au mot éponge. Dict. des drog. de Lémery.*

Oppien est entré dans des détails circonstanciés sur cette espèce de pêche, & sur les dangers qui l'accompagnent.

*Oppian. de Piscatione, l. V, ad calcem.*

Les Plongeurs étoient aussi employés à tirer du fond de la

mer un grand nombre de productions de différentes eſpèces qui entroient dans le commerce. Théophraſte nous apprend qu'ils y alloient chercher une ſorte de *fucus* ou d'algue marine, qui ſervoit à teindre les étoffes en rouge : on en pêchoit beaucoup dans le voiſinage de Crète ; on donnoit la préférence à celle qui ſe recueilloit ſur les rochers de la partie ſeptentrionale de cette île.

*Salm. exercit. Plin. p. 1146.*

Il y avoit ſur les côtes de Calcédoine, une île nommée *Démonèſe*, où des Plongeurs étoient employés à exploiter une mine de cuivre qui ſe trouvoit ſous l'eau. La pêche des petits coquillages qui produiſent la pourpre, ſe faiſoit auſſi par le moyen des Plongeurs. Enfin, les Naturaliſtes les employoient pour aller au fond des eaux leur chercher des poiſſons, des coquillages, & d'autres ſubſtances marines dont ils deſiroient étudier la nature. Lorſqu'Alexandre voulut qu'Ariſtote composât ſon grand Ouvrage ſur les animaux, il lui aſſigna un certain nombre de Plongeurs qui avoient ordre de lui fournir toutes les curioſités naturelles qui ne ſe trouvent que dans le ſein de la mer. Théophraſte rapporte dans ſes Ouvrages pluſieurs ſingularités ſur les plantes marines, dont il avoue devoir la connoiſſance à des Plongeurs.

*À Rich. Bentleio fragm. Callim. tom. I, p. 328, in-8.°*

Ceux qui s'occupoient de la pêche des huîtres étoient déjà fort connus du temps d'Homère : ce Poëte en fait mention lorſqu'il décrit le combat de Patrocle & d'Hector.

*Iliad. XVI, v. 740 & ſuiv.*

Les perles ont toujours été regardées par les Anciens, comme une des plus précieuſes productions de la Nature ; non-ſeulement elles faiſoient partie de la parure des riches, mais par un raffinement de luxe très-ridicule, on en ſervoit dans les repas comme un mets rare. Les plus belles perles ſe pêchoient dans le ſein Perſique, & aux environs de l'île de Taprobane, qu'on croit être Ceylan.

*Plin. lib. IX, c. XXXV.*

*Arrian. Peripl. maris Erythræi.*

Ces pêcheries, qui ſoutiennent encore leur ancienne réputation, occupoient un grand nombre de Plongeurs.

Philoſtrate, ſi connu par ſon goût pour le merveilleux, raconte, ſur la manière dont ſe faiſoit la pêche des perles dans un canton de la mer Indienne, des particularités qui

*Photii Bibl. Phil. col. 1008.*

ne démentent point ſon caractère. « Ceux, dit-il, qui ſont
» employés à cette pêche, deſcendent dans l'eau, munis d'une
» plaque de fer, & d'un vaſe rempli d'un certain onguent ou
» parfum; ils vont ſe placer dans un endroit où ils voient
» beaucoup de cette eſpèce d'huîtres qui contiennent les perles:
» ces huîtres, excitées par l'odeur de la drogue que répandent
» les Plongeurs, s'entr'ouvrent, & bientôt elles en ſont enivrées:
» alors les Plongeurs piquent l'animal avec un ſtilet; il ſort
» de la bleſſure une liqueur que ces hommes reçoivent dans
» de petites cavités creuſées dans l'épaiſſeur de la plaque de
» fer qu'ils portent avec eux. Cette liqueur reçue dans ces petits
moules, s'y durcit en forme de perles. »

Il n'eſt pas néceſſaire d'inſiſter ſur l'abſurdité d'un pareil récit; M. l'abbé Ameilhon obſerve ſeulement qu'il pourroit bien tirer ſon origine d'un uſage qui, comme le remarque Saumaiſe, s'obſerve dans les pays où ſe pêchent les perles, & qui, peut-être ſe pratiquoit auſſi chez les Anciens.

*Plinianæ exerc. Salm. p. 1124. col. 2.*

Lorſque la récolte des perles eſt faite, on les diſtribue en différentes claſſes, ſuivant leur groſſeur. Pour abréger l'opération, on les fait paſſer ſucceſſivement par des eſpèces de tamis de cuivre, qui ſont percés de trous de différens diamètres.

Il ne ſeroit pas étonnant qu'une manœuvre auſſi ſimple eût été connue des anciens peuples de l'Inde; il le ſeroit encore moins qu'un voyageur peu intelligent, voulant ſe faire inſtruire par les gens du pays, de l'uſage de ces inſtrumens deſtinés à fixer la groſſeur des perles, eût mal entendu ce qu'on lui en diſoit, & qu'il les eût pris pour des moules propres à former des perles. Cette conjecture n'a rien, ce ſemble, qui choque la vraiſemblance; nos Voyageurs modernes fourniroient, s'il étoit néceſſaire, plus d'un objet de comparaiſon qui ſerviroit à la juſtifier.

En général, les Anciens n'ont eu que des idées fort confuſes ſur la nature des perles, & ſur la manière dont elles ſe forment. Il ſeroit auſſi inutile qu'ennuyeux, continue M. l'abbé Ameilhon, de recueillir ici toutes les rêveries

qu'ils ont débitées sur cette matière : ce qu'ils ont dit sur l'empressement avec lequel le luxe faisoit rechercher cette production de la mer, & sur les dangers auxquels s'exposoit tous les jours un grand nombre d'hommes pour satisfaire la vanité de quelques riches, paroît beaucoup plus raisonnable. Voici comment Manilius entr'autres, s'est expliqué à ce sujet :

« Il n'est rien, dit ce Poëte, que l'avidité du gain ne fasse entreprendre aux hommes ; le naufrage même est devenu un nouveau moyen de s'enrichir, *quæstus naufragio petitur :* souvent on est obligé d'aller chercher au fond des eaux le corps du malheureux Plongeur, avec la proie dont il s'est saisi. »

*Manilius, l. V, v. 395 & seq.*

Pline tient aussi un langage qui n'est pas moins énergique. « Ce n'est point assez, dit-il, en parlant des Plongeurs employés à la pêche des perles, ce n'est point assez que nos semblables s'exposent aux plus grands périls pour nous procurer de la nourriture, il faut encore qu'ils les affrontent pour nous vêtir, tant nous avons de plaisir à nous voir le corps tout couvert d'ornemens qui sont le prix de la vie de l'homme ! *Parum est, nisi qui vescimur periculis, etiam vestiamur, adeo per totum corpus animâ hominis quæsita maximè placent.* »

Les pêcheurs de perles couroient de grands risques, sur-tout de la part des chiens marins, qui sont fort communs dans les endroits où se fait cette pêche. On supposoit alors que ces animaux avoient une affection particulière pour les perles, & que celles-ci conduites par une sorte d'instinct, se réfugioient auprès des requins, pour échapper aux recherches des pêcheurs.

Cédrénus, qui étoit aussi mauvais naturaliste que crédule historien, rapporte à ce sujet une histoire dont on est fort éloigné de garantir la vérité, & qu'il faut lire dans l'ouvrage même de ce Moine.

*Cedren. t. I, p. 355 & 356, [illegible]*

Quoi qu'il en soit, la pêche des perles passoit communément pour être si dangereuse, que dans certains pays, on condamnoit à ce travail les gens qui avoient mérité la mort ; c'est ce qui, suivant l'auteur du Periple de la mer Érythrée,

*Arr. in Peripl. maris Erythræi.*

se pratiquoit dans un pays situé sur le promontoire de la presqu'île de l'Inde appelé Komar, dans lequel les Géographes reconnoissent le cap Comorin. On sait qu'il se pêche encore dans ce lieu de très-belles perles.

Cellarius, t. II, p. 744.

Le requin n'étoit pas le seul animal que les Plongeurs eussent à craindre, ils avoient encore, suivant Appien, un autre ennemi presque aussi redoutable dans le bœuf marin, espèce de raye; cet animal, qui se tient ordinairement couché sur la vase, est extrêmement large; il est très-avide de chair humaine: dès qu'il aperçoit, dit Oppien, quelques-uns de ces hommes dont la profession est de parcourir les profondeurs de la mer, il s'élève promptement au-dessus de lui, le suit par-tout où il va, & reste ainsi suspendu sur sa tête; le Plongeur ne pouvant pas sortir de l'eau, se noye nécessairement, alors le bœuf marin en fait aisément sa proie.

Oppien. l. II. de Pisc. v. 141 & suiv.

Les Plongeurs s'exposoient à ces dangers, non-seulement pour aller chercher dans le sein de la mer, les richesses qu'elle produit naturellement, mais encore pour lui faire restituer les effets naufragés.

Lorsque Xercès vint attaquer la Grèce, il y avoit dans son armée un certain Scyllias qui passoit pour le plus habile Plongeur de son temps: cet homme fut très-utile aux Perses, après un naufrage qu'ils essuyèrent proche du mont Pélius, en retirant du fond des eaux une grande quantité d'effets.

Herod. l. VIII, pag. 466, fol. Lond. 1679.

Persée, roi de Macédoine, ayant appris que les Romains avoient pénétré dans son pays par des bois & des chemins impraticables, crut devoir mettre au plutôt ses trésors en sûreté; il ne trouva pas de meilleur expédient pour les soustraire à l'avidité de l'ennemi, que de les faire jeter dans la mer. Lorsque le danger fut passé, on chargea des Plongeurs de les retirer de l'eau; mais le Roi rougissant de ses vaines terreurs, donna des ordres secrets pour faire mourir & ces Plongeurs, & l'Officier qui les avoit mis à l'ouvrage: il les traita ainsi, dit Tite-Live, pour n'avoir point de témoins de sa honte.

Tit.-Liv. l. XLIV, c. X; t. III, p. 689, in-4.°

Enfin, la loi Rhodia fait mention de Plongeurs qui

ſervoient à retirer du fond des eaux les marchandiſes naufragées.

Il y avoit auſſi des Plongeurs attachés au ſervice des flottes; leur fonction, dans les combats de mer, étoit de viſiter les bâtimens qui avoient reçu quelque coup dangereux dans les œuvres vives, & de remédier au mal en bouchant les ouvertures avec des matières propres à cet uſage.

Quand une flotte ſe diſpoſoit à aſſiéger une Ville, elle envoyoit des Plongeurs à la découverte, pour reconnoître ſi les ennemis n'en avoient pas rendu l'abord difficile par quelque ſtratagème.

Lorſque les Athéniens firent le ſiége de Syracuſe, la dix-neuvième année de la guerre du Péloponnèſe, ils eurent recours à des Plongeurs qui allèrent ruiner une eſtacade que les Syracuſains avoient faite dans la mer, pour mettre en ſûreté leurs propres vaiſſeaux. Ces mêmes hommes travaillèrent auſſi à arracher des pieux que les aſſiégés avoient plantés à fleur d'eau, pour faire échouer les navires Athéniens qui auroient tenté d'approcher de leur port. Cette dernière opération donna beaucoup de peine aux Plongeurs, qui en furent bien récompenſés.

*Thucyd. l. VII.*

Les Plongeurs ſervoient auſſi à ravitailler des Villes aſſiégées, en y introduiſant ſecrètement des munitions de bouche.

Les Athéniens étant venus mettre le ſiége devant Piſe, port de la Meſſénie, les Lacédémoniens qui défendoient cette ville ſe trouvèrent fort incommodés par le défaut de proviſions; ils auroient été expoſés à ſouffrir encore beaucoup plus de la diſette ſans le ſecours des Plongeurs, qui paſſoient de la côte dans l'île vis-à-vis du port, en nageant ſous l'eau, & en traînant après eux des peaux de boucs remplies de graine de lin pilée & de graine de pavot préparée avec du miel, eſpèce de nourriture dont les habitans de ce pays ont conſervé, juſqu'à préſent, l'uſage.

*Thucyd. l. IV.*

[illegible]

Lorſqu'une Ville ſituée ſur une rivière, ou ſur le bord de la mer, étoit aſſiégée, on avoit recours à des Plongeurs pour

donner des avis aux habitans, comme ceux-ci s'en servoient pour instruire leurs alliés de l'état où se trouvoit la Place.

Pendant la guerre du second Triumvirat, Hirtius & Octavien s'approchèrent de Modène pour la secourir contre Antoine qui en faisoit le siége. Decimus Brutus, qui commandoit dans la Ville, entretint avec ces deux Généraux des correspondances par le moyen des Plongeurs qui, nageant entre deux eaux, pénétroient dans la ville & en sortoient à la faveur de la petite rivière appelée *Scultenna*, aujourd'hui le Panaro; ils portoient leurs dépèches gravées sur une lame de plomb très-mince qu'on leur attachoit au bras; mais les assiégeans s'en aperçurent & étendirent dans la rivière un filet qui ferma le passage aux Plongeurs; ce qui obligea Hirtius & Octavien d'avoir recours, pour faire leurs messages, à des pigeons qui étoient dressés à cet exercice.

*Front. stratag. l. III, c. XIII.*

Dans la guerre contre Antoine, Brutus se servit aussi de filets pour empêcher les habitans de Xanthe en Lycie, de sortir de leur ville, en nageant sous l'eau, par la rivière qui en baignoit les murs; dès qu'un Xanthien venoit s'y prendre, on en étoit averti par des sonnettes placées au haut de ces filets.

*Plutarch. Marc. Brutus.*

Scipion, au siége de Numance, fit mettre en travers du fleuve Durius, des poutres armées de crochets, de pointes & de fers tranchans, pour empêcher les Plongeurs d'entrer dans la Ville ou d'en sortir. Ces poutres étoient disposées de manière que le courant de l'eau pût les faire tourner sur elles-mêmes, de sorte que personne n'eût osé passer sans courir les risques d'être mis en pièces.

*App. de Bellis Hispan. tom. I, p. 525-526, in-8.° Amsterd. 1670.*

Les assiégés employoient aussi de leur côté des Plongeurs, soit pour détruire les travaux des assiégeans, soit pour mettre le désordre dans leurs flottes.

Au siége de Tyr, entrepris par Alexandre, les Tyriens envoyèrent des Plongeurs qui, se jetant dans l'eau, hors de la vue des ennemis, parvenoient, sans être aperçus, jusqu'à la digue que les Macédoniens élevoient pour joindre la ville à la terre-ferme; avec de longues faux ils tiroient à eux les branches

branches & les troncs d'arbres dont la digue étoit entrelacée, ce qui entraînoit la chute des autres matériaux, & préparoit par une suite nécessaire, la destruction de tout l'ouvrage.

De pareils Plongeurs servirent utilement les Byzantins au siége mémorable qu'ils soutinrent pendant trois ans, en faveur de Pescennius Niger, contre l'empereur Septime-Sévère. Ces Plongeurs, en se glissant sous l'eau, venoient couper les cordages qui tenoient à l'ancre les vaisseaux des assiégeans, & y attachoient des cordes avec lesquelles ils se faisoient suivre des vaisseaux ennemis. « C'étoit un spectacle assez singulier, ajoute Dion Cassius, qui rapporte ce fait, de voir « ces batimens aller, sans le secours ni de voiles ni de rames, « & comme par l'effet d'une sorte d'enchantement, se rendre « dans le port de Byzance. »

*Dion Cassius, l. LXXIV, in Severo.*

L'expérience que les Romains avoient faite, dans plus d'une occasion, des services que la Patrie pouvoit retirer de l'art du Plongeur, les engagea à favoriser d'une manière particulière ceux qui exerçoient cette profession; les Plongeurs composoient, à Rome, une compagnie assez nombreuse, qui avoit ses statuts & ses règlemens : elle étoit sous la protection d'un citoyen distingué, comme nous l'apprennent deux inscriptions qui se trouvent dans Gruter; ces inscriptions sont des monumens de reconnoissance consacrés par les Pêcheurs & les Plongeurs, à la mémoire de deux de leurs protecteurs, d'après un décret de l'ordre ou corps des Pêcheurs & des Plongeurs, *Decreto ordinis, corporis Piscatorum & Urinatorum.*

Après avoir détaillé les diverses espèces de services qu'on retiroit des Plongeurs chez les Anciens, M. l'abbé Ameilhon fait connoître, dans un second article, jusqu'où ces hommes utiles portèrent la perfection de leur art.

II. Isidore de Charax, qui vivoit sous Ptolémée, fils de Lagus, dit que les Plongeurs descendoient quelquefois dans la mer, pour pêcher des perles, à une profondeur de vingt orgyes, c'est-à-dire, de vingt brasses; car l'orgye, qui étoit la mesure maritime des Anciens, répondoit à une de nos brasses.

*Salmas. p. 1151.*

On voit, pour le remarquer en paſſant, que nous avons conſervé l'ancien uſage dans la manière de meſurer la profondeur de la mer.

Il paroît, par le paſſage d'Iſidore, que les Plongeurs ne pénétroient guère dans le ſein de la mer au-delà de vingt braſſes. Cependant, Oppien aſſure qu'il s'eſt trouvé des hommes qui y ſont deſcendus à une profondeur de trois cents orgyes.

*Oppian. de Piſc. l. I, v. 82-84.*

Un bon Plongeur peut demeurer communément au fond de l'eau, l'eſpace d'un quart d'heure; il en eſt même qui y reſtent pendant une demi-heure, & quelques Voyageurs aſſurent qu'il ſe trouve, dans les Indes, des Plongeurs qui ſe ſont fait une habitude de reſter ſous l'eau pendant une heure entière.

*Voy. le P. Fourn. dans ſon Hydrog. lib. XIX, cap. XXXII.*

Je n'ai point trouvé, dit M. l'abbé Ameilhon, dans les ouvrages des Anciens, la meſure fixe du temps qu'un habile Plongeur pouvoit être ſous l'eau ſans avoir beſoin de reſpirer; mais la plupart des faits que j'ai rapportés, donnent lieu de croire, ſur-tout ſi on a égard aux circonſtances qui les accompagnent, que ces hommes devoient y faire un ſéjour conſidérable : tels ſont ceux dont parle Sénèque, *didicerunt alii in immenſam altitudinem mergi, & ſine ullâ reſpirandi vice perpeti maria.* Les Plongeurs dont ſe ſervirent Antoine & Cléopâtre, pour ſe ſurprendre mutuellement, vont nous en donner un nouvel exemple. Voici comment Plutarque rapporte cette hiſtoire, que tout le monde ſait, mais que je ſuis cependant obligé de rappeler ici.

*De Ira, l. II, c. XII.*

« Antoine pêchoit quelquefois à la ligne avec la belle » Cléopâtre ; comme il arrivoit ſouvent qu'il ne pouvoit rien » prendre, ſon amour-propre en étoit d'autant plus mortifié, » que ſon Amante étoit préſente : voulant réparer, à quelque » prix que ce fût, ſon honneur qu'il croyoit compromis, il » indique une pêche pour un certain jour : il avoit ordonné » ſecrettement à des Plongeurs de venir, ſous l'eau, attacher » à l'hameçon de ſa ligne, des poiſſons qu'ils auroient pris » auparavant. Le ſtratagème réuſſit, ou parut réuſſir comme il » le deſiroit; Antoine tira pluſieurs fois de ſuite ſa ligne chargée

*Plutarch. Vita Antonii.*

de poissons. Cléopatre s'étoit aperçue de l'artifice, mais «
elle dissimula; elle affecta même de louer Antoine sur son «
adresse pour la pêche; dans son particulier, elle se promit «
bien de le punir de sa ruse : elle annonce pour le lendemain «
une nouvelle partie de pêche, à laquelle devoit assister toute «
sa Cour. Cléopatre fait chercher un Plongeur encore plus «
habile & plus diligent que ceux du Triumvir, & lui donne «
ordre de venir attacher à la ligne d'Antoine, un poisson salé. «
Antoine qui sent que sa ligne est chargée, la tire aussi-tôt «
avec empressement. Il est aisé d'imaginer combien il fut dé- «
concerté en voyant la prise qu'il avoit faite, & les éclats de «
rire qu'excita dans toute l'assemblée une pareille aventure. »

Les Plongeurs qu'Antoine & Cléopatre mirent en œuvre dans cette occasion, ne purent certainement exécuter leur commission sans rester un temps considérable sous l'eau; mais rien n'approche du séjour qu'y fit ce Scyllias, dont il a été déjà question plus haut, si on peut cependant ajouter foi à son histoire. Cet homme, qui servoit dans l'armée de Xerxès, & qui lui avoit été fort utile dans le naufrage que sa flotte essuya vers le promontoire Pélion, méditoit depuis long-temps le dessein d'abandonner le parti des Perses, pour passer dans celui des Grecs : il prit tout-à-coup la résolution de se jeter, aux Aphètes, dans la mer, & il ne sortit de dessous l'eau que lorsqu'il fut arrivé à Artémision ; de sorte qu'il fit, en nageant sous l'eau, un trajet d'environ quatre-vingt stades, ce qui seroit, en réduisant les stades à la plus petite mesure possible, plus de trois petites lieues.

*Hérod. l. VIII, ineunte libro.*

Hérodote trouve ce fait si extraordinaire, que malgré ce penchant qu'on lui suppose pour le merveilleux, il ne balance pas à le mettre au nombre des fables.

Pausanias parle aussi de ce célèbre Plongeur qu'il nomme Scyllis, & de Cyana sa fille, que cet homme avoit instruite dans son art, & qui descendoit sans aucune crainte dans les endroits les plus profonds de la mer.

*Pausan. l. X, p. 642, 645.*

Le même Auteur dit, que la flotte de Xerxès ayant été assaillie par une furieuse tempête auprès du mont Pelion,

Scyllis & sa fille se glissèrent sous l'eau & coupèrent les cables qui servoient à retenir les vaisseaux des Perses, ce qui causa la perte d'un grand nombre de trirèmes.

On voit, par ce récit, que Pausanias diffère d'Hérodote. Suivant ce dernier, Scyllias fut fort utile aux Perses dans leur naufrage, bien loin de leur nuire, comme le dit Pausanias. Mais n'y auroit-il pas moyen de concilier ces deux Auteurs, en disant que Scyllias, qui étoit si bien disposé en faveur des Grecs, profita de la confiance qu'avoient en lui les Perses, pour rendre service à ses compatriotes, & que, feignant de prêter le secours de son art à la flotte de Xerxès, il ne servit, au contraire, qu'à y augmenter le désordre. Ce fut peut-être là le motif qui le détermina à prendre la fuite si précipitamment; il craignit d'être puni si son artifice venoit à être découvert. Ce pourroit bien être une de ces circonstances qu'Hérodote a jugé à propos de supprimer en faisant l'histoire de Scyllias; car il omet, dit-il, sur cet homme, bien des choses, dont les unes étoient vraies, & les autres ressembloient à des mensonges; par exemple, il ne parle pas de Cyana; cependant Pausanias dit, que les Amphyctyons ordonnèrent qu'en reconnoissance du service signalé que Scyllis & sa fille avoient rendu à la Patrie, on leur érigeroit à chacun une statue, qui seroit placée dans le temple d'Apollon, à Delphes. Pausanias semble assurer avoir vu celle du père dans ce même temple; quant à la statue de la fille, il dit qu'elle avoit été enlevée de Delphes & transportée à Rome par ordre de Néron. Il finit son récit en remarquant que les filles peuvent descendre au fond de la mer sans courir aucun risque, pourvu qu'elles aient conservé leur virginité pure & sans tache. Quoique Pausanias ne nous apprenne pas où s'opéroit cette espèce de prodige, il y a apparence que c'étoit à Delphes, puisqu'il s'opéroit en mémoire de la fille de Scyllias. Les filles de Rome jouirent elles aussi du même privilége, lorsque la statue de Cyana eut été transportée dans cette ville?

Cette tradition populaire, & les monumens érigés en l'honneur de Scyllis & de Cyana, sont une preuve incontestable

qu'il a existé dans la Grèce, un homme qui s'est rendu célèbre dans l'art de plonger. Cependant je ne crois pas, dit M. l'abbé Ameilhon, qu'ils puissent suffire pour dissiper les doutes qu'Hérodote jette sur ce qu'on racontoit du trajet que fit Scyllias sous l'eau, depuis les Aphètes jusqu'à Artémision. D'ailleurs, le silence que Pausanias garde sur un fait aussi extraordinaire, ne permet guère d'en garantir la certitude, quoiqu'à la rigueur il ne paroisse pas absolument impossible. Scyllias pouvoit ressembler à ce Sicilien célèbre dont le P. Kircher fait mention dans son *Monde souterrein ;* cet homme, dès sa jeunesse, s'étoit si bien accoutumé à vivre dans l'eau, qu'il ne se trouvoit, pour ainsi dire, à son aise, que lorsqu'il étoit dans cet élément ; il assuroit même qu'il n'auroit pu vivre long-temps hors de l'eau, comme s'il eût été de la nature des amphibies. Cependant cette faculté lui devint funeste ; étant un jour descendu au fond de la mer, dans le détroit de Messine, pour en retirer une coupe d'or que le roi de Sicile y avoit jetée, il ne revint plus.

Il y a toute apparence que ces Dieux marins célébrés par les anciens Poëtes, n'étoient que d'habiles Plongeurs qui, semblables à ce Sicilien dont on vient de parler, vivoient plus volontiers dans les eaux que sur la terre, & qui se jouoient de la simplicité des premiers peuples. Glaucus, comme le remarque Athénée, étoit originairement un habile Pêcheur; la fable suppose qu'il étoit aimé de Circé, mais qu'il la méprisa, parce que, de son côté, il avoit conçu une violente passion pour Scylla. Circé, irritée de cet outrage, changea Scylla en monstre marin, & fit prendre à Glaucus un breuvage empoisonné. Glaucus avoit remarqué que des poissons presque morts, après avoir mangé de certaines herbes, étoient, pour ainsi dire, revenus à la vie, & lui avoient ensuite échappé en se jetant dans l'eau ; il crut trouver dans ces mêmes herbes, un remède contre le poison que Circé lui avoit donné : à peine en eut-il goûté, qu'il se précipita au fond de la mer, & fut changé en Dieu marin.

Qu'on réduise cette histoire au sens naturel, dit M. l'abbé

Ameilhon, qu'on la dépouille du voile de la fable dont elle est revêtue, on ne verra plus dans Glaucus, qui méprisoit Circé pour s'attacher à Scylla, qu'un homme qui quittoit souvent le rivage d'Italie qu'habitoit Circé, pour se plonger dans cet endroit de la mer où se trouve le gouffre de Scylla. Comme ce parage passoit pour être très-dangereux chez les Anciens, on ne pouvoit voir sans admiration un homme y plonger; on regardoit cette action hardie comme quelque chose de surnaturel. Peut-être Glaucus eut-il le même sort que le Plongeur Sicilien, dont on a rapporté l'histoire, c'est-à-dire, qu'il périt dans ce gouffre; comme on ne le vit plus reparoître, on supposa qu'il étoit devenu Dieu marin, parce qu'on croyoit pouvoir regarder comme tel un homme qui avoit paru si familiarisé avec la mer, & qui en avoit été, en quelque sorte, respecté.

Cette interprétation, que M. l'abbé Ameilhon a cru devoir donner de la fable de Glaucus, se trouve autorisée, du moins en partie, par la manière dont Paléphate raconte l'histoire de ce prétendu Dieu; ce Grammairien dit que Glaucus étoit un excellent Plongeur; que pour se faire regarder comme une Divinité, il assembloit le peuple de son pays sur le rivage de la mer, qu'il se jetoit du haut d'un rocher au milieu des flots, & que nageant entre deux eaux, il alloit aborder sur quelque rivage hors de la vue de ses compatriotes, où il passoit plusieurs jours; qu'ensuite il revenoit par la même voie, & reparoissoit tout-à-coup en sortant de la mer. Il faisoit accroire, ajoute le même Auteur, qu'il avoit visité l'empire de Neptune; qu'il avoit conversé avec les Nymphes & les Dieux marins dont il racontoit des choses merveilleuses; mais ayant enfin péri dans les eaux de la mer, le peuple n'eut pas de peine à croire qu'il étoit devenu un Dieu. Philostrate, dans le tableau de Glaucus le Pontique, le représente comme un Dieu marin moitié homme, moitié poisson; c'est ainsi que la poësie & la peinture dépeignent, dans l'antiquité, les Syrènes, les Nymphes, les Tritons. Or, l'on conçoit aisément que ces représentations n'étoient que des emblèmes de certains hommes qui étoient si habiles

*Philostr. Icon. l. II, p. 801, Paris 1601, in-fol.*

Plongeurs, qu'ils sembloient, en quelque sorte, tenir autant de la nature des poissons que de la nature humaine.

Ce Triton dont parle Pline, qui, sous l'empire de Tibère, fut entendu jouer de la flûte dans la mer de Lusitanie, n'étoit aussi probablement qu'un habile Plongeur qui avoit voulu en imposer aux habitans de ces rivages.

*Plin. Nat. l. IX, c. V, p. 222; tom. II, in-4.°*

Qui sait, ajoute M. l'abbé Ameilhon, si ce prétendu Triton n'étoit pas quelqu'un de ces acteurs dont j'ai parlé dans le Mémoire sur l'exercice du Nageur, & qui étoient dressés à représenter les personnages des Divinités marines dans les spectacles qu'on donnoit sur l'eau.

Pline dit avoir entendu raconter à des chevaliers Romains dignes de foi, qu'ils avoient vu, sur les côtes de Cadiz, un homme marin monter pendant la nuit sur les chaloupes & les barques qui y étoient en rade; que cet homme y causoit du désordre au point même de les faire couler à fond. Y auroit-il de la témérité à prendre ce prétendu monstre pour quelque Plongeur, qui s'étoit fait un divertissement d'effrayer l'équipage de ces bâtimens, à peu-près comme il s'est vu des imposteurs qui ont trouvé plaisant de répandre l'alarme dans leur voisinage en contrefaisant les revenans?

*Plin. Nat. ibid.*

Le manége de cet homme marin, joint à cette circonstance qu'il étoit en tout semblable à un homme, *toto corpore absolutâ similitudine*, autorisent beaucoup de pareils soupçons.

Un ancien Auteur rapporte l'histoire de deux monstres marins, qui, sous le règne de l'empereur Maurice, se firent voir dans le Nil avec une sorte d'affectation *(a)* : ils ressembloient parfaitement, l'un à un homme, & l'autre à une femme. Ces prétendus monstres marins pouvoient bien être un autre Scyllias & une autre Cyana, qui firent illusion à quelques personnes.

On peut, suivant M. l'abbé Ameilhon, porter à peu-près le même jugement de ces hommes Marins dont il est parlé dans les relations des Voyageurs; il n'en est aucun dont la

---

*(a)* L'Auteur du Telliamed raporte ce fait *p. 155, tom. II; Amsterdam, 1748, in-8.°*

deſcription ne ſoit accompagnée de quelque circonſtance ſuſpecte, & qu'un eſprit qui ſe tient en garde contre le merveilleux, ne trouve le moyen d'expliquer.

De ces hommes marins, les uns n'ont été vus que dans l'eau, & l'on ſent combien, en pareil cas, l'imagination pouvoit ſe donner carrière; d'autres ont été pris; mais dans le nombre de ces derniers, il s'en trouve que l'on ne peut nier être véritablement des hommes : ils en ont toute la forme, & ce qui a pu faire douter qu'ils appartinſſent à l'eſpèce humaine, c'eſt leur ſtupidité, leur ſilence, ou plutôt, l'ignorance de leur langage.

Suppoſons que quelques Sauvages de l'Amérique, en allant ſe baigner dans la mer, fuſſent tombés dans les filets de Pêcheurs Européens, ſeroit-il étonnant que ces Pêcheurs les euſſent pris pour des monſtres? N'a-t-on pas trouvé dans les fonds de ce vaſte continent, des Nations chez qui les traits de l'humanité étoient ſi équivoques, qu'elles ont laiſſé long-temps dans l'incertitude s'il falloit les rapporter à l'eſpèce humaine?

Pour rendre ceci encore plus ſenſible par un exemple qui nous rapprochera davantage de l'antiquité, qu'il me ſoit permis, continue M. l'abbé Ameilhon, de faire cette ſuppoſition. Si les Grecs & les Romains, lorſqu'ils parurent pour la première fois ſur les côtes des Icthiophages, euſſent tendu des filets dans la mer pour pêcher, n'auroit-il pas pu ſe faire que quelqu'un de ces Sauvages qui, au rapport de Pline, couroient dans l'eau après les poiſſons pour les prendre à la main, eût été pris lui-même avec les poiſſons qu'il auroit pourſuivis? Nos pêcheurs Grecs ou Romains, en voyant dans leurs filets un pareil homme, dont la figure n'eût pas manqué de leur paroître extraordinaire, n'auroient nullement douté que ce ne fût un monſtre marin, &, ſans contredit, l'Icthiophage eût été condamné à être poiſſon, & à ſervir en cette qualité, de ſpectacle au peuple. Voilà, ſelon M. l'abbé Ameilhon, l'hiſtoire de quelques-uns de ces hommes Marins, tant anciens que nouveaux, dont il eſt fait mention

mention dans les relations des Voyageurs; il faut ſeulement excepter ceux qui avoient une reſſemblance marquée avec l'eſpèce humaine; car perſonne ne peut douter que dans le nombre de ces hommes Marins ſi vantés, il ne s'en ſoit trouvé beaucoup qui ne reſſembloient à l'homme que comme certains poiſſons reſſemblent aux quadrupèdes, dont on a jugé à propos de leur donner le nom. On ſent bien que les hommes marins de cette dernière eſpèce ne méritent ici aucune attention.

Mais, dira-t-on, on en a vu qui paroiſſoient ne différer en rien de l'eſpèce humaine depuis la tête juſqu'au-deſſous de la ceinture, & dont le reſte du corps ſe terminoit en poiſſon? Or, ſi la Nature a été capable de produire dans la mer, des êtres qui reſſemblent de ſi près à l'homme, pourquoi, avec quelques efforts de plus, n'auroit-elle pas pu achever ſon ouvrage, & donner à ces êtres, ou à d'autres du même genre, une figure ſemblable dans toutes ſes parties, à celle de l'homme.

L'Auteur du Telliamed fournit lui-même la réponſe à cette difficulté, en parlant d'un de ces prétendus hommes marins, que l'on avoit cru d'abord être moitié homme & moitié poiſſon.

Ce monſtre « paroiſſoit, dit-il, dans l'eau, être terminé en poiſſon, & avoir une queue partagée en deux : il ſe trouva « cependant être homme par le bas comme par le haut. Il eſt « aiſé d'apercevoir, continue-t-il, le ſujet de l'erreur dans « laquelle nos yeux tombent, en voyant un homme droit dans « la mer; il ſuffit pour cela de faire attention que pour ſe « ſoutenir élevé au-deſſus de l'eau, il faut tenir les cuiſſes « ſerrées, ſe roidir, & mouvoir les pieds de bas en haut, ce « qui, à la vue, produit dans la partie inférieure de l'homme, « la figure d'un poiſſon, & d'une queue partagée par la ſéparation « d'un des pieds à l'autre. »

M. l'abbé Ameilhon adopte cette obſervation, qui eſt vraie & très-judicieuſe; l'Auteur du Telliamed l'a faite pour rapprocher, autant qu'il peut, les prétendus hommes marins de la

nature humaine, & pour donner par-là plus de vraiſemblance à ſon abſurde ſyſtème, qui ſuppoſe que le genre humain eſt originairement ſorti du ſein des eaux. L'Académicien conclut de cette parfaite reſſemblance, que ces prétendus hommes marins étoient véritablement des individus de l'eſpèce humaine.

Mais comment des hommes ont-ils pu ſe trouver ainſi au milieu de la mer? par quel moyen leur a-t-il été poſſible de vivre ſous les eaux? On a cité dans ce Mémoire des faits tirés de l'hiſtoire ancienne, qui ſuppoſent au moins que des Plongeurs ſont reſtés dans l'eau aſſez long-temps pour faire croire que c'étoit, en quelque ſorte, leur élément naturel. On trouve auſſi de pareils faits dans les ouvrages des modernes. Or, il ſemble qu'en bonne critique, on n'a droit de les rejeter comme faux, qu'autant qu'on ſeroit en état de prouver qu'ils ſont phyſiquement impoſſibles. Mais il eſt démontré que l'on peut vivre ſans reſpirer; les enfans dans le ſein de la mère ne reſpirent point, la Nature ſupplée à la reſpiration qui eſt néceſſaire dans les adultes pour faire circuler le ſang, par une ouverture qu'elle a ménagée dans le cœur du fœtus, & qu'on appelle le *trou ovale;* cette ouverture, par un mécaniſme dont il faut voir la deſcription dans les livres d'Anatomie, donne paſſage au ſang, & fait qu'il n'eſt point obligé d'entrer dans les poumons. Lorſque l'enfant eſt né, le ſang dirige ſon cours en ſe filtrant à travers les poumons; dès-lors le trou ovale devient inutile, auſſi ſe referme-t-il inſenſiblement; mais quelquefois il ſe rencontre des ſujets chez qui il reſte toujours ouvert, ou ne ſe ferme qu'imparfaitement. C'eſt une vérité qui a été démontrée par la diſſection de pluſieurs cadavres; on l'a remarquée ſur-tout dans les Plongeurs célèbres.

*Telliam. p. 204, II.e part. in-8.°*

D'après cette obſervation qui eſt appuyée du témoignage des plus habiles Phyſiologiſtes, on doit conclure qu'il a pu ſe trouver des hommes qui, à raiſon d'une conformation particulière, ont été capables de vivre long-temps ſous l'eau. On ajoute que de tels hommes ont dû ſe rencontrer ſouvent chez les Anciens; l'uſage où on étoit d'apprendre à nager à

tous les enfans dès l'âge le plus tendre, devoit entretenir & fortifier dans un plus grand nombre d'individus, les dispositions particulières qu'ils avoient reçues de la Nature, pour demeurer long-temps sous l'eau sans avoir besoin de respirer.

Passons maintenant aux diverses précautions que les Plongeurs prenoient pour leur sûreté, & aux moyens qu'ils mettoient en usage pour se faciliter l'exercice de leur art.

III. Oppien nous apprend que les Plongeurs étoient assujettis à un certain régime; ils observoient de manger & de boire fort peu, afin de pouvoir retenir plus aisément leur respiration. Il ne sera peut-être pas inutile de remarquer ici que les Anciens avoient un exercice qui devoit les disposer à acquérir cette facilité; cet exercice, qui consistoit à retenir sa respiration le plus long-temps qu'il étoit possible, faisoit partie de la Gymnastique, & les Médecins le regardoient comme salutaire. Le fameux Milon de Crotone s'étoit fait une habitude de suspendre sa respiration, de manière que ses veines se gonfloient jusqu'à rompre les bandelettes dont sa tête & sa poitrine étoient ceintes.

*Vide Jerom. Mercurial. de arte gymnasticâ l. III, c. VI.*

*Pausan. l. VI, p. 369; Hanov. 1613, in-fol.*

On peut voir dans l'ouvrage de Jérôme Mercurialis sur la Gymnastique des Anciens, les gravures de deux statues antiques qui représentent des hommes dont la poitrine & l'estomac sont dans un état de gonflement prodigieux, causé par les efforts qu'ils font pour retenir leur haleine.

*Jerom. Mercur. l. III, c. VI.*

Lorsque les Plongeurs vouloient descendre dans l'eau, ils prenoient diverses précautions pour leur sûreté. Si nous en croyons Élien, ils se noircissoient les mains & la plante des pieds; leur motif étoit d'affoiblir l'éclat que rendent dans l'eau ces parties qui sont plus propres que toute autre à cause de la contexture lisse & serrée de l'épiderme, à réfléchir les rayons de lumière, ce qui attiroit sur eux les poissons malfaisans; car c'étoit un des plus grands périls que les Plongeurs eussent à redouter dans l'exercice de leur profession; ils n'étoient rassurés sur ce danger, que lorsqu'ils avoient le bonheur d'apercevoir un poisson appelé Anthias; ils s'imaginoient que par-tout où se trouvoit cet animal, on ne devoit

*Élien, l. V, cité par Thévent.*

*Opp. de Pisc. al.*

pas craindre d'y rencontrer aucun monſtre marin : c'eſt pourquoi ils le nommoient *Poiſſon ſacré.*

*Ariſt. de anim. hiſt. lib. IX. cap. XXXVII.*

Pline dit qu'ils avoient coutume de remplir leur bouche d'huile, & que lorſqu'ils étoient dans l'eau ils la rejetoient; il ajoute que cette huile ainſi répandue dans l'eau, donnoit lieu aux Plongeurs de mieux voir : elle calmoit auſſi, ſelon le même Auteur, l'agitation des flots, *omne (mare) oleo tranquillari, & ob id urinantes ore ſpargere, quoniam mitiget naturam aſperam lucemque deportet.*

*Plin. nat. l. II, cap. CIII.*

Plutarque, dans ſes Queſtions Naturelles, fait auſſi la même obſervation d'après Ariſtote.

*Plut. Quæſt. nat. p. 914, fol.*

Les Plongeurs, pour deſcendre plus facilement dans la mer, s'armoient d'un plomb qui, par ſon poids, les entraînoit au fond des eaux; ſans ce moyen, un homme ne pourroit jamais plonger à une certaine profondeur, ni s'y fixer, l'eau faiſant toujours effort pour le ramener vers la ſurface : c'eſt à raiſon de cet uſage que l'on a dit anciennement *plumbiare*, pour exprimer l'action d'un homme qui deſcend ſous l'eau, & enſuite par le changement de l'*i* voyelle en *j* conſonne, *plombjare*, d'où eſt venu tout naturellement notre mot françois *plonger.*

*Ménage, étym.*

Les Plongeurs, pour leur ſûreté, s'attachoient autour des reins une corde, dont le bout tenoit à la barque ou au vaiſſeau d'où ils étoient deſcendus; en tirant cette corde, ils avertiſſoient leurs camarades qu'il étoit temps de les ramener à la ſurface des eaux. Malgré ces précautions, les Plongeurs n'y deſcendoient jamais ſans invoquer la protection des Dieux, à qui les Anciens attribuoient l'empire de la mer; c'eſt ce qu'on peut voir dans le Poëme d'Oppien ſur la pêche, qu'on a déjà eu occaſion de citer plus d'une fois.

Les Plongeurs mettoient des éponges à leurs oreilles pour garantir ces parties de l'impreſſion de l'air. Si l'on s'en rapporte à l'Auteur du livre des problèmes, qui ſe trouve parmi les Œuvres d'Ariſtote, les oreilles des Plongeurs avoient beaucoup à ſouffrir ſous l'eau; ſouvent même elles étoient fracturées. Si cette dernière circonſtance eſt vraie, il faut

convenir que les anciens Plongeurs devoient ſéjourner long-temps ſous l'eau, pour donner lieu à un pareil accident. Quoi qu'il en ſoit, cet Auteur ſuppoſe le fait véritable, &, en conſéquence, entreprend de l'expliquer, s'exprimant toujours problématiquement, ſelon ſon uſage : ſeroit-ce, dit-il, l'effet de l'air intérieur qui, retenu, feroit effort contre le tympan de l'oreille pour ſortir, ou bien l'effet de la preſſion de l'eau qui, peſant ſur cette membrane, la déchire. Le même Auteur ſe demande enſuite pourquoi les Plongeurs ſe découpent les oreilles & les narines.

Je crois, dit M. l'Abbé Ameilhon, qu'il auroit dû plutôt ſe demander ſi le fait étoit véritable; car on n'imagine pas, à ſon avis, que les anciens Plongeurs fuſſent aſſez ſtupides pour ſouffrir une pareille opération. Ce fait ne lui paroît pas plus vrai que ce qu'on raconte des anciens Coureurs qui, à ce qu'on prétend, ſe faiſoient ôter la rate pour mieux courir. Cette dernière erreur, qui ſe trouve répétée dans bien des ouvrages, ne viendroit-elle pas de ce qu'on a pris à la lettre, une façon de parler figurée? Cette erreur pourroit bien être ſemblable à celle de quelqu'un qui, entendant dire d'un lâche, qu'il eſt ſans cœur, s'imagineroit effectivement que cet homme eſt privé de ce viſcère.

Comme la ſociété retiroit de grands avantages de l'art des Plongeurs, l'induſtrie avoit imaginé divers moyens pour que ces hommes puſſent reſter ſous l'eau le plus long-temps qu'il ſeroit poſſible. Ariſtote nous apprend que quelques Plongeurs ſe ſervoient d'un inſtrument par le moyen duquel ils recevoient l'air extérieur, ce qui leur procuroit la facilité de faire dans l'eau un aſſez long ſéjour.

*Ariſt. de Partib. anim. l. II, c. 1.*

Cet inſtrument étoit, ſelon toute apparence, quelque tuyau ou cornet de cuir qu'on attachoit à un bonnet qui couvroit la tête du Plongeur; ce bonnet étoit fait auſſi de peau de bête, comme de peau d'agneau ou de mouton, c'eſt de-là qu'eſt venu l'uſage de ſe ſervir du mot ἀρνευτὴς pour déſigner un Plongeur : l'extrémité du tuyau, adapté à ce bonnet excédant la ſurface de l'eau, conduiſoit au Plongeur l'air

extérieur. Pour se convaincre que telle est l'idée qu'on doit se faire de l'instrument qu'Aristote a ici en vue, il suffit d'observer qu'il le compare à la trompe de l'éléphant, dont, dit-il, cet animal se sert, lorsqu'il nage, pour respirer, en l'élevant au-dessus de l'eau.

Ce qui mérite encore plus d'être remarqué, c'est qu'il est fait mention dans l'ouvrage des Problèmes, d'une autre machine qui n'est point différente de ce que nous appelons la *cloche du Plo geur.*

*Probl. V. sect. XXXII.*

« Un moyen, dit l'Auteur, pour procurer aux Plongeurs » la faculté de respirer, est de descendre dans l'eau une chau- » dière ou cuve d'airain ; ce vase conserve l'air dont il est » rempli & l'eau n'y entre pas ; mais pour cela, il faut avoir » soin de l'enfoncer perpendiculairement & par force, car pour peu qu'il soit incliné, tout l'air s'en échappe. »

On ne peut s'empêcher de reconnoître ici l'ébauche de notre cloche du Plongeur, que les Physiciens modernes, & sur-tout le célèbre Halley, ont si fort perfectionnée. M. l'abbé Ameilhon croit devoir avertir en finissant, qu'il n'est pas le premier qui ait fait attention à ce passage ; M. de Brémond, de l'Académie des Sciences, l'indique dans une note qu'il a eu occasion d'ajouter à une lettre sur la cloche du Plongeur, qui se trouve dans les *Transactions philosophiques pour l'année 1736.*

# EXAMEN
## D'UNE OPINION DE JACQUES GODEFROI, SUR LES AFFRANCHISSEMENS DES ESCLAVES, qui se faisoient dans les Églises.

L'USAGE d'affranchir dans les Églises, fut établi par Constantin; mais ce Prince l'emprunta-t-il des Payens pour le transmettre aux Chrétiens ? Telle est l'opinion de Jacques Godefroi, adoptée par plusieurs Savans, entr'autres par Spanheim [a]. Évrard Otton [b] pense, au contraire, que chez les Grecs & les Romains, dans le temps qu'ils étoient plongés dans les erreurs du paganisme, les Affranchissemens ne se faisoient pas ordinairement dans les Temples, & que, quand cet usage auroit subsisté, Constantin n'en a point tiré celui d'affranchir dans les Églises. Ce dernier sentiment est celui qu'embrasse M. Bouchaud.

[a] In addend. ad Orbem Rom.
[b] Præf. t. II, Thesaur. Juris civil.

Rien ne lui paroit plus foible que les raisons qu'allègue en sa faveur Godefroi. Suidas parle d'un Philosophe cynique nommé Cratès, Thébain, qui ayant abandonné ses biens, monta ἐπὶ τοῦ βωμοῦ, & déclara qu'il s'affranchissoit lui-même; mais ces mots peuvent ne désigner qu'un lieu élevé quelconque, & l'on voit par la harangue d'Eschine contre Ctésiphon, que, chez les Athéniens, les Esclaves étoient proclamés libres par un Hérault monté sur la base d'une colonne, ou sur un banc de pierre. Aussi Émilius Portus rend les paroles de Suidas par celles-ci, *in edito stans loco ;* & fallut-il les entendre d'un *autel*, quelle conséquence peut-on tirer d'un fait particulier à un usage général, & d'un affranchissement philosophique de soi-même à un véritable affranchissement ?

In voc. Κράτης.

Il y avoit dans le Latium, près de Terracine, un Temple de la déesse Féronie, où, suivant Servius, les Affranchis,

In lib. VIII, Æn. v. 564.

la tête rasée, recevoient le bonnet de la liberté, assis sur une pierre, sur laquelle étoit gravée ce vers :

*Benemeriti servi sedeant, surgant liberi.*

Le nom de cette Déesse protectrice de la liberté, paroît souvent sur les monumens [a] de l'antiquité : c'étoit Junon, comme le dit Servius, *Juno virgo quæ Feronia dicebatur* [b], & Acron [c], ancien Scholiaste d'Horace : *hæc est Jovis Anxuris uxor.*

Comme ce lieu étoit très-fréquenté, sur-tout dans une certaine saison de l'année, ainsi que le témoigne Strabon [d], soit à cause de la célébrité du Temple, soit à cause d'un marché très-renommé dans toute l'Italie, on ne peut douter que les affranchissemens n'y aient été très-fréquens ; mais on ne trouve aucun vestige des cérémonies qui s'y pratiquoient, ni à Rome, ni dans les Provinces ; seulement les Affranchis, suivant la coutume des Athéniens dont Suidas [e] fait mention, changeoient la forme de leur chevelure : à demi rasés tant qu'ils étoient dans l'esclavage, ils prenoient le bonnet à l'instant de l'affranchissement, ayant alors la tête entièrement rasée. C'étoit, comme l'observe Quintilien, le symbole de la liberté. Ceux qui étoient affranchis par testament, n'étoient assurément pas conduits par leurs maîtres au Temple de la Déesse. Nous ne voyons pas non plus que les maîtres qui, de leur vivant donnoient la liberté à leurs Esclaves, aient été obligés de s'y transporter avec eux : ils avoient près d'eux les Consuls, les Préteurs, les Présidens & les autres Magistrats, *apud quos sedula servitus adipisci poterat libertatem*, selon l'expression de Constantin. M. Bouchaud ne nie pas que les Affranchis ne vinssent par reconnoissance, apporter leurs offrandes à la déesse Féronie, ou à Terracine, ou dans les autres lieux où elle avoit des Temples ; car, selon Cluvier, elle en avoit en deux autres villes de l'Italie, toutes deux dans l'Étrurie ; l'une, entre Luna & Pise, l'autre, près du Tibre. Denys d'Halicarnasse témoigne que les vœux adressés à la Déesse, & le commerce, attiroient à Terracine, de toutes les

[a] *Voy. Vignol. inscript. sel. p. 337. Fulv. Ursin. in Famil. Rom. p. 205. Spon Miscel. Erud. Ant. sect. III, p. 82.*

[b] *In lib. VII, Æn. v. 799.*

[c] *Lib. I, Sat. V. v. 24.*

[d] *Lib. V, p. 226.*

[e] *Sur* Ἀνδραποδώδη τρίχα.

*Declam. IX.*

*Lib. XVI, Cod. Théod. & Leg. IV Cod. Just. de vindictâ manum.*

*Lib. II, Ital. Ant. cap. II, p. 460.*

*Lib. III, Antiq. Rom.*

les villes voisines, une infinité de personnes. Silius Italicus a chanté les richesses immenses accumulées dans ce Temple pendant un grand nombre d'années. Dans une inscription rapportée par Gruter, un Esclave élève cinq autels à la déesse Féronie, pour obtenir, sans doute, la liberté par sa protection. Dans une autre inscription que rapporte Fabretti, un Affranchi érige à la Déesse un monument pour la remercier de la liberté qu'il a obtenue.

*Lib. XIII, v. 83 & suiv.*

*P. 25, n.° XII.*

*Pag. 451.*

Mais loin que Constantin ait rien emprunté, à cet égard, des Payens, il ne fit qu'établir en règle une pratique observée souvent par les Chrétiens long-temps avant lui. Cotelier aperçoit dans la lettre de Saint Ignace à Polycarpe, des vestiges de l'affranchissement fait dans l'église. Les uns suivoient cette pratique pour obtenir la rémission de leurs péchés, comme le montrent plusieurs formules d'affranchissement; d'autres, par esprit de religion; plusieurs enfin, à cause du Baptême ou des Ordres sacrés que les Affranchis devoient recevoir : car la cérémonie du Baptême étoit accompagnée de la concession de la liberté chez les Chrétiens, qui, selon M. Bouchaud, avoient en cela imité les Juifs; du moins, le Rabbin Moyse Maimonide, dans un Opuscule sur le *Baptême des Esclaves*, traduit de l'Arabe en Latin par Buxtorf, dit qu'un esclave qu'on tient d'un Gentil, devient son maître si, lorsqu'il est baptisé, il se déclare prosélite; déclaration qui n'est même pas nécessaire si le Maître est présent, *sed eo ipso, quo baptisatur, liber fit.*

*Not. in sect. IV.*

*Lib. II, Cod. De his qui in Eccles. manum.*

Chez les Chrétiens, le Baptême s'administroit, & les affranchissemens se faisoient aux jours de fête, sur-tout dans le temps de Pâques. D'ailleurs, dans le premier, comme dans les seconds, les cérémonies étoient les mêmes : on faisoit la pirouette, on recevoit un coup sur la joue, on prenoit la robe blanche & le bonnet. C'étoit, d'une part un affranchissement spirituel, & corporel de l'autre.

*Lib. V. Cod. Th. de Spectacul. & l. VIII, Cod. de feriis.*

*Meursius, l. III, observ. c. III.*

M. Bouchaud pense que les affranchissemens dans les églises furent encore une suite de l'espèce de juridiction que les Évêques s'attribuèrent avant le règne de Constantin.

I. Cor. 6. Conformément au conseil de l'Apôtre, les premiers Chrétiens portoient leurs contestations & leurs procès devant des arbitres sages & éclairés; c'est aussi dans les assemblées des Fidèles que se passoient les actes de quelque importance; par ce moyen, l'audience de l'Évêque devint insensiblement une espèce de tribunal, depuis sur-tout que les Prélats s'assimilèrent aux Grands-prêtres des Juifs, & que la célébration de l'office Divin fut instituée sur le modèle de la liturgie Judaïque. On sait que Paul de Samosate s'arrogeoit une autorité pareille à celle des Magistats séculiers; M. Bouchaud ne doute pas que cet Évêque, & ses semblables, ne confirmassent les affranchissemens faits dans l'église en leur présence. A la vérité ceux qui étoient affranchis de cette manière n'étoient pas de meilleure condition que ceux à qui la liberté avoit été accordée en présence d'un certain nombre d'amis. Ces derniers, avant la loi *Junia Norbana*, étoient plutôt libres de fait que de droit : ils redevenoient esclaves si leurs Maîtres avoient un sujet légitime de se plaindre d'eux; & même, depuis cette loi, ils étoient de pire condition que les Affranchis *per vindictam.* Mais Constantin, pour rendre les affranchissemens plus faciles, voulut que, quiconque seroit affranchi par un laïc en présence d'un Évêque, loin d'être réduit à la condition des Latins, jouît d'une entière liberté, & du droit de citoyen Romain. Sozomène parle de trois loix faites par ce Prince à ce sujet : la première n'existe plus; les deux autres, qui se trouvent dans le code de Justinien, parlent d'affranchissement fait dans l'*église*, *in ecclesiâ Catholicâ*, ou *in gremio Ecclesiæ.* Ce mot, que les Latins ont emprunté des Grecs, chez qui il signifioit une assemblée du peuple, a été pris par des Savans, suivant l'acception moderne, pour la *Basilique*, ou le lieu même dans lequel les Fidèles s'assembloient. Il est vrai qu'on le trouve quelquefois, quoique rarement, employé dans ce sens par des auteurs Latins des premiers siècles de l'ère Chrétienne; mais ceux dont il est accompagné dans les loix dont il s'agit, montrent assez qu'il y est pris dans l'acception qui alors étoit la plus

Lib. I, c. IX.

*Lactant. de Morib. persf. c. XII; Ambros. epit. XXIX ad Theodos.*

*Vopiscus vita Aureliani.*

commune *(a)*. D'ailleurs, lorſque la loi de Conſtantin fut publiée, la perſécution de Décius étoit récente, & comme on avoit ſévi contre les Chrétiens avec la plus grande cruauté, il n'eſt pas vraiſemblable qu'il leur fût reſté des édifices publics deſtinés au culte ſacré ; mais lorſque la piété de Conſtantin eut érigé des Temples, & eut même conſacré ceux des Payens au culte Chrétien, ce fut dans ces Temples que ſe pratiquèrent les affranchiſſemens qui, ſelon qu'il étoit preſcrit par ſes loix, devoient ſe faire dans le ſein de l'Égliſe.

---

*(a)* Quelques Savans ont ſoutenu que, durant les trois premiers ſiècles, les Chrétiens n'eurent point de Temples; ils ſe fondoient ſur des témoignages d'Origène, de Minucius Félix, d'Arnobe & de Lactance, qui atteſtent que les Payens reprochoient aux Chrétiens de n'avoir ni Autels, ni Temples, ni Simulacres connus. Ils ont été réfutés par d'autres, qui ont montré que même le mot *Eccleſia* a été employé par des écrivains Grecs & Latins, pour déſigner le lieu où les Fidèles s'aſſembloient pour la prière & pour la célébration des Myſtères. Peut-être même eſt-ce le ſens qu'a ce terme dans la première Épître de S.t Paul aux Corinthiens, *chap. XI, v. 22.* On peut voir dans l'Ouvrage de Joſeph Bingham *(Origines ſive Antiquitates Eccleſiaſticæ*, lib. VIII, cap. 1, §. XIII *& ſeqq.)* les raiſons qui ont été alléguées de part & d'autre.

# OBSERVATIONS
## SUR
## L'HISTOIRE ET LES MONUMENS
## DE
# CÉSARÉE EN CAPPADOCE.

M. Peller. Med. t. II, p. 360.

IL feroit à fouhaiter, dit un Auteur éclairé & judicieux, que les Savans vouluffent bien entreprendre de donner l'hiftoire des Villes, finon de toutes, au moins des principales dont on a des médailles & des infcriptions, en y joignant d'ailleurs, avec choix, les traits épars qui fe trouvent touchant ces Villes, dans les Auteurs anciens, & ce qu'en ont dit les modernes; ils formeroient par-là un nouveau corps d'Hiftoire qui ne feroit pas moins curieux qu'utile. On y verroit, d'une part, l'origine & la fondation de la plupart des Villes, quels étoient les peuples qui les habitoient, leur culte religieux, la forme de leur gouvernement, les hommes célèbres qu'elles ont produits, & l'état où elles fe trouvent actuellement; d'autre part, leur vraie pofition y feroit marquée, ainfi que les évènemens mémorables qui y font arrivés, & les révolutions qu'elles ont éprouvées. Les difficultés que préfentent des paffages des Auteurs qui en ont parlé confufément, feroient difcutées; les obfcurités qui n'ont pas encore été éclaircies jufqu'à préfent, pourroient difparoître, & le tout fourniroit des lumières importantes pour la Chronologie, & particulièrement pour la Géographie qui auroit befoin d'un pareil fecours.

C'eft l'objet principal que s'eft propofé feu M. l'abbé Belley, en donnant l'hiftoire abrégée de plufieurs Villes, inférée dans différens volumes de ces Mémoires. On remarque dans l'étendue de l'empire Romain, un grand nombre de Villes qui ont porté le nom de *Céfarée* en l'honneur des Céfars.

Celle dont s'occupe M. l'abbé Belley dans ce Mémoire, est la ville de *Césarée* en Cappadoce, qui a été capitale d'un Royaume, le siége de ses Rois, ensuite métropole de sa Province : on l'appeloit par excellence la *grande Césarée*. Pour mettre de l'ordre dans la suite d'un grand nombre de faits, il considère :

5 Février 1773.

1.° La position géographique de la Ville, la fertilité de son terroir, les rivières qui l'arrosent, ses montagnes.

2.° L'ancienneté de cette Ville.

3.° Son ancien gouvernement sous ses Rois, sous les Romains.

4.° Le culte religieux envers les Dieux & envers les Empereurs; les Temples qu'elle fit bâtir; les fêtes & les jeux sacrés qu'elle fit célébrer.

5.° La dignité de cette ville Royale; sa qualité de Métropole; la prééminence de son Église.

6.° Les monumens qui subsistent, principalement les médailles.

7.° Les révolutions de la Ville depuis le règne de Constantin.

8.° Son état actuel.

I. La ville de Césarée étoit avantageusement située dans une plaine au pied du mont Argée; la plaine, toute sablonneuse qu'elle est, produit en abondance des blés, comme il est marqué sur plusieurs médailles qui désignent par des épis, la fertilité & l'abondance du pays. Quoique Strabon dise le contraire, ce qui pouvoit être vrai de son temps, les voyageurs modernes assurent que cette plaine est fertile en blé. Le territoire, qui abonde en pâturages, nourrit un grand nombre de bestiaux, sur-tout des chevaux. Les marais, pendant l'été, produisent beaucoup d'herbes & de fourrages; les environs de Césarée fournissent des bois de construction qui sont rares dans le reste de la Cappadoce; une grande quantité de pierres pour les édifices : on y trouve quelques mines d'agate-onix, de *minium* ou vermillon fort estimé.

*Strab. l. XII, p. 538.*

*Strab. p. 540.*

Une rivière nommée *Melas*, qui prend sa source dans

*Strab. p. 539.* un lieu bas & profond, paſſoit à quarante ſtades (deux petites lieues) de l'ancienne Ville, elle formoit des lacs & des marais; cette rivière tombe dans l'Euphrate, au-deſſous de Mélitène, après un cours d'environ cinquante lieues; les Turcs l'appellent aujourd'hui *Kara-ſou*, qui, comme le nom *Mélas*, ſignifie eau noire, parce qu'apparemment le lit de la rivière eſt profond. Un roi de Cappadoce nommé Ariarathe, *Ibid. p. 538.* fit boucher le cours du Mélas, & inonda toute la plaine voiſine; les hauteurs formoient des eſpèces d'îles dans leſquelles ce Prince alloit prendre ſon divertiſſement; mais les digues qui retenoient les eaux s'étant rompues, le débordement fut ſi conſidérable, qu'il enfla l'Euphrate, emporta pluſieurs villages, les arbres & les grains; d'un autre côté, il fit beaucoup de ravage dans la Galatie, & les Galates firent demander au roi Ariarathe, un dédommagement de trois cents talens, qui fut renvoyé à l'arbitrage du peuple Romain.

Le mont Argée qui domine ſur la plaine eſt le plus élevé de tout le pays, le ſommet eſt toujours couvert de neiges; cependant le mont eſt rempli de feux ſouterrains fort dangereux pour les voiſins, qui vont y chercher du bois; & les beſtiaux même qui vont paître ſur la montagne, tombent quelquefois dans des foſſes où ils ſont brûlés. La montagne eſt ſouvent repréſentée ſur les médailles de Céſarée avec les ouvertures formées par les feux; le pied eſt couvert de pâturages *(a)* & de bois. Les Cappadociens rendoient à cette montagne des honneurs divins; &, ſuivant Maxime de Tyr, elle étoit le ſimulacre de la Divinité par lequel ils prêtoient ferment, ὄρος Καππαδόκαις, καὶ θεὸς, καὶ ὅρκος, καὶ ἄγαλμα; & on voit ſouvent ſur les médailles, au pied de la montagne, un petit Temple.

*Buonarot. Obſervaz. Iſtor. tab. XI.*

*Maxim. Tyr. Diſſert. VIII.*

Une autre rivière, plus conſidérable que le Mélas, arroſoit une partie de la Cappadoce, & n'étoit pas éloignée de Céſarée, c'étoit le fleuve Halys dont parle Hérodote; il prend ſa

---

*(a) V[illegible]umque parens Argæus equorum. (Claudian in Rufin.* lib. II.).

ſource dans l'Arménie, paſſe près de Sébaſte ou Siwas, continue ſon cours vers le couchant, & prend enſuite ſa direction vers le Nord pour ſe rendre dans le Pont-Euxin. Une autre branche de l'Halys ſort du mont Taurus près de la Cilicie, coule du Sud au Nord, & eſt appelée auſſi Halys par quelques Auteurs, il ſe joint au premier qui deſcend de l'Arménie; celui-ci qui, ſuivant une lettre de Firmus, évêque de Céſarée, étoit un fleuve voiſin de la Ville, γειτων ποταμὸς, cauſoit de grands dommages par ſes inondations. Ce fleuve étoit principalement groſſi par la fonte des neiges du mont Argée, ſuivant une épigramme de Claudien, où, en parlant du cheval de l'empereur Honorius, il dit que cet animal avoit été nourri dans les prairies d'Arménie, ou lavé dans les eaux du fleuve Halys, troublées par la fonte des neiges du mont Argée *(b)*.

*Plin. lib. VI, cap. 2.*

*Firmus, epiſt. XXXV.*

*De cingulo equi Honorii.*

La Cappadoce étoit, dans les premiers temps, habitée par des Syriens qu'Hérodote appelle Leuco-Syriens, c'eſt-à-dire, les Syriens blancs; Apollonius leur donne le nom d'Aſſyriens. La Cappadoce priſe dans la ſignification la plus étendue, déſigne la partie de l'Aſie mineure, ſituée à l'Orient du fleuve Halys, s'étendant depuis le ſommet de la branche du Taurus qui borne la Cilicie juſqu'au Pont-Euxin vers le Nord, & juſqu'à l'Euphrate vers l'Orient, ou du moins, juſqu'à la chaîne de montagnes qui règne au couchant de ce fleuve. Strabon dit que ce grand pays fut diviſé en deux Satrapies ſous les Perſes, l'une voiſine de la mer ou du Pont-Euxin, l'autre ſéparée de la première par une chaîne de montagnes, conſerva le nom de Cappadoce; celle-ci, dans la ſuite, fut partagée en dix ou onze Préfectures. La ville de Céſarée étoit ſituée dans la Préfecture Cilicienne *(c)*.

*Herod. I, 72, VII, 72. Strab. l. XII, p. 533.*

*Mém. Acad. t. XIX, p. 55.*

*Strab. l. XII, p. 534.*

La Cappadoce nourriſſoit des chevaux très-eſtimés par leur

---

*(b)* *Sive illum Armeniis aluerunt gramina campis,*
*Turbidus Argæâ ſeu nive lavit Halys.*

*(c)* La ville de *Mazaca Cæſarea* étoit le centre de reunion de cinq voies Romaines, dont on peut voir le detail dans les Itinéraires.

légèreté ; ils étoient même réservés autrefois à l'usage des Empereurs, d'où ils furent appelés *divina animalia*, les chevaux de l'Empereur, comme on peut le voir dans une note de Jacques Godefroy.

*Strab. lib. XII.* *Jos. l. I, c. VII.* *Genes. X, 2, in Genes. c. X.*

II. La ville de Césarée, capitale de la Cappadoce, appelée aussi *Mazaca*, est très-ancienne ; quelques Auteurs croient qu'elle a été fondée par Mosoch ou Mesech, משך fils de Japhet. *Mosoch*, dit Saint Jérôme, *Cappadoces ; unde & urbs usque hodie apud eos Mazeca, Mazaca dicitur.*

*L. I, c. XIII.*

Suivant Moyse de Khorenne, Meschak ou Mazak fonda la ville de Mazaca. *Mschak* ou *Majak* est un mot Arménien qui signifie proprement un laboureur, & sans doute ce nom a été donné à la ville à cause de sa situation au pied du mont Argée, & d'une vaste plaine très fertile. Selon Eudoxe, la langue Arménienne étoit un dialecte de celle des Phrygiens, & les Cappadociens étoient Phrygiens d'origine. La ville capitale de Cappadoce s'appeloit donc originairement Mazaca, τὰ Μάζακα ἡ μητρόπολις τοῦ ἔθνους, & elle fut distinguée par sa proximité du mont Argée, ἣ καὶ αὕτη ἐπίκλησιν ἡ πρὸς τῷ Ἀργαίῳ, & sur plusieurs médailles il est fait mention de ses habitans, ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩ ΑΡΓΑΙΩ. Ammien Marcellin dit que cette ville étoit nommée auparavant *Mazaca*, & étoit située au pied du mont Argée, *apud Cæsaream Mazacam antehàc nominatam opportunam urbem & celebrem sub Argæi montis pedibus sitam.* Cette ville fut ensuite nommée *Eusebia* sous ses derniers Rois. Ariarathe V.[e] du nom, aima si tendrement Ariarathe VI son fils, qu'il abdiqua la Couronne en sa faveur ; le fils refusa de l'accepter ; ils gouvernèrent l'État en commun. Le père reçut le nom d'Eusébès, ΕΥΣΕΒΟΥΣ, & donna le nom d'*Eusebia* à la capitale, comme on le voit sur une médaille qui représente un Temple à quatre colonnes, avec le nom ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ ; cette Ville étoit la même que Césarée, comme il est prouvé par une autre médaille dont le type est un aigle posé sur le mont Argée, avec l'inscription ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ.

*Eudox. apud Steph.* — *Strab.* — *Ammian. l. XX, c. XXIII.* — *Séguin. select. Numis. p. 60.* — *Seguin. ibid.*

Après

Après la mort d'Archelaüs, dernier roi de Cappadoce, Tibère réduisit en Province les États de ce Prince, & il changea le nom de la ville capitale de Mazaca, surnommée *Eusebia*, & la nomma *Cæsarea* en l'honneur de César-Auguste, son père adoptif. Eusèbe rapporte ce changement de nom à une époque qui répond à l'an 20 de l'ère chrétienne. Sextus Rufus dit que les Cappadociens avoient un tel respect pour la majesté du nom Romain, qu'ils donnèrent le nom de Césarée à Mazaca en l'honneur d'Auguste : *ita majestatem Romanam coluisse, ut in honorem Augusti Cæsaris Mazaca, civitas Cappadociæ maxima, Cæsarea nuncuparetur.* Tibère fit donner à la ville le nom de *Césarée*, non pas en son honneur, comme quelques Auteurs l'ont cru, mais comme Sextus Rufus l'a très-bien dit, en l'honneur d'Auguste, *in honorem Augusti Cæsaris.* Morel a rapporté une médaille de Tibère qui représente une statue d'Auguste, la tête radiale, posée sur le mont Argée, tenant de la droite un globe, & de la gauche une haste, symbole de l'apothéose d'Auguste.

*Eus. in chronic. p. 157, edit. Scalig.*

*Cap. II.*

*Morel. tabl. VIII, specim. p. 97.*

Cette Ville porta plusieurs noms, souvent deux à la fois; *Mazaca Eusebia*, quelquefois *Mazaca Cæsarea.* Étienne de Byzance fait mention des trois noms Καισάρεια μητρόπολις τῆς Καππαδοκίας, ἡ πρὶν Εὐσέβεια καὶ Μάζακα. L'empereur Julien irrité contre les habitans, qui avoient détruit dans leur Ville le temple de la Fortune, leur defendit de prendre dans la suite le nom de *Césarée; Cæsaream civitatem ita vocari prohibuit.* La défense de Julien ne fut pas exécutée; tous les actes publics, sacrés & profanes, & les Auteurs, ont toujours continué de donner à cette Ville célèbre le nom de *Césarée* qu'elle porte encore.

*Plin. Ptolem. tab. Peuting.*

*Sozom. l. V, c. IV. Cassiod.*

III. La Cappadoce anciennement a passé sous differens gouvernemens; sous celui des Assyriens, Semiramis fit construire dans la Cappadoce plusieurs monumens, qui subsistoient encore du temps de Strabon, entr'autres, une chaussée, près de laquelle étoit située la ville de Tyane, ἐπίκειται χώματι Σεμιράμιδος. Moyse de Khorenne assure

*Strab. l. XII, p. 537. C.*

*[illegible]*

qu'au temps de Bélus & de Ninus, les Arméniens avoient pour roi Aram ou *Arami*, c'est-à-dire, le Syrien, qui conquit les pays situés vers l'Occident, du moins la Cappadoce & le Pont, & qui établit dans ce pays une colonie Arménienne, gouvernée par *Mschack* ou *Mazack*, qui fonda la ville de *Mazaca*. Les Mèdes, par la destruction de l'empire d'Assyrie, devinrent les maîtres de la Cappadoce. Déjocès, vers l'an 710 avant Jésus-Christ, suivant Hérodote, fonda ce nouvel empire. Phaortès son successeur, qui régna vers l'an 657, fut le premier qui fit des conquêtes, & qui ajouta de nouvelles provinces à la Médie. Ce Prince apparemment réduisit la Cappadoce.

*Mém. Acad. t. XIX, p. 46.*

Après la défaite d'Astyages par Cyrus, la Cappadoce tomba sous la puissance des Perses, qui y établirent le Magisme, le culte du mois Pharnak, représenté sur les monumens par un croissant & par une étoile; le culte d'*Anaïtis* la Diane & la Vénus Persique; la fête des *Sakea*, célébrée à Zéla & dans la Cappadoce; on établit dans plusieurs endroits des Pyrées pour honorer le feu. Les Cappadociens adoptant le Magisme, furent forcés d'abandonner leur ancienne religion, le culte des statues, mais ils le rétablirent lorsqu'ils furent en état de le défendre contre la puissance dominante.

*Strab. l. XII, p. 559. Ibid. l. XV, p. 733. Strab. ibid. C.*

Sous la domination des Perses, la Cappadoce considérée en général, fut partagée, comme nous l'avons vu, en deux gouvernemens ou satrapies, la Pontique ou le Pont, & la Cappadoce proprement dite; celle-ci étoit gouvernée par une Dynastie de Princes qui étoit en grande considération à la cour de Perse. Photius nous a conservé un extrait assez étendu du trente-unième livre de Diodore, où cet Historien avoit rapporté la succession des rois de Cappadoce, en commençant à Pharnace, qui épousa une princesse Achéménide, & finissant à un Ariarathe VI.[e] du nom, petit-fils d'Antiochus-le-Grand par sa mère, & le seizième roi de Cappadoce.

Après la conquête de la Perse par Alexandre, la Cappadoce, sous ses Rois, resta indépendante de la puissance des Macédoniens; mais le roi de Cappadoce Ariarathe II, fut

tué par Perdiccas, l'an 322 avant Jésus-Christ, & c'est de cette époque que M. l'abbé Belley reprend l'histoire abrégée des Rois de Cappadoce qui prétendoient descendre de Cyrus, & dont la suite est incertaine & peu connue jusqu'au temps d'Alexandre.

Perdiccas ayant défait les Cappadociens dans une bataille, fit prisonnier leur roi Ariarathe II, le fit périr par un supplice infame avec toute sa famille; son règne, suivant Diodore, avoit été heureux, long & tranquille; il n'avoit pris aucune part à la guerre d'Alexandre & de Darius; suivant Lucien il vécut quatre-vingt-deux ans.

*Diod. XVIII, p. 636.*

Ariarathe III son fils, par le secours d'Ardoate, roi d'Arménie, reconquit la Cappadoce sur les Macédoniens, & en chassa Amynthas : on ignore la date précise de cet évènement qui précéda la mort d'Antigonus, tué en 301 à la bataille d'Issus.

*Diod. apud Phot.*

Ariamnès son fils lui succéda : nous ne savons aucun détail de la durée ni des évènemens de son règne, nous ne connoissons que son nom.

Ariamnès laissa pour successeur Ariarathe IV, qui épousa Stratonice, fille d'Antiochus, surnommé le Dieu, avant l'an 248.

Il laissa ses États à son fils Ariarathe V, qui épousa, l'année 192, Antiochis, fille d'Antiochus-le-Grand, auquel il donna des secours contre les Romains : ce Prince porta le surnom d'ΕΥΣΕΒΗΣ, *Pius;* il mourut âgé de cinquante-un à cinquante-deux ans.

*Ibid. Appian. Syriac. p. 1[illegible]. Liv. l. XXXV, cap. XIII. Lib. XXXVII, c. XXXIX.*

Après la défaite d'Antiochus, il devint ami de la République, & envoya à Rome, avec des Ambassadeurs, son fils Ariarathe, encore fort jeune, pour l'accoutumer aux mœurs & aux usages des Romains. Ariarathe V, comme nous l'avons déjà vu, voulut par tendresse, remettre ses États à son fils Ariarathe qui refusa de les accepter. Ce Prince mourut, après un long règne, l'an 588 de Rome, 166 avant Jésus-Christ, sous le Consulat de Galius & de Marcellus. On a plusieurs médailles de ce Prince qui représentent

*Liv. l. XLII, cap. XIX.*

*Diod. p. [illegible]*

*[illegible]*

ſa tête ceinte du diadème ; au revers, Pallas ou Minerve, portant de la main droite une victoire, & de la gauche une haſte, à ſes pieds l'égide : on lit ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ.

*Span. de præſt. & uſu, tom. I, p. 468.*

Ariarathe VI étant parvenu au trône, envoya des Ambaſſadeurs pour renouveler avec la République un traité d'alliance & d'amitié ; & après la concluſion du Traité, il rendit grâces aux Dieux. Il cultiva les Lettres, & principalement la Philoſophie, ce qui attira pluſieurs Savans à ſa Cour. On croit qu'il porta le ſurnom d'Ariarathe *Épiphanès*, qu'on lit ſur des médailles. Ce Prince reſta toujours attaché aux Romains ; il fut tué en combattant pour eux dans la guerre contre Ariſtonicus, qui commença l'an 131, & finit l'an 130 avant Jéſus-Chriſt. Il laiſſa ſix Princes très-jeunes ſous la tutèle de leur mère, qui fit périr les cinq premiers par le poiſon ; le ſixième fils régna.

*Polyb. Excerpt. p. 109.*

*Haym. t. II, p. 40.*

Il prit le nom d'Ariarathe VII ; ce Prince épouſa Laodice, ſœur de Mithridate roi de Pont, qui, dans la ſuite, le fit tuer par Gordius. La Reine, après la mort de ſon mari, épouſa Nicomède roi de Bithynie, & s'empara de la Cappadoce : elle avoit deux fils de ſon premier mari.

*Juſtin. lib. XXXVIII, cap. I.*

L'aîné, ſurnommé Ariarathe VIII, fut rétabli ſur le trône par Mithridate, qui haïſſoit ſa ſœur à cauſe de ſon mariage avec Nicomède. Le jeune Roi ſe défiant de ſon oncle, aſſembla contre lui une armée ; mais ayant été appelé à une conférence, il fut maſſacré par Mithridate, en preſence des deux armées. Ce Prince avoit pris le ſurnom de Philometor par affection pour ſa mère. On a de lui une médaille avec le type ordinaire de Pallas Nicéphore, ou portant une Victoire, & l'inſcription ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΟΣ.

*Haym. Teſor. Britann. t. II, p. 41.*

Les Cappadociens, fatigués par les troubles & par les attentats de Mithridate, s'étant révoltés, appelèrent de l'Aſie un frère du Roi, qui fut nommé Ariarathe IX. Mithridate l'ataqua, & l'ayant vaincu, le chaſſa de la Cappadoce. Peu de temps après, ce jeune Roi tomba malade de chagrin & mourut. Le Sénat, pour arrêter les entrepriſes & les projets

des deux Rois, ôta à Mithridate la Cappadoce, à Nicomède la Paphlagonie, & déclara libres les peuples de ces deux Royaumes.

*Justin. lib. XXXVIII, c. 2.*

Les Cappadociens refusèrent la liberté qui leur étoit offerte, disant que la Nation ne pouvoit pas vivre sans Rois. Elle jouissoit de grands privilèges; & les traités conclus avec les Romains se faisoient au nom du Roi & de la Nation. Ainsi finit l'ancienne race royale de Cappadoce.

Les Cappadociens ayant refusé de vivre en liberté, suivant leurs propres loix, les Romains leur permirent de se choisir un Monarque; le choix tomba sur Ariobarzane, Cappadocien, qui, tenant le sceptre du consentement des Romains, en reçut, dans le cours de son règne, de nouveaux bienfaits: chassé deux fois de ses États par les intrigues ou par les armes de Mithridate, deux fois il fut rétabli par la puissance du peuple Romain; par Sylla l'an 668 de Rome, & par Pompée l'an 688 *(c)*. Le Sénat lui déféra même les honneurs les plus éclatans, & lui envoya la chaise Curule, distinction accordée seulement aux Princes amis qui avoient rendu à la République les plus grands services. Ariobarzane fit graver ces marques d'honneur sur quelques-unes de ses monnoies, & prit sur la plupart des autres, le titre d'*Ami des Romains*, ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΣ. Les Rois & les Princes affectionnés à la République, ambitionnoient & prenoient souvent ce titre, qu'ils firent graver sur des monumens. Le règne d'Ariobarzane I fut de longue durée : on lit encore sur ses médailles, les dates de son règne jusqu'à l'année 33, qui concourt avec l'année 695 de Rome : il avoit épousé Athénaïs, dont nous connoissons le nom par la belle inscription d'Athènes publiée dans les Mémoires de l'Académie. Pompée, outre la

*Tome XXIII. Hist. p. 159.*

*(c)* Sous le règne d'Ariobarzane, Tigrane roi d'Arménie, allié de Mithridate, enleva les habitans de Mazaca & les envoya à Tigranocerte, qu'il venoit de fonder (*Strab. lib. XII, pag. 539, C.*). Vers l'an 685 de Rome, Lucullus ayant pris la ville de Tigranocerte, envoya en Cappadoce, à Mazaca, les habitans que Tigrane avoit enlevés.

App. in Mithrid. pag. 342.

restitution de ses États, lui avoit donné en Arménie la Sophène & la Gordène, & quelques villes de Cilicie.

Ariobarzane I.er, quelques années avant sa mort, associa au trône son fils, en présence de Pompée, qui venoit de finir son expédition contre Tigrane & contre Mithridate.

Mém. de l'Ac. tom. XXIII, p. 194.

Le jeune Roi est nommé dans l'inscription d'Athènes, Ariobarzane Philopator, & sur une médaille il a le même nom ΑΡΙΟΒΑΡΖΑΝΟΥ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ, avec le type ordinaire de Pallas & de la Victoire. Son père voulut se démettre de ses États, mais le fils refusa le titre de Roi, & Pompée, qui étoit présent à cette cérémonie, appuya la volonté du père, proclama Roi le jeune Prince, lui ordonna de prendre le diadème, & de s'asseoir sur la chaise curule. La résistance du jeune Ariobarzane fait assez connoître son respect & sa tendresse pour son père, & montre qu'il mérita le titre de *Philopator* qui lui est donné dans l'inscription & sur les médailles. Il régna quelques années avec son père qui l'avoit associé au trône, & qui, en mourant, lui laissa la Cappadoce entière. Nous ignorons la durée précise du règne de Philopator; elle fut d'environ treize ans, puisqu'associé par son père vers l'an 689 de Rome, il avoit péri d'une mort violente peu avant l'année 703, lorsque Cicéron passa en Asie pour prendre le gouvernement de la Cilicie. Philopator avoit épousé une Princesse appelée Athénaïs comme sa belle-mère : il laissa deux enfans encore jeunes nommés l'un Ariobarzane, & l'autre Ariarathe.

Valer. Max. lib. V, c. VII.

Cicer. l. XV, ep. II, ad fam.

Le Sénat ayant appris la mort du roi de Cappadoce, (Ariobarzane II, surnommé Philopator), déféra la Couronne à Ariobarzane son fils, qui fut surnommé *Eusèbès*, & Philoromæus sur les médailles, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΟΒΑΡΖΑΝΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ ΚΑΙ ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΥ. Cicéron, qui partoit pour son gouvernement de Cilicie, fut chargé de prendre la tutèle & la défense du Prince. Le jeune Roi, accompagné d'Ariarathe son frère & des amis de sa maison, s'étant rendu au camp, représenta les dangers qui le menaçoient, & demanda des troupes pour sa garde & pour sa défense,

Cicéron, après lui avoir donné différens avis, fit rappeler les exilés que la Reine-mère avoit éloignés, & par sa sagesse, dissipa les troubles, affermit l'autorité royale, & sauva, sans avoir recours aux armes, le Roi & son État.

*Cicer. ad Attic. lib. VI, c. II.*

Ariobarzane III, dans la guerre civile, prit le parti de Pompée, & après avoir été défendu par Jules-César contre les entreprises de Pharnace roi de Pont, il fut tué l'an 712 de Rome, par Cassius, pour avoir favorisé le parti du Triumvirat.

*Cæsar. bell. civ. l. III, c. IV.*

Il faut faire ici une observation importante, selon M. l'abbé Belley, c'est qu'Ariobarzane, *Eusébès Philoromæus*, n'étoit pas le second du nom roi de Cappadoce, comme l'ont cru le cardinal Noris, Spanheim & tous les autres Antiquaires, mais qu'il étoit le troisième, suivant un passage formel de Strabon, écrivain exact & presque contemporain, qui, en parlant de l'élection d'Ariobarzane I, dit que cette Race royale finit à la troisième génération, εἰς τριγένειαν δὲ προελθόντος τοῦ γένους ἐξέλιπε. Les trois générations sont : Ariobarzane I, *Philoromæus;* Ariobarzane II, *Philopator*, Ariobarzane III, *Eusébès Philoromæus.* Celui-ci eut pour frère, Ariarathe-Évergète-Philadelphe, qui, après la mort de ce dernier, recouvra les États de sa Maison.

*Strab. l. XII, pag. 540.*

*Dion. Cass. lib. XLVII.*

Ariarathe, à qui Cicéron donne le titre de *frater amantissimus & summâ pietate præditus*, régna peu de temps tranquille. L'an 713 de Rome, Marc-Antoine, après la défaite de Brutus & de Cassius, parcourut les provinces de l'Asie, & donna le Royaume de Cappadoce à Sisinna, noble Cappadocien, par le crédit de Glaphyra sa mère; l'année suivante, Antoine étant occupé à la guerre contre les Parthes, Ariarathe attaqua Sisinna, & recouvra son Royaume; mais les Parthes ayant été chassés de l'Asie, Marc-Antoine employa toutes ses forces pour dépouiller le roi Ariarathe, & donna la Cappadoce à Archelaüs frère de Sisinna, à la sollicitation de Glaphyra sa mère, qu'il aimoit. Ainsi finit la seconde race des rois de Cappadoce, qui ne dura que cinquante-cinq ans.

*Strab. lib. XII.*

*Dion. Cass. lib. XLIX.*

Archelaüs étoit d'une maison illustre, il avoit été, comme

ſon père, grand-prêtre & prince de Comane en Cappadoce, & n'avoit aucune affinité avec les Princes de la ſeconde race; la reconnoiſſance l'attacha à Marc-Antoine, à qui il fournit de puiſſans ſecours. Après la bataille d'Actium, Auguſte lui pardonna, & lui rendit ſes États. L'an 734, Auguſte, dans ſon voyage en Aſie, lui fit don de l'Arménie mineure, de la Cilicie Thrachée ou montagneuſe, dont il excepta néanmoins la ville de Séleucie ſur le Calycadnus. Archélaüs fit bâtir dans une île voiſine de la côte nommée *Elæuſa*, une ville magnifique qu'il appela Sébaſte en l'honneur d'Auguſte; & rendit, en 752, les plus grands honneurs à Caïus-Céſar petit-fils d'Auguſte, à ſon paſſage en Orient, mais négligea beaucoup Tibère pendant ſon exil à Rhodes. Après la mort d'Auguſte, Tibère parvenu à l'Empire, ſe reſſouvint de la conduite d'Archélaüs à ſon égard, & l'ayant mandé à Rome, quoique fort âgé & malade de la goutte, il le fit accuſer devant le Sénat, où il ne fut pas condamné. Après un traitement ſi indigne, Archélaüs mourut de douleur, après un règne de cinquante-deux ans, l'an 770 de Rome, 17.e de Jéſus-Chriſt.

*Dio. l. XLIV. Strab. lib. XI.*

*Dio. l. LVII. Tac. Ann. l.*

Sous les derniers Rois de Cappadoce, le Royaume étoit partagé en dix Préfectures, Στρατηγίαι, dont M. l'abbé Belley ne fait point ici mention, parce qu'on peut les voir dans les Auteurs.

Après la mort d'Archélaüs, l'Empereur fit unir à l'Empire, par un Arrêt du Sénat, la Cappadoce, & la fit adminiſtrer par un chevalier Romain : cette union augmenta conſidérablement les revenus du fiſc; Tibère diminua de moitié l'impôt du centième denier ſur tout ce qui ſe vendoit; les domaines des Rois furent réunis au tréſor impérial : ces revenus étoient encore employés, dans le bas Empire, pour la dépenſe & pour l'entretien de la maiſon de l'Empereur. Le premier Gouverneur fut Quintus Veranius, *Cappadoces*, dit Tacite, *in formam Provinciæ redacti Q. Veranium legatum accepêre.* On diminua une partie des tributs qui étoient payés au Roi,

*Tacit. Annal. lib. II, 56.*

au Roi, *& quædam ex Regiis tributis deminuta quò mitius Romanum Imperium speraretur.*

Tibère fit de nouveaux établiſſemens dans cette Province; il changea le nom de la ville capitale Mazaca, ſurnommée *Euſebia*, & la fit nommer *Cæſarea* en l'honneur de Céſar-Auguſte ſon père adoptif: ce changement eſt de l'an 20 de Jéſus-Chriſt. Ce Prince dut faire dans cette Province, qui étoit dans le partage Impérial, tous les établiſſemens néceſſaires, ſoit pour la Juſtice, ſoit pour les Finances; & probablement dès la même année, il donna une forme fixe & invariable à l'année de Cappadoce, qui étoit auparavant vague, comme il eſt prouvé dans un Mémoire lû à l'Académie. Les premiers Gouverneurs de la province de Cappadoce étoient de ſimples Chevaliers; ſous Veſpaſien ils eurent le titre de Conſulaires, *Conſularem rectorem impoſuit pro equite Romano.*

Le 1.er Juillet 17[illegible].

*Suet. in Veſpaſ. n.° 8.*

Le même Prince établit en Cappadoce un nombre de légions, pour la défendre des incurſions des Barbares, *Cappadociæ propter aſſiduos Barbarorum incurſus legiones addidit.* Il eſt fait mention de l'armée ſédentaire en Cappadoce, EXER. CAPPADOCICUS, ſur un grand bronze d'Adrien, avec la marque du Sénatu-Conſulte S. C. L'Empereur, ou plutôt ſon Lieutenant, harangue l'armée aſſemblée. Dion Caſſius, dans l'énumération des légions de l'empire Romain, fait mention de la douzième fulminante, & de la quinzième ſurnommée *Apollinaire*, dans la Cappadoce; cette armée de Cappadoce avoit auſſi un corps de cavalerie, comme on le voit ſur une médaille de Céſarée, qui repréſente le mont Argée, & de chaque côté du mont eſt une enſeigne militaire en forme d'étendard, fort élevée & plantée en terre: un grand bronze d'Adrien repréſente la ville de Ceſarée, ou la Province, ſous le ſymbole d'une femme debout, couronnée de tours, portant de la main droite le mont Argée, & tenant de la gauche un *labarum* ou une enſeigne, avec l'inſcription CAPPADOCIA S. C. Il eſt difficile de raſſembler les noms des gouverneurs de Cappadoce: on en trouve quelques uns ſur des medailles & dans les inſcriptions: ſur une médaille de Veſpaſien, frappée à

*Suet. ibid.*

*Dio. Caſſ. l. LV. p. 564. B.*

*Pl. . L. I.*

Césarée, qui représente le mont Argée, on lit, ΕΠΙ. Μ. ΠΑΝΣΑ ΠΡΕΣΒΕΥΤΟΥ. Γ. Marcus Pansa gouvernoit la troisième année du règne de Vespasien, l'an de J. C. 71; Caïus-Aulus-Julius-Quadratus étoit gouverneur, ΠΡΕΣΒΕΥΤΗΣ, sous le règne de Trajan; Titus-Pomponius-Bassus étoit en charge l'année quinzième du règne de Trajan, suivant une médaille de M. Pellerin; Flavius-Arrianus étoit gouverneur sous Adrien l'an 134. Cet Arrien prépara une expédition contre les Alains, qui étoient entrés dans la Cappadoce; le même visita la côte orientale du Pont-Euxin, dont il envoya la relation à l'empereur Adrien. On croit que sous le règne de Septime-Sévère, Claudius-Herminianus exerça contre les Chrétiens, dans la Cappadoce dont il étoit gouverneur, des cruautés dont il fut puni par une horrible maladie, suivant le témoignage de Tertullien.

*Vaillant, Numm. græc. pag. 20.*

*Pell. Æ. II. in Alan. p. 79.*

*Tillemont, t. II, p. 269.*

*Tert. ad Scap. cap. III.*

Suivant une inscription rapportée par Gruter, Q. Atrius-Clonius fut gouverneur de différentes Provinces vers le temps de l'empereur Sévère-Alexandre, LEG. AVG. PR. PR. PROVINCIARUM THRACIAE CAPPADOCIAE, &c.

*Grut. pag. MXCI, 5.*

Cette forme de gouvernement de la province de Cappadoce, subsista probablement jusqu'aux règnes de Dioclétien & de Constantin, qui firent de grands changemens dans les Provinces & dans leur Gouvernement. Sous la domination Romaine, la ville de Césarée étoit dans l'usage de marquer les années de règne des Empereurs, en comptant une année nouvelle au premier jour de leur année civile, usage qui étoit pratiqué en Égypte & dans quelques autres Provinces, comme il est expliqué dans le Mémoire dont on a déjà parlé.

La ville de Césarée étoit très-peuplée; après la prise de l'empereur Valérien par Sapor, l'an 260 de Jésus-Christ, le roi de Perse croyant ne devoir trouver aucune résistance de la part des Romains, ravagea toute la Mésopotamie, alla piller la Cilicie & la ville même de Tarse; enfin, il passa jusque dans la Cappadoce, où il prit aussi Césarée, qu'on disoit alors peuplée de quatre cents mille hommes; elle fit une

*Tillem. t. III, pag. 452.*

vigoureuse résistance, mais un traître leur découvrit un endroit foible par où ils entrèrent, & massacrèrent tous les habitans *(d)*.

IV. Les anciens peuples adoroient, dans les premiers temps, comme simulacres ou symboles de la Divinité, des êtres physiques, & on a déjà observé que les Cappadociens rendoient des honneurs divins au mont Argée, à qui ils élevèrent un Temple & dressèrent un Autel, comme on le voit sur plusieurs médailles. Maxime de Tyr, qui parle de ce culte, observe aussi que chez les Celtes, un grand chêne étoit le simulacre ou l'image de la Divinité, ἄγαλμα δὲ Διὸς Κελτικὸν ὑψηλὴ δρῦς.

*Maxim. de Tyr. Dissert. VIII, édit. de Davies, pag. 87.*

Nous avons vu que sous la domination des Perses, les Cappadociens adoptèrent les coutumes, les usages & l'année même des Perses; ils adoroient le Soleil & la Lune, représentés sur plusieurs médailles des rois de Cappadoce; ils rendoient un culte particulier à la Diane Persique, surnommée *Anaïtès*, & même, suivant Strabon, on avoit élevé dans la Cappadoce, des Pyrées ou Temples consacrés au feu.

*Strab. l. XV, pag. 733.*

Du temps des Grecs, les Cappadociens reprirent le culte des statues ou des idoles; Minerve étoit la déesse tutélaire de la famille Royale; elle est représentée sur plusieurs médailles des rois de Cappadoce.

Jupiter étoit adoré d'un culte particulier à Césarée, comme on le voit sur plusieurs médailles, représenté quelquefois par l'aigle posé sur le mont Argée.

Cybele, la mère des Dieux, est représentée sur une médaille de Sévère-Alexandre.

Diane est gravée sur une médaille de Trajan.

---

*(d)* Suivant Strabon, la ville de Mazaca en particulier étoit gouvernée par les loix de Charondas, & choisissoit l'Interprète de ces loix ἐξηγητὴς τῶν νόμων (*Strab. lib. XII, p. 539, C.*) Charondas fut citoyen de Thurium & Législateur de plusieurs villes Grecques; il fit des Ordonnances très-sages sur l'éducation de la jeunesse & sur les tutelles. *Voy. Mém. de l'Académie, tome IX, page 173; tome XII, p. 88; tome XIV, page 409.*

Le dieu Sérapis, avec ses attributs, portant de la main droite la figure du mont Argée, est représenté sur des médailles de Macrin & de Sévère-Alexandre.

Sous la domination Romaine, la ville de Césarée ne négligea pas le culte des Empereurs. Nous avons déja vu que cette ville fit frapper, sous le règne de Tibère, une médaille qui représente sur le sommet du mont Argée, la statue d'Auguste couronnée de rayons, portant de la main droite un globe.

On voit un temple à six colonnes sur une médaille de Sévère Alexandre.

La Ville obtint la permission de prendre le titre de *Néocore* ou de gardienne des Temples élevés en l'honneur des Empereurs. Le premier Néocorat est marqué sur les médailles de Septime-Sévère, de Caracalla, d'Élagabale & de Sévère-Alexandre : elle obtint le second Néocorat sous le règne de Gordien Pie. On lit B. ΝΕ*ωκορων*.

Des Temples érigés, des jeux publics & solennels célébrés en l'honneur des Empereurs, signalèrent son zèle pour ces Princes : elle donna des spectacles & des jeux en l'honneur de Septime-Sévère, & pour la concorde des deux princes Caracalla & Géta, avec l'inscription ΚΟΙΝΟϹ ϹΕΟΥΗΡΕΙΟϹ ΦΙΛΑΔΕΛΦΙΟϹ ; le type représente le mont Argée entre deux grandes urnes, dans chacune desquelles est une branche de palmier.

*Peller. Æ. II.*

Haym a publié une médaille de Géta qui représente au revers, le mont Argée surmonté d'une étoile, & à chaque côté de la montagne, deux urnes avec des palmes, & l'inscription ΚΟΙΝΟΝ ΦΙΛΑΔΕΛΦ. ЄΤ. ΙΔ.

*Haym. t. II, p. 248.*

On voit sur plusieurs médailles de Césarée des couronnes de laurier, symbole ordinaire des jeux Pythiques.

V. Cette grande Ville fut décorée de plusieurs titres; les rois de Cappadoce y faisoient leur séjour ordinaire : suivant Strabon, elle étoit la métropole de la Nation, *μητρόπολις τοῦ ἔθνους*; aussi lui voit-on ce titre sur les médailles depuis le règne de Marc-Aurèle. Sa vaste étendue que Procope caractérise par

l'épithète μεγίστη, en rendant l'approche facile, l'empereur Justinien en fit resserrer l'enceinte pour pouvoir la défendre plus facilement.

*Procop. ædific. l. 4. Justin. nov. 30.*

Cette Ville, très-peuplée, étoit située avantageusement pour toutes les commodités de la vie, *opportuna & celebris;* elle étoit même bien fortifiée contre les ennemis du dehors: elle porte sur les médailles de Gordien Pie, le titre d'ΕΝΤΙΧ, qui ne peut marquer ici que la forme de son enceinte: ἐντείχιος τόπος, suivant Pollux, est un lieu défendu par de bonnes murailles.

*Amm. Marcell. lib. XX, cap. XXIII.*

*Lib. IX, c. v, seg. XXXV, t. II, p. 1000.*

Les temples de Césarée lui méritèrent deux fois le titre de Néocore, comme on l'a déjà observé; du temps des Rois, elle portoit le titre d'asyle, ΑΣΥΛΟΣ. Ce titre honorifique & utile, a été souvent expliqué dans nos Mémoires.

*Méd. Auton. du cabinet de M. Pellerin.*

Parmi les édifices publics, la ville de Césarée avoit un cirque dont le dessin est gravé sur une médaille de Sévère-Alexandre. Un avantage qui illustra la ville de Césarée en Cappadoce, & qui fut bien supérieur à tous ceux dont on vient de parler, fut celui d'avoir été une Église Apostolique, d'avoir été fondée par l'Apôtre Saint Pierre, qui nomme les fidèles dispersés dans la Cappadoce parmi ceux à qui il adresse sa première Épître. On croit que le premier Évèque de la ville de Césarée fut établi par cet Apôtre. Le siége de cette ville devint très-illustre, il produisit de grands Évèques, dont les plus célèbres ont été Saint Firmilien, qui fut uni à Saint Cyprien dans la cause de la rebaptisation des Hérétiques; Saint Basile se distingua par la sainteté de sa vie, & par sa fermeté pour la défense de la Religion.

*Ep. I, c. I, v. I.*

*Le Quien, Or. Christianus, t. I, p. 368.*

VI. La ville de Césarée ayant été détruite, & ayant même changé de place, il y reste peu de monumens; mais on en connoît plusieurs médailles frappées sous les Rois, & un très-grand nombre de médailles Impériales.

La plus remarquable des médailles des Rois, est un beau médaillon d'argent du cabinet de M. Pellerin, parfaitement conservé, le seul qu'on ait connu jusqu'à présent des rois

*Pellerin, Recueil, p. 197, pl. XX.*

de Cappadoce, & que M. Pellerin juge ne pouvoir être attribué qu'à un des premiers rois du nom d'Ariarathe; alors les Rois ne prenoient point d'autres titres ſur leurs monnoies, que celui de ΒΑΣΙΛΕΩΣ; la tête qui y eſt repréſentée, ne reſſemble à aucune de celles que l'on voit ſur les médailles des autres Rois ſuivans portant le nom d'Ariarathe; la fabrique, qui eſt fort belle, ne peut être que des artiſtes Grecs qui ſuivirent Alexandre en Orient. On a parlé précédemment de la médaille d'Ariarathe V, ſurnommé *Euſébès*, qui fit conſtruire dans la Ville un temple à trois colonnes, avec le titre d'ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ, *de la piété.*

On connoît une médaille du roi Ariarathe-Épiphanès, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥ, que Haym croit être Ariarathe VI.

*Teſor. Britann. t. II, p. 40.*

Il a auſſi publié une médaille du roi Ariarathe-Philométor, qu'il eſtime être Ariarathe VIII; il eſt nommé ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΟΣ à cauſe de l'attachement à ſa mère Laodice, qu'il commença à aimer dès que ſon frère Mithridate-Eupator entreprit de la perſécuter. Les noms de ces deux derniers rois Euſébès & Philométor, ſeront plus ſûrement connus quand on aura raſſemblé & comparé entr'elles un plus grand nombre de médailles.

*Ibid. p. 41.*

On connoît auſſi des médailles d'Ariobarzane I.er du nom, & premier de la ſeconde Race : il eſt repréſenté ſur quelques-unes de ſes médailles, aſſis ſur une chaiſe curule, tenant de la main droite un bâton d'ivoire, ornemens dont le Sénat lui avoit fait préſent comme à un Roi ami, ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΣ.

*Span. de præſt. & uſu, tom. I, pag. 475.*

Son fils Ariobarzane II, ſurnommé *Philopator*, eſt gravé ſur une médaille, ainſi que ſes deux fils Ariobarzane III, ſurnommé *Euſébès* & *Philoromæus*, & Ariarathe, *Euſébès-Philadelphus.*

*Mém. Acad. tome XXIII, page 200.*

Enfin, les médailles repréſentent Archélaüs ſurnommé *Philopatris*, qui, après un règne de cinquante-deux ans, fut appelé à Rome par l'empereur Tibère, & y mourut l'an 17 de Jéſus-Chriſt.

L'empereur Tibère, comme on l'a vu, réduiſit en province

Romaine les États du royaume de Cappadoce; la ville de Césarée, métropole de la Province, fit depuis frapper, en l'honneur des Empereurs, des médailles dont on voit un très-grand nombre dans les cabinets : on y remarque dix-neuf différentes têtes Impériales; une des plus singulières, frappée en l'honneur de Commode, porte, ΚΟΜΟΔΟΥ. ΒΑϹΙΛΕΥΟΝΤΟϹ. Ο. ΚΟϹΜΟϹ. ΕΥΤΥΧΕΙ.

*Pell. Mel. t. I, p. 98, pl. 1, n.° 2.*

*Sous le règne de Commode, l'univers est heureux.*

Cette médaille fut frappée sur la fin de la vie de Commode, la treizième année de son règne, dans le temps où ce Prince se livroit à toutes sortes d'infamies & de cruautés. La ville de Nicée en Bithynie flatta bassement la vanité extrême de cet Empereur par une louange aussi pompeuse que peu méritée. Haym a publié une médaille en l'honneur de Septime-Sévère, frappée à Cius en Bithynie, qui contient aussi une semblable inscription.

*Haym. t. II, pag. 256. Peller. ibid.*

De la part des habitans de Césarée, une flatterie si outrée doit paroître moins surprenante. Les Cappadociens étoient la nation la plus décriée dans l'antiquité par ses sentimens bas & serviles. On a déjà vu qu'après l'extinction de la famille Royale, les Romains leur offrirent de les laisser vivre sous leurs propres loix, & que renonçant à la liberté, ils déclarèrent à Rome par leurs députés, qu'ils ne pouvoient la supporter, *οὐ γὰρ δύνασθαι φέρειν αὐτὴν (ἐλευθερίαν) ἔφασαν.* La Cappadoce n'étoit, pour ainsi dire, peuplée que d'esclaves; on alloit y en acheter un grand nombre pour envoyer dans les pays étrangers, sur-tout à Rome. Horace, en parlant de son temps, dit : *Mancipiis dives, eget æris Cappadocum Rex;* & suivant Appien, lorsque Lucullus passa dans la Cappadoce, les Esclaves ne s'y vendoient que quatre dragmes par tête, (environ 3 livres 12 sous de notre monnoie).

*Strab. l. XII, p. 540, A.*

*Horat. lib. I, epist. VI. Appian. Mithrid. Plut. in Lucull.*

Les Auteurs profanes, dit un savant Écrivain moderne, s'accordent à donner tous les vices aux Cappadociens, & à leur refuser toutes les vertus; on ne pensoit pas mieux de leur éloquence que de leurs mœurs; on leur reproche même d'avoir mal parlé la langue Grecque.

La Cappadoce, dit l'Auteur déjà cité, n'a pas laissé de produire des hommes célèbres, sans parler de Strabon, à qui l'on ne conteste point les qualités d'auteur savant & judicieux, Saint Basile, Saint Grégoire de Nazianze, Saint Grégoire de Nysse, &c. peuvent lutter avec les plus sublimes génies de l'ancienne Grèce, & l'emportent infiniment sur eux par l'élévation des sentimens, & par la pratique de cette vraie philosophie qui seule rend les vertus solides & les garantit de l'orgueil.

*Mém. de la Bleterie, nouv. trad. de Tacite, t. I, p. 336.*

VII. La forme du gouvernement Romain subsista dans la Cappadoce jusqu'au règne de Dioclétien & de Maximien-Hercule; les Historiens leur ont reproché d'avoir affoibli l'Empire en divisant ses grandes Provinces, comme on l'a souvent observé dans les Mémoires de l'Académie. Constantin fit encore d'autres changemens; ce Prince desirant diminuer l'autorité des Préfets du Prétoire, leur ôta le commandement des troupes, ne leur laissant que l'inspection supérieure de la Justice, de la Police & des Finances.

*Lactant. de Mort. persec.*

Tout l'Empire fut partagé entre quatre Préfets du Prétoire, les Préfets d'Orient, d'Illyrie, d'Italie & de la Gaule. Le département de chaque Préfet étoit sous-divisé en de grands départemens qu'on appela Diocèses. Le Préfet du Prétoire d'Orient avoit dans sa dépendance, cinq Diocèses, savoir, l'Orient, l'Égypte, le diocèse d'Asie, le diocèse du Pont & celui de la Thrace. Le diocèse Pontique contenoit onze Provinces, qui étoient gouvernées par un lieutenant ou vicaire du Préfet; la Cappadoce étoit une de ces provinces; sous le règne de Constantin elle eut pour président ou gouverneur, Eutychius. L'empereur Valens, pour affoiblir le crédit de Saint Basile qu'il haïssoit, partagea la Cappadoce en deux provinces; la première eut pour métropole Césarée; la seconde fut rangée sous la métropole de Tyane. Saint Basile, évêque de Césarée, s'opposa fortement à la création de cette nouvelle Province, & ce différend ne fut assoupi que sous le règne de Théodose-le-Jeune; Tyane renonça à ses prétentions, & Césarée

*Pancir. Notit. pag. 8.*

*Cod. Leg. penult. de liber. Caus.*

*Or. Christ. t. I, p. 396.*

*Epist. S. Basil. 74 & 75.*

Césarée recouvra sa première dignité. Sous Justinien, le gouverneur de la première Cappadoce, étoit un Proconsul.

Firmus, epist. XVII. Il effet. 695.

Ce Prince rétablit les droits de la ville de Tyane, & forma, d'un démembrement de cette seconde Province, une troisieme province de Cappadoce, dont il fit la ville de Mocesus la métropole; c'étoit un vieux château dont il avoit formé une ville, & à qui il donna le nom de *Justinianopolis*.

*Le Quien, Or. Christ. p. 407.*

Après le règne d'Héraclius, l'Empire fut partagé en différens départemens militaires, comme on l'a répété dans plusieurs Mémoires. La Cappadoce avec Césarée sa ville capitale, étoit comprise dans le département ou *Thème* d'Arménie, Θέμα Ἀρμενιακὸν, suivant Constantin Porphyrogénète.

*De Themat. lib. I, cap. II.*

Césarée étoit encore florissante sous la domination des Empereurs Grecs; elle fut ruinée probablement par un tremblement de terre dont l'histoire ne fixe point la date: Nicéphore de Brienne qui parle de ce désastre, dit qu'un corps de troupes d'Isaac & d'Alexis Comnène campa sur le terrein de cette Ville, au milieu des décombres & des masures; les murs même étoient fort endommagés, il n'y restoit que quelques tours.

*Niceph. Bryen. l. I, cap. III, p. 42.*

Lorsque les Turcs Selgiucides firent des incursions & de grands progrès dans l'Asie mineure, sous le sultan Mahomet, ils s'avancèrent dans la Mésopotamie, l'Arménie, & jusqu'à Césarée en Cappadoce, pillant & brulant tout; ils profanèrent l'église de Saint Basile, qui étoit hors de la Ville, & en ôtèrent les ornemens; mais ne pouvant toucher à ses reliques, parce que son tombeau étoit environné d'une très-forte maçonnerie, ils enlevèrent seulement les petites portes des ouvertures qui y étoient, parce que ces portes étoient ornées d'or, de perles & de pierreries: de-là ils poussèrent leurs conquêtes jusqu'au détroit de Constantinople. Sous le règne d'Alexis Comnène, l'Asie mineure fut perdue pour les empereurs Grecs.

Les Francs au commencement de leur Croisade, l'an 1099 de Jésus-Christ, transportèrent dans le Levant différens corps de troupes; un de ces corps, suivant Albert d'Aix,

*Lib. VII.*

passa par la ville de Gangre & par celle de Germanicie, appelée dès-lors *Marash;* ces troupes dûrent passer par la Cappadoce, mais elles n'y firent aucun établissement.

Les murs de la ville de Césarée furent rétablis dans le XIII.[e] siècle, par un sultan Selgiucide, suivant l'auteur de la géographie Turque, nommé Ala-Uddin Kai-Kobad : ce Prince transporta la Ville, la fit bâtir au Nord, à un quart de lieue des ruines de l'ancienne. Vers l'an 1256 de J. C. Gaïa-Theddin, sultan, perdit les villes de Sivas & de Césarée, qui restèrent au pouvoir des Tartares. Le dernier sultan des Selgiucides de Koniah ayant été tué par Gazan-Khan, vers l'an 1300 de Jésus-Christ, Karaman, chef des Turkmans, qui avoient déjà des établissemens dans l'Asie, s'empara de la Cappadoce avec d'autres pays voisins, & forma une puissance considérable qui subsista presque pendant deux siècles.

*Herb. p. 259.*

L'an 1402, le fameux Tamerlan passant par Césarée, en défendit l'entrée à ses troupes, mais il y entra avec une suite pour y séjourner quelque temps, & il fit quartier aux habitans; plusieurs s'étant réfugiés dans des caves & dans des souterrains, furent aperçus par des soldats qui les prirent & pillèrent leurs biens. Comme c'étoit la saison de la moisson des blés & des légumes en ce pays-là, les soldats eurent ordre d'en faire provision pour leur subsistance.

*Hist. de Timur-Bec, par Chereffedin, t. IV, p. 2.*

La puissance des Karamans fut vivement attaquée par Mahomet II, sultan des Ottomans, en 1464 & 1465 de Jésus-Christ, mais elle ne fut détruite que par Bajazet II. Le dernier des princes Karamans, nommé Hassan-Beg, fut dépouillé de ses États, & mourut à la cour de Bajazet, l'an 887 de l'hégyre, de Jésus-Christ 1482. Ainsi, la Cappadoce & les provinces voisines qu'on appelle Karamanie, passèrent au pouvoir des Ottomans, qui les possèdent encore.

*Herbel. p. 259.*

VIII. Le gouvernement de Karaman est divisé en sept Livas ou Juridictions; le premier est celui de Koniiah (ou *Iconium,*) qui est la ville capitale & la résidence du Pacha;

*Geogr. Turq. cap. XXVI.*

le Liva de Kaïſariieh (ou Céſarée en Cappadoce), eſt le ſixième Liva.

Le terroir de Kaïſariieh eſt fertile en blés & en légumes de toute eſpèce : on y voit des jardins bien cultivés; l'eau & l'air y ſont excellens. Le mont Argée s'appelle encore *Argis* ou *Argias;* la montagne eſt toujours couverte de neige depuis le milieu juſqu'au ſommet; elle eſt ſi élevée, qu'on l'aperçoit à pluſieurs journées de diſtance. La plupart des villages de ce diſtrict ſont ſitués au bas de la montagne qui fournit pluſieurs ruiſſeaux. La plus grande rivière de ce pays, appelée *Mélas* par les Anciens, eſt nommée *Kourahmouz;* on trouve à un quart de lieue de la Ville moderne, un courant aſſez fort; ſes eaux ſont très-claires.

*Geogr. Turq.*

La Ville ſituée autrefois au pied du mont Argée, eſt à une demi-lieue au nord de la montagne; ſon enceinte eſt un quarré long qui peut avoir deux lieues de tour; elle eſt bâtie de pierres de taille; la plus grande partie des tours de l'enceinte ſont triangulaires, les autres quarrées.

Le château, autrefois le palais des Sultans, eſt bâti de pierre noire; il eſt de médiocre grandeur & dans la Ville. Les autres édifices remarquables ſont les moſquées, de très-beaux bazars ou marchés, les bains & les fontaines publiques; au Sud-oueſt on voit beaucoup de ſouterrains, d'édifices, de ruines au pied du mont Argée : on préſume que ce quartier étoit l'emplacement de l'ancienne Ville.

La Ville eſt fort peuplée, on y compte cent quatre-vingts Communautés que les Turcs appellent *Mahallehs;* les Grecs y ont une égliſe & un couvent; les Arméniens, trois égliſes aſſez belles : à une lieue de la Ville, vers le nord, on trouve ſur une montagne, l'égliſe de Saint Baſile, très-reſpectée par les Chrétiens; les habitans, quoique ſitués dans les terres, y ſont un commerce aſſez conſidérable; il conſiſte en maroquins jaunes fort eſtimés, en coton, en callemande & en camelots. Ces habitans, en général, ſont d'un commerce doux & honnête, de grande taille & bien faits. Les Grecs, en petit nombre, ſont gouvernés par un Métropolitain, qui prend

*Pococke, t. II, II.e part. pag. 9.*

encore le titre fastueux de Πρωτόθρονος, ὑπέρτιμος τῶν ὑπερτίμων καὶ Ἔξαρχος πάσης Ἀνατολῆς. L'Exarque étoit supérieur aux Métropolitains & aux Évêques d'un grand département ou diocèse; on appeloit de leur sentence ou jugement au tribunal de l'Exarque, suivant le Canon XVII du Concile général de Chalcédoine.

*Or. Christ. t. I, p. 387.*

L'Histoire n'a pas oublié les entreprises d'Arsène, métropolitain de Césarée en Cappadoce, qui soûleva en 1443, les trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, contre la réunion des Grecs au Concile de Florence. Cette entreprise fut confirmée dans un Synode assemblé par les trois Patriarches; le schisme fit des progrès étonnans dans toute l'église Grecque; les Arméniens ont un Archeveque à Césarée; suivant Assémani, les Jacobites, partisans d'Eutychès, y ont un Évêque de leur secte.

*Asseman. Bibl. Orient.*

La Géographie Turque donne les routes avec les distances en heures de chemin, de Kaïsariieh à Sivas, à Angora & à Koniiah; ces trois routes servent à déterminer la position géographique de Kaïsariieh ou Césarée à l'égard des trois Villes.

# *DISCOURS*

*SUR*

# *LA PASSION DU JEU,*

## *dans les différens ſiècles.*

M. DUSAULX, auteur de ce Diſcours, lû à la ſéance publique de Pâques 1776, a cherché dans les annales tant anciennes que modernes, dans les ouvrages des Philoſophes, des Orateurs & des Poëtes, tout ce qui avoit rapport à ce ſujet très-important, ſur-tout dans les circonſtances actuelles. Nous n'entrerons dans aucun détail, parce que de nouvelles recherches ont forcé M. Duſaulx à ſuivre un autre plan, & qu'il a promis à l'Académie pluſieurs Mémoires à cet égard : cependant nous allons citer quelques fragmens d'une pièce Chinoiſe, dont l'éloquence, quoique ſans art, n'en eſt pas moins perſuaſive.

### *ÉDIT de l'Empereur de la Chine, père du Prince régnant, contre la fureur du Jeu;*

OU

### *IX.e PRÉCEPTE DE YONG-TCHENG, principalement adreſſé aux Gens de guerre.*

« NE forcez pas votre Empereur, qui n'eſt en effet que votre père, à n'être plus qu'un Juge. «

Je vous ai ſouvent répété, que nous n'étions heureux « que par la vertu *(a)*; c'étoit aſſez vous faire entendre que « nos vices détruiſent néceſſairement la bienfaiſance, la concorde «

---

*(a)* M. de Guignes a bien voulu indiquer à M. Duſaulx la Traduction littérale, non-ſeulement de ce *IX.e Precepte*, mais encore de pluſieurs autres fort intéreſſans, & qui ſont du même Auteur. M. Duſaulx a puiſé dans ces différens morceaux, de quoi nourrir & fortifier celui-ci.

» & le bonheur. De tous les vices je n'en ſache point de plus
» nuiſibles que la fureur du Jeu.

» Nous autres Mantchous *(b)*, bons, ſincères & ſecourables
» autrefois, attachés à nos devoirs, uniquement occupés du
» ſoin de les remplir; nous qui donnions le ſuperflu, qui
» prenions ſur le néceſſaire pour aſſiſter les pauvres, nous étions
» bien différens de ce que nous ſommes. Nous étions généreux;
» nos amuſemens étoient honnêtes & nos jeux innocens : tout
» eſt changé.

» Moi qui vois tout, qui entends tout du fond de mon
» Palais, & qui veille, le plus ſouvent quand le crime ourdit
» ſa trame dans les ténèbres; moi qui, vous le ſavez, déteſte
» le menſonge plus que je ne crains la mort, j'affirme qu'il
» n'eſt point de manie plus féconde en calamités publiques &
» ſecrettes, que celle dont il s'agit : oui, j'affirme qu'il n'eſt
» point d'hommes plus âpres que les Joueurs, plus enclins au
» mal; ils ſe feroient horreur, s'ils ſe connoiſſoient mieux.
» Je les connois, écoutez donc.

» Pourquoi le Voleur, & le Joueur qui lui reſſemble à
» tant d'égards, continuent-ils preſque toujours ? Hélas ! c'eſt
» qu'ils ont commencé.

» Quiconque ne ſait pas réſiſter aux premières amorces,
» attiſe un feu que bientôt il ne pourra plus éteindre. On ne
» joue d'abord que par complaiſance ou par déſœuvrement;
» on ne donne que des momens au Jeu, puis des heures,
» puis des jours, puis des nuits entières; & c'eſt ainſi que la
» paſſion, s'allumant par degrés, dévore le temps plus cher
» que l'or, fait oublier les devoirs les plus ſacrés.

» L'habitude une fois confirmée, les Joueurs ne connoiſſent
» plus, ne reſpirent plus que le haſard; leur rage ne finit pas
» avec les alimens qui la nourriſſent; au lieu de ſe retirer du

*(b)* Les Mantchous ſont Tartares d'origine, & ſujets naturels de la Dynaſtie impériale qui règne actuellement à la Chine.

Jeu lorſqu'ils ont tout perdu, ils y sèchent d'impuiſſance; « mais ils regardent jouer. «

L'un abandonne ſes fonctions publiques; l'autre néglige « l'art dont il tiroit ſa ſubſiſtance & celle de ſa famille: « incapables de tout, ils ne rèvent qu'au Jeu; pour y ſuffire, « ils vendent leurs maiſons, leurs terres : puiſqu'ils ſe tuent, « ils ſe vendroient eux-mêmes, tant le deſir & l'eſpérance les « aveuglent. «

Les inſenſés! que veulent-ils? qu'eſpèrent-ils? nous ruiner « impunément! La ruine, à ce métier, eſt le partage du plus « grand nombre; ceux qui proſpèrent aujourd'hui, demain « ſeront dans la misère : cependant ils triomphent, ils ne « doutent plus de rien lorſqu'ils ont dépouillé quelqu'un; « attendez, ils ſeront dépouillés à leur tour. «

Je défends le Jeu : Officiers, Soldats, & vous qui « m'appartenez par les liens du ſang, ſi vous m'aimez, ſi vous « reſpectez votre Prince, ne ſoyez pas des Joueurs. Chargés « du ſoin de protéger nos frontières, de maintenir l'ordre « dans l'intérieur de mes États, vous devez l'exemple des « mœurs & de la juſtice dont vous êtes les ſoutiens. «

L'honneur, le travail, l'économie, voilà les ſources où « vos pareils, au lieu de s'en rapporter au haſard, doivent « puiſer pour le préſent & l'avenir. Vous avez votre paie, « ménagez-là. Quelques-uns ont des terres, qu'ils les faſſent « valoir; & quand les moiſſons ſeront abondantes, qu'ils « ſongent à la ſtérilité. «

N'allez pas cependant imiter ceux qui deviennent avares, « en ceſſant d'être prodigues; jouiſſez, mais faites jouir, car « vous pouvez devenir pauvres. «

Je vous ai montré ce que c'eſt que la fureur du Jeu, « puiſſent mes préceptes étouffer dans vos cœurs cette paſſion « qui conſterne le mien! «

» Vous m'avez entendu ; je le dis à regret, Mantchous, il
» faut pourtant le déclarer : je punirai les infracteurs, quels qu'ils
» soient ; je les punirai, vous dis-je, fussent-ils mes propres fils.

» Pour la dernière fois, il en est temps encore, que les Joueurs se corrigent, mais sans délai *(c)* ».

---

*(c)* « Les Chinois, dit le P. Amiot, » & les Mantchous qui sont aujour- » d'hui à la Chine, sont peut-être, » de toutes les Nations du monde, » celles qui, en apparence, ont le plus » d'aversion pour le Jeu. Un Joueur, » un homme coupable de tous les » crimes & un malheureux avéré, » sont, ici, des termes presque syno- » nimes. On ne laisse pas cependant » de jouer, & même avec fureur : on » a fait, en différens temps, des Or- » donnances très-sévères contre le Jeu. » Les Empereurs de cette dynastie, » par une politique semblable à celle » de nos Rois, qui, pour arrêter le cours du luxe qui se répandoit en « France, permit aux courtisannes « seulement ce qu'il défendoit aux per- « sonnes d'honneur ; ces Empereurs, « en défendant rigoureusement le Jeu « dans toute l'étendue de l'Empire, « l'ont permis aux porteurs de chaises « seulement, gens sans aveu, qui sont « dans un mépris général ; mais cette « politique n'a pas eu tout le succès « que l'on s'en étoit promis. L'Empe- « reur régnant n'a excepté personne « de la loi commune «. *Art Militaire* « *des Chinois, &c.* revu & corrigé par M. de Guignes. *A Paris*, chez Didot l'aîné, 1772.

*INSCRIPTION*

# *INSCRIPTION LATINE*

## *ſur une pierre appelée la* Haute-borne, *en Champagne.*

Nos Mémoires ont déjà fait mention & de cette grande pierre près du village de Fontaines, dans la principauté de Joinville, & de l'Inſcription latine qu'elle porte; mais celle-ci n'a pas été préſentée aſſez exactement par M. Moreau de Mautour. La Compagnie en a reçu une copie plus fidèle par M. Grignon, un de ſes Correſpondans, qui a pris toutes les dimenſions de ce monument brute & irrégulier dans ſa forme; la hauteur, dans la plus grande partie, eſt de vingt-un pieds deux pouces, avec ſix pieds neuf pouces dans ſa plus grande largeur; trois pieds deux pouces dans la partie la plus étroite, vingt-quatre pouces d'épaiſſeur dans ſon plus grand renflement, & onze pouces dans la partie la plus mince qui en forme l'extrémité ſupérieure. L'Inſcription en caractères Romains aſſez irréguliers, eſt compoſée de dix-huit grandes lettres.

*Tome IX. p. 170.*

En Janvier 1774.

V I R O M A R V S
I. S T A T I L I F.

Dans la première ligne, le mot *Viromarus* eſt ſans point; dans la ſeconde, la première lettre *I*, & la dernière *F*, ſont ſuivies d'un point; ce qui ne permet pas d'admettre les explications *Jovi Statori, Jovi Liberatori, Jovi Feretrio.*

Dans un Mémoire qui accompagnoit cette copie, M. Grignon penſe qu'il faut lire VIROMARVS *Julii* STATILI *Filius;* que Statilius étoit un Romain envoyé dans les Gaules, où il avoit eu un fils auquel il donna le nom Gaulois *Viromarus*, & que ce monument eſt le tombeau de celui-ci, ou du moins, un cénotaphe érigé en ſon honneur. A ce ſujet on obſerva que dans toutes les Inſcriptions, *Julius* eſt toujours marqué JVL. parce que ce n'eſt pas un prénom, comme *Titus*,

*Lucius*, *&c.* mais un nom de famille ; que, par conséquent, il y auroit deux noms de famille pour la même personne, car la famille *Statilia* est connue par plusieurs Médailles & par plusieurs Inscriptions.

---

# OBSERVATIONS
## SUR UN
## MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,
### *Qui contient les Chansons des* Trouvères *ou Troubadours de la Souabe ou de l'Allemagne, depuis la fin du XII.e siècle jusque vers l'an 1330.*

### *Premier Mémoire.*

9 Mars 1773.

DANS le dessein de donner plusieurs Mémoires sur cette matière, M. le baron de Zur-Lauben distribue celui-ci en quatre parties. Remontant dans la première, au berceau de la Poësie chez les Gaulois & les Germains, il présente une idée de ce qu'elle fut depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XII.e siècle. Dans la seconde, il montre l'antiquité du recueil manuscrit des Troubadours de Souabe, conservé dans la bibliothèque du Roi, avec des particularités qui le concernent. Il traite succinctement, dans la troisième, de la nature ou de la structure des Vers dont ce recueil est composé, & des mots surannés qu'on y remarque. Enfin il donne, dans la quatrième, la traduction de plusieurs strophes des six premières pièces de ce recueil, avec des observations.

I. Dans cette Partie, M. le baron de Zur-Lauben rappelle d'abord l'observation faite par plusieurs Savans, que les premières histoires de tous les Peuples ont été écrites en Vers & en Chants héroïques, dont les uns se sont perdus

plus tôt, les autres plus tard. Ceux des Goths ont fourni à Jornandès *(a)*, les matériaux dont il s'est servi pour composer l'histoire de sa Nation. M. le baron de Zur-Lauben indique ensuite ce qu'ont dit des Druïdes & des Bardes, chez les Gaulois, Fréret *(b)*, Duclos *(c)*, Brown *(d)*, Pelloutier, après les anciens Ecrivains, Diodore de Sicile, César, Tacite, Lucain, Ammien-Marcellin, & d'autres. Fortunat, qui vivoit dans le VI.^e siècle, appelle *Liedi* les Chansons consacrées à la mémoire des héros, & ce mot conserve encore aujourd'hui le même sens en Allemand. Paul Diacre *(e)* atteste que jusqu'à son temps, la victoire remportée par Alboin, roi des Lombards, sur les Gépides, continuoit d'être célébrée en vers chez les Saxons, les Bavarois & autres peuples voisins. Éginhard *(f)* parle d'un recueil que Charlemagne avoit fait d'anciens vers sur les actions & les guerres des Rois; quelques-uns de ces chants & des fragmens de quelques autres, sont parvenus jusqu'à nous, les uns en Tudesque, les autres en Latin *(g)*.

Enfin, M. le baron de Zur-Lauben rappelle ce que les savans Auteurs de l'histoire littéraire de la France ont écrit *(h)* sur l'origine de la *Poësie Françoise;* on donnoit, dans le XII.^e siècle, cette dénomination aux pièces de vers en langue Romance. La Poësie *Provençale* doit cependant être distinguée de la *Françoise*, comme plus cultivée; & ceux qui dans leurs vers employoient la langue Provençale, portoient le nom de *Poëtes Provençaux*, quoiqu'ils ne fussent pas nés dans cette Province. Tels étoient, sans parler d'une infinité d'autres,

---

*(a)* *Getic.* cap. IV, p. 1090; & cap. XI, pag. 1095. *Inter hist. Augustæ script. Jani Gruter.* Hanov. 1611, fol.

*(b)* Hist. *tome XVIII*, p. 187.

*(c)* *Tome XIX.*

*(d)* Histoire de l'origine & des progrès de la Poësie, &c. *p. 237 & suiv.* Paris, 1768, *in-8.°*

*(e)* *De Gest. Longob.* lib. I, c. XXVII, p. 1135, *inter hist. Aug. script.*

*(f)* *Cap. XXIX*, ed. Halmst. 1667.

*(g)* Mabillon, *Act. SS O. S. Ben.* t. II, p. 617; & *Annal. Ben.* t. III, p. 684.

Lebeuf, Recueil de divers Écrits pour servir d'eclaircissement à l'histoire de France, *tome I*, *p. 349.*

*(h)* Tome IX, p. 150—172, &c.

Richard Cœur-de-lion, depuis roi d'Angleterre, & les comtes Henri & Geoffroi ses frères. M. Sinner, bibliothécaire de la ville de Berne en Suisse, & Conseiller d'État de cette République, a donné, dans le troisième volume des manuscrits de cette Bibliothèque, la chanson de Richard sur sa prison en Autriche : il avoit aussi publié, en 1759, à Lausanne, des *Extraits de Poësies des XIII.e & XIV.e siècles.*

Ces premiers Poëtes François, qu'on appeloit *Trouvères* ou *Troubadours*, ne ressembloient guère aux anciens Bardes, du moins quant à l'objet de leurs chants, puisque leurs compositions ne respiroient ordinairement que la galanterie.

II. M. le baron de Zur-Lauben trace, dans cette seconde Partie, l'histoire de la collection manuscrite des Troubadours de Souabe, laquelle est conservée dans la bibliothèque du Roi; en voici le précis.

M. Breitinger de Zurich, dont la vaste érudition en tout genre s'est montrée dans différens ouvrages, publia, en 1748, *in-8.o* des *Essais de l'ancienne Poësie de Souabe,* du XIII.e siècle, *extraits de la collection de Maness.* Un autre Savant de Zurich, M. Bodmer, célèbre aussi par des Poësies Allemandes, & par des Dissertations critiques & historiques, aida M. Breitinger dans ce travail. Ils ont d'abord fait connoître dans une préface pleine de recherches, l'antiquité du recueil manuscrit d'après lequel ils avoient fait ces extraits; ensuite ils ont traité de la structure des vers Tudesques de cette collection, & pour donner l'intelligence des mots surannés qui s'y rencontrent, ils ont ajouté un Glossaire abrégé; encouragés par l'accueil que le Public fit à leur travail, & par les souscriptions de plusieurs amateurs, ils donnèrent, à Zurich, en deux volumes *in-4.o* *(i)*, une édition complète

*(i)* Cette édition, bien exécutée, est sortie de l'imprimerie d'*Orell & Compagnie.* Cet Imprimeur avoit pour associé, M. Salomon Gessner, si célèbre par ses pièces Pastorales, & surtout par le Poëme de la mort d'Abel. Le premier volume, ou partie, est de 1758, l'autre de 1759, avec ce titre, *Sammlung von Minnesingern, &c.*

du Recueil que *Roger* (en Allemand *Ruedger) Maneſs*, ſénateur de Zurich *(k)*, avoit fait, dans le XIV.[e] ſiècle, des Poëſies des anciens Troubadours. On refondit, dans cette édition, la préface & les obſervations de l'*Eſſai* de 1748, mais ſans expliquer les vieux mots du texte; on omit même le Gloſſaire.

Le Recueil manuſcrit de *Maneſs* eſt à la bibliothèque du Roi *(l)*; c'eſt un gros *in-folio* en vélin, écrit en caractères du XIV.[e] ſiècle, antérieurs à l'an 1350, de deux mains différentes; du moins, ſelon M. le baron de Zur-Lauben, on n'y remarque pas d'autre écriture diſtincte. Iſſu d'une des plus anciennes familles nobles de Zurich, le chevalier *Roger Maneſs* fut du conſeil de cette Ville depuis 1292 juſqu'en 1304; il paroît que dès le commencement du XIV.[e] ſiècle, il s'occupa du ſoin de raſſembler de toutes les parties de l'Allemagne, & particulièrement des pays qui avoient formé l'ancien duché de Souabe, les chanſons des Poëtes connus ſous le nom de *Minneſinger* ou *Chantres d'amour (m)*. Outre qu'il avoit des liaiſons avec les principaux Prélats, Comtes, Barons de ſon voiſinage, & avec d'autres perſonnes diſtinguées par leur naiſſance ou par leur mérite, il tenoit à Zurich, dans ſa maiſon, une ſorte d'Académie, où l'on ſou-

---

*(k)* La famille des *Maneſs* ou *Maneſſen*, étoit partagée en deux branches, les *Maneſs de Maneck*, & les *Maneſs de Hard*, ſurnoms tirés des châteaux qui leur appartenoient. La liſte des Sénateurs de Zurich montre des perſonnes de cette famille dès 1111, comme on le voit dans Tſchudy, *Deſcript. Galliæ Comatæ, pag. 103: Conſtantiæ, 1758, in-fol.* en allemand. Cet Auteur parle auſſi des acquiſitions que fit, en 1304, Roger Maneſs, auteur du Recueil, *Chron. Helvet. part. I, l. IV, p. 232. Baſil. 1734, fol. Germanicè*; de même que Leu, *Dict. hiſt. de la Suiſſe*, en Allemand, *tom. XII, p. 478; & tom. XI, p. 95.* Roger, qui vivoit encore en 1325, avoit eu de ſon mariage avec *Éliſabeth Wolfleiſch*, d'une famille équeſtre ou noble de Zurich, deux fils & deux filles, qui ſont nommées dans un acte de 1305, *(Leu, Dict. t. XIX, p. 507, in-4.°)*; l'aîné, nommé Roger comme ſon père, remplit ſucceſſivement les places de *Cuſtode* & d'*Écolâtre* dans le Chapitre de Zurich; ſon frère nommé *Ulric*, fut membre du Sénat de cette ville.

*(l)* Parmi les Manuſcrits de l'ancien fonds, *n.° 7266*.

*(m)* De l'ancien Tudeſque, *minne* ou *minna* (amour). Wachter dérive le François, *mignon*, *mignard*, &c.

mettoit à l'examen les pièces qui devoient entrer dans le Recueil. L'aîné de ses fils, chanoine de la cathédrale de cette Ville, ayant le même goût que son père, ne montroit pas moins de zèle pour la collection. Maître Jean *Hadloub*, de Zurich, leur ami & leur compatriote, nous a transmis ces particularités dans deux strophes sur les Manefs père & fils, ses bienfaiteurs : elles se trouvent dans le Recueil de Breitinger *(n)*.

Lorsque, vers la fin du XV.[e] siècle, la famille de Manefs s'éteignit, ce Recueil passa entre les mains des barons de *Hohen-Sax (o)*. Cette Maison, qui jouissoit du droit de Bourgeoisie à Zurich, possédoit entr'autres Seigneuries, la baronie de Sax, achetée le 15 Avril 1615 par cette Ville, qui en a fait un Bailliage *(p)*.

Jean-Philippe, baron de *Hohen-Sax*, assassiné en 1596 par son neveu, posséda jusqu'à sa mort, le Recueil manuscrit de Manefs, dont il faisoit grand cas. Marquard Fréher qui, dans un voyage en Suisse, avoit examiné ce manuscrit au château même de Forsteck, du vivant de l'infortuné Jean-Philippe, sollicita avec empressement l'électeur Palatin Frédéric IV, d'en faire l'acquisition pour sa bibliothèque, & fut chargé d'entamer lui-même à ce sujet, & au nom de l'Électeur, une négociation avec la veuve du Baron, lequel avoit joui durant sa vie, d'une grande considération à la cour Palatine. Cette dame, qui étoit de la maison de *Broderode*, se trouvant embarrassée, consulta un ancien ami de son mari, Barthélemi Schobinger : celui-ci craignant que si le manuscrit passoit

*(n) Tome II, p. 186, 187,* édit. de 1758 & 1759.

*(o)* Cette Maison, une des plus anciennes de la *Rhétie*, ou pays des Grisons, étoit divisée en plusieurs branches ; l'une, sous le nom de *Sax (de Saxo)*, une autre sous celui de *Hohen-Saxe (de alto Saxo)*, & une troisième nommée *Monsax*, *Masox* ou *Misox*. La collection de Manefs contient deux chansons ; l'une, de *Frère Eberhard de Sax*, qualifié *Prêcheur* ou Dominicain, est consacrée à la louange de la Vierge ; l'autre, de *Henri de Sax*, roule sur un objet profane. *Voy. la I.re partie du Recueil de Breitinger, pag. 28 — 30 & 35 — 37.*

*(p) Voy.* le Dictionnaire historique de la Suisse, par Leu, *tom. XVI, pag. 121 — 123 — 125 — 134,* édit. de Zurich, 1760, en Allemand.

dans la bibliothèque Palatine, il n'y fût comme condamné à une prison perpétuelle, préféroit de le conserver en Suisse; il songeoit même à le faire imprimer : il le garda donc chez lui *(q)*, & fit réponse à Fréher, que cet ouvrage avoit été fort endommagé *(r)* dans l'incendie du château de Forsteck, en 1586, & aussitôt il entreprit de le copier; mais à peine étoit-il au tiers de l'ouvrage, que la mort l'enleva, en 1604. Goldast *(ſ)* donne à entendre que l'ardeur avec laquelle il avoit entrepris de copier les anciennes chansons des Princes, Comtes, Barons & autres Nobles, avoit abrégé ses jours. On soupçonne Goldast lui-même, voisin de Schobinger, d'avoir informé Fréher que le manuscrit existoit encore en entier. Dès 1604 il avoit publié *(t)* deux anciennes pièces qui se trouvent dans le Recueil de Manefs *(u)*, *les Conseils d'éducation donnés par Tyrol, roi d'Écosse, & par le chevalier Winsbeke.* Il inséra pareillement dans son Recueil, d'après la même collection, les *Conseils de la dame Winsbeke à sa fille, sur la manière de se conduire dans le monde.* Ces pièces ont été réimprimées à Ulm en 1727 *(x)*, avec des notes, par Jean-George Scherz, jurisconsulte dans l'Université de Strasbourg, qui les avoit fait collationner avec le manuscrit du Roi.

Instruit par Goldast, Fréher reprit sa négociation avec la veuve du baron de Hohen-Sax, laquelle consulta Jean-Guillaume *Stuki (y)* de Zurich, qui avoit composé l'histoire de la vie & de la mort de son mari, & qui est connu surtout par ses *Antiquitates convivales*, ouvrage qui a eu plusieurs éditions; mais les sollicitations de la cour Palatine devinrent

---

*(q) Epist. Schobingeri & Freheri inter epist. claror. & doctor. viror. ad Melchior. Goldast ex bibl. th. Gunther. Thulemann, 1688, in-4.°*

*(r)* Leu, Dictionnaire de la Suisse, *tom. VII, p. 200.* Zurich, *in-4.°* en Allemand.

*(ſ) Prolegom. Rer. Aleman. t. III;* Francfort, 1606, *in-fol.*

*(t) Parænetic. pars I.ª cum notis;* Lindaviæ, 1604, *in-4.°*

*(u)* Tome II, p. 238 — 257, édit. 1759.

*(x) Ad Calcem. t. II, Antiquit. Teutonic. Schilteri* Ulmæ, 1727.

*(y)* Leu, Dictionnaire historique de la Suisse, *t. XVII, p. 707—709;* Zurich, 1762, *in-4.°* en allemand.

si pressantes, qu'à la fin de 1607 le manuscrit dont la Baronne-douaire vouloit, disoit-elle, faire achever la copie, fut envoyé à Heidelberg. L'Électeur, après l'avoir examiné plusieurs jours, le confia à Fréher, qui se proposa de le publier avec un Glossaire & des observations. Fréher avoit reçu les pièces copiées par Goldast & par Schobinger, & promettoit au premier de faire achever la copie du manuscrit entier, laquelle vraisemblablement n'a jamais été finie. Celle qu'avoit commencée Schobinger est conservée dans la bibliothèque de Brême, parmi les manuscrits de Goldast. Fréher écrivoit, en 1609, 16 Juin, à ce dernier, que l'Électeur ne lui donnoit que le délai d'un mois pour garder chez lui le manuscrit, & que l'ouvrage étant une fois renfermé dans le cabinet du Prince, on auroit bien de la peine à en obtenir la communication; il y resta en effet sous la clé jusqu'au mois de Septembre 1622, que Heidelberg fut prise d'assaut par l'armée de l'Empereur, sous les ordres du général Tilly; le sac de cette Ville fut l'époque de la dispersion de la bibliothèque Électorale, très-nombreuse, & sur-tout très-riche en manuscrits : on en sauva une grande partie, que le duc de Bavière donna au pape Grégoire XV, pour être incorporée à la bibliothèque du Vatican.

Mais malgré toutes les précautions, un grand nombre d'imprimés & de manuscrits fut dispersé de côté & d'autre, & sans doute le Recueil de Manefs partagea leur sort jusqu'au moment où il trouva un asyle sûr dans la bibliothèque du Roi : il y fut près de cent ans avant qu'aucun Savant d'Allemagne sût ce qu'il étoit devenu; Jean-George Eccard l'ignoroit absolument, mais il est étonnant que Schilter, établi à Strasbourg, qui le savoit, & qui étoit si curieux de découvrir des antiquités Germaniques, se soit contenté d'une idée assez imparfaite de ce manuscrit; il l'indique dans la préface *(z)* du Glossaire *Alémanique*, comme conservé dans la bibliothèque du Roi, & nomme plusieurs des Poëtes

*(z) Pag. XXXVI & seq. t. III. Thes. Antiquit. Teutonic.* Ulmæ, 1728, *fol.*

dont

dont les pièces sont insérées dans ce Recueil, mais sans en donner aucun extrait. M. Scherz, dont on a parlé précédemment, n'a jamais connu ce manuscrit que par quelques fragmens.

Un de ses parens, Jean-Philippe de Barteinstein, qui fut conseiller intime de la chancellerie archiducale de la basse Autriche, est le premier Allemand qui ait découvert & vu le manuscrit de Manefs, étant à Paris en 1726; il en tira des variantes, & y copia même plusieurs strophes, dont il fit part à M. Scherz. M. Breitinger, à qui celui-ci les communiqua, ne douta pas que le manuscrit de la bibliothèque du Roi ne fut celui que Goldast & Schobinger avoient vu; impatient de le voir lui-même & de le publier, il s'adressa à son ami M. Schoepflin, qui, dans un voyage fait à Paris en 1746, négocia cette affaire avec M. l'abbé Sallier. M. le comte de Maurepas, qui a toujours été zélé pour les progrès des Lettres, obtint du Roi un ordre de faire transporter le manuscrit à Strasbourg, avec permission de l'envoyer ensuite à Zurich; & M. de Courteille, ambassadeur du Roi en Suisse, le fit passer à M. Breitinger *(a)*.

III. LE langage des Poëtes de Souabe, dans le Recueil de Manefs, offre bien des difficultés qui naissent de différentes causes : beaucoup d'anciens mots ont totalement disparu sans avoir été remplacés; d'autres subsistent encore dans l'Allemand moderne, mais avec des acceptions très-différentes. D'ailleurs, la langue Allemande, comme toutes les autres, a éprouvé des variations dans l'inflexion, l'ordre, la liaison & la prononciation des mots. Pour surmonter ces difficultés autant qu'il lui a été possible, M. le baron de Zur-Lauben a eu recours aux Glossaires de l'ancien Tudesque, donnés par Schilter *(b)*,

*(a)* La plupart des particularités que contient cet article, se trouvent dans la Preface de Breitinger, à la tête de l'edition *in-4.°* de Zurich, 1758 & 1759; mais comme cette préface est en allemand, on a cru que ce détail ne paroitroit pas deplacé.

*(b)* *Ad Calcem Thesaur. Antiquit. Teuton. t. III.* Ulmæ, 1728, *fol.*

Eccard *(c)*, Wachter *(d)*, Pez *(e)*, ſans oublier celui que M. Breitinger avoit joint aux *Eſſais* publiés en 1748.

Quant au mécaniſme des Vers compoſés par ces Poëtes de Souabe, il eſt aſſez conforme à celui qui ſe fait remarquer dans les chanſons des Troubadours de Provence; ils ſont très-riches en rimes, & ſouvent ils les prodiguent avec profuſion, quoique, pour faire ſentir un contraſte, ils insèrent quelquefois un vers non rimé dans une ſtrophe. M. Breitinger a fait ſur leur proſodie, des obſervations dont on ne peut connoître le prix ſans être parfaitement inſtruit des règles grammaticales de l'Allemand ancien & moderne. On diſtingue dans leur Poëſie, ſelon M. le baron de Zur-Lauben, des Vers alexandrins & ïambiques, des ïambes & des trochées. Les contractions, les éliſions, les abréviations y ſont fréquentes & recherchées pour la cadence. On y voit auſſi des Vers d'une longueur ſi démeſurée, qu'on a bien de la peine à les prononcer, quoiqu'un repos au milieu tienne lieu de céſure, & donne le temps de reſpirer; ce ſont, ſelon M. Breitinger, deux Vers dont le premier n'eſt pas rimé; d'autres fois on voit le mot qui doit terminer le ſens d'une ſtrophe, placé à la tête de la ſuivante. M. le baron de Zur-Lauben renvoye à ce que ce Savant a dit ſur les variétés qu'on remarque dans ces Poëſies relativement à l'*article,* aux *particules,* & aux règles de la ſyntaxe. L'orthographe y marque beaucoup mieux qu'aujourd'hui les inflexions de la voix; elle eſt auſſi différente de celle qui eſt ſuivie dans l'Allemand moderne, que l'orthographe des Troubadours de France diffère de celle qui maintenant y eſt en uſage.

IV. LA traduction des principales ſtrophes des ſix premières chanſons de ce Recueil, que M. de Zur-Lauben donne dans cette partie, ſatisferoit peu, ſans doute, le goût d'aujour-

---

*(c) Comment. de reb. Franc. Orient. t. II, p. 950, &c.* Wiceburg, 1729, *fol.*

*(d) Gloſſar. German.* Lipſ. 1737, 2 vol. *in-fol.*

*(e) Scriptor. Rer. Auſtriac. t. III, p. 845, &c.* Ratiſb. 1745, *in-fol.*

d'hui ; la nature du ſujet y jette une ſorte de monotonie ; elles roulent conſtamment ſur les plaiſirs & les tranſports, ou ſur les peines & les tourmens de l'amour. Les beautés, ſoit naturelles, ſoit techniques, ou, pour ainſi dire, locales, que peut préſenter l'original, doivent, pour la plupart, diſparoître dans la copie *(f)*.

Elles ſont accompagnées, dans le manuſcrit du Roi, de figures mal deſſinées & mal peintes, dont cependant les couleurs conſervent de la fraîcheur & de l'éclat. Comme les ſujets qu'elles repréſentent ont trait aux mœurs du temps & en indiquent le coſtume, nous rapporterons en notes la deſcription qu'en donne M. le baron de Zur-Lauben.

La première de ces chanſons porte le nom de *l'Empereur Henri ;* M. Breitinger, dans ſes *Eſſais* de 1748, avoit cru que ce Prince étoit Henri VI, mais dans l'édition de 1758, il ſe décida pour *Henri Raſpon*, landgrave de Thuringe, que le pape Innocent IV oppoſa à Frédéric II, & qui, en dériſion de ſon élection en 1246, ſurnommé le *Roi des Prêtres*, ne laiſſa pas d'être reconnu roi des Romains par pluſieurs villes Impériales. Aucun Hiſtorien du temps n'atteſte que ce Prince ait aimé & cultivé les Lettres ; on ſait, au contraire, que Henri VI les aimoit, & paſſoit pour très-verſé dans la connoiſſance des Belles-lettres *(g)*. M. le baron de Zur-Lauben n'héſite donc pas d'attribuer cette chanſon à Henri VI. Ce Prince, né en 1165, ſuccéda, en 1191, à ſon père Frédéric I, qui l'avoit fait très-bien élever, & fut couronné roi de Sicile

*(f)* M. le baron de Zur-Lauben, dans la crainte d'étouffer ſous la parure Françoiſe les grâces naïves des Muſes Allemandes, s'eſt impoſé la loi de traduire le plus littéralement qu'il lui étoit poſſible ; & il prévient lui-même que les charmes qu'il aperçoit dans ces chanſons érotiques tiennent trop au génie ſuranné de la langue nationale, pour pouvoir paſſer dans une langue étrangère.

*(g)* Voy. *Otto de ſancto Blaſio, t. I, c. XXI, p. 207, inter German. Hiſtoric. Urſtiſii Francof.* 1585, *in-fol.*

*Gotfrid. Viterb. Chron.* part. XVIII, p. 519, t. II, *Germanic. ſcript. Piſtorii.* Hanov. 1613, *fol.*

*Gervaſ. Tilber. Otia Imper.* lib. II, c. XIX, p. 943, t. I. *Script. Brunſv. Leibnitii.* Hanov. 1707, *fol.*

*Ab. Urſperg. Chronic.* p. 318 ; Argentor. 1540, *fol.*

en 1194, du chef de sa femme Constance, princesse soupçonnée d'avoir contribué à la mort de son mari en 1198. Mais si Constance est l'objet de la chanson, pourquoi Henri paroît-il sous le nom d'Empereur? Il épousa cette Princesse à Milan, en 1186, lorsqu'il n'étoit encore que roi des Romains. M. de Zur-Lauben répond « que la plupart des » historiens d'Allemagne, ennemis des prétentions ultramon-» taines, ont souvent donné le titre d'Empereur aux rois des » Romains; on appelle ainsi Conrad III, Philippe, Rodolfe I, » Adolfe, Albert I, quoiqu'ils n'aient jamais été couronnés à Rome *(h)*. »

La seconde chanson, en cinq strophes, est sous le nom de *Conrad-le-Jeune;* la jeunesse de l'Auteur est même indiquée dans la dernière strophe, ce qui a fait croire à Breitinger que c'est l'infortuné *Conrad* ou *Conradin*, que Charles d'Anjou, son rival, eut la barbarie de faire décoler publiquement, & sous ses yeux, le 29 Octobre 1268. On a de ce Prince deux titres de 1263, où il se nomme *Conrad II, par la grâce de Dieu, roi de Jérusalem & de Sicile, duc de Souabe (i).* Comme roi de Jérusalem & de Sicile, il étoit en effet Conrad II.[e] du nom, ayant succédé aux droits de son père

---

*(h)* Cette chanson composée de huit strophes, est précédée, dans le manuscrit, d'un tableau quarré, avec une bordure d'azur, parti de *gueules*, & sur le tout *lozangé* d'or. Henri, assis sur un siége sans bras, a le visage large, des yeux noirs, des cheveux crépus & châtains, la barbe rousse, sur la tête une couronne à trois roses, vêtu d'une robe bleue, dont le collet est d'or; un parement d'or chargé de roses de diamans, descend de ce collet jusqu'à la ceinture, qui est noire & ornée de croisettes de diamans; un manteau de pourpre flotte sur les épaules & le long du corps de l'Empereur, qui, dans sa droite, tient un sceptre d'or terminé par une fleur-de-lys du même métal, & présente de la gauche, une longue feuille en forme de rouleau, qui, sans doute, indique la chanson. À la droite de l'Empereur est placée une épée debout, la pointe en bas, la poignée de nacres de perles & la garde d'or; un ceinturon blanc entoure le fourreau. Au-dessus & à la droite de l'Empereur, est un écu antique d'or, à l'aigle éployé de *sable*, membré & becqué de *gueules;* à la gauche on voit un casque fermé de *sable*, surmonté d'une couronne d'or pareille à celle de l'Empereur. Cette couronne est rehaussée d'un aigle éployé de *sable*, becqué & membré de *geules*.

*(i) Hundii Metropolis Salisburg.* t. III, *cum notis Gewoldi*, p. 110 & 251. *Ratisp. 1719, fol.*

Conrad I.er qui, dans le nombre des Empereurs, eſt nommé Conrad IV : il avoit été promis en mariage à Brigitte *(k)*, fille de Thierri dit *le Sage*, margrave de Miſnie, laquelle épouſa Conrad duc de Gloggau, & enſuite Conrad I.er, margrave de Brandebourg *(l)*.

Wenceſlas, roi de Bohème, eſt l'auteur à qui la troiſième *(m)* chanſon du Recueil de Breitinger, en onze ſtrophes, eſt attribuée; c'étoit le fils de Prémiſlas Ottocare II, vaincu en 1278 par Rodolphe de Hapſbourg, roi des Romains; le vainqueur voulut bien, par le traité d'Iglau, laiſſer à Wenceſlas IV, alors âgé de huit ans, la poſſeſſion de la Bohème, de la Moravie & de leurs dépendances, en confiant la régence à Otton *le Long*, Margrave de Brandebourg, oncle du jeune Prince : il lui promit en même temps *Gutta* ſa fille, & arrêta le mariage de ſon fils aîné avec *Agnès*, ſœur du jeune roi, mais il ſtipula qu'à l'extinction de la Maiſon royale de Bohème, ce Royaume paſſeroit à ſes deſcendans. Wenceſlas épouſa, en 1286, *Gutta*, après avoir renoncé à ſes prétentions ſur l'Autriche & la Stirie, & fut

---

(k) *Monumenta Landgrav. Thuring. & March. n. Miſn. cum notis Rheyheri ad calcem Thuring. ſacræ*, pag. 936. *Francof. 1737. fol.*

*Vita & fata Freder. Admorſi March. Miſniæ Tengel.* p. 887—910, *inter ſcript. Rer. German. Mencken.* t. II, *Lipſ. 1728, fol.*

*(l)* La bordure du tableau qui précède cette pièce eſt ſemblable à la précédente : deux perſonnes à cheval ; la première eſt un jeune Prince ſans barbe, yeux & ſourcils noirs, cheveux blonds ; ſur la tête une couronne royale ouverte, des gands blancs aux mains, levant la gauche vers un faucon qui pourſuit un oiſeau ; la bride du cheval bai qu'il monte eſt variée de noir & de rouge, le mors d'or de même que la ſelle, le caparaçon rouge. Derrière le cheval du Prince, une dame montée ſur un cheval couleur d'or, vêtue d'une robe rouge ; ſes cheveux blonds ſont arrêtés par un bandeau de perles; ſur ſa main gauche, gantée, un oiſeau de proie tourne la tête vers celui qui eſt lâché. En haut, & au-deſſus de la dame, un écu antique d'or à *la croix fleuronnée d'argent*. On a voulu apparemment déſigner les armoiries du royaume de Jéruſalem, dont Conradin étoit héritier. On voit pareillement ſur les armoiries, métal ſur métal *(d'argent à la croix potencée d'or & cantonnée de quatre croiſettes ſimples de même)*. Aux pieds du cheval du Prince paroiſſent deux chiens de chaſſe aboyans.

*(m)* C'eſt la quatrième dans le manuſcrit du Roi, Breitinger ayant rejeté à la fin les conſeils de *Tyro*, roi d'Ecoſſe, à ſon fils, qui ſont dans l'original ſous le *n.° III*.

appelé à la couronne de Pologne en 1300; celle de Hongrie lui ayant été offerte, il la céda à ſon fils, âgé de treize ans. Gutta, dont le nom ſignifioit *bonté*, & dont les Auteurs *(n)* ont célébré l'eſprit & les grâces, mourut en couches, en 1297, laiſſant à ſon mari les regrets que doit cauſer la perte d'une perſonne tendrement aimée. Un des Poëtes du Recueil de Maneſs, nommé *Tanhuſer (o)*, célèbre les qualités royales du jeune Wenceſlas.

Dans une des ſtrophes de cette chanſon, on remarque un uſage qui ſubſiſte encore en Allemagne, en Angleterre, en Suiſſe, en Alſace, & ailleurs; dans toutes les villes, bourgs & villages, des Crieurs publics, gagés par la Communauté, annoncent chaque heure de la nuit, & avertiſſent les habitans de prendre garde au feu dans leurs maiſons. Dom Mabillon en fut témoin dans le voyage qu'il fit en Suiſſe *(p)* en 1683 *(q)*.

---

*(n) Hageni Germanic. Auſtriæ Chron. apud Pez. ſcript. Rer. Auſtr.* t. I; p. 1092. *Ottocar Horneck. ibid.* t. III, p. 164 & ſuiv. 185 — 578 — 584 — 602; & t. II, p. 740—741.

*(o)* Édition de Maneſs, *tom. II, p. 58 & 64*, 1759.

*(p) Iter German.* p. 5, *inter vetera Analecta*. Paris, 1723, *in-fol.*

*(q)* Dans le tableau, deux écus antiques, le *dextre* (à la gauche du ſpectateur) de *gueules*, au lion ſaillant d'*argent* couronné d'or, la queue nouée & paſſée en ſautoir, qui eſt BOHÈME. L'écu *accoſté à ſeneſtre* d'un heaume fermé avec ſon cimier couvert d'un manteau d'or en forme de lambrequins, & rehauſſé de douze plumes de *ſable*, rangées le long d'une crête d'or. L'écu *ſeneſtre* eſt d'azur bordé *d'or*, chargé d'un aigle éployé, échiqueté de *gueules* & de *ſable*, becqué & membré d'*or*, qui eſt MORAVIE. Cet écu accoſté d'un heaume fermé, couvert d'un manteau de *gueules*, ſur lequel s'élèvent dix-huit plumes, trois d'*or*, trois de *ſable* alternativement, rangées le long d'une crête de *ſable* à deux pals d'*or*. Wenceſlas eſt aſſis ſur un ſiége royal, cheveux blonds, peu de barbe, ſur la tête une couronne d'or pareille à celle de Conrad *le jeune;* ſous une robe d'*azur*, diſtinguée par trois *bandes d'argent*, en paroît une autre de pourpre; un manteau d'or ſur les épaules; le bras droit, couvert d'hermines, tient un ſceptre d'*or* terminé par une fleur-de-lys de *même;* la gauche reçoit une coupe d'or que lui préſente un jeune homme à cheveux blonds, habillé de rouge & d'or, ce qui déſigne, ſelon M. de Zur-Lauben, l'office de grand échanſon de l'Empire attaché à la couronne de Bohème. A la droite du Roi, un homme armé, couvert d'une chemiſe de mailles, & d'une robe rouge par-deſſus, avec une ceinture d'or d'où pend un poignard à garde d'or & fourreau noir garni d'or; ſur la tête, à chevelure blonde, un bonnet vert,

La quatrième *(r)* chanſon du Recueil donné par M. Breitinger, en huit ſtrophes, eſt de Henri, duc de Breſlau en Siléſie. Tanhuſer *(ſ)*, un des Poëtes de cette collection, célèbre les vertus de Henri, de même qu'Ottocar Horneck *(t)*. Ce Prince mourut empoiſonné par ſon Médecin, auquel il voulut qu'on pardonnât, le 22 Août 1290, ſans laiſſer d'enfans de ſon mariage avec Melchilde, fille d'Otton *le Long*, laquelle il avoit épouſée en 1278 *(u)*.

---

pointu, au rebord d'argent, a le viſage tourné vers le Roi, & reçoit une feuille de parchemin en blanc d'un jeune Chevalier ſans barbe; celui-ci à genoux, dans la poſture d'un ſuppliant, porte un caſque & une chemiſe de mailles avec une robe verte; ſes éperons ſont rouges. Au pied du trône, deux ménestriers à genoux; l'un, jeune & ſans barbe, tient un hautbois; l'autre, vieux, a ſur le dos un violon. Au coin *ſeneſtre* du tableau on voit encore un jeune homme ſans barbe, cheveux blonds, vêtu d'une robe d'or ondée d'*azur*, avec un capuchon vert, qui préſente au Roi une boule d'or. Cette boule, ou globe eſt, ſelon M. de Zur-Lauben, la figure ſymbolique de la poſſeſſion du royaume de Boheme.

*(r)* Cinquième dans le manuſcrit original.

*(ſ) Tom. II, p. 64, éd. de 1759.*

*(t) Auſtr. Chronic. German.* p. 86 — 104 — 136 — 141, t. III. *Scriptor. Rer. Auſtr. Pezii.*

*(u)* Le tableau repréſente un jeune Prince ſans barbe, cheveux blonds, tête nue, le cou, les bras, les jambes armées de mailles, monté ſur un cheval gris pommelé; le caparaçon d'*or* & de *ſinople* eſt parſemé, en partie, de lozanges d'or à l'aigle de Siléſie (éployée de *ſable*, avec un croiſſant d'*argent* ſur la poitrine), & en partie de lozanges d'*or* chargés chacun d'une lettre; ces lettres réunies forment AMOR AMORI. Le Prince a ſur l'épaule gauche, un *écu* antique d'or chargé de l'aigle de Siléſie, & des éperons rouges aux talons; de la gauche il tient les rênes d'or de ſon cheval, & tend la droite pour recevoir une couronne de fleurs d'une belle qui eſt ſur une galerie gothique, accompagnée de trois ſuivantes; c'eſt une blonde en robe verte. Derrière le Prince, un jeune homme monté ſur un cheval alezan, habillé de vert parti d'*argent*, a la tête couverte d'un bonnet d'*azur* retombant, & tient de la main gauche, un marteau de *ſable* au manche de *gueules*, ce qui pouvoit déſigner l'office honorable de *maréchal de la Cour*. Vis-à-vis du Prince, ſur la droite, paroît un autre Chevalier ſur un cheval gris, ſans barbe, chevelure blonde, habillé de rouge, tenant des deux mains un bâton d'or qui ſoutient un caſque fermé d'*or*, couvert d'un manteau d'*azur* en forme de lambrequins: ſur le manteau s'élève une aigrette de plumes d'*or*, de *gueules* & de *ſinople*, ayant ſur ſon ſoutien, qui eſt d'*or*, une demi-aigle de Siléſie. Devant le Prince, un Page à cheval, tête nue, chevelure blonde, habillé de pourpre, & regardant le Prince, tient de la droite un flambeau non allumé; il eſt précédé de deux Meneſtriers, dont l'un frappe un tambour, l'autre ſonne du cornet: au bas du cheval du Prince, deux nains ſemblent ſe faire des agaceries. Rien, dans cette deſcription, n'annonce un amant malheureux; néanmoins l'Auteur de la chanſon eſt déſeſpéré de n'avoir pu fléchir ſa belle.

La cinquième *(x)* chanſon du Recueil de Breitinger porte le nom du margrave Otton de Brandebourg ſurnommé *la Flèche (cum telo)*, à cauſe d'une bleſſure que lui fit à la tête, en 1280, une flèche, dont il porta le fer pendant un an; il étoit fils *(y)* de Jean I.er margrave de Brandebourg, & frère de Jean II, à qui il ſuccéda dans l'Électorat en 1285, & avec qui il fit la guerre à Gonthier, archevêque de Magdebourg; fait priſonnier & mis dans une cage de bois, il ſe racheta moyennant une ſomme de quatre mille marcs: il mourut, non en 1298, comme le diſent les Auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, mais en 1308, ſans laiſſer d'enſans de ſa femme Éliſabeth, fille de Jean I.er duc de Holſtein *(z)*.

Henri, margrave de Miſnie, eſt donné pour l'Auteur de la ſixième *(a)* pièce en ſeize ſtrophes. Né, en 1218 *(b)*,

---

*(x)* Sixième dans l'original.

*(y)* *Falckenſtein, Antiq. Marchiæ Brandenb.* tom. II, p. 237—249.

L'Art de vérifier les dates, p. 469 & 471.

*(z)* Le tableau de cette chanſon en vingt-une ſtrophes, repréſente deux perſonnes qui jouent aux échecs; celle qui paroît à la gauche du ſpectateur, eſt un jeune homme ſans barbe, habillé de vert, & couvert d'une eſpèce de redingotte rouge; ſur ſa tête, à cheveux blonds, un bonnet aplati de *gueules*, arrêté par un bandeau moucheté; il tient de la main gauche une pièce que M. de Zur-Lauben croit être la *tour*, & lève l'autre comme pour indiquer quelque choſe; vis-à-vis de lui une demoiſelle avec qui il joue, tient de la gauche une pièce, dont le haut a deux petites branches recourbées, que M. de Zur-Lauben juge être *le fou;* elle avance la main droite ſur l'échiquier: c'eſt une blonde vêtue de pourpre, & ayant ſur la tête un voile d'argent. Au pied de la table, quatre Méneſtriers, dont deux ſonnent de la trompette; chaque trompette eſt chargée d'un étendard où l'on diſtingue un aigle éployé de *gueules;* le troiſième Méneſtrier joue du tambourin, & le quatrième, de la cornemuſe. Entre les deux joueurs d'échecs, mais au-deſſus, eſt un écu antique *d'argent*, à une aigle éployée de *gueules*, ayant ſur la poitrine un croiſſant d'*or* parti de *ſable*, qui eſt *Brandebourg* *; Au coin dextre du tableau, un heaume fermé d'*or*, ſur lequel flotte un manteau de *gueules*, rehauſſé d'un chaperon d'*or* croiſeté de *ſable*, ſur lequel s'élèvent des plumes de *ſable* ſans nombre.

*(a)* Septième dans l'original.

*(b)* Voy. *Thuringia Sacra, p. 114 & 118—119.* Francof. 1737, *fol.*

*Pertuchii Chronicon Portenſe; inter monumenta Thuring. ſacr. p. 834.*

*Monumenta Landgravior. Thuring. & Marchion. Miſn. ad calcem Thur. Sacr. p. 925—929—936.*

*Chronic. Terræ Miſnenſ. inter ſcript. Rer. German. Menkenii, tom. II, p. 324, 325, 326.* Leipſ. 1728, *fol.*

*Annales Vetero-Cellenſes, ibid. p. 403, 404.*

* *Fugger ſpeculum Auſtriac. lib. I, c. XVI, p. 140.* Nurimb. 1668, *in-fol.*

de Thierri

de Thierri comte de Weiſſenfels & de Judith, qui avoit pour père Hermann, landgrave de Thuringe ; il mérita le ſurnom de *libéral* par ſa généroſité, & celui d'*illuſtre*, par l'acquiſition qu'il fit de la Thuringe & du comté Palatin de Saxe. Il eut trois femmes : 1.° Conſtance, fille de Léopold duc d'Autriche, dit *le Glorieux*. 2.° Agnès, fille de Wenceſlas III roi de Bohème, morte en 1268. 3.° Éliſabeth de Maltitz. De lui deſcendent toutes les branches de la maiſon électorale & ducale de Saxe ; il paſſoit pour le plus riche prince d'Allemagne : on dit que dans une forêt voiſine de Northuſen en Thuringe, il avoit fait planter un arbre artificiel d'or & d'argent, & que dans un tournoi, où ſe trouvèrent beaucoup de Comtes, de Barons & de Chevaliers, le vainqueur au combat de la lance recevoit une feuille d'argent, & qu'on en donnoit une d'or à celui qui, ſans être déſarçonné, renverſoit ſon rival. Tanhuſer, dont on a déjà parlé, célèbre dans une de ſes chanſons *(c)*, les vertus de Henri de Miſnie, qui mourut en 1288 *(d)*.

---

*Philip. Jacob. Spenери Sylloge Genealogico-hiſtor. p. 316—318—413—414. Franc. ad Man. 1677, in-12.*

*Chronic. Clauſtro-Neoburg. tom. I, ſcript. Rer. Auſtr. Pez. p. 456 & p. 805, 811 & 1041.*

*(c) Tome II, p. 64, édit. 1759.*

*(d)* Dans le tableau on voit trois faucons d'or, & trois oiſeaux d'*argent* becqués d'*or*, que M. de Zur-Lauben prend pour des canards ſauvages, quoiqu'ils reſſemblent plutôt à des herons; un des faucons eſt acharné ſur le dos de ces oiſeaux. *A dextre*, un écu antique penché d'*or*, au lion de *ſable* faillant de gauche à droite. Cet écu de *Miſnie* eſt accollé à *ſeneſtre*, d'un heaume fermé d'*argent*, couvert d'un manteau de gueules que ſurmonte une touffe de plumes de paon s'élevant d'une tête d'*argent* armée de ſix pointes aplaties *de même*, 3 & 3. Au bas du tableau, la figure du jeune Margrave, monté ſur un cheval gris-pommelé, & regardant la chaſſe du faucon; ſur la tête un bonnet d'*or* relevé par une bordure d'argent ; ſes cheveux ſont blonds & liés par des rubans rouges ; il porte un manteau d'écarlate doublé d'hermines ; ſa robe eſt verte, des éperons d'argent montrent que le Margrave n'étoit encore que damoiſeau. Derrière lui, un Page à cheval, tête nue à blonde chevelure, lève en l'air une houſſine dont le bout eſt muni de plumes. Vis-à-vis du cheval du Margrave, un petit homme à pied, vêtu d'une robe rayée d'or & de rouge, un capuchon bleu à la tête, montre de la droite au Prince, un oiſeau à terre & entre les ſerres d'un faucon ; du bras gauche il tient les rênes d'un cheval baj chargé d'une ſelle rouge, & une houſſine pareille à la précédente.

# NOTICE

## D'UNE PIÈCE MANUSCRITE,

### *Qui fournit quelques détails historiques concernant ROBERT, Comte d'Artois.*

CETTE Pièce, dont l'écriture sur parchemin est du milieu du XIV.e siècle, étoit inconnue à M. Lancelot, qui a recueilli dans deux Mémoires, tout ce qui peut donner de lumières sur le Procès du fameux comte d'Artois : elle s'est trouvée dans la bibliothèque de Saint-Martin-des-Champs, parmi les différens titres que Dom Pernot avoit ramassés, & dont la plupart étoient sortis de la Chambre des Comptes. C'est une Requête adressée à Messieurs de cette Chambre, par Robin du Martrai, *sergent du Roi (a)* à Montpellier, pour obtenir le remboursement des dépenses qu'il avoit faites en allant, par ordre du Roi, à la recherche du comte d'Artois, & de plus, une récompense de ses peines par forme de gratification. La place du sceau & la suscription conçue en ces termes, *magnificis & potentibus viris & dominis Cāmeræ Compotorum Parisiensis tradatur,* écrite de la même main que la Requête, prouvent que cette Pièce n'est point une copie, mais l'original même.

*Tome VIII, page 669 ; & t. X, p. 571 & 635.*

M. Dacier, qui en a présenté la Notice à la Compagnie, observe que M. Lancelot auroit pu en faire usage, quoiqu'elle soit sans date, dans l'endroit de son second Mémoire où il parle du passage de Robert d'Artois en Angleterre, condamné au bannissement hors du Royaume, avec la confiscation de ses biens par la Cour des Pairs, en 1331. Ce Prince, au mois de Septembre de la même année, passa dans la Cour du duc de Brabant, où il séjourna une année entière ; le Duc ayant été obligé de le chasser de ses États, en conséquence

23 Mars 1773.

*T. X, p. 630.*

(a) *Serviens Regius. Voy.* sur ce mot le Glossaire du Droit François de Laurière, & Du Cange.

d'une clauſe portée dans le traité de mariage de ſon fils avec Marie, fille de Philippe de Valois. Tous les détails que préſente M. Lancelot, prouvent que Robert paſſa l'année 1333, ou ſur les frontières du Brabant, ou chez le Comte de Namur; ce n'eſt donc qu'aux premiers mois de 1334 que doivent ſe rapporter les voyages dont cette Pièce fait mention, voyages qu'on ne connoît que par elle, & qui précédèrent le paſſage de Robert en Angleterre.

Philippe de Valois avoit différé la publication de l'Arrêt de banniſſement prononcé contre le comte d'Artois, dans l'eſpérance de le ramener; & ce ne fut, ſans doute, que lorſqu'il le vit obſtiné à entretenir conſtamment des correſpondances avec les mécontens du Royaume, qu'il prit le parti de le faire arrêter. Nous ſommes inſtruits de ce projet par la Requête de Robin du Martrai : on y voit que le bruit ſe répandit en France que le Comte, au ſortir de Namur, avoit paſſé en Provence; le Gouverneur de cette Province pour le roi de Naples, étoit alors à la cour de Philippe de Valois, auquel il promit, dans un entretien qu'il eut avec ce Monarque *(b)*, de faire arrêter le Comte en Provence ſi on pouvoit l'y découvrir. Aſſuré du Gouverneur, Philippe de Valois enjoignit verbalement *ore tenus* à

*(b)* Le texte porte, *Dominus noster Rex locutus eſt cum comite novo.* M. Dacier obſerve que ce Gouverneur ne peut être que Philippe de Sanguinete, qui, pourvu de ce Gouvernement en 1331, le conſerva juſqu'en 1338, (*Voy. Bouche, hiſt. de Prov. tom. II, p. 1043*). Quant à l'épithète de *Novus* donnée à ce Comte ou Sénéchal, elle eſt ſuſceptible de diverſes interprétations; elle peut ſignifier que ce Seigneur nouvellement pourvu de ce Gouvernement, en exerçoit les fonctions. Cette charge, d'abord annuelle, devint triennale, enſuite les fonctions en furent prolongées au gré des Comtes ſouverains. Il peut donc ſe faire que les anciens Sénéchaux aient conſervé le titre de la charge ſans en avoir les fonctions, & que le vrai titulaire qui l'exerçoit, ait été déſigné par la qualification de *Comes novus.* Peut-être auſſi appeloit-on *Comte nouveau* le gouverneur de la Provence, pour le diſtinguer du Comte ſouverain appelé *Comes Provinciæ* abſolument. Ainſi, *Comes novus* ſeroit l'équivalent de *Vicomte* ou *Viguier*, *Comitis Vicarius*, terme uſité dans cette Province. M. Dacier n'oſe ſe décider entre ces deux interprétations, ni préſumer qu'on n'en puiſſe pas propoſer une meilleure.

Philippe de Prie *(c)*, sénéchal de Beaucaire & de Nîmes, sans doute comme plus voisin des terres du roi de Naples, de veiller à l'exécution d'une commission si délicate, & de choisir un homme capable de s'en bien acquitter : celui-ci étant retourné en Languedoc, jeta les yeux sur Martin du Martrai, & après lui avoir fait jurer, sous peine de punition corporelle & de la perte de ses biens, de garder le secret, il l'instruisit des mesures que le Roi avoit prises, & lui ordonna de la part de ce Monarque *(d)*, d'aller en Provence, de parcourir la terre du roi de Naples, pour acquérir des lumières sur la marche du comte d'Artois; & s'il apprenoit quelque chose, d'en instruire promptement le Gouverneur, qui lui prescriroit alors ce qu'il auroit à faire. Muni de ces instructions, du Martrai partit pour la Provence, qu'il parcourut sans succès; le Gouverneur, à qui il rendit compte, & qui faisoit son séjour à Nice, appartenant alors au comté de Provence, ainsi que Vintimille, lui conseilla de tourner ses pas vers l'Allemagne, où l'on pouvoit présumer que le Comte avoit passé en sortant de la Flandre. Du Martrai se rend donc en Allemagne & pénètre jusqu'à un lieu qu'il nomme *Philibort, ad quemdam locum vocatum Philibort (e)*,

---

*(c)* Philippe de Prie a, dans la requête de du Martrai, le titre de *Miles domini Regis*, Chevalier du Roi, ce qui signifie qu'il étoit particulièrement attaché au Roi, & de sa Maison. C'est par lui que commence, comme l'observe M. Dacier, la suite des filiations prouvées de la maison de Prie, dont le nom est connu plus de deux siècles auparavant. *(Hist. des gr. Off. tom. VIII, p. 112)*.

*(d)* Si la conduite de Robert d'Artois étoit très-blâmable, le procédé de Philippe de Valois n'en paroît pas plus juste à M. Dacier. Condamné au bannissement, le Comte gardoit son ban; & le Roi, non content de le forcer par ses négociations, à sortir de tous les lieux où il se réfugioit, entreprend de le priver de sa liberté, peine que l'arrêt n'avoit pas prononcée. M. Lancelot n'auroit pas combattu avec tant d'avantage du Haillan, Mézerai, Daniel, qui avoient blâmé la conduite du Roi dans cette affaire, s'ils avoient eu connoissance de la commission donnée à du Martrai; il auroit été réduit, pour soutenir son opinion, à supposer que le Comte avoit formé des projets dangereux qu'on ne peut que présumer, & qui rendoient tout légitime pour en prévenir les effets.

*(e)* Ce lieu, dit M. Dacier, ne peut pas être *Philisbourg*, qui ne reçut ce nom qu'en 1618.

& de-là repaſſant le Rhin, il ſe rend à Genève, où il apprend que Robert avoit eu un entretien ſecret avec le comte Hugues, qui lui avoit donné une eſcorte de ſix hommes à cheval, dont deux portoient des baliſtes : *tradidit ſibi ſex homines in equis quorum duo portabant baliſtas & omnes mantonos (f) botoniatos a parte poſt.* De Genève, du Martrai reprend le chemin d'Avignon, où il apprend que le Prince étoit entré, ſans rien ſavoir de plus : il recommence donc à parcourir la Provence auſſi infructueuſement que la première fois. Le Gouverneur, qui n'avoit pas été plus heureux, ſoupçonnant que Robert avoit paſſé en Lombardie, donne ordre à du Martrai d'aller à Vintimille, enſuite à Coni, puis à Aſt. Cette courſe ne produiſit rien, non plus que les précédentes; le Comte n'avoit paru ni dans ces lieux, ni dans pluſieurs autres. Alors, Robin du Martrai, par l'ordre du Gouverneur, ſe rendit à Nîmes, pour faire ſon rapport au Sénéchal, mais il ne l'y trouva pas. Philippe de Prie étoit parti pour la guerre de Gaſcogne, *in guerram Vaſconiæ*, pour ſe rendre enſuite à Paris. Depuis que le roi d'Angleterre avoit rendu hommage pour la Guienne, en 1330, il ne reſtoit plus de prétexte de guerre entre les deux Couronnes; cette guerre de Gaſcogne ne doit donc s'entendre, ſelon M. Dacier, que de quelques mouvemens excités en Guienne en faveur du Comte, ou par lui-même, ou par ſa femme, qui fut, vers ce même temps, enfermée au château de Chinon, à cauſe des troubles qu'elle cherchoit à ſuſciter.

De ce détail, M. Dacier conclut que Robert d'Artois s'embarqua pour l'Angleterre dans quelque port de Provence, ou, ce qui lui paroît plus probable, qu'il traverſa le Lan-

(f) M. Dacier ne traduit point ce mot, qu'on ne trouve dans aucun Gloſſaire, & qui ne paroît pas être mis pour *mantelles*, des manteaux : il lui ſemble plus naturel de lire *mangonos*, des *mangoneaux*, (eſpèce d'arbalète) attachés derrière les cavaliers, ſur la croupe de leurs chevaux.

Quant à Hugues comte de Genève, ſeigneur d'Anthon, il ne faut pas le confondre avec Ame III, comte de Genevois, ou ſeigneur du Comté. Celui-ci étoit alors attaché à la France.

guedoc pour se rendre en Guienne, & que Philippe de Prie, accompagné d'une bonne escorte, le poursuivit, dans le dessein de l'arrêter, s'il pouvoit l'atteindre, ou d'aller jusque sur les terres du roi d'Angleterre, sommer le Gouverneur de lui livrer le Prince. C'est-là ce que du Martrai aura nommé la *guerre de Gascogne.* Pour lui, il se rendit directement à Paris, où il trouva que le Sénéchal étoit déjà arrivé ; ce qui montre que cette prétendue guerre de Gascogne n'avoit été qu'une fausse alarme, ou que les mouvemens excités dans la Province n'avoient point eu de suite.

Le surplus de la pièce regarde personnellement du Martrai : il avoit, dit-il, employé quatre mois entiers à la recherche qu'il avoit faite; sa dépense, pour lui, un valet & deux chevaux, avoit été de dix à douze sous tournois par jour ; à peu près dix livres seize sous de notre monnoie, selon M. Dacier; ce qui revient pour les quatre mois, à douze cents quatre-vingt-seize livres, sur quoi il n'avoit reçu que douze livres tournois. Le Trésorier du Roi à Nîmes lui demandoit compte de l'emploi de cette somme; ce que du Martrai ne pouvoit faire, disoit-il, sans révéler le sujet d'un voyage qu'il avoit juré de tenir secret. Il supplie donc Messieurs de la Chambre des Comptes de faire défense au Trésorier de l'inquiéter au sujet des douze livres; de lui allouer l'excédant de ses frais, avec le prix d'un cheval, mort de fatigue qui lui avoit coûté trente-six florins, environ quatre cents quatre-vingt-six livres de notre monnoie; enfin, de lui procurer la récompense de ses peines & de son zèle.

## *DEVISES, INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES FAITES PAR L'ACADÉMIE.*

L'ACADÉMIE, ſuivant l'uſage, a fourni, pendant les années 1773, 1774, 1775, les Deviſes qui lui ont été demandées pour le jeton de l'*Extraordinaire des guerres.* Elle travailla, en 1773, à une Médaille pour le mariage de M.^gr le comte d'Artois.

Vers la fin de la même année, les Dames Religieuſes du monaſtère de Saint-Louis à Poiſſy, demandèrent une Épitaphe françoiſe pour le cœur de Philippe-le-Bel dans leur égliſe. Comme elles n'avoient pas aſſez expliqué leur intention, ni les bornes dans leſquelles il falloit ſe renfermer relativement au local, l'Académie leur envoya trois Inſcriptions Françoiſes.

En M. DCCLXXIV, elle fit une Médaille au ſujet de la nouvelle conſtruction de l'égliſe de Saint-Philippe du Roule, avec une Inſcription pour la plaque deſtinée à être miſe dans les fondemens; & une autre Médaille pour le Sacre du Roi.

La même année, M. le Duc de la Vrillière ayant envoyé un projet de Médaille & de légende pour le bâtiment du Collége & de l'École de Chirurgie, l'Académie y fit des changemens, & détermina la légende.

En M. DCCLXXV, l'Académie fit deux Médailles, l'une pour la mort de Louis XV; l'autre, pour l'avènement de Louis XVI au trône: elle préſenta deux ſujets pour la première, trois pour la ſeconde.

M. le Marquis de la Châtre ayant, la même année, demandé une Deviſe pour les Guidons du régiment de Provence, l'Académie lui envoya trois ſujets.

ÉLOGES

# ÉLOGES
## DES
# ACADÉMICIENS
## MORTS
### DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLXXIII,
### JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLXXV.

Par M. DUPUY.

# ÉLOGE
## DE M. DE FONTETTE.

Lû à l'Aſſemblée publique de Pâques 1773.

CHARLES-MARIE FEVRET, Seigneur de Fontette, Saint-Meſmin, Godan, la Bourrelière & autres lieux, Conſeiller au Parlement de Bourgogne, naquit à Dijon le 14 Avril 1710, de Jacques Fevret de Fontette, auſſi Conſeiller, & de Barbe-Charlotte de Migieu, fille d'un Preſident à Mortier du même Parlement. Iſſu d'une famille noble de Semur en Auxois, qui a produit pluſieurs Sujets diſtingués, ſoit dans la robe, ſoit dans l'épée, il ne vit jamais dans les exemples domeſtiques, qu'une loi toujours ſubſiſtante, qui, lui impoſant le devoir de ne pas dégénérer de la vertu de ſes ancêtres, lui fourniſſoit en même temps les plus puiſſans motifs pour les imiter. On ne peut prononcer ſon nom, ſans rappeler auſſitôt celui de ſon triſaieul, le célèbre Charles Fevret, fils & père de Sénateurs, qui eut le courage de refuſer deux fois la charge de Conſeiller au Parlement que le Roi lui offroit, pour conſacrer, en qualité d'Avocat, ſes veilles & ſes talens à la défenſe de la veuve & de l'orphelin, de la juſtice outragée & de l'innocence opprimée. Il donna à l'Etat dix-neuf enfans, fruit d'un mariage auſſi heureux que fécond, qui durant quarante (a) années, fit toute la douceur

---

(a) Dans l'extrait de ſa vie, publié après M. Papillon, à la tête du *Traité de l'Abus*, Lyon, 1736, on lit, que M. Fevret goûta avec ſa femme, *pendant vingt-neuf années, tous les agrémens d'un heureux mariage*. Il faut, ſans doute lire *trente-neuf*, au lieu de *vingt-neuf*. Fevret dit lui-même qu'il avoit vécu quarante ans avec ſa femme.

> *Ambo quaterdenos juncti concorditer annos*
> *Viximus, & luxit candida utrique dies.*
>
> *(Carmen. De vitâ ſuâ.)*

En effet, en comparant les époques, on voit que l'année de la mort de ſa femme étoit la quarantième de leur mariage.

de ſa vie. S'il donna moins de livres à la république des Lettres, le ſeul *Traité de l'Abus*, chef-d'œuvre en ſon genre, qui ſert de règle & d'oracle dans tous nos Tribunaux, lui aſſure une vie immortelle, ou du moins ne met d'autre terme à la gloire de ſon nom, que celui de notre Juriſprudence.

Le deſir de marcher ſur ſes traces, enflamma de bonne heure le jeune de Fontette ſon arrière-petit-fils. La pénétration dont la Nature l'avoit doué, exercée par un travail aſſidu & opiniâtre de pluſieurs années, lui fit faire des progrès peu communs dans l'étude épineuſe de nos Loix : la connoiſſance profonde qu'il en avoit acquiſe fit auſſi naître l'eſpoir de l'en voir bien-tôt l'organe & l'arbitre. Il fut reçu Conſeiller au Parlement de Dijon en 1736.

Un jugement ſain & droit, une probité éclairée & inaltérable, un coup d'œil ſûr & perçant qui, dans les affaires les plus compliquées, lui faiſoit démêler promptement le vrai à travers les ſombres nuages accumulés par l'eſprit de chicane & d'intérêt, lui attirèrent en peu de temps la conſidération la plus ſatisfaiſante de la part du Public, & la plus entière confiance de la part de ſa Compagnie. Elle le députa en 1746, pour ſuivre au Conſeil une conteſtation avec la Chambre des Comptes de Bourgogne, & ne put que s'applaudir du choix qu'elle avoit fait : l'affaire fut décidée en faveur du Parlement.

Plus la capacité du Magiſtrat ſe fit remarquer, plus on s'empreſſa de l'exercer. M. de Fontette ſe vit, à différentes repriſes, chargé des plus grandes affaires; &, pour le récompenſer d'un travail énorme de quatre années, dans un Procès criminel qui intéreſſoit la ſûreté publique de la Bourgogne, & dans lequel ſe trouvoient impliqués deux cents cinquante accuſés, le Roi le gratifia d'une penſion de douze cents livres, par un brevet de Juillet 1751. C'eſt la première qui ait été accordée à un Conſeiller au Parlement depuis ſa création.

Le zèle, l'activité, l'intelligence qu'avoit fait éclater M. de Fontette pour le ſervice de ſa Compagnie, lui acquit, en quelque ſorte, le droit excluſif de défendre les intérêts

de ce Corps illuſtre. Il fut encore député, en 1761, pour ſuivre le Procès que ſa Compagnie eut à ſoutenir au Conſeil des Finances contre les Élus de la Province. Pendant le cours de cette députation, qui dura près de cinq années, il termina pluſieurs autres affaires de grande conſéquence, dont il avoit été chargé.

L'étude de la Juriſprudence, & celle de l'hiſtoire nationale, ont une liaiſon ſi intime; elles ſont unies par des liens ſi étroits; la première dépend même tellement de la ſeconde, qu'elles doivent toujours, pour ainſi dire, marcher de front, & comme ſur deux lignes parallèles. Aſſez ſouvent l'hiſtoire ſeule dévoile l'eſprit caché de la Loi, en fixe l'objet précis, & dirige dans ſon application. En général, un ſyſtème de légiſlation tient aux mœurs, aux uſages, aux vices & aux vertus des différens âges : cette vérité ſentie par M. de Fontette, le guida toujours dans ſes recherches; auſſi ſes progrès dans la Juriſprudence furent-ils marqués par ceux qu'il fit dans notre hiſtoire. Tous les momens de loiſir que lui laiſſoient les affaires de ſa Compagnie, celles du Palais, la ſcience propre de ſon état, il les conſacroit ſans réſerve à la découverte & à l'examen de quelque monument hiſtorique, charmant de temps en temps l'ennui inſéparable de ce travail, par les agrémens que lui offroient les Belles-Lettres. Les morceaux précieux qu'il a raſſemblés en ce genre pendant le cours de pluſieurs années, forment, tant en livres imprimés qu'en manuſcrits, un cabinet des plus complets & des plus curieux qu'il y ait eu en France, depuis le cabinet de M. Secouſſe.

Après avoir amaſſé tant de richeſſes littéraires, il n'ambitionnoit que le plaiſir de les répandre; il auroit voulu en partager la jouiſſance avec tous les Savans; mais comme leur multitude & leur nature ne pouvoient ſe prêter à l'étendue de ſes deſirs, il prit le parti de les faire au moins connoître, & d'inſtruire le Public de leur exiſtence.

Une nouvelle édition de la *Bibliothèque hiſtorique de la France* lui parut favorable à ſon deſſein : cet ouvrage néceſſaire

à un certain ordre de gens de Lettres, utile presque à tous, livre, en quelque sorte, classique, répertoire immense qu'on est si souvent obligé d'avoir sous les yeux & de consulter, n'étoit pas sorti des mains de son docte & laborieux Auteur dans l'état qu'il auroit desiré; le P. le Long l'auroit reproduit sous une forme plus régulière & plus avantageuse, si la mort ne l'eût arrêté dans sa pénible carrière.

Le projet de M. de Fontette proposé à toutes les Académies, à toutes les Sociétés littéraires, est aussitôt généralement accueilli; le Roi même honore de sa protection la nouvelle entreprise; & à la voix d'un Ministre, Membre illustre & distingué de cette Compagnie, toute la France s'émeut & s'empresse d'y concourir. Dans les Provinces, les ordres sont donnés par M.rs les Intendans; tout est en action, rien n'est oublié pour faire les recherches nécessaires, & bientôt de nouvelles moissons viennent se joindre à celles que M. de Fontette avoit mises en réserve.

M. De l'Averdy.

A la faveur de tant de secours & de contributions, plus de trente mille articles, d'additions, de notes, de corrections, triplent l'ancienne édition, & enrichissent la nouvelle. M. de Fontette eut l'honneur de présenter au Roi le premier Volume, le 17 Janvier 1768, le second, le 19 Novembre de l'année suivante, & fut gratifié, en 1770, d'une autre pension de douze cents livres, par un brevet qui atteste combien Sa Majesté étoit satisfaite des services & des travaux de l'Éditeur.

Dès l'année 1757, il avoit été admis, avec le titre de Directeur, dans l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon; époque mémorable dans les fastes de cette illustre Compagnie. Animé du même esprit que le Fondateur *(b)*, M. de Fontette ne montra pas moins de zèle

*(b)* M. Pouffier, doyen du Parlement de Bourgogne, qui, par un Testament olographe du 1.er Octobre 1725, fit cette fondation, & mourut en 1736. L'exécution des volontés du Testateur fut autorisée par des Lettres patentes expédiées au mois de Juin 1740, & enregistrées au Parlement de Dijon, le 30 du même mois.

pour le progrès des connoiſſances utiles; il y contribua même pour ſa part, par des Mémoires intéreſſans de ſa compoſition; mais dans la ſuite, cette Société littéraire lui dut des ſervices plus importans pour ſa conſtitution. Il n'eſt pas dans la nature des établiſſemens humains de ſe montrer, dès leur origine, avec ce degré de perfection qui en aſſure la ſolidité, & prépare d'avance tous les avantages qui en peuvent naître. L'inſuffiſance du premier plan dreſſé pour l'Académie de Dijon ne tarda pas à ſe faire ſentir; l'expérience fit bientôt remarquer la réforme, les changemens, les additions néceſſaires. C'eſt vers cet objet que M. de Fontette dirigea toute ſon ardeur, ſes vues, ſes lumières, réunies à celles de M. Fleutelot de Beneuvre, alors premier Directeur. Le fruit de leur zèle & de leur travail fut un nouveau règlement rédigé en 1761. La reconnoiſſance de la Compagnie éclata d'une manière bien flatteuſe pour M. de Fontette, qui n'étoit alors qu'Académicien-Honoraire; la place de Chancelier lui fut déférée par acclamation: c'étoit la première des dignités Académiques nouvellement créées.

Avant & depuis cette époque, il avoit aſſez mérité des Lettres pour avoir droit aux honneurs qu'elles décernent. L'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, dont il avoit conſulté particulièrement pluſieurs Membres, où il avoit puiſé des avis & des lumières qu'il a ſu mettre à profit, prenoit trop de part au projet de la nouvelle Bibliothèque hiſtorique, dont elle voyoit l'exécution, pour ſe croire diſpenſée de l'encourager. Elle reçut M. de Fontette, en 1771, au nombre de ſes Aſſociés-Libres.

Mais ce qui la flatta le plus ſans doute, ce ne fut pas de voir dans cet ample & magnifique recueil, l'indication exacte de tous, ou preſque tous les matériaux de notre hiſtoire, le détail de tout ce qui a été fait en différens ſiècles, pour l'éclaircir dans ſes diverſes parties; en ce genre, comme en beaucoup d'autres, l'abondance peut nuire; différentes routes peuvent conduire au même terme, il importe de choiſir les plus courtes, les plus commodes, les plus

sûres. L'Académie fut bien plus satisfaite de la sage précaution que l'Éditeur, à l'exemple du P. le Long, avoit prise de donner de la plupart des pièces un sommaire précis, une notice succincte, qui en faisoit connoître le prix, qui marquoit le degré de confiance qu'elles méritent, l'usage qu'on en pouvoit faire, quelquefois même celui qu'on n'en devoit pas faire. Ainsi, dans une vaste galerie de portraits, une courte inscription, placée au bas de chacun, fixe les idées des curieux sur le mérite particulier des personnages.

Depuis l'année 1719, que la *Bibliothèque historique de la France* avoit vu le jour, le domaine de notre histoire s'étoit accrû par plusieurs possessions, comme il le sera encore dans les siècles à venir : elles ne répondoient pourtant pas aux grandes vues de M. de Fontette, pour enrichir à son gré la nouvelle édition. Sans parler des anciennes tables dont l'étendue doit être proportionnée à la multiplicité des nouveaux objets; sans parler des vies abrégées des principaux Historiens, que le P. le Long n'avoit portées qu'au nombre de douze, quatre morceaux intéressans, qui paroîtront dans le quatrième Volume, distingueront particulièrement la nouvelle *Bibliothèque historique de la France.* D'abord, une table générale du grand recueil de M. de Fontanieu, qui embrasse d'une part, les titres, chartes & pièces fugitives, relativement à chaque règne; de l'autre, ce qui concerne le Droit public de la Monarchie; ensuite le catalogue d'une collection pittoresque & chronologique d'estampes, de dessins, de plans, de monnoies, de médailles, qui ont rapport à divers évènemens de notre histoire : troisièmement, le détail du curieux recueil de M. de Gaignières, concernant le *costume* & la forme des habillemens depuis Clovis jusqu'à nos jours. Enfin, une table alphabétique de plus de quarante mille portraits de François illustres dans tous les états, avec une courte notice touchant leur personne, leurs emplois, leur naissance, leur mort, & quelques particularités de leur vie.

Tout cela ne suffisoit point encore pour calmer les inquiétudes de M. de Fontette; la crainte de ne pas remplir l'attente du Public,

Public, lui défendoit de se flatter d'avoir rassemblé tout ce qui avoit échappé à son prédécesseur, d'avoir réuni tout ce qui pouvoit contribuer à la perfection de l'ouvrage ; elle lui permettoit seulement d'espérer que d'autres viendroient glaner après lui, réparer les omissions du P. le Long & les siennes. « Ce n'est que par ce moyen, disoit-il, qu'avec le temps, on pourra former une Bibliothèque complette de « l'histoire de France. » Peut-être lui étoit-il permis de porter plus loin ses espérances & ses vœux.

L'histoire d'une grande Nation est un corps immense, formé d'une infinité de parties diverses : & combien n'en remarque-t-on pas qui ont été très-médiocrement traitées par ceux même qui ont parfaitement réussi à l'égard de quelques autres ? Souvent ni les meilleures, ni les plus mauvaises productions ne le sont pas en tout. De quelle utilité ne seroit donc pas un ouvrage qui, avec la division & sous-division méthodique de la matière en toutes ses branches, offriroit sur chaque point, sur chaque objet particulier, l'indication des Écrits qui méritent d'être consultés préférablement à tous les autres ? Que de temps, de circuits, de peines & de dégoûts n'épargneroit pas au lecteur studieux, une Bibliothèque d'histoire, ou de tout autre genre, exécutée sur ce plan, avec la capacité & l'intelligence que M. de Fontette avoit en partage !

C'est peut-être ce qu'il auroit entrepris pour l'avantage de notre Histoire, après avoir rempli la tache laborieuse qu'il s'étoit imposée; mais la mort qui l'enleva dans le lieu de sa naissance, le 16 Février 1772, après une maladie de quatre mois, ne lui permit même pas de voir la fin de l'édition qu'il avoit commencée.

Bon époux, père tendre, ami essentiel, M. de Fontette réunissoit en sa personne toutes les qualités solides & aimables, charmes de la société, qui, dans le commerce de la vie, gagnent le cœur, la confiance & l'estime. Chéri de ses vassaux, il n'a jamais souffert de procès entr'eux. Quoique le temple de la Justice, toujours ouvert, soit respecté, &

mérite de l'être, il ne leur permettoit point d'en approcher. Trop instruit des sacrifices ruineux par lesquels s'obtiennent les oracles, même les plus favorables, qui émanent de son sanctuaire; ou il prévenoit les querelles & les contestations qui pouvoient s'élever parmi eux; ou, si elles naissoient à son insu, son esprit juste & conciliant les appaisoit, & rappeloit la concorde. La vénération qu'il leur avoit inspirée, leur faisoit desirer avec empressement & accepter sans murmure, des décisions dont ils connoissoient pour principe la droiture & l'impartialité. Doux & compatissant, il leur prodiguoit tous les secours que ses facultés pouvoient lui permettre. Combien ne pourroit-on pas citer de traits de bienfaisance qu'il a soigneusement cachés aux yeux même de ceux qui en étoient l'objet? Aussi modeste que savant, il s'est plu à publier les noms de ceux qui l'ont aidé de leurs lumières, de leurs conseils, de leurs travaux, & à leur payer le tribut de reconnoissance qui leur étoit dû. Enfin, fermant les yeux à la lumière avec la fermeté tranquille d'un Philosophe Chrétien, & emportant avec lui des regrets universels, il a laissé dans l'empire Littéraire, un successeur, un coopérateur même bien capable de consommer sa glorieuse entreprise : dans la Robe, un fils, ancien Conseiller du Parlement de Dijon, héritier de ses vertus & de son goût pour les Lettres; dans l'Épée, M. le Chevalier de Fontette son frère, aujourd'hui Maréchal-de-camp, qui, durant un service de quarante-un ans, a signalé son mérite dans l'art militaire.

# ÉLOGE
## DE M. BIGNON.

Lû à l'Aſſemblée publique de Pâques 1773.

ARMAND-JÉRÔME BIGNON, Conſeiller d'État ordinaire, Commandeur-Prévôt & Maître des cérémonies des Ordres du Roi, Bibliothécaire de Sa Majeſté, Prévôt des Marchands, naquit à Paris au mois d'Octobre 1711, de Roland-Armand Bignon, Intendant de cette Ville, Conſeiller d'État, & de Françoiſe-Agnès Hebert du Bucq, fille de M. Hébert, Maître des Requêtes.

Les mânes de ſes ancêtres, devenus illuſtres par la Magiſtrature & par les Lettres, qu'ils avoient illuſtrées à leur tour, ſembloient lui montrer, dès le berceau, la route qui les conduiſit à la gloire. Mais il voyoit le jour douze ans après un frère, dont les heureuſes diſpoſitions promettoient des ſuccès rapides dans la carrière qui les avoit immortaliſés : on crut pouvoir le deſtiner à une autre, dans laquelle quelques-uns de ſes ancêtres s'étoient auſſi diſtingués. Le jeune Bignon fut reçu dans l'ordre de Malte en 1713, Ordre reſpectable par ſon antique origine, qui dans ceux qu'il décore annonce la naiſſance & la valeur. Pour cette deſtination la Nature n'avoit pas été aſſez conſultée; elle avoit donné à M. Bignon un tempérament délicat, une ſanté foible & chancelante, qui le rendoient incapable de ſupporter les travaux de la guerre; elle l'avoit formé pour un genre de vie plus doux, plus tranquille, où la vigueur du corps eſt moins néceſſaire que celle de l'eſprit; pour ce genre, en un mot, qui étoit devenu, en quelque ſorte, propre à ſa famille. En effet, le nom des Bignons eſt, pour ainſi dire, tellement identifié avec celui des Loix & des Lettres, qu'on ne peut prononcer l'un ſans réveiller auſſitôt l'idée des autres.

On a remarqué que, de tout temps, Thémis & les Muſes

ont été amies & compagnes; mais la famille des Bignons eſt une de celles qui ont le mieux connu cette vérité, & la démontrent par leur exemple. La Juriſprudence, la Littérature ſacrée & profane, conſerveront à jamais le ſouvenir de Jérôme Bignon, premier du nom, prodige de ſavoir & de vertu, l'admiration de ſon ſiècle, la gloire de la Magiſtrature, l'honneur des Lettres Françoiſes & de la France entière, objet de vénération pour tous les Savans de l'Europe, ce n'eſt point trop dire, & tout-à-la-fois pour ſes concitoyens un modèle accompli de la piété la plus ſolide, parce qu'elle étoit la plus éclairée.

Le goût qu'il tenoit de ſes pères, il le tranſmit fidèlement à ſes deſcendans, & ceux-ci le conſervèrent plus précieuſement que tout autre héritage. Pour ne parler ici que des Lettres, combien de fois le nom des Bignons n'a-t-il pas décoré les faſtes & les liſtes des Sociétés qui les cultivent; & puiſqu'il s'eſt ſignalé à leur égard par des traits de bienfaiſance de toute eſpèce, & ſans nombre, la voix de la reconnoiſſance pouvoit-elle le célébrer trop ſouvent comme le génie tutélaire des Lettres?

Tel étoit auſſi le partage qui, dans la ſucceſſion paternelle devoit écheoir à M. Bignon. Dans les premières années de ſa jeuneſſe, il ne pouvoit ſentir que celui qu'on lui aſſignoit n'étoit pas plus avoué de la Nature, que le goût avec lequel il s'y attacha; il étoit réſervé à un des hommes auquel, après nos Rois, l'Académie des Sciences & la nôtre, ont peut-être les plus grandes obligations, je veux dire, à M. l'abbé Bignon, d'éclairer ſon neveu ſur ſa véritable deſtinée. Subſtitué, en quelque ſorte, aux droits du père que la mort enleva en 1724, M. l'abbé Bignon en prit tous les ſentimens; il retira du Collége le jeune orphelin, le reçut dans ſa maiſon, pour être plus à portée de veiller à-la-fois, & ſur ſa ſanté & ſur ſon éducation. Celle que le jeune Bignon avoit reçue juſqu'alors, n'avoit fait que fortifier ſon penchant pour l'Art militaire; pour s'en détacher, que d'efforts ne lui en auroit-il pas coûté ſi, d'un côté, un attachement tendre pour un oncle

chéri, dont il éprouvoit les bontés & les ſoins généreux, dont il connoiſſoit le zèle éclairé pour ſes vrais intérêts; de l'autre, un juſte ſentiment de reconnoiſſance ſi énergique dans des cœurs bien nés, n'euſſent agi puiſſamment ſur une ame naturellement docile?

Mais en lui propoſant la Magiſtrature, M. l'abbé Bignon n'oublia pas de lui en repréſenter avec force toutes les obligations: il lui fit comprendre que, pour s'arroger le droit de décider de la fortune & de la vie des hommes, il ne ſuffiſoit pas d'avoir en partage un ſens droit, un eſprit juſte, un cœur intègre, avec quelques notions générales de l'équité; mais qu'il falloit être dirigé par des lumières particulières que la Nature ne donne point, & qu'on ne peut acquérir que par une étude conſtante & profonde des Loix qui ſont la baſe de toute Société civile. Dès-lors, M. Bignon ne balance plus, & après avoir fait le ſacrifice de ſon ancien goût pour en prendre un nouveau, il s'enfonce dans une étude dont, juſqu'à ce moment, il avoit redouté les épines.

Il ne tarda pas à recueillir les premiers fruits du travail opiniâtre auquel il s'étoit dévoué. Dès l'année 1729, c'eſt-à-dire, à l'age de dix-huit ans, il fut reçu Avocat-général du Grand-Conſeil. C'eſt en cette qualité qu'il eut l'honneur de complimenter Sa Majeſté ſur la naiſſance de M.^gr le Dauphin; & qu'en 1731, la mort du Roi de Sardaigne lui fournit une triſte occaſion de reparoître aux yeux de ſon Souverain. A l'étude des Loix il aſſocioit celle des Belles-Lettres, pour leſquelles il eut toujours le goût le plus décidé, mais ſans oſtentation, ſans pretention, & autant que parent le permettre une frêle complexion & une ſanté, pour ainſi dire, intermittente qui ne ſe ſoutenoit que par le régime le plus auſtere. Il ſut mettre à profit les intervalles peu frequens de loiſir & de tranquillité que lui laiſſoient la Juriſprudence, les affaires, les devoirs de la ſociété, & un aſthme dont il fut tourmenté durant tout le cours de ſa vie.

En 1743 il fut admis à l'Académie Françoiſe, qui venant de perdre, à ſix jours l'un de l'autre, ſon oncle & ſon frère,

reçut à bras ouverts le précieux rejeton de cette famille, qui seul put la consoler de ses pertes. La Bibliothèque du Roi fut en même-temps comprise dans la succession du savoir & du mérite, recueillie par M. Bignon.

Cependant, l'Académie des Belles-Lettres attendoit avec impatience le moment de voir un nom si cher à sa mémoire, reparoître parmi les noms de ses Honoraires. Tristement occupée d'un souvenir qui ne s'effacera jamais, & dont la conjoncture présente réveille toute l'amertume, elle déploroit la perte d'un bienfaiteur généreux, actif & zélé, à qui elle devoit sa forme & sa consistance; elle ne put goûter qu'en 1751, la consolante satisfaction de voir ses vœux accomplis.

Déjà M. Bignon s'étoit fait remarquer dans l'empire Littéraire par ces traits de famille qui avoient distingué ses ancêtres. Convaincu, comme eux, que la gloire de protéger le savoir & le vrai mérite va presque de pair avec celle de les posséder, on le voyoit animé du desir de reculer les bornes des connoissances utiles, d'en rendre l'accès facile, d'aplanir les routes qui peuvent y conduire, d'ouvrir les dépôts qui les recèlent. En ce genre, il suffisoit de lui présenter une idée assortie à ses vues, il la saisissoit avec empressement pour la digérer à loisir; de lui proposer un plan intéressant, il l'adoptoit avec chaleur après un mûr examen, & pour le faire réussir, il employoit tout ce qu'il avoit d'amis, de crédit & de pouvoir. Il se présenta une occasion d'établir une correspondance littéraire à la Chine, M. Bignon la saisit avidement comme un moyen propre à compléter la bibliothèque du Roi dans cette partie de la Littérature. Déjà ce trésor immense renfermoit dans son sein ce que la Chine elle-même possède de plus rare & de plus important, sur la Religion, l'Histoire, la Géographie, les Mœurs, la Philosophie, la Langue, & sur les différentes branches de la Littérature nationale; par les soins de M. Bignon, l'ancien fonds reçut de nouveaux accroissemens, & s'enrichit d'une suite d'éditions magnifiques, presque toutes exécutées dans le Palais impérial de Pékin, acquisition d'autant plus

difficile, qu'on ne peut l'espérer qu'après la mort de ceux à qui l'Empereur, qui seul dispose de tous les exemplaires, en a fait présent.

Dans ce nombre se distingue un recueil très-ample des anciens monumens Chinois de toute espèce, que le même Prince aujourd'hui sur le trône a fait rassembler à grands frais, source féconde pour un de nos Savans dont les travaux en ce genre sont connus. Je ne veux parler ici, ni d'un Poëme composé par l'Empereur lui-même, en l'honneur de la patrie de ses ancêtres, dont la traduction Françoise a vu le jour, ni de plusieurs autres ouvrages, soit en Tartare, soit en Chinois, publiés par les ordres du même Prince, sous la direction des personnes les plus instruites & les plus considérables de l'Empire; mais je ne dois oublier, ni la satisfaction qu'éprouva M. Bignon, ni l'accueil distingué avec lequel il reçut un autre Savant, lorsque chargé des dépouilles religieuses de l'Inde, il vint déposer dans la bibliothèque du Roi, les ouvrages plus célèbres que connus, attribués au Législateur des Perses.

M. Anquetil.

A la passion d'étendre l'empire des Lettres, le cœur de M. Bignon joignoit celle de soulager dans leurs besoins ceux qui les cultivent. Tandis que la justice & l'impartialité fixoient son choix pour les places dont il pouvoit disposer, la sensibilité de son ame convertissoit une partie des fonds destinés à des acquisitions littéraires en des secours devenus nécessaires au Littérateur indigent. C'étoit donner à un État des Sujets, pour en faire valoir les possessions.

Une des branches de la Littérature pour laquelle M. Bignon avouoit un penchant particulier, c'étoit la Philosophie, mais une Philosophie bienfaisante, sage, modeste, qui, soumettant l'homme à l'empire de la saine raison, ne reconnoît point de vrai bonheur pour lui sans la vertu. C'est là qu'il cherchoit à se pénétrer des vérités propres à donner de la vigueur & de l'énergie à toutes les qualités civiles & morales : peut-être y puisa-t-il aussi cette retenue, cette réserve, disons-le, cette trop grande méfiance de soi-même, qui le disposoit à

écouter un peu facilement les avis des perſonnes en qui il ſuppoſoit des lumières ſupérieures aux ſiennes ; déférence bien louable dans ſon principe, mais dont il ne put pas toujours s'applaudir.

Peut-être devoit-il encore à cette étude le peu de cas qu'il faiſoit du talent de la parole : ſans prétendre tirer vanité de ſa manière de penſer à cet égard, il avouoit naïvement que la Nature le lui avoit refuſé. Une préciſion ſans obſcurité, une ſorte d'élégance non recherchée, une noble ſimplicité, faiſoient tout l'ornement de ſes diſcours ; & il naiſſoit ſans effort, de la juſteſſe de ſes idées, de la ſolidité de ſon jugement, & de la vérité de ſes principes. Il poſſédoit un fonds de connoiſſances qu'il ne ſe ſoupçonnoit pas lui-même ; c'étoit, en quelque ſorte, une mine cachée à ſes propres yeux ; il falloit ſonder, il falloit creuſer pour la découvrir, & l'on étoit tout étonné de la trouver ſi abondante. Quoiqu'il ne s'empreſſât pas d'ouvrir le premier ſon avis ſur les affaires qui ſe traitoient en ſa préſence, ſoit au Conſeil, ſoit ailleurs, il n'en étoit pas moins parfaitement inſtruit ſur l'objet dont il étoit queſtion ; il le diſcutoit d'avance, il l'étudioit dans le ſilence du cabinet, & ſouvent, après avoir examiné, comparé, peſé les moyens des Parties, il étoit en état de ſuppléer de ſon fonds aux omiſſions des Avocats, ou de déconcerter la chicane & la mauvaiſe foi. Des extraits ſans nombre, tous écrits de ſa main, aujourd'hui dans celles de ſes héritiers, atteſtent les ſoins & l'application qu'il donnoit aux affaires, & découvrent le principe de cette réputation de Juge auſſi éclairé qu'impartial, dont il jouiſſoit à juſte titre.

Ennemi de la brigue, de tout eſprit de parti, de toute intrigue, des manœuvres ſourdes & tortueuſes de l'ambition, il ne paroiſſoit à la Cour que lorſque le devoir l'y appeloit ; & plus d'une fois les bienfaits de Sa Majeſté, gages d'une eſtime peu commune, causèrent une douce émotion à ſon cœur reconnoiſſant ; il y portoit, comme par-tout, cette ame honnête, cette droiture inaltérable, cette probité rigide, cette

cette reſpectable ſimplicité de mœurs qui lui étoient naturelles, & ſur-tout, un déſintéreſſement rare qui mérite de fixer nos regards.

Il ſemble que, dans le nombre des vertus, il en eſt qui, ſans exclure leurs compagnes, ſont en quelque ſorte propres à certaines familles : elles en forment, pour ainſi dire, d'une manière ſpéciale & diſtinctive le principal attribut, le caractère dominant. C'eſt ainſi qu'on voit des Plantes précieuſes ſe plaire dans un terrein particulier, & confondues avec d'autres, y pomper un ſuc nourricier dont elles profitent mieux. Le déſintéreſſement paroît avoir été la vertu favorite de la famille des Bignons. Me ſera-t-il permis d'inſiſter un peu ſur cette remarque? Et pourquoi ne le ſeroit-il pas? La propagation, ou plutôt, la filiation des vertus dans une famille, d'âge en âge, ne peut qu'intéreſſer les ames vertueuſes & ſenſibles.

Lorſqu'après la mort tragique de M. de Thou, Jérôme Bignon, dont j'ai déjà parlé, fut nommé Grand-maître de la Bibliothèque du Roi, il laiſſa paſſer pluſieurs années ſans ſonger à demander les appointemens de ſa place; on ne s'empreſſa pas non plus de le prévenir, ni de s'acquitter envers lui; il fallut qu'à ſon inſu un ami fît avertir de cette négligence M. d'Avaux, alors Surintendant des finances. Les ordres furent bientôt donnés pour réparer un oubli que d'autres, avec moins de mérite, auroient pris pour une injure; Jérôme Bignon parut ſeul étonné qu'on ſe fût ſouvenu de lui. Jamais les faveurs de la fortune n'attirèrent ſes regards, & n'eurent d'empire ſur ſon cœur.

M. Briquet ſon gendre, qui lui avoit ſuccédé dans la charge d'Avocat général, d'une ſanté foible & languiſſante, accablé d'ailleurs de chagrins domeſtiques, ne pouvoit ſuffire aux travaux qu'exigeoient les fonctions de cette place; ſon beau-père, malgré ſes occupations dans le Conſeil d'État, où les plus grandes affaires paſſoient par ſes mains, lui donna tous les ſecours poſſibles juſqu'au moment qu'une maladie dangereuſe lui annonça la perte prochaine d'un

gendre chéri. Alors, renonçant à tous les avantages de sa place, à toutes ses espérances, à toute raison d'intérêt; peu touché de ce que penseroit de sa démarche un monde incapable de l'apprécier, moins sensible encore à la critique qui, lui appliquant un mot de Sénèque, ne manqueroit pas de lui donner l'épithète de vieillard revenu à l'école, *elementarius senex*, il n'hésita pas de quitter le Conseil, & de rentrer, sur la résignation de M. Briquet, dans une charge où il croyoit ses services plus utiles au Public. On le vit alors placé après M. Talon, qu'il avoit précédé plusieurs années auparavant comme plus ancien; mais sa réputation, & l'estime qu'on faisoit de sa personne, en reçurent un nouvel éclat.

M. d'Émery, alors Surintendant des finances, crut pouvoir en profiter, en s'associant M. Bignon; il fit des démarches auprès des Ministres pour l'exécution de son dessein. L'Avocat général n'en fut pas plutôt informé, qu'il refusa hautement l'association lucrative qu'on lui offroit : il fut blâmé par plusieurs de ses amis qui lui témoignèrent leur surprise, tandis qu'il étoit surpris lui-même qu'on trouvât si étrange le mépris des richesses & des emplois dangereux.

Un trait non moins digne d'être recueilli, peut-être plus frappant encore, se fait remarquer dans la maison de Roland-Armand Bignon, père de celui que nous regrettons. La considération qu'il avoit acquise dans différentes places, étoit bien supérieure à sa fortune; S. A. R. le Duc-Régent connoissoit parfaitement l'une & l'autre; il savoit que, dans l'exercice de l'Intendance de Paris, M. Bignon avoit plusieurs fois satisfait de ses deniers aux impositions que des gens réduits à la misère étoient dans l'impossibilité d'acquitter; très-instruit d'ailleurs que, dans le temps des Billets de banque, presque toute la fortune de l'Intendant portoit sur des contrats remboursés en papier, il en prévoyoit la ruine totale, avec la chute du système qui ne devoit pas tarder; il crut pouvoir la sauver du naufrage général, en faisant avertir M. Bignon par le sieur Law, de demander ce qu'il

pourroit desirer ; la continuation de l'estime du Prince, répondit le vertueux Philosophe. Il l'obtint sans peine, avec un surcroît d'admiration de la part du Régent ; ce fut tout : la vertu resta seule au Philosophe, & lui suffit.

Avec le sang, toute l'ame du père passa dans le fils, dont nous pleurons la perte.

Lorsqu'en qualité de Commandeur-Prévôt-maître des cérémonies de l'ordre du S.t-Esprit, dignité dont il avoit été revêtu en 1754, il fut chargé, quelques années après *, de porter en Espagne le collier des Ordres du Roi au Prince des Asturies, & à l'Infant Don Louis; il reçut avec toute la soumission respectueuse d'un sujet à l'égard des Souverains, de riches présens, dignes de leur munificence & marques honorables de leur estime. Un Seigneur de cette Cour, à qui il venoit pareillement de conférer, de la part du Roi, le cordon de l'Ordre, crut aussi devoir signaler sa générosité : le secret avec lequel il fit travailler sans relâche les plus habiles Artistes déroba pour quelque temps à M. Bignon la connoissance de ce qui se passoit ; mais dès qu'il en fut instruit, il fit prévenir ce Seigneur, avec toutes les grâces dont un refus peut être accompagné, qu'il n'accepteroit jamais le présent d'un très-grand prix qui lui étoit destiné. Il en accepta sans peine un autre, qui n'étoit précieux que parce que c'étoit un témoignage de considération, de souvenir & d'estime réciproque.

* En 1766.

Son début dans l'exercice de la charge de Prévôt des Marchands, dont il avoit été pourvu en 1764, fut marqué par un trait de désintéressement plus rare encore, & qu'on n'ignore plus depuis qu'il a été celebré par une voix (a) aussi respectable qu'éloquente. Le premier des droits qu'il y exerça fut d'obtenir du Roi, que les appointemens attachés à cette place fussent fixés à une somme bien moindre que celle dont avoient joui ses prédécesseurs. Une reduction pareille dans les retributions assignées aux Membres qui composoient le

(a) M. le Prince de Beauvau, Réponse au Discours de M. de Brequigny.

Corps Municipal, ménagea, pour l'avantage de la capitale, des ſommes conſidérables. M. Bignon eut le plaiſir de voir les Échevins alors en place, partager le mérite d'une action ſi mémorable; ils ſouſcrivirent avec un zèle généreux, aux vues ſagement économiques de leur chef.

Le caractère de la vraie générosité ſe montre peut-être mieux encore dans les traits de déſintéreſſement, connus de la ſeule famille de M. Bignon; parce que les actions qui ont peu de témoins, ſont plus à l'abri du ſoupçon de vaine gloire que les actions d'éclat. Trois fois inſtitué légataire univerſel par des parens jaloux de lui laiſſer un témoignage de leur tendreſſe & de leur confiance, jamais il ne voulut uſer rigoureuſement du bénéfice de la loi; il indemniſa ſcrupuleuſement par des largeſſes gratuites, les co-héritiers dignes d'être aſſociés au partage des legs, & aſſura la ſubſiſtance des ſerviteurs fidèles qui ne lui parurent pas aſſez récompenſés.

Sa place, ſon autorité, ſon crédit, le mettoient ſouvent à portée d'exercer ſa bienfaiſance : le pauvre & le riche, le foible & le puiſſant, avoient chez lui un accès également libre & facile : la protection qu'il accordoit au mérite & aux talens, ne leur coûtoit jamais ces aſſiduités, ces démarches, ces ſoumiſſions qui les humilient & les découragent. Il faiſoit le bien pour le plaiſir de le faire, ſans retour d'amour-propre, ſans vue d'ambition, ſans motif de vaine gloire; la crainte de ne pouvoir aſſez épargner à ceux qu'il obligeoit, l'embarras du remercîment, égaloit celle qu'il avoit de manquer les occaſions d'obliger.

L'utilité publique étoit le ſeul mobile qui pût le décider ſur les projets d'embelliſſemens pour la Capitale; il ne propoſa celui de faire de la rue de la Huchette un nouveau quai, qu'après s'être convaincu de la néceſſité d'ouvrir un quartier incommode, ſerré, embarraſſé, que le défaut d'air libre rend mal-ſain, tandis que la vétuſté rend peu ſûres la plupart des habitations; c'étoit vouloir y porter à-la-fois l'utilité, la commodité & la ſalubrité. Avant ſa mort, le Bureau de la

Ville avoit déjà fait plusieurs acquisitions pour suivre ce plan agréé par Sa Majesté, & il espère en voir l'exécution dans quelques années. Le nom de Bignon que portera le nouveau quai, éternisera la mémoire de l'auteur d'un si utile projet.

L'Académie, pour qui il a toujours montré une estime particulière, & qu'il a souvent animée par sa présence, qui, par elle-même a connu la franchise, l'affabilité, la droiture & les autres qualités de l'esprit & du cœur qui le caractérisoient; cette Compagnie, dis-je, se rappelle avec complaisance la demande qu'il lui fit d'une médaille destinée à celui qui seroit assez heureux pour rendre à l'État un homme qui auroit perdu la vie dans les eaux; institution qui honore ce siècle, & trop chère à l'humanité pour qu'elle ne se perpétue pas d'âge en âge. La médaille n'a pas eu lieu, mais la valeur en a été convertie en argent. Le temps n'est plus, où l'honneur d'une simple couronne de chêne suffisoit pour la récompense d'une action utile à la Patrie.

Lorsque M. Bignon s'occupoit de ces vues patriotiques, le terme de sa vie approchoit; il ne falloit ni de fortes ni de fréquentes secousses pour l'éteindre; une maladie de peu de jours, qui néanmoins lui permit de remplir tous les devoirs de la piété chrétienne, l'enleva le 8 Mars de l'année dernière (1772).

Il avoit épousé, en 1736, Angélique-Blanche Huë de Vermanoir, fille de Thomas Huë de Vermanoir, Conseiller au Parlement de Rouen. De ce mariage il n'a eu que deux enfans, Angélique-Blanche-Rosalie, mariée en 1762, à M. de Miroménil, premier Président au même Parlement; & Jérôme-Frédéric Bignon, qui lui succède dans la place honorable de Bibliothécaire de Sa Majesté, & dans l'obligation plus honorable encore, comme chère à son cœur, de faire revivre parmi nous la gloire & la vertu de ses pères.

# ÉLOGE
## DE M. DUCLOS.

Lû à l'Assemblée publique de la S.t-Martin 1773.

CHARLES PINOT, sieur DUCLOS, naquit en 1705, à Dinan en Bretagne, dans une honnête & précieuse médiocrité, berceau le plus ordinaire des talens supérieurs. Celui qu'exige la pénible & honorable carrière du Barreau, perçant les nuages de l'enfance, frappa presque seul les regards de ses parens : ils ne se trompoient à leur désavantage, que parce qu'ils bornoient trop leurs espérances. Il étoit réservé à une École dirigée alors à Paris par les lumières de M. l'abbé de Dangeau, de l'Académie Françoise, de développer dans l'ame du jeune Élève des germes qui leur étoient inconnus, & que la modestie peut-être leur défendoit de soupçonner. C'est de-là que, nourri des sucs abondans de la raison & de la vertu, le jeune Duclos s'élança dans la vaste carrière des Lettres, où il se fit admirer par une fécondité & une souplesse d'esprit qui se prêtoit sans effort aux genres les plus disparates, la littérature légère, l'érudition, l'histoire, la morale, la grammaire. Dans tous, il porta le flambeau d'une Philosophie tout-à-la-fois austère & aimable, qui anime & caractérise particulièrement ses productions, celles même qu'on ne doit regarder que comme des amusemens de jeunesse, ou des délassemens de l'âge mûr.

Je prononce le mot de *Philosophie,* nom sacré & respectable dans son origine, aujourd'hui souvent profané, avili, & devenu presque une injure; mais j'ose l'articuler en ce moment, avec confiance, & comme un titre d'honneur. Loin d'ici cette philosophie destructive & meurtrière, opprobre de l'esprit humain, qui également ennemie du sceptre & de l'encensoir, brise tous les ressorts de la société, relâche tous les liens dont dépendent la sûreté & les charmes de la vie, pour qui le vice

*Système de la Nature.*

& la vertu sont de vains noms; l'homme, un pur automate; l'Intelligence créatrice, une chimère. Philosophie devenue moins dangereuse par ses excès même; aussi malheureuse dans ses succès, qu'audacieuse & extravagante dans ses projets; qui s'écrase & s'ensevelit elle-même sous les débris immenses qu'elle accumule orgueilleusement autour d'elle.

On a soupçonné que quelques-uns de ses partisans d'abord timides, ne se montrant qu'à demi, & sous des dehors séduisans, ne paroissant animés que par des motifs louables, eurent le secret d'en imposer à M. Duclos, & de le surprendre: il faut donc avouer en même-temps qu'il ne tarda pas à reconnoître le piége; qu'il n'attendit point que leur ame se fut montrée dans toute sa nudité, ni que leurs attentats eussent été portés à leur dernier période, pour faire un aveu public du mépris & de l'horreur que lui inspiroit leur doctrine. « Je ne puis me dispenser, dit-il, de blâmer les Écrivains « qui, sous prétexte d'attaquer la superstition, ce qui seroit un « motif louable & utile, si l'on s'y renfermoit en Philosophe « citoyen, cherchent à sapper les fondemens de la Société; « d'autant plus insensés qu'il seroit dangereux pour eux-mêmes « de faire des prosélytes; le funeste effet qu'ils produisent sur « leurs lecteurs est d'en faire dans la jeunesse de mauvais « citoyens, des criminels scandaleux, & des malheureux dans « l'âge avancé : car, il y en a peu qui aient alors le triste « avantage d'être assez pervertis pour être tranquilles. »

*Considérations sur les mœurs de ce siècle, 1751, p. 42.*

Il compare les Écrivains qui ne se font remarquer que par cette funeste audace, « à ces malheureux que leur état « condamne aux ténèbres, & dont le Public n'apprend les « noms que par leurs crimes & leur supplice. On déclame « beaucoup, ajoutoit-il, contre les préjugés; on n'en a peut- « être que trop détruit... La discussion, en cette matière, « exige des principes sûrs & des lumières rares. » Veut-on une règle pour se décider sur ce point sans une discussion pénible? s'il s'agit des préjugés qui tendent au bien de la Société, & qui sont des germes de vertus, *on peut être sûr*, dit-il, *que ce sont des vérités qu'il faut respecter & suivre.* S'ils nuisent

*Ibid. p. 41.*

*Ibid. p. 40.*

à la Société, s'ils tariſſent la ſource des vertus, ils ont pour principe des erreurs qu'on ne ſauroit trop combattre. En eſt-il qui nourriſſent la vanité? alors il eſt bien vraiſemblable qu'ils portent ſur une fauſſe idée. « Plus on eſt vertueux, » plus on eſt éloigné d'en tirer vanité... Les vertus ne donnent point d'orgueil. » Enfin, il prévient ſon lecteur que la nature de ſon plan ne lui permet pas de parler en homme religieux; mais il déclare en même-temps que ſi la Religion n'eſt pas la baſe de la morale, elle en eſt la perfection.

*Conſidérations ſur les mœurs de ce ſiècle 1751, p. 44.*

Tels ſont les principes ſages & ſolides qu'il oppoſa de bonne heure à ceux d'une prétendue Philoſophie dont il prévoyoit les excès monſtrueux : il les conſigna dans toutes les éditions de ſes *Conſidérations ſur les Mœurs du ſiècle*, ouvrage qui ſuppoſe une étude approfondie & une grande connoiſſance du monde, & c'en eſt le moindre mérite : réflexions neuves ſur le jeu & le manége des paſſions; adreſſe rare à ſurprendre le cœur humain au milieu des replis tortueux où il s'enveloppe; idées juſtes, nobles & ſaillantes; penſées tout-à-la-fois fines, délicates & profondes; maximes fortement conçues & rendues avec autant de préciſion que de vigueur; définitions frappantes par leur juſteſſe & par la maſſe de lumière qu'elles jettent ſur les objets; zèle ferme & raiſonné pour le vrai, pour le bien, la probité, l'honneur, la bienfaiſance, en un mot, pour toutes les vertus civiles & morales. Par-là cette production ſe ſoutiendra toujours avec avantage, malgré les défauts que la critique peut lui reprocher, & aſſurera pour jamais à ſon Auteur, une place honorable parmi les anciens & les modernes qui ont fourni la même carrière. Le dirai-je même? il en eſt parmi eux qui, aviliſſant l'homme à ſes yeux, le découragent plus qu'ils ne l'humilient : ils dégradent & engourdiſſent l'eſpèce humaine en calomniant toutes ſes vertus. Les *Conſidérations ſur les Mœurs* éclairent l'ame & l'échauffent; elles l'agrandiſſent, l'aiguillonnent & l'encouragent. Les principes féconds, dont elles tracent la théorie, ſont mis en action dans d'autres ouvrages, où M. Duclos a donné de l'ame & de la vie à un corps

un corps dont il n'avoit pu deſſiner d'abord que les juſtes proportions.

Ce caractère de philoſophie qui honore ſon cœur, s'étoit déjà montré ſous une autre forme dans l'hiſtoire de Louis XI. Là, il a porté ſur la Nation, dans cette époque, cet eſprit d'analyſe & d'obſervation qu'ailleurs il a exercé ſur l'homme Moral dans la Société. Se propoſant Tacite pour modèle, il s'eſt moins occupé du détail exact & circonſtancié des faits, que de leur enſemble, de leur action réciproque, de leur réſultat, de leur influence ſur les mœurs, ſur les loix, les uſages, les criſes & les convulſions de l'État. Une narration vive & rapide gliſſe légèrement ſur la ſurface des évènemens, tandis que des réflexions lumineuſes & choiſies, perçant l'intérieur des choſes, y montrent des rapports intimes & ſecrets, des reſſorts ou ignorés, ou cachés au vulgaire.

Le même eſprit ſe remarque dans les différens Mémoires que M. Duclos a fournis au recueil de cette Académie.

S'il recherche l'origine & les révolutions des langues Celtique & Françoiſe, il rapproche avec intelligence les témoignages des Anciens, afin qu'ils s'éclairent mutuellement. Des faits raſſemblés avec choix, & préſentés avec méthode, réſulte l'hiſtoire des variations du langage national. La matière n'y eſt pas épuiſée, mais la route à ſuivre pour l'approfondir y eſt tracée.

Qu'on porte le même jugement d'un autre Mémoire ſur les épreuves par le duel & par les élémens, communément appelés *Jugemens de Dieu*, on n'y reconnoîtra pas moins le coup-d'œil d'un obſervateur exercé, la ſagacité d'un Philoſophe qui ſait tout peſer & apprécier; ce ton de modeſtie qui convient ſi bien au vrai ſavoir, qui même le caractériſe. Ici, c'eſt un tableau précis & philoſophique de l'origine des jeux Scéniques chez les Romains, des révolutions qu'ils éprouvèrent en différens temps, & qui enfin donnèrent naiſſance au poëme dramatique parmi nous: l'eſprit y pare & embellit l'érudition, mais ne fait jamais un pas ſans elle.

On y voit raſſemblés, comme en un foyer, les traits

rares & épars de lumière, que fournissent les Auteurs sur la hiérarchie & la religion des Druïdes. M. Duclos consultoit encore plus son cœur que son esprit, quand il ne voyoit ni des idolâtres ni des polithéistes dans ces anciens Docteurs & Législateurs de la Gaule*: ils lui paroissoient trop attachés à la doctrine de l'immensité de l'Etre suprême, attribut absolument exclusif de la pluralité des Dieux. Au milieu des ténèbres où les Anciens nous ont laissés à l'égard de la religion des Druïdes, il nous croyoit assez instruits pour devoir penser que des hommes qui ne *représentoient* ni ne *matérialisoient* la Divinité, ce sont ses termes, ne peuvent être regardés comme des idolâtres.

Ailleurs, dissertant sur l'art de partager l'action théâtrale, & sur celui de noter la déclamation, qu'on prétendoit avoir été en usage chez les Romains, M. Duclos déploie toutes les ressources de la physiologie, de la physique, de l'histoire & de l'érudition. L'examen critique des passages d'où on avoit conclu que la récitation & le geste étoient partagés entre deux Acteurs, lui découvrit qu'ils doivent s'entendre uniquement de la danse & du chant. Ensuite discutant, avec une analyse fine & savante, tout ce qui constitue & différencie la voix simple, la voix de parole, la voix de chant & la voix de déclamation, il se décida pour l'impossibilité de noter les tons déclamatoires, qui, par eux-mêmes, ne sont ni déterminés, ni susceptibles de rapports harmoniques; & plus encore pour l'inutilité d'une multitude de notes, qui ne seroient propres qu'à gêner la nature, à refroidir le talent, & à le tenir captif dans les entraves de la médiocrité.

Mais depuis long-temps M. Duclos s'étoit convaincu que si le caprice & la bizarrerie de l'usage dominent particulièrement sur les Langues, une métaphysique souvent très-déliée, y exerce pareillement un empire non moins étendu. Cette vérité le frappa dès qu'il réfléchit que le langage est destiné à peindre une foule immense d'idées abstraites, à leur donner du corps & de la parure, à marquer des rapports très-subtils & très-variés qu'elles ont entr'elles, à fixer des nuances

très-délicates qui les distinguent ou les modifient. L'estimable Auteur de la *Grammaire générale & raisonnée*, qui avoit bien compris cette vérité, essaya d'assujettir les principes des Langues, les élémens de la Grammaire, à une analyse particulière, & d'en former, sous les loix de la Dialectique, un corps systématique lié & assorti dans toutes ses parties. Ce ne fut qu'un essai, mais qui fit époque en ce genre. M. Duclos entreprit de le perfectionner, de l'étendre, de le réformer, & ses succès furent assez heureux pour en préparer & en faire espérer de plus grands. Pourquoi reste-t-il dans cette branche de la Littérature, une partie considérable encore intacte, celle des *Lexiques!* Quand on voit les Auteurs de ces recueils accumuler péniblement les diverses significations d'un même mot, les entasser l'une sur l'autre, sans choix, sans ordre, sans remonter à la source, c'est-à-dire, aux idées primitives d'où les autres tirent leur origine, sans soupçonner même ni l'existence de la chaîne qui les unit, ni, pour ainsi dire, les degrés successifs de leur filiation, on s'aperçoit sans peine que le génie de la philosophie n'a pas présidé à ce genre de composition. A cet égard, nous sommes encore dans une disette complette que nous espérons voir disparoître, mais qui nous est commune avec toutes les Nations.

Quoique les différentes productions de M. Duclos portent l'empreinte de son ame, & un caractère sensible de famille, il en est quelques-unes dont, après sa mort, on a contesté l'origine, ou du moins, qu'on a tenté de réduire au seul droit d'adoption. Heureusement la plupart de celles même qui n'ont pu échapper aux soupçons de l'envie ou de la malignité, ne sont pas non plus celles sur lesquelles porte la gloire la plus solide de l'Auteur dans l'empire des Lettres. Son nom y acquit de la célébrité de bonne heure, & fut inscrit successivement dans les listes de plusieurs Académies, soit nationales, soit étrangères. Admis, dès l'année 1739, dans cette Compagnie, il enrichit son recueil de plusieurs Mémoires intéressans, & montra toujours pour elle une estime & un zele dont l'activité ne se démentit jamais.

Successeur de M. l'abbé Mongault dans l'Académie Françoise, en 1747, il remplaça, quelque temps après, M. de Mirabeau dans les fonctions de Secrétaire. Personne n'ignore son attachement pour cette illustre Compagnie, sa vigilance toujours en action, ses soins inquiets, son ardeur toujours vive pour le maintien des règles & des priviléges, pour l'honneur général du Corps, comme pour l'intérêt particulier de ses Membres.

On sait que, depuis quelque temps, il s'occupoit sérieusement de la continuation de l'histoire de l'Académie Françoise; le souvenir des applaudissemens que reçut un morceau de cette Histoire dans une Séance publique subsiste encore; & des amis qui en ont lû d'autres, desirent avec impatience de voir paroître l'ouvrage entier.

Aux honneurs littéraires M. Duclos réunit des distinctions personnelles; preuve d'un mérite particulier réuni à celui d'homme de Lettres. Dès 1744, ses compatriotes signalèrent leur estime & leur affection pour sa personne, en le nommant à la Mairie de Dinan, quoiqu'il eût fixé son séjour à Paris. C'est en cette qualité qu'il fut député aux États de la Province, quatre ans après, par le Tiers-état; & rien n'atteste mieux la satisfaction générale avec laquelle il s'acquitta de cette commission, que les regrets de ses concitoyens, lorsqu'un attachement plus particulier au service du Roi le força, en 1750, de se démettre de la charge de Maire de Dinan; ensuite, le choix que Sa Majesté fit de lui, la même année, pour la place d'Historiographe de France, en l'honorant aussi-tôt après des entrées de sa Chambre; enfin, les lettres de noblesse que le Roi lui accorda, en 1755, sur la désignation & d'après le vœu unanime des États de Bretagne.

Ces grâces, ces honneurs, ces distinctions eurent l'applaudissement du Public; & pour les obtenir, même pour se les faire pardonner, il ne falloit à M. Duclos rien de moins qu'un mérite très-réel & bien reconnu, au travers de quelques taches qui paroissoient devoir en diminuer le prix. On lui reprochoit un ton de rudesse, une sorte de brusquerie, &

même de dureté, dont on ne lui faisoit grâce qu'en considération de la franchise qui en étoit l'ame ; celle-ci avoit pour principe une droiture inaltérable, une probité rigide, un amour plein d'énergie pour le bien & pour le vrai, qui ne connoissoit point de détours, & peu de ménagemens. Il ne cherchoit pas à insinuer la vérité ; il la poussoit comme pour la faire entrer de force. Sans manquer aux égards dûs au rang, il ne donnoit rien à la flatterie. Après l'autorité & les loix, il ne connoissoit d'autre empire que celui de la raison. Fidèle aux loix de l'amitié, sentiment toujours cher à son cœur, il eut beaucoup d'amis dont il épousoit les intérêts avec autant de chaleur que de courage; en ce genre il a montré jusqu'à de l'héroïsme. Il est rare de voir plus d'empressement & d'adresse pour aider, pour produire le mérite ignoré, comme pour lui assurer de la protection & des récompenses. Né généreux, humain & compatissant, son ame s'attendrissoit à la vue du malheur & de la misère, & pour les soulager, sa main s'ouvroit sans effort comme sans ostentation. C'est à ses concitoyens sur-tout qu'il appartient de publier les traits de sa bienfaisance, eux qui en ont été si souvent les témoins, qui l'ont accueilli avec tant de démonstrations d'allégresse & de vénération toutes les fois qu'il s'est montré à leurs yeux, & dont les larmes, après sa mort, éterniseront mieux son souvenir que ne le pourra jamais faire aucun éloge. Il mourut des suites d'une maladie négligée, le 26 Mars 1772 *(a)*, justement regretté de sa Patrie, des Lettres, & de ses amis.

*Affaire de M. de la Chalotais.*

---

*(a)* Comme il étoit Vétéran dans la Compagnie, sa mort n'y fit point vaquer de place d'Associé.

# ÉLOGE

## DE M. L'ABBÉ DE LA BLÉTERIE.

Lû à l'Assemblée publique de la S.t-Martin 1773.

JEAN-PHILIPPE-RENÉ DE LA BLÉTERIE naquit le 26 Février 1696 à Rennes, de Philippe de la Bléterie, originaire de Riom en Auvergne, & de Françoise-Marie de Laceron. Son père, le dix-septième enfant vivant, à peine arrivé à Rennes, où il résolut de se livrer à la Pharmacie, fut élu Échevin, ensuite Prieur-consul, Juge-royal de Police, & l'un des Prévôts & Administrateurs des Hôpitaux. Des connoissances supérieures à la profession qu'il avoit embrassée, lui acquirent une confiance que les plus habiles Médecins envièrent. Françoise de Laceron, Dame de la Goupillière sa mère, comptoit parmi ses aïeux, des personnages connus dans l'histoire. L'esprit, la vivacité, une mémoire des plus heureuses, un goût décidé pour le travail, des qualités rares s'annoncèrent dans le fils dès ses premières années, & le soin de les cultiver sous les yeux du père, fut confié à un maître habile. Dès l'âge de six ans il fut en état de commencer son cours d'étude au collége de Rennes, où il ne tarda pas d'obtenir l'empire qu'il y conserva toujours, sans manquer, chaque année, les premiers Prix dans toutes les Classes & en toutes les Facultés. Après des succès aussi brillans dans l'étude de la Logique & de la Physique, il entra, en 1712 dans la Congrégation de l'Oratoire, & passa, l'année suivante, à Saumur, pour y faire son cours de Théologie, École qui a fourni à la Religion & aux saintes Lettres tant de Sujets distingués par leur éloquence, & par les ouvrages dont ils ont enrichi le Public. Choisi pour professer les Humanités à Soissons, il y trouva des Confrères d'un mérite supérieur, avec qui le jeune Régent se lia d'une amitié particulière. Là, se livrant tout entier à l'étude des

Belles-Lettres, il ſe familiariſa avec les meilleurs Écrivains de la Grèce & de Rome, ſans négliger ceux où les beautés ne ſont pas ſans défauts : un goût ſûr, un tact exquis ne lui permettoient pas de s'y méprendre.

Cette étude développa chez lui un talent naturel qu'il ſacrifia bientôt à des occupations plus ſérieuſes, & qui ne fut pour lui qu'un ſimple amuſement, celui de la Poëſie. Quelques conjonctures lui arrachèrent de temps en temps des pièces fugitives, faites pour des ſociétés qui, outre la vérité des penſées & la nobleſſe des ſentimens, y admiroient une force & une vigueur ſingulière dans la ſtructure du vers. Il débuta en ce genre par une Tragédie de Thémiſtocle, qu'il compoſa pour ſes Écoliers dans le Collége de Nantes, où il profeſſoit la Réthorique. Cet uſage de former les jeunes gens à la déclamation, a été depuis remplacé par des exercices plus utiles & plus analogues à leurs travaux.

Une nouvelle carrière s'ouvre ſous les pas de M. l'abbé de la Bléterie, après celle des Belles-Lettres. Il venoit d'enſeigner à de jeunes Confrères la Philoſophie dans la maiſon de Montmorenci, où l'école de Théologie de Saumur avoit été transférée, lorſqu'il fut chargé, en 1723, des Conférences théologiques établies à Tours : elles avoient pour objet l'Écriture-ſainte, l'hiſtoire Eccléſiaſtique, la Doctrine des Pères & des Conciles, le Dogme & la Morale; Théologie, ſeule digne de ce nom, qui, dédaignant ces ſubtiles & frivoles ſpéculations, par leſquelles la majeſté de la Religion ſeroit ſouvent dégradée, ſi elle pouvoit l'être, s'alimente de ce que le Chriſtianiſme a de plus ſolide & de plus ſubſtantiel. Pour ſoutenir l'honneur & l'éclat où elle étoit parvenue ſous des Maîtres choiſis, l'abbé de la Bleterie entreprit un cours d'Hiſtoire Eccléſiaſtique qu'il continua pendant ſix ou ſept ans avec un grand concours d'Auditeurs, & un applaudiſſement mérité. Appelé au Séminaire de Saint-Magloire pour les mêmes fonctions, il crut devoir faire une étude plus particulière de l'Écriture-ſainte, & par conſéquent de l'Hébreu, dont il avoit ſenti la néceſſité;

mais une application portée à l'excès, le mit tellement en danger de perdre la vue, perte la plus sensible pour un homme de Lettres, que ni la cessation de tout travail, privation non moins douloureuse, ni les différens remèdes qui mirent sa patience à l'épreuve, ne purent rétablir parfaitement l'organe; malheur qu'il ne cessa de déplorer tant qu'il vécut.

Ce fut alors que parut le système de M. Masclef pour la lecture de l'Hébreu. Ce Savant crut pouvoir, à l'aide d'une méthode nouvelle, débarrasser la Langue sainte de cette multitude de signes & de points masorétiques, dont plusieurs servent de voyelles. A cet égard la méthode pouvoit n'être qu'inutile; mais il prétendit de plus, qu'autrefois les lettres aspirées de l'alphabet Hébreu avoient fait, dans le texte sacré, les fonctions de véritables voyelles, & sous ce point de vue, le système donnoit lieu à des conséquences dangereuses, qui échappèrent sans doute à la sagacité de l'Auteur. Mais les charmes de la nouveauté, le desir de secouer un joug importun, l'espoir de progrès rapides dans une étude devenue, en apparence, plus facile, d'autres motifs peut-être, car l'imagination prévenue n'en manque jamais, attirèrent à l'inventeur un petit nombre de partisans, parmi lesquels se distingua M. de la Bléterie. Il ne se contenta pas de faire de la nouvelle méthode l'exposition la plus claire & la plus précise; il essaya d'en relever tous les avantages, & de la soutenir contre toutes les attaques formées, soit par écrit, soit de vive voix, par les partisans de l'ancien usage. S'il ne persuada pas, on fut forcé d'admirer dans les *Vindiciæ Methodi Masclefianæ*, une latinité pure & élégante, une adresse singulière à tirer parti de tout, & à saisir le foible des objections, avec le talent particulier de répandre des grâces sur une matière qui semble les repousser. Un tel défenseur étoit digne d'une meilleure cause; la France, qui est la seule contrée où le nouveau système eut quelque faveur, en ignore aujourd'hui presque jusqu'au nom.

Cependant,

Cependant, la ſanté de M. l'abbé de la Bléterie ne lui permettant plus de continuer ſes travaux, il ſe retira dans la maiſon de Saint-Honoré; aſyle renommé de l'Érudition ſacrée & de l'Éloquence chrétienne. Là, ſe rappelant les œuvres de l'Empereur Julien, dont il avoit autrefois conçu, en les liſant, une idée ſupérieure peut-être à leur mérite, il réſolut d'en traduire quelques morceaux choiſis; mais comme ſa vue ne lui permettoit guère de ſe fixer ſur des livres Grecs, il s'occupa d'une préface hiſtorique du recueil, laquelle s'alongeant inſenſiblement, devint une hiſtoire complète; & on le fit conſentir à la donner ſéparément ſous le titre de la *Vie de l'Empereur Julien.*

Ce Prince y parut tel qu'il étoit : un compoſé ſingulier de grandes qualités, de vertus, de foibleſſes & de travers; jaloux d'être à-la-fois Philoſophe & Héros; mais Philoſophe moins par la trempe de ſon ame que par imitation. La paſſion pour la vaine gloire perce par-tout, dans ſes diſcours comme dans ſes actions ; toujours il cherche l'appareil, l'éclat, la renommée ; mais il ne s'y montra point avec ce caractère odieux qu'un zèle faux & peu éclairé lui avoit toujours prêté. L'ouvrage reçut du Public l'accueil le plus flatteur, & les anciens préjugés s'évanouirent.

On s'eſt plaint qu'il en avoit accrédité quelques-uns, celui ſur-tout qui attribue à Julien un attachement véritable & pouſſé juſqu'à la ſuperſtition pour le paganiſme. Mais il y a peut-être de la témérité à le lui refuſer; & même, dans le doute, l'équité permettroit-elle de jeter ſur toute la vie de ce Prince, le vernis odieux de la diſſimulation?

La critique s'eſt encore exercée ſur quelques faits détaillés dans cette hiſtoire ; mais, comme on l'a auſſi obſervé, de ſimples conjectures ne ſuffiſent pas pour rendre douteux des faits atteſtés par les meilleurs Hiſtoriens. Celui de Julien, malgré ces cenſures, n'en paſſe pas moins pour auſſi impartial que judicieux; peintre fidèle & exact, il rend tous les traits de l'original : l'éclat du coloris enchérit ſur le mérite du deſſin : une narration vive, animée, un ſtyle élégant, des

images fortes ou riantes, mais naturelles & toujours à leur place, attachent & charment le lecteur qui ne voit que l'objet du tableau, & s'aperçoit par la réflexion seule, qu'il ne voit qu'une peinture.

Cet ouvrage, qui fit la fortune littéraire de l'Auteur, fut suivi, quelques années après, de la *Vie de Jovien*, accompagnée de la traduction des *Césars*, du *Misopogon*, & de quelques *Lettres* de Julien, avec des notes curieuses & choisies. Le Public lut avec plaisir ces productions d'un Empereur célèbre, sans se plaindre qu'on eût négligé le reste, non sans soupçonner, avec quelque raison, que le traducteur les avoit embellies. La vie de Jovien lui parut moins intéressante que celle de son prédécesseur, & cela devoit être; l'histoire d'un homme médiocre, malgré son dévouement au Christianisme, n'étoit pas susceptible du même intérêt que celle d'un Prince qui fut grand malgré ses erreurs.

L'abbé de la Bléterie comptoit finir ses jours dans une Congrégation à laquelle il tenoit par choix, par estime & par reconnoissance; mais il s'y crut, avec quelques autres, offensé par un décret de discipline dressé dans une assemblée générale, & tous sortirent de l'Oratoire, séparation d'autant plus douloureuse, que leur cœur resta toujours attaché au corps qu'ils avoient quitté.

Quoique sans fortune, la délicatesse de l'abbé de la Bléterie lui fit refuser les asyles que des amis puissans lui offroient à l'envi; il n'accepta que celui d'un Magistrat respectable, où par goût & par reconnoissance, il se chargea de veiller en chef à l'éducation de deux fils qui, sous un tel maître, firent de grands progrès dans les sciences & dans la vertu.

M. Thomé.

Ce changement d'état lui ouvrit les portes des sociétés Littéraires, & il en étoit digne : cette Compagnie s'empressa de l'adopter, en 1742, & peu d'années après ses amis lui conseillèrent de solliciter une place vacante à l'Académie Françoise. Un concurrent redoutable paroît alors sur les rangs, feu M. Racine notre Confrère, qui présente, avec son mérite personnel, le mérite du grand Racine son père. Les suffrages

ſe partagent; les protecteurs illuſtres des deux Candidats s'échauffent & s'agitent; le combat fixe l'attention de la Cour & de la Ville, & ſe termine enfin à l'avantage de l'abbé de la Bléterie. Mais ſon triomphe ne fut pas de longue durée; on étoit alors dans le feu de ces malheureuſes diſputes qui ont troublé l'Égliſe & l'État; l'École où l'abbé de la Bléterie avoit reçu & donné des leçons ſervit de prétexte pour alarmer ſur ſa manière de penſer. L'Académie Françoiſe eut ordre de procéder à une nouvelle élection, & M. Racine, que les délateurs avoient également noirci, fut pareillement exclu du concours. Cependant, les Membres de cette illuſtre Compagnie regrettèrent toujours notre Académicien, le regardant, ſelon l'expreſſion de M. le Préſident Hénault, *comme un Confrère qu'ils n'avoient pas ;* & s'ils furent privés de la ſatisfaction de voir inſcrit dans leurs faſtes le nom de celui qu'ils regrettoient, le Public eut une nouvelle occaſion de ſe rappeler les paroles de Tacite, *præfulgebant Caſſius atque Brutus eo ipſo quòd imagines eorum non viſebantur.*

L'Académicien exclu attacha un tel prix au refus, qu'il rendit inutiles les tentatives réitérées pour faire revivre en ſa faveur l'ancienne élection ; on avoit même obtenu que l'excluſion ſeroit révoquée : il ſe refuſa conſtamment à toute démarche, ſe renfermant dans le ſein de cette Compagnie, & dans les fonctions de Profeſſeur au Collége Royal. Les ſoupçons jetés ſur ſa doctrine ne ſuffirent pas pour l'exclure auſſi de cette place ; comme ſi l'orthodoxie eût paru plus néceſſaire pour un ſiége à l'Académie Françoiſe, que pour une chaire d'éloquence dans un Collége.

Depuis, il nous donna toujours l'exemple de l'aſſiduité à nos Séances : toujours la variété de ſes connoiſſances, la juſteſſe de ſa critique & de ſon goût nous fournirent des lumières & des ſecours.

Dès-lors auſſi il s'appliqua ſérieuſement à examiner la nature & l'étendue des prérogatives de la dignité Impériale dans Rome, depuis Auguſte juſqu'à Dioclétien ; ſujet neuf & intéreſſant, qui préſentoit bien des préjugés & des erreurs

à combattre : il le suivit & le discuta, sous ses différens rapports, dans plusieurs Dissertations que présentent nos Mémoires. Le résultat est, que le gouvernement Romain étoit une espèce d'Aristocratie, dont le chef élu par la Nation, soumis de droit à toutes les loix, excepté celles dont il avoit eu dispense, étoit néanmoins, par la réunion de plusieurs emplois, & sur-tout par le généralat des armées, assez puissant pour opprimer de fait & les particuliers, & la Nation elle-même, lorsqu'il osoit courir les risques d'être tyran; mais alors justiciable de la Nation, quand elle pouvoit faire valoir ses droits. Il observoit avec raison que ce système est la pierre de touche, pour discerner en cette matière le vrai de l'arbitraire & du faux; que d'ailleurs, si les Empereurs furent des Monarques, l'histoire Romaine est l'histoire d'un peuple barbare, un amas de contradictions, & même une école de révolte & de fanatisme.

Ces Dissertations méritent d'avoir place parmi les meilleurs modèles en ce genre; plan bien conçu & bien présenté, marche simple & liaison naturelle des idées, l'art de pousser un raisonnement, de le mettre dans toute sa force par le développement successif de toutes ses parties, & de le faire triompher de toutes les objections; celui de démêler le vrai à travers les nuages qui le couvrent, & quelquefois des contradictions des anciens Écrivains; celui encore de mettre chaque objet à sa place, pour faire produire à l'ensemble tout l'effet qu'on en doit attendre; une érudition raisonnée & bien digérée, un style clair, correct, élégant & assorti à la matière.

La constitution Romaine, telle qu'elle y est décrite, tendoit à un changement; & ce changement fut exécuté par Dioclétien, fondateur d'un nouvel Empire. M. l'abbé de la Bléterie promettoit une histoire de ce Prince, celle de ses collègues & de ses successeurs jusqu'à Julien. Ce morceau, traité par une main habile, auroit été curieux & piquant; mais le projet n'a point eu d'exécution; l'Auteur n'a même pas donné la suite des Dissertations qui devoient l'y conduire;

& c'eſt à ſon amour pour Tacite qu'on doit imputer cette perte.

Il avoit toujours eu pour cet inimitable Auteur un goût de prédilection, qui devint une paſſion lorſque ſes travaux académiques l'obligèrent de le méditer ſans relâche; il l'expliquoit au Collége Royal : il en parloit ſans ceſſe à ſes amis, & gémiſſoit de ce qu'un ſi grand Écrivain n'avoit point encore eu de digne interprète en notre langue. On lui perſuada, & peut-être ſe perſuada-t-il à lui-même qu'il étoit ſeul appelé à remplir cette tâche.

Le ſuccès ne put qu'animer ſes eſpérances, lorſqu'il débuta, en 1755, par la traduction de deux morceaux iſolés, les *Mœurs des Germains*, & la *Vie d'Agricola*. La Vie de Tacite, miſe à la tête de ces deux opuſcules, étoit auſſi bien propre à enflammer les deſirs du Public : on y apprit à connoître Tacite, & le lecteur le plus froid ne put ſe défendre de partager l'enthouſiaſme du Panégyriſte. On le preſſa donc plus vivement de pourſuivre ſon travail, & comme peu de gens étoient capables d'en ſentir la difficulté, on s'étonnoit, au bout d'un an, de n'en voir rien paroître.

Néanmoins les vrais amis de l'Auteur, qui avoient d'abord applaudi comme les autres à ſon projet, voyant la lenteur avec laquelle il travailloit, n'omirent rien pour l'en diſſuader, & pour diriger ſes talens vers un autre objet : *je dois tout à Tacite*, repliquoit-il ; *il eſt bien juſte que je conſacre à ſa gloire le reſte de mes jours.* C'eſt ainſi qu'il cherchoit à faire illuſion aux autres, & peut-être ſe la faiſoit-il à lui-même : la pareſſe, car il faut trancher le mot, étoit le motif déterminant. On ſavoit bien qu'il s'étoit impoſé la loi d'écrire difficilement, que perſonne ne s'étant formé une plus haute idée de la perfection, en fait de ſtyle, il croyoit n'en avoir jamais aſſez approché. Auſſi, quand on y regarde de bien près, le ſien, malgré ſes charmes, laiſſe ſentir ce qu'il lui avoit coûté. Mais on oublioit qu'un ouvrage original de quelque étendue auroit alors donné trop de tenſion à ſon eſprit, & l'auroit captivé tout entier. La liberté, qu'il chériſſoit

plus que jamais, n'étoit plus compatible avec la gène qu'entrainoit ce genre de compoſition; elle trouvoit mieux ſon compte dans la traduction, genre de travail qu'on peut interrompre ſans conſéquence, & reprendre à ſon gré; où l'interprète, diſpenſé du ſoin pénible de former un plan, d'en combiner & aſſortir les parties, d'aſſembler les matériaux & de les arranger, ne connoît d'autre loi que celle de rendre fidèlement les penſées & l'eſprit de ſon Auteur.

M. l'abbé de la Bléterie employa au moins dix années à traduire les cinq livres des Annales avec les ſupplémens du texte perdu; & l'on juge aiſément qu'il y avoit encore plus de lacunes dans le travail du traducteur. On déſeſpéroit tellement de voir la traduction de tous les Écrits de Tacite, qu'on le preſſa de publier ce qu'il avoit fini.

L'Ouvrage fut annoncé avec trop d'oſtentation : l'enthouſiaſme avoit gagné ceux à qui l'Auteur en avoit lû des morceaux choiſis. Attendu avec impatience, il parut enfin avec l'appareil impoſant de protections illuſtres. C'étoit éveiller l'œil ſévère de la critique la moins indulgente. On fut d'abord choqué des expreſſions proverbiales que le Traducteur ſe permettoit quelquefois pour rendre l'énergie de l'original : admiſes, diſoit-on, dans le ſtyle familier, le ſtyle noble les réprouve. Mais le plus grand tort fut d'avoir attaqué avec peu de ménagement, dans ſes notes, quelques perſonnes célèbres dans la Littérature, qui donnent le ton dans des Sociétés où leurs déciſions paſſent pour des oracles. On décria la nouvelle production, qui fut proſcrite ſans autre examen par ceux même qui ne l'avoient pas lûe.

Un jeune Auteur, dont les paradoxes avoient été relevés avec trop d'aigreur, prit la plume, & préſenta une liſte énorme de mépriſes, parmi leſquelles il s'en trouvoit quelques-unes de réelles, telles qu'il en échappe au plus habile homme dans un ouvrage de longue haleine. L'Académicien fut d'abord tenté de prendre la plume à ſon tour pour ſe défendre, en convenant ingénûment de ſes torts; mais craignant que cette guerre littéraire n'eût le ſort de tant d'autres, qui,

après avoir ſervi d'aliment à la curioſité maligne de quelques lecteurs, finiſſent par déshonorer les Auteurs & les Lettres, il prit ſagement le parti du ſilence, perſuadé avec raiſon que la poſtérité lui rendroit juſtice. Quelques taches, quelques défauts, qu'une nouvelle édition peut aiſément faire diſparoître, n'empêcheront pas qu'au fond les Annales du Tacite François ne ſoient une des bonnes productions de notre ſiècle.

L'humeur, qui perçoit un peu trop dans les notes, avoit pris, avec le nombre des années, un certain empire ſur l'Auteur : de tout temps il avoit eu le talent des ſaillies promptes & ingénieuſes : ſes reparties vives & tranchantes, tempérées par l'aménité, frappoient les auditeurs qui ſe plaiſoient à les retenir & à les répandre. Mais en vieilliſſant il devint chagrin; quelquefois ſes plaiſanteries, dures & amères, tiroient ſur le ſarcaſme. Dans les derniers temps, ſombre & pointilleux, il ſouffroit impatiemment la contradiction; ſi alors on eût cru que la haine étoit dans ſon cœur, on ſe ſeroit bien trompé : ces vivacités d'un moment effleuroient à peine la ſurface de ſon ame : revenu bientôt à lui-même, il cherchoit à les réparer par des témoignages d'eſtime non ſuſpects, & par des ſervices réels. Le froid de l'âge ne diminua rien de la chaleur qu'il mettoit dans l'amitié; les intérêts de ſes amis lui étoient plus chers que les ſiens propres. Son cabinet étoit toujours ouvert à ceux qui venoient le conſulter, & ſouvent il a perdu, ſans ſe plaindre, des ſemaines & des mois entiers ſur des ouvrages médiocres, qu'il avoit le courage de polir & de ſemer de traits ſaillans, pour les rendre ſupportables.

Depuis un grand nombre d'années il ſe plaignoit toujours de la foibleſſe de ſa vue & de ſa ſanté; c'étoit la raiſon, ou plutôt le prétexte éternel de ſon inaction ſouvent volontaire. On y étoit tellement accoutumé, que ſes plaintes avoient comme perdu le droit d'alarmer. Quoique dans un âge aſſez avancé, il paroiſſoit fort & robuſte, & nous eſpérions conſerver encore long-temps un Confrère que nous chériſſions,

& que nous eſtimions comme un des ornemens de notre Compagnie.

Il tomba malade au mois de Mai de l'année dernière 1772, ne ſoupçonnant d'abord qu'un rhume & une indigeſtion; mais après peu de jours s'apercevant que ſon état empiroit, il demanda & reçut avec piété & réſignation, les ſecours que la Religion offre ſur-tout aux derniers inſtans de la vie : il l'avoit toujours tendrement aimée, & en avoit fait la règle de ſa conduite : dans toutes les occaſions il l'avoit défendue avec autant de force que de nobleſſe, ſoit de vive voix, ſoit par écrit.

En mourant il a légué ſes manuſcrits à un de ſes Confrères & de ſes anciens amis, à qui l'on en a remis une partie. M. de la Bléterie n'écrivoit guère que ce qu'il deſtinoit à l'impreſſion; il en faut excepter les extraits de nos Mémoires, qu'il a lûs à l'Académie des Sciences, ſuivant l'uſage qui atteſte & perpétue l'intime confraternité des deux Compagnies, & qui conſiſte à ſe rendre compte mutuellement des travaux de chaque ſemeſtre. Ces extraits furent travaillés avec autant de ſoin & d'application que s'ils euſſent dû ſoutenir les regards du Public. Le dépoſitaire ne lui enviera point ce qui paroîtra digne de lui être préſenté, mettant à l'écart les ouvrages imparfaits ou défectueux; il doit à la mémoire d'un ami de ſupprimer des Écrits que l'Auteur ſe ſeroit abſtenu de publier de ſon vivant.

*ÉLOGE*

# *ÉLOGE*

## *DE MILORD COMTE DE CHESTERFIELD.*

PHILIPPE DORMER STANHOPE, Comte de Chesterfield, Chevalier de l'ordre de la Jarretière, Membre du Conseil-privé & du Cabinet de Sa Majesté Britannique, naquit à Londres, le 22 Septembre 1695.

Lû à l'Assemblée publique de Pâques 1774.

Depuis long-temps la province de Nottingham s'honore du nom des Stanhopes, famille ancienne & illustrée dès le règne d'Édouard III, par des alliances avec les principales Maisons d'Angleterre, par des services signalés rendus à la Couronne dans les conjonctures les plus critiques, & par des titres d'honneur qui en ont été la juste récompense.

Le père de Milord Chertlelfield conserva tant qu'il vécut un attachement inviolable pour la Maison des Stuarts, sentiment qu'il ne put jamais inspirer à ses fils. Leur mère étoit fille de George Saville, Marquis d'Halifax, si connu par son opposition à l'acte projeté pour exclure le Duc d'York de la succession à la Couronne. Aux talens qu'exigeoient des places importantes que le Marquis d'Halifax remplit avec distinction, sous trois règnes consécutifs, il réunissoit des agrémens personnels, des qualités particulières du cœur & de l'esprit, dont le germe se transmit, avec le sang, à son petit-fils. Mais il falloit le cultiver, le nourrir, le développer. C'est un soin précieux dont se chargea la veuve du Marquis d'Halifax, & le choix des maîtres sages & habiles fut toujours éclairé de cet œil de vigilance & d'intérêt qui encourage & apprécie les succès.

Déjà le jeune Élève, après des progrès peu communs dans le Latin & le Grec, avoit effleuré les élémens de la Philosophie, lorsqu'en 1712 sa respectable mère crut devoir l'envoyer à l'Université de Cambridge & au Collège nommé

*Trinity-hall*, où elle voulut qu'à l'étude du Droit il joignît, non-ſeulement celle des Mathématiques & de la Phyſique, ſous l'aveugle Saunderſon, mais encore celle de l'Anatomie.

Elle ſavoit que la connoiſſance des Loix civiles, qui règlent la vie & le ſort des hommes en ſociété, & celle des loix de la Nature, dont dépendent le jeu & l'harmonie de cette multitude de reſſorts ſecrets qui compoſent notre machine, ſont de toutes les connoiſſances, celles qui intéreſſent le plus chaque individu, quoiqu'elles ſoient les plus négligées dans la carrière ordinaire de l'éducation.

Aux exercices Académiques, l'uſage de l'Angleterre fait ſuccéder les voyages. Le jeune Stanhope, c'eſt le nom qu'il porta pendant la vie de ſon père, commença les ſiens par la Hollande; mais la mort de la Reine Anne en interrompit le cours. De retour dans ſa patrie, il eſt fait Gentilhomme de la Chambre du Prince de Galles, & entre dans le premier Parlement du règne de George I.er : il n'avoit pas tout-à-fait l'âge requis par la Loi; mais ſoit conſidération pour ſon nom, ſoit bienveillance pour ſa perſonne, ſon élection n'avoit pas été conteſtée. Il ſignala ſon entrée dans la Chambre des Communes par une déclaration tranchante de ſes ſentimens, & parla avec véhémence en faveur de l'acte violent propoſé contre les Miniſtres de la feue Reine. Cette exploſion prématurée, qui annonça ce qu'on avoit à attendre & à craindre de lui, ne pouvoit avoir des ſuites ultérieures de ſa part, puiſqu'il ne pouvoit voter avant l'âge preſcrit, ſans s'expoſer à une excluſion perpétuelle. Cette circonſtance le rendoit libre, & il en profita pour venir à Paris, où il attendit ſans impatience l'époque de ſa majorité; mais dans cette métropole de la diſſipation & de l'amuſement, les plaiſirs de toute eſpèce, dont il avoit le goût, & auxquels il ſe livra, ne lui firent point oublier les devoirs de ſon état, ni les intérêts de ſa réputation naiſſante.

Dès l'année ſuivante il reparut à Londres; & dans les débats qu'occaſionna l'acte pour étendre à ſept ans la durée des Parlemens, il ſuivit de nouveau le parti de la Cour. C'eſt

aux Anglois, témoins des désordres inséparables des élections populaires, à décider si la liberté a plus perdu par cet acte, que la tranquillité & la stabilité de l'État n'y ont gagné.

Le jeune Stanhope commençoit à déployer ses talens dans la Chambre basse; mais c'est dans la Chambre des Pairs qu'il lui étoit réservé de connoître & de développer toutes ses forces : la mort de son père lui en ouvrit l'entrée en 1726. Il s'attacha au parti du Prince de Galles, qui, tenu loin des affaires par le Roi, s'en prenoit au Ministre, & s'opposoit à toutes ses vues; ainsi le jeune Lord sembloit destiné à se trouver toujours dans le parti de l'Opposition; mais la mort subite du Roi, en 1727, changea tout. Le Prince de Galles monta sur le trône sous le nom de George II, & M. de Chesterfield, qui étoit attaché au Prince de Galles & à l'Opposition, se trouva attaché au Roi & à la Cour; sorte de vicissitude assez ordinaire en Angleterre, où les attachemens de parti tiennent beaucoup plus aux personnes qu'aux maximes.

Le nouveau Roi avoit de grandes obligations à Milord Chesterfield, & il voulut lui en marquer sa reconnoissance. Il commença par le continuer dans la charge de Gentilhomme de la Chambre, & bientôt il le nomma son Ambassadeur auprès des États-Généraux, qui lui avoient envoyé une Ambassade solennelle à l'occasion de son avènement au trône.

La carrière des négociations étoit toute nouvelle pour le jeune Lord; il suppléa donc à l'expérience par les talens, & il parut à la Haye un Ministre habile & sage, comme Lucullus débarquant en Asie s'y trouva un Capitaine consommé. L'état de fermentation où se trouvoit l'Europe rendoit toutes les négociations importantes & épineuses, sur-tout pour l'Angleterre qui desiroit la paix. Heureusement la France la desiroit aussi, & ces deux grandes Puissances, trop souvent rivales & désunies, travailloient alors de concert à prevenir l'incendie général dont on étoit menacé. On étoit alarmé des querelles qui s'élevoient entre Charles VI &

Philippe V, toujours rivaux, malgré le Traité d'Utrecht dont ils étoient également mécontens. On n'avoit pas moins d'inquiétude sur les démêlés particuliers de l'un & de l'autre avec les Puissances maritimes. D'un côté, l'Empereur, par l'établissement d'une Compagnie des Indes à Ostende, avoit paru donner atteinte au Traité de Munster; de l'autre, le Roi d'Espagne ne pouvant obtenir de celui d'Angleterre la cession de Gibraltar, tâchoit de l'arracher par la force des armes; il faisoit assiéger cette place, & refusoit de rendre plusieurs Vaisseaux pris en Amérique sans déclaration de guerre. Il est vrai que, par ces infractions, il se proposoit bien moins de rompre entièrement avec l'Angleterre & avec les États-Généraux, que d'amener ces deux Puissances, ou à ne pas s'opposer, ou même à concourir à l'établissement de Don Carlos en Italie, objet dont les Congrès de Cambrai & de Soissons s'étoient occupés avec peu de succès. L'intérêt le plus pressant de la Cour Britannique étoit de désarmer l'Espagne, & ses desirs parurent satisfaits par le Traité conclu à Séville vers la fin de 1729. Milord Chesterfield n'eut pas une part directe à ce Traité; il l'évita même, & ce fut un trait de sagesse de sa part; car il n'en approuvoit pas le système, & il laissa volontiers à M. de Fénelon, alors Ambassadeur de France à la Haye, l'honneur d'y concourir avec activité.

Il eut plus de part à une autre négociation qui intéressoit son Souverain comme Électeur d'Hanovre. Des prétentions réciproques sur l'administration & la succession éventuelle du Mecklenbourg, jointes à quelques autres intérêts domestiques, avoient brouillé le Roi de Prusse avec celui d'Angleterre, dont il avoit épousé la sœur. Déjà des troupes Prussiennes avancées sur les frontières d'Hanovre, menaçoient d'y entrer, lorsque l'Ambassadeur réclama la médiation & les secours des États-Généraux qui écrivirent au Roi de Prusse. Leur lettre, soutenue d'un corps de troupes, fit tomber les armes des mains de l'agresseur. Bientôt les objets de la querelle sont mis en arbitrage : les intérêts se concilient : les beaux-

frères s'accommodent, & la tranquillité des peuples n'est plus alarmée.

Il ne tint pas alors au Secrétaire d'État Townshend, que, pour prix de ce service, le Comte de Chesterfield son ami, ne remplaçât le Duc de Newcastle dans un des Secrétariats; mais le premier Ministre Walpole, dont Townshend ambitionnoit la place, eut le crédit de lui faire perdre la sienne.

L'Ambassadeur qui, par caractère, étoit plus flatté des distinctions que du pouvoir, ne souhaitoit que l'Ordre de la Jarretière, & n'eut pas de peine à l'obtenir; il l'obtint moins cependant à titre de récompense récemment méritée qu'à titre de faveur autrefois promise. Fait Chevalier à Londres, où il avoit eu permission de suivre son Souverain, reçu à Windsor en 1730, & bientôt après revêtu de la charge de Grand-maître de la Maison du Roi, & de Conseiller du Cabinet, après s'être démis de celle de Gentilhomme de la Chambre, il repassa en Hollande, où des affaires délicates & importantes l'attendoient.

L'Empereur étoit mécontent du Traité de Séville, Philippe V, de son inexécution. Ce Prince s'en plaignoit à la France : la France accusoit l'Angleterre des délais, & la pressoit d'y mettre fin. C'étoit un pas embarrassant pour la Cour de Londres : son système n'étoit pas de se détacher de l'Empereur ; c'est avec lui qu'elle avoit intérêt de s'entendre, & elle y réussit en triomphant de la répugnance qu'il montroit pour le Traité de Séville. Un Traité, dont les articles avoient été secrètement concertés entre le Comte de Zinzendorf, l'Ambassadeur d'Angleterre, & le Grand-pensionnaire de Hollande, fut présenté & signé à la Cour de Vienne, avec une célérité qui ne permit à personne d'en arrêter la conclusion. La Hollande le corrobora en même-temps par son accession, & cet ouvrage fut, en quelque sorte, le chef-d'œuvre du Comte de Chesterfield. L'Espagne parut satisfaite ; l'Empereur fut rendu à ses anciens Alliés, la Compagnie d'Ostende abolie, & l'équilibre rétabli.

Cependant, l'ambaſſade de Hollande, ſi flatteuſe à tous égards pour Milord Cheſterfield, minoit inſenſiblement ſa fortune & ſa ſanté : il ruinoit l'une & l'autre par les moyens même qui contribuoient à ſes ſuccès en tout genre. Naturellement ami de la dépenſe, né avec tous les goûts comme avec tous les agrémens, il ſe livroit à-la-fois, & à la repréſentation la plus éclatante, & au plaiſir, & aux affaires : union dangereuſe, parce qu'elle uſe en même-temps toutes les facultés; union précieuſe cependant, parce qu'elle fait obtenir la bienveillance & la confiance, auſſi-bien que la conſidération & la célébrité. Le Comte quitta ſon ambaſſade, & revint à Londres en 1732.

Dans les premiers momens qui ſuivirent ſon retour, il ne ſe montra au Parlement que comme un partiſan de la Cour, mais il ne ſoutint pas long-temps ce rôle : ſes principes ne ſe concilioient pas aſſez avec ceux qui régloient l'adminiſtration intérieure.

Un inſtant de criſe, où le crédit du Chevalier Walpole parut s'ébranler, fut le moment que le Comte choiſit pour ſe joindre à ceux qui, impatiens de rompre une liaiſon importune, crurent l'occaſion arrivée : on ſe trompa, le Miniſtre ſe ſoutint, & le Comte, réduit à ſe démettre de ſa charge de Grand-maître de la Maiſon du Roi, fut congédié.

Dès-lors rendu à lui-même, & comme dégagé de ſes chaînes, il ſuivit librement le penchant de ſon cœur, & partagea un loiſir de pluſieurs années entre les Arts, les Lettres & les Affaires. C'eſt dans cet intervalle que parurent pluſieurs pièces fugitives qu'on lui attribua : les ſeules qu'il ait avouées ſe trouvent dans un ouvrage périodique intitulé *le Monde* *. Dans ces feuilles, qui traitent ſucceſſivement divers ſujets de morale & de littérature, on trouve par-tout le caractère de Milord Cheſterfield : des réflexions délicates & profondes, amenées avec art & exprimées naturellement ; une plaiſanterie fine & noble ; des citations heureuſes qui décèlent une érudition choiſie ; un ſtyle toujours élégant ſans recherche, où ſe peint la politeſſe des mœurs avec l'exacte obſervation des bienſéances.

* *The World.*

On dit qu'il travailla auſſi, pour l'inſtruction de la poſtérité, à un ouvrage qu'il ne voulut pas publier de ſon vivant; ſoit modeſtie, ſoit quelqu'autre motif, il le condamna au ſort des enfans poſthumes. C'eſt, ajoute-t-on, la clef de l'hiſtoire du temps, pour découvrir les vrais reſſorts des évènemens auxquels il eut part, ou dont il fut témoin.

Dans les différens objets qui occupèrent alors le Parlement, on vit Milord Cheſterfield fixer l'attention, balancer les ſuffrages par ſon habileté à traiter les ſujets les plus délicats, par ſon adreſſe à répandre ſur les plus ſérieux ces grâces qui lui étoient naturelles, ſur-tout par cette éloquence vive & ſéduiſante qu'il oppoſoit aux meſures & aux projets du Miniſtre. Ses diſcours dans la Chambre des Pairs ſont partie d'un recueil connu *, & y tiennent un rang diſtingué.

Les forces du Chevalier Walpole s'affoibliſſoient par ſes victoires même, lorſque de nouvelles affaires vinrent aggraver le poids dont il étoit ſurchargé. Les clameurs du peuple excité par ſes repréſentans s'étoient fait entendre bien des fois avant que la mort de l'Empereur, & la guerre où ſon auguſte fille ſe trouva engagée, miſſent le comble aux embarras du Miniſtre, moins propre au maniement des affaires du dehors, qu'habile dans la conduite de celles du dedans. Ses ennemis, redoutables par leur nombre, & plus encore par leurs talens, profitèrent de la conjoncture, & redoublèrent leurs efforts. Un nouveau Parlement précipita ſa chute. On s'étoit procuré avec des peines infinies tous les matériaux néceſſaires pour rechercher ſa longue adminiſtration : il ſe vit à la veille d'en rendre compte, & n'eut d'autre parti à prendre que celui de la retraite. Il quitta ſes charges ſans perdre ſa faveur, & élevé par ſon Souverain à la dignité de Comte il paſſa dans la Chambre des Pairs. Ceux qui le remplacèrent, & qui par leurs fautes firent ſon éloge, ou ſon apologie, ne tardèrent pas à ſe diviſer. La plupart ſe laiſsèrent gagner par des emplois ou par des titres; quelques-uns dûrent, dans la ſuite, leur avancement aux malheurs de la Nation.

* *The Collection of the Parliamentary debates.*

Durant cette révolution du Miniſtère, Milord Cheſterfield étoit abſent ; une longue & pénible convaleſcence l'avoit éloigné de ſa patrie. A ſon retour des parties méridionales de la France, il dut être étonné de ne trouver dans ſes anciens coopérateurs que de nouveaux adverſaires ; mais il n'en fut pas moins ferme dans ſes principes, ni moins zélé à les répandre.

Dans ces conjonctures, la Nation ſe plaignoit que ſes intérêts fuſſent toujours ſubordonnés, ſacrifiés même à ceux de l'Électorat d'Hanovre : c'eſt auſſi ce que ne ceſſoit d'inculquer Milord Cheſterfield, avec autant de courage que d'éloquence. Dans un Diſcours qu'il prononça en 1744, après avoir repréſenté l'état des affaires de l'Angleterre, & dévoilé les cauſes de ſes revers, *je n'ai poi t fait ſerment de fidélité à l'Électorat d'Hanovre*, diſoit-il à ceux qui auroient voulu l'accuſer de trahiſon : *il n'eſt point de loi qui puiſſe rendre criminel un Anglois, pour avoir dit que le bonheur du Royaume de la Grande-Bretagne ne doit pas dépendre d'un Électorat.* Souvent il avoit prévu les maux dont on gémiſſoit, mais ſa prévoyance & ſes prédictions avoient été inutiles.

Cependant, les mauvais ſuccès multipliés avoient déjà fait perdre aux Miniſtres la confiance du peuple, & même celle du Souverain, quand les divers orages dont la Hollande & l'Écoſſe ſe virent menacées achevèrent de déconcerter les nouveaux Pilotes. Ils invoquèrent alors le ſecours de celui dont ils avoient redouté & éprouvé ſi ſouvent les forces. Les ſervices eſſentiels qu'on exigeoit de lui, loin de compromettre ſon patriotiſme, le mettoient à portée de le ſignaler. Il fut nommé Ambaſſadeur extraordinaire auprès des États-Généraux & Viceroi d'Irlande.

En revoyant la Haye, au commencement de 1745, il trouva la République ébranlée par l'éloquence de Fénelon, & plus encore par les exploits de Maurice, flottante entre une neutralité & une rupture également dangereuſes, agitée enfin de craintes qui n'étoient que trop bien fondées. Il

s'agiſſoit

s'agiſſoit de la raſſurer, & en même-temps de régler avec les Miniſtres de la République, & les Plénipotentiaires de la Cour de Vienne, les opérations de l'armée Alliée, dont le commandement venoit d'être conféré au Duc de Cumberland.

Trois mois ſuffirent au Comte de Cherſterfield pour fixer l'irréſolution des États-Généraux, pour conclure une alliance qui aſſura leur tranquillité, & pour remplir tous les objets de ſa commiſſion.

Les détails intéreſſans de cette glorieuſe négociation appartiennent à l'hiſtoire de l'Europe, & paſſeroient le but auſſi-bien que les bornes de cet Éloge. L'Hiſtoire de la Grande-Bretagne décrira les convulſions dont elle fut agitée avant & après le temps où le Comte de Cheſterfield y reparut: je ne dois en tracer ici qu'une légère eſquiſſe.

En Écoſſe, une rébellion devenue redoutable pour avoir été trop mépriſée dans ſon origine; preſque aux portes de la capitale, une troupe audacieuſe de Montagnards que le zèle affermiſſoit contre tous les périls; l'Irlande agitée par une fermentation dangereuſe; l'Angleterre menacée d'un débarquement d'ennemis étrangers; la décadence & preſque la chute du crédit national, tels étoient les évènemens imprévus qui jetoient à-la-fois l'alarme dans tous les eſprits. Cet état de criſe ne devoit pas durer, & bientôt il ne reſta d'inquiétudes que pour l'Irlande.

L'infortunée Maiſon des Stuarts y avoit une foule de partiſans dévoués à ſes intérêts : le nombre des Catholiques étoit ſupérieur à celui des Proteſtans : la liaiſon des premiers avec les Irlandois expatriés, le zèle, l'intérêt commun, cette chaleur, cet enthouſiaſme que la diſtance des lieux ne refroidit pas toujours, tout faiſoit craindre que les principaux efforts du Prétendant ne fuſſent dirigés de ce côté, & ſuivis de ſuccès. La préſence du Vice-roi étoit néceſſaire, & il ne l'étoit pas moins que ce Vice-roi fût le Comte de Cheſterfield.

En arrivant à Dublin, au mois d'Août 1745, il n'y trouva que peu de troupes réglées, & il en trouva encore trop, parce qu'en fatiguant & vexant la Province, elles attiroient

de la haine & des reproches au Gouvernement. Il en renvoya une partie, qu'il remplaça seulement par quatre bataillons de nouvelles levées. Il se sentoit en lui-même les principales forces dont il avoit besoin. Ces forces étoient l'autorité jointe à la raison, la modération unie à la fermeté, l'esprit de conciliation soutenu du secours de l'éloquence & de la persuasion. Il commença par déclarer aux chefs des Partis opposés, qu'il se présentoit à eux comme leur soutien, leur protecteur, leur ami commun, les priant de ne le point réduire à la nécessité de s'écarter de la conduite que lui prescrivoient ces titres, & dont son caractère lui faisoit un devoir. Bientôt il gagna leur confiance en leur donnant la sienne. Une fermeté toujours impartiale, toujours tempérée par la douceur; une droiture de sentimens, une noble franchise, qui ne se démentant jamais faisoit naître dans tous les cœurs l'aversion pour la duplicité & la perfidie; une prudence dégagée d'inquiétude, quoique toujours active; des mesures sagement concertées & ne manquant jamais leur effet, tels furent les moyens qui assurèrent à ce nouvel Agricola, la vénération, l'amour & l'attachement de tous les Partis. Le zèle immodéré se resserra, de part & d'autre, dans de plus justes bornes : on ne vit plus ces excès funestes de la haine, ces animosités invétérées, cette fureur de se nuire & de s'écraser. Catholiques, Protestans, amis, ennemis du Prétendant, naturels, étrangers, tous, à l'exemple du Vice-roi, & animés de son esprit, en vinrent au point de se ménager mutuellement, de s'estimer, de se respecter. Peut-être seroient-ils arrivés jusqu'à celui de s'aimer, si le séjour du Comte eût été plus long. Ainsi, des trois Royaumes de la Grande-Bretagne, celui qui inquiétoit le plus, celui qu'on croyoit devoir être le théâtre le plus sanglant de la discorde, l'Irlande, jouit de la plus parfaite & de la plus constante tranquillité, pendant tout le temps que régnèrent ailleurs le trouble & les alarmes.

Le souvenir d'un calme si peu attendu, de l'encouragement donné au Commerce, aux Manufactures, aux Arts & aux Sciences, des heureux effets de la protection accordée

indiſtinctement au mérite & aux honnêtes gens de tous les Partis, ſe perpétuera de ſiècle en ſiècle pour l'honneur de l'humanité.

Quel éloge flatteur & attendriſſant, que ce concert tumultueux de mille voix; ce mélange confus d'applaudiſſemens, d'acclamations, de regrets, de cris, de vœux dont une multitude innombrable de tout ſexe & de tout âge fit retentir les rivages en ce triſte mais glorieux moment où le Vice-roi s'acheminoit vers le Navire qui devoit le reporter dans ſa patrie !

La faveur du Souverain reconnoiſſant avoit prévenu ſon arrivée, & une place de Secrétaire d'État fut le prix de ſes ſervices. Dans l'exercice de ces nouvelles fonctions, il donna toujours l'exemple de l'exactitude, de l'application, de la diligence à ceux qui travailloient ſous ſes ordres. Auſſi jamais ne vit-on dans ſon Bureau les affaires traîner en longueur, languir, s'oublier, pour ainſi dire, & ſe perdre dans la foule, faute de protection & d'appui. La célérité dans l'expédition s'étendoit indiſtinctement à toutes ſans aucune prédilection.

La ſituation de l'État faiſoit ſoupirer le Comte après la fin d'une guerre ruineuſe, lorſque le terme de la campagne de 1747 lui parut un moment favorable à la paix. Elle étoit offerte par la France, à des conditions qu'il jugeoit raiſonnables. Le Conſeil ne penſa pas de même, & le Secrétaire d'État eut le chagrin de ne voir qu'une ſeule voix accéder à ſon avis. Soit dégoût, ſoit prévoyance de l'avenir, il réſolut dès-lors de s'éloigner du Miniſtère, & rendit les Sceaux au mois de Février 1748, preſqu'au moment où la ſageſſe & la néceſſité de ſon ſyſtème alloient triompher des intérêts particuliers & des préjugés populaires. Les démonſtrations de regret, de la part de ſon Souverain, l'offre d'un titre plus éminent ou d'une penſion, rien ne fut capable de l'ébranler. Seulement il promit de ne plus s'oppoſer par eſprit de parti, comme il avoit pu le faire autrefois, aux meſures de la Cour; & il tint parole.

Dès ce moment ſa vie fut celle d'un Philoſophe citoyen,

qui, ſupérieur aux honneurs, ſans partialité comme ſans intérêt perſonnel n'a pour motif, & ne veut pour récompenſe, en ſervant ſa patrie, que l'avantage de la ſervir. Il ſoutint dignement ce caractère, en opinant dans le Parlement ſur pluſieurs affaires importantes, avec autant de franchiſe que de ſolidité. Une de celles où il mit le plus de zèle, fut un projet dont il étoit l'auteur, celui de l'abolition du vieux ſtyle dans le Calendrier. Tous les bons eſprits en ſentoient, ou en devoient ſentir la néceſſité ; mais ce changement ſembloit un point de réunion avec Rome : il fallut toute l'activité, toute la perſévérance, toute l'adreſſe de Mylord Cheſterfield, pour vaincre les préjugés nationaux, & pour obtenir l'acte du Parlement qui fixa la réforme auparavant ſi redoutée.

Sa maiſon devint le rendez-vous commun de tous les chefs de parti, parce qu'il n'étoit d'aucun parti, ou plutôt, parce qu'il n'en connoiſſoit point d'autre que le bien de l'État, & parce que ſes lumières & une expérience conſommée dans les affaires le mettoient à portée de donner des conſeils utiles. Elle fut auſſi le ſanctuaire des Muſes & des Arts. Nourri de la ſubſtance des meilleurs Écrivains de la Grèce & de Rome, une mémoire heureuſe & fidèle lui en rappeloit les beautés à propos ; & les traits les plus ſaillans ſe préſentant ſans effort au beſoin jetoient toujours de l'agrément, de la vivacité, de l'intérêt dans ſa converſation. Lié dès ſa jeuneſſe avec les plus beaux eſprits de ſa Nation, il en devint un lui-même, & il en forma d'autres.

De toutes les Langues étrangères qu'il croyoit néceſſaires à un Miniſtre pour pouvoir ſe paſſer d'interprète, la langue Françoiſe étoit celle qu'il parloit le plus volontiers ; il la parloit avec grâce ; il l'écrivoit avec pureté ; il en connoiſſoit, en ſentoit toutes les fineſſes ; & ſe les étant rendu propres, il aimoit à s'en parer, mais ſans affectation. Parmi nous, il avoit à l'étude de nos livres uni celle de la ſociété. Il s'étoit comme naturaliſé en France, par des liaiſons avec les perſonnes les plus recommandables de l'un & de l'autre ſexe.

Nos Auteurs, nos uſages lui étoient auſſi familiers que ceux de ſa patrie.

Auſſi, à dire vrai, ce ne fut pas un Étranger que cette Académie acquit, en 1755, par le choix qu'elle fit de Mylord Cheſterfield pour une place d'Académicien-Libre: aſſociation ſi chère à ſon cœur, qu'on ne ſait s'il fit paroître plus de chaleur dans le deſir qui la précéda, que dans la reconnoiſſance qui la ſuivit.

A l'aide d'une correſpondance très-étendue, formée avec diſcernement, & entretenue avec régularité, qui l'inſtruiſoit de toutes les nouveautés littéraires & politiques, Mylord Cheſterfield n'étoit étranger nulle part. Comme préſent partout, rien ne lui échappoit. Il étoit le centre où, de toutes parts, les rayons venoient ſe réunir, & d'où refléchiſſant comme d'un foyer, ils s'élançoient au loin.

Il paroiſſoit peu d'ouvrages auxquels il n'eût contribué par ſes conſeils, par ſes ſecours, ou par ſes ſouſcriptions. Sa philoſophie tenoit un peu de l'ancienne Académie; mais loin de lui permettre des doutes ſur l'exiſtence du premier Etre, elle l'attachoit à l'immortalité de l'ame autant par ſentiment que par principe: elle lui faiſoit reſpecter & chérir la Religion comme l'appui de la vertu, le frein du vice, & la conſolation dans le malheur. Cette philoſophie ſe montroit dans tout ce qu'il écrivoit, mais parée avec goût, accompagnée des grâces, ſouvent ſous le maſque d'une ironie fine & délicate, quelquefois auſſi, diſons-le, armée des traits ſubtils que lui prêtoit le génie de la ſatyre.

Elle lui permettoit, peut-être même échauffoit-elle cet amour pour la gloire & pour l'eſtime publique; paſſion qu'on n'a pas laiſſé de lui reprocher, comme on l'a reprochée à tant de grands hommes de l'antiquité. Mylord Cheſterfield avoit le même droit qu'eux de ſe livrer à cette eſpèce de vanité qui tient au noble deſir de la célébrité & à une juſte confiance dans un grand caractère: la Nature le lui avoit donné, la Philoſophie le fortifia, les évènemens le développèrent.

Il éprouva les disgrâces sans humiliation. Il fit plus encore: il sentit sans altération sa santé se détruire par des attaques imprévues; il vit avec résignation, & sans perdre sa gaieté naturelle, des infirmités prématurées le conduire par degrés au tombeau. Telle étoit la trempe de son ame; il n'étoit sensible qu'au desir d'une réputation distinguée, & il voyoit du même œil les revers & les succès, dès qu'il croyoit y trouver un moyen de mériter l'estime publique. Il cessa de vivre le 24 Mars 1773, regretté dans toute l'Europe aussi-bien que dans sa patrie, courageux, patient, & possédant son ame en paix jusque dans ses derniers momens, comme dans tout le cours de sa vie.

Il avoit épousé, en 1733, Mélosine, née Baronne de Shulemburg *(a)*, plus distinguée encore par ses vertus & ses talens, que par sa haute naissance & ses titres. A cette union qu'elle avoit cimentée par un bien considérable, il n'a manqué que la fécondité. Le Comte avoit un fils naturel, tendre objet de ses complaisances & de ses soins. Le Public verra bientôt, dans des lettres écrites à ce fils unique, tous les efforts de la tendresse paternelle pour le rendre digne du nom qu'il portoit, & de la carrière à laquelle il étoit destiné. Le Comte de Chesterfield, après avoir eu la douleur de le perdre en 1769, & encore peu d'années après, le seul frère qui lui restoit, fixa toutes ses affections sur un jeune parent assez éloigné; & son testament prouve combien il a eu à cœur que l'héritier de sa tendresse & de sa fortune soutînt la splendeur de son état par l'intégrité de ses mœurs.

Ce testament singulier est un monument des principes & des réflexions de Mylord Chesterfied : il interdit à son héritier le voyage d'Italie & le jeu. Mylord n'avoit jamais été en Italie; mais il avoit vu ses compatriotes y aller & en revenir.

---

*(a)* George I.er l'éleva, en 1722, à la Pairie Angloise, comme Comtesse de Walsingham & Baronne d'Aldborough.

Quant au jeu, le Comte ne connoissoit que trop par sa propre expérience les dangers de cette passion : il avoit eu la force de la suspendre pendant la durée de ses grands emplois ; mais elle ne s'éteignit, ou ne se réprima tout-à-fait en lui, que quand ses infirmités lui firent prendre le parti de consacrer le reste de ses jours à la solitude.

# ÉLOGE

## DE M. DE LA NAUZE.

Lû à l'Assemblée publique de Pâques 1774.

LOUIS DE JOUARD, sieur DE LA NAUZE, naquit le 27 Mars 1696, à Villeneuve-d'Agénois en Guyenne, de Marc-Antoine de Jouard, Seigneur de Monberoux, & de dame Thérèse de Pontajon. La noblesse de cette famille se distinguoit moins par l'opulence que par des vertus : elles furent, avec le lait, le premier aliment de l'enfance du Confrère dont nous pleurons la perte. Les profondes racines qu'elles jetèrent dans son cœur ne tardèrent pas à donner des fruits, & à relever les talens de l'esprit, & les heureuses qualités qu'il tenoit de la Nature. Après l'école domestique, le Collége des Jésuites de la ville d'Agen, où il fit ses premières études, fut celle où le jeune Elève, en gagnant par son application & sa docilité l'estime de ses Maîtres, sut aussi, par sa franchise & par la douceur de son caractère, s'attirer & conserver l'affection de ses condisciples. Il se fit pardonner cette émulation inquiète & ardente qui, l'aiguillonnant sans cesse, le portoit à tout entreprendre pour s'assurer l'avantage sur tous ses rivaux dans la même carrière, & qui le mettoit souvent aussi dans le cas d'humilier leur amour-propre.

Ses progrès furent si rapides, si peu équivoques, que ses Maîtres le jugeant digne de leur Société, s'empressèrent à l'envi de lui inspirer un goût qu'il n'étoit pas encore trop en état de bien apprécier. Ils n'en réussirent que mieux : le jeune de la Nauze fut enflammé d'un desir si vif, si pressant pour une vocation qu'il croyoit venir d'en-haut, que les représentations, les remontrances, les regrets, la résistance même de sa famille, rien ne fut capable de l'arrêter. Contre tant d'obstacles, la victoire ne lui en parut que plus glorieuse & plus

plus méritoire. Après le temps d'épreuve, on l'envoya régenter à Bordeaux.

C'eſt ici que ſes yeux commencèrent à ſe deſſiller. Le charme de l'enthouſiaſme ne ſubſiſtoit plus : le ſang-froid & de mûres réflexions le convainquirent qu'une ferveur de jeuneſſe l'avoit aveuglé ſur la nature du joug qu'il s'étoit imposé avec trop de précipitation. Dès-lors il ne montra pas moins de deſir & de chaleur pour ſortir de la Société, qu'il n'en avoit fait paroître pour y entrer. Ses inſtances furent telles que ſes deſirs; ſes ſollicitations réitérées, importunes, opiniâtres : on fut obligé d'y déférer, & de lui rendre ſa liberté; *volentem & acriter petentem dimittimus*, ce ſont les termes du P. Recteur dans l'eſpèce de Lettre d'affranchiſſement qu'il lui expédia.

Dans le ſein de la Compagnie qu'il quittoit, de même que dans le cours de ſes études, la lecture des meilleurs Écrivains, Poëtes, Orateurs, Hiſtoriens Grecs, Latins & François, avoit enflammé ſon amour pour toute eſpèce de ſavoir. Il y avoit encore puiſé, peut-être auſſi y avoit-il porté ce préjugé, que le célibat étoit ſeul compatible avec cette paſſion pour les Lettres qui poſſédoit ſon ame toute entière; il jugeoit même que l'exemple des Muſes, ſous l'empire deſquelles il vouloit vivre, lui devoit ſervir de règle. Cependant il avoit trop de délicateſſe d'un côté, pour vouloir être à charge à une famille nombreuſe & peu aiſée; de l'autre, pour ſouffrir que ſon exiſtence fût inutile à la ſociété civile. Il crut pouvoir, à-la-fois, calmer les inquiétudes de la première, & s'acquitter de ce qu'il devoit à la ſeconde, en tournant vers l'éducation particulière ſes talens éprouvés pour l'inſtruction. Il pouvoit ſe flatter qu'un jour la Patrie devroit à ſes ſoins des citoyens éclairés & vertueux, peut-être l'État un grand homme. Dans ce deſſein il ſe rend à Paris, où des obſtacles imprévus l'attendoient.

La Compagnie célèbre qu'il avoit abjurée, & qui le connoiſſoit trop pour ne le pas regretter, ne le perdoit point de vue, & le regardoit comme une brebis égarée qu'il

n'étoit pas impossible de ramener au bercail. Deux anciens Confrères chargés de ce soin, mirent à une rude épreuve la constance de M. de la Nauze. Sa fermeté luttoit péniblement contre l'activité de leur zèle, lorsque l'illustre Maison d'Antin lui offrit un asyle tel qu'il le souhaitoit, & qui l'affranchit de leurs poursuites importunes, en faisant évanouir leurs espérances.

La nouvelle carrière où il se présentoit, plus difficile, plus périlleuse, plus délicate que la première, exigeoit aussi plus de sortes de talens. Pour faire connoître ceux qu'y apportoit M. de la Nauze, il suffit de dire qu'il ne tarda pas à gagner l'estime, la confiance & l'amitié, sans lesquelles les talens les plus rares pour l'éducation ne peuvent qu'échouer. Rien aussi n'égala son zèle & son attachement. Après avoir élevé le père, il se chargea encore de l'éducation du fils *(a)*. Heureux si le plaisir si satisfaisant de pouvoir contempler dans l'un & dans l'autre, le fruit de ses travaux, n'avoit pas été étouffé par la douleur amère de les voir enlevés par une mort prématurée, & de leur survivre plusieurs années !

Fidèle à donner scrupuleusement à ses Élèves tous les instans qu'il devoit à leur instruction, il sut en trouver pour la sienne. Celle-ci s'emparoit impérieusement des heures qui appartenoient de droit au délassement & au repos. Une forte complexion déroboit ces larcins, du moins pour un temps, à la punition dont ils sont ordinairement suivis, tandis que les Muses leur assignoient des récompenses toujours promptes, & toujours séduisantes. Elles se plaisoient à l'enfoncer dans les régions les moins fréquentées de la Littérature ancienne & moderne. Il y portoit cet œil observateur à qui rien n'échappe. Les lieux les plus sombres, les plus escarpés, les plus hérissés de ronces & d'épines, loin de le rebuter, irritoient ses desirs, animoient son courage; & toujours il en

---

*(a)* Louis de Pardaillan, I.er du nom, Duc d'Antin, mort en 1743. Louis II son fils, mort sans postérité, en 1757.

revenoit chargé d'un précieux butin. Par-tout il trouvoit à cueillir & à s'enrichir.

Ce n'est pas qu'à la faveur de ces sortes de richesses qu'il accumuloit avec tant d'avidité & de travail, il ambitionnât d'étendre au loin la gloire de son nom. Il redoutoit la célébrité bien plus que la médiocrité ne la desire. Une réputation éclatante lui paroissoit un poids excessivement lourd à porter, & sous lequel il est rare qu'on ne succombe. Il n'avoit pas moins d'indifférence pour les brillantes faveurs de la renommée que pour les faveurs de la fortune; l'espoir de celles-ci, il se l'étoit interdit par le choix même de son état; pour prétendre aux autres, la portion de vraies connoissances dont l'esprit de l'homme est susceptible, lui sembloit un trop foible titre, parce qu'à ses yeux, qui sans doute ne le trompoient pas, elle se réduisoit à bien peu de chose.

Ce n'est pas non plus que chez lui cette passion eût rien de commun avec cette basse avarice, jalouse de posséder même sans jouir, & de ne posséder que pour soi. Jamais, à la vérité, il ne fut tenté d'annoncer avec éclat les connoissances qu'il devoit à ses recherches & à ses veilles, d'en faire parade, ni de les étaler avec ostentation; mais il les communiquoit dans le particulier, sans réserve comme sans prétention, à ceux qui venant le consulter, lui déclaroient leurs besoins; & cela, sans exiger, sans espérer même qu'ils en fissent honneur à la source où ils avoient puisé. Peu lui importoit que la lumière se répandît par leur canal ou par le sien. Tel lui doit, & lui devra peut-être une bonne partie de sa réputation, sans que le Public en sache jamais rien. Il fallut que celle de M. de la Nauze vînt le chercher. Son mérite, qui perçoit presque malgré lui, ne put échapper à plusieurs amis qu'il avoit dans cette Compagnie, & qui étoient bien capables de l'apprécier; mais s'il se sentit honoré du choix de l'Académie qui l'admit au nombre de ses Associés, en 1729, il se vit aussi forcé, par des devoirs auxquels il étoit incapable de manquer, de sortir comme hors de chez lui, & de se montrer en public.

Si d'ailleurs la vie d'un homme de Lettres ſédentaire, ſans ambition, ſans intrigue, ſans autre paſſion que celle des Lettres même, n'exiſte que dans ſes Écrits, c'eſt aujourd'hui dans le ſeul recueil de l'Académie qu'on lira celle de M. de la Nauze; mais auſſi on y verra la multiplicité, l'étendue, la profondeur des connoiſſances qu'il avoit acquiſes en différens genres. On remarquera juſqu'où il avoit porté l'étude de la Chronologie, de l'Hiſtoire, des Arts, & de la belle Littérature.

C'eſt par la première de ces Sciences que M. de la Nauze débuta dans les Séances de la Compagnie. Les contradictions apparentes des Écrivains avoient jeté des doutes ſur la date des évènemens du règne de Séleucus Nicator. L'Académicien les concilie, fixe l'époque de chaque fait, & prouve que le règne de ce Prince, ſi lié à l'Hiſtoire des ſucceſſeurs d'Alexandre, a duré plus de cinquante ans.

*Tome VII, Hiſt. p. 67.*

On convient aujourd'hui que l'ère vulgaire, introduite au VI.<sup>e</sup> ſiècle par Denys le Petit, ne concourt pas avec la vraie époque de la naiſſance de Jéſus-Chriſt. Mais de combien d'années eſt-elle poſtérieure? M. de la Nauze diſcute les opinions diverſes qui ſur ce point ont partagé les Savans, & conclut que l'année de la naiſſance de Jéſus-Chriſt fut la ſixième avant l'ère vulgaire, celle du baptême la vingt-quatrième de cette ère, celle de la mort la vingt-ſixième.

*Tome IX, Hiſt. p. 92.*

L'hiſtoire & la forme du calendrier Égyptien ne préſentoient pas moins de difficultés. M. de la Nauze diſtribua en trois parties un Mémoire deſtiné à les aplanir, & termina la ſeconde par un Éloge de Newton, dont il avoit adopté quelques idées ſur la Chronologie.

*Tome XIV, pag. 334; & t. XVI, p. 170 & 193.*

La vie de Périandre, tyran de Corinthe, tient à l'hiſtoire des derniers Rois de Lydie par des liens qui n'étoient pas aſſez aperçus : M. de la Nauze entreprit de les déterminer par l'examen & la comparaiſon des Écrivains; & fixant la mort de Créſus à l'an 541 avant l'ère chrétienne, il conclut que Périandre, loin d'être mort en 585, ſelon l'opinion commune, vivoit encore en 556.

*Tome XIV, p. 363.*

L'âge où vécut Pythagore, & qui a donné tant d'exercice aux Savans, a fourni aussi matière à plusieurs discussions dans les Séances de la Compagnie. Tandis que M. Fréret soutenoit que la naissance de ce Philosophe n'a pu précéder l'an 622 avant l'ère vulgaire, M. de la Nauze la plaçoit à l'an 640, & concluoit, avec Newton, que la prise de Troie tombe vers l'an 900.

*Tome XIV, I.re Dissert. p. 375. II.me Dissert. p. 448.*

Peu de temps après, les mêmes Académiciens furent divisés au sujet de l'inscription de Bérénice dans la Cyrénaïque. C'est un décret par lequel la Communauté des Juifs de cette Ville statue qu'à toutes les Néoménies on fera l'éloge d'un magistrat Romain, en reconnoissance des services qu'elle en avoit reçus. Il porte une date dont il s'agissoit de fixer le rapport à notre ère. M. Fréret lui assignoit pour époque l'année 36.e avant Jésus-Christ; M. de la Nauze la 41.e; l'un & l'autre s'efforcèrent de donner à leur opinion tout le degré de probabilité que la matière comporte.

*Tome XXI, p. 245.*

M. de la Nauze recueillit ensuite toutes les idées diverses des Anciens sur la *grande année*, si célèbre dans leurs Écrits; mais il avoit à cœur une matiere aussi curieuse que difficile à traiter, l'histoire & le système du Calendrier romain depuis les Décemvirs, c'est-à-dire, depuis l'an de Rome 303 jusqu'à la réforme de Jules-César. Il détermina par des caractères historiques & astronomiques, les années où les Romains firent des intercalations régulières, celles où ils intercalèrent extraordinairement, celles enfin où ils omirent l'intercalation. Une table très-commode & très-utile, placée à la fin de ce Mémoire intéressant, marque la correspondance de chaque année Romaine à chaque année Julienne.

*Tome XXIII, p. 82.*

*Tome XXVI, p. 219.*

Telles sont les principales recherches de M. de la Nauze sur différens points de Chronologie; celles qui ont eu la Géographie pour objet, supposoient un principe général, dont la vérité n'est pas toujours assez sentie. Très-convaincu que la Géographie d'aujourd'hui, exacte, lumineuse, appuyée sur l'observation ou sur le calcul, devoit répandre un grand jour sur celle des Anciens, mais également instruit des révolutions

prodigieuſes que ce globe a éprouvées en divers temps, l'état actuel des lieux lui paroiſſoit ſouvent un motif trop foible pour accuſer d'erreur les Écrivains de l'antiquité, & pour réformer leurs idées ſur la Géographie de leur ſiecle. Auſſi deſiroit-il pour chaque Hiſtorien, ſelon le temps où il a écrit, une Carte géographique particulière, rédigée ſur l'ouvrage même. Cellarius a fourni les matériaux pour ce travail; mais n'ayant pas diſtingué les temps, ſon ouvrage, ſi eſtimable d'ailleurs, n'eſt pas auſſi utile qu'il pourroit l'être, & les Cartes qui l'accompagnent le ſont encore moins.

Si l'on doit regretter que M. de la Nauze n'ait pas lui-même exécuté ce plan dans toute ſon étendue, on en trouvera du moins une partie dans ſes obſervations ſur la Géographie d'Hérodote, dans ſes Diſcuſſions ſur la poſition de quelques anciennes Villes que l'Itinéraire d'Antonin place vers le détroit de Gibraltar, dans ſes remarques ſur quelques points de l'ancienne Géographie, & dans pluſieurs autres Mémoires où l'occaſion s'eſt préſentée d'entrer dans des recherches relatives à cet objet.

*Tome XXXVI, Hiſt. p. 56-86.*

*Tome XXX, p. 94.*

*Tome XXVIII, p. 362.*

*Tome XXVI, p. 101.*

Celles qu'il a faites ſur la latitude de Syéné ne doivent pas être oubliées. Ératoſthène qui vivoit deux cents trente-cinq ans avant Jéſus-Chriſt, donnoit à cette Ville 24 degrés de latitude ſeptentrionale, & la plaçoit ſous le tropique, quoiqu'il ne fît la diſtance du tropique à l'équateur que de $23^d\ 51'\ 20''$. Long-temps après, Strabon & d'autres ont dit de même, que Syéné étoit ſous le tropique, parce que le gnomon n'y faiſoit point d'ombre à midi le jour du ſolſtice. C'eſt que, comme d'un côté l'obliquité de l'écliptique diminue très-lentement, & que de l'autre, la moitié du diſque apparent du Soleil ſolſtitial eſt de $15'\ 49''$, les rayons directs de cet aſtre dans ſon ſolſtice ont dû, pendant pluſieurs ſiècles, éclairer à midi le fond de ce puits célèbre dans l'Hiſtoire de cette Ville. Le Soleil ſolſtitial n'a totalement abandonné le zénith de Syéné que vers l'an 380 de l'ère Chrétienne *(b)*.

*(b)* M. de la Nauze fonde ſon calcul ſur ce principe que l'obliquité de l'écliptique diminue d'une minute en quatre-vingt-dix ans environ, & ſuppoſe

Les Auteurs qui ont écrit depuis cette époque, copiant les Anciens, ont tenu le même langage qu'eux, & ce langage qui étoit vrai dans la bouche des uns, s'est trouvé faux dans celle des autres.

L'étude profonde que M. de la Nauze avoit faite de l'Histoire se montre & étonne dans tous ses Écrits : tantôt remontant aux siècles les plus ténébreux, on le voit suivre dans leur marche, les différens peuples établis en Épire avant la guerre de Troie, & décrire les évenemens, les révolutions, le sort que chacun d'eux éprouva. Tantôt s'occupant d'un objet qu'il regardoit comme le fondement de toute l'Histoire de la Grèce ancienne, il s'attache à prouver que la nation Pélasgique & celle des Hellènes, furent toujours des Nations tout-à-fait distinguées.

*T. VII, p. 151.*

*Tome XXIII, p. 115.*

Ailleurs, comme plein de l'esprit de Licurgue, il découvre & relève des idées fausses qu'on s'étoit formées, soit sur la loi qui défendoit l'entrée de la Laconie aux étrangers, soit sur l'état des Sciences chez les Spartiates; il montre que, si toute profession vile, tout art grossier, au nombre desquels l'Agriculture se trouva malheureusement comprise, leur fut interdit, jamais aucune loi ne proscrivit de Sparte la Littérature, les Sciences & les Arts libéraux. Lacédémone lui paroît un Collége vivant, qui valoit bien l'Académie & le Lycée d'Athènes. Il voit les Spartiates vrais Philosophes dans leurs leçons sur la Politique, sur la science des Mœurs, sur la Littérature; Philosophes dans l'aveu même de leur prétendue ignorance; Philosophes dans la manière noble, fine, lumineuse & précise de s'exprimer; Philosophes dans le choix d'une éloquence mâle & nerveuse; Philosophes dans leur Poësie & leur Musique, où ils ne souffroient rien qui pût donner atteinte aux maximes de l'État, ou porter à la mollesse; Philosophes dans leurs exercices propres à fortifier & le corps & l'esprit, dans l'usage des plaisirs & des biens

*Tome XII, pag. 159.*
*Tome XIX.*

---

que le centre du soleil Solstitial passoit au zénith de Syéné vers l'an 1045 avant Jesus-Christ.

de la fortune; Philoſophes dans l'amour de la Patrie, dans leur attachement volontaire, vrai, & reſpectueux pour les loix, dans le culte qu'ils avoient épuré, dans la ſeule prière qu'ils adreſſoient à la Divinité, en ne lui demandant que le triomphe de la vertu; dans l'art de ne décorer la Nature que d'une parure ſimple & noble; enfin, dans la manière de cultiver les Arts, dont ils banniſſoient le luxe, la frivolité, & tout ce qu'ils ſoupçonnoient propre à corrompre les mœurs. L'Académicien, Philoſophe lui-même, s'étend avec complaiſance ſur tous ces objets : c'eſt le cœur qui parle, & qui prête de la chaleur au ſavoir. La trempe de ſon ame ſe fait ſentir, ſon caractère ſe montre à découvert. Le Légiſlateur de Sparte vit preſque tout entier dans l'Académicien François.

On ne peut ſe refuſer à une remarque pareille en liſant un autre Mémoire, monument érigé à la gloire de Pline, par le ſavoir, par le goût & la reconnoiſſance. Pline eſt un Auteur d'une érudition immenſe, choiſie & variée, pour lequel M. de la Nauze ne pouvoit manquer d'avoir une prédilection particulière : il l'avoit lû, relû, étudié, médité; il en faiſoit ſes délices. Un de nos Confrères *, dont l'illuſtre nom ſera toujours cher à cette Compagnie, crut trouver en défaut l'hiſtorien de la Nature dans cette partie qui a la peinture pour objet. M. de la Nauze lui devoit trop pour pouvoir garder le ſilence. Bientôt Pline fut repréſenté dans tout ce qu'il a écrit ſur la Peinture, comme Philoſophe & citoyen, comme Phyſicien & Naturaliſte, comme amateur & connoiſſeur, comme Hiſtorien & Chronologiſte. On comprend que l'Hiſtoire & la théorie de l'Art, toutes ſes parties, ſes richeſſes, ſes moyens, ont dû concourir à l'exécution complète de ce tableau : le deſſin, la beauté des contours, la diſtribution des lumières & des ombres, le coloris, l'expreſſion, l'invention, l'ordonnance, la juſteſſe des proportions, le relief des figures, la perſpective & le raccourci, le choix des attitudes, les fineſſes & les reſſources de l'eſprit, le ſavoir & l'érudition, la manière de chaque Peintre, & les différens genres de peinture. Rien néanmoins, dans cette multitude d'objets,

* M. le Comte de Caylus.

d'objets, qui ſe dérobe, ou à l'intelligence & à la ſagacité de Pline, ou à la juſteſſe & à la délicateſſe de ſon goût, ou à l'exactitude, à l'énergie & à la nobleſſe de ſes expreſſions. Pline eſt caractériſé par des traits propres, & peint au naturel, comme il devoit l'être, par un Peintre animé de ſon feu & de ſon eſprit, à qui Pline lui-même mettoit le pinceau à la main.

L'ordre que préſente le précis de ces différens Mémoires, n'eſt point celui des temps où M. de la Nauze les a compoſés; ſon érudition qui embraſſoit tout, ne pouvoit être gênée ſur rien; les lectures, les diſcuſſions qui occupoient nos Séances, décidoient ſouvent de ſon choix. De la région fantaſtique des Cabaliſtes, féconde en viſions creuſes & faſtidieuſes, il paſſe dans les contrées riantes de la Grèce, & s'amuſe des chanſons de leurs anciens habitans. S'eſt-il fatigué à la ſuite de quelque perſonnage illuſtre de l'antiquité qu'il eſt curieux de connoître, ou plus encore par des combinaiſons multipliées, par des efforts pénibles, pour fixer le poids de la livre Romaine & les meſures des Anciens; il vient ſe délaſſer dans la lecture de Virgile, & l'interroger ſur le ſujet de la IV.^e Églogue, qui a fatigué tant d'Interprètes. Le Poëte ſemble lui révéler qu'il avoit voulu faire ſa cour à Scribonie, laquelle alors enceinte trompa enſuite ſes eſpérances, en ne faiſant Auguſte père que d'une fille, & d'une fille telle que Julie; explication ſi ſimple, ſi naturelle, tellement aſſortie à l'époque du conſulat de Pollion, & aux évènemens de cette année, qu'on doit être étonné qu'elle ne ſe ſoit jamais préſentée à l'eſprit d'aucun Commentateur.

*T. IX, p. 37.*

*Ibid. p. 320 & 347.*

*Tome XIX, p. 327, Vie & actions de Balbus l'ancien.*

*Tome XXX, p. 359.*

*Tome XXXI, Hiſt. p. 169.*

C'eſt ainſi que M. de la Nauze liſoit les Anciens : il étudioit leurs mœurs, leur caractère, leur ſtyle, pour pénétrer leur penſée. Si dans la crainte d'apercevoir des taches dans les modèles qu'il révéroit, ou ſi, ardent à repouſſer les attaques de la critique, ſon érudition lui a ſuggéré quelquefois des expédiens, des reſſources que la raiſon auroit pu déſavouer, c'eſt qu'alors l'eſprit a été la dupe du cœur.

Mais ſouvent ne pardonne-t-on pas à la reconnoiſſance, d'être trop indulgente & trop induſtrieuſe?

Le goût de M. de la Nauze, comme homme de Lettres, pour la ſaine antiquité, reſpiroit dans tous ſes Écrits, dans tous ſes Diſcours; mille fois ſon aſſiduité conſtante à nos Aſſemblées nous en a rendu témoins : il ne cédoit en lui, comme citoyen, qu'à l'amour pour les loix Divines & humaines, au zèle pour l'ordre & pour le bien de l'humanité, à l'attachement le plus ſcrupuleux à tous ſes devoirs. Une probité exacte, vraie, & animée de l'eſprit d'une religion éclairée; une humeur douce, conciliante, toujours égale, rendoient ſon commerce ſûr & intéreſſant. Il lutta long-temps contre des infirmités qu'il ſupportoit avec une patience exemplaire, & qui l'enlevèrent au commencement de Mai de l'année dernière. Il nous laiſſe à-la-fois des regrets qui le font vivre dans nos cœurs, des exemples à ſuivre, des vertus à imiter.

# ÉLOGE
## DE M. CAPPERONIER.

Lû à l'Assemblée publique de la S.t-Martin 1775.

JEAN CAPPERONIER naquit le 9 Mars 1716, à Montdidier, dans un état & une fortune médiocres. A peine avoit-il commencé ſes études dans cette petite ville de Picardie, qu'il perdit ſon père, & fut envoyé chez un de ſes parens Curé de la Hérelle, village peu diſtant de ſa ville natale. Celui-ci aperçut bientôt tant de rares diſpoſitions dans le jeune élève confié à ſes ſoins, qu'il ſe reconnut incapable de les cultiver; exemple aſſez rare de modeſtie, & ce qui eſt plus rare encore, il eut le courage d'avouer ſon incapacité. La famille du jeune homme ſe voyant donc dans l'heureuſe néceſſité de lui chercher de plus habiles Maîtres, jeta les yeux ſur le Collége d'Amiens, alors ſous la direction des Jéſuites, où les études étoient floriſſantes. Une conception prompte, une mémoire excellente, une facilité extraordinaire, animée d'une ardeur conſtante pour le travail, furent ſuivies des plus rapides progrès, & aſſurèrent à M. Capperonier les premières places & les premiers Prix pendant tout le temps qu'il parut ſur ce nouveau théâtre. Ce n'étoit point encore là le ſol propre à fournir à cette jeune plante les ſucs vigoureux & abondans dont elle avoit beſoin, ni à porter à leur maturité tous les fruits qu'elle promettoit.

De loin un Savant en ſuivoit tous les développemens, en obſervoit tous les degrés d'accroiſſement : je parle du celèbre abbé Capperonier, Profeſſeur en langue Grecque au Collége Royal, moins recommandable encore par cette érudition profonde qui ne lui laiſſoit rien ignorer de ce que la Littérature Grecque & la Latine ont de plus caché, qu'eſtimable, ſoit par une modeſtie franche & ſentie qui étonnoit, ſoit par une aimable ſimplicité de caractère & une innocence

exemplaire de mœurs qui retraçoient à notre ſiècle la vie des premiers âges. Il appela, en 1732, ſon neveu auprès de lui, empreſſé de lui voir terminer la carrière des premières études, de lui en ouvrir une nouvelle, & de le fortifier dans la connoiſſance du Grec, dont il le trouvoit déjà plus inſtruit qu'on n'a coutume de l'être à cet âge dans la Province.

C'eſt alors que j'eus l'avantage de connoître le Confrère que nous regrettons, & de l'avoir pour condiſciple ſous le même Maître : l'un, par ſes leçons, jetoit dans mon ame des ſemences de vertu & de ſavoir; l'autre y excitoit l'émulation par ſes exemples; & tandis qu'aujourd'hui je ſuis triſtement réduit à pleurer le neveu, qu'il ſoit permis à une reconnoiſſance qui ne s'éteindra jamais, de jeter, en paſſant, quelques fleurs ſur la tombe de l'oncle.

On conçoit aſſez quels dûrent être les ſuccès des ſoins tendres & aſſidus d'un Maître auſſi habile que zélé ſur l'eſprit & le cœur d'un Élève chéri, auſſi avide que capable d'en profiter. Si l'un ouvroit une mine riche & féconde qu'il receloit dans ſon ſein, l'autre apportoit l'ardeur, l'activité, l'application, les talens néceſſaires pour l'épuiſer. Après dix ans de communication intime & ſans réſerve, le Maître ſe vit renaître dans ſon Diſciple : il ne manquoit à ſa ſatisfaction & à ſes vœux, que de voir auſſi en lui un ſucceſſeur, ouvrage de ſes mains, & dès l'âge de vingt-ſept ans digne de le remplacer. Cet âge l'intimidoit, & groſſiſſoit à ſes yeux des obſtacles que d'autres jugeoient bien légers, à la vue d'un jeune Entelle, formé & aguerri par le fameux Éryx, & armé des ceſtes impoſans de ſon Maître : il fallut vaincre ſa timidité, échauffer ſon eſpoir, appuyer ſa demande, & bientôt ſes deſirs furent accomplis. Il ſe démit de ſa chaire, & les proviſions en furent accordées à ſon neveu, le 20 Novembre 1743. Les infirmités d'une vieilleſſe précipitée par des veilles immodérées, triſtes avant-coureurs de la mort qui l'enleva quelques mois après *(a)*, lui ôtèrent la conſolation

*Æneid. l. V.*

*(a)* Le 24 Juillet 1744, âgé de ſoixante-treize ans un mois & vingt-quatre jours.

de voir avec quel éclat le jeune Professeur soutenoit l'honneur d'une Chaire où il parloit encore par un nouvel organe, & la gloire d'un nom qui de-là s'étoit répandu jusqu'aux extrémités de l'Europe savante.

Déjà associé depuis quelques années au travail des gens de Lettres, qui avoient entrepris de faire connoitre au Public les trésors littéraires que renferme la Bibliothèque du Roi, M. Capperonier n'avoit pas eu peu de part aux notices qui ont servi à composer les volumes du catalogue des Manuscrits Grecs & Latins : on attendoit l'occasion de rendre justice à son mérite & de récompenser ses services, en l'attachant plus particulièrement à la Bibliothèque; elle se présenta en 1748, & il fut nommé Commis en second à la garde des Livres. Dès-lors, avec un redoublement de zèle, d'ardeur & d'application, s'accrut l'espoir fondé sur ses talens. On le vit avec plaisir, l'année suivante, se mettre sur les rangs pour une place d'Associé vacante dans cette Compagnie par la mort de M. Otter. L'Académie se flatta de se consoler, par cette acquisition, de la perte qu'elle venoit de faire, & ses espérances ne tardèrent pas à se réaliser. Agréé au commencement de 1749, M. Capperonier lut dans la Séance publique de Pâques de la même année, une *Dissertation sur les Ilotes*, esclaves des Lacédémoniens : l'année suivante, il fit part à la Compagnie de ses Observations sur l'ouvrage de Denys d'Halicarnasse, qui a pour objet l'excellence de l'élocution de Démosthène; enfin, en 1752, à la suite de Lucien, qu'il relève souvent, il donna un Mémoire sur la vie du Philosophe cynique Pérégrin.

*Tome XXIII, p. 271.*

*Tome XXIV, p. 1.*

*Tome XXVIII, p. 69.*

Le savoir, le goût, la netteté des idées, la saine critique, la justesse du coup-d'œil, qui distinguent ces morceaux de Littérature ne permettroient pas de pardonner à M. Capperonier le silence qu'il garda dans la suite, si ce silence eût été volontaire. Depuis cette époque, il ne vit plus dans nos Mémoires; la destinée lui réservoit la gloire de succeder aux travaux comme aux places des Savans de cette Compagnie, préposés à la garde des principaux dépôts que conserve la

plus riche Bibliothèque de l'Europe. Elle perdit, en 1759, M. Melot, Garde des Manuſcrits : cette perte qui lui fut commune avec l'Académie, dont les regrets tracés par un pinceau également vigoureux & délicat, vivront autant que nos Mémoires, fut réparée par le choix de M. Capperonier. Environ ſeize mois après elle perdit encore, en la perſonne de M. l'abbé Sallier, un Garde vigilant de ſes Livres ; l'Académie un Confrère eſtimé, dont l'éloge, ſorti de la même main, eſt auſſi conſigné dans ſes Mémoires ; M. Capperonier, un protecteur éclairé, un ami ſolide, un juſte appréciateur de ſon mérite. Il parut deſirer de lui ſuccéder : ſes deſirs furent bientôt ſatisfaits ; il paſſa de la garde des manuſcrits à celle des imprimés.

Le choix d'un Garde particulier de la bibliothèque Royale eſt aſſurément bien capable d'intéreſſer l'amour-propre ; il ſuppoſe un mérite proportionné à l'immenſité du dépôt confié à ſa vigilance ; mais le ſort de celui qu'il honore ſans doute, eſt peut-être, aux yeux de l'homme de Lettres qui l'examine de près, incomparablement plus déplorable que digne d'envie. Sans avoir l'autorité du Garde en chef, il faut qu'il en poſsède tous les talens, & ces talens ne lui ſuffiſent pas.

Adminiſtrateur, pour ainſi dire, en ſecond du patrimoine des Muſes, leur commerce intime, ce doux charme de la vie littéraire lui eſt preſque interdit. Au milieu de leur ſanctuaire, il eſt comme ſéqueſtré de leur ſociété. Ce n'eſt ni à s'inſinuer dans leur plus ſecrète familiarité par des ſoins étudiés, ni à mériter pour ſalaire leurs plus ſéduiſantes faveurs, que s'exercent toutes les facultés de ſon ame ; chargé, en quelque ſorte, de les approviſionner, de les alimenter, il s'agite loin d'elles pour reconnoître leurs poſſeſſions, pour les accroître, les améliorer ; & tandis qu'occupé ſans relâche à reculer les bornes de leur empire, à mettre tout en valeur, à combler les intervalles, à remplir les vides, à porter dans toutes les parties l'ordre & la vie, s'il abrège & facilite les travaux, s'il fait d'abondantes récoltes, s'il accumule des

tréſors, il multiplie des jouiſſances qui ordinairement ne ſont pas pour lui.

La ſcience même la plus néceſſaire à ſes vues comme une des plus utiles au bien des Lettres, celle qui doit diriger tous ſes mouvemens, & en aſſurer le ſuccès, la Bibliographie, ſcience de Libraire inſtruit, auſſi sèche qu'épineuſe en elle-même, le dévoue impitoyablement à la recherche faſtidieuſe de petits faits & de menus détails de Typographie, d'où ne peut réſulter pour lui que la connoiſſance hiſtorique des livres, ſouvent ſi étrangère à la vraie ſcience, celle des choſes & des vérités que les livres enſeignent.

Avide & indigent dans le ſein de l'opulence, la paſſion qui ſouvent le domine, & ſans laquelle il manqueroit ſon but, reſſemble aſſez à celle de l'avare, néanmoins avec une différence qui l'ennoblit & lui imprime un caractère de grandeur : l'un, baſſement jaloux de tréſors ſourdement enfouis, en interdit l'uſage, & à lui-même & au reſte de l'Univers ; tandis que l'autre conſacre généreuſement aux progrès des Arts & des Sciences, & à l'utilité de ceux qui les cultivent, des richeſſes dont il n'a pas le temps de jouir. L'activité & l'étendue du zèle qui le maîtriſe, & auquel il en doit l'acquiſition, ne le lui accordent pas ; heureux ſeulement lorſque, d'ailleurs riche de ſon fond, des connoiſſances acquiſes de bonne heure peuvent le dédommager de ces privations ! car enfin, rarement eſt-il ſoutenu par l'eſpoir conſolant du tribut de reconnoiſſance du à des travaux obſcurs & preſque toujours ignorés. Qu'a-t-il donc fait pour les Lettres, demande-t-on quelquefois ? par quelle production de génie ſon nom s'eſt-il illuſtré ? Comme ſi la poſtérité ne devoit pas lui tenir compte de tout ce qui n'auroit pas été fait ſans lui. Eh ! ſait-on combien de germes ſeroient reſtés à jamais ſtériles, s'il n'eût ſuggéré le moyen de les vivifier ? Sait-on combien il a indiqué de ſources inconnues où il falloit puiſer, de routes ſecrètes qu'il falloit ſuivre ; combien de circuits, de détours, de faux pas, d'erreurs, de momens

précieux il a épargnés à ceux qui ont imploré le ſecours de ſon expérience & de ſes lumières ?

Celles que M. Capperonier avoit acquiſes, ſur-tout par une étude approfondie de la Langue & de la Littérature Grecque, & dont nous avons été ſi ſouvent témoins dans nos Séances particulières, avoient précédé, préparé, accompagné le mérite de Bibliographe ; & ſi l'Académie a quelque ſujet de ſe plaindre que les unes aient moins tourné à ſon profit qu'elle ne devoit l'eſpérer, elle peut du moins ſe conſoler par l'avantage général que l'autre a procuré aux Lettres.

Succeſſeur de M. l'abbé Sallier, ſes premiers ſoins furent de rendre ce qu'il devoit à la mémoire d'un ami bienſaiſant. Le public attendoit avec impatience l'édition du Joinville qui s'exécutoit à l'Imprimerie Royale. Un manuſcrit, plus complet que tous ceux qu'on avoit connus juſqu'alors, rendoit à l'Auteur cette franchiſe primitive, cette naïveté originale, je dirois preſque cette fleur d'antiquité, qu'une fauſſe délicateſſe de goût avoit altérée ou flétrie, ſous prétexte de rajeunir le ſtyle. M.rs Melot & Sallier avoient réuni leurs efforts pour rendre cette édition digne des regards & de l'attente des amateurs de notre Hiſtoire ; une mort prématurée leur ravit l'honneur de conſommer une entrepriſe qu'ils avoient preſque conduite à ſon terme. Témoin de leurs travaux, auxquels il avoit même eu part, M. Capperonier en reprit la ſuite, & avec le ſecours de quelques perſonnes attachées à la Bibliothèque Royale, il mit la dernière main à l'ouvrage déjà trop avancé au gré de ſa reconnoiſſance.

Mais pour éclater, elle n'avoit pas attendu un temps de deuil & de triſteſſe ; elle s'étoit ſignalée dès l'année 1759, par la dédicace de cette édition des Comédies de Plaute, qui, avec celle de Jules-Céſar en 1754, tient un rang ſi diſtingué parmi les éditions élégantes & correctes dont s'honore la preſſe de Barbou. L'habile Éditeur, pour diſſiper juſqu'aux moindres obſcurités du texte, non content de comparer avec l'attention la plus ſoutenue les anciennes éditions d'Alde, de Lambin, de Taubman & de Gronovius, donna

donna dans un Gloſſaire, une explication très-préciſe des mots ſinguliers employés par le Poëte Latin, & enſuite changés ou proſcrits par l'uſage; édition précieuſe, digne d'avoir place à côté de l'édition Grecque d'Anacréon que M. Capperonier avoit publiée quelques années auparavant; & celle-ci a moins mérité l'accueil des curieux par le choix du papier, par la netteté des caractères & la commodité du format, que les ſuffrages des Savans par la correction du texte qu'aucune faute ne dépare.

Des occupations moins éclatantes, quoique plus laborieuſes, attendoient M. Capperonier. Le temps étoit venu que le vaſte domaine littéraire de nos Rois devoit s'accroître coup-ſur-coup, & ſe peupler de nouvelles & nombreuſes colonies.

M. Falconet n'étoit plus : ce Savant univerſel, dont le nom ſe prolongera dans l'avenir avec le riche dépôt qu'il a groſſi, après avoir raſſemblé de toutes parts dans ſon cabinet plus de cinquante mille volumes, ou rares, ou curieux, ou intéreſſans, en tout genre de Littérature, ne s'en étoit réſervé que l'uſage durant ſa vie, en obtenant la permiſſion de faire paſſer dans celui de Sa Majeſté tous ceux qui ne s'y trouveroient pas à ſa mort, & la mort l'enleva vers le commencement de l'année 1762. Il falloit dès-lors, aux termes de la convention, démêler dans cette multitude ceux qui manquoient abſolument à la Bibliothèque Royale, ou dont l'édition étoit différente, ou enfin qui ſe diſtinguoient par une conſervation & une condition ſupérieure; ouvrage de longue haleine & d'autant plus pénible, qu'une délicate & ſcrupuleuſe exactitude devoit préſider à l'examen, à la vérification & au choix. M. Capperonier s'y livra ſans réſerve, & graces à l'aſſiduité & à l'intelligence qu'il mit dans la conduite du travail, dix-huit mois ſuffirent à une opération qui enrichit la Bibliothèque Royale de onze mille volumes, & qu'on n'auroit pas été ſurpris de voir durer quelques années.

Elle finiſſoit à peine, lorſque l'Europe fut étonnée d'un

évènement que dix ans auparavant elle n'auroit même pas ſoupçonné. On comprend que je veux parler de celui qui tranſplanta dans la Bibliothèque du Roi celle du célèbre Huet, évêque d'Avranches. Moins précieuſe par le nombre que par le choix des livres, elle étoit compoſée de huit mille deux cents ſoixante-onze volumes, y compris environ deux cents manuſcrits. Dans ce nombre, plus de deux mille imprimés chargés de notes marginales, de la main du docte Prélat, diſputoient de prix aux manuſcrits même. La Bibliothèque du Roi offroit une place vide à plus de deux mille autres. Une collection rare qui atteſtoit le goût & le ſavoir de celui qui l'avoit formée, ne pouvoit manquer de lui être chère : c'étoit pour lui l'objet d'une paſſion forte & inquiète, dont l'effet devoit ſe prolonger bien au-delà du terme de ſes jours. Auſſi, dans la crainte que diſperſée après ſa mort elle n'eût le ſort des feuilles de la Sibylle, il prit, pour l'en garantir, le parti de la léguer à une maiſon Proteſſe d'un Ordre qui ſembloit devoir braver long-temps les orages, avec la clauſe expreſſe qu'aucun livre n'en ſortiroit pour quelque cauſe que ce pût être. Sa ſagacité perçant dans l'avenir, avoit pourtant, à tout haſard, prévu le cas où le legs pourroit devenir caduc : il le devint en effet; la propriété en fut adjugée à M. l'abbé de Charſigné, neveu du Prélat, & bientôt après, tranſmiſe au Roi par des arrangemens utiles & honorables pris avec l'héritier, qui remplirent à-la-fois les vues du teſtateur & les deſirs du Public.

Multiplier les travaux que de pareilles acquiſitions traînent à leur ſuite, c'étoit ſervir la paſſion favorite de M. Capperonier; l'intérêt de la Bibliothèque Royale étoit pour lui un intérêt prédominant & preſque excluſif. Le nom ſeul avoit même ſur ſon ame un pouvoir tout particulier; il ſuffiſoit de le prononcer, pour être ſûr de la diſtraire de tout autre objet, & de fixer conſtamment ſon attention : toute ſa ſenſibilité s'épanouiſſoit; regards, diſcours, ton, geſtes, maintien, tout annonçoit la chaleur du ſentiment. Mais ce nom ſi cher, ſi efficace, on put le prononcer impunément quelques jours

avant le dernier de sa vie, & dans des intervalles d'assoupissement qui faisoient trève à ses douleurs. L'ébranlement de l'organe ne passoit plus jusqu'à l'ame, les sens restoient engourdis, le cœur sans émotion ; & dès-lors ce dut être un présage certain que le monde, qui déjà n'étoit plus rien pour lui, ne tarderoit pas à lui échapper.

En 1766, nommé par le Roi pour faire, dans la Bibliothèque de M. le duc de la Vallière, l'estimation d'une partie d'histoire Naturelle que Sa Majesté destinoit à son cabinet de Trianon, une délicatesse louable ne lui permit pas de diriger seul cette opération : il demanda & obtint pour adjoint, M. de Bure, auteur de la Bibliographie instructive. Ce fut pour M. Capperonier une occasion d'enrichir la Bibliothèque du Roi de quelques livres & manuscrits précieux qu'il savoit être dans celle de M. de la Vallière. Tels sont entr'autres le *Rationale Durandi*, sur vélin, de 1459; l'*Hortus sanitatis*, sans date, un recueil des Traités de paix, en deux volumes *in-folio;* l'exemplaire propre de Henri III, des Statuts & des deux premières promotions de l'ordre du Saint-Esprit, avec les armoiries des Chevaliers superbement enluminées; le fameux Traité des Joûtes & Tournois, de René d'Anjou, que M. de la Vallière avoit eu de M. le Prince de Conti.

Cependant, la partie d'histoire Naturelle déposée dans une salle de la Bibliothèque du Roi, attendoit les ordres qui devoient décider finalement de son sort, lorsqu'en 1774 M. Capperonier découvrit qu'elle n'étoit plus destinée au cabinet de Trianon : il en instruisit sur le champ M. Bignon, & bientôt la nouvelle colonie acquit le droit de bourgeoisie où elle n'avoit d'abord été reçue qu'à titre d'hospitalité.

Dans le cours de la même année 1766, le zèle de M. Capperonier à seconder celui du Garde en chef, s'étoit aussi signalé par une conquête littéraire digne de la Bibliothèque du Roi. M. de Fontanieu, Conseiller d'État & Intendant des meubles & effets de la Couronne, n'avoit épargné ni recherches, ni soins, ni dépense pour former un immense

recueil de titres & de pièces concernant l'Hiſtoire générale & le Droit public de la France. Sans parler d'une multitude d'eſtampes rares & curieuſes, ni même de dix mille imprimés, dont pluſieurs n'exiſtoient pas dans la Bibliothèque Royale; ſans parler d'un grand nombre de Diſſertations de M. de Fontanieu, qui, avec les papiers de ſes Intendances en Dauphiné & à l'armée d'Italie, occupoient deux cents volumes, tant *in-folio* qu'*in-4.º*; ni encore de deux cents ſoixante-ſix manuſcrits, la plupart ſur vélin, qu'il avoit acquis dans ſes voyages; on remarquoit dans cette riche collection, faite avec autant de choix que de méthode, plus de ſoixante-dix mille pièces manuſcrites, avec pluſieurs pièces fugitives que leur rareté, quoique imprimées, mettoit au niveau des manuſcrits. Après la mort du poſſeſſeur, des arrangemens pris avec lui de ſon vivant, & ménagés par M. Capperonier, la firent paſſer dans la Bibliothèque du Roi, & chargèrent notre Confrère d'un nouveau travail qu'il n'a pu achever.

Au milieu de tant d'occupations, il ne perdoit point de vue la ſuite du catalogue de la Bibliothèque; on y travailloit ſous ſes yeux avec toute l'attention qu'exige une entrepriſe de cette eſpèce, & avec toute la célérité qu'elle comporte. D'amples ſupplémens aux lettres déjà imprimées formeront peut-être autant de volumes, ſi jamais ils ſont publiés. Une grande partie des notices de la Juriſprudence civile, exécutée ſur un plan qui pourra étonner les plus habiles Bibliographes, n'attend que le moment de ſe produire au grand jour.

Empreſſé de donner au Public le premier volume de cette ſuite naturelle de la Juriſprudence canonique, M. Capperonier, le 15 de Mai dernier, quittoit M. du Perron, Directeur de l'Imprimerie Royale, après un long entretien ſur les arrangemens indiſpenſables pour un objet de cette importance, lorſque rentré dans ſa maiſon, qu'il n'avoit pas regagnée ſans peine, il ſentit à la hanche un mal que les gens de l'Art prirent pour une attaque de goutte, quoiqu'il n'y fût pas ſujet : on ne ſe trompoit pas; la goutte ſe manifeſta bientôt après dans l'eſtomac avec des douleurs aiguës & un étouffement très-

dangereux. On réuſſit à l'en chaſſer par des ſecours adminiſtrés à propos; mais au moment qu'on croyoit le malade hors de danger, elle s'y replaça furtivement, & deux jours après, le précipita dans la nuit du tombeau *, lui laiſſant aſſez de raiſon & de préſence d'eſprit pour ſentir & pour calculer les approches de ſa dernière heure : il la vit arriver avec ces ſentimens de patience, de fermeté & de réſignation que le Chriſtianiſme inſpire.

* Le 30 mai 1775.

Il laiſſe un fils attaché à la Bibliothèque du Roi, & une fille, fruits d'un hymen formé des mains de la vertu & des grâces, à l'inſu de la fortune. C'eſt dans le ſein de cette alliance, commencée ſous les auſpices de la tendreſſe, cimentée par l'eſtime inſéparable des mœurs pures, ſoutenue par l'égalité d'humeur & de caractère, d'où dépend l'union conſtante des cœurs, qu'il a goûté les douceurs de la vie domeſtique, ſi bien ſenties par les ames ſaines, ſi dédaignées par les ames corrompues, auſſi incapables qu'indignes de les connoître.

Il a laiſſé auſſi, depuis pluſieurs années, le Public dans l'attente de l'édition d'un Sophocle, dont le texte eſt imprimé avec la Verſion latine & les Scholies grecques; il y manque ſeulement la dernière feuille, dont il n'y a jamais eu que la planche de faite, & qui, par malheur, s'eſt perdue à la mort de M. Moreau, Imprimeur de l'Ouvrage. L'Éditeur ſe propoſoit d'y joindre des notes, il s'en eſt trouvé quelques-unes dans ſes papiers; & ſur-tout un *lexique* des mots & des expreſſions dont Sophocle a fait uſage : il n'eſt pas achevé; c'eſt une ſorte de dette que ſon fils, qui jeune encore annonce de favorables diſpoſitions, ſe charge d'acquitter. Cette eſpèce d'engagement qu'il contracte avec le Public, lui impoſe un devoir bien intéreſſant, celui de faire vivre le nom de ſon père en créant le ſien. Pourroit-il ne pas ſentir ce qu'il doit à la mémoire d'un père tendre, à la conſolation d'une mère affligée, à ſa propre gloire?

Né obligeant, ce père dont il déplore la perte, ſaiſiſſoit avidement toutes les occaſions de rendre les ſervices qui dépendoient de lui. C'eſt aux Savans de tous les pays à

publier ſon empreſſement à les animer, à les ſeconder dans leurs entrepriſes littéraires, à lever les obſtacles capables de les décourager, à leur prodiguer les lumières & les ſecours dont ils avoient beſoin, à leur fournir des facilités que ſouvent ils n'auroient pas oſé eſpérer. Ame honnête, riche en vertus ſociales, où pourtant dominoit peut-être un peu trop ce caractère louable en lui-même, mais périlleux, qui bannit la méfiance quelquefois ſi néceſſaire dans la vie, & qui ſuppoſant les hommes tels qu'ils devroient être, nous rend ſouvent les dupes des hommes tels qu'ils ſont.

Peut-être auſſi les relations multipliées de la place qu'il rempliſſoit à la Bibliothèque du Roi l'ont-elles engagé trop avant dans le tourbillon de la ſociété, trop peu indifférente aujourd'hui, quoique ſouvent ſi nuiſible à l'homme de Lettres; & qui ſait s'il n'en a pas payé du prix de ſes jours les charmes ſéducteurs, que le goût d'une vie plus retirée lui eût fait dédaigner?

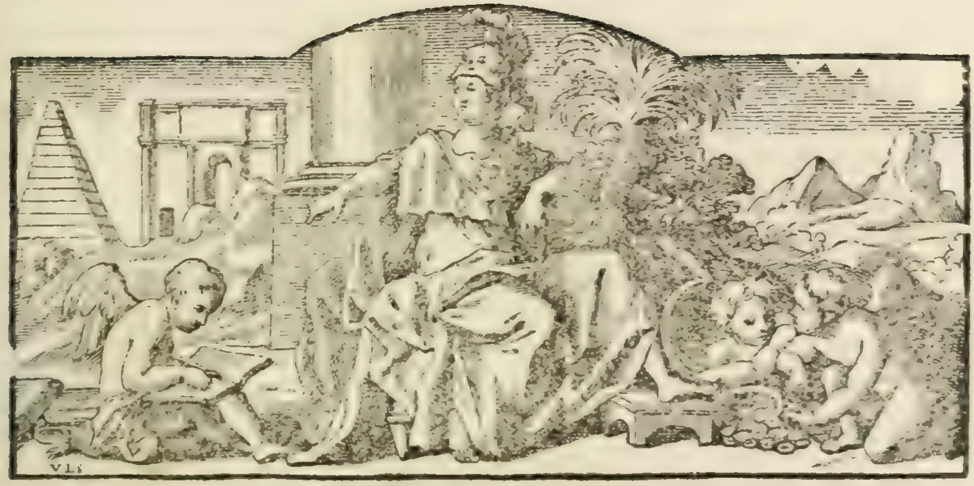
# MÉMOIRES
# DE LITTÉRATURE,
## *TIRÉS DES REGISTRES*
## *DE L'ACADÊMIE ROYALE*
## *DES INSCRIPTIONS*
## *ET BELLES-LETTRES,*

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLXXIII,

JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLXXV,

*& une partie de M. DCCLXXVI.*

MÉMOIRES



# MÉMOIRES
## DE
# LITTÉRATURE,

*Tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.*

## *DIX-SEPTIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.*

### *Suite du Gouvernement de la Phénicie, & de ſes différentes Révolutions *.*

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 21 Août 1772.

LA Phénicie, comme on l'a vu dans un Mémoire précédent, paſſa pendant le règne d'Hiram II, de la domination des Chaldéens ſous celle des Perſes. Xénophon

* Ce Mémoire qui a été recouvré, eſt la ſuite du Quinzième.

compte ce pays parmi ceux qui furent ſubjugués par les armes de Cyrus ; mais ce qui prouve que la ſoumiſſion des Phéniciens fut volontaire, c'eſt qu'Hiram fut maintenu ſur le trône. En effet, de toutes les villes de cette province, il n'y eut que Gaza qui, fidèle à ſes maîtres, refuſa d'ouvrir ſes portes aux Perſes, & qui eſſuya un ſiége; toutes les autres s'empreſsèrent de prévenir les armes victorieuſes du Conquérant; c'eſt le témoignage que leur rend Cambyſe, fils & ſucceſſeur de Cyrus. Quelque deſir qu'eût ce Prince de porter la guerre à Carthage, il ne voulut point forcer les Phéniciens de lui fournir des troupes & des vaiſſeaux; & la raiſon qu'il allégua, étoit parce qu'ils s'étoient ſoumis volontairement à l'empire des Perſes

*Xenoph. Cyrop. Proœm.*

*Polyb. excerpt. Val. p. 87.*

*Herod. III, p. 191.*

Hiram, roi de Tyr, ſous le règne duquel étoit arrivée la deſtruction de l'empire de Chaldée, ſurvécut ſix ans à cette révolution, & mourut, après vingt ans de règne, l'an 431 avant l'ère vulgaire, qui fut l'avant-dernier du règne & de la vie de Cyrus. Hiram, ſoumis à ce Prince, avoit exécuté l'ordre qu'il avoit reçu de lui d'aider les Juifs, à qui il avoit permis de revenir dans leur pays, & de leur fournir les matériaux néceſſaires pour rebâtir leur ville & leur temple; il leur avoit donné des bois de cèdre qu'il avoit fait couper ſur le Liban, & fait conduire par mer juſqu'à Joppé, d'où les Juifs les avoient fait tranſporter par terre à Jéruſalem. Ces fournitures n'avoient pas été plus gratuites que celles qui avoient été faites à Salomon par Hiram I. Les Juifs avoient payé les ouvriers qu'Hiram leur avoit envoyés ; & en échange des bois qui leur avoient été fournis, ils avoient donné du blé & du vin.

*Lib. Eſdr. III, 7.*

Le ſucceſſeur d'Hiram II eſt inconnu ; & il eſt à préſumer que les Phéniciens s'étant ſoumis aux Perſes, aux mêmes conditions qu'ils l'avoient été aux Chaldéens, ils n'eurent point la liberté de choiſir leur Souverain, & qu'ils reçurent un Roi de la main de Cyrus, comme ils avoient reçu les précédens de celle des rois de Babylone; car les ſoixante-dix années d'aſſerviſſement annoncé par Iſaïe, n'étoient point

*Iſaï. XXIII, 15 & 17.*

encore expirées. En les comptant, comme on le doit, de la prise de Tyr, c'est-à-dire, de l'an 573 avant l'ère chrétienne, elles n'ont dû prendre fin que l'an 503 qui concourt avec la dix-neuvième année du règne de Darius. Ce Prince les rétablit dans tous leurs droits, & leur laissa la liberté de choisir leurs Rois. Tyr ne fut pas la seule ville de Phénicie qui profita de cette prérogative; la plupart des autres villes, & Sidon en particulier qui, avant la conquête de Nabuchodonosor, avoit été soumise à Tyr, se donnèrent des Rois qui les gouvernèrent, mais sous la dépendance de ceux de Perse, dont ils se reconnoissoient les vassaux.

Les Phéniciens, quoique soumis aux Chaldéens, n'avoient point interrompu leur commerce que l'habitude qu'ils en avoient contractée, & le peu de valeur du terrein qu'ils occupoient, leur avoient rendu nécessaire. La liberté qui leur fut rendue par Darius, leur servit à l'étendre davantage & à le rendre plus florissant; il paroît même que tant que dura la Dynastie des Perses, ils furent les seuls de l'Orient qui connussent la mer, & qui fissent le commerce par eux-mêmes.

Justin prétend que les Phéniciens eurent beaucoup à souffrir de la domination des Perses, & qu'ils furent souvent & long-temps fatigués par leurs guerres; mais ce ne put être dans les premières années de cette Monarchie; car Cyrus, pendant le peu d'années qu'il fut sur le trône, gouverna avec sagesse & modération : Cambyse, son fils & son successeur, quoique d'un caractère violent & impétueux, ne les maltraita point; il eut au contraire pour eux des ménagemens & des égards particuliers. Ce Prince qui s'en étoit servi dans la guerre d'Égypte, auroit bien voulu les employer aussi dans celle qu'il méditoit contre Carthage; mais la répugnance qu'ils lui témoignèrent de marcher contre une ville alliée, qui étoit même une de leurs Colonies, lui fit abandonner son projet, & il ne paroît point qu'il leur en ait marqué aucun mécontentement.

*L. XVIII.*

Ce même Prince mourut en Phénicie. Averti par l'oracle qu'il mourroit à Ecbatane, il avoit résolu de ne plus retourner

en Médie, dont cette ville étoit la capitale; mais il ignoroit qu'il y avoit une autre ville de ce nom, où il trouva ce qu'il vouloit éviter. Ayant appris en Syrie, où il étoit alors, la révolte de Smerdis le Mage à Suze, il donna ordre à ſes troupes de marcher contre lui, & voulut monter à cheval pour ſe mettre à leur tête; en y montant, ſon épée qui tomba du fourreau, le bleſſa grièvement à la cuiſſe. Il ſe fit porter dans une ville voiſine qui étoit ſur le Carmel pour s'y faire panſer, & il n'y fut pas plutôt, qu'il apprit qu'elle ſe nommoit Ecbatane. Alors ſe rappelant ce qui lui avoit été prédit en Égypte, il ne douta point que ce ne fût le lieu dont l'Oracle avoit parlé, & perſuadé qu'il y mourroit, il donna tous les ordres néceſſaires pour la ſucceſſion au trône de Perſe, après quoi il mourut l'an 522 avant J. C. après un règne de ſept ans & cinq mois.

*Herod. III.*

Darius qui monta ſur le trône l'année ſuivante, partagea l'empire des Perſes en vingt ſatrapies ou gouvernemens, & comprit dans le cinquième la Phénicie, la Paleſtine & l'île de Chypre. Chacun de ces gouvernemens avoit un ou pluſieurs Rois tributaires de la Perſe, ce qui n'empêcha point Darius de leur donner un Satrape ou Gouverneur général, pour éclairer leur conduite, les contenir dans le devoir, & les empêcher de rien entreprendre contre les intérêts de l'Empire. Il paroît par le Livre d'Eſdras, que celui qui fut prépoſé à la cinquième ſatrapie, dans laquelle la Phénicie ſe trouvoit compriſe, ſe nommoit *Tatenaï,* & que l'autorité de ce ſatrape étoit limitée par un Conſeil dont il devoit prendre & ſuivre les avis; car il eſt parlé des Conſeillers de Tatenaï, dont le premier s'appeloit *Statbuzanaï.*

*Id. p. 226.*

*Lib. Eſdr. V, 3.*

Les Phéniciens, comme vaſſaux & tributaires de l'empire des Perſes, contribuèrent à toutes les guerres que Darius entreprit. La connoiſſance qu'ils avoient de la mer, & le grand nombre de vaiſſeaux qu'ils étoient en état de fournir, les lui rendoient néceſſaires dans ſes expéditions. On les voit dans la guerre qu'il porta ſur les terres des Scythes, ſous le prétexte de ſe venger de l'incurſion que ces Peuples avoient

*Herod. IV, p. 225 & 287.*

faite plus de cent ans auparavant dans la haute Asie, sous le règne de Cyaxare I.er, roi des Mèdes.

Ils eurent aussi part à la guerre contre les Ioniens. Le commencement ne leur fut point glorieux; car la flotte Phénicienne fut battue par celle des Ioniens, à la vue de Milet; mais ils réparèrent bientôt ce désavantage, ils battirent à leur tour celle des Ioniens, & leur victoire fut suivie de la prise de Milet & de toute la province de Carie. L'année suivante, 496, ils subjuguèrent toutes les îles de la côte d'Asie, réduisirent toutes celles de l'Hellespont du côté de l'Europe, brûlèrent Périnthe, Sélymbrée, Byzance, Chalcédoine, & soumirent toute la Chersonèse de Thrace. L'athénien Miltiade, à qui cette province appartenoit, ne se croyant pas assez fort pour leur résister, s'étoit retiré dès qu'il avoit appris que leur flotte étoit à Ténédos, & s'étoit embarqué pour revenir à Athènes; mais dans le trajet un de ses vaisseaux, commandé par Métiochus son fils aîné, fut pris par les Phéniciens, qui, pour faire leur cour à Darius, l'envoyèrent à Suze, où ce Prince étoit alors. Méthiochus avoit tout à craindre du ressentiment de Darius contre Miltiade : cet Athénien, qui avoit accompagné le roi de Perse jusqu'au Danube dans l'expédition contre les Scythes, avoit donné aux Ioniens le conseil de rompre le pont qui avoit été jeté sur ce fleuve & de retourner chez eux, ce qui auroit infailliblement fait périr Darius & toute son armée; mais ce Prince donna dans cette occasion un exemple rare de modération & de générosité; au lieu de venger sur le fils l'injure qu'il avoit reçue du père, il traita favorablement Métiochus, lui donna une maison, des terres, & lui fit épouser une dame de Perse, avec laquelle il passa honorablement le reste de ses jours, sans être tenté du desir de retourner dans sa patrie. Après tous ces exploits, la flotte Phénicienne avec celle des Cypriots, à laquelle elle étoit jointe, périt misérablement; voulant doubler le cap du mont Athos, elle fut accueillie d'une tempête si violente, que plus de trois cents vaisseaux furent brisés ou submergés. Ce désastre fut suivi

*Herod. v, p. 377.*

*Id. ibid. p. 386.*

*Id. VI, p. 392.*

*Id. ibid. p. 396.*

de la déroute de l'armée de terre, qui, campée par la faute du Général dans un endroit mal sûr, fut attaquée pendant la nuit par les Thraces, qui forcèrent ses retranchemens & firent un grand carnage. Cet échec arriva l'an 494 avant l'ère vulgaire.

Darius ayant recruté son armée deux ans après, & en ayant donné le commandement à d'autres Généraux, les Phéniciens furent encore employés; leur flotte se rendit à Samos, & s'empara de toutes les îles de la mer d'Ionie; mais la victoire remportée par les Grecs à Marathon sur les Perses, l'an 491, rendit ces succès inutiles; les troupes du Roi furent obligées de reprendre le chemin de l'Asie. Les Phéniciens, dans leurs courses, avoient enlevé d'un temple, sur le territoire des Thébains, une statue dorée d'Apollon, qu'ils comptoient emporter chez eux; le Général de l'armée des Perses l'ayant su, voulut qu'ils la déposassent à Délos, & chargea les Déliens de la rendre aux Thébains, ce qui néanmoins ne fut exécuté que vingt ans après. Au commencement de cette guerre, il s'étoit répandu un bruit que Darius avoit formé le dessein de transférer les Phéniciens en Ionie, & de donner leur pays aux Ioniens; mais ce bruit n'avoit aucun fondement : non-seulement Darius n'avoit expédié aucun ordre à ce sujet, il n'y avoit même jamais pensé. Hystiée, tyran de Milet, étoit le seul auteur de ce bruit, qu'il avoit fait courir pour affermir les Ioniens dans la révolte à laquelle il les avoit excités.

*Herod. VI, p. 423.*

*Id. ibid. p. 425.*

*Id. ibid. p. 382.*

Les mauvais succès de Darius dans cette guerre, ne servirent qu'à la lui faire reprendre avec encore plus de vigueur : il fit pour cette nouvelle expédition les plus grands préparatifs; mais il mourut avant que tout fût disposé pour entrer en campagne. Xerxès son fils qui lui succéda l'an 485 avant l'ère vulgaire, continua ces préparatifs; il fit percer l'isthme qui joignoit le mont Athos au continent. Les Phéniciens furent employés à ce travail avec d'autres Nations de l'empire des Perses; & Hérodote remarque qu'ils avoient plus d'intelligence & d'adresse pour ces sortes de travaux

*Id. ibid. p. 448.*

que tous les autres. Ils travaillèrent auſſi au pont que Xerxès fit jeter ſur le Strymon pour le paſſage de ſes troupes, & à celui qui fut fait ſur la mer d'Abydos à Seſtos, de la longueur de ſept ſtades; & ils fournirent les cordages de lin blanc pour lier & attacher enſemble les bateaux. Dans l'armée de terre que Xerxès deſtina à cette expédition, il n'y avoit point de Phéniciens; mais ils fournirent, pour leur contingent dans la flotte, trois cents galères à trois rangs de rames, outre un grand nombre de bâtimens de charge & de tranſport; ils eurent de plus, avec les Égyptiens, la commiſſion du tranſport des vivres & des munitions pour toute l'armée, tant de terre que de mer. Les vaiſſeaux fournis par les Phéniciens, & ſur-tout ceux des Sidoniens, étoient les meilleurs & les plus légers de toute la flotte, & ceux qui les montoient portoient des caſques aſſez ſemblables à ceux des Grecs; leurs cuiraſſes étoient de lin, & leurs boucliers n'avoient ni boſſes, ni pointes au milieu; l'arme offenſive dont ils ſe ſervoient étoit le dard, qu'ils lançoient avec beaucoup d'adreſſe. Ces vaiſſeaux Phéniciens étoient commandés par le roi de Sidon & par celui de Tyr; le premier ſe nommoit Tétramneſtus, fils d'Allidus; & le ſecond étoit Mapen, fils de Siron. Xerxès, à ſon arrivée à Abidos, voulut faire repréſenter devant lui un combat naval; les Sidoniens y eurent tout l'avantage, & furent proclamés vainqueurs. Quand ce Prince voulut faire la revue de ſa flotte, comme il avoit fait celles des troupes de terre, il monta un vaiſſeau Sidonien, & s'étant aſſis ſur un trône d'or, il paſſa dans les lignes, s'informant du pays d'où étoit venu chaque vaiſſeau, & du nom du commandant.

*Herod. VI, p. 452.*

*Id. ibid. p. 469.*

*Id. ibid. p. 449.*

*Id. ibid. p. 470.*

*Id. ibid. p. 469.*

*Id. ibid. p. 471.*

*Id. ibid. p. 456.*

La vue d'une ſi belle Marine perſuada Xerxès qu'il ſeroit invincible ſur mer, comme il comptoit l'être ſur terre; mais l'évènement ne répondit point à de ſi flatteuſes eſpérances. De cette nombreuſe flotte, quatre cents vaiſſeaux au moins périrent dans une tempête qu'elle eſſuia ſur la côte de Magnéſie; il en périt encore un grand nombre dans différens combats particuliers, ſur-tout aux Aphetes & à

*Id. ibid. p. 509.*

Artémisium, au-dessus de l'île d'Eubée, dans lesquels l'avantage demeura toujours aux Grecs : enfin elle fut totalement défaite dans le détroit de Salamine, où elle s'étoit engagée mal-à-propos. Avant que de tenter ce dernier combat, Xerxès avoit tenu conseil avec les Chefs des Nations dont les vaisseaux formoient sa flotte; les rois de Sidon & de Tyr, interrogés les premiers, avoient été d'avis de se présenter en bataille, & ils avoient été suivis par tous les autres Commandans, de sorte que le combat avoit été résolu. Les Phéniciens eurent à combattre les Athéniens, qui brisèrent & coulèrent à fond quelques-uns de leurs vaisseaux & en prirent d'autres. Quelques Phéniciens échappés de cette déroute, allèrent joindre Xerxès, qui du haut du mont Ægialée, où il s'étoit placé, observoit tout ce qui se passoit: ils accusèrent les Ioniens de trahison, & leur imputèrent la perte de la bataille; mais pendant qu'ils parlèrent ainsi au Roi, un vaisseau de Samothrace coula à fond un vaisseau Athénien. Aussi-tôt après ce même vaisseau fut attaqué par un autre d'Égine, & il alloit avoir le même sort qu'il avoit fait éprouver à celui d'Athènes; mais les Samothraces, bons archers, tuèrent à coups de flèches tous les Éginètes & sautèrent dans leur vaisseau, ce qui les sauva tous. Xerxès, qui avoit attentivement observé ce combat particulier, se tourna vers les Phéniciens, & leur ayant reproché leur lâcheté, qui ne les empêchoit point de calomnier des gens qui venoient de donner de telles preuves de leur valeur, il ordonna qu'on leur tranchât la tête, ce qui fut exécuté sur le champ. Dans le conseil qui fut tenu après la perte de cette bataille, l'an 480 avant l'ère vulgaire, Mardonius accusa les Phéniciens avec les Égyptiens, les Cypriots & les Ciliciens, d'être les auteurs du désastre qui venoit d'arriver; les Phéniciens méritoient ce reproche encore plus que les autres, parce qu'ils avoient été les premiers qui eussent pris la fuite. Le Roi, qui avoit compté sur la victoire, fut tellement irrité, qu'il fit couper la tête à plusieurs, & qu'il menaça les autres de les punir, comme ils

*Herod. VI, p. 550.*

*Id. ibid. p. 559.*

*Id. ibid. p. 563.*

*Diod. XI, p. 252.*

ils le méritoient. Ces menaces firent sur eux une telle impression, que la nuit suivante ils mirent tous à la voile, & retournèrent chez eux.

Quoique les Perses eussent été si mécontens du service des Phéniciens dans la guerre contre les Grecs, ils les employèrent néanmoins dans celle qu'Artaxerxès surnommé *Longue-main*, qui avoit succédé à son père Xerxès l'an 464 avant J. C. eut à soutenir contre les Égyptiens révoltés. Les commencemens de cette guerre ne furent pas heureux pour les Perses ; la flotte à laquelle les Phéniciens avoient contribué, comme tous les autres peuples maritimes de l'Empire, fut battue par les Athéniens que les Egyptiens avoient appelés à leur secours, & il y eut cinquante vaisseaux pris ou coulés à fond. L'armée de terre, commandée par Achéménides, n'eut pas un meilleur succès; elle fut défaite par les Egyptiens & par les Athéniens : cent mille Perses y perdirent la vie avec leur Général ; les autres se sauvèrent à Memphis où ils se fortifièrent. Pour réparer cette perte, Artaxerxès fit lever en Phénicie & en Cilicie une nouvelle armée dont il donna le commandement à Mégabyze & à Artabaze. Outre les hommes de pied que les Phéniciens fournirent dans cette occasion, ils donnèrent encore des vaisseaux : les Cypriots & les Ciliciens furent aussi obligés d'en fournir. La flotte formée par ces différens peuples fut de trois cents vaisseaux bien équipés & armés en guerre. Cette seconde armée fut plus heureuse que la première ; les Égyptiens & les Athéniens furent entièrement défaits, & ceux qui échappèrent au carnage, se réfugièrent dans une île du Nil, nommée *Prosopites*. Les Athéniens firent entrer leur flotte dans un des bras du Nil qui environnoient cette île; les Perses ne trouvèrent point d'autre moyen d'attaquer cette flotte, que de la mettre à sec par diverses saignées qu'ils firent au bras de cette rivière où elle étoit. La flotte Grecque devenue inutile par ce stratagème, ne profita point aux Perses : les Athéniens qui étoient au nombre de six mille, y mirent le feu, & se rangèrent en bataille, disposés à vendre leur vie bien cher, & à périr les armes à la main. Cette résolution

*Diod. xi, p. 281.*

détermina les Perſes à leur offrir la paix, à condition qu'ils ſortiroient de l'Égypte, & qu'ils auroient la liberté de retourner chez eux : ces conditions ſurent acceptées; mais à peine l'île fut-elle évacuée, que l'on vit paroître dans une des bouches du Nil, une flotte de cinquante vaiſſeaux envoyée d'Athènes pour dégager ceux qui avoient été enfermés dans cette île: la flotte de Perſe qui tenoit la mer, fondit par-derrière ſur ces vaiſſeaux Athéniens qui furent pris ou coulés à fond, à l'exception d'un petit nombre qui échappa.

Ces avantages remportés par le roi de Perſe, & auxquels les Phéniciens avoient contribué, remirent l'Égypte ſous l'obéiſſance d'Artaxerxès. Inarus, prince de Lybie, que les Égyptiens avoient proclamé Roi, s'étoit rendu au Général Perſan, à condition qu'on lui laiſſeroit la vie; mais il reſtoit encore Amyrthée à ſoumettre : ce Prince s'étoit cantonné avec ceux de ſon parti dans l'île d'Elbo, qui ne contenoit que deux ſtades : le terrein marécageux dont elle étoit environnée la rendant inacceſſible, il s'y maintint tant par ſes propres forces, que par les ſecours qu'il reçut des Athéniens. Cimon qui commandoit dans l'île de Chypre, lui envoya ſoixante vaiſſeaux : Amyrthée les joignit à ceux qu'il s'étoit déjà procurés; il oſa attaquer Artabaze qui tenoit la mer avec trois cents vaiſſeaux; il en prit cent, en coula pluſieurs autres à fond, & pourſuivit le reſte juſque ſur les côtes de la Phénicie.

*Herod. II, p. 162.*

*Thuc. I, 112. Diod. XI, p. 292. Plut. in Cim.*

Dix-huit ans après cette guerre, ou environ, ſous le règne du même Artaxerxès Longue-main, c'eſt-à-dire, l'an 429 ou 428, la Phénicie fut attaquée de la peſte : cette maladie contagieuſe dont Thucydide qui l'avoit eſſuyée, nous a laiſſé la deſcription, avoit commencé en Éthiopie, d'où elle étoit deſcendue en Égypte, & de-là avoit gagné preſque toutes les provinces de l'empire des Perſes; après avoir ainſi parcouru tout l'Orient, elle paſſa dans l'Attique l'an 431, la première année de la guerre du Péloponnèſe.

*Thucyd. II, 65.*

Sous les Rois ſuivans, les Phéniciens continuèrent de contribuer, comme ils avoient toujours fait, depuis qu'ils

étoient ſous la domination des Perſes. Ce fut en Phénicie, qu'Artaxerxès-Mnemon qui devint Roi l'an 405 avant J. C. fit conſtruire & équiper la plupart des vaiſſeaux de la flotte qu'il deſtinoit contre les Grecs. Dans celle qui fut envoyée contre les Lacédémoniens, il y avoit quatre-vingts vaiſſeaux commandés par le roi de Sidon. Conon, Général de cette flotte, remporta une victoire complette ſur celle des Lacédémoniens commandée par Piſandre qui fut tué dans le combat.

*Xenoph. III.*

*Diod. XIV, p. 439.*

Juſque-là les Phéniciens étoient demeurés fidèles aux Perſes; mais l'an 386 avant J. C. qui étoit le dix-neuvième du règne d'Artaxerxès-Mnemon, ils ſe liguèrent contre lui avec Évagoras roi de Salamine dans l'île de Chypre, & ils lui fournirent des vaiſſeaux & des troupes : cette guerre ſe termina par un Traité dont les conditions furent que Salamine demeureroit à Évagoras qui auroit le titre de Roi, en payant un tribut aux Perſes. Évagoras régna juſqu'en 373, où il fut tué par un de ſes Eunuques : Nicoclès ſon fils lui ſuccéda ; ce Prince fut mou, efféminé & livré au plaiſir ; mais Straton roi de Sidon, ſon contemporain, l'emportoit encore ſur lui à cet égard. Théopompe prétend qu'il ſurpaſſa tous les hommes en voluptés & en délices. Uniquement livré à ſes plaiſirs, il paſſoit ſa vie avec des Joueurs de flûte & d'autres inſtrumens, & avec des Danſeuſes : il avoit raſſemblé à ſa Cour un grand nombre de Chanteuſes de l'Ionie & un auſſi grand nombre de filles des différens pays de la Grèce ; les unes ſervoient à ſes plaiſirs ; il donnoit les autres aux Chanteurs & aux Danſeurs dont il étoit plus ſatisfait : cette vie molle & efféminée fut terminée par une mort violente.

*Diod. XV.*

*Athen. Deipnoſ. XII, 13.*

Les Phéniciens avoient apparemment été compris dans l'accommodement fait avec les Cypriots ; car ce fut en Phénicie, à Acé ou Aco, nommée depuis *Ptolémaïde*, que fut indiqué le rendez-vous des troupes qu'Artaxerxès avoit levées pour faire la guerre en Égypte. Cette armée fut composée de deux cents mille Perſes & de vingt mille Grecs, & la flotte de trois cents galères, avec deux cents gros vaiſſeaux & un

*Diod. XV, p. [illegible] Corn. Nep. in Iphicr.*

grand nombre de barques pour le transport des provisions; mais les lenteurs des opérations de cette armée formidable, & le peu de concert entre ses Généraux, firent avorter cette expédition dont les préparatifs avoient tant coûté; & l'inondation du Nil obligea les Perses de revenir en Phénicie, après avoir perdu inutilement une grande partie de leur armée. Artaxerxès voulut revenir à la charge; mais Tachos qui venoit de monter sur le trône de l'Égypte à la place de Nectanebus, fortifié d'un corps de troupes que les Lacédémoniens lui avoient envoyé sous le commandement d'Agésilaüs, ne jugea point à propos de l'attendre; il prévint les Perses, & marcha en Phénicie, aimant mieux faire la guerre dans ce pays, que d'attendre l'ennemi chez lui. Bagoze étoit alors gouverneur de Phénicie & de Syrie pour le roi de Perse.

*Diod. XV, p. 507.*

*Joseph. Ant. XI, 7.*

Ochus succéda à Artaxerxès Mnemon l'an 358 avant l'ère vulgaire. La Phénicie qui s'étoit liguée avec presque toutes les provinces maritimes de l'empire des Perses, refusa de reconnoître ce Prince; mais cette ligue formidable fut bientôt dissipée. Oronte satrape de Mysie que les Confédérés avoient choisi pour leur chef, ayant reçu l'argent qu'on étoit convenu de lui fournir, fit arrêter tous ceux qui le lui avoient apporté, & les envoya à Ochus : il livra en même temps à ce Prince les villes qu'on lui avoit remises, & les troupes étrangères qui avoient été levées. D'un autre côté, Rheomitrès qu'ils avoient envoyé en Égypte pour en tirer du secours, & qui en revenoit avec cinq cents talens & cinquante vaisseaux qu'il avoit obtenus, s'arrêta à son retour dans une ville de l'Asie, où ayant rassemblé quelques Chefs des mécontens, il les fit saisir, & les envoya chargés de chaînes au roi de Perse. Toutes les mesures prises par les provinces mécontentes ayant été ainsi déconcertées par la trahison de ces deux hommes, la Phénicie fut remise sous l'obéissance des Perses.

*Diod. XV, p. 504.*

En 351, les hauteurs & l'imprudence des Officiers d'Ochus occasionnèrent une nouvelle révolte. Pendant que les Phéniciens étoient assemblés à Tripoli pour y traiter de leurs affaires communes, ces Officiers vinrent leur apporter quelques ordres

du Prince, qu'ils leur ſignifièrent avec des termes mépriſans. Le peuple irrité forma auſſitôt le projet de ſecouer le joug de la Perſe ; il ſe jeta ſur ces ſatrapes & les tua. Des jardins magnifiques qui appartenoient au Roi dans cette province, furent auſſitôt détruits, & le feu mis aux greniers de foin qui ſe trouvoient remplis pour ſervir au beſoin. Ce fut-là le premier ſignal de la guerre dans laquelle toute la Nation entra. Nectanebus roi d'Égypte à qui les Phéniciens s'adreſsèrent pour en obtenir du ſecours, leur envoia quatre mille Grecs commandés par Mentor de Rhodes : ce Général ſervit d'abord les Phéniciens avec fidelité ; il tomba ſur les ſatrapes qui entrèrent en Phénicie, les battit & les chaſſa du pays ; mais Ochus s'étant avancé à la tête d'une armée de trois cents mille hommes de pied & de trente mille chevaux, Mentor qui ſe trouvoit alors à la tête de l'armée Phénicienne, crut qu'il ne pourroit tenir contre des forces ſi ſupérieures, & fit ſa paix particulière avec Ochus, à qui il promit de livrer Sidon, & de l'aider enſuite à reprendre l'Égypte. Ochus ne tarda point à s'approcher de Sidon : les habitans avoient fait tous les préparatifs néceſſaires pour une bonne défenſe ; mais trahis par Tennez leur propre roi, qui étoit d'intelligence avec Mentor, leur ville fut priſe & ſaccagée par Ochus. Le traitement fait à Sidon fit rentrer toutes les autres villes dans la ſoumiſſion. Ochus après cette expédition paſſa en Égypte, & après l'avoir également ſoumiſe, il retourna en Perſe. Pendant qu'il y étoit, ceux des Sidoniens qui, à cauſe de leur commerce, ou par quelqu'autre raiſon, s'étoient trouvés abſens de leur ville, & qui avoient échappé au maſſacre & à l'incendie, y revinrent & la rebâtirent ; mais le ſouvenir du traitement que leur ville avoit eſſuyé de la part des Perſes les aliéna tellement qu'impatiens de porter leur joug, ils cherchèrent toutes les occaſions de le ſecouer.

*Diod. XVI, p. 531.*

La victoire qui fut remportée l'an 333 avant l'ère Chrétienne, ſur Darius Codomannus, par Alexandre, fit naître cette occaſion. Après la bataille qui ſe donna à Iſſus en Cilicie,

les Grecs qui étoient dans l'armée des Perses au nombre de huit mille, s'enfuirent jusqu'à Tripoli de Phénicie, d'où étant montés sur des vaisseaux qu'ils trouvèrent au port, ils allèrent en Chypre. Alexandre qui les suivoit avec son armée, arriva en Phénicie presque aussi-tôt qu'eux. À son approche, la plupart des villes s'empressèrent de se rendre au vainqueur; mais aucune ne témoigna plus d'ardeur que Sidon. Straton, roi de cette ville, fit sa soumission comme Gérostrate d'Arad & Énulus de Byblos. Alexandre, qui confirma ces deux derniers dans la possession du trône qu'ils occupoient, ne traita pas si favorablement le premier : ce Prince, informé de l'attachement de Straton pour Darius, & sachant que ce Prince ne s'étoit soumis à lui que parce qu'il y avoit été contraint par ses sujets, le dépouilla de la royauté, & lui donna Abdolonyme pour successeur. Alexandre ne trouva de résistance en Phénicie, que dans les villes de Tyr & de Gaza qu'il assiégea, & dont il traita les habitans avec autant de rigueur que de barbarie. Par la prise de ces deux villes, ce Prince fut maître de toute la Phénicie, qui après avoir été deux cents cinq ans sous la domination des Perses passa sous celle des Grecs, auxquels elle demeura soumise jusqu'à l'extinction de la monarchie des Séleucides.

*Arrian. Exp. Alex. II.*

Gaza fut rebâtie par Alexandre, qui la repeupla de gens des environs, y mit un Gouverneur & en fit une place de sûreté. Quant à Tyr, ses quinze mille habitans que les Sidoniens avoient sauvés du carnage, & ceux qui au commencement du siége avoient été envoyés à Carthage étant revenus dans leur patrie, rebâtirent en peu de temps tout ce qui avoit été consumé par le feu. Azelmélich, qui avoit soutenu le siége de Tyr, à qui Alexandre avoit conservé la royauté, voulant même qu'elle fût héréditaire dans sa famille, régna sur eux sous l'autorité d'Alexandre, & sous l'inspection de Philotas, à qui ce Prince avoit laissé le gouvernement des environs de Tyr : cette ville, comme toute la Phénicie, fut assez tranquille jusqu'à la mort d'Alexandre, qui arriva au milieu du printemps de l'an 323; mais les divisions qui arrivèrent

entre ses principaux Officiers, qui se partagèrent son Empire, & entre leurs successeurs, en firent le théâtre presque continuel de la guerre.

Ces Officiers avoient placé sur le trône Aridée, fils naturel de Philippe & frère d'Alexandre, & ils étoient convenus que si Roxane, veuve d'Alexandre, & qui étoit grosse depuis huit mois, accouchoit d'un fils, ce fils seroit Roi conjointement avec Aridée. La foiblesse d'esprit de ce dernier, ne permettant pas de lui abandonner la conduite des affaires, Perdicas, à qui Alexandre en mourant avoit laissé son anneau, symbole de l'autorité souveraine, fut élu Régent pour gouverner en son nom. Après cette élection, les Officiers partagèrent entre eux les gouvernemens des provinces de l'Empire du Prince défunt. Par ce partage, la Syrie, dans laquelle fut comprise la Phénicie, échut à Laomédon de Mitylène, & Ptolémée eut l'Égypte. Dans l'assemblée qui fut tenue pour procéder à ce partage, on fit la lecture de différens Mémoires laissés par Alexandre, dans lesquels ce Prince avoit tracé le projet de faire construire dans la Phénicie & sur les côtes voisines, mille vaisseaux plus forts que les galères ordinaires, pour porter la guerre en Afrique, en Espagne & en Sicile; mais il en fut de ce projet comme de tous les autres qu'on trouva dans ces Mémoires; les dépenses excessives qu'ils exigeoient en arrêtèrent l'exécution.

*Diod. XVIII, p. 586.*

Le concert qui avoit paru régner entre ces Officiers lors du partage, ne dura pas long-temps; il n'y avoit point encore trois ans qu'il étoit fait, que Perdicas, régent du royaume & tuteur des Rois, entreprit de déposséder Ptolémée du gouvernement de l'Égypte qui lui étoit échu; mais la plus grande partie de son armée périt dans son expédition, & ses propres soldats, irrités de ce qu'il les avoit exposés mal-à-propos, l'égorgèrent dans sa tente. Attalus, qui lui amenoit une flotte, ayant appris sa mort à la hauteur de Péluse, retourna sur ses pas & vint mouiller à Tyr. Archélaüs qui commandoit dans cette ville le reçut bien, & lui remit

*Id. ibid. p. 605 & 610.*

*Diod. XVIII, p. 617.*

huit cents talens que Perdicas lui avoit confiés. La tutelle des jeunes Rois, vacante par la mort de Perdicas, fut déférée à Python; mais cet Officier s'étant démis presque aussi-tôt de sa charge, Antipater, gouverneur de la Macédoine & de ses dépendances, le remplaça : ce Tuteur procéda à un nouveau partage des provinces; il confirma Ptolémée & Laomédon dans leurs gouvernemens, le premier de l'Égypte, & le second de la Syrie, qui comprenoit la Phénicie. Séleucus, qui dans le premier partage avoit été seulement nommé Capitaine général de la Cavalerie, sans aucun gouvernement, obtint alors celui de la Babylonie : ce Capitaine devint dans la suite le plus puissant des successeurs d'Alexandre.

Ce second partage, qui fut fait l'an 321, ne fut pas plus solide que le premier. Dès l'année suivante, Ptolemée forma le projet de réunir la Célésyrie & la Phénicie à l'Égypte; après avoir fait tous les préparatifs nécessaires, il donna le commandement de ses troupes à Nicanor : ce Général battit Laomédon, qui avoit le gouvernement de ces provinces & de toute la Syrie, & le fit prisonnier; passant ensuite dans la Phénicie, il s'assura de toutes les villes, & y mit des garnisons au nom de Ptolémée. Polyspercon, qui avoit succédé dans la régence & la tutelle des Rois à Antipater, mort de vieillesse en 319, voulut reprendre ces provinces sur Ptolémée; il en donna la commission à Euménès, qu'il déclara Capitaine général de l'Asie mineure, & qu'il chargea en même temps de faire la guerre à Antigone, gouverneur de la Lycie, de la Pamphilie & de la grande Phrygie. Euménès mena ses troupes dans la Syrie & la Phénicie, pendant que la flotte de Polyspercon s'approchoit des côtes de ces provinces : cette flotte ayant été battue par Antigone, Euménès se retira en Mésopotamie, où il fut suivi par son adversaire qui en vint aux mains plusieurs fois avec lui, le fit enfin prisonnier, & le fit mourir en 315. Antigone, après cette victoire, dépossédà les Gouverneurs qu'il soupçonnoit ne lui être point affectionnés, & fit tuer ceux

*Id. ibid. p. 622.*

ceux qu'il crut lui être entièrement opposés. Séleucus, gouverneur de Babylone, fut du nombre des proscrits; mais ce Gouverneur se retira en Égypte auprès de Ptolémée, qu'il engagea de se liguer avec Lysimaque, gouverneur de la Thrace & de tous les pays voisins du pont Euxin, & avec Cassander, gouverneur de Carie, contre l'ennemi commun.

Cette ligue attira la guerre dans la Phénicie. Antigone y vint en 314, pour s'en rendre maître aussi-bien que de toute la Syrie : il comptoit s'emparer de tous les vaisseaux qui étoient dans leurs ports; mais Ptolémée l'avoit prévenu & avoit enlevé tous ceux qui étoient sur la côte de Phénicie, de sorte qu'Antigone fut obligé de faire construire d'autres vaisseaux. Il campa aux environs de Tyr, dans le dessein d'assiéger cette place; mais auparavant il manda tous les petits Rois de la Phénicie, & les différens Gouverneurs de Syrie, & leur ordonna de mettre sur pied une nouvelle marine; il chargea en même temps les Intendans de faire au plus tôt une provision de quatre cents cinquante mille mesures de blé pour une année; & de son côté il rassembla tout ce qu'il put trouver de bûcherons & de constructeurs de navires. Tout le bois qu'il fit couper sur le mont Liban fut amené au bord de la mer; le nombre de ses ouvriers étoit de huit mille; & mille paires de bœufs furent employés au transport des matériaux; ses chantiers étoient établis à Tripoli, à Byblos & à Sidon. Pendant qu'il étoit occupé de ces préparatifs, Séleucus vint le braver en passant à sa vue avec une flotte de cent vaisseaux Égyptiens magnifiquement équipés & voguant à pleines voiles. Quoique ce Capitaine n'eût fait aucune descente, les troupes d'Antigone n'en furent pas moins effrayées : il les rassura en leur promettant que dans le cours de l'été il auroit cinq cents vaisseaux qui le rendroient maître de la mer, & mettroient les côtes à l'abri de toute insulte. Il apprit alors que les habitans de l'île de Chypre avoient signé un traité d'alliance avec Ptolémée. Laissant auprès de Tyr trois mille hommes, sous le commandement d'Andronicus, pour observer les

*Diod. xix, p. 700.*

Tyriens, il partit ſur le champ; & menant ſon armée du côté de Joppé & de Gaza, il prit ces places de force, incorpora les ſoldats de leurs garniſons dans ſes troupes, & mit à leur place de ſes propres ſoldats pour contenir les habitans.

Après ces exploits il revint auprès de Tyr, réſolu de faire le ſiége de cette place dans les formes. Il fit venir des vaiſſeaux de Rhodes, & les joignant à ceux qu'il avoit déjà, il forma une enceinte régulière autour de Tyr, & empêcha qu'il n'y entrât & qu'il n'en ſortît rien. Il n'y avoit que dix-neuf ans que cette ville avoit été priſe & ſaccagée par Alexandre; elle ſe trouva néanmoins aſſez bien rétablie pour ſoutenir ce blocus pendant quinze mois; mais enfin, réduite aux dernières extrémités, elle fut obligée de capituler, l'an 313 avant l'ère vulgaire. Les ſoldats de la garniſon que Ptolémée y avoit mis, eurent la liberté de ſe retirer avec tous leurs effets; les habitans reçus à compoſition, acceptèrent une autre garniſon de la part d'Antigone, qui, après la priſe de cette ville, alla exécuter d'autres projets, & laiſſa Démétrius ſon fils avec une armée pour conſerver ſa conquête.

Ce jeune Prince n'y fut point long-temps ſans avoir à combattre contre Ptolémée qui, venant en 312 avec une armée conſidérable, campa auprès de Gaza. Démétrius qui étoit dans le voiſinage de cette ville, voulut lui en diſputer l'entrée. Le combat fut opiniâtre, & la victoire ſe déclara enfin pour Ptolémée; Démétrius y perdit cinq mille hommes & huit mille priſonniers. Après la bataille, Démétrius voulant entrer dans Gaza, ſes troupes y entrèrent dans un tel déſordre & avec une ſi grande confuſion, qu'elles n'eurent point le temps de fermer les portes, & que Ptolémée qui les pourſuivoit y entra avec elles, & ſe rendit maître de la place. Démétrius continuant de fuir arriva à Azot, de-là il alla à Tripoli, & évacua toute la Phénicie, la Paleſtine & la Céléſyrie. Ptolémée n'eut point de peine à ſe rendre maître de la Phénicie; toutes les villes ſe ſoumirent à lui, & il n'éprouva de difficulté qu'à Tyr. Il fit propoſer à Andronicus,

qui y commandoit pour Antigone, de la lui remettre, & lui offrit de riches présens & de grands honneurs; mais cet Officier rejeta ses offres avec hauteur & dans les termes les plus durs, protestant qu'il ne manqueroit point à la parole qu'il avoit donnée à Antigone & à son fils, & qu'il n'épargneroit rien pour leur conserver cette place importante. Andronicus ne fut point le maître d'exécuter cette résolution; les habitans qui craignoient les suites d'un nouveau siége, le chassèrent de leur ville, & il tomba entre les mains de Ptolémée. Il devoit s'attendre que le refus qu'il avoit fait de rendre la place, & les termes dont il l'avoit accompagné, lui attireroient quelque mauvais traitement de la part de Ptolémée; mais il fut agréablement surpris; ce Prince estimant sa fidélité ne lui témoigna aucun ressentiment, il lui fit au contraire des présens considérables, le combla d'honneurs & le mit au nombre de ses amis.

La même année que Ptolémée remporta ces avantages, Séleucus, qui, depuis sa retraite de Babylone, étoit toujours demeuré auprès de lui, & l'avoit aidé de ses conseils, retourna à Babylone, n'ayant point d'autre escorte que mille hommes de pied & deux cents chevaux que Ptolémée lui avoit donnés. La douceur de son gouvernement, & la haine dont on étoit prévenu contre Antigone, à cause de sa dureté, le firent bien recevoir par-tout où il passa. Les troupes que Nicanor commandoit pour Antigone se rendirent à lui, & avec ces mêmes troupes, & d'autres qui le joignirent, il enleva la Suziane & la Médie à Antigone, & rentra à Babylone, dont les portes lui furent ouvertes avec des acclamations générales. Cette rentrée de Séleucus dans son gouvernement de Babylone, est devenue une époque célèbre dans l'Histoire, & c'est à cette époque, qui a été si long-temps en usage dans la Phénicie, comme dans tout l'Orient, que commence l'ère que l'on trouve dans les monumens & sur les médailles des villes & des Princes; les Grecs l'ont nommée *des Séleucides*, parce que c'est à ce retour de Séleucus, que commença l'empire de ce Prince & de ses Successeurs en

*Appian. Syr.*

Asie. Les Juifs qui l'ont aussi employée, l'ont appelée l'*ère des Contrats*, parce que, lorsqu'ils tombèrent sous la domination des Rois Syro-macédoniens, ils furent obligés de s'en servir dans toutes les dates de leurs contrats & des autres actes civils. Les Auteurs des livres des Machabées l'ont nommée l'*ère du royaume des Grecs ;* & chez les Arabes elle porte le nom de *Tarik d'hu'll Karnaim*, c'est-à-dire, l'*ère de l'homme* ou *de l'animal à deux cornes ;* & ces peuples par d'*hu'll Karnaim* entendent Alexandre-le-Grand, parce que ce Conquérant avoit subjugué l'Orient & l'Occident, qu'ils appellent *les deux cornes du monde :* d'autres veulent que ce Prince ait été ainsi nommé, parce que sur ses monnoies il se faisoit représenter avec deux cornes, par une suite peut-être de la folie qu'il avoit eue de vouloir passer pour le fils de Jupiter Ammon, que l'on peignoit ordinairement avec deux cornes de bélier; mais cette ère n'ayant aucun rapport à Alexandre, & ne commençant que douze ans après sa mort, il n'est point à présumer que ce soit ce Prince que l'on ait voulu désigner par ce surnom de d'*hu'll Karnaim*, ou *qui a deux cornes ;* il est plus vraisemblable que l'on a eu en vue Séleucus Nicator avec le règne de qui elle commence. Ce Prince est quelquefois représenté sur ses médailles avec deux cornes de taureau, ce qui pourroit avoir été occasionné par ce qu'Appien rapporte de lui, qu'il étoit si fort, que prenant un taureau par les deux cornes, il l'arrêtoit. Les Arabes ont encore appelé cette même ère *tarik Roumi*, c'est-à-dire, l'*ère Grecque.* Cette ère, ainsi que l'ont prouvé le Cardinal Noris & plusieurs autres Savans, commença avec l'automne de l'an 312 avant Jésus-Christ. L'auteur du second Livre des Machabées l'a comptée de la néoménie de Tisri, c'est-à-dire, de la même saison de cette même année; mais celui qui a écrit le premier Livre l'a anticipée de six mois, en la commençant à la néoménie de Nisan, ou au printemps de cette année 312, ce qu'il est important d'observer pour concilier les récits de ces deux Historiens. Les Chaldéens sont les seuls qui en aient mis le commencement au printemps de l'année suivante 311 avant

*Abulph. Dyn. liv. V.*

*Appian. Syr. p. 201.*

Jésus-Christ, c'est-à-dire, six mois plus tard que tous les autres Peuples qui ont fait usage de cette ère. L'auteur de la chronique d'Edesse, publiée par Assemani, a suivi cet usage des Chaldéens : ces Peuples n'ont apparemment voulu compter que du temps que Séleucus fut bien établi à Babylone par la retraite de Démétrius fils d'Antigone, qui n'arriva effectivement qu'au printemps de l'an 311.

La Phénicie ne demeura pas long-temps sous la puissance de Ptolémée; ce Prince fut obligé de l'évacuer presqu'aussitôt après s'en être emparé. Cillus un de ses Généraux qu'il avoit envoyé dans la haute Syrie pour en chasser Démétrius, fut vaincu; & le jeune Prince ayant été joint, après la victoire qu'il venoit de remporter, par Antigone son père, Ptolémée qui ne jugea point à propos de les attendre, reprit le chemin de l'Égypte, & en y retournant, il démolit les fortifications d'Acé, de Joppé & de Gaza, emporta presque toutes les richesses du pays, & se fit suivre par un grand nombre d'habitans qu'il établit à Alexandrie, & à qui il donna différens priviléges pour les y fixer. Par cette retraite, la Phénicie retomba encore au pouvoir d'Antigone qui la garda jusqu'à l'an 301 avant J. C. Cette année, Ptolémée y revint avec une puissante armée; il s'en rendit maître sans peine, & n'éprouva d'opposition que de la part des Sidoniens & des Tyriens, chez lesquels Antigone avoit mis de fortes garnisons. Il entreprit le siége de Sidon, & dès qu'il l'eut commencé, il reçut la nouvelle qu'Antigone & son fils venoient de remporter une grande victoire sur Lysimaque & Séleucus, & qu'ils marchoient en force pour lui faire lever le siége : cette nouvelle qui étoit fausse, trompa Ptolémée qui retourna aussitôt en Égypte, après avoir fait une trève de quatre mois avec les Sidoniens. Lorsqu'il y fut, il y apprit une nouvelle plus certaine qu'Antigone & Démétrius avoient été totalement défaits auprès de la ville d'Ipsus en Phrygie, & que le premier âgé de plus de quatre-vingts ans avoit été tué dans le combat, l'an 301.

Après sa mort, les Princes qui s'étoient ligués contre lui,

procédèrent à un nouveau partage dans lequel ils comprirent ses États. Ptolémée surnommé depuis *Soter*, eut l'Égypte, la Lybie, l'Arabie & la Célésyrie qui comprenoit la Palestine & la Phénicie ; la Macédoine & la Grèce échurent à Cassander : on donna la Thrace, la Bithynie & quelques autres provinces au-delà de l'Hellespont & du Bosphore à Lysimaque ; Séleucus eut tout le reste. Jusqu'à ce qu'Antigone eut commencé de mettre à exécution ses projets ambitieux, ces anciens Officiers d'Alexandre s'étoient contentés du titre de Satrapes ou Gouverneurs des Provinces qui leur étoient échues, sous l'autorité & dans la dépendance d'Aridée & de son tuteur ; mais Antigone ayant pris le titre de Roi dès l'an 306 avant l'ère vulgaire, les autres se l'étoient aussi donné à eux-mêmes de leur propre autorité.

*Diod. XX, p. 790. Plutarch. in Demetr. Appian. Syr. p. 122. Polyb. V, p. 572.*

Malgré ce partage, Démétrius fils d'Antigone possédoit encore l'île de Chypre & les deux villes de Tyr & de Sidon en Phénicie. L'an 298, trois ans après le partage, Séleucus les lui demanda ; mais Démétrius refusa de les lui donner. Ptolémée se rendit maître de tout : ayant pris l'île de Chypre en 296, Tyr & Sidon tombèrent facilement entre ses mains, & par la réduction de ces deux Places, il devint encore maître de toute la Phénicie, qu'il garda jusqu'à sa mort arrivée l'an 285 avant l'ère vulgaire, & dont ses successeurs jouirent paisiblement jusqu'à Ptolémée Philopator, qui monta sur le trône d'Égypte l'an 221.

*Plutarch. in Demetr.*

Antiochus surnommé le *Grand*, qui devint roi de Syrie par la mort de Séleucus Ceraunus son frère, en 222, entreprit d'enlever cette province au roi d'Égypte. Il fut aidé dans ce projet par Théodote l'Étolien, Gouverneur de la Célésyrie : cet Officier, mécontent de Ptolémée Philopator, s'étoit assuré des villes de Ptolémaïs & de Tyr, & avoit invité Antiochus de venir dans sa province. Le roi de Syrie s'avança en diligence jusqu'à Gerra dans le voisinage d'un lac auprès du Liban. Il apprit en cet endroit que Théodote étoit assiégé dans Ptolémaïs par Nicolas l'Étolien, Général de Ptolémée ; laissant une partie de son armée, avec ordre à ses

*Polyb. V, p. 405.*

Généraux de faire le siége du château de Brochos qui défendoit le passage du lac, il se mit à la tête du reste pour aller dégager Théodote. Nicolas l'Étolien, informé de sa marche, avoit levé le siége de Ptolémaïs, & avoit envoyé Lagoras de Crete & Dorymène d'Étolie, se saisir des gorges des montagnes auprès de Beryte, & en disputer le passage à Antiochus. Ce Prince marcha contre eux, les mit en fuite, & campa lui-même dans ces gorges : avec le reste de son armée qu'il fit venir, il entra sans aucune peine en Phénicie, où Théodote lui remit, suivant sa promesse, Tyr & Ptolémaïs. Il trouva dans ces deux places toutes les provisions que Ptolémée y avoit faites pour ses troupes, & quarante vaisseaux bien équipés, dont le moindre avoit quatre rangs de rames. Antiochus donna le commandement de ces vaisseaux à Diognete, à qui il ordonna d'aller devant Peluze, où il comptoit de se rendre lui-même par terre; mais ayant appris que c'étoit la saison du débordement du Nil, & que les troupes de l'Égypte étoient assemblées auprès de cette ville, il changea d'avis, & se promenant avec son armée, il se rendit maître de toutes les places : celles qui n'étoient point assez fortifiées se rendirent ; mais celles qui étoient plus fortes, soutinrent des siéges qui lui coûtèrent beaucoup de temps : la dernière qu'il assiégea fut Dora, ville maritime dans le voisinage du Carmel ; mais avec quelque vigueur qu'il poussât ce siége, la place étoit si forte par sa situation, & fut si souvent ravitaillée par Nicolas l'Étolien, qu'il ne put la prendre. L'hiver approchant, il fut obligé d'écouter les propositions qui lui furent faites de la part de Ptolémée, & il accepta une trève de quatre mois pour travailler à dresser des articles de paix; après quoi, donnant à Théodote le gouvernement de ses conquêtes en Phenicie, il retourna à Séleucie sur l'Oronte, & mit ses troupes en quartier d'hiver.

Les conférences se tinrent comme il avoit été convenu. Les Plénipotentiaires d'Antiochus prétendirent que les provinces dans lesquelles Antiochus étoit entré les armes à la main, lui appartenoient & faisoient partie du royaume de

Syrie; qu'elles avoient été conquises par Antigone & ensuite par Séleucus Nicator; que lorsque Ptolémée Soter avoit fait la guerre à Antigone, son dessein n'avoit point été d'étendre sa domination, mais de secourir Séleucus son allié, qui réclamoit la souveraineté de ces provinces; enfin, que lors du partage fait en 301, après la mort d'Antigone, entre Séleucus, Cassander, Lysimaque & Ptolémée, il avoit été unanimement convenu que Séleucus auroit la Syrie entière. Ceux de Ptolémée Philopator, après avoir exagéré l'injustice d'Antiochus, qui avoit profité de la trahison de Théodote l'Étolien, & lui avoir reproché d'être entré contre la foi du partage dans ces provinces, soutinrent que Ptolémée Soter ne s'étoit ligué avec Séleucus contre Antigone, qu'à condition que Séleucus auroit toute l'Asie, & que la Célésyrie & la Phénicie appartiendroient à Séleucus, qui, en conséquence du traité fait entre eux, en avoit toujours joui paisiblement, & les avoit transmis à ses successeurs. Les uns & les autres ne purent s'accorder sur rien, & le temps de la trève ayant été ainsi employé en pourparlers inutiles, la guerre recommença.

Antiochus se remit en campagne au printemps de l'an 218, résolu d'attaquer son ennemi par terre & par mer, & de réduire à son obéissance ce qu'il n'avoit encore pu soumettre. Ptolémée, pendant la trève, s'étoit préparé à la défense; il indiqua le rendez-vous de ses troupes à Gaza, & en donna le commandement à Nicolas l'Étolien. Périgènes, Amiral de sa flotte composée de trente vaisseaux armés en guerre & de plus de quatre cents de charge, eut ordre d'agir de concert avec lui, & de le seconder en tout. Nicolas se mit à la tête des troupes de terre, lorsqu'elles furent rassemblées: il fit occuper par une partie de son armée les gorges des montagnes dans le voisinage de Platanos; & avec l'autre, il se posta auprès de Porphyrion pour empêcher Antiochus d'entrer en Phénicie par cet endroit: la flotte Égyptienne étoit à l'ancre auprès de lui. Antiochus de son côté vint à Marathos; il y reçut une députation des Aradiens qui lui proposèrent de faire alliance avec lui; il accepta leur proposition, & termina

*Polyb. V, p. 411.*

un

un différend entre les Insulaires & ceux du Continent. Étant entré de-là en Syrie par le promontoire Théouprosopon, il vint à Béryte, & en passant il s'empara de Botrys, & brûla Trieris & Calamos. Nicarque & Théodote, deux de ses Généraux, marchoient devant lui avec ordre de s'emparer des défilés qui conduisoient au Lycus. Antiochus continuant sa route, vint camper sur la rivière de Damour, sa flotte le côtoyant toujours. En cet endroit, il rappela Nicarque & Théodote, & alla avec eux reconnoître les gorges dont Nicolas s'étoit saisi : après les avoir examinées, il revint à son camp. Le lendemain il laissa tous les soldats pesamment armés sous la conduite de Nicarque ; & s'étant mis à la tête des autres, il marcha pour exécuter les projets qu'il avoit formés. L'espace entre le mont Liban & la mer, extrêmement serré & en pente, ne laisse qu'un chemin difficilement praticable, & Nicolas y avoit placé en différens endroits quelques corps de troupes, & en d'autres il avoit fait construire des forts. Antiochus partagea son armée en trois corps ; le premier, commandé par Théodote, eut ordre d'aller attaquer l'ennemi qui étoit aux pieds du Liban : il ordonna au second, commandé par Menedeme, de tenter le passage par le milieu de la colline ; & le troisième dont il avoit donné la conduite à Dioclès, étoit destiné à agir sur le bord de la mer. Le Prince, avec la cohorte de ses Gardes, marchoit au milieu pour observer ce qui se passeroit, & être à portée de donner du secours, selon le besoin, à l'un ou à l'autre de ces corps. Les deux Amiraux, celui d'Égypte & celui de Syrie, s'étoient mis en bataille le plus près de la côte qu'ils avoient pu. Dès que le signal fut donné, on en vint aux mains sur mer & sur terre à la vue l'un de l'autre. Sur mer, le combat fut assez égal de part & d'autre : sur terre, Nicolas eut d'abord l'avantage ; mais le corps de troupes commandé par Théodote, ayant délogé les Egyptiens de la montagne, attaqua l'ennemi de cet endroit supérieur, & obligea Nicolas de prendre la fuite. Dans cette déroute des Égyptiens, il périt deux mille hommes, & il y en eut autant de faits prisonniers;

le reste se retira à Sidon, où Perigènes, Amiral de la flotte Egyptienne se rendit aussi. Antiochus les y suivit par mer & par terre, dans le dessein d'assiéger cette ville ; mais le grand nombre de troupes qui s'y trouvoient, lui en faisant désespérer la conquête, il n'osa l'attaquer : il renvoya sa flotte à Tyr, & avec les troupes de terre il passa dans la Galilée, & de-là dans le pays de Galaad, où il prit plusieurs villes, & revint prendre son quartier d'hiver à Ptolémaïs.

Au commencement du printemps de l'an 217, les deux Rois se mirent en campagne. Ptolémée, à la tête de soixante-dix mille hommes d'infanterie, de cinq mille chevaux & de soixante-treize éléphans, traversa les déserts qui séparent l'Égypte de la Palestine, & vint camper à Raphia, entre Rhinocorure & Gaza. Antiochus fit aussi sortir ses troupes de leurs quartiers ; il avoit soixante-deux mille hommes de pied, six mille chevaux & cent deux éléphans, avec lesquels il vint camper à dix stades de l'ennemi, & peu de jours après à cinq seulement. Cette proximité donna lieu à de fréquentes actions entre les partis, pour l'eau & pour les fourrages, & à différens combats entre des particuliers qui cherchoient à se distinguer. Théodote l'Étolien entreprit un coup plus hardi que tous les autres ; il entra un soir, accompagné seulement de deux personnes, dans le camp des Égyptiens, &, à la faveur de l'obscurité, il pénétra jusque dans la tente de Ptolémée dans le dessein de le tuer ; mais ce Prince n'y étant point alors, il tua son premier Médecin au lieu de lui ; & blessa deux autres personnes. Pendant le bruit & l'alarme que causa cette action, il se sauva & revint à son camp. Il n'y avoit que cinq jours que les deux armées étoient ainsi voisines l'une de l'autre, lorsque Ptolémée sortit de ses retranchemens. Antiochus voyant qu'il rangeoit ses troupes en bataille, fit aussi sortir les siennes. On ne tarda point à en venir aux mains : l'aile gauche de Ptolémée fut enfoncée & mise en déroute par l'aile droite d'Antiochus, qui la commandoit en personne ; mais pendant que ce Prince s'acharnoit à la poursuite des fuyards, Ptolémée, qui avoit

*Polyb. V, p. 421. Hieron. in Dan. XI.*

*Polyb. V, p. 425.*

pareillement battu l'aile gauche d'Antiochus, prit en flanc le reste de son armée qui se trouvoit entièrement découvert, & le rompit : un vieux officier qui s'aperçut à la poussière que ce centre étoit battu, en donna avis à Antiochus, qui revint sur ses pas, & trouva toute son armée en déroute, de manière qu'il ne lui resta point d'autres ressources que celle de prendre lui-même la fuite. Ayant rassemblé les débris de son armée, il voulut camper dans la plaine voisine de Raphia; mais comme la plupart de ses soldats s'étoient réfugiés dans cette ville, il fut obligé d'y entrer lui-même : il en sortit au point du jour pour aller à Gaza, d'où il envoya demander à Ptolémée la permission d'enterrer ses morts. Antiochus perdit dans cette occasion plus de dix mille hommes de son infanterie, & plus de trois cents de sa cavalerie, outre quatre mille prisonniers; trois de ses éléphans furent tués dans le combat, & deux autres moururent peu après de leurs blessures. Du côté des Égyptiens, il y eut quinze cents hommes d'infanterie & sept cents de cavalerie de tués; seize de leurs éléphans périrent dans le combat, & presque tous les autres furent pris. Antiochus, après avoir donné la sépulture à ses morts, retourna à Antioche, d'où il envoya demander la paix à Ptolémée, qui lui accorda une trève d'un an : cette trève fut suivie d'un traité de paix, par lequel la Célésyrie, la Palestine & la Phénicie demeurèrent à Ptolémée Philopator, qui nomma Andromaque gouverneur de ces provinces.

Cette paix dura jusqu'à l'année 205 avant Jésus-Christ, qui fut la dernière du règne de Ptolémée Philopator. Ce Prince laissa pour successeur un fils âgé de cinq ans : la minorité de celui-ci donna occasion à Antiochus de rompre la paix qu'il avoit faite. Ce Prince se ligua en 203 avec Philippe, roi de Macédoine, & partagea avec lui les États du Roi mineur, comme s'il en eût été en possession; & dans ce partage il se réserva la Célésyrie, la Palestine & la Phénicie : il entra aussi-tôt à main armée dans ces provinces, & s'en rendit maître en assez peu de temps. Les

*Polyb. III, p. 159. XV, p. 707. Justin. XXX.*

tuteurs du jeune Roi recoururent à la protection des Romains, à qui ils offrirent la tutelle & la régence de l'Égypte. Le Sénat accepta volontiers ces propositions, & envoya des Ambassadeurs à Philippe & à Antiochus, pour leur défendre d'inquiéter Ptolémée, & de rien entreprendre contre ses États. M. Æmilius Lépidus, l'un de ces Ambassadeurs, passa en Égypte, & prit possession de la régence au nom de la République; il confia la garde & l'éducation du jeune Prince à Aristomène d'Acarnanie, qui, par la manière dont il s'étoit conduit dans cette Cour, s'y étoit acquis l'estime & la considération de tout le monde : ce Ministre, profitant des occupations que donnoit à Antiochus la guerre qu'il avoit entreprise contre Attalus roi de Pergame, envoya, l'an 199, Scopas à la tête d'un corps de troupes reprendre la Palestine, la Célésyrie & la Phénicie : ce Général prit plusieurs villes & revint triomphant à Alexandrie; mais ces avantages furent de peu de durée.

*Liv. XXXI, 2. Just. XXX.*

*Polyb. XV, p. 717.*

Antiochus étant revenu dès l'année suivante, la victoire se déclara pour lui : le même Scopas qui fut envoyé contre lui, se fit battre par ce Prince à Panéas, près de la source du Jourdain ; il perdit la plus grande partie de son armée, & se sauva à Sidon avec dix mille hommes qui avoient échappé au carnage. Antiochus, qui le poursuivoit, l'assiégea dans cette ville, & le pressa si vivement, que manquant absolument de vivres, il fut obligé de lui rendre la place, d'où il sortit la vie sauve, mais entièrement nu. Antiochus alla ensuite à Gaza, qui refusa de lui ouvrir ses portes, de sorte qu'il fut obligé de l'assiéger en forme : la résistance qu'il éprouva de la part des habitans l'irrita tellement, qu'ayant enfin pris leur ville, il l'abandonna au pillage de ses soldats. La prise de cette dernière place mit Antiochus en possession de toute la Phénicie, & même de la Palestine & de la Célésyrie; mais il consentit, cette même année, de les rendre à Ptolémée Épiphane, par le traité de mariage de Cléopâtre sa fille avec le roi d'Egypte, dans lequel il fut convenu que Cléopâtre, fille d'Antiochus, porteroit ces

*Vales. Excerpt. p. 77. Joseph. Ant. XII, 3. Hieron. in Dan. XI.*

provinces en dot à Ptolémée, à condition qu'Antiochus jouiroit de la moitié de leurs revenus : ce mariage ne fut célébré qu'en 193 à Raphia, où les deux Princes se rendirent pour cette cérémonie.

Deux ans auparavant, en 195, Tyr avoit vu Annibal; ce célèbre Carthaginois, dans le cœur de qui la paix conclue entre Rome & sa patrie, n'avoit point étouffé les sentimens de haine dont il avoit toujours été animé contre les Romains, fut soupçonné de correspondances secrètes avec Antiochus, & de vouloir l'engager à porter la guerre en Italie. Le Sénat envoya des Ambassadeurs à Carthage pour s'informer si ces soupçons étoient fondés; ils avoient ordre, s'ils trouvoient quelques preuves, de sommer les Carthaginois de leur livrer ce Capitaine. Annibal, qui se douta du motif de cette ambassade, sortit de Carthage & gagna la côte, où il s'embarqua sur un vaisseau qu'il tenoit toujours prêt, & se sauva à Tyr: il y fut reçu comme dans sa patrie, & après s'y être reposé quelque temps, il alla à Antioche croyant y voir Antiochus; ne l'y ayant point trouvé, il se rendit à Éphèse, où il étoit, & se mit sous sa protection.

*Liv. XXXIII. 45. 49. Justin. XXXI. Corn. Nep. in Annib. App. Syr. p. 88.*

Antiochus-le-Grand mourut l'an 187 avant l'ère vulgaire, & laissa la couronne de Syrie à Séleucus, surnommé Philopator: ce Prince vécut en assez bonne intelligence, pendant quelques années, avec Ptolémée Épiphane; mais ce dernier étant mort l'an 180, pendant les préparatifs qu'il faisoit pour lui déclarer la guerre, Séleucus profita de la minorité de Ptolémée Philométor, qui avoit succédé à Épiphane son père, pour s'emparer des provinces qui avoient été données en dot par Antiochus à Cléopâtre, veuve d'Épiphane & tutrice de Philométor, & il en donna le gouvernement à Apollonius; ainsi la Phénicie retomba sous la domination des rois de Syrie.

*II Machr. III, 4.*

Séleucus Philopator n'occupa le trône de Syrie que onze ans; il mourut empoisonné par Héliodore son trésorier, qui vouloit s'emparer de la couronne. Antiochus, frère du défunt, & qui avoit été en ôtage à Rome, se trouvoit à Athènes

*Appian. Syr. p. 116. Hieron. in Dan. XI.*

lorſqu'il apprit la nouvelle de la mort de Séleucus, & celle de l'uſurpation d'Héliodore; il s'adreſſa à Euménès, roi de Pergame, & à Attalus ſon frère, & il en obtint des troupes avec leſquelles il chaſſa l'uſurpateur: ce Prince monta ſur le trône l'an 175 avant Jéſus-Chriſt, & fut reconnu de tous pour roi de Syrie. Il ſe donna le ſurnom d'Épiphane, & jouit de la Phénicie & des autres provinces que Séleucus Philopator ſon père avoit enlevées à l'Égypte, juſqu'à la mort de Cléopâtre ſa ſœur, mère & tutrice du jeune Philométor: cette jeune Princeſſe mourut l'an 173, & ceux qui lui furent ſubſtitués dans la tutelle du jeune Roi & la régence du Royaume, demandèrent à Antiochus Épiphane la reſtitution de la Phénicie & des autres provinces; demande que Cléopâtre avoit toujours éloignée, & qui, lorſqu'elle fut faite, devint la ſource d'une guerre opiniâtre entre ces deux Princes.

*Polyb. Leg. LXXXII.*

Quand Ptolémée Philométor eut atteint ſa quinzième année, il fut déclaré majeur, & couronné ſolennellement. Cette cérémonie, que les Grecs d'Alexandrie nommoient Ἀνακλητήρια, ou *ſalutation*, parce qu'on lui donnoit pour la première fois le nom de Roi en le ſaluant, eſt appelée par l'auteur du ſecond Livre des Machabées, Πρωτοκλήσια, c'eſt-à-dire, *première impoſition du nom*, ou *première ſalutation;* elle étoit accompagnée de grandes fêtes, pendant leſquelles le nouveau Roi recevoit les complimens des Ambaſſadeurs des Rois & des Républiques, ſur ſon avènement à la Couronne. Antiochus Épiphane y envoya Apollonius, un des plus grands ſeigneurs de ſa Cour; mais outre le compliment dont il le chargea, il lui donna la commiſſion d'obſerver les diſpoſitions de la Cour d'Égypte, par rapport aux provinces dont elle lui avoit fait demander la reſtitution. Apollonius lui rapporta que l'on y faiſoit des préparatifs de guerre: ne doutant point que ce ne fût contre lui, il ſe diſpoſa à la défenſe, & alla par mer à Joppé, viſita la frontière de l'Egypte, & fit tout ce qu'il jugea néceſſaire pour prévenir l'attaque de ce côté; de-là il paſſa à Jéruſalem & vint en

*Id. Leg. LXXVIII, p. 902.*

*II Mach. IV, 21.*

Phénicie, d'où, après avoir mis ordre à tout, il retourna à Antioche.

Avant que de commencer la guerre, il crut devoir prévenir les Romains ; il envoya Méléagre à Rome se plaindre au Sénat, que Ptolémée avoit violé les anciens Traités entre l'Égypte & la Syrie; & lorsque la guerre fut commencée l'an 171, il fit partir Sosiphanes & Heraclides qui, se joignant à son premier Ambassadeur, exposèrent au Sénat ses prétentions sur les provinces qui étoient l'objet de la guerre. Il paroît qu'il ne fondoit alors ses droits, que sur la conquète qu'Antiochus-le-Grand en avoit faite après la victoire de Panéas. Les Ambassadeurs que Ptolémée Philométor avoit aussi envoyés à Rome pour renouveler l'alliance de l'Égypte avec la République, lui opposèrent que cette conquète étoit injuste, parce qu'Antiochus avoit profité de la minorité de Ptolémée Épiphanes pour lui enlever des provinces qui lui appartenoient. Le Sénat ne répondit rien alors, & se contenta de promettre de faire écrire à Ptolémée ce qui conviendroit aux intérèts de la République. Antiochus cependant s'etoit avancé jusqu'à la frontière de l'Égypte, où il avoit rencontré l'armée de Ptolémée, entre Peluse & le mont Casius, & l'avoit entierement défaite. Après cette victoire, il mit la frontière en état de résister aux tentatives que les Égyptiens pourroient faire pour rentrer en Phénicie; il retourna ensuite à Tyr, & mit ses troupes en quartier d'hiver dans les villes voisines.

*Polyb. Leg. LXXI, p. 892.*

*Id. Leg. LXXII, p. 893.*

*Hieron. in Dan. XI.*

L'année suivante Antiochus attaqua l'Égypte par mer & par terre, gagna une seconde bataille, prit Peluse & pénétra jusque dans le cœur de l'Égypte, dont toutes les villes vinrent se rendre à lui; il ne trouva de résistance qu'à Alexandrie, qu'il assiégea inutilement. Pendant qu'il étoit devant cette ville, il y arriva des députés de la Republique des Achéens, d'Athènes, de Milet & de Clazomène, qui étoient envoyés pour traiter de la paix entre lui & Ptolémée: il fut encore question des droits prétendus par les deux Couronnes sur la Phénicie, la Palestine & la Célésyrie. Antiochus répeta que ces provinces étoient de la dépendance

*II. Machab. v, 1. I. Machab. i, 17. Hieron. in Dan. XI. Excerpt. Vales. p. 311.*

*Polyb. Leg. LXXXI. p. [illegible] [illegible] Leg. LXXXII. p. [illegible]*

du royaume de Syrie. Ses moyens furent qu'elles avoient appartenu à Antigone fondateur de ce royaume; qu'après sa mort, elles avoient été cédées à Seleucus par les rois Macédoniens, & qu'enfin Antiochus le Grand son père les avoit reconquises sur l'Égypte qui s'en étoit injustement emparé. Aux conventions qui avoient été faites entre Antiochus-le-Grand & Ptolémée Épiphanes, par lesquelles Antiochus, en donnant Cléopâtre sa fille à ce dernier, lui avoit cédé ces provinces, il répondit qu'elles étoient fausses, & qu'elles n'avoient jamais existé. Il ne fut rien terminé dans ces conférences qui furent tenues l'an 169, & les provinces qui en étoient l'objet, demeurèrent au roi de Syrie.

Antiochus ne survécut que cinq ans à ces conférences; il mourut l'an 164 avant l'ère vulgaire, & eut pour successeur Antiochus surnommé *Eupator* son fils, âgé de neuf ans. La guerre que les persécutions de son père avoient excitée en Judée, continua sous son règne. Dès la première année, Judas Machabée remporta une grande victoire sur Timothée, l'un de ses Généraux; lui tua vingt mille cinq cents hommes de son infanterie, & six cents de sa cavalerie. Les Tyriens, les Sidoniens & les habitans de Ptolémaïs, avec tous les Païens des environs, s'assemblèrent pour venger la mort de leurs parens & de leurs amis qui avoient été tués dans cette action; ils firent des courses dans la Galilée, & exterminèrent tous les Juifs qu'ils rencontrèrent. Simon, frère de Judas Machabée, marcha contre eux, les battit dans toutes les occasions, les chassa du pays, & les poursuivit jusqu'aux portes de Ptolémaïs. Les Phéniciens perdirent environ trois mille des leurs, & tous leurs bagages. Les Juifs ne furent pas si heureux dans l'expédition qu'ils entreprirent contre Jamnia, autre ville de Phénicie : ils y furent battus par Gorgias qui y commandoit pour le roi de Syrie, & qui leur tua près de deux mille hommes; mais ils furent dédommagés de cette perte par la victoire qu'ils remportèrent sur Lysias, tuteur du jeune Eupator, à qui Judas Machabée tua douze mille hommes ou environ, & qui mit en déroute le reste

*II Mach. X, 24.*

*I Mach. V, 9.*

*II Mach. XI, 1.*

reste de son armée qui étoit de plus de quatre-vingts mille hommes : cette victoire fut suivie d'un traité de paix entre Lysias & les Juifs, dont les Phéniciens de Joppé occasionnèrent la rupture l'année suivante, ayant jeté dans la mer deux cents Juifs qui demeuroient dans leur ville. Judas Machabée qui l'apprit, partit aussi-tôt pour tirer vengeance de cette barbarie : il surprit les habitans de Joppé pendant la nuit, fit main-basse sur tous leurs matelots, & brûla tous leurs vaisseaux; de-là il alla à Jamnia, qu'on lui dit avoir formé le même dessein que ceux de Joppé ; & quoiqu'ils ne l'eussent point exécuté, il les traita de la même manière : il marcha ensuite vers Azot, prit cette ville, démolit tous les autels, brûla les images des Dieux, & fit un grand butin.

*II Mach. XI & XII.*

*I Mach. V, 65.*

Démétrius, fils de Séleucus Philopator, & frère d'Antiochus Épiphane, étoit en ôtage à Rome, lorsqu'il y avoit appris l'élévation d'Antiochus Eupator son neveu sur le trône de Syrie : il s'étoit présenté au Sénat, & lui avoit demandé d'être rétabli sur ce trône qu'il prétendoit lui appartenir; mais le Sénat croyant qu'il étoit plus convenable à ses intérêts de voir la Syrie entre les mains d'un enfant, que dans celle d'un homme de vingt-trois ans, c'étoit l'âge de Démétrius, avoit rejeté sa demande, & avoit, par son décret, confirmé la couronne à Eupator. Démétrius renouvela sa demande l'an 162 : ayant encore été refusé, il sortit secrètement de Rome sous prétexte d'aller à la chasse, & alla jusqu'à Ostie, où il trouva un vaisseau de Carthage, qui, allant à Tyr y porter, suivant la coutume, les prémices des Carthaginois, avoit relâché dans ce port. Les vaisseaux destinés à cet usage étant les meilleurs & les plus sûrs, Démétrius s'embarqua sur ce vaisseau & arriva à Tripoli de Phénicie. La persuasion qu'il étoit envoyé par le Sénat de Rome & qu'il en seroit soutenu, le fit bien recevoir, & il s'établit sans aucune opposition sur le trône. Antiochus Eupator & Lysias son tuteur, arrêtés par leurs propres soldats, lui furent livrés : il les fit mourir tous les deux. On lui donna le nom de Soter, & trois ans après, en 159,

*Polyb. Leg. CVII, p. 937.*

*Idem. Leg. CXIV, p. 744. Just. XXXIV. App. Syr. p. 188.*

*I Mach. VII, 1.*

*II Mach. XIV, 1, 2.*

*Jos. Ant. XII, 16.*

*Polyb. Leg. CXX, p. 952.*

il fut reconnu roi de Syrie par les Romains, qui renouvelèrent avec lui les traités qui avoient été faits avec ses prédécesseurs.

La vie oisive & voluptueuse de ce Prince, lorsqu'il se crut affermi sur le trône, souleva contre lui tous ses sujets. Ptolemée Philométor, roi d'Égypte, Attalus de Pergame & Ariarathe de Cappadoce, également mécontens de ce Prince, profitèrent de ce soulèvement général, & suscitèrent contre lui un imposteur qu'ils firent passer pour le fils d'Antiochus Épiphane. C'étoit un jeune homme nommé *Balas*, de basse extraction, né à Rhodes, à qui ils firent prendre le nom d'Alexandre. Ils l'envoyèrent à Rome avec Héraclides, qui avoit été l'un des favoris d'Antiochus Épiphane ; & pour persuader plus facilement le Sénat, ils le firent accompagner par Laodice, qui étoit véritablement fils de ce Prince. Le plus grand nombre des Sénateurs gagnés rendit un décret qui reconnut Alexandre & Laodice pour enfans d'Antiochus Épiphane, & leur permit de rentrer dans le royaume de leur père. Alexandre, muni de ce décret, partit de Rome, & vint en Phénicie l'an 154 : il s'y saisit de Ptolémaïs, y prit le titre de Roi, & y fut joint par un si grand nombre de mécontens, qu'il fut bientôt en état de tenir la campagne. A cette nouvelle, Démétrius Soter sortant de l'assoupissement où ses plaisirs l'avoient plongé, assembla des troupes, marcha contre Alexandre, & le vainquit l'an 152 dans un premier combat ; mais il ne put profiter de cette victoire : ses propres soldats, qui ne pouvoient le souffrir, désertèrent en si grand nombre, que son ennemi quoique vaincu, ne fut pas long-temps sans réparer sa perte. Ces désertions firent craindre à Démétrius le succès de cette guerre ; & pour en prévenir les suites, du moins par rapport à ses enfans, & leur ménager quelques ressources dans le cas où il viendroit à perdre le trône, il en envoya deux, Démétrius & Antiochus, à Cnide, avec une somme considérable d'argent; les recommanda à un ami qu'il avoit dans cette ville, & le chargea d'en prendre soin. La guerre continuant toujours,

*App. Syr. p. 213. Liv. Epit. LII. Just. XXXV. Polyb. Leg. CXXXVIII, pag. 966; & CXL, p. 968.*

*Just. XXXV. Liv. Ep. LII.*

les deux Princes en vinrent enfin à une bataille qui décida du ſort de la Syrie : Démétrius la perdit & y fut tué. Alexandre Balas devenu par cette victoire, remportée l'an 152 avant Jéſus-Chriſt, maître de toute la Phénicie, comme de tout l'empire de Syrie, envoya demander à Ptolémée Philométor, Cléopâtre ſa fille en mariage ; elle lui fut accordée : Ptolémée l'amena lui-même à Ptolémaïs, où les nôces furent célébrées avec grande magnificence.

*I Mach. X, 48. Joſeph. Antiq. XIII, 5. Juſtin. XXXV.*

Alexandre Balas ſe croyant aſſuré ſur le trône de Syrie, ſe livra, comme ſon prédéceſſeur, à l'oiſiveté & à la débauche, & abandonna le ſoin de toutes les affaires à Ammonius ſon favori qui, par ſes cruautés & ſur-tout par le meurtre de tous ceux de la famille royale qu'il put découvrir, aliéna entièrement tous les eſprits. Démétrius l'aîné des enfans de Démétrius Soter, informé à Cnide de cette haine des peuples, crut pouvoir en profiter pour venger la mort de ſon père, & remonter lui-même ſur le trône. Laſthènes, c'étoit le nom de celui à qui ſon père l'avoit recommandé, lui procura quelques compagnies d'archers Crétois. Il s'embarqua, l'an 148, avec ce petit corps de troupes, & vint débarquer en Cilicie : il y fut bientôt joint par un aſſez grand nombre de mécontens, pour former une armée conſidérable avec laquelle il ſe rendit maître du pays. Alexandre, qui juſqu'alors ne s'étoit occupé que de ſes plaiſirs, ſortit de ſon ſerrail, donna le gouvernement d'Antioche à Hiérax & à Diodote appelé auſſi *Tryphon*, & ſe mit à la tête de ce qu'il put raſſembler de troupes; mais il n'oſa marcher à l'ennemi, parce qu'Apollonius Gouverneur de Phénicie & de Céléſyrie s'étoit déclaré pour Démétrius : cet Apollonius voulut détacher Jonathan, Prince des Juifs, des intérêts d'Alexandre ; & n'ayant pu y réuſſir, il envoya de Jamnia, où il étoit campé, le défier de venir lui donner bataille : Jonathan accepta le défi, ſortit de Jéruſalem avec dix mille hommes, vint prendre Joppé à ſa vue, & lui livra bataille. Apollonius fut défait avec perte de huit mille hommes, & pourſuivi juſqu'à Azot que le prince des Juifs prit & brûla

*Liv. Ep. L.*

*I Mach. X, 67. Joſeph. Antiq. XIII, 8. Juſtin. XXXV.*

*I Mach. XI, 38. Joſeph. Antiq. XIII, 9. Excerpt. Valeſ. p. 346.*

*I Mach. X, 30. II Mach. V, 24. Joſeph. Antiq. XIII, 8.*

toute entière avec ſon Temple de Dagon : Jonathan en fit autant aux villes ennemies qui étoient dans le voiſinage.

Balas avoit envoyé demander du ſecours à Ptolémée Philométor roi d'Égypte, ſon beau-père, qui vint lui-même, en 146, à la tête d'une armée formidable. Jonathan alla le joindre à Joppé, & le ſuivit à Ptolémaïs. Ptolémée ſéjournant dans cette dernière ville, y découvrit une conſpiration contre ſa perſonne : elle avoit été formée par Ammonius, favori d'Alexandre, qui s'étoit perſuadé que Ptolémée n'étoit entré en Phénicie avec des troupes ſi conſidérables, que pour ſe rendre maître de toute la Syrie. Ptolémée s'avança juſqu'à Séleucie ſur l'Oronte, & demanda le traître. Du refus qui lui fut fait par Alexandre de lui livrer Ammonius, il conclut que ce Prince étoit entré dans la conſpiration ; il lui ôta ſa fille qu'il donna à Démétrius, & fit avec ce dernier un traité par lequel il s'engagea de le faire remonter ſur le trône de ſon père : ce traité fut ſuivi de la révolte d'Antioche qui ouvrit ſes portes à Démétrius, & le reconnut pour roi. Alexandre Balas revint alors de Cilicie, & mit tout à feu & à ſang dans les environs d'Antioche. Démétrius qui n'en étoit pas éloigné, lui préſenta la bataille ; Alexandre fut entièrement défait & obligé de s'enfuir avec cinq cents chevaux ſeulement chez un Prince Arabe nommé *Zabdiel*, chez qui il avoit déjà envoyé ſes enfans : ce Prince chez lequel il ſe croyoit en ſûreté, lui fit trancher la tête & l'envoya à Ptolémée. Démétrius devenu par cette victoire roi de Syrie & maître de la Phénicie, prit le ſurnom de *Nicator*, c'eſt-à-dire, le Victorieux.

*I Mach. XI. Joſeph. Antiq. XIII, 8. Liv. Epit. LII.*

Ce jeune Prince ſe conduiſit auſſi mal que ſes prédéceſſeurs. Sur quelques ſoupçons qu'il conçut contre les ſoldats Égyptiens dont Ptolémée avoit renforcé les garniſons des villes de la Phénicie, il donna aux troupes de Syrie, qui étoient dans les mêmes garniſons, des ordres de les égorger tous ; ce qui fut exécuté : enſuite il fit la recherche de ceux qui avoient été contre ſon père & contre lui, & fit mourir tous ceux qu'il put découvrir : il caſſa de plus toutes

les vieilles troupes, & ne garda que les Crétois & quelques corps étrangers. Une conduite si contraire à ses propres intérêts détacha de lui les Egyptiens, & aliéna les esprits de tous ses sujets. Pour prévenir les effets de leur mécontentement, il demanda des troupes à Jonathan Prince des Juifs, qui lui envoya trois mille hommes. Lorsqu'ils furent arrivés, il voulut désarmer tous les habitans d'Antioche, ce qui excita un soulèvement général. Cent vingt mille hommes s'assemblèrent confusément, & l'investirent dans son palais : les Juifs écartèrent cette multitude, brûlèrent une grande partie de la ville, & firent périr par le fer & par le feu près de cent mille hommes : le reste intimidé demanda la paix ; mais Démétrius en fit mourir un grand nombre, confisqua les biens de plusieurs, & chassa les autres.

*I Mach. XI, 58. Joseph. Antiq. XIII. 9. Excerpt. Val. p. 347.*

Diodote surnommé *Tryphon*, qui avoit été Gouverneur d'Antioche sous Alexandre Balas, profita du mécontentement général pour se mettre la Couronne sur la tête : il obtint de Zabdiel, prince Arabe, un fils d'Alexandre qui avoit été envoyé à sa Cour, & qui se nommoit Antiochus ; il l'amena en Syrie l'an 144, & publia un manifeste sur ses prétentions à la Couronne. Une multitude de mécontens, & entre autres les anciens soldats que Démétrius avoit cassés, vinrent se joindre à cet Antiochus ; ils marchèrent contre Démétrius, & l'ayant battu, ils entrèrent dans Antioche, placèrent Antiochus sur le trône, & le surnommèrent *Theos* ou *le Dieu.* Ce nouveau Roi, maître d'Antioche, voulant engager Jonathan, prince des Juifs, dans ses intérêts, lui confirma tous les priviléges qui lui avoient été accordés par les rois de Syrie, & déclara Simon son frère, Général de ses troupes, depuis l'échelle de Tyr ( montagne située entre Tyr & Ptolémaïs ) jusqu'aux frontières de l'Egypte. Ces deux frères prirent le parti d'Antiochus : Simon sur-tout à la tête d'une belle armée, alla jusqu'à Damas faisant reconnoître son autorité par-tout. Démétrius, qui après la perte de la bataille s'étoit retiré à Séleucie sur l'Oronte, rassembla quelques troupes qu'il envoya faire une irruption dans la Galilée. Jonathan

*I Mach. XI, 54. Joseph. Antiq. XIII. 9. Liv. Epit. LII.*

marcha contre ces troupes, & les défit entièrement, pendant que Simon son frère soumettoit une partie de la Phénicie & prenoit Joppé.

Tryphon, qui n'avoit fait reconnoître Antiochus que pour régner lui-même, étoit dans le dessein de se défaire de ce Prince; mais encore retenu par la crainte de Jonathan, il essaya de tromper ce chef des Juifs, & il y réussit. L'ayant attiré à Ptolémaïs, qu'il avoit promis de lui donner, il le fit arrêter, & tuer mille hommes qu'il avoit amenés avec lui. Il marcha ensuite vers Jérusalem, & n'osant rien entreprendre contre cette ville, il eut encore recours à la fourberie, & fit dire à Simon qu'il n'avoit fait arrêter Jonathan son frère, que pour se procurer le payement de cent talens qu'il devoit au Roi, & que s'il vouloit lui payer cette somme, & lui envoyer les deux fils de Jonathan en ôtage, il le mettroit en liberté : Simon le crut trop facilement, & lui envoya l'argent & les deux enfans qu'il demandoit ; mais ce fourbe ne lui rendit point Jonathan, au contraire il le fit mourir : dans le même temps il donna ordre de tuer secrètement Antiochus, & lorsque son ordre fut exécuté, il fit courir le bruit qu'il étoit mort de l'opération de la pierre: il prit ensuite le titre de Roi. L'année suivante, qui fut l'an 143, il eut à combattre en Phénicie contre les troupes de Démétrius, commandées par Sarpédon; la bataille se don a presque aux portes de Ptolémaïs. Sarpédon fut vaincu & mis en fuite; mais la plupart des soldats de Tryphon qui les avoient poursuivis, en revenant à Ptolémaïs par le bord de la mer, périrent eux-mêmes dans une marée extraordinaire qui survint tout-à-coup & les engloutit. Démétrius n'eut point le temps de réparer la perte qu'il venoit de faire. Les Parthes s'étoient rendus maîtres de tout le pays entre l'Euphrate & l'Indus. Il fut obligé de sortir de Séleucie & de passer l'Euphrate pour recouvrer ce qu'ils lui avoient enlevé; il les battit en plusieurs rencontres ; mais enfin ayant été attiré dans une embuscade, son armée fut taillée en pièces, & il fut fait prisonnier l'an 141. Mithridate, fils de Priapatius,

Strab. XVI, p. 758.
Athen. VIII, p. 333.

I Mach. XIV, 7.
Joseph. Antiq. XIII, 9.
Oros. V, 4.
Just. XXXVI, XXXVIII, XLI.
Excerpt. Val. p. 359.

l'envoya en Hircanie, où il lui fit épouser Rodogune sa fille.

Cléopâtre sa femme, fille de Ptolémée Philométor, se renferma dans Séleucie avec ses enfans; un grand nombre de soldats de Tryphon vinrent lui offrir leurs services; ils étoient mécontens de cet usurpateur qui, se voyant en possession de la couronne de Syrie, se laissoit aller à son caractère naturellement fourbe, cruel & brutal. Malgré ce renfort, Cléopâtre ne devint point assez puissante pour se soutenir indépendamment de tout autre appui; elle craignoit d'ailleurs que le peuple de Séleucie ne fût disposé à la livrer plutôt que de soutenir un siége: elle prit donc le parti d'envoyer proposer la Couronne & sa Personne à Antiochus frère de Démétrius, qui avoit été élevé avec lui à Cnide, & qui étoit le plus proche héritier de la Couronne. Ce Prince qui étoit à Rhodes, accepta ses offres, leva quelques troupes dans la Grèce, dans l'Asie mineure & dans les Isles, & vint en Syrie au commencement de l'an 139. Après avoir épousé Cléopâtre, il joignit ses troupes à celles que cette Princesse avoit déjà, & marcha contre Tryphon, en Phénicie. Une grande partie des soldats de cet usurpateur vint grossir l'armée d'Antiochus qui, par-là, se trouva de cent vingt mille hommes de pied & de huit mille chevaux. Tryphon n'étant plus en état de lui faire tête, s'enferma dans Dora, où Antiochus l'assiégea par mer & par terre; il trouva néanmoins le moyen de se sauver par mer à Orthosie, & de-là il alla à Apamée, où il fut pris & mis à mort. Antiochus fut ainsi établi sur le trône de Démétrius Soter son père, & devint maître de la Phénicie; on lui donna le surnom de *Sidètes* ou *Chasseur*, parce qu'il aimoit la chasse avec passion.

*Joseph. Antiq. XIII, 12. Appian. Syr. p. I Mach. XV, 1.*

*Id. XV, 10. Joseph. Antiq. XIII, 9. Appian. Syr.*

Simon, prince des Juifs, avoit envoyé à ce Prince en Phénicie, lorsqu'il faisoit le siége de Dora, deux mille hommes d'élite, de l'argent & des machines; mais ce service n'empêcha point Antiochus de le faire sommer de lui rendre Joppé, & quelques autres villes qu'il prétendoit appartenir au royaume de Syrie, ou de lui payer cinq cents talens. Simon

lui fit offrir cent talens pour Joppé & Gazara, en déclarant qu'il prétendoit garder les autres places comme l'héritage de ses pères. Antiochus, irrité de ce refus, envoya contre lui un de ses Généraux nommé Cendébée, qui alla du côté de Jamnia & de Joppé, & fit fortifier Cédron, où il mit une forte garnison, qui fit des courses fréquentes dans la Judée. Simon, pour arrêter les dégâts & le pillage, mit ses deux fils, Judas & Jean, à la tête d'une armée de vingt mille hommes : ces deux frères battirent Cendébée, lui tuèrent deux mille hommes & poursuivirent le reste jusqu'à Azot; ils emportèrent cette ville & tous les autres forts de l'ennemi, & y mirent le feu.

*I Mach. XIV & XV.*

Antiochus Sidètes, dans le cours des années suivantes, reprit toutes les villes qui avoient secoué le joug pendant les troubles dont la mort de Démétrius Soter avoit été suivie, & il avoit remis toute la Syrie dans le même état où elle étoit avant ces troubles; mais il ne jouit pas long-temps du fruit de ses travaux : étant allé faire la guerre contre les Parthes, & y ayant gagné trois batailles l'an 130 avant l'ère Chrétienne, il y fut enfin tué. Phraate, pour faire diversion, avoit relâché Démétrius Nicator son prisonnier, & l'avoit renvoyé en Syrie. La mort d'Antiochus Sidètes le fit remonter sur le trône.

*Joseph. Antiq. XIII, 17. Strab. XVI.*

Deux ans après son rétablissement, il reçut ordre du Sénat de Rome, de rendre aux Juifs, exemptes de tout hommage, tribut ou services, Joppé & quelques autres places que Sidètes avoit rendu tributaires, & il fut obligé d'exécuter cet ordre. Sollicité par Cléopâtre, veuve de Ptolémée Philométor, roi d'Égypte, & mère de Cléopâtre sa femme, de venir à son secours contre Ptolémée Physcon frère de son mari, que ses cruautés avoient fait chasser de l'Égypte, il alla mettre le siége devant Péluse; mais à peine fut-il devant cette place, que plusieurs villes de Syrie se révoltèrent, & qu'il fut obligé de renoncer à ce siége pour venir réduire ses propres sujets. Ptolémée Physcon, qui étoit remonté sur le trône d'Égypte, indigné de l'invasion que

*Joseph. Antiq. XIV, 16.*

que Nicator avoit voulu faire dans ses États, lui suscita, l'an 126, un imposteur qu'il fit passer pour le fils d'Alexandre Balas : cet imposteur étoit le fils d'un fripier d'Alexandrie, & se nommoit Alexandre Zebina ; Ptolémée lui fournit des troupes avec lesquelles il entra en Syrie : la haine des Syriens contre Démétrius Nicator fut favorable à cet imposteur ; & dès qu'il parut, tout le monde, sans autre examen, se déclara pour lui : il fallut néanmoins qu'il en vînt à une bataille contre les troupes qui étoient demeurées fidèles à Démétrius Nicator ; elle se donna auprès de Damas, dans la Célésyrie ; Démétrius fut battu & entièrement défait, obligé de se réfugier en Phénicie à Ptolémaïs, où il croyoit trouver un asile sûr, & même se mettre en état de réparer sa perte. Cléopâtre sa femme, qui étoit revenue à lui après la mort d'Antiochus Sidètes son second mari, tenoit sa Cour dans cette ville ; mais au lieu de l'y recevoir, elle lui fit fermer les portes, de sorte qu'il fut contraint de s'enfuir à Tyr, où il fut assassiné. Après sa mort, Cléopâtre conserva une partie du royaume de Syrie, & Alexandre Zébina l'imposteur eut le reste.

*Joseph. Antiq. XIII, 17. Just. XXXIX. App. Syr. Porphyr. in Gr. Euseb. p. 61. Liv. Epit. LX.*

Démétrius néanmoins avoit un fils âgé de vingt ans ou environ, nommé *Séleucus ;* la couronne de Syrie lui appartenoit ; mais Cléopâtre le sacrifia à sa passion de régner, & à la crainte qu'elle avoit qu'il ne vengeât un jour sur elle la mort de son père : cette femme ambitieuse & dénaturée le tua de sa propre main l'an 124. Elle fit ensuite venir d'Athènes un autre fils qu'elle y avoit envoyé pour le faire élever, & qui étoit frère de Séleucus. Aussi-tôt après son arrivée elle le fit proclamer Roi, comptant régner elle-même sous son nom : ce Prince qui se nommoit Antiochus, & qui étoit fort jeune, lui abandonna en effet toute l'autorité pendant quelque temps. On donne communément à ce Prince le surnom de *Grypus,* parce qu'il avoit le nez aquilin : Josèphe le nomme Philométor ; mais sur ses médailles il porte le titre d'Epiphane.

*Joseph. Antiq. XIII, 20.*

Ptolémée Physcon, qui avoit placé sur le trône de Syrie

*Just. XXXIX. Excerpt. Val. p. 378.*

Alexandre Zébina, exigea de lui un hommage qu'il refusa. Ptolémée résolut alors de le détrôner : il traita dans cette vue avec Cléopâtre sa sœur, mère d'Antiochus Grypus ; il donna à celui-ci Tryphène sa fille en mariage, & lui envoya une armée, avec laquelle Grypus attaqua Zébina, le battit & le mit en fuite : cet imposteur se réfugia à Antioche, où, pour avoir de quoi fournir aux frais de la guerre, il pilla le temple de Jupiter. Les Antiochiens, soulevés contre lui, le chassèrent, & il fut obligé d'errer çà & là pendant quelque temps à la campagne ; enfin il fut pris & mis à mort l'an 122. Grypus, débarrassé de ce concurrent, voulut régner par lui-même ; mais Cléopâtre sa mère, dont l'ambition n'étoit point satisfaite si elle n'étoit maîtresse absolue, fit venir un autre fils qu'elle avoit eu d'Antiochus Sidètes, pour lui donner la Couronne & régner sous son nom ; elle tenta même de faire périr Grypus par le poison : un jour qu'il revenoit fort échauffé de l'exercice qu'il avoit fait, elle lui présenta une coupe qu'elle avoit préparée ; Grypus qui étoit informé de son dessein, la força elle-même de la boire ; & elle mourut l'an 120, du poison qu'elle avoit destiné à son fils. Celui qu'elle vouloit substituer à Grypus se nommoit Antiochus comme lui ; mais pour l'en distinguer, on le surnomma le Cyzicénien, parce qu'il avoit été élevé à Cyzique, où sa mère l'avoit envoyé après la mort de Sidètes son second mari, lorsque Démétrius Nicator le premier étoit rentré dans ses États.

*Joseph. Antiq. XIII. 17. Porph. Græc. Euseb. p. 61. Just. XXXIX. Appian. Syr.*

Ces deux frères vécurent quelques années en assez bonne intelligence ; mais le Cyzicénien ayant épousé Cléopâtre, qui avoit été répudiée par Ptolémée Lathyre, successeur de Physcon, Grypus en conçut de l'ombrage & voulut faire empoisonner le Cyzicénien, qui en ayant été averti, prit les armes l'an 114. Les armées des deux frères, se trouvant en présence l'année suivante, hasardèrent une bataille, dans laquelle la victoire se déclara pour Grypus. Le Cyzicénien vaincu, se retira à Antioche : obligé d'en sortir pour faire de nouvelles levées de troupes, il y laissa Cléopâtre sa

*Just. XXXIX.*

femme, qu'il crut y être en sûreté; mais elle y fut prise par Grypus, qui vint mettre le siége devant cette ville & la prit. Tryphène, femme de Grypus, demanda instamment à ce Prince qu'il lui remît Cléopâtre sa prisonnière; & n'ayant pu l'obtenir, elle la fit massacrer dans un temple où elle s'étoit réfugiée, quoiqu'elle fût sa propre sœur, étant fille comme elle de Ptolémée Physcon & de Cléopâtre sa femme. Le Cyzicénien eut bientôt occasion de se venger de cette barbarie; il revint l'année suivante avec de nouvelles troupes, livra une seconde bataille à Grypus, & obtint la victoire à son tour: Tryphène tomba entre ses mains, & il la sacrifia aux mânes de sa femme. Grypus vaincu abandonna la Syrie; mais il y revint un an après, & la regagna presque entière. Cependant les deux frères firent un accommodement, par lequel ils partagèrent ce royaume entre eux; le Cyzicénien eut la Phénicie & la Célésyrie, & fit de Damas sa capitale; tout le reste fut adjugé à Grypus qui s'établit à Antioche. Ce partage ne rendit point leurs sujets plus heureux; car les deux frères se livrèrent à divers excès, & furent presque toujours en différend. Quelques villes de la Phénicie profitèrent de leurs divisions pour se mettre en liberté, comme Sidon, Ptolémaïs & quelques autres; il y avoit déjà plusieurs années qu'Arad & Tyr étoient villes libres: il y eut aussi quelques Tyrans qui s'établirent en d'autres villes, comme à Dora & à la Tour de Straton.

*Porph. Græc. Euseb. p. 62. Joseph. Antiq. XIII, 20. Just. XXXIX. Appian. Syr.*

Les Juifs voulurent aussi profiter de ces troubles pour étendre leur domination. Alexandre Jannée leur Roi entra en Phénicie l'an 105 avant l'ère vulgaire, & forma le siége de Ptolémaïs. Les assiégés envoyèrent demander du secours à Ptolémée Lathyre qui régnoit alors dans l'île de Chypre. Ce Prince vint à la tête de trente mille hommes, & se présenta devant Ptolémaïs; mais les assiégés qui avoient changé d'avis, & qui avoient pris la résolution de se défendre eux-mêmes, ne lui ouvrant point les portes & ne lui répondant rien, il se trouva fort embarrassé. Dans l'incertitude où il étoit de ce qu'il avoit à faire, Zoïle Prince de Dora & les habitans

*[illegible] XIII, 2[illegible]*

de Gaza, vinrent lui demander du ſecours contre des troupes d'Alexandre Jannée qui faiſoient le dégât ſur leurs terres; Ptolémée leur accorda ce qu'ils demandoient. Alexandre Jannée obligé de lever le ſiége de Ptolémaïs, & n'oſant attaquer Lathyre, entra en négociation avec lui; il promit à ce Prince quatre cents talens s'il vouloit lui livrer Zoïle & les places qu'il poſſédoit: Ptolémée le lui promit; mais comme il étoit prêt d'exécuter cette promeſſe, il apprit qu'Alexandre traitoit ſecrettement avec Cléopâtre reine d'Égypte, pour l'engager à venir le chaſſer de la Phénicie: irrité de cette perfidie, il réſolut de s'en venger. Ce Prince partagea ſon armée en deux corps; il deſtina l'un à faire le ſiége de Ptolémaïs, dont il prétendoit que les habitans l'avoient inſulté, en ne voulant point faire uſage du ſecours qu'ils lui avoient demandé & qu'il leur avoit amené; & il ſe mit à la tête du ſecond, entra en Judée, prit pluſieurs villes, battit Alexandre Jannée, lui tua trente mille hommes, fit le dégât dans le pays, & revint en Phénicie devant Ptolémaïs. Cléopâtre veuve de Ptolémée Phyſcon & mère de Lathyre, craignant que ſi ce Prince devenoit maître de la Phénicie & de la Judée, il ne formât le deſſein de remonter ſur le trône d'Égypte d'où elle l'avoit fait deſcendre, envoya du ſecours au roi de Judée, & vint elle-même débarquer en Phénicie: à la nouvelle de ſon arrivée Lathyre leva le ſiége de Ptolémaïs, & ſe retira dans la Céléſyrie. Cléopâtre ſe préſenta devant Ptolémaïs, ne doutant point qu'on ne lui en ouvrît les portes; mais elles furent tenues exactement fermées: cette Princeſſe prit ce refus pour un affront, elle inveſtit la ville, en forma le ſiége & le preſſa avec tant de vigueur, qu'elle prit la place l'an 102, après quoi elle retourna en Égypte.

Ptolémée Lathyre avoit traité avec Antiochus le Cyzicénien, qui lui avoit promis des troupes pour retourner en Égypte & tenter d'y remonter ſur le trône. Cléopâtre qui en fut informée, prévint l'exécution de ce traité, en donnant en mariage Sélène ſa fille à Antiochus Grypus, & en lui envoyant de l'argent & des troupes qui le mirent en état

*Juſt. XXXIX.*

d'attaquer ſon frère le Cyzicénien; ainſi la guerre recommença entre les deux rois de Syrie. Antiochus le Cyzicénien, obligé de ſe défendre, ne put fournir le ſecours promis à Lathyre, qui fut obligé de retourner dans l'île de Chypre. La retraite de ce Prince laiſſoit toute la côte de Gaza ſans défenſe; Alexandre Jannée profita de cette circonſtance, y vint l'an 100 avant Jéſus-Chriſt, & s'empara des villes de Raphia & d'Anthédon; il alla enſuite mettre le ſiége devant Gaza: cette ville défendue par Apollodote tint une année entière contre Alexandre qui n'auroit pu la prendre, ſans la trahiſon de Lyſimaque qui tua Apollodote ſon propre frère, & livra la ville à Alexandre, qui la traita avec la dernière rigueur & la détruiſit entièrement, l'an 97 avant l'ère chrétienne.

*Joſeph. Antiq. XIII, 21.*

Antiochus Grypus fut aſſaſſiné cette même année: ce Prince laiſſa cinq fils, Séleucus l'aîné, Antiochus & Philippe jumeaux, Démétrius ſurnommé Euchairus & Antiochus Dionyſius. Séleucus ſuccéda à ſon père, & ſe ſoutint contre Antiochus le Cyzicénien ſon oncle, qui s'étoit emparé d'Antioche. En 94 il remporta même une victoire complette ſur lui, le fit ſon priſonnier & le fit mourir. Après cette victoire il entra dans Antioche, & devint maître de tout l'Empire; mais il n'en jouit pas long-temps. Antiochus Euſebe, fils d'Antiochus le Cyzicénien qui s'étoit ſauvé d'Antioche lorſqu'elle fut priſe par Séleucus, étant venu à Arade en Phénicie, y fut proclamé Roi: tous ceux qui avoient ſervi ſous ſon père, & pluſieurs autres ſur-tout de la Phénicie, ſe joignirent à lui & formèrent une armée aſſez conſidérable pour le mettre en état d'aller attaquer Séleucus; il le vainquit & l'obligea d'évacuer la Syrie, & de ſe retirer à Mopſueſte en Cilicie, où les habitans le brûlèrent & tous ceux qui étoient avec lui, à cauſe des ſubſides exorbitans qu'il vouloit lever. Antiochus & Philippe ſes deux freres vengèrent ſa mort ſur cette ville; mais ils furent chargés par Euſebe, fils du Cyzicénien, près de l'Oronte, & défaits; Antiochus ſe noya en paſſant l'Oronte à cheval; mais Philippe fit une retraite

*Porphyr. Gr. Euſeb.*

*Joſeph. Antiq. XIII. Porphyr. Gr. Euſeb. Appian. Syr.*

honorable, & fut en état de tenir la campagne & de disputer l'empire à Eusebe.

Sélène, veuve de Grypus, s'étoit maintenue depuis la mort de son mari dans une partie du royaume de Syrie & sur-tout de la Phénicie, & elle avoit un corps de troupes qui lui étoient fort attachées. Eusebe, pour augmenter ses forces, l'épousa l'an 92; mais Ptolémée Lathyre qui conservoit toujours du ressentiment de ce que Sélène, qu'il avoit épousée, lui avoit été enlevée pour être donnée à Grypus, suscita un adversaire à Eusebe. Il fit venir Démétrius Eucharius quatrième fils de Grypus, qui étoit alors à Cnide, où il avoit été envoyé pour y être élevé, & le fit proclamer Roi à Damas; ce que Philippe & Eusebe, trop occupés l'un contre l'autre, ne purent empêcher. Ce dernier, quoique fortifié de l'alliance qu'il venoit de contracter avec Sélène, ne put se soutenir. Philippe le défit dans une bataille l'an 89, l'obligea d'abandonner ses États, & de se retirer chez les Parthes.

*Appian. Syr. Joseph. Antiq. XIII, 21. Euf. in Chron. Porphyr. Gr. Eufeb.*

Par cette victoire, l'empire de Syrie se trouva partagé entre Philippe & Démétrius Euchairus : ces deux Princes, quoique frères, en vinrent aux mains l'un contre l'autre. Démétrius chassa Philippe d'Antioche, & le poursuivit jusqu'à Bérée, où il l'assiégea. Straton qui étoit ami particulier de Philippe, & à qui cette ville appartenoit, appela à son secours Zizus un des rois de l'Arabie, & Mithridate Sinace Général des Parthes; ils battirent Démétrius l'an 88, le firent prisonnier & l'envoyèrent au roi des Parthes, chez lequel il mourut peu de temps après. Philippe, après cette victoire, retourna à Antioche, où il fut reçu avec de grandes acclamations; mais l'année suivante, Antiochus Eusebe qui s'étoit réfugié chez les Parthes, revint en Syrie, & rentra en possession d'une partie de ce qu'il avoit déjà possédé. Pendant que Philippe étoit occupé à faire tête à ce Prince, Antiochus Dionysius son frère, fils comme lui de Grypus, se saisit de Damas, & fut reconnu Roi dans la Célésyrie, où il se maintint trois ans.

*Joseph. Antiq. XIII, 22.*

*Just. XL. Appian. Syr. & Mith. Joseph. Antiq. XIII, 23, & de Bell. I, 4.*

Les Phéniciens, las de ces guerres continuelles, des meurtres & des pillages qui en étoient les suites, prirent le parti de se soustraire entièrement de la domination des Princes de la maison de Séleucus, & de se soumettre à quelque Prince étranger assez puissant pour rétablir la paix dans leur pays & l'y maintenir; ce parti fut approuvé de tous les peuples de la Syrie : entre les différens Princes qui furent proposés, le choix tomba sur Tigrane roi d'Arménie ; ainsi finit, l'an 83 avant Jésus-Christ, la domination des Séleucides en Phénicie. Cette province, depuis la conquête qui en avoit été faite par Alexandre jusqu'à cette révolution, avoit été soumise aux Grecs deux cents quarante-neuf ans ; & pendant cet espace de temps, elle avoit été le théâtre presque continuel des guerres qui s'étoient élevées entre les successeurs d'Alexandre, entre les rois d'Égypte & les Séleucides, & entre les différens Princes de cette dernière famille. Le commerce, si florissant dans cette province dès les premiers temps sous ses Rois, sous ceux de Chaldée, & sous ceux de Perse, avoit beaucoup perdu de sa splendeur & de son utilité sous la domination des Grecs, depuis sur-tout que Ptolémée Philadelphe l'avoit établi en Égypte; & le peu qui en étoit resté aux Phéniciens, avoit été considérablement altéré par toutes les guerres auxquelles leur pays n'avoit cessé d'être exposé.

*Just. XL.*

# DIX-HUITIÈME MÉMOIRE
## SUR LES PHÉNICIENS.
### *Des Loix de ce Peuple, & des Peines des Délits.*

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 26 Avril 1774.

AUCUNE Nation ne pouvant ſe maintenir ſans le ſecours des Loix, les Phéniciens, une des premières colonies ſortie des plaines de Sennaar, & qui s'établit dans le pays de Canaan, ainſi appelé du nom de leur Auteur, ne purent être long-temps ſans convenir entr'eux de quelques loix, pour régler les différens devoirs qu'ils avoient à remplir dans la ſociété qu'ils venoient de former : ces loix, au commencement, dûrent être ſimples & en petit nombre, comme chez les autres peuples. La Nation s'étant multipliée, ſes beſoins nouveaux qui ſurvinrent, obligèrent de multiplier les règlemens ; il fallut en établir pour fixer le culte religieux, pour aſſurer la vie, la liberté & la propriété des citoyens, & pour donner aux conventions qu'ils faiſoient entr'eux, la ſolidité néceſſaire. Le Code de ces loix nous ſeroit très-utile pour juger du caractère & du génie de cette Nation ; mais le peu de monumens qui nous reſtent, nous laiſſe preſque tout à deſirer ſur cet objet.

*Joſeph. cont. Ap. 1, n. 22.*

Théophraſte, cité par Josèphe, nous a conſervé une des loix de ce Code concernant la religion ; elle leur défendoit de ſe ſervir de formules étrangères dans leurs ſermens, & elle mettoit le ſerment appelé *Corban*, au nombre de ces formules prohibées. L'hiſtorien Juif conclud de ce texte de Théophraſte, que ſa Nation n'a pas été inconnue aux autres peuples, & que ces peuples ont adopté quelques-uns de ſes uſages. Si la première conſéquence peut être admiſe, on eſt forcé, par l'autorité de celui même qu'il cite, de rejeter la ſeconde.

Théophraſte

Théophraste ne dit pas que les Phéniciens aient emprunté des Juifs la formule en question, il met au contraire très-expressément cette formule au nombre de celles qui leur étoient interdites par les loix. Les Loix des Tyriens, dit cet Auteur, ainsi qu'il est cité par Josèphe, défendent de se servir en jurant de formules étrangères, & Théophraste compte parmi ces formules étrangères celle que l'on appelle *Korban*. Λέγει γὰρ ὅτι κωλύουσιν οἱ Τυρίων νόμοι ξενικοὺς ὅρκους ὀμνύειν, ἐν οἷς μετά τινων ἄλλων, καὶ τὸν καλούμενον ὅρκον Κορβᾶν καταριθμεῖ. La conséquence que Scaliger déduit de ce même texte, que la Langue des Phéniciens étoit la même que celle des Hébreux, a plus de justesse. Le mot *Korban* a, dans l'une & l'autre Langue, la même signification, & désigne *une offrande*.

*Scalig. de Emend. Temp. Proleg. p. 41.*

Cette formule signifie dans la Langue des Hébreux, suivant Josèphe, Δῶρον Θεοῦ, l'*offrande de Dieu*, ou plutôt l'*offrande faite à Dieu*, le *don qui lui est présenté*, ou *qui est mis sur son autel*. C'est en effet sa véritable signification; car la racine de ce mot Hébreu est קָרַב, *Karab appropinquavit, appropinquare fecit, obtulit*, dont on a fait קׇרְבָּן, *Korban*, offrande. Ce mot signifioit la même chose chez les Phéniciens, qui avoient donné à leurs Prêtres, dont la fonction étoit d'approcher ou de mettre sur l'autel les victimes offertes par le peuple, le nom de קָרְבָנִין, *Karbanim*. Ce nom s'étoit conservé dans quelques-unes de leurs colonies, où il avoit été grécisé par la simple transposition d'une lettre, qui n'empèche pas de reconnoître son origine orientale. Dans l'ile de Paros, les prètres de Déméter ou Cérès s'appeloient Καβάρνοι.

*Hesych. Καβάρνοι. Suid.; Ὄργια, etc.*

La Formule *Korban* étoit encore en usage chez les Juifs au temps de Jésus-Christ. Le Législateur de la nouvelle Alliance l'avoit en vue, quand il reprochoit aux Pharisiens, d'enseigner que celui qui juroit par l'autel, ne contractoit aucun engagement; mais que quiconque juroit par l'offrande qui étoit sur l'autel, c'est-à-dire, par le *Korban*, étoit tenu d'exécuter ce qu'il avoit promis par ce serment.

*Matth. XXIII. 18.*

Les Juifs dûrent conserver cette formule, tant qu'ils eurent la liberté d'exercer dans le temple de Jerusalem le culte que

Moïse leur avoit prescrit : leur temple & leur ville ayant été détruits par Tite, & n'ayant plus d'autel sur lequel ils pussent faire leur offrande à Dieu, ils substituèrent une autre formule, que l'on trouve en usage parmi eux peu de temps après leur destruction, & ils jurèrent *par la vie de Dieu* : cette espèce de serment devint fréquente chez eux, & fut connue des Payens, parmi lesquels ils étoient dispersés. Martial, qui écrivoit ses Épigrammes sous Domitien & sous Trajan, l'a rendue dans ses vers par le mot *Anchialus;* ce Poëte, qui ne veut pas recevoir le serment d'un Juif, *par les temples du Maître du tonnerre*, exige de lui qu'il jure par *Anchialus :*

*Mart. l. XI, Epig. 95.*

> *Ecce negas, jurasque mihi per templa Tonantis;*
> *Non credo : jura, Verpe, per Anchialum.*

Cet Anchialus est, comme l'on en convient, un mot que le Poëte a formé de ceux qu'il avoit entendu prononcer par des Juifs, lorsqu'ils juroient dans leurs Langues. אם חי אלא, *im* ou *am chi ala, si vivit Deus, par la vie de Dieu;* ou bien la particule *im* qui, dans la Langue hébraïque, est quelquefois conditionnelle, étant souvent affirmative, *cela est aussi vrai, qu'il est certain que Dieu est vivant.* Les Payens entendant souvent prononcer ces mots par les Juifs, lorsqu'ils juroient, ont pu se persuader facilement, que c'étoit un nom du Dieu qu'ils adoroient.

Les Carthaginois originaires de Phénicie, & qui en avoient emporté les loix & les usages, qu'ils pratiquèrent dans leur nouvel établissement, avoient, si l'on en croit *Alexander ab Alexandro*, une loi qui défendoit à leurs Magistrats l'usage du vin, pendant tout le temps que leur magistrature duroit. Cette loi n'est citée par aucun Auteur que je connoisse, & je présume qu'Alexander aura pris pour une loi de Carthage, celle que Platon propose pour la République dont il avoit formé le plan : ce Philosophe dit qu'il approuveroit plus volontiers la loi des Carthaginois que celle de Crète & de Lacédémone. La Loi carthaginoise qu'il expose, & à laquelle il donne la préférence, défendoit, à qui que ce fût, de boire

*Alex. ab Alex. gen. dier. l. IV, c. 6.*

*Plat. de Leg. l. II, p. 801.*

du vin dans le camp, & elle ordonnoit de ſe contenter d'eau pour boiſſon. Il ne s'agiſſoit donc que des Officiers & des Soldats pendant le temps de leur ſervice, & non des Magiſtrats qui demeuroient à la ville. Platon ajoute que, pour lui, il n'accorderoit l'uſage du vin à aucun eſclave de l'un ni de l'autre ſexe, & qu'il l'interdiroit même aux Magiſtrats, pendant toute l'année de leur adminiſtration. Ariſtote, qui parle auſſi de la loi de Carthage, borne au temps du ſervice militaire & au ſéjour dans le camp la défenſe de boire du vin.

*Ariſt. de cur. rei famil. lib. I, c. 7.*

Il y avoit auſſi des loix pour encourager la bravoure militaire; elles accordoient à ceux qui avoient bien ſervi, le droit de porter, par diſtinction, un anneau au doigt, & ces anneaux étoient multipliés en proportion du nombre des guerres dans leſquelles ils avoient été employés.

*Id. de Rep. l. VII, c. 2.*

Je ne ſais s'il faut rapporter à une loi particulière, l'uſage des habitans de Biblos. Les Phéniciens qui demeuroient dans cette ville, ne ramaſſoient pas dans un chemin public ce qu'ils y trouvoient, & qu'ils n'y avoient pas laiſſé tomber eux-mêmes : s'ils l'euſſent fait, ils auroient cru avoir commis un larcin. On peut juger, par cet uſage, de l'averſion des Phéniciens pour le vol.

*Ælian. var. Hiſt. IV, 1.*

Les loix, dans les premiers temps, étoient faites par les Princes, mais de concert avec leurs peuples, & de leur conſentement. Au pays de Canaan, ou dans la Phénicie, il il ne ſe faiſoit rien d'important concernant le gouvernement par une autorité abſolue : on y aſſembloit le peuple, & on lui demandoit ſon avis. Le roi de Sichem veut faire alliance avec la famille de Jacob, il aſſemble ſes ſujets, leur propoſe cette alliance, il leur en explique les conditions, & leur demande leur conſentement; mais, dans la ſuite, l'autorité s'accrut & devint deſpotique; les volontés des Princes furent exécutées comme des loix. Tel étoit déjà l'état des gouvernemens chez les Phéniciens & chez les autres peuples voiſins, lorſque les Hébreux, las de la Théocratie, demandèrent un Roi à Samuël. Il n'étoit permis à aucun Phénicien de

*Gen. XXXIV, 20.*

paroître en armes dans une aſſemblée convoquée pour délibérer ſur une affaire publique ; celui qui y venoit ainſi, ne fût-il armé que d'un ſeul dard ou trait, étoit impitoyablement condamné à mort. Je ne rapporte cette loi que ſur la foi d'*Alexander ab Alexandro*. Cet Auteur ne cite aucune autorité, & n'ayant pas trouvé cette loi ailleurs, je ne la garantis point.

*Alex. gen. dier. IV, 11.*

Les Princes avoient été établis pour la manutention des loix & pour faire obſerver la police : tant que les ſociétés, à la tête deſquelles ils avoient été placés, furent peu nombreuſes, ils purent ſuffire à cette fonction ; mais leurs peuples s'étant multipliés, & leurs domaines s'étant étendus, on fut obligé d'établir d'autres Magiſtrats qui furent chargés, avec le Prince, de rendre la juſtice aux particuliers, de faire exécuter les loix, & d'en punir les infractions. Ces Officiers étoient choiſis par le Prince, ou par la ſociété, ſuivant les diverſes formes de gouvernement qui avoient lieu. On les nommoit *Anciens*, en Phénicien comme en Hébreu, זִקְנֵי, *Zakenei*, dont le nominatif eſt זָקֵן; *Zaken, Senior, ætate major, un vieillard.* L'Écriture donne ce nom aux officiers de Pharaon, qui accompagnèrent Joſeph dans le voyage qu'il fit en Paleſtine pour la ſépulture de ſon père ; elle nomme de même les principaux des Tribus d'Iſraël, & ceux qui étoient les plus diſtingués parmi les habitans du pays de Canaan. Ils dûrent porter le même nom en Phénicie & à Carthage qui en étoit une colonie, & qui avoit conſervé la Langue de ſa première patrie. Ariſtote, parlant de cette dernière ville, appelle ſes premiers Officiers Γέροντες, *Seniores, des Anciens* ; ce qui, en Punique, comme en Phénicien, ne peut être rendu que par le mot זקנים, *Zikenim*, qui a la même ſignification. Quoique ce nom déſigne plus particulièrement des perſonnes avancées en âge, ce Philoſophe nous apprend que, dans le choix que l'on en faiſoit, on avoit plus d'égard au mérite qu'au nombre des années, & qu'on les prenoit parmi les perſonnes les plus riches, & dans les familles diſtinguées.

*Gen. L. 6.*

*Num. III, 16; IV, 29; XVIII, 2.*

*Ariſt. de Rep. II, 9.*

*Id. ibid. 11.*

Ceux à qui l'on confioit la principale autorité à Carthage,

étoient toujours choisis parmi ces anciens. Les Latins les appelèrent *Suffetes*, & au singulier *Suffes*. Les principaux Magistrats de chaque ville dépendante de l'État de Carthage, étoient ainsi nommés. On voit dans une Inscription communiquée à Bochart par Vossius, & qui se trouve dans le Recueil de Gruter & dans d'autres Collections, que chacun des Chefs des villes Carthaginoises, qui traitèrent avec les Romains, fut qualifié *Suffes* : ce nom est Phénicien d'origine, & il désigne *un Juge*. Sa racine est שָׁפַט, *Schaphath*, *ordinavit*, *disposuit*, *judicavit*, d'où שֹׁפֵט, *Schopheth*, *un Juge*, & au pluriel שֹׁפְטִים, *Schophetim*, *des Juges*. Les Grecs ont traduit ce mot par Δικαςαὶ & par Κριταὶ, *des personnes chargées de rendre la justice, de discerner entre le juste & l'injuste, des Juges*. Les Hébreux appelèrent ainsi ceux que Dieu chargea de les gouverner depuis la mort de Josué jusqu'à l'établissement de la royauté chez eux. Les Phéniciens, sous la domination des Assyriens, nommèrent de même la plupart de ceux que les rois d'Assyrie leur envoyèrent pour les gouverner : ce fut aussi le nom que les Carthaginois, dont la Langue étoit phénicienne, donnèrent à leurs principaux Magistrats. Drusius & Selden ont recours à une autre étymologie ; ils prétendent que l'on doit dériver le mot *Suffes* & *Suffetes* du verbe צָפָה, *Tzaphah*, *speculatus est*, *intuitus est*, *observavit*, d'où צֹפֶה, *Tzopheh*, *Speculator*, *Ephorus*, *Epoptes*, *inspector*, *Episcopus*. Quoi qu'il en soit, je préfère la première étymologie à cette dernière, parce que les Hébreux, dont les Phéniciens parloient la Langue, nommèrent שֹׁפְטִים, *Schophetim*, *Judices*, ceux qui exercèrent chez eux la souveraine autorité après la mort de Josué, comme il paroît par le titre qu'ils ont donné dans leur Langue au livre qui contient le détail de leurs actions ; & parce que, dans ce livre, toutes les fois qu'il est question de ce premier Magistrat, il est nommé שֹׁפֵט, *Judicans*, & non צֹפֶה, *Tzophe*, *Speculator*, *Inspector*.

Les Philistins, voisins des Phéniciens, & qui dans la suite furent confondus avec ces derniers, donnoient un autre nom

à leurs principaux Magistrats; ils les appeloient סרנים, *Sarenim*, que les Auteurs de la version grecque ont rendu par Σατράπαι, & ceux de la Vulgate par *Reguli* & *Satrapæ*. Ce nom סרנים, *Sarenim*, dans la Langue phénicienne, signifie *des Chefs & des Princes*, & est le pluriel de סרן, *Saran*, *Dux*, *Princeps*. Ce même mot paroît être aussi l'étymologie de *Surena*, nom qui étoit donné, au temps d'Ammien Marcellin, à celui qui étoit revêtu de la première dignité de la Cour de Perse.

*Jos. XIII, 3. Judic. III, 1. I Reg. V, 8. II Reg. VI, 5, 12, 16.*

*Amm. Marcell. XXX.*

La fonction de ces Juges & de ces Magistrats étoit de veiller à ce qu'il ne fût fait aucun préjudice à l'État, ni aucun tort aux particuliers, & de réprimer par des peines ceux qui nuisoient à la tranquillité publique, ou qui causoient quelque dommage à leurs concitoyens. Les affaires civiles, comme les criminelles étoient de leur compétence. Dans les premières, ils rétablissoient par leurs jugemens, l'égalité entre les particuliers, lorsqu'elle avoit été violée par l'entreprise de l'un sur l'autre; dans les secondes, ils punissoient les infracteurs des loix, soit que l'infraction eût été nuisible au Public, soit qu'elle n'eût été préjudiciable qu'au particulier.

Les peines étoient de différentes sortes, suivant la nature du délit; quelques-unes n'étoient que pécuniaires. Ainsi le vol n'étoit puni chez les Hébreux que par la condamnation à restituer au quadruple de ce qui avoit été volé; il n'y avoit que le vol fait d'une personne libre, pour la vendre à un autre, & lui faire perdre sa liberté, qui fût puni de mort. Il ne paroît pas que chez les Phéniciens le vol fût puni autrement que d'une peine pécuniaire, mais nous ignorons sa proportion. Il n'en étoit pas de même en Égypte, le voleur, non-seulement n'étoit pas puni, mais en rendant le vol, il étoit autorisé à garder le quart de la valeur de ce qu'il avoit volé. Il y avoit même dans ce pays une loi singulière; elle ordonnoit à ceux qui vouloient exercer la profession de voleur de se faire inscrire chez un Magistrat particulier, qui avoit le titre de Capitaine des voleurs, & de porter chez lui tout ce qu'ils déroberoient : ceux à qui l'on avoit pris quelque chose alloient trouver cet Officier,

*Diod. Sic. I, p. 50.*

lui expliquoient la qualité & le nombre des choses qui leur avoient été volées, & lui désignoient le temps & le lieu où le vol avoit été fait ; la chose perdue se retrouvoit infailliblement par cette voie, & l'on donnoit le quart de sa valeur pour la ravoir. Le Législateur, dit Diodore qui nous a rapporté cette loi, pensant que ne pouvant absolument empêcher le vol, avoit cru qu'il valoit mieux donner aux Citoyens le moyen de recouvrer ce qui leur appartenoit, en leur faisant payer une légère contribution ; mais dans la suite cette loi fut changée, & les voleurs furent condamnés à mort : cette peine parut trop grave à Actisane. Ce Prince qui étoit venu de l'Éthiopie, & qui, par la victoire remportée sur Amasis, s'étoit rendu maître de l'Égypte, au lieu de condamner les voleurs à la mort, comme on avoit fait sous quelques-uns de ses prédécesseurs, prit un tempérament particulier. Pour arrêter les vols, il fit imprimer aux voleurs une marque infamante, & les condamna à l'exil ; il leur fit couper le nez & les relégua dans le fond du désert, où il leur fit bâtir une ville qu'il appela *Rhinocolure*, d'un mot qui exprime la peine dont il les avoit flétris. Les Arabes voisins de l'Égypte, avant Mahomet, faisoient couper la main à celui qui étoit juridiquement convaincu de vol, comme on le voit dans l'Alcoran. Un second vol étoit puni du retranchement de l'autre main ; à un troisième on coupoit un pied, & au quatrième l'autre pied.

Outre les peines & amendes pécuniaires, il y en avoit aussi de corporelles, & ces peines étoient de deux sortes ; les unes n'avoient pour objet que la correction du coupable, les autres étoient capitales, & retranchoient le criminel de la société par la mort qu'on lui faisoit subir : ces peines étoient les mêmes dans presque tout l'Orient.

Les fautes moins considérables étoient punies par la flagellation. Moïse, qui avoit vu pratiquer ce supplice en Égypte, le prescrivit dans sa loi ; il ordonna que lorsqu'un homme seroit trouvé coupable de quelque faute méritant ce châtiment, les Juges le feroient coucher par terre & battre de verges [a].

*Deut. XXV.*

en leur présence, en observant la proportion entre la peine & la faute ; & adoucissant la rigueur de ce supplice, tel qu'on le faisoit subir en Égypte, où l'on déchargeoit quelquefois mille coups sur le corps du coupable, il défendit d'excéder le nombre de quarante. Ailleurs & dans la Phénicie, le nombre de coups n'étoit pas déterminé, il dépendoit de la volonté du Juge, & il arrivoit quelquefois que le criminel expiroit sous les coups. Les instrumens de ce châtiment étoient de menus bâtons ou des baguettes, & quelquefois des lanières ou courroies de cuir de bœuf. Pour rendre le supplice plus douloureux, on armoit souvent ces lanières de pointes de fer & d'osselets de moutons. Roboam fils de Salomon avoit en vue ces lanières ainsi chargées, lorsque répondant à son peuple, qui lui demandoit quelque diminution des impôts excessifs, dont il avoit été surchargé sous le règne de son père, il lui dit : *Mon père vous a frappés avec des verges simples, & moi, je vous frapperai avec des scorpions*, c'est-à-dire, avec des fouets armés de pointes aussi piquantes & aussi douloureuses que la piqure des scorpions : le coupable étoit frappé sur le dos. La verge de la correction, dit l'Auteur des Proverbes, se fera sentir sur le dos de l'insensé. Les coups faisoient des traces & des sillons sensibles sur le corps de ceux qui les recevoient. *Les pécheurs*, dit l'auteur du Pseaume, *ont forgé & ont labouré sur mon dos.* On frappoit aussi souvent sur les côtés, comme on le voit par l'auteur de l'Ecclésiastique, qui ne veut pas qu'on rougisse de frapper jusqu'au sang sur le côté du méchant serviteur.

*II Reg. XII, 11.*

*Prov. X, 13; XXVI, 3.*

*Ps. CXXXVIII, 3.*

*Eccl. XLII, 5.*

La mutilation étoit une peine qui s'infligeoit pour divers crimes. On coupoit la langue à ceux qui découvroient à l'ennemi quelque secret de l'État, & les deux mains à ceux qui avoient fabriqué de la fausse monnoie, qui avoient usé de faux poids & de fausses mesures, ou qui avoient contrefait le sceau du Prince ou des particuliers. On traitoit de la même manière les écrivains publics qui avoient supposé de fausses pièces, ou qui avoient supprimé quelques articles dans les pièces qu'ils avoient copiées. Enfin, on rendoit eunuques

ceux

ceux qui avoient violé une femme libre. C'étoit ainsi qu'en Égypte chacun étoit puni par la partie qui avoit été l'instrument de son crime. Ces différens délits contraires à la société, ne restoient pas impunis dans les autres provinces de l'Orient; mais nous ne pouvons dire, si l'on faisoit subir les mêmes peines à ceux qui en étoient convaincus.

*Diod. Sic. I.*

Les peines capitales étoient de différentes sortes, & elles étoient infligées pour diverses espèces de crimes. L'homicide fut toujours regardé comme un de ceux qui méritoient d'être expiés par la mort. Caïn, après avoir tué Abel son frère, reconnoît qu'il mérite la mort : cependant Dieu ne permit pas que ce premier meurtrier subît la peine qu'il avoit méritée; il le condamna seulement à l'exil, ou à mener une vie errante & vagabonde. Si Lamech avoit commis un meurtre, il se flattoit d'une pareille impunité; mais après le déluge, lorsque Noé fut sorti de l'arche, Dieu décerna la peine de mort contre l'homicide : cette loi fut observée par tous les descendans de ce restaurateur du genre humain; elle le fut en Égypte dans les temps les plus reculés. Moyse, qui avoit tué un Égyptien, fut obligé de s'expatrier, pour se soustraire à la mort que Pharaon vouloit lui faire subir. En effet, tout homme qui avoit tué un homme libre, ou même un esclave, étoit puni de mort dans ce pays: cette peine étoit même étendue à ceux qui ayant rencontré dans leur chemin, à la campagne, un homme que l'on vouloit tuer, ou à qui l'on vouloit faire quelque outrage, ne l'avoient pas défendu, ayant pu le faire. Celui qui n'avoit pu défendre l'homme que l'on assassinoit, ou à qui l'on faisoit outrage, étoit tenu de déclarer au Magistrat les assassins & ceux qui avoient fait l'outrage; de donner leur signalement, & de les poursuivre en son propre & privé nom; s'il y manquoit, on lui faisoit donner un certain nombre de coups de fouet, déterminé par la loi, & on lui faisoit passer trois jours sans manger. La loi donnée aux Israëlites, distingua le meurtre volontaire de celui qui étoit involontaire. Moyse confirmant la loi qui avoit été promulguée à la sortie

*Exod. II, 14, 15.*

*Diod. Sic. I.*

*Exod. XXI, 12, 13. Levit. XXIV, 17. Num. XXXV, 16. Deut. XIX, 11.*

de l'arche après le déluge, ordonna que celui qui auroit tué volontairement un homme, feroit mis à mort ; & il établit, pour les homicides involontaires, des lieux d'afile, ou des villes de réfuge, pour les mettre à couvert de la vengeance des parens de celui qui avoit été tué. Les Rabins veulent que l'homicide volontaire ait été expié par l'épée, c'eft-à-dire, par la perte de la tête de celui qui l'avoit commis. L'Écriture ne le dit pas pofitivement ; mais elle nous apprend que le fupplice de la décolation étoit en ufage parmi les Hébreux, comme dans toutes les autres parties de l'Orient. Abimelech, fils de Gédéon, fit trancher la tête à foixante-dix de fes frères, fur une même pierre à Éphra. On coupa de même, à Samarie, la tête à foixante-dix fils d'Achab, & ces têtes furent envoyées dans des corbeilles à Jéhu, que Dieu avoit fufcité pour punir la maifon de ce Prince, des impiétés & des crimes qu'il avoit commis dans Ifraël *(a)*.

*Judic. IX, 15.*

Le meurtre involontaire étoit foumis à une forte de punition. Les loix, dit Porphyre, n'avoient pas voulu l'exempter de toute peine, de peur que l'impunité ne donnât occafion aux méchans de faire volontairement ce qui avoit été fait par d'autres involontairement & par accident. La

*Porph. de Abft. II.*

---

*(a)* Il paroît qu'il y eut un temps pendant lequel le meurtre, même volontaire, ne fut pas puni de la mort dans la Grèce. Euripide témoigne que telle étoit l'ancienne pratique de ce pays *(Eurip.)* Platon même, dans fa République, n'impofe pas d'autre peine au meurtrier, que l'exil *(Plat. de Rep.)*. Dans les anciens temps, dit Lactance, on regardoit comme un crime de mettre à mort des hommes, quoique coupables de grands crimes : ce ne fut que depuis que les meurtres furent devenus fréquens, & que les violences fe furent multipliées, qu'on les punit du dernier fupplice : mais fi le meurtrier n'etoit pas pourfuivi par les loix, il pouvoit l'être par les parens du défunt, & il ne pouvoit demeurer dans fa patrie, qu'il ne fe fût accommodé avec eux, & qu'il ne leur eût payé une compofition. Homère parle de cette compofition en différens endroits de fon Iliade, *(Hom. Iliad. IX, v. 628; XVIII, v. 498)*; & Euftathe fon Commentateur, dit que c'étoit une coutume ancienne, que celui qui avoit commis un homicide, payât une compofition aux parens de celui qui avoit été tué, pour n'être pas obligé d'être toujours exilé de fa patrie. Cet ufage des anciens Grecs a été adopté par plufieurs Nations : il a même eu lieu chez nos ancêtres, fous la première & la feconde race de nos Rois.

peine de ce délit involontaire étoit l'exil pendant une année, au lieu que celle de l'homicide volontaire étoit l'exil pendant toute la vie, à moins que l'on ne se fût accommodé avec les parens de celui qui avoit été tué. Hercule qui avoit tué, sans en avoir eu le dessein, Eunome, fils d'Architèle, voulut subir la peine portée par les loix, & s'exila volontairement pour un temps. On trouve cependant que Céphale ayant involontairement tué Procris, qui étoit cachée dans des broussailles, & qu'il avoit prise pour une bête fauve, fut condamné, par l'Aréopage, à un exil perpétuel. Ceux à qui ce malheur étoit arrivé, se réfugioient ordinairement chez quelque Prince, & ils ne sortoient pas de son palais qu'ils n'eussent été expiés. Ces expiations étoient connues en Phénicie; c'est même aux Phéniciens qu'il paroît que l'on doit en attribuer l'établissement & les rites. L'Hiérophante chargé de cette fonction dans l'île de Samothrace, conservoit le nom de Κοίης ou de Κοὴς, qui dans la langue Phénicienne signifie *un Prêtre*, ce qui prouve suffisamment que les cérémonies qu'il pratiquoit, venoient originairement de la Phénicie. Ces cérémonies avoient les mêmes auteurs dans l'île de Crète, où les Phéniciens avoient établi une colonie dans les premiers temps. L'Histoire nous a conservé le nom du prêtre Crétois qui expia Apollon du meurtre qu'il avoit commis, elle l'appelle *Carmanor:* cette sorte d'expiation se pratiquoit aussi en Egypte, & il est à présumer qu'elle passa de ce pays dans l'Attique : on peut le recueillir des marbres de Paros, qui nous apprennent qu'elle fut établie à Athènes, sous le règne de Pandion fils de Cécrops Égyptien.

*Schol. Eurip. in Hippol. v. 35.*

*Apollod. II, 7.*

*Id. III, 14.*

*Eust. in Iliad. XXIV, v. 480.*

*Hesych. v. Κοίης.*

*Pausan. X.*

Les Anciens, malgré toutes les superstitions auxquelles ils s'étoient livrés, avoient conservé un profond respect pour la Divinité, & ce respect les rendoit exacts observateurs des sermens qu'ils avoient faits par le nom de quelqu'un de leurs Dieux. Le parjure étoit regardé chez eux comme le crime le plus détestable: les Égyptiens le punissoient irrémissiblement de mort, parce qu'ils trouvoient qu'il réunissoit

*Diod. Sic. I.*

les deux plus grands crimes, l'insulte à la Divinité, & la destruction du fondement le plus ferme de la foi humaine: ce respect religieux pour le serment, se remarquoit parmi toutes les Nations.

D'autres crimes, moins graves que le parjure, étoient soumis à la peine de mort. Toute personne en Égypte, étoit tenue de faire devant les Magistrats la déclaration de son nom, de sa profession & de ses revenus; & celui qui avoit fait une fausse déclaration, ou qui exerçoit une profession illicite, étoit condamné à la mort. Quoique dans ce pays le meurtre d'un esclave fût puni de la mort, le père qui avoit tué son fils n'étoit pas condamné à perdre la vie. On lui faisoit tenir dans ses bras le corps de son fils, trois jours & trois nuits consécutives, au milieu de la garde publique qui l'environnoit. Les Égyptiens pensoient que les parens, qui avoient donné la vie à leurs enfans, ne devoient pas être punis comme meurtriers, lorsqu'ils la leur avoient ôtée; mais ils vouloient empêcher cette espèce de meurtre, par la crainte d'une peine également rude & honteuse. Cette peine infligée aux pères ne pouvoit avoir lieu chez les Phéniciens, qui, par leur Religion, étoient autorisés à sacrifier leurs propres enfans, & qui avoient la liberté d'exposer ceux qu'ils ne vouloient pas élever.

*Diod. Sic. I.*

Toutes les filles, en Phénicie, étoient tenues de payer un tribut à Vénus : il falloit qu'elles se prostituassent une fois avant leur mariage; mais cette prostitution étoit unique, & lorsqu'elles avoient donné leur foi à un mari, leur chasteté étoit inaltérable, ou si elles se rendoient coupables de quelque infidélité, elles en étoient punies : le feu étoit la peine qu'on leur infligeoit. Juda, fils de Jacob, demeurant dans le pays de Canaan, condamna Thamar Cananéenne sa bru à être brûlée, parce qu'il la croyoit coupable d'adultère ; & son jugement auroit été exécuté, si par les indices qui lui furent administrés, il n'eût été forcé de reconnoître, qu'il étoit lui-même auteur du crime qui lui avoit fait prononcer cette condamnation. L'adultère étoit puni avec la même

*Gen. XXXVIII, 14.*

rigueur chez les Philistins, voisins des Cananéens ou Phéniciens: la fille du Philistin que Samson avoit épousée, & qui s'étoit séparée de lui, pour se marier à un autre, fut brûlée avec son père, qui avoit consenti à ce mariage illégal: ce supplice s'exécutoit en plaçant celui ou celle qui y avoit été condamnée au milieu d'un bûcher auquel on mettoit le feu. Dans la Chaldée, ceux que l'on vouloit faire périr par le feu, étoient jetés dans une fournaise ardente: Daniel & ses compagnons, furent ainsi traités à Babylone; ou bien on les mettoit dans une poële ardente. Sédécias fils de Maasias, & Achab fils de Colias, deux faux Prophètes, qui avoient fait le mal dans Israël, & qui avoient abusé des femmes de leur prochain, furent, par l'ordre de Nabuchodonosor, brulés dans une poële: les sept frères Machabées souffrirent le même supplice sous Antiochus Épiphane. En Égypte, l'adultère commis volontairement de part & d'autre, n'étoit pas puni si rigoureusement; on donnoit mille coups de fouet à l'homme, & l'on coupoit le nez de la femme, afin de détruire en elle la beauté dont elle avoit abusé pour le crime; mais dans la suite les adultères furent brulés. Le feu étoit aussi le supplice des parricides; mais en Égypte on lardoit tout le corps de celui qui avoit été convaincu de ce crime, avec des brins de chaume de la longueur d'un doigt, & on l'étendoit sur des épines auxquelles on mettoit le feu. De quelque crime qu'une femme fût prévenue, lors même qu'elle avoit été légalement convaincue, on ne lui faisoit pas subir la peine qu'elle avoit méritée, si elle se trouvoit enceinte; l'exécution étoit différée jusqu'à son accouchement, après lequel on la conduisoit au supplice: cette loi Égyptienne a été adoptée dans tout l'Orient, & même par la plupart des Grecs. Une loi aussi généralement reçue, étoit celle qui condamnoit l'accusateur convaincu de calomnie, à subir la peine prononcée par la loi contre le crime qu'il avoit faussement dénoncé.

*Judic. XV, 6.*

*Dan. III, 20.*

*Jerem. XXIX, 22.*

*II Mach. VII, 5.*

*Diod. Sic. I.*

*Id. ibid.*

*Id. ibid.*

Un supplice fréquemment usité dans la Palestine & dans la Phénicie, étoit la lapidation. Moyse l'avoit vraisemblablement vu pratiquer en Égypte: ce législateur des Hébreux

Deut. XVIII, 5. ordonne que l'homme & la femme, qui auront été convaincus d'idolâtrie, feront conduits hors de la ville, pour être accablés de pierres; il étend cette peine au taureau qui aura tué quelqu'un avec fes cornes, non pour punir ce délit dans un animal déraifonnable; mais pour obliger par fa perte les autres propriétaires de veiller avec attention fur leurs bêtes. Il fit fubir cette peine à celui qui avoit blafphémé le nom de Dieu, & à celui qui, contre la défenfe qui avoit été publiée au nom de Dieu dans le camp, avoit ramaffé du bois le jour du fabbat: ce fupplice continua d'être en ufage dans la Paleftine. Jofué fit lapider Achan, qui avoit recélé quelque chofe du butin de Jéricho. Ceux qui avoient fubi cette peine, n'avoient pas d'autre fépulture que les pierres qui avoient fervi à leur fupplice; on en faifoit un monceau fur leur cadavre, ce qui fut fait fur celui d'Achan. La même chofe fe pratiquoit à l'égard de ceux même qui avoit fouffert un autre genre de mort. Le corps du Roi de la ville de Hai, détaché du gibet auquel Jofué l'avoit fait pendre, fut couvert d'un monceau de pierres; celui d'Abfalon fut porté après fa mort dans un bois, & on éleva fur lui un grand tas de pierres: ces monceaux de pierres fe rencontroient fréquemment en Paleftine & dans la Phénicie. L'auteur des Proverbes les avoit en vue, lorfqu'il comparoit celui qui veut honorer un infenfé, à l'homme qui jette une petite pierre fur un tas de pierres. L'auteur de la Vulgate a pris ces monceaux de pierres pour ceux qui dans d'autres pays étoient faits en l'honneur de Mercure, & qui étoient formés des pierres que les paffans jetoient au pied des ftatues de ce Dieu à qui ils avoient donné la fouveraine intendance des chemins. J'ai fait voir dans un autre Mémoire, que le texte original ne préfente rien qui donne lieu à cette interprétation.

Exod. XXI, 28.

Levit. XXIV, 14.

Num. XV, 35.

Jof. VII, 25.

Ibid. VIII, 29.

II Reg. XVIII, 27.

Prov. XXVI, 8.

La croix étoit une autre efpèce de fupplice très-connu dans tout l'Orient; Moyfe, qui l'avoit vu pratiquer en Égypte, y fit attacher dans le défert les principaux chefs d'Ifraël, qui avoient participé à l'idolâtrie des Moabites.

Gen. XL, 19.

Num. XXV, 4.

Josué, après avoir fait tuer les rois Cananéens qu'il avoit vaincus, les fit mettre en croix. Les Philistins, qui avoient coupé la tête de Saül, pendirent son corps aux murailles de Bethsan. Les meurtriers d'Isboseth, à qui David fit couper les pieds & les mains, furent aussi pendus sur la piscine d'Hébron. Les Gabaonites, qui étoient Cananéens, crucifièrent sept des fils de Saül. Aman fut attaché, par l'ordre d'Assuérus, à la croix qu'il avoit fait préparer pour Mardochée. Artaxerxès, dans son édit pour le rétablissement du temple de Jérusalem, ordonna que ceux de ses Officiers qui y contreviendroient, seroient crucifiés sur un bois que l'on prendroit dans leur maison. Alexandre, devenu maître de Tyr, dont le siége lui avoit coûté sept mois de fatigue & de dépenses, fit crucifier deux mille de ses habitans le long de la mer. Ce même supplice étoit en usage à Carthage, colonie Phénicienne; non-seulement les personnes du commun y étoient soumises, on le faisoit aussi subir à ceux qui étoient les plus distingués dans l'État. Les Généraux qui ne s'étoient pas conduits avec toute la prudence requise, étoient aussi punis, malgré les succès qu'ils avoient eus. L'usage introduit par Moyse de faire mourir publiquement les animaux qui avoient tué quelqu'un, s'étoit aussi introduit à Carthage. Il n'étoit pas rare de voir sur les chemins des lions attachés à des croix; on le faisoit, dit Pline, pour arrêter la fureur de ces animaux par le supplice de leurs semblables.

*Jos. X, 26.*
*I Reg. XXXI, 10.*
*II Reg. IV, 2.*
*Ibid. XXI, 9.*
*Esth. VII, 10.*
*I Esdr. VII, 10.*
*Val. Max. XI, 7.*
*Plin. VIII, 16.*

Plaute, dans sa comédie du Carthaginois, fait mention d'une autre sorte de supplice en usage dans le même pays. Le criminel condamné étoit étendu par terre; on mettoit une claie sur son corps, & l'on chargeoit cette claie de grosses pierres. D'autres fois on l'écrasoit sous les pieds des chevaux. Amilcar, Général des Carthaginois, fit mourir ainsi quelques soldats déserteurs, & quelques étrangers qui avoient abandonné le parti de la République: ce supplice n'étoit pas particulier à Carthage. Gédéon revenant de la poursuite des Madianites, fit écraser sous les ronces & les épines du desert, les habitans de la ville de Socoth. David ayant vaincu les

*Plaut. in Pœn. Sc. Amat.*
*[illegible]*
*[illegible] 16.*

Ammonites & pris Rabbath leur capitale, fit paſſer ſur les habitans des chariots & des roues armées de fer. L'auteur de la Vulgate dit qu'il les fit ſcier, *& ſerravit eos*, & la verſion grecque ἔθηκεν ἐν τῷ πρίονι; mais le mot Hébreu que le Traducteur latin a rendu par *ſerra*, & le Grec par πρίων, ne peut ſignifier ici l'inſtrument dont on ſe ſert pour ſcier la pierre ou le bois; מֹרַג, *marag*, ou מֹרְגָה, *mergah*, qui eſt le terme de la Langue orientale, déſigne, non une ſcie, mais une eſpèce de traîneau que l'on faiſoit paſſer dans l'aire de la grange ſur les gerbes de blé pour en faire ſortir le grain; & c'eſt de ce mot Hébreu qu'ont été formés le verbe grec A'μέργω, *tero*, *trituro*, & le ſubſtantif latin *merges*, *une javelle*, une poignée d'épis : cet inſtrument étoit une forte pièce de bois armée de clous de bois ou de fer, & que l'on faiſoit traîner par des bœufs ſur les gerbes; à cet inſtrument le texte original en joint un autre, qu'il appelle חָרוּץ, *hharoutz*, ou *charoutz*, que la verſion grecque traduit par Τρίβολος, & la verſion latine par *carpentum*, *un chariot*, dont on ſe ſervoit auſſi pour faire ſortir le grain de l'épi. Servius diſtingue les deux inſtrumens qui ſervoient à la même fin, & il appelle l'un *tribula*, & l'autre *traha*. *Tribula*, dit-il, étoit une eſpèce de chariot qui avoit des roues dentelées, & dont on ſe ſervoit en Afrique pour ſéparer le grain de ſa paille; *traha*, au contraire, un traîneau ſans roues. Ces inſtrumens étoient de l'invention des Phéniciens, & ils en portoient le nom. Varron diffère de Servius dans la forme du *tribula* qu'il nomme *tribulum*; il ne le monte pas ſur des roues; il dit au contraire que *tribulum* eſt une groſſe planche chargée de pierres ou de fer dans ſon épaiſſeur, qui en paſſant ſur les gerbes en fait ſortir le grain; celui qui conduit les chevaux, ſe met ſur cette planche pour lui donner plus de poids, ou il la charge de groſſes pierres pour le même effet. Il y a auſſi, continue-t-il, d'autres machines compoſées d'ais dentelés avec des rouleaux que l'on fait traîner par des animaux; le cocher eſt aſſis ſur cette machine, & conduit les chevaux où il juge néceſſaire; c'eſt ce qu'on appelle le chariot Phénicien, *ploſtellum Phœnicum*: ces

*II Reg. XII, 31.*

*Serv. in Georg. I.*

*Varr. de re ruſt. I, 52.*

ces différens instrumens, destinés par leur invention à faire sortir le grain des épis, étoient aussi employés pour les supplices. Les Prophètes font quelquefois allusion à ce dernier usage. *Ne craignez point, ô Israël,* dit Isaïe, *je vous ai rendu comme un instrument à battre le blé, tout neuf & armé de pointes.* *Levez-vous, fille de Sion,* dit Michée, *parce que j'ai rendu l'ongle de vos pieds aussi dur que le fer, & votre corne aussi forte que l'airain; vous foulerez & vous écraserez plusieurs peuples.* Ceux qui étoient condamnés à quelques-uns de ces supplices, n'étoient pas exécutés dans les villes; on les conduisoit dehors, où on leur faisoit subir la peine qu'ils avoient méritée.

*Isai. XLI, 15.*

*Mich. IV, 13.*

La prison, qui n'avoit originairement été établie que pour s'assurer de la personne d'un accusé, devint quelquefois la peine de ceux qui étoient réputés coupables. Joseph, injustement accusé par la femme de Putiphar, fut jeté dans la prison, non pour lui faire subir une autre peine, mais pour le punir du crime qui lui avoit été faussement imputé; car son maître ne poursuivit pas d'autre vengeance de l'affront qu'il croyoit avoir reçu. Samson pris par les Philistins, est aveuglé & conduit à Gaza; il y est mis dans une étroite prison, où on lui fait tourner la meule. Artaxerxès, dans l'édit pour le rétablissement de Jérusalem, veut que ceux de ses Officiers qui refuseront de se conformer à ses ordres, soient punis de mort, ou du moins par la prison. Les prisonniers, quoiqu'enfermés dans un lieu d'où ils ne pouvoient sortir, y étoient encore détenus de différentes manières: on leur mettoit au cou une machine qui, dans la langue de la Palestine, portoit le même nom que le joug dont on se servoit pour atteler les bœufs à la charrue, ou aux autres voitures qu'on leur faisoit traîner, מוטות־עול, *mothoth aol* ou *ol, vectes jugi, les batons* ou *pièces du joug:* ce joug étoit ordinairement composé de deux morceaux de bois entaillés, pour recevoir le cou du prisonnier; tel étoit celui dont Jérémie avoit été chargé, & qui lui fut ôté par le faux prophete Hananie: au lieu de bois, on y employoit quelquefois le fer; à la place du joug de bois dont Jérémie

*Gen. XXXIX, 20.*

*Judic. XVI, 21.*

*I Esdr. VII, 26, 27.*

*Jerem. XXVIII, 10.*

venoit d'être déchargé, Dieu ordonna à ce Prophète d'en faire un qui fût de ce métal, en signe de celui qui devoit être mis au cou des Nations qu'il vouloit soumettre à Nabuchodonosor. Le même Prophète avoit déjà reçu de Dieu l'ordre de faire des jougs, d'en mettre un à son cou, & d'envoyer les autres aux Rois voisins, sur-tout à ceux de Tyr & de Sidon, par les Ambassadeurs qu'ils avoient à la Cour du roi Sédécias. Ces Princes n'auroient pas compris le sens de cette prophétie, & ils n'auroient pu en conclure leur captivité future, si ces jougs n'eussent pas été en usage chez eux. Les mains des prisonniers étoient de plus chargées de menottes ou cercles de fer qu'on leur mettoit aux poignets, comme des bracelets, & leurs pieds étoient serrés dans des entraves, qui étoient aussi des cercles dont on garnissoit leurs chevilles, & quelquefois des pièces de bois percées en différens endroits plus ou moins éloignés, dans lesquels leurs pieds étoient retenus. A ces différens instrumens étoient attachées des chaînes qui, fixées aux murailles de la prison, ou à quelque poteau immobile, ôtoient aux prisonniers la liberté d'aller & de venir dans le lieu où ils étoient renfermés. Ces chaînes étoient anciennement d'airain; car, pour les exprimer, l'Écriture se sert fréquemment du terme נחשתים, *nechuschtim*, qui vient de נחש, *nechasch*, qui signifie de l'*airain*. Tous les prisonniers détenus dans les prisons, étoient ainsi liés; ce qui avoit fait donner à ces lieux le nom de בית האסירים, *beth-haasirim*, *domus vinctorum*, *la demeure de ceux qui sont liés*. A Carthage, colonie phénicienne, qui avoit conservé le langage du pays d'où elle étoit venue, la prison étoit appelée Ἀγκων, *Ancon*. Suidas, qui nous a conservé ce nom, prétend qu'on l'avoit donné à la prison, parce qu'elle avoit la forme d'un bras recourbé : cette étymologie suppose que ce nom est Grec; mais comme on ne parloit pas cette Langue à Carthage, il est plus naturel d'en chercher l'origine dans la langue Punique, qui avoit tant d'analogie avec la Phénicienne. Dans cette Langue, on aura ainsi appelé la prison, parce que c'étoit un lieu d'horreur, de tristesse & de gémissemens, & il viendra

Jerem. XXVII, 2.

Ib. XXIX, 4.

Job. XIII, 23.

Suid. v. Ἀγκών.

du verbe אנק, *anach*, qui, ſans égard aux points voyelles, peut ſe prononcer *ank*, & ſignifie *clamavit cum gemitu, ejulavit.* La priſon eſt en effet un lieu de ſoupirs & de gémiſſemens; quant à la nourriture des priſonniers, on ne leur donnoit que du pain & de l'eau, & encore avec meſure. Achab, parlant du Prophète Michée, qu'il faiſoit mettre en priſon, recommande qu'on le nourriſſe du pain de tribulation & de l'eau d'angoiſſe juſqu'à ſon retour.

*III Reg. XXII, 27.*

Les loix des Phéniciens, en matière civile, ne nous ſont pas connues; mais il eſt à préſumer qu'elles différoient peu de celles de leurs voiſins, & encore moins de celles de l'Egypte, avec laquelle ils avoient bien des choſes communes. Dans ce pays, celui qui nioit devoir un argent qu'il avoit emprunté ſans billet, étoit déchargé de ſa dette ſur ſon ſerment. Cette loi étoit fondée ſur le reſpect que les Anciens avoient pour le ſerment, & qui faiſoit croire que la partie ne manqueroit pas à ce qu'elle devoit aux Dieux, & qu'elle ne s'expoſeroit pas, par un faux ſerment, à perdre toute croyance dans l'eſprit de ſes concitoyens. A l'égard de ceux qui prêtoient par billet, ils étoient autoriſés à ſe faire payer un interêt; mais il ne leur étoit pas permis de faire monter les intérêts plus haut que le principal, c'eſt-à-dire, que ſi le débiteur ſe trouvoit avoir payé en intérêts deux fois la ſomme à laquelle montoit le principal qu'il avoit emprunté, il étoit entièrement quitte de ſa dette. Anciennement la contrainte par corps avoit lieu pour les dettes, & le créancier avoit le droit de faire mettre en priſon le débiteur qui ne le payoit pas : un des éloges donnés à Séſoſtris, eſt d'avoir payé les dettes d'un grand nombre de gens détenus dans les priſons à la pourſuite de leurs créanciers. Dans la ſuite, de nouvelles réflexions perſuadèrent que ſi les biens appartenoient aux particuliers qui en avoient hérité de leurs auteurs, ou qui les avoient gagnés par leur travail, les hommes étoient à la Patrie qui devoit ſeule les avoir en ſa diſpoſition pour les beſoins de la paix & pour ceux de la guerre; la contrainte par corps fut ôtée, & le créancier n'eut plus que le droit de ſe venger ſur les biens de ſon débiteur;

*Diod. Sic. I.*

*Id. ibid.*

il put les ſaiſir & les faire vendre à l'encan, ſans toucher à ſa perſonne. Cette loi paroît beaucoup plus ſage que celle de la plupart des Légiſlateurs grecs, & qui s'obſerve encore dans pluſieurs États, par laquelle il eſt défendu de ſaiſir les armes & la charrue d'un homme à qui l'on a prêté, pendant qu'il eſt permis de prendre & de détenir dans une priſon l'homme même pour exiger ſon rembourſement.

---

# *DIX-NEUVIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.*

## *De la Milice de ces Peuples.*

### Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 21 Juillet 1774.

DEPUIS Nembrod, ce Prince que pluſieurs regardent comme le fondateur de l'empire d'Aſſyrie juſqu'à Ninus, c'eſt-à-dire, depuis l'an 2282 juſqu'à l'an 2174 avant l'ère vulgaire, on ne connoît pas d'autre eſpèce de guerre que celle qui fut faite aux animaux. Ninus fut le premier qui voulant étendre ſa domination par la force & par la violence, déclara la guerre aux hommes.

*Juſtin. l. 1.*

Son exemple eut des ſuites fâcheuſes pour l'humanité. On ne tarda pas à voir des Princes ambitieux porter la déſolation chez leurs voiſins, & même dans des lieux aſſez éloignés du ſiége de leur empire. Parmi les deſcendans de Canaan, auteurs de nos Phéniciens, qui étoient venus s'établir dans le pays auquel ils ont donné leur nom, un aſſez grand nombre quittant ſa nouvelle demeure, deſcendit en Égypte, s'empara du nome Arabique, & y établit une dynaſtie connue ſous le nom des *Rois Paſteurs:* pendant deux cents ſoixante ans ou environ, ils firent une guerre cruelle aux Égyptiens, qu'ils s'aſſujettirent, & qu'ils rendirent

*Maneth. Ap. Joſeph. cont. Apion. l. p. 444.*

tributaires en grande partie. Salatis, que je regarde comme le premier Prince de cette dynaſtie, commença ſon règne l'an 2078 avant l'ère Chrétienne, quatre-vingt-ſeize ans après que Ninus fut monté ſur le trône d'Aſſyrie. Salatis, dont le nom faiſoit trembler les Égyptiens, redoutoit lui-même les forces des Aſſyriens : pour prévenir toute invaſion de leur part, & pour s'aſſurer ſa conquête, il fut obligé d'en fortifier le côté oriental qui étoit le plus expoſé à leurs incurſions.

Il n'y avoit que cent cinquante-trois ans que les Paſteurs étoient établis en Égypte, lorſque le pays de Canaan leur ancienne patrie, fut attaqué par Codorlahomor, roi d'Élam, apparemment de l'Élymaïde, au-delà du Tigre, entre la Suziane & la Médie : ce Prince ſoumit les cinq rois Cananéens de la Pentapole, & les aſſujettit à un tribut qu'ils payèrent exactement pendant douze ans; mais l'ayant refuſé la treizième année, ce Prince revint avec quatre autres Rois ſes alliés : ces cinq Rois, à la tête de leurs troupes, vainquirent d'abord les Réphéens, qui habitoient le canton d'Aſtharoth Carnaim ; les Zuzéens, peuples nomades de l'Arabie; les Hévéens, de la plaine de Cariathaim, & les Horréens du mont de Séhir ; tournant enſuite du côté de Cadès, ils ravagèrent le pays des Amalécites & celui des Amorrhéens : enfin, ils fondirent ſur les rois de Sodome, de Gomorrhe, d'Adama, de Zeboim & de Béla ; les mirent en déroute, & firent ſur eux un grand butin; mais comme ils s'en retournoient victorieux, ils furent attaqués par les gens d'Abraham, & par ceux d'Aner, d'Eſcol & de Mambré, princes Cananéens & alliés du Patriarche, qui les mirent en déroute, & reprirent ſur eux les richeſſes qu'ils emportoient.

*Gen. XIV, 1.*

On voit par cette expédition que les Rois du pays de Canaan alloient à la guerre en perſonne, & qu'ils y conduiſoient eux-mêmes leurs troupes. Le roi Cananéen d'Arad, Sehon, roi des Amorrhéens, & Og, roi de Bazan, qui étoient auſſi du pays de Canaan, & qui attaquèrent les Iſraëlites dans le déſert, étoient à la tête de leurs armées

*Num. XXI, 1.*
*Ibid. 23.*
*Ibid. 33.*

qu'ils commandoient. Dans les guerres que les Iſraëlites eurent à ſoutenir pour ſe mettre en poſſeſſion du pays qui leur avoit été promis, tous les princes Cananéens, ou ſéparés ou réunis, combattirent à la tête de leurs armées, & leur diſputèrent le terrein. Lorſque les Iſraëlites eurent des Rois, ces Rois les conduiſirent à la guerre, comme ceux des Nations voiſines y conduiſoient leurs ſujets. Saül, monté ſur le trône, marcha en perſonne contre Naas, roi des Ammonites, qui étoit venu faire le ſiége de Jabès Galaad: ce même Prince marcha contre les Philiſtins; il fit de même la guerre contre les Amalécites, commandés par Agag leur roi, & il n'y eut ſous ſon règne aucune guerre à laquelle il ne ſe ſoit trouvé. David qui lui ſuccéda, commanda lui-même ſes troupes dans toutes les guerres qu'il eut à ſoutenir, à l'exception de celle qu'il fit aux Ammonites, pendant laquelle il demeura à Jéruſalem, où ſon ſéjour devint l'occaſion des deux crimes dont il ſe ſouilla, l'homicide & l'adultère. Il ne ſe trouva point à la guerre contre ſon propre fils, parce que ſes ſujets craignant pour ſa perſonne, ne voulurent pas lui permettre de s'expoſer. Ceux qui lui ſuccédèrent dans le royaume de Juda & dans celui d'Iſraël, marchèrent toujours à la tête de leurs troupes, dans toutes les guerres qu'ils eurent les uns contre les autres, ou contre les Rois leurs voiſins.

*I Reg. XI, 1.* *Ibid. XIII, 2.* *Ibid. XV, 7.* *II Reg. XI, 1.* *Ib. XVIII, 3.*

Quoique dans tout l'Orient, les Rois marchaſſent ordinairement en perſonne à la guerre, ils avoient néanmoins un Officier qualifié Général de leurs armées. Phicol rempliſſoit ce poſte auprès d'Abimelech, roi de Gérare, avec lequel Abraham fit alliance l'an 1871 avant l'ère Chrétienne. Celui qui poſſédoit ce grade ſoixante-onze ans après dans ce même royaume de Gérare, portoit le même nom. Abner fut Général des armées de Saül: Joab eut le même titre ſous David, & Banaia ſous Salomon: cet Officier commandoit ſous les ordres du Roi lorſqu'il étoit préſent, & en ſon abſence il avoit la première autorité dans l'armée, mais toujours ſubordonnée à celle du Roi, de qui il prenoit

*Gen. XXI, 22.* *Ib. XXVI, 26.* *II Reg. II, 28.* *Ibid. XI, 14.* *I Paral. XXVII, 34.* *III Reg. II, 34; IV, 5.*

ſes ordres, & à qui il rendoit compte de ſes opérations, comme on le voit dans la guerre de David contre les Ammonites. Sizara commandoit l'armée du Cananéen Jabin, roi d'Azor, qui étoit abſent, dans la bataille contre Barak, juge d'Iſraël. David n'ayant pas voulu ſortir de Jéruſalem, envoya Joab ravager les terres des Ammonites, & faire le ſiége de Rabba leur capitale; le même commanda les troupes de ce Prince, que ſes ſujets n'avoient pas voulu laiſſer partir pour la guerre contre Abſalon ſon fils.

*Judic. IV, 2.*

*II Reg. XI, 1.*

*Ib. XVIII, 3.*

Outre cet Officier, qui étoit unique, il y avoit anciennement en Égypte d'autres Officiers d'armée, que l'on trouve déſignés par le même nom chez d'autres peuples de l'Orient. Il eſt dit dans l'Exode, que Pharaon voulant pourſuivre les Iſraëlites, qui étoient ſortis de ſes États contre ſon gré, prit tous les chariots de l'Egypte & les *Schaliſchim;* & Moyſe rendant grâces à Dieu de la délivrance miraculeuſe qu'il venoit d'opérer, dit qu'il a renverſé dans la mer les chariots de Pharaon & ſon armée, & que ſes *Schaliſchim* ont été ſubmergés dans les eaux de la mer: ce nom שָׁלִשִׁם, *Schaliſchim*, qui ſignifie *les troiſièmes*, exprime auſſi le nombre de *trente*. Les Auteurs de la verſion grecque l'ont rendu par les mots Τρεῖς, Τριστοὶ, Τριστάται & Δυνατοὶ, *les trois, les troiſièmes & les puiſſans;* & l'auteur de la Vulgate par *tres, triginta & duces*. S.t Jérôme a penſé que ces *Schaliſchim* étoient le Général de la cavalerie, celui de l'infanterie, & le Prépoſé à la perception des tributs. L'Intendant, ou le Receveur des tributs de l'Égypte, paroit étranger à ces *Schaliſchim*, que le texte de l'Exode nous conduit à ne regarder que comme des Officiers militaires. Pharaon, eſt-il dit dans ce texte, fit atteler ſon char, & prit tout ſon peuple avec lui; il prit auſſi ſix cents chariots choiſis avec tout ce qu'il y avoit de chariots en Égypte, & il ajoute enſuite כֻּלּוֹ ושָׁלִשִׁם עַל, *ve Schaliſchim al culo*, & *les Schaliſchim par-deſſus, ou au-deſſus de tout cela*, ce qui ne nous preſente point d'autre idee que celle de Commandans des différens corps, dont l'Hiſtorien venoit de parler; c'eſt-à-dire, de

*Exod. XIV, 17.*

*Ibid. XV, 4.*

*Hier. in cap. XXIII Ezech.*

*Exod. XIV, 6, 7.*

celui qui étoit à la tête de l'infanterie, déſignée dans le texte par *tout le peuple;* de celui qui commandoit les chariots choiſis, & de celui qui avoit le commandement des autres chariots.

J'ignore ſi, dans les armées Phéniciennes, il y avoit des Officiers qui portaſſent ce nom; mais on en trouve chez d'autres peuples, parmi les Chaldéens & parmi les Hébreux voiſins des Phéniciens. Ézéchiel, parlant des Chaldéens, donne le nom de *Schaliſchim* à quelques-uns de leurs Officiers. David avoit dans ſes troupes, trois braves diſtingués, le premier nommé Adino, le ſecond Éléazar, & le troiſième Semma. Il en avoit auſſi trois autres, mais d'un rang inférieur, ou, ſuivant l'expreſſion du Livre des Rois, qui s'étoient acquis un grand nom, mais qui n'égaloient pas les trois premiers. Ces trois du ſecond ordre étoient Abiſaï, Banaia & Azaël: ces différens Officiers nommés *Schaliſchim,* avoient au-deſſous d'eux d'autres braves qui portoient le même nom. Le Livre des Rois en compte trente-cinq, outre Semma & Azaël; mais l'auteur des Paralipomènes en nomme quarante-ſix, ſans y comprendre les trois du premier ordre ni les trois du ſecond; & il ajoute qu'Adina, l'un d'eux, de la tribu de Ruben, en avoit encore d'autres au-deſſous de lui: cette multitude de perſonnes qualifiées *Schaliſchim,* prouve que ce terme, qui dans ſa première acception ſignifie *trois* ou *trente,* avoit encore une autre ſignification, & qu'il faut le rendre par *des gens élevés au-deſſus des autres & diſtingués* par leur bravoure, dans le même ſens dans lequel on a rendu ces paroles du Livre des Proverbes: הֲלֹא כָתַבְתִּי לְךָ שָׁלִישִׁים, *halo kathabthi leka ſchaliſchim,* par celles-ci, *Ne vous ai-je point écrit des choſes ſupérieures, magnifiques, excellentes* ou *utiles!* En effet, dans les endroits où il eſt fait mention de ces *Schaliſchim,* l'Auteur ſacré rapporte des actions extraordinaires de bravoure de quelques-uns d'entr'eux. Ceux à qui l'on donnoit ce nom étoient donc une troupe d'élite, dont la valeur avoit été éprouvée, & qui avoit mérité par des actes réitérés de courage la confiance du Prince: on trouve encore

*Ezech.* XXIII, 15, 23.
*II Reg.* XXIII, 8.
*Ibid.* 9.
*Ibid.* 11.
*Ibid.* XXIII, 20, 24.
*I Paral.* XI.
*Prov.* XXI, 20.

encore ſous Salomon des Officiers de ce nom. L'auteur du troiſième Livre des Rois, obſerve que ce Prince n'employa aucun Iſraëlite dans les grands travaux qu'il fit faire, & qu'il les réſerva pour la guerre, pour être ſes Miniſtres, pour les mettre à la tête de ſes troupes, pour en faire ſes Schaliſchim, וְשָׁלִשָׁיו, *ve ſchaliſchaio,* & pour commander ſes chariots & ſa cavalerie. L'Officier de confiance ſur lequel Joram, roi d'Iſraël s'appuyoit, lorſque le Prophète lui annonça la levée du ſiége de Samarie & la ceſſation de la famine, étoit un de ces Schaliſchim, וַיַּעַן הַשָּׁלִישׁ, *ouaian ha ſchaliſch, & reſpondit ſchaliſch.* Quand Jéhu voulut faire égorger tous les adorateurs de Baal, il en donna l'ordre à ſes ſoldats & à ſes *ſchaliſchim.* Ézéchiel, que j'ai déjà cité, parlant des Chaldéens qui devoient détruire les royaumes d'Iſraël & de Juda, dit qu'ils avoient des baudriers ſur les reins, & qu'ils paroiſſoient être tous des ſchaliſchim, מַרְאֵה שָׁלִשִׁים כֻּלָּם, *mareeh ſchaliſchim culam, ſub aſpectu ſchaliſchim omnes hi :* prédiſant l'arrivée de ces peuples dans la Paleſtine, il ajoute que Dieu raſſemblera contre les Juifs les enfans de Babylone, tous les Chaldéens, les plus nobles d'entr'eux, les Souverains & les Princes, tous les enfans de l'Aſſyrie, les jeunes gens les mieux faits, les chefs & autres Officiers principaux de guerre, les *Schaliſchim* & les principaux de tous ceux qui montent à cheval. Cette diſtinction entre les *Schaliſchim* & autres principaux Officiers, me paroît prouver ſuffiſamment que ces *Schaliſchim* formoient un corps redoutable, diſtingué des autres, & que ſa valeur éprouvée faiſoit employer dans les occaſions périlleuſes ou déciſives, comme il y en avoit dans toutes les armées des Nations de l'Orient.

*III Reg. IX, 22.*

*IV Reg. VII, 2.*

*Ezech. XXIII, 15.*

*Ibid. 23.*

Les armées étant ordinairement fort nombreuſes, le Prince qui les commandoit en perſonne, ou le Général qui le remplaçoit en ſon abſence, ne pouvoit ſuffire ; il falloit un grand nombre d'autres Officiers ſubordonnés les uns aux autres, pour tranſmettre à toutes les troupes les ordres qu'elles devoient exécuter. Les armées des Cananéens ou Phéniciens, étoient compoſées de divers corps ou bandes commandées

chacune par un Officier, & chaque corps étoit subdivisé en plusieurs autres, ayant à leur tête des Officiers particuliers qui recevoient l'ordre de l'Officier principal, qui le recevoit lui-même du Général, & le faisoit exécuter par ceux qui étoient au-dessous de lui : ces différens corps s'aperçoivent dans l'armée des rois Cananéens ligués contre Josué aux eaux de Mérom, & dans celle de Zébée & de Salmana, vaincus par Gédéon. Cette discipline s'observoit dans toutes les armées de l'Orient : les Hébreux n'avoient rien de particulier à cet égard. Lorsqu'ils étoient dans le désert, Moyse, suivant le conseil de Jéthro son beau-père, partagea tout le peuple en différens corps de mille hommes, & subdivisa chacun de ces corps en troupes de cent hommes, chaque centaine d'hommes en cinquante, & chaque cinquantaine en dix hommes : le premier objet de cette institution n'étoit que de faciliter & de simplifier l'administration de la Justice ; mais elle passa dans le militaire, & fut toujours observée depuis. L'Officier qui commandoit les mille hommes étoit nommé dans la langue du pays, שַׂר אֲלָפִים, *sar Alaphim, Prince ou chef de mille*, que le Traducteur grec a rendu par Χιλιαρχα, qui a la même signification, & l'auteur de la Vulgate par *Tribunus*, qui est le nom que les Romains donnoient au commandant d'une légion ; celui qui étoit à la tête de cent hommes étoit nommé de même *Prince de cent*, שַׂר מֵאוֹת, *sar Meoth ;* dans la version grecque Ἑκατοντάρχος, & dans la latine *Centurio :* le Commandant de cinquante hommes s'appeloit שַׂר חֲמִשִּׁים, *sar Chamischim*, en grec Πεντηκοντάρχος, & en latin *Quinquagenarius*, Chef de cinquante ; enfin, celui qui n'avoit que dix hommes sous son commandement, portoit le nom de שַׂר עֲשָׂרוֹת, *sar Asaroth ;* dans la traduction grecque Δεκαδάρχος, & dans la latine *Decanus* ou *Decurio :* ces titres d'Officiers se retrouvent sous les rois de Juda & d'Israël [a] & même sous les Machabées [b]. Ainsi, chaque corps de mille hommes avoit un principal Commandant, dix Centurions, vingt Capitaines de cinquante hommes & cent

*Jos. XI, 4.*

*Judic. VIII, 10.*

*Exod. XXIII, 21, 25.*

[a] *II Reg. XVIII, 1. IV Reg. I, 9 ; XI, 4, 8, 14. I Paral. XXV, 5. II Paral. XXVII, 1.*

[b] *I Mach. III, 55.*

Décurions, ce qui faisoit pour chaque troupe de mille hommes, cent trente-un Officiers subordonnés les uns aux autres selon leur grade. Il y avoit peu de différence entre cette division & celle des armées de Perse; dans ces dernières il y avoit des corps de dix mille, de mille, de cent & de dix hommes: les Commandans de dix mille & ceux de mille hommes étoient choisis par les Chefs de l'armée; les Centurions & les Décurions étoient à la nomination des Capitaines de mille hommes.

*Herod. VII, p. 467.*

En Égypte, la profession de soldat faisoit un état particulier; il y avoit un certain nombre de citoyens à qui l'on avoit donné des terres à la charge du service militaire; on les nommoit *Calasyriens* & *Hermotybiens*: les premiers avoient ce nom à cause de l'habit de lin descendant jusqu'au talon & garni de frange par le bas qu'ils portoient, & ils pouvoient former un corps de deux cents cinquante mille hommes; les Hermotybiens, moins nombreux, n'alloient guère qu'à cent soixante mille, ce qui formoit, en Égypte, un fonds de quatre cents mille hommes ou environ de troupes toujours subsistant; mais dans les autres Nations, il n'y avoit point anciennement de soldats de profession, ni de troupes soudoyées & entretenues aux dépens de l'État: tout homme capable de porter les armes ne pouvoit se dispenser de les prendre, lorsque le signal en avoit été donné; si l'affaire le requéroit, tous marchoient; si l'expédition ne demandoit pas un si grand nombre de troupes, celui qui commandoit n'en retenoit qu'autant qu'il le jugeoit nécessaire, & renvoyoit les autres chez eux. Gédéon marchant contre les Madianites, avoit avec lui trente-deux mille hommes, que la permission qu'il donna à tous ceux qui avoient peur, de se retirer, réduisit à dix mille; & de ces dix mille, il n'en prit que trois cents pour marcher à l'ennemi: ceux qui, le signal donné, n'avoient pas pris les armes & ne s'étoient pas présentés, étoient traités en ennemis. Les habitans de Jabès Galaad furent passés au fil de l'épée par les Israëlites, parce qu'ils n'avoient pas répondu à l'ordre

*Id. II, p. 174.*

*Id. ibid. p. 134.*

*Judic. VII, 3.*

*Ib. XXI, 10.*

général qui avoit été donné de marcher contre les Benjamites. Saül voulant déclarer la guerre aux Ammonites, qui assiégeoient Jabès Galaad, coupa ses bœufs en morceaux, & envoyant ces morceaux dans tout Israël, il fit publier que le même traitement seroit fait aux bœufs de quiconque ne se seroit pas rendu à l'armée. Ce ne fut que sous le règne de David que l'on vit chez les Hébreux des corps de troupes entretenues par le Prince; auparavant, chacun faisoit la guerre à ses dépens, & n'avoit d'autre solde à attendre que sa part dans le butin : cet usage, qui étoit celui de tout l'Orient, fut aussi long-temps celui des Grecs & des Romains; mais lorsque les guerres furent devenues presque continuelles, il fallut qu'à l'exemple de l'Égypte, il y eût dans chaque royaume un ordre de personnes toujours prêtes à marcher, & qui n'eussent pas d'autre profession que celle des armes. Lorsque l'usage des troupes subsistantes, entretenues aux dépens de l'État ou soudoyées par le Prince, eut été une fois établi, les Princes prêtèrent, louèrent ou vendirent des soldats à leurs voisins : on vit un roi de Juda acheter de celui d'Israël cent mille hommes.

*I Reg. XI, 7.*
*II Reg. XXIII.*
*I Paral. XI.*
*II Paral. XXVII.*
*Ibid. V, 6.*

Les armes des soldats étoient défensives & offensives. Les armes défensives servoient à garantir les différentes parties du corps des coups auxquels elles étoient exposées; & elles étoient les mêmes chez les Phéniciens que chez les autres peuples de l'Orient. Le casque étoit une espèce de bonnet qui défendoit la tête contre l'ardeur du soleil, & paroit les coups dans le combat : il étoit fait de la peau de quelque animal. Les Princes prenoient ordinairement pour cette armure la peau de quelques animaux distingués par leur force; ainsi Astarté femme de Cronos, le père & l'auteur de la nation Phénicienne, pour marque de sa royauté, mit sur sa tête celle d'un taureau : chez les Grecs, il étoit vraisemblablement de peau de chien, puisqu'on lui donna le nom de *Κυνέη*, par lequel il est souvent désigné dans Homère. Eustathe prétend que c'étoit la peau d'un chien de rivière, *Δορὰ κυνὸς ποταμίου* : on en fit aussi de peaux de belette & d'autres

*Ap. Euseb. Præp. Ev. I, 9.*

animaux. L'usage de cette espèce de casques se conserva long-temps chez quelques peuples. Les Milyens qui servoient dans l'armée de Xerxès, n'avoient pas d'autres casques que ceux de peaux d'animaux. Les Éthiopiens orientaux dans la même armée portoient des peaux de cheval avec leurs crins & leurs oreilles. Les Thraces les faisoient de peaux de renard: on en faisoit aussi de bois, c'est-à-dire, de petites branches d'arbres pliées & entrelacées ; tels étoient les casques des Mosques, des Tibaréniens, des Macrons, des Mosynèces, des Lybiens & des Mares de l'armée du roi de Perse contre les Grecs. On y employa depuis l'airain & le fer, ce qui n'empêcha point qu'on ne lui conservât son premier nom de Κυνέη ; le casque de Goliath, géant Philistin, étoit d'airain ; & celui de Saül roi des Hébreux étoit de la même matière. Hérodote ne doute pas que les Grecs n'aient emprunté le casque des Égyptiens : cependant les Israëlites sortant de l'Égypte & demeurant dans le désert n'en avoient pas, ou du moins Moyse ne fait aucune mention de cette armure. On attribue aux Cariens, chez lesquels Cadmus établit une colonie de Phéniciens, l'invention des crêtes dont les casques furent ornés chez presque tous les peuples ; ces Cariens y mirent des plumes de coq, ce qui leur fit donner par les Perses un nom qui, dans leur langue, signifioit des *Coqs*: d'autres y mettoient des crins de cheval ; les Éthiopiens avoient joint à ces crins les oreilles du cheval ; & les Thraces Asiatiques des cornes de bœuf. Pour inspirer plus de terreur à l'ennemi, on mettoit quelquefois sur le haut du casque des figures effrayantes : celui du petit-fils d'Hippolite, dans Virgile, étoit surmonté de la figure d'une chimère qui jetoit du feu. Le casque étoit retenu sur la tête par une mentonnière ou courroie qui, passant sous le menton, étoit attachée près des oreilles, & l'empêchoit de tomber dans la course ou dans l'action.

*Herod. VII, p. 466.*
*Id. ib. p. 464.*
*Id. ib. p. 466.*
*Id. ibid.*
*I Reg. XVII, 5.*
*Ibid. 38.*
*Herod. IV, p. 320.*
*Id. I, p. 78.*
*Plut. in Artax.*
*Herod. VII, p. 465.*
*Id. ib. p. 466.*
*Virgil. Æn. VII, v. 785.*
*Hom. Iliad. III, v. 371.*

Les Héros ne se couvroient que de peaux d'animaux : les anciens rois d'Égypte n'étoient revêtus que de peaux de lions ou de taureaux ; d'autres portoient des peaux d'ours ou de

léopards, & leur dos ainsi que leur poitrine étoit sans autre défense particulière. Plusieurs peuples conservèrent long temps cet usage. Hérodote, décrivant l'armure des différens peuples qui composoient l'armée de Xerxès contre les Grecs, en nomme plusieurs à qui il ne donne aucune défense pour ces parties. Les Éthiopiens qui servoient dans cette armée, n'étoient couverts que de peaux de léopards ou de lions [a]; les Indiens d'écorce d'arbres [b], & les Lybiens de cuir [c]. Dans la suite, on fit des cuirasses pour se mettre à l'abri des coups par-devant & par-derrière. Selon Pline, on est redevable de l'invention de cette arme défensive aux Lacédémoniens : si cela est, ils l'avoient inventée avant la guerre de Troye : car il en est souvent parlé dans Homère. De ces cuirasses, les unes étoient composées de deux pièces d'airain ou de fer qui couvroient le dos & la poitrine; d'autres étoient faites de différentes lames placées & ajustées les unes sur les autres, de manière qu'elles se recouvroient en partie comme les écailles d'un poisson; celles des Égyptiens étoient faites ainsi. Hérodote, dans la description qu'il fait de l'armure des Perses, dit qu'ils portoient des tuniques qui avoient des écailles comme les poissons; & dans un autre endroit, il nous apprend que ces peuples se servoient à la guerre de la cuirasse Égyptienne; les cuirasses des Phéniciens, qui avoient plusieurs usages communs avec l'Égypte, étoient faites de même. Les Philistins leurs voisins se servoient de ces sortes de cuirasses. Le géant Goliath, se présentant pour combattre David, avoit une cuirasse d'airain en forme d'écailles de poisson, comme l'indique le texte Hébreu שִׁרְיוֹן קַשְׂקַשִּׂים, *schrion kaskasim, lorica squamarum, une cuirasse d'écailles.* Celle de Saül, roi des Hébreux, que ce Prince voulut faire endosser à David, étoit semblable. Pour gêner encore moins les mouvemens des combattans, on en inventa d'une autre sorte qui fut composée d'une infinité de petits anneaux entrelacés les uns dans les autres, comme nos cottes de mailles : elles étoient en usage au temps des Machabées : l'Auteur de leur Histoire appelle ceux qui les portoient, Τεθωρακισμένους ἐν ἁλυσιδωτοῖς, *indutos*

[a] *Herod. VII, p. 464.*
[b] *Id. ibid.*
[c] *Id. ibid.*

*Plin. VII, 56.*

*Herod. VII, p. 462.*

*Id. I, p. 64.*

*I Reg. XVII, 5.*

*loricis concatenatis.* On fit aussi des cuirasses de lin : cette espèce de cuirasse étoit déjà connue au temps de la guerre de Troie. Homère en donne une à Ajax fils d'Oilée. La cuirasse qu'Amasis roi d'Égypte consacra à Minerve dans le Temple qu'elle avoit à Lindus, & celle qu'il envoya aux Lacédémoniens, étoient d'un tissu de lin, d'or, de laines de différentes couleurs & d'écorce d'arbres : ce qui en faisoit admirer le travail, étoit que chaque fil du tissu, quoique assez menu, étoit composé de trois cents soixante-cinq autres fils que l'on distinguoit aisément. Ces cuirasses se faisoient comme toutes les autres étoffes : elles résistoient aux armes, & laissoient au corps plus de liberté d'agir. On en fit aussi d'autres de lin ou de laine, mais dont la préparation étoit différente. Nicétas, dans la Vie de l'empereur Isaac l'Ange, nous a conservé une des manières de les préparer : cet Historien nous dit qu'on laissoit le lin ou la laine tremper assez long-temps dans le vinaigre saturé de sel, & qu'après que l'un ou l'autre avoient été suffisamment macérés, les Ouvriers les fouloient & les travailloient, comme nos Chapeliers font le feutre & les chapeaux ; ces cuirasses étoient huit ou dix fois plus épaisses que celles de fer ou d'airain ; mais elles étoient plus légères. Les Phéniciens & les Assyriens qui servoient dans l'armée de Xerxès contre les Grecs, avoient des cuirasses de lin ; mais nous ignorons quelle étoit la manière de les faire. La cuirasse étoit retenue par une ceinture qui environnoit les reins, & qui étoit d'airain ou de quelqu'autre matière : cette ceinture se prenoit pour toute l'armure, de sorte que pour exprimer qu'un homme s'armoit pour le combat, il étoit d'usage de dire qu'il se ceignoit.

L'Écriture décrivant l'armure du Philistin Goliath, nous parle de brodequins ou bottines d'airain ; mais la manière dont elle s'exprime, donne lieu de croire que ces brodequins ou bottines ne couvroient que le devant des jambes ; מצחת נחשת על רגליו, *matzchath nechoschath al raglaio*, à la lettre, *frontalia ærea super pedes vel tibias ejus.* Moyse avoit prédit à la

*I Mach. VI, 35.*
*Iliad. II, 36, 329.*
*Herod. III, p. 204.*
*Nicet. Vit. Isaac. Ang. l. I.*
*Herod. VII, p. 465, 469.*
*Eustath. ad Iliad. XI, 187.*
*Pausan. IX, 17.*
*I Reg. XVII, 6.*

Deut. XXXIII, 25. tribu d'Azer, que l'airain & le fer lui serviroient de chaussure. Les héros de la guerre de Troie portoient des chaussures d'airain. Les Cariens, selon Pline, étoient les inventeurs de cette chaussure; mais la prédiction de Moyse doit nous la faire regarder comme plus ancienne : elle étoit connue chez les Phéniciens, dont les Cariens étoit une colonie, & elle faisoit partie de leur armure; elle étoit même portée par les filles de Tyr lorsqu'elles alloient à la chasse, selon Virgile : cette chaussure leur couvroit le gras de la jambe, au lieu que celle des Lybiens n'alloit que jusqu'à la moitié; chez les Saranges & les Paphlagoniens elle montoit jusqu'aux genoux : d'autres garnissoient non-seulement les jambes, mais aussi les cuisses; c'étoit l'usage des Perses, des Saces & de quelques autres qui servoient dans l'armée de Xerxès. La matière de cette chaussure étoit l'airain, le fer & même l'étain; on y employoit aussi des peaux & du drap: les Thraces les portoient de peaux de chevreaux, & les Thraces orientaux d'étoffe de pourpre.

Iliad. II. Plin. VII, 56.

Virg. Æn. I.

Herod. VII, p. 465.

Id. ib. p. 464.

Iliad.

Herod. VII, p. 466.

La dernière arme défensive étoit le bouclier, qui couvroit le devant du corps pendant le combat. Cette armure, qui paroît inutile à ceux qui ont des casques & des cuirasses, n'étoit pas d'usage chez tous les peuples. Parmi ceux qui composoient l'armée de Xerxès contre les Grecs, il y en avoit plusieurs à qui Hérodote n'en donne pas; tels étoient les Saces, qui n'avoient pas d'autre arme défensive que le casque. Les Indiens entièrement couverts d'écorce d'arbres, se croyoient suffisamment à couvert des coups, & ne portoient ni casque, ni cuirasse, ni bouclier. Les Éthiopiens méridionaux se contentoient des peaux de léopards dont ils étoient revêtus, & n'avoient aucune arme défensive; il en étoit de même des Saranges & des Lybiens qui étoient couverts de cuir. D'autres peuples qui n'avoient que des casques sans cuirasse, portoient des boucliers; les Éthiopiens orientaux, les Paphlagoniens, les Myses, les Thraces, les Milyens, les Mosques, les Tibaréniens, les Macrons, les Mosynèces, les Mares & les Ciliciens, qui tous n'avoient que des casques, portoient

Id. ib. p. 463.

Id. ibid.

portoient un bouclier à la guerre. Les Lyciens, dont la tête étoit couverte d'un casque, ne se servoient pas de bouclier; mais les autres peuples, comme les Perses, les Assyriens, les Bactriens, les Syriens & les Phéniciens avoient l'armure complette. Les boucliers de ces derniers étoient, suivant la remarque d'Hérodote, différens de ceux des autres Nations, en ce qu'ils n'avoient ni bosse ni pointe au milieu.

Le bouclier est de l'invention de Prætus & d'Acrisius, rois d'Argos, selon quelques-uns, ou de Chalcus fils d'Athamas, selon d'autres : mais, si avant eux, on n'avoit pas vu de boucliers dans la Grèce, ils étoient beaucoup plus anciens en Orient. Hérodote ne fait pas difficulté d'affirmer que les Grecs avoient reçu cette armure des Égyptiens. Dieu, promettant à Abraham qui demeuroit dans le pays de Canaan, qu'il sera son protecteur & son défenseur, lui dit qu'il sera son bouclier, אָנֹכִי מָגֵן לָךְ׃, *Anoki maghen lak, ego clypeus tibi:* cette même armure étoit connue dans l'Arabie au temps de Job. Les différens noms usités dans les Langues orientales pour exprimer le bouclier, paroissent indiquer qu'il avoit différentes formes : le premier est מָגֵן, *maghen*, dont Dieu se sert en parlant à Abraham; & ce nom a été donné au bouclier, parce qu'il couvre & défend le corps des coups qui peuvent lui être portés; sa racine est גָּנַן, *ganan, protexit, obtexit :* le second nom, souvent employé dans l'Écriture, est כִּידוֹן, *chidon*, dont la racine ne se trouve plus que dans l'Éthiopien כָּדַן, *chadan, texit, protexit.* Les Maures d'Afrique, chez qui l'on retrouve encore plusieurs termes de l'ancien Phénicien, ont conservé cette expression pour désigner un bouclier, mais d'une grandeur moindre que les autres, & ils appellent ce bouclier כתינה, *kithona.* Le terme סוֹחֵרָה, *sochera*, que l'on trouve aussi quelquefois dans le texte sacré, & qui signifie encore un bouclier, doit exprimer celui dont la forme étoit concave, & qui s'ajustoit mieux au corps, comme la parme des troupes légères des Romains; car sa racine est סָחַר *sahhar circuivit.* צִנָּה, *tzinnah*, qui se rencontre souvent pour un

Plin. VII, 56.

Herod. IV, p. 520.

Gen. XV, 1.

Job. XXXIX, 23.

bouclier, désigne, selon les Rabbins, un bouclier plus grand que les autres, & qui couvroit tout le corps. Ils paroissent autorisés, par ce qu'on lit à la fin du pseaume v כַּצִּנָּה רָצוֹן תַּעְטְרֶנּוּ, *katzinnah ratzon thacthrennou, sicut scuto benevolentiæ circumcinxisti nos ;* mais si l'on fait attention à la racine du mot, on pourroit croire que l'espèce de bouclier qu'il exprime, étoit distingué des autres par une pointe ou broche qu'il avoit au milieu ; car צָנַן, *tzanan*, dont צִנָּה, *tzinnah*, est formé, signifie *aiguiser, rendre pointu.* Le dernier terme qui se trouve dans l'Écriture שֶׁלֶט, *schelleth*, semble marquer des boucliers plus forts & plus impénétrables que les autres : c'est du moins ce que nous conduit à penser la racine de ce mot qui est שָׁלַט, *schalath, fortis, potens fuit, dominatus est ;* & ce nom aura été donné à ce bouclier dans le même sens dans lequel Homère a donné aux boucliers de ses Héros l'épithète de *forts* & *puissans*, Ἀσπὶς κρατερή.

*Iliad. III, v. 349.*

La matière de cette armure étoit le bois ou des branches d'arbre, ou des osiers pliés & entrelacés, & couverts de la peau de quelque animal. Les boucliers des Perses & des Thraces étoient couverts de cuir de taureau ; & ceux des Éthiopiens de peaux de grue. Le prophète Isaïe s'adressant aux peuples qui devoient ruiner Babylone, leur dit de se lever & de graisser leurs boucliers, ce qui ne peut convenir qu'à des boucliers garnis de cuir ; & l'auteur du Pseaume XXV annonce que le Seigneur brisera les armes, & qu'il brûlera les boucliers qui par conséquent devoient être de quelque matière combustible ; mais il y en avoit de métal, ou du moins qui en étoient bordés. Le bouclier que portoit Goliath, lorsqu'il insultoit l'armée d'Israël, étoit d'airain : ceux que Salomon fit faire, étoient revêtus de lames d'or ; Roboam son fils en fit faire d'autres couverts de lames de cuivre. Sous ces lames de métal étoient plusieurs cuirs de bœuf, les uns sur les autres : celui de Sarpédon, décrit par Homère, étoit composé de plusieurs cuirs de cette espèce, & bordé de lames d'or : celui que le même Poëte donne à Ajax, avoit sept cuirs l'un sur l'autre, & couverts d'airain ;

*Herod. VII, p. 462, 464, 466.*
*Isaï. XII, 1.*
*I Reg. XVII, 6.*
*III Reg. X, 16.*
*Ib. XIV, 27.*
*Iliad. XII, v. 294.*
*Ib. VII, 219, v. 223.*

& celui d'Énée étoit en cinq doubles, les deux premiers d'airain, deux d'étain, & le cinquième d'or. Lorſque l'on ne combattoit pas, le bouclier ſe portoit ſur l'épaule gauche à laquelle il étoit ſuſpendu par une courroie, par une branche d'oſier, ou par une bande de métal qui embraſſoit le cou. Dans le combat, on le ramenoit par-devant & du même côté où il étoit ſuſpendu avec la même courroie qui l'avoit tenu par-derrière; mais cette manière de porter le bouclier dans l'action étant fort incommode, on y mit deux attaches dans leſquelles le bras gauche paſſoit, ce qui donnoit au ſoldat la facilité de préſenter ſon bouclier où & comme il vouloit. Hérodote attribue cette invention aux Cariens, comme auſſi celle d'avoir orné les boucliers de figures : ces peuples chez leſquels Cadmus avoit établi une colonie, tenoient vraiſemblablement ces inventions des Phéniciens qui demeuroient avec eux.

*Iliad. XX. v. 171.*

*Iliad. XVIII. v. 479; VIII. v. 192.*

*Euſthat. in Iliad. VIII, v. 192.*

*Herod. I, p. 78.*

Les premières armes offenſives furent des pierres, des cornes d'animaux, des bâtons, en un mot tout ce que l'on put trouver ſous la main. On aiguiſa les bâtons, & on les fit durcir au feu : on en employa d'autres fort gros & ſans préparation ; ces derniers ſe nommoient *phalanges*, terme qui déſigne ces rouleaux de bois qui ſervent à mouvoir & à tranſporter de fortes maſſes. *Les Africains*, dit Pline, *s'en ſervirent dans la première guerre qu'ils firent à l'Égypte.* A ces bâtons ſuccédèrent les maſſues qui furent l'arme des anciens Héros ; pour leur donner plus de force, on les arma de fer. Arcithoüs, l'un des Héros de la guerre de Troie, ne ſe ſervoit que de ſa maſſue avec laquelle ſeule il rompoit les bataillons ennemis : les Aſſyriens & les Éthiopiens conſervèrent long-temps l'uſage de porter des maſſues à la guerre ; on en voit entre leurs mains dans l'armée que Xerxès conduiſit dans la Grèce. Dans la ſuite on inventa diverſes ſortes d'armes offenſives, dont les unes, comme la maſſue, ſervoient à combattre l'ennemi de près, & les autres à l'attaquer de loin : on combattoit de loin avec l'arc & les flèches, le dard ou le javelot & la fronde.

*Plin. VII, 56.*

*Iliad. VII, v. 141.*

*Herod. VII, p. 462, 464.*

L'arc & les flèches dont les Grecs attribuoient l'invention à Scythès fils de Jupiter, ou à Persès fils de Persée, furent connus de très-bonne heure dans l'Orient. Ismaël fils d'Abraham, retiré dans le désert de Pharan à l'âge de dix-neuf ans ou environ, dix-huit cents quatre-vingt-onze ans avant J. C. se rendit habile dans l'art de tirer de l'arc ; il ne fut point l'inventeur de cet art; il l'avoit trouvé chez les Arabes parmi lesquels il demeuroit. Ces armes étoient aussi en usage dans le pays de Canaan. Jacob ordonne à Esaü son fils, de prendre son arc & son carquois, d'aller à la chasse, & de lui apporter quelque gibier; l'arc devoit être d'un bois pliant & élastique. Les Bactriens & les Indiens employoient pour cette arme une espèce de roseau qui avoit ces qualités. Les Éthiopiens la faisoient avec des branches de palmier, & lui donnoient quatre coudées de long, & les Lyciens y employoient le bois de cornouiller. En Arabie & dans la Palestine, les arcs étoient ordinairement d'airain, comme on le voit dans Job & dans les Pseaumes. L'arc de Pandarus décrit par Homère, étoit garni à ses extrémités de corne de chèvre sauvage; il avoit au milieu une courbure d'or sur laquelle on appliquoit la flèche, & il étoit tendu par une corde faite du nerf d'un bœuf : pour monter cet arc & le tendre, on mettoit le pied sur une de ses extrémités, à laquelle un des bouts de la corde étoit toujours attaché, & le pliant avec force, on attachoit la corde à son autre extrémité ; de-là est venu l'expression souvent usitée dans l'Écriture, *fouler aux pieds son arc,* pour dire *le bander.* Les flèches qui se tiroient avec l'arc, étoient de roseaux garnis à l'une de leurs extrémités d'un caillou aiguisé, d'un morceau d'airain ou de fer en pointe, & quelquefois aplati & disposé comme le dard ou la langue d'un serpent; la partie opposée de la flèche étoit ordinairement garnie de quelques plumes, pour en accélérer la vîtesse. Hérodote remarque, comme une chose particulière aux Lyciens, que leurs flèches n'étoient pas garnies de plumes. Chaque archer portoit une quantité de flèches renfermées dans un carquois ou espèce de gaine suspendue derrière l'épaule : lorsque l'arc étoit bandé,

*Plin. VII, 56.*
*Gen. XXI, 20.*
*Ib. XXVII, 3.*
*Herod. VII, p. 463.*
*Id. ib. p. 464.*
*Id. ib. p. 470.*
*Job. XX, 24.*
*Ps. XVII, 35.*
*Iliad. V, v. 105.*
*Herod. VII, p. 462, 464.*
*Id. ib. p. 740.*

la flèche étant appliquée deſſus, l'archer l'approchoit de ſa poitrine vers la mamelle droite, tiroit la corde à lui, & la lâchant enſuite, il faiſoit partir la flèche. C'étoit à cauſe de cette façon de tirer de l'arc, que les Amazones, diſoit-on, brûloient ou faiſoient deſſécher cette mamelle dans leur jeuneſſe; mais dans la ſuite, ſelon la remarque d'Euſtathe, on a élevé l'arc plus haut, & on l'a approché de l'oreille droite pour en décocher la flèche. On empoiſonnoit quelquefois les flèches, comme le pratiquent encore pluſieurs Nations ſauvages; c'étoit un uſage aſſez ordinaire chez les Parthes & les Scythes; mais il ne ſe pratiquoit guère parmi les autres peuples : Homère cependant nous repréſente Ulyſſe cherchant quelque poiſon mortel pour en infecter ſes flèches; & Virgile parle d'Amycus, qui poſſédoit l'art d'empoiſonner ſes flèches. Les Hébreux & les autres habitans de la Paleſtine devoient être habiles à tirer de l'arc, car ils s'y exerçoient continuellement; ils avoient même hors des villes des lieux deſtinés à cet exercice : cet uſage continue encore aujourd'hui en Orient; on y voit, ſuivant le rapport des Voyageurs, comme dans quelques-uns de nos villages, des murs de terre que l'on a ſoin d'entretenir un peu molle, afin que la flèche puiſſe y entrer & y reſter. Les Phéniciens n'étoient pas moins habiles que leurs voiſins dans cet exercice. Les filles de Tyr accoutumées à la chaſſe, paroiſſoient ſouvent en public le carquois ſur l'épaule & l'arc à la main.

*Euſtath. ad Iliad. V, v. 105.*

*Odyſſ. I, v. 261.*

*Virg. Æneid. I.*

*I Reg. XX, 20. Jerem. Lam. III, 12.*

*Virg. Æneid. I.*

Toutes les troupes n'étoient pas armées d'arcs & de flèches: celles qui n'en avoient pas, ſe ſervoient de traits, de dards ou de javelots qu'elles lançoient à la main contre l'ennemi; c'étoient des morceaux de bois plus ou moins longs, dont l'extrémité étoit brulée ou armée de fer en pointe. Il y avoit chez les Anciens une eſpèce de dard qu'on lançoit contre l'ennemi, mais auquel étoit attachée une courroie qu'on ne lâchoit pas en le lançant, & qui ſervoit à le retirer. Il en eſt fait mention dans Homère & dans Xénophon. Je ſerois aſſez porté à croire que c'étoit de cette eſpèce de dard ou trait dont David parloit, lorſque, dans l'éloge de Jonathas,

*Herod. VII, [illegible]*

*[illegible]*

*II Reg. I, 22.* il disoit que *le glaive de ce Prince n'étoit jamais revenu en vain.* Le mot חֶרֶב, *kherch*, qu'on lit dans l'original, & que l'on traduit ordinairement par *épée*, signifie toutes sortes d'armes, y compris les traits qu'on lançoit contre l'ennemi; & l'on ne peut lui donner une autre acception dans le Pseaume, où *Psal. VII, 13.* l'auteur dit que *si vous ne vous convertissez, Dieu lancera* חַרְבּוֹ, kharbo, *contre vous*, c'est-à-dire, *son dard;* car une épée ne se lance pas. Les Grecs prétendoient que cette espèce de trait attaché à une courroie que le combattant n'abandonnoit *Plin. VII, 56.* pas, avoit été inventé par Ætolus fils de Mars. On se servoit aussi de traits ou de dards, garnis de poix & d'étoupes, auxquels on mettoit le feu, & que l'on jetoit à l'ennemi: cette espèce de dard étoit connue des Hébreux & de leurs *Psal. CXIX, 4.* voisins. *Les flèches du Guerrier,* dit le Psalmiste, *sont aiguës avec des charbons ardens;* & c'est par allusion à ces traits en- *Ps. XVII, 15. Habac. III, 11.* flammés, que les éclairs sont souvent appelés dans l'Écriture, les *flèches* ou les *traits du Seigneur:* on lançoit ces sortes de traits à la main ou avec des machines. Les Phéniciens assiégés par Alexandre dans leur ville de Tyr, en lancèrent du haut de *Arrian. de Exp. Alex. II, p. 131, 138.* leurs murailles sur les travailleurs & sur les vaisseaux des assiégeans.

*Plin. VII, 56.* Pline attribue l'invention de la lance aux Étoliens; mais cette arme est beaucoup plus ancienne: l'Histoire Phénicienne l'attribue à Cronos qui, par l'avis de Perséphone & d'Hermès, *Ap. Eusеb. Præp. Ev. I, 9.* fit faire des coutelas & des piques ou lances de fer. La lance par laquelle on commençoit le combat, étoit ordinairement de bois de fresne, garnie à son extrémité d'un fer plus ou moins long, & elle avoit une grosseur proportionnée aux forces de celui qui la portoit; la lance de Goliath pesoit six cents sicles, *I Reg. XVII, 7.* environ trente-deux marcs; & celle du géant Jesbibenob, *II Reg. XXI, 16.* trois cents sicles ou seize marcs. Les Princes en étoient ordinairement armés; Saül l'avoit presque toujours à la main, & dans les accès de sa fureur il tenta plusieurs fois d'en percer *I Reg. XVII, 10; XX, 9.* David; l'autre extrémité de la lance étoit garnie d'un fer qui servoit à la ficher en terre pour pouvoir se reposer dessus. Le combat, comme je l'ai dit ci-devant, commençoit le plus

ſouvent par la lance, ſur-tout ſi c'étoit un combat ſingulier. Caſtor & Lyncée, dans Théocrite, s'eſſaient d'abord à la lance, & leurs lances s'étant rompues ſur leurs boucliers, ils ſe battent à l'épée. Strabon diſtingue deux ſortes de lances ; l'une avec laquelle on ſe battoit ſans la quitter ; & l'autre qu'on lançoit contre l'ennemi ; de cette dernière eſpèce étoient celle qu'Hector lança contre Achille, & celles de Paris & de Ménélas, qui, après avoir jeté leurs lances l'un contre l'autre, ſe battirent avec l'épée. Lorſqu'on vouloit ſe ſervir de cette dernière eſpèce d'arme, on en portoit ordinairement pluſieurs : Joab, Général de David, en prit trois pour percer Abſalon ſuſpendu à un arbre par ſes cheveux.

*Idyll. XXI, 141.*
*Strab. X.*
*Iliad. XXII, v. 293.*
*Ibid. III, v. 340.*
*II Reg. XVIII, 14.*

L'epée dont Pline attribue l'invention aux Lacédémoniens, eſt d'un uſage beaucoup plus ancien dans l'Orient : les Phéniciens en faiſoient inventeurs Perſéphone & Hermès, qui avoient conſeillé à Cronos de faire faire des coutelas ou épées. Cette arme étoit connue dans le pays de Canaan, lorſque Abraham vint s'y établir : quand, pour obéir à l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu de lui ſacrifier ſon fils, il alla ſur la montagne, il prit ſon glaive. Les enfans de Jacob paſsèrent au fil de l'épée les habitans de la ville de Sichem, pour venger l'inſulte faite à Dina leur ſœur. L'épée ſe portoit ſur la cuiſſe : Moyſe donnant l'ordre aux Lévites après l'adoration du Veau d'or, leur dit de *mettre l'épée ſur leur cuiſſe, & de tuer tous ceux qu'ils rencontreroient d'une porte du camp à l'autre. Ceignez votre épée ſur votre cuiſſe*, dit le Pſalmiſte. Le lit de Salomon étoit gardé par ſoixante braves qui avoient l'épée ſur la cuiſſe. Chez les Grecs, l'épée étoit portée par un baudrier qui deſcendoit de l'épaule, comme on le voit dans Homère ; mais les Orientaux la portoient attachée à une ceinture ou ceinturon qui étoit ſur leurs reins. *Joab*, dit l'auteur du Livre des Rois, *étoit revêtu d'un habillement étroit & juſte à ſon corps, & ſur cet habit il étoit ceint d'une épée qui pendoit à ſon côté dans un fourreau duquel on pouvoit la tirer aiſément.* Les Hebreux n'étoient pas les ſeuls qui portaſſent ainſi l'épée : Ezéchiel nous repréſente les Aſſyriens portant un ceinturon auquel tenoit

*Plin. VII, 56.*
*Gen. XXII, 6.*
*Ibid. XXXIV, 25.*
*Exod. XXXII, 27.*
*Pſal. XLIV, 4.*
*Cant. III, 8.*
*Iliad. II. XI, 29.*
*II Reg. XX, 8.*
*Ezech. XXIII, 16.*

leur épée : à ce ceinturon & à côté de l'épée étoit un couteau, un poignard, ou une dague enfermée dans sa gaine, comme nos baïonnettes. Ésaü allant à la chasse, mit son couteau auprès du fourreau de son épée ; & il est dit que Phinées ayant vu un Israëlite commettre le crime avec une Madianite, prit son poignard, & les perça tous les deux. L'épée & le poignard se mettoient ordinairement à gauche ; c'est ce qui résulte de l'observation de l'auteur du Livre des Juges, qu'*Aod qui étoit gaucher, mit sous son habit un poignard au côte droit.* Le poignard & l'épée étoient certainement en usage dans l'Égypte, avant que les Israëlites en sortissent, & ce n'est que là qu'ils avoient pu s'en pourvoir. Plusieurs peuples du nombre de ceux qui composoient l'armée de Xerxès, ne se servoient pas d'épées, mais de poignards ou de dagues. Les ceintures ou ceinturons des Rois & des Princes étoient précieux & magnifiques. Job relevant la grandeur & la puissance de Dieu, dit qu'*Il ôte aux Rois leurs ceinturons, & qu'il leur en donne de corde :* ceux que l'on donnoit aux Soldats pour les récompenser, devoient avoir quelque chose de plus distingué que ceux du commun: Jonathas fit présent du sien à David ; & Joab dit à celui qui avoit vu Absalon pendu à un arbre, que *s'il l'eût percé, il lui auroit donné dix sicles d'argent & un ceinturon.*

*Gen. XXVII, 3.* — *Num. XXV, 7.* — *Judic. III, 16.* — *Herod. p. 462 & seq.* — *Job. XII, 18.* — *I Reg. XVIII, 4.* — *II Reg. XVIII, 11.*

Les Saces de l'armée de Xerxès avoient des espèces de haches à deux tranchans : les Syriens & les Phéniciens se servoient aussi de la hache dans les combats ; ceux qui servirent sous Xerxès, en étoient armés. Les Tyriens, assiégés par Alexandre dans leur ville, coupoient avec leurs haches les membres de leurs ennemis : la hache à double tranchant étoit une des armes des Amazones ; on leur en attribuoit même l'invention. Cette même hache devint le symbole de Jupiter adoré en Carie sous le nom de Λαβραδεὺς. Hercule, vainqueur d'Hippolite reine des Amazones, lui enleva sa hache dont il fit présent à Omphale reine de Lydie, qui la laissa à ceux qui lui succédèrent sur le trône : cette hache fut conservée avec respect, & servit même de sceptre aux rois de Lydie jusqu'à Candaule qui, n'ayant pas le même respect, la fit

*Herod. VII, p. 463.* — *Id. ib. p. 469.* — *Diod. Sic. XVII, p. 523.* — *Plin. VII, 56.*

la fit porter par un de ses domestiques. Après la mort de Candaule, Gygès l'envoya en Carie, & la consacra à Jupiter dans un Temple qu'il lui fit bâtir dans la ville de Myiasa, & mit dans la main de la statue de ce Dieu, cette hache au lieu de la foudre ; ce qui lui fit donner le nom de Λαβρανδεὺς à cause du mot Λάβρυς, dont les Lydiens se servoient pour exprimer une *hache*. La faulx étoit aussi une arme usitée à la guerre ; les Lyciens de l'armée de Xerxès s'en servoient comme d'une arme principale.

*Plut. Qu. Græc.*

*Herod. VII, p. 470.*

La fronde étoit une autre espèce d'arme avec laquelle on attaquoit l'ennemi de loin. Ni les boucliers, ni les casques, ni aucune autre sorte d'armure, n'étoient capables de résister à l'impétuosité d'une pierre lancée par la fronde : l'effet de la fronde égaloit presque celui de la catapulte, sorte de machine de guerre d'une force surprenante, mais d'une invention postérieure à celle de la fronde. Les Hébreux de la tribu de Benjamin se servoient si adroitement de la fronde, & ils étoient si sûrs de leur coup, qu'ils n'auroient pas manqué de toucher un cheveu qu'ils auroient visé ; ils se servoient également de la main droite & de la gauche. David s'étoit tellement exercé à la fronde, lorsqu'il gardoit les troupeaux de son père, qu'il terrassa d'un seul coup Goliath, la terreur des armées d'Israël. Pendant que David étoit à Sicéleg, il lui vint des frondeurs habiles qui lançoient des pierres des deux mains. Les Phéniciens ne se servoient pas moins habilement de cette arme, que les Hébreux. Pline leur en attribue même l'invention ; & Strabon veut que les habitans des îles Baléares ne se soient acquis de la réputation dans l'usage de cette arme, que depuis que les Phéniciens se furent rendus maîtres de cette île. On se servoit de la fronde non-seulement dans les batailles, mais aussi dans les siéges, pour écarter l'ennemi des murailles. Quoiqu'Homère parle de cette arme, & que dans l'armée des Grecs devant Troie, les Locriens s'en servissent, les Grecs paroissent n'en avoir jamais fait un grand cas. Alexandre voulant inspirer à ses soldats du mépris pour les ennemis qu'ils avoient à combattre, leur dit que c'étoit

*Diod. Sic. V, p. 207.*

*Judic. XX, 16.*

*I Reg.*

*I Paral. XII, 1.*

*Plin. VII, 56.*

*Strab. [illegible] p. 116.*

*Iliad. [illegible] 716.*

*[illegible]*

*une troupe de barbares qui marchoient & combattoient ſans ordre ; que les uns n'avoient que des dards & des frondes, & qu'il y en avoit peu qui fuſſent entièrement armés.* Les Perſes mépriſoient tellement cette arme, que Xénophon fait dire par Cyrus, qu'*elle ne convenoit qu'à des eſclaves.*

Xen. Cyrop. VII.

Hérodote parle d'un peuple Nomade, qu'il dit être de la nation des Perſes, & qu'il nomme *Sagartien :* ce peuple n'avoit pas d'autre arme de fer ou d'airain que le poignard; mais il portoit une eſpèce de filet fait de jonc ou d'oſier, à l'extrémité duquel étoient des lacets ou nœuds coulans qu'ils jetoient avec adreſſe au cou des hommes & des chevaux; ils les tiroient ainſi à eux, & les tuoient avec leurs poignards. Cette manière de combattre paroît avoir été auſſi en uſage chez les Aſſyriens : le Prophète Ézéchiel annonçant à Sédécias ſa ruine & celle de ſon peuple, répète pluſieurs fois qu'il étendra ſes rets ſur ce Prince & ſur ſes ſujets, qu'il les prendra dans ſes filets, & les mènera à Babylone : on voit auſſi cette eſpèce d'arme employée par les Phéniciens au ſiége de Tyr par Alexandre.

Herod. VII, p. 468.

Ezech. XII, 13; XVII, 20; XIX, 8; XXXII, 3.

Diod. Sic. XVII, p. 522.

Quoique le fer ſe trouve aſſez facilement, la difficulté de le travailler eſt cauſe qu'il a été le dernier métal employé à la fabrique des armes ; & tous les Savans ſont aſſez d'accord que les premières armes furent d'airain. Je ne rappellerai point ici les preuves ſur leſquelles ils s'appuient : on peut les lire dans le *Recueil des Antiquités de M. le Comte de Caylus*, & dans les *Antiquités d'Homère de Feitchius.* Le cuivre ou l'airain étant mou de ſa nature & ſe caſſant facilement, on n'auroit pu s'en ſervir pour les armes, s'il n'eût été trempé. Proclus l'un des Scholiaſtes d'Héſiode, nous dit que *les Anciens avoient une trempe particulière qui donnoit à l'airain la ſolidité & la dureté du fer :* cette trempe ſans alliage d'aucun autre métal a été retrouvée par M. le Comte de Caylus. Le Scholiaſte d'Héſiode ajoute que *l'art de tremper le cuivre ayant été perdu, on eut recours au fer pour fabriquer des armes.* Lorſqu'on eut une fois commencé d'employer le fer à cette fabrique, on ne changea pas le langage : on continua, ſuivant l'obſervation

Rec. d'Ant. t. I, p. 237. Antiq. Hom. IV, 10.

Procl. in Heſ. op. & dieſ. p. 45.

Rec. d'Ant. t. I, p. 246.

de Vossius, de se servir du nom d'airain pour exprimer toutes sortes d'armes, de quelque métal qu'elles fussent. L'Orateur Lysias veut que les Amazones aient été les premières qui aient employé le fer; & que dans le temps que toutes les autres nations ne se servoient encore que d'airain, les armes de ces femmes guerrières aient été de fer. Si ce dernier métal n'a pas été employé d'abord pour les armes, la découverte n'en est pas moins ancienne : Tubalcain avant le déluge travailla le fer & l'airain. Les Phéniciens mettoient au nombre de leurs plus anciens Héros deux frères qui passoient pour avoir trouvé le fer & la manière de le travailler. Lorsque Job écrivoit, ce métal & son usage étoient connus dans l'Arabie même pour les armes; & il paroît par les Livres de Moyse, qu'il étoit depuis long-temps en usage en Égypte & dans le pays de Canaan, & que l'on en faisoit des couteaux, des épées, des haches, des marteaux à tailler la pierre, & des jougs que l'on mettoit au cou de ceux qu'on emmenoit en captivité.

*Gen. IV, 22.*

*Job. XIV, 24; XX, 24; XXVIII, 2; XL, 13; XLI, 18.*

*Levit. I, 17; XXVI, 19.*

*Num. XXXV, 16.*

*Deut. III, 11; VIII, 9, XIX, 5; XXVII, 5; XXVIII, 23 & 48.*

Dans les premiers temps, chaque soldat se pourvoyoit d'armes pour la guerre. L'asservissement sous lequel les Hébreux furent long-temps tenus par les Philistins & par les autres peuples voisins, fut cause qu'il n'y avoit pas de provisions d'armes en Israël. Les Héros qui furent suscités de Dieu en différens temps pour les délivrer de ceux qui les opprimoient, combattirent avec tout ce qu'ils trouvèrent sous la main. Samgar tua six cents Philistins avec le soc d'une charrue : lorsque Barak voulut secouer le joug de Jabin roi Cananéen d'Azor, il n'y avoit ni lance ni bouclier dans quarante mille soldats d'Israël : Samson ne combattit qu'avec une mâchoire d'âne : Saül nouvellement monté sur le trône, & obligé de marcher contre les Philistins, ne trouva point d'armes, & dans toute son armée il n'y eut que lui & Jonathas son fils qui eussent une épée & une lance ; mais lorsque ce Prince fut affermi sur le trône, il eut des gardes & des troupes réglées ; ce qui continua sous David & sous ses successeurs. On établit alors des arsenaux abondamment pourvus

*Judic. III, 3.*

*Ibid. V, 8.*

*Ibid. XV, 15.*

*I Reg. XIII, 20.*

de toute ſorte d'armes pour en fournir les ſoldats lorſqu'il falloit marcher. Les peuples voiſins, du nombre deſquels étoient les Phéniciens, avoient depuis long-temps de ces magaſins dans leſquels ils conſervoient toujours des armes qu'ils en tiroient au beſoin : ces armes, pendant la paix, étoient gardées dans des tours; & pour faire voir qu'on ne craignoit rien, & que l'on étoit toujours en état de défenſe, on en ſuſpendoit quelques-unes aux tours & même aux murailles des villes. Les Perſes, les Lydiens & les Lybiens, qui ſervoient dans les armées Phéniciennes, les Aradiens, les Gamadiens & autres peuples de Phénicie, ſuſpendoient leurs boucliers & leurs carquois aux murailles de Tyr : les Hébreux leurs voiſins imitèrent cet exemple ; il y avoit, ſous le règne de Salomon, mille boucliers ſuſpendus à la Tour de David.

*Ezech. XXVII, 10, 11.*

*Cant. IV, 4.*

Dans les armées, il y avoit ordinairement des Coureurs d'une agilité extraordinaire ; Azaël frère de Joab Général des armées de David eſt comparé, à cauſe de ſa légèreté à la courſe, aux chevreuils des montagnes : les braves qui vinrent ſe joindre à David perſécuté par Saül, étoient des hommes robuſtes, bons guerriers, armés de boucliers & de lances, & dont le viſage étoit comme la face du lion ; mais ce qui les diſtinguoit des autres braves, étoit leur vîteſſe à la courſe, telle qu'ils auroient pu atteindre les chevreuils des montagnes : David remercie Dieu de lui avoir donné des pieds qui égaloient les cerfs à la courſe : cette légèreté étoit une qualité très-eſtimée dans les guerriers. L'une des épithètes plus fréquemment donnée par Homère à Achille, eſt celle de *prompt à la courſe*, Ποδάρκης ; elle s'acquéroit par le fréquent exercice de la chaſſe auquel les filles même s'adonnoient. Les filles de Tyr & celles des autres villes de la Phénicie, qui paroiſſoient ſouvent l'arc à la main & le carquois ſur l'épaule, & dont les jambes dégagées de longs vêtemens étoient couvertes d'un brodequin montant au genou, devoient y exceller.

*II Reg. II, 18.*

*I Paral. XII, 8.*

*Pſ. XVII, 34.*

Les animaux ſervoient auſſi à la guerre : les Hircaniens & les Magnéſiens menoient avec eux des chiens qui leur étoient d'une grande utilité contre l'ennemi ; les Gaulois &

*Ælian. de Anim. VII, 38.*

les habitans de la Grande-Bretagne en avoient toujours dans leurs armées : les Colophoniens & les Castabales, peuples de la Cilicie, en formoient leur avant-garde, & les faisoient combattre les premiers. Les Carthaginois, dit Lucrèce, furent les premiers qui se servirent d'éléphans dans les combats : les Parthes y conduisirent des lions ; d'autres se servirent de taureaux & de sangliers ; mais ces derniers animaux faisant souvent autant de carnage dans l'armée de ceux qui les menoient, que dans l'armée ennemie, on fut obligé de renoncer à s'en servir : les chameaux & les chevaux servirent à porter les fardeaux.

*Strab. IV, p. 150. Plin. VIII, 40. Lucret. V, v. 1309. Id. ib. v. 1316. Id. ibid.*

Homère n'a pas mis de cavalerie dans l'armée des Grecs devant Troie. Les chevaux qu'il y emploie, ne sont destinés qu'à tirer des chars, dans chacun desquels il n'y avoit qu'un combattant & qu'un cocher. On peut légitimement conclure que, lorsque les Grecs entreprirent l'expédition contre cette ville, l'art de l'Équitation n'étoit pas encore connu des Grecs. Cet art en effet n'a commencé dans l'Asie mineure, que cent cinquante ans ou environ après la prise de Troie, & il n'y a été connu que par les incursions des Cimmériens & des Trerons. M. Fréret l'a prouvé dans un de ses Mémoires ; & la plus ancienne époque de l'équitation dans la Grèce européenne ne remonte pas plus haut que la première guerre des Spartiates contre les Messéniens, c'est-à-dire, vers l'an 743 avant J. C. Mais de ce que les Grecs ne montèrent pas à cheval avant ces temps, peut-on en conclure que l'équitation ne fût pas en usage chez des peuples plus anciens & policés, avant qu'il y eût des royaumes établis dans la Grèce, & qui avoient inventé tous les arts, lorsque les Grecs étoient encore dans leur enfance ? L'Égypte étoit féconde en chevaux avant le règne de Sésostris, c'est-à-dire, lorsque les Israëlites habitoient ce pays ; & quoique ce Prince eût rendu les chevaux moins utiles par la quantité de canaux dont il coupa la basse Égypte, il y conserva grand nombre de haras ; & jusqu'au temps de Salomon, les chevaux continuèrent d'être une branche considérable du commerce de l'Égypte, d'où tous les peuples voisins

*Mém. Acad. VII, p. 326. Pausan. IV.*

tiroient ceux dont ils avoient besoin. Se persuadera-t-on aisément qu'ayant réussi à dompter le cheval pour l'atteler à des chariots, les Egyptiens n'aient pas tenté d'en faire un autre usage non moins utile, & auquel il n'est pas plus difficile d'habituer cet animal ? Étoit-il même facile d'en conduire un grand nombre dans des lieux fort éloignés, sans en monter quelques-uns ?

Il est vrai que chez les Hébreux, les chevaux n'étoient pas communs, & que le peu qu'ils en avoient, ne servoit qu'au tirage. On en trouve la raison dans la défense que Moyse leur avoit faite : *Lorsque vous vous serez donné un Roi,* leur avoit-il dit, *ce Roi n'amassera pas un grand nombre de chevaux, & il ne remènera pas le Peuple en Egypte, s'appuyant sur le nombre de ses chevaux, Dieu vous ayant sur-tout recommandé de ne plus retourner par la même voie :* cette défense a été assez exactement observée jusqu'au règne de Salomon qui est le premier prince sous lequel on ait vu de la cavalerie chez les Hébreux : ni David son père, ni Saül, ni les Juges d'Israël qui avoient une autorité presque égale à celle des Rois, ne s'étoient pas servis de chevaux ni à la guerre ni pour leur monture ; on ne les voit, eux & leurs enfans, montés que sur des ânes. Au temps de Barak & de Débora, les Chefs d'Israël n'avoient pas d'autre monture : Jaïr Juge d'Israël avoit trente fils montés chacun sur un âne ; les quarante fils d'Abdon, autre Juge d'Israël, & ses trente petits-fils ne montoient aussi que des ânes ; & il n'est fait mention jusqu'au règne de Salomon, d'aucun cheval de selle : on montoit cependant des mulets ; Absalon dans le combat fatal où il perdit la vie, étoit monté sur une mule ; Salomon lui-même au jour de son couronnement ne monta qu'un mulet : les Moabites ne montoient peut-être pas plus à cheval que les Hébreux ; du moins Balaam appelé par Barak leur Roi, pour maudire Israël, n'avoit pas d'autre monture qu'une ânesse ; mais on n'en peut rien conclure pour les pays voisins. Celui des Moabites rempli de montagnes & de déserts étoit peu propre à nourrir & à élever des chevaux qu'il auroit fallu faire venir de l'Égypte

Deut. XVII, 16.

Judic. V, 10.

Ibid. X, 4.

Ibid. XII, 14.

II Reg. XVIII, 9.

III Reg. I, 38.

Num. XXII, 21.

à grands frais. Dans les autres pays où le sol étoit plus égal & les pâturages plus abondans, les chevaux pouvoient être plus communs, & servir à la monture comme à l'attelage.

Si l'âne presque aussi fort & aussi robuste en Orient que le cheval, & si le mulet encore plus rétif par sa nature que ce dernier animal, ont pu être domptés de si bonne heure, & accoutumés à porter, pourquoi n'auroit-on pas tenté d'y habituer le cheval? La facilité avec laquelle on avoit habitué l'âne & le mulet à se laisser monter, y conduisoit naturellement. Quelques Anciens ont pensé que l'on avoit fait servir le cheval à la monture, avant que l'on eût essayé de l'atteler à un char:

*Et priùs est repertum in equi conscendere costas,*
*Et moderarier hunc frænis, dextrâque vigere,*
*Quàm bijugo curru belli tentare pericla.* — Lucret. V.

Il paroît en effet que les Arabes dans les temps les plus reculés, montoient à cheval lorsqu'ils alloient à la chasse. Job parlant de l'autruche, dit que *cet oiseau déployant ses ailes, surpasse à la course le cheval & celui qui le monte,* לסוס ולרכבו, *la Sous ou le Rechbo, equum & insidentem in eo, le cheval & celui qui le monte.* La Fable qui nous a conservé plusieurs anecdotes de l'antiquité, pourroit confirmer la pensée de Lucrèce : elle nous représente Bellérophon antérieur de quelques générations à la guerre de Troie, monté sur un cheval; & Pline nous le donne pour le premier qui ait fait servir le cheval à cet usage : celui de combattre à cheval est attribué par le même Auteur aux Centaures qui habitoient la Thessalie dans le voisinage du mont Pélias. D'autres veulent que les Amazones soient les premières qui soient montées à cheval pour combattre. *Lorsqu'elles avoient remporté l'avantage*, dit l'Orateur Lysias, *elles poursuivoient l'ennemi & achevoient ainsi sa défaite; si elles avoient eu le désavantage, montées à cheval, elles laissoient loin derrière elles l'ennemi qui les poursuivoit, & qui, étant à pied, ne pouvoit les atteindre.* Que l'art de l'Equitation soit de l'invention des Centaures, ou qu'il soit dû

Job. XXXIX, 18.

Plin. VII, 56.

Id. ibid.

Lys. Orat. Εἰς τοὺς τῶν Κορ. Βοηθ.

aux Amazones, il en réſultera toujours qu'on ſavoit monter à cheval avant la guerre de Troie, puiſque les Centaures & les Amazones ont précédé cette expédition. Homère de qui nous tenons les détails de cette expédition, ne met point à la vérité de cavalerie dans l'armée des Grecs ; mais les comparaiſons qu'il fait en pluſieurs endroits de ſon Poëme, ſuppoſent l'exiſtence de l'art de l'Équitation, & que c'étoit une choſe commune de ſon temps dans l'Ionie ; M. Fréret en convient ; & ce Savant ajoute que *l'Ionie étoit voiſine de la Lydie, & que la cavalerie Lydienne étoit très-célèbre dans l'antiquité.* Les Cimmériens qui s'étoient établis dans l'Aſie mineure avant Homère, y apportèrent l'art de l'Équitation qui leur étoit connu avant qu'ils ſortiſſent de leur pays.

Mém. Acad. t. VII, p. 286.

Mais voici quelque choſe de plus poſitif pour l'Égypte & pour l'ancienneté de l'art de l'Équitation dans ce pays. Les Égyptiens regardoient cet art comme preſque auſſi ancien que leur monarchie. Dicæarque dont le Scholiaſte d'Apollonius nous a conſervé le texte, dit que *Seſonchoſis fut le premier qui apprit aux hommes à monter à cheval*, Πρῶτον αὐτὸν εὑρηκέναι ἵππων ἄνθρωπον ἐπιβαίνειν · il ajoute, il eſt vrai, que *d'autres attribuent à Orus l'art de l'Équitation ;* mais dans l'un ou dans l'autre cas, cet art n'en eſt pas moins ancien ; car ſuivant le ſyſtème hiſtorique de cet Auteur, Orus eſt fils d'Oſiris & d'Iſis, & Séſonchoſis le ſucceſſeur immédiat d'Orus ; ce qui fait remonter l'Équitation à la plus haute antiquité, c'eſt-à-dire, pluſieurs ſiècles avant la guerre de Troie, Jacob qui avoit vécu vingt-trois ans en Égypte, emprunte une comparaiſon du cheval & du cavalier : béniſſant ſes enfans avant ſa mort, il dit à Dan l'un d'entre eux : *Que Dan devienne comme un ſerpent dans le chemin ; qu'il ſoit comme le ceraſte dans la voie, qui mord le pied du cheval, & fait tomber le cavalier à la renverſe ;* הַנֹּשֵׁךְ עִקְּבֵי סוּס וַיִּפֹּל רֹכְבוֹ אָחוֹר, *hanoſchek ikbi ſous ouaiphol rokbo akor, mordens calcaneum equi, & dejiciens, vel cadere faciens inſidentem in eo retro.*

Schol. Apoll.

Gen. XLIX, 17.

Pharaon dans l'armée avec laquelle il pourſuivit les Iſraëlites, avoit de la cavalerie proprement dite. Moyſe parle de cette armée,

armée, comme compoſée de trois corps diſtingués les uns des autres : marquant la poſition qui inſpira tant de terreur aux Iſraëlites, il dit que « toute la cavalerie de Pharaon כָּל סוּס, *col ſous, omnis equitatus*, ſelon la Vulgate ; & πᾶσα ἡ ἵππος, ſuivant les Septante, ſes chariots & ceux qui en conduiſoient les chevaux, רֶכֶב פַּרְעֹה וּפָרָשָׁיו, *rekeb Phareo ou Pharaſchaio, currus Pharaonis & pungentes, les chariots de Pharaon & ceux qui piquoient les chevaux & qui les conduiſoient;* & enfin que ſon armée, c'eſt-à-dire, ſon infanterie, וְחֵילוֹ, *vekheilo & exercitus*, étoient à Phihahiroth vis-à-vis de Béelzephon. » Dans ce texte, la cavalerie eſt clairement diſtinguée des chariots & de ceux qui conduiſoient les chevaux qui y étoient attelés : la même diſtinction paroît dans le récit que Moyſe fait de la ſubmerſion de cette armée, il dit que « les Hébreux étant entrés dans le lit de la mer rouge, dont les eaux s'étoient retirées, les Égyptiens voulurent les ſuivre, & que toute la cavalerie de Pharaon, ſes chariots, & ceux qui les conduiſoient, entrèrent dans la mer, & y furent tous ſubmergés; כֹּל סוּס פַּרְעֹה רִכְבּוֹ וּפָרָשָׁיו אֶל תּוֹךְ הַיָּם, *col ſous Phareoh, rikbo ou Pharaſchaio, el tok haiam, toute la cavalerie de Pharaon, ſes chariots, & ceux qui conduiſoient les chevaux attelés à ces chariots.* » Cette même diſtinction paroît encore plus clairement dans le Cantique compoſé par Moyſe pour remercier Dieu de la délivrance miraculeuſe du peuple qu'il conduiſoit; après avoir dit dans le premier verſet de ce Cantique, « que Dieu avoit renverſé dans la mer les chevaux & ceux qui les montoient, סוּס וְרֹכְבוֹ, *ſous verikbo, equum & inſidentem in eo*, ou ſelon la verſion Grecque, ἵππον καὶ ἀναβάτην, il rend grâces à Dieu d'avoir fait éprouver le même ſort aux chariots de Pharaon & à toute ſon infanterie, מַרְכְּבֹת פַּרְעֹה וְחֵילוֹ, *markboth Pharao vekheilo, currus Pharaonis & exercitum ejus.* » Enfin les Juifs ont toujours cru qu'il y avoit eu de la cavalerie dans cette armée de Pharaon. Philon dit que « ce Prince pourſuivit les Iſraëlites ſortis de l'Égypte avec toute ſa cavalerie, ſes frondeurs, ſes archers à cheval, ſes troupes légères

Exod. XIV, 9.

Ibid. 23.

Phil. de Vit. M. l. I.

& ſix cents chariots choiſis. » Josèphe diſtingue de même la cavalerie de cette armée des chariots qui en faiſoient partie. « Pharaon, dit-il, fut ſuivi dans cette expédition par ſix cents » chariots, cinquante mille hommes de cavalerie & deux cents mille hommes de pied. » L'uſage de la cavalerie étant ſi ancien en Égypte, on ne doit pas être ſurpris de lire dans Diodore, que Séſoſtris ( que je crois ſucceſſeur de Pharaon ſubmergé dans les eaux de la mer) avoit dans ſon armée ſix cents mille hommes de pied, vingt-quatre mille de cavalerie, & vingt-ſept mille chariots.

*Joſeph. Ant. XI, 15.*

*Diod. Sic. I, p. 35.*

Les armées des Philiſtins, peuples puiſſans de la Paleſtine, étoient de même diviſées en trois corps d'infanterie, de cavalerie & de chariots; & il n'y a de différence entre la manière dont s'eſt exprimé le texte ſacré, en parlant de l'armée de Pharaon, & celle dont il rend compte de l'armée des Philiſtins marchant contre Saül, ſinon qu'il exprime à quoi montoit la cavalerie de ces derniers, ce que Moyſe n'avoit pas fait, en parlant de l'armée de Pharaon : cette armée des Philiſtins étoit compoſée de trente mille chariots, nombre trop conſidérable relativement au pays, pour croire qu'il n'y ait pas de faute dans le texte, de ſix mille chevaux & d'une infanterie innombrable. L'uſage de la cavalerie diſtinguée des chariots de guerre n'étoit pas alors nouveau dans le pays de Canaan. Les Rois de ce pays ligués contre Joſué lui opposèrent une armée immenſe pour arrêter le cours de ſes victoires : elle fut compoſée d'une infanterie, que l'Écriture dit avoir été auſſi nombreuſe que le ſable qui eſt ſur le bord de la mer, de cavalerie & d'un grand nombre de chariots de guerre. Le texte ſacré diſtingue trop clairement ces trois corps, pour que l'on puiſſe les confondre. « Tous ces Rois, dit le texte ſacré, ſortirent » avec leurs troupes, un peuple immenſe, עַם רָב, *am rab, populus* » *multus*, de la cavalerie, וְסוּס, *veſous, equi quoque*, & des cha- » riots en grand nombre, וְרֶכֶב רַב מְאֹד, *ouarekeb rab meod, & currus immenſæ multitudinis.* » Chaque corps eſt exactement diſtingué dans ce texte : סוס, *ſous*, dans le texte Hébreu

*I Reg. XIII, 5.*

*Joſ. XI, 4.*

déſigne non-ſeulement *le cheval*, mais auſſi *celui qui le monte*; & le même terme exprime dans cette Langue de la *cavalerie*, comme le mot Grec ἵππος ſignifie l'un & l'autre : de même le terme רֶכֶב, *Rekeb*, qui déſigne des *chariots* dans la Langue hébraïque, indique auſſi ceux qui ſont dans les chariots & qui les conduiſent. Josèphe n'a pas confondu les différens corps de cette armée Cananéenne : « elle conſiſtoit, dit-il, en trois cents mille hommes d'infanterie, dix mille de cavalerie, & trente mille chariots. »

*Cant. I, 9.*

*II Reg. X, 18.*

*Joſeph. Ant. V, I.*

Les Cananéens avoient non-ſeulement de la cavalerie dans leurs armées; ils avoient auſſi, comme toutes les autres Puiſſances de l'Orient, un grand nombre de chariots de guerre : ces chariots dans leur origine étoient fort ſimples, & différoient peu de nos charrettes ; attelés de deux chevaux, enſuite de trois, & en dernier lieu de quatre de front, ils portoient un cocher, dont la fonction étoit de conduire les chevaux, & un combattant : on les arma de faulx & d'autres inſtrumens tranchans. Si l'on en croit Ctéſias, Sémiramis avoit dans l'armée qu'elle conduiſit contre les Bactriens, ſeize cents chariots armés de cette manière ; mais Xénophon prétend que les Mèdes, les Syriens & les Arabes n'avoient que des chariots de bataille attelés de quatre chevaux, & que ce fut Cyrus qui arma de faulx les roues de ces chariots : cet Hiſtorien s'eſt trompé; cette invention meurtrière eſt beaucoup plus ancienne que Cyrus. On trouve des chariots ainſi armés chez les Cananéens & même chez les Syriens, long-temps avant le fondateur de la monarchie des Perſes : les premiers en avoient déjà, lorſque les Iſraëlites entrèrent dans leur pays. La tribu de Juda ne put ſe mettre en poſſeſſion de la plaine du canton qui lui avoit été aſſigné pour ſon partage, parce que les Cananéens, qui en étoient les maîtres, avoient un grand nombre de chariots armés ; celle de Dan fut obligée, par la même raiſon, de ſe tenir renfermée dans ſes montagnes, ſans oſer deſcendre dans la plaine. Jabin, roi cananéen d'Azor, avoit dans l'armée dont il donna le commandement à Siſara, neuf cents de ces

*Ap. Diod. Sic. II.*

*Xenoph. Cyrop. VI.*

*Joſ. XVII, 18.*

*Judic. I, 19.*

*Ibid. 34.*

*Judic. IV, 34.* chariots. L'Écriture compte dans celle des Philiſtins aſſemblée contre Saül, ſix mille chevaux & trente mille chariots: ce nombre, trop conſidérable, a fait ſoupçonner à quelques interprètes une erreur dans le texte. Enfin David prit mille chariots à Adarézer roi de la Syrie de Soba, qu'il avoit *II Reg. X, 18.* entièrement défait. Diodore de Sicile rendant compte des préparatifs de Darius avant la bataille d'Arbèle, donne la *Diod. Sic. XVII, p. 530.* forme de ces chariots; il dit que ce Prince fit conſtruire deux cents chariots armés de faulx tranchantes, capables de porter par leur ſeul aſpect la terreur dans une armée; à côté de chacun des deux chevaux qui tiroient le chariot, chacun des deux timons portoit une lame de trois palmes, dont la pointe ſe préſentoit au viſage de l'ennemi; à l'eſſieu des deux roues, il y en avoit deux autres auſſi tranchantes, & aux extrémités de ces roues étoient encore attachées des faulx. Pour prévenir l'effet de ces chariots, Alexandre ordonna à ſes ſoldats, lorſqu'ils les verroient approcher, de frapper tous & de toutes leurs forces ſur leurs boucliers avec leurs épées, afin que les chevaux effrayés par le bruit ſe tournaſſent pour s'enſuir du côté de l'armée d'où ils venoient, & que s'ils s'obſtinoient à avancer, ils ouvriſſent leurs rangs pour leur donner paſſage, ce qui les mettroit hors de tout péril. Ce ſtratagème réuſſit à Alexandre; la plupart des chevaux, effarouchés par le bruit, portèrent à bride abattue leurs chariots ſur les Perſes même ; à l'égard de ceux qui ſuivirent le droit chemin, les Macédoniens s'ouvrant à propos, non-ſeulement en évitoient l'atteinte, mais perçoient même les chevaux à coup de traits. Cependant quelques-uns échappés, firent de terribles dégâts dans les endroits où ils tombèrent; les tranchans des faulx & des autres ſerremens attachés aux roues, étoient affilés au point que pouſſés de la force dont ils l'étoient, ils portoient une mort certaine ſous des formes différentes; ils enlevoient aux uns le bras avec le bouclier qu'il portoit ; ils coupoient à d'autres la tête ſi ſubitement, que poſée à terre elle ouvroit encore les yeux, & laiſſoit connoître celui à qui elle

appartenoit; d'autres étoient tranchés par le milieu du corps, & étoient morts avant que d'avoir senti le coup. Ces chariots étoient plus simples que ceux dont Quinte-Curce nous a donné la description: l'extrémité du timon de ces derniers étoit armée de piques garnies de pointes de fer; le joug avoit des deux côtés trois espèces d'épées qui sortoient en-dehors; entre les raies des roues étoient plusieurs dards qui donnoient de même dehors, & les jantes des mêmes roues étoient aussi armées, & mettoient en pièces tout ce qu'elles rencontroient: ces dards & ces faulx étoient montés sur de fortes roues, capables de résister à la violence du mouvement; l'essieu étoit plus long qu'à l'ordinaire, afin que le chariot fût moins sujet à verser.

*Quint. Curt. IV, 9.*

*Xenoph. Cyrop. VI; Exped. Cyr. I.*

Les troupes Phéniciennes avoient-elles des enseignes pour les guider dans leurs marches & les rallier dans le combat? l'usage de leurs voisins le fait présumer. Lorsque Josué voulut faire marcher les Israëlites contre la ville de Hai, il éleva son bouclier au bout d'une pique. Le Psalmiste dit qu'il se réjouira dans le nom du Seigneur, & qu'il suivra l'étendard du nom de son Dieu. L'Auteur du Cantique des Cantiques compare l'épouse à une armée avec ses étendards. Isaïe dit que celui qui est le signal des peuples lèvera l'étendard parmi les Nations; mais nous ignorons quelle étoit la forme des étendards, dont il est fait mention dans ces textes, & nous pouvons encore moins dire quels étoient ceux des Phéniciens. Quelques-uns, selon Diodore, attribuoient aux Égyptiens l'invention des signes militaires: les anciens Égyptiens, disoient-ils, combattant sans ordre & ayant été souvent défaits par leurs ennemis, prirent enfin des étendards pour servir de guides à leurs troupes dans la mêlée: ils chargèrent ces étendards de figures d'animaux; les Chefs les portèrent au bout de leurs piques, & par-là chacun reconnut à quel corps ou à quelle compagnie il appartenoit; c'étoit à ces étendards que quelques-uns attribuoient l'origine du culte des animaux en Égypte. La précaution de porter des enseignes leur ayant procuré la victoire plusieurs fois, ils

*Jos. VIII, 18.*

*Psal. XIX, 6.*

*Cant.*

*Isai. XI, 12.*

*Diod. Sic. I, p. 54.*

s'en crurent redevables aux animaux représentés sur leurs enseignes; en mémoire de ce secours ils défendirent de les tuer, & ils ordonnèrent qu'on leur rendît des honneurs.

La guerre commençoit ordinairement par des voies de fait & sans déclaration préalable, & souvent sans avoir de plan formé, ni de projet décidé. Un Conquérant vouloit-il faire la guerre, sa fantaisie ou la divination le déterminoit à se jeter sur un pays plutôt que sur un autre. Le roi de Babylone marche avec ses troupes jusqu'à la tête de deux chemins, incertain de la route qu'il prendra, il a recours à la divination; il prend plusieurs flèches, les mêle ensemble, & celle qui sort la première décide du pays sur lequel il va se jeter. Les Israëlites entrèrent ainsi armés dans le pays de Canaan; ils n'avoient reçu aucun dommage de la part de ses habitans; mais ils étoient autorisés par le don que Dieu avoit fait de ce pays à leurs pères. Les peuples à qui l'on avoit fait quelque tort ou quelque injure, se vengeoient par une incursion subite. Les Ammonites qui se plaignoient que les Hébreux leur avoient enlevé leur pays, vinrent sous la judicature de Jephté, ravager leurs possessions au-delà du Jourdain. Les Philistins entrèrent de même sur les terres des Israëlites, pour se venger du tort que Samson leur avoit fait en brûlant leurs moissons. David insulté dans la personne de ses ambassadeurs par le roi des Ammonites, envoie sur le champ Joab, Général de ses armées, ravager son pays. Pour être avertis de ces incursions subites de l'ennemi, & se mettre en état d'en arrêter les progrès, il y avoit ordinairement des sentinelles dans des tours & sur les hauteurs; lorsque l'ennemi paroissoit, ces sentinelles sonnoient de la trompette, ou élevoient sur les montagnes des mâts, auxquels ils attachoient quelque signal que l'on pût apercevoir de loin, ou ils allumoient des feux, afin que le peuple courût aux armes. Les Prophètes, soit qu'ils parlent du pays habité par les Israëlites, soit que leurs prédictions aient pour objet les peuples voisins [a], font souvent mention du son de ces trompettes & de l'établissement de ces signaux, ou bien ils y font

*Ezech.* XXI, 21, 22.

*Judic.* XI, 12.

*Ibid.* XV, 1.

*II Reg.* X, 7.

[a] *Isai.* V, 26; XI, 12; XIII, 3; XVIII, 3; XXI, 2; XXX, 17; XXXIII, 23; XLIX, 22. *Jerem.* IV, 2; VI, 1; L, 2. *Ezech.* XXXIII, 2. *Amos.* III, 6.

allusion. Par ces signaux, les femmes & ceux qui n'étoient pas en état de porter les armes, étoient avertis de prendre la fuite & de se réfugier dans les villes fortifiées, & les autres de courir aux armes pour la défense du pays.

Le camp dans lequel se retiroient tous ceux qui avoient pris les armes, étoit un lieu dans la pleine campagne que l'on environnoit de fossés, qu'on fermoit de palissades, & même quelquefois de murailles, pour empêcher l'ennemi d'y entrer ; tel étoit celui que les Grecs formèrent devant Troie : ce camp renfermoit les tentes sous lesquelles les Officiers & les Soldats reposoient. Les tentes étoient ordinairement de peaux ; l'Épouse des Cantiques disoit qu'elle étoit noire comme les peaux, c'est-à-dire, comme les tentes de Salomon : les tentes des Madianites étoient de même : *les tentes de Chus*, dit Habacuc, *sont renversées, & les peaux de Madian sont abattues :* on en faisoit d'étoffe, de drap, de poil de chameau ou de chèvre, & quelquefois de toile. Isaïe dit que Dieu étend les cieux comme une toile très-fine. On se servoit, comme aujourd'hui, pour dresser les tentes, de cordes & de piquets : le même Prophète adressant la parole aux Israëlites, leur dit de dilater l'espace de leurs tentes, d'étendre les peaux de leurs pavillons, d'alonger leurs cordages & d'affermir leurs piquets.

*Cant. I, 4.*

*Habac. III, 7.*

*Isai. XL, 22.*

*Id. LIV, 2.*

Les Phéniciens qui portoient les images de leurs Dieux à la proue de leurs vaisseaux, devoient aussi les porter, à l'exemple de leurs voisins, dans leurs armées de terre & les conserver dans leurs camps. Les Philistins vaincus par David dans la plaine de Raphaïm à Baal Pherasim, y laissèrent leurs Dieux qu'ils avoient amenés avec eux, & que David fit brûler après sa victoire; cet usage étoit si général, que les Israëlites des dix Tribus y portèrent aussi leurs veaux d'or. Abia, roi de Juda, leur en fait le reproche avant que de livrer bataille à Jéroboam leur roi.

*I Paral. XIV, 12.*

*II Paral. XII, 8.*

Le soldat qui avoit pris les armes, ne pouvoit, tant que la guerre duroit, quitter le service ni retourner chez lui, sans la permission du Général. La désertion étoit réputée un crime,

& elle étoit punie ſévèrement, & même de mort à Carthage. Le Général Hamilcar en fit écraſer pluſieurs ſous les pieds des chevaux : en Égypte, l'infamie étoit attachée à la déſertion, comme à la déſobéiſſance aux ordres du Général ; cependant ſi la faute étoit réparée par des actions de valeur, la tache étoit auſſi-tôt effacée. Le Légiſlateur, ſuivant Diodore de Sicile, avoit voulu par cette loi faire entendre que la honte eſt pire que la mort ; & il avoit cru en même temps qu'il valoit mieux exciter les mauvais ſoldats par l'envie de rétablir leur honneur, que de les rendre entièrement inutiles à l'État par la perte de leur vie.

*Porph. de Abſtin. II.*

*Diod. Sic. I, p. 49.*

La Tactique des anciens Orientaux nous eſt peu connue ; il eſt cependant parlé ſouvent dans l'Écriture d'armées rangées en bataille. Le roi de Sodome & ſes alliés rangèrent leurs troupes contre Codorlahomor & les Rois qui étoient venus avec lui dans le pays de Canaan : les Iſraëlites ſe rangèrent en bataille contre les Benjamites leurs frères, pour tirer vengeance de l'inſulte faite par quelques-uns d'entr'eux à la femme du Lévite. On voit les Philiſtins rangés en bataille à Aphec, pour combattre les Iſraëlites, & Saül roi de ces derniers diſpoſer ſes bataillons à Magala contre les Philiſtins. L'épouſe des Cantiques, dont les agrémens ſont comparés à ceux de Jéruſalem, eſt dite auſſi terrible qu'une armée bien rangée : l'expreſſion employée par l'Écriture donne à entendre que les troupes étoient rangées & diſpoſées en différens corps ou bataillons diſtingués & ſéparés à quelque diſtance les uns des autres. L'auteur des Paralipomènes dit qu'il vint à David, dans le temps qu'il fuyoit la colère de Saül, un nombre de braves qui rangeoient les troupes comme des troupeaux. Les Syriens étant venus avec une armée formidable, les Iſraëlites vinrent ſe poſter auprès d'eux, comme deux petits troupeaux de chèvres. Jérémie parlant des Aſſyriens dit de même que des Paſteurs viendront contre Sion avec leurs troupeaux, qu'ils dreſſeront leurs tentes aux environs, & que chacun paîtra ce qu'il trouvera ſous ſa main ; mais cet ordre, quel qu'il fût, n'empêchoit pas qu'il n'y eût beaucoup de confuſion dans

*Gen. XIV, 8.*

*Judic. XX, 22.*

*I Reg. IV, 1.*

*Ibid. XVII, 20.*

*Cant. VI, 3.*

*I Paral. XII, 38.*

*III Reg. XX, 27.*

*Jerem. VI, 3.*

dans les combats. Cyaxare, roi des Mèdes, vers l'an 635 avant l'ère Chrétienne, fut le premier qui mit quelque discipline dans les combats; il sépara, dit Hérodote, les piquiers des cavaliers & des archers, qui auparavant avoient toujours marché confusément & pêle-mêle.

*Herod. I, p. 49.*

Le Général donnoit le signal du combat en sonnant du cors ou de la trompette. Gédéon sonna de la trompette, pour avertir ses soldats du moment auquel il falloit commencer l'attaque des Madianites. Joab sonna du cors pour arrêter l'impétuosité de ses troupes, qui poursuivoient avec trop de chaleur celles qui étoient commandées par Abner: il finit de même la bataille contre Absalon. Le combat commençoit ordinairement par de grands cris poussés par ceux qui attaquoient, afin d'effrayer & d'intimider l'ennemi. Gédéon recommanda à ses soldats de crier en entrant dans le camp des Madianites: *le glaive du Seigneur & de Gédéon.* Josué donna ordre aux Israëlites prêts d'entrer dans Jéricho de crier: c'étoit la coutume de toutes les Nations de crier ainsi. Enfin il y avoit peu d'art dans les batailles, & leur sort dépendoit presque toujours de l'ardeur & de l'impétuosité des troupes: les combats étoient ordinairement rudes & opiniâtres; ils n'étoient décidés que par la défaite entière de l'une ou de l'autre armée, & les guerres étoient le plus souvent terminées par une seule bataille.

*Judic. VII, 18.*
*II Reg. XI, 28.*
*Ib. XVII, 1*
*Judic. VII, 18.*
*Jos. VI, 16.*

Le sort des vaincus étoit des plus déplorables. Les Israëlites entrant dans le pays de Canaan, firent mourir tous les Rois de ce pays qu'ils avoient fait prisonniers; ils passèrent tous les habitans au fil de l'épée, sans aucune distinction d'âge ni de sexe: les rois Cananéens ne traitoient pas mieux ceux qu'ils avoient pris. Adonibezec, roi Cananéen de Bezec, fait prisonnier par les Israëlites nouvellement établis dans le pays, reconnoît qu'il avoit fait couper les extrémités des pieds & des mains à soixante-dix Rois ses prisonniers, & qu'il les avoit obligés de ramasser sous sa table les restes des mets qu'il leur faisoit jeter: les Israëlites établis dans le pays de Canaan ne furent pas plus humains. Gédéon pour

*Judic. I, 7.*

ſe venger des habitans de Soccoth & de ceux de la tour de Phanuel, qui lui avoient refuſé des vivres lorſqu'il marchoit contre les Madianites, fit paſſer les derniers au fil de l'épée, & écraſa les premiers ſous des épines. David fit mourir la moitié des Moabites qu'il avoit pris : ce même Prince fit écraſer ſous des traîneaux ou chariots tous les habitans de la capitale des Ammonites, dont il s'étoit rendu maître. Amazias, roi de Juda, fit précipiter du haut d'un rocher dix mille Iduméens que ſes troupes avoient fait priſonniers. Tout ce qui avoit échappé au carnage étoit réduit à un dur eſclavage, & vendu à l'encan ou tranſporté dans le pays du vainqueur, pour y être employé aux travaux les plus durs & les plus vils. Seſoſtris, à ſon retour de ſon expédition, fit élever en pluſieurs endroits de l'Égypte des terraſſes d'une hauteur & d'une étendue conſidérables; il fit faire des canaux de communication du Nil depuis Memphis juſqu'à la mer d'Arabie, fermer tout le côté oriental de l'Égypte par un mur de quinze cents ſtades, qui coupoit le déſert depuis Péluze juſqu'à Héliopolis, & bâtir en chaque ville un temple en l'honneur du Dieu qu'on y révéroit : aucun de ſes ſujets ne fut employé à ces ouvrages immenſes, tous furent faits par les captifs qu'il avoit amenés avec lui. Quant aux Princes qu'il avoit vaincus, & auxquels il avoit laiſſé les provinces qu'il avoit conquiſes, il les obligeoit de lui apporter des préſens une fois l'année, dans un temps marqué auquel il les recevoit avec honneur; mais lorſqu'il alloit dans la ville ou au temple, il faiſoit dételer les quatre chevaux de front de ſon chariot, & mettre ces Princes en leur place.

*Judic. VIII, 16, 17.*
*II Reg. VIII, 2.*
*Ibid. XII, 31.*
*II Paralip. XXV, 12.*
*Diod. Sic. I, p. 36.*
*Id. ibid. p. 37.*

Les armes priſes ſur l'ennemi, étoient conſacrées dans les temples aux Dieux dont on croyoit avoir éprouvé le ſecours. David dépoſa dans le temple du Seigneur l'épée de Goliath qu'il avoit terraſſé. Les Philiſtins après la victoire remportée ſur Saül à Gelboé, le dépouillèrent lui & ſes trois fils de leurs armes, qu'ils mirent dans le temple d'Aſtaroth ou Aſtarté.

*I Reg. XXI, 9.*
*Ib. XXXI, 10.*

Le butin fait ſur les vaincus ſe partageoit entre les ſoldats victorieux; mais il y avoit toujours une portion avantageuſe pour le Général, avant laquelle une partie étoit toujours offerte à la Divinité: une loi poſitive l'avoit ordonné chez les Hébreux: c'étoit auſſi, ſinon une loi, du moins un uſage religieuſement obſervé par les Phéniciens, de conſacrer à leurs Dieux la dixme des dépouilles de leurs ennemis.

Outre la portion du butin qui ſe partageoit entre les ſoldats qui avoient eu part à l'action, ceux d'entr'eux qui s'étoient le plus diſtingués, recevoient une récompenſe particulière qui les honoroit parmi leurs compatriotes. A Carthage on leur donnoit des anneaux qui étoient multipliés en proportion du nombre des actions auxquelles ils s'étoient trouvés. Les Généraux dont les expéditions avoient été couronnées d'un heureux ſuccès, recevoient auſſi des diſtinctions particulières; mais pour obtenir cette diſtinction, il falloit qu'ils ſe fuſſent conduits ſelon toutes les règles: ceux qui s'en étoient écartés étoient punis de mort & mis en croix. La même peine étoit ſouvent infligée aux mauvais ſuccès; le Général malheureux étoit réputé coupable, & comme tel il étoit crucifié, ou ſi on lui conſervoit la vie, il ne lui étoit pas permis de rentrer à Carthage: ce fut ainſi que fut traité le général Malée qui avoit perdu une partie de ſon armée en Sardaigne; il fut exilé ſans aucun égard aux ſervices qu'il avoit précédemment rendus à ſa patrie, en lui ſoumettant une partie de la Sicile, ni aux grands avantages qu'il avoit remportés ſur les ennemis de la République.

*Val. Max. II, 7.*

*Juſt. l. XVII. & XIX.*

# VINGTIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.

## De leurs Villes, de leurs Édifices, & de leurs Meubles.

### Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 16 Déc. 1774.

LES Cananéens arrivant dans le pays auquel ils donnèrent leur nom, le trouvèrent entièrement desert; n'y ayant encore aucune ville, aucun village ni aucun hameau, ils furent obligés de demeurer sous des tentes, comme ils avoient dû faire pendant tout le temps qu'ils avoient employé à venir des plaines de Sennaar. Cette manière de se mettre à couvert des injures de l'air ne pouvoit leur être inconnue; elle avoit été inventée avant le déluge par Jabel, l'un des descendans de Caïn, pour la commodité de ceux qui gardoient les troupeaux. Abraham venu de la Mésopotamie dans le pays de Canaan, n'eut pas d'autre demeure que ses tentes: ses enfans, Isaac & Jacob, continuèrent de demeurer sous des tentes, & la plupart des peuples qui sont descendus de lui conservent encore aujourd'hui cet usage. Les Israëlites même, qui pendant un séjour de quarante ans n'avoient pas connu d'autre demeure que leurs tentes, continuèrent d'y demeurer lorsqu'ils furent arrivés dans la terre promise, & ils ne les abandonnèrent, pour se retirer dans les villes, qu'après le partage de leur conquête, qui ne se fit que sept ans après leur entrée. Quelques-uns des Cananéens purent se retirer dans des cavernes; le pays dans lequel ils entroient leur en offroit un grand nombre, il y en avoit d'assez vastes pour contenir plusieurs milliers de personnes. Plusieurs peuples n'eurent pas d'autre demeure que ces antres formés par la Nature: on en connoît sur les bords du golfe Persique & de la mer Rouge, dans les

Gen. IV, 20.

Strab. XVI, p. 520.

montagnes de l'Arménie & en d'autres endroits, auxquels les Grecs ont donné le nom de Τρωγλοδυταὶ, à cause des lieux qu'ils habitoient. Lorsque les Cananéens se furent fait des habitations fixes dans leur nouveau pays, ils n'abandonnèrent pas entièrement ces cavernes, ils s'en servirent comme de forts & de lieux de retraite dans le danger ou dans la nécessité. Lot & sa famille, forcés de quitter Sodome qui alloit être embrasée du feu du ciel, se retirèrent dans une caverne qui n'étoit pas éloignée de cette ville. Cinq rois Cananéens poursuivis par Josué, se réfugièrent dans celle de Macéda. Samson Juge d'Israël s'enferma dans celle d'Étham. David persécuté par Saül habitoit tantôt une caverne, tantôt une autre : il est fait mention dans son Histoire de celles d'Odollam & d'Engaddi, où il se retiroit avec ses gens. De ces cavernes, la plupart avoient été formées par la Nature ; mais d'autres furent creusées de main d'homme. L'Écriture nous parle de celles que les Israëlites furent obligés de creuser pour se mettre à couvert des courses que les Madianites & les Philistins faisoient dans leur pays. J'ai donné d'après Maundrel, dans un des Mémoires précédens, la description d'une de ces cavernes faite de main d'homme, & qui se voit encore dans la Phénicie à trois lieues ou environ de Sidon ; elle contient deux cents chambres, chacune de douze pieds en quarré, & plusieurs cellules ou armoires de trois ou quatre pieds, ou même plus, aussi en quarré. Pline nous parle de cavernes aux environs de la même ville, qui avoient été faites en en tirant le bitume qu'elles contenoient.

*Gen. XIX, 30.*

*Josué.*

*Ibid. XV, 8.*

*I Reg. XXII, 1; XXIV, 4.*

*Judic. VI, 2.*

Les Cananéens ne tardèrent pas à bâtir des Villes dans les lieux où ils s'étoient établis ; & l'Écriture donne à entendre qu'ils en avoient déjà, avant qu'il y en eût aucune en Égypte : *Hébron*, dit-elle, *fut bâtie sept ans avant Tanis, la première & la plus ancienne des villes de l'Égypte.* Quand Abraham vint dans le pays de Canaan, il y trouva un grand nombre de villes : son Histoire fait mention de celles de Sichem, de Béthel, d'Haï [a], de Sodome [b], de Gomorrhe, d'Adama,

*Num. XIII, 23.*

[a] *Gen. XII, 6, 8.*

[b] *Ib. XIII, 10, 12.*

de Séboïm, de Damas, de Salem [a], de Gérare [b] & d'Hébron [c]: celle de Jacob nous parle aussi de Bethléem [d]. Lorsque Josué voulut introduire les Israëlites dans le pays que Dieu avoit promis à leurs pères, il y avoit un très-grand nombre de villes bien bâties & très-opulentes. L'Écriture nomme trente-un Rois vaincus & tués par ce Général, & plus de trois cents villes qui furent partagées entre les différentes tribus d'Israël. Toutes ces villes avoient été bâties par les Cananéens, auteurs des Phéniciens. Dieu en promettant leur pays à Abraham & à sa postérité, s'étoit engagé de leur donner des villes qu'ils n'avoient point bâties, des maisons qu'ils n'avoient point construites, des citernes qu'ils n'avoient point creusées, des vignes & des oliviers qu'ils n'avoient point plantés : ainsi décrire la forme des villes des Israëlites, c'est faire la description de celles qui ont été bâties par les Phéniciens, d'autant plus que toutes les villes de l'Orient avoient, comme elles l'ont encore aujourd'hui, la même forme.

[a] Gen. XIV, 2, 18.
[b] Ib. XX, 2.
[c] Ib. XXIII, 2.
[d] Ib. XXV, 19.

Deut. VI, 10.

Jos. XII, 1.

Deut. VI, 10.

Les Villes étoient, comme elles sont encore à présent, un assemblage de maisons disposées par rues & renfermées dans une clôture commune. Les rues anciennement étoient étroites & remplies de sinuosités ; telle étoit celle d'Agrigente que Dédale avoit bâtie en Sicile, & dont il avoit fait les rues si serrées & si tortueuses, que quatre hommes pouvoient en défendre le passage ; & Aristote nous apprend que c'étoit la manière des Anciens de bâtir leurs villes : ils vouloient que les entrées fussent difficiles, & qu'il y eût dans l'intérieur des villes des lieux de retraite où les ennemis ne pussent pénétrer que difficilement. La force des villes du pays de Canaan consistoit dans leur situation ; la plupart étoient sur des hauteurs, & défendues par des murailles très-élevées : quelques-unes avoient une double ou même une triple enceinte de murailles. Les villes de Babylone & de Carthage avoient trois enceintes : celle de Jérusalem, lorsqu'elle fut prise par les Romains, en avoit un pareil nombre. Nous ignorons la hauteur & la largeur précises des murailles des villes du pays de Canaan ; mais

Diod. Sic. IV, p. 193.

Aristot. de Rep.

Num. XIII, 29.

Joseph. de Bell. XVI, 6.

Écriture nous dit qu'elles étoient élevées jusqu'au ciel ; ce qui, dans le langage oriental, signifie une très-grande hauteur, mais indéterminée ; & nous savons qu'elles avoient assez d'épaisseur pour contenir plusieurs combattans qui y montoient pour éloigner l'ennemi quand il s'en approchoit. Les murailles de Babylone avoient deux cents coudées de haut & cinquante d'épaisseur : ces murailles faisoient le tour de la ville, ou orbiculairement, ou avec des angles, suivant la nature du terrein; mais lorsque les différentes machines pour assiéger les villes eurent été inventées, il fallut changer la disposition de ces murailles : on eut attention de les construire de biais & de ménager un grand nombre de retours ou de sinuosités : par cette construction, elles ne prêtoient pas le côté dans une grande étendue, & les brèches que pouvoient faire les coups de béliers, n'étoient pas si considérables qu'on ne pût les réparer promptement. Les murs de Jérusalem, lorsqu'elle fut prise par l'empereur Tite, étoient ainsi construits; ils étoient obliques avec des angles rentrans & saillans, afin de n'être pas si exposés à l'effet des béliers. Les Anciens, dit Végèce, ne vouloient pas que les murailles des villes fussent en ligne droite, afin qu'elles ne prêtassent pas si facilement aux coups des machines de guerre, & Vitruve donne pour règle, de faire les murailles de manière que l'approche en soit difficile, & qu'elles aillent se rendre dans des endroits escarpés & de difficile accès; c'est pourquoi cet habile Architecte ne veut point que l'on fasse les villes carrées, ni avec des angles trop distans les uns des autres, de peur qu'elles ne soient trop ouvertes aux coups des béliers, & il ordonne d'y faire divers détours, afin que l'ennemi qui s'approchera pour attaquer soit aperçu de plusieurs endroits. Les murailles étoient accompagnées de plusieurs tours d'espace en espace, & lorsque les béliers eurent été inventés, on construisit ces tours hors du mur, pour mettre les assiégés en état de chasser l'ennemi à droite & à gauche ; au-devant du mur principal étoit un fossé large & profond, au-delà duquel

*Tacit. Hist. V.*
*Veget. IV, 2.*
*Vitruv. V, 5.*
*Id. ibid.*

étoit l'avant-mur [a] : ce dernier n'étoit défendu que par des terraſſes & des redoutes. Les portes étoient baſſes, de manière qu'on ne pouvoit y entrer qu'en ſe baiſſant; elles ſont du moins telles aujourd'hui dans preſque toute la Paleſtine : celles de la ville de Gaza, qui furent enlevées par Samſon, étoient de bois comme leurs montans & leurs linteaux [b]. Dans l'Orient, ſelon Chardin [c], les portes, les jambages auxquels elles tiennent, les traverſes ſupérieure & inférieure ſont ordinairement de bois; on n'y voit ni gonds, ni pentures : au haut & au bas de la porte, il y a un bout ou avance du même bois, & dans les traverſes ſupérieure & inférieure, des trous pratiqués qui forment les pivots dans leſquels & ſur leſquels la porte roule & ſe meut. On voit en quelques endroits des portes de pierre d'une ſeule pièce, & qui roulent ſur leurs pivots qui ſont auſſi de pierre : ces portes ſe fermoient en-dedans par une barre de bois, d'airain ou de fer, & ces barres étoient attachées à la porte par des liens de cuir ou par des chaînes. Les ſoixante villes nommées *Havoth Jair* dans le pays de Bazan, avoient de bons murs & des barres d'airain. Iſaïe prédiſant la délivrance de la captivité de Babylone, dit que Dieu briſera les portes d'airain, & qu'il rompra les barres de fer. L'auteur du Pſeaume CVI, rendant grâces à Dieu de cette délivrance, dit de même que le Seigneur a briſé les portes d'airain & rompu les barres de fer, c'eſt-à-dire, qu'il leur a accordé la liberté de ſortir des villes où ils étoient détenus en captivité, & qu'il les a fait revenir dans leur patrie: enfin l'entrée des portes n'étoit point facile; le chemin ou la rue à l'extrémité de laquelle elle ſe trouvoit, n'étoit pas droit ni découvert, afin d'arrêter plus aiſément l'ennemi qui s'en ſeroit rendu maître. On n'aperçoit pas d'autre eſpèce de fortifications dans les villes priſes par les Iſraëlites ſur les Cananéens; & lorſqu'il eſt queſtion de celles qui ont été bâties depuis par les rois de Juda, il n'eſt parlé que de murailles, de tours, de portes, de barres & de ſerrures, c'eſt-à-dire, de liens ou de chaînes pour affermir & contenir les barres [a].

[a] *II Reg.* XX, 15. *III Reg.* XXI, 23. *Pſal.* XCVIII, 14. *Iſai.* VIII, 4; XXVI, 1. *Jerem. Lam.* II, 8. *Nahum.* III, 8.
[b] *Judic.* XVI, 3.
[c] *Chard. Voy. de Perſe*, t. II, p. 79.

*III Reg.* IV, 13.

*Iſai.* XLV, 2.

*Pſal.* CVI, 16.

[a] *II Paral.* VIII, 4, 5, 6; XI, 10, 11; XIV, 7; XVII, 12; XXVI, 6.

Ces

Ces fortifications pouvoient suffire dans les anciens temps où les machines de guerre, les béliers, les balistes & les catapultes n'avoient point encore été inventées. Pline attribue l'invention du bélier à Épéus au siége de Troie; mais Vitruve, suivi par Tertullien, en fait honneur aux Carthaginois. Le premier dit que les Carthaginois faisant le siége de Gadès, s'emparèrent d'abord du château, qu'ils voulurent démolir; n'ayant aucun instrument de fer propre à ce travail, ils prirent une forte poutre & la portant sur leurs bras, ils la lançèrent contre la muraille de la citadelle, & par des coups souvent redoublés ils vinrent à bout de la renverser; mais cette opération ayant été trop longue & trop pénible, lorsqu'ils voulurent prendre la ville, un Tyrien nommé *Pephasmenos*, imagina de suspendre avec des cordes cette pièce de bois à une autre placée en travers, ce qui donnoit plus de facilité à la mouvoir, & redoubloit le nombre & la force des coups: cette machine, simple dans son origine, fut perfectionnée à diverses reprises dans la suite; on l'établit sur des roues, afin de l'approcher plus aisément des murailles que l'on vouloit battre; elle fut couverte d'un plancher pour mettre ceux qui la faisoient mouvoir à couvert des traits des assiégés, & l'on y mit un toit que l'on couvrit de cuirs de bœufs frais & humides, qui la garantissoient du feu que ceux qui étoient dans la place pouvoient y jeter. Les Carthaginois conservèrent apparemment la première simplicité de cette machine, telle qu'elle avoit été faite par le Tyrien Pephasmenos; « car, dit Tertullien, lorsque les Romains firent le siége de Carthage, les Carthaginois surpris « des béliers dont ils se servirent, les regardèrent comme une « invention nouvelle & étrangère. » Appien, en effet, en décrit un employé à la sape des murailles de cette ville, d'une longueur & d'une grosseur si prodigieuses, qu'il fallut six mille hommes pour le mettre en mouvement: on donna à cette machine le nom de *bélier*, parce que sa partie antérieure que l'on poussoit contre les murailles étoit armée d'une tête de bélier de métal, de fer ou d'airain; & la

*Plin. VII, 56*

*Vitruv. X, 19*

*Tertull. de Pall. c. 1.*

lenteur avec laquelle on la faisoit agir, la fit aussi appeler tortue : *testudo arietaria*, dit Vitruve.

La catapulte, à laquelle ressembloit assez une autre machine nommée *scorpion*, étoit, selon Pline, de l'invention des Syrophéniciens, & étoit destinée, suivant Vitruve, à lancer des traits contre les assiégés : cet Auteur marque les proportions qu'il faut mettre entre les parties de cette machine & la longueur du trait que l'on veut lui faire lancer. La baliste que Pline dit avoir été inventée par les Crétois, servoit, selon Vitruve, à lancer des pierres : il y en avoit de différentes sortes; mais toutes devoient être proportionnées à la grosseur & au poids des pierres qu'on lançoit. Les cordes dont on se servoit pour bander la baliste & pour faire partir les pierres, étoient faites avec des cheveux, sur-tout de femme, ou avec des nerfs d'animaux. On peut voir dans Ammien Marcellin la description de ces différentes machines : la longueur des siéges anciens dont l'Histoire nous a conservé le souvenir, prouve qu'elles n'étoient point encore connues, lorsque ces siéges furent faits. Sardanapale roi d'Assyrie soutint pendant sept ans entiers le siége de Ninive, parce que, selon Diodore de Sicile, les machines servant à l'attaque des villes n'étoient pas encore inventées. Psammétichus roi d'Égypte employa vingt ans à la prise d'Azoth : les Grecs furent dix ans devant Troie, & s'ils prirent cette ville, ce ne fut que par stratagème : Salmanazar ne put prendre Samarie qu'après un siége de trois ans.

*Plin. VII, 56.*
*Vitruv. X, 15.*
*Plin. VII, 56.*
*Id. ibid. 16.*
*Amm. Marcell. XXIII.*
*Diod. Sic. II.*
*IV Reg. XVII, 3.*

Lorsqu'on vouloit assiéger une ville, on l'environnoit de fossés, afin que rien ne pût y entrer, & que les habitans réduits à la famine fussent forcés de se rendre, & l'on coupoit ou détournoit toutes les sources qui pouvoient y porter de l'eau. Joab, Général de David voulant assiéger Abéla qui avoit donné retraite à Seba fils de Bocri, fit des lignes de circonvallation autour de cette Place : l'armée de Salmanazar qui avoit formé le siége de Tyr, boucha tous les aqueducs & coupa tous les conduits qui portoient de l'eau dans la ville : les Tyriens enfermés creusèrent des puits qui leur fournirent

*II Reg. XX, 15.*
*Joseph. Antiq. IX, 14, contr. Apion. I.*

toute l'eau néceſſaire pendant cinq ans, après leſquels ils furent délivrés de ce ſiége par la mort du roi d'Aſſyrie. On eſſayoit de mettre le feu aux portes de la ville pour s'en procurer l'entrée : Abimélec fils de Gédéon eſſaya de mettre ainſi le feu à la porte de la tour de Thèbes ; mais écraſé par un quartier de meule qui tomba ſur lui, il ne put exécuter ſon deſſein ; auparavant il avoit entouré de bois fraîchement coupé la tour de Sichem dans laquelle mille hommes avoient péri tant par le feu que par la fumée. On avoit auſſi recours à l'eſcalade ; Jéruſalem fut ainſi priſe par David : ce Prince avoit promis de donner le commandement de ſes armées à celui qui monteroit le premier ſur les murailles de cette ville; Joab fils de Servia monta le premier, rendit David maître de Jéruſalem, & obtint le grade que ce Prince avoit promis. Achitophel conſeillant à Abſalon de fondre ſur ſon père, ſans lui donner le temps de ſe reconnoître, lui dit que ſi David ſe retire dans quelque ville, tout Iſraël en environnera les murailles de cordes, & l'entraînera dans le torrent, ſans qu'il en reſte ſeulement une petite pierre. On connoît dans l'antiquité ces cordes auxquelles étoient attachés des crochets ou mains de fer ; en les jetant ſur le haut des murs, on arrachoit les crénaux, on démoliſſoit les murailles, & l'on entraînoit les ſoldats qui les défendoient : ces machines étoient déjà en uſage lors de la guerre de Troie ; on voit dans Homère les Troyens attaquant les retranchemens des Grecs, arracher les crénaux des tours, dont étoit fortifiée la muraille de leur camp. Pline qui nomme cette machine *harpagon*, en attribue l'invention à Anacharſis ; mais ce Philoſophe poſtérieur à la guerre de Troie, & même au règne de David, ne peut en être l'inventeur; il peut ſeulement l'avoir perfectionnée, ou peut-être lui avoir ſubſtitué quelqu'autre machine plus commode. Les auteurs Grecs qui ont parlé de cet inſtrument dont on ſe ſervoit dans les ſiéges, le nomme Κόραξ, *un Corbeau*, ou Σιδηρᾶ χεὶρ, *une main de fer*.

*Judic. IX, 52.*
*Ibid. 49.*
*II Reg. V, 8. I Paral. XI, 6.*
*II Reg. XVII, 13.*
*Iliad. XII, v. 257.*
*Plin. VII, 56.*
*Diod. Sic. XVII.*

Les ſiéges ne pouvant être, par le défaut des machines de guerre, que des blocus, il falloit avoir recours au ſtratagème

pour prendre les villes. Le principal étoit d'attirer l'assiégé hors de la Place & de le faire tomber dans quelque embuscade : Josué voulant prendre Haï, plaça une embuscade à l'occident de cette ville, & se présenta devant avec toute l'armée d'Israël; le roi de Haï l'ayant vu, sortit avec toutes ses troupes : Josué feignant de fuir, fut poursuivi par les Cananéens ; ceux qui étoient restés dans la ville sortirent aussi, & se joignirent à ceux qui poursuivoient Israël : tous les habitans de la ville étant ainsi dehors, les cinq mille hommes que Josué avoit mis en embuscade entrèrent dans la ville & y mirent le feu. Tous les assiégés n'abandonnoient pas ordinairement la Place, comme firent ceux de Haï ; il y restoit toujours un assez grand nombre pour la défendre en cas de surprise ; mais de temps à autre on en faisoit sortir pour combattre l'ennemi & l'écarter des murailles. Les assiégeans plaçoient alors des embuscades en différens endroits pour tomber sur eux, & les empêcher de rentrer dans la Place d'où ils étoient sortis : ils affoiblissoient ainsi l'ennemi, & la ville destituée d'un grand nombre de ses défenseurs étoit forcée de se rendre, ou étoit prise plus facilement : Abimélech réussit de cette manière à prendre la ville de Sichem, & après l'avoir prise, il la détruisit, & sema du sel au lieu où elle avoit été. Les Israëlites recoururent au même stratagème pour se rendre maîtres de Gabaa appartenante aux Benjamites leurs frères : Saül voulant prendre la ville d'Amalec, plaça une embuscade auprès de cette ville, & y ayant attiré Agag, le défit & devint maître de sa ville.

*Jos. VIII, 12.*

*Judic. IX, 34.*

*Ibid. XX, 29.*

*I Reg. XV, 5.*

Les assiégés se défendoient par les sorties fréquentes qui, le plus souvent funestes, servoient néanmoins quelquefois à obliger l'ennemi de lever le siége ; s'ils ne sortoient pas, ils combattoient de dessus leurs murailles d'où ils lançoient des traits avec l'arc, ou des pierres avec la fronde, contre les assiégeans ; ils jetoient aussi des pierres sur ceux qui s'approchoient trop de leurs remparts : Abimélec, fils de Gédéon, combattant au pied de la tour de Thèbes, fut écrasé d'un morceau de meule de moulin, qui fut jeté sur lui par une

femme qui étoit au haut de cette tour. On ne connut point pendant long-temps d'autre manière de défendre les Places assiégées ; mais Ozias roi de Juda inventa diverses machines propres à la défense des villes : ce Prince qui avoit rempli ses arsenaux de boucliers, de piques, de casques, de cuirasses, d'arcs & de frondes, fit faire, dit l'auteur des Paralipomènes, dans Jérusalem toutes sortes de machines qu'il fit mettre dans les tours & sur tous les angles des murailles pour tirer des flèches, & jeter de grosses pierres. Le texte Hébreu ne permet pas de douter que ces machines dont on n'avoit pas entendu parler, & dont on ne trouve aucun vestige avant Ozias, n'aient été inventées par ce Prince, ויעש חשבנות מחשבת חושב, *ouaiaas khischebonoth makhaschebeth koscheb*, *& fecit excogitata excogitatione excogitantis*, c'est-à-dire, qu'il fit des machines ingénieusement inventées ; ce qui est confirmé par ce que le texte ajoute, que le nom de ce Prince devint célèbre dans les pays éloignés, & que la cause de cette célébrité fut qu'il s'étoit rendu recommandable par ces manières de s'aider, de se défendre & de se fortifier, כי הפליא להעזר, *ki hipheloui leheatzer, quia mirificavit se, mirabilem se præstitit ad auxiliandum* ou *roborandum*. Les machines ingénieusement inventées par Ozias, & exécutées par ses ordres, étoient des catapultes & des balistes destinées à lancer des flèches, & à jeter des pierres. Les autres peuples ne tardèrent pas à en avoir connoissance, & à les imiter : ils y ajoutèrent le bélier pour battre les murs. Soixante ou soixante-dix ans après, Nabuchodonosor s'en servit au siége de Jérusalem. Le Prophète Ézéchiel devant annoncer le siége & la ruine de Jérusalem, reçoit de Dieu l'ordre de prendre de l'argile, & de représenter cette ville en petit : « Vous en formerez le siége, lui est-il dit ; vous élèverez des tours contre elle ; vous « ferez des terrasses ; vous dresserez un camp, & vous placerez « des béliers autour d'elle. » Le même Prophète prédisant le siége de Tyr que le même Prince devoit former trois ans après, dit que Nabuchodonosor dressera contre elle ses tours, qu'il élèvera des terrasses autour, qu'il levera son bouclier,

*Judic. IX, 53.*

*II Paral. XXVI, 15.*

*Ezech. IV, 1.*

*Ib. XXVI, 8.*

qu'il placera ſes machines de cordes contre ſes murs, & qu'il détruira les tours de cette ville par ſes armées. L'inſtrument pour enfoncer les portes & renverſer les murailles fut dès-lors armé d'une tête de bélier; car le Prophète le nomme כָּרִים, *karim, arietes:* les machines de cordes ſont les catapultes avec leſquelles on envoyoit des traits ou des flèches dans la Place & ſur ceux qui étoient ſur les murailles pour les défendre, & des baliſtes qui ſervoient à lancer des pierres. L'auteur des Paralipomènes & le Prophète Ézéchiel ſont les premiers qui aient parlé de ces machines dont on s'eſt toujours ſervi depuis pour l'attaque ou pour la défenſe des Places.

Le génie induſtrieux des Phéniciens leur fit inventer différentes manières de défendre la ville de Tyr contre Alexandre qui l'aſſiégeoit: leurs plongeurs coupoient les cables des ancres des vaiſſeaux des ennemis; ils lançoient ſur eux des traits enflammés, & mettoient le feu à leurs ouvrages & à leurs tours; leurs murailles étoient garnies d'un grand nombre de catapultes & de baliſtes, qui lançoient continuellement des traits & des pierres contre les Macédoniens. Pour rendre inutiles les traits que les aſſiégeans lançoient contre eux avec leurs machines, ils firent de grandes roues traverſées en-dedans par des bâtons en tout ſens, & mettant ces roues en mouvement par un poids, ou ils briſoient les traits, ou ils en détournoient le coup, ou ils en énervoient toute la force: à l'égard des pierres lancées par les baliſtes de l'ennemi, ils les recevoient ſur des toiles épaiſſes, ou doublées, ou matelaſſées, au bas deſquelles elles tomboient ſans aucun effet. Ils firent bâtir au-dedans de leur ville, & à cinq pieds de diſtance de l'ancienne muraille, un nouveau mur de dix coudées d'épaiſſeur, & ils rompirent le paſſage de l'une à l'autre par des foſſés ou par des amas de pierres; ils firent faire des tridens de fer longs & pointus, dont ils bleſſoient ceux qui étoient dans les tours de bois qu'Alexandre avoit approchées: cette arme étoit accompagnée d'une eſpèce de retz, par le moyen duquel ils attiroient à eux ceux qu'ils enveloppoient, & il falloit que

*Arrian. de Exped. Alex. l. II, p. 132, 138.*

*Diod. Sic. XVII, p. 521.*

ceux qui étoient ainsi enveloppés se dépouillassent de leurs armes pour se délivrer, & qu'ils demeurassent exposés nus à tous les traits; ou si par honneur ils vouloient garder leur armure, ils tomboient de leurs tours, & se tuoient. Ce qui déconcerta le plus la valeur des Macédoniens, & qui fit subir à plusieurs une mort cruelle, fut l'invention d'une espèce de bouclier de fer : ces boucliers étoient faits en forme de chaperons, & au moyen d'une doublure d'airain, contenoient du sable rougi à grand feu; ils laissoient tomber ces boucliers sur la tête des ennemis qui étoient au-dessous d'eux : dans le mouvement que ceux-ci faisoient pour s'en débarrasser, le sable brûlant se glissoit à travers leur armure jusqu'à la peau, & les faisoit périr dans des douleurs aiguës; ils ne pouvoient être secourus à temps, & malgré l'empressement de leurs amis, ils mouroient furieux par le plus violent de tous les supplices : les assiégés empêchoient qu'on ne leur donnât aucun secours, en continuant sans relâche de faire pleuvoir sur eux des pierres, des armes de toute espèce, & sur-tout des matières ardentes ou enflammées : ils en vinrent jusqu'à enlever avec des crocs & des mains de fer, des hommes tout armés & tout vivans; enfin par le grand nombre & par l'adresse de leurs Ingénieurs, ils trouvèrent le moyen de rendre inutiles les machines des assiégeans, & de tuer ceux qui les servoient; & ils réussirent à jeter un tel découragement dans l'armée des Macédoniens, que Alexandre même songea à lever le siége, & il auroit exécuté cette résolution, s'il n'eût été arrêté par le tort que cette démarche feroit à sa réputation. Reprenant donc courage, il fit attaquer la ville en même temps par mer & par terre, & s'en rendit maître après un siége de sept mois : cette brave défense ne servit qu'à irriter le roi Macédonien. Devenu maître de la ville, il fit vendre à l'encan près de trente mille de ses habitans, & pendre sur le bord de la mer deux mille de ses jeunes gens : ce Prince traita avec la même rigueur les habitans de Gaza & Bœtis leur Gouverneur. Tel étoit communément le sort des villes prises de force :

on se rappelle le traitement rigoureux que Gédéon fit aux habitans de Socoth & de la tour de Phanuel, & la manière dont David en usa à l'égard de la ville de Rabbath, capitale des Ammonites.

La justice se rendoit aux portes des villes, & c'étoit en ce lieu que se passoient tous les actes & les contrats entre les particuliers. « Afin, dit S.t Jérôme, que les gens de la » campagne ne fussent pas obligés d'entrer dans les villes, & » qu'ils n'y perdissent pas leur temps, les Juges se tenoient » aux portes, & y écoutoient les habitans de la ville & ceux » de la campagne qui avoient quelque affaire ensemble: l'affaire » terminée, chacun retournoit chez soi. On étoit sûr de » trouver toujours à la porte de la ville des témoins, qui » servoient à constater les jugemens qui avoient été rendus, » ou à assurer les conventions que les particuliers avoient faites entr'eux. » Abraham voulant acheter une caverne, pour y enterrer Sara, s'adressa à Éphron l'Héthéen, habitant de la ville cananéenne d'Hébron; & lorsqu'il fut convenu du prix avec lui, il conclut son marché en présence de tous ceux qui entroient & qui sortoient par la porte de la ville. Les enfans de Jacob faisant alliance avec les Cananéens de Sichem, leur parlent à la porte de la ville. Moyse réglant les formalités qui devoient s'observer lorsque le frère d'un défunt refuseroit d'épouser sa veuve, veut que tout se fasse à la porte de la ville en présence des Anciens. Booz résolu d'épouser Ruth, veuve d'un de ses parens, se rend à la porte de la ville; voyant passer le plus proche parent, il l'appelle, le fait asseoir auprès de lui avec dix des Anciens, &, en leur présence & devant tout le peuple, il lui fait faire une renonciation à l'héritage du défunt. Il n'y avoit point encore d'autre forme pour constater les conventions, que le témoignage de ceux qui s'étoient trouvés à la porte de la ville, & qui avoient été présens lorsqu'elles avoient été faites.

*Hieron. in Zach. VIII.*

*Gen. XXIII, 10, 18.*

*Ibid. XXIV, 20.*

*Deut. XXV, 7.*

*Ruth. IV, 1.*

Entre la porte extérieure & la porte intérieure des villes il y avoit un espace assez considérable, que l'on appeloit

יַד הַשַּׁעַר, *iad haſchaar, la main de la porte*, ou תּוֹךְ הַשַּׁעַר, *thok haſchaar, le milieu de la porte.* David étoit aſſis en cet endroit de la ville, où il s'étoit retiré pendant le combat de ſes troupes contre Abſalon ſon fils qui s'étoit révolté: cet eſpace étoit couvert pour mettre ceux qui s'y tenoient à l'abri des injures de l'air. Les Juifs qui après le retour de la captivité rebâtirent Jéruſalem, couvrirent ſes portes comme elles l'avoient été avant ſa deſtruction : au-deſſus de cet eſpace étoit un logement ou une chambre, dans laquelle David ſe retira pour pleurer la mort de ſon fils, qu'il venoit d'apprendre; & au-deſſus de cette chambre il y avoit une terraſſe ou guérite, dans laquelle étoit placée une ſentinelle qui avoit ordre d'obſerver tout ce qui ſe paſſoit au-dehors. Dans l'hiſtoire de la révolte d'Abſalon, il eſt dit que la ſentinelle qui étoit ſur la muraille au haut de la porte, crioit pour avertir David lorſqu'il apercevoit quelqu'un courant dans la campagne.

*II Reg. XVIII, 4. I Reg. IX, 18. II Reg. III, 27. II Reg. XVIII, 24. II Eſdr. III, 3. II Reg. XVIII, 33.*

Auprès de la porte de la ville étoit la place publique. *Quand j'allois*, dit Job, *à la porte de la ville, on me préparoit un ſiége dans la place.* On vit les deux rois d'Iſraël & de Juda aſſis chacun ſur un trône dans la place qui étoit auprès de la porte de Samarie : ces places étoient proportionnées à la grandeur des villes & au nombre de leurs habitans; & dans les villes principales, elles étoient vaſtes, ſpacieuſes & capables de contenir une armée. Ézéchias roi de Juda, voulant marcher contre Sennachérib, aſſemble ſes troupes dans la place de la porte de la ville. Les marchés, où ſe vendoient toutes les denrées & les autres choſes néceſſaires à l'uſage des citoyens, ſe tenoient dans ces places. Le prophète Éliſée prédiſant à Joram roi d'Iſraël le retour de l'abondance dans Samarie, qui étoit alors aſſiégée par les Syriens, lui dit que *la meſure de pure farine ne ſe vendra qu'un ſtatère ou un ſicle, à la porte de cette ville :* ces marchés étoient, comme ceux que l'on voit encore aujourd'hui dans l'Orient, environnés de galeries couvertes, ou de portiques, pour préſerver les marchands & leurs

*Job. XXIX, 7. II Paral. XVIII, 9. Ib. XXXII, 6. IV Reg. VII, 1.*

marchandises des injures du temps. Les hôtelleries étant fort rares, les voyageurs arrivés dans une ville se retiroient sous ces galeries & y passoient la nuit, quand personne ne leur offroit le couvert. Les Anges envoyés à Sodome pour en faire sortir Loth neveu d'Abraham, feignirent de vouloir passer dans la place, & ils restèrent jusqu'à ce que Loth leur eût offert sa maison. Le Lévite dont la femme fut déshonorée à Gabaa, étoit demeuré fort long-temps sur la place de cette ville, sans qu'aucun des habitans lui eût proposé un logement.

*Gen. XIX, 2.*

*Judic. XIX, 5.*

Les villes Phéniciennes étoient décorées de grands édifices, de temples consacrés aux Dieux qu'ils adoroient, & des palais de leurs Rois; les richesses que le commerce procuroit à leurs habitans, donnoient à tous ces édifices une magnificence qui ne se voyoit point ailleurs. Tyr du continent, nommée depuis *Palætyr*, ou l'*ancienne Tyr*, dont Ézéchiel prédit la ruine par Nabuchodonozor, renfermoit dans son enceinte quantité de belles maisons; ses places étoient ornées de statues bien travaillées: elle avoit de plus un temple célèbre dédié à Hercule, qui subsista encore long-temps après la destruction de cette ville. Tyr maritime, qui lui succéda, ne fut ni moins somptueuse, ni moins magnifique. Nous n'avons point de description particulière des palais ni des autres édifices Phéniciens; nous pouvons cependant juger de leur architecture par les travaux que Salomon fit faire à Jérusalem: les pierres furent taillées en partie par les ouvriers d'Hiram roi de Tyr, & les bois préparés par les Phéniciens de Byblos. Hiram le Tyrien, ouvrier intelligent & habile en airain, fit toutes les colonnes, les vases d'airain & les ustensiles du temple de Salomon & de ses palais. L'Écriture remarque que dans tous les édifices que Salomon fit faire pendant tout son règne, ce Prince n'y employa aucun Israëlite: on peut donc connoître la manière de construire des Phéniciens, par les différens édifices que Salomon leur fit faire à Jérusalem & en d'autres endroits de ses États.

*Ezech. XXVI, 11, 12.*

*III Reg. V, 18.*

*Ibid. VII, 13.*

*Ib. IX, 22; & II Paral. VIII, 9.*

Le palais de ce Prince, appelé le *bois du Liban*, à cause

de la quantité de cèdres qui y furent employés, étoit un grand corps-de-logis de cent coudées de long, de cinquante de large, & de trente de haut; il étoit soutenu d'un rang de pilastres & de trois rangs de colonnes, qui formoient trois galeries couvertes devant les appartemens: chaque rang étoit de quinze colonnes, les trois faisant ensemble quarante-cinq colonnes; au-dessus de ces colonnes, qui étoient de cèdre, il y avoit des poutres équarries, du même bois & de la même grosseur: ce palais avoit trois étages les uns au-dessus des autres; mais les galeries qui régnoient au-devant de ces étages étoient de la hauteur de tout l'édifice, de sorte que ces étages ne paroissoient que par les trois rangs de croisées parallèles, & les unes au-dessus des autres; on montoit à ces différens étages par des escaliers intérieurs. A ce grand corps-de-logis étoient jointes deux grandes ailes qui avoient la même forme & les mêmes ornemens que le corps-de-logis; toutes les portes & toutes les fenêtres étoient carrées.

*Ibid. 1.*

Au-devant du grand corps-de-logis & des colonnes qui formoient le portique, étoit une cour de cinquante coudées de long & de trente de large; & cette cour étoit environnée de galeries formées par des colonnes. Le portique ou la galerie du trône étoit devant cette cour; on l'appeloit ainsi parce que le trône où le Roi devoit s'asseoir pour donner audience au peuple & rendre la justice, se trouvoit placé au milieu: ce portique ou galerie du trône avoit les mêmes dimensions, & étoit de la même architecture que celle qui étoit immédiatement devant le grand corps-de-logis. L'Écriture ne dit pas que ces deux cours ou galeries fussent environnées d'aucuns bâtimens pouvant servir de logemens; ainsi ce palais différoit peu de ceux que l'on voit encore aujourd'hui dans l'Orient, qui ne consistent qu'en un grand corps-de-logis, accompagné de deux ou trois cours environnées de galeries formées par des colonnes. Le premier édifice qui se présentoit à ceux qui alloient au palais de Salomon, étoit la galerie du trône; ils passoient de-là dans une

ſeconde cour, qui avoit la même longueur & la même largeur que la première, & ils entroient enſuite dans la cour formée par la face du corps-de-logis & par ſes ailes : les deux cours antérieures n'ayant pas la même largeur que le corps-de logis, il eſt à préſumer que le vide qu'elles laiſſoient de chaque côté du bâtiment principal, étoit rempli par quelque édifice ou par quelque mur, ce que ne nous apprend pas la deſcription de ce palais. Le trône placé au milieu de la première cour étoit en forme de niche élevée, fermée par-derrière & des deux côtés. J'ai donné, d'après Maundrel, la deſcription d'un trône de pierre que l'on voit encore dans la Phenicie, & qui a dû ſervir à placer la ſtatue de quelque divinité : celui de Salomon étoit auſſi de pierre, mais revêtu de cèdre & enrichi d'or & d'ivoire en pluſieurs endroits : ce trône, ſuivant la deſcription qui nous en eſt donnée, avoit ſix degrés pour y monter ; le haut étoit rond par-derrière ; il avoit deux mains, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre, qui tenoient le ſiége, & lui ſervoient de bras, & deux lions auprès des deux mains. Sur chaque degré par leſquels on y montoit, étoient deux lionceaux, ſix d'un côté, & ſix de l'autre. Les galeries qui régnoient autour des deux cours, donnoient un abri commode aux Gardes du Prince qui y étoient toujours, & aux perſonnes que leurs affaires appeloient au Palais. Outre ce premier uſage, les galeries formées par les pilaſtres & les colonnes qui étoient devant le corps-de-logis & les ailes du Palais, empêchant le ſoleil de donner à-plomb ſur le bâtiment, garantiſſoient l'intérieur des appartemens de l'excès de la chaleur : l'uſage de ces galeries étoit très-ancien dans le pays, & fort antérieur au temps de Salomon. Le palais d'Églon roi des Moabites, dans la ville des Palmiers, ou Engaddi, dans la plaine de Jéricho, avoit un portique ou une galerie.

*Judic. III, 23.*

Les colonnes de ce palais, celles des cours étoient ſimples & ſans ornement ; du moins l'Écriture ne nous en indique aucun ; elle garde le même ſilence ſur le diamètre, les baſes & les chapiteaux de ces colonnes ; mais dans la deſcription

des deux colonnes d'airain fabriquées pour le Temple par Hiram le Tyrien, il est question de bases, de chapiteaux & de cordons : le fût de ces colonnes, non compris leurs bases & leurs chapiteaux, avoit dix-huit coudées, ou plutôt dix-sept coudées & demie ; car l'auteur du Livre des Paralipomènes ne donne que trente-cinq coudées aux deux prises ensemble; leur diamètre nous est marqué par le filet ou le cordon qui environnoit ces colonnes, & qui étoit de douze coudées ; ce-qui donne environ quatre coudées de diamètre aux colonnes : ces colonnes étoient creuses en-dedans & épaisses de quatre doigts dans leur circonférence ; suivant la description que l'on trouve dans Jérémie, elles étoient entourées de différens cordons à distance égale ; leurs bases étoient massives, & avoient une coudée de hauteur : les chapiteaux avoient cinq coudées de haut, & ils étoient composés de trois parties ; les ornemens qui les joignoient au fût des colonnes, & qui étoient de la hauteur d'une coudée ; le corps du chapiteau qui en avoit trois ; & le couronnement, ou ce qui s'élevoit au-dessus, & qui avoit une coudée de haut : ces chapiteaux étoient d'une forme ronde ; ils étoient formés par un réseau de sept rangs de mailles ; au-dessous du réseau étoit un rang de grenades arrangées comme les perles d'un collier ; un pareil nombre de grenades rangées de la même manière régnoit au-dessus du même réseau : du corps du chapiteau au-dessus du réseau & des grenades, sortoit un dernier ornement qui avoit la forme d'un lys ou d'une rose : selon ces dimensions, chacune des deux colonnes, y compris sa base & son chapiteau, avoit vingt-trois coudées & demie.

*II Paral. III, 15.*

*III Reg. VII, 15.*

*Jerem. LII.*

Ces mesures ou proportions n'ont rien de commun avec l'Architecture grecque : on y aperçoit plus d'analogie avec la manière dont les Égyptiens décoroient leurs édifices. Ce peuple qui recherchoit plus la solidité que la décoration dans ses bâtimens, donnoit à ses colonnes un diamètre considérable, sans observer aucune proportion avec leur hauteur. Les voyageurs qui ont parcouru la Thébaïde, ont trouvé quelques colonnes si excessivement grosses, que six hommes

auroient eu de la peine à les embrasser, quoiqu'elles n'eussent que six à sept toises de haut; & il s'en trouve de cinq brasses de circonférence qui servent à soutenir le plafond d'une salle. Athénée qui étoit Égyptien, décrivant les colonnes de son pays, dit que « les colonnes rondes étoient ornées de cordons » ou cercles noirs & blancs, placés à distance égale, les uns » au-dessus des autres; que les chapiteaux de ces colonnes » étoient ronds, & que dans leur circonférence ils ressem- » bloient assez à une rose qui commence à s'ouvrir; que le » chapiteau n'étoit pas orné, comme chez les Grecs, de volutes » ou de feuilles d'acanthe; que l'on y voyoit des boutons du » lotus ou fève d'Égypte qui croît dans l'eau, ou des boutons » de fruits de palmier, ou d'autres fruits de différens arbres; » enfin que la naissance du chapiteau, & ce qui le joignoit au » fût de la colonne, étoit composé de feuilles & de fleurs d'É- gypte entrelacées. » Telles étoient à peu-près les colonnes que Moyse élevé en Égypte fit faire pour le Tabernacle, & celles qui furent faites de l'ordre de Salomon par Hiram le Tyrien pour le temple de Jérusalem.

*Athen. V, 9.*

Les appartemens du palais étoient ornés de plafonds & de lambris mis en couleur. Jérémie reproche à Joachim roi de Juda d'avoir fait de vastes appartemens, d'y avoir mis des plafonds de cèdre, & de les avoir peints en vermillon. Il est parlé dans les Machabées de la peinture à l'encaustique; mais cette invention n'est ni orientale ni phénicienne.

*Jerem. XXII, 14.*

*II Mach. II, 30.*

Les premiers matériaux employés dans les bâtimens, avant que l'on eût tiré la pierre & le marbre du sein des carrières, ont été des briques cuites au soleil ou au feu. L'usage des pierres & du marbre n'a point fait cesser celui de la brique qui a toujours continué depuis. Samarie construite par Amri roi d'Israël, & qui devint la capitale du royaume d'Israël, étoit toute de briques: les habitans de cette ville disoient, selon le Prophète Isaïe, que leurs édifices de brique étoient tombés, & qu'ils les rebâtiroient de pierres de taille. Lorsque l'on eut commencé à employer la pierre & le marbre, on fit consister la magnificence à employer de grands blocs bien

*Gen. XI, 3.*

*III Reg. XVI, 17.*

*Isai. IX, 10.*

taillés & extrèmement polis. Tous les bâtimens faits par les Phéniciens pour Salomon, étoient de pierres parfaitement belles, dont les deux paremens, tant l'intérieur que l'extérieur, avoient été sciés tous d'une même forme & d'une même mesure : on y voyoit des pierres de huit & de dix coudées de long sur une épaisseur & une largeur proportionnées.

*III Reg. VII, 9.*

L'Ecriture parlant des bois qui servoient aux édifices, nomme des bois huileux ou résineux [a], comme le pin & le cyprès, des bois d'olivier [b] & des bois de sapin [c]. Le sycomore très-commun dans la Palestine servoit à tous les ouvrages de charpente ; mais le mont Liban fournissoit à la Phénicie tout le bois dont elle avoit besoin pour ses édifices, & même pour la construction de ses vaisseaux. Sous le règne de Salomon, le cèdre qui croissoit sur le Liban, commença d'être employé dans la Judée ; on le planta même dans ce pays, & il y devint presque aussi commun que le sycomore l'avoit été avant ce Prince. Les habitans de Samarie disent dans Isaïe, que leurs maisons de sycomore ont été détruites par les ennemis, mais qu'ils les rebâtiront en cèdre.

[a] *III Reg. VI, 23.*
[b] *II Esdr. VIII, 14.*
[c] *III Reg. VI, 34.*

*Isaï. IX, 10.*

L'usage étoit de mêler le bois avec la pierre, sur-tout dans la construction des murailles des principaux édifices. Le parvis intérieur du temple fut bâti de cette manière : on y voyoit trois assises de pierres & un rang ou assise de bois de cèdre, & ainsi alternativement jusqu'au haut : le grand parvis du palais de Salomon étoit construit de même; trois assises de pierres sciées & polies, & une assise de pièces de bois de cèdre, ce qui étoit répété alternativement. Eupolème, cité par Eusèbe, met quelque différence : cet Auteur prétend que la structure du bâtiment étoit telle que l'on y voyoit alternativement un rang de pierres & un rang de poutres de bois de cèdre, liées ensemble par des morceaux de cuivre en forme de coignées, du poids d'un talent. Ce mélange de la pierre & du bois s'observoit même dans les fondations : celles du palais que Salomon fit bâtir pour la fille du roi d'Egypte qu'il avoit épousée, étoient de belles pierres de huit ou de dix coudées, & de pièces de bois de cèdre :

*III Reg. VI, 36.*

*Ibid. VII, 12.*

*Ap. Euseb. Præp. Evang. IX, 39.*

*III Reg. VII, 10, 11.*

cette construction, qui étoit aussi celle des Phéniciens, fut long-temps en usage. Cyrus renvoyant les Juifs avec la permission de rebâtir leur temple, ordonna que l'on en fît les fondemens capables de supporter un mur de soixante coudées de haut & d'autant de large; & qu'on y mît trois assises de pierres brutes, & un rang de pièces de bois neuf, & ainsi alternativement jusqu'au haut de la muraille. Quand Thanaï & les autres ennemis des Juifs écrivirent à Darius pour faire cesser les travaux du Temple, ils marquèrent à ce Prince, qu'ils mettoient du bois dans leurs murailles : cette plainte annonce qu'ils jugeoient que des murailles ainsi construites étoient plus solides & plus fortes. Enfin le Prophète Habacuc invectivant contre ceux qui bâtissoient leurs maisons du fruit de leurs rapines, dit que *la pierre criera contre eux du milieu du mur, & que le bois qui est dans l'épaisseur de la muraille élèvera sa voix contre leur injustice.* Dans l'Occident, où l'usage de mêler la pierre avec le bois s'étoit aussi introduit, la construction étoit différente. César faisant la description des murs de la ville de Bourges, auxquels ceux de presque toutes les autres villes des Gaules ressembloient, dit que « l'on étendoit par terre tout de leur » long des pièces de bois qui ne présentoient que le bout, & » qui étoient rangées à deux pieds l'une de l'autre, & liées » ensemble par des traverses ; que leur intervalle étoit rempli » en-dedans de terre & de fascines, & en-dehors de gros » quartiers de pierres, sur lesquelles on mettoit d'autres poutres » comme les premières, & que l'on continuoit ainsi l'ouvrage » jusqu'au haut, les pierres posant toujours sur les poutres, & les poutres sur les pierres, en forme d'échiquier. » Par cette forme d'échiquier, on juge qu'outre les pièces de bois posées tout de leur long, il y en avoit d'autres placées perpendiculairement, & d'autres transversalement, qui avec les premières formoient une espèce de bâtis ou de chassis. César ajoute que « ces rangs de pierres & de bois ainsi disposés, rendoient » l'ouvrage agréable à la vue, & très-fort pour la défense, » parce que le bois résistoit à l'effort du bélier, & les pierres à l'action

*I Esdr. VI, 3.*

*Ibid. V, 8.*

*Habac. II, 11.*

à l'action du feu ; & que le mur qui avoit quarante pieds « d'épaisseur, selon la longueur ordinaire des poutres, ne « pouvoit être entamé ni démoli. » Vitruve conseille d'employer dans ces constructions du bois d'olivier que l'on aura fait brûler, parce que cette espèce de bois ainsi préparé se conserve sans aucune altération dans la terre & dans l'eau.

*Vitruv. I, 4.*

Les maisons des particuliers dans la Phénicie étoient de la même forme que celles de leurs voisins, & telles qu'elles sont encore aujourd'hui dans la Syrie, dans la Palestine, en Arabie, & même dans l'Égypte. Leurs toits étoient en plate-forme, & couverts d'une terrasse de terre battue, afin que la pluie ne pût la pénétrer : le tour de la terrasse étoit défendu par une balustrade ou petit mur à hauteur d'appui, qui empêchoit ceux qui vouloient regarder ce qui se passoit au-dehors, de tomber dans la cour ou dans la rue. Lorsque la chaleur du soleil étoit tombée, on montoit sur ces toits pour y prendre le frais; on y mangeoit, & l'on y couchoit même quelquefois : Rahab fit coucher sur le toit de sa maison les espions que Josué avoit envoyés à Jéricho : Samuël fit la même chose à l'égard de Saül qui étoit venu chez lui pour apprendre des nouvelles des ânesses de son père. David se promenoit sur la plate-forme de son palais, quand il aperçut Bersabée femme d'Urie, prenant le bain dans une maison voisine. Absalon révolté contre son père, fit dresser des tentes sur la terrasse du palais, & y fit entrer à la vue de tout le peuple les femmes de David. Achaz livré à l'idolâtrie des peuples voisins, fit élever des autels à leurs Divinités sur le toit de son palais : ces terrasses étoient souvent la ressource des habitans d'une ville assiégée : ceux qui avoient échappé au carnage dans une ville forcée par l'ennemi, se réfugioient dans leurs maisons, & du haut de leurs terrasses ils accabloient encore les assiégeans de traits & de pierres. Abimelech fils de Gedeon s'étant approché de la citadelle de la ville de Thèbes, dans le dessein d'en former le siége, & de s'en rendre maître, comme il l'étoit déjà de la ville, les habitans, hommes

*Jos. II, 6.*
*I Reg. IX, 25.*
*II Reg. XI, 2.*
*Ibid. XVI, 22.*
*IV Reg. XXIII, 12.*

& femmes, ſe retirèrent dans cette citadelle, & montèrent ſur la plate-forme, réſolus de s'y défendre juſqu'à la dernière extrémité : Abimélech s'étant approché du pied de la tour pour y mettre le feu, fut écraſé par un quartier de meule qu'une femme fit tomber ſur lui du haut de cette plate-forme.

Les eſcaliers par leſquels on montoit à ces plate-formes, étoient ordinairement au-dehors des maiſons. Les hommes qui vouloient préſenter un paralytique à Jéſus-Chriſt, ne pouvant entrer par la porte dans la maiſon où il étoit, parce qu'elle étoit remplie de perſonnes qui l'écoutoient, montèrent ſur le toit, & l'ayant percé ils deſcendirent le malade dans ſon lit aux pieds de Jéſus-Chriſt; il falloit donc que l'eſcalier par lequel on communiquoit au toit fût extérieur, autrement ceux qui s'intéreſſoient à la guériſon de ce malade n'auroient pu y monter.

*Luc. V, 19.*

Les Princes avoient des palais particuliers pour le logement de leurs femmes. Salomon en fit bâtir un pour la fille de Pharaon qu'il avoit épouſée. L'Épouſe du Cantique des Cantiques a une maiſon diſtinguée de celle de ſon Époux. Les gens du commun n'avoient pas de maiſons ſéparées pour y loger leurs femmes : les appartemens les plus reculés de la maiſon qu'ils habitoient étoient deſtinés à cet uſage, & l'entrée en étoit interdite à toutes les perſonnes d'un ſexe différent : cet uſage de ſéparer les hommes des femmes, qui ſubſiſte encore aujourd'hui dans tout l'Orient, remonte à la plus haute antiquité. Les tentes ſous leſquelles habitoient Sara, Rébecca & Lia, femmes des patriarches Abraham, Iſaac & Jacob, étoient diſtinguées de celles de leurs maris. Jahel, femme d'Héber le Cinéen, avoit ſa tente à part.

*III Reg. III, 8.*
*Cant.*
*Judic. IV, 17.*

La plupart des maiſons avoient pluſieurs appartemens, dont les uns ſervoient en été, & les autres l'hiver. Églon étoit dans ſon appartement d'été, quand il fut tué par Aod. Les appartemens d'été étoient comme ceux dont parle Varron ; ils conſiſtoient en galeries ſpacieuſes ouvertes du côté d'où les vents ſouffloient plus commodément, & exactement fermées

*Ibid. III, 24.*
*Varr. de Re ruſt. I.*

de celui du soleil. Antiochus Épiphanes prenoit le frais dans une de ces galeries, quand Ptolémée l'aborda pour lui parler en faveur de Ménélaüs. Les salles égyptiennes dont parle Vitruve, n'étant ouvertes que fort haut au-dessus du rez-de-chaussée, conservoient beaucoup de fraîcheur : celles qu'Ammien Marcellin vit à Canope, étoient continuellement rafraîchies par le souffle des vents, & au milieu des chaleurs les plus excessives, on y sentoit toujours un air doucement agité.

*II Mach. IV, 46.*

*Vitruv.*

*Amm. Marcel. XII.*

Les appartemens d'hiver, dont il est souvent parlé dans l'Écriture, étoient à l'abri du vent du nord; ils étoient sans cheminée, ou s'ils en avoient, elles ne ressembloient point aux nôtres. Lorsqu'on vouloit se chauffer, on apportoit un brasier dans la chambre : le Roi Joachim étoit dans sa chambre d'hiver, quand on lui présenta le volume des *Prophéties de Jérémie ;* il le lacéra avec un canif, & le jeta dans le brasier qui étoit devant lui. On entretenoit ces brasiers avec des noyaux d'olive ou autre chose semblable. Dans la rigueur de l'hiver, on faisoit du feu dans les cours pour les domestiques & autres personnes du commun. La fumée des cuisines ne sortoit pas par des conduits ou des tuyaux, mais par des ouvertures pratiquées dans la muraille, que le texte Hébreu appelle אֲרֻבּוֹת, *aruboth, des fenêtres.*

*Jerem. XXXVI, 22.*

*Baruch. VI, 42.*

*Ose. XIII, 3.*

Quoique l'art de faire le Verre soit très-ancien & commun dans la Phénicie, où il avoit pris naissance, on ne l'employoit point à garnir ni à fermer les fenêtres; on ne se servoit que de jalousies & de rideaux. L'époux du Cantique des Cantiques regarde dans l'appartement de son épouse au travers des jalousies.

*Cant. II, 9.*

Les portes des maisons étoient fermées en-dedans par des barres qui étoient liées ou attachées avec des courroies. Celui qui sortoit de la maison, fermoit la porte en la tirant sur lui par un anneau, & en attachant la courroie qui tenoit la barre. Homère qui nous a conservé les anciens usages, nous dit qu'*Euryclée nourrice de Télémaque, en sortant, tira la porte*

*Odyss. I, v. 441.*

*par ſon anneau d'argent, & qu'elle attacha la barre avec ſon lien ou ſa courroie.*

Θύρην δ' ἐπέρυσε κορώνῃ
Αργυρέῃ· ἐπὶ δὲ κλῆϊ ἐτάνυσσεν ἱμάντι.

Le terme Κλῂς employé par Homère en cet endroit, ne ſignifie pas ce que nous entendons aujourd'hui par une clef, mais la barre, qui ſervoit à fermer la porte en-dedans, ſur laquelle cette femme arrangea la courroie qui ſervoit à la lever ou à la baiſſer. Euſtathe, dans l'explication qu'il a donnée de ces vers, veut qu'autrefois la barre qui étoit derrière la porte & qui ſervoit à la fermer, eût deux liens, l'un à droite, l'autre à gauche, qui pendoient aux deux côtés par certains trous percés dans la porte, & que ces liens ſerviſſent à fermer ou ouvrir la porte; mais cette explication n'eſt point appuyée. Le Cantique des Cantiques peut nous donner quelque idée de la manière dont ces portes s'ouvroient & ſe fermoient: l'épouſe pour laquelle cet épithalame fut fait étoit Tyrienne, comme je l'ai déjà obſervé & comme je le prouverai ailleurs, & les uſages qu'elle rapporte, ou auxquels elle fait alluſion, ſe pratiquoient en Phénicie: cette Princeſſe dit que ſon bien-aimé ayant paſſé la main par le trou de la porte, elle ſe leva pour lui ouvrir, & qu'ayant pris les mains de la chauſſure de la porte כַּפּוֹת הַמַּנְעוּל, *kaphoth hamaneoul*, c'eſt-à-dire, les bouts ou les extrémités des liens de la barre, elle les trouva chargés de myrrhe que ſon bien-aimé y avoit répandue, & qu'elle lui ouvrit. Il y avoit donc à la porte une ouverture par laquelle on pouvoit paſſer le bras ou la main pour délier les courroies qui aſſujettiſſoient la barre. Apulée fait mention de cette ouverture qui étoit à la porte : « Lamathus, dit-il, paſſant la » main par l'ouverture deſtinée à introduire la clef, vouloit » ôter la barre : *Lamathus ſpectatæ virtutis ſuæ fiduciâ, quâ* » *clavi immittendæ foramen patebat, ſenſim immiſſâ manu, clauſtrum evellere geſtiebat.* »

*Cant. V, 4.*

*Apul. aſin. aur. IV.*

Si l'on pouvoit fermer une porte ou l'ouvrir en-dedans

ſans clef, celui qui étoit dehors ne pouvoit s'en paſſer pour entrer dans ſa maiſon. Aod, qui avoit tué Eglon dans ſon palais, ferma exactement la porte de la chambre de ce Prince & ſortit par-derrière : les Officiers d'Églon ayant attendu long-temps, prirent enfin la clef pour entrer dans la chambre, où ils le trouvèrent mort & étendu ſur le plancher. La clef eſt nommée dans ce texte מַפְתֵּחַ, *maptheach*, dont la racine eſt פָּתַח, *patach*, qui ſignifie *ouvrir & délier*, ou ouvrir en déliant : on ne portoit pas la clef ſur ſoi comme on le fait aujourd'hui. « C'étoit, dit le Scholiaſte grec d'Aratus, l'uſage d'avoir la clef en-dedans : autrefois, ajoute-t-il, chez les Égyptiens & les Lacédémoniens, les clefs n'étoient pas au-dehors comme elles ſont aujourd'hui. » Ces clefs ſervoient à détacher les liens qui fixoient la barre, & à tirer la barre ou verrou qui fermoit la porte. « Pénélope voulant entrer dans la chambre où étoit l'arc & le carquois d'Ulyſſe, prit en main, dit Homère, la clef tortue ou courbée, qui étoit d'airain bien travaillé & dont la poignée étoit d'ivoire; elle délia promptement le lien ou la courroie qui étoit attachée à l'anneau, ἱμάντα θοῶς ἀπέλυσε κορώνης; elle inſéra enſuite la clef, & tira à elle les liens de la porte en pouſſant contre; la porte ayant été frappée de la clef s'ouvrit avec un auſſi grand bruit que celui d'un taureau qui mugit dans une prairie. » Cette clef étoit forte, crochue ou recourbée; pour ouvrir, on commençoit à détacher la courroie dont le bout étoit attachée à l'anneau de la porte : la clef que l'on inſéroit enſuite par-dedans, ſervoit à développer le lien intérieur & à déranger la barre, ſoit en la levant, ſoit en l'abaiſſant. Il y avoit d'autres eſpeces de clefs, dont Saumaiſe a parlé dans ſes notes ſur Solin; mais ces clefs n'ayant été uſitées que dans la Grèce, elles ne ſont pas de mon objet.

*Judic. III, 25.*

*Odyſſ. XXI, v. 6.*

*Ibid. v. 46.*

Les meubles des appartemens étoient proportionnés aux facultés de ceux qui les habitoient : ceux du commun du peuple étoient fort ſimples. La femme de Sunam, qui deſiroit de retirer chez elle le prophète Élizée, propoſe à ſon mari de préparer au Prophète une petite chambre, d'y mettre un

*IV Reg. IV, 12.*

lit, une table, un ſiége & un chandelier; mais les ameublemens des riches étoient ſomptueux. Ézéchiel expoſant l'état floriſſant de la ville de Tyr du continent, avant ſa deſtruction par Nabuchodonozor, dit « que ſes marchés étoient » remplis d'or, d'argent, d'étain, de fer & de plomb; qu'on » lui apportoit des vaſes d'airain, de l'ivoire & de l'ébène; » qu'on y expoſoit en vente des perles, de la pourpre, des » toiles brodées, des étoffes de pourpre & de byſſus; des laines de couleurs vives & éclatantes. » Des richeſſes ſi abondantes en Phénicie, y avoient occaſionné la recherche & le luxe dans les ameublemens. Quoique l'uſage des chaiſes ne fût point inconnu, il étoit plus ordinaire dans ce pays de s'aſſeoir ſur des tapis étendus ſur le plancher. Amos reproche aux riches de s'aſſeoir ſur les habits des pauvres qu'ils retenoient en gage. Ézéchiel reprenant les Faux-prophètes de leur complaiſance criminelle, les accuſe de préparer des couſſins ſous tous les bras. Les lits étoient auſſi en uſage; l'Épouſe des Cantiques parle du lit de Salomon qu'elle dit être de bois de cèdre, dont les colonnes ſont d'argent, le fond d'or & la couverture de pourpre. Amos invective contre ceux qui dormoient ſur des lits d'ivoire; & la femme débauchée dit à ſon amant, dans les Proverbes, qu'elle a ſuſpendu ſon lit ſur des cordes, qu'elle l'a couvert de riches tapis & parfumé de myrrhe, d'aloès & de cinname.

*Ezech. XXVII, 12.* *Amos. II, 8.* *Ezech. XIII, 18.* *Cant. III, 7.* *Amos. II, 4.*

Au moins on doit être aſſuré que chaque citoyen étoit en ſûreté dans ſa maiſon: les portes de la ville, pour éviter les ſurpriſes, étoient fermées pendant la nuit. Samſon pour ſortir de Gaza fut obligé d'en enlever les portes. Outre cette précaution, il y avoit des ſentinelles ſur les murailles, & de plus des gardes qui faiſoient la patrouille.

*Judic.* *Cant.*

# VINGT-UNIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.

## *Des Mariages & des Vêtemens.*

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 2 Juin 1775.

LA première Loi sur les Mariages, qui nous soit connue, est celle que Dieu donna au peuple Hébreu par le ministère de Moyse. Outre l'alliance entre le père & sa fille, la mère & son fils, qui avoit toujours été prohibée, & dont il renouvela la défense, il ne voulut pas que personne épousât la femme de son père, quand même le père seroit mort : il défendit par la même loi aux oncles & tantes paternels ou maternels de se marier avec leurs neveux ou nièces ; aux frères & sœurs germains, utérins ou consanguins, de s'épouser l'un l'autre : il déclara incestueux le mariage entre un homme & la fille de son fils ou la fille de sa fille, & celui qui seroit contracté avec la mère dont on auroit épousé la fille, ou avec la fille de la mère que l'on auroit eu pour femme : enfin il ne voulut pas que l'on épousât la femme d'un oncle après la mort de cet oncle, ni qu'un frère prît pour femme la femme de son frère, excepté dans le cas où ce frère seroit décédé sans enfans.

*Levit. XVIII, 7.*

Quoique ces loix publiées par Moyse soient les premières qui soient venues à notre connoissance, Saint Épiphane, & quelques autres avec lui, ont cru qu'avant le Législateur des Hébreux, & même avant le déluge, il y avoit eu des loix qui avoient proscrit les alliances dans les degrés prohibés par le Lévitique; mais cette assertion est trop générale & hasardée. Antérieurement à la loi de Moyse, des personnes pieuses ne se sont pas fait de scrupule de contracter mariage dans quelqu'un des degrés défendus par ce Législateur. Abraham

*S. Epiph. Hær. 39.*

avoit épousé sa sœur : répondant à Abimélech roi de Gérare, qui se plaignoit de ce qu'il l'avoit induit en erreur, en lui disant que Sara étoit sa sœur ; il dit à ce Prince qu'*elle étoit véritablement sa sœur, fille de son père & non de sa mère, & qu'il l'avoit épousée.* La manière dont Moyse s'exprime avant que de publier ces loix, pourroit conduire à penser qu'il y avoit déjà quelques-unes de ces alliances qui avoient été prohibées. « Vous n'agirez pas, dit-il aux Israëlites, selon la » coutume de l'Égypte où vous avez demeuré, & vous ne » suivrez pas les mœurs du pays de Canaan où je vous intro- » duirai ; vous ne vous conformerez ni à leurs loix, ni à leurs usages. » Mais ces paroles se rapportent plus directement aux crimes que Dieu reproche immédiatement après aux Cananéens. Après la publication des Loix sur les Mariages, Dieu leur défend l'adultère, la consécration de leurs enfans à Moloch, la sodomie, & une autre sorte d'abomination ; & il ajoute : « Vous ne vous souillerez pas par toutes ces infamies dont » se sont souillés tous les peuples que j'ai chassés de devant » vous, & qui ont souillé cette terre ; & je punirai les crimes abominables de ce pays qui rejettera ses habitans. » Le mariage d'un frère avec une sœur de différent père ou de différente mère, autorisé par l'exemple d'Abraham, n'étoit pas une abomination qui méritât un châtiment aussi sévère que celui qu'éprouvèrent les Cananéens ; mais cette peine étoit justement dûe aux autres crimes qui leur sont imputés par Moyse, & dont ils étoient réellement coupables.

*Gen. XX, 12.*

*Levit. XVIII.*

On ne peut leur reprocher l'adultère : loin de le tolérer chez eux, ils le regardoient comme un crime, & le punissoient de mort. Les autres abominations dont on ne peut les justifier, méritoient le jugement que Dieu a exercé contre eux : ils offroient leurs enfans à leurs Dieux ; ils les immoloient à Cronos ou Saturne ; & on les accuse à juste titre d'avoir établi ces sacrifices barbares dans plusieurs contrées. La ruine des villes de la Pentapole par le feu du ciel, fut la juste punition des excès auxquels les habitans de Sodome voulurent se porter contre les Anges envoyés à Loth. Moyse est le

eſt le ſeul témoin de l'autre eſpèce d'abomination dont il les inculpe.

Il paroît que le mariage ſe contractoit par les filles, depuis quinze à ſeize ans juſqu'à vingt au plus tard, & par les hommes, depuis trente juſqu'à trente-cinq. Il ſemble que c'étoit à cet âge que les ancêtres d'Abraham s'étoient mariés. Salé fut père d'Heber à trente ans ; Héber le devint de Phaleg à trente-quatre ; Phaleg n'avoit que trente ans à la naiſſance de Reü ſon fils ; de Reü âgé de trente-deux ans naquit Sarug qui fut père de Nachor à vingt-neuf ans : cet uſage n'étoit pas particulier à la Chaldée ; il ſe pratiquoit dans les autres pays, & c'eſt d'après cela que les Anciens ont fixé le cours des générations à trente-trois ans, l'une compriſe dans l'autre. Hérodote, Diodore de Sicile, Saint Clément d'Alexandrie, & d'autres Chronologues, ont compté trois générations pour un ſiècle ou cent ans. Ce calcul s'accorde aſſez avec la Chronologie ordinaire par années, ſi l'on obſerve de ne compter les générations des femmes, lorſqu'elles ſe rencontrent, que pour la moitié de celles des hommes. Si les Anciens permettoient quelquefois le mariage avant l'âge que nous avons déſigné, ils avertiſſoient ceux qui l'avoient contracté de n'en uſer que fort rarement, juſqu'à ce qu'ils euſſent atteint l'âge ordinaire. Ces leçons, diſoient-ils, leur avoient été données par Apollon, par Pæon, & par Eſculape.

*Herod. II, p. 153. Diod. Sic. II, p. 96. Clem. Alex. Strom. I, p. 535.*

*Jambl. de Vit. Pyth. n. 210.*

Le jeune homme parvenu à l'âge de ſe marier, ne faiſoit pas lui-même la demande de la fille qu'il deſiroit épouſer; il communiquoit ſon deſſein à ſon père, & le père s'adreſſoit aux parens de celle pour laquelle il avoit conçu de l'amour. Hémor, prince cananéen de Sichem, fait pour ſon fils la demande de Dina à Jacob ſon père & aux frères de cette fille : la même choſe ſe pratiquoit chez les Philiſtins, voiſins des Cananéens. Samſon ayant vu à Tamnatha une fille qui lui avoit plu, & qu'il deſiroit d'épouſer, pria ſon père & ſa mère d'aller en faire la demande. Abraham avoit fait demander par Éliézer Rébecca pour Iſaac ſon fils : cette

*Gen. XXXIV, 16.*

*Judic. XIV, 2.*

*Gen. XXIV, 2.*

demande étoit accompagnée de présens pour la fille & pour ses parens; Eliézer donna à Rébecca des pendans d'oreilles & des brasselets d'or, & quand elle fut accordée, il lui fit de nouveaux présens, & il donna à sa mère & à ses frères des vases d'or & d'argent & des étoffes pour des habits.

*Gen. XXIV, 22.*
*Ibid. 53.*

La dot n'étoit pas fournie par les parens de la fille, c'étoit le mari qui la donnoit. Hémor, prince cananéen de Sichem, demandant en mariage Dina pour son fils, dit à Jacob & à ses enfans qu'ils peuvent faire monter à ce qu'ils jugeront à propos la dot de cette fille, & lui demander tels présens qu'il leur plaira. Saül exigea de David cent prépuces des Philistins ses ennemis, avant de lui donner Michol sa fille. Le prophète Osée achette sa femme quinze sicles d'argent & une mesure & demie d'orge : ceux qui n'étoient pas en état de fournir cette dot, achetoient leurs femmes par des services rendus à leurs beaux-pères: Jacob réfugié en Mésopotamie & n'ayant rien, s'engagea de servir Laban sept ans pour épouser Rachel sa fille. Cette coutume de donner la dot aux filles que l'on vouloit épouser, ou de les acheter, étoit générale dans tout l'Orient; on la trouve non-seulement chez les Chaldéens, chez les Hébreux & chez les Phéniciens, mais aussi dans les Indes, & elle avoit été adoptée par les anciens Grecs: dans Théocrite, Daphnis répond à la bergère qui lui demande ce dont il la dotera si elle consent à l'épouser, qu'il lui donnera son troupeau avec tous les bois & tous les pâturages qu'elle voit.

*Ibid. XXXIV, 12.*
*I Reg. XVIII, 25.*
*Osée. III, 2.*
*Gen. XXIX, 18.*
*Strab. XV, p. 488.*
*Theocr. Idyl. XXVIII, v. 32.*

Les Auteurs assurent que dans la Phénicie, aucune fille n'étoit mariée, qu'elle ne se fût préalablement prostituée à un étranger pour de l'argent en l'honneur de Vénus, & ce qu'elle avoit gagné à ce commerce infame, étoit employé au culte de cette Déesse : cette coutume honteuse avoit aussi lieu à Babylone, & les Phéniciens l'avoient portée dans l'île de Chypre & à Carthage : ce sacrifice une fois fait à Vénus ne se réitéroit point, quelque chose qu'on fît, ou quelque argent que l'on offrît à une fille ; contente d'avoir payé ce tribut à la Déesse, elle ne se laissoit plus séduire, & une fois

*S. Athan. Orat. cont. Gentes, p. 27.*
*Herod. I, p. 72.*
*Strab. XVI, p. 513.*

mariée elle avoit coutume de garder inviolablement la foi conjugale. A Babylone, lorsqu'il s'agissoit de marier les filles, on les assembloit toutes dans un même lieu, où se rendoient aussi les hommes qui n'étoient pas mariés; un crieur mettoit les filles à prix l'une après l'autre en commençant par les plus belles : celles-ci étoient toujours achetées fort cher, parce qu'on faisoit monter l'enchère le plus haut qu'il étoit possible; l'argent qui provenoit de la vente de ces filles n'étoit pas pour elles, on l'employoit à marier celles qui n'avoient pas trouvé d'enchérisseur : le crieur les proposoit au rabais. Tout homme non marié de la ville & du voisinage étoit admis à ces enchères; mais pour prévenir la fraude, aucun ne pouvoit emmener chez lui celle qu'il s'étoit fait adjuger, qu'il n'eût donné caution de l'épouser; si auparavant il changeoit d'avis, il étoit tenu de rendre l'argent qu'il avoit reçu, ou on lui rendoit celui qu'il avoit payé : cette coutume, tant qu'elle eut lieu à Babylone, priva les pères du droit de disposer de leurs filles : il n'en étoit pas ainsi chez les Phéniciens, les parens eurent toujours une pleine & entière liberté de marier leurs filles à qui ils vouloient.

*Herod. I, p. 91.*

Quoique les hommes achetassent leurs femmes, les parens de la femme lui faisoient ordinairement quelques présens; ceux de Rébecca, accordée à Isaac, lui donnèrent non-seulement sa nourrice qu'ils firent partir avec elle, mais encore d'autres filles pour l'accompagner & demeurer auprès d'elle. Laban donna une servante à chacune de ses filles; & ces filles mécontentes de n'avoir rien reçu de plus, se plaignirent : « Nous n'avons plus rien, dirent-elles, à prétendre dans les biens & dans la succession de notre père; ne nous « a-t-il pas traitées en étrangères? ne nous a-t-il pas vendues, « & n'a-t-il pas mangé ce qui lui est revenu de notre ma- « riage? » Les frères de l'épouse des Cantiques délibèrent entre eux sur ce qu'ils lui donneront, quand on la mariera : *Notre sœur*, disent-ils, *est jeune; que ferons-nous pour elle, lorsqu'on viendra la demander en mariage!*

*Gen. XXIV, 61. Ib. XXIX, 24.*

*Cant. VIII, 8.*

Jusqu'à ce qu'une fille fût demandée en mariage, elle

demeuroit cachée & resserrée dans la maison de son père; dans un appartement éloigné, dont on ne permettoit l'entrée à aucun homme, fût-il de sa famille; ce qui avoit fait donner aux filles le nom d'עלמה, *almah occulta, abscondita, qui est cachée, qui est retirée dans un lieu secret:* il y avoit cependant des occasions où on leur permettoit de sortir. Moyse rencontre les filles de Jéthro, prince Madianite, qui puisoient de l'eau pour abreuver les troupeaux de leur père : ce fut aussi auprès de la fontaine qu'Éliézer trouva Rébecca, avec les autres filles de la ville voisine. La fille du roi des Lestrigons, dans Homère, va à la fontaine y puiser de l'eau : on leur permettoit aussi de sortir dans les fêtes & pour les pratiques du culte religieux; on voit les filles de Silo chanter les louanges du Seigneur en dansant auprès de son tabernacle. On n'étoit pas si exact dans la Phénicie, où l'on permettoit aux filles d'aller à la chasse ; mais dans ces différentes occasions, elles ne sortoient que bien accompagnées des personnes de leur sexe. Lorsqu'elles étoient recherchées en mariage, elles ne voyoient pas celui qui les demandoit; tout se passoit entre les parens de la fille & celui qui desiroit l'épouser; & ce n'étoit qu'après que tout étoit convenu, que les futurs avoient la liberté de se voir & de se parler.

*Exod. II, 16.*
*Gen. XXIV, 13.*
*Odyss. X, v. 105.*
*Judic.*

Quoique les pères eussent le droit de disposer de leurs filles comme ils vouloient, ils demandoient ordinairement leur consentement pour le mariage. Éliézer étant prêt à partir pour retourner en Palestine auprès d'Abraham, on demanda à Rébecca qui avoit été accordée pour Isaac, si elle vouloit partir avec cet envoyé d'Abraham, & aller joindre celui à qui elle avoit été promise. Les fiançailles consistoient en promesses réciproques de la part du père de la fille ou de ses parens, de donner la fille demandée, & de celle du prétendant de la prendre pour son épouse. Agorastocle qui recherchoit en mariage la fille de Hannon le Carthaginois, interpelle ainsi Hannon, qui étoit aussi son oncle: « Entendez-» vous, mon oncle ; ne niez pas ce que vous m'avez dit,

*Gen. XXIV.*

que vous me promettiez votre fille aînée. Soyez certain de « ma parole, lui répond Hannon. Vous me la promettez donc, « reprend Agorastocle. Oui, je vous la promets, lui replique « Hannon. » La convention ainsi faite & confirmée, les futurs avoient la permission de se voir & de se parler: Agorastocle après avoir remercié son oncle, lui dit qu'il aura donc la liberté de converser avec sa fille. Dès ce moment le père de la fille regardoit celui à qui il l'avoit promise comme son gendre, & lui en donnoit le nom : c'étoit la coutume des Cananéens ou Phéniciens. Loth prêt à sortir de Sodome, va trouver ceux à qui il avoit promis ses filles & qui devoient les épouser, pour les engager à sortir avec lui d'une ville que Dieu alloit abîmer; & l'Écriture les appelle ses gendres. Celui qui s'étoit mêlé du mariage, ou le futur époux lui-même, donnoit à la future épouse qui venoit d'être promise, un anneau pour gage & pour sûreté de sa parole; c'est pourquoi Achmet dans son Onéirocritique, ou Explication des songes, dit « qu'un anneau que l'on a vu ou auquel on a pensé en dormant, désigne, suivant la doctrine des Indiens, « des Perses & des Égyptiens, des femmes ou un mariage « futur. »

Plaut. in Pæn. Act. V.

Gen. XIX, 14.

Achm. Oneir. c. 259 & 260.

On mettoit un intervalle plus ou moins long entre les fiançailles & le mariage. Samson fiancé à une fille Philistine de Tamnatha, ne l'emmène point avec lui, & il revient quelque temps après avec son père & sa mère pour célébrer le mariage; mais il y eut entre le premier & le second voyage un intervalle assez considérable, pour que le lion qu'il avoit tué en allant à Tamnatha la première fois eût pu se corrompre, & que les abeilles eussent eu le temps de se loger dans sa gueule & d'y faire leur rayon. Si dans l'espace de temps qui s'écouloit depuis les fiançailles jusqu'au mariage, la fiancée faisoit quelque faute contre son honneur, elle étoit punie aussi sévèrement qu'une femme adultère : il y avoit des occasions où le mariage suivoit immédiatement les fiançailles. Eliézer envoyé en Mésopotamie par Abraham, pour chercher dans sa famille une femme à Isaac son fils, voulut

Judic. XIV, 8.

partir auſſitôt que Rébecca lui eut été accordée, ſans attendre les huit ou dix jours que les parens de cette fille lui demandoient. Le jeune Tobie épouſe la fille de Raguel auſſitôt après les fiançailles, ou le conſentement donné par le père & la mère de Sara; c'étoit le nom de cette fille.

*Gen. XXIV, 54.*
*Tob.*

On contractoit le mariage de la même manière que toutes les autres alliances, en ſe donnant réciproquement la main: le père faiſoit la cérémonie. Raguel mariant le jeune Tobie avec Sara ſa fille, prit la main de Sara & la mit dans celle de ſon époux; il prononça ſur eux une bénédiction, par laquelle il leur ſouhaita que le Dieu de leurs pères fût avec eux, qu'il les unît & qu'il les comblât de ſes faveurs: c'étoit la manière dont les mariages ſe faiſoient dans la Médie, dans la Perſe & par-tout ailleurs: la différence ne conſiſtoit que dans la formule de la prière ou du ſouhait; les adorateurs du vrai Dieu l'invoquoient dans cette occaſion, au lieu que les autres réclamoient les Dieux auxquels ils étoient accoutumés de rendre leurs hommages. Dans les temps anciens, la célébration du mariage ne pouvoit être conſtatée que par le témoignage des parens & des amis qui y avoient aſſiſté; le contrat n'en étoit pas rédigé par écrit, il n'y avoit aucune convention pour la ſûreté de laquelle on prît cette précaution. Booz épouſant Ruth, prend à témoins tous ceux qui étoient à la porte de la ville, qui lui répondirent: *Nous en ſommes témoins;* & ils ajoutèrent des vœux pour la proſpérité de ce mariage; mais au temps de Tobie l'uſage étoit déjà établi dans la Médie, où ſon fils s'étoit marié, que la célébration d'un mariage fût conſtatée par un écrit particulier que l'on dreſſoit auſſitôt après.

*Ib. VII, 15.*
*Briſſ. de Reg. Perſ. I.*
*Alex. ab Alex. gen. dier. V, 3.*
*Ruth. IV, 11.*
*Tob. VII, 16.*

Le mariage étoit ſuivi d'un feſtin, auquel les parens & les amis des deux conjoints étoient invités: le marié y paroiſſoit avec une couronne ſur la tête. Dans le Cantique des Cantiques, les filles de Sion ſont invitées à venir voir Salomon orné de la couronne que ſa mère lui avoit miſe le jour de ſon mariage: ce Cantique nous repréſente les uſages & les pratiques de la Phénicie; il eſt l'épithalame compoſé à

*Cant. III, 11.*

l'occaſion du mariage de Salomon avec une Princeſſe de ce pays. Tatien & S.t Clément d'Alexandrie diſent, ſur le témoignage de Ménandre de Pergame, qui pour écrire ſon hiſtoire avoit conſulté les archives de Tyr, & ſur celui de Lætus, « qu'Hiram roi de Tyr avoit donné ſa fille en mariage à Salomon. » Ce fait, qui ne ſe trouve point ailleurs, eſt néanmoins très-vraiſemblable. Salomon qui avoit épouſé une fille du roi d'Égypte, ne s'en tint pas à ce premier mariage; l'Écriture nous apprend qu'il prit d'autres femmes chez les Moabites, les Ammonites, les Iduméens, les Héthéens & même chez les Sidoniens, ſujets d'Hiram; il ſeroit encore moins ſurprenant qu'il eût épouſé une fille d'Hiram ſon allié. Le Cantique des Cantiques, que l'on convient être un épithalame, paroît avoir été fait en cette occaſion, comme je l'ai déjà dit; il ne peut avoir pour objet qu'une Princeſſe Phénicienne ou Syrienne. Le lieu d'où l'époux invite l'épouſe de venir, ne peut convenir à une fille demeurant en Égypte; il indique au contraire qu'il s'agiſſoit d'une princeſſe de Syrie ou de Phénicie : « Venez, lui dit-il, mon épouſe, venez du Liban, vous ſerez couronnée; regardez du haut de l'Amana, du ſommet de Sanir & de celui d'Hermon : » ces montagnes, connues de la Princeſſe, n'étoient pas du côté de l'Égypte; elles étoient oppoſées à ce pays, & même compriſes dans les États du roi de Tyr. Dans le Pſeaume XLIV, qui eſt pareillement un épithalame, l'Auteur ne promet pas à l'épouſe des préſens de la part des filles d'Égypte, il ne lui parle que de celles de Tyr, parce que c'étoient celles qui lui étoient connues, & avec leſquelles elle avoit vécu juſqu'au jour de ſon mariage.

*Tatian. Orat. cont. Gent. n. 37.*
*Clem. Alex. Strom. I, p. 326.*
*Cant. IV, 8.*
*Pſ. XLIV, 13.*

Les Prophètes parlent de la couronne portée par le mari le jour de ſes noces : « Je me réjouirai dans le Seigneur, dit l'un d'eux, parce qu'il m'a donné des vêtemens de ſalut, & qu'il m'a revêtu de la robe de juſtice, comme un époux paré de ſa couronne. » L'épouſe aſſiſtoit à ce feſtin avec ſes habits les plus précieux, & parée de ſes pierreries, ſi elle

*Iſ. LXI, 10.*

*Iſaï. LXI, 10.* étoit d'un état à en porter : on donnoit à l'époux un paranymphe, que S.t Jean-Baptiſte appelle *l'ami de l'époux: Joan. III, 29.* la fonction de ce paranymphe étoit d'accompagner l'époux, de faire pour lui les honneurs de la noce, & d'exécuter ſes ordres; il ne quittoit pas l'époux, il paſſoit même la nuit à la porte de la chambre où étoit le lit nuptial : outre le *Jul. Poll.* paranymphe il y avoit d'autres jeunes gens qui accompagnoient l'époux par honneur. Les Philiſtins de Tamnatha donnèrent à Samſon trente jeunes gens pour lui faire compagnie pendant la fête de la noce : l'épouſe du Cantique *Judic. XIV, 11.* invite ces amis, compagnons de l'époux, à manger & à boire ; & dans un autre endroit, l'époux avertit l'épouſe *Cant. V, 1.* que ſes amis l'écoutent. L'Épouſe avoit auſſi un certain *Ib. VIII, 13.* nombre de jeunes filles qui étoient nommées ſes amies, & qui lui tenoient compagnie pendant tout le temps des noces; elles l'accompagnoient par honneur, elles la gardoient, la paroient & la divertiſſoient.

La fête des noces duroit ſept jours : Laban dit à Jacob, à qui il avoit donné Lia au lieu de Rachel, d'achever les ſept jours de la noce de Lia, après quoi il lui donneroit *Gen. XXIX, 22.* Rachel : la fête du mariage de Samſon dura ce temps. Raguel *Judic. XIV, 12, 15, 17.* beau-père du jeune Tobie, le conjure de demeurer au moins quinze jours avec lui, c'eſt-à-dire, de doubler le temps *Tob. VIII, 23.* ordinaire des noces, parce que ſon grand âge ne lui permettoit pas d'eſpérer de jamais revoir ſa fille ni ſon gendre : ces ſept jours paroiſſent aſſez marqués dans le Cantique des Cantiques ; ils ſe paſſoient en divertiſſemens de différente ſorte. Dans ce Cantique on voit des promenades dans les jardins & dans les vignes [a], des parties de chaſſe [b], des feſtins [c], & diverſes aventures réelles ou feintes, dont le récit faiſoit une partie des divertiſſemens de la noce : les filles ſe divertiſſoient avec la mariée, comme les jeunes gens le faiſoient avec l'époux. Aux divertiſſemens ordinaires ſe joignoient des jeux d'eſprit ; les convives ſe propoſoient des énigmes, & promettoient des récompenſes à ceux qui les expliqueroient : Samſon en propoſe à ſes trente compagnons, & leur

[a] *Cant. VII, 12.*
[b] *Ibid. II, 15.*
[c] *Ibid. V, 1.*

leur promet, s'ils l'expliquent, trente ſindons & autant de tuniques; ces jeunes gens en ayant appris l'explication de ſon épouſe, la donnèrent à Samſon qui fut obligé de leur payer ce dont ils étoient convenus. Ces amuſemens d'eſprit n'étoient pas particuliers aux Philiſtins : on les voit dans tout l'Orient & chez les Phéniciens ; ces derniers y étoient même fort exercés. Hiram ne pouvant expliquer quelques problèmes qui lui avoient été propoſés par Salomon, trouva dans ſa ville un homme qui non-ſeulement lui en donna l'explication, mais qui lui en fournit d'autres que Salomon ne put réſoudre. Il ſemble que pendant ces ſept jours des noces, l'époux ne voyoit ſon épouſe que furtivement & à la dérobée. La Sageſſe, qui ſe compare à une épouſe paſſionnée, dit : *Qu'elle n'aime & qu'elle ne fait part de ſes faveurs qu'à ceux qui veillent à ſa porte, & qui y viennent de grand matin.* Dans le Cantique des Cantiques, l'époux ne vient que bien avant dans la nuit chez ſon épouſe; il ſe ſauve très-promptement dès que le jour commence à paroître; il ſe dérobe à ſes compagnons durant quelque partie de la nuit, & il retourne les joindre de fort grand matin : l'épouſe de ſon côté favoriſe les ſoins empreſſés de ſon mari, & lui procure adroitement les moyens de la voir, ſans être aperçu de perſonne. Ces uſages qui ſe pratiquoient chez les Hébreux & chez les Phéniciens, avoient été admis par Lycurgue dans ſa république. A Lacédémone, le nouveau marié ne voyoit ſa femme, pour ainſi dire, qu'en courant; il n'entroit chez elle que la nuit ; il y reſtoit peu de temps, & il retournoit promptement coucher avec les autres jeunes gens avec leſquels il étoit obligé de loger, obſervant ſur-tout de n'être vu ni rencontré par perſonne de la famille de ſon épouſe. Cette pratique fut tellement goûtée par les Lacédémoniens, que pluſieurs l'étendirent au-delà du temps de leurs noces, & qu'il y en eut qui devinrent pères, avant d'avoir vu leurs femmes une ſeule fois pendant le jour.

*Judic. XIV, 2.*

*Prov. VIII, 17. 34. Sap. VI, 14. Eccli. IV, 13; XIV, 24, 25.*

*Plut. in Lycur.*

Les filles de la noce chantoient en danſant à la porte de la maiſon de l'épouſe, des épithalames ou chanſons ſur le

mariage. Dans Théocrite, douze filles des Principaux de Sparte viennent le soir danser devant le logis d'Hélène, & chanter son épithalame : après quelques plaisanteries sur Ménélaüs, elles le félicitent d'avoir été choisi entre tant de Princes qui recherchoient Hélène dont elles font l'éloge, & de leur avoir été préféré pour être son époux ; & elles finissent par des vœux pour l'un & pour l'autre : ces épithalames se chantoient non-seulement le soir, mais aussi le matin : les filles de Sparte qui avoient chanté le soir l'épithalame de Ménélaüs, promettent de revenir le lendemain matin à leur réveil. Les Hébreux & les Phéniciens chantoient ces sortes d'épithalames pendant les fêtes du mariage. Le Pseaume XLIV est, à ce qu'il paroît, un Cantique composé pour le mariage de Salomon, comme celui qui porte le titre de *Cantique des Cantiques*, & il n'y a de différence entre l'un & l'autre, sinon que le dernier fut chanté en Phénicie à la porte de la maison de l'épouse pendant les sept jours de la noce, au lieu que le premier fut chanté à Jérusalem, après que la Princesse eut été amenée dans la maison de son époux : elle étoit séparée alors de ses parens ; on l'exhorte à les oublier & à n'y plus penser, & on l'assure qu'elle sera dédommagée de leur absence par les enfans qui lui naîtront de son mariage. Cette Princesse étoit fille de Roi, le Pseaume lui donne cette qualité ; le Roi son père devoit être celui de Tyr, puisque les filles de cette ville, c'est-à-dire, les villes dépendantes de cette Métropole, sont invitées à venir rendre leurs hommages & offrir leurs présens à cette Princesse nouvellement mariée : cette invitation annonce qu'elle n'étoit pas née en Égypte, mais en Phénicie. Quel intérêt auroient pu prendre au mariage d'une Égyptienne, des villes du royaume de Tyr ? La Princesse avoit donc des relations prochaines à ces villes qui devoient prendre une part plus marquée qu'aucune autre à l'alliance qu'elle venoit de contracter, parce qu'elle confirmoit l'union qui régnoit entre la Phénicie & les Hébreux ses voisins : cette conjecture est encore confirmée par le Cantique des Cantiques ; l'épouse y est

*Theoc. Idyll. XVIII.*

*Pind. Pyth. Od. III.*

représentée comme allant à la chasse, exercice assez commun parmi les filles Phéniciennes : on l'y invite à descendre du Liban & des autres montagnes, où elle se plaisoit à chasser, parce que l'on craint qu'elle ne soit exposée à être la proie des lions & des léopards qui y avoient leurs repaires. Enfin le nom de *Sanir* donné à l'une de ces montagnes étoit celui dont les Phéniciens se servoient pour désigner celle que les Hébreux nommoient *Hermon*, & qui étoit au midi de Damas & dans le voisinage du mont Liban. Le Pseaume que j'ai cité, prouve encore que la coutume étoit de faire des présens à la nouvelle épouse.

*Euseb. & Hieronym. in loc. Hebr.*

Les sept jours de la solennité des noces dans la maison des parens de la fille étant expirés, elle étoit conduite à celle de son mari : ses parens, à son départ, lui souhaitoient toute sorte de biens & une nombreuse postérité. Rebecca partant avec Éliézer pour se rendre auprès d'Isaac son mari, ses frères lui dirent : « Vous êtes notre sœur ; croissez & multipliez par milliers, & que vos enfans deviennent les maîtres « des villes & des maisons de vos ennemis. » Ruth ayant épousé Booz, tous ceux qui se trouvèrent à la porte de la ville où le mariage venoit d'être contracté, dirent à son mari : « Que le Seigneur rende cette femme qui entre aujourd'hui dans votre maison, comme Rachel & Lia, qui « ont bâti celle d'Israël, c'est-à-dire, qui lui ont donné une « nombreuse postérité ; qu'elle soit un exemple de vertu, de « conduite & d'économie dans Éphrata ; que son nom devienne « célèbre dans Bethléem ; qu'elle rende votre maison semblable « à celle de Pharez fils de Thamar & de Juda, par les enfans « que Dieu vous donnera d'elle. » Raguel faisant ses adieux au jeune Tobie & à Sara sa fille que Tobie venoit d'épouser, leur dit : « Que l'Ange du Seigneur vous accompagne dans votre voyage ; qu'il vous conduise sans aucun accident ! « Puissiez-vous trouver vos parens en bonne santé ; & puissai-je voir vos enfans avant ma mort ! » Le père & la mère de Sara, en l'embrassant, lui recommandèrent d'honorer son beau-père & sa belle-mère, d'aimer son mari,

*Gen. XXIV, 60.*

*Ruth. IV, 11.*

*Tob. X, 11.*

de bien élever ses enfans, de veiller sur sa maison, & de se conduire en tout d'une manière irrépréhensible.

La conduite de l'épouse à la maison de son mari se faisoit avec pompe, & ordinairement la nuit, lorsque l'un & l'autre étoient du même lieu : les amis de l'époux & les compagnes de l'épouse, les accompagnoient encore par honneur, en jouant des instrumens & chantant des cantiques convenables à la cérémonie. Laban fâché de ce que Jacob étoit parti, & de ce qu'il avoit emmené ses femmes à son insu, & l'ayant joint après sept jours de marche sur la montagne de Galaad, lui reproche d'en avoir usé de la sorte ; d'avoir emmené ses filles à son insu comme des captives prises à la guerre : *Si j'eusse été prévenu de votre départ,* ajouta-t-il, *je vous aurois conduit avec des chants de joie, au bruit des tambours & au son des harpes :* cette cérémonie se faisoit avec la même solennité chez les Phéniciens. « Les fils de Jambri, » est-il dit dans le livre des Machabées, ayant fait des noces » magnifiques à Médaba, ville au-delà du Jourdain, où l'un » d'eux avoit épousé la fille d'un prince Cananéen de ce » canton, comme l'on amenoit en grande pompe l'épouse au » logis de l'époux, & que ceux du côté de l'époux venoient » au-devant de la compagnie avec des instrumens de musique » & des armes, les Machabées tombèrent sur eux & les dissipèrent. » D'autres filles que celles qui avoient été de la noce venoient aussi au-devant de l'épouse, entroient avec elle dans la maison de l'époux, & assistoient au festin qu'il donnoit à sa nouvelle épouse & à tous ceux qui l'avoient accompagné : on le voit par la parabole des Vierges qui allèrent au-devant des nouveaux mariés ; elles s'endormirent, & s'étant éveillées au bruit de la venue de l'époux, une partie d'entre elles se trouva manquer d'huile pour leurs lampes ; pendant qu'elles alloient chez le marchand pour en acheter, l'époux passa avec sa compagnie, & elles demeurèrent à la porte, & furent exclues du festin. Tous ceux qui assistoient à ce festin, devoient être revêtus de leurs habits les plus précieux : celui qui, dans la parabole de l'Évangile, étoit

*Gen. XXXI, 26.*

*I Mach. XXV, 37.*

*Matt. XXV, 1.*

entré dans la salle sans la robe nuptiale, en fut ignominieusement chassé.

L'épouse rendue dans la maison de son mari, y occupoit un appartement séparé, d'où elle ne sortoit que rarement; & lorsqu'elle étoit obligée d'en sortir, elle ne paroissoit dans le public qu'avec un voile qui lui cachoit le visage, & qui couvroit une partie de ses habits: cet usage, autrefois commun dans tout l'Orient, subsiste encore aujourd'hui dans la Syrie & dans l'Arabie: les femmes ne paroissoient pas même dans les repas que leurs maris donnoient à des étrangers ou même à leurs amis; on leur servoit à manger à part.

Quoiqu'elles fussent presque toujours enfermées, elles n'en étoient pas moins curieuses de leur parure: les Anciens consentoient qu'elles se parassent; mais ils exigeoient qu'elles ne le fissent que dans la maison & pour leurs maris. Les femmes Phéniciennes se peignoient les sourcils & les paupières avec une espèce de fard nommé פוך, *phouk* dans leur langue, & que l'on croit être l'antimoine. Jésabel, fille d'Éthbaal roi de Tyr, & femme d'Achab roi d'Israël, apprenant l'arrivée de Jéhu dans Samarie, peignit ses yeux & para sa tête: encore aujourd'hui toutes les femmes Syriennes se noircissent le tour de l'œil & même le dedans des yeux, & cet usage est commun dans tout l'Orient, même parmi les hommes. En noircissant ainsi leurs yeux, ils prétendent les conserver contre l'ardeur du soleil & les faire paroître plus grands; cette dernière propriété a fait donner à l'antimoine l'épithète de Πλατυοφθαλμόν, *qui étend & élargit les yeux.* On ne trouve point en Orient de fard particulier pour le visage; mais ailleurs les femmes coloroient leurs joues avec la racine d'anchuse, que nous appelons *orcanette:* le vermillon n'étoit pas cependant inconnu, mais on ne s'en servoit que pour les statues des Dieux.

*Hyperid. ap. Stob. serm. LXXII.*

*IV Reg. IX, 30.*

*Plin. XXXIII, 6.*

*Hesych. Ἄγχουσα & Ἔγχουσα. Plin. XXXIII, 6.*

Les femmes faisoient consister une partie de leur parure dans l'arrangement de leurs cheveux. Le prophète Isaïe annonce aux filles de Sion, qui n'aimoient pas moins à se parer que les Phéniciennes, & qui avoient les mêmes ornemens

qu'elles, qu'*il les rendra chauves, qu'il fera tomber leurs cheveux:* elles nouoient leurs cheveux avec des rubans ou des fils d'or. Didon partant pour la chaſſe avoit ſes cheveux noués avec un fil d'or. Judith voulant paroître devant Holopherne, ſe peigna, partagea ſes cheveux, & les mit en treſſes. L'arrangement des cheveux diſtinguoit en Afrique les femmes des filles ; celles-ci portoient leurs cheveux élevés ſur le ſommet de la tête où ils formoient une eſpèce de tour, au lieu que les femmes les partageoient au milieu du front, pour accompagner leur viſage des deux côtés, ſoit dans leur état naturel, ſoit friſés, ſoit en treſſe ; mais nous ne trouvons point cette diſtinction dans l'Orient : les femmes donnoient à leurs cheveux la couleur qu'elles vouloient, ce qui étoit auſſi quelquefois pratiqué par les hommes. Les jeunes Cavaliers de la ſuite de Salomon mettoient ſur leurs cheveux une huile odoriférante ſur laquelle ils répandoient de la poudre d'or.

*Virgil. Æn. x.*
*Judith.*
*Tertull. de Virg. Vel.*
*Joseph. Antiq. VIII, 2.*

Les femmes portoient ſur leur tête une eſpèce de bonnet pointu, nommé dans la vulgate *mitra, une mitre,* à laquelle étoit attaché le voile qui leur couvroit la tête & le viſage: cet ornement eſt encore en uſage dans la Syrie & dans l'Arabie où les femmes portent une mitre d'argent ou d'autre métal en forme de cône, & entourée d'un voile de ſoie noire, que les riches bordent de perles ou de pierreries. Cet ornement eſt, à ce que je crois, celui qui eſt marqué dans Iſaïe par le terme רְעָלוֹת, *realoth,* dont la racine eſt רעל, *raal, tremuit, tremulo motu agitatus eſt;* & ce nom lui aura été donné à cauſe de l'agitation continuelle du voile occaſionnée par tous les mouvemens de la femme qui le portoit.

*Iſai. III.*

Il ne paroît pas que dans la Phénicie les hommes ſe couvriſſent ordinairement la tête. A la guerre, ils portoient un caſque ; mais hors de ce temps ils alloient tête nue. L'époux du Cantique dit que *ſa tête & ſes cheveux ſont chargés de roſée, parce qu'il a paſſé la nuit dans la campagne.* S'ils étoient incommodés de la chaleur, ou du froid, ou de la pluie, ils ſe couvroient la tête d'une partie de leur manteau. Dans les temps de deuil & d'affliction, les Hébreux, voiſins des

*Cant. V, 2.*

Phéniciens, se couvroient : David chassé de Jérusalem par Absalon, s'enfuit la tête enveloppée dans son manteau. Jérémie représente les Laboureurs accablés d'affliction, & la tête couverte dans des temps de famine & de stérilité. Ils se couvroient aussi la tête par respect dans leurs prières. Moyse approchant du buisson ardent, se la couvre : c'étoit peut-être aussi la coutume des Phéniciens ; du moins il est certain que leurs Prêtres le faisoient dans les fonctions de leur ministère : ceux du temple de Gadès, où l'on avoit conservé tous les rits phéniciens, portoient des bonnets de lin, lorsqu'ils sacrifioient.

*II Reg. XV, 30.* *Jerem. XIV, 4.* *Exod. III, 6.* *Sil. Ital.*

Les pendans d'oreilles étoient d'un usage très-commun dans tout l'Orient pour les femmes, & même pour les hommes. Plaute dans le *Pœnulus*, fait dire par un de ses acteurs, qu'*il falloit que les Carthaginois n'eussent pas de doigts à la main, puisqu'ils portoient des anneaux aux oreilles* : les Israëlites avoient apporté la même coutume de l'Égypte. Aaron voulant fabriquer le veau d'or, leur ordonne de lui apporter les anneaux ou boucles d'oreilles d'or de leurs femmes, de leurs filles & de leurs garçons : les mêmes Israëlites, hommes & femmes, donnèrent à Moyse, entre autres bijoux, leurs pendans d'oreilles pour le tabernacle du Seigneur. Gedéon, vainqueur des Madianites, demande tous les pendans d'oreilles que les enfans d'Israël ont eus du butin fait sur ce peuple.

*Plaut. Pœn.* *Exod. XXXII, 2.* *Ibid. XXXV, 22.* *Judic. VIII, 24.*

Il est une autre espèce d'ornement que l'on confond quelquefois avec ces boucles d'oreilles que portoient les hommes & les femmes; cet ornement particulier aux femmes & aux filles, est souvent nommé נזם, *nezem* dans l'Écriture : ce terme signifie *un ornement du nez*, & a été traduit par Symmaque Ἐπιῤῥίνιον, *qui se met* ou *qui pend sur le nez*. L'auteur de la Vulgate, parlant des présens faits par Eliezer à Rébecca, le rend par *inaures ;* mais la manière dont il s'exprime semble désigner un ornement suspendu sur le nez : *Suspendi itaque inaures ad ornandam faciem ejus.* Les femmes de la Palestine portoient encore au temps de S.t Jérôme, certains

*Gen. XXIV, 47.*

ornemens qui leur pendoient du front ſur le nez, & ce Père croit que c'eſt le *nezem* dont il eſt parlé dans l'Écriture. Aujourd'hui, ſuivant les relations des Voyageurs, dans ce même pays & dans toute la Syrie, les filles portent ſur le front un ruban ou bandeau de ſoie, duquel pendent ſur le nez des perles ou quelques pièces de monnoies d'or ou d'argent: outre cet ornement, elles en avoient un autre véritablement attaché à leur nez. Salomon y fait alluſion quand il compare une femme belle, mais inſenſée, à un anneau d'or dans le *grouin d'une truie.* Ézéchiel dit auſſi que *Dieu avoit mis des cercles aux narines des femmes d'Iſraël:* les Orientaux, qui ont conſervé la plupart des uſages anciens, ont encore celui-ci. Dans la Syrie, en Arabie & en Perſe, les femmes ſe percent une narine ou le tendon du nez, pour y faire paſſer un anneau d'or ou d'argent ou de quelque autre métal.

*Hieron. in Ezech. XVI.*

*Prov. XI, 22.*

*Ezech. XVI, 12.*

Les femmes Phéniciennes, comme toutes celles de l'Orient, ajoutoient à cet ornement un tour de perles qui accompagnoit leurs joues, & qui s'attachant au-deſſous des oreilles paſſoit ſous le menton: ce tour eſt déſigné dans le Cantique des Cantiques, lorſqu'il eſt dit à l'épouſe: *Que vos joues ſont belles, avec leurs ornemens!*

*Cant. I, 9.*

Elles portoient auſſi des colliers. Le terme הַנְּטִיפוֹת, *hannetipoth* employé par l'Écriture, pour exprimer cette ſorte de parure, ſignifie proprement des gouttes, & vient du verbe נָטַף, *nathaph, ſtillavit, dégoutter:* on les nommoit ainſi parce que les perles dont ils étoient compoſés reſſembloient aſſez à des gouttes d'eau. La variété des couleurs a fait nommer par les Latins ces colliers *murenulæ;* l'or, l'argent & les perles ou pierreries y étoient tellement entre-mêlés, qu'ils repréſentoient la peau d'une murène, eſpèce de poiſſon. Tels étoient auſſi ces colliers que Saint Clément d'Alexandrie appelle des *Serpens*, & qui imitoient par la variété de leurs couleurs, les taches de la peau de ces reptiles: à ces colliers étoient attachés des lunes ou croiſſans d'or qui deſcendoient ſur la

*Clem. Alex. Pæd. II, 12.*

*Iſai. III.*

ſur ſa poitrine. Les Madianites paroient leurs chameaux d'un ornement à peu-près ſemblable ; ils leur mettoient des colliers ou carcans, auxquels tenoient des lunes ou croiſſans qui couvroient leur poitrail.

L'Écriture met encore au nombre des ornemens des femmes, les bracelets qu'elles avoient aux bras & aux poignets. Les femmes Iſraëlites demeurant en Égypte en portoient; elles en donnèrent à Aaron lorſqu'il voulut faire le veau d'or, & à Moyſe quand il fit travailler au tabernacle. Cet ornement n'étoit pas particulier aux femmes, les hommes le portoient auſſi. Thamar demande à Juda ſon bracelet pour gage de la promeſſe qu'il lui avoit faite : ces bracelets étoient des cercles d'or ou d'argent, ou même de quelque matière moins précieuſe, ſelon les facultés des perſonnes. On mettoit auſſi de ces cercles aux jambes vers la cheville du pied : le terme hébreu הַצְעָדוֹת, *hatzadoth*, venant du verbe צָעַד, *tzaad*, *marcher en faiſant du bruit*, ſemble indiquer qu'à ces cercles des jambes il y avoit pluſieurs anneaux, qui, lorſque l'on marchoit, faiſoient un bruit ſemblable à celui de pluſieurs grelots. Les hommes & les femmes portoient auſſi des anneaux aux doigts : Thamar demande à Juda ſon anneau pour gage. L'anneau étoit chez les Carthaginois une marque de diſtinction permiſe à ceux qui avoient bien ſervi à la guerre, & ils pouvoient en porter autant qu'il y avoit d'actions ou de guerres auxquelles ils s'étoient trouvés. Les femmes, pour ſe parer ainſi, étoient obligées de conſulter leurs miroirs : elles s'en ſervoient en Égypte avant la ſortie du peuple de Dieu de ce pays. Le grand baſſin d'airain & ſa baſe, pour le ſervice du tabernacle, furent faits par Moyſe, de ceux que les femmes Iſraëlites avoient apportés de l'Égypte dans le déſert. Le prophète Ézéchiel parle auſſi de ces miroirs, dont les femmes de ſon temps ſe ſervoient à leurs toilettes; mais ils ne pouvoient être que d'un métal poli : ceux de verre ou de glace ſont d'une invention moderne.

*Judic. VIII, 21, 26.*

*Gen. XXXVIII, 18.*

*Exod. XXXVIII, 8.*

*Ezech. XVI.*

Quant à l'habillement du corps, les femmes ſoutenoient

leur ſein avec un ruban ou bandelette, qui dans l'Hébreu eſt nommé הַקִּשֻּׁרִים, *hakſchurim*, que la Vulgate a traduit par *faſcia pectoralis*, *une bandelette*, *une ceinture de la poitrine:* ce nom en hébreu ſignifie des rubans ou bandes, qui ſervent à lier & à ſoutenir quelque choſe, & vient de la racine קָשַׁר, *kaſchar*, *ligavit*, *colligavit*, *alligavit*. Ce que Moyſe, dans l'Exode & les Nombres, a nommé כּוּמָז, *comaz*, & qu'il a mis au nombre des ornemens des femmes, paroît être la même choſe; ce mot a ſa racine dans l'arabe כמז, *comz*, duquel a été formé le verbe כָּמַז, *camaz*, qui ſignifie *ſerrer* & *comprimer* une choſe pour lui faire prendre une forme ronde; c'étoit en effet à quoi ſervoient ces bandes ou ceintures dont les femmes faiſoient uſage. Les Phéniciens d'Eſpagne employoient apparemment le même terme pour exprimer la même choſe; on ne peut du moins donner un autre ſens au terme qu'on lit dans Polybe, lorſqu'il dit *(a)* que Scipion, après la priſe de la nouvelle Carthage, fit donner Κόνυς aux jeunes Carthaginoiſes. Ce mot, qui dans le grec ne préſente aucun ſens, doit être le nom dont on appeloit dans le pays ce que ce Général fit donner à ces jeunes filles: il paroît en effet venir de כומז, *comaz*, en changeant ſeulement, ce qui eſt aſſez ordinaire, le מ, *mem* ou *m*, en נ, *nun* ou *n*. Cette obſervation n'eſt pas de moi, je la dois au ſavant Bochart. Ces ſortes de bandes ou bandelettes étoient devenues en uſage par-tout: Anacréon les appelle Ταινίη μαζῶν, d'autres Στηθόδεσμος, ou Στηθοδεσμὶς, *des liens de la poitrine;* il en eſt auſſi fait mention dans les Poëtes latins ſous le nom de *faſcia*, avec des épithètes qui déſignent la partie du corps à laquelle on les appliquoit. Les Hébreux ſe ſervent d'un autre terme, que l'auteur de la Vulgate a rendu de la même manière par *faſcia pectoralis*. Ce terme eſt פְּתִיגִיל, *petigil* [a], dont la ſignification n'eſt pas trop connue; mais l'oppoſition que le Prophète met entre ce

*Iſaï. III, 20. Jerem. II, 32.*

*Exod. XXXV, 22. Num. XXI, 50.*

*Boch. Geogr. Sac. II, 5.*

*Anacr.*

*Jul. Poll. VII, 14.*

*Ovid. de Art. am. III, v. 274 & 622; de Rem. am. I, v. 338. Mart. Epigr. XIV, 134.*

[a] *Iſaï. III, 24.*

*(a) Polyb. X, p. 552.* Τότε κατὰ γένη καὶ καθ' ἡλικίαν ἑκάστοις ἐδωρεῖτο τὰ πρέποντα. Ταῖς μὲν παισὶ Κόνυς καὶ ψέλλια, τοῖς δὲ νεανίσκοις μάχαιρας καὶ ξίφη.

qu'il appelle ainſi & un cilice, prouve clairement que c'étoit une choſe dont on ne ſe ſervoit que dans la joie & dans la proſpérité, comme on ne ſe revêtoit du cilice que dans la douleur & l'affliction. Ce mot me paroît déſigner une *ceinture* ou *bandelette* de prix, dont les femmes faiſoient uſage pour ſoutenir leur ſein, comme je l'ai dit: il ſignifie en effet un *fil tort* ou *ruban* qui entoure & environne quelque choſe: ſon étymologie eſt פְּתִיל, *patil*, *filum contortum*, *funiculus*, de פָּתַל, *patal*, *torſit*, *contorſit*, *intorſit*, & de גִּיל, *ghil*, ou גּוּל, *ghoul*, *obivit*, *circuivit.* La manière de placer ces bandelettes étoit peut-être anciennement la même que celle qui paroît dans la *Table Iſiaque*, où Iſis eſt repréſentée avec une eſpèce de collier, d'où pendent des deux épaules deux rubans qui ſe croiſant au-deſſous du ſein, paſſent par-derrière & ſervent de ceinture à la jupe. Il paroît par Jérémie, que les femmes ſeules ſe ſervoient de ces ceintures : *Une fille*, dit-il, *oubliera-t-elle ſa parure, & l'épouſe la bande de ſa poitrine !* Les femmes Phéniciennes furent les premières qui ſe ſervirent de ces bandes, auxquelles le Poëte Auſone donne le nom de *Phéniciennes* ou *Puniques:*

*Jerem.*

*Auſon. Epigr. XXII.*

*Punica turgentes redimibat zona papillas.*

L'habit de deſſous étoit nommé סָדִין, *ſadin*, dans la Langue Phénicienne ; il étoit auſſi en uſage dans l'Égypte où il portoit vraiſemblablement le même nom ; car Hérodote fait mention du ſindon égyptien. Le *ſadin* étoit une eſpèce de tunique plus longue pour les femmes que pour les hommes : celles des femmes deſcendoient juſqu'aux talons, comme l'on dit que les Syriennes & les Arabes les portent encore aujourd'hui. Une des occupations de la femme forte de Salomon étoit de faire de ces ſortes de tuniques ou chemiſes, pour les vendre aux Cananéens. Il y en avoit de ſimples ou communes, & d'autres d'un travail plus recherché ; celles-ci étoient de différentes couleurs & ſouvent ornées de broderie : on quittoit cette tunique pour ſe mettre au lit ; l'épouſe des Cantiques répond à ſon bien-aimé qui la prie de lui ouvrir

*Herod.*

*Prov. XXXI, 24.*

*Cant. V, 3.*

la porte, qu'*elle s'eſt dépouillée de ſa tunique, & qu'elle ne peut la remettre.*

L'habit ſe mettoit par-deſſus cette tunique, & cet habit chez les Phéniciens étoit long, deſcendant juſqu'en bas. *Qui eſt cet homme,* dit Plaute parlant d'un Carthaginois, *qui a de longues tuniques !* [Plaut. in Pœn.] Les manches de cette robe formoient comme des ailes ; ce qui fait dire à un des Acteurs de la Pièce du même Poëte, voyant arriver un Carthaginois : *Quelle eſt cette eſpèce d'oiſeau qui vient avec des tuniques !* L'Écriture donne auſſi le nom d'ailes, כנף, *canaph,* aux coins du manteau. [II Reg. XV, 27; XXIV, 5 & 12.] La robe des femmes étoit bordée d'une frange ; telle étoit celle que portoit Didon : [Virg. Æn. IV.] elle étoit de pourpre, & n'étoit pas maintenue par une ceinture, mais par une ſimple agrafe d'or. Les hommes ne portoient pas plus de ceintures que les femmes : *Vous qui n'avez pas de ceinture,* dit Plaute à un Carthaginois, [Plaut. in Pœn.] *qu'êtes-vous venu faire dans cette ville !* Les Prêtres Phéniciens du temple de Gadès faiſoient leurs fonctions en robes longues ſans ceinture. [Sil. Ital.]

Lorſque les femmes étoient obligées de ſortir & de paroître en public, elles portoient un grand voile : Rebecca ayant aperçu Iſaac qui ſe trouvoit ſur ſon chemin, prit auſſitôt ſon voile & ſe couvrit. [Gen. XXIV, 65.] Abimélech roi de Gérare rendant à Abraham ſa femme qu'il lui avoit enlevée, donna mille pièces d'argent à Sara, en lui diſant : [Ibid. XX, 16.] *Que cet argent vous ſerve pour avoir un voile & le mettre devant vos yeux.* Thamar étoit couverte d'un voile, quand Juda s'approcha d'elle, ce qui l'empêcha de la reconnoître : [Ib. XXXVIII, 15.] ce voile devoit être fort grand, puiſque Ruth y mit une aſſez grande quantité de grain que Booz lui donna, & qu'elle porta chez ſa mère. [Ruth.] Les voyageurs remarquent qu'encore aujourd'hui dans l'Orient, les femmes, lorſqu'elles paroiſſent hors de leurs maiſons, ſont couvertes d'un grand voile. Celles des Arabes ont le viſage entièrement couvert, & ne voient que par deux ouvertures à l'endroit des yeux, & ces ouvertures ſont tiſſues de crin de cheval, qui leur laiſſe la liberté de voir ſans être vues : ces voiles étoient ſouvent précieux & magnifiques ; car l'Écriture invectivant

contre les parures des femmes & contre la richesse de leurs habits, n'oublie pas leurs voiles.

I Reg. I, 24. Jerem. IV, 30. Ezech. XVI, 10, 13.

Les hommes allant par la ville ou dans les champs, se couvroient d'un manteau qui étoit une pièce d'étoffe qu'ils tournoient de toutes manières, dont ils s'enveloppoient par-dessus & par-dessous les épaules, dont ils couvroient leurs têtes pour se garantir de la pluie ou de l'ardeur du Soleil, qu'ils quittoient & qu'ils reprenoient quand il leur plaisoit. Plaute juge que celui qu'il avoit comparé à un oiseau, qu'il voyoit venir avec une longue tunique, & qui étoit enveloppé dans son manteau, comme s'il revenoit du bain, devoit être un Carthaginois.

Plaut. in Pæn.

La matière dont se faisoient les habits des hommes & des femmes, étoit la laine, le lin & le coton. L'Écriture parle souvent de ces matières : elle distingue deux sortes de laines; la premiere qu'elle nomme צֶמֶר, *Tzemer*, est celle des animaux que l'on teignoit & que l'on filoit pour en faire des habits : elle emploie quelquefois le même terme pour exprimer une branche d'arbre [a]; ce qui fait présumer que dans la Palestine, outre la laine des animaux, on en connoissoit une autre espèce qui croissoit sur des arbres : on donnoit en effet le nom de *laine* à ce que l'on recueilloit sur certains arbres de l'Inde. *Les forêts de ce pays*, dit Pomponius Mela [b], *produisent de la laine ;* & Théophraste appelle ces arbres Ἐριοφόρα δένδρα, *des arbres qui portent la laine* [c]*;* mais on a donné plus communément le nom de *lin* à cette espèce de laine. Pline traitant des mêmes arbres de l'Inde, dit que *les Indiens en faisoient des habits de lin :* Arrien dit de même que *les Indiens faisoient leurs habits avec un lin qu'ils prenoient sur des arbres.* Cette espèce de lin ou de laine a été quelquefois appelée *soie ;* c'est le nom que lui donne Strabon. On connoissoit encore dans la Palestine, dans la Phénicie & dans la Syrie, une autre espèce que l'Écriture appelle מֶשִׁי, *meschi :* l'auteur de la Vulgate l'a traduit par *byssus ;* le traducteur Grec par Τρίχαπτον, qui signifie proprement *ce qui est fait avec des cheveux ;* & le Rabbin David Kimchi par *pannus sericus,* ou *vestis serica ;*

Levit. XIII, 47. Deut. XXII, 11. Judic. VI, 37. Prov. XXXI, 13. Ezech. XXVII, 18; XXXIV, 3; XLIV, 17.

[a] Ezech. XVII, 3, 22; XXXI, 3, 10, 14.

[b] Pomp. Mela.

[c] Theophr.

Plin. XII, 8, XIX.

Arrian. Ind.

Strab.

Ezech. XVI, 10, 13.

mais le terme employé par l'Écriture pourroit bien ne signifier qu'une étoffe faite de fils quelconques, fins & déliés comme des cheveux.

Le lin qui est nommé dans l'Écriture בַּד, *bad*, & qui est de la même espèce que la plante à laquelle nous donnons ce nom, étoit la matière dont on faisoit les habits pour les personnes ordinaires & du commun : Joseph tiré de sa prison pour être présenté à Pharaon, fut d'abord revêtu de lin ordinaire, comme tous les autres Égyptiens qui n'étoient décorés d'aucune dignité, & comme le furent dans la suite les Prêtres chez les Hébreux. Pline distingue quatre sortes de lin qui croissoient en Égypte, à chacune desquelles il donne le nom du nome où on le cultivoit, celui de Tanis, celui de Peluze, celui de Butes, & celui de Tentyris : ces quatre espèces ne différoient entre elles, que par leur finesse & par leur blancheur.

*Gen.*
*Herod. II.*
*Plin. XIX, 1.*

Le même Naturaliste avertit que dans la partie supérieure de l'Égypte, voisine de l'Arabie, il croissoit un arbrisseau que plusieurs appeloient *gossipion* & d'autres *xylon*, d'où est venu le nom de *linum xylinum*. Les Grecs ont donné à cette espèce le nom de Ξύλον & de Ξύλινον, parce qu'on le recueilloit sur un arbrisseau ou sur un arbre. Le cas que l'on en faisoit en Égypte est suffisamment marqué par la cuirasse qu'Amasis roi d'Égypte envoya au roi de Lacédémone, & par celle qu'il consacra à Minerve dans le temple qu'elle avoit à Lindus, dans l'île de Rhodes : ces cuirasses étoient de *xylinum;* chaque fil de la trame étoit composé de trois cents soixante-cinq fils que l'on distinguoit les uns des autres. La description que Pline fait du *gossipium* ou *xylinum*, prouve que c'est le coton : « l'arbrisseau qui le porte, dit-il, est » petit & porte une espèce de gousse, dans laquelle se trouve » une espèce de laine que l'on file, & il n'y a point de laine » qui lui soit préférable pour la douceur & pour la blancheur; » il ajoute que les prêtres d'Égypte estimoient cette matière plus que toute autre, & qu'ils en faisoient leurs habits. » Les noms de Γοσσιπιον que les Grecs & celui de *Gossipium* que

*Herod. II, p. 151.*
*Plin. IX, 1.*
*Id. XIX, 1.*

les Latins ont donné au cotonnier & au coton, désigne les noix dont parle Pline.

Cette dernière espèce, toujours distinguée dans l'Écriture, du lin qui se sème chaque année, y est nommée שֵׁשׁ, *schesch*, que l'auteur de la Vulgate a traduit par *byssus*, & celui de la Version grecque par Βυσσος. Le traducteur Arabe qui a vécu dans le pays où cette matière étoit plus commune, a constamment rendu ce mot hébreu שֵׁשׁ, *schesch*, par כּטן, *kothon* ou *kothoon*; & Maimonide prétend que le nom de coton vient de l'Arabie : ce mot se retrouve encore dans la langue de ce pays, où il n'est pas à présumer qu'on l'ait emprunté de l'Étranger pour désigner une production qui lui est naturelle. Le Texte sacré distingue toujours le שֵׁשׁ, *schesch*, *byssus* ou coton, du lin : il n'y avoit que les personnes d'une condition distinguée, ou revêtues de dignités éminentes, dont les habits fussent de cette matière. Joseph présenté à Pharaon à la sortie de sa prison, n'est revêtu que de lin ordinaire; mais lorsqu'il est désigné Gouverneur de toute l'Égypte, Pharaon le fait revêtir d'un habit de שש, *schesch*, & selon le traducteur Arabe de (כטן) ou *coton*. Moyse, qui ne donne aux Prêtres que des habits de lin, בַּד, *bad*, veut que le Grand-prêtre soit revêtu de שֵׁשׁ, *schesch*. La femme forte, dans Salomon, est aussi vêtue d'un habit de cette étoffe. Les fils des étoffes qui se faisoient avec le שש, *schesch* ou *coton*, étoient retors : l'Écriture leur donne souvent l'épithète de מָשְׁזָר, *maschezar*, *retors (b)*, qu'elle ne donne jamais au lin. Les Anciens connoissoient quatre sortes de coton, celui de l'Égypte, celui de l'Achaie, celui de l'Inde & celui de la Judée; mais ces quatre espèces n'étoient différentes entre elles que par la couleur & par la qualité : elles croissoient toutes sur des arbres ou des arbrisseaux. J'ai cité ci-devant ce que dit Pline de celui qui venoit dans la partie supérieure de l'Égypte, voisine de l'Arabie. Pollux dit que

*Gen. XLI, 42.*

*Prov.*

*Poll. Onom. VII, 17.*

(b) *Exod. XXVI, 1; XXVII, 9, 18; XXVIII, 6, 8, 15; XXXI, 36; XXXVI, 8, 35, 37; XXXVIII, 9, 17, 18; XXXIX, 2, 5, 8, 24, 28, 29.*

*le byſſus ou coton de l'Inde, eſt une eſpèce de lin qui ſe trouve dans l'Inde.* L'arbre qui le produit, ſuivant Philoſtrate, qui s'appuie de l'autorité d'Arrien, reſſemble par ſon tronc au peuplier, & ſes feuilles ſont ſemblables à celles du ſaule. Pline ajoute que les Indiens, les Éthiopiens & les Arabes, trouvoient cette eſpèce de lin ou de coton dans des pommes ou dans des courges qui croiſſoient ſur des arbres. Le byſſus ou coton ne ſe trouvoit dans aucune autre province de la Grèce que dans le Péloponèſe, encore ne croiſſoit-il que dans le territoire d'Élis; il n'étoit pas inférieur en fineſſe à celui de la Judée : on lui donna le nom de *Byſſus* ou *coton d'Achaie*, parce qu'il étoit filé par les femmes de Patras, ville de cette province : celui que l'on cultivoit en Judée y avoit été apporté de l'Arabie dont elle étoit voiſine. Le byſſus, que je crois être la même choſe que le *ſcheſch*, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans l'Écriture, étoit donc diſtingué du lin qui ſe sème tous les ans; il croiſſoit ſur des arbres, & ne pouvoit être que ce que nous appelons *le coton.*

Pauſan. in Eliac.

Id. in Achaïc. p. 228.

Outre les différentes eſpèces qui étoient connues des Anciens, l'Écriture fait mention d'une particulière qu'elle nomme בוץ, *boutz* ou *butz;* c'eſt de ce nom qu'ont été vraiſemblablement formés le mot grec Βύσσος & le latin *Byſſus;* mais cette eſpèce ne paroît pas avoir été connue avant les règnes de David & de Salomon, du moins on n'en trouve pas le nom avant leur temps : elle étoit apparemment plus précieuſe que le *ſcheſch* ou *coton* dont on s'étoit ſervi juſqu'à eux. David faiſant la cérémonie du tranſport de l'arche, étoit revêtu d'une robe de *butz;* & Salomon, dans tout ce qu'il fit faire pour le ſervice du temple, ſubſtitua cette matière au *ſcheſch* que Moyſe y avoit employé. M. Tournefort a cru que cette eſpèce de *byſſus*, employé par David & par Salomon, étoit la ſoie naturellement attachée en manière de houpe, au poiſſon renfermé dans une nacre rouge qu'il appelle *Pinna magna*, & il penſe qu'elle eſt la même que Jérémie[a] appelle פְּנִינִים, *Peninim :* ce dernier terme ſe lit auſſi en différens endroits des Proverbes[b]; mais

I Paral. IV, 21; XV, 27. II Paral. V, 12, 13. Eſth. I, 6. Ezech. XXVII, 16.

[a] Jerem. Lam. IV, 7.

[b] Proverb. VIII, 11; XXVIII, 18; XXXI, 10.

mais on le traduit ordinairement par *margaritæ, des perles*, ou autres choses précieuses, & rien ne s'oppose à cette traduction : peut-être étoit-ce la perle qui se trouvoit dans cette même nacre.

Les Orientaux aimoient fort les parfums, & ils conservoient leurs habits dans des coffres ou armoires remplies d'odeurs. L'épouse du Cantique des Cantiques dit à l'époux, qu'elle lui a gardé des *dudai*, c'est-à-dire, des citrons : on se servoit de ce fruit pour le mettre avec des herbes odoriférantes dans les coffres où l'on gardoit les habits. Le Pseaume XLIV parle de ces coffres d'ivoire dont les filles des Rois avoient fait présent à l'épouse de Salomon, pour y mettre les habits de ce Prince. Théophraste prétend que le citron conserve les habits & les préserve des vers. L'usage de parfumer les habits existoit aussi à Rome : Pline dit qu'*on se servoit ordinairement de lavande & de violette.*

Cant. VII, 13.

Ps. XLIV, 9.

Ap. Athen. III, 5.

Plin. XXI, 7 & 19.

Quant à la chaussure, peut-être alloit-on nu-pied dans la maison. L'épouse des Cantiques s'excuse de se lever parce qu'elle avoit lavé ses pieds, & qu'elle craignoit de les salir; mais lorsqu'on vouloit sortir on se chaussoit. Les Cananéens de Gabaon qui surprirent Josué, avoient pris des souliers usés pour faire croire qu'ils venoient de loin. Les filles Phéniciennes qui alloient à la chasse, portoient un brodequin qui couvroit non-seulement le pied, mais aussi le gras de la jambe : la matière de la chaussure étoit le lin, le jonc, le cuir, le bois ou autre chose. En Égypte, les souliers étoient de papyrus. Suivant Hérodien, *ceux qui se mêloient de prophétiser, en Syrie & dans la Phénicie, portoient des souliers de lin :* ceux des prêtres Phéniciens de Gadès étoient de la même matière. On voit par S.t Clément d'Alexandrie, que de son temps il y avoit des femmes qui ornoient leur chaussure d'or & de pierreries. La chaussure étoit attachée au pied avec des courroies qui laissoient apercevoir le pied, dont la blancheur étoit relevée par la couleur des rubans ou courroies ; telles étoient les sandales de l'épouse des Cantiques, qui lui font dire par son bien-aimé, que *ses pieds sont beaux dans sa*

Cant. V, 3.

Jos. IX, 5.

Virg. Æn.

Herod. V, 13.

Sil. Ital.

Clem. Alex. Pæd. II, 11.

Cant. VII, 1,

*chauſſure;* telles étoient auſſi celles de Judith lorſqu'elle parut devant Holopherne : l'Écriture dit que *ſes ſandales ravirent ce Général.* La chauſſure des hommes avoit la même forme, & ne tenoit à leurs pieds qu'avec des attaches ou courroies qui ſe lioient par-deſſus. S.[t] Jean-Baptiſte, parlant de Jéſus-Chriſt, reconnoît qu'il eſt indigne de délier la courroie de ſa chauſſure; & c'étoit parce que les pieds & les jambes n'étoient pas entièrement couvertes, que le premier ſervice que l'on rendoit à un hôte que l'on recevoit chez ſoi, étoit celui de lui laver les pieds. La chauſſure des militaires étoit quelquefois d'airain : Goliath, de la nation des Philiſtins, avoit des brodequins de ce métal qui lui couvroient le pied & le devant de la jambe. Moyſe prédit à ceux de la tribu d'Aſer, que *le fer & l'airain ſeront leur chauſſure.*

*Judith.*

*I Reg. XVII, 6.*

*Deut. XXXIII, 25.*

# OBSERVATIONS

## Sur quelques points concernant la Religion & la Philosophie des Égyptiens & des Chinois.

### Par M. DE GUIGNES.

Lû le 24 Janv. 1775.

OCCUPÉ depuis long-temps à découvrir les rapports que j'ai cru apercevoir entre l'Egypte & la Chine, & à les rassembler pour en former un Ouvrage dans lequel je me propose d'établir que les Chinois ont été policés & instruits par les Égyptiens, je n'ai d'abord travaillé que sur les anciens caractères Chinois, pour prouver que ces caractères ont un rapport exact avec ceux des Égyptiens ; d'où j'ai conclu que les Chinois tenoient toute leur écriture de l'Égypte, & avec cette écriture toutes leurs Sciences. Après avoir étendu mes recherches sur différens objets, j'ai cru devoir les mettre en ordre, & réunir dans un seul corps tout ce qui a rapport à la Religion : j'ai fait de même pour ce qui concerne plusieurs autres parties, les Mœurs, les Arts, les Sciences, &c.

L'article de la Religion étoit le plus difficile, le plus important, & celui qui paroissoit devoir moins fournir de preuves pour le but que je me proposois : c'est par celui-là que j'ai commencé à rédiger mes observations ; j'y examine ce que les Égyptiens & les Chinois ont pensé du premier Principe de l'Univers, de deux premiers Principes secondaires, des Élémens, des Planètes & des Étoiles. Des Divinités attachées à chacun de ces êtres ont été l'objet du culte de ces deux peuples : de-là je passe au culte des Ancêtres, & enfin à celui des Animaux. Ne me suis-je point égaré dans ces recherches ? Ne me suis-je point trop livré aux conjectures ? C'est pour me rassurer moi-même à cet égard, que j'ai pris le parti de consulter la Compagnie, en lui présentant un Précis de mon travail sur la Religion, &

quelques-unes des preuves que j'emploie pour établir que les Chinois n'ont d'autres connoiſſances en général, que celles qu'ils tiennent des Égyptiens, & qu'ils n'étoient que des barbares avant cette communication.

Les Miſſionnaires de la Chine ont frondé (& je devois m'y attendre) le ſentiment que j'ai propoſé. Les uns ont cru le détruire par quelques plaiſanteries; d'autres m'ont écrit que, *quand je le leur démontrerois, ils m'admireroient & n'en croiroient rien :* aucun n'a oſé attaquer le *Mémoire ſur les Caractères,* qui eſt imprimé, & qu'ils ont entre les mains, parce qu'on ne peut conteſter, à l'égard de ceux que j'ai cités, leur reſſemblance avec ceux des Égyptiens. Perſuadé que, ſi les Miſſionnaires ont des connoiſſances de la Littérature Chinoiſe, il leur manque celles de notre Littérature qu'il faut y joindre, j'ai toujours continué mon travail; & quoiqu'ils m'aient reproché de monter ſur les pyramides d'Égypte pour découvrir les monumens Chinois, j'ai oſé de-là enviſager la Chine, & voici ce que j'ai aperçu.

*Mem. de l'Ac. t. XXXIV.*

## I.

La religion Chinoiſe, en général, diffère peu des autres religions Payennes: une foule de Divinités préſident au ciel, à la terre, aux élémens, aux tonnerres, aux vents, aux pluies, aux montagnes, aux rivières & à toutes les parties de la Nature. Toutes ces Divinités, que les Miſſionnaires adouciſſent en ne les nommant que des *Eſprits,* ſont ſubordonnées à une première qui récompenſe les bons & punit les méchans, & qui voit tout ce qui ſe paſſe dans l'Univers: voilà la religion Chinoiſe en général; elle peut être appelée *la Doctrine extérieure* ou *la Religion du peuple.* Ainſi, trouver chez les Chinois un Dieu qui préſide au feu, un autre à l'air, &c. comme chez les Égyptiens, ce rapport, néceſſaire dans un Ouvrage étendu, devient inutile dans ce Précis, parce qu'il n'eſt pas une preuve ſuffiſante: il faut des traits plus marqués, qui ne puiſſent appartenir qu'à la Chine & à l'Égypte. Je ne m'arrête donc pas non plus ici à une certaine

reſſemblance que l'on peut remarquer chez les deux Nations qui admettent l'une & l'autre deux doctrines, l'une extérieure que nous venons de voir, l'autre intérieure. Les Philoſophes, en voulant développer la formation de l'Univers, ont regardé les Dieux que le peuple adoroit comme les principes des Élémens, & ils ont ramené ces différens principes à un premier, ſur la nature duquel ils ſont peu d'accord. Leur doctrine à cet égard a été fort ſuſpecte, & ils ont affecté de la tenir cachée : tels ſont les Initiés de l'Égypte. Quoiqu'il n'y ait pas à la Chine une claſſe d'Initiés, on y retrouve cependant la même idée, c'eſt-à-dire, que les Philoſophes ne veulent pas que le peuple ſoit inſtruit de ce qui concerne le premier Auteur de l'Univers : Confucius lui-même étoit de ce ſentiment. Je n'inſiſte donc pas ſur ce léger rapport des deux doctrines chez les Chinois comme chez les Égyptiens ; c'eſt dans le développement du ſyſtème du monde, qui en Égypte comme à la Chine tient à la Religion, qu'il faut chercher les preuves de communication entre les deux Nations ; encore faut-il en écarter dans ce Précis tout ce qui eſt ſuſceptible d'être imaginé généralement par des Philoſophes qui ne ſe communiqueroient point : tel eſt mon plan dans ce Mémoire.

## I I.

J'AI dit que les Chinois avoient des Dieux qui préſidoient aux Élémens, & il en eſt de même chez les Égyptiens, & peut-être chez toutes les nations Payennes. Le nombre des Élémens a été réduit à quatre aſſez généralement. Pluſieurs philoſophes Grecs & les Égyptiens, en ont compté cinq : les Chinois, comme ces derniers, en admettent cinq ; mais ſelon une autre diſtribution de ces mêmes Élémens, ce qui paroît abſolument particulier aux deux Nations, à l'Égyptienne & à la Chinoiſe, c'eſt que l'une & l'autre en admettent huit ; & par une ſingularité que je ne trouve que chez ces deux peuples, c'eſt qu'ils font ces Élémens mâles & femelles ; & ce qui eſt encore plus ſingulier, c'eſt que ce qui eſt mâle chez l'un, eſt également mâle chez l'autre.

Chez les Chinois, l'*air*, le *tonnerre*, l'*eau*, & les *montagnes* ſont les quatre élémens mâles nés du premier Principe *Yang;* les quatre femelles nées du premier Principe *Yn*, ſont la *terre*, le *vent*, le *feu pur* & l'*eau pure*.

Sénèque nous apprend que la même doctrine exiſtoit chez les Égyptiens. *Ægyptii quatuor elementa fecere: deinde ex ſingulis bina, marem & fœminam.* AEREM *marem judicant quâ ventus eſt; fœminam quâ nebuloſus & iners.* AQUAM *virilem vocant mare; muliebrem omnem aliam.* IGNEM *vocant maſculum quâ ardet flamma; & fœminam quâ lucet innoxius tactus.* TERRAM *fortiorem marem vocant ſaxa cauteſque; fœminæ nomen aſſignant huic tractabili ad culturam.*

*Quæſt. Nat. l. III, c. XIV.*

Jamblic dit de même que les Égyptiens avoient huit élémens; mais il ajoute de plus, ce qui eſt entièrement conforme à la doctrine Chinoiſe, que les quatre mâles ſont attribués au Soleil, & les quatre femelles à la Lune, c'eſt-à-dire, à Oſiris & à Iſis: ces deux divinités Égyptiennes répondent d'une manière inconteſtable à ce que les Chinois nomment *Yang* & *Yn*, deux premiers Principes auteurs des élémens. Voilà donc exactement le même ſyſtème ſingulier chez l'un & l'autre peuple.

Ce que les Chinois nomment *kien* ou l'*air* mâle, doit répondre à ce que Sénèque appelle le *vent;* & l'*air* femelle *ſun*, au ſecond air.

L'*eau* mâle de Sénèque, devient ce que les Chinois nomment *kan*, qui eſt leur eau mâle, & l'*eau* femelle eſt ce que ceux-ci nomment *toui*, l'eau pure qui eſt femelle.

Le *feu* mâle de Sénèque, en tant qu'il brûle, eſt ce que les Chinois déſignent par le nom de *tchin*, le tonnerre, élément mâle; & le feu femelle en tant qu'il brille, dit Sénèque, ſera ce que les Chinois appellent *li*, le feu pur qui eſt femelle.

Enfin la terre mâle ou les rochers, dont parle Sénèque, ſera ce que les Chinois nomment *ken:* les montagnes, élément mâle, & la terre femelle ou productrice, eſt ce qu'ils appellent *kuen*, la terre mère de toutes choſes. Je crois qu'il eſt difficile

de trouver un rapport plus marqué, & il eſt auſſi difficile de ſoutenir que les Chinois ont emporté avec eux des plaines de Sennaar de pareilles connoiſſances : c'eſt le ſentiment des Miſſionnaires. Ne ſortons point des élémens, & parlons un autre langage.

III.

Quel que ſoit l'Auteur de la Nature dans les différens ſyſtèmes des anciens Philoſophes : Qu'il ſoit l'Ame de l'Univers répandue dans toute la matière, à la diſtribution de laquelle il procède par émanations ou mutations de lui-même ; & c'eſt le ſentiment d'un grand nombre de Philoſophes chinois; ſentiment qui a régné en Égypte & parmi les Pythagoriciens : Qu'il ſoit le Νοῦς de Timée de Locres, ou le *Tao*, terme qui ſignifie la même choſe, & qui dans l'École Chinoiſe des Philoſophes *Tao-ſe* déſigne l'*Intelligence ſouveraine :* Quel que ſoit enfin ce Créateur de l'Univers ; les Chinois, d'après l'*Y-King*, qu'ils regardent comme le plus ancien de leurs livres ſacrés, prétendent qu'en mettant la matière en ordre, il la diſtribua ſuivant des proportions géométriques exprimées par des nombres ou par des lignes. On entrevoit déjà le ſyſtème que Pythagore emprunta des Égyptiens ; ſyſtème qui ne devoit pas encore exiſter, lorſque l'on conſtruiſit la tour de Babel, & que par conſéquent les Chinois ne purent emporter avec eux.

Il y a deux ſyſtèmes à la Chine ſur l'ordre que doivent tenir entre eux les huit Élémens dont j'ai parlé ; & il eſt eſſentiel d'avoir cet ordre ſous les yeux, parce que tout le ſyſtème en dépend.

Le premier & le plus ancien eſt celui qu'on attribue à *Fo-hi*, qui régnoit, dit-on, à la Chine environ trois mille quatre cents ſoixante-deux ans avant J. C.

Le ſecond eſt celui de *Ven-vang*, père de l'empereur *Vou-vang*, qui monta ſur le trône l'an 1122 avant J. C.

Une ſi haute antiquité pour de pareils ſyſtèmes ne peut être que très-ſuſpecte. Voici l'ordre des Élémens formés par les deux premiers Principes ſecondaires ſuivant *Fo-hi*.

1. *Kien,* le Ciel ou l'Air.
2. *Toui,* l'Eau pure.
3. *Li,* le Feu pur.
4. *Tchin,* le Tonnerre.
5. *Sun,* le Vent.
6. *Kan,* l'Eau.
7. *Ken,* les Montagnes.
8. *Kuen,* la Terre.

Dans ce ſyſtème on procède du haut en bas : dans celui de *Ven-vang* au contraire, du bas en haut, en commençant par l'eau, comme on va le voir. Ce dernier ſyſtème ſe rapporte à ce que Plutarque nous dit des Égyptiens qui prétendent que le premier Être employa pour la génération de toutes choſes, l'*eau* ou l'*humidité,* comme première vertu productrice, ce qui eſt le ſyſtème de *Ven-vang.* Probablement ceux des Philoſophes qui ont admis le feu, ont pris cette échelle des élémens par le haut, où l'on a placé le feu.

9. *Li,* le Feu pur.
8. *Ken,* les Montagnes.
7. *Toui,* l'Eau pure.
6. *Kien,* le Ciel.
5.
4. *Sun*, le Vent.
3. *Tchin,* le Tonnerre.
2. *Kuen*, la Terre.
1. *Kan,* l'Eau.

Dans ce dernier ſyſtème, le nombre 5, qui repréſente le premier Principe, ſe trouve placé dans le milieu des ſphères élémentaires; c'eſt-à-dire, qu'il en a quatre au-deſſous de lui & quatre au-deſſus. Je parle ici des élémens, parce que dans la religion Égyptienne & Chinoiſe, ces élémens ſont des Divinités.

Dans ces deux ſyſtèmes, les nombres qui les accompagnent ſont

ſont importans : on me permettra, malgré la ſécherèſſe de ces détails, de m'y arrêter un moment. Confucius a dit que les nombres 1, 3, 5, 7 & 9, étoient les nombres *céleſtes*, c'eſt-à-dire, que les élémens attachés à ces nombres impairs, étoient les productions du premier principe ſecondaire mâle. Les Chinois les appellent encore des nombres *pleins*, des nombres *mâles :* les nombres 2, 4, 6 & 8 ou les pairs, ſont des nombres *terreſtres* & *vides*, des nombres *femelles*. Voilà des idées qui paroîtront bien ſingulières : tel eſt cependant le langage de la Phyſique Chinoiſe, tiré de leurs plus anciens monumens, de l'*Y-king*, & des Commentateurs de cet Ouvrage. Il faut avouer que, ſi par haſard deux Philoſophes vouloient appliquer les nombres à la Phyſique, il ſeroit difficile qu'en partant de ces mêmes principes, ils ſe rencontraſſent exactement dans les développemens. Pourquoi les nombres impairs ſont-ils *céleſtes*, *pleins* & *mâles ?* Rien ne détermine à donner de telles qualités à l'impair plutôt qu'au pair.

Je crois que pour s'accorder à réunir ſur les mêmes nombres de ſemblables qualités qui leur ſont ſi étrangères, on a dû ſe communiquer ſes idées, ou plutôt l'un doit avoir emprunté de l'autre. Plus ce ſyſtème Chinois eſt ſingulier, plus il augmente la force de la preuve que je veux établir : or ce même ſyſtème exiſtoit tout entier en Égypte. Plutarque, en nous donnant quelques lambeaux détachés du ſyſtème de Pythagore, nous apprend que le *monde* étoit compoſé des quatre premiers nombres pairs, & des quatre premiers nombres impairs. Voilà donc huit élémens comme chez les Chinois, & ces élémens ſont également déſignés par les nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, parmi leſquels il y en a néceſſairement quatre pairs & quatre impairs. Le même Plutarque donne, comme les Chinois, aux nombres impairs le nom de *céleſtes*, & aux pairs celui de *terreſtres :* enfin, pour compléter le parallèle, les impairs ſont, comme chez les Chinois, les *mâles ;* & les pairs ſont les *femelles ;* & d'après l'explication qu'il en donne, en diſant qu'il y

a un *vide* dans la décompoſition des pairs, & en faiſant voir que les impairs ſont *pleins*, il réſulte de-là que les noms de *vide* & de *plein*, donnés à ces nombres par les Chinois, ſont encore empruntés de l'Égyptianiſme, ſource du Pythagoriſme.

Après ces obſervations générales, je crois qu'il eſt prouvé que l'une des deux Nations a emprunté ſon ſyſtème de l'autre: il eſt néceſſaire de remarquer que ce ſyſtème des nombres eſt généralement adopté à la Chine; mais allons plus loin.

Plutarque dit encore que le quartenaire chez les Pythagoriciens étoit 36, compoſé des quatre premiers nombres pairs & des quatre premiers nombres impairs; que ce nombre 36 étoit le *monde*, & que jurer par ce quartenaire étoit le plus grand ſerment que l'on pût faire: ailleurs il dit que ce nombre 36 reſſemble au premier Principe qui gouverne l'Univers. Que veut dire tout ce langage myſtérieux, ſous lequel les Pythagoriciens cachoient leur doctrine? Pourquoi ce nombre 36? Et pourquoi le monde eſt-il compoſé des quatre premiers nombres pairs & des quatre premiers nombres impairs? Pythagore tenoit cette doctrine des Égyptiens; mais il le faut avouer, aucun autre peuple n'a imaginé un tel langage, ni un tel ſyſtème; & dans le cas où le haſard produiroit cette première reſſemblance, il eſt peut-être impoſſible que l'on ſe rencontre dans les réſultats: or, les Chinois ſont parfaitement d'accord ici avec le récit de Plutarque; ils diſent de même que 36 eſt le nombre du Ciel & de toute la Nature, & ils appellent ce nombre *tsĕ*, l'*artifice* du Ciel.

Nous avons vu que dans la Table attribuée à *Fo-hi*, les huit élémens étoient accompagnés de nombres qui indiquoient leur ordre: ces nombres ſont en même-temps les ſymboles de ces élémens. Nous avons vu encore que les nombres 1, 3, 5 & 7, qui ſont impairs, céleſtes & mâles, appartenoient aux quatre élémens nés du premier Principe mâle: nombres additionnés, produiſent 16:

$$\begin{array}{r} 1 \\ 3 \\ 5 \\ 7 \\ \hline 16. \end{array}$$

De même les nombres pairs 2, 4, 6, 8, qui ſont terreſtres & femelles, repréſentant les quatre élémens nés du premier Principe femelle, produiſent 20 :

$$\begin{array}{r} 2 \\ 4 \\ 6 \\ 8 \\ \hline 20. \end{array}$$

Or 20 & 16 ſont 36, nombre que les Chinois & les Pythagoriciens diſent repréſenter le Ciel & toute la Nature; il contient en effet la ſomme totale que doivent produire les nombres, ſymboles des huit élémens. On voit à préſent pourquoi chez les Pythagoriciens, jurer par ce nombre étoit un ſi grand ſerment; c'étoit jurer par tous les Élémens & par toute la Nature. Il eſt inutile d'inſiſter de nouveau ſur un rapport ſi marqué entre les deux doctrines; cela doit être regardé comme une véritable démonſtration : mais comme je ne dois rien négliger, je m'arrête encore un moment ſur ce nombre 36. Dans l'*Y-king*, les huit élémens ſont repréſentés, non par des nombres, mais par des lignes horizontales, & c'eſt proprement là le texte du livre : la ligne entière ——— déſigne ce qui eſt mâle ou le nombre 1, la ligne coupée — — déſigne ce qui eſt femelle ou le nombre 2 : voilà le *Yang* & le *Yn*; ces lignes combinées par trois, forment les huit élémens. Or, il eſt bien ſingulier que dans cette combinaiſon il n'y ait que 36 lignes; ainſi, les nombres des Égyptiens & de Pythagore, & ceux des Chinois qui repréſentent la même choſe, ſont les mêmes &

produisent les mêmes résultats que les lignes de *Fo-hi* ou de l'*Y-king*, qui donnent également 36 ou le quartenaire.

On trouve dans le *Traité de l'Ame*, fait par Plutarque, une explication plus compliquée de ce quartenaire. Plutarque y indique les proportions numériques & harmoniques ; on peut le consulter : je me suis renfermé ici dans l'explication la plus simple; mais je suis persuadé qu'un Chinois qui liroit ce Traité, ainsi que celui d'*Isis* & d'*Osiris*, & celui de la *Particule* ει, seroit dans le plus grand étonnement d'y revoir tout le langage des Commentateurs de l'*Y-king* : nos Missionnaires auroient dû s'en apercevoir ; mais ils aiment mieux remonter aux temps voisins du Déluge, trouver dans ces nombres des mystères relatifs à la Religion Chrétienne, & supposer que les Chefs de la colonie Chinoise les ont reçus des premiers Patriarches.

Outre le quartenaire de Pythagore, qui est de 36, ils y trouveroient encore celui de Platon qui est de 40, & que Plutarque dit être plus complet. Nous avons vu plus haut qu'il y avoit deux systèmes à la Chine, celui de *Fo-hi* qui est le plus ancien, & qui est conforme à celui de Pythagore, & celui de *Ven-vang*, dont on va voir le rapport avec celui de Platon, qui avoit aussi voyagé en Égypte.

Dans ce système de *Ven-vang*, les nombres mâles sont :

1
3
7
9

20.

Les femelles sont :

2
4
6
8

20.

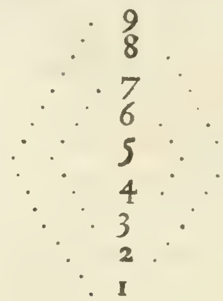
Le nombre 5, comme premier Principe de l'Univers;

doit être supprimé : ainsi les deux sommes qui résultent des nombres de *Ven-vang* produisent 40, qui est le quartenaire de Platon. Ce rapport, trop singulier, doit faire naître de violens soupçons sur la prétendue antiquité des Chinois ; je pourrois m'étendre davantage sur les conséquences qui en résultent ; mais je craindrois d'être trop long, & de vouloir prévenir les réflexions qui se présentent naturellement à l'esprit. Est-ce-là la Philosophie des premiers Patriarches ?

En suivant le même système des nombres, je demande encore : pourquoi voyons-nous les Chinois & les Pythagoriciens se réunir pour dire que le nombre 5 désigne la Nature & le premier Principe de l'Univers ? Non-seulement ils s'accordent sur cet attribut du nombre 5, mais encore les uns & les autres lui donnent les mêmes noms métaphoriques : tels sont ceux de *Pivot auguste*, de *Chef de toutes les sphères célestes, &c.*

Si je voulois m'étendre sur ce parallèle, je demanderois encore : pourquoi le nombre 9 est attribué à *Vulcain*, & pourquoi, dans le système de *Ven-vang*, chez les Chinois, ce même nombre est-il celui du *Feu* ? Pourquoi *Rhéa*, la Terre, & *Cérès* qui est aussi la Terre, sont-elles désignées & par le nombre 8 & par le nombre 2 ; & pourquoi chez les Chinois, dans le système de *Fo-hi*, 8 est-il le nombre de la *Terre*, & dans le système de *Ven-vang*, 2 est-il attribué au même élément ? Pourquoi dans le système de *Ven-vang* 4 désigne-t-il le *Vent*, & chez les Pythagoriciens ce même nombre est-il attribué à *Eole* le Dieu des Vents ? Enfin, pourquoi le nombre 10 chez les uns & chez les autres, désigne-t-il le Monde ? Ce n'est pas comme Athénagore le fait dire à Pythagore, parce que tous les peuples ont compté jusqu'à dix, puis reviennent à l'unité, raison ridicule & qui est hors du système ; mais comme nous l'apprennent les Chinois, parce que ce nombre renferme tous les Élemens : ainsi, dans la table du système de *Ven-vang*, l'*eau* qui est à l'extrémité inférieure a pour nombre 1, le *feu* qui est à

l'extrémité ſupérieure a pour nombre 9 ; ces deux extrémités 1 & 9, qui renferment tout l'Univers, ſont 10 : tous les autres élémens ainſi rapprochés & du bas & du haut, donnent également 10 ; en bas la Terre 2, & en haut les Montagnes 8, donnent auſſi 10, & ainſi du reſte :




Le 5, premier Principe, eſt au centre.

Un grand nombre de Miſſionnaires, auxquels les travaux apoſtoliques ne laiſſent pas le temps de s'inſtruire de cette ancienne doctrine des Égyptiens & des Pythagoriciens, ont trouvé ſur le nombre 3 & ſur le triangle des traits ſinguliers : par exemple, que *trois ſont unis en un ;* que ce ſymbole ſignifie *union intime, harmonie, le premier bien de l'homme, du ciel & de la terre ; l'union des trois.* L'auteur de la lettre de Péking ſur la langue Chinoiſe, imprimée en 1773, cite ces textes & quelques autres, comme celui de *Lao-tſé,* plus ancien que Confucius, où il eſt dit que *1 a produit 2, que 2 ont produit 3,* & *que 3 ont produit toutes choſes ;* il penſe qu'il eſt naturel de conclure de-là que les anciens Chinois en partant des plaines de Sennaar, ont emporté avec eux ces traditions de la révélation, & pluſieurs autres dont il trouve par-tout des traces chez les Chinois : après ce que je viens de dire des nombres, ces pieuſes conjectures s'évanouiſſent. Pythagore & les Égyptiens avoient la plus haute idée du nombre 3, qu'ils regardoient comme le ſymbole de la juſtice, de la prudence, de la ſageſſe, de la paix & de la concorde. Dans leur ſyſtème, ce nombre contenoit l'unité

& la dualité, ainſi il étoit le même que 1, comme 1 étoit le même que 3; c'eſt-à-dire, que l'unité par émanation a fait ſortir d'elle-même les deux autres nombres : nous voyons dans Plutarque, que les Égyptiens, en particulier, s'exprimoient ainſi ſur le nombre 3. Après tout ce que j'ai dit, il eſt manifeſte que c'eſt-là la ſource où les Chinois, qui ſont beaucoup moins anciens qu'on ne le prétend, ont puiſé cette doctrine: ceux des Miſſionnaires qui n'ont pas voulu adopter ces prétendus rapports avec la religion Chrétienne, ſe moquent de ces nombres. Nous ſommes bien éloignés d'adopter leur ſentiment, puiſque ces nombres deviennent pour nous un fil qui nous guide dans nos recherches; mais en voilà aſſez ſur ce ſujet : ce parallèle que je pourrois étendre deviendroit trop long.

## I V.

Un autre voile ſous lequel les Égyptiens, & ceux qui ont puiſé chez eux, ont couvert leur doctrine, eſt la Muſique & les proportions harmoniques : c'eſt un autre langage qui n'eſt pas moins obſcur que celui des nombres, & qui par ſa ſingularité devient une nouvelle ſource de preuves pour le ſentiment que je veux établir.

Deux peuples frappés du bel ordre & de l'harmonie qui règnent dans toutes les parties de l'Univers, ont pu, je l'avoue, comparer cette harmonie univerſelle à celle de leur Muſique; mais il en eſt ici comme des nombres, c'eſt-à-dire, que l'un & l'autre peuple s'accordent dans tous les détails & dans les réſultats; qu'ils donnent aux Élémens les mêmes tons & les mêmes proportions harmoniques, c'eſt ce que le haſard ne peut produire.

J'ai déjà dit que le nombre 36 repréſentoit le ciel & le monde entier. Timée de Locres, philoſophe Pythagoricien, ſuppoſe l'ame de l'Univers compoſée de trente-ſix termes, dont la première gradation ou le premier nombre peut être repréſenté par le nombre 384 : *Ce premier nombre ſuppoſé,* dit-il, *il eſt aiſé d'en calculer le double, puis le triple, &c.*

*Tous ces nombres, avec ceux qui en rempliſſent les intervalles, & qui forment les tons juſqu'au trente-ſixième terme, doivent donner en ſomme 114695*, qui repréſente toutes les gradations de l'ame.

Ceux qui ont examiné cette échelle harmonique, & qui n'avoient pas certainement en vue le rapport que je veux établir, ont dit que le premier terme ou le nombre 384, répondoit au *mi :* par quel haſard dans le ſyſtème Chinois, celui de *Ven-vang* que j'ai rapporté plus haut, le ton *mi* répond-il au premier terme des productions du premier Principe ? De plus, par quel haſard le même ton *mi* a-t-il encore chez les Chinois pour nombre 48 ? de même le *ré* a-t-il 54, le *ſi* 64, le *la* 72 & le *ſol* 81, nombres qui ſont ceux des progreſſions Pythagoriciennes attribuées aux mêmes tons ? S'il eſt étonnant que les Chinois & les Pythagoriciens ſe réuniſſent à cet égard, il l'eſt encore davantage de les voir partir des mêmes principes, lorſqu'ils paroiſſent admettre des nombres différens. Le ton *mi*, chez les Chinois comme chez les Pythagoriciens, a pour nombre 48 ; mais Timée de Locres lui donne 384 : d'où vient cette différence ? en eſt-ce une ? non ; puiſque ces deux nombres partent du même principe qui eſt 3. Suivant la progreſſion double de ce nombre, progreſſion féminine qui n'engendre que des octaves, 3 produit 6, celui-ci 12, celui-ci 24, enſuite 48, qui eſt la quatrième octave, ou le nombre adopté par les Chinois & par les Pythagoriciens : 48 produit 96, celui-ci 192, & enfin ce dernier 384, qui eſt la ſeptième octave ou le nombre de Timée de Locres : ainſi 48 & 384 ont une même racine. Les deux premiers Principes de l'Univers 1 & 2 réunis, ont produit le nombre 3 ou le *mi :* pour exprimer ce ton, les uns ont pris une octave, les autres une autre; ce qui eſt indifférent.

Le ton *ſol* qui a pour nombre 81 chez les Chinois, ainſi que chez les Pythagoriciens, eſt regardé comme le ton qui appartient au premier Principe de l'Univers, déſigné, comme nous l'avons vu, par le nombre 5 chez les Chinois & chez

& chez les Égyptiens : or le nombre 81 ſelon la progreſſion triple ou la progreſſion maſculine qui engendre les tons, eſt au cinquième terme 1, 3, 9, 27, 81. Plutarque, dans ſon *Traité de l'Ame*, dit que les Pythagoriciens appeloient le 5, τρόφον, qu'il rend par φθόγγος, *ſon*, parce qu'il eſt le premier parlant & ſonnant les intervalles du ton. Cet avantage & le rang qu'il occupe dans cette ſuite de termes, l'a fait regarder comme le ſymbole muſical du premier Principe de l'Univers, dont le ſymbole numérique étoit 5 : par-là le ſyſtème des nombres, regardés comme ſymboles, ſe réunit à celui des tons qui ſont des ſymboles d'une autre eſpèce ; & nous voyons chez les Chinois, comme chez les Égyptiens, ces deux ſyſtèmes ſinguliers marcher enſemble. Ce rapport trop marqué ne peut être conteſté ; il ſeroit trop long d'appliquer les mêmes réflexions aux autres nombres qui nous ſont conſervés par les Chinois.

Dans l'un & l'autre ſyſtème, ces tons répondent aux Planètes & aux Élémens, ce que l'on trouve pareillement en Égypte, où chaque ſaiſon avoit ſon ton particulier, & chaque Planète ou chaque Élément gouvernoit chaque ſaiſon. Les détails nous manquent ſouvent du côté de l'Égypte ; mais un paſſage quelquefois obſcur & inintelligible, réuni à ce que les Chinois nous ont conſervé, devient lumineux : quelquefois auſſi le Chinois ſe trouve éclairci par ce qui nous reſte des Égyptiens. On voit par-là combien la Littérature Chinoiſe, réunie à celle de l'Égypte, peut être utile.

Les Planètes & les Élémens, dans le ſyſtème de Pythagore & dans celui des Chinois, étoient repréſentés comme des voix ou des ſons accompagnés d'inſtrumens qui s'accordoient entr'eux. Platon mettoit avec les Planètes des Syrènes, & d'autres les Muſes. Dans cette harmonie univerſelle, chaque ſaiſon, comme je l'ai dit, & même chaque jour, avoit ſon ton particulier. Diodore rapporte que, ſuivant les Égyptiens, « l'*aigu* répondoit à l'été, le *grave* à l'hiver, & le *moyen* au printemps. » Les Chinois qui entrent dans un bien plus grand détail à ce ſujet, ſont répondre le *mi* à l'hiver, le *ſi*

au printemps, le *la* à l'automne, & le *re* à l'été; le *ſol* eſt au centre des tons.

Un autre rapport très-ſingulier entre le ſyſtème des Chinois & celui des Égyptiens, eſt que l'un & l'autre peuple admettent douze termes en progreſſion triple qui ſont exactement les mêmes, & ont les mêmes nombres. Les Élémens ſont comme les chanteurs ou les voix qui, ſuivant la ſaiſon, chantent ſur un des tons de ces douze termes. Les voici, ſelon les Chinois, ſous le Principe dont ils dépendent, & la ſaiſon à laquelle ils appartiennent.

YANG ou OSIRIS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1. *Si* | 1. | *XI.*ᵉ | *Lune.* | Solſtice d'Hiver. |
| 2. *Mi* | 3. | *XII.*ᵉ | *Lune.* | Fin de l'Hiver. |
| 3. *La* | 9. | *I.*ʳᵉ | *Lune.* | Commencement du Printemps. |
| 4. *Re* | 27. | *II.*ᵉ | *Lune.* | Équinoxe du Printemps. |
| 5. *Sol.* | 81. | *III.*ᵉ | *Lune.* | Fin du Printemps. |
| 6. *Ut* | 243. | *IV.*ᵉ | *Lune.* | Commencement de l'Été. |

YN ou ISIS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 7. *Fa.* | 729. | *V.*ᵉ | *Lune.* | Solſtice de l'Été. |
| 8. *Si b*ᵐ | 2187. | *VI.*ᵉ | *Lune.* | Fin de l'Été. |
| 9. *Mi b*ᵐ | 6561. | *VII.*ᵉ | *Lune.* | Commencement de l'Automne. |
| 10. *La b*ᵐ | 19683. | *VIII.*ᵉ | *Lune.* | Équinoxe d'Automne. |
| 11. *Re b*ᵐ | 59049. | *IX.*ᵉ | *Lune.* | Fin de l'Automne. |
| 12. *Sol b*ᵐ | 177147. | *X.*ᵉ | *Lune.* | Commencement de l'Hiver. |

Il eſt néceſſaire de remarquer dans cette Table, que les ſolſtices & les équinoxes ne ſont pas, comme chez nous, le commencement des ſaiſons, mais le centre; uſage qui ſubſiſtoit en Égypte, comme on peut le voir dans le Canon de Ptolémée, autre rapport ſur lequel je ne m'arrête pas; mais je demande ſi l'on peut raiſonnablement ſuppoſer que les premiers hommes, avant la diſperſion, avoient imaginé toute cette Philoſophie myſtérieuſe, toutes ces proportions harmoniques de la Muſique, & leur rapport avec les nombres,

avec les saisons & les différentes parties de l'année. Ce système étoit fondé sur la grande idée que les Philosophes avoient conçue du bel ordre qui avoit été établi dans toutes les parties de la Nature par le premier Principe.

A ce système Harmonique, joignons quelques observations sur le cours des deux premiers Principes de l'Univers, dont le développement nous présentera encore des rapports d'une autre espèce, qui ne seront pas moins singuliers que les précédens.

## V.

TOUTE l'Antiquité atteste qu'*Osiris* étoit le premier Principe male, le Ciel, le Soleil, le Père, &c. qu'*Isis* étoit le premier Principe femelle, la Terre, la Lune, la Mère, &c. Tous ces noms & plusieurs autres sont exactement donnés par les Chinois à leur *Yang* & à leur *Yn*, en sorte qu'on reconnoît, dans ce qu'ils disent de ces deux Principes, l'*Osiris* & l'*Isis* de l'Égypte: mais je ne me borne pas à ce premier rapport, quoique complet, parce que ce système de deux Principes a pu être imaginé en même temps par différens Philosophes, & il l'a été. Pour qu'un tel rapport puisse être compté, il faut qu'il soit soutenu par des circonstances plus marquées. On voit que je ne tire mes preuves que de ce qui peut être singulier & unique.

Suivant le récit de plusieurs Écrivains de l'Antiquité, & sur-tout de Macrobe, les Égyptiens prétendoient qu'Osiris renaissoit tous les ans, & parcouroit dans le cours de l'année les différens âges de la vie humaine. Au solstice d'hiver, c'étoit un enfant ; *hæ autem ætatum diversitates ad Solem referuntur, ut parvulus videatur hyemali solstitio, qualem Ægyptii proferunt ex adyto die certâ :* au printemps, c'étoit un jeune homme; *æquinoctio vernali, similiter atque adolescentis adipiscitur vires, figurâque juvenis ornatur :* ensuite comme un homme fait; *postea ejus ætas statuitur plenissimâ effigie barbæ, solstitio æstivo, quo tempore summum consequitur sui augmentum :* enfin après cette époque, Osiris devient vieux & meurt pour renaître de nouveau ; *exinde per diminutiones veluti senescens, quartâ*

*formâ Deus figuratur.* On ſait qu'il périt dans les guerres de Typhon qui le coupa en morceaux.

Les Chinois vont nous préſenter le même ſyſtème ſur leur *Yang*, & par-là ſe rapprocher davantage de l'Égypte. En effet ils rapportent des circonſtances qui n'appartiennent qu'à ce pays, à ſon climat, & qui n'ont pu être imaginées qu'en Égypte. Ils font naître leur premier Principe ſecondaire mâle, nommé *Yang*, comme les Égyptiens, au ſolſtice d'hiver ; ils lui font prendre ſucceſſivement divers accroiſſemens juſqu'au ſolſtice d'été, qu'il eſt dans ſa plus grande force. Après ce terme, ils diſent qu'il diminue inſenſiblement, & qu'il devient vieux, *ſeneſcens ;* & enfin ils le font mourir vers la fin de Novembre.

Cette allégorie du cours du Soleil ou du Principe mâle, figurée chez les deux Nations par la vie d'un homme, mérite d'autant plus d'attention, qu'elle fournit pluſieurs preuves du ſentiment que je veux établir.

En conſéquence de la vieilleſſe du Soleil ou d'Oſiris, les Égyptiens avoient imaginé d'inſtituer, à l'équinoxe d'automne, une fête appelée la *Fête du Bâton d'Oſiris ;* c'eſt Plutarque qui nous en inſtruit, & qui ajoute que *le Soleil, ſuivant les Égyptiens, avoit alors beſoin d'un bâton pour appui.* Par quel haſard ſingulier, chez les Chinois, à l'équinoxe d'automne, temps auquel ils prétendent que leur *Yang* devient vieux, *ſeneſcens ;* faiſoit-on autrefois ( j'ignore ſi on la fait encore ) la cérémonie de diſtribuer aux vieillards des bâtons pour les ſoutenir ? C'étoit une alluſion à la vieilleſſe du Soleil. Il falloit dans cette fête du *Bâton d'Oſiris,* que l'on portât des bâtons ; & cette cérémonie convenoit aux vieillards qui repréſentoient l'âge d'Oſiris. On ſent toute la force de ce rapport ſingulier.

Les Chinois ont partagé ce cours des deux Principes en douze termes, dont chacun répond à une lunaiſon & à un des douze tons de Muſique, que j'ai indiqués plus haut. Les ſix premiers de ces tons ou tons majeurs, & de ces lunaiſons, appartiennent au premier Principe *Yang,* & les ſix

autres ou tons mineurs, au premier Principe *Yn*, parce que les Chinois ſuppoſent que, pendant la diminution du *Yang*, le *Yn* qui répond à *Iſis* qu'ils font naître au ſolſtice d'été ou à l'Écreviſſe, prend également ſes accroiſſemens pour être dans ſa plus grande force au ſolſtice d'hiver, ce qui rentre dans le ſyſteme Egyptien. En effet, pendant qu'Oſiris fuit devant Typhon, c'eſt Iſis qui règne; & ce qui achève de prouver que, dans ce temps qui répond à l'été, les Égyptiens attribuoient quelque puiſſance à Iſis, c'eſt qu'ils avoient fixé le commencement de leur année, au lever de la canicule ou de l'étoile d'Iſis: mais chez l'un & l'autre Peuple, ce ſont toujours les actions du premier Principe, & non celles du ſecond, qui ſervent à marquer le cours de l'année; ainſi chez les Chinois, pendant le règne du *Yn* ou d'*Iſis*, on indique ſeulement ce qui arrive au *Yang* ou à *Oſiris*; ce qui eſt conforme au paſſage de Macrobe, dans lequel il n'eſt parlé que d'*Oſiris*.

Je me borne ici à quelques-uns de ces termes ſur leſquels je vais propoſer mes réflexions. Ces douze termes ſont autant de mutations & de changemens que le premier Principe éprouve ſucceſſivement, ſyſtème qui exiſtoit en Égypte, comme nous le voyons dans Plutarque; mais il ſeroit trop long d'expoſer ici tout ce que cet Écrivain dit de ces mutations. Nous en retrouvons de ſemblables chez les Chinois, qui ſont ſubordonnées aux douze grandes dont il s'agit ici, & que l'on pourroit prendre pour autant de filiations de celles-ci. Les Chinois parlent d'une de ces mutations ſecondaires qu'ils appellent l'*abondance*, d'une autre qu'ils nomment *diſette*, engendrées chacune d'une des douze grandes mutations. Tout ce langage énigmatique ſe retrouve dans Plutarque, où l'on voit une mutation d'Oſiris qui eſt nommée Κόρος, l'*Abondance*; une autre qui eſt appelée Χρησμοσύνη, la *Diſette*, qui revenoient tous les ans, & pendant le temps deſquelles il y avoit des chants qui leur étoient particuliers: ainſi, chez les deux Nations, ce ſont les mêmes idées, les mêmes principes, la même doctrine, le même langage énigmatique & myſtérieux; n'y eût-il même de conformité que dans cette manière

extraordinaire de raisonner, nous en conclurions que ces deux peuples ont eu communication l'un avec l'autre : mais quand un pareil langage sert à exprimer les mêmes idées & une même doctrine, & sur-tout encore une doctrine de cette espèce, que reste-t-il à conclure ?

Revenons à nos douze grands termes ou mutations. Les Chinois expriment le septième par le mot *keou*, qui signifie la *conjonction du mâle & de la femelle qui devient enceinte :* cette mutation répond à une partie de juin & de juillet ; or c'est dans le cours de ce dernier mois que la canicule se lève, & c'est ce que les Égyptiens appeloient *sothis*, mot qui suivant Plutarque signifioit la *grossesse d'Isis, son union avec Osiris, union* après laquelle elle *devient enceinte :* on voit que c'est le débordement du Nil qui couvre toute l'Égypte. Voilà une idée purement égyptienne, à laquelle, ailleurs, aucune circonstance des saisons n'amène, & qui par conséquent n'a pas été imaginée par d'autres peuples ; & cette idée, les Chinois l'ont également.

A ce rapport singulier, ajoutons-en un autre que nous offre le même système. Osiris mourut coupé en morceaux par Typhon le 17 du mois *Athyr*, temps, dit Plutarque, dans lequel le Soleil passe par le signe du Scorpion : or, chez les Chinois, la onzième mutation du *Yang* est exprimée par un caractère qui signifie *couper en morceaux, déchirer, séparer,* & elle tombe vers la fin d'octobre & le commencement de novembre, qui est le temps dans lequel le Soleil est au Scorpion & où le Nil se retire : ainsi voilà un rapport bien marqué, & pour la désignation du fait, & pour l'époque à laquelle on le place.

Entre ces deux termes, c'est-à-dire au huitième, qui répond à une partie de juillet & d'août, les Chinois célèbrent une fête qu'ils appellent la *Fête des bateaux*, autrement *Long-tchuen, bateaux du Dragon :* on y voit une foule de bateaux de toute grandeur, peints & faits en forme de dragons : ils sont remplis d'instrumens de musique ; les bateliers disputent entre eux à qui ramera le plus vîte, & il y a des

récompenſes qui ſont pendues au bout d'un bâton dans le milieu de la rivière : les muſiciens ſont tous habillés de même, & portent des couronnes de fleurs ſur la tête. On célèbre cette fête dans toute la Chine, & nous la retrouvons en Égypte avec de ſemblables circonſtances. Thévenot rapporte que le 14 août, ce qui tombe dans le même temps que la fête Chinoiſe, il a vu célébrer en Égypte une fête qui conſiſte pareillement à courir ſur le Nil, avec des bateaux ornés de figures de dragons : ces bateaux ſont remplis de muſiciens de toute eſpèce; on y diſtribue des Prix à ceux des rameurs qui ſe diſtinguent. On célèbre cette fête en Égypte tous les ans à l'ouverture du canal, & lorſque le Nil eſt parvenu à la hauteur néceſſaire pour procurer l'abondance : elle n'étoit point nouvelle dans ce pays, puiſque Hérodote en parle, & que la deſcription qu'il en fait ne diffère point de celle de Thévenot. Il nous apprend qu'on la célébroit dans toute l'Égypte, mais particulièrement à Bubaſtes, en l'honneur de Diane : cette Divinité, chez les Égyptiens comme chez les Grecs, étoit la Divinté des femmes enceintes & des enfans. Les Chinois ſemblent avoir conſervé cette idée, puiſque dans la fête dont il s'agit, ils ont ſoin de faire baigner les enfans & de les purger; c'eſt après avoir pris ces précautions, qu'ils les conduiſent hors de la ville pour voir la fête.

Je pourrois citer encore ici la *Féte des Lanternes* que l'on célèbre tous les ans à la Chine, & qui eſt entièrement conforme à celle de l'Égypte. M. de Mairan avoit inſiſté ſur cette conformité; le P. Parennin lui a répondu : il ſeroit trop long d'examiner ici cette réponſe qui en impoſe, mais qui ne prouve rien. Si je ne m'arrète pas ſur cette fête Chinoiſe, que je crois empruntée de l'Égypte, c'eſt que je n'ai pu trouver encore en quel temps les Égyptiens la célébroient, & que je ne veux employer dans ce Précis que ce qui eſt déterminé.

Si les premières obſervations que j'ai faites ſur les Élémens, ſur les Nombres & ſur la Muſique, prouvent que les Chinois & les Égyptiens avoient une même doctrine, ces dernières

tendent à faire voir que ce sont les Chinois qui l'ont empruntée des Égyptiens, puisqu'elles nous offrent des fêtes accompagnées de circonstances qui n'appartiennent qu'à l'Égypte, à son climat, au débordement du Nil, & à l'histoire d'Isis & d'Osiris.

## V I.

Mais, me dira-t-on, l'Égypte adoroit un grand nombre d'animaux; elle en avoit fait les symboles de ses Dieux & des hommes constitués en dignité: c'est-là un de ses caractères distinctifs le plus marqué, & nous ne trouvons dans aucune relation de la Chine, rien qui puisse entrer dans ce parallèle. Je réponds que si nos Missionnaires ne nous parlent point du culte des animaux, c'est que trop admirateurs des Chinois, ces Missionnaires ont voulu sans doute leur sauver ce ridicule; mais ouvrons les livres nationaux les plus authentiques, & nous y verrons une foule de Divinités subalternes, représentées par des figures de serpens ou d'autres animaux, auxquelles on rend un culte; si ce ne sont pas les Philosophes, c'est le peuple. Mais les Philosophes même ont regardé certains animaux comme des symboles des Dieux: arrêtons-nous un moment sur ce sujet, par lequel nous terminons ce Précis.

Diodore de Sicile, après avoir parlé des cinq Élémens admis par les Égyptiens, & après avoir ajouté que ces cinq Élémens divinisés, sont Jupiter, Vulcain, Cérès, l'Océan ou le Nil, & Minerve, dit, d'après les Égyptiens, que ces Dieux parcourent le monde, tantôt sous une figure humaine & tantôt sous celle de quelqu'animal; de même dans un livre Chinois appelé *Lo-king-tou*, où l'on présente la substance des *King*, on voit que les Élémens prennent également des figures d'animaux, l'un celle du chien, l'autre celle du bœuf, un autre celle du bélier, & ainsi du reste; voilà donc le même système. Dans le *Chin-y-tien*, on aperçoit plusieurs sortes de serpens, des hommes avec des cornes de bélier ou des têtes d'autres animaux, qui sont regardés comme autant de

de Divinités subalternes. Quand l'Empereur va faire des sacrifices, sa marche est une espèce de procession : comme Fils du Ciel, & représentant le Ciel, toute la Nature l'accompagne. On porte un grand nombre d'étendards qui représentent beaucoup de Divinités, & divers objets du culte public : tels sont les symboles du dieu du Tonnerre, de celui de la Pluie, des Élémens, des Montagnes, des Rivières ; le Boisseau céleste ou les sept Étoiles du Nord ; les Planètes, les signes du Zodiaque : tous les animaux que l'on porte dans cette marche, tiennent à la Religion & sont regardés comme des Génies. On y voit parmi les volatils, le phénix & des faucons ; parmi les quadrupèdes, des lions : on sait que cet animal étoit honoré chez les Égyptiens. Ces peuples mettoient à toutes leurs fontaines des têtes de lion, par lesquelles couloit l'eau ; c'est un usage qui existe encore à la Chine. On porte aussi dans cette marche des figures de différente espèce de serpens.

Dans l'*Y-king*, *Tcheou-kong* qui vivoit plus de onze cents ans avant J. C. & dont le commentaire est devenu comme un texte sacré, fait du dragon le symbole du Ciel ; de même chez les Égyptiens, cet animal étoit le symbole de *Knef* ou du premier Principe : & comme les Chinois ont établi sur la terre le même ordre que dans le ciel ; que l'Empereur, nommé *Fils du Ciel*, est son représentant sur la terre, le symbole distinctif de ce Prince, est le dragon ou le serpent. Ce même animal étoit aussi le caractère distinctif des rois d'Égypte, & c'est pour cela qu'Ézéchiel appelle ce Prince le *grand Dragon*.

Nous voyons sur les monumens Égyptiens, une foule de personnages, tous distingués par des figures d'animaux qu'ils portent sur leurs têtes : comme le Roi l'étoit par celle du dragon, ses Ministres & les Prêtres devoient avoir également leurs symboles. Diodore nous apprend que les Écrivains sacrés portoient sur leur tête une bande de pourpre, & la figure d'un faucon. Les Ministres de l'empereur de la Chine sont divisés en neuf classes, & chaque classe est distinguée

par une figure d'animal, que tous ceux qui sont de cette classe portent en broderie sur la poitrine & sur le dos : ces animaux symboliques font reconnoître sur le champ la dignité des personnes, & impriment le respect qui leur est dû par les inférieurs. Ceux de la première classe, qui sont les Grands de l'Empire, ont pour marque distinctive une espèce de faucon, que nous venons de voir être le symbole des Écrivains sacrés de l'Égypte : ceux de la quatrième classe ont pour symbole une grue. Cet animal, chez les Égyptiens, étoit le symbole de ceux qui s'appliquoient à la connoissance des astres & des météores. En général, à la Chine, les symboles des Ministres & Officiers de lettres sont empruntés des oiseaux ; ceux des Officiers de guerre le sont des quadrupèdes : enfin, quelques Officiers des temples portent des plantes, & particulièrement la mauve, si vantée par les Anciens. Il faut avouer que tous ces usages ressemblent singulièrement à l'Égypte.

A tous ces rapports entre l'Egypte & la Chine, joignons encore ceux qui se trouvent entre les anciens caractères Chinois & les hiérogliphes de l'Égypte, comme je l'ai prouvé dans deux Mémoires particuliers ; rapports qui ont forcé le P. Amiot, dans ces derniers temps, d'avouer que l'on trouvoit dans les caractères Chinois un dixième de caractères Égyptiens ; rapports qu'aucun Missionnaire n'a osé contester ni attaquer : il résultera de-là que les Chinois, qu'on nous a présentés jusqu'à présent comme des peuples isolés, qui ne tenoient rien des autres Nations, & chez lesquels on a voulu même placer le berceau des Sciences & des Arts, ont tout emprunté de l'Égypte.

# RECHERCHES HISTORIQUES
## SUR LA RELIGION INDIENNE,
## *Et ſur les Livres fondamentaux de cette Religion; qui ont été traduits de l'Indien en Chinois.*

## PREMIER MÉMOIRE.
### *Établiſſement de la Religion Indienne dans l'Inde, la Tartarie, le Thibet & les Iſles.*

Par M. DE GUIGNES.

Lû le 25 Mars 1776.

LA Religion Indienne, celle des Samanéens, & celle des Brahmes, ſur laquelle nous n'avons encore que des connoiſſances très-confuſes, faute de poſſéder, ou plutôt d'entendre les livres dans leſquels ſes dogmes ſont renfermés, eſt établie dans la Tartarie, le Thibet & la Chine depuis environ dix-ſept cents ans. On a compoſé à la Chine un grand nombre de livres pour en développer les principes; & ces livres ont été faits, ou par des Chinois qui ont embraſſé cette Religion, ou par des Indiens qui y ſont venus, & qui ont traduit en Chinois, d'après la langue Samſcretane, les principaux livres de leur Religion : ceux-ci ſont ou les livres originaux attribués au fondateur de cette Religion, ou des explications faites dans l'Inde par les Savans de cette contrée.

J'ai dit que ces livres avoient été traduits de la langue Samſcretane : on ſait que cette langue eſt celle des Vèdes; qu'elle eſt la langue ſavante du pays, & que peu d'Indiens aujourd'hui, de l'aveu de tous ceux qui ont voyagé dans l'Inde, ſont en état de l'entendre. Les Chinois, en parlant de ces Ouvrages, diſent ſeulement qu'ils ont été traduits de l'Indien; mais comme ils ont conſervé l'alphabet de la langue

dans laquelle ces Ouvrages étoient écrits, & que cet alphabet est le Samscretan, il s'ensuit nécessairement que ces livres ont été traduits d'après des originaux qui étoient écrits dans cette même langue. Les Chinois ont même porté plus loin leur attention à cet égard : plusieurs Docteurs de cette Religion se sont réunis pour composer un Ouvrage dans lequel ils traitent de l'origine des caractères Indiens, en sept livres; & l'empereur *Gin-tsong*, qui monta sur le trône l'an 1023 de l'ère Chrétienne, sous les yeux duquel on a fait cet Ouvrage, est regardé comme l'auteur de la préface. Je n'ai pas vu ce Traité, qui a maintenant plus de sept cents ans d'ancienneté; mais l'empereur *Kien-long*, qui est actuellement sur le trône, en a fait publier un à peu-près semblable, la quatorzième année de son règne, de J. C. 1749. Aux caractères Samscretans on a joint ceux du Thibet & des Tartares : on y donne différens syllabaires, & des règles pour la lecture & la prononciation de ces langues; on y rapporte avec soin les caractères Chinois, dont les différens traducteurs Indiens se sont servis pour exprimer les lettres Indiennes; mais ce qui est plus important, c'est qu'on y a joint l'abrégé de la vie de ces Traducteurs, dont plusieurs sont nés dans le centre de l'Inde : cet Ouvrage que j'ai entre les mains, m'a été d'une grande utilité.

*M[illegible]in, Tr. [illegible] XXVII, p. 14.*

On voit par-là que les Chinois sont beaucoup plus à portée qu'aucun autre peuple de nous donner de nouvelles lumières sur l'histoire de la religion Indienne, & de nous faire connoître ses livres, dont les Indiens font un grand mystère aux Étrangers. Sous le règne de *Vou-ti*, empereur de la Chine, qui vivoit au commencement du VI.e siècle de l'ère Chrétienne, on comptoit à la Chine jusqu'à cinq mille quatre cents *kiuen* ou livres concernant cette Religion. Un *kiuen* est une étendue de discours, qui répond à ce que nous appelons un livre dans un Ouvrage historique.

Je ne parlerai point, dans ce Mémoire, de tous ces Ouvrages, dont un grand nombre me sont inconnus, je me bornerai à indiquer les Livres fondamentaux & leurs

principaux commentaires : je ferai connoître leurs Auteurs ou leurs Traducteurs, & en quel temps ils ont vécu. Ces détails littéraires se trouveront liés à l'histoire de l'établissement de cette Religion dans la Chine : j'y ajoute ce qui est dit, d'après ces livres, sur son antiquité & son établissement dans l'Inde ; son passage dans le Thibet, dans la Tartarie & dans les îles de l'Inde.

Mon principal but dans ces recherches, est de faire voir que les Chinois n'ont pas été policés par les Indiens, auxquels on prétend attribuer une grande antiquité ; que ce sentiment n'est fondé que sur de pures conjectures, moyen dont on abuse depuis quelque temps avec trop de hardiesse, pour établir une foule de paradoxes, parce qu'on ne consulte pas les véritables sources, & parce qu'on se livre trop à sa propre imagination.

Ces recherches seront divisées en trois Mémoires. Dans le premier, après avoir parlé de l'origine & de l'établissement de cette Religion dans l'Inde, & donné une idée générale de ses dogmes, je passerai à l'histoire de son établissement dans la Tartarie, le Thibet & dans les îles de l'Inde.

Le second & le troisième seront destinés à l'histoire de cette Religion dans la Chine, & je ferai connoître les différens ouvrages Indiens qui ont été traduits en Chinois ; quels en sont les Auteurs ou les Traducteurs ; & je donnerai un précis de leur histoire.

## I.

### *Origine & Établissement de la Religion Indienne.*

INDÉPENDAMMENT des livres de Religion, qui ont été traduits en Chinois, on en a fait à la Chine un grand nombre d'autres qui renferment des détails historiques & géographiques sur l'Inde, le Thibet, la Tartarie & tous les pays voisins, comme on en a fait parmi nous sur les mêmes pays ; mais avec cette différence, que la Religion Indienne étant établie à la Chine, il y arrivoit continuellement une

foule d'Indiens très-ſavans; & ces Ouvrages étoient communément compoſés, ou par des Chinois qui avoient voyagé dans les Indes, ou par des Indiens même, & traduits enſuite en Chinois : ainſi le témoignage des Chinois doit être d'un très-grand poids, puiſqu'il nous préſente ce que les Indiens diſent eux-mêmes de leur propre pays. C'eſt d'après ces autorités, que je m'arrête un moment ſur l'état de l'Inde avant l'établiſſement de la Religion actuelle.

*Ma-twon-lin, liv. CCXXVI.*

Il ſubſiſtoit anciennement dans l'Inde, ſuivant les Hiſtoriens Chinois, différens cultes; & les habitans qui n'étoient pas éclairés, ſe livroient à toutes ſortes de ſuperſtitions. Ils rendoient un culte à l'Eau, au Feu, & aux Serpens venimeux. Ces barbares, ajoute-t-on, n'avoient aucun principe de politeſſe, de juſtice, de ſincérité, ni de fidélité, ce qui rendoit leur pays dangereux, à cauſe des voleurs & des brigands.

*Chriſt. des Indes, t. II, p. 293.*

*Ibid. p. 318.*

Tel étoit l'état de ces vaſtes contrées avant l'établiſſement de la Religion des Samanéens : c'eſt donc à cette époque que les Indiens ont été civiliſés. Ce récit des Chinois eſt confirmé par celui des Indiens, qui eſt rapporté dans nos Relations modernes. Suivant M. de la Croze, les Indiens atteſtent qu'ils tiennent toutes leurs ſciences des Samanéens. « C'eſt » d'eux, diſent-ils, qu'ils ont appris la Poëſie, la Danſe, la » Dialectique, l'Aſtronomie, l'Art de deviner par le vol des » Oiſeaux, la Chiromancie, la Muſique, l'Alchimie, la Géo» graphie, la Peinture, l'Architecture, les Mathématiques, & » toutes ſortes d'autres Arts, juſqu'au nombre de ſoixante-quatre. » Plus bas, il répète que les Brahmes reconnoiſſent que leur culte a ſuccédé dans le Malabar à celui de certain peuple qu'ils traitent de *Païen*, & qu'ils appellent la *Nation des Samanéens*. Il ajoute qu'il reſte encore dans les Indes des livres compoſés par ces Samanéens ; que ces livres ſont lûs & eſtimés des Indiens modernes qui les gardent & les citent avec autant de ſoin que nous gardons ceux des anciens Auteurs Grecs & Romains. Voilà donc les Inſtituteurs des Indiens, ſuivant le témoignage des Brahmes, rapporté par nos Ecrivains, & confirmé par les Chinois qui ſont également

les Samanéens, Inſtituteurs de la Religion & des Sciences dans l'Inde. Il eſt vrai que les Indiens parlent à préſent avec mépris des Samanéens; mais on verra dans la ſuite que cela eſt fondé ſur quelques ſentimens particuliers qui ont produit différentes Sectes Religieuſes. Peut-être faut-il encore attribuer ce mépris à la vanité & à l'ambition des Brahmes qui dédaignent tous ceux qui ne ſont pas de leur caſte ou famille. En effet ils paroiſſent de tout temps avoir haï les Samanéens qui n'étoient que des eſpèces de Religieux, de toute caſte ſans diſtinction, pendant que les Brahmes étoient une famille ou tribu, dont peut-être le plus grand nombre ſe livroit aux Sciences. M. de la Croze avoue qu'il n'y a pas une grande différence entre la doctrine des Brahmes & celle des Samanéens. « Il ne paroît pas, dit-il, que leur Religion ait différé de celle des Brahmes, ſinon dans l'article important de la « connoiſſance de l'Être infiniment parfait ; mais il y a apparence que, dans les temps anciens, il y avoit des Brahmes « qui avoient des doctrines différentes : dans la ſuite le nom « de *Brahme* eſt devenu le nom le plus général des Prêtres & « Docteurs de la Religion Indienne. » J'aurai dans la ſuite occaſion de revenir ſur ce ſujet ; & je conclus ſeulement, d'après les Chinois & les Indiens eux-mêmes, que les Samanéens ſont les inventeurs des Sciences dans l'Inde ; & comme l'établiſſement des Samanéens ne remonte pas fort haut dans l'antiquité, il doit réſulter que les Indiens n'ont pu civiliſer ni inſtruire les Chinois, les Égyptiens, les Chaldéens, &c. qu'ainſi il ne faut pas placer chez eux le berceau des Sciences.

*Chriſt. des Indes, t. II, p. 322.*

Les Anciens ont reproché aux Poëtes d'avoir altéré & corrompu l'Hiſtoire : nous pourrions faire les mêmes reproches à pluſieurs Écrivains qui, dans ces derniers temps, ſe ſont érigés en Hiſtoriens Philoſophes. Livrés à leur imagination, ils oſent inventer & ſuppoſer des faits, parce que les ſources leur ſont inconnues. Communément peu verſés dans l'étude de l'Antiquité, encore moins exercés dans l'art de la Critique, ils ne peſent point les autorités, & adoptent

ſans examen tout ce qui paroît convenir à leur ſyſtème. Après avoir formé la Terre à leur gré, ils y placent les différentes peuplades, & fixent le berceau des Sciences, comme ils le jugent à propos. Suivant les uns, elles ſont nées dans l'Inde ; ſuivant d'autres, en Sibérie vers Selinginskoi & le lac Paikal, pays où la Nature ſemble être engourdie, & dont anciennement les habitans étoient plongés dans la plus grande barbarie. Tels ſont les égaremens que produit l'eſprit de ſyſtème ! Parce qu'on trouve actuellement dans ce pays des veſtiges de la Religion de l'Inde, on en conclut qu'elle y a pris naiſſance ; que de-là, avec les Sciences, elle a paſſé dans l'Inde. Mais toutes ces aſſertions haſardées s'évanouiſſent lorſqu'on examine l'Hiſtoire. Quand les Indiens diſent que leur Religion & toutes leurs Sciences viennent du Nord, ils entendent de la partie de l'Inde qui eſt ſituée au Nord, & non pas de la Sibérie. Les Chinois, d'après ces mêmes Indiens, atteſtent univerſellement que l'Inſtituteur de cette Religion eſt né dans un vaſte pays qu'ils appellent *Tien-tſo*, qui renfermoit pluſieurs royaumes différens : ils nomment celui où il a pris naiſſance *Kia-goei-goei.*

*Ma-tuon-lin*, l. CCCXXXVIII, p. 14.

On ne peut nier que le *Tien-tſo* des Chinois ne ſoit ce que nous appelons proprement l'Indouſtan. La deſcription qu'ils en font ne peut convenir qu'à ce pays : elle n'eſt point faite d'après des rapports vagues ; elle eſt tirée de pluſieurs Ouvrages hiſtoriques & géographiques concernant l'Inde. Sous les Han, l'an 125 avant J. C. ce grand pays étoit nommé *Chin-tou*, ce qui répond au mot *Sind*, nom donné à l'Inde: on l'appeloit auſſi *In-tou*, terme plus conforme encore au mot *Indou.* On rapporte que la capitale étoit ſituée ſur le bord d'un grand fleuve nommé *Heng-ho*, qui eſt le Gange, comme on le verra dans la ſuite : on appelle encore ce fleuve, ſuivant les Chinois, *Kia-pi-li-ho* ou le fleuve de *Kia-pi-li.* Ce nom paroît être le même que celui de *Kupèle*, donné à un détroit de montagnes par où le Gange commence à entrer dans l'Inde. La capitale de ce pays eſt voiſine d'une montagne dont les pointes des rochers noirâtres reſſemblent à l'oiſeau nommé

nommé *Tſieou*, avec les plumes duquel on garnit les flèches. Les Chinois ont appelé cette montagne la *montagne du merveilleux oiſeau Tſieou* : les Indiens la nomment *Ki-tou-kio* ou *Ki-che-kio*, ce qui ſignifie la même choſe (a).

Les Chinois diviſent l'Inde en cinq parties :

La première ou le *Tien-tſo* du milieu, qui eſt environné des quatre autres.

La ſeconde eſt l'Inde orientale : celle-ci confine partie à la mer, partie aux pays de *Fou-nan* & de *Lin-ye*, c'eſt-à-dire, de Siam, de Pégou & autres pays voiſins, qui, ſuivant les Chinois, ne ſont pas de l'Indouſtan : cette ſeconde Inde doit contenir les pays voiſins du Gange.

La troiſième eſt l'Inde méridionale, qui eſt bornée par la grande mer : on voit qu'il s'agit ici de la partie où eſt le cap Comorin.

La quatrième eſt l'Inde occidentale, qui confine en partie à la Perſe & au pays de *Ki-pin*, où eſt Samarcande, c'eſt-à-dire, à la Bactriane.

La cinquième enfin eſt l'Inde ſeptentrionale, bornée au nord par les montagnes *Siue-chan* ou de *Neige*. On les nomme encore *Tſong-ling* ou *montagnes des Oignons* : c'eſt la grande chaîne de montagnes qui ſépare la Tartarie & le Thibet de l'Inde.

C'eſt dans ces vaſtes contrées que le Légiſlateur Indien a pris naiſſance & qu'il a enſeigné ſa doctrine : on n'eſt cependant pas d'accord ſur le lieu de l'Inde où il eſt né ; quelques-uns le placent dans le Kaſchmir ; d'autres à Bénarès ou Kaſchi, célèbre Univerſité des Brahmes, ſituée ſur le Gange ; d'autres dans la partie de l'Inde qui eſt du côté de la Bactriane & de la Perſe ; c'eſt ce que les Chinois appellent l'*Inde occidentale* : en général, il paroît être né dans les pays de l'Inde qui ſont au Nord & au Nord-oueſt ; mais il prêcha ſa doctrine en différens endroits.

*Mém. de l'Ac. tome XXVI, p. 777. Alphab. Tibét. p. 429. [illegible] tom. III.*

(a) *Ki-tou-kio* ou *Ki-che-kio* eſt le nom Indien de cet Oiſeau : il eſt corrompu par les Chinois.

Du temps d'Hérodote, on connoissoit peu les Indes; cependant, ce qu'il en rapporte semble confirmer que la Religion des Samanéens y étoit établie. Il ne fait aucune mention du nom de ces Philosophes ni de celui des Brahmes; mais il parle d'Indiens qui ne tuent aucun animal, qui ne sèment point, qui n'ont point de maisons, & qui ne vivent que de ce que la terre produit: cette manière de vivre est conforme à celle des Samanéens. Mais il paroît que cette Religion n'étoit pas encore universellement répandue dans l'Inde, puisqu'il fait mention d'autres peuples qu'il appelle *Padéens*, Παδαῖοι : *ceux-ci*, dit-il, *tuent leurs parens & leurs amis, & les mangent, pour leur épargner les peines de la vieillesse ou de la maladie;* coutume barbare, entièrement opposée à la doctrine des Samanéens. Ce n'est que depuis l'expédition d'Alexandre qu'on a connu les Brahmes, & l'on apprend dans l'histoire de ce Conquérant, qu'ils étoient puissans du côté de l'Indus, ce qui paroît appuyer le récit des Chinois, qui placent le berceau de cette Religion vers la Bactriane.

*Liv. III, p. 202.*

Arrien dit qu'Alexandre étant dans le pays des *Malli*, situé près de l'Indus, alla assiéger une ville dont les Brahmes étoient les maîtres: elle étoit dans le voisinage de l'Hydraotes, qui se jette dans l'Indus. Il y avoit aussi alors des Brahmes dans tous les pays qui sont le long de ce même fleuve, & ce Conquérant en fit tuer quelques-uns dans le pays des *Musicani*, vers son embouchure, parce qu'ils avoient porté les peuples à la révolte. Ainsi les Brahmes qui avoient la même Religion que les Samanéens, paroissent avoir été plus particulièrement établis dans l'Inde occidentale, ce qui peut faire croire que leur Législateur a paru dans ces contrées plutôt que dans celles qui sont plus au Sud-est; & c'est le sentiment des Chinois, qui le font naître dans l'Inde occidentale, voisine de la Bactriane. Suivant ces mêmes Chinois, il y avoit là des contrées dont les Brahmes étoient les maîtres. Ces Brahmes, ainsi que les Samanéens, comme on le verra dans la suite, suivoient la doctrine de *Fo;* mais il y avoit parmi eux plusieurs

*Expéd. d'Alex. l. VI, p. 127.*

*Ibid. p. 134.*

ſectes, & tous ceux qu'on appelle *Brahmes*, n'avoient pas la même doctrine. Le P. Pons place auſſi l'origine des Brahmes dans le Nord, entre le mont Hima & la rivière Jamouné, qui eſt celle de Dehli, d'où il ſe ſont répandus dans toute l'Inde.

*Lettr. édif. tome XXVI, p. 220.*

Suivant les hiſtoriens Chinois, d'après les livres Indiens, ce Légiſlateur qu'ils nomment *Che-kia-méou-ni*, & qui fut enſuite appelé *Fo* ou *Fo-téou*, naquit dans une année qui correſpond à la neuvième du règne de *Tchoang-vang*, empereur de la Chine, de la dynaſtie des *Tcheou*, ou à l'an 688 avant J. C. mais ſuivant un autre Auteur, cité par le même, ce Philoſophe ſeroit beaucoup plus ancien, puiſque l'époque de ſa naiſſance répondroit à la vingt-quatrième année du règne de *Tchao-vang*, empereur de la même dynaſtie : on la fixe au huitième jour de la quatrième lune de l'an nommé *Kia-in*, dans le cycle Chinois, ce qui concourt avec l'an 1027 avant J. C. la différence eſt de trois cents trente-neuf ans entre les deux époques. Un autre Auteur, dans un Ouvrage fait exprès, qui renferme l'hiſtoire de cette Religion dans les premiers temps de ſon établiſſement chez les Indiens, donne la même époque, c'eſt-à dire, la vingt-quatrième année du règne de *Tchao-vang ;* & il ajoute que depuis la naiſſance de ce Légiſlateur juſqu'à la première des années appelées *Long-hing*, de la dynaſtie des *Song*, qui répond à l'an 1163 de J. C. il s'eſt écoulé deux mille deux cents quatre-vingt-cinq ans, ce qui fait remonter l'époque de cette naiſſance à l'an 1122 avant J. C. cette différence d'environ cent ans, ne vient que de la variation de la chronologie Chinoiſe, puiſque les deux Hiſtoriens s'accordent ſur l'année du règne, & ſur le Prince ſous lequel ils ſont naître le philoſophe Indien. L'Ouvrage que je cite eſt intitulé *Tching-ſa-chi-pou*, c'eſt-à-dire, *Hiſtoire des ſiècles de la première Loi :* l'Auteur dit dans ſa préface, qu'elle a commencé au philoſophe *Che-kia-méou-ni ;* il fait connoître tous les Philoſophes qui ſont venus après lui, & indique ce qu'ils ont fait. Je ne connois cet Ouvrage que par ce que *Ma-tuon-lin* en rapporte : il doit renfermer beaucoup de détails curieux ſur la religion Indienne.

*Ma-taon-lin, liv. CCXXVI, p. 1.*

*Ibid. p. 7.*

*Ibid. liv. CCXXVII, p. 17.*

L'époque que je viens de rapporter, même celle qui remonte le plus haut ; ce que j'ai dit de l'état des Indiens, qui étoient encore barbares avant la naissance de ce Philosophe ; ce que j'ai cité de l'Ouvrage dont je viens de parler, qui place la première loi dans l'Inde sous *Che-kia-méouni*, sont des faits qui détruisent les prétentions de nos voyageurs Européens, sur l'antiquité de la religion Indienne.

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVI, p. 1.*

Ce *Che-kia* ou *Schaka* étoit fils aîné de *Tcing-fan*, roi du pays, appelé *Kia-goei-goei* ; sa mère étoit nommée *Yeou-hie* : on rapporte beaucoup de fables sur sa naissance. Le nom de *Che-kia* est, suivant les Chinois, un mot indien qui signifie *très-bon* ou *très-miséricordieux (Meng-gin)* ; c'est le même personnage qui est appelé par M. Dow *Beass-mouni* ou *Beas l'inspiré*, que les Indiens, dit-il, regardent comme un prophète & un philosophe, qui composa ou plutôt recueillit les *Vedes* ; car ces peuples prétendent que c'est *Brahma* lui-même, c'est-à-dire *Dieu*, qui en créant le monde donna aux hommes ces livres, réputés sacrés, pour les diriger. Ce *Beass-mouni* vivoit, suivant M. Dow, sous le règne de *Judishter*, dans la ville d'Hastanapour, vers le commencement du *Cal-jougam* ou renouvellement du monde : l'année 1768 de l'ère Chrétienne, répondoit à l'an 4886 de cette époque. Suivant Abraham Roger, l'année 1639 répondoit à l'an 4739 de cette même époque ; ce qui concourt avec l'an 3100 avant l'ère Chrétienne ; & suivant M. Dow, à l'an 3118. Voilà, s'il faut en croire ces traditions Indiennes, les plus anciens livres du monde, puisque la Divinité les a fait paroître à la Création de l'Univers. Mais pouvons-nous adopter, sans examen, de pareilles idées qui doivent leur origine à la vanité de ces peuples ? Ce qu'ils disent des différens âges du monde, est si chargé de fables & si confus, qu'on ne peut y ajouter foi. Revenons à des faits moins fabuleux. Nous avons vu plus haut que le témoignage de ces mêmes Indiens, rapporté par d'anciens Auteurs Chinois, est contraire à toutes ces prétentions dont le peuple peut être jaloux, mais que les gens éclairés rejettent. Les Indiens

*Dissert. sur la Rel. des Brahm. p. 17.*

étoient des barbares vers l'an 1100 avant J. C. comme je l'ai rapporté : ainſi l'antiquité de leurs livres ne doit pas précéder cette époque ; & ceci eſt encore confirmé par le *Bagavadam*, livre Indien dont j'ai parlé dans un Mémoire particulier. L'auteur de ce livre s'annonce pour être du temps des Vèdes : cependant il fait mention dans ſon Ouvrage, de l'établiſſement des Mahométans & des Turcs dans l'Inde ; mais pour couvrir l'impoſture, il prend le ton de Prophète. Devons-nous l'en croire ? Des faits ſi importans ne peuvent pas être appuyés ſur des fables, ni ſur des eſpèces de miracles, ni ſur des conjectures haſardées ; il faut des époques. Les Chinois, d'après les Indiens, nous en préſentent de plus circonſtanciées qui ſe concilient avec l'Hiſtoire générale ; il faut nous y arrêter en attendant qu'on nous en offre encore de plus ſûres, s'il eſt poſſible.

Ce *Che-kia*, à l'âge de dix-neuf ans, quitta ſa famille, & les prérogatives que lui donnoit ſa naiſſance, c'eſt-à-dire, le titre de Prince héritier, pour ſe livrer à l'étude du *Tao*, ou de l'*Intelligence qui régit le monde*. Il finit à trente ans ſes méditations ; enſuite il publia ſa doctrine pendant quarante-neuf ans, & vécut en tout ſoixante dix-neuf ans. Il étoit parvenu à réprimer tellement ſes paſſions, & à acquérir une ſi grande pureté, qu'on lui donna le nom de *Fo* ou *Fo-to* ou *Fo-tou*, termes Indiens qui, ſuivant les Chinois, ſignifient *très-pur;* les Japonois prononcent *Budſu* : un petit Dictionnaire imprimé nouvellement à la Chine, qui ne renferme que des mots concernant cette Religion en Thibétan, en Tangout, en Tartare-Mogol & Mantcheou, avec le mot Chinois correſpondant, rend ce nom par celui de *Pouti :* c'eſt le *Boudha* des Indiens. Ainſi ce Légiſlateur eſt devenu la Divinité même, en s'identifiant avec elle, ce qui eſt conforme au ſyſtème Indien.

*Che-kia* fut expoſé, pendant ſes prédications, aux inſultes & aux railleries de ſes contemporains : à la fin, ſa doctrine triompha, & il eut un grand nombre de diſciples qui furent nommés *Sang-muen* ou *Cha-muen*, mot Indien corrompu

par les Chinois, qui signifie *cœur bienfaisant :* ce sont ceux que l'on nomme dans l'Inde *Samanéens.* Les Grecs qui les ont connus, les appellent de même: Porphyre en parle, & les distingue des Brahmes ; mais il leur donne à peu-près la même Religion. S.t Clément d'Alexandrie dit « qu'il y a » dans l'Inde deux espèces de Gymnosophistes ; les uns appelés » *Sarmanes*, & les autres *Brakhmanes ;* que les premiers sont » des Solitaires qui vivent dans une grande austérité : ils » suivent, ajoute-t-il, la doctrine de *Boudha*, qu'ils honorent comme un Dieu. » Strabon en parle aussi sous le nom de *Germanes.* S.t Clément semble distinguer les Samanéens qu'il place dans la Bactriane, des Sarmanes qu'il met dans l'Inde; mais il est constant que ce sont les mêmes Philosophes : on peut consulter à ce sujet le *Mémoire de M. l'abbé Mignot.* On voit par-là pourquoi les Grecs ont distingué les Samanéens des Brahmes : les premiers étoient des Philosophes anachorètes, & les seconds vivoient dans le monde. Aujourd'hui encore ceux des Brahmes qui sont appelés *Sanjassis* & *Gnanigueul*, vivent comme ces anciens Samanéens.

*De Abstin.*

*Christ. des Indes, t. II, p. 319.*

*Strom. liv. I, p. 305.*

*Mém. de l'Ac. tome XXXI, p. 95.*

Le nom de *Boudha* est celui que prit *Vischnou* dans une de ses incarnations; ainsi il paroît être le même que ce Dieu des Indiens.

Les Chinois nomment encore les Samanéens *Sem* & *Pi-kou ;* ceux-ci étoient les plus austères : il y avoit aussi des sociétés de femmes, & celles-ci étoient appelées *Pe-kieou-ni.* Quant aux gens du monde qui suivoient cette doctrine, on les nommoit *Yeou-po-se*, & les femmes *Yeou-po-y*, termes Indiens, mais corrompus par les Chinois.

Nous retrouvons encore dans les Indes ces *Pi-kou* dont parlent les Chinois. Dans l'*Ézour-vedam*, il est fait mention de quatre états; celui du mariage, celui du célibat, celui des Sanjassis, & celui des *Oudoutas* ou *Bikouk :* on reconnoît dans ce mot ce que les Chinois nomment *Pi-kou.* Celui qui embrasse l'état de Sanjassi doit quitter pour toujours, père, mère, femmes & enfans, renoncer à tout, détruire toutes ses passions, & ne conserver des biens de ce monde

*Liv. III, c. 2.*

qu'un bâton, un vaſe pour boire & un morceau de toile pour ſe couvrir : il ne doit plus porter le cordon, qui eſt la marque extérieure des Brahmes; il doit vivre d'aumône ſans la demander; ne point s'aſſeoir pour manger ce qu'on lui donne, comme s'il ne devoit s'arrêter nulle part : enfin l'état le plus parfait, eſt celui de ces Sanjaſſis qui ſe ſont Bikouk. « Ceux-ci, dit l'*Ézour-vedam*, doivent regarder tous les « hommes du même œil, recevoir indifféremment de tous « ceux qui veulent leur donner, ne craindre rien de tout ce « qui peut arriver; n'avoir aucune paſſion, pour ne s'occuper « que de la connoiſſance de Dieu & de la vérité : ils doivent « ſe préſenter à la porte des gens du monde, recevoir ſi on « leur donne, paſſer outre ſans murmurer ſi on les refuſe. Ils « ne ſont aſtreints à rien à l'égard du manger : ils reçoivent « de tout le monde & mangent ce qu'on leur donne; mais ils « doivent s'abſtenir de liqueurs enivrantes. »

Cet état le plus parfait, enſeigné par les Vèdes, ſuivant l'*Ézour-vedam*, eſt le même que celui qui eſt preſcrit dans les livres des Samanéens, ce qui me porte à croire que ces livres ſont les mêmes que les Vèdes : il eſt conſtant, comme on le verra dans la ſuite, que la doctrine eſt la même.

Ces Bikouk ou Pikou, ſont ceux que les voyageurs Arabes, traduits par M. l'abbé Renaudot, nomment *Bicar*. La reſſemblance des deux lettres Arabes *waw* & *ra*, a occaſionné cette mépriſe de la part des copiſtes du manuſcrit; du reſte, ce que ces Arabes diſent de ces Indiens, eſt la même choſe que ce que je viens de rapporter. Abraham Roger parle auſſi des Oudoutas, qu'il nomme *Avadoutas*, les mêmes que les Bikouk ; & il eſt d'accord avec ce que je viens de dire. Ces Samanéens ont joui pendant long-temps d'un grand crédit, & il y a apparence que les Brahmes qui ne vivoient pas comme eux, en auront été jaloux.

*Ancien. Rel. p. 108.*

*p. 291*

Boudha, après avoir prêché ſa doctrine pendant quarante-neuf ans, & avoir fait un grand nombre de diſciples, ſe retira dans la ville de *Kieou-chi-na*, monta ſur un arbre appelé *Po-lo-choai*, où il reſta pendant deux mois & quinze jours,

& entra ensuite dans le *Nipon* ou *Niroupon*, ce qui signifie en Indien la *mort*, ou une joie pure & éternelle : on dit qu'il fut changé en grand dragon céleste *(b)*.

Boudha n'avoit rien écrit ; mais après sa mort, cinq cents de ses disciples, dont les principaux sont *Ta-kia-ye* ou le grand *Kia-ye* & *O-nan*, rassemblèrent tout ce qu'il avoit enseigné, le transcrivirent, & en firent un corps qu'ils divisèrent en douze *Pou* ou *Classes*. Les Japonois appellent ces personnages *Kasja-sonsja* & *Annan-sonsja* : ce dernier mot paroît répondre à l'Indien *Sanjassi*. Plusieurs siècles après, parut un *Poussa* nommé *Lo-han* qui composa des Discours dans lesquels il expliqua cette doctrine.

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVI, p. 2.*

On fut partagé, dès les premiers temps de l'établissement de cette Religion, sur les sentimens de Boudha, & il en résulta deux grandes Sectes ; l'une appelée *Ta-tching*, & l'autre *Siao-tching* : en Chinois le mot *Tching* signifie un *char*, *conduire*, *gouverner*, *monter*, *degré* ; & il répond à un mot Indien que les Chinois prononcent *Yen*. Dans la suite, il s'en forma trois ; le *Maha-yen*, le même que le *Ta-tching*, ou le grand *Tching* : les deux autres ne sont pas désignés par leurs noms Indiens ; mais les Chinois les appellent *Tchong-tching* ou *Tching du milieu*, c'est-à-dire, *le second* ; & *Siao-tching*, c'est-à-dire, *le petit* ou *le dernier*. Enfin long-temps après, il s'en établit jusqu'à cinq. Ce fut le Samanéen *Ki-kao-yuen* qui soutint que cela étoit dans le *San-tsang* ou *les trois Trésors*, collection de Livres sacrés ainsi nommée.

*Tching-tse-tong, tom. II, p. 29.*

Le premier de ces *Tching* est nommé le *Tching de l'homme*.

Le second, celui du *Ciel*.

Le troisième, celui des *Ching-ven* : ce sont des hommes parvenus à une grande célébrité.

Le quatrième, celui des *Yuen-kio* : c'est un degré de perfection plus éminent.

---

(b) *Tien-long-gin-kuei*.

Le cinquième

Le cinquième eſt celui des *Pouſſa*, perſonnages encore plus accomplis.

On voit qu'il doit être queſtion ici de différentes doctrines plus ou moins parfaites, adoptées par ces différens États; mais, comme je l'ai dit, il n'y en eut dans l'origine que deux qui ont toujours ſubſiſté depuis; en ſorte que les uns ſuivent la doctrine du *grand Tching*, & les autres celle du *petit Tching*.

Voilà, ſuivant les Chinois, d'après les Indiens eux-mêmes, l'origine des deux grandes Sectes & des livres de la Religion Indienne. Ces livres n'ont pas été compoſés par le Fondateur de cette Religion, & ne ſont que l'ouvrage de ſes Diſciples. Un Auteur Chinois dit que « *Boudha*, après avoir examiné le caractère des Indiens, en s'y conformant & en le rectifiant, « parvint à inſtruire & à policer ces peuples, » qui, comme nous l'avons vu, n'étoient auparavant, c'eſt-à-dire, vers l'an 1100 avant J. C. que des barbares & des brigands. Du reſte les Chinois parlent avec beaucoup de mépris de toute cette doctrine Indienne, qu'ils regardent comme très-inférieure à la leur; & on ne voit aucune preuve ſolide de ce que M. l'abbé Mignot a avancé que Confucius avoit été inſtruit dans l'École des Brahmes: il ne le dit que d'après un Auteur cité par M. d'Herbelot.

*Mém. de l'Ac. tome XXXI, p. 89.*

*Ma-touan-lin.*

On diſtingue cette Religion de *Fo* en trois époques différentes. Dans la première, elle étoit appelée *Tching-fa*, comme qui diroit la *première Loi*: ſuivant un livre dans lequel on donne l'hiſtoire de ſes premiers temps, cette époque a commencé à la mort de *Fo* ou *Boudha*, & a duré cinq cents ans. La ſeconde eſt nommée *Siang-fa*, la *Loi des Figures* ou *des Images*: elle a duré mille ans. La troiſième nommée *Mo-fa*, ou la *Loi dernière*, doit durer trois mille ans. Or Boudha eſt né en 1027 ou en 1122, & il a vécu ſoixante-dix-neuf ans; ainſi il eſt mort en 969 ou en 1043 avant J. C. Voilà où a commencé la première Loi qui ayant duré cinq cents ans, a dû finir vers l'an 469 ou 543 avant J. C. On verra dans la ſuite que les Siamois datent de l'an 544, époque qui

*Tching-fa-tsi-lim.*

femble être la même que celle-ci. La Loi des Images ou la feconde Loi a donc commencé en 544 avant Jésus-Christ; & comme elle a duré mille ans, elle a fini vers l'an 531 ou 457 de J. C. terme où a dû commencer la dernière Loi qui fubfifte encore. Mais toutes ces époques doivent être placées beaucoup plus bas : fi Boudha n'eft né qu'en 688 avant J. C. comme le dit un Auteur Chinois, la première Loi n'auroit commencé qu'en 609, année de la mort de *Fo;* la feconde vers l'an 109 avant J. C. & la troifième vers l'an 891 de J. C. Ce feroit à l'hiftoire de l'Inde à nous inftruire comment font arrivés ces différens changemens; mais elle nous eft entièrement inconnue : on voit feulement par-là que la Religion Indienne n'a pas toujours été la même depuis fon origine, & qu'elle n'eft pas auffi ancienne qu'on le prétend.

## I I.

### *Idée générale de la Religion Indienne, & Réflexions fur les Livres dans lefquels fes Dogmes font renfermés.*

*Ma-touan-lin.*

DANS cette Religion, les gens du monde qui l'avoient adoptée, étoient obligés de s'abftenir du menfonge, du meurtre, du vol, de l'impudicité & des liqueurs enivrantes. Ces cinq préceptes font encore ceux que les Indiens font tenus d'obferver. Quant à ceux qui étoient plus particulièrement attachés à cette doctrine, & qui embraffoient l'état de Samanéen ou de Religieux, ils fe rafoient les cheveux & la barbe, écartoient tout ce qui pouvoit les empêcher de parvenir à la pureté, abandonnoient leurs familles pour fe retirer dans des efpèces de Monaftères où ils vivoient paifiblement enfemble, s'occupant de la prière & de la purification de leur cœur. Tels font encore à peu-près un grand nombre de Pénitens des Indes. Les Samanéens avoient deux cents cinquante préceptes qu'ils devoient obferver ; mais les femmes qui embraffoient le même état, & qui étoient des efpèces de Religieufes, en avoient cinq cents.

Boudha enfeigna que, *quoique le corps fût fujet à la*

*naissance & à la mort, il y a une ame immortelle qui n'est jamais détruite, & qui existe avant le corps ; qu'en passant par une infinité de corps, elle se purifie, redevient parfaite, & se réunit à la Divinité.* Voila bien clairement le dogme de l'Immortalité de l'ame, & celui de la Métempsycose, admis par les Indiens. Il enseigna encore que « tout dans ce monde avoit sa naissance, sa perfection & sa destruction ; « que la durée de ces trois termes étoit appelée un *siècle*, en « Chinois *Kie* ; qu'avant ce ciel & cette terre il avoit existé « une infinité de ces siècles, dans chacun desquels il y avoit « eu des *Fo* qui avoient publié des Religions ; que, dans chacun « de ces siècles, le nombre de ces *Fo* n'étoit pas toujours le « même ; que, dans le siècle présent, il y en aura mille ; que, « depuis son commencement jusqu'à *Che-kia*, il y en a déjà « eu sept, dont un est nommé le *Fo-Mi-le*, auquel on attribue « des livres. »

Toutes ces idées sont admises par les Samanéens ; mais ont-elles été proposées par *Che-kia* lui-même, ou ses Disciples & ses successeurs n'y ont-ils pas ajouté ? c'est ce que j'ignore. Je présume cependant que cette Religion, plus simple dans son origine, a dû dans la suite être altérée. On y a sans doute fait ou des additions ou des changemens; c'est ce que semble confirmer la division que l'on en fait en trois époques dont j'ai parlé plus haut, en première Loi, en Loi des Images, & en dernière Loi. Quoique l'on n'explique point en quoi dans ces trois époques elle différoit, il est vraisemblable que dans la seconde, qui a dû commencer vers l'an 470 ou 544 avant Jésus-Christ, on s'est livré davantage au culte des Images : alors on aura composé des livres pour expliquer les plus anciens, conformément au nouveau culte ; & il n'est pas rare, dans ces circonstances, que les partisans de la nouvelle Religion en composent en secret, & qu'ils les attribuent au premier Législateur, comme dans la suite on aura pu lui attribuer encore des livres dont les Auteurs étoient inconnus. D'ailleurs les Indiens sont assez dans l'usage d'attribuer à la Divinité leurs livres religieux.

Suivant la doctrine de ces Samanéens, après cette dernière loi, tous les hommes seront plongés dans l'ignorance; la religion de *Fo* ne subsistera plus; on ne commettra plus que des crimes, & le cours de la vie humaine sera très-abrégé: cet état durera environ cinq mille ans; alors les hommes naîtront le matin pour mourir le soir. Il arrivera ensuite un grand feu, des vents impétueux & un déluge, qui détruiront ce monde: bientôt après paroîtra une nouvelle génération; les bonnes mœurs & la sincérité renaîtront, c'est ce qu'on appellera le *Petit siècle :* il y en aura plusieurs qui se succéderont, & dans chacun d'eux il naîtra un *Fo.*

On admet dans cette Religion quatre degrés de perfection, & c'est *Fo* lui-même qui les a enseignés:

Le premier est le *Siu-ta-tan.*

Le second est le *Su-ta-che.*

Le troisième est le *O-na-che.*

Le quatrième est l'*O-lo-han (c).*

Ceux qui sont parvenus à ce quatrième degré, dit l'auteur Chinois que je copie, ne sont plus embarrassés, ni par la sortie, ni par l'entrée; ni par la naissance, ni par la mort; ni par l'aller, ni par le venir; ni par le caché, ni par le manifeste; mais ceux qui peuvent parvenir au-dessus de l'*O-lo-han,* sont nommés *Pou-sa :* ils voient alors très-clairement la nature de *Fo* ou de la *Divinité,* & sont parfaits dans la loi. Nous apprenons, par les Relations, que les *Pou-sa* sont regardés comme autant de divinités auxquelles on rend un culte.

Je ne finirois pas si je voulois exposer ici tous les principes de cette Religion, faire connoître toutes les différentes sectes qui se sont établies, en quoi elles diffèrent les unes des autres; ce travail seroit immense, & il nous manque encore beaucoup de secours : ce que j'ai dit suffit pour nous faire

---

*(c)* Tous ces noms sont Indiens, mais corrompus par les Chinois.

voir qu'elle eſt née dans l'Inde. De plus, en rendant compte de différens ouvrages Indiens traduits en Chinois, j'aurai occaſion de parler de différens points de cette Religion.

Nous n'avons aucune idée exacte & préciſe des livres qui dans l'Inde ſont regardés comme les livres ſacrés de la Religion, je veux dire des Vèdes. Abraham Roger fait des quatre Vèdes un ſeul corps de doctrine : « le premier, dit-il, ou le *Rogou-vedam*, traite de la première cauſe, de la première « matière, des Anges, de l'ame, de la récompenſe des bons « & de la punition des méchans; de la génération des Etres & « de leur corruption; du péché, & comment il peut être par- « donné. Le ſecond, ou l'*Ézour-vedam*, traite des ſupérieurs « ou gouverneurs, auxquels ils attribuent la domination ſur « toutes choſes. Le troiſième, ou le *Sama-vedam*, eſt tout-à- « fait moral. Le quatrième, ou l'*Adharvana-vedam*, traite des « cérémonies, des fêtes, &c. » ce dernier eſt dit-on perdu. M. Dow dit à peu-près la même choſe ſur ces quatre Vèdes.

*Page 35.*

Selon le P. Pons, les Brahmes ont leur Religion à part, qui eſt inconnue au peuple, quoiqu'ils ſoient les Miniſtres de la Religion populaire : chez ces Brahmes, les quatre *Vedam* ou *Bed*, ſont d'une autorité divine. Ces Brahmes ſont partagés en quatre ſectes, dont chacune a ſa loi propre : le *Roukou-vedam*, ou, ſelon la prononciation Indienne, *Rec-bed*, & le *Yajour-vedam* (c'eſt l'*Ezour-vedam* d'Abraham Roger), ſont plus ſuivis dans la péninſule entre les deux mers ; le *Sama-vedam* & *Adharvana-vedam* ou *Brahma-vedam*, dans le Nord. D'après cela, il eſt viſible que, ſelon ces Miſſionnaires, les quatre Vèdes ſemblent ne devoir pas former un ſeul & même corps de doctrine, puiſqu'ils ne ſont pas généralement adoptés : de même, ils ne peuvent pas contenir les cérémonies de la Religion du peuple, puiſqu'il eſt défendu de les lui communiquer, & que d'ailleurs ils appartiennent à la doctrine ſecrète qui n'admet point toutes ces cérémonies ; car, dans l'Inde, il y a deux doctrines, l'une extérieure, qui eſt la Religion du peuple ; l'autre intérieure, qui eſt celle des Philoſophes. On convient auſſi, aſſez généralement, que

*Lettr. Édif. tom. XXVI, p. 235.*

l'*Adharvana-vedam*, auquel le P. Pons donne encore le nom de *Brahma-vedam*, est perdu : il étoit suivi dans le nord de l'Inde, d'où cette Religion a passé à la Chine. Or, parmi le grand nombre de livres Indiens qui ont été traduits en Chinois, il en existe un qui est regardé comme la base de cette religion Indienne, & qui porte le titre de *livre de Brahma:* il est à la Chine le livre le plus important de cette Religion; on en a fait plusieurs traductions, & une infinité de commentaires. Ce livre me paroît devoir être le *Brahma-vedam*, qui est perdu dans l'Inde; mais je suis tenté de croire, pour des raisons que je développerai dans la suite, qu'il doit être différent de l'*Adharvana-vedam :* d'après cela, on peut soupçonner que tous les Vèdes doivent se retrouver à la Chine. Dans la seconde partie de ce Mémoire, je ferai connoître ce livre de Brahma, & plusieurs autres qu'on a eu beaucoup de peine à communiquer aux Chinois, à cause des sermens qu'on avoit faits de les tenir secrets. Ce que le P. Pons ajoute, est conforme à ce qu'on lit dans ces livres : « Autant » que j'en puis juger, dit-il, par le peu que j'en ai vu, ces » Vèdes ne sont qu'un recueil de différentes pratiques superstitieuses, » & souvent diaboliques, des anciens *Richi* ou *Pénitens*, » & *Mouni* ou *Anachorètes :* tout est assujetti, & les Dieux » même, à la force intrinsèque des sacrifices & des *mantram;* ce sont des formules sacrées dont ils se servent. » C'est effectivement ce que je trouve dans les livres Indiens traduits en Chinois, & sur-tout dans celui de Brahma.

*Lettr. Édif. tom. XXVI, p. 222.*

La langue Samscretane, dans laquelle sont écrits ces Vèdes, est fort ancienne. « Probablement, dit le P. Pons, c'étoit la » langue vivante dans le pays habité par les premiers Brahmes; » mais, après bien des siècles, elle s'est insensiblement cor- » rompue, au point que le langage de ces livres est souvent » inintelligible aux plus habiles Indiens, qui ne savent que le Samscretan fixé par les grammaires. » Tous les Missionnaires conviennent de ce fait : j'ajoute que c'est dans cette langue que les livres Indiens, traduits en Chinois dans les III.^e, IV.^e, V.^e & VI.^e siècles, étoient écrits; les Chinois en ont conservé

*Ibid. t. XXI, p. 447.*

le caractère, ainsi que les formules Indiennes ou ces *Mantram* dont parle le P. Pons.

D'après les Vèdes, on a composé le *Dharma-chastram*, qui contient la pratique des différentes sectes, les rits de toute espèce, les cérémonies & les loix pour l'administration de la Justice : voilà la Religion vulgaire, dans laquelle on a personnifié tous les attributs de la divinité ; & l'on admet les fables les plus absurdes que le peuple croit, & que les Philosophes lui enseignent, quoiqu'ils n'en croient rien, n'admettant qu'un seul Dieu, l'ame de l'Univers répandue par-tout. Mais ces Brahmes eux-mêmes sont divisés en six principales Sectes ou Écoles philosophiques, distinguées chacune par quelque sentiment particulier sur la félicité & sur les moyens d'y parvenir : ce sont-là les motifs des divisions qu'il y a eu à la Chine parmi les anciens Samanéens.

*Lett. Édif. tom. XXVI, p. 237.*

*Ibid. p. 239.*

Outre ces six sectes, il est encore fait mention de deux autres, l'*Agama-chastram* & le *Bauddamatham*, qui sont autant d'hérésies opposées au *Dharma-chastram*. Ceux de l'*Agamam* n'admettent point de différence de condition parmi les hommes, ni de cérémonies légales : on les accuse de magie. Les Boudhistes, ou sectateurs de Boudha, sont accusés d'Athéisme, & n'admettent de principes de nos connoissances que nos sens. Le P. Pons dit que les Agamistes sont de la secte des peuples du *Maha-sin* ou grand *Sin*, qui comprend tous les royaumes au-delà de la Perse, vers l'Orient : les Bonzes de la Chine, les Lamas du Thibet, sont Boudhistes ; mais toutes ces opinions ne sont nées que successivement. Dans l'origine, il n'y avoit que deux sectes fondées sur les mêmes livres ; & toutes ces sectes devinrent ennemies. L'école de *Nyayam*, c'est-à-dire, *raison, jugement*, qui se livra beaucoup à la logique, fut celle qui persécuta le plus les Boudhistes : ses sectateurs firent faire de ceux-ci un massacre horrible dans plusieurs royaumes. Un de ces Philosophes de l'école de Nyayam, qui s'étoit le plus distingué dans cette persécution, pour se purifier de tant de sang qu'il avoit fait répandre, se brûla en cérémonie à Jagannath, sur la côte d'Orixa.

*Ibid. p. 247.*

*Chrift. des Indes, t. II, p. 329.*

M. de la Croze dit qu'il paroît, par les livres des Samanéens, qu'on trouvoit encore de ces Baudiftes il y a cinq cents foixante ans fur la côte de Coromandel. Il eft conftant par les Chinois, comme on le verra dans la fuite, qu'en 966 de J. C. l'Inde étoit encore remplie de Samanéens; qu'il y avoit même dans ce pays beaucoup de temples pour les Chinois en particulier, & que la religion Indienne étoit la même dans l'Inde qu'à la Chine. En général, il paroît que c'eft plutôt le nom des Samanéens que leur doctrine, qui aura été détruit dans l'Inde, puifque par-tout, pour le fond, c'eft la même Religion qui s'eft partagée fucceffivement en différentes fectes : peut-être que dans l'Inde, le nom de Samanéens fera refté plus particulièrement à une de ces fectes qui aura été détruite.

Il faudroit avoir des Mémoires plus étendus, foit de l'Inde, foit de la Chine, pour connoître & diftinguer ces différentes fectes. Les Chinois, en parlant en général de cette Religion, fe contentent d'appeler du même nom de *Seng* & de *Samanéen,* tous ceux qui fuivoient la religion Indienne, parce que toutes ces fectes partoient d'une même fource. Ce qui a pu augmenter chez les Indiens la haine pour les Boudhiftes, c'eft que cette Religion s'étant répandue par-tout, les peuples du Thibet, de la Tartarie & de la Chine, ont ceffé de reconnoître les chefs ou pontifes Indiens, pour s'attacher au grand Lama: mais il eft conftant, je le répète, que les Sanjaffis, les Avadoutas, & les autres Pénitens des Indes, ont encore à préfent la même doctrine que les Samanéens.

J'ai dit plus haut que les Indiens, d'après le témoignage cité par les Chinois, n'ont été policés que vers l'an 1027 ou 1122 avant J. C. je dois ajouter ici que cette époque eft à peu-près la même que celle qui réfulte de l'examen que j'ai fait d'un livre Indien intitulé *Baga-vadam,* dont la traduction avoit été envoyée à M. Bertin, Miniftre & Secrétaire d'État. L'auteur de cet Ouvrage y eft fuppofé vivre vers le commencement du monde, & être contemporain de l'auteur des Vèdes; mais en examinant différens évènemens

*Mém. de l'Ac. t. XXXVIII, p. 312.*

qui

qui y sont rapportés, & qui ne peuvent être que bien postérieurs à cette époque, il résulte que la fondation du royaume des Indes ne va pas au-delà de mille à onze cents ans avant Jésus-Christ sous *Paricchitou ;* ainsi le Législateur *Che-kia* ou *Boudha* seroit à peu-près du même temps : or avant cette époque, l'Égypte, la Chaldée, la Phénicie, étoient policées, & l'on y cultivoit depuis long-temps les Sciences.

D'un autre côté, l'Inde a été connue de très-bonne heure: de tout temps elle a excité la cupidité des Nations étrangères qui se sont livrées au Commerce. Aussi-tôt que les Romains furent maîtres de l'Egypte, ils allèrent aux Indes. Avant eux les Grecs, sous les Ptolemées, firent le même commerce. Séleucus Nicator maître de la Babylonie, enleva à Sandrocottus roi des Indes, plusieurs Provinces, & les successeurs d'Alexandre dans la Bactriane poussèrent leurs conquêtes le long de l'Indus. Darius avoit fait auparavant la même chose, & avoit envoyé une flotte sur ce fleuve. Nécao roi d'Égypte en avoit envoyé une par la Mer rouge, qui fit le tour de l'Afrique. Suivant Arrien, au commencement de ses *Indiques*, les pays voisins de l'Indus avoient été soumis aux Assyriens. Nous connoissons les grandes navigations des Phéniciens, celle des flottes de Salomon, & la dispersion des Juifs dans toute l'Asie. Il est nécessaire de se rappeler que ceux des Indiens qui ont été les premiers policés, demeuroient dans le Nord & dans le voisinage de l'Indus, pays où toutes les Nations dont je viens de parler, se rendoient plus facilement ; ainsi ces Indiens ont dû profiter du commerce qu'ils pouvoient avoir avec elles.

On ne peut pas dire que la Religion Indienne, telle qu'elle est à présent, n'ait pas souffert des changemens & des altérations considérables. Les trois époques que j'ai citées, prouvent que pendant cinq cents ans elle a été plus simple ; qu'après ce temps, & vers l'an 544 avant Jésus-Christ elle a souffert quelque révolution qui a formé une autre époque ; c'est à peu-près le temps des grandes conquêtes de Cyrus.

Le commerce avec toutes ces Nations a pu produire ces changemens. En effet on trouve des veſtiges de la Religion Perſanne dans celle des Indes. Les Miſſionnaires ont également aperçu dans la Mythologie Indienne, des traits qui paroiſſent empruntés des Juifs & même des Chrétiens. Sans les adopter tous, il faut avouer qu'il y en a qui paroiſſent mériter attention ; tels ſont ceux que le P. Bouchet expoſe dans une de ſes Lettres à M. Huet. Les Indiens ont également pu emprunter des Grecs, puiſqu'on a trouvé dans la Langue Samſcrétane des mots grecs & latins.

*Lettr. Édif. tome IX, p. 1.*

*Ibid. t. XXVI, p. 235.*

Le P. Pons rapporte d'après les Indiens, qu'un Grec qui voyagea autrefois dans l'Inde, où il apprit les Sciences des Brahmes, leur enſeigna, à ſon tour, une méthode d'Aſtronomie ; & afin que ſes diſciples en fiſſent un myſtère aux autres ( c'eſt le caractère des Indiens de tenir leurs Sciences cachées ), il leur laiſſa dans ſon Ouvrage les noms grecs des Planètes, des ſignes du Zodiaque, & pluſieurs termes, comme celui de *Hora*, vingt-quatrième partie d'un jour, celui de *Kendrah*, pour déſigner un *Centre*. Le même Miſſionnaire ajoute que le *Raja-Raeſing* qui vivoit de ſon temps, avoit fait traduire ſous ſon propre nom les Tables de M. de la Hire; ce qui dans la ſuite fera regarder ce Raja, dit-il, comme un grand Aſtronome. C'eſt en effet l'idée que quelques voyageurs peu inſtruits de ces anciennes communications, ſe ſont formée des Aſtronomes Indiens. Les Grecs étoient répandus de tous côtés le long de l'Indus & dans la Bactriane. J'ai dit ailleurs, & il eſt néceſſaire de le répéter ici, que les Arabes avoient porté dans les Indes les Ouvrages d'Ariſtote, & les avoient enſeignés aux Indiens : ce fut *Al-Birouni* qui demeura longtemps chez eux ; il vivoit vers l'an 1029 de J. C.

Il réſulte de-là que ces peuples ont beaucoup profité des connoiſſances qui leur ont été communiquées par les Étrangers, & qu'ils ſe les ſont tellement appropriées, qu'elles ſemblent avoir pris naiſſance chez eux : ainſi on ne doit pas être ſurpris de trouver dans l'Inde des veſtiges du Judaïſme, du Chriſtianiſme, du Magiſme, &c.

Quant au Fondateur *Che-kia* ou *Boudha*, a-t-il imaginé sa doctrine de lui-même, ou l'a-t-il prise ailleurs ? C'est ce qu'il n'est pas aisé de décider, faute de monumens. On pourroit encore demander s'il est l'auteur des Livres qu'on lui attribue, ou plutôt si les Livres que ses disciples ont composés d'après ses Discours, puisqu'il n'a rien écrit, ont l'authenticité qu'on leur donne. Question aussi embarrassante que la première ; on sait que la plupart des Nations sont jalouses de remonter à une haute antiquité : les Indiens sur-tout ont porté celle de leurs Vèdes aux temps qu'ils assignent à la naissance du Monde, & ils les attribuent à Brahma. Mais écartons ces fables, pour nous en tenir aux époques que j'ai indiquées, c'est-à-dire, à celles qui tombent vers l'an 1100 avant J. C. quoiqu'il reste encore des doutes à ce sujet, & que pour les établir il faudroit d'autres monumens. Je ne veux pas me livrer à de simples conjectures.

M. le Gentil, dans son *Mémoire sur l'Inde*, dit que « les Tamouls qui habitent sur la côte de Coromandel, sont ori- « ginaires du Tanjaour & du Maduré ; qu'ils se sont répandus « le long de la côte du Carnate & dans l'intérieur des terres, « & rendus maîtres du pays. Les habitans de ces contrées « vivoient dans les bois, & à la manière des brutes. Les Ta- « mouls les forcèrent a quitter cette manière de vivre, & les « civilisèrent : ces Tamouls assurent qu'ils tiennent des Brahmes « l'Astronomie & leur Religion actuelle, & que les Brahmes « sont venus de la partie du Nord dans le Tanjaour & le « Maduré : » ce qui s'accorde avec ce que nous venons de rapporter que les Brahmes étoient établis dans le Nord de l'Inde, & que la partie méridionale de cette contrée n'a été policée que plus tard. « Ces Tamouls, continue M. le Gentil, ne peuvent dire ni dans quel temps, ni de quelle partie du « Nord précisément, ces Brahmes sont venus. C'est, ajoutent- « ils, par leur éloquence & par leur austerité, que les Brahmes « sont parvenus à renverser le culte qu'on rendoit au dieu *Baouth*, « & à chasser ses Ministres. » Ce dieu *Baouth* est le *Boudha* des Samanéens. On voit qu'il ne s'agit ici que de l'expulsion de

*Mémoires de l'Acad. des Scienc. année 1772, IIe partie, p. 171.*

ces Samanéens, ce qui ne doit pas remonter bien haut ; & probablement il faut distinguer l'arrivée des Brahmes, de cette expulsion qui doit être plus moderne.

L'arrivée des Brahmes dans le Maduré & le Tanjaour, selon les Tamouls, n'est pas bien ancienne ; mais ils n'en donnent pas l'époque. Ils conviennent seulement qu'il y eut une réforme dans l'Astronomie, sous le règne d'un Roi qu'ils nomment *Salivagena* ou *Salivaganam*, qui, d'après les calculs donnés, est mort l'an 78 de J. C. On ne dit pas si ce Prince étoit Tamoul ou Brahme : cette époque est aussi fameuse dans l'Inde parmi les Tamouls, que celle de *Nabonassar* l'est chez les Chaldéens. C'est peut-être dans ce temps-là que ces peuples du midi de l'Inde ont commencé à être civilisés, en recevant de ceux du Nord les Sciences & la Religion. Mais on ne peut rien assurer pour les temps antérieurs, ni rien conclure sur l'antiquité de l'Astronomie parmi eux. On voit seulement par-là que toutes les Sciences des Indiens leur viennent du Nord.

C'est ainsi que la Religion Indienne née dans le Nord, se répandit successivement dans toute l'Inde ; mais elle n'y resta pas concentrée : elle passa dans les pays voisins, dans les îles de l'Océan Indien, dans la Tartarie, dans le Thibet, dans la Chine & dans le Japon, où elle s'établit si solidement qu'elle y subsiste encore. L'Histoire de cet établissement, autant que nous pouvons la former d'après des monumens sûrs & exacts, est digne de notre attention : elle contient des faits singuliers qui nous sont inconnus. Je vais donc les rassembler, en me renfermant cependant dans les temps qui précèdent nos voyageurs modernes. Il est extraordinaire que les Chinois nous servent de guides dans ces recherches, & nous fournissent tant de détails ; c'est ce qui doit nous rendre précieuse cette Littérature.

## III.

### *Établissement de la Religion Indienne en Tartarie.*

LA TARTARIE par laquelle je commence, a toujours été

habitée par des peuples Nomades, ou par d'autres encore plus barbares qui pouvoient à peine ſe mettre à l'abri de la rigueur de leur climat. Ceux qui veulent que le berceau de toutes nos connoiſſances ait été vers Selinginskoi & le lac Paikal, ne peuvent produire aucun monument pour étayer une conjecture ſi peu vraiſemblable. Anciennement les peuples de ces contrées, au lieu d'écriture, ſe ſervoient de quelques petits morceaux de bois qui déſignoient différentes choſes, ſuivant l'ordre & l'arrangement qu'on leur donnoit : ils n'étoient vêtus que de peaux de cochon : d'autres n'avoient aucune connoiſſance de l'écriture ; & en effet il n'exiſte aucun monument hiſtorique de ces anciens peuples ; & ſi quelques Tartares ont écrit dans ces derniers temps, c'eſt qu'ils demeuroient ou en Perſe ou à la Chine. Comment pouvoir ſuppoſer que des peuples ſi barbares vers l'ère Chrétienne, & qui le ſont preſqu'encore, aient tellement cultivé les Sciences plus anciennement, que ce ſoit de chez eux qu'elles ſe ſont répandues dans le reſte de l'Univers? Je ſais qu'on peut m'objecter l'état actuel de l'Égypte ; mais ce pays même nous préſente par-tout des veſtiges de ſon ancienne ſplendeur, atteſtée d'ailleurs par l'Hiſtoire, ce qu'on ne peut pas dire de la Tartarie. On croit que des ruines de villes qu'on y trouve, ſont d'anciens monumens de ces peuples ; mais ce ne ſont que les reſtes de quelques forteresſes que les Chinois y ont fait conſtruire anciennement. En général, les Tartares, par les conquêtes fréquentes qu'ils ont faites dans la Chine, ont été à portée de ſe livrer aux Sciences : ils l'ont fait pendant qu'ils ont été les maîtres de ce pays : ils ſe ſont policés ; mais ils n'en ont pas été plutôt chaſſés, qu'ils ſont rentrés pour ainſi dire dans leur ancienne barbarie ; tant leur climat paroît peu propre aux Sciences. Les Schammans qui vivent chez les Tongouſes de la Sibérie, & que ces peuples conſultent plutôt comme des Sorciers que comme des Prêtres, ne ſont que des deſcendans de quelques Samanéens qui y ſont venus de la Chine ou de l'Inde, & qui conſervent à peine des veſtiges de la Religion Indienne.

*Hist. des Huns, t. II, p. 51.*

*Ibid. p. 14.*

*Hist. génér. des Tat. p. 540.*

En général, nous ignorons dans quel temps cette Religion a paſſé dans la Tartarie, mais ce doit être avant Jéſus-Chriſt, au moins pour certains endroits de cette grande contrée. Il eſt conſtant par les Hiſtoriens Chinois, qu'elle étoit établie de très-bonne heure dans la partie méridionale de la Tartarie, du côté de la Bactriane & au nord de l'Indus. Nous n'avons pas, ſur la Tartarie, de monumens qui nous inſtruiſent en détail de l'établiſſement & du progrès de cette Religion : je ne puis que raſſembler ici quelques faits épars dans les Hiſtoriens Chinois ; ils ſont ſuffiſans pour nous apprendre qu'elle y a pénétré autrefois.

*Ma-touon-lin, liv. CCCXXXVIII, p. 1 & ſuiv.*

Il ſubſiſtoit du temps des Han, deux cents ans avant J. C. une Nation Tartare qui habitoit vers *So-tcheou* & *Cha-tcheou*, ſur les frontières occidentales du *Chen-ſi* ; on la nommoit en Chinois *Yue-chi*, c'eſt-à-dire, *Race de la Lune*. Vers l'an 162 avant J. C. un Roi des *Hiong-nou*, autres Tartares plus ſeptentrionaux, battit cette Nation qui fut obligée de ſe ſauver vers l'Oueſt. Ces *Yue-chi* parvinrent inſenſiblement juſque dans la Bactriane & ſur les frontières de la Perſe, s'emparèrent de tous ces pays, & devinrent très-puiſſans ; ils étendirent même leurs conquêtes juſque dans les Indes, le long de l'Indus. Ce ſont-là les Indoſcythes dont il eſt parlé dans les Auteurs Grecs : ils ſe diviſèrent en pluſieurs peuples qui formèrent différens royaumes. Ils étoient établis dans tous ces pays, lorſqu'un Général Chinois nommé *Tchang-kien* paſſa l'an 115 avant Jéſus-Chriſt dans la Bactriane. On n'a aucun détail ſur ces grandes révolutions de l'Aſie ; & ſans les Chinois, nous n'aurions pas même ces indices. Ces conquêtes des *Yue-chi* dans l'Inde ont dû les mettre à portée de connoître la Religion Indienne, & de la faire connoître aux autres Tartares.

Vers le quatrième ſiècle de l'ère Chrétienne, ( je ne puis indiquer que vaguement cette époque ) des bandes des *Yue-chi* étoient alors gouvernées par un Roi que les Chinois nomment *Ki to-lo*, prince brave qui eut des guerres fréquentes à ſoutenir contre les Khans des Tartares *Joui-joui*, alors

maîtres des pays voisins de l'Irtisch. *Ki-to-lo* tourna ensuite ses armes du côté de l'Inde, & soumit cinq royaumes de la partie du nord de cette contrée. Il avoit laissé son fils dans son ancien pays que je présume être aux environs de Kaschgar, de Khoten, & plus au Nord. On appela les habitans de ce pays, les petits *Yue-chi*, pour les distinguer des grands, qui avoient passé dans l'Inde. Les Chinois rapportent que, dans le pays occupé par les petits *Yue-chi*, on suivoit la Religion de *Fo* ou de *Boudha*, & qu'il y avoit une pyramide ou pagode de *Fo*, qui avoit trois cents cinquante pas de circonférence, & quatre-vingts *Tchang* de hauteur *. On comptoit depuis que cette pagode avoit été bâtie, jusqu'à l'an 550 de J. C. huit cents quarante-deux ans : ainsi l'époque de sa construction doit remonter vers l'an 288 avant J. C. De-là nous devons conclure que dès-lors la Religion Indienne, même avant le passage des *Yue-chi*, étoit établie dans cette partie de la Tartarie.

A l'occident de Khoten, & le long de l'Oxus, il y avoit une autre Nation nommée *Je-ta ;* ce sont les Gètes : elle étoit composée de différentes hordes ou tribus des grands *Yue-chi*, & de quelques-unes des *Igours :* elle s'étendoit le long de la montagne *Kin-chan* ou *Imaüs.* On observe qu'il y avoit dans ce pays beaucoup de temples & de pyramides ou tours de la Religion Indienne, c'est-à-dire, de *Boudha.* Ces peuples étoient très-puissans, & subsistoient encore dans les III.e & IV.e siècles de l'ère Chrétienne. Au commencement du VI.e siècle, un Samanéen ou Religieux de *Boudha*, que *Hiao-ming-ti* Empereur de la Chine, de la dynastie des *Goei*, avoit envoyé pour chercher des livres de la Religion Indienne, parcourut ce pays des Gètes, où il trouva beaucoup de Samanéens.

*Ma-touon-lin, liv. CCCXXXVIII, p. 11.*

Cette Religion avoit également pénétré plus au Nord, & dans un pays que les Chinois nomment *Kang-kiu ;* c'est le *Captchac.* Dès le VI.e siècle de l'ere Chrétienne, les habitans suivoient la Religion de *Fo*, & avoient, disent les Chinois,

*Ibid. p. 4 & suiv.*

* Le *Tchang* est une mesure de 10 pieds Chinois.

des livres écrits en caractères barbares ; mais on ignore en quel temps elle avoit commencé à s'y établir.

*Ma-tuon-lin, liv. CCCXXXVIII, p. 13.*

Les Chinois parlent encore d'un autre pays, mais plus méridional ; ils le nomment *Ou-tchang :* quoiqu'il soit difficile d'indiquer exactement sa situation, on voit par ce qu'ils en disent, qu'il avoit pour bornes au Midi l'Inde, & au Nord les monts *Tsong-ling* ou *Imaüs.* Ce pays qui n'étoit pas censé de l'Inde, étoit rempli de familles de Brahmes qui s'appliquoient à l'Astronomie & à l'Astrologie ; & il y avoit un grand nombre de temples de *Fo :* il ne devoit pas être éloigné de ceux qu'avoient occupés plus anciennement les Grecs de la Bactriane, successeurs d'Alexandre ; peut-être même en faisoit-il partie ? On ne doit pas être étonné alors d'y voir l'Astronomie cultivée ; & cela sert à nous expliquer pourquoi Saint Clément d'Alexandrie place des Samanéens dans la Bactriane, & Arrien des Brahmes du côté de l'Indus. C'est sans doute par ces pays qui avoient été soumis aux Assyriens, aux Perses & aux Grecs, que l'Inde a dû commencer à se policer.

*Strom. l. I, p. 305.*

Dans un autre pays situé à l'occident de ce dernier, & qui étoit soumis aux Gètes, il y avoit beaucoup de temples de *Fo.* On y remarquoit autrefois une pyramide fort considérable. Les Chinois nomment ce pays *Kuen-to* ou *Ni-po.*

*Ma-tuon-lin, l. CCCXXXIX, p. 18.*

Ils parlent encore d'un pays qu'ils appellent *Yue-ti-yen :* il est situé au nord de l'Indus, & il a au Midi le pays des Brahmes ; ses habitans, dans le VII.[e] siècle, suivoient la Religion de *Fo,* & leur Roi étoit un Brahme : ainsi ces Brahmes étoient alors très puissans dans cette contrée, comme il paroît par Arrien, qu'ils l'étoient également du temps d'Alexandre.

*Ibid. liv. CCCXXXVII, p. 2.*

Dans le pays de Khoten, où cette Religion paroît avoir pénétré de très-bonne heure, il y avoit beaucoup de temples de *Fo,* & un grand nombre de Bonzes & de Religieuses, & cela du temps des *Han,* vers le I.[er] siècle de l'ère Chrétienne. Ces détails, je le répète, confirment ce que les Indiens rapportent eux-mêmes, que leur Religion a pris naissance dans la partie de l'Inde qui est au Nord. En effet, nous

nous la voyons très-répandue anciennement dans les pays voisins de cette contrée. Mais ce qui mérite une attention particulière, c'est qu'à cinq cents *li* de la ville de Khoten, il y avoit une grande pagode nommée *Pe-mo-chi*, & la tradition portoit que *Lao-tse*, Philosophe Chinois qui vivoit avant Confucius, & qui fonda à la Chine la Religion des *Tao-se*, étoit venu en cet endroit ; qu'il y étoit monté au Ciel ; & qu'ensuite, dans une nouvelle renaissance, il étoit venu au monde dans l'Inde ; qu'il y étoit né fils aîné du Roi du pays, & avoit pris le nom de *Fo*. C'est pour cette raison qu'on avoit fait construire ce temple. Il existe à la Chine un livre intitulé *Lao-tse hoa-hou-king*, c'est-à-dire, *Livre de Lao-tse changé en barbare* : il paroît avoir été fait vers le v.^e ou vi.^e siècle de l'ère Chrétienne ; il y est question de ce voyage de *Lao-tse* dans cette contrée, ainsi que dans la Bactriane. Quoique cette tradition soit accompagnée de fables, il n'en est pas moins constant que la doctrine de *Lao-tse* n'étoit pas inconnue dans ce pays : on verra dans la suite que, dans les viii.^e & ix.^e siècles, elle étoit connue des Indiens. C'est un fait dont nous n'avons pas eu jusqu'à présent la plus légère connoissance, & qu'on n'auroit pas même soupçonné.

*Ma-touan-lin, liv. CCXXIV, p. 15.*

Nous verrons encore que le pays de Khoten nommé par les Chinois *Yu-tien*, étoit rempli de Samanéens très-savans qui avoient les livres de la Religion Indienne.

Les Chinois parlent beaucoup d'un pays qu'ils appellent *Leou-lan* ou *Chen-chen*, qui se rapproche du lac de Lop, & qui étoit situé au midi de Hami. C'est un pays assez stérile & rempli de sables. L'an 400 de J. C. plusieurs Samanéens Chinois, entre autres un nommé *Fa-hien*, entreprirent le voyage de l'Inde, pour y aller chercher des livres. A leur retour, ils composèrent une Relation de tous les pays qu'ils avoient parcourus, & principalement de l'Inde : ils l'intitulèrent *Fo-koue-ki*, c'est-à-dire, *Histoire du Royaume de Fo*. Ils traversèrent le grand Désert, passèrent par le pays de *Chen-chen* & par tous ceux qui sont sur la même ligne, se rendirent à Khoten, & ensuite dans l'Inde. Cette Histoire est à la Biblio-

*Ibid. liv. CCCXXXVI, p. 9.*

*Fo koue-ki.*

thèque du Roi. Ces voyageurs rapportent que « les habitans
» du pays de *Chen-chen* sont vêtus de gros habits qui ressemblent
» à ceux des Chinois, sinon qu'ils sont de laine; qu'ils suivent
» la Religion de *Fo*; qu'il y a quatre mille Bonzes attachés à
» la doctrine du petit *Tching*; mais que cette Religion y est
» plus grossière que dans l'Inde. Ils remarquent que tous les
» pays qui sont à l'Occident, suivent la même Religion; que,
» quoiqu'ils aient des langues différentes, ceux qui se sont
Bonzes, s'appliquent tous à la langue & aux livres des Indiens. »
Ils trouvèrent par-tout un très-grand nombre de Bonzes.

*Ma-tuon-lin, l. CCCXXXVII, p. 8.*

A *Kaschgar* (en Chinois *So-le*) la Religion Indienne étoit également établie, & elle a dû y être de très-bonne heure: cependant la première mention que j'en trouve chez les Chinois, n'est que du milieu du V.[e] siècle. Le Roi de ce pays envoya à *Ven-tching-ti*, Empereur des *Goei*, maîtres d'une partie de la Chine, & qui mourut l'an 465 de J. C. un manteau que l'on disoit avoir appartenu à *Fo*. L'Empereur voulut constater ce fait par l'épreuve du feu, usage reçu alors dans toute l'Inde & dans les pays où la Religion Indienne étoit en vogue. Il fit mettre ce manteau dans un grand feu où il le laissa pendant une journée entière, sans qu'il fût, dit-on, endommagé. On sait qu'autrefois il y avoit beaucoup de Chrétiens dans la ville de *Kaschar*; que Manès y fit un voyage. C'est-là sans doute qu'il a puisé une partie de sa doctrine appelée par S.[t] Éphrem, *Erreur Indienne*.

*Ma-tuon-lin.*

*Hist. des Huns, t. II, p. 392.*

Si nous jetons les yeux sur les pays qui sont plus au Nord & plus à l'Orient, nous verrons que sous le règne d'un *Khan*, nommé *To-po-khan*, qui régnoit dans le Turkestan, vers l'an 572 de J. C. il parut dans ses États un Samanéen que les Turks ses sujets lui amenèrent. Ce Samanéen dit au Khan, que la dynastie des *Tcy* qui régnoit alors à la Chine, n'étoit devenue si puissante que parce que ses Princes avoient embrassé la Religion de *Fo*. En conséquence le Khan l'embrassa, & fit construire plusieurs temples dans ses États qui s'étendoient alors depuis la mer Caspienne jusqu'à la Corée.

Dans les VII.^e^ & VIII.^e^ siècles, cette Religion florissoit aussi dans le pays d'*Igour ;* mais on observe en même temps qu'il y avoit des temples d'un Bonze de Perse, nommé *Moni*, dont la doctrine, dans les Livres concernant la Religion de *Fo*, étoit appelée *Doctrine étrangère*. On voit qu'il s'agit ici de Manès, Persan d'origine, & du Manichéisme qui, sous le nom de *Tanoui*, s'étoit établi dans ces contrées ainsi que dans toutes les Indes.

*Ma-twan lin, l. CCCXXXVI, p. 2.*

Je pourrois m'étendre davantage sur l'établissement de la Religion Indienne dans la Tartarie ; mais comme il ne s'agit plus que des temps modernes pour lesquels on peut consulter nos Relations, je me borne à dire qu'à présent les Mogols, les Kalkas, les Calmouks, & presque tous les Tartares ont embrassé cette Religion, & qu'ils relèvent du grand Lhama du Thibet. Voyons maintenant comment elle a pénétré dans ce pays qui est devenu le chef-lieu pour tous les peuples du Nord.

## I V.

### *Établissement de la Religion Indienne dans le Thibet.*

QUELQUES Écrivains modernes, du nombre de ceux qui, contre toutes les règles de la critique & contre la vérité, cherchent à découvrir des monumens antiques chez les Nations qui sont le moins susceptibles d'en avoir, en veulent trouver chez les Thibétans, & bâtissent en conséquence des systèmes qui ne doivent avoir aucun fondement, puisqu'ils sont renversés quand on vient à examiner l'Histoire de ces Nations. Il est vrai que le P. Gaubil, dans son *Astronomie Chinoise*, peut avoir donné lieu à de pareilles idées, lorsqu'il dit que « les Lhamas ou Prêtres du Thibet ont d'anciens livres d'Astronomie, dont ils savent encore se « servir ; que ces mêmes Lhamas ont beaucoup d'autres livres « anciens, même de Religion ; & que plusieurs d'entre eux « sont au fait de ce qui se passa autrefois à la Tour de Baby- « lone. » On sent aisément combien de réflexions doivent faire naître de pareilles assertions sur l'antiquité de la Nation

*Tome II, p. 120, 127.*

Thibétane, & ſur les Sciences cultivées dans le Thibet. On eſt tenté de les faire remonter juſqu'à l'origine du monde; mais tous ces ſyſtèmes vont s'évanouir : écoutons les Thibétans eux-mêmes.

Un Religieux nommé *Auguſtini Georgi* a publié à Rome, en 1762, un *Alphabet Thibétan*, en un gros volume *in-4.°*: il y a rapporté un grand nombre de textes originaux concernant la Religion de ce pays ; mais ce qui eſt important pour le ſujet que je traite, eſt un Canon Chronologique des rois du Thibet, tiré des Annales même de la Nation : on y trouve pluſieurs détails intéreſſans ſur la Religion du pays, dont je fais uſage ici.

*Alph. Thibét. p. 298.*

Vers l'an 65 de J. C. & dans les années ſuivantes, ſous le règne d'un Prince appelé *Tzong-tzeng-khambo*, naquit dans le Thibet un perſonnage nommé *Samtan-poutra*, qui ſe diſtingua par ſon génie, & qui alla voyager dans les Indes, d'où il apporta dans ſon pays la Religion de *Che-kia* & de *Cenreſi* : il donna aux Thibétans, & des Loix & l'Écriture. Ce fut dans ce même temps que le roi du Thibet épouſa la fille du roi de Necbal, pays de l'Inde ; & cette Princeſſe apporta avec elle une ſtatue d'or de *Che-kia*, le même que *Fo*. Dans la ſuite il épouſa une ſeconde femme qui étoit une princeſſe Chinoiſe nommée *Lhaci concioa* : celle-ci apporta dans le Thibet des livres de cette Religion avec une ſtatue d'or qui repréſentoit *Che-kia* à l'âge de douze ans. Ce récit exige quelques éclairciſſemens.

L'Écriture, des Loix & une Religion, apportées dans le Thibet vers l'an 65 de J. C. ſont des faits qui détruiſent toute l'antiquité qu'on veut attribuer à cette Nation, puiſqu'elle avoue elle-même qu'elle les tient des Indiens. Je puis citer encore le témoignage des Chinois qui atteſtent que les Thibétans tiennent leurs Livres, leur Ecriture & leur Religion, des Indiens. L'ouvrage Chinois qui renferme les *Alphabets Samſcretan, Tangout, Thibétan & Tartare*, le dit très-clairement ; mais comme je ne ſaurois trop multiplier les preuves, & que d'ailleurs mon but dans ce Mémoire eſt

de présenter l'Histoire de cette Religion, je joindrai ici ce que l'on sait de ce Législateur du Thibet.

Avant ce personnage, les Thibétans n'étoient que des sauvages qui vivoient sans Loix & sans Écriture. Le Roi du pays étonné du génie de *Samtan-poutra*, l'envoya dans l'Indoustan : celui-ci y resta pendant quatre ans sous la discipline d'un Brahme nommé *Le-cin :* il apprit de lui l'Alphabet Indien & toute la doctrine concernant *Conresi :* il apporta dans le Thibet ces connoissances avec deux livres de la Religion Indienne; mais comme on trouva l'Alphabet trop compliqué, *Samtan-poutra* en fit un autre plus facile & accommodé au génie de la Langue Thibétane : il composa deux sortes de Loix, les unes morales & les autres civiles; il instruisit le Roi dans la Religion Indienne, & lui apprit la formule de prière *Hom-mani-peme-hom.* Le Roi lui-même enseigna ces choses à ses peuples. Les deux livres que *Samtan-poutra* avoit apportés de l'Inde, étoient écrits dans la Langue des Brahmes : c'est sans doute de-là qu'il tira ses Loix qui ne consistoient qu'en trente-six articles très-courts : dix concernoient les vertus; dix, les vices; & seize, les devoirs des hommes, les uns envers les autres.

*Alph. Thibet. p. 209 & suiv.*

*Ibid. p. 159.*

Le Necbal ou Nehpal dont le roi du Thibet épousa la fille, est un pays de l'Inde, situé sur les frontières du Thibet. Il paroît que l'on y cultivoit beaucoup les Sciences, & principalement l'Astronomie : ce sont les Chinois qui nous apprennent cette circonstance.

*Ma-tuon-lin.*

Le P. Augustini Georgi rapporte que « ces peuples se nourrissoient de la chair de buffle, ce qui les faisoit regarder « par les autres Indiens comme des Schismatiques. » Cependant il est constant, comme on le verra dans la suite, que plusieurs autres Indiens, attachés à la même Religion, mangeoient de la chair des animaux.

*Alph. Thibet. p. 156.*

Les Philosophes du pays de Necbal prétendent qu'avant que le monde existât, il y avoit un chaos immense d'eau, & un être nommé *Nhaven*, qui, sous la figure d'une feuille de *Lotos*, étoit porté sur les eaux. Dans le centre de cette

*Ibid. p. 103.*

feuille étoit la ſemence de l'Univers, comme une goutte de roſée qui, s'augmentant continuellement en rond, parvint à former un œuf d'une groſſeur immenſe. Nharen l'ayant fendu en deux parties égales, Brahma ſortit du centre. Une des deux parties s'éleva en haut, l'autre reſta en bas ; & Brahma fit de chacune de ces parties ſept continens, & autant de mers ; & des ſept pellicules qui enveloppoient l'œuf, il en fit les ſept cieux. Je ne rapporte ici ces idées que pour faire voir l'identité de cette doctrine communiquée aux Thibétans, avec celle des autres Indiens ; mais en l'adoptant, les Thibétans ont traduit dans leur Langue tous les noms Indiens des différentes Divinités, en ſorte qu'on ne peut les reconnoître que par le développement des idées qu'ils s'en ſont formées : c'eſt ce qui eſt arrivé en partie aux Chinois.

Ce que l'on appelle ici *Cenreſi* ou *Genreſi*, eſt une Divinité à laquelle les Thibétans donnent huit bras & onze têtes poſées en pyramide : ils la nomment encore *Pacio ;* elle tient à ſa main la fleur appelée *Pema* ou le *Lotos :* elle eſt aſſiſe également dans la même fleur d'où elle eſt ſortie. Voilà à peu-près ce que nous venons de dire de Brahma. *Cenreſi* eſt l'ame univerſelle & le principe de tout ce qui exiſte ; c'eſt le Deſtin ; il ſe transforme en mille manières ; il s'eſt changé en ſinge, & ſous le nom de *Praſrinpo*, il eut de *Khadroma* trois fils & trois filles qui ſont les ancêtres du genre humain. Enſuite afin que les hommes ne reſtaſſent pas ſans Loi, il naquit de la femme de *Mangkiaba* roi de l'Indouſtan, & publia ſa doctrine ſous le nom de *Che-kia* ou *Fo ;* il naquit auſſi diſciple de *Che-kia.*

*Alph. Thibét. p. 166, 228, 280.*

J'ai dit que *Cenreſi* avoit onze têtes poſées en pyramide : la première qui eſt au ſommet, eſt appelée *Hopamé ( ſplendores infiniti ) :* c'eſt une Divinité qui habite ſeule dans un paradis exiſtant de toute éternité, & ce paradis eſt dans un monde inviſible, également éternel, qui eſt ſitué du côté de l'Occident. Il y enſeigne la Loi à ſes diſciples nommés *Cianciub*, qui ſont une partie de lui-même. On rapporte ainſi ſon origine. *Cenrèſi* en ſe réveillant de ſa profonde

*Ibid. p. 175.*

méditation, dans laquelle les hommes lui avoient apparu livrés à toutes ſortes de crimes, il en fut ſi affligé qu'il ſe rompit la tête en onze parties. Hopamé accourut promptement du ciel, & raccommoda tellement ces parties, qu'il en fit onze têtes. On prétend que la première qui régit les autres, eſt Hopamé lui-même qui s'eſt ainſi doublé.

*Cenreſi* a huit bras & huit mains dont ſix lui ont été donnés par Hopamé : les trois de la gauche portent ; l'un, la fleur *Pema* ou *Lotos ;* l'autre, un arc & une flèche ; & le troiſième, un vaſe d'airain plein d'eau : les trois de la droite tiennent ; l'un, une couronne ; l'autre, une roue qui marque que *Cenreſi* ſe meut en rond & ſe transforme, par une mutation de lui-même, en toutes ſortes de corps ; le troiſième a le doigt annulaire un peu penché, d'où ſort une liqueur qui eſt comme un rayon de la nature divine : cette liqueur ſert à tempérer le mal que la mauvaiſe nature de l'homme peut inſpirer. Les deux autres bras ſont poſés comme ceux d'un homme qui prie.

*Alph. Thibét. p. 176.*

*Ibid. p. 695, 700.*

Toutes les têtes de *Cenreſi* ont des couleurs différentes. Le rouge indique ſa tranſmutation en Rois & en Princes : le blanc en perſonnages doux & humains : le vert, en Propagateur de la Loi. La ſeconde de ces têtes eſt noire & a trois yeux ; elle déſigne la cruauté. La tête noire de *Cenreſi* porte une couronne faite de crânes humains qui ſont ſurmontés de petites boules d'un or obſcur ; ce qui déſigne le ſecret de la Science profonde & de la Magie. Ce même *Cenreſi*, ſous un autre nom, commande dans les enfers, & punit les coupables : ainſi il eſt comme le *Brahma* de l'Inde qui eſt répandu dans toute la Nature.

*Ibid. p. 176.*

*Ibid. p. 177.*

On donne à *Cenreſi* huit ornemens à l'uſage des femmes, & deux mamelles, parce qu'il contient les deux ſexes : ce *Cenreſi* eſt l'Hopamé viſible, tandis que l'inviſible eſt renfermé dans un ciel qui eſt à l'Occident : il eſt la Loi ; car Dieu & la Loi chez les Thibétans, comme chez les Indiens & les Samanéens de la Chine, ſont la même choſe. Il y a apparence que les Thibétans, ainſi que les Chinois, en admettant

*Ibid. p. 178.*

cette Religion Indienne, ont eu honte de la repréſentation indécente du *Lingam ;* mais que pour en conſerver l'idée, ils ont imaginé une figure d'homme, qui ſembloit tenir en quelque choſe de la femme, & lui ont donné quelques ornemens à l'uſage des femmes.

La tête d'Hopamé & les dix autres qui forment la figure de *Cenreſi*, repréſentent celui qui a fait le Monde, & les dix Gouverneurs qui préſident aux dix parties des différens cieux. Mais il s'agit ici d'un monde inviſible, & non pas de celui-ci qui n'a d'autre principe ou origine que le vide dans lequel ſouffla un vent impétueux qui raſſembla des nuages & des atomes. Voilà ce qui a formé le monde viſible.

Dieu, dans le deſſein de faire connoître la Religion aux hommes, fit dès le commencement du monde un vaſe précieux qu'ils comparent à la lettre *A,* & une mer d'une eau très-ſainte & très-pure qu'ils comparent à la lettre *Hum :* ces paroles énigmatiques que l'on trouve à peu-près ſemblables chez les Indiens, déſignent le commencement & la fin. Les Thibétans diſent que *A* eſt l'ornement du commencement, & *Hum* ou *Chum*, celui de la fin. Les Indiens parlent auſſi énigmatiquement de l'origine de la Loi ; car c'eſt de la Loi qu'il s'agit ici. *Dans le cœur du Dieu Sourien*, diſent-ils, *furent produits les ſons* O, A, OU *&* MA. *Voilà les quatre Vèdes.* Le P. Auguſtini Georgi eſt embarraſſé pour faire voir que ces deux lettres *A* & *Hum* répondent au commencement & à la fin. L'alphabet Thibétan n'eſt pas d'accord avec cet expoſé, puiſque la lettre *A* eſt la dernière de cet alphabet, & la lettre *Hum* l'avant-dernière : en conſéquence il penſe que cela a rapport à une formule magique à laquelle on attribue une grande vertu : c'eſt *Om-mani-peme-hum,* dont la première lettre eſt un *A* qui ſe prononce *O*, & la dernière *Hum.* Il y a beaucoup de ces formules dans cette Religion. Le P. Auguſtini n'a pas fait attention que cette doctrine venant de l'Inde, il devoit chercher, non dans l'alphabet Thibétan, l'explication de ces deux lettres, mais dans celui des Indiens. Or dans l'alphabet Samſcretan qui eſt imprimé dans le

*Alph. Thibét. p. 231.*
*Mém. de l'Ac. tome XXXVIII, p. 314.*

dans le livre Chinois, où l'on rend compte de plusieurs traductions de livres Indiens concernant cette Religion, la lettre *A*, dont le son tire sur l'*O*, est la première de cet Alphabet, & la lettre *Hum* est la dernière. Ainsi ces deux lettres désignent parfaitement le commencement & la fin. Ceci prouve manifestement que cette Religion vient de l'Inde, d'où elle a passé dans le Thibet.

Elle n'y fut pas plutôt introduite, que la Princesse de Necbal, femme du roi du Thibet, éleva un temple en l'honneur de *Che-kia* dans un endroit appelé *Lhassa Pruhlnang*, & par abréviation *Pruhlnang*. La Princesse Chinoise en éleva un autre dans la contrée de *Ramocé*. On construisit ensuite autour du premier beaucoup de bâtimens ; & ce fut-là l'origine de la ville de *Lhassa*.

Alph. Thibét. p. 297.

On ne nous apprend rien de l'état de cette Religion Indienne dans le Thibet jusque vers l'an 225 de J. C. que *Tri-srong-teu-tzhen* monta sur le trône. Ce Prince s'appliqua beaucoup à lire les livres que *Samtan Poutra* avoit apportés de l'Indoustan, & qui avoient été traduits en Thibétan par la Princesse de la Chine, probablement d'après la traduction qui en avoit été faite en Chinois ; mais les Grands du Royaume n'approuvant pas sa conduite, renversèrent la statue de *Che-kia*, & firent un Marché du Temple de *Lhassa*. Il paroît par-là que cette Religion n'avoit pas encore fait de grands progrès dans le Thibet, & qu'elle n'étoit pas du goût des chefs de la Nation. On attribue à cet évènement une foule de malheurs qui arrivèrent alors dans le Thibet. En conséquence le Roi, par le conseil de l'Empereur de la Chine, fit venir de l'Indoustan un personnage nommé *Pouti-sato*. Lorsque celui-ci fut arrivé dans le Thibet, il engagea le Roi à appeler auprès de lui un autre personnage nommé *Urchien*, qu'il qualifie de *grand Lhama*, & qui étoit dans l'Inde. Les Thibétans appellent *Lhama* les Prêtres de leur Religion ; & c'est improprement qu'ils donnent ce titre à un Indien, le nom de *Lhama* étant inconnu dans l'Inde. En général, tout ce qu'ils nomment *Lhama*, répond à ce que

les Chinois appellent *Samanéen*, qui eſt le terme Indien. Abraham Roger nous apprend que les différentes ſectes des Brahmes avoient chacune leur Chef. Ainſi celui de la ſecte des *Tadwadi Weiſtnouva* demeuroit dans le pays de Paliacate, dans un endroit nommé *Combeconne* : celui de la ſecte des *Ramanouva Weiſtnouva*, à Cansjevaram dans le royaume de Carnate. Urchien étoit ſans doute un perſonnage de cette eſpèce, un Chef de ſecte : il ſe rendit dans le Thibet entre l'an 250 & 260 de J. C. On prétend que, par le moyen de la Magie, il appaiſa la colère du Ciel, & détourna les malheurs dont les Thibétans étoient accablés : il eſt l'Inſtituteur de la ſcience de la Magie dans le Thibet. Les Docteurs dans cette Science ſont appelés *Nga Ramba* ; & il y a à *Lhaſſa* deux monaſtères où on en donne des leçons. Il y en a parmi eux que l'on appelle *Ciokhiong*, inſtitués par Urchien : les uns vivent dans des monaſtères ; les autres dans leur particulier, & ſont mariés. Dans chaque ville il y a un de ces *Ciokhiong* qui eſt conſulté dans tout ce que l'on fait.

Pag. 20.

Alph. Thibét. p. 242.

Après l'arrivée d'Urchien, on rétablit les temples dans le Thibet; & *Pouti-ſato* qui étoit retourné dans l'Inde, revint une ſeconde fois, & fit conſtruire à Samié un monaſtère dans lequel il établit douze Religieux & ſept autres perſonnes en qualité de diſciples. Ce fut-là le premier monaſtère de cette eſpèce dans cette contrée : on y lut les livres de la Religion de *Che-kia*, & on les traduiſit en Thibétan. On envoya pluſieurs de ces Religieux dans l'Indouſtan, pour ſe perfectionner dans la Langue des Brahmes : ils rapportèrent à leur retour un livre nommé en Thibétan *Khaghiour*, c'eſt-à-dire, *les Préceptes & les Myſtères de la Loi*, qui étoit en cent huit volumes; ils le dépoſèrent dans leur monaſtère de Samie, après l'avoir préſenté au Roi, & tous s'étant réunis, ils en firent une traduction. Les Thibétans, comme je l'ai remarqué, en traduiſant juſqu'aux titres même de ces livres Indiens, nous ont mis dans le cas de ne pas les reconnoître.

Ibid. p. 303.

Ce *Khaghiour* eſt un livre important dans cette Religion, puiſqu'on le voit encore à préſent dépoſé dans le temple de *Lhaſſa*, écrit ſur des rouleaux ſuſpendus de manière qu'ils ſe déroulent aiſément quand on veut le lire. C'eſt une dévotion que de le toucher & d'en réciter quelques prières en entrant dans le temple : il renferme toute la Religion ; on y trouve même le ſyſtème du monde & des détails géographiques remplis de fables.

*Alph. Thibét. p. 415.*

*Ibid. p. 470.*

Dans le même temps que l'on s'occupoit de ces traductions, un ſavant nommé *Perotzhana*, & ſurnommé *Lotzhavacenbo*, à cauſe de ſon habileté dans la Langue Indienne, traduiſit en Thibétan pluſieurs livres de Magie qui avoient été apportés de l'Inde ; & un *Aſciang* ou *Hochang*, (c'eſt un Bonze Chinois), qui étoit venu dans le Thibet, y établit l'Ordre des *Contemplatiſs*.

*Ibid. p. 303.*

Alors les Thibétans connurent toute la Religion Indienne & les deux doctrines, l'une intérieure & l'autre extérieure ; c'eſt ce que les Chinois nomment le *grand Tching* & le *petit Tching*.

Le premier, ou la doctrine intérieure & ſecrette, eſt appelé par les Thibétans *Kiute*. On diſtingue en deux claſſes les ſectateurs de cette doctrine ; les uns nommés *Kiupa*, & les autres *Ritroba*. Les premiers vivent dans des monaſtères ; ils ſont de l'inſtitution du Bonze Chinois venu dans le Thibet. Les autres vivent dans les montagnes & les déſerts, & ont été inſtitués par Urchien : dans cette doctrine, on n'admet aucune cérémonie religieuſe ; on ſe croit libre & indépendant de tout ; il n'exiſte rien de vrai dans la Nature, & tout n'eſt qu'une illuſion de nos ſens.

*Ibid. p. 222 & ſuiv.*

Le P. Pons parle d'une École ou Secte Indienne qu'il appelle *Vedantam*, c'eſt-à-dire, *fin de la Loi*. Elle a été fondée autrefois par *Sankra-Charya* ; preſque tous les *Sanjaſſis* ſont de cette École : ils admettent l'unité ſimple d'un être exiſtant qui n'eſt autre que le *Moy* ou l'*Ame* ; rien n'exiſte que ce *Moy* : ce *Moy* eſt l'ame du monde ou l'Être ſuprême répandu dans toute la Nature. Ils admettent encore un autre

*Lettr. Édif. tome XXVI. p. 247.*

Principe, mais purement négatif, qui par conséquent n'a aucune réalité; c'est le *Maya* du *Moy*, c'est-à-dire, *erreur:* par exemple, je crois actuellement vous écrire, je me trompe, vous n'existez point, je ne vous écris point : c'est une erreur qui n'est point un être. La sagesse consiste donc à se délivrer du *Maya* par une application constante à soi-même, en se persuadant qu'on est l'être unique, éternel & infini. Voilà la Philosophie Indienne & cette doctrine intérieure qu'on ne communique point.

La doctrine extérieure, ou le *petit Tching*, est appelée par les Thibétans *Doté :* c'est la Religion vulgaire ou le culte des Idoles établi dans toutes ces contrées différentes, où il est à peu-près le même. Mais revenons à l'Histoire de cette Religion dans le Thibet.

*Alph. Thibét. p. 306.*

Entre les années 301 & 456, *Tarma* qui régnoit dans le Thibet, excita une violente persécution contre les *Lhamas;* mais craignant ensuite les Grands du royaume qui leur étoient attachés, il la fit cesser, se contentant de rendre leur Religion méprisable autant qu'il le pouvoit. Il avoit fait brûler beaucoup de livres, renverser les statues & raser les temples. Les peuples, à l'instigation des *Lhamas*, le détrônèrent & mirent à sa place son frère *Revalcen.* Celui-ci rétablit la Religion, répara les temples, en fit construire de nouveaux, & exhorta les Grands à suivre son exemple; mais sa trop grande sévérité le fit chasser du trône, & il fut tué. On remit à sa place son frère *Tarma.* Comme les persécutions recommencèrent, les *Lhamas* soulevèrent les peuples, & *Tarma* mourut percé d'une flèche. Plusieurs Rois lui succédèrent; mais il n'est pas fait mention des affaires de Religion.

*De-tzhun-gong* étant parvenu au trône, fit venir de l'Inde plusieurs Docteurs & *Pendets* pour rétablir la Religion, & corriger les abus qui s'y étoient introduits. Il donna son fils *Conré* à instruire aux *Lhamas.* Celui-ci devenu Roi appela encore de l'Inde des Docteurs de la Religion. Les anciens Docteurs avoient abusé de leur crédit, & n'étoient plus occupés que du soin de ramasser des richesses, & de se livrer

à la débauche : les nouveaux les imitèrent bientôt, & *Conré* en mourut de chagrin.

*Lhaté* son fils & son successeur fut animé du même zèle que son père pour la Religion. Il y avoit alors dans l'Inde un personnage très-célèbre nommé *Atiscia* : il lui écrivit pour l'engager à venir dans le Thibet au secours de la Religion qui étoit dans un grand danger. Atiscia s'y rendit, & par ses exemples, ainsi que par ses prédications, il rétablit l'ancienne Religion de l'Inde dans ce pays : il mourut l'an 456 de J. C.

Alors le Thibet fut rempli de guerres civiles, & on ignore ce qui concerne la Religion. Il y eut des Princes puissans qui soumirent une partie des Indes ; d'autres étendirent leur domination jusqu'à Kaschgar & Khoten, se rendirent formidables aux Chinois, & pénétrèrent jusqu'à *Siganfou* en 763 de J. C. Enfin vers l'an 838, tout le Thibet fut dans le trouble : les Thibétans se divisèrent ; les Chinois les défirent en plusieurs rencontres, & les soumirent entre l'an 1000 & 1100. On donna le titre de *grand Lhama* à *Kang-ka-ngnin-bo* : celui-ci devint très-puissant, parce que l'on crut que la divinité résidoit dans sa personne. Lui & ses successeurs réunirent les deux puissances, l'ecclésiastique & la civile. Il étoit établi dans un monastère construit depuis quelque temps dans un endroit appelé *Sachia* : il fut confirmé par l'empereur de la Chine qui lui envoya un sceau d'or & un diplome ; cela arriva vers l'an 1100. Ensuite il construisit un monastère dans le lieu appelé *Bricoun*, éloigné de *Lhassa* vers l'Est, d'environ quatre jours de marche, & il y mit son fils pour en être le Chef ; ce qui dans la suite forma deux *grands Lhamas* qui se disputèrent l'autorité. L'empereur de la Chine pacifia tout en donnant la suprême puissance à celui de *Sachia* ; puis divisant le Thibet en trois parties, il en attribua une au Lhama de Bricoun, & les deux autres à des familles Thibétanes : il paroît que cela arriva dans le temps que les Mogols, maîtres de la Chine, divisèrent ce pays en plusieurs provinces sous le règne de *Kublai-khan*, dans le XIII.ᵉ siècle. Il est

*Alph. Thibet. p. 315.*

difficile de former une suite de ces *grands Lhamas ;* mais on voit qu'ils furent toujours sous la dépendance des empereurs de la Chine.

*Alph. Thibét. p. 319.*

En 1232, naquit un Lhama célèbre nommé *Tzhon-kapa,* qui se livra aux Sciences : il composa un Ouvrage sur la *Manière de parvenir à la Perfection ;* cet Ouvrage tient le second rang après le *Khaghiour.* Il en composa encore d'autres & fit beaucoup de disciples : il institua en l'honneur de *Chekia-tupa* une fête qui dura quinze jours ; & la première fois, douze mille Lhamas s'assemblèrent à Lhassa pour la célébrer. Ce *Chekia-tupa* est un personnage qui vivoit dans un autre âge du monde : ce même *Tzhon-kapa* bâtit plusieurs monastères, & mourut âgé de quatre-vingts ans, en 1312, suivant le P. Augustini Georgi. Il doit être le même que celui qui est appelé par les Chinois *Tsong-kepa*, qui résidoit à Lhassa, & étoit le chef des Lhamas. Suivant ces mêmes Chinois, il fit fleurir la doctrine des *Lhamas à chapeau jaune,* qui sont différens des *Lhamas à chapeau rouge :* ceux-ci sont Urchienistes, c'est-à-dire, des anciens Indiens. On le place vers l'an 1426. En général, on ne peut rien statuer sur ces *grands Lhamas* qui étoient & sont encore dans la dépendance de la Chine. Mais il résulte de-là qu'il y avoit même des sectes différentes parmi ces Lhamas, quoiqu'elles eussent pour base les mêmes livres fondamentaux, les livres Indiens que chacun avoit interprétés suivant son sentiment.

*Ibid. p. 221.*

*Ibid. p. 319.*

*Ibid. p. 416, 434.*

Tous les peuples de la Tartarie, de la Chine, du Tonquin, du pays des Uzbeks, de Kaschgar, relèvent de ce grand Pontife : il ne s'agit que de ceux qui, parmi ces Nations, suivent la religion Indienne. Dans le nord même de l'Inde, c'est-à-dire, dans le royaume de Necbal, il y a beaucoup de ces Budhistes, les mêmes que les Samanéens ou Lhamas : ils vivent avec les Brahmes dans les villes de Batgao, de Patan & de Katmandou. La divinité tutélaire de la ville de Patan est appelée *Bugr-dew,* & son temple est desservi par les Budhistes. A Katmandou, c'est une jeune fille, née de parens Budhistes, qui est la Prêtresse du temple d'*Indra.* On sait que

*Indra* ou *Indren* eſt une divinité de l'Inde : les Thibétans la nomment *Ghiel-cen-ſgi.* Dans ce pays, les Budhiſtes ont pour chef le grand Lhama, & les Brahmes leur chef Indien, en ſorte que cela forme deux ſectes d'une même Religion. Nous avons vu que celle du Thibet venoit des Indes ; que dans les différens temps où elle s'eſt altérée, on a appelé des Docteurs de l'Inde pour la ramener à ſa première origine, ce qui n'a pas empêché qu'elle ne ſe ſoit toujours plus altérée que dans l'Inde ; par exemple, il eſt défendu aux Indiens de tuer & de manger des animaux : la même défenſe exiſte dans le Thibet ; mais par abus on s'eſt permis d'en manger, & ceux qui les vendent, croient avoir ſatisfait à la Religion, en avertiſſant les acheteurs de ne point les tuer : on a même en horreur les Bouchers, mais on mange la viande ſans ſcrupule.

*Alph. Thibet. p. 211.*

*Ibid. p. 445.*

Cette Religion, née dans l'Inde, étant tranſportée dans d'autres pays où les mœurs étoient différentes, a dû y ſouffrir des changemens ; mais ce qui a dû inſpirer une eſpèce de haine entre les différens peuples, c'eſt la ſoumiſſion au grand Lhama du Thibet : par-là les Indiens ont beaucoup perdu du crédit qu'ils avoient dans les Cours du Thibet & de la Chine où ils dominoient anciennement.

## V.

## *Établiſſement de la Religion Indienne au-delà du Gange & dans les Iſles.*

COMME ce que les Chinois appellent *Inde* ou *Tien-tſo*, ne renferme pas la même étendue de pays que ce que nous appelons du même nom d'*Inde*, c'eſt-à-dire, que les pays de Pégou, de Siam, & les autres, ainſi que les Iſles, n'y ſont pas compris, il ne ſera pas inutile d'examiner ici, autant qu'il eſt poſſible, comment & en quel temps cette religion Indienne, qui eſt étrangère à ces contrées, y a pénétré. Ces recherches, qui peuvent nous donner de nouvelles lumières ſur l'Hiſtoire de ces régions éloignées, nous feront voir que

leurs habitans n'ont été policés qu'aſſez tard. Nous n'avon ſur ce ſujet aucuns monumens hiſtoriques, autres que ceux des Chinois ; ce ſera donc d'après eux que je vais préſenter ce tableau : je ne m'arrêterai cependant que ſur quelques-uns de ces peuples, parce qu'outre qu'il ſeroit trop long de les indiquer tous, & que d'ailleurs il eſt à préſumer qu'ils ont ſuivi l'exemple de leurs voiſins, les Chinois ne nous ſont pas toujours connoître la Religion de ces pays : ainſi leur ſilence doit autoriſer le mien à cet égard ; mais je ne doute point que, ſi l'on poſſédoit un plus grand nombre de livres, on n'en tirât de nouvelles lumières.

*Ma-tuon-lin, liv. CCCXXXI, p. 14.*

Je commence par le royaume de *Lin-ye* que l'on appeloit anciennement à la Chine *le pays des Éléphans* ou *Siang-kiun :* il eſt ſitué au midi de celui qu'on nomme *Kiao-tchi*, & ce dernier comprend le Tonquin & une partie de la Cochinchine : ainſi le royaume de *Lin-ye* qui eſt fort étendu, doit renfermer le pays de Siam & une partie de ceux qui ſont dans le voiſinage. Sous les Han, ſes habitans étoient encore barbares ; & ce ne fut que vers l'an 336 de J. C. qu'ils commencèrent à ſe civiliſer par le commerce qu'ils eurent avec les Chinois. Alors ils ſe mirent à bâtir des maiſons & des villes. On rapporte que dans ce pays il y a beaucoup d'éléphans dont les habitans ſe ſervent pour monter ; que la religion de *Fo* ou de *Che-kia* y eſt établie ; mais on ne dit pas en quel temps elle y fut introduite : il y a lieu de croire cependant que l'époque de cet établiſſement ne doit pas remonter avant l'an 336, puiſqu'alors ces peuples étoient encore barbares, & qu'ils tiennent leur Écriture des Indiens: dans la ſuite ils ſont devenus très-puiſſans.

Ainſi les Siamois ont été civiliſés en partie par les Chinois & en partie par les Indiens. En effet, ils ont reçu de ces derniers la Religion : ils adorent *Sommona-Codom,* c'eſt-à-dire, ſuivant M. de la Loubère, le *Samanéen Codom.* Ce voyageur éclairé aſſure que, dans la Langue *Bali,* qui eſt la Langue ſavante des Siamois, *Sommona* ſignifie un *Talapoin* ou *Bonze des forêts :* on le nomme encore *Pouti-ſat.* Les Thibétans font mention

mention d'un Indien qui passa dans leur pays pour y rétablir la religion Indienne : il vivoit vers l'an 260 de J. C. cet Indien étoit appelé *Pouti-sato.* Comme les époques ne sont indiquées que d'une manière vague, il ne seroit pas impossible que cet Indien, après avoir demeuré dans le Thibet, n'eût fait un voyage à Siam, & n'y eût établi la religion Indienne, puisque, suivant les Chinois, c'est vers l'an 336 de J. C. époque peu éloignée de celle de 260, également vague, que les Siamois commencèrent à se policer. On verra dans la suite de ces Recherches, que la distance des lieux ne peut affoiblir cette conjecture, puisque les Samanéens entreprenoient des voyages encore plus longs, pour étendre leur Religion.

Les Siamois ont une époque ou ère qui part de l'an 544 avant J. C. & l'on suppose qu'elle commence à la mort de *Sommona-Codom.* Dans le système de la Métempsycose, *Codom* étant aussi appelé *Pouti* ou *Boudha:* cela signifie qu'on le regardoit comme une renaissance de ce Législateur Indien; & par-là il peut avoir rapport à différentes époques, c'est-à-dire, à toutes celles où l'on supposoit que *Boudha* avoit reparu dans le monde, parce que tout Réformateur ou grand personnage dans cette Religion est regardé comme un *Pouti:* ainsi comme il est né plusieurs fois, on a différentes époques de sa naissance, & l'on a adopté celles qui donnoient à une Nation une plus grande antiquité.

Il est assez singulier que cette époque de 544, s'accorde avec celle que j'ai indiquée plus haut, c'est-à-dire, avec la seconde époque de la religion Indienne. J'ai fait voir que la première qui commençoit à la mort de *Boudha,* & qui avoit duré cinq cents ans, avoit dû finir vers l'an 543 avant J. C. qu'à ce terme commençoit la seconde Loi appelée *Siang-fa* ou la *Loi des Idoles ;* ce rapport méritoit d'être remarqué : il sera arrivé alors un changement dans la religion Indienne; & les Siamois auront daté de cette époque qu'ils ont fixée à l'an 544. Du reste tout ce que l'on rapporte de cette religion des Siamois est la même chose que ce que l'on sait de celle des Samanéens en général.

Au sud-ouest de *Lin-ye* ou de Siam, est une grande Isle ou Presqu'île que les Chinois nomment *Fou-nan* : ce ne peut être que la presqu'île de Malaya, l'*Aurea Chersonesus* des Anciens, & sans doute une partie des contrées qui sont au Nord. Les Chinois disent que l'on trouve beaucoup d'or dans ce pays : il étoit anciennement habité par des barbares qui se peignoient le corps ; & c'étoit une femme qui les gouvernoit : cette Reine fut attaquée par des peuples plus méridionaux, & le Chef de ceux-ci l'épousa ; ses enfans lui succédèrent. Dans la suite, le trône passa à un Commandant de troupes qui soumit différens pays, & prit le titre de *grand Roi du Fou-nan.*

*Ma-tuon-lin, liv. CCCXXXI, p. 18.*

Ce Prince qui régnoit vers l'an 220 de J. C. envoya un de ses parens dans l'Inde. Je crois qu'on ne sera pas fâché de trouver ici un petit détail de ce Voyage que les Chinois nous ont conservé. L'Envoyé partit du *Fou-nan,* & tourna dans la grande mer vers le Nord-ouest ; il y a apparence qu'il partit des côtes occidentales de la Presqu'île ; il suivit ces côtes, passa le long de différens pays, & au bout d'un an arriva à l'embouchure du *Tien-tso-kiang* ou du grand fleuve de l'Inde : il remonta ce fleuve l'espace de sept mille *li.* Le Roi du pays fut étonné de ce qu'étant si éloigné du bord de la mer, il voyoit de tels gens arriver dans sa capitale. Il fit voir à ces Étrangers l'intérieur de ses États, & les renvoya avec des présens qui consistoient en chevaux *Yue-chi* ou *Indoscythes.* L'Envoyé employa quatre ans à ce voyage. Suivant son rapport, la religion de *Fo* est établie dans tout ce pays qui est très-fertile & très-arrosé. Le Roi porte le titre de *Meou-lun :* sa capitale, environnée de murailles, est voisine d'un fleuve divisé en plusieurs ruisseaux, qui, après avoir formé un grand canal, en sortent & deviennent un *Kiang* ou grand fleuve. Tous les palais de ce pays sont ornés de peintures & de sculptures : il y a des Marchés ; le commerce y est très-libre & très-facile : on y trouve tout ce qu'on peut desirer & des choses très-précieuses. Ces peuples ont des petites cloches, des tambours & une Musique ; leurs

*Ibid. liv. CCCXXXVIII, p. 15.*

habillemens ſont ornés de fleurs. La domination du Prince eſt fort étendue : ſeize grands royaumes lui rendent hommage, le regardant comme étant au centre du ciel & de la terre.

Ce voyage ſingulier mérite quelques réflexions.

1.° Si la route par terre à l'eſt du Gange avoit été praticable & facile, il eſt probable que l'Envoyé l'eût priſe, au lieu de s'embarquer, & de mettre un an à faire le voyage du *Fou-nan* à la Cour du roi Indien.

2.° Il paroît que ce n'eſt pas dans le Gange, que ces voyageurs pénétrèrent; ils n'auroient pas employé un an à faire cette route. Le fleuve qu'ils nomment *Tien-tſo-kiang* ſemble devoir être l'*Indus :* ce qui confirme cette conjecture, c'eſt qu'ils paroiſſent arriver dans un pays occupé par les *Yue-chi* ou *Indoſcythes*, puiſqu'on leur fait préſent de chevaux de cette Nation qui étoit alors très-puiſſante du côté de l'*Indus.* D'après des Cartes Chinoiſes que j'ai ſous les yeux, on voit que les Chinois confondent le Gange & l'Indus, c'eſt-à-dire, qu'ils donnent à ces deux fleuves une ſource commune après laquelle ils ſuppoſent qu'ils ſe diviſent en deux branches, l'une au Couchant qui forme l'Indus, & l'autre au Levant qui eſt le Gange.

3.° On doit encore conclure de ce voyage, que les habitans du *Fou-nan* ne connoiſſoient guère les Indes ni la religion Indienne. En effet, dans le ſiècle ſuivant, c'eſt-à-dire, dans le IV.e il vint de l'Inde un Brahme qui fut fait Roi du *Fou-nan*, & qui, après en avoir raſſemblé les familles par dixaines, changea le Gouvernement, & établit les Loix de l'Inde. C'eſt ſans doute à cette époque, qu'il faut fixer l'établiſſement de la religion Indienne dans ce pays.

On dit que dans le *Fou-nan* il y avoit depuis ce temps-là des ſtatues de cuivre qui repréſentoient des Divinités. Les unes avoient deux viſages & quatre bras; d'autres quatre viſages & huit bras : toutes tenoient à chacune de leurs mains un petit enfant, un oiſeau, une bête, le Soleil & la Lune.

Pag. 176 & suiv.

Il paroît par Ptolémée, que dans le Continent même, à l'orient du Gange, il y avoit encore de son temps des Anthropophages : tels sont les *Bysingi* & les *Samiræ* qui doivent être situés dans les contrées dont il s'agit ici. M. d'Anville fixe la demeure des premiers vers le Pégou.

Ma-tuon-lin, l. CCCXXXIX, p. 14. Ibid. liv. CCCXXX, p. 1.

Au nord-ouest du pays de *Fou-nan*, depuis les frontières de l'Inde proprement dite, vers l'endroit où coule le Gange, au sud-est du Thibet, jusqu'à la province de la Chine, appelée *Yun-nan*, étoit une Nation barbare que les Chinois nomment *Nan-tchao :* elle doit occuper les pays situés à l'occident & au nord de Siam. On distingue encore un pays de la même Nation, nommé *Piao*, qui étoit au sud-ouest : celui-ci étoit limitrophe d'un royaume de l'Inde arrosé par le Gange. Toutes ces Nations étoient originairement barbares, mais braves. Dans la suite, la religion Indienne s'y établit, & l'on y lisoit les livres de *Fo :* on dit même que dans le dernier de ces pays, nommé *Piao*, presque tous les enfans s'y faisoient Samanéens, & qu'ils restoient dans cet état jusqu'à vingt-cinq ans : ce dernier pays étoit anciennement peu connu des Chinois ; il le fut davantage sous les *Goei* & sous les *Tcin* dans le III.[e] siècle ; & c'est à cette époque que doivent être rapportés les faits que je cite.

Ibid. liv. CCCXXXVIII, p. 26.

Après avoir parlé des pays qui sont renfermés dans le Continent, il convient d'indiquer les Isles dans lesquelles cette Religion a pénétré. Je commence par celle de Ceilan ou la Taprobane des Anciens : les Chinois la nomment *Su-tsu-koue* ou le *Royaume des Lions.* Ils rapportent que ce pays qui est à côté de l'Inde & dans la mer Indienne, produit beaucoup de choses rares & précieuses, qu'il n'y a aucune distinction d'été ni d'hiver : ils ajoutent que cette Isle qu'ils appellent encore *Sin-chen* & *Polomuen-koue* ou le *Royaume des Brahmes*, étoit inhabitée anciennement ; qu'il y avoit des génies & des serpens qu'on ne voyoit point ; que les Marchands d'une infinité de pays s'y rendoient pour y ramasser ce qu'il y avoit de précieux ; qu'enfin frappés de sa fertilité, plusieurs s'y étoient établis, & avoient formé un grand royaume

que l'on appela le *Pays des Lions*, à cause de la quantité qu'il y avoit de ces animaux ; que les mœurs des habitans sont les mêmes que celles des Brahmes, & que l'on y adore *Fo* ou *Boudha*. Vers l'an 405 de J. C. le Roi de ce pays envoya à *Gan-ti* empereur de la Chine, une très-belle statue de *Fo*, qui étoit de pierres précieuses : depuis ce temps, on a vu à la Chine en différentes fois des Ambassadeurs de cette Isle.

Il résulte de ce récit, que l'île de Ceilan a été long-temps l'objet du commerce des Nations étrangères, mais qu'elle étoit inhabitée ; que ce sont principalement les Brahmes qui l'ont peuplée & qui y ont porté leur Religion. Le P. Martini prétend que des colonies Chinoises s'y sont établies ; sentiment qui ne paroît pas fondé, puisque les Chinois n'en disent rien. Au reste cet établissement, s'il est vrai, doit être postérieur au XII.[e] siècle.

Les habitans de Ceilan ont encore la même Religion ; mais elle est plus conforme à celle des peuples du Malabar, qu'à celle des Siamois. Ils nomment leur principale Divinité *Boudou ;* c'est le *Boudha* des Samanéens : ils datent d'une époque qui part du temps où ils prétendent qu'il a vécu parmi eux, & cette époque tombe vers l'an 40 de l'ère Chrétienne ; elle a sans doute rapport à l'établissement de la Religion chez eux par quelque Samanéen ou Brahme, qui, prenant le nom de *Boudha*, a voulu faire croire que c'étoit l'ancien Fondateur de la Religion Indienne qui reparoissoit en sa personne ; imposture qui a souvent eu lieu dans ces pays. Suivant Cosmas Indopleustes, vers l'an 520 de J. C. il y avoit une église de Chrétiens Persans à Ceilan. Un voyageur Arabe qui y étoit en 877, rapporte qu'il y avoit beaucoup de Juifs & de *Tanouis* ou de Manichéens, & que différentes autres Religions y étoient établies : il ajoute que les habitans de Ceilan ont parmi eux beaucoup de Savans qui tiennent des assemblées & des conférences sur leur Religion.

*Lacroze, t. II, p. 348.*

*Ancien. Rel. p. 105.*

Ce que j'ai dit d'après les Chinois, que l'île de Ceilan n'étoit pas d'abord habitée, quoique les Négocians y allassent,

paroît être confirmé par le récit de Pline, qui dit d'après Erathoſtènes qu'il n'y avoit point alors de villes, mais ſeulement des villages au nombre de ſept cents ; ce qui eſt peu conſidérable, s'ils étoient répandus dans toute l'île : d'où il faut conclure, comme le remarque M. d'Anville, que ces Inſulaires n'avoient point encore de villes ſous le règne du troiſième des Ptolémées ſous lequel vivoit Érathoſtènes, c'eſt-à-dire, deux cents cinquante-cinq ans avant J. C. mais ils en avoient du temps de l'empereur Claude, vers l'an 50 de J. C. comme on peut le voir par la Relation d'un voyage que fit alors dans cette île l'affranchi d'un Romain chargé de recevoir les tributs de la Mer rouge : ce voyage eſt rapporté par Pline. Comme les Romains ramènent toutes les Divinités aux leurs, l'affranchi dit qu'on adoroit Hercules dans ce pays. Arrien parle auſſi d'Hercules adoré dans l'Inde ; & d'après Mégaſthènes, il dit qu'on lui rendoit le même culte qu'à celui de Thèbes. Il ajoute que, ſuivant les Indiens, Hercules étoit né dans l'Inde, & qu'il eut une fille nommée *Pandée*, à laquelle il donna une contrée de l'Inde qui porta dans la ſuite ce nom : c'eſt ſans doute la contrée appelée *Pandionis Regio*, qu'on place ſur la côte de Malabar. Les Indiens dans leurs livres parlent d'un Roi qu'ils nomment *Pandou* ou *Pandou raja*. Mais comme il eſt impoſſible d'éclaircir toutes ces traditions, faute de monumens, je reviens à mon ſujet.

*Lib. VI, cap. XXII.*

*Antiq. de l'Inde, p. 150.*

*Rer. Indic. Lib. p. 174.*

*Bagavadam, Mém. de l'Ac. t. XXXVIII, p. 334.*

Il n'eſt pas toujours aiſé de déterminer la poſition des différentes Iſles dont parlent les Chinois. Il eſt fait mention d'une Iſle voiſine du *Fou-nan* & de *Lin ye* : ils la nomment *Kan-to-li*, & diſent que les habitans ont les mêmes mœurs que ceux des pays dont je viens de parler. L'an 502 de J. C. le roi de *Kan-to-li* nommé *Kiu-tan-ſieou-poutra* vit en ſonge un Bonze qui lui dit qu'il régnoit dans la Chine un Prince ſage qui avoit établi dans ſes États la Religion de *Fo*; il conſeilla à ce Prince de lui envoyer des Ambaſſadeurs, s'il vouloit que ſon pays devînt floriſſant. D'abord *Kiu-tan-ſieou-poutra* n'écouta pas cet avis ; mais il s'y rendit enſuite. On

*Ma-tuon-lin, liv. CCCXXXI, p. 21.*

remarque que ce Prince étoit un disciple de *Fo ;* ainsi la religion Indienne étoit établie dans ses États.

Dans les environs de cette Isle, on en place une autre qui est fort grande, & qui est séparée du pays de *Lin-ye* par un bras de mer : elle est éloignée de *Kiao-tcheou*, capitale du Tonquin, de quarante jours de navigation ; elle a été connue du temps des *Song*, vers l'an 424 de l'ère Chrétienne ; on la nomme *Puon-puon*, & l'on remarque qu'il y a beaucoup de Brahmes qui y viennent des Indes pour faire le commerce, & que le Roi aime beaucoup ces Indiens. On ajoute qu'il y a dix temples de *Fo*, dans lesquels on lit les livres de ce Législateur ; que ceux qui suivent son culte y mangent de la viande, mais qu'ils ne boivent point de vin. Nous avons vu plus haut que les Thibétans s'étoient relâchés sur l'usage de la viande ; mais ce qui mérite une attention particulière, & qui nous laisse entrevoir des vestiges de communications qui nous sont inconnues, c'est qu'il y a dans cette Isle un temple & des sectateurs de *Lao-tse*, Philosophe Chinois, Chef de la Religion des *Tao-se :* nous en avons vu également des vestiges dans le pays de Khoten situé dans la Tartarie méridionale. Dans l'Isle dont il s'agit ici, ces *Tao-se* lisent le livre intitulé *O-sieou-lo-vang-king*, ou le *Livre du Roi O-sieou-lo;* c'est leur livre canonique ou sacré. Ces *Tao-se* ne sont pas fort estimés : dans le pays on les nomme *Tan*, & les Bonzes de *Fo* sont appelés *Pikou.* Les Rois de cette Isle ont envoyé plusieurs fois des Ambassadeurs à la Chine. On voit par ce récit que le culte religieux dans plusieurs îles de l'Inde peut actuellement être un mélange & de la religion Indienne & de celle des *Tao-se*, Religion née à la Chine avant Confucius.

*Ma-tuon-lin, liv. CCCXXXI, p. 24.*

Il est encore fait mention de plusieurs pays ou îles au sud ou sud-ouest de Siam, mais dont il est difficile d'indiquer la véritable situation, parce que les Chinois dans leurs différens voyages ont pu donner des noms différens au même pays, & regarder comme une contrée différente quelque portion d'une grande Isle où ils abordoient. Le P. Gaubil observe au sujet de ces îles de l'Inde, que la plupart des Géographies Chinoises

*Hist. des Mongous, p. 219.*

donnent très-mal les distances & les rhumbs de vents entre la Cochinchine, Manille, Sumatra, &c. de même que la position des divers pays qui sont sur la côte orientale du golfe de Bengale & sur celles de Coromandel & de Malabar. Il faudroit avoir sous les yeux tout ce qu'ils disent de ces pays pour les reconnoître ; mais ce seroit un travail trop long, & qui m'écarteroit de mon sujet. Mon principal objet ici est de faire voir que la Religion Indienne s'est répandue dans les îles de l'Inde ; & celles dont il s'agit ici, doivent être dans les environs de Java, de Sumatra, &c.

*Ma-tuon-lin, liv. CCCXXXI, p. 25.*

Le pays que les Chinois nomment *Tche-tou*, est également une île où l'on se rend après cent jours de navigation : il est habité par différentes peuplades sorties du *Fou-nan* ; on appelle ce pays *Tche-tou*, c'est-à-dire, de *couleur de chair*, parce que la terre paroît de cette couleur aux yeux de ceux qui le découvrent. Il y a des Brahmes qui s'y sont établis pour le commerce, & l'on y suit la religion de *Fo*. Dans le VII.^e siècle de l'ère Chrétienne, ces peuples envoyèrent des Ambassadeurs à *Yang-ti* empereur de la Chine. Sur une grande Carte Chinoise, ce pays est encore appelé *Lo-lo*, & paroît être dans les environs de Sumatra, s'il n'en fait pas partie.

*Ibid. liv. CCCXXXII, p. 1.*

Au sud-ouest de *Lin-ye*, est le pays *Tchin-la*, dépendant du *Fou-nan* ; ainsi il doit être dans les mêmes parages : on y sacrifioit des victimes humaines à des Divinités particulières ; mais on observe que plusieurs des habitans suivoient la religion de *Fo*, & d'autres celle de *Lao-tse*. Il paroît que ces Religions n'y étoient que tolérées, puisqu'elles n'y avoient pas de temples, & que chacun avoit ses images dans sa maison : ce qui prouve que ce pays a été long-temps barbare. Vers l'an 605 de l'ère Chrétienne, ces peuples envoyèrent des Ambassadeurs à la Chine. Dans la suite ils ont été soumis aux *Tchen-tching*, peuples de la partie méridionale du Tonquin.

*Ibid. p. 5.*

Au midi de ce pays est une autre Isle qui a été connue des Chinois au commencement du VII.^e siècle de l'ère Chrétienne : elle

elle eſt éloignée de Canton vers le Sud-oueſt, de cent jours de navigation; on la nomme en Chinois *Tcou-ko* : la Religion de *Fo*, & celle de *Lao-tſe*, y ſont établies.

Je finis ce que j'ai à dire des iles de l'Inde, par celle de *Tou-po* qui eſt fort grande : ſes habitans ſont policés; ils ont une Religion particulière; mais pluſieurs ſuivent celle de *Fo*. Vers l'an 436 de l'ère Chrétienne, ils envoyèrent des Ambaſſadeurs à la Chine. Le P. Gaubil, après avoir rapporté les différens ſentimens des Chinois ſur la poſition de cette île, penſe que c'eſt *Borneo*. Dans un *Traité de Géographie Chinoiſe*, fait ſous la dynaſtie précédente, celle des *Ming*, on donne encore à ce pays de *Tou-po*, le nom de *Koua-oua*.

*Ma-tuon-lin, l. CCCXXXII, p. 5.*

*Hiſt. des Mongous, p. 219.*

*Che-fang-ti-tou, t. III.*

Sortons des îles de l'Inde pour nous tranſporter du côté du Japon : ce pays forme, comme on le ſait, un empire conſidérable, fort ancien, & policé depuis très-long-temps ſelon le rapport des Voyageurs; en conſéquence, Kœmpfer fait venir les Japonois des plaines de Sennaar; mais examinons avec impartialité cette prétendue antiquité. La fondation de la Monarchie n'eſt que de l'an 660 avant J. C. Pour tout ce qui précède cette époque, les Japonois admettent les Empereurs de la Chine, en commençant à *Fo-hi*; ainſi toute cette tête de leur Hiſtoire ne leur appartient point, & il ne faut partir que de l'an 660 avant J. C. mais il paroît qu'ils n'ont été policés que long-temps après. Les Japonois tiennent leur Écriture & toutes leurs Sciences des Chinois : ils ont les mêmes livres. Dès l'an 54 de J. C. ils envoyèrent des Ambaſſadeurs à la Chine, mais ce ne fut que vers l'an 286 qu'ils reçurent par des peuples des environs de la Corée les caractères & les livres des Chinois; ainſi l'on ne peut fixer qu'à cette époque le commencement de leur application aux Sciences, & ſans doute de leurs Loix & de leur Police perfectionnées : nous ignorons ce qu'ils étoient auparavant. C'eſt donc à tort que Kœmpfer dit que la doctrine de Confucius étoit très-floriſſante dans cet empire vers l'an 65 de J. C. C'eſt auſſi à cette époque qu'il fait entrer la Religion Indienne dans le Japon. Si elle y pénétra dès-lors, & ſi celui

*Ma-tuon-lin, liv. CCCXXIV. p. 27.*

qui l'apporta à la Chine, passa ensuite dans le Japon, elle n'y fit pas de grands progrès, puisque, suivant d'anciennes descriptions du Japon, citées par *Ma-tuon-lin*, ce ne fut que l'an 552, que les Japonois reçurent la Religion Indienne par le moyen des *Pe-tsi*, peuples des environs de la Corée, les mêmes qui auparavant leur firent connoître les livres & les caractères Chinois. Mais depuis cette époque de l'an 552 de J. C. cette Religion y devint très-florissante ; & c'est vers ce même temps que Kœmpfer fixe l'établissement solide & permanent du culte Indien au Japon. *Kinmei* ou *Kimme* étoit alors sur le trône : ce Prince favorisa beaucoup cette Religion qui se répandit dans tout ce pays ; il fit élever plusieurs temples, & faire à la Chine des statues de *Fo*, que l'on transporta ensuite au Japon.

*Ma-tuon-lin, liv. CCCXXIV, p. 27. Kæmpfer, t. I, p. 262.*

Les Historiens Japonois en racontent ainsi l'origine suivant Kœmpfer : « il y a environ mille ans, disent-ils, qu'il y avoit » à *Tsiu-ten-si-ku*, (c'est ainsi que les Japonois prononcent le » nom de *Tchong-tien-tso*, qui en Chinois signifie l'*Inde du milieu*) » un illustre *Fotoke*, nommé *Mokuren*, disciple de *Che-kia*. Vers » ce temps-là, la doctrine de *Jambadan gonno niorai*, c'est-à- » dire, d'*Amida, le grand Dieu & le Protecteur des ames séparées* » *du corps*, s'introduisit à *Fakkusai* ou à la Chine, d'où elle se » répandit dans les États voisins : elle pénétra dans le *Tsino-* » *kuni* ou le Japon, dans un endroit nommé *Naniwa*, où l'idole » d'*Amida* apparut à la bonde d'un étang, environnée de rayons » dorés, sans que personne sût qui l'y avoit apportée. Cette » statue merveilleuse fut conduite dans le pays de *Sinano* par » *Tonda josijmits*, Prince d'une valeur héroïque & d'une grande » piété, & placée dans le temple de *Sinquosi*, où, sous le nom » de *Sinquosi Norai*, c'est-à-dire, *Norai* ou *Amida de Sinquosi*, » elle fit beaucoup de miracles qui rendirent ce temple célèbre dans tout l'Empire. »

*Pag. 263.*

Il paroîtroit par-là que la Religion Indienne auroit pénétré au Japon en même temps qu'à la Chine ; mais il est constant qu'elle n'y fit pas de grands progrès. La construction du temple de *Sinquosi* est du temps de l'empereur *Kimme*, &

*Ibid. t. II, p. 70.*

l'apparition d'*Amida* eſt un peu antérieure, c'eſt-à-dire, un peu avant l'an 550 de J. C. Les Japonois, en adoptant cette Religion étrangère, ont traduit dans leur Langue tous les noms propres des Divinités, ce qui les rend preſque méconnoiſſables.

L'an 586 de J. C. *Joo-mei* monta ſur le trône du Japon: ce Prince eut un fils nommé *Sotoktais*, qui eſt le grand Apôtre du Japon: Kœmpfer le fait naître ſous le règne de *Fitatz*, prédéceſſeur de *Joomei*. Je ſuis ici un hiſtorien Chinois qui vivoit dans le x.e ſiècle, & qui avoit fait une Hiſtoire du Japon, dont *Ma-twon-lin* donne l'extrait. Ce Prophète eſt nommé en Chinois, *Ching-te-tai-tſou*, que les Japonois prononcent *Sotoktais*, &, ſuivant les Chinois, il eſt fils de *Joo-mei*. Pendant que ſa mère étoit endormie, il ſe préſenta à elle un perſonnage qui lui dit: *Moi, le ſaint Guſobaſatz, renaîtrai encore pour inſtruire le monde, & pour cela je deſcendrai dans ton ſein.* En effet, elle accoucha enſuite d'un fils qui fut nommé alors *Fatſſino*, & après ſa mort *Tais* & *Sotoktais*, c'eſt-à-dire, *le Prince héritier*: en Chinois, *Tai-tſou*, ou le très-*vertueux Prince heritier*, *Ching-te-tai-tſou*. Le même Hiſtorien Chinois rapporte qu'à trois ans il entendoit parler dix-huit hommes à la fois, & qu'à ſept ans il s'appliqua aux livres de *Fo* dans le temple de *Pouti*: il commenta quelques livres. Vers l'an 590, on envoya chercher à la Chine le *Fa-hoa-king*: alors le culte de *Fo* s'accrut à un point extraordinaire dans le Japon; on y apportoit des pays étrangers beaucoup de ſtatues; & il y arriva des Statuaires & des Prêtres de cette Religion; mais un nommé *Moria* s'éleva contre la doctrine de *Sotoktais*, & brûla les ſtatues de *Fo*: il fut battu & tué; & l'on éleva, en mémoire de cet évènement, le temple de *Sa-ka-ta-tina* dans la province de *Tamatſukuri*.

Kæmpfer, t. I, p. 263.
Ma-twon-lin, l. CCCXXIV, p. 27.

Kæmpfer, t. I, p. 263.

On voit par-là que les Japonois ont augmenté le nombre des Dieux Indiens. *Sotoktais* étoit regardé au Japon comme un homme divin, & ſa réputation avoit pénétré juſqu'à la Chine. Sous le règne de *Suiko*, fille de *Kinmei* & veuve de *Fitats*,

l'un & l'autre empereurs du Japon, on apporta de la Chine un livre de la Religion Indienne : les Japonois le nomment *Rekkatoſo ;* cela arriva vers l'an 603. Deux ans après, l'Impératrice prit une ſtatue de *Fo* qui étoit de bronze, en fit faire de la monnoie, & ſubſtitua à ſa place une ſtatue de plâtre. L'or étoit encore inconnu au Japon ; & ce ne fut que dans cette même année qu'on y en apporta pour la première fois; il venoit de la Corée. Ce fut ſous le règne de cette Princeſſe, que mourut *Sotoktais*, âgé de quarante-neuf ans.

*Suiko* eut pour ſucceſſeur *Sſijomei,* l'an 629 de Jéſus-Chriſt. La troiſième année de ſon règne, naquit au Japon un perſonnage célèbre dans cette Religion ; on le nomme *Giennо Gioſa :* il y fut le Fondateur des *Pénitens* ou *Jammabos* qui vivent dans les montagnes, dans les bois & dans les déſerts; ce ſont les Pénitens des Indes. On apporta de la Chine des livres de la Religion Indienne, & particulièrement ceux de la doctrine du *Ta-tching* ou *doctrine ſecrette des Indiens.*

Dans ce temps beaucoup de Japonois alloient à la Chine, & beaucoup de Bonzes ſe rendoient au Japon.

Sous le règne de *Tenbu* qui monta ſur le trône l'an 672, on bâtit le temple de *Midera,* & on apporta de la Chine un livre ſacré de cette Religion que les Japonois nomment *Iſſaikio,* qui renferme des prières.

Sous celui de l'Impératrice *Kenmei* qui commença en 708, on éleva le fameux temple *Koo-bo-kuſi,* où il y a une ſtatue de *Che-kia,* faite de bronze & d'or. La Religion Indienne ſe maintint ainſi en grande faveur au Japon : on ne ceſſoit d'y conſtruire de nouveaux temples ; elle étoit devenue en quelque façon la Religion de l'Empire ; ce ne fut que vers l'an 867 de J. C. qu'on porta à la Cour du Japon les livres de Confucius, & on les y lut avec plaiſir. La Religion Indienne s'y ſoutenoit toujours avec éclat. L'an 986 de J. C. *Kua-ſſan* qui étoit ſur le trône du Japon, en deſcendit pour embraſſer la vie monaſtique, & ſe retira dans le monaſtère de *Quanſi :* dans la ſuite, d'autres Empereurs imitèrent cet exemple. On peut voir dans Kœmpfer les évènemens qui

concernent ce culte ; ils ſont trop iſolés & trop peu détaillés pour les raſſembler ici. Ce que j'en ai dit ſuffit pour faire voir que la Religion Indienne a paſſé de la Chine au Japon, où elle ſubſiſte encore à préſent ; & on peut juger par-là du zèle de ces Indiens à étendre leur Religion.

Les voyageurs Arabes dont les Relations ont été traduites par M. l'Abbé Renaudot, rapportent qu'il y a parmi les Indiens des hommes pieux dont la dévotion conſiſte à aller chercher des îles inconnues ou nouvellement découvertes : ils y plantent des cocotiers, & y creuſent des puits, pour procurer des vivres & de l'eau aux vaiſſeaux qui paſſent. Cette ſingulière & rare dévotion a dû contribuer à étendre fort au loin la Religion Indienne, & à la faire paſſer dans beaucoup d'iles de l'Océan. Voici un fait qui peut ſervir à le prouver.

*Anc. Rel. p. 110.*

L'an 499 de l'ère Chrétienne, il vint à la Chine un Samanéen nommé *Hoei-chin*, qui rapporta qu'à l'Orient de la Chine, à vingt mille li au-delà du pays de Tahan, il y a une contrée appelée *Fou-ſang*, dans laquelle, l'an 458 de J. C. cinq Samanéens originaires de Samarcande s'étoient rendus : ils y avoient porté la Religion de *Fo*, & des images de cette Divinité : ils avoient enſeigné aux habitans la doctrine Indienne ; alors pluſieurs quittèrent leur famille pour ſe faire Religieux ; ce qui avoit changé les mœurs de ces peuples. J'ai donné dans un Mémoire particulier la Deſcription que ces Bonzes font de ce pays ; & j'ai conclu, d'après les meſures indiquées, qu'il devoit être ſitué vers l'Amérique, s'il n'en fait pas partie. Tout ce que ces Bonzes diſent de ce pays, n'a rien qui annonce le merveilleux, & les ſoupçons que quelques Géographes ont pu avoir ſur ce ſujet, ne ſont fondés que ſur les meſures des diſtances qui paroiſſent de beaucoup trop longues, & ſur le peu d'habileté des Chinois dans la Navigation. Il eſt certain que ces meſures ſont exagérées, & que leur terme conduiroit bien au-delà de l'Amérique vers l'Eſt : mais cette erreur ne détruit pas le ſentiment que j'ai propoſé, puiſque l'Amérique paroît devoir

*Ma-tuon-lin, l. CCCXXVII, p. 1.*

*Mém. de l'Ac. tome XXVIII, p. 505.*

être renfermée dans l'intervalle donné. Quand on examine toutes les distances rapportées par les Chinois, lorsqu'il s'agit des îles, on les trouve également exagérées ; & le P. Gaubil convient lui-même, comme je l'ai dit, qu'il est difficile de reconnoître les îles dont les Chinois parlent, parce qu'ils indiquent mal & les distances & les rhumbs de vent. Dans la question présente, si la mesure n'étoit que juste, au lieu d'être exagérée, on pourroit conclure qu'ils n'ont pas pénétré si loin que je l'ai prétendu. Au reste, j'ai proposé mes conjectures sur ce pays si éloigné de la Chine & du Japon; c'est tout ce que l'on peut dire sur un sujet de cette espèce qui n'est pas susceptible de démonstration. Le peu d'habileté des Chinois dans la Navigation n'est ici d'aucune autorité; il ne s'agit que d'ouvrir leurs livres pour voir qu'ils ont entrepris des voyages de très-long cours. Il résulte toujours de-là que la Religion Indienne a été portée dans des pays qui sont situés bien au-delà du Japon vers l'Est. Cet évènement singulier, conforme à la dévotion particulière de ceux qui ont embrassé cette Religion, méritoit de n'être point oublié ici. Dans ce qui précède, nous avons vu leur zèle pour la faire connoître dans toutes les îles & dans tous les pays les plus éloignés ; ainsi leur voyage au *Fou-sang* n'est point impossible.

Jusqu'à présent je n'ai pas parlé de la Chine, parce que j'ai cru devoir indiquer d'abord toutes les contrées où cette Religion a pénétré, & sur lesquelles j'avois moins de détails. Je réserve pour le second & le troisième Mémoire tout ce qui concerne ce vaste Empire. Les livres que j'ai sous les yeux, me mettront en état d'entrer dans un plus grand détail; & ce détail est d'autant plus intéressant, qu'il servira à nous développer une partie de la Littérature Indienne, celle sur-tout qui a rapport à la Religion : il nous fera connoître une foule de livres Indiens dont nous n'avons pas la plus légère idée, un grand nombre de Brahmes qui sont passés à la Chine où ils ont traduit ces livres en Chinois, & enfin les principes de cette Religion qui sont renfermés dans ces monumens.

Si l'on vouloit mettre à contribution tous les livres Chinois que nous avons ici ; si l'on en avoit un très-grand nombre d'autres qui nous manquent, & dans lesquels on trouveroit des détails infinis, on parviendroit à faire sur cette Religion un travail qui nous donneroit beaucoup de nouvelles connoissances sur l'Inde. Tels sont les secours que l'on peut tirer de la Littérature Chinoise pour des objets qui paroissent étrangers à la Chine.

---

# *RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA RELIGION INDIENNE.*

## SECOND MÉMOIRE.

## *Établissement de la Religion Indienne dans la Chine, & son Histoire jusqu'en 531 de Jésus-Christ.*

Par M. DE GUIGNES.

### I.

### *Histoire de cette Religion depuis l'an 65 jusqu'en 220 de Jésus-Christ.*

Lû le 10 Juillet 1776.

J'AI dit dans le premier Mémoire, qu'il y avoit, selon les Indiens, trois époques dans leur Religion. La première qui a duré cinq cents ans, a fini vers l'an 543 ou 469 avant J. C. La seconde qui a duré mille ans, a dû finir vers l'an 531 ou 457 de J. C. Comme les livres Chinois fournissent beaucoup de détails depuis l'an 65 de J. C. jusqu'à la fin de cette seconde époque, j'ai cru devoir suivre cette division, & renfermer dans le second Mémoire tout ce qui s'est passé, concernant cette Religion, dans cette seconde époque ; réservant pour le troisième l'Histoire des temps qui se sont écoulés depuis l'an 531 de J. C.

Dans ces deux Mémoires, il ne ſera preſque queſtion que de la Chine, parce que nous n'avons pas d'ancienne Hiſtoire de l'Inde.

Lett. Edif. tome XXVI, p. 229.

« De toutes les parties de la Littérature, dit le P. Pons, » l'Hiſtoire eſt celle que les Indiens ont le moins cultivée : ils » ont un goût infini pour le merveilleux ; & les Brahmes s'y ſont conformés pour leur intérêt particulier. » Ce Miſſionnaire croit cependant que, dans les palais des Princes, il y a des monumens ſuivis de l'Hiſtoire de leurs Ancêtres, ſur-tout dans l'Indouſtan, où les Princes ſont plus puiſſans & Chefs de Caſtes. « Il y a même, dit-il, dans le Nord pluſieurs livres » qu'on appelle *Natak*, qui, à ce que des Brahmes lui ont aſſuré, » contiennent beaucoup d'Hiſtoires anciennes ſans aucun mélange de fables. » Mais ce ſavant Miſſionnaire n'en a point vu pour en juger. Il aſſure que, dans les Poëmes Indiens, on trouve mille reſtes précieux de l'Antiquité, une notion bien marquée du Paradis terreſtre, de l'arbre de Vie, de la ſource des quatre grands Fleuves dont le Gange eſt un, du Déluge, de l'Empire des Aſſyriens, & des victoires d'Alexandre ſous le nom de *Javana Raja*, roi des Javans ou Grecs. Mais tous ces veſtiges qui ne prouvent point l'antiquité des Indiens, ſervent plutôt à nous faire voir qu'ils ont copié les livres des Juifs, des Perſes, des Chrétiens & des Grecs.

Privé du ſecours des Hiſtoriens Indiens, je ſuis forcé de me borner à ce que rapportent les Chinois : ainſi je vais donner l'Hiſtoire de la Religion Indienne à la Chine depuis l'an 65 de J. C. juſqu'à l'an 531, temps où il paroît être arrivé une révolution dans cette Religion.

Ceux qui prétendent que la Chine a été policée par les Indiens, peuvent ouvrir ſes Annales, & ils y verront que leur ſentiment n'eſt qu'une conjecture deſtituée de toute vraiſemblance, & que cette conjecture ne peut pas être appuyée ſur le témoignage des Indiens, puiſque les Annales de ceux-ci ſont inconnues. Ces Écrivains ſuppoſent qu'il y avoit par le Midi une communication facile entre l'Inde & la Chine. S'ils veulent parler de la route par Mer, nous avons vu plus haut

haut que les Isles n'ont été découvertes & policées qu'assez tard, & dans un temps où l'empire Chinois avoit déjà toutes ses Loix : ajoutons que la Chine méridionale elle-même a été plus long-temps barbare & la dernière policée. Il étoit cependant naturel que l'on eût commencé par cette contrée, puisque la Navigation y conduisoit directement. Si l'on prend la route par terre pour aller de l'Inde dans ces mêmes contrées méridionales de la Chine, ces contrées auroient dû encore être les premières policées ; & elles ne l'ont pas été, parce qu'il auroit fallu traverser des pays immenses habités par des peuples barbares. Le Pégou & Siam par lesquels il falloit passer, auroient dû également être sortis de la barbarie, avant qu'on eût porté des Loix dans la Chine. J'ai fait voir que la civilisation de ces peuples est moderne ; & ce que j'ai dit à ce sujet, est confirmé par Ptolémée qui place dans le Pégou un peuple nommé *Besyngi* ; c'étoit alors une nation d'Anthropophages. Un peu plus au Midi, & vers Siam, il fait mention d'un autre peuple qu'il appelle *Lestæ* ou *Voleurs*. Dans le même Chapitre, il parle de quelques autres Anthropophages : ainsi ces peuples n'avoient pas encore reçu les Loix des Indiens entièrement opposées à cette barbarie. Je vais plus loin : la route de l'Inde à la Chine par ce côté est encore presque impraticable, & elle devoit l'etre davantage autrefois, puisqu'elle étoit remplie d'Anthropophages & de brigands.

*Page 176 & suiv.*

*Ant. Géog. de l'Inde, de M. d'Anville, p. 163 & suiv.*

L'Auteur des *Remarques sur l'Histoire généalogique des Tatars*, observe que « pour aller de la grande Tartarie par le royaume de Tangout dans les pays de Pégou, de Tonquin, « & les autres qui sont dans le voisinage, il est nécessaire de « côtoyer ou les frontières de la Chine, ou les États du grand « Mogol ; car il est impossible, dit-il, de passer par le milieu « du pays à cause des vastes déserts sablonneux qui occupent « le dedans de ce royaume, & qui s'étendent depuis les fron- « tières du pays d'Ava, jusque bien avant vers le Nord au-delà « des frontières du royaume de Tangout : de-là vient que les « sujets des États du grand Mogol n'ont, pour ainsi dire, eu «

*Page 48.*

» jusqu'ici aucun commerce avec les Chinois. Les uns & les » autres, ajoute-t-il, seroient obligés de faire un grand détour » au Sud, & de passer avec des fatigues incroyables par les montagnes du royaume d'Ava pour commercer ensemble. » On voit qu'ils seroient contraints de prendre la route où Ptolémée place des Anthropophages. Mais pour donner une idée de la difficulté de pénétrer par-là à la Chine, le même Auteur des *Remarques* rapporte « qu'un des premiers Officiers » de la Cour du Grand Mogol ayant voulu se sauver dans ce » pays à travers ces déserts avec une suite de trente personnes, » il n'en arriva que trois avec lui sur les frontières de la Chine; » tout le reste périt en chemin de soif & de misère. Si les » Chinois, continue-t-il, peuvent se maintenir dans la possession de Chamil & de Turphan, ils seront à portée d'avoir » dorénavant plus de correspondance avec les États du Grand Mogol. »

Ce que cet Auteur observe pour ces derniers temps, est ce qui arriva autrefois sous les Han. Les Chinois devenus maîtres alors de Chamil & de Turphan, profitèrent de ces conquêtes pour connoître tous les peuples qui s'étendent de-là jusqu'à la mer Caspienne; & c'est dans les différentes courses qu'ils firent alors, qu'ils connurent ensuite les Indes. D'après ces observations, il résulte que les Chinois n'ont pu, dans ces temps anciens, être en relation avec les peuples Occidentaux, que par le nord-ouest de leur Empire, & par la province de Chensi : effectivement c'est le nord de la Chine qui est le plus anciennement policé, ce qui ne s'accorde pas avec la route de l'Inde, comme on le suppose.

*Ma-tuon-lin, l. CCCXXVIII, page 14 : l. CCCXXVI, page 7.*

De l'aveu des Chinois eux-mêmes, l'Inde leur a été long-temps inconnue ; & les Indiens, dit un Auteur Chinois, cité par *Ma-tuon-lin*, n'étoient pas instruits de ce qui concerne la Chine. Sous la dynastie des *Han*, qui est montée sur le trône l'an 207 avant Jésus-Christ, les Chinois firent de grandes conquêtes à l'occident du Chensi, c'est-à-dire, dans les pays de Chamil ou Hami, d'Igour, & même au-delà, jusqu'à la Bactriane. L'an 126 avant J. C. l'empereur

*Vou-ti* envoya un de ſes Généraux dans le *Ta-kia* ou *Khoroſan* : ce Général nommé *Tchang-kien* vit dans ce pays différentes marchandiſes de l'Inde qu'il ne connoiſſoit pas ; il demanda d'où on les tiroit ; & les gens du Khoroſan lui répondirent que leurs Marchands les alloient chercher dans l'Inde : il entendit parler en même temps de la Religion de *Fo*. A ſon retour, il rendit compte à l'Empereur de ce qu'il avoit vu ; & ce Prince, dans le deſſein de connoître davantage ce pays, envoya pluſieurs perſonnes par le ſud-oueſt ; mais les peuples de ces contrées ne les laiſsèrent point paſſer : ce ſont apparemment ces brigands & ces Anthropophages, dont parle Ptolémée.

Voilà les premières notions que les Chinois eurent de l'Inde ; ainſi ce ne ſont pas les Indiens qui les ont policés : d'ailleurs les Chinois font peu de cas de la doctrine Indienne. *Tchu-tſe*, célèbre Philoſophe Chinois, dit formellement que les Ouvrages de *Fo* ne renferment rien que de très-commun. Il ſemble même vouloir faire croire que les Indiens, par le commerce qu'ils ont eu avec les Chinois, ſont devenus plus habiles, parce que, ſelon lui, c'eſt avec le ſecours des Lettrés de la Chine, que ces Indiens ont entrepris de très-grands Ouvrages. Ce ſentiment de *Tchu-tſe* eſt entièrement opposé aux idées que l'on ſoutient en Europe, ſur les Sciences des Indiens. Si, depuis ce commerce, les Chinois ont emprunté de ces peuples différentes connoiſſances, comme il eſt facile de le démontrer, on pourroit faire voir en même temps que les Indiens en ont également acquis des Chinois.

La tentative de l'empereur de la Chine, pour pénétrer aux Indes, fut donc ſans ſuccès. Quelques Hiſtoriens Chinois rapportent que l'empereur *Gnai-ti*, vers la première année de l'ère Chrétienne, envoya une perſonne dans l'Inde, pour avoir les livres de *Fo* : alors on entendit parler davantage de cette Religion ; mais comme on n'apporta point ces livres, on ne l'embraſſa point, & ce ne fut que l'an 65 de J. C. que l'on eut plus de connoiſſance & du pays & de la Religion Indienne. L'empereur *Ming-ti* qui régnoit alors, vit, dit-on,

en ſonge une figure d'homme qui étoit très-brillante ; il conſulta, à ſon réveil, quelle pouvoit être cette figure ? On lui répondit qu'il y avoit dans l'Occident une Divinité nommée *Fo,* qui reſſembloit à la figure qu'il dépeignoit. C'eſt d'après ce rève, rapporté dans les Annales, que l'Empereur envoya dans l'Inde deux perſonnes pour s'informer de *Fo* & de ſa Religion. A leur retour, ils apportèrent une ſtatue de ce Dieu, & un livre qui fut appelé en Chinois, *Su-che-ulh-chang-king,* c'eſt-à-dire, *le Livre des quarante-deux paragraphes.* Les Envoyés étoient accompagnés de deux Samanéens ; l'un nommé *Mo-teng,* & l'autre *Tſo-fa-lan ;* & comme le livre étoit porté ſur un cheval blanc, on bâtit dans la ville de *Lo-yang* un temple que l'on appela *le Temple du Cheval blanc :* on dépoſa ce livre dans une Tour que l'on fit conſtruire, & l'on fit pluſieurs ſtatues de *Fo.* Par la même raiſon, on appela encore le livre, *le King apporté dans le Temple du Cheval blanc.* Voilà le premier livre Indien concernant cette Religion, qui fut apporté à la Chine, & traduit en Chinois par les Samanéens dont j'ai parlé : il contient les Diſcours que *Fo* tint à ſes diſciples. J'ai dit précédemment que ce Légiſlateur n'avoit rien écrit ; que ſes diſciples, dont *Kia-ye* & *Onan* étoient les principaux, raſſemblèrent toutes ſes inſtructions, & qu'après les avoir mis en ordre, ils les tranſcrivirent. L'Ouvrage dont il s'agit ici, en eſt le commencement ; la traduction qui en fut faite alors, en Chinois, eſt déjà fort ancienne, puiſqu'elle a dix-ſept cents ans. On jugera ſans doute qu'il ſeroit important de la connoître ; elle eſt à la Bibliothèque du Roi ; & c'eſt d'après cette traduction Chinoiſe, que j'en ai fait autrefois une en François, qui, à l'exception de quelques paragraphes, eſt imprimée dans l'*Hiſtoire des Huns :* je pourrois y renvoyer, & ne pas m'étendre ſur ce livre ; mais comme je n'avois pas alors de cette Religion toutes les connoiſſances que j'ai acquiſes depuis, il ne ſera pas inutile de m'y arrêter un moment, & de faire quelques obſervations qui manquent dans mon Ouvrage.

*Tome I, II.e partie, p. 227.*

*Fo* parle à ses disciples & leur donne ses instructions : il leur recommande sur-tout de se détacher entièrement de tout ce qui existe dans le monde, pour n'être occupés que du soin de purifier leur cœur. « Ainsi il faut abandonner, dit-il, son père, sa mère, ses parens, son bien, ses richesses & « toutes les commodités de la vie, étouffer toutes ses passions, « jusqu'au moindre desir, afin de parvenir à un état d'anéan- « tissement total de soi-même, pour ensuite méditer avec plus « de liberté sur la Divinité. Il faut être dans cet état aussi im- « mobile que la montagne *Siumi,* » qui est le mont *Merou,* sur lequel les Indiens débitent tant de fables : les Thibétans le nomment *Righiel. Les Rois & les Princes,* dit *Fo, ne sont à mes yeux qu'une vile poussière, semblable à celle qui pénètre par la plus petite ouverture : l'or & les perles ne sont que comme des morceaux de vases de terre brisés : l'Univers entier n'est qu'un atome : la création de cet Univers, qui a été tiré du néant, n'est que comme le simple changement d'une chose en une autre.* Cet abandon de son père, de sa mère & de toute sa famille, pour se faire Samanéen ou Religieux, est ce qui a rendu, & ce qui rendra toujours cette Religion odieuse & méprisable aux Chinois, chez lesquels la principale & la première de toutes les obligations de l'homme est de respecter, d'aimer & de servir toute sa vie ses parens. « Les bienfaits dont un père & une mère, disent-ils, comblent « leurs enfans, sont comme ceux dont le Ciel lui-même nous « comble chaque jour. Conviendroit-il de les oublier, & de « n'en pas avoir la plus parfaite reconnoissance ? »

Comme ils sont persuadés que tout homme doit par son travail contribuer au bien général de l'État, c'est-là encore chez eux un des motifs de la haine & du mépris qu'ils ont pour cette Religion, dont la morale les choque plus que les dogmes sur la Divinité.

« Comme l'homme, continue *Fo,* ne parvient pas aisément à cet état d'apathie ou d'extase & d'anéantissement total, & « que les passions le dominent sans cesse, il est obligé de re- « naître plusieurs fois, afin d'expier dans chaque renaissance «

» les fautes commises précédemment. *Celui qui n'embrasse pas*
» *ma Loi*, dit-il, *& qui meurt dans cet état, est obligé de*
» *revenir parmi les hommes, jusqu'à ce qu'il la connoisse, qu'il*
*l'observe, & qu'il devienne un parfait Samanéen.* » Voilà le dogme de la Métempsycose. L'ame qui est immortelle, & qui fait partie de la Divinité, étant souillée par des crimes, est obligée de passer successivement dans plusieurs corps, jusqu'à ce qu'elle se soit purifiée au point de renaître dans le corps d'un Samanéen. On passe par plusieurs degrés, avant que de parvenir au plus grand degré de perfection; & alors on n'est plus sujet à la Métempsycose.

Le premier de ces degrés, dont j'ai déjà parlé dans la première partie de ce Mémoire, est le *Siu-ta-tan :* celui qui y est parvenu, est encore obligé de mourir & de renaître sept fois.

Le second degré est le *Su-ta-che :* celui qui le possède, entre dans le Ciel après sa mort; mais il faut qu'il revienne encore sur la terre.

Dans le troisième degré nommé *O-na-che*, on est obligé après la mort de parcourir les neuf Cieux, apparemment par des renaissances invisibles, & qui n'ont lieu que d'un Ciel à l'autre.

Enfin celui qui est parvenu au quatrième degré nommé *O-lo-han*, a la faculté de parcourir les airs, d'opérer des miracles, de prolonger ou de raccourcir la vie des hommes, & même de mouvoir le ciel & la terre.

Pour donner une idée de ces différens degrés de perfection qui conduisent insensiblement l'homme jusqu'à être comme un Dieu, *Fo* dit ailleurs : « Cent méchans ne peuvent être
» comparés à un homme de bien, comme mille hommes de
» bien ne sont point comparables à celui qui observe les cinq
» préceptes de la Loi : de même dix mille de ceux qui gardent
» ces préceptes, sont infiniment au-dessous de celui qui est parvenu au degré de *Siu-ta-tan.* » Il suit ainsi sa comparaison jusqu'au dernier degré d'*O-lo-han :* un homme de cet état est au-dessus de cent millions d'hommes du degré antérieur;

mais l'*O-lo-han* n'eſt pas le dernier degré de perfection, & il y a encore bien loin de-là à la Divinité, dont cette ame cependant eſt une portion, & à laquelle, à force d'épreuves, elle doit enfin ſe réunir. Un milliard d'*O-lo-han* ſont bien inférieurs à celui qui eſt parvenu au degré de *Pic-tchi-fo*, comme dix milliards de ceux-ci ne valent pas celui qui a atteint le degré de *San-tchi-tchu-fo* : enfin cent milliards de ces derniers ſont encore bien au-deſſous de celui qui ne penſe point, qui n'agit point, & qui eſt dans une inſenſibilité parfaite ou un anéantiſſement total de ſes ſens. Voilà la doctrine des Samanéens de la Chine, comme elle eſt encore celle des Philoſophes de l'Indouſtan. « L'homme, diſent ceux-ci, eſt un compoſé d'un corps & de deux ames; l'une ſuprême « nommée *Paramatma*, qui eſt la Divinité même ; l'autre ani- « male appelée *Sivatma*, qui eſt le principe ſenſitif du plaiſir, « de la douleur & de toutes les paſſions. » Ils ſont partagés ſur la nature de cette ſeconde ame : les uns veulent qu'elle ſoit *eſprit ;* les autres prétendent qu'elle eſt *matière, & un onzième ſens dans l'homme.* C'eſt cette ſeconde ame qu'il faut anéantir pour ne laiſſer ſubſiſter que la première ; & on n'y parvient que par la méditation & la contemplation de l'Être ſuprême avec lequel on ſe trouve identifié. Il n'y a plus alors de ſentiment ni de volonté ; on devient cet Être ſuprême : ainſi les Indiens ont encore la même doctrine que les Samanéens de la Chine, celle qui leur fut enſeignée par leur Légiſlateur *Boudha.*

*Lett. Édif. tome XXVI, p. 244, lett. du P. Pons.*

Le reſte du livre de *Fo* eſt purement moral ; ce Légiſlateur s'élève contre les vices & les paſſions, contre la cupidité & les richeſſes : il dit que tout ce qui enveloppe notre ame, doit périr avec le Ciel, la Terre & l'Univers entier ; mais que cette ame intelligente eſt *Pouti* ou la Divinité même ( c'eſt le *Paramatma* des Indiens ) ; que le corps n'eſt qu'un compoſé des quatre Élémens qui n'étant pas le *moi*, doivent être abandonnés & rejetés comme étrangers à ce *moi*, & qui l'empêchent de ſe purifier. L'ame ſeule eſt ce *moi ;* le reſte n'eſt rien. Il paroît par-là que *Fo* regardoit la ſeconde ame, comme

purement matérielle. Nous avons vu que les Indiens ſont diviſés à cet égard, les uns la regardant comme eſprit, & les autres comme matière ; ce qui aura donné naiſſance à différentes ſectes.

*Fo*, dans ſon livre, parle d'un Philoſophe qui enſeignoit la même doctrine que lui, ſur cette apathie ou abandon de toutes choſes ; il le nomme *Kia-ye*, & cite un livre intitulé *Goei-kiao-king*, composé par ce Philoſophe qui étoit un de ſes diſciples, & celui qui fut un des principaux rédacteurs de ſes Ouvrages. Je parlerai ailleurs de celui-ci : je remarque ſeulement que ce *Kia-ye* eſt auſſi appelé *Fo* par *Fo* lui-même ; ce qui ſe rapporte avec ce que j'ai dit dans l'article des Thibétans, où *Cenreſi*, c'eſt-à-dire, la Divinité paroît dans l'Indouſtan ſous le nom de *Che-kia*, publiant ſes loix, & en même temps comme diſciple de *Che-kia*.

Telle eſt la Religion qui pénétra dans la Chine, l'an 65 de Jéſus-Chriſt. La traduction qui fut faite du premier livre Indien en Chinois, a ſans doute ſervi de texte à la princeſſe Chinoiſe qui épouſa le roi du Thibet, & qui traduiſit en Thibétan le même livre ; car il ne peut être queſtion que de cet Ouvrage.

J'avois cru d'abord, fondé ſur quelques traits de reſſemblance, que ce livre avoit pu être fait après la publication de l'Évangile dans les Indes ; mais quand on fait réflexion qu'il exiſtoit déjà en Indien dès l'an 65 de Jéſus-Chriſt, il eſt difficile d'admettre cette ſuppoſition, & il paroît devoir être plus ancien. Cependant les Chinois qui ne font aucun cas de toute cette doctrine Indienne, ne ſont pas perſuadés qu'il ſoit auſſi ancien que les Indiens le prétendent, & ils demandent quels ſont ces perſonnages *Kia-ye* & *Lo-han*, qui en ſont regardés comme les rédacteurs.

Voilà ce qui ſe paſſa ſous l'empereur *Ming-ti*. Sous ſon ſucceſſeur nommé *Tchang-ti* qui monta ſur le trône, l'an 76 de Jéſus-Chriſt, cette Religion ne fit pas de grands progrès : cependant un petit Roi tributaire, nommé *Yng*, dans le pays de *Tſou*, l'avoit embraſſée, & à ſon exemple un aſſez grand nombre

nombre de Chinois. Il arriva en même temps des Indes pluſieurs Samanéens qui apportèrent beaucoup de livres Indiens.

*Ouon-ti* qui commença à régner l'an 147 de J. C. & qui étoit fort adonné aux Divinités étrangères, fit pluſieurs fois des offrandes à *Fo ;* mais il en faiſoit également à *Lao-tſe*, & peu-à-peu les peuples embraſsèrent la Religion Indienne. Il n'eſt pas rare de voir ainſi les Empereurs de la Chine ſe livrer tout-à-la-fois à différentes Religions dans l'intérieur de leur palais ; mais un évènement qui mérite quelque attention, c'eſt que de ſon temps il vint de l'Inde un Samanéen nommé *Gan-tcing*, qui étoit originaire du pays de *Gan-ſie*, ſitué vers le *Gihon* ou l'*Oxus*. Ce Samanéen apporta à *Lo-yang* pluſieurs livres Indiens, examina les traductions qui en avoient été faites, & y ajouta des Commentaires. Il paroîtroit ſingulier de trouver dans la Bactriane des Samanéens, ſi je n'avois fait voir plus haut, que la doctrine Indienne s'étoit établie de bonne heure dans cette contrée, & qu'elle étoit plus floriſſante dans la partie de l'Inde qui en étoit voiſine, que par-tout ailleurs.

Du temps de *Ling-ti* qui monta ſur le trône l'an 168 de J. C. un Samanéen originaire du pays des *Yue-chi*, peuples qui habitoient le long de l'Indus juſqu'à la Bactriane, vint à la Chine avec pluſieurs autres Docteurs de la même Religion ; on le nommoit *Tchi-tſin*. Ces Samanéens examinèrent enſemble les anciennes traductions, & *Tchi-tſin* traduiſit en particulier l'Ouvrage Indien nommé *Ni-yuen-king*, qui eſt en deux livres. Alors on commença à entendre ces livres qui étoient fort obſcurs, & pluſieurs embraſsèrent cette doctrine.

Le *Ni-yuen-king* dont il s'agit ici, eſt encore appelé *Ni-pon-king*, mot corrompu par les Chinois, & que le Dictionnaire Thibétan rend par *Niroupan*, qui eſt le même que le *Nirupan* des Siamois : ce mot ſignifie la *Mort* ou le *terme auquel commence la béatitude éternelle.* « Les Siamois, dit le P. Tachard, croient qu'il y a un grand nombre de Pénitens « qui, par des mérites extraordinaires qu'ils ont acquis dans «

Voyage du P. Tachard, tome III, p. 300.

» des milliers de transmigrations, sont devenus des espèces de
» Dieux ; après quoi ils ont encore acquis de nouveaux mérites,
» mais si grands, que ces Pénitens ont été *anéantis*. C'est le terme & la récompense de tout ce qu'ils ont fait. » Par le mot *Nirupan* ou l'*anéantissement*, les Siamois entendent un *état permanent où ils seront comme endormis, sans rien souffrir;* & c'est en quoi ils font consister leur bonheur éternel. C'est cet anéantissement dont parle *Fo* dans le premier Ouvrage que j'ai cité, & on a vu que cette doctrine existe encore à-présent dans l'Inde. Ainsi les Siamois, les Samanéens de la Chine, comme les peuples de l'Indoustan, suivent encore la même Religion ; mais ils sont à-présent divisés par quelques sentimens particuliers qui ont produit des sectes différentes. Voilà quel est le sujet du livre Indien, traduit en Chinois par le Samanéen *Tchi-tsin*, venu des environs de la Bactriane.

## I I.

### *Suite de l'Histoire de la Religion Indienne à la Chine, depuis l'an 220 de J. C. jusqu'en l'an 400.*

La dynastie des Han qui avoit commencé l'an 207 avant J. C. avoit soumis à sa puissance toute la Tartarie, depuis le Chensi jusqu'aux environs de Kaschgar, & s'étoit rendue redoutable jusqu'à la mer Caspienne : elle avoit remporté des victoires dans toutes ces contrées, & en déposoit les Souverains à son gré. Un de ses Généraux, nommé *Pan-tchao*, l'an 97 de J. C. avoit formé le dessein d'attaquer les Romains; les Parthes envoyoient des présens à la Chine; Marc-Aurèle-Antonin y avoit envoyé des Ambassadeurs, ou, au moins, on vit dans la capitale de la Chine des gens qui se dirent ses Envoyés, & qui apportèrent des choses rares : ce sont les Annales qui attestent ce fait sur lequel on a voulu jeter des doutes. Depuis que la Religion Indienne avoit pénétré dans la Chine, plusieurs Rois Indiens y avoient envoyé également des Ambassadeurs chargés de présens pour l'Empereur. Toute cette puissance fut anéantie l'an 220 de J. C.

& la Chine ſe trouva diviſée en trois Empires : un reſte des Han ſe maintint pendant quarante-trois ans dans la province de *Se-tchuen ;* une autre famille appelée *Goei,* s'établit à *Lo-yang* dans le Honan, poſſéda toute la partie du nord & du nord-eſt de la Chine, & eut quelques liaiſons avec les peuples Tartares de ſon voiſinage ; la troiſième famille nommée *Ou,* occupoit les pays qui ſont au midi du *Kiang,* & mit ſa Cour d'abord à *Vou-tchang-fou* dans le *Hou-kouang,* & enſuite à *Nan-king.*

Il paroît que la Religion Indienne n'avoit été connue juſqu'alors que dans le nord de la Chine : c'étoit vers ce temps que le roi de *Fou-nan* avoit envoyé des Ambaſſadeurs dans les Indes, comme je l'ai dit plus haut. *Ta-ti,* empereur de la dynaſtie des *Ou,* qui régnoit dans le midi de la Chine, lui avoit envoyé de ſon côté des Ambaſſadeurs qui arrivèrent dans le *Fou-nan*, dans le temps que les Envoyés du roi de *Fou-nan* revenoient des Indes. Ces Chinois qui paroiſſent avoir été peu inſtruits de ce qui concerne l'Indouſtan, firent pluſieurs queſtions aux Envoyés, & c'eſt par leur moyen qu'on a connu la Relation dont j'ai parlé.

*Vid. ſup. p. 234.*

Ce même Prince, c'eſt-à-dire, *Ta-ti,* favoriſa beaucoup la Religion Indienne ; & pendant ſon règne qui finit en 252, il vint de l'Occident dans ſes États un Samanéen qui apporta des livres de cette Religion, & qui les traduiſit ; on le nommoit *Kang-ſeng-hoei.* D'un autre côté, dans les États de la dynaſtie des *Goei,* dont la capitale étoit *Lo-yang,* cette Religion faiſoit de grands progrès. Les Chinois de cette contrée commencèrent à ſe raſer les cheveux & la barbe, & à ſe faire Samanéens, c'eſt-à-dire, à entrer dans des Monaſtères où ils vivoient dans la retraite.

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVI, p. 3.*

Juſqu'alors tous les Samanéens qui étoient venus d'Occident, avoient traduit en Chinois quelques livres de leur Religion : je n'ai indiqué que celui qui eſt en quarante-deux paragraphes, & celui qui traite de l'*Anéantiſſement de ſoi-même ;* on en cite encore un autre qui eſt intitulé en Chinois, *Che-tchu-king,* qui m'eſt inconnu ; il avoit été

*Ibid.*

traduit par *Tſo-fa-lan*, celui qui porta le premier la Religion Indienne à la Chine. Les autres livres ne ſont pas nommés ; mais on obſerve que ces livres qui n'étoient que du ſecond ordre, étoient tous en contradiction les uns avec les autres, parce qu'on n'en avoit pas bien rendu le ſens : ce ne ſont donc pas encore là les livres ſecrets de cette Religion, ces livres qu'il eſt défendu de communiquer. En conſéquence, vers la fin du III.e ſiècle, il y eut un Docteur de ceux qu'on appelle *Rouges*, qui alla dans l'Occident & dans le pays de Khoten, où il trouva un livre ſacré qu'il apporta à la Chine. Il ſe rendit à *Po*, qui étoit la capitale des *Tcin* ou *Tſin*. Les trois dynaſties dont j'ai parlé, n'exiſtoient plus, & celle des *Tcin* leur avoit ſuccédé. Ce Samanéen traduiſit ce livre dont le titre eſt, *Fang-kuang-puon-jo-king*. Ce récit de *Ma-tuon-lin* mérite d'être développé; je vais donc copier ce qui en eſt rapporté dans le livre qui renferme les Alphabets Indiens, Thibétans, &c. dont j'ai parlé plus haut.

*Ou-yn-yun-tong, liv. V, p. 10.*

Ce Samanéen ou Docteur rouge étoit appelé *Vou-lo-tcha*, ou, ſelon d'autres, *Vou-tcha-lou* : on le nomme le *Docteur rouge*, ſans doute parce que cette couleur eſt celle des Pénitens des Indes. En effet, Abraham Roger dit que les Sanjaſſis ſont vêtus d'un habit teint dans de la terre rouge. Suivant le P. du Halde, le grand Lhama du Thibet a toujours porté le chapeau rouge, quoique dans ces derniers temps pluſieurs Lhamas, par flatterie pour l'empereur de la Chine, aient pris le chapeau jaune ; ce qui forme à préſent deux claſſes de Lhamas ; les uns à chapeau rouge, & les autres à chapeau jaune : ainſi quand on parle ici d'un *Docteur rouge*, on veut déſigner un homme de l'Ordre des Pénitens des Indes. Les livres que celui-ci traduiſit, concernent donc la doctrine de ces Pénitens, ou la doctrine la plus ſecrète. Ce Samanéen que les Chinois font originaire de Khoten, vint à la Chine l'an 291 de J. C. Il s'établit dans le temple de *Fo* qui eſt dans la ville de *Tchin-lieou*, & y interpréta le *Fang-kuang-puon-jo-king* dont on écrivit la traduction ſous ſa dictée. Depuis long-temps

*Page 28.*

*T. IV, p. 59.*

les *Docteurs rouges* desiroient d'avoir ce livre qui est la base de la doctrine du *Ta-tching ;* mais ils étoient retenus par les sermens qu'ils avoient faits, apparemment de ne le pas communiquer , & on ne l'avoit pas traduit. L'an 260 de J. C. ils s'étoient mis en marche pour aller en Occident, & après avoir passé le désert de sable & plusieurs pays , ils s'étoient rendus à Khoten, où ils avoient eu les *Fan-ven* du premier ordre en quatre-vingt-dix paragraphes : ce sont des prières mystérieuses qui contenoient six cents mille mots. Ces Samanéens restèrent à Khoten jusqu'en l'an 282. Comme ils se disposoient à partir, les habitans de Khoten qui suivoient la doctrine du *petit Tching*, s'opposèrent à leur départ, & dirent au Roi : *Les Samanéens de la Chine veulent avoir les livres des Brahmes.* Cette expression est remarquable : ils prétendoient que ce seroit altérer la vraie doctrine, que de leur communiquer le *Fang-kuang-puon-jo-king. Vous êtes le Roi de ce pays*, disoient-ils, *si vous n'empechez pas qu'ils n'emportent ces livres, la grande Loi sera détruite, parce que les Chinois sont des peuples sourds & aveugles, & ce sera votre faute.*

Les Indiens sont encore à présent dans les mêmes principes pour leurs *Vèdes* qu'ils ne veulent communiquer à personne; tous même ne peuvent les lire ; ce privilége est réservé aux Brahmes; encore faut-il que ceux-ci ne se mêlent point de commerce : ils ne peuvent pas non plus l'enseigner à tout le monde indistinctement. Le peuple ne peut ni en parler, ni en entendre parler. Ainsi ces livres de la Religion Indienne doivent être tenus secrets parmi quelques élus. Celui dont il s'agit ici, & dont la communication souffre tant de difficultés, est-il un des *Vèdes !* Il faudroit avoir ceux-ci sous les yeux pour décider cette question ; mais il est annoncé comme étant la base & le fondement de toute la doctrine Indienne la plus secrète. Il paroît vraisemblable que ceux qui suivoient dans la Chine la Religion Indienne, durent enfin connoître les livres les plus cachés de cette Religion, & les posséder à la Chine où il y avoit un grand nombre d'Indiens.

*Abrah. Roger, p. 34.*

Le roi de Khoten, sur les représentations de ses sujets, ayant défendu que l'on emportât le livre, les Docteurs qui furent fâchés de cet ordre, demandèrent qu'on fît l'épreuve par le feu, c'est-à-dire, qu'on mît ce livre dans le feu, pratique ordinaire dans l'Inde, quand il s'agit de découvrir la vérité. Le Roi y ayant consenti, on rassembla dans le palais les herbes nécessaires; alors un des Docteurs dit : *S'il convient que la grande Loi soit portée à la Chine, ces livres ne doivent point être endommagés par le feu; mais le contraire doit arriver, si elle ne doit pas y être portée.* Ensuite on jeta les livres dans le feu : on prétend qu'il n'y eut pas un seul caractère d'altéré, & qu'ils n'en devinrent que plus brillans. Les spectateurs étonnés regardèrent cet évènement comme un ordre de la Divinité, & les Docteurs prirent ces livres qu'ils portèrent à la Chine. D'abord ils se rendirent à *Lo-yang*, ensuite à *Tchin-lieou*, & ce fut-là que *Vou-lo-tcha* & *Tso-cho-lan* publièrent la traduction du *Fang-kuang-puon-jo-king* dont j'ai parlé : ce titre signifie le *Puon-jo qui fait sortir la lumière.*

*Ou-yn-yun-tong, liv. V, p. 8.*

Dans le même temps, il parut un autre Samanéen très-célèbre, nommé *Tso-tan-mo-lo-tsa*, que les Chinois appellent *Fa-hou*, autrement *Tso-fa-hou.* Il étoit originaire du pays des *Yue-chi* ou de ces Indoscythes établis vers la Bactriane & l'Indus : ses parens étoient venus demeurer ensuite vers les frontières de la Chine, dans un pays nommé *Tun-hoang,* & ce fut de-là que ce Samanéen partit pour aller voyager dans les pays occidentaux. Il parcourut trente-six royaumes différens dont il apprit les Langues & l'Écriture; il ramassa un grand nombre de livres qu'il rapporta à la Chine, & s'établit à *Lo-yang*, l'an 266 de J. C. Aidé par plusieurs personnes, il s'occupa jusqu'à l'an 313, à en faire des traductions : il publia celle d'un livre Indien intitulé *Kuang-tsan-puon-jo-king*, & plusieurs autres, ce qui formoit cent soixante-quinze *pou* ou *classes.* Ce *Puon-jo* me paroît être le même que le précédent; son titre n'en diffère que par l'épithète de *Kuang-tsan*, mots Chinois qui signifient *lumière*

*admirable.* Ce Samanéen, à cause de sa célébrité, fut appelé le *Pousa de Tun-hoang*, qui est le pays où il demeuroit avant ses voyages : on le nomma encore le *Pousa des Yue-chi*, dont il étoit originaire, & enfin le *Pousa des Indes :* ces titres doivent faire juger de l'estime & de la vénération qu'on avoit pour ce personnage. Il se retira dans des montagnes au bord d'un étang où il se lavoit sans cesse ; il y vécut en Anachorète, comme les autres Pénitens des Indes, & on lui attribue des miracles.

Depuis l'arrivée de ces Samanéens, & après les traductions qu'ils avoient faites, la Religion Indienne se répandit beaucoup dans la Chine. Il paroît que ces Philosophes avoient la même doctrine qu'Apollonius de Tyanes. On sait que cet imposteur, mort vers l'an 96 de J. C. avoit voyagé dans l'Inde, où il avoit eu des conférences avec Hiarchas, chef des Brahmes, après quoi il avoit repassé dans la Grèce : ce prétendu Philosophe qui avoit renoncé au mariage, s'abstenoit du vin & de toutes sortes d'animaux ; il ne portoit point de souliers, laissoit croître ses cheveux, ne s'habilloit que de toile, afin de ne rien porter qui vînt des animaux. Cette manière de vivre est celle des Samanéens, & sur-tout de ceux qui se retirent dans les déserts. Apollonius de Tyanes s'étoit entretenu avec Hiarchas sur la Magie. Les Brahmes lui avoient dit qu'il seroit, vivant comme mort, regardé comme une Divinité. Il prétendoit faire des miracles, & osa entreprendre la résurrection d'une fille : il avoit puisé en partie cette doctrine chez les Indiens ; peut-être leur communiqua-t-il aussi quelques-unes de ses idées, qui se seront introduites dans la Religion Indienne. En un mot il paroît être un véritable Samanéen.

*Tillemont, Hist. des Emp. t. II, p. 121.*

Le rôle qu'il joua dans la Grèce & dans la Syrie, après ses voyages de l'Inde, fut renouvelé à la Chine l'an 334 de Jésus-Christ. Il arriva de l'Inde à *Lo-yang* un Samanéen nommé *Fo-tou-tching*, qui s'annonça comme un homme singulier, qui avoit déjà vécu plusieurs centaines d'années, qui avoit commerce avec les esprits, & qui pouvoit faire des miracles. Les Empereurs de la dynastie des *Tsin* n'étoient

*Tsin-chou. Hist. des Huns. t. II, p. 256.*

pas alors maîtres de toute la Chine : plusieurs petits Souverains s'étoient établis en différentes provinces où ils étoient indépendans, & y avoient formé autant de petits royaumes. Ce Samanéen se rendit dans celui de *Tchao* où régnoit un Prince nommé *Che-le :* il fit plusieurs de ses prestiges devant lui, & par-là mérita sa confiance. Les *Tao-se* toujours ennemis des Bonzes de *Fo,* s'opposèrent inutilement aux progrès qu'il faisoit dans l'esprit de ce Prince & du peuple. *Fo-tou-tching* prétendoit pouvoir disposer des pluies, des vents, des grêles & des orages ; il alla même jusqu'a dire qu'il ressusciteroit les morts. *Che-le* venoit de perdre un fils qu'il aimoit beaucoup, & on alloit mettre le corps dans le cercueil, lorsque ce Samanéen jeta de l'eau sur lui, & prononça quelques paroles; ensuite le prenant par la main, il lui dit : *Levez-vous.* Aussi-tôt, dit-on, le mort ressuscita.

*Ambert-kend, Mém. de l'Ac. tome XXVI, p. 798.*

C'est par l'étude de la Magie, que ces Samanéens prétendoient faire de tels miracles. Pour y parvenir, il falloit tracer des figures sur une table blanche que l'on regardoit avec une attention extrême, sans détourner les yeux. Ils admettoient sept espèces de ces figures. L'une, quand on prononçoit le mot *Hom,* qui est une de ces paroles mystérieuses dont j'ai parlé, procuroit le secret de se faire aimer, & différentes qualités. Par l'autre, en prononçant le mot *Om,* on n'avoit plus rien à craindre de ses ennemis. Une troisième, lorsqu'on prononçoit le mot *Rahin,* donnoit la faculté de rendre la santé aux malades. Par les autres, on devenoit comme une Divinité ; on pouvoit se transformer en animal, entrer dans un corps mort. Ces prétentions des Samanéens en imposoient à tous les peuples : *Che-hou* qui succéda à *Che-le* l'an 335 de J. C. fut pénétré de respect pour leur Religion. Tous les peuples se rendoient en foule dans les Monastères, se rasoient & quittoient leur famille pour se faire Samanéens : ils ne connoissoient plus alors ni père, ni mère, ni parens, ni l'État même, ne vivoient que d'aumônes, s'éloignant du monde, afin de parvenir plutôt à la pureté. Les lettrés Chinois, aux yeux desquels aucun motif ne peut

ne peut faire excuser une pareille conduite, les regardoient comme des gens oisifs & dangereux à l'État; ils les traitoient de scélérats qui se révoltent contre les premières Loix de la Nature ; mais bientôt après ils les virent se révolter contre les loix de l'Empire, & aspirer au trône. Un de ces Bonzes nommé *Heou-tse-kouang-jo*, prit en 337 de J. C. le titre singulier de *Fo-tai-tsou*, c'est-à-dire, de *Prince héritier de Fo*, prétendit s'emparer de l'Empire qu'il appeloit *Siao-tsin* ou la *petite Tsin*, & se fit appeler *Li-tse-yang*. Il se trouva en peu de temps à la tête d'un grand nombre de personnes, & se retira dans les montagnes où il prit le titre de *Ta-hoang-ti*, c'est-à-dire, de *grand Empereur*. Il nomma des Ministres, des Officiers & des Généraux d'armée; mais il fut tué peu de temps après, & on lui coupa la tête. Le peuple trompé par ses impostures, publia que pendant dix jours il n'en tomba aucune goutte de sang, & que son visage ne changea point ; preuve que ses partisans le regardoient comme un homme extraordinaire. Cette entreprise qui pouvoit avoir des suites, fut ainsi étouffée.

Cet évènement extraordinaire a cela de particulier que le Bonze qui en est l'auteur, étoit originaire du *Ta-tsin* ou de l'Empire Romain. Étoit-ce un idolâtre, né dans cet Empire, qui ayant passé à la Chine, s'y étoit fait Samanéen? Étoit-il un de ces Chrétiens partisans des premiers Hérésiarques dont la doctrine paroît avoir quelque conformité avec celle des Indiens, tels que pouvoient être les partisans d'Apollonius de Tyanes, ou de quelques autres, qui se livroient à la Magie & à toutes sortes de superstitions contraires à l'esprit du Christianisme? En général, il paroît que les Indiens ont connu ces Hérésiarques. Scythien qui a précédé Manès, & qui peut être regardé comme l'Auteur du Manichéisme, avoit voyagé dans l'Inde, & s'étoit fait instruire dans la doctrine Indienne. Les partisans de ces Hérésiarques pouvoient retourner dans les Indes avec lesquelles on avoit alors un grand commerce. En effet, Manès y voyagea ; & c'est sans doute par ces communications, que les Indiens

*Hist. du Manic. t. I, p. 42.*

auront adopté beaucoup de choses tirées du Christianisme, & qui chez eux sont altérées & corrompues au point de n'être presque pas reconnoissables.

Il y avoit depuis long-temps des relations entre l'Inde & l'Empire Romain. M. de Tillemont place à l'an 336, l'arrivée d'Ambassadeurs Indiens vers Constantin, qui assurèrent ce Prince que leurs Rois le reconnoissoient pour leur Souverain, & l'honoroient dans les portraits & les statues qu'ils en faisoient faire. Vers l'an 105, ils en avoient envoyé à Trajan, & plus anciennement à Auguste. Par-là les Sciences des Grecs & des Romains, le Christianisme, les Hérésiarques Chrétiens & leur doctrine pouvoient pénétrer dans l'Inde.

*Ma-tuon-lin.*

Peu après l'an 337 de J. C. il y avoit à la Chine un autre Samanéen nommé *Tao-gan*, Chinois de naissance, qui se distingua par son savoir & par son zèle pour sa Religion; il en lut tous les livres dont il récitoit par jour jusqu'à dix mille mots : il examina les traductions qui avoient été faites, les rectifia, & éclaircit toute la doctrine Indienne: on le disoit inspiré par la Divinité. Comme il y avoit alors des troubles dans le pays qu'il habitoit, il se retira dans un désert situé vers le Midi avec ses disciples ; ceux-ci répandirent dans les environs leur Religion : ensuite il vint à *Si-gan-fou* qui étoit alors soumise à une petite dynastie de Princes nommés les *premiers Tsin. Fou-kien*, l'un d'eux, qui étoit monté sur le trône l'an 357, reçut ce Samanéen avec honneur : ce fut dans cet endroit que *Tao-gan* entendit parler d'un Samanéen Indien nommé *Kieou-mo-lo-che,* qui avoit la réputation d'être très-versé dans la doctrine Indienne. *Fou-kien* roi de *Tsin* desiroit de l'avoir dans ses États, où cette Religion étoit très-protégée : elle ne l'étoit pas moins dans les pays de la domination impériale. *Hiao-vouti,* alors sur le trône, c'est-à-dire, en 381, étoit fort attaché à la Religion de l'Inde, & malgré les remontrances de ses Ministres, il fit construire dans l'intérieur de son palais un temple & un vaste bâtiment où il logea un grand nombre de Samanéens.

*Ann. t. XXIV, l. XXI, p. 42.*

D'un autre côté, *Fou-kien* avoit envoyé un de ses Généraux nommé *Liu-kuang*, pour porter la guerre dans l'Occident: ce Général traversa le désert de sable, soumit le pays où est aujourd'hui *Bischbaligh* & plusieurs autres contrées voisines; il ne lui restoit plus à réduire que *Kiu-tsu* ou *Aksou* dans les environs de *Kaschgar :* il partit en 383, pour en faire le siége. Le roi d'*Aksou* rassembla toutes ses forces & celles de ses voisins, se mit à la tète d'une armée innombrable, mais il fut battu, & obligé de prendre la fuite; & *Liu-kuang* entra dans *Aksou* qui étoit une ville très-belle. On dit qu'elle ressembloit à *Si-gan-fou ;* qu'il y avoit des marchés & des palais magnifiques. Par cette conquête, tous les pays occidentaux furent soumis à *Liu-kuang* qui, frappé de la beauté de cette contrée, vouloit y établir sa demeure; il y trouva ce célèbre Samanéen nommé *Kieou-mo-lo-che*, dont je viens de parler : celui-ci qui n'étoit pas curieux de voir les Chinois se fixer dans *Aksou*, détourna de ce dessein *Liu-kuang*, en lui représentant que la Chine étoit un pays plus agréable. *Liu-kuang* se laissa persuader, & reprit la route de la Chine avec vingt mille chameaux, chargés de trésors immenses; mais il emmena avec lui *Kieou-mo-lo-che*.

*Ann. t. XXIV, l. XXI, p. 49.*

Ce Samanéen que les Chinois nomment *Tong-cheou*, étoit d'une famille Indienne. Son père portoit le nom de *Kieou-mo-yen ;* sa mère étoit sœur du roi d'*Aksou*, & il étoit né dans cette ville : dès l'âge de sept ans il se fit Samanéen, & on dit de lui qu'il récitoit tous les jours mille *ki* ou paroles mystérieuses. A neuf ans il suivit sa mère dans un voyage qu'elle fit; il traversa l'*Indus*, & se rendit ensuite à *Ki-pin* ou *Samarcande*. Il devint très-habile dans les livres de la Loi : après avoir beaucoup voyagé, il revint à *Aksou*, & ce fut-là qu'il fut pris par *Liu-kuang*, qui le conduisit à *Si-gan-fou* où on le reçut avec de grandes marques de distinction. Il fut fort affligé, en y arrivant, d'apprendre que le Samanéen *Tao-gan* dont j'ai parlé, étoit mort depuis vingt ans. On ordonna à huit cents Samanéens, parmi lesquels on en distingue huit principaux, de recevoir ses

*Ou-yu yun-tong, l. V, p. 12.*

*M[illegible]-lin, l. CC[illegible].*

instructions, & d'écrire sous ses ordres : ils s'assembloient dans le temple qui étoit à *Si-gan-fou*, & il y expliquoit les livres Indiens : il y lut & traduisit les livres suivans :

1.° Le *Siao-pin* ou le livre du petit Ordre.
2.° Le *Kin-kang-puon-jo :* je parlerai plus bas de ce livre important.
3.° Le *Che-tchu* ou les dix Stations.
4.° Le *Fo-hoa* ou la fleur de la Loi.
5.° Le *Su-ye* ou l'utilité de la Méditation.
6.° Le *Cheou -leng-yen.*
7.° Le *Tchi-chi.*
8.° Le *Fo-tsang* ou le trésor de *Fo.*
9.° Le *Pousa-tsang* ou le trésor de *Pousa.*
10.° Le *Goei-kiao-king.*
11.° Le *Pouti-vou-hing* ou le *Pouti* qui n'agit pas.
12.° Le *O-yo-tsu-tsai-vang-yn-yuen* ou le *Yn-yuen* du Roi *O-yo* qui règne par lui-même.
13.° Le *Kuon-siao-vou-leang-cheou.*
14.° Le *Sin-hien-kie.*
15.° Le *Tchen-king* ou le livre des Contemplations.
16.° Le *Tchen-fa* ou la règle des Contemplations.
17.° Le *Yao-tchen* ou la nécessité des Contemplations.
18.° Le *Yao-Kiai* ou les Explications nécessaires.
19.° Le *Mi-le-tching-fo* ou *Mi-le* devenu *Fo.*
20.° Le *Mi-le-hia-seng* ou les Descendans de *Mi-le.*
21.° Le *Che-song-liu* ou règle des dix Prières.
22.° Le *Pousa-kai-puen* ou fondement des préceptes de *Pousa.*
23.° Le *Goei-mo-kie.*

On traduisit encore plusieurs autres Ouvrages qui tous ensemble formoient trois cents livres *(a)*. Un Samanéen

---

*(a)* Un livre répond à ce que nous appelons un livre d'Hérodote ou de Tite-Live.

nommé *Hoei-joui*, écrivoit ſous la dictée de *Kieou-mo-lo-che*. Toutes ces traductions ſe trouvèrent conformes avec ce que *Tao-gan* avoit revu, & on fut d'accord ſur le vrai ſens des livres doctrinaux.

*Ma-touon-lin, lib. CCXXVI, p. 4.*

Il y avoit dans ces livres des *Ki* ou Prières myſtérieuſes que l'on chantoit au ſon des inſtrumens, lorſqu'on étoit devant l'image de *Fo*. On faiſoit de même, lorſqu'on étoit en préſence des Rois. *Kieou-mo-lo-che* qui étoit fort religieux, les répétoit ſans ceſſe; ſur-tout à ſon réveil il les récitoit trois fois: il recommandoit cette pratique à ſes diſciples, prétendant qu'elles ſervoient à donner de nouvelles forces au corps. Le retour du réveil, leur diſoit-il, eſt dangereux; les forces ſont aſſoupies, & ces prières les raniment. Il s'entretenoit toujours avec ſes diſciples ſur la Religion; mais il ne vouloit pas que l'on publiât, de ſon vivant, ſes traductions que tout le monde eſtimoit à cauſe de ſa droiture & de ſon éloignement pour le menſonge. On reſpectoit ſes ſermens, apparemment ceux qui concernoient les livres qu'il étoit défendu de communiquer: il exigea qu'après ſa mort on fît à ſon égard l'épreuve du feu, afin de ſavoir s'il n'y avoit pas d'erreur dans ſes traductions. Il dit que, quand on brûleroit ſon corps, ſuivant l'uſage des Indiens, ſa langue ne devoit point être conſumée, ſi ſes Ouvrages étoient exempts de fautes. Il vivoit à *Si-gan-fou* qui avoit changé de maître. La petite dynaſtie des *Tſin*, après avoir ſubſiſté pendant quarante-cinq ans, avoit été détruite; & il s'en étoit établie une autre du même nom, ſous laquelle *Kieou-mo-lo-che* fut également reſpecté. *Hing* roi de cette dynaſtie le regardoit comme une Divinité, & l'avoit fait ſon premier Miniſtre. Ce Samanéen mourut l'an 405 de Jéſus-Chriſt.

*Ou-yn-yun-tong, lib. V, p. 12.*

*Ann. l. XXIII, p. 51.*

## III.

### *Idée générale de quelques-uns des livres Indiens, traduits par le Samanéen* Kieou-mo-lo-che.

Je viens d'indiquer une longue ſuite de livres Indiens

qui ont été traduits en Chinois par le Samanéen *Kieou-mo-lo-che ;* je ferai mention dans la fuite de plufieurs autres. Il doit néceffairement réfulter de-là que les connoiffances qui nous font fournies par les Chinois fur la Religion Indienne, ne font pas feulement des connoiffances acquifes par des Voyageurs, telles que peuvent être celles que nous tirons de nos relations de l'Inde, mais qu'elles font prifes dans les Ouvrages Indiens même, puifqu'il en exifte un fi grand nombre à la Chine. Ainfi le témoignage des livres Chinois fur cette Religion, mérite d'autant plus notre confiance, que nous devons le regarder comme un témoignage national, celui des Indiens eux-mêmes. On me permettra de m'arrêter un moment fur les plus importans de ces livres, afin d'en donner une idée générale.

Le n.° 2 qui eft intitulé *Kin-kang-puou-jo-king,* eft encore appelé *Maha-puon-jo,* c'eft-à-dire, le grand *Puon-jo. Maha* eft un mot Indien qui veut dire *grand.* Ce livre eft celui pour lequel les habitans de Khoten s'étoient révoltés, parce qu'ils ne vouloient pas qu'on le communiquât aux Chinois, ce qui obligea d'en venir à l'épreuve du feu, comme je l'ai rapporté. Les fermens de *Kieou-mo-lo-che* concernoient fans doute ce même livre ; mais quoiqu'il fût défendu de le communiquer, la traduction de *Kieou-mo-lo-che* étoit la troifième, & on en a encore fait trois autres dans la fuite. Sous la dynaftie des *Tang,* dans le VII.e fiècle, le Bonze *Hoci-neng* donna une édition de ce livre, fous le titre de *Lo-tfu-kiai-kin-kang-king,* en un livre, c'eft-à-dire, le *Kin-kang* avec des Commentaires fur les fix Anciens (Traducteurs) : il y examine les caractères ou expreffions des fix traductions qui avoient été faites, & cherche à en fixer le fens. Vers l'an 830 de J. C. on fit imprimer toutes enfemble ces fix traductions, fous le titre de *Lo-che-kin-kang-king.* Dans la fuite, on a donné une édition de cet Ouvrage, fous le titre de *Che-puen-kin-kang-king,* en un livre ; mais on n'y a pas diftingué les chapitres ou paragraphes. Dans le XIV.e fiècle, fur la fin des *Song,* & au commencement du règne des

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVI, p. 10.*

Mogols à la Chine, on publia encore cet Ouvrage, ſous le titre de *Tchen-tſong-kin-kang-king-kiai*, c'eſt-à-dire, Commentaire du *Kin-kang* par les vénérables Contemplatifs.

On n'exigera pas de moi, que j'indique toutes les différentes éditions qui ont pu être faites de ce livre, ni tous les Commentaires qui ont été publiés ſoit par des Chinois, ſoit par des Indiens; ce qui prouve combien il devoit être important, & qu'il étoit un des principaux livres de cette Religion. En effet on le regarde comme la baſe & le fondement, non de la Religion populaire, mais de la doctrine ſecrète : ce livre avec deux autres, l'un nommé *Su-li-ven-king*, & l'autre *Tchu-ven-king*, forme ce que l'on appelle le *San-tſang* ou les *trois Tréſors* qui renferment toute la doctrine ſecrète des Indiens.

L'empereur *Kang-hi*, la trente-deuxième année de ſon règne, qui répond à l'an 1693 de J. C. en a fait faire une édition magnifique dans ſon palais : elle eſt ſur une très-longue feuille d'un gros papier noir d'un côté & blanc de l'autre, qui ſe replie comme nos éventails. L'impreſſion eſt en caractères blancs ſur un fond noir, & ces caractères ſont de la plus grande beauté. On a fait imprimer de même le *Tao-te-king* qui eſt l'Ouvrage de *Lao-tſe*. Il ſemble par-là que cette manière d'imprimer ſoit affectée aux principaux livres des Religions différentes de celle de Confucius.

Le *Kin-kang* dont il s'agit ici, eſt intitulé *Yu-chu-kin-kang-puon-jo Polomi-king*, c'eſt-à-dire, *Livre de Brahma appelé* kin-kang-puon-jo, *de l'Imprimerie du Palais*. Le texte eſt la traduction même de *Kieou-mo-lo-che*, ce célèbre Samanéen qui nous occupe actuellement. Dans cette belle édition, on lui donne le titre de *San-tſang-fa-ſu*, c'eſt-à-dire, *Docteur de la Loi des trois Tréſors*. J'ai cette édition même ſous les yeux; elle eſt ſans commentaires & ſans préface : l'Ouvrage eſt diviſé en trente-deux chapitres ou paragraphes, comme il l'étoit anciennement.

Le P. Pons parle d'un Vède qu'il nomme *Adharvana Vedam* ou *Brahma Vedam*, dont la doctrine étoit ſuivie

*Lettr. Edif. tome XXVI, p. 235.*

dans le nord de l'Inde. Puiſque le livre Chinois dont il s'agit ici, eſt appelé le *livre de Brahma,* qu'il eſt un des principaux livres de cette Religion, & qu'il étoit adopté dans le Nord, il pourroit être ce *Brahma Vedam* ou *Vedam de Brahma* dont parle le Miſſionnaire.

*Ma-tuon-lin*, à l'occaſion des différentes éditions de cet Ouvrage qu'il indique, fournit des lumières & des connoiſſances particulières que je crois devoir raſſembler ici. Il nous apprend que ce livre Indien eſt appelé *Kin-kang*, qui ſont deux mots Chinois, ſans doute traduits de l'Indien : ils ſignifient *métal très-dur & très-ferme ;* c'eſt une métaphore qui veut dire que ce livre eſt indiſſoluble & ſi ferme, qu'on ne peut en déſunir les parties. Le but de l'Ouvrage eſt de faire voir que le *vide* eſt le principe de toutes choſes, & que toutes choſes ne ſont que *vide* & *néant,* qu'ils appellent pour cette raiſon le *Vénérable :* on appelle encore ce livre, *la Loi, ce qu'il y a de plus précieux dans le monde, le très-dur qui peut détruire tout.* Voici le développement de cette métaphore. « Quoique le métal ſoit très-dur, la corne du » *Ling-yang* peut le briſer : le métal reſſemble à la nature de » *Fo,* & la corne du *Ling-yang* reſſemble aux paſſions qui » détruiſent tout. Ainſi quoique la nature de *Fo* ſoit très-dure » & très-ferme, cependant les paſſions peuvent la troubler; » mais quoique ces paſſions elles-mêmes puiſſent la troubler, » le livre *Puon-jo* peut les détruire : il réſiſte à la corne du *Ling-yang.* »

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVI, p. 9 & ſuiv.*

C'eſt ainſi que s'expriment ces Philoſophes pour dire, ſelon le texte que je traduits, que l'homme eſt naturellement foible, mais qu'avec l'attention & la prière il peut ramener ſon cœur à la vertu. Ils ſuivent encore cette métaphore en ces termes : « Pour découvrir le métal qui eſt renfermé dans » une montagne, l'homme emploie le Mineur qui perce cette » montagne, & en tire le métal brut : on met ce métal au feu » & on le purifie ; après quoi on l'emploie à ce que l'on » veut, & on en fait des ornemens précieux qui ſont la douleur » du pauvre. Il en eſt de même de la nature de *Fo.* Le corps reſſemble

reſſemble au monde entier, & l'homme en particulier, la « perſonne ou le *moi*, reſſemble à la montagne ; les paſſions « au métal brut ; la nature de *Fo* qui eſt dans l'homme, au « métal purifié ; l'Intelligence à l'Ouvrier. Plus on purifie ce « métal, plus il devient dur & ferme. Au milieu du corps ou « du monde, il y a *moi* qui ſuis la montagne ; au milieu de « ce *moi* ou de cette montagne, réſident les paſſions ou le « métal brut ; c'eſt au milieu de celui-ci que ſe trouve ren- « fermé ce qu'il y a de plus précieux, la nature de *Fo ;* & au « milieu de celle-ci l'Intelligence ouvrière. Lorſque l'on ſait « l'employer, on parvient à percer la montagne, on découvre « le métal brut ou les paſſions ; & avec l'attention néceſſaire « on le purifie par le feu, & on en tire un métal très-pur « qui eſt la partie la plus pure de la nature de *Fo* ou de la « Divinité. C'eſt pour cette raiſon que l'on a donné au livre « dont il s'agit le titre de *Kin-kang.* »

Ce paſſage cité par *Ma-tuon-lin*, eſt tiré d'un livre Indien dont j'ai parlé plus haut, & qui eſt intitulé *Ni-pon-king*, ou *le livre qui traite de l'Anéantiſſement :* on y reconnoît encore toute la doctrine Indienne. Chez les Indiens, l'homme eſt regardé comme le petit monde que l'on ne ceſſe de comparer au grand monde : ſon ame eſt une émanation de la Divinité, ou la Divinité elle-même, enveloppée par le corps & par les paſſions : c'eſt en les écartant qu'on ſe réunit à cette Divinité. Le P. Pons cite des principes admis encore à préſent par les Indiens, qui ſont entièrement conformes à ce que je viens de rapporter de la doctrine des Samanéens. Il faut éteindre, dit-il, ſuivant les Brahmes, ce principe ſenſitif qui eſt en nous, & cette extinction ne peut ſe faire que par l'union au *Para-matma*, l'ame immortelle, ou l'Être ſuprême : cette union appelée *Yogam* ou *Jog*, d'où vient le nom de *Jogui*, à laquelle aſpirent tous les Philoſophes Indiens, de quelque ſecte qu'ils ſoient, commence par la méditation & la contemplation de l'Être ſuprême, & ſe termine à une eſpèce d'identité où il n'y a plus de ſentiment ni de volonté. Juſque-là les travaux des métempſycoſes

*Lettr. Edif. tome XXVI, p. 245.*

durent toujours, c'eſt-à-dire, que tant qu'on n'eſt pas parvenu à ce degré de perfection, on eſt obligé de renaître en différens corps. Le même Miſſionnaire remarque que, par le mot *ame*, ils n'entendent que le *ſoi-même*, le *moi*.

Ce livre *Kin-kang* eſt le fondement de toute la doctrine ſecrette des Indiens, ou celle du *Ta-tching*. Cette doctrine, dit un auteur Chinois, ne conſiſte pas toute entière dans l'Écriture : il ne faut pas cependant l'en ſéparer ; mais il ne faut pas lire beaucoup de livres. Le *Kin-kang* en un livre ſuffit : c'eſt à ce Traité que les Sages, qui ne s'occupent point du monde, apportent toute leur attention.

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVI, p. 12.*

Quant à ſon antiquité & à ſon origine, voici ce qu'on en rapporte : ce livre attribué à *Fo*, étoit très-étendu, ou plutôt on comprenoit, ſous ce titre de *Kin-kang*, huit ſortes d'Ouvrages qui forment ce que l'on appelle le *grand Tréſor* ou *Ta-tſang*. Neuf cents ans après la mort de *Fo*, un Indien appelé *Tien-tſin Pouſa*, voulut expliquer le *Kin-kang ;* il interrogea ſon maître nommé *Vou-tcho :* celui-ci, dit-on, monta dans le Ciel où étoit le Philoſophe *Tſu-chi ;* il reçut de ce dernier quatre-vingts mots myſtérieux avec leſquels il compoſa le *Kin-kang* en un livre qui eſt celui dont je rends compte. Ainſi cet Ouvrage, dont l'origine eſt enveloppée de fables, ne remonte guère au-delà de cent ou deux cents ans avant J. C. ſelon l'époque que l'on admettra du temps où *Fo* eſt né. Il contient la Loi du *Vou-goei* ou du *Néant ;* mais il eſt arrivé au ſujet de cette expreſſion une choſe aſſez ſingulière qui a donné naiſſance à des ſectes différentes. Les uns ont lû *Vou-goei*, *non-être ;* les autres ont ſéparé ces deux mots *Vou*, *goei*, c'eſt-à-dire, *néant* & *être*. Cependant on ajoute qu'elles s'accordent pour le fond. Ces ſectes nées ſans doute à la Chine, au ſujet de cette expreſſion, ont pu repaſſer dans l'Inde ; car j'ignore ſi, dans la Langue Samſcrétane, les termes qui expriment la même idée, ſont ſuſceptibles d'une ſemblable diſtinction : dans ce cas, cette diverſité de ſentimens auroit pu être née dans l'Inde.

Un autre livre qui fait partie du *San-tſang* ou des *trois Tréſors*, eſt le n.° 23, dont le titre entier eſt *Goei-mo-kie-ſo-choue* ou *Diſcours de Goei-mo-kie.* C'étoit un Docteur Indien dont le nom eſt traduit en Chinois par ces mots *Tcing-ming*, c'eſt-à-dire, *nom pur. Fo* ayant appris qu'il étoit malade, envoya dix de ſes diſciples & quatre *Pouſa*, pour l'interroger ; mais ils ne tirèrent rien de lui. *Fo* alors lui envoya le Philoſophe *Ven-tchu* qui converſa avec *Goei-mo-kie* ſur le *Tao* ou l'*Etre ſuprème. Ven-tchu* fit enſuite ce livre qui eſt ſans doute le même que celui qui eſt intitulé *Ven-tchu-ven*, c'eſt-à-dire, *Queſtions de Ven-tchu,* & qui eſt un des trois du *San-tſang :* cet Ouvrage a été traduit encore dans la ſuite par *Pou-kong*, célèbre Samanéen qui vivoit dans le VIII. ſiècle. Il s'agit dans cet Ouvrage de ramener tout à un ſeul principe : on y examine ce qui eſt le principal objet de la Loi ; ſavoir, s'il faut reſter dans le monde, ou le quitter : on y diſtingue ce qu'il y a de pur & d'impur. *Ven-tchu* étoit très-ſavant dans ce qui concerne la Loi ; mais *Goei-mo-kie* y étoit très-exercé par un long uſage. Leur conférence roula ſur ces deux objets, la *Connoiſſance* & la *Pratique ;* & la concluſion fut qu'il n'y avoit qu'une ſeule & véritable manière de vivre. *Goei-mo-kie* n'avoit pas voulu converſer avec les dix diſciples & les quatre *Pouſa*, quoique très-verſés dans la connoiſſance de la Loi, parce qu'il ne les croyoit pas auſſi exercés dans la pratique. Dans la ſuite, on a fait pluſieurs Commentaires ſur ce livre.

*Ma-twon-lin, liv. CCXXVI, p. 19.*

Le n.° 4 eſt un livre intitulé *Fa-hoa*, c'eſt-à-dire, *Fleur de la Loi ;* mais ſon vrai titre, dont celui-ci n'eſt qu'un abrégé, eſt *Miao-fa-lien-hoa-king, Kuon-chi-yn Pou-muen-pin*, c'eſt-à-dire, le *Livre de la fleur de Lotos, de la très-ſubtile Loi, avec tous les* Pin *ou ordres de* Kuon-chi-yn.

*Idem, liv. CCXXVI, p. 21.*

Il eſt ſingulier de trouver un livre Indien qui porte le nom de *Fleur de Lotos*, plante qui étoit ſi célèbre en Égypte. Cette métaphore eſt priſe des fables Indiennes. Abraham Roger rapporte, d'après le *Vedam*, que Dieu ayant deſſein de faire le monde, avoit laiſſé flotter ſur l'eau (car il n'y

*Page 141.*

avoit alors que Dieu & l'eau) la feuille d'un arbre sous la forme d'un petit enfant qui jouoit avec le gros orteil dans sa bouche, & qu'il tira de son nombril une certaine fleur qu'ils nomment *Tamara*, d'où *Brahma* étoit sorti. Cette fleur qui est le *Lotos*, croît dans les étangs ; ils l'estiment beaucoup, & *Laetsemi* femme de *Vischnou*, un de leurs souverains Dieux, est toujours représentée avec cette fleur à la main. M. Dow dit à peu-près la même chose. Dans quelques-uns de ces renouvellemens du monde, on représente *Brimha* ou la *Sagesse de Dieu*, sous la figure d'un enfant, tenant son orteil dans sa bouche, flottant sur l'abyme des eaux, porté sur un *Comala*, fleur aquatique, ou quelquefois sur la feuille de cette plante. Les Brahmes, par cette allégorie, dit-il, n'entendent autre chose, sinon que dans ce temps la sagesse & les desseins de Dieu paroîtront comme dans un état d'enfance. *Brimha* flottant sur une feuille, montre l'instabilité des choses à cette époque : l'orteil qu'il suce dans sa bouche, signifie que la Sagesse infinie subsiste par elle-même ; & la posture de *Brimha* est un emblème du cercle sans fin de l'éternité. Dans le premier livre du *Dirm Schaster*, dont M. Dow rapporte la traduction, il est dit que l'Être suprême n'a point de figure ; que, si nous voulons nous en former une, nous devons nous représenter ses yeux semblables au *Lotos*, pour faire entendre qu'ils sont toujours ouverts, parce que cette fleur n'est jamais surmontée par l'eau. Dans ce que j'ai dit des Thibétans, on a vu la même fable : ils donnent au *Lotos* le nom de *Pema*. Le P. Kircher la raconte aussi à peu-près de même, & il ajoute que les Chinois représentent la Déesse qu'ils appellent *Pousa*, assise sur une fleur de *Lotos* : ils lui donnent seize bras, huit de chaque côté : chacun d'eux porte un attribut différent, un sabre, une lance, un livre, un fruit, une plante, &c. Ils regardent cette *Pousa* comme la Nature, & la fleur de *Lotos* sur laquelle elle est, indique que l'humide est le principe de tout : c'est pour cette raison que Kircher la nomme la *Cybelle des Chinois*.

*Dissert. sur la Rel. des Brahm. p. 117.*

*Page 83.*

*Chin. illustr. p. 141.*

Cette *Pousa* est la même que celle qui, dans le titre de l'Ouvrage Indien dont il s'agit, est appelée *Kuon-chi-yn.* Dans le Dictionnaire Thibétan, Tangout, &c. où l'on rapporte les differens noms de cette *Pousa*, le premier est *Kuon-chi-yn;* elle y est aussi appelée *œil de Lotos*, & dans les différens titres qu'elle porte, on remarque celui de *née de la fleur de Lotos. Kuon-chi-yn* est donc la *Laetsemi* des Indiens, puisqu'elle porte les mêmes attributs : elle est la femme de *Vischnou*, comme elle l'est de *Fo* ou *Boudha.* Ainsi dans le système des Samanéens, *Fo* désigne l'Etre suprême.

*Dict. Thibét.*

Toute cette doctrine des Philosophes de l'Inde est enveloppée des fables les plus ridicules qui sont autant d'histoires allégoriques de leurs Dieux, que le peuple prend à la lettre. Dieu qui avoit pris trois formes masculines sous les noms de *Brahma*, de *Vischnou*, & de *Schib* ou *Schiven*, prit également trois formes féminines : la première *Drugah*, ou la *vertu*, supposée mariée à *Schiven* qui est le destructeur, pour marquer que le bien & le mal sont intimément liés : la seconde est *Sarasvadi* ou l'épouse de *Brahma :* la troisième est *Laetsemi* ou *Litchmi* épouse de *Vischnou.* Ces trois femmes se réduisent à une qui est la Divinité sous la forme féminine. Abraham Roger, qui rapporte les fables absurdes des Indiens sur cette *Laetsemi*, dit qu'elle naquit de l'écume qu'excita le tournoiement de la montagne *Merou* dans la mer. Elle étoit si belle que tous les Dieux la vouloient avoir; mais on la donna à *Vischnou :* c'est pour cela qu'elle est toujours placée à côté de ce Dieu, comme les Chinois qui suivent la même Religion font leur *Kuon-chi-yn* compagne de *Fo*, le même que *Vischnou* ou la Divinité.

*Dow, p. 131.*

*P. 52, 150.*

Voilà l'explication des objets que renferme le titre de cet Ouvrage Indien : on voit par cela seul que cette Religion établie dans la Chine est encore absolument la même que celle de l'Inde. Ce livre est le même que celui dont parle Kœmpfer, sous le titre de *Fo-ke-kio :* c'est ainsi que les Japonois prononcent les mots *Fa-hoa-king*, qui est le titre de l'Ouvrage en Chinois. Il dit que ces mots signifient

*Kæmpf. H. I. du Japon, t. II, p. 65.*

*livre des belles fleurs ;* qu'on le compare à la fleur sainte de Tarate ; qu'on lui donne aussi par excellence le simple nom de *livre.* Il ajoute que c'est l'Ouvrage le plus parfait en son genre, & la Bible de toutes les Nations orientales au-delà du Gange ; qu'il a été rédigé d'après les paroles de *Fo* ou de *Che-kia* par deux de ses plus illustres disciples, *Kasja* & *Annan.* Ce sont eux que les Chinois nomment *Kia-ye* & *O-nan :* ces deux personnages, suivant Kœmpfer, ont été mis au rang des Saints, & on leur rend un culte.

Je n'ai point sous les yeux la traduction Chinoise de ce livre ; mais comme *Ma-tuon-lin* cite à son occasion une question à laquelle un Samanéen répond, je présume qu'elle a rapport à la doctrine contenue dans ce livre : je vais donc la rapporter ; mais je dois prévenir qu'un Chinois qui dit s'être occupé depuis son enfance à lire ce livre, avoue n'avoir jamais pu parvenir à l'expliquer clairement, quoique cependant il en ait aperçu le but général. Voici la question.

« Un personnage *(a)* nommé *Li-ven-kong* demanda à un » Docteur contemplatif de la montagne *Yo-chan*, pour quelle » raison le mauvais vent souffloit toujours contre le vaisseau, » & le conduisoit vers le royaume des morts ? Pourquoi me » faites-vous cette demande, répondit le Docteur ? *Li-ven-kong* » parut mécontent de cette réponse. Alors le Contemplatif lui » dit : Appaisez votre colère. Il est nécessaire que le vent noir » pousse le vaisseau vers le royaume des morts. La montagne » *Yo-chan* doit être regardée comme une montagne qui sait » parfaitement faire sortir les hommes. Le vent les pousse & » les écarte : alors ils connoissent les passions qui sont comme » un abyme de feu. Ils desirent d'être plongés dans l'urine » qui est la mer d'amertume. Une pensée pure est une flamme » qui forme un étang : cette pensée nous ranime, & le vaisseau » arrive à bord. Les infortunes & les douleurs l'y retiennent, » & il y reste tranquille. Ainsi je ne crains rien, je suis comme » un homme qui est enchaîné, & je suis à l'abri des méchans.

---

*(a)* Il vivoit sous les *Tang.*

En attendant un vent contraire, je ne me mets pas en « colère, & je ne cherche pas, comme les bêtes, à m'enfuir. »

Ceux qui lisent ce livre, ajoute-t-on, & qui observent ses préceptes, connoissent le grand moyen de réparer ce qui est inégal, & deviennent véritablement gens de bien ; ce qui est très-important.

Ce texte paroît avoir quelque rapport à celui de l'*Ambert-kend*, livre Indien traduit en Arabe, que j'ai traduit autrefois en françois, & dont j'ai donné une notice. Il y est dit que l'ame sort par des montagnes escarpées ; qu'elle rencontre ensuite les sens & les passions qui viennent l'obséder ; qu'elle doit leur résister. C'est ce que veut dire le texte obscur que je viens de citer. L'homme doit supporter avec patience tous les revers qui lui arrivent dans le monde : il est comme un vaisseau poussé par un vent contraire ; s'il résiste, il deviendra heureux. Mais outre ce point de Morale, on y aperçoit encore l'origine d'une pratique Indienne dont les Voyageurs ne nous ont pas expliqué le motif ; je veux dire ces aspersions & ces ablutions faites avec de l'urine ou de la bouze de vache : cette urine a toujours été regardée comme une espèce d'eau lustrale qui servoit à purifier ; & l'on a pensé que c'étoit par une suite du respect que les Indiens ont pour la vache, qu'ils s'en servoient. Il paroît au contraire par ce texte, que ce doit être par mortification & par humiliation, au moins dans l'institution, puisque rien ne doit tant répugner qu'une pareille ablution.

*Mém. de l'Ac. tom. XXVI, p. 791.*

Le n.° 10 est un livre intitulé *Goei-kiao-king*, c'est-à-dire, le *livre de la Doctrine transmise* : il contient les paroles de *Fo*, pendant qu'il étoit dans le *Ni-pon* ou la *béatitude éternelle* : sa traduction a été long-temps inconnue, & elle n'a reparu que sous les *Tchin*, dans le VI.ᵉ siècle de l'ère Chrétienne : c'est principalement le livre d'une secte de cette Religion appelée *Loui-chi-kia* : on y trouve les Discours de *Kiu-tan* & de plusieurs de ses disciples. Quelques-uns, mais en petit nombre, lisent fréquemment ce livre, quoique ceux qui s'adonnent à la contemplation, pensent qu'il n'est pas

*Ma-tuon-lin. liv. CCXXVI, p. 19 & suiv.*

néceſſaire de lire beaucoup pour devenir *Fo.* Le but de cet Ouvrage eſt la méditation ſur la manière de rectifier ſon cœur, & de parvenir au plus haut degré de la contemplation : il eſt le guide du cœur, comme le Paſteur l'eſt du bœuf, & l'Écuyer du cheval : ce ſont les termes dont on ſe ſert.

Le Philoſophe *Kiu-tan* dont on parle ici, qui paroît jouir d'une grande célébrité, & être le Chef de la ſecte appelée *Loui-chi-kia*, c'eſt-à-dire, du *Tonnerre*, ou la *Foudroyante*, ne ſeroit-il pas le même que ce *Gottam* ou *Goutam* dont parle le P. Pons ? Son nom diffère peu du *Kiu-tan* des Chinois. Ce *Gottam* eſt le fondateur d'une École ou d'une Secte philoſophique établie depuis long-temps à Tirat dans l'Indouſtan au nord du Gange, vis-à-vis le pays de *Patna.* Elle a fleuri, dit-il, pendant bien des ſiècles, & l'a emporté ſur toutes les autres Écoles par ſa méthode de raiſonner : on la nomme l'*École de Niayam*, c'eſt-à-dire, *raiſon, jugement.* La doctrine de ce Philoſophe conſiſte à éteindre en nous le principe ſenſitif du plaiſir, de la douleur, du deſir & de la haine; c'eſt ce que l'on appelle *Sivatma*, qui eſt l'ame animale, différente de celle qui eſt appelée *Para-matma*, portion de l'Être ſuprême. C'eſt-là en effet ce que preſcrit le livre Chinois dont il s'agit ici ; il faut rectifier ſon cœur par la méditation, le dégager de toutes les paſſions, afin de devenir *Fo*, c'eſt-à-dire, la Divinité qui répond au *Para-matma. Fo* eſt donc l'ame de l'Univers ou la Divinité en général, & convient, à ce qu'il paroît, à toutes les ſectes de l'Inde, dans la manière de s'exprimer des Chinois qui n'ont pas adopté dans leur Langue les noms de *Brahma*, de *Viſchnou*, d'*Iſouren*, de *Schiven*, &c. Ainſi il n'eſt pas la Divinité des ſeuls Boudhiſtes.

*Lettr. Édif. tome XXVI, p. 243.*

M. Dow parle auſſi de ce *Goutam*, & dit, ſur la foi des Indiens, qu'il vivoit il y a quatre mille ans ; ce qui exigeroit d'autres preuves. Il eſt l'Auteur du *Neadirſen*, c'eſt-à-dire, *Explication de la Vérité.* Tous les Indiens du Bengale, dit-il, & ceux de toutes les provinces ſeptentrionales de l'Indouſtan, regardent ce livre comme ſacré ; mais ceux du Décan, de

*Diſſ. ſur les Brahm. p. 91.*

Coromandel

Coromandel & de Malabar, le rejettent absolument : il appelle *Pirum-attima,* ce que le P. Pons nomme *Para-matma:* c'est, dit-il, la grande ame de l'Univers, immatérielle, une, invisible, éternelle & indivisible, possédant la pleine science, le repos, la volonté & le pouvoir. L'autre ame *Jive-matma,* que le P. Pons nomme *Sivatma,* est l'ame vitale, matérielle, susceptible de différentes qualités. On peut voir dans l'Ouvrage de M. Dow, toute cette doctrine qui y est développée ; & en voilà assez pour nous persuader que la doctrine renfermée dans le *Goei-kiao-king,* qui est celle de *Kiu-tan,* est la même que celle du Philosophe Indien *Gottam,* & que celui-ci semble être le même que le *Kiu-tan* ou *Ku-tan* dont parlent les Chinois.

Les n.os 15, 16 & 17, sont différens Traités particuliers qui ont rapport à la Contemplation ; doctrine, comme on l'a vu, qui est fort en vogue chez les Indiens. Ces Contemplatifs sont des Penitens qui vivent dans la plus grande austérité, qui observent les pratiques les plus extraordinaires, & se tiennent dans les positions les plus ridicules. Quoique je n'aie pas ces Traités, & que même je n'en trouve pas de notice dans les livres Chinois que je puis consulter, je crois devoir m'arrêter un moment sur ce sujet, & exposer ici ce que me fournissent d'autres Ouvrages.

Les Indiens admettent plusieurs espèces différentes de contemplations ; & de plus, ils prétendent que ceux qui sont parvenus à un grand degré de perfection, quand ils ont quitté ce monde, & qu'ils n'y doivent plus revenir, sont autant de Contemplateurs de la Divinité, à laquelle ils aspirent d'être identifiés, & ces différentes contemplations sont autant de degrés qui y conduisent.

Pour faire connoître ces différens Ordres, je pourrois citer ce que le P. Augustini Georgi en rapporte ; mais il a tout exprimé en caractères Thibétans, & il ne donne pas la signification de ce que ces mots veulent dire : d'ailleurs il n'est pas toujours d'accord pour l'ordre, avec le Dictionnaire Thibétan, Tangout, Chinois, &c. imprimé à la

Alph. Thib. p. 184.

Chine par ordre de l'Empereur. Quoique ce que rapporte le P. Augustini Georgi soit tiré des livres Thibétans, cependant comme ce ne sont que des Extraits ou des Mémoires qui lui ont été envoyés par les Missionnaires, il a pu arriver quelque dérangement que ce Religieux n'aura pu rétablir; & je crois devoir préférer à ces Extraits un livre imprimé authentiquement, & fait par des gens de cette Religion. Les mots Chinois qui donnent l'explication des mots Thibétans, servent à en faciliter l'intelligence : ainsi cet Ouvrage sera mon guide; & lorsque les noms Thibétans du P. Augustini Georgi seront d'accord avec ceux de ce Dictionnaire, je les conserverai; autrement je les retranche, parce que dans la transcription qui en aura été faite, on aura pu se tromper ou en transposer quelques-uns.

*Dict. Thibét. t. II, p. 28 & suiv.*

Le premier degré appartient à des Contemplatifs qui ont des corps, quoiqu'ils ne soient pas sur la terre : ils habitent dans trois sortes de cieux. Ainsi toutes ces contemplations ne regardent qu'un autre monde.

Le 1.er est nommé *Fan-tsong-tien* ou le *Ciel de ceux qui prient.*

Le 2.e *Fan-fou-tien* ou le *Ciel de ceux qui aident par leurs prières.*

Le 3.e *Ta-fan-tien* ou le *Ciel des grandes prières.*

On peut juger par-là de l'occupation de ces Contemplatifs : ils vivent, suivant le P. Augustini Georgi qui en nomme également trois, des milliers d'années : ainsi ils sont encore sujets à des renaissances, mais tout cela se passe dans un autre monde invisible.

Le second degré appartient encore à des Contemplatifs corporels qui habitent dans trois espèces de cieux ; ce qui s'accorde avec le P. Augustini Georgi.

Le 1.er est appelé *Chao-kuang-tien* ou le *Ciel de la petite lumière.*

Le 2.e *Vou-leang-kuang-tien* ou le *Ciel de la lumière sans bornes :* en Thibétan, *Tze-me-ho.*

Le 3.e *Kuang-in-tien* ou le *Ciel du concert de lumière :* en Thibétan, *Hosel.*

Le troisième degré concerne des Contemplatifs corporels qui résident encore dans trois espèces de cieux.

Le 1.er *Chao-tcing-tien* ou le *Ciel de la petite pureté :* en Thibétan, *Khe-ciung.*

Le 2.e *Vou-leang-tcing-tien*, le *Ciel de la pureté sans bornes :* en Thibétan, *Tze-me-che.*

Le 3.e *Pien-tcing-tien* ou le *Ciel de toute pureté.*

Le 4.e degré appartient encore à des Contemplatifs corporels qui demeurent dans neuf cieux.

Le 1.er, le *Vou-yun-tien* ou le *Ciel sans nuages.*

Le 2.e, le *Fou-seng-tien* ou le *Ciel de la vie heureuse.*

Le 3.e, le *Kuang-ko-tien* ou le *Ciel très-étendu.*

Le 4.e, le *Vou-siang-tien*, le *Ciel où l'on ne pense point.*

Le 5.e, le *Vou-fan-tien*, le *Ciel où l'on n'a aucune inquiétude.*

Le 6.e, le *Chen-kien-tien*, le *Ciel où l'on voit bien :* en Thibétan, *Kja-nong-nang-va.*

Le 7.e, le *Chen-yen-tien*, le *Ciel des belles apparitions :* en Thibétan, *Scin-tu-to-va.*

Le 8.e, le *Se-kieou-king-tien*, le *Ciel où l'on connoît à fond le corps :* en Thibétan, *Hoa-min.*

Le 9.e, le *Tai-tsu-tsai-tien*, le *Ciel du Grand qui existe par lui-même.*

Après ces quatre degrés, vient celui des Contemplatifs qui n'ont point de corps : ils résident dans quatre Cieux.

Le 1.er est le *Kung-vou-pien-tchu-tien* ou le *Ciel du vide sans bornes :* en Thibétan, *Nam-khata-je-kje-ce.*

Le 2.e est le *Che-vou-pien-tchu-tien* ou le *Ciel des connoissances sans bornes :* en Thibétan, *Nam-sce-ta-je-kje-ce.*

Le 3.e est le *Vou-so-yeou-tchu-tien* ou le *Ciel dans lequel il n'y a rien :* en Thibétan, *Ci-jang-me-be-kje-ce.*

Le 4.e est le *Fi-siang-si-fi-siang-tchu-tien*, le *Ciel dans lequel on ne pense absolument point :* en Thibétan, *Du-sce-me-min-kj-kje-ce.*

A l'exemple de ces Contemplatifs célestes, les Philosophes Indiens ont également établi sur la terre différens degrés de

contemplation : ils ont institué des règles pour y parvenir. Nous savons seulement qu'ils font peu de cas de cette multitude de Dieux que le peuple adore, ainsi que de toutes les cérémonies religieuses. En effet ils ne sont occupés que de la méditation & de la retraite ; ils vivent dans une austérité & dans une mortification qui passent tout ce qu'on peut imaginer. Une de leur pratique ordinaire consiste à retenir long-temps leur haleine, & à rester en cet état dans une méditation profonde. M. Dow rapporte que quelques-uns tiennent un bras levé, dans une position fixe, jusqu'à ce qu'il soit devenu roide ; & ils demeurent ainsi le reste de leur vie : d'autres tiennent leurs poings fermés avec une telle force, que leurs ongles entrent dans la chair, & percent à travers leurs mains. Quelques-uns se tournent le visage par-dessus une épaule, derrière le dos, de manière qu'ils ne peuvent plus reprendre leur première situation. Plusieurs fixent leurs regards à leur nez, & parviennent à ne plus voir que dans cette seule direction : ces derniers prétendent quelquefois voir le feu sacré. L'*Ambert-kend*, ancien livre Indien, parle de cette vision : celui, dit-il, qui regarde attentivement de ses deux yeux l'extrémité de son nez, en prononçant ces mots, *Dieu est puissant*, parvient à voir la Divinité, & à faire des miracles.

*Christ. des Indes, tome II, p. 257.*
*Diss. sur les Brahm. p. 41.*
*Mém. de l'Ac. tome XXVI, p. 793.*

Au reste, tout cet Ordre de Contemplatifs, malgré ces pratiques austères & en même temps ridicules, ne forme, au rapport de M. Dow, qu'un assemblage de scélérats qui, quelquefois au nombre de dix ou douze mille, vont en troupes, sous prétexte de faire des pélerinages : ils sont nus, & ne vivent que d'aumônes qu'on est forcé de leur donner ; ils abusent de la crédulité des femmes, & tout leur est permis, en sorte qu'on fuit devant eux. Voilà ce qui les rendoit méprisables aux yeux des Chinois. J'aurai occasion de parler encore de ces Contemplations ; ainsi je reviens à la suite historique des évènemens.

*Dow, p. 40.*

Dans le temps que *Kieou-mo-lo-che* étoit occupé à traduire tous ces livres Indiens, un Samanéen Chinois nommé *Fa-hien*,

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVI, p. 5.*

ſorma le deſſein d'aller en pélerinage dans l'Inde, pour y viſiter tous les lieux célèbres, & pour en rapporter en même temps d'autres livres Indiens : il s'aſſocia pluſieurs autres Samanéens avec leſquels, l'an 400 de Jéſus-Chriſt, il partit de *Si-gan-fou* qui appartenoit alors à une petite dynaſtie de *Tſin* : il parcourut toute la Tartarie méridionale, voyagea dans toute l'Inde, d'abord le long de l'Indus, puis tournant vers l'Orient, il alla à Benarès, & termina ſes courſes à Ceylan, d'où il revint à Canton : il ſéjourna en quelques endroits pluſieurs années, & en rapporta beaucoup de livres : enſuite il compoſa une Relation de ce voyage ſingulier, qu'il intitula *Fo-koue-ki*, c'eſt-à-dire, *Hiſtoire du royaume de Fo* : nous la poſſédons à la Bibliothèque du Roi. J'avois deſſein d'abord de la traduire en entier ; mais ſa longueur, & les recherches qu'elle exige pour reconnoître les lieux, m'écarteroient trop de mon ſujet. Pluſieurs de ces noms de lieu ſont très-corrompus par la difficulté de les exprimer en Chinois ; d'autres ſont traduits de manière que, pour les reconnoître, il faudroit avoir l'interprétation des noms que les Indiens donnent aux mêmes lieux ; & c'eſt ce qui nous manque : je me borne donc ici à en citer quelques traits. Notre Voyageur qui traverſa le grand déſert de ſable, rapporte une circonſtance qui confirme la bonne foi de M. Paul. Cet ancien Voyageur dit que dans le déſert de *Lop*, qui eſt le déſert de ſable, on entend ſouvent pendant la nuit des voix de malins eſprits qui cherchent à égarer du chemin les paſſans, pour les attirer dans des précipices, & les y faire périr. Cette fable que l'on racontoit à Marc-Paul, dans le XIII.<sup>e</sup> ſiècle, exiſtoit également l'an 400 de Jéſus-Chriſt, puiſque *Fa hien* la raconte de même : il dit que dans ce déſert il y a beaucoup de mauvais eſprits qui font périr ceux qu'ils rencontrent.

*Fo-koue-ki.*

Avant que d'arriver à Khoten, *Fa hien* traverſa pluſieurs pays dans leſquels il trouva beaucoup de Samanéens ou de Bonzes qui ſuivoient la doctrine du *petit Tching*. A Khoten, il y en a une quantité prodigieuſe qui ſuivent celle du *grand*

*Tching.* Dans un *Kia-lan* ou temple de cette ville, il y en avoit trois mille qui vivoient ensemble : il les vit prendre leur repas, & dit qu'ils étoient assis avec un air fort grave & fort majestueux ; qu'il régnoit parmi eux un grand silence ; qu'on n'entendoit aucun bruit ; que personne ne parloit : chacun avoit son plat, & lorsque l'un d'eux desiroit quelque chose, il faisoit signe du doigt. Il y avoit dans cette ville quatorze de ces grands temples, & un nombre prodigieux de petits. *Fa-hien* assista à une cérémonie qui commence le 1.er jour de la quatrième lune, & finit au 14.eme. On a soin, dit-il, de bien nettoyer toutes les rues de la ville & les chemins du dehors : on tend hors de la ville de magnifiques pavillons où le Roi & ses femmes se tiennent : on construit un grand char qui a l'air d'un palais ambulant ; au milieu est la statue de la Divinité *(Fo)* accompagnée de celles de deux *Poussa.* Le Chef des Samanéens est à la tête de la Procession : lorsqu'il est près d'entrer dans la ville, le Roi vient brûler des parfums, & se prosterner devant la Divinité : on se rend de fort loin à cette cérémonie.

Après avoir quitté Khoten, *Fa-hien* marcha pendant vingt-cinq jours, & se rendit dans un pays nommé *Tse-ho,* où il y a beaucoup de Bonzes qui suivent la doctrine du *grand Tching :* de-là en quatre jours, vers le Sud, il entra dans les montagnes *Tçong-ling* ou des *Oignons,* & arriva dans un endroit d'où, après vingt-cinq jours de marche, il se rendit dans le royaume de *Kie-cha.* On y célébroit alors une fête qui se fait tous les cinq ans : on y invite tous les Samanéens des environs, qui s'y rendent en grand nombre. Le Roi & les Grands leur fournissent toutes les choses nécessaires à la vie, pendant le temps de leur séjour : ce pays est plein de montagnes ; il y fait très-froid, & il est peu fertile. Il y a un temple célèbre dans lequel est une Relique de *Fo :* il y a mille Bonzes dans ce temple, qui suivent tous la doctrine du *petit Tching.*

De-là en allant vers l'Ouest, *Fa-hien* arriva après un mois de chemin dans l'Inde septentrionale ; il faut passer les monts

*Tçong-ling* (l'*Imaüs*) qui ſont couverts de neige, en été comme en hiver : il y a beaucoup de ſerpens venimeux, ce qui avec les neiges qui volent en l'air rend ce chemin fort difficile & fort dangereux : c'eſt ce qui a fait donner encore à ces montagnes le nom de *Siue-ling*, c'eſt-à-dire en Chinois, *montagnes de neiges.*

C'eſt après avoir paſſé ces montagnes, qu'on entre dans le pays appelé *To-lie*, qui fait partie de l'Inde ſeptentrionale : ce lieu eſt très-célèbre à cauſe d'un *Lo-han*, c'eſt-à-dire, un *perſonnage regardé comme un ſaint*, qui autrefois monta au ciel, y vit le *Pou-ſa Mi-le.* A ſon retour, il en fit une figure qui eſt environnée de lumière. Tous les Rois voiſins ont beaucoup de reſpect & de dévotion pour ce lieu, & y font de grands préſens.

Le long des montagnes vers le ſud-oueſt, pendant quinze jours de marche, on trouve un chemin très-difficile & très-eſcarpé, à travers des pierres qui ſont ſi tranchantes qu'on ne peut y tenir pied : On y a taillé des degrés ; il y en a ſept cents. C'eſt après cela qu'on traverſe l'Indus : au-delà de ce fleuve eſt le pays de *Ou-tchang*, qui fait partie de l'Inde. La Religion de *Fo* y eſt très-floriſſante ; il y a beaucoup de *Kia-lan* ou de temples dans leſquels vivent cinq cents Bonzes qui ſuivent la doctrine du *petit Tching.* Lorſque des *Pikou* étrangers (ce ſont des Samanéens très-dévots) y arrivent, on les y nourrit pendant trois jours. On pretend que, dans ce pays, il y a une trace du pied de *Fo.*

Nous ne ſuivrons pas notre Voyageur dans tous les différens pays qu'il a vus. Il a parcouru ainſi toute l'Inde ; mais il eſt très-difficile de reconnoître ces lieux par les noms qu'il leur donne : il indique exactement tous ceux qui ſont l'objet de la dévotion des Indiens, c'eſt-à-dire, ceux où *Fo* a fait de prétendus miracles, où il y a quelques-unes de ſes reliques, de ſes os ou de ſes vêtemens, où il a enſeigné ſa doctrine, & où à cette occaſion l'on a conſtruit des temples : par exemple, au ſud de la ville de *Na-kia*, il y a une montagne où l'on voit, dit-il, l'ombre de *Fo* qui reſſemble

exactement à la figure qu'il avoit. Les Rois des environs y envoyent des Peintres, pour en prendre le dessin. Les habitans du pays disent que mille *Fo* y ont laissé ainsi leur ombre. Près de-là est un temple très-célèbre bâti par *Fo* & par ses disciples.

*Fa-hien* parle encore d'un fleuve qu'il nomme *Pou-na*, dans le pays de *Mo-teou-lo* : à droite & à gauche de ce fleuve, il y a vingt *Kia-lan* ou temples dans lesquels vivent trois mille Bonzes. Après ce fleuve est ce que l'on appelle l'*Inde occidentale*. Les Rois de tous ces pays suivent la Religion de *Fo*, & entretiennent tous les Bonzes. Au sud, est le pays nommé l'*Inde du milieu :* le froid & le chaud y sont modérés ; il n'y a ni gelée, ni neige : le peuple y vit dans l'abondance ; il n'y a point de regîtres de famille (pour les taxes) : on laboure la terre du Roi ; on lui en donne les productions ; ensuite on reste, ou l'on s'en va, si l'on veut : on n'y tue point ce qui a vie, on ne boit point de vin, on n'y mange point d'oignon ni d'ail ; mais il y a une classe d'hommes que notre Voyageur nomme *Tchen-tcha-lo*, qui vont à la chasse, & vendent de la chair ; ils sont méprisés.

Tous ces peuples suivent la Religion de *Fo*, & fournissent à l'entretien d'un temple : il y a chez eux beaucoup de Bonzes ou Samanéens qui de temps en temps s'assemblent tous, & traitent des affaires de Religion. Vers le sud-est, après dix-huit jours de marche, on arrive dans le pays de *Seng-kia-chi* qui est très-célèbre : c'est-là où *Fo* monta au ciel, & parcourut ensuite tous les cieux. Un Roi nommé *Ho-yo* fit construire vers l'endroit où commencent sur la terre les degrés par lesquels il monta, un temple, & à côté, une colonne haute de trente coudées ; il y plaça la figure de *Fo :* ce fut-là que les Docteurs d'autres Religions ou Sectes s'assemblèrent pour disputer avec les Samanéens. Il y a mille Bonzes des deux sexes qui vivent chacun dans leur monastère : les uns suivent la doctrine du *grand Tching ;* les autres, celle du *petit Tching*.

On y voit aussi un temple bâti en l'honneur d'un Dragon célèbre dans cette Religion.

*Fa-hien*

*Fa-hien* passa par plusieurs autres endroits où *Fo* avoit enseigné sa doctrine & fait plusieurs miracles. En s'avançant toujours vers le Sud, il arriva à la ville de *Che-goei* où l'on trouve beaucoup de monumens de la Religion Indienne : cette ville dépend du royaume de *Kin-sa-lo ;* on y voit un temple que des Brahmes d'une doctrine différente vouloient détruire ; mais le Ciel envoya des tonnerres qui les en empêchèrent. Il faut remarquer ici que, par *Brahme*, on entend une *Caste*, & non des *Prêtres de la Religion.* Près de la ville il y a un autre temple devant la porte duquel on a élevé deux colonnes : sur celle de la gauche, on a placé une roue ; & sur celle de la droite, la figure d'un bœuf. *Fa-hien* demeura très-long-temps dans ce pays, & y vit beaucoup de temples, tous célèbres par quelques miracles. Il parle d'un endroit où *Fo* rassembla les Docteurs de quatre-vingt-seize Sectes ou Religions différentes qui disputèrent avec lui : au milieu de la dispute, dit-il, une femme nommée *Tchen-tche-mou-na,* pleine de jalousie & de fureur contre *Fo,* déchira ses habits, se découvrit devant tout le monde, & l'accabla d'injures : aussitôt le maître du Ciel se changea en souris blanche qui rongea la ceinture de cette femme ; ses habits tombèrent dans l'instant ; la terre s'entr'ouvrit, & elle fut précipitée dans l'enfer. *Fa-hien* visita tout ce pays, alla dans plusieurs villes qui avoient été la demeure de différens *Fo :* c'est dans ce pays qu'on dit aussi que *Fo* est né.

Dans le royaume de *Lan-mo*, situé à l'est du précédent, est un temple au milieu d'un étang gardé par un serpent : ce pays est fort désert & sec ; il y a beaucoup d'éléphans qui apportent différentes fleurs qu'ils viennent offrir dans ce temple, & ils arrosent la terre avec de l'eau qu'ils prennent avec leur trompe. Les peuples des pays voisins qui veulent venir visiter ce temple, rencontrent quelquefois ces éléphans : alors les Pélerins se cachent derrière les arbres, & regardent les éléphans faire leur offrande, ce dont, dit *Fa-hien*, ces Pélerins sont fort touchés.

Les Arabes qui ont voyagé dans l'Inde, parlent d'éléphans

Musulmans qui adorent la Divinité : c'est la même fable; on peut voir d'Herbelot au mot *Fil.*

*Fa-hien* parcourut différens autres pays, & vint dans celui de *Mo-kie-ti*, qui a pour capitale la ville qui est nommée *Pa-lien-fo*, où résidoit anciennement le roi *Ho-yo :* il s'étend beaucoup sur ce pays. Dans la suite de sa route, il passa le *Heng-choui* qui doit être le Gange, vint dans le pays de *Kia-chi*, où est la ville de *Po-lo-nai ;* (c'est *Benarès*, aussi appelée *Varanès* & *Kaschi*) il rassembla dans ce pays beaucoup de livres, & après différentes courses dans l'Inde, il se rendit à Ceilan, & de-là à la Chine.

On voit par-là combien il seroit important d'avoir ainsi les différentes Relations de l'Inde & les Descriptions ou Histoires que les Chinois en ont faites dans leur Langue : elles nous donneroient sur ce pays des connoissances qui nous manquent. Il ne seroit pas moins utile d'avoir tous les livres que les Indiens ont pu composer sur le même sujet à la Chine. Ce seroit aux Missionnaires qui y demeurent, à faire la recherche de cette espèce de livres peu estimés des Chinois, & à les envoyer en Europe. Mais la plupart, rebutés par les difficultés de la Langue Chinoise, négligent d'étudier cette Langue, pour s'appliquer à celle des Tartares qui est plus aisée. Par-là ils ne sont plus à portée de connoître une foule de livres dont les Chinois font peu de cas, & qui pour cette raison ne sont pas traduits en Tartare. C'est un mauvais parti que ces Missionnaires ont pris, & qu'ils tâchent d'inspirer même en Europe.

## I V.

### *Histoire de la Religion Indienne à la Chine, depuis l'an 419 jusqu'en 543.*

LE voyage de *Fa-hien* dans l'Inde, ne fut pas le seul. L'an 419, un autre Samanéen Chinois nommé *Tchi-mong,* fit le même voyage, dans le dessein de rassembler des livres Indiens.

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVI, p. 4.*

Il s'étoit rendu à la ville de *Hoa-chi-tching*, où il avoit trouvé le *Ni-heng-king*, qui traite de l'*Anéantissement*, & le livre *Seng-tchi-liu (a)*: de-là il étoit revenu dans le pays d'*Igour*, où il avoit traduit le premier de ces deux Ouvrages en vingt livres.

Ensuite un autre Samanéen nommé *Tan-mo-lo-tsin*, vint à la Chine avec beaucoup de livres étrangers. Dans ce temps-là, *Mong-sun (b)* roi de la petite dynastie appelée *Pe-leang*, qui régnoit sur les frontières occidentales du *Chensi*, avoit fait demander dans le pays d'*Igour* les livres de *Tchi-mong*; mais ce Prince ayant été tué l'an 433, *Tchi-mong* différa son voyage, & ne se rendit que quelque temps après à *Si-gan-fou*, où il s'occupa encore à faire des traductions. *Tan-mo-lo-tsin*, de son côté, avoit traduit le *Kin-kuang-ming-king* & plusieurs autres livres. *Si-gan-fou* étoit remplie de Samanéens Indiens. Un autre Samanéen aussi Indien, nommé *Tan-vou-tchan*, avoit traduit le même livre; & le Samanéen *Tan-mo-tchan*, qui étoit Indien, traduisit encore le *Ni-heng-king*. Tous ces livres contenoient la doctrine du grand *Tching*.

On fit encore plusieurs autres traductions. Le Samanéen Indien *Fo-to-ye-che* traduisit le *Tchang-ho-che* & le *Su-fuen-liu-teou-sa-le*. Le Samanéen *Tan-mo-nan-ti* traduisit le *Tseng-ye-ho-che*. Le Samanéen *Tan-mo-ye-che* traduisit l'*O-pi-tan-lun* ou les *Discours d'O-pi-tan*. Tous ces livres renfermoient la doctrine du petit *Tching*. Par ce moyen, cette Religion s'étendit beaucoup dans la Chine où se rendoient continuellement de l'Inde des Samanéens qui apportoient leurs livres, traduisoient ceux qui n'avoient pas été traduits, ou donnoient de nouvelles traductions de quelques-uns.

Un des plus importans qui ait été traduit alors, est le *Hoa-yen-king*; il est en trente-six mille *ki* ou paroles mystérieuses:

---

(a) Ou *Seng-ki-liu*.

(b) Il monta sur le trône l'an 402, & mourut l'an 433.

le Traducteur eſt *Fo-to-po-to-lo ; Po-to-lo* répond au mot Indien *Poutren* ou *Poutra :* ce Samanéen étoit d'une famille royale de l'Inde ; ſon aieul & ſon père faiſoient le commerce dans l'Inde ſeptentrionale : *Fo-to-poutra* que les Chinois nomment encore *Kio-hien,* perdit ſon père en bas âge ; il s'appliqua de bonne heure à l'étude, & voyagea enſuite afin de connoître les mœurs des différens peuples : il paſſa à la Chine, & vint dans les États d'*Yao-hing* roi de *Tſin*, qui monta ſur le trône l'an 394, & mourut l'an 415 : ce prince régnoit à *Si-gan-fou* où il entretenoit plus de trois mille Bonzes ; mais ils y étoient tous plus occupés d'intrigues & de débauches que de Religion. *Fo-to-poutra* ſe préſerva de la contagion qui régnoit parmi ces bonzes, & ne ſe mêla point avec eux ; il ſe livra à l'étude, alla voir un Samanéen qui vivoit dans la retraite, & s'appliqua aux livres qui traitoient de la contemplation. Le mérite de ce Samanéen le fit rechercher par les Grands. Autrefois un Samanéen nommé *Tchi-fa-ling,* avoit apporté de Khoten le *Hoa-yen-king ;* mais il n'en avoit pas publié la traduction : vers l'an 418 de J. C. on chargea *Fo-to-poutra* de cet ouvrage, & on lui aſſocia une centaine de Samanéens pour l'aider : il y travailla dans le temple appelé *Tao-tang,* & le publia, ainſi que pluſieurs autres traductions qui formèrent un Recueil de quinze *pou* ou *claſſes* en cent dix-ſept livres : il mourut l'an 429, âgé de ſoixante-onze ans.

*Ou-yn-yun-tong, liv. V, p. 15.*

Arrêtons-nous un moment ſur ce livre dont il s'eſt fait juſqu'à cinq traductions, comme on le verra dans la ſuite. On dit qu'il étoit renfermé dans le palais du Dragon, où il étoit en trois parties. Six cents ans après la mort de *Fo,* c'eſt-à-dire, quatre à cinq cents ans avant J. C. un *Pouſa* nommé *Long-chu,* entra dans ce palais, & y lut la troiſième partie de ce livre qu'il fit connoître, & qu'il publia dans l'Inde : c'eſt cette partie que *Tchi-fa-ling* apporta à la Chine, & que *Fo-to-poutra* traduiſit. Il eſt inutile de faire remarquer ici que l'antiquité & l'authenticité de ce livre ſont fort ſuſpectes : à la Chine, on a beaucoup travaillé ſur ce livre ; on y a

*Ma-twon-lin, liv. CCXXVII, p. 1.*

joint des Discours & des Commentaires de toute espèce; on en a fait des Précis ou Abrégés qu'il est inutile de citer ici.

Il s'agit dans ce livre des principes de toutes choses, qui sont au nombre de six; c'est ce que l'on appelle les *six ken*. *Goutam*, Philosophe Indien dont parle M. Dow, réduit également toutes choses sous six chefs principaux : on peut voir ce qu'il en dit. Dans le Dictionnaire Thibétan-Chinois il est fait mention de ces *ken* ou *principes*; mais on n'en indique que cinq qui sont les yeux ou la vue, les oreilles ou l'ouïe, le nez ou l'odorat, la langue ou le goût, le corps ou le toucher. On y donne encore ce nom à cinq vertus morales : *Sin*, la fidélité; *Tcin*, la prééminence sur les autres; *Nien*, la pensée; *Ting*, la stabilité; & *Hoei*, la perspicacité.

*Dow, p. 93.*

*Tome I, p. 89 & 97.*

Dans le *Hoa-yen-king*, il est encore fait mention de six *Tchin*, c'est-à-dire, les *six poussières*, qui sont le corps, la voix, l'odorat, le goût, le toucher & la volonté. On y parle aussi de six *Che*, ce mot veut dire *connoissance*; de quatre *Ta* ou *Grands*, ce sont la terre, l'eau, le feu & l'air; & enfin de douze *Ta-yuen*, c'est-à-dire, *grands principes*. On ne sera peut-être pas fâché de connoître quels sont ces douze principes. Le P. Augustini Georgi a fait graver une Table qui représente l'Univers. On y voit le soleil, la lune & des nuages avec la figure de la Divinité qui embrasse tout. Autour est un grand cercle sur lequel sont représentés douze symboles qui semblent être les douze signes du Zodiaque : cette Table est tirée du *Khaghiour*, le principal livre de la Religion Thibétane, & elle est précédée d'une description de la terre qui est à peu-près la même que celle qu'on trouve dans l'*Ezour-vedam*. Ces douze symboles sont désignés par des noms qui sont les mêmes que ceux de ces douze principes Chinois, tels qu'ils sont exprimés dans le Dictionnaire Thibétan. Seroient-ce-là les douze signes du Zodiaque des anciens Indiens? c'est ce que j'ignore. Je crois devoir par cette raison les indiquer ici; mais comme il y a quelque

*Ibid. p. 98.*

*Alph. Thibét. p. 499.*

*I.re Partie. chap. 5.*

*Tome I, p. 73.*

legère différence entre le P. Auguſtini Georgi & le Dictionnaire Thibétan-Chinois, pour éviter toute confuſion dans l'explication, je les rapporterai ici ſéparément; je commence par le P. Auguſtini Georgi.

*Les douze Symboles ſuivant les Thibétans.*

1. *Marikpa*, c'eſt-à-dire, *intellectu carens*, repréſenté par un Crocheteur qui porte un fardeau ſur ſon épaule.

2. *Du-ſce*, ou *propenſio ad malum*, *Spiritus improbus*, repréſenté par un Voyageur qui marche le bâton à la main.

3. *Du-cje*, ou *malè agere*, *Figulus*; c'eſt un homme qui fait des vaſes de terre, & qui en a trois à côté de lui. Dans le Dictionnaire Chinois-Thibétan, le mot de *Du-cje* appartient au précédent : C'eſt donc une faute dans le P. Auguſtini Georgi.

4. *Nam-bare-ſce-ba*, ou *ſymbolum animæ*, *Simia comedens*; c'eſt un Singe qui mange un fruit.

5. *Ming-tang-zu*, ou *nomen & corpus*, *Navis & Gubernator*; c'eſt un homme dans un vaiſſeau qu'il conduit.

6. *Kje-ce-trung*, ou *cor & ſex corporis ſenſus*, *deſerta & imperfecta domus*; c'eſt une maiſon à moitié ruinée.

7. *Rekpa*, ou *Tactus*; c'eſt un homme & une femme couchés enſemble.

8. *Tzorva*, ou *Vis ſentiendi*; c'eſt une flèche dans l'œil d'un homme.

9. *Srepa*, ou *Cupiditas*; c'eſt une femme qui préſente un vaſe à un *Lhama*.

10. *Lenba*, ou *Ablatio*; c'eſt une femme qui cueille un fruit.

11. *Kjeva*, ou *Nativitas vel Tranſmigratio*; c'eſt un mari & une femme couchés enſemble.

12. *Ke-ſci*, ou *Senex moriens*.

Ce cercle a rapport aux Tranſmigrations, apparemment parce que les hommes paſſent après leur mort dans les ſignes; ce qui revient à ce que quelques Anciens ont dit, que les ames, avant que de revenir ſur la terre, demeuroient dans les aſtres.

Dans le Dictionnaire Thibétan-Chinois, &c. ces douze principes ſont appelés les *douze In-kuen ;* l'article eſt intitulé ainſi. Cependant il y a un plus grand nombre de caractères, ce qui vient de ce que pluſieurs doivent être réunis pour ne former qu'un *In-kuen ;* c'eſt ce que l'on n'a pas diſtingué : j'y joints les noms Thibétans.

*Les douze* In-kuen *ſelon le Dictionnaire Thibétan.*

1. *Vou-ming, ſans intelligence ;* en Thibétan, *Marikpa.*

2. *Hing,* le *Voyageur ;* en Thibétan, *Du-cje,* & non *Du-ſce.*

3. *Tchi* ou *Che, Sapiens, Scientia ;* en Thibétan, *Nambare-ſcepa :* c'eſt le *Symbolum animæ.*

4. *Ming-ſe, nomen & corpus ;* en Thibétan, *Ming-tang-zu.*

5. *Lo-je,* les *ſix Entrans,* c'eſt-à-dire, les *ſix Sens ;* en Thibétan, *Kje-ce-trong.*

6. *Tcho,* le *Toucher ;* en Thibétan, *Rekpa.*

7. *Cheou,* l'*action de recevoir ;* en Thibétan, *Tzorva :* c'eſt ce que le P. Auguſtini Georgi rend par *Vis ſentiendi.*

8. *Ngai, Amor, Cupiditas ;* en Thibétan, *Srepa.*

9. *Tcin, prendre, recueillir ;* en Thibétan, *Lenba.*

10. *Yeou,* l'*Être.*

11. *Seng,* la *vie ;* en Thibétan, *Kje-va.*

12. *Lao-ſu,* un *Vieillard mourant ;* en Thibétan, *Ke-ſci.*

*Kou,* la *douleur,* la *foibleſſe.*

*Nan,* l'*affliction.*

*Luon-ſin, ce qui trouble le cœur.*

*Teou-tſeng,* les *Combats.*

Ces derniers paroiſſent devoir être réunis ; mais nous ne ſommes pas aſſez inſtruits de cette Philoſophie, pour éclaircir ces difficultés. Par le moyen de ces livres, la Religion Indienne s'étoit répandue de tous côtés ; elle étoit protégée & par les Empereurs & par les petits Souverains.

La Chine eſſuya alors une grande révolution : il s'étoit établi dans les provinces ſeptentrionales une Puiſſance formidable,

& l'Empire fut divisé en deux parties qui eurent chacune leur Empereur. L'empire du Midi étoit occupé par une famille Chinoise nommée *Song :* celui du Nord par des Tartares *Topa*, appelés en Chinois *Goei*, originaires de la Tartarie orientale : ces Tartares commencèrent par détruire les petites Principautés qu'ils trouvèrent établies dans la partie qu'ils occupèrent ; ensuite devenus en quelque façon Chinois, ils se rendirent redoutables dans toute la Tartarie occidentale, & les Souverains de cette contrée, jusqu'à Kaschghar, recherchèrent avec empressement l'amitié de *Tai-vou-ti*, troisième Empereur de cette famille Tartare : il étoit monté sur le trône en 424. D'un autre côté, les *Song* qui régnoient dans le Midi, bornés au Nord par des Princes si puissans, étendoient leurs conquêtes du côté du Midi, vers Siam, & avoient obligé les peuples de ces contrées de se soumettre à eux. Ainsi par le moyen de ces deux Empires, le nom & la puissance des Chinois étoient portés fort au loin. *Ven-ti* empereur des *Song* reçut des Ambassadeurs de divers pays de l'Inde.

Toutes ces liaisons entre la Chine & l'Inde dûrent contribuer aux progrès de l'Astronomie chez les Chinois. Jusqu'alors, c'est-à-dire, jusque vers l'an 440 de J. C. les Chinois n'avoient pas encore de méthode exacte pour observer & calculer les solstices, & toutes les saisons devoient être mal indiquées dans le Calendrier. Il vint en ce temps-là un Bonze Indien nommé *Hoei-yen*, versé dans l'Astronomie : il étoit d'un lieu de l'Inde, situé vers le vingt-cinquième degré de latitude boréale. Il y avoit alors à la Chine un Astronome nommé *Ho-ching-tien*, qui a donné plusieurs Ouvrages : ce Chinois apprit beaucoup de choses du Bonze *Hoei-yen*, concernant l'Astronomie & la Géographie des Indes. Ces deux personnages eurent ensemble beaucoup de conférences. Il est surprenant, dit le P. Gaubil, que les Chinois n'aient commencé qu'au temps de *Ho-ching-tien* à employer la véritable méthode de trouver les solstices. On soupçonne beaucoup l'Indien de lui avoir procuré cette connoissance.

*Gaubil, t. II, p. 47, 121.*

En général,

En général, les Chinois étoient peu versés dans l'Astronomie. « Que peuvent faire, dit le P. Gaubil, des gens qui, sans des connoissances fort étendues de la théorie des Astres, « sans livres doctrinaux, sans instrumens, sans observations « anciennes, entreprennent de faire un Calendrier ? » Tel étoit l'état de l'Astronomie chez les Chinois vers l'an 206 avant J. C. On dit qu'ils avoient perdu leurs anciens livres ; mais il faudroit constater jusqu'à quel point s'étendoit cette perte. Ce seroit fort inutilement, dit encore le P. Gaubil, qu'on chercheroit quel étoit le système d'Astronomie des Auteurs des *Han* qui régnoient auparavant : ils n'avoient aucune connoissance de la Trigonométrie sphérique ; ils n'avoient aucune méthode pour le calcul des cinq Planètes & des fixes. Les *Han* s'attachèrent à rétablir les Sciences à la Chine : on cultiva l'Astronomie, & on y fit quelques progrès ; mais les Chinois en sont-ils redevables à leurs seules réflexions ? c'est ce qui est fort douteux. L'an 164 de J. C. ils eurent connoissance d'un Traité d'Astronomie, qui leur fut apporté du *Ta-tsin* ou de l'empire Romain. Les Chinois parcouroient alors tous les pays qui s'étendent jusqu'à la mer Caspienne ; ils examinèrent ce Traité d'Astronomie qu'ils comparèrent avec leurs connoissances : il y a lieu de croire qu'ils en ont beaucoup profité, comme ils ont fait dans la suite pour les autres Traités d'Astronomie qu'ils ont pu connoître. Il faut ainsi rapprocher les faits, & il en résulte des conséquences singulières relativement aux Chinois. Nous venons de voir qu'ils ont également profité du Bonze Indien *Hoei-yen*, qui étoit versé dans l'Astronomie : dans la suite ils ont encore eu plusieurs occasions semblables qu'ils n'ont pas négligées. Je reviens à la suite de l'Histoire.

*Gaubil, t. II, p. 4.*

*Ibid. p. 19.*

*Page 118.*

*Tai-vou-ti* qui regnoit dans le Nord, étoit attaché à la Religion des *Tao-se*, ennemis de celle de *Fo*, & n'aimoit pas les Samanéens qu'il mortifioit dans toutes les occasions. L'an 446, il se rendit à *Si-gan-fou*, accompagné de plusieurs Officiers qui ne cessoient de lui représenter le mal que cette Religion étrangère causoit dans ses États : ce Prince voulut entrer dans les temples & dans les monastères des

*Annal. Chin.*

Samanéens ; car ils vivoient en communauté, comme des Religieux. Quelle fut sa surprise d'y trouver une quantité prodigieuse d'armes & de munitions de guerre ! Il en fut irrité. *Sont-ce-là*, dit-il, *les instrumens dont les Samanéens doivent se servir ! Vous avez de mauvais desseins.* De plus il les trouva encore divisés entr'eux sur différens points de leur doctrine : ils n'étoient occupés que de disputes & de haine les uns à l'égard des autres ; ce qui causoit parmi eux & parmi leurs disciples de grands troubles. Telle fut la suite du trop grand crédit qu'on leur avoit laissé prendre, & des richesses immenses qu'on leur avoit données. Pour mettre fin à ces troubles, l'Empereur fit raser les temples & les monastères, enlever tous les trésors qui y étoient renfermés, brûler tous les livres, & enterrer vifs les Samanéens : innocens & coupables, tous furent enveloppés dans la même disgrâce. En un instant cette Religion fut anéantie, & il n'échappa du massacre qu'une douzaine de Samanéens qui allèrent se cacher. Cet exemple terrible devoit rendre les autres plus sages ; mais la cupidité, l'ambition & l'envie de dominer sous le voile de la Religion, les occupoient entièrement. *Hiao-vou-ti* qui avoit succédé dans le Midi à *Ven-ti*, & qui n'étoit pas moins puissant que lui, avoit reçu des Ambassadeurs & des présens de plusieurs Princes Indiens : avec ces Ambassadeurs il arrivoit toujours quelques Samanéens. Sous le règne de ce Prince, c'est-à-dire, en 458, ils tentèrent d'exciter des troubles, pour disposer ensuite du trône impérial. Un d'entr'eux nommé *Tan-piao*, avec une troupe de canaille, voulut faire déclarer Empereur un homme de la lie du peuple ; mais le complot ayant été éventé, on se contenta de faire mourir les coupables, & de diminuer le nombre des Samanéens. Cependant bientôt après ils recouvrèrent leur ancien crédit dans le Nord & dans le Midi, & *Siuen-vou-ti* qui régnoit dans le Nord, l'an 509, se rendit dans leurs temples où il lut & expliqua publiquement leurs livres, action qui fut très-blamée [a]; & cette Religion se répandit plus que jamais dans la Chine. Plus de trois mille

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVI, p. 5.*

[a] *Annal. liv. XXVI, p. 31, 40; liv. XXX, p. 19.*

Samanéens venus d'Occident ſe trouvoient alors à *Lo-yang*, & l'empereur du Nord leur avoit fait bâtir des temples & des monaſtères pour les loger. On comptoit alors dans ſes États treize mille de ces bâtimens. Ce Prince avoit eu de grandes liaiſons avec l'Inde, & avoit reçu des Ambaſſadeurs de la part du roi de l'Inde méridionale qui lui avoit envoyé beaucoup de préſens : ces Indiens dirent aux Chinois que, du côté de l'Occident, ils faiſoient le commerce avec les Romains & les Perſes ; &, du côté de l'Orient, avec ceux de Siam & de la Cochinchine. On rapporte que ces Indiens étoient très-habiles dans l'Arithmétique & l'Aſtronomie.

*Ma-tuon-lin.*

Ces grandes liaiſons amenèrent à la Chine de nouveaux Samanéens, un entr'autres nommé *Pouti-lieou-tchi*, qui fit beaucoup de traductions. On les compara avec celles de *Kieou-mo-lo-che*, & elles eurent le même degré d'autorité: elles concernent toutes la doctrine du *Ta-tching* ; ce Samanéen étoit arrivé à la Chine vers l'an 509.

Un peu avant ce temps, & pendant que la dynaſtie des *Song* étoit ſur le trône dans le Midi, c'eſt-à-dire, avant l'an 479, qu'elle fut dépouillée de l'empire, un Indien nommé *Kieou-na po-to-lo* ou *Kieou-na poutra*, traduiſit un Ouvrage intitulé *Leng-kia-king*, qui eſt en quatre livres. On dit que *Leng-kia* eſt le nom d'une montagne où *Fo* médita ſur la Loi. *Leng-kia* eſt prononcé *Lang-ka* dans le Dictionnaire Thibétan, & c'eſt le nom que les Indiens donnent à l'île de Ceylan, célèbre dans la Mythologie Indienne : les Chinois donnent aſſez ſouvent aux îles le nom de *montagne*.

*Ibid. liv. CCXXVI, p. 16.*

*Alrah. Roger, p. 166, 200.*

*Ta-mo* ou *Darma*, autre Indien dont je parlerai dans la ſuite, donna auſſi cet Ouvrage au Bonze *Hoei-ko* ; il prétendoit qu'il ſuffiſoit pour former le cœur, & en guérir les maladies : il en eſt, diſoit-il, le médecin, & il contient les paroles de *Fo*. On ne traduiſit d'abord que quatre livres; enſuite, ſous les *Tang*, on en traduiſit ſept autres : on le nomme encore *Leng-kia O-po-to-lo pao-king*, c'eſt-à-dire, le précieux livre appelé *O-po-to-lo de Leng-kia*. Ce nom

d'*O-po-to-lo* reſſemble beaucoup à celui d'*Obatar*, qui eſt le nom d'un Vède.

*Annal. l. XXX, p. 28.*

Les Princes *Goei* protégèrent de plus en plus cette Religion étrangère. L'an 515, un Samanéen nommé *Fa-king*, non moins ambitieux que les autres, épouſa une Bonzeſſe, & ſe mit à la tête d'une troupe de gens de ſon eſpèce. Alors il prit le titre de *Ta-tching*, c'eſt-à-dire, *qui eſt parvenu au plus haut degré de pureté, & qui eſt comme un Dieu.* Il ordonna que tout le monde le ſuivît : ſes partiſans n'étoient occupés qu'à égorger ceux qui s'oppoſoient à eux. Le père, les enfans & les frères, ne ſe connoiſſoient plus. L'empereur des *Goei* envoya contre eux des troupes qui les diſſipèrent.

*Ibid. l. XXX, p. 88.*

Malgré ces déſordres, l'Impératrice femme de *Hiao-ming-ti*, entièrement livrée à cette Religion, envoya un de ſes Officiers, nommé *Song-yun*, avec un Samanéen appelé *Hoei-ſeng*, qui prenoit le titre de *Pi-kieou*, c'eſt-à-dire, de *Bikouk* (ce ſont les plus dévots & les plus parfaits dans cette Religion) pour aller chercher de nouveaux livres dans l'Inde. Ils en apportèrent cent ſoixante-dix. En même temps, à la ſollicitation de cette Princeſſe, l'an 516, on fit conſtruire de nouveaux temples qui étoient ſi magnifiques qu'on n'en avoit pas encore vu de pareils.

Dans le Midi, les *Song* avoient été détruits, & la dynaſtie des *Tſi* leur avoit ſuccédé l'an 479. Cette nouvelle famille avoit beaucoup protégé la Religion Indienne; mais elle n'avoit régné que vingt-trois ans ; & une autre appelée *Leang*, avoit pris ſa place en 502. *Vou-ti* qui en fut le premier Empereur, devint un des plus zélés protecteurs de cette Religion : il alloit aux temples des Samanéens, prenoit leur habit, y expliquoit leurs livres, & diſtribuoit de grandes aumônes. Il avoit fait raſſembler un ſi grand nombre de livres de cette Religion, qu'on le faiſoit monter à cinq mille quatre cents *kiuen* ou *livres* : un Samanéen en avoit dreſſé le Catalogue. Les Chinois qui blâment cette conduite, ont regardé ce Prince comme incapable de gouverner ; & ils attribuent le malheur qui lui arriva de mourir de faim dans

*Ibid. l. XXXI, p. 6. Ma-tuon-lin.*

*Du Halde, t. III, p. 54.*

*Taï-tching*, à son attachement pour cette Religion. Elle enseigne, disent-ils, que le corps n'est que notre domicile; que l'ame est l'hôtesse immortelle qui y loge; que, semblable à un Voyageur, elle passe d'un logement à l'autre; que l'enfant se nourrit du lait de sa mère, de même que les habitans d'un pays boivent l'eau du fleuve qui l'arrose. De-là le corps de nos parens n'est qu'un logement, & il est naturel de le regarder avec le même mépris qu'on a pour un amas de bois & de terre dont une maison est construite. N'est-ce pas là, disent les Chinois, vouloir arracher du cœur de tous les hommes la piété filiale, l'amour respectueux pour les parens, & étouffer dans nos cœurs les sentimens qui nous unissent si étroitement avec eux? Ce même principe, ajoutent-ils, porte à négliger le soin du corps, & à lui refuser l'affection & la compassion si nécessaires pour sa conservation, c'est ce qui engage ces disciples de *Fo*, qui se dégoûtent de la vie présente, à chercher les moyens de s'en procurer au plus tôt une meilleure. On en voit qui vont en pélerinage aux pagodes placées sur la cime des rochers, & qui, après avoir fini leurs prières, comme si elles avoient été exaucées, se précipitent, la tête la première, dans d'affreux abymes. D'autres prodiguent leur vie en se livrant aux excès les plus honteux. Quelques autres qui trouvent des obstacles à leurs indignes passions, vont de concert se pendre ou se noyer, afin de renaître maris & femmes. Voilà les suites du dogme insensé de la Métempsycose suivant les Chinois.

*Du Halde, t. III, p. 51.*

En s'accoutumant, disent-ils encore, à ne regarder son corps, que comme un lieu de passage, il est aisé d'oublier l'estime, le respect & les égards qui lui sont dûs. C'est ainsi que des femmes & des filles, grandes dévotes à *Fo*, se laissent séduire par les Bonzes qui leur débitent que ce corps, où l'on n'est qu'en passant, est une vile masure dont on ne doit point se mettre en peine. D'après cela, ils leur insinuent qu'elles ont commerce avec *Fo*, qu'elles renaitront *hommes*; & les femmes ainsi corrompues renoncent à toute pudeur, & déshonorent leurs familles. Ces Bonzes leur font

accroire encore que dans une naiſſance antérieure elles leur étoient promiſes en mariage. Ils en uſent de même pour s'approprier le bien d'autrui, en ſuppoſant qu'on leur étoit redevable d'une telle ſomme dans d'autres naiſſances. Ils ſe perſuadent qu'ils peuvent ſe livrer aux actions les plus criminelles, pourvu qu'ils brûlent pendant la nuit un peu d'encens: par-là leurs crimes ſont effacés. Leurs dévots, ajoute-t-on, ne ſont occupés que de pélerinages qu'ils font à certaines montagnes : ils vivent dans la plus grande épargne, afin de pouvoir fournir aux frais des parfums ; en même temps ils ſont inſenſibles aux beſoins d'un père & d'une mère qui ſouffrent le froid & la faim, faute d'habits & de nourriture. Leur unique ſoin eſt d'amaſſer de quoi faire un riche cadre à l'autel de *Fo :* ils abandonnent leurs parens & laiſſent leurs ancêtres, ſans leur accorder un lieu pour les honorer. Peut-on, diſent les Chinois, ne pas avoir horreur d'une doctrine qui va juſqu'à éteindre la mémoire des parens défunts, & priver de tout ſecours ceux qui ſont en vie?

Telle eſt l'idée que les Chinois donnent des ſectateurs de *Fo :* elle eſt exagérée, puiſque dans cette Religion on penſe que les fautes commiſes pendant la vie ſont punies après la mort par des renaiſſances plus ou moins viles & honteuſes. Il peut arriver que des libertins abuſent du principe général, & s'en autoriſent pour ſoutenir leurs crimes & leurs débauches; mais il le faut avouer, c'eſt un abus qui n'a pas été général parmi ces Samanéens. Que le corps ne ſoit que la demeure de l'ame, demeure périſſable, c'eſt le ſentiment de preſque tous les peuples & de tous les Philoſophes ; & ce ſentiment ne conduit point aux conſéquences que les Chinois en tirent envers les parens ni envers ſoi-même. Les Chinois haïſſent & mépriſent la doctrine des Samanéens, & par cette raiſon ils cherchent à la rendre mépriſable dans tous leurs Écrits, & ſouvent ils vont au-delà des bornes de la vérité, ou ils s'autoriſent des fautes & des crimes de quelques-uns, pour les attribuer à tous les membres, ce qui eſt contraire à la ſaine critique & à l'équité.

Dans l'Inde, les Brahmes puniſſent la trahiſon, l'inceſte, le ſacrilége, le meurtre, l'adultère avec la femme d'un Brahme, & le vol : cependant leur crédit & leur caractère de Prêtre eſt ſi ſacré, qu'ils trouvent moyen de ſe ſouſtraire au châtiment dans des cas où tout autre n'auroit aucune grâce à eſpérer. Les petites fautes ſont punies par des excommunications momentanées, par des pélerinages, des pénitences & des amendes proportionnées à la grièveté du délit & à la fortune des coupables. Ainſi cette Religion n'autoriſe pas tous les crimes que les Chinois reprochent aux Bonzes.

*Dow, p. 37.*

L'empereur *Vou-ti*, trop zélé protecteur de cette Religion, a toujours été depuis regardé avec mépris par les Chinois. Il étoit l'aſile de tous ces Indiens : de ſon temps, il arriva un Samanéen du pays de *Fou-nan*, à l'oueſt de Siam qui ſe rendit également à ſa Cour : on le nommoit en Indien *Seng-kia-po-lo ;* les Chinois l'appellent *Seng-yang* ou *Seng-kai.* Dès ſa plus tendre enfance, il avoit montré beaucoup de ſagacité & de pénétration, & ſur-tout un grand attachement à la Religion : dans un âge plus avancé, il quitta ſa famille, & ſe livra tout entier à l'étude des Diſcours d'*Opitan*, & enſuite à différens autres Ouvrages. Sur le bruit qui s'étoit répandu que la Religion Indienne étoit très-protégée & très-floriſſante dans les États de la dynaſtie des *Tſi*, il s'embarqua, & vint à la Chine : il y étoit vers l'an 506. Les *Tſi* avoient été détruits, & *Vou-ti* empereur des *Leang* régnoit alors : *Seng-kia-po-lo* étant à ſa Cour, s'appliqua à traduire pluſieurs Ouvrages Indiens qui réunis forment onze claſſes, entr'autres le *Ta-yo-vang-king*, ou le *livre du roi Ta-yo*, Il en expliqua & en commenta pluſieurs autres pendant dix-ſept ans, avec le ſecours de différens Samanéens. Il mourut l'an 524, âgé de ſoixante-cinq ans. Le livre le plus important qu'il ait traduit, eſt intitulé *Su-hi-ven-king*, qui fait partie du *San-tſang* ou des *trois Tréſors :* ainſi il doit être un des principaux de la Religion Indienne. Eſt-il le même que le *livre du roi Ta-yo ?* c'eſt ce que j'ignore.

*Ou-in-yun-tong, liv. V, p. 4.*

*Vou-ti* étoit alors en grande relation avec les Indiens, &

*[illegible] p. 15.*

dès le commencement de ſon règne, il avoit reçu des Ambaſſadeurs d'un roi Indien nommé *Kio-to*, dont les États étoient voiſins d'un grand fleuve nommé *Sin-tao*, probablement l'*Indus* ou *Sind*, qui tire ſa ſource des monts *Kuen-lun* ou *Imaüs.* On dit qu'il ſe ſépare enſuite en cinq branches, dont l'une eſt le *Heng-choui*, qui doit être le Gange, comme je l'ai déjà obſervé.

*Annal. T. XXXI, p. 6.*

C'eſt dans ce grand concours d'Indiens qui alloient à la Chine, qu'un autre Samanéen s'y rendit également : il y étoit en 529; on le nomme *Ta-mo.* C'étoit un Philoſophe Contemplatif, originaire de l'Inde méridionale : la reſſemblance de ſon nom avec celui de *Thomas* a fait croire à quelques Miſſionnaires qui n'ont point examiné les époques, que c'étoit *Saint Thomas.* Les Japonois nomment ce Philoſophe *Darma*, & ce nom eſt probablement le véritable. Les Chinois qui n'ont pas la lettre *R*, ont dit *Ta-mo.*

*Kæmpfer, t. II, p. 69.*

Ce *Darma* ou *Ta-mo* étoit venu dans le *Tchiniſtan* (c'eſt ainſi qu'il appeloit la Chine) avec beaucoup de livres de Contemplation, & ſur-tout avec un livre appelé *Puon-jo-to-lo.* L'empereur *Vou-ti* le fit venir à ſa Cour, pour conférer avec lui ſur la Religion Indienne : enſuite *Darma* ſe retira ſur une montagne au nord du *Kiang*, dans un petit temple où il ſe livra tout entier à la Contemplation, ayant la face tournée vers une muraille qu'il ne ceſſa de regarder pendant neuf ans. Telle étoit la méthode de ces Contemplatifs qui, pour n'être pas diſtraits par aucun objet, fixoient ainſi leur vue ſur un ſeul point. L'*Ambert-kend*, livre Indien dont j'ai déjà parlé, indique pluſieurs de ces manières de contempler. Une conſiſtoit à s'aſſeoir les jambes croiſées, à mettre enſuite ſes mains ſur ſes genoux, en appuyant ſes coudes, & regardant fixement ſon nombril. Il falloit reſter immobile dans cet état, & prononcer des paroles myſtérieuſes, particulièrement le mot *Om*, que nous retrouvons chez les Samanéens de la Chine, chez les Lhamas, comme chez les Brahmes. Il y avoit des ſituations encore plus difficiles ; elles conſiſtoient à ſe ſoutenir en l'air, uniquement appuyé

ppuyé ſur les deux mains ; & après ces exercices pénibles, on prétendoit avoir vu la Divinité, être parvenu à connoître l'avenir, & à opérer des miracles. *Darma* ou *Ta-mo* qui avoit la même doctrine, faiſoit alors la même choſe à la Chine ; & c'eſt pour parvenir à ce haut degré de perfection, qu'il regarda pendant neuf ans ſa muraille. Voilà le ſublime de la Philoſophie Indienne. Comment concilier ce comble de la folie avec ces grandes & belles idées que ces mêmes Samanéens nous donnent de la Divinité ? Ce fainéant Contemplatif, diſent les Chinois, ne manquoit d'aucune des choſes néceſſaires à la vie. On lui fourniſſoit abondamment de quoi vivre & ſe vêtir. Suppoſons, ajoutent-ils, qu'à ſon exemple, chaque particulier ſe mette en tête d'imiter ce genre de vie, que deviendront les profeſſions les plus néceſſaires ? Peut-on croire qu'une doctrine dont la pratique, ſi elle étoit univerſelle, bouleverſeroit tout l'Empire, puiſſe être la véritable doctrine ?

*Du Halde, t. III, p. 55.*

L'empereur *Vou-ti* témoin de l'auſtérité de *Darma*, n'en devint que plus zélé pour la religion Indienne : il obſerva religieuſement ſes préceptes & viſita les temples. Dans l'empire du Nord, cette Religion n'étoit pas moins bien établie. Depuis le règne de *Hiao-ming-ti*, qui monta ſur le trône des *Goei*, l'an 516, ce Prince & ſes ſucceſſeurs avoient également protégé cette Religion. Tout le monde ſe faiſoit Bonze, & dans l'empire du Nord on comptoit en 538, deux cents mille hommes qui avoient pris ce parti, & il y avoit trente mille temples. Dans ce nombre des Bonzes, il ne faut pas comprendre ceux qui étoient ſimplement attachés à la religion Indienne. L'empereur *Ven-ti* qui régnoit alors dans le Nord, crut devoir en arrêter le progrès. Dans le Midi au contraire, *Vou-ti* faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour l'étendre.

Sous le règne de ce Prince, un Bonze nommé *Hoei-min*, compoſa une *Hiſtoire des Bonzes célèbres, en ſix livres*, ſous le titre de *Kao-ſeng-tchuen*. Vers le même temps, un autre Bonze nommé *Hoei-kiao*, en compoſa une pareille ſous le

*Ma-tuen lin; liv. CCXXVII, p. 15 & 16.*

même titre, en quatorze livres. Il y fait mention des Ouvrages des Bonzes des différentes Sectes, qui étoient au nombre de dix, donne une idée de leurs sentimens, remonte jusqu'à l'origine de ces Sectes, & fait l'histoire de deux cents cinquante-sept personnages, depuis l'an 67 de J. C. jusqu'en 519; ce qui fait un intervalle de quatre cents cinquante-deux ans. Il y a ajouté la vie de deux cents autres personnages qui ont expliqué ou traduit les livres Indiens. Cet Ouvrage & quelques autres dont je parlerai dans la suite, qui contiennent l'histoire des Bonzes Indiens & de ceux qui ont voyagé dans les Indes, seroient très-intéressans pour nous : ils pourroient nous donner sur l'Inde des détails curieux.

Vers le même temps, un autre Bonze nommé *Pao-tchang*, composa une *Histoire des Bonzesses célèbres, appelées* Pe-kieou-ni, *en quatre livres :* il commence vers l'an 357, & finit en 519 : il y fait mention de soixante-cinq de ces Religieuses.

Voilà ce qui se passa à la Chine dans la seconde époque de la religion Indienne. On voit par-là que les Indiens ont porté à la Chine un très-grand nombre de leurs livres, qu'ils les y ont traduits, & que par le moyen de ces livres nous pouvons connoître la doctrine Indienne : nous pouvons même en juger d'après les Extraits que j'en ai donnés. Je ne préviens point le jugement que l'on en peut porter ; mais il le faut avouer, cette Philosophie est bien extraordinaire ; & la Religion populaire que ces Philosophes enseignent, & qu'ils ne croient pas, est bien absurde.

# RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA RELIGION INDIENNE.

## TROISIÈME MÉMOIRE.

### *Suite de l'Hiſtoire de la Religion Indienne à la Chine.*

Par M. DE GUIGNES.

### I.

### *Hiſtoire de la Religion Indienne à la Chine, depuis l'an 544 juſqu'en 698.*

Lû le 19 Nov. 1776.

J'AI dit précédemment, que vers l'an 531 de J. C. il étoit arrivé une révolution dans la religion Indienne, & que cette révolution lui avoit fait donner le nom de *Mo-fa* par les Chinois, c'eſt-à-dire, *dernière Loi*, qui, comme on le prétend, doit durer trois mille ans. Je crois pouvoir conjecturer ici que ce *Darma* dont je viens de parler, eſt l'auteur de cette révolution. Il exiſte dans l'Inde un livre intitulé *Darma Schaſtram* ou *Dirm Schaſtram*, c'eſt-à-dire, *Explication de Darma ;* & la doctrine contenue dans ce livre eſt adoptée par un grand nombre d'Indiens. *Darma* paroit avoir joué un grand rôle dans l'Inde ; c'eſt ce qui m'autoriſe à le regarder comme l'auteur de ce changement dans la Religion. Au reſte, ce n'eſt qu'une conjecture que je propoſe ; conjecture que l'hiſtoire Indienne peut confirmer ou détruire. Je reviens à la ſuite de l'hiſtoire de cette Religion dans la Chine où les monumens ne ceſſent de me fournir des détails ſinguliers qui méritent d'être raſſemblés.

*Annal. de la Chine.*

L'an 556 de Jéſus-Chriſt, les Tartares *Goei* ſurent détruits, & une dynaſtie Chinoiſe d'origine leur ſuccéda dans le Nord de la Chine ; on la nommoit les *Tſi* du Nord. *Ven-ſiuen-ti*

qui en étoit le fondateur, avoit établi sa Cour à *Tchang-te-fou* dans le *Ho-nan.* Ce Prince ne voulant pas que les deux Religions de *Fo* & de *Lao-tse* subsistassent tout-à-la-fois dans ses États, prit le parti d'en détruire une. A cet effet, il rassembla les Savans des deux Religions & leur ordonna qu'ils se réunissent. C'étoit traiter les affaires de Religion en Politique. On disputa beaucoup assez inutilement: chacun vouloit que sa Religion fût préférée. Comme on ne s'accorda point, ainsi qu'on devoit s'y attendre, cette conférence aboutit à un ordre de l'Empereur qui prescrivoit aux *Tao-se* de se faire Samanéens, & d'en prendre l'habit. On fit mourir ceux qui ne voulurent pas obéir, & quatre de ces Savans *Tao-se* furent la victime de cette Politique.

Dans le Midi où les *Leang* avoient été détruits, & où les *Tchin* leur avoient succédé, l'Empereur nommé également *Vou-ti*, qui étoit monté sur le trône en 557, ne fut pas moins favorable aux Samanéens : il alla visiter leurs temples ; mais l'ambition dévoroit toujours ces espèces de Religieux qui se mêloient des intrigues de la Cour, & cherchoient les moyens d'exciter des séditions. Dans le Nord régnoit un Prince nommé *Heou-tchou :* sa dynastie portoit le nom des *Tsi* du Nord. L'an 571, un des Samanéens de cette contrée, avec l'Impératrice mère, forma un complot contre l'Empereur. Ce Prince fut obligé de faire renfermer sa mère : il punit en même temps le Samanéen & ses complices.

Jusqu'alors toute cette partie de la Chine septentrionale avoit été occupée successivement par les Tartares *Goei* & par les *Tsi* du Nord dont je viens de parler : elle tomba ensuite sous la domination d'une autre dynastie appelée *Heou-tcheou,* Tartare d'origine. Les Princes de cette dynastie avoient laissé subsister les trois Religions dans leurs États: celle des *Lettrés* tenoit le premier rang ; celle de *Lao-tse*, le second ; celle de *Che-kia* ou des *Samanéens*, le troisième. *Vou-ti* qui régnoit alors, c'est-à-dire, l'an 574, considérant le désordre que ces deux dernières occasionnoient dans

*Annal. tome XXXI, liv. XXXV, p. 14.*

l'Empire, ſe détermina à les détruire : il fit prendre les livres & les ſtatues ou idoles, ordonna aux Samanéens & aux *Tao-ſe* de rentrer dans le monde, & fit ceſſer toutes leurs cérémonies. Mais bientôt après, c'eſt-à-dire, en 579, ſon ſucceſſeur rétablit les images de *Fo* dans les temples; &, l'année ſuivante, il permit le libre exercice des deux Religions.

La Chine qui depuis long-temps avoit été diviſée en deux Empires, l'un du Nord, & l'autre du Midi, ſe trouva enfin réunie, en 581, ſous une ſeule dynaſtie appelée *Soui*, dont *Ven-ti* fut le fondateur.

*Ma-tuon-lin.*

Ce Prince, dès la première année de ſon règne, publia un Édit par lequel il étoit ordonné que tous les Samanéens abandonnaſſent leur état, c'eſt-à-dire, ſortiſſent de leurs monaſtères pour rentrer dans le monde ; qu'on en fît le dénombrement, & qu'ils payaſſent le tribut dont ils avoient été exempts juſqu'alors : il ajoutoit qu'il veilleroit aux livres & aux ſtatues ou idoles ; mais cet ordre n'eut point de ſuite. Ce même Prince devenu vieux protégea les Samanéens & les *Tao-ſe* : il eut pour ſucceſſeur ſon fils *Yang-ti*, en 605. Celui-ci étendit ſon Empire fort au loin du côté de Siam, & voulut connoître les pays occidentaux, dont les peuples venoient commercer dans ſes États, & d'où arrivoient tous ces Samanéens. L'an 607, il envoya un de ſes Officiers nommé *Poei-kiu*, qui voyagea beaucoup dans les Indes : celui-ci ſachant que l'Empereur étoit curieux de tout ce qui concerne les Étrangers, compoſa une Hiſtoire de tous les pays qu'il avoit parcourus, en trois livres, & la préſenta à l'Empereur. Cet Ouvrage étoit accompagné d'une Carte ſur laquelle étoient tracées les différentes routes. L'auteur donne une idée de tout ce qu'il y a de curieux dans ces pays, depuis la mer Occidentale juſqu'à la Chine, & y décrit les mœurs des habitans. A cette occaſion, il arriva beaucoup d'Étrangers à la Chine.

*Annal. tome XXXI, l. XXXVIII, p. 72.*

*Ma-tuon-lin.*

Vers le même temps, c'eſt-à-dire, vers l'an 610, ce Prince permit à un Samanéen nommé *Tchi-ko*, d'avoir un

petit temple dans l'intérieur de la Cour : celui-ci rassembla tous les livres de la Religion, les mit en ordre, & en fit un Catalogue : il les distribua en trois classes.

La première contenoit les livres de la doctrine du *Ta-tching* ou du premier degré.

La seconde, ceux de la doctrine du *Siao-tching* ou du second degré.

La troisième, les livres appelés *Tsa-king* ou *Mélanges.*

Il en ajouta une quatrième qui contenoit tous les autres livres que le peuple recherchoit : il les nomma *Y-king,* c'est-à-dire, *livres douteux.*

Il y eut alors un célèbre *Pou-sa* nommé *Kie-tchu,* qui fit de nouveaux Commentaires, éclaircit les préceptes de *Fo,* & composa différens Discours.

*Annal. l. XXXIII, l. XXXIX.*

Cependant cette Religion ne jouit pas d'une entière tranquillité : les Ministres qui lui étoient toujours opposés, représentoient sans cesse les malheurs qu'elle avoit causés dans l'Empire, & demandoient qu'on la détruisît. *Yang-ti* avoit été assassiné : à cette occasion, il s'étoit élevé de grands troubles ; la dynastie des *Soui* avoit été détruite, & l'Empire étoit passé à *Kao-tsou* en 619 : celui-ci est le fondateur de celle des *Tang,* une des plus célèbres & des plus puissantes qu'il y ait eu à la Chine. Ce fut à ce Prince que les Ministres firent les représentations dont je viens de parler. En 626, il se contenta de diminuer le nombre des Samanéens. Il mourut dans la même année, & son fils *Tai-tsong* lui succéda. Ce fut sous le règne de ce Prince, l'an 635, qu'il arriva à la Chine des Bonzes du *Ta-tsin,* & qu'ils y établirent leur Religion : ces Bonzes s'appellent eux-mêmes *Seng,* nom que l'on donne dans les Annales aux Bonzes de *Fo ;* ce qui peut les faire confondre avec ceux-ci. Ces Bonzes du *Ta-tsin* sont des Chrétiens Nestoriens, comme cela est prouvé par le monument Chinois qui a été découvert à *Si-gan-fou,* & dans lequel on trouve un Précis de la religion Chrétienne : il en est aussi parlé dans les Annales. L'empereur *Tai-tsong,* suivant ce monument, fit examiner les livres que ces Chrétiens

*Mém. de l'Ac. tome XXX, p. 802.*

apportoient, & permit leur religion dont il fait l'éloge. En général, les empereurs de la Chine ont souvent favorisé les religions étrangères; ils ont paru même les embrasser; mais ce n'étoit pas exclusivement, & ils tenoient également à d'autres.

Ce même *Tai-tsong* avoit alors de grandes relations avec les Indes que les Chinois, & sur-tout les Samanéens de la Chine parcouroient. Vers l'an 622, l'Inde étoit remplie de troubles : un Roi nommé *Chi-lo-ye-to*, avoit réuni toutes ses forces pour attaquer ses voisins, & en avoit soumis plusieurs. Dans ce même temps, il y avoit dans l'Inde un célèbre Samanéen Chinois nommé *Fo-tou-hiuen-tchoang;* le Conquérant voulut le voir : le Samanéen lui vanta beaucoup les grands exploits de *Tai-tsong.* Ce fut d'après cela que ce Prince Indien envoya une ambassade à la Chine : il prenoit le titre de roi de *Mo-kia-to.* Ce pays étoit situé dans l'Inde du milieu, & avoit pour capitale une ville appelée *Kie-tou-kie-lo-pou-lo* ou *Kiu-sou-mo-pou-lo*, autrement encore *Po-tcha-li-tse;* elle avoit au Nord le fleuve *King-kia* qui est le *Ganga* ou *Gange.* Il est difficile de reconnoitre les différens noms de cette capitale qui sont corrompus par les Chinois; mais il n'en résulte pas moins que ce pays est situé dans le centre de l'Inde. L'an 648, l'Empereur envoya à son tour dans ce pays un Ambassadeur Chinois nommé *Hiuen-tse*, qu'il fit escorter par quelques troupes. Quand *Hiuen-tse* arriva dans l'Inde, le prince Indien étoit mort, & il y avoit beaucoup de troubles dans ses États : un Ministre nommé *Na-fou-ti-o-lo-na-chun*, s'étoit emparé du trône; celui-ci vint avec des troupes au-devant de l'Ambassadeur pour le chasser; les Chinois furent battus & mis en fuite : *Hiuen-tse* se sauva dans le Thibet où il rassembla des troupes; les Thibétans lui donnèrent mille soldats; ceux du pays de Necbal, sept mille cavaliers; & avec cette petite armée *Hiuen-tse* alla attaquer la ville de *Tcha-po-ho-lo* ou *Tou-po-ho-lo;* il y tua trois mille hommes, & en précipita dans les eaux dix mille: le roi Indien se sauva; mais ayant rallié ses troupes qui

*Ma-tuon-lin.*

*Id. liv. CCCXXXVIII, p. 24.*

*Annal. l. XL, p. 58.*

avoient été dispersées, il revint, & livra un second combat; il fut pris ; on lui tua beaucoup de monde, & l'on fit prisonniers environ mille hommes : toute sa famille & ses domestiques se retirèrent vers le fleuve *Kien-to-goei-kiang ;* le général Chinois les y attaqua de nouveau, les battit, prit ses femmes, ses enfans, douze mille prisonniers, & vingt mille têtes de bétail ; il soumit ensuite cinq cents quatre-vingts villes, villages ou bourgades. *Chi-kieou-mo* qui régnoit alors dans l'Inde orientale, envoya aux Chinois une quantité prodigieuse de bœufs, de chevaux, d'armes, & plusieurs choses rares, une Carte du pays, & des statues de *Lao-tse.*

Pendant que *Hiuen-tse* étoit dans ce pays, il alla voir un Docteur nommé *le Dormeur Na-lo-ulh-po-po :* celui-ci vivoit, disoit-il, depuis deux cents ans, & avoit le secret de ne pas mourir. *Hiuen-tse* revint ensuite à la Chine, & sous le règne suivant, c'est-à-dire, sous *Kao-tsong*, ce Prince le renvoya dans l'Inde ou dans le pays de *Mo-kia-to : Mo-ho-pou-ti* y régnoit alors; le Chinois y fit élever un monument de pierre pour conserver la mémoire de ses victoires.

*Ma-tuon-lin, liv. CCCXXXVIII, p. 24.*

Dans le récit de cette expédition singulière dont on n'auroit jamais soupçonné les Chinois, nous devons nous arrêter un moment sur les statues de *Lao-tse* dont il y est fait mention, & qui prouvent que la doctrine & la religion de ce Philosophe Chinois étoient connues des Indiens ; mais ce qui est plus intéressant pour l'objet qui nous occupe, & qui a un rapport direct à l'histoire de la religion Indienne, est ce qui y est dit du Samanéen *Hiuen-tchoang,* qui fut très-célèbre à la Chine par ses Écrits ; il prenoit le titre de *Fo-tou* ou de *Boudha :* il étoit Chinois de naissance ; dès l'âge de onze ans, il lut les livres secrets de la religion Indienne, y devint très-habile, & acquit dans la suite une très-grande réputation ; il se mit à voyager, & passa dans le pays d'*Igour:* le Roi du pays envoya au-devant de lui pour le recevoir ; de-là il se rendit dans le Turkestan où il fut également bien reçu : il passa la porte de *Fer* vers *Haraschar,* parcourut un grand nombre de pays, visita les Indes, & s'en revint à la Chine,

*Ou-yn yun-tong, liv. V, p. 14.*

Chine, après dix-sept ans de voyage, vers l'an 644. Il se fixa dans un monastère où il travailla & traduisit le grand *Puon-jo*, le même qui avoit été traduit par le Samanéen *Kieou mo-lo-che;* mais il y ajouta des Commentaires. C'est à cette occasion que l'on dit que le mot Indien *Puon-jo* signifie la même chose qu'en Chinois *Tchi-hoei*, c'est-à-dire, *très-intelligent;* que le mot de *Brahma* signifie la même chose que *Tao-pi-gan*, c'est-à-dire, *qui est arrivé à bord:* on entend par-là *celui qui a su connoître les choses & parvenir à la sainteté.* Plusieurs autres Samanéens ont aussi commenté ce livre.

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVI, p. 18.*

*Hiuen-tchoang* a fait encore un Ouvrage intitulé *Sin-king-hoei-kiai*, c'est-à-dire, *Traité du cœur*, avec des Commentaires, en un livre qui contient toute la substance du *Puon-jo.* On a encore de ce Samanéen un autre Ouvrage intitulé *Pe-fa-lun*, en un livre, c'est-à-dire, *Discours sur les cent Règles*, composé par *Tien-tsin* qui étoit un Docteur d'Occident; *Hiuen-tchoang* n'en est que le Traducteur : ces cent Règles se réduisent à cinq chefs.

1.° Les Règles du cœur, qui sont de huit espèces.

2.° Les Règles de ce que possède le cœur, qui sont de cinquante-une espèces.

3.° Les Règles du corps, qui sont de onze espèces.

4.° Les Règles du cœur, qui ne s'accordent pas avec les actions : elles sont de vingt-quatre espèces.

5.° Les Règles du non-être ou du néant, qui sont de six espèces : ce qui forme le nombre de cent.

*Tai tsong* faisoit tant de cas de ce Samanéen, qu'il travailla lui-même à la Préface de sa traduction du *Puon-jo.*

Nous apprenons par le monument Chinois, que ce Prince protégeoit beaucoup les Chrétiens Nestoriens qui étoient venus à sa Cour; qu'il approuvoit leur doctrine & leurs livres; mais cette protection ne l'empêchoit pas d'être également attaché aux Samanéens. Il espéroit que ceux qui suivoient ces religions, trouveroient le moyen de se rendre

Annal. l. XL, p. 59.

immortel. Les Brahmes prétendoient avoir ce ſecret ; & *Tai-tſong* qui y ajoutoit foi, envoyoit dans tous les pays de l'Inde des perſonnes pour chercher la plante qui procuroit l'immortalité : il mourut dans l'eſpérance qu'on la trouveroit ; & ſon fils *Koo-tſong* qui lui ſuccéda, hérita de lui la même folie. L'an 657, il ordonna qu'on allât également chercher cette plante dans les Indes. En vain ſes Miniſtres lui repréſentoient combien il étoit inutile & ridicule de faire ces recherches qui avoient amuſé & trompé pluſieurs anciens Empereurs.

Ma-tuon-lin, liv. CCXXVII, p. 16.

Comme on avoit fait alors beaucoup de voyages dans l'Inde pour le progrès de la religion Indienne, un Bonze nommé *Tao-ſiuen*, que d'autres appellent *Tao-tſong*, entreprit d'écrire l'Hiſtoire de ces voyages : il examina celle que le Bonze *Hoei-kiao* avoit compoſée ſous le règne des *Leang*, & y fit un ſupplément qu'il intitula *So-kao-ſeng-tchuen*, en trente livres, c'eſt-à-dire, *Supplément à l'Hiſtoire des célèbres Bonzes :* il commence vers l'an 502 de J. C. & finit vers l'an 646 ; ce qui fait un intervalle de cent quarante-quatre ans : il y donne l'hiſtoire de deux cents quarante-huit Bonzes, & y joint des Recherches ſur cent ſoixante perſonnages qui ont commenté & expliqué les livres Indiens que l'on traduiſoit. Il y a lieu de croire que les Chrétiens Neſtoriens, établis alors à la Chine, ont également compoſé des livres concernant leur religion, & traduit les principaux. Il ſeroit très-important de retrouver ces Ouvrages à la Chine.

La religion Indienne ſe ſoutenoit toujours dans ce pays, recevant de temps en temps des marques de la protection des Empereurs, mais ſur-tout des Impératrices & des autres Princeſſes qui étoient fort attachées aux Samanéens. *Tchong-tſong* avoit ſuccédé à *Kao-tſong*, l'an 683. Sous *Kao-tſong*, l'Impératrice *Vou* avoit eu un très-grand crédit, & avoit en quelque façon gouverné l'empire : c'étoit une princeſſe fort inſtruite dans l'hiſtoire Chinoiſe, qui avoit de l'eſprit & encore plus d'ambition. Après la mort de *Tai-tſong*, dont elle avoit été concubine, elle avoit été renfermée dans un

monaſtère de Bonzeſſes avec les autres concubines de ce Prince : *Kao-tſong* qui en étoit devenu amoureux, l'en fit ſortir, & la nomma Impératrice : ce Prince eſt regardé avec mépris par les Chinois, pour avoir épouſé la concubine de ſon père, & lui avoir abandonné le gouvernement de l'Empire. Cette Princeſſe accoutumée à gouverner, ne laiſſa au nouvel empereur *Tchong-tſong* ſon fils, que le titre d'Empereur, & s'étoit réſervé toute l'autorité. Elle avoit auprès d'elle un de ces Bonzes nommé *Hoai-y*, qui jouiſſoit d'un crédit ſi grand, que tout le monde en murmuroit : on étoit choqué de ſon faſte & de ſon inſolence; lorſqu'il ſortoit, il ſe ſervoit des voitures impériales : ceux qui en étoient le plus mécontens, ne laiſſoient pas que de s'empreſſer de lui faire leur cour : il avoit tout pouvoir auprès de l'Impératrice mère : cette Princeſſe, l'an 685, lui avoit donné le titre de *Chef du temple* appelé *Pe-ma*, près de *Ho-nan-fou*. C'étoit le lieu où l'on avoit apporté pour la première fois les livres de *Fo*, & par conſéquent ce lieu étoit comme la métropole de toute cette Religion. Ce Bonze avoit ramaſſé un nombre de jeunes gens de la lie du peuple qu'il avoit fait Bonzes : il commettoit avec eux beaucoup de déſordres, & faiſoit périr ceux qui vouloient les arrêter : on ne pouvoit en avoir juſtice, & perſonne n'oſoit parler. Comme d'ailleurs il avoit des talens, il étoit employé dans le Gouvernement par l'Impératrice mère.

*Annal. t. XXXIV l. XLI. p. 46.*

Dans la ſuite, ces déſordres allèrent encore plus loin. L'an 690, un de ces Bonzes nommé *Fa-ming*, compoſa un livre intitulé *Ta-yun-king*, qu'il préſenta à l'Impératrice : l'impoſteur y ſoutenoit que cette Princeſſe deſcendoit du *Fo Mi-le*, & prétendoit par-là que l'Empire lui appartenoit légitimement. L'Impératrice fit publier ce livre dans toute la Chine, mais ſur-tout dans les deux Cours, à *Si-gan-fou* & à *Lo-yang*, où elle en fit mettre un exemplaire. D'après cela, elle fit dépoſer ſon fils qui, quoique dépouillé de toute autorité, avoit toujours été regardé juſqu'alors comme Empereur : elle lui enleva ce titre, & prit elle-même celui d'Impératrice : elle changea le nom de la dynaſtie régnante, qui étoit *Tang*,

pour prendre celui de *Tcheou ;* elle se fit appeler *Tcheou-vou-chi*, c'est-à-dire, *Vou-chi* Impératrice des *Tcheou.*

Ann. Chin. L'an 694, le même Bonze *Hoai-y* fut chargé par l'Impératrice, de construire un très-grand temple : on y employa dix mille hommes. La dépense fut si excessive, que le trésor en fut épuisé. On murmura beaucoup, & on porta des plaintes à l'Impératrice ; en conséquence elle chassa mille jeunes gens qui étoient les disciples de *Hoai-y :* quant à celui-ci, elle le laissa tranquille, & lui ordonna de teindre de sang de bœuf une statue de *Fo*, qui avoit deux cents pieds de haut ; ensuite *Hoai-y* jaloux du crédit qu'un Médecin commençoit d'acquérir, mit secrètement le feu à ce temple qu'il faisoit bâtir ; presque tout le palais impérial fut réduit en cendre : *Hoai-y* ne fut pas inquiété ; l'Impératrice avoit trop de foiblesse pour lui : elle lui ordonna au contraire de reconstruire le temple & le palais : de-là de nouveaux murmures & des remontrances de la part des Ministres qui vouloient que l'on proscrivît cette Religion, cause de tant de désordres.

Il arrivoit alors à la Chine des Samanéens de tous côtés, & ils se rendoient à la Cour, où ils trouvoient des honneurs, du crédit & des richesses : tous cependant n'avoient pas cette ambition : quelques-uns n'étoient occupés que de l'étude. Le Samanéen *Ti-po-ho-lo* que les Chinois nomment *Ge-tchao*, & qui étoit originaire de l'Inde du milieu, s'y étoit rendu quelque temps auparavant : dans son pays, il s'étoit livré à l'étude, & avoit approfondi toute la doctrine Indienne. Arrivé à la Chine, il s'y étoit renfermé dans un monastère, où il traduisit les livres Indiens concernant la doctrine du *Ta-tching.*

*Ou yu-yun tong, liv. V, p. 19.*

Plusieurs Samanéens s'étoient joints à lui pour l'aider, & l'Impératrice qui se piquoit d'érudition, avoit cru devoir y faire quelque chose, afin d'avoir part à l'ouvrage. Le principal livre qu'il traduisit, est intitulé *Hoa-yen-king.* Dans le même temps un autre Samanéen, nommé *Che-tcha-nan-to*, que les Chinois appellent *Hio-hi*, traduisit le même livre : ce

*Ibid. p. 17.*

Samanéen étoit originaire du pays de Khoten; il étoit venu à la Chine, à la sollicitation de l'Impératrice, pour traduire le *Hoa-yen-king* qu'il apporta avec lui de Khoten; arrivé à la Chine, il y trouva plusieurs Samanéens en état de le seconder: il y travailloit en 698, aidé entre autres par un Samanéen de l'Inde méridionale nommé *Pou-ti-licou-tchi*. Il fit plusieurs autres traductions: ensuite, comme sa mère étoit fort âgée, il s'en retourna dans son pays pour la voir, après quoi il revint une seconde fois à la Chine vers l'an 710, & il y mourut âgé de cinquante-neuf ans. On brula son corps; mais on prétend que sa langue resta entière, & ne fut point endommagée par le feu, on la porta à Khoten, & l'on éleva un monument à l'endroit où on avoit brulé son corps.

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVII, p. 1 & suiv.*

On a composé à la Chine un grand nombre d'ouvrages relatifs à ce livre, soit Commentaires, soit Extraits ou Abrégés: ils sont indiqués dans *Ma-tuon-lin*; mais comme on se borne à donner simplement le nom des Auteurs de ces Commentaires, cette énumération seroit trop longue ici, & ne nous apprendroit rien sur le fond de ce que renferme ce livre dont j'ai déjà parlé.

*Ibid. liv. CCXXVII[illegible], p. 1 & suiv.*

Je ne dois pas oublier ici un autre ouvrage important concernant la religion Indienne, composé par le Bonze *Y-tsing*: il est intitulé, *Kieou-fa-kao-seng-tchuen*, en deux livres, c'est-à-dire, *Histoire des illustres Bonzes qui ont voyagé pour aller chercher la Loi*. Ce Bonze, vers l'an 687, avoit passé dans l'Inde pour y chercher des livres de la religion Indienne, & à son retour, il se proposa de faire l'histoire de tous ceux qui, comme lui & dans le même dessein, avoient entrepris ce voyage pendant le regne de la dynastie des *Tang*. Il y donne l'histoire & les voyages de cinquante-huit de ces Personnages. On traduisit aussi dans le même temps un livre intitulé, *Yuen-kio-leao-y*, en dix livres. Le Traducteur étoit un Bonze de Samarcande nommé *Fo-to-to-lo*: cet ouvrage traitoit de la Métempsycose. Il est encore fait mention d'un autre livre du même genre, intitulé *Yuen-kio-king-[illegible]*, c'est un

*Ibid. liv. [illegible], p. [illegible]*

*Ibid. [illegible], p. [illegible]*

Commentaire du précédent, il parut en 693, & le Bonze *Tsong-mi* en est l'Auteur.

## I I.

## *Suite de l'Histoire de la Religion Indienne à la Chine, depuis l'an 698 jusqu'en 965.*

L'ÉTABLISSEMENT des Chrétiens Nestoriens à la Chine, & sur-tout à la Cour, ne tarda pas de causer de la jalousie aux Samanéens, & bientôt, c'est-à-dire en 698, ceux-ci tentèrent de leur susciter quelques orages, mais cela n'eut pas de suite; & les historiens Chinois qui confondent ces Nestoriens avec les Bonzes Indiens, assurent que l'on murmuroit beaucoup de la protection que l'Impératrice accordoit à tous ces étrangers. Ce qui doit les avoir induits en erreur, comme je l'ai déjà remarqué, c'est que ces Nestoriens prennent eux-mêmes le titre de *Seng* qui est celui des Bonzes Indiens.

*Annal. l. XLII, p. 12.*

L'Impératrice toujours attachée à la religion de *Fo*, avoit formé, l'an 700, le dessein de faire jeter en fonte une très-grande statue de cette divinité; mais elle vouloit que les Bonzes y contribuassent. Un Officier profita de cette occasion pour lui représenter les dépenses excessives qu'elle faisoit alors en faveur de ces Bonzes qui avoient, disoit-il, une multitude de *Kia-lan*, ou de temples trop magnifiques; il ajoutoit que toutes ces dépenses qu'elle destinoit pour *Fo*, seroient beaucoup mieux employées au soulagement des peuples qui étoient épuisés & dans le besoin : l'Impératrice adopta ce conseil. Le mot *Kia-lan* dont on se sert ici, est un mot Indien qui signifie, selon les Chinois, un lieu d'assemblée : on dit encore *Kia-lan-mo* ou *Kia-lo-mo* & *Pi-ho-lo.*

*Ibid. p. 21.*

Quelques années après, c'est-à-dire l'an 704, malgré les avis qu'on lui avoit donnés, l'Impératrice revint encore à son projet pour la statue de *Fo.* On lui fit de nouvelles représentations : mais elle fut déposée l'année suivante & l'Empire fut rendu à *Tchong-tsong.* Ce Prince ne fut pas plutôt sur le trône, qu'il se laissa entièrement gouverner par

l'Impératrice sa femme, auprès de laquelle un Bonze nommé *Hoei-fan* avoit tout crédit : l'Empereur étoit incapable de gouverner, & ne s'occupoit que de plaisirs; il dépensa des sommes excessives à orner des temples de *Fo*, & ne faisoit aucun cas des remontrances qu'on lui adressoit.

Sous son règne parut le *Leng-yen-king*, livre célèbre dans la religion Indienne. L'an 706 de J. C. il vint à la Chine un Bonze Indien qui traduisit cet ouvrage. On en a fait ensuite différens Commentaires. Sous cette même dynastie des *Tang*, car on ne donne pas l'époque précise, un Indien nommé *Puon-li-mi* examina la traduction que *Mi-kia*, originaire du pays de *Ou-tchang*, avoit faite de cet ouvrage; ensuite un Bonze nommé *Yao-yue* en fit un Précis, & un autre Bonze en fit un Commentaire. Sous les mêmes *Tang*, on a fait une édition de la traduction de *Mi-kia* en dix livres, & on y a joint les Commentaires anciens & modernes des douze Sectes, preuve que l'on comptoit alors douze Sectes dans cette Religion.

*Ma-tuon-lin, liv. CCXXVI, p. 14.*

Ce livre tend à prouver que tout revient à l'unité d'où tout est sorti : on y traite des principes des choses, des sens & des passions qui coulent dans le monde sans pouvoir revenir. *Ju-lai* qui est un nom de *Fo*, touché de compassion, fit connoître aux hommes, dans ce livre, la porte de sortie qui est le chemin du retour. On appelle *porte de sortie*, la porte du *Ni-pon* ou de la mort : c'est toujours la même morale, cette apathie, cette insensibilité générale qui, anéantissant tout nos sens, ramène tout à l'unité. *Fo* craignant que les hommes ne pénétrassent pas cette doctrine, leur envoya vingt-cinq disciples pour la leur expliquer; & *Kuon-chi-in*, cette divinité femelle dont j'ai parlé, fit un chapitre sur la Métempsycose : elle y traite des sens qu'il faut anéantir; elle fait connoître ce que l'on appelle le *Vide*, dans lequel l'on est confondu avec la divinité : toute cette doctrine est fort obscure.

*Hiuen-tsong* étant parvenu à l'Empire, ordonna, l'an 714, sur les représentations qui lui furent faites, qu'on diminuât le nombre des Bonzes & Bonzesses qui s'étoit trop multiplié sous les règnes précédens; il en supprima douze mille, fit

détruire plusieurs temples & quantité de statues. Ce Prince se livra tout entier au Gouvernement qui depuis long-temps étoit entre les mains des femmes : il ne se borna pas à réprimer le luxe qui régnoit dans les temples de *Fo*, il fit sortir du palais beaucoup de filles qu'il renvoya à leurs parens, brûler une quantité prodigieuse de meubles, d'habits & d'équipages, distribuer des secours à ceux qui en avoient besoin, & donna le premier l'exemple de la frugalité & de la modestie : il fut en relation avec tous les peuples occidentaux ; ses troupes battirent en Tartarie les Arabes, & les Chinois redoutés dans toute cette contrée, y étoient regardés comme les protecteurs du pays.

Parmi tous les Bonzes qui étoient alors à la Chine, il y en avoit quelques-uns qui se livroient aux Sciences & qui s'y distinguoient. L'an 721, on calcula une éclipse, & le calcul se trouva faux. L'Empereur fit venir à sa Cour *Y-hang*, Bonze Chinois de la religion de *Fo ;* celui-ci travailla beaucoup sur l'Astronomie. Dans le dessein de connoître la situation des principaux lieux de l'Empire, il fit faire un grand nombre d'instrumens, des gnomons, des sphères, des astrolabes, des quarts-de-cercle, &c. il envoya des Mathématiciens dans le Nord & dans le Midi pour observer la hauteur méridienne du Soleil, celle de l'Étoile polaire, & pour prendre la hauteur de quelques lieux dans ces deux extrémités, afin de savoir au juste le nombre des *li* qui répondent sur la Terre à un degré de latitude. Ceux qui furent chargés d'observer dans le Midi, allèrent dans le Tonquin & la Cochinchine : ceux du Nord allèrent dans le pays des Tartares *Tie-le*, vers le lac Paikal en Sibérie. Tous avoient ordre d'examiner la durée des jours & des nuits, & d'observer les étoiles que l'on ne peut apercevoir sur l'horizon de *Si-gan-fou.* C'est alors que les Chinois commencèrent à parler de l'étoile que nous nommons *Canope*, & des autres qui sont au Sud. D'après ces observations, & celles qu'il avoit faites lui-même, *Y-hang* conclut que trois cents cinquante-un *li* & quatre-vingts pas répondoient sur la Terre à un degré de latitude ; elles lui servirent

*Gaubil, Obs. Astr. tome II, p. 75.*

ſervirent beaucoup pour les catalogues qu'il fit de la grandeur des jours, de la différence des méridiens, pour le calcul des éclipſes, des déclinaiſons du Soleil, de la grandeur des ombres méridiennes du gnômon, des latitudes de la Lune, &c. il a dreſſé un catalogue des longitudes terreſtres, un autre d'un très-grand nombre d'étoiles dont il a fixé la poſition ſur des Cartes céleſtes qu'on ne trouve plus, à ce que l'on prétend. Son Ouvrage eſt intitulé, *Tang-ta-yen-lie-y*, en dix livres. Il mourut âgé de quarante-cinq ans, l'an 727, avant que de l'avoir achevé; d'autres Aſtronomes le finirent. *Ta-yen* déſigne un nombre de l'*Y-king* propoſé par *Confucius*: par-là *Y-hang* avoit voulu flatter les Chinois, en leur faiſant entendre que toutes ſes connoiſſances aſtronomiques venoient de ſes réflexions & de ſes méditations ſur ce nombre. Le titre de ſon Ouvrage ſignifie *Traité d'Aſtronomie du Ta-yen fait ſous les Tang.*

*Ma-tuon-lin, liv. CCXIX, p. 11.*

Vers ce même temps, l'Aſtronomie des peuples d'Occident ne devoit pas être inconnue aux Chinois, & particulièrement au Bonze *Y-hang.* Les Neſtoriens étoient établis à la Chine; le dernier roi de Perſe s'y étoit réfugié; il y avoit également beaucoup d'Indiens, & l'an 719, le roi de Samarcande avoit envoyé à l'Empereur un Traité d'Aſtronomie; c'étoit du temps même de *Y-hang.* Il y avoit auſſi alors un autre Mathématicien nommé *Ku-tan*, qui, fâché de n'avoir pas été nommé pour rédiger, avec les autres, l'Ouvrage d'*Y-hang*, prétendit que cet Ouvrage n'étoit pas complet: ce *Ku-tan*, Indien de naiſſance, étoit Aſtronome de l'Empereur. Ce fut lui qui traduiſit en Chinois, en 718, un Traité d'Aſtronomie apporté d'Occident. Le P. Gaubil nomme ce dernier Ouvrage *Kieou-tche*, & l'on prétend qu'il avoit été compoſé par des Brahmes. On accuſoit *Y-hang* d'en avoir beaucoup profité & de l'avoir diſſimulé: on dit que c'eſt de cette Aſtronomie qu'eſt venu à la Chine l'uſage de donner encore aujourd'hui à chaque jour le nom d'une des vingt-huit Conſtellations, en ſorte que les quatre Conſtellations *Fang, Hiu, Mao, Sin*, ſe trouvent toujours au jour que nous appelons *Dimanche.*

*Gaubil. Obſ. Aſtr. tome II, p. 89.*

*Ibid. p. 24.*

Il exiſtoit encore à la Chine pluſieurs autres Traités d'Aſtronomie qu'on avoit apportés de l'Inde.

Gaubil, Obſ. Aſtr. tome II, p. 129.

*Y-hang* ne s'étoit pas borné à l'Aſtronomie ; comme il avoit beaucoup d'érudition, il examina la Chronologie Chinoiſe, & entreprit d'en fixer pluſieurs époques : il calcula les anciennes éclipſes ; mais il ſe trompa ſur une qui devoit arriver de ſon temps, & pour l'obſervation de laquelle on s'étoit préparé : il eſſaya d'excuſer ſon erreur par une abſurdité, ſoutenant que le Ciel avoit changé les règles ordinaires du mouvement qui produit les éclipſes, & il prétendit en donner des preuves.

Ibid. p. 86.

J'ai cru qu'au milieu de tous les détails qui concernent la religion Indienne, cette digreſſion ſur les Sciences ne ſeroit pas inutile : elle peut faire naître des réflexions ſur leur origine dans l'Inde même. Nous voyons qu'elles ſe ſont établies d'abord dans le Nord de l'Inde & vers la Bactriane, pays que les Grecs avoient habité autrefois. Quant à la chronologie Chinoiſe, ceux de ces étrangers qui s'y ſont appliqués, ont pu & ont dû eſſayer de la concilier avec la Chronologie des peuples occidentaux dont ils avoient connoiſſance : ainſi cette Chronologie, telle que nous la trouvons à préſent, n'eſt pas l'ouvrage d'un peuple à qui toute autre Chronologie étrangère étoit inconnue ; & ce qui s'eſt fait ſous les *Tang*, dans le VIII.<sup>e</sup> ſiècle, a pu être fait auparavant ſous les *Han* qui étoient également en relation avec les peuples d'occident dans le I.<sup>er</sup> & le II.<sup>d</sup> ſiècle de l'ère Chrétienne.

*Hiuen-tſong*, ſous le règne de qui tout ceci ſe paſſa, étoit fort adonné aux ſectes de *Tao* & de *Fo*, & au culte de quelques divinités particulières pour leſquelles il employoit des eſpèces de charlatans & de magiciens; mais cela ne lui faiſoit pas négliger ce qui concerne *Confucius*, ni ſa doctrine. En général, ce Prince fut dominé par les eunuques & les femmes le gouvernèrent, il étoit entêté de devenir immortel par le moyen d'un breuvage que les *Tao-ſe* lui promettoient, auſſi les protégeoit-il plus que tous les autres.

*So-tſong* qui ſuccéda à *Hiuen-tſong*, étoit fort attaché à la religion de *Fo.* On le vit pendant ſon règne, & ſur-tout l'an 761, faire les cérémonies de cette Religion avec les Officiers de ſon palais : les uns repréſentoient *Fo*, d'autres différens *Pou-ſa*; ſes Gardes repréſentoient les génies des *Kin-kang*, & il ordonna à tous ſes Officiers de leur faire la révérence à la manière des étrangers. A cette occaſion, on explique les mots de *Pou-ſa* & de *Kin-kang* : le premier ſignifie *qui porte du ſecours par-tout*, & de plus *très-pénétrant.* Le ſecond eſt un des titres d'honneur donné à *Fo*; il déſigne la *dureté du métal*, ce qui veut dire que *Fo eſt impénétrable & indeſtructible.* C'eſt ce même titre que l'on a donné au livre *Puon-jo* dont j'ai parlé. Cet emblème eſt repréſenté par des ſtatues qui ſont placées aux portes des temples de *Fo.*

*Annal. l. XLV, tome XXXVI, p. 15.*

L'empereur *Tai-tſong* qui monta ſur le trône en 762, fut en général également attaché à cette Religion; il fit conſtruire de nouveaux temples, & favoriſa beaucoup les Bonzes. En 765, on le vit aller en cérémonie au temple de *Fo*, accompagné des grands Seigneurs qui repréſentoient différentes divinités : on portoit avec un très-grand reſpect les livres de *Fo.* L'Empereur aſſiſta aux explications que les Bonzes en firent dans ce temple; on remarque que ceux-ci étoient aſſis ſur des fauteuils ſuperbes.

Dans le commencement de ſon règne, ce Prince ne s'étoit pas livré au culte de *Fo*, mais deux grands Seigneurs lui inſpirèrent ce goût, en lui parlant ſans ceſſe de la protection de *Fo*; ils avoient fait bâtir beaucoup de temples, & entretenoient à leurs frais juſqu'à mille bonzes : l'Empereur qui les crut, en fit nourrir dans ſon palais plus de cent, & ſe plut à entendre leurs explications.

*Ibid.*

Pendant ſon règne, il y avoit à la Chine un ſavant Samanéen nommé *Pou-kong*, qui étoit d'une famille de Brahme établie dans l'Inde ſeptentrionale. Il s'appliqua dès l'âge de quinze ans au *San-tſang* ou *trois Tréſors.* Il étoit venu à la Chine vers l'an 732 : il avoit paſſé à Ceilan pour avoir les livres ſecrets & une infinité d'autres Traités au nombre

*[illegible]-yun-tong, liv. V, p. 5.*

de cinq cents. De-là il avoit repassé dans l'Inde, d'où il étoit revenu à la Chine l'an 746. Il courut encore les mers, retourna dans son pays, & revint à la Chine vers l'an 755, où il demeura dans un monastère. Ce fut pendant le règne de *Tai-tsong* qu'il acheva la traduction des deux ouvrages Indiens, le *Mi-yen-king*, & le *Gin-vang-king;* l'Empereur qui travailla à la Préface, donna à ce Samanéen le titre de *très-profond dans la connoissance des San-tsang*, & en 765, l'Intendance du temple de *Tchang-king* avec le titre de *Kong*. *Pou-kong* entroit librement au palais, & tout le monde le respectoit : il fut fort utile à ceux de sa Religion qui par son crédit firent l'acquisition de terres & de revenus considérables. Cet attachement de l'Empereur pour ces Bonzes fut cause qu'on lui reprocha de négliger le gouvernement de l'Empire. *Pou-kong*, après avoir fait un grand nombre d'Ouvrages, mourut âgé de soixante-dix ans; il avoit été cinquante ans Samanéen. Les principaux de ces Ouvrages sont,

1.° Le *Ven-tchu-ven-king*, un des livres du *San-tsang;* c'est celui de *Goei-mo-kie* dont j'ai parlé plus haut :

2.° Le *Kin-kang-ting-king:*

3.° Le *Hoa-yen-king*, dont j'ai parlé également.

*Pou-kong* ne borna pas ses travaux aux livres de Religion, il s'occupa aussi d'Astronomie. Le P. Gaubil qui le traite d'Astrologue & de grand imposteur, dit que ce fut lui qui apprit aux Chinois les noms que nous donnons aux douze signes du Zodiaque, *Bélier, Taureau, &c.* qu'il avoit une grande connoissance des étoiles, & qu'il a très-bien décrit celles que les Chinois ont mises à la tête des vingt-huit Constellations. Ainsi *Pou-kong* fut de son temps un homme célèbre, qui procura aux Chinois des connoissances astronomiques prises des astronomies Grecques qui étoient connues des Indiens. Le P. Gaubil lui-même pense que tous ces Astronomes étrangers qui venoient à la Chine, avoient tiré leurs principes de Ptolémée & d'Hipparque. C'est ainsi que les Sciences se sont répandues insensiblement, & ce n'est qu'en

*Hist. de l'Astr. t. III, p. 122.*

lisant les monumens propres des Nations que nous pouvons nous en apercevoir.

*Tai-tsong* entièrement livré aux Bonzes, alla, l'an 768, à un de leurs temples où plus de mille personnes, hommes & femmes, se firent Bonzes & Bonzesses. Quelque temps après, il s'y rendit de nouveau, & y fit placer les tablettes de ses Ancêtres; en même temps, il fit porter de son palais avec beaucoup de pompe le plat nommé *Yu-lan :* ce mot Indien signifie la *compassion*, la *pitié*, la *charité.* Les livres de la religion Indienne rapportent que la mère d'un certain Indien nommé *Mou-lien*, ayant vécu dans une grande disette pendant sa vie, après sa mort *Fo* ordonna qu'on lui porteroit tous les ans, le quinzième jour de la septième Lune, un plat rempli de toutes sortes de choses bonnes à manger. C'est cette cérémonie que l'Empereur eut la dévotion de faire, & depuis ce temps, elle est encore en usage. Cependant, l'an 779, ce Prince informé du trop grand nombre de Bonzes & de Bonzesses qu'il y avoit dans l'Empire, fit quelques règlemens pour empêcher qu'on n'entrât dans ces monastères.

Ce Prince mourut l'an 805, & il eut pour successeur *Hien-tsong* son fils qui ne fut pas moins attaché à la religion Indienne; mais il protégeoit en même temps les *Tao-se*, parce qu'il vouloit devenir immortel : on essaya de le désabuser, & on lui déplut. Il y avoit dans la ville de *Fong-siang-fou*, dans le *Chen-si*, un doigt de *Fo* auquel on attribuoit des miracles: il étoit renfermé dans le temple de *Fa-men-chi.* On disoit que tous les trente ans il s'entr'ouvroit, & qu'alors l'année étoit très-abondante, ce qui causoit une grande joie parmi le peuple : on avoit beaucoup de dévotion pour cet os. Comme on approchoit de la trentième année, l'Empereur, l'an 819, par le conseil de quelques eunuques, ordonna qu'on l'apportât dans son palais, ce qui s'exécuta avec beaucoup de cérémonie: tous les Grands & le peuple allèrent au-devant; on fit des prières & des offrandes. *Han-yu* présenta à cette occasion les remontrances suivantes. Je les transcris en entier, parce qu'elles nous donnent une idée de toutes celles qui ont été faites en

*Annal. liv. XLIX, t. XXXVIII, p. 1.*

différens temps contre les Bonzes de *Fo* : elles se trouvent dans un recueil de pièces intitulé *Ku-ven-yuen-kien*, publié par ordre de *Kang-hi* ; plusieurs ont été traduites par nos Missionnaires, & imprimées dans le P. du Halde : celle de *Han-yu* est du nombre. Dans les annales que j'ai sous les yeux, on s'est contenté d'en mettre un précis.

*Du Halde, t. II, p. 525.*

« Prince, qu'il me soit permis de vous représenter avec » respect, que la doctrine de *Fo* n'est qu'une vile secte de » quelques peuples barbares qui ne s'est introduite dans notre » Empire que sous les *Han* : elle n'y étoit point connue aupa- » ravant. *Hoang-ti* régna, dit-on, cent ans, & vécut cent dix ; » *Chao-hao* régna quatre-vingt-dix ans, & en vécut cent ; » *Tchuen-hio* régna soixante-dix-neuf ans, & en vécut quatre- » vingt-dix-huit ; *Ti-ko* régna soixante-dix ans, & en vécut cent » cinq ; *Yao* régna quatre-vingt-dix ans, & en vécut cent dix- » huit ; *Chun* & *Yu* vécurent aussi chacun cent ans : sous ces » Princes, l'Empire jouissoit d'une paix profonde, & leurs sujets » heureux & contens parvenoient à une extrême vieillesse. *Fo* » & sa doctrine étoient alors inconnus à la Chine. *Tching-tang* » vécut cent ans, *Ven-vang* quatre-vingt-dix-sept, & *Vou-vang* » quatre-vingt-treize : ce n'est pas *Fo* qui leur a procuré une » vie & un règne si longs ; ils ne le connoissoient point.

» *Ming-ti*, qui a introduit cette doctrine parmi nous, n'a » régné que dix-huit ans : ses descendans, toujours en troubles, » se sont succédés rapidement, & ont bientôt perdu l'Empire, » mais le culte de *Fo* ne fut point éteint avec leur dynastie ; il » prit de nouvelles forces sous les dynasties suivantes : aussi » ne restèrent-elles pas long-temps sur le trône. On vit en peu » de temps s'asseoir sur ce trône les *Song*, les *Tsi*, les *Leang*, » les *Tchin*, *&c.* & de tant de Princes, il n'y eut que *Vou-ti* » qui régna long-temps, quoiqu'il fût attaché à la secte de *Fo*. » Ce Prince, conformément aux principes de cette Religion, » cessa de tuer des animaux *(a)*, même pour les sacrifices de » ses Ancêtres ; il ne faisoit plus qu'un repas par jour, ne

*(a)* Pour y suppléer, il en faisoit faire de pâte.

mangeoit que des légumes & des fruits; enfin jusqu'à trois «
fois, pour honorer *Fo*, il descendit à des bassesses indignes «
de son rang. Quelle en fut la récompense? Pressé par un «
rébelle dans *Tai-tching*, il y mourut de faim, & son Empire «
passa à d'autres. Ce Prince & tous ceux qui, comme lui, «
ont fait consister leur bonheur à honorer *Fo*, n'en ont été «
que plus malheureux : concluons donc que ce culte est au «
moins une chose inutile. «

L'illustre Fondateur de notre dynastie, devenu maître de «
l'Empire, se proposa d'abord d'exterminer cette secte; mais «
par malheur ceux qui se trouvèrent en place, peu instruits «
dans la doctrine de nos anciens Rois, ne le secondèrent pas. «
Votre Majesté que tant de sagesse & tant de valeur mettent «
au-dessus de la plupart des Princes qui ont régné depuis «
long-temps, votre Majesté, dis-je, dès le commencement «
de son règne, défendit qu'on bâtit de nouveaux temples & «
qu'aucun Chinois se fît Bonze; cela me fit croire, & je le «
disois avec joie, les vues de *Kao-tsou* vont s'exécuter : vos «
ordres cependant sont restés jusqu'à présent sans effet; & «
comment vous-même avez-vous pu les annuller en tenant une «
conduite toute opposée? C'est, dit-on, par ordre de votre «
Majesté que tous les Bonzes sont assemblés pour conduire, «
en procession dans votre palais, un os de *Fo* que vous y «
voulez placer avec honneur. Malgré mon peu de lumières, «
je sais que votre Majesté, quoiqu'elle ordonne tout cet appa- «
reil, n'est nullement attachée à la secte de *Fo*; elle veut «
rendre plus marquée la joie que l'abondance de cette année «
a causée dans tous les cœurs; elle veut donner quelque «
spectacle ou un divertissement nouveau, & c'est pour cela «
qu'elle a permis cet appareil : car enfin y a-t-il quelque «
apparence que votre Majesté ait confiance en *Fo*! Non : «
mais le peuple aveugle & grossier est aussi facile à séduire «
qu'il est difficile à corriger; lorsqu'il voit votre Majesté rendre «
ces honneurs à *Fo*, il vous imitera. Que sommes-nous, dira- «
t-il, pour épargner nos corps & nos vies, pendant que notre «
grand & sage Empereur ne s'épargne pas lui-même? On «

» verra alors ce peuple aller en foule se brûler la tête & les
» doigts, dissiper son bien & se revêtir d'un habit de Bonze,
» ou courir en pélerinage dans les différentes bonzeries, se
» dépouiller de tout ce qu'il a, & se taillader les bras & tout
» le corps en l'honneur de *Fo :* cet abus contraire aux bonnes
» mœurs & aux Loix nous rendroit ridicules à tout l'Univers.
» Qu'étoit donc ce *Fo !* un barbare étranger qui n'a jamais
» connu nos Loix & nos usages, qui a ignoré les devoirs les
» plus essentiels du Prince au sujet, & du fils au père. S'il
» étoit vivant, s'il venoit à votre Cour, comme Député de
» son Prince, vous lui donneriez une courte audience, vous
» lui feriez quelques présens, & vous le feriez reconduire
» hors de vos frontières. Pourquoi donc le tant révérer après
» sa mort ? Les tristes & sales restes de son cadavre, un os
» pourri, entrent aujourd'hui en pompe dans votre palais, &
» pénètrent même jusque dans l'intérieur, dont la clôture est
» si sévère ! *Confucius* disoit : Respectez les esprits ; mais ne
» les approchez point. On a vu dans l'antiquité un Prince
» obligé de faire hors de ses États une cérémonie funèbre,
» en craindre de fâcheuses suites, & pour se rassurer contre
» ce mauvais augure, faire venir de ces Magiciens qui, en
» employant le pêcher, l'herbe *lie*, & certaines formules,
» détournent les infortunes. Aujourd'hui, sans aucune précau-
» tion & sans nécessité, Votre Majesté approche d'un ossement
» sale & infect, & s'arrête à le regarder. Tous vos Officiers
» cependant se taisent ; les Censeurs même ne font aucune
» remontrance : j'en rougis de honte. Remettez, je vous en
» conjure, cet os à vos Officiers de Justice ; qu'ils le jettent
» dans les eaux, ou qu'ils le brûlent. Par-là vous couperez
» la racine du mal ; vous ferez cesser les soupçons que vous
» avez fait naître : prévenez la postérité contre ces erreurs.
» Quelle joie sera-ce pour moi & pour tous ceux qui sont
» vraiment zélés ! N'en craignez point de suites fâcheuses ; je
» les prends toutes sur moi. Le Ciel qui nous voit de près, est
» témoin que mes sentimens répondent à mes paroles, & que
je suis incapable de m'en dédire. »

L'empereur

L'empereur *Hien-tſong* irrité de cet Écrit, dépoſa *Han-yu*, & l'envoya en province avec un emploi médiocre. Le P. du Halde qui l'a rapporté tout entier, dit qu'on connoîtra par-là comment les Chinois s'y prennent, quand il s'agit de réfuter des Religions étrangères. Il faut avouer que cette Pièce n'eſt qu'une pure déclamation, dans laquelle l'Auteur ne touche point aux principes de la religion Indienne.

On a dû remarquer dans ces remontrances des uſages qui ſe pratiquent encore dans l'Inde. Pendant le jeûne d'*Opoſſ*, dit M. Dow, pluſieurs Indiens ſe pendent avec des crochets de fer, pointés dans la chair ſous l'os de l'épaule, à un morceau de bois : ils ne paroiſſent pas ſenſibles à la douleur qu'ils doivent reſſentir, puiſqu'ils ſont différentes pirouettes, ſonnent de la trompette, & chantent à différentes repriſes des Cantiques. D'autres ſe font avec un fer chaud ſur le haut des deux épaules des brûlures. Ainſi toutes ces inciſions que l'on ſe faiſoit à la Chine, ſont des pratiques obſervées dans les Indes.

*Page 43.*

*Lacroze, t. II, p. 255.*

Sous le règne de ce même Prince, il parut dans ſa Cour un célèbre Samanéen nommé *Puon-jo*, qui étoit de Samarcande : en 792, il travailloit à une nouvelle traduction du *Hoa-yen-king*, livre Indien dont j'ai parlé plus haut. On dit, à cette occaſion, que ce livre avoit été publié par le Roi du pays appelé *Ou-tcha* ou *Ou-tou.* La traduction de *Puon-jo* ne parut que vers l'an 810 de J. C. J'ignore où peut être ſitué préciſément le pays d'*Ou-tcha* dont il eſt ici queſtion ; mais, par ce qui en eſt dit dans *Ma-tuon-lin*, il doit être dans le nord de l'Inde vers les montagnes de neige ou l'*Imaüs.*

*Ou-yn-yun-tong, liv. V, p. 20.*

*Ma-tuon-lin, l. CCCXXXIX, p. 18.*

Sous le règne de *Mou-tſong* qui ſuccéda à *Hien-tſong*, en 820, il eſt peu fait mention de la religion Indienne qui ſe ſoutenoit toujours à la Chine. On rapporte qu'un Grand de l'Empire nommé *Lieou-tſong*, qui avoit tué ſon oncle, en eut tant de remords, & vit dans ſon déſeſpoir tant de ſpectres attachés à le pourſuivre, que, pour les appaiſer, il faiſoit beaucoup de prières à *Fo*, entretenoit un grand nombre de

Bonzes : enfin que, n'étant pas encore tranquille, il abdiqua toutes ses charges, & se fit Bonze. L'Empereur étoit lui-même livré à ces Bonzes qu'il combloit de bienfaits. Pendant son règne, tout fut dans le désordre ; il fut assassiné, étant ivre, au milieu d'une troupe de débauchés, en 826.

L'an 840, l'empereur *Vou-tsong* monta sur le trône : ce Prince étoit fort adonné à la secte des *Tao-se* ; il espéroit par leur moyen parvenir à être immortel ; il avoit même bu un breuvage que l'on disoit devoir lui procurer l'immortalité. Ce fut en vain qu'on lui fit des remontrances à ce sujet : cet attachement aux *Tao-se* devint funeste aux Bonzes Indiens. L'an 845, on présenta à ce Prince un état du nombre de ces Bonzes & des temples de *Fo* : en conséquence il donna un Édit qui en fixa le nombre, & tout le reste fut chassé. On ne laissa, dans les deux Cours, que deux temples ou monastères, dans chacun desquels on conserva trente Bonzes. Dans les autres villes, on ne laissa dans chacune qu'un temple avec quelques Bonzes : tous les autres eurent ordre de sortir de leurs monastères, pour rentrer dans le monde, & y payer leur contingent des tributs. On ordonna à ceux qui étoient étrangers, Indiens ou autres, de s'en retourner dans leur pays. On trouva qu'il y avoit dans l'Empire quatre mille six cents de ces temples ou monastères autorisés ou bâtis par ordre des Empereurs, & plus de quarante mille bâtis par des particuliers. Il y avoit deux cents soixante mille tant hommes que femmes, qui étoient entrés dans les monastères, & ils avoient plus de cent cinquante mille esclaves, un nombre prodigieux de terres & de biens, & des richesses immenses de toute espèce dont on s'empara.

*Annal. liv. L, p. 25.*

*Ibid. p. 30.*

Le principal établissement de ces Bonzes étoit à la montagne *Ou-tai* près de *Ta-yuen-fou* dans le *Chan-si* : cette montagne est au nord-est de *Ou-tai-hien*, ville dépendante de la précédente, à cent quarante *li* ; elle a de circonférence cinq cents *li*, & a cinq sommets qui se perdent dans les nues ; c'est pour cela que l'on a appelé cette montagne *Ou-tai*, c'est-à-dire, les *cinq Tours*. Ces Bonzes prétendoient

que *Ven-tchu* & *Su-li*, qui ſont deux de leurs Philoſophes, y avoient demeuré ; & c'eſt pour cela qu'ils avoient un ſi grand reſpect pour cette ſolitude : ce lieu étoit rempli de temples & de monaſtères dans leſquels il y avoit un nombre prodigieux de Bonzes & de Bonzeſſes ; on le détruiſit ; les Bonzes prirent la fuite, & ſe retirèrent vers la province de *Pe-tche-li*, pour s'y enrôler dans les troupes ; mais il y eut des ordres aux Commandans de la province de ne pas les recevoir, ni en qualité d'Officiers, ni en qualité de Soldats, & de tuer tous ceux qui ſe préſenteroient ſur les frontières.

L'Édit qui proſcrit ces Bonzes, eſt imprimé en entier dans le P. du Halde & dans les Mémoires de l'Académie : on y voit que toutes les terres poſſédées par ces Bonzes, furent réunies au domaine. Dans cet Édit ſont compris également les Chrétiens ſous le nom de Bonzes de *Ta-tſin* ; ce ſont les Neſtoriens qui s'appeloient ainſi eux-mêmes, ils étoient environ trois mille avec d'autres Bonzes, appelés Bonzes de *Mou-hou* ou de *Mou-hou-ſou*. Ceux de ces deux Religions qui étoient étrangers, eurent pareillement ordre de ſortir de la Chine. Il paroît que ces Bonzes de *Mou-hou* ſont les *Ghebres* qui étoient alors en aſſez grand nombre à la Chine.

*Du Halde, t. II, p. 496.*

On ne laiſſa dans tout l'Empire que quatre à cinq cents Bonzes ; les temples furent démolis, & les matériaux employés à des bâtimens publics ; les ſtatues & les cloches furent fondues pour faire des pièces de monnoies.

Cette grande perſécution avoit été excitée par les *Tao-ſe* auxquels l'Empereur étoit fort attaché : les repréſentations qu'on lui avoit faites, y avoient également contribué. On lui avoit fait voir que ces Bonzes Indiens étoient en trop grand nombre, trop riches, & qu'ils abuſoient de leur crédit & de leurs biens.

Au commencement de l'année ſuivante, en 846, l'Empereur mourut : ſon ſucceſſeur *Siuen-tſong* ne fut pas plutôt ſur le trône, qu'il rétablit dans la capitale huit monaſtères de Bonzes, & permit à ſes ſujets d'y entrer. Il punit en même temps les *Tao-ſe* qui avoient amuſé le feu Empereur avec

leur breuvage d'immortalité. L'an 847, il permit qu'on réparât les temples qui avoient été démolis; & les Annales remarquent que, par cette conduite entièrement opposée au Gouvernement précédent, les Bonzes de *Fo* recouvrèrent leur ancien crédit. Mais l'an 852, les Ministres qui désapprouvoient ce rétablissement des Bonzes, représentèrent à l'Empereur, que les peuples pouvoient à peine subsister, les hommes en s'épuisant à labourer la terre, & les femmes en filant, pendant que ces Bonzes & Bonzesses vivoient dans l'abondance, le luxe & l'oisiveté; qu'à peine le travail de dix familles pouvoit suffir pour nourrir un de ces Bonzes : que *Vou-tsong* qui avoit été indigné de leur conduite, les avoit détruits; qu'alors l'Empire avoit été tranquille. L'Empereur accédant à ces remontrances, défendit aux Chinois de se faire Bonzes sans permission; & bientôt après ce Prince entêté du breuvage d'immortalité, favorisa singulièrement les *Tao-se :* il fit venir à sa Cour un de leurs Docteurs, en qui il avoit confiance; il but, en 859, ce breuvage qui affoiblit tellement sa santé qu'il mourut peu après. *Y-tsong* qui lui succéda, fit punir de mort les *Tao-se* qui avoient donné le breuvage.

*Annal. liv. L, p. 36.*

*Ibid p. 47.*

Son aversion pour ceux de cette Religion, tourna toute entière à l'avantage des Bonzes de *Fo* qui revinrent en crédit. Ce Prince se livra à eux, alors leur nombre augmenta, on construisit de nouveaux temples; l'Empereur assistoit à toutes leurs cérémonies, récitoit lui-même leurs prières, copioit leurs livres, & les combloit de présens & de biens. L'an 862, les Ministres lui firent inutilement des remontrances à ce sujet, & ce Prince persista toujours dans son attachement à la religion de *Fo.* L'an 873, il ordonna qu'on apportât à la Cour l'os de *Fo* qui étoit dans le temple de *Fa-men,* le même que celui dont j'ai déjà parlé : tous les Ministres lui représentèrent que l'empereur *Hien-tsong* étoit mort peu de temps après; c'étoit, suivant eux, un mauvais augure; l'Empereur persista dans son sentiment. Quand l'os arriva à *Si-gan-fou,* tous les chemins étoient remplis de monde pour le voir; on le conduisit avec respect au Palais; l'Empereur le

*Ibid. p. 65.*

*Ibid. liv. LI, tome XXXIX, p. 12.*

reçut les larmes aux yeux, & le plaça dans un endroit où tous les Grands vinrent avec des présens rendre des respects à cet os. L'Empereur mourut quelque temps après, & le nouvel Empereur nommé *Hi-tsong*, fit reporter l'os dans le temple de *Fa-muen* ou *Fa-men*, où il étoit auparavant.

Sous le règne de ce Prince, l'an 879, un rebelle nommé *Hoang-tchao*, se rendit maître de Canton, où, suivant un voyageur Arabe qui vivoit alors, il fit périr un nombre prodigieux de Chrétiens, de Juifs, de Mahométans & de Guebres; ce qui fait connoître quelles étoient alors les différentes Religions étrangères qui étoient établies à la Chine. Cet évènement interrompit pour quelque temps le commerce avec les peuples occidentaux : les révoltes se succédèrent, & les Empereurs de la dynastie des *Tang* qui avoient été si puissans, furent enfin détruits l'an 907.

*Anc. Rel des Indes, p. 54.*

*Annal.*

La Chine fut pendant quelque temps livrée à des Princes de différentes familles qui ne faisoient que paroître sur le trône : depuis l'an 907 jusqu'en 960, cinq petites familles se succédèrent rapidement. Ces Princes portoient le titre d'Empereurs, mais ils ne régnoient pas sur toute la Chine; plusieurs Principautés indépendantes s'étoient établies en différentes provinces. Pendant cette espèce d'anarchie, on ne parle guère des Bonzes : ils se soutenoient cependant toujours; mais *Kao-tsou*, Empereur de la petite dynastie des *Tsin* en 940, défendit que l'on construisît des temples de *Fo*. D'un autre côté, dans la même année, *Tchu-hi*, roi de Min, dans le *Fo-kien*, favorisoit cette Religion, & un grand nombre de ses sujets se faisoient Bonzes.

En 955, *Chi-tsong*, empereur des *Tcheou* qui régnoit à *Kai-fong-fou*, fit détruire les temples de *Fo*, & défendit qu'on se fit Bonze : il interdit toutes les cérémonies & les pratiques de cette Religion, sur-tout celle de se taillader les membres par dévotion. Cette dynastie est la dernière des cinq dont j'ai parlé; elle fut détruite par celle des *Song* qui rétablit en partie le calme dans l'Empire, & régna long-temps.

*Ibid. liv. LIX, tome XLIII, p. 23.*

Pendant le règne de la dynastie des *Tang*, que je viens de

[illegible]

parcourir, on a fait un grand nombre de livres concernant la religion Indienne : comme je n'ai pas la date précise de leur publication, & que d'ailleurs il feroit trop long de les indiquer tous, je me borne à parler d'un seul qui est assez important : il est intitulé *O-mi-to-king* ou le *livre d'O-mi-to*, le même qu'*Amida*, en un livre ; il fut publié sous les *Tang* par *Tchin-gin-leng ;* c'est tout ce que l'on en dit.

Hist. du Japon, tome II, p. 62.

Suivant Kœmpfer, *Amida* est le Chef suprème des habitations célestes où chacun est récompensé suivant ses actions. Il est regardé en général comme le Patron & le Protecteur des ames humaines; mais il est en particulier le Dieu & le Père de ceux qui ont passé heureusement dans ces endroits où l'on jouit d'une félicité éternelle : c'est par son moyen & par sa seule médiation que les hommes doivent obtenir la rémission de leurs péchés, & une portion du bonheur dans la vie à venir : c'est en se conformant à la loi de *Tche-kia*, que l'on devient agréable à *Amida.* On l'invoque par cette formule, *Namou Amida buth,* c'est-à-dire, *bienheureux Amida, sauvez-nous ;* ils répètent souvent ces mots.

Chin. illustr. p. 139.

Le Juge de l'enfer est appelé *Jemma* ou *Jemma-o :* c'est sous ce dernier nom, dit Kœmpfer, qu'il est connu des Brahmes, des Siamois & des Chinois. En effet, chez les Indiens, suivant Abraham Roger, l'enfer est appelé *Jamma-locon*, c'est-à-dire, le lieu de *Jamma;* ce qui prouve la conformité de toute cette doctrine.

Hist. du Japon, p. 64.

Pag. 148, 286.

## III.

### *Suite de l'Histoire de la Religion Indienne à la Chine, depuis l'an 965 jusqu'en 1648.*

Sous le premier des Princes de la dynastie des *Song*, nommé *Tai-tsou*, en 965, il arriva de l'Inde un Bonze nommé *Tao-yuen*, avec un très-grand nombre de livres Indiens qu'il offrit à cet Empereur : c'étoit un Chinois qui avoit parcouru toutes les Indes, où il avoit demeuré long-temps ; comme il étoit fort instruit de ce pays, l'Empereur lui en demanda une

Ma-tuon-lin, liv. CCCXXXVIII, p. 19.

relation. L'année ſuivante, cent cinquante-ſept Bonzes entre leſquels étoit *Hang-kin*, prièrent ce même Prince de leur accorder la permiſſion d'aller chercher dans l'Inde des livres, elle leur fut accordée : ils paſsèrent par le *Kaſchmir* d'où ils entrèrent dans l'Inde, traversèrent le Gange, & viſitèrent tous les endroits qui étoient célèbres, & ſur-tout ceux où l'on diſoit que *Fo* avoit prêché ſa doctrine. Il paroît qu'ils allèrent à Benarès, puiſqu'ils paſsèrent dans un pays qu'ils nomment *Po-lo-nai* près du Gange. Ce nom eſt une corruption de celui de Varanès qui eſt un nom de Benarès. Ils allèrent de-là dans le pays de *Mo-kie-ti*, où il y avoit un temple & un monaſtère de Bonze Chinois dans lequel ils logèrent. Près de-là eſt une montagne où l'on dit que *Kia-ye*, diſciple de *Fo*, avoit demeuré. Près d'une autre ville nommée *Kia-ye-tching (a)*, eſt une autre montagne auſſi appelée *Kia-ye*, & c'eſt-là, dit-on, que *Fo* a publié ſon livre intitulé *Pao-yun-king ; le livre des Nuées précieuſes.* C'eſt ſur la montagne appelée *Tſieou-fong*, c'eſt-à-dire *montagne de l'oiſeau Tſieou (b)*, que *Fo*, dit-on, a publié ſon *Fa-hoa-king.* Ces Voyageurs trouvèrent dans tous ces pays beaucoup de temples & de monaſtères Chinois. Ils vinrent à une ville appelée *Hoa-tchi-tching*, qui étoit anciennement la Cour du Roi nommé *Yo-vang* : il eſt ſouvent fait mention de ce Prince dans les livres Indiens traduits en Chinois. Nous avons déjà vu qu'on lui attribue un livre ſur la Religion : il eſt également parlé de ſa capitale qui fut le terme de ce voyage. Ce nom de *Hoa-tchi-tching* ſignifie *ville de la famille de la Fleur* ou *des Fleurs*, comme celui de *Yo-vang* ſignifie le *Roi nourricier.* Je mets ici ces ſignifications, afin que ſi l'on avoit celles des noms de villes & de Princes Indiens, on pût les reconnoître. Il réſulte de ce voyage, qu'il y avoit alors dans l'Inde beaucoup de Monaſtères conſtruits par les Chinois, & deſtinés à ceux d'entr'eux qui ſuivoient la religion Indienne.

---

(a) C'eſt un autre caractère que celui de *Kia-ye*.

(b) J'en ai parlé plus haut.

*Ma-touon-lin, liv. CCCXXXVIII, p. 19.*

Indépendamment de ces voyages faits par les Chinois, il arrivoit de l'Inde à la Chine beaucoup d'Indiens. Vers l'an 975, un fils du roi de l'Inde orientale qui étoit Samanéen, se rendit à la Cour de la Chine; on le nommoit *Nang-kie-kuang-lo.* C'étoit un usage dans l'Inde que, lorsqu'un Roi mouroit, son fils aîné lui succédoit, & ses autres enfans se faisoient Samanéens; celui-ci suivit des Samanéens Chinois, & vint à la Chine où il fut reçu avec beaucoup de distinction.

*Ibid.*

Sous le règne suivant, celui de *Tai-tsong*, différens Chinois allèrent encore courir les Indes: c'étoit alors un Roi nommé *Mo-tou-nang* qui y régnoit. Ils parcoururent toutes les Indes d'un bout à l'autre, jusqu'aux frontières de Perse, & jusqu'au cap Comorin ou la mer du Midi; ils ont écrit leur relation. On voit qu'ils revinrent par mer avec beaucoup de livres.

Peu de temps après, vers l'an 985, on vit arriver de l'Inde septentrionale un Samanéen Chinois avec un Brahme Samanéen nommé *Yong-chi.* En général, dans les livres Chinois, le nom de Brahme est un nom de caste ou de famille, & non pas un nom de Prêtre, mais un Brahme le devenoit lorsqu'il se faisoit Samanéen. Ce Brahme étoit accompagné d'un Persan nommé *A-li-yen:* on dit que celui-ci étoit d'une religion différente; c'étoit sans doute un Musulman, puisqu'il parle des Khalifs Abbassides dans l'idée qu'il donne de son pays.

Cependant ce même *Tai-tsong*, second Empereur de la dynastie des *Song*, en 985, sévit d'abord contre cette religion; mais, en 989, il la favorisa, en permettant qu'on élevât un temple magnifique qui coûtoit des sommes immenses.

*Annal. t. XLV, liv. III, p. 45.*

*Tching-tsong*, qui régnoit en 1020, fit faire une grande assemblée de Bonzes & de *Tao-se* dans le palais de *Tien-gan:* ils étoient treize mille quatre-vingt-six personnes.

En général, ce furent les *Tao-se* qui, pendant le règne de cette dynastie, eurent le plus de crédit. On ne vit plus dans la suite arriver de l'Inde cette foule de Samanéens avec leurs livres: on avoit traduit, sous les règnes précédens, tous ceux qui étoient nécessaires pour faire connoître aux Chinois la doctrine Indienne; & les Empereurs à qui il falloit toujours, outre

outre la Religion de l'Empire, une autre Religion particulière, adoptèrent celle des *Tao-ſe* qui leur promettoit l'immortalité par le moyen d'un breuvage; on rechercha avec ſoin les livres de cette Religion: *Hoei-tſong*, huitieme Empereur de cette dynaſtie, s'en déclara le chef, & oſa donner le titre de *Chang-ti* à un des Sectateurs de *Lao-tſe* qui avoit vécu ſous les *Han*.

Malgré le grand crédit des *Tao-ſe*, les Bonzes de *Fo* ſe ſoutinrent toujours. *Nghou-yang-ſieou* qui vivoit ſous *Gin-tſong*, au commencement du onzieme ſiècle, & qui fut un des plus ſavans Hommes de ſon temps, écrivit contre cette Religion. « Il y a mille ans & plus, dit-il, que la Chine a le malheur d'être infectée de cette ſecte de *Fo*, & pendant « tout ce temps les gens éclairés l'ont deteſtée & en ont ſouhaité « la deſtruction: pluſieurs fois les Empereurs l'ont proſcrite par « leurs Édits; mais elle s'eſt toujours relevée, & avec un tel « ſuccès, qu'on a regardé ce mal comme incurable. » Il en attribue la cauſe à l'abandon des anciennes loix & de l'ancien Gouvernement, à ce que l'on a négligé d'inſtruire les peuples comme on le faiſoit autrefois, & à ce qu'on s'eſt écarté des anciens rits: il expoſe à ce ſujet la forme de cet ancien Gouvernement. « Depuis la capitale, dit-il, juſque dans la moindre bourgade, il y avoit des écoles publiques où l'on « formoit les jeunes gens ſous de bons maitres. En rétabliſſant « cette inſtruction, & en ſuivant les anciens rits, la ſecte de « *Fo* tombera d'elle-même: » on voit par-là que cette Religion n'étoit pas anéantie. Juſqu'ici ces Empereurs de la Chine qui obſervoient, par uſage & par habitude, la Religion de l'Empire conſignée dans les *King*, avoient ſans ceſſe flotté entre les deux autres Religions, celle de *Lao-tſe* & celle de *Fo*, auxquelles ils étoient ſucceſſivement attachés, & avec eux leurs femmes, les Eunuques, une foule de Grands, & preſque tout le peuple. Les Samanéens, en leur prêchant le culte de *Fo*, leur faiſoient eſpérer la protection de cette Divinité, un bonheur éternel dans les autres mondes, des renaiſſances plus heureuſes dans celui-ci. Pour cela il falloit

*Du Halde, t. II, p. 550.*

ſaire des prières à *Fo*, de grands préſens aux temples & aux Samanéens, & s'abſtenir de tuer des animaux.

Les *Tao-ſe* enſeignoient une autre doctrine : elle conſiſtoit à écarter les deſirs violens & toutes les paſſions qui peuvent troubler la tranquillité de l'ame. S'agiter de ſoins, s'occuper de grands projets, ſe livrer à l'ambition, à l'avarice & aux paſſions, c'eſt, diſoient-ils, travailler plutôt pour ſes deſcendans, que pour ſoi-même : c'eſt une folie d'acheter ainſi le bonheur des autres aux dépens du ſien. Il faut oublier le paſſé, & ne point ſonger à l'avenir. A l'égard de ſon propre bonheur même, il ne faut ſe le procurer qu'avec des ſoins modérés, parce que, ce qu'on regarde comme bonheur, ceſſe de l'être, s'il eſt accompagné de troubles & d'inquiétudes. Ainſi ces *Tao-ſe* affectent un repos qui ſuſpend toutes les fonctions de l'ame, en quoi ils ſe rapprochent des Contemplatifs de l'Inde ; mais comme ce repos peut être troublé par la penſée de la mort, ils ſe flattent de trouver un breuvage qui rend immortel ; c'eſt pour cela qu'ils ſe livrent à la Chimie & à la Magie, dans l'eſpérance de découvrir la compoſition de ce breuvage. C'eſt ce moyen qu'ils emploient auprès des Grands & des Riches, pour les ſéduire : auſſi les Empereurs plus en état que les autres, de faire les dépenſes néceſſaires, ſe flattoient-ils de devenir immortels ; & quoique pluſieurs ſoient morts empoiſonnés par ce breuvage, ces exemples n'en ont déſabuſé aucun : les Impératrices ſur-tout ſe livroient avec ardeur à cette Religion, & au culte de ſes Divinités qui pouvoient procurer la connoiſſance des drogues néceſſaires.

*Du Halde, t. III, p. 16.*

A ces deux Sectes dont les Partiſans obſédoient les Empereurs, ſous les *Song* il s'en joignit une troiſième ſortie de l'École des Lettrés. Pendant le règne de cette dynaſtie, les Chinois ſe livrèrent à l'étude de la Philoſophie, & ce ſiècle fut appelé le *ſiècle philoſophique*. Ils commentèrent les anciens livres, les expliquèrent à leur gré ; de-là ſortit, ſur l'origine du monde, ſur ſa formation, ſur ſon auteur, une nouvelle doctrine & des ſentimens que n'avoient point eus les Anciens :

l'irreligion en fut la suite. Un de ces Philosophes, nommé *Vang-gan-che*, osa dire à l'empereur *Chin-tsong*, qui faisoit des prières au Ciel, à cause d'une grande secheresse, que tout étant l'effet du hasard, il étoit inutile de s'adresser au Ciel, & de se tourmenter ainsi. Ce *Vang-gan-che* s'étoit appliqué aux *King*, mais il en altéroit la doctrine. Tous les Lettrés n'admirent pas de tels sentimens; *Se-ma-kouang* & d'autres les combattirent, & sous les différens règnes on s'opposa toujours à cette doctrine. « Craignez le Ciel, dit un autre Lettré, au successeur de *Chin-tsong*; aimez votre « peuple; travaillez à votre perfection; appliquez-vous aux « Sciences; élevez aux charges les gens de mérite; écoutez « volontiers les avis qu'on vous donne; diminuez les impôts; « modérez la rigueur des supplices; évitez la prodigalité; ayez « horreur de la débauche. » Ainsi sous chaque règne il y eut toujours parmi les Lettrés, des gens sages & vertueux qui inspirèrent au Prince le respect pour le Ciel. Les deux religions de *Lao-tse* & de *Fo* se maintinrent à la Cour & dans le reste de l'empire; & les nouveaux Philosophes se contentèrent de garder entr'eux leur doctrine qui s'est perpétuée jusqu'à présent.

Annal. [illegible] tome XLII, p. 17.

Quoique les *Tao-se* aient été les plus puissans sous la dynastie des *Song*, cependant on ne laissa pas, sous ces Princes, de publier plusieurs Ouvrages concernant la religion Indienne. Sous *Gin-tsong* qui fleurissoit en 1023, le Bonze *Siang-tsing* & plusieurs autres firent, en sept livres, un *Traité sur les Caractères Indiens*: ils rangèrent ces caractères par voyelles au nombre de douze, & par consonnes au nombre de trente: ensuite ils divisèrent celles-ci en dentales, linguales, palatiales, &c. ce qui forma cinq classes; cet Ouvrage est intitulé *King-yeou-tien-tso-tse-yuen*, c'est-à-dire, *Origine des Caractères Indiens*. L'Empereur, comme je l'ai dit ailleurs, travailla à la Préface.

Mémoires, tome XXXII, p. 14.

Vers le même temps la religion Indienne reçut dans l'Inde un grand échec. *Mahmoud*, sulthan de *Ghazna*, entra, l'an 1001, dans les Indes où régnoit alors un Prince nommé

[illegible]

*Dgebal* qui en étoit le plus puissant roi : *Dgebal* fut fait deux fois prisonnier, & renvoyé deux fois généreusement : pris une troisième fois, il fut obligé, suivant les Loix de son pays, de céder sa couronne à son fils, & de se brûler lui-même, pour expier ses fautes. *Mahmoud* fit un butin immense, & établit dans ce pays la religion Musulmane.

L'an 1004, il retourna dans les Indes, prit le chateau d'*Hebatah* vers l'*Indus*, soumit le *Moultan*, en chassa le Roi nommé *Bida*, & le contraignit de se réfugier dans le chateau de *Kalidgiar*, où il l'assiégea : il le força de se rendre & de lui abandonner tous ses trésors.

L'an 1007, il poussa plus loin ses conquêtes, punit le roi *Nevascha* qui avoit abandonné le Musulmanisme. Quelques années après, il revint dans le même pays, défit *Bal*, fils d'*Andbal*, un des plus puissans rois de l'Inde, & emporta tous ses trésors.

Le nom de *Mahmoud* fut redoutable jusque dans le *Guzarate* : le Prince qui y régnoit, & qui portoit le titre de *Balhara*, se disoit le Roi de ceux qui ont les oreilles percées. Tous les autres rois de l'Inde étoient ses vassaux ; sa domination s'étendoit fort au loin : ce Prince fit demander la paix à *Mahmoud* qui la lui accorda moyennant un tribut d'éléphans & d'argent. Cette paix contribua beaucoup à faire fleurir le commerce dans l'Inde ; & les caravanes des Mahométans s'y rendirent depuis ce temps-là avec plus de sûreté qu'auparavant.

En 1013, *Mahmoud* revint encore dans les Indes, & se rendit maître du royaume & de la ville de *Marvin*. En 1016, ce Prince qui vouloit étendre la religion Musulmane, traversa toute la grande province de *Moultan*, pénétra jusqu'au Gange, prit les villes de *Kanoudge*, de *Casam*, & le pays d'*Ouganam* ; il étoit alors dans le voisinage de Benarès : ensuite il porta la guerre dans l'Inde septentrionale, & parvint en 1017, jusque dans le pays de *Kisradge*, dont il enleva toutes les richesses ; il fit un si grand nombre d'esclaves, qu'on les donnoit au plus bas prix. Son zèle pour porter le Musulmanisme dans

ces contrées lui mettoit toujours les armes à la main. En 1025, il revint dans le *Guzarate*, & se rendit maître de la ville appelée *Sanem Soumenat*, c'est-à-dire, *Idole de Soumenat* ; c'est aussi le nom d'un grand pays : il y trouva une grande Idole que les Historiens Persans & Arabes appellent *Soumenat* ; je crois qu'il seroit plus exact de rendre cette expression par *Idole des Samanéens*. En effet, c'étoit un temple fameux dans lequel *Mahmoud* trouva une Idole de pierre que l'on disoit avoir cinquante coudées de hauteur ; une grande partie étoit cachée sous la terre : le temple avoit cinquante-six colonnes que l'on disoit être d'or, & toutes chargées de rubis & de pierres précieuses ; c'étoit la plus grande Idole de l'Inde : tous les peuples y venoient en pélerinage, & on lui avoit consacré une vaste étendue de campagne. *Mahmoud* enleva toutes ces richesses, brisa l'Idole, & fit égorger plus de cinquante mille de ces Idolatres. On prétend qu'outre le butin que firent ses soldats, il eut pour lui plus de vingt millions de pièces d'or ; mais il en eut encore davantage à la prise d'une ville appelée *Baarca* ; l'or, l'argent, les perles, les diamans montoient à des sommes immenses : il établit dans la ville de *Sanem Soumenat* un Roi qui se prétendoit de la race de *Dabschelim*, ancienne famille qui a régné long-temps dans l'Inde. *Mahmoud*, de retour dans ses États, fit de riches présens aux Mosquées.

*Hist. des Huns, t. II, p. 167.*

M. d'Herbelot place ce temple de *Soumenat* à *Visapour* ; M. d'Anville à la pointe de *Jaquete* ; ce qui en est fort éloigné ; mais sans entrer dans cette discussion géographique, nous croyons devoir observer que ces conquêtes de *Mahmoud*, les progrès du Musulmanisme & le massacre des Indiens, ont dû affoiblir la puissance des Samanéens, peut-être contribuer à l'extinction de leur nom dans l'Inde, & y occasionner une grande révolution, d'autant plus que les Sulthans successeurs de *Mahmoud*, continuèrent de porter la guerre dans ce pays qui fut alors rempli de Mahometans. En conséquence, tous les voyageurs qui venoient de la Chine, du Thibet, & des autres contrées, pour visiter les lieux de dévotion & les

pagodes de l'Inde, dûrent être inquiétés. Ces guerres interrompirent cette eſpèce de pélerinage ; on ne vit plus guère d'Indiens ſe rendre à la Chine, ni de Chinois dans les Indes, & il y a apparence que c'eſt ce qui aura déterminé les Thibétans à établir dans leur pays des grands *Lhamas:* c'eſt en effet à cette époque qu'ils ont commencé à en avoir, comme je l'ai dit précédemment. Cette Religion ſe ſoutint cependant toujours à la Chine ; elle y étoit trop bien établie, & les choſes reſtèrent dans cet état pendant tout le règne de la dynaſtie des *Song.*

Les Mogols, ſous le nom d'*Yuen,* leur ſuccédèrent dans l'empire de la Chine, & comme ils étoient étrangers & Tartares, cet Empire ſe trouva ouvert à tous ceux qui voulurent y entrer : il y eut beaucoup de Chrétiens & de Mahométans ; les *Tao-ſe* eurent le deſſous, & ce furent les Bonzes de *Fo* qui revinrent en crédit, quoique dans le commencement, c'eſt-à-dire, ſous *Genghiz-khan* & *Oktai-khan,* ils ne fuſſent pas vus de bon œil ; mais, ſous *Gaïouk-khan,* ils occupèrent les premiers emplois : c'eſt un des reproches que l'on fait à ce Prince. *Ouo-to-tchi* & *Namo,* deux frères nés dans le pays que les Chinois nomment *Tſo-kien,* qui étoient fort inſtruits dans la religion Indienne, étoient en faveur, en 1246, auprès de ce Prince. Le premier en reçut un ſceau d'or qu'il portoit à ſa ceinture, & fut nommé Commiſſaire pour examiner dans tout l'Empire la ſituation du peuple qui étoit fort miſérable : ces princes Mogols qui poſſédoient alors la Tartarie, n'étoient cependant maîtres que d'une partie de la Chine.

*Hiſt. des Mog. p. 105. Ann. t. LIII, liv. XX, p. 11.*

Le P. Gaubil, dans toute ſon Hiſtoire des Mogols, en parlant de ces Bonzes, s'eſt ſervi du terme de *Lhama ;* & même en quelques endroits il s'exprime de manière à faire croire que les Bonzes & les Lhamas ſont deux claſſes différentes, puiſqu'il dit, les Lhamas & les Bonzes de *Fo,* &c. Cependant les auteurs des Annales, en racontant les mêmes faits, n'emploient que le nom de *Seng,* qui déſigne les Bonzes ou Samanéens, les mêmes que les Thibétans appellent *Lhamas ;*

ainsi il devoit dire, les Lhamas ou Bonzes ; mais il paroît que le P. Gaubil, quoique très-versé dans la Littérature Chinoise, n'étoit pas suffisamment instruit de cette Religion, puisque dans une de ses notes il s'exprime ainsi : « L'origine des Lhamas du Thibet, leur doctrine, leurs livres, leur « gouvernement, sont des points fort ignorés. Il seroit fort à « souhaiter que, par le moyen de quelque habile Lhama, on « pût être éclairci sur ce sujet. » Nous avons vu dans la première partie, que la religion des Thibétans & leurs livres avoient été apportés de l'Inde, & que ces Lhamas sont les mêmes que les Samanéens ou Bonzes de *Fo*, pour la doctrine.

Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis les conquêtes de *Mahmoud*, & l'établissement des Mogols à la Chine, les Samanéens de l'Inde ne vinrent plus dans ce pays, comme auparavant ; ce furent ceux du Thibet ou les Lhamas qui prirent leur place, jouèrent le même rôle, & qui eurent le même crédit à la Cour : ils furent alors regardés comme les Chefs de la religion Indienne dans la Chine. Il y a apparence, comme je l'ai déjà remarqué, que la nomination d'un grand Lhama, qui se fit vers ce temps, occasionna ce schisme avec l'Inde, & fut cause que les Indiens n'étant plus regardés comme Chefs de la Religion à la Chine, n'y vinrent plus en si grand nombre.

Sous *Mangou-khan*, en 1252, les deux mêmes Bonzes eurent également de grandes charges, & *Namo* en particulier fut déclaré Chef de la Religion dans tout l'Empire, avec le titre de *Docteur & de Maître de l'Empereur.* En 1256, *Holin* ou *Caracorom*, capitale des Mogols en Tartarie, ayant paru trop incommode pour les assemblées générales, un Bonze Chinois nommé *Lieou-ping-tchong*, versé dans les Mathématiques, dans l'Histoire, & dans toutes les parties de la Littérature, fut nommé pour choisir un autre lieu : il se détermina pour *Long-kang* où il fit construire une ville superbe que l'on appela *Kai-ping-fou.* Il paroît que les Bonzes se distinguoient à la Chine dans les Sciences.

*Ann. c. LIII, l. XX, p. 46.*

*Mangou-khan* eut pour ſucceſſeur *Kublai-khan* que les Chinois nomment *Chi-tſou :* c'eſt ce Prince qui ſe rendit maître de tout l'Empire, & que pour cette raiſon les Chinois regardent comme le premier de cette famille. Alors ces empereurs Mogols avoient adopté toutes les Loix, la forme entière du Gouvernement Chinois, & la Religion de l'Empire ; mais cela ne les empêchoit pas, comme tous les anciens Empereurs, d'avoir une Religion à part, dont ils obſervoient les pratiques ; & c'eſt par ce moyen que les *Tao-ſe* & les Bonzes jouiſſoient l'un après l'autre d'un grand crédit, ſelon la Religion du Prince ; quelquefois même ils étoient également en faveur. *Kublai* qui aimoit particulièrement les Bonzes, fit venir auprès de lui, en 1260, un d'entr'eux nommé *Pa-ſe-pa*, né dans le Thibet où ſa famille depuis long-temps étoit en poſſeſſion des premières charges du pays : il lui donna la Surintendance de la religion de *Fo*, & le déclara Chef de tous les Bonzes ou Lhamas, Docteur & Maître de l'Empire & de l'Empereur. Lorſque ce Prince, ſelon la religion Chinoiſe, fit faire, en 1263, les ſacrifices ordinaires dans le temple de ſes ancètres ; il voulut que les Bonzes aſſiſtaſſent à cette cérémonie, & qu'ils récitaſſent pendant ſept jours & ſept nuits les prières de *Fo*, uſage qui s'eſt obſervé depuis, tous les ans, malgré les murmures des Chinois.

*Ann. t. LIV, l. XXI, p. 12.*

*Ibid. p. 21.*

Les Mogols ſe ſervoient depuis quelque temps des caractères *Igours* qui leur avoient été communiqués par un perſonnage nommé *Ta-ta-tong-ko :* alors ils avoient acquis quelque connoiſſance dans l'Hiſtoire ; mais *Kublai* crut qu'il étoit de ſa grandeur & de celle de ſa Nation, d'avoir des caractères particuliers. Ce fut *Pa-ſe-pa* qui, en 1269, fut chargé de les faire : ce Bonze ou Lhama connoiſſoit non-ſeulement les caractères Chinois & ceux du Thibet, mais encore ceux des Igours, des Indiens, & des divers autres peuples occidentaux. Il examina tous ces caractères, ce qu'ils avoient de commode ou d'incommode, écarta d'abord ceux des Chinois, & ne s'occupant que de ceux qui pouvoient exprimer les ſons, il en inventa mille avec des règles pour leur

*Ibid. p. 35. Hiſt. des Mong. p. 148.*

leur prononciation & la manière de les écrire. *Kublai* fut si content de ce travail, qu'il combla d'éloges *Pa-ſe-pa*, & lui donna le titre de *Roi.* On appela ces caractères, *nouveaux caractères Mogols ;* & il voulut qu'ils fuſſent employés dans tous les tribunaux par les Tartares, ce qui fut exécuté ; mais les Chinois conſervèrent toujours les leurs dans ces mêmes tribunaux : les Déclarations ſe faiſoient en deux langues. Voilà l'origine des caractères Mogols qui ſont encore en uſage chez ces peuples & chez les *Mantcheous*, actuellement maîtres de la Chine. Il ne faut pas croire que l'Alphabet de *Pa-ſe-pa* fût composé de mille caractères différens ; il ſe réduiſoit à un petit nombre de conſonnes & de voyelles ; & c'eſt la combinaiſon des unes & des autres, qui forma un Syllabaire de mille figures ou liaiſons.

En 1270, les *Tao-ſe* firent des tentatives pour contre-balancer le crédit des Bonzes, en offrant à l'Empereur le breuvage d'immortalité ; mais on en détourna ce Prince qui paroiſſoit s'y laiſſer ſurprendre, puiſqu'il conſulta. Les Bonzes conſervèrent toujours leur crédit, & *Lieou-ping-tchong*, ce Bonze dont je viens de parler à l'occaſion de *Caracorom*, conſeilla à *Kublai* de donner à la dynaſtie des Mogols le nom d'*Yuen :* il ſe fondoit pour cela ſur deux caractères de l'*Y-king* des Chinois, & dit à l'Empereur des choſes fort obſcures, auxquelles perſonne ne comprit rien. On admira ſes grandes connoiſſances ; il fut approuvé de tout le monde, & l'Empereur fit publier que ſa dynaſtie ſeroit appelée déſormais *Yuen :* ce Prince reçut à cette occaſion des complimens. De tels exemples ne ſont pas rares auprès des Grands.

*Ann. t. LIV. l. XXI, p. 40. Hiſt. des Mong. p. 151.*

En 1279, le Bonze *Pa-ſe-pa* mourut ; on le combla de titres & d'éloges après ſa mort : on l'appeloit *celui qui eſt au-deſſus des hommes, & qui n'a que le Ciel au-deſſus de lui ; le Sage accompli, l'homme de la plus haute vertu, le fils du Fo de l'Inde, le Docteur & Maître des Mogols*, &c. Mais les Lettrés Chinois, d'un autre côté, accabloient d'injures *Pa-ſe-pa* & tous les Bonzes ou Lhamas ; ils traitoient *Kublai* lui-même de *Prince barbare, ſuperſtitieux, qui ſe laiſſoit*

*Ann. t. LIV, l. XXII, p. 50.*

*gouverner par les femmes & par les Lhamas, qui n'avoit ni esprit, ni courage.* On voit encore à Péking un temple bâti en l'honneur de ce *Pa-se-pa.*

Les *Tao-se* & les Bonzes avoient été de tout temps rivaux, & ne tendoient qu'à la destruction les uns des autres. Sous les Mogols, les Bonzes ou Lhamas étoient en faveur; l'Empereur leur étoit fort attaché : les Annales nomment ici cette doctrine, la *fourberie des Samanéens :* aussi ces Bonzes abusèrent-ils de leur crédit pour demander, en 1281, la permission de rechercher & de brûler tous les livres des *Tao-se ;* elle leur fut accordée, & l'on ne conserva que le *Tao-te-king* à cause de son ancienneté : c'est l'Ouvrage de *Lao-tse* fondateur de cette Religion.

*Ann. t. LV, l. XXIII, p. 7.*

Comme les Bonzes de *Fo* étoient en grande considération au Japon, & que l'empereur *Kublai* avoit toujours dessein de se rendre maître de ce pays, il y envoya secrettement, en 1284, des Bonzes pour s'informer de l'état de ce pays, & lui en rendre compte. Les matelots ayant pénétré leur dessein, les jetèrent à la mer. On avoit beaucoup de répugnance à la Chine pour cette expédition.

En 1286, les Bonzes de *Fo* tinrent une grande assemblée à la Chine; ils étoient au nombre de quarante mille : ils convinrent d'une forme de gouvernement entr'eux, firent plusieurs statuts & des règlemens pour leurs prières & leurs pénitences.

*Ibid. p. 30. Hist. des Mong. p. 204.*

En 1288, d'après les conseils de *Sang-ko* & de quelques autres, on prit les temples des ancêtres de la dynastie des *Song*, pour en faire des temples de *Fo :* on voulut même prendre les pierres sur lesquelles *Kao-tsong*, empereur des *Song*, avoit fait graver les *King*, pour en faire les fondemens qui devoient porter la statue de *Fo ;* mais on n'osa le faire. Vers la fin de la même année, *Kublai* envoya dans le Thibet *Hiao-kong-ti*, autrement *Kong-tsong*, empereur des *Song*, qui, en 1276, s'étoit rendu aux Mogols. Le dessein de *Kublai* étoit que ce Prince y étudiât la doctrine de *Fo* à *Pou-ta-la* chez les Lhamas : ainsi le Thibet étoit devenu le

*Ann. t. LV, liv. XXIII, p. 26. Hist. des Mong. p. 209.*

chef-lieu de la religion Indienne pour ces contrées orientales. Les Chinois blâment beaucoup l'empereur des *Song*, qui, après la ruine de sa famille, devoit, disent-ils, plutôt mourir aux pieds de ses ancêtres, que d'essuyer un tel affront. L'année suivante, on fit rechercher les livres de *Fo*, qui étoient dans les temples ruinés, & on les rassembla.

*Ann. t. LV. liv. XXIII. p. 31.*

Il arrivoit alors à la Chine, par la province de *Fo-kien*, un grand nombre d'étrangers du Malabar & de toutes les contrées de l'Inde & des pays plus occidentaux ; & par le moyen des Bonzes de *Fo*, qui étoient savans, les Chinois s'instruisoient de ce qui concerne ces pays. L'Empereur lui-même, en 1290, envoya dans les Indes, pour engager ceux de ce pays, qui étoient versés dans les Sciences, à passer à la Chine : il fit demander aussi des Ouvriers habiles, des Officiers de terre & de mer, & des Interprètes pour diverses Langues. On peut juger par-là combien il a dû arriver encore à la Chine de Bonzes Indiens ; mais tout le pouvoir relativement à la Religion étoit entre les mains des Lhamas. On acheva dans le même temps d'écrire en grandes lettres d'or les livres doctrinaux de ces Lhamas, qui étoient des traductions des livres Indiens.

*Hist. des Mong. p. 212.*

Sous le règne de ce Prince, l'Astronomie Chinoise tira encore des secours des Astronomes étrangers. Il y avoit un tribunal de Mathématiciens d'Occident, & les Chinois imitèrent leur méthode. Un Mathématicien Musulman, nommé *Dgemaleddin*, composa une Astronomie à l'usage des Chinois, & fit faire différens instrumens. Le P. Gaubil convient que depuis l'établissement des *Han*, deux cents cinq ans avant J. C. les Chinois ont été en relation avec tous les différens peuples de l'Occident, Romains, Perses, Arabes, Indiens, &c. & qu'il leur a été facile de s'instruire de l'Astronomie de ces pays. On voit par-là, & je l'ai deja fait remarquer, que les Chinois ont beaucoup plus profité qu'on ne le pense, pour le progrès des Sciences chez eux, du commerce qu'ils ont eu avec l'Occident. Sous les Mogols, il y avoit à la Chine beaucoup de Mahométans; mais les Lhamas, parmi tous ces

*Gaubil, t. II, p. 129.*

étrangers, étoient les plus puissans à cause de la religion Indienne répandue dans toute la Chine.

La protection extraordinaire que l'empereur *Kublai* leur accordoit, les rendoit insolens. Un d'entr'eux, originaire du Thibet, jouissoit en 1291 d'une grande considération parmi les Mogols, dans les provinces méridionales de la Chine; mais il n'étoit qu'un hypocrite, un débauché, & un homme avide d'argent, qui contrefit des ordres de l'Empereur, donna de fausses permissions, promettant & procurant des postes, & se faisant craindre de tous ceux qui étoient riches. Sa passion pour l'argent le porta jusqu'à fouiller dans les tombeaux des anciens Empereurs & grands Seigneurs qui étoient près de *Chao-hing;* il en tira beaucoup d'or, d'argent & des bijoux; ensuite il prit leurs ossemens qu'il mêla avec des ossemens de bœufs & de chevaux, & en fit une pyramide : tous les Chinois en furent outrés, & étoient sur le point de se révolter; les Magistrats du lieu firent arrêter ce Lhama, confisquèrent ses biens, & le condamnèrent à mort; mais ce Lhama étoit soutenu à la Cour par plusieurs Seigneurs Mogols, & sur-tout par les Princesses qui étoient fort attachées à la religion Indienne, & *Kublai* eut la foiblesse de le faire élargir & de lui rendre la plus grande partie de ses biens. Cette conduite le déshonora dans l'esprit des Chinois, & on renouvela les plaintes contre les Lhamas qui étoient, disoit-on, au moins fort inutiles dans l'Empire. La mémoire de ce Prince qui mourut en 1293, fut toujours ternie par son trop grand attachement pour ces Bonzes ou Lhamas.

*Ann. t. LV, liv. XXIII, p. 35.*

*Timour-khan* que les Chinois nomment *Tching-tsong*, lui succéda : il protégea également les Bonzes de *Fo.* L'Impératrice sa mère avoit fait construire, à la montagne *Ou-tai,* ce lieu si fameux dont j'ai parlé, un temple en l'honneur de *Fo :* en 1297, elle voulut aller le voir; ce voyage devoit coûter des sommes prodigieuses, & être fort à charge aux peuples. L'Empereur, par respect pour cette Princesse, n'osoit l'en détourner; mais les Grands qui savoient combien elle étoit attentive à faire procurer des soulagemens aux peuples,

*Ibid. l. XXIV, p. 4. Hist. des Mong. p. 225.*

parvinrent à la dissuader, en lui exposant les maux qu'un tel voyage occasionneroit aux habitans du *Pe-tche-li* & du *Chan-si*.

L'Empereur toujours attaché aux Bonzes, les employoit par-tout. En 1299, il en envoya un, en qualité d'Ambassadeur, au Japon. Les Chinois le blâmèrent, en disant que, pour de semblables commissions, il falloit choisir des gens d'honneur, titrés, & qui donnassent une grande idée de l'Empire, par leur magnificence, leur gravité, & par un air de grandeur digne du Prince qui les envoyoit. Cependant malgré la grande protection qu'il accordoit aux Bonzes, ce Prince rendit dans la même année la liberté à plus de cinq cents mille familles de paysans, dans les provinces du Midi, que le Bonze du Thibet, dont je viens de parler, avoit mis sur le rôle des esclaves des Bonzes. On peut juger par-là de la tyrannie que ces Bonzes étrangers exerçoient sur les Chinois.

*Ann. t. LV, liv. XXIV, p. 8. Hist. des Mong. p. 227.*

*Ann. t. LV, liv. XXIV, p. 9.*

L'Empereur mourut en 1307, & il eut pour successeur *Hai-chan* son neveu, que les Chinois nomment *Vou-tsong*. On se plaignit inutilement auprès de lui de l'insolence de ces Lhamas, & des excès qu'ils commettoient. L'un avoit maltraité des gens du peuple ; on voulut le punir : les Lhamas forcèrent le Tribunal avec des bâtons : un autre osa arrêter en route le chariot d'une Princesse, pour passer devant elle, fit insulter & battre cette Princesse. L'Empereur, au-lieu de punir les coupables, fit publier un Édit par lequel il étoit ordonné de couper le poing à celui qui frapperoit un Lhama, & la langue à celui qui l'insulteroit ; mais le Prince héritier fit révoquer cet ordre. Les Historiens s'élèvent beaucoup contre ces injustices, & attribuent la ruine des Mogols dans la Chine aux Lhamas.

*Ibid. p. 28.*

Cependant ce même Prince, l'an 1309, voulut que toutes les terres possédées par les Bonzes de *Fo* & par les *Tao-se*, qui jusqu'alors avoient été exemptes de payer le tribut, le payassent comme celles du peuple : il mourut en 1311. *Algiapton-khan* appelé par les Chinois *Gin-tsong*, fut son successeur :

*Ibid. p. 33. Hist. des Mong. p. 242.*

on le pressa de détruire le culte de *Fo ;* mais il ne voulut jamais y consentir : on attribuoit à ce culte une suite de malheurs qui venoient d'accabler l'Empire. Ce fut sous son règne, en 1318, qu'on écrivit en caractères d'or plusieurs livres de la religion de *Fo*, ce qui coûta des sommes considérables.

*Ann. t. LVI, l. XXV, p. 10. Hist. des Mong. p. 248.*

*Cho-te-pa-la* que les Chinois nomment *Ing-tsong*, qui succéda à ce Prince, fut encore plus attaché aux Bonzes de *Fo*, & sur-tout à ceux qui étoient étrangers, c'est-à-dire, aux Lhamas du Thibet ; c'étoit un de ceux-ci qui l'avoit instruit : comme ce Lhama vouloit s'en retourner dans le Thibet, il le combla de présens. Dans le même temps, c'est-à-dire, en 1321, il fit des dépenses considérables pour la construction d'un temple de *Fo*, dans les montagnes qui sont à l'ouest de Péking. Cette prodigalité excita le zèle & le courage des Censeurs de l'Empire : ils firent à ce Prince de très-vives représentations. L'Empereur irrité en fit mourir plusieurs ; d'autres furent exilés : les Lettrés Chinois qui estimoient ce Prince à cause de ses vertus, approuvèrent cependant le courage des Censeurs. Dans la suite, on rétablit leur mémoire, & l'Empereur se repentit de s'être trop livré à sa colère, foible dédommagement pour des gens zélés qui avoient perdu la vie. Il envoya aussi dans le Thibet pour avoir de nouvelles instructions sur la Religion, & fit à ce sujet de grandes dépenses. Ainsi le Thibet étoit devenu le lieu où l'on alloit s'instruire : l'Inde avoit perdu cet avantage.

*Ann. t. LVI, l. XXV, p. 18. Hist. des Mong. p. 253.*

Un jour, ce Prince ordonna que l'on fît des prières à *Fo : Pai-tchou* son premier Ministre l'en détourna, & fit ses efforts pour l'engager à renoncer à cette Religion. Les Lhamas prétendoient que ces prières & ces offrandes étoient le seul moyen d'écarter les malheurs dont l'Empire étoit menacé. *Pai-tchou* les renvoya, & les traita comme des gens qui ne songeoient qu'à ramasser des richesses, & qui ne protégeoient que les scélérats. Les Lhamas mécontens & allarmés, s'assemblèrent pour prévenir *Pai-tchou* dont ils

*Ann. t. LVI, l. XXV, p. 22. Hist. des Mong. p. 254.*

redoutoient la probité, la vigilance & la valeur : *Pai-tchou* fut assassiné ; & ensuite les mécontens allèrent tuer l'Empereur, alors âgé de vingt-un ans. Cet évènement arriva l'an 1323. *Yesuntimour* appelé *Tai-tsong* par les Chinois, étant monté sur le trône, fit punir les coupables. Les Chinois s'empressoient de faire connoître à la postérité quels étoient leurs sentimens sur l'attentat horrible qui venoit d'être commis, & sur le culte de *Fo.* « Un Prince, disoient-ils, ne doit penser qu'à gouverner l'Empire en père, & ce n'est pas par « le moyen des Bonzes qu'il doit chercher à être heureux. « Depuis que ces Bonzes & les *Tao-se* font tant de prières & « d'offrandes à leurs Divinités, le Ciel a donné des marques « de sa colère; & jusqu'à ce qu'on ait aboli le culte de *Fo*, & « chassé tous les Bonzes, on doit s'attendre à être malheureux. » Il y avoit lieu de croire qu'ils alloient être détruits : le Prince lut avec plaisir ces remontrances ; mais il n'osa abolir le culte de *Fo*, de peur de révolter les Mogols qui y étoient fort attachés. Ainsi les Lhamas ou Bonzes furent toujours très-puissans à la Cour, & sur-tout auprès des Princesses.

En 1326, ils avoient obtenu des Patentes qui leur permettoient de prendre par-tout des chevaux de poste : en conséquence ces Lhamas marchoient avec le train & l'équipage de Prince ; ils étoient à charge au peuple qui étoit obligé de leur fournir des chevaux & des provisions ; ils menoient une vie fort déréglée : on en murmuroit par-tout, en sorte que l'Empereur qui en fut instruit, fut obligé d'y remédier ; mais il leur étoit toujours dévoué : il reçut avec beaucoup de distinction un de ces Lhama nommé *Poei-tchin-ki-tsu-se*, auquel il donna le titre de *Maître* ou *Docteur de l'Empereur.*

*Ann. t. LVI, liv. XXXV, p. 27.*

*Ibid. p. 40.*

Après la mort de ce Prince, arrivée en 1328, *Couchi-lai-khan* appelé *Ming-tsong* par les Chinois, monta sur le trône ; mais il ne se passa rien d'important concernant les Bonzes, ni sous son règne, ni sous celui de son successeur.

*Tocatmour-khan* ou *Chun-ti* est le dernier des Princes Mogols qui ait régné à la Chine ; il parvint au trône

en 1333 : ce Prince voulut que son fils fût instruit dans les caractères & dans les Sciences des Chinois ; mais en même temps il y joignit des Lhamas pour lui apprendre la doctrine de *Fo.* Ainsi ces Bonzes eurent beaucoup de crédit sous ce règne, & ils obtinrent les plus grandes charges de l'État. En 1353, ces Lhamas qui n'étoient que des débauchés, & qui se livroient à la Magie & aux sortiléges, avoient un libre accès dans le palais. Leur Science magique étoit appelée *Yencher* & *Pimi.* Ils persuadèrent à l'empereur *Chun-ti* qu'il parviendroit au comble du bonheur, s'il se livroit à cet art. Il les crut, & commit dans son palais avec ces Lhamas toutes sortes d'excès. Les représentations des Ministres furent inutiles ; il n'écouta rien, & ne s'occupa que de ses plaisirs. Il y avoit dans l'intérieur de son palais seize jeunes filles appelées les *seize Esprits célestes,* destinées à la danse & à toutes sortes d'abominations : d'autres faisoient continuellement des prières & des offrandes à *Fo ;* prétendoient faire des sortiléges, & prédire l'avenir. Livré à toutes ces débauches, l'Empereur ne connoissoit rien de ce qui se passoit dans l'Empire : il s'éleva par-tout des révoltes ; les Mogols furent battus, & ce malheureux Prince se vit bientôt contraint d'abandonner la Chine, & de se réfugier dans le pays de ses Ancêtres en Tartarie. C'est ainsi que la domination des Mogols finit à la Chine, en 1368.

De l'aveu des Chinois, la ruine de cette dynastie ne fut occasionnée que par les Lhamas : après un pareil évènement, la religion de *Fo* paroissoit devoir être près de sa ruine ; la dynastie des *Ming* qui succéda aux Mogols, la protégea de nouveau. Celui d'entre tous les rébelles qui eut le plus grand succès, & qui parvint à l'empire, est nommé *Hong-vou ;* il avoit perdu de bonne heure son père & sa mère : n'ayant pas alors de quoi vivre, ni s'habiller, il se jeta dans un monastère où il prit l'habit de Bonze : il y resta assez long-temps, & ce fut de-là qu'il sortit pour se mettre à la tête des troupes, & il fut assez heureux pour parvenir à l'Empire ; il donna à sa dynastie le nom de *Ming,* & il est connu

*Hist. des Ming, t. I, p. 1.*

connu dans l'Hiſtoire, ſous le titre de *Tai-tſou.* On voit par-là qu'il ne fut pas, comme le dit le P. du Halde & pluſieurs Miſſionnaires, un valet de Bonzes : les Annales de ſa dynaſtie atteſtent qu'il fut Bonze.

En 1382, à la mort de l'Impératrice, il appela les Bonzes ou Lhamas, & ordonna qu'ils récitaſſent leurs prières. *Tching-tſou*, le même qu'*Yong-lo*, en 1404, confia en partie l'éducation du Prince héritier à un Bonze, nommé *Ta-yen :* ainſi les Lhamas n'avoient pas perdu leur crédit à la Chine; ils étoient encore les chefs de cette Religion. En effet, tous ces Bonzes, & ceux des Chinois qui ſont attachés à la religion de *Fo*, relevoient & relèvent à préſent des grands Lhamas du Thibet. En 1407, l'Empereur donna le titre de *Roi de la précieuſe Loi de Fo* au Lhama *Ho-li-mo.* Il paroît qu'il y avoit alors dans le Thibet pluſieurs grands Lhamas. Quand celui-ci arriva à la Chine, l'Empereur le fit loger dans un temple de *Fo*, & le combla de préſens : il le regardoit comme un perſonnage en qui réſidoit le *Fo* de l'Inde, & comme le Chef de toute la Religion. Il donna également des titres d'honneur à trois de ſes diſciples qui l'accompagnoient : cependant il tint la main à la Loi que ſon père avoit portée relativement aux Bonzes; elle défendoit qu'on embraſſât cet état avant l'age de quarante ans : comme pluſieurs y avoient contrevenu, il les fit ſortir de leurs monaſtères.

*Hiſt. des Ming. t. I, l. II, p. 12. Ib. l. IV, p. 10.*

*Ann. des Ming. tome II, liv. IV, p. 13.*

Sous *Ing-tſong*, en 1440, vingt mille hommes prirent l'habit de Bonzes : l'année ſuivante, quelques-uns s'étant révoltés, on les fit mourir. Ce même Prince fit conſtruire un temple magnifique auquel il attacha un grand nombre de Bonzes, & encore un plus grand nombre d'eſclaves; il s'y rendit en perſonne, & y prit le titre de diſciple en 1448.

*Ib. l. VI, p. 12.*

*Ib. l. VII, p. 3.*

Sous ſon ſucceſſeur *King ti*, cinquante mille hommes, en 1451, ſe firent Bonzes. Les Miniſtres lui repréſentèrent la trop grande puiſſance & le trop grand nombre de ces Bonzes dans l'Empire; mais ils ne furent point écoutés. Se faire Bonze, n'étoit pas ſeulement embraſſer la religion de *Fo*, mais c'étoit entrer dans un monaſtère, & prendre l'état de

Religieux : ainſi il ne faut pas compter dans ce nombre ceux qui, parmi le peuple, ſuivoient ſimplement cette Religion, ſans ſe faire Bonzes. On peut juger par-là du nombre prodigieux des ſectateurs de *Fo*, qu'il devoit y avoir à la Chine. C'eſt une réflexion que l'on ne doit pas perdre de vue.

*Ann. des Ming, t. II, liv. VIII, p. 12.*

Sous *Hien-tſong*, en 1468, on donna au Lhama *Ta-pa-kien-ſan* des titres plus faſtueux que ceux qu'on avoit donnés à *Ho-li-mo*. Ce Prince protégeoit beaucoup ces étrangers qui n'étoient occupés que d'ambition, tellement qu'après ſa mort un Bonze ſe révolta & ſe mit à la tête d'une troupe de ſéditieux en 1488 : on lui coupa la tête.

*Ib. l. X, p. 10.*

Malgré ces évènemens, cette Religion ſe ſoutenoit toujours. En 1507, ſous *Vou-tſong*, on vit encore quarante mille hommes ſe faire Bonzes, & les Princes de cette dynaſtie y furent toujours attachés, malgré les remontrances qu'on leur faiſoit. Mais on ne voyoit plus arriver de l'Inde des Savans qui apportaſſent des livres à la Chine ; ainſi je termine ici mes recherches, parce que les évènemens deviennent peu importans. Les Relations modernes nous inſtruiſent aſſez de l'état actuel de ces Bonzes qui n'ont plus de liaiſon avec l'Inde, & qui relèvent des grands Lhamas.

Les Tartares qui, ſous le nom de *Tſing*, ont ſuccédé aux *Ming* dans la Chine, protègent encore ces Bonzes & ſoutiennent le grand Lhama auquel ils donnent des titres. Tous ces Bonzes vivent en communauté; les Bonzeſſes ſont à part ; mais, ſelon les Voyageurs, elles gardent aſſez mal leur clôture. A préſent, on diſtingue à la Chine les Lhamas du Thibet & les Bonzes que l'on nomme *Ho-chang :* ceux-ci ſont originaires de l'Inde; mais les uns & les autres adorent *Fo*. On remarque que l'ordre Hiérarchique eſt plus ſenſible chez les Lhamas, que chez les *Ho-chang*. Le temps & la diſtance des lieux ont dû occaſionner dans cette Religion des diviſions qui probablement forment à préſent des eſpèces de Sectes.

*Conquêtes de la Chine, t. I, p. 64.*

A la deſtruction des *Ming*, un de ces *Ho-chang* ou Bonzes ſe diſtingua par ſon zèle pour cette dynaſtie. Avant que d'être Bonze, il avoit ſervi avec diſtinction ; enſuite il

*Ibid.*

s'étoit jeté dans un monaſtère, mais las de s'y voir renfermé pendant que ſa patrie alloit tomber ſous la domination des Tartares ; à l'ombre de ſon habit, & ſous prétexte de porter en différens lieux ſes idoles, il parcourut toute la province de *Fo-kien*, & s'attacha à un fameux Corſaire. Son deſſein étoit de rétablir la dynaſtie des *Ming* ; il ſe mit à la tête des troupes des provinces de *Kouang-tong* & de *Kiang-ſi* qui avoient repris les armes en 1648. Cet évènement allarma les Tartares qui commencèrent à déſeſpérer de pouvoir ſe maintenir dans toute la Chine. Le Bonze vouloit remettre ſur le trône un Prince de la famille des *Ming*. Devenu Général des Chinois, il n'épargna ni ſoins ni travaux pour achever promptement la conquête de la province de *Fo-kien* ; mais ayant négligé de garder quelques défilés, les Tartares s'approchèrent de lui, & ſon armée fut diſſipée. Il alla ſe renfermer, avec ce qui lui reſtoit de monde, dans *Kien-ning-fou*, où il fit une défenſe ſi vigoureuſe, que les Tartares furent contraints de changer le ſiége en blocus. De nouveaux ſecours les mirent en état de recommencer les attaques ; l'aſſaut dura trois jours, & ce brave homme fut tué ſur la brèche en combattant comme un tigre.

Si pluſieurs de ces Bonzes, depuis leur établiſſement à la Chine, ont été des traîtres, des perfides, des ambitieux & des gens avides de richeſſes, d'autres ſe ſont diſtingués par leur zèle pour leur Prince, par leur ſcience & par leur mérite. En général, s'ils ont fait beaucoup de mal à la Chine, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'ils ont procuré aux Chinois beaucoup de connoiſſances dans les Arts & dans les Sciences, dont on croit les Chinois inventeurs, faute de connoître ces liaiſons avec les peuples occidentaux ; mais il paroît en même temps que les Indiens leur ſont redevables de quelques connoiſſances.

# MÉMOIRE

## *Dans lequel on essaie de concilier les* AUTEURS GRECS, *& principalement* HÉRODOTE *&* CTÉSIAS, *sur le commencement & la durée de l'*EMPIRE ASSYRIEN, *& ces Écrivains avec les* PERSES, *sur les règnes qui forment ce que les* ORIENTAUX *appellent la* DYNASTIE DES PESCHDADIENS.

Par M. ANQUETIL DU PERRON.

Lû à l'Académie, le 11 Juin 1773.

L'HISTOIRE des anciennes Monarchies est un champ vaste dans lequel les recherches sont semées de difficultés presque insurmontables. Les Savans les plus versés dans la haute antiquité, ont tâché de lever celles qui regardent l'origine & la durée de l'empire Assyrien. Que résulte-t-il de leurs travaux ? L'époque qu'ils assignent au commencement de cet Empire immense, qui, indépendamment de l'Assyrie, de la Chaldée, comprenoit la Perse, & s'étendoit d'un côté jusqu'au Pont-Euxin, & de l'autre jusqu'à l'Inde; peut-on la regarder comme prouvée, cette époque? Est-il certain que les Princes qui forment le catalogue des rois d'Assyrie, fussent les seuls Monarques de ces contrées ; qu'ils ne relevassent pas eux-mêmes d'autres Rois, maîtres par droit d'héritage ou de conquête, de la plus grande partie des États qu'on donne aux rois d'Assyrie? Toutes questions auxquelles il est également difficile de répondre.

Les Écrits des Grecs & des Latins sont regardés comme les seules sources dans lesquelles il soit permis de puiser des lumières sur l'Histoire ancienne, parce que ceux des Orientaux, avec lesquels on n'est pas assez familiarisé, semblent ne présenter que des choses incroyables. Cependant l'Écriture, dans les traits historiques, est quelquefois aussi difficile à concilier

avec elle-même, qu'avec les Auteurs anciens : & de-là on devroit ſimplement conclure que d'épaiſſes ténèbres couvrent l'origine des peuples, les premiers âges du monde, ſans cependant rejeter aucun des moyens propres, ſinon à les diſſiper entièrement, du moins à les diminuer.

Je ſuivrai dans ce Mémoire la marche que je me ſuis preſcrite dans l'Expoſition du Syſtème Théologique des Perſes. Je rapprocherai, ſur la première dynaſtie de leurs Rois (celle des *Peſchdadiens*), les Écrivains Orientaux, des Grecs & des Latins : ces rapprochemens jetteront quelque jour ſur la durée de l'empire Aſſyrien, ſur la ſuite de ſes Rois.

Je n'ai que des conjectures à propoſer, & je ne penſe pas qu'on attende rien de plus ſur des temps auſſi éloignés.

Hérodote *(a)* donne à l'empire des Aſſyriens ſur la haute Aſie, cinq cents vingt ans, après leſquels il place la révolte des Mèdes, qui fut ſuivie de celle de pluſieurs autres peuples ſoumis à cet Empire.

Cet Hiſtorien ne parle ici des Aſſyriens, que pour paſſer aux Mèdes, & de-là à Cyrus. Il commence par déclarer qu'il y a trois manières de rapporter ce qui regarde ce Prince ; mais qu'il ſuit dans ſon récit les Perſes, qui, ſans vouloir faire le panégyrique de leur Monarque, ont préſenté les choſes telles qu'elles étoient. Ce préambule fait voir qu'Hérodote avoit conſulté les Perſes ſur leur propre Hiſtoire, & que, de ſon temps, les Écrivains de cette Nation étoient partagés ſur des traits aſſez récens de cette Hiſtoire. Doit-on être ſurpris, après cela, de les trouver diviſés, quand il eſt queſtion d'évenemens placés dans l'antiquité la plus reculée ?

Ctéſias, *(b)* qui avoit conſulté les Archives des Perſes,

---

(a) Ἀσσυρίων ἀρχόντων τῆς ἄνω Ἀσίης ἐπ' ἔτεα εἴκοσι καὶ πεντακόσια, πρῶτοι ἀπ' αὐτῶν Μῆδοι ἤρξαντο ἀπίστασθαι· καί κως οὗτοι περὶ τῆς ἐλευθερίης μαχεσάμενοι τοῖσι Ἀσσυρίοισι, ἐγένοντο ἄνδρες ἀγαθοί· καὶ ἀπωσάμενοι τὴν δουλοσύνην, ἠλευθερώθησαν. Μετὰ δὲ τούτους, καὶ τὰ ἄλλα ἔθνεα ἐποίεε τὠυτὸ τοῖσι Μήδοισι. *Lib. I, pag. 46, edit. H. Steph. 1592.*

(b) Παραπλησίως δὲ τούτῳ, καὶ οἱ λοιποὶ βασιλεῖς, παῖς παρὰ πατρὸς ἐκδεχόμενοι τὴν ἀρχὴν, ἐπὶ γενεὰς τριάκοντα ἐβασίλευσαν, μέχρι Σαρδαναπάλλου. Ἐπὶ τούτου γὰρ ἡ τῶν Ἀσσυρίων ἡγεμονία μετέπεσεν εἰς

donnoit, ſi l'on en croit Diodore de Sicile, plus de treize cents ſoixante ans à l'empire Aſſyrien, durant une ſuite de trente Rois qui ſe ſuccédèrent de père en fils, depuis Ninus juſqu'à la deſtruction de la Monarchie par les Mèdes *(c)*.

*Bibliot. p. 91.*

*Page 109.*

Diodore de Sicile, qui fait profeſſion de ſuivre Ctéſias, étend cette durée au-delà de quatorze cents ans. Selon lui, le règne de Teutamus, vingtième depuis Ninyas fils de Sémiramis, répond au temps du ſiége de Troye, & il y avoit alors plus de mille ans que les Aſſyriens poſſédoient l'empire de l'Aſie. Ce dernier réſultat ſe retrouve à peu-près dans Euſèbe : mais Diodore croit devoir faire mention des cinq cents ans d'Hérodote (c'eſt ainſi qu'il s'exprime); ce qui prouve, je crois, que l'opinion de cet Hiſtorien avoit des partiſans du temps de Diodore de Sicile.

*Chron. l. II, edit. 2.ª Scal. 1658, p. 93.*

*Lib. cit. p. 118.*

Nous voyons en effet, un ſiècle & demi après, Appien Alexandrin *(d)* avancer que la durée des trois plus grands Empires, celui des Aſſyriens, celui des Mèdes & celui des Perſes, n'a pas été à neuf cents ans; & M. Deſvignoles prouve fort bien que cet Hiſtorien calcule d'après Hérodote.

*Chronol. de l'Hiſt. Sainte, t. II, p. 176, 177.*

*Clem. Alex. Strom. lib. I, p. 320, edit. 1641.*

Malgré cela, le plus grand nombre des Écrivains paroît avoir copié, ou du moins ſuivi Ctéſias, ou bien avoir conſulté des monumens qui s'éloignoient peu de ceux que cet Hiſtorien avoit ſous les yeux. Caſtor qui écrivoit vers le temps de Jules Céſar, donnoit, au rapport d'Euſèbe & de George-le-Syncelle, douze cents quatre-vingts ans à l'empire Aſſyrien. Selon Velléius Paterculus, cet Empire n'a duré que mille ſoixante-dix ans; treize cents ſelon l'Abbréviateur de Trogue

---

Μήδους, ἔτη διαμείνασα πλείω τῶν χιλίων καὶ τριακοσίων, ἔτι δ' ἑξήκοντα, καθάπερ φησὶ Κτησίας ὁ Κνίδιος ἐν τῇ δευτέρᾳ βίβλῳ. *Diod. Sicul. Bibl. l. II, p. 108, 109, edit. Wechel. 1604.*

*(c)* Σαρδανάπαλος δὲ, τριακοστὸς μὲν ὢν ἀπὸ Νίνου τοῦ συστησαμένου τὴν ἡγεμονίαν, ἔσχατος δὲ γενόμενος Ἀσσυρίων Βασιλεύς. *Bibliot. &c. p. 109.*

Ἡ μὲν οὖν ἡγεμονία τῶν Ἀσσυρίων ἀπὸ Νίνου διαμείνασα μὲν τριάκοντα γενεὰς, ἔτη δὲ πλείω τῶν χιλίων καὶ πεντακοσίων ὑπὸ Μήδων κατελύθη τὸν προειρημένον τρόπον. *Id. p. 115.*

*(d)* Ἀσσυρίων τε αὖ, καὶ Μήδων, καὶ Περσῶν, τριῶν τῶνδε μεγίστων ἡγεμονιῶν εἰς Ἀλέξανδρον τὸν Φιλίππου συντιθεμένων, οὔτ' ἂν ὁ χρόνος ἐφίκοιτο τῶν ἐνακοσίων ἐτῶν, ὅσα ἐστὶ Ῥωμαίοις ἐς τὸν παρόντα χρόνον. *Rom. Hiſt. Pref. p. 5. edit. H. Steph. 1592.*

Pompée *(e)*. Eusèbe nous donne une ſuite de trente-ſix rois Aſſyriens qui, de Ninus à Sardanapale, monte à douze cents trente-neuf ans *(f)*. S.t Auguſtin compte pour la Monarchie Aſſyrienne près de treize cents cinq ans, compris le règne de Bélus père de Ninus, & dont l'Empire fut peu conſidérable. Enfin l'on voit dans George-le-Syncelle, un catalogue des Rois d'Aſſyrie, tiré de Jules Africain, lequel préſente quarante-un Rois de Bélus à Sardanapale, & donne quatorze cents cinquante-neuf ans.

*De Civit. Dei, l. XVIII, c. 21.*

Ces différens calculs devoient cauſer, & ont cauſé en effet un partage entre les Savans modernes, ſinon ſur le fond de l'hiſtoire d'Aſſyrie, du moins ſur la manière de concilier les deux Écrivains qui en ont parlé les premiers.

Je diviſe ce Mémoire en deux Parties.

La première préſentera dans un grand détail, & le plus ſouvent ſelon le temps auquel elles ont paru, les différentes

---

(e) *Imperium Aſſyrii, qui poſtea Syri dicti ſunt, mille trecentis annis tenuere.* Juſtin. l. 1, c. 2.

*(f)* Si Josèphe ne nous donne pas les trente-ſix rois Aſſyriens, il aſſure au moins l'antiquité de la Monarchie. Selon lui, Ninive a été bâtie par Aſſur, qui a appelé ſon peuple Aſſyrien, peuple plus puiſſant que les autres. *(Antiq. Judaic. lib 1, cap. 7. pag. 14. Edit. Aurel. Allob. 1611.)* Cet Hiſtorien nomme roi des Aſſyriens Chouſart *(Chuſam Ramataim)* auquel les Iſraëlites, après Joſué, obéirent pendant huit ans. *(Lib. V, cap. 3, pag. 150.)* Il fait *(Lib. 1, contr. Apion. pag. 1041)* ſoumettre les Aſſyriens à Sethoſes, roi d'Égypte, que Marsham place environ au temps de Roboam. Enfin, dans Josèphe, *(Ibid. pag. 1039)* le premier Roi Paſteur ſe fortifie contre les Aſſyriens, & à la ſortie de ces rois de l'Égypte, les Aſſyriens ſont dits maîtres de l'Aſie. En ne les plaçant même, ces Rois, que du temps des Juges, cela prouve toujours que l'empire Aſſyrien étoit alors puiſſant: on verra dans la ſeconde Partie de ce Mémoire, qu'il l'étoit en effet, ſi l'on en croit les Orientaux. Et quoique Josèphe ne nomme des rois d'Aſſyrie, antérieurs aux Mèdes, que Sémiramis *(pag. 1044)*; que parlant *(pag. 1038)* des Phéniciens, des Égyptiens, des Mèdes, & des Perſes, qui ont régné en Aſie, il ne faſſe pas mention des Aſſyriens; qu'il ne diſe rien de la durée de cette Monarchie, du catalogue de ſes Rois, qu'il n'a peut-être pas connu; on peut cependant conclure, des traits que j'ai rapportés, qu'il croyoit cet Empire exiſtant dès Aſſur. A l'endroit où il rapporte la ruine de l'empire d'Aſſyrie par les Mèdes *(Antiq. lib. X, pag. 331)*, cet Hiſtorien ajoute qu'il en parlera ailleurs: ce qu'il peut en avoir dit, ne ſe trouve pas dans les Ouvrages que nous avons de lui.

opinions des Savans modernes ſur la durée de l'empire Aſſyrien, & ſur les Écrivains qui en ont parlé. L'avantage de cet ordre eſt de fixer l'époque d'une opinion, d'aider à en ſuivre le cours, à en ſaiſir les différentes nuances, de montrer en même temps ce que les Savans s'empruntent mutuellement, ce qu'ils ajoutent aux connoiſſances acquiſes, & par-là de développer les progrès de la critique.

Dans la ſeconde partie de ce Mémoire, je tâcherai de faire voir qu'Hérodote, dans ce qu'il dit de l'empire Aſſyrien, n'eſt pas oppoſé à Ctéſias, & que ces deux Hiſtoriens, ainſi que la plupart des autres écrivains Grecs & Latins, concourent avec les Orientaux à nous faire connoître d'une manière plus exacte que l'on n'a cru juſqu'à préſent, l'hiſtoire des principales Monarchies qui ont occupé ou partagé l'Aſie juſqu'au neuvième ou dixième ſiècle avant l'ère Chrétienne.

## *PREMIÈRE PARTIE.*

JE ne m'arrêterai pas aux Chronologiſtes qui croyent au Beroſe d'Annius de Viterbe : on ſent qu'ils doivent admettre le catalogue des rois d'Aſſyrie donné par Eusèbe.

*Chronol. p. 10, edit. 1570.*

Tels ſont entre autres, 1.° Funccius qui commence l'empire des Aſſyriens à Nemrod, l'an du monde 1789, & lui donne treize cents cinquante-huit ans de durée juſqu'à Sardanapale. Chez ce Chronologiſte, cet Empire porte le nom d'Aſſyrien, même après la révolte des Mèdes, juſqu'à l'an du monde 3263, ſept cents trente ans avant Jéſus-Chriſt.

*Ibid. p. 55.*

*De Scrupul. Chrono. l. 11, cap. 4, edit. 1575.*

2.° Schubertus qui compte, d'après le faux Mégaſtène, quarante-deux rois Aſſyriens dans un eſpace de douze cents trente-quatre ans, & tâche de concilier ce calcul avec Ctéſias, en ſuppoſant un Saturne & un Jupiter Babylonien (Bélus), antérieurs à Ninus; mais ſans faire mention d'Hérodote.

3.° Chytræus qui, dans ſa Préface ſur l'ouvrage de Schubertus, après avoir rapporté à l'an du monde 1731, les Obſervations

Observations Babyloniennes *(g)* envoyées à Aristote par Callisthène, place le commencement de l'empire Babylonien, sous Nemrod, à l'an du monde 1788, cent trente-un ans après le déluge; ce qui, dit-il, s'accorde avec Ctésias qui donne treize cents soixante ans à l'empire Assyrien, de la fondation de cet Empire à Sardanapale.

*Gutberleth. Chronol. p. 22, 23, edit. 1639.*

4.° Reinerus Reineccius qui fait de même commencer à Nemrod la première monarchie du Monde, sous laquelle il comprend les Assyriens & les Babyloniens, & déclare qu'il suit Funccius. Bélus, selon cet Écrivain, est Arphaxad; Ninus, Assur; & après avoir simplement fait mention des cinq cents ans d'Hérodote, des treize cents soixante de Diodore de Sicile, des mille soixante-dix de Paterculus, & des onze cents soixante d'Orose, sans concilier ces Auteurs, il admet trente-cinq rois, de Ninus à Sardanapale, qui lui donnent environ douze cents trente-huit ans.

*Syntagm. de Famil. quæ in Monarch. trib. priorib. rerum potitæ funt. t. I, p. 7, 8, 9. edit. 1574.*

*Id. p. 7.*

*Id. p. 9, 15.*

On s'attend bien à voir les Rabbins, dans leurs chronologies, suivre ces longues listes. Le Rabbin David Ganz ne fait qu'un Empire de celui de Babylone & de celui de Ninive, pendant environ treize cents trente-sept ans, de Nemrod, qu'il place à l'an du monde 1788, Ninus, &c. jusqu'à Sardanapale. Cet Empire finit à la mort de Balthazar, après avoir duré seize cents un ans sous cinquante-un Rois.

*Chronol. sacr. profan. p. 162, interpret. Vorst.*

Pontac devoit de même admettre le catalogue d'Eusèbe, quoiqu'il doutât que Ninus eût été le premier roi de l'Asie, & cela sur l'autorité de Diodore de Sicile, & sur celle de Tertullien qui dit : *Si tamen Ninus regnavit primus, ut autumat superiorum prophanitas.*

*In Euseb. Chron. [illegible] not. p. 238, 239. edit. 1604.*

*De Pallio, p. 8 edit. Salmas. 1622.*

Mais c'étoit alors, malgré les travaux de Scaliger, l'enfance

(g) Quelques-unes des Observations que Callisthène envoya de Babylone à Aristote, avoient alors, au rapport de Porphyre, dix-neuf cents trois ans. Voici les paroles de Simplicius : [illegible] Καλλισθένους ἐκ Βαβυλῶνος πεμφθείσας παρατηρήσεις ἀφικέσθαι εἰς τὴν Ἑλλάδα, [illegible] Ἀριστοτέλους [illegible] Πορφύριος χιλίων ἐτῶν εἶναι, καὶ ἐνακοσίων τριῶν [illegible] Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος [illegible]. Comment. XLVI, in lib. II, de Cœlo.

de la Chronologie. Paſſons aux Savans qui paroiſſent avoir mieux connu les principes de cette Science.

Quelques - uns donnent ſimplement des réſultats, ſans diſcuter les autorités. Ainſi Uſſérius ſe contente de celle d'Hérodote & d'Appien, pour placer le commencement de l'empire Aſſyrien ſous Ninus, à l'an 2737 du monde, 1267 avant J. C. Dans ces Annales, le règne de ce Prince eſt précédé de celui de Bélus qui tombe à l'an 1305 avant J. C. les Aſſyriens ſuccèdent aux Arabes, dont le premier Roi avoit ſoumis les Chaldéens l'an 1528 avant l'ère Chrétienne, & le règne d'Évéchoüs, premier roi Chaldéen, tombe à l'an 1762.

*Annal. p. 25, 48, edit. 1722.*

*Id. p. 12.*

*Id. p. 8.*

Calviſius, au contraire, ſans prouver la vérité de ſon ſentiment, fait régner (d'après Ctéſias) Ninus l'an du monde 1905, deux mille quarante-trois ans avant J. C. Appuyé de Calviſius, de Diodore de Sicile & de Juſtin, Rupertus, dans ſes *Obſervations ſur le petit abrégé d'hiſtoire univerſelle de Beſoldus*, donne plus de treize cents ans à l'empire Aſſyrien, qu'il fait commencer environ cent vingt ans après le déluge, ſous Ninus, ſelon lui, fils d'Aſſur. Ubbo Emmius, ſur l'autorité de Ctéſias, place le commencement de l'empire Aſſyrien à l'an du monde 1717; & dans les *Tables chronologiques* de Schraderus, l'empire Aſſyrien commence à Bélus, l'an du monde 1843, & finit à Sardanapale, l'an 3077.

*Chron. p. 175, edit. 1685.*

*Pag. 33, 49, edent. Arnoldo, 1659.*

*Can. Chron. p. 126. Rerum Chronol. liv. V, p. 134.*

*Page 1, édit. 1711.*

*Id. p. 4.*

D'autres Savans rapportent les autorités, & ne ſe déterminent qu'après les avoir balancées.

Génébrard (vers la fin du XVI.^e ſiècle) déclare que la ſuite des rois d'Aſſyrie, donnée par les Auteurs Grecs, lui paroît très-ſuſpecte : il place ce qu'il appelle l'enfance de l'empire Aſſyrien à l'an 1722 du déluge, 680 avant J. C. Le témoignage d'Hérodote qui donne cinq cents vingt ans à cette Monarchie; ce que cet Hiſtorien dit de Sémiramis, ſavoir, qu'elle a précédé Nitocris de cinq générations; & un paſſage de Porphyre qui nous apprend que cette Princeſſe, au rapport

*Chronogr. p. 130 — 132, edit. 1599.*

*Ci-ap. p. 370.*

de quelques-uns, a vécu du temps de la guerre de Troye: voilà les seules preuves de fait sur lesquelles Génébrard fonde son sentiment. Ce Savant argumente encore du silence que l'Écriture garde sur les Assyriens avant Phul, & présente d'autres raisons de convenance que M. Desvignoles a très-bien réfutées. Dans les matières de fait, c'est d'après les témoignages qu'on doit décider, & non pas sur de simples raisonnemens.

*Libr. cit. p. 169 — 172.*

Aussi les objections de Génébrard n'empèchent-elles pas Tornielle d'admettre le catalogue des rois d'Assyrie. Cet Annaliste réunit la monarchie Assyrienne à celle des Babyloniens ou Chaldéens; il prétend que quoiqu'elle eut été affoiblie par la révolte des Mèdes, sous Sardanapale, l'an du monde 3234, elle reprit vigueur, & ne finit qu'à Balthazar son dernier Roi, à la mort duquel, l'an du monde 3516 (525 avant J. C.) a commencé la seconde monarchie du monde, celle des Mèdes & des Perses: de manière que, de ce qu'on appelle la monarchie des Assyriens, de celle des Mèdes & de la seconde des Babyloniens, il ne fait qu'une Monarchie, à laquelle de Ninus (l'an du monde 2016) à Balthazar, dernier Roi de Babylone, il donne quinze cents ans de durée.

*Annal. sac. t. I, p. 258, 259, edit. 1610.*

*Id. tome II, p. 122, 133, 136, 196, 317, 318: t. I, p. 259.*

Mais en même temps Tornielle ajoute qu'après Ninus, l'empire Assyrien ne comprit pas toute l'Asie. Entre les Rois, dit-il, qui vinrent au siége de Sodome & de Gomorre, se trouvent le roi de Sennaar (Babylone) & celui des Élamites (les Perses); & dans le même temps Zamœis (Ninias), successeur de Sémiramis, régnoit en Assyrie. Or on doit supposer que ces premiers Rois étoient indépendans, puisqu'on ne peut pas prouver qu'ils relevassent de personne.

*Tome I, p. 258.*

*Genes. 14.*

Pour montrer le foible du raisonnement de Tornielle, il suffit de dire qu'on a également droit de les supposer (ces Rois) dépendans de l'Assyrie: & voilà la monarchie universelle des Assyriens établie.

Ce que ce Savant dit des Cananéens, qui n'appelèrent pas les Assyriens à leur secours, lorsque Josué s'empara de leur pays, n'est pas plus concluant. Des peuples aussi peu

considérables faisoient à peine sensation dans un État tel que celui des Assyriens, de même que les rois de Syrie, lorsque David prit Damas. Aussi ne voit-on clairement paroître les Assyriens dans l'Écriture *(h)*, qu'après la division des deux royaumes de Juda & d'Israël. Manassé demande du secours à Phul, roi d'Assyrie, contre Osias, roi de Juda.

*Reg. 4, 15.*

On peut dire encore que les différentes révolutions & les temps de foiblesse de l'empire Assyrien, permirent aux Cananéens, aux Israëlites, aux Syriens, qui peut-être n'en dépendoient pas alors, de se faire impunément la guerre. Ceci sera développé dans la seconde Partie de ce Mémoire.

Ces objections sont prises de Génébrard; & Tornielle conclut, avec ce Savant, qu'avant le règne de Phul, les Assyriens ne s'étendoient pas à l'Occident au-delà de l'Euphrate.

*Tome II, p. 196.*

Je trouve dans Tornielle, deux observations qui me paroissent importantes. La première est qu'il peut y avoir eu deux Sardanapales rois d'Assyrie; le premier détrôné par Arbace; le second, Asarhaddon, dernier prince Assyrien qui ait régné à Ninive, mort du temps d'Ézéchias, l'an du monde 3335. Nous verrons dans la suite M. Fréret proposer ce second Sardanapale, sans en faire honneur à Tornielle.

La seconde observation de cet Annaliste est, que le siége de l'empire Assyrien a été tantôt à Ninive, tantôt à Babylone; qu'il y avoit quelquefois un Roi dans chacune de ces deux villes, & un troisième en Médie, de qui dépendoient les deux autres, comme il pense que cela est arrivé sous Arbace.

*Id. p. 135.*

Le P. Salian, plus difficile que Tornielle, croit que les Auteurs anciens, divisés entr'eux, ne fournissent rien de certain sur le commencement de l'empire Assyrien; & par cet Empire, il entend aussi celui des Babyloniens, dont Bélus, qu'il prend pour Nemrod, a été le premier Roi. Les

*Annal. Ecclef. veter. Testam. t. I, p. 206—208, edit. 1641.*

---

*(h)* Cependant le Pseaume LXXXII nous montre Assur uni aux Ammonites, aux Amalécites, & donnant du secours aux enfans de Loth contre Israel.

Pères de l'Église & les Commentateurs de l'Écriture, sont les fondemens sur lesquels il appuye son sentiment.

Dans une *Scholie*, il donne les passages d'Herodote, de Diodore, & prouve assez bien que l'époque qu'il assigne au commencement de l'empire Assyrien (l'an du monde 1932, deux mille cent vingt ans avant J. C.) s'accorde avec celle d'Emilius Sura *(i)*. Il compte en conséquence treize cents quatre ans de Bélus à la mort de Sardanapale (l'an du monde 3235, 818 avant J. C.), & quatorze cents deux ans jusqu'à celle d'Asardaddon, où l'Empire fut entièrement détruit (l'an 3333 du monde, 720 avant J. C.

*Ann. Eccl. &c. p. 208.*

*Vell. Paterculi l. 1, p. 5, edit. 1594.*

Plus bas, en parlant de Ninus, cet Annaliste remarque que plusieurs Critiques se plaignoient de ce qu'on avoit attribué à un seul Ninus ce qui appartenoit à plusieurs rois d'Assyrie : il répond ensuite assez bien aux objections de Génébrard, de Beroald & des autres Savans, sur le silence que l'Écriture garde au sujet des Assyriens jusqu'au règne de Phul.

*Lib. cit. p. 212.*

Salian préfère les Anciens qui nous parlent de l'antiquité, de la puissance & de la longue durée de l'empire Assyrien, à Denys d'Halicarnasse *(k)* qui, peut-être pour relever l'empire Romain, se plaît à rabaisser celui des Assyriens; & comme si la thèse qu'il soutient étoit incontestable : *Exsufflantur*, dit-il, *illæ Chaldæorum & Arabum, quæ ex Africano & Manethone referuntur dynastiæ, cum tredecim Regibus qui ante Belum sive Nemrod in Babylone regnasse dicuntur annis quadringentis quadragenis.* Il rejette de même les dynasties Égyptiennes données par Eusèbe, dont quinze précèdent Abraham; & met au rang des fables ce que Justin dit de

*Id. p. 213.*

*Id. p. 207.*

---

*(i)* Le P. Salian prend, avec Juste-Lipse, cette époque, en remontant de la défaite d'Antiochus par les Romains, l'an 565 de Rome, du monde 3866.

*(k)* Ἡ μὲν γὰρ Ἀσσυρίων ἀρχὴ παλαιά τις οὖσα, καὶ εἰς τοὺς μυθικοὺς ἀναγομένη χρόνους, ὀλίγου τινὸς ἐκράτησε τῆς Ἀσίας μέρους. Ἡ δὲ Μηδική, καθελοῦσα τὴν Ἀσσυρίαν, καὶ μείζονα δυναστείαν περιβαλομένη, χρόνον οὐ πολὺν κατέσχεν, ἀλλ' ἐπὶ τῆς τετάρτης κατελύθη γενεᾶς. *Ant. q. Roman. lib. 1, pag. 2, edit. Wechel. 1586.*

Vexorès roi d'Égypte, & de Tanaüs roi de Scythie, avant les Assyriens.

Nous verrons dans la suite si toutes ces assertions du P. Salian sont fondées. Diodore de Sicile, dont le témoignage lui paroît être d'un si grand poids, pouvoit lui apprendre qu'avant Ninus, l'Asie avoit eu des Rois.

*Lib. II, p. 118.*

Au reste, le P. Salian n'est pas le seul qui rejette les dynasties Chaldéenne & Arabe. Alstedius les *compte pour rien*, parce que l'origine de l'empire Assyrien, sous Bélus, tombant à l'an du monde 1719, il faudroit qu'elles eussent précédé le déluge. Jacques Cappel n'en fait pas même mention : ce Savant, à l'an du monde 1822, 2178 avant J. C. rapporte les différens calculs des Anciens sur le commencement & la durée de l'empire Assyrien : & pour les concilier, il se contente de dire, dans un ouvrage qu'il annonce comme appuyé sur des démonstrations mathématiques, que les treize cents ans de Trogue Pompée, &c. commencent à la mort de Bélus, dont plusieurs Écrivains ont omis le règne, parce qu'on le regardoit plutôt comme un Dieu que comme un Roi ; que les soixante ans (soixante-cinq ou cinquante-cinq) qu'Eusèbe (dans Pontac & dans le Grec de Scaliger) donne à Bélus, & les treize cents soixante de Ctésias, doivent se prendre de la fondation de Ninive; qu'il faut lire dans Velléius Paterculus treize cents soixante-dix ans au lieu de mille soixante-dix ; que les quatorze cents ans de Diodore de Sicile commencent à l'établissement de l'empire de Babylone par Bélus, lequel a précédé le règne de ce Prince à Ninive ; & qu'enfin au lieu de cinq cents vingt ans, on doit lire dans Hérodote quinze cents vingt ans qui remontent à la naissance de Cus fils de Cham.

*Thesaur. Chron. p. 163—167, 168, edit. 1637.*

*Hist. sacr. & Exot. p. 45, 46, ed. 1613.*

Cappel place la naissance de ce personnage environ l'an du monde 1662, deux mille trois cents trente-huit ans avant J. C. Nemrod son fils, que ce Savant prend pour Bélus, aura, selon lui, commencé à régner à Babylone l'an du monde 1781, à Ninive l'an 1821, & sera mort l'an 1881, huit ans après la naissance de Tharé. Ces différentes dates supposées,

*Id. p. 170.*

Cappel place la fin de l'empire Aſſyrien, auquel il donne treize cents ſoixante ans de durée, à l'an 819 avant J. C. après la mort de Sardanapale.

Il s'en faut bien que toutes ces époques ſoient prouvées mathématiquement : mais ce qui mérite d'être obſervé, c'eſt la marche de Cappel (ſemblable à celle de Scaliger). Il trouve, dans le calcul d'Euſèbe, que Sardanapale eſt mort l'an 818 avant J. C. Voilà le point fixe, comme plus connu, parce qu'il eſt moins ancien, d'où il remonte à l'origine de l'empire Aſſyrien; & les variétés, il les cherche à l'origine de cet Empire. Nous verrons dans la ſuite M. Fréret prendre la route oppoſée; en quoi, je ſuis obligé de le dire, la manière dont il procede, eſt moins critique que celle de Cappel.

Ce dernier Savant remarque judicieuſement, au ſujet de Ninus, que les Anciens, peu inſtruits de l'hiſtoire de ſes ſucceſſeurs, lui ont attribué, ainſi qu'à Sémiramis, ce que les autres Rois d'Aſſyrie ont fait d'éclatant, & même les grandes actions de Bélus.

*Page 46. De même, Saüan, ci-d. p. 365.*

Cette obſervation eſt adoptée par Edward Simſon qui, ſur l'empire Aſſyrien, & la conciliation des Anciens à ce ſujet, ne fait exactement que copier Cappel, mais en avançant les époques de trois ans, parce qu'il place la naiſſance de J. C. trois années plus tard que Cappel, l'an du monde 4003.

*Chron. Cathol. part. I, p. 16, 17, édit. 1652; part. II, p. 34.*

Chez Bucholcer, l'empire Aſſyrien commence ſous Nemrod, premier Roi, ſuivi de Bélus, environ deux mille cent quatre-vingt-trois ans avant J. C. & finit, d'après Diodore de Sicile, au bout de treize cents ſoixante ans, l'an 823 avant J. C.

*Index Chronol. p. 5, 21, edit. 1634.*

Nous allons voir maintenant des Critiques qui, ſans pourtant abandonner l'Ecriture ni les Peres, ſavent trouver dans l'hiſtoire profane un point fixe duquel dépende leur Chronologie.

Chriſtophorus Helvicus, dans ſon *Théatre hiſtorique chronologique*, donne, d'après Scaliger, la ſuite des rois d'Aſſyrie, & ſans faire mention d'Herodote, procède de cette manière pour trouver le commencement de l'empire Aſſyrien.

*Chronol. univerſ. [illegible], edit. 1618.*

Théât. Hist. & Chronol. édit. 1651, pag. 5, dern. col.

Il obſerve d'abord, toujours d'après Scaliger, qu'il faut, pour fixer ce commencement, remonter, comme dans les autres points de l'hiſtoire profane, *a poſteriori*, c'eſt-à-dire, de la chute même de cet Empire, & du commencement de celui des Mèdes par Arbace; & partant du règne de Cyaxare qui tombe à la deuxième année de la XXXVII.[e] Olympiade, ſix cents vingt-huit ans avant J. C. il place celui d'Arbace à l'an 871 avant la même époque.

Pag. 58, 59.

Mais l'embarras, ſelon Helvicus, c'eſt que les Écrivains ne s'accordent ni ſur la durée de l'empire des Aſſyriens, ni ſur le nombre de leurs Rois. Ce Chronologiſte s'arrête à deux principaux calculs; le premier de Jules Africain, lequel donne une ſuite des Rois d'Aſſyrie qui, ſelon Helvicus, doit remonter au-delà du déluge; le ſecond de Juſtin, dont le réſultat s'accorde mieux avec l'Écriture, & avec ce qu'il appelle l'ère de Babylone. Car, dit Helvicus, ſelon l'Abréviateur de Trogue Pompée, l'empire des Aſſyriens a duré treize cents ans, de Ninus à Sardanapale : ajoutant à cette ſomme cinquante-cinq ans, de Bélus (Nemrod), & la ſomme totale treize cents cinquante-cinq, à huit cents ſoixante-onze (commencement du règne d'Arbace), on a deux mille deux cents vingt-ſix ans avant J. C. ce qui tombe preſque à l'époque de l'ère Babylonienne fixée (par Scaliger) à l'an du monde 1717 ou 1718, 2482 de la période Julienne, 2230 avant J. C.

Lib. 1, c. 2.

Une autre raiſon qui engage Helvicus à préférer ce dernier calcul, c'eſt qu'il s'accorde mieux avec Ctéſias qui donne treize cents ſoixante ans de durée à l'empire Aſſyrien. L'ère de Babylone, dans Helvicus, eſt l'époque des obſervations dont j'ai parlé ci-deſſus. De la priſe de Babylone par Alexandre, à la chute de l'empire Aſſyrien, ſous Sardanapale, on compte cinq cents quarante-trois ans, leſquels ajoutés à treize cents ſoixante, donnent dix-neuf cents trois, date des obſervations Chaldéennes.

Ci-d. p. 361.

Helvicus finit en obſervant que la plupart des Chronologiſtes, pour trouver le commencement de l'empire Aſſyrien, prennent,

prennent, non celui du règne de Cyaxare, mais la fin du règne d'Aftiage, qu'ils font de trente-cinq ans avec Hérodote: ils uniffent cette fin au commencement du règne de Cyrus, ce qui, dit-il, peut faire une différence de cinq ans de moins.

Ces raifons ne font pas impreffion fur Marsham. Après avoir parlé des Rois d'Affyrie, dont l'Ecriture fait mention, ce Savant donne d'abord la fuite des Rois de cet Empire, d'après Diodore de Sicile, Eusèbe & le Syncelle; il ajoute les témoignages qui peuvent l'appuyer, & termine les réflexions qu'il fait fur cette fuite, en difant qu'elle n'eft proprement fondée que fur l'autorité de Ctéfias, qui prefque en tout eft d'un fentiment différent de celui d'Hérodote : & quoiqu'il croie la Chronologie du premier de ces Hiftoriens très-incertaine, voici cependant comment il en préfente le réfultat le plus vraifemblable.

*Can. Chron. pag. 509 — 516, edit. Franeq. 1696.*

*Pag. 516 — 522.*

*Page 521.*

Selon Juftin, les Mèdes régnèrent trois cents cinquante ans; ce qui fait foixante-huit ans pour les deux derniers rois Mèdes dont Ctéfias ne donne pas les années de règne. La première année de Cyrus, ou la dernière des Mèdes, tombe à l'an 4154 de la période Julienne : de quatre mille cent cinquante-quatre, ôtez trois cents cinquante, refte trois mille huit cents quatre; de ce refte ôtez treize cents (avec Juftin), le commencement de Ninus tombera à l'an 2504 de la période Julienne. *Nihil occurrit*, ajoute Marsham, *quod ad Ctefiæ calculos propiùs accedere videatur.*

*Page 526.*

Ce Chronologifte donne de même la durée de l'empire d'Affyrie d'après Hérodote, ainfi que celle du règne des Mèdes; & abandonnant une idée que la lecture de Cappel lui avoit fans doute fournie, pour rapprocher Hérodote de Ctéfias, laquelle étoit de lire quinze cents au lieu de cinq cents, il ajoute les paffages des Anciens qui peuvent favorifer la Chronologie du premier de ces Hiftoriens.

*Pag. 522 — 528.*

*Daventr. 1649, p. 35.*

*Ci-d. p. 5[illegible].*

Voici comment il calcule d'après cette Chronologie : Aftyage eft détrôné par Cyrus la première année de la LV. Olympiade, 188 de Nabonaffar; ôtez de-là cent cinquante ans (le règne des Mèdes), vous retombez à Dejocès,

*Ibid. p. 524.*

& à l'an 38 de Nabonaſſar, 4005 de la période Julienne; retranchez de quatre mille cinq, cinq cents vingt ans des Aſſyriens, vous aurez l'an 3485 de la période Julienne pour le commencement de leur Empire : mais comme Hérodote ne nous dit pas combien de temps dura l'autonomie des Mèdes, on ne peut fixer d'une manière abſolument certaine, d'après ſon calcul, le commencement de l'empire Aſſyrien.

Plus bas, Marsham obſerve que la défection de Déjocès diminua bien l'empire Aſſyrien, mais ne le détruiſit pas; il finit par ces mots : *Ob incertitudines tantas, Cteſianæ Aſſyriorum Medorumque regum ſucceſſiones ad ſcientiam temporum parum conducere videntur.* Il faudroit d'abord, ajoute-t-il, fixer l'époque d'Arbace (on voit qu'il raiſonne comme Helvicus), ce qu'aucun des Anciens ni des Modernes n'a fait. Ce Chronologiſte va plus loin : *Neque ante primum Cyri annum*, dit-il ailleurs, *occurrit certum Chronologiæ fundamentum.*

*Lib. cit. p. 528.*

*Id. p. 523.*

Juſqu'ici nous avons vu les Critiques & les Annaliſtes ſe contenter pour l'ordinaire de choiſir entre Hérodote & Ctéſias, ou même reſter indécis entre ces deux Hiſtoriens, ſans que aucun les concilie ; peut-être les Chronologiſtes de profeſſion nous ſatisferont-ils davantage ſur cette matière.

A la tête de ceux-ci paroît Joſeph Scaliger, le premier, ſans contredit, qui ait poſé les fondemens de la Science des temps.

On ſait que Porphyre, dans ſon Ouvrage contre les Chrétiens, plaçoit Sanchoniaton du temps de Sémiramis, reine des Aſſyriens; & cette Princeſſe, avant le ſiége de Troye, ou vers ce temps-là. Selon Marsham, le calcul de Porphyre eſt ici le même que celui d'Hérodote; & Dodwel paroît approuver cette explication. *This matter*, dit-il, *is excellently accounted for by the learned and judicious Sir John Marsham, who shews that Porphyry herein followed the more likely account of Herodotus, though Cteſias's larger account had the luck to be more received.*

*Euſeb. Præp. Evang. lib. 1, p. 31, edit Viger. 1628.*

*Lib. cit. p. 522.*

*A diſcourſe concern. Sanchoniat. p. 4, 1681.*

Mais Scaliger prétend que l'époque aſſignée à Sémiramis, dans le fragment de Porphyre, eſt fauſſe; & pour prouver

*Not. in fragm. ad calc. Op. de Emend. Tempor. p. 36 — 39, edit. 1598.*

que le règne de cette Princeſſe a précédé le ſiége de Troye au moins de mille ans, il détermine le commencement de celui de Ninus. Dans les livres des Grecs, dit-il, l'Empire le plus ancien eſt celui des Aſſyriens, dont le ſiége principal a été Ninive, bâtie par Aſſur, ſelon l'Écriture. Cteſias & Diodore de Sicile comptent trente Rois, de père en fils, de Ninus, mari de Sémiramis à Sardanapale, & treize cents ſoixante ans de règne; ce qui donne de Ninus à Cyaxare ſeize cents deux ans, & l'an 2481 de la période Julienne pour la première année de Ninus, puiſque le commencement du règne de Cyaxare tombe à l'an 4083 de cette période.

Ce calcul s'accorde avec l'époque de l'ère Chaldéenne. La priſe de Babylone par Alexandre tombe à l'an 4383 de la période Julienne; de ce nombre ôtez dix-neuf cents deux ans, reſte deux mille quatre cents quatre-vingt-un. Scaliger conclut de-là que les Chaldéens datoient de la première année de Ninus, & non du règne de Nemrod, parce qu'ils ne connoiſſoient pas de Roi plus ancien que Ninus, ni d'Empire dont le commencement remontât plus haut que celui des Aſſyriens.

Ce Savant place en conſéquence le *No rouz* Chaldaïque, (le commencement du Printemps) au 8 Avril de l'an du monde 1717, lequel répond à l'an 2481 de la période Julienne, & réfute Euſèbe qui ne compte que douze cents dix-huit ans du commencement de Ninus à Sardanapale.

Reſte, ſur Sémiramis, la difficulté des cinq générations qu'Hérodote *(l)* met entre cette Princeſſe & Nitocris femme de Labynite (ou Nabuchodonoſor), à laquelle Scaliger prétend que l'hiſtorien Grec a raiſon d'attribuer les ouvrages faits pour la ſûreté de Babylone, que Diodore donne à Sémiramis. Trois générations, dit-il, ſont cent ans, ſelon

*Lib. cit. p. 35.*

---

*(l)* Ἐν δὲ δὴ καὶ γυναῖκες δύο. Ἡ μὲν πρότερον ἄρξασα, τῆς ὕστερον γενεῇσι πέντε πρότερον γενομένη, τῇ οὔνομα ἦν Σεμίραμις. . . . Ἡ δὲ δὴ δευτέρη γενομένη ταύτης βασίλεια, τῇ οὔνομα ἦν Νίτωκρις ([illegible] γενομένη τῆς πρότερον ἀρξάσης) . . . . *Lib. 1, p. 84.*

le calcul d'Hérodote; les cinq donneroient donc à peine cent soixante-sept ans. Comment accorder cela avec le même Hérodote qui venoit de donner cinq cents vingt ans de règne aux Assyriens dans la haute Asie, aux Mèdes une autonomie de *quelques siècles* (cela n'est pas dans Hérodote), avant qu'ils se soumissent à Dejocès? Il faut encore ajouter quatre règnes jusqu'à Astyage qui commandoit aux Mèdes dans le même temps que Nitocris régnoit sur les Chaldéens. Tout cela réuni fait certainement plus de cinq générations ou cent soixante-dix ans. De-là Scaliger conclud qu'il faut lire dans Hérodote πεντήκοντα, cinquante, au lieu de πέντε, ce qui donne plus de seize cents soixante-six ans, en remontant de la fin de Nabuchodonosor à Ninus.

L'erreur, selon ce Savant, est venue des copistes, & ne doit pas étonner. Ils ont fait dire à Diodore de Sicile, que, selon Hérodote, le règne de Cyaxare avoit commencé la deuxième année de la XVII.[e] Olympiade, tandis qu'ils devoient lire la XXXVII.[e]

Cette preuve n'est pas d'une grande force. Usférius, &, après lui, Desvignoles, ont fort bien remarqué que Diodore, dans le passage que cite Scaliger, donne le nom de Cyaxares à Dejocès dont le règne a dû en effet commencer, selon le calcul d'Hérodote, à la deuxième année de la XVII.[e] Olympiade.

*Lib. cit. t. II, p. 212, 229.*

On voit au reste que Scaliger suit en tout Ctésias & Diodore de Sicile. Comme il soutient qu'Assur, fondateur de Ninive, est le même personnage que Ninus, mari de Sémiramis, & qu'il trouve soixante-un ans entre le déluge & Assur, il prétend que le calcul de l'Écriture s'accorde avec les Auteurs profanes, & s'élève contre ceux qui supposent un si grand nombre d'années entre le déluge & la sortie d'Égypte.

*Lib. cit. p. 39; & Animadvers. in Eusèb. p. 15.*

On verra plus bas si la correction de Scaliger sur le πέντε d'Hérodote est nécessaire. Le commencement d'un Empire, tel que celui des Assyriens, moins de cent ans après le déluge, doit déjà faire quelque difficulté : il est

bon d'ailleurs d'obſerver que ce Chronologiſte ne dit rien de la contradiction qui ſe trouve entre les cinq cents vingt ans d'Hérodote & les treize cents ſoixante de Ctéſias, quoiqu'il remarque les autres différences qui partagent ces deux Hiſtoriens, & qu'en adoptant le calcul de Ctéſias, il l'accuſe de vouloir le plus ſouvent contredire, & par erreur & par jalouſie, Hérodote, le père de l'hiſtoire.

Dans ſon grand ouvrage ſur la chronique d'Euſèbe, Scaliger ſuit le même calcul. D'abord, dans ſes notes ſur le Grec, il fait naître Moyſe l'an 780 de l'empire Aſſyrien, 17 de Soſarès, vingt-deuxième Roi. Dans ſes remarques ſur les Ouvrages chronologiques du ſavant Évêque, il prétend que ſon objet (d'Euſèbe) en retranchant quatre Rois du catalogue de Jules Africain, a été de faire *coïncider* le temps de la priſe de Troye avec le règne de Theutanen, vingt-ſeptième roi Aſſyrien, qu'on diſoit avoir envoyé du ſecours à Priam, & de rapprocher la naiſſance d'Abraham, qu'il place à l'an 43 de Ninus, & par-là l'époque de Moyſe.

*Page 414.*

*Animadverſ. p. 14, 63.*

Scaliger trouve que, dans le calcul de Ctéſias & de Jules Africain, l'empire Aſſyrien a fini l'an 97 avant la première Olympiade. En conſéquence, dans ſes *Canons Iſagogiques*, après avoir placé le commencement du règne des anciens Chaldéens à l'an 1989 de la période Julienne, celui du règne des Arabes dans la Babylonie à l'an 2213, il compte de la première année de cette Période au commencement du règne des Aſſyriens, c'eſt-à-dire, à Bélus, ſelon Jules Africain, 2356; — au déluge univerſel, 2419; — à l'ère Babylonienne & au commencement de Ninus, ſelon les regiſtres des Mèdes, 2480; — au commencement de Ninus, ſelon Euſèbe, 2697.

*L. II, p. 124.*

Cela fait voir que Scaliger adopte de préférence le catalogue & le calcul de Jules Africain : & en effet il donne plus bas, d'après cet Écrivain, la dynaſtie des Chaldéens de ſept Princes, pendant deux cents vingt-quatre ans; celle des Arabes de ſix Princes, pendant deux cents ſeize ans. Ces deux dynaſties ſont ſuivies de celle des Aſſyriens, qui, de

*Page 137.*

Page 138. Bélus à Sardanapale, comprend quatorze cents quatre-vingt-quatre ans, lesquels, avec les quatre cents quarante des deux dynasties précédentes, font du premier roi Chaldéen à Sardanapale, dernier roi Assyrien, dix-neuf cents cinquante-deux ans.

Mais il place le commencement équinoxial de l'ère des Chaldéens à l'an 18 de Sémiramis, au lieu que dans son ouvrage *de Emendatione temporum*, il l'avoit placé à la première année de Ninus. Scaliger rend plus bas raison de ce changement. Après avoir répété ce qu'il avoit dit ailleurs sur le commencement de l'empire Assyrien, il ajoute que c'est selon le calcul de Ctésias, que la première année de l'ère Assyrienne (ou Babylonienne) tombe au commencement du règne de Ninus; mais que, suivant Jules Africain, qui présente quarante-un Rois, elle aura commencé à l'an 18 de Sémiramis : ce qui lui paroît plus vraisemblable, à cause de la célébrité du règne de cette Princesse qui a rebâti, augmenté & embelli Babylone l'an 13 de son règne, selon le calcul d'Orose; & cet évènement, comme l'on voit, n'est éloigné que de cinq ans de l'ère de Babylone.

Pages 286, 287, 321.

Page 321. Ces rapports lui font dire : *Ctesiam ut erat homo vanissimus, aliquot Reges detraxisse minimè dubitamus, ut æram Chaldæorum initio Nini accommodaret.*

Certainement c'est faire un crime à Ctésias d'une chose à laquelle il y a apparence qu'il ne pensoit guère.

Ce que je trouve de plus important dans Scaliger, c'est ce qu'il ajoute sur les dynasties antérieures aux Assyriens. *Non primus Belus*, dit ce Savant, *in partibus Orientis regnavit, ut maximæ parti Historicorum placuit. Nam ante Belum Arabes in Babyloniâ; ante illos Chaldæi ibidem regnum obtinuerunt. Et ut Chaldæos Arabes, sic illos Assyrii de regni possessione deturbârunt.*

Page 319.

Page 320. Ce qu'il dit pour concilier les Anciens sur la durée de l'empire des Assyriens, & du nombre de leurs Rois, ne regarde presque que *Velleïus Paterculus*, lequel, selon lui, bien entendu & combiné avec *Æmilius Sura*, donne, comme

Juſtin, treize cents ans à l'empire Aſſyrien ; mais ce Savant ne fait aucune mention des cinq cents vingt ans d'Hérodote. Les auroit-il pris pour la durée du règne des Aſſyriens ſimplement dans la haute Aſie ?

En deux mots, voici les principes de Scaliger. Sans les rois Medes, on n'auroit pas l'époque de Belus ; ni celle d'Arbace, premier roi Mède, ſans la première année de Cyaxares, laquelle tombe à la deuxième année de la XXXVII.[e] Olympiade.

*Page 321.*

*Page 322.*

J'ai cru devoir m'étendre ſur ce que Scaliger dit de la durée de l'empire Aſſyrien, parce que ce Savant peut être regardé comme l'Auteur de la Science chronologique. Nous allons voir le P. Petau, ſon émule, réfuter une partie des raiſons ſur leſquelles poſe ſon ſyſtème : *Ne*, dit le ſavant Jéſuite . . . . *pars ulla Scaligerianæ doctrinæ eadem contagione falſitatis infecta, animadverſionem noſtram effugiat.*

*Doctr. Tempor. tome II, p. 30, edit. 1627.*

D'abord le P. Petau, dans ſon premier volume, attaque le commencement de l'ère Chaldéenne, que Scaliger place à l'an du monde 1717, 2481 de la période Julienne. Je ne préſenterai pas ici les calculs qu'il emploie pour cela. Indépendamment de la contradiction où Scaliger tombe avec lui-même, ſur le règne Aſſyrien dans lequel il place cette époque, une raiſon qui paroît décisive contre lui, c'eſt que, dans ſes principes, l'origine de l'empire Aſſyrien doit remonter au-delà du déluge, ſi l'ère Chaldéenne a commencé l'an 18 de Semiramis; ou du moins à l'an 9 du déluge, ſi elle a commencé au règne de Ninus, puiſque ce Chronologiſte place ce Prince, ſucceſſeur de Belus qui a régné cinquante-cinq ans, à l'an 64 du déluge.

*Id. tome I, pag. 280 — 286.*

*Ci-d. p. 371, 374.*

*Doctr. Temp. t. II, p. 285.*

L'erreur de Scaliger venoit, comme le remarque fort bien le P. Petau, de ce qu'après avoir fixé l'époque de l'ère Chaldéenne au commencement de Ninus, l'an du monde 1717, il l'avoit enſuite placée à l'an 18 de Semiramis, la faiſant toujours répondre à l'an du monde 1717 ; ce qui devoit l'obliger de rejeter au-delà de ce terme le règne de Ninus, & de placer Belus avant le déluge. *Hoc divini*

*Chronologi decretum*, ajoute le P. Petau, *Belum qui est Nembrodus, Babylonicæ Turris ædificator, sexaginta & quatuor annis ante diluvium regnare cœpisse, Ninum verò novem. Nescio an turpius aliquid ulli mortalium excidere possit : hoc scio nullum ad hanc diem insignius cujusquam erratum & ad stuporem vehementius extitisse.* Tel est le ton dont les Savans se réfutoient dans le XVII.^e siècle, & qui commence à reprendre sur la fin du XVIII.^e

Le P. Petau répète les mêmes raisonnemens dans son second volume, mais sur-tout le résultat qui, dans le système de Scaliger, recule l'origine de l'empire Assyrien au-delà du déluge. Scaliger place la création à l'an 764 de la période Julienne ; le déluge à l'an 1657 du monde : les Assyriens ont régné quatorze cents quatre-vingt-quatre ans ; ôtez de ce nombre quatorze cents vingt, du déluge à Sardanapale, dont la mort tombe à l'an 3077 du monde ; reste soixante-quatre ans avant le déluge, pour le commencement du règne des Assyriens.

*Page 30.*

*Page 31.*

Le P. Petau prend ensuite la défense d'Eusèbe, qui a cru devoir plutôt suivre Ctésias & Justin, que Jules Africain, & dont le calcul moins long s'accorde mieux avec l'Écriture.

La méthode que suit le P. Petau pour fixer le commencement de l'empire Assyrien, paroît assez simple ; mais, dans le fond, & quoiqu'elle mène à un résultat vraisemblable, elle n'est pas plus certaine que celle qu'emploie Scaliger. Il fait, comme ce Savant, des suppositions qu'on peut avec le même droit lui contester. Après avoir rapporté les sentimens d'Hérodote, de Ctésias, de Diodore de Sicile, de Justin, d'Eusèbe, sur la durée de l'empire Assyrien, le P. Petau, sans les concilier, choisit les treize cents ans de Justin, à compter de Bélus, avec trente-sept Rois. Pour en fixer le commencement, il prend la première année du règne de Cyrus, laquelle, à ce qu'il prétend, du consentement de tous les Chronologistes, tombe à la première année de la LV.^e Olympiade, & est la plus sûre de toutes les époques. Cette première année, selon le même Savant, répond à l'an

*Pages 32, 33.*

4155 de la période Julienne : du Déluge à Cyrus, on compte dix-fept cents foixante-neuf ans. C'eft dans cet intervalle, dit-il, qu'il faut placer tous les Empires qui ont précédé celui des Perfes, & même dans un intervalle plus court, parce qu'ils n'ont commencé qu'après la divifion des Langues. Il ôte en conféquence cent ans, du Déluge à Phaleg ; refte feize cents foixante-neuf. D'après Ctefias & Diodore, le favant Jéfuite donne trois cents dix-fept ans à l'empire Mède, lefquels ôtés de 4154 de la période Julienne, il refte trois mille huit cents trente-fept pour la fin de l'empire Affyrien. Le même calcul donne quatorze cents cinquante-deux ans, du déluge à l'empire des Mèdes ; defquels ôtant les treize cents ans de l'empire Affyrien, on retombe, pour le commencement de cet Empire, à l'an 1809 du monde, 2539 de la période Julienne.

Mais il me femble que ce n'eft pas là fixer affez folidement une des plus importantes époques qu'il y ait dans l'Hiftoire ancienne : car on peut contefter au P. Petau fes treize cents ans de l'empire Affyrien, fes trois cents dix-fept de celui des Mèdes ; & alors il eft dans le cas de ce qu'il reproche à Scaliger.

C'eft cependant en conféquence de ce calcul, que le favant Jéfuite traite de fables les règnes des Chaldéens & des Arabes, qu'Eusèbe nous a donnés d'après Jules Africain. Il remarque avec raifon que, dans la Chronologie de Scaliger, ces dynafties feroient de beaucoup antérieures au déluge. Cependant il veut bien les fouffrir, fi on les place dans le temps même où l'empire Affyrien exiftoit : *Aut iifdem*, dit-il, *quibus Affyrii florebant, temporibus extitiffe.* En effet, dans fes Tables Chronologiques, il place le commencement du règne des Arabes à l'an du monde 1809, collatéralement au règne de Bélus.

*Page 518.*

Rupertus qui reproche au P. Petau le jugement qu'il porte de ces dynafties, devoit faire attention à ce que vient de dire le favant Jéfuite, d'autant qu'il (Rupertus) fait régner les Chaldéens & les Arabes à Babylone, dans le même

*In Synopf. P. ad. p. 26, 27.*

temps que Ninus & ses successeurs commandoient à Ninive. La conquête de la Babylonie par Ninus, qui fait mettre à mort le Roi de cette contrée, le conduit à cette solution; & comme il prend Nemrod pour la tige des rois Babyloniens, il conclud que Ninus ne pouvoit sortir de ce personnage.

*Page 27.*

Je reviens au P. Petau. Sur les observations Chaldéennes citées par Callisthène, lesquelles, selon le calcul du P. Petau, doivent tomber à l'an 95 du déluge, 1751 du monde: ce Savant déclare que, si elles ont cette antiquité, il faut qu'elles aient précédé l'empire Assyrien, & même la dispersion du genre humain, ce qu'il n'est pas éloigné d'accorder.

Le P. Petau présente ensuite une Table de la multiplication du genre humain par un seul des enfans de Noé, qui est supposé avoir des enfans à dix-sept ans, ainsi que ses descendans, & prouve par cette Table qu'à l'an 153 du déluge (commencement du règne de Bélus), & sur-tout à l'an 208 (règne de Ninus), l'empire Assyrien a pu répondre à ce qu'en disent les Anciens : mais en même temps il regarde comme fabuleux le récit de Diodore sur l'armée de Ninus.

*Pages 34, 35; & Strauch. Breviar. Chron. p. 360. 362. edit. 1686.*

On verra, dans la seconde partie de ce Mémoire, que le calcul du P. Petau, quand on ne l'admettroit pas dans toute sa rigueur, suffit pour l'époque qu'il assigne à l'empire des Assyriens.

Ce Savant reconnoît que leur Monarchie, loin de se soutenir dans le même état de grandeur, n'a quelquefois eu que l'ombre d'un Empire. C'est pour cela, dit-il, qu'il n'est pas fait mention de leurs Rois dans l'Histoire ancienne, & que l'Écriture n'en parle pas.

Quand à ce Teutanes, vingt-sixième Roi depuis Ninus, que l'on prétend avoir envoyé du secours à Priam, le P. Petau croit prouver par l'époque qu'il donne de la prise de Troie, qu'il y a dans cette supposition un anachronisme de soixante ans environ; cette catastrophe étant de l'an 2530 de la période Julienne, qui répond à l'an 13 de Thineus, vingt-huitième roi Assyrien, selon Eusèbe que suit le savant Jésuite.

Conringius, après avoir préféré Hérodote à Ctésias pour l'époque du commencement de l'empire Mède, suit le même plan pour l'empire Assyrien. Ce Savant reconnoît d'abord que la première question éclaircie conduit à la solution de la seconde, & présente ensuite les différens témoignages des Auteurs anciens sur la durée de l'empire Assyrien. Il lit dans Diodore de Sicile treize cents ans au lieu de quatorze cents, & les sentimens ne lui paroissent pas moins partagés, quand il est question de l'étendue de cet Empire & du nombre de ses Rois.

*Herm. Conring. de Assyr. & Persar. imp. exercit. Francof. 1645. C. VI, p. 31.*

*L. II, p. 115, 118.*

*Lib. cit. p. 32.*

Dans le conflict d'opinions, qui résultent des différens témoignages qu'il rapporte, Conringius croit devoir adopter ceux qui s'accordent le mieux avec l'Écriture sainte. On voit qu'il procède comme Génébrard. En conséquence ce Critique pense que, du temps d'Abraham, l'empire Assyrien n'existoit *peut-être* pas encore, ou qu'au moins il est vraisemblable que cet Empire dépendoit alors de celui d'Élam. Ce que Balaam dit des Assyriens, en s'adressant aux Cynéens, détermine Conringius à regarder l'empire d'Assyrie comme existant alors : mais ce n'est proprement que sous Phul qu'il lui donne quelqu'étendue en-deçà & au-delà de l'Euphrate.

*Page 33.*

*Cit. p. 36.*

*Lib. cit. p. 34.*

*Numer. 24, 22.*

*Lib. cit. p. 35.*

Ces principes posés, plus que prouvés, Conringius, pour tirer quelque chose de certain de ce qu'on trouve dans les Anciens relativement à l'empire Assyrien, commence par assurer (*utique jam sole est clarius*, dit-il) que l'étendue immense de cet Empire pendant plus de treize cents ans, est une fable, puisque c'est sous Salmanasar & Sennacherib que les Assyriens ont été maîtres de l'Assyrie.

*C. VII, p. 35.*

*Page 36.*

On peut répondre que ces nouvelles conquêtes n'excluent pas des conquêtes antérieures.

Conringius ajoute que, si l'époque du fondateur de Ninive remonte au temps de Nemrod, il ne voit rien dans l'Écriture qui détruise ni qui confirme ce qu'on dit de ses conquêtes en Asie : tout cela lui paroît pris de Ctésias. *Quis autem*, dit-il, *fabuloso, imò mendacissimo Scriptori fidem tutò commodet!*

Le savant Allemand croit de même, qu'on ne peut affirmer

*De Legib. l. III, t. II, p. 685, edit. Serr. 1578.*

quelle a été l'étendue de l'empire des Assyriens en Asie, combien de temps leur Puissance y a duré: & quoique Platon (peut-être, à ce qu'il croit, d'après Ctésias) rapporte que le royaume des Troiens dépendoit des Assyriens de Ninive, il aime mieux, en suivant Hérodote (qu'il prétend être plus d'accord avec l'Écriture) & Denys d'Halicarnasse, ne faire mention que des cinq cents vingt ans de règne des Assyriens dans la haute Asie. Par ce calcul, l'époque de cet Empire tomberoit à l'an 3478 de la période Julienne, & presque au temps de l'expédition des Argonautes. *Diu alios autem*, ajoute-t-il, *ante condidisse aliquod regnum Assyrios, extructis urbibus maximis, certum est.*

*Lib. cit. p. 35.*

*Page 37.*

Pourquoi donc, si l'empire Assyrien peut remonter à Nemrod, s'il a précédé, dans quelqu'état qu'on le suppose, l'époque donnée par Hérodote, pourquoi traiter si durement Ctésias à qui nous devons ces traits importans?

Conringius croit que Céphalion & Velleïus ont pu, par erreur, en lisant Ctésias, confondre la défection des Mèdes avec la guerre de Troye, & dire qu'il y avoit alors plus de mille ans que l'empire Assyrien existoit.

*Page 38.*

Ce Savant montre, après cela, qu'en suivant Hérodote pour la Monarchie des Mèdes, l'empire Assyrien supposé de treize cents soixante ans d'après Ctésias, commenceroit à l'an 2638 de la période Julienne, qui est l'an 118 de Phaleg, & par conséquent de la confusion des Langues. *Quo tempore*, dit-il, *Ninum urbem conditam, aut imperium aliquod Assyriorum cœpisse, latè per Asiam factis excursionibus non est vero absimile.* Mais il prétend que dans le calcul de Ctésias pour l'empire des Mèdes, celui des Assyriens précéderoit de cinquante-trois ans la naissance de Phaleg & même la fondation de Babylone.

La vérité semble arracher un aveu à Conringius en faveur de Ctésias. On verra plus bas s'il est impossible de suivre le témoignage de cet Historien, sans placer l'origine de l'empire Assyrien avant Babylone.

Conringius, après avoir fait mention des Auteurs qui paroiſſent ſoutenir Ctéſias (Trogue Pompée, Juſtin, Caſtor), ne voit qu'une manière d'expliquer raiſonnablement Jules Africain. *Fortaſſis verò ille*, dit-il, *ſecutus eſt aliqu m Autorem, qui annos illos Aſſyriacos definierit ultimo Nini urbis excidio, quod cum ultimâ Ciaxaris ætate convenit.* Dans cette ſuppoſition, la fin de l'empire Aſſyrien répondra à l'an 4118 de la période Julienne, & le commencement à l'an 2641, 121 de la confuſion des Langues. Conringius obſerve que *ce réſultat approche beaucoup de ce qu'il* vient de dire : *Neque aliqua*, ajoute-t-il, *in multitudine annorum fuerit abſurditas.* *Page 39.*

Ce Savant abandonne Scaliger, dont le calcul remonte au-delà du Déluge, & remarque qu'Émilius Sura qui, ſelon lui, ſuit Hérodote pour l'empire Mède, approche beaucoup de Ctéſias pour l'empire Aſſyrien ; il lit, dans le paſſage d'Émilius Sura, dix-neuf cents cinq ans, & les compte, non de la deſtruction de Carthage dans la troiſième guerre Punique, mais de la fin du royaume de Macédoine, qui répond à la dernière année de Perſée. Polybe de même compte cinquante-trois années du commencement de Philippe à la fin du royaume de Macédoine, celles de Perſée compriſes. Or la dernière année de ce Prince tombe à l'an 4545 de la période Julienne; ôtant de cette ſomme dix-neuf cents cinq, on a l'an 2641 : *Illum ipſum*, dit le ſavant Allemand, *quem modò collegimus putantes tempora Aſſyriaci imperii cum ultimo Cyaxaris, quo præterpropter videtur Ninus exciſa.* *Page 40.*

On voit avec étonnement Conringius appuyer par des témoignages formels & des ſolutions heureuſes Ctéſias, qu'il ne qualifie que de *Conteur de fables.* Cette manière de procéder fait voir que ce Critique ne ſavoit trop à quoi s'en tenir ſur cette matière.

Ses doutes s'étendent ſur les années de règne & juſque ſur les noms des Rois qui forment le Catalogue de Ctéſias, peut-être le premier qui ait fait connoître ces Rois aux Grecs. Conringius croit que cet Hiſtorien doutoit lui-même de ce qu'il rapportoit, parce qu'il dit (dans Photius) que, *C. VIII. P. 40.*

ſelon les uns, Sardanapale étoit fils d'Anakindarax ; ſelon d'autres, d'Anabaxare.

D'autres Critiques trouveront dans une pareille obſervation de la part de Ctéſias, une preuve de ſon exactitude, bien loin de dire comme Conringius : *Undè Cteſias illa ſit nactus, incertum ; procul dubio autem eâdem fide tradidit quâ cætera, hoc eſt nullâ, vel vehementer dubiâ.*

Ce Savant avoue de même qu'il ne ſait d'où Jules Africain a tiré les noms qu'il nous a conſervés, & qu'Euſèbe a interpolés à ſa manière. Il croit vraiſemblable qu'ils ſont différens de ceux de Ctéſias, parce que Jules Africain compte onze Rois de plus, & que le nom du dernier (*Monoſconcholeros*) n'a, à ce qu'il prétend, aucun rapport avec celui de Sardanapale.

*Page 41.*

Conringius obſerve qu'on ne voit, dans ce Catalogue, aucun des Rois Aſſyriens dont il eſt fait mention dans l'Écriture, malgré la célébrité de Salmanazar dont le nom ſe trouvoit dans les Annales des Tyriens, & de Sennachérib dont les Prêtres d'Égypte avoient parlé à Hérodote.

La réponſe eſt bien ſimple. Ces Princes ſont poſtérieurs à la priſe de Ninive par les Mèdes.

Enfin après avoir dit : *Regum illorum cùm nomina, tùm anni, incertâ admodùm fide videntur niti, imò conficta potiùs videntur, quàm verâ accepta traditione.* Le ſavant Allemand propoſe une conjecture ſur Ninus. Ce nom, dit-il, eſt peut-être une corruption de celui de Nemrod ; & de cette façon, ce monarque Babylonien a été mis au nombre des rois d'Aſſyrie, comme Bélus, dieu Chaldéen, eſt le premier roi d'Aſſyrie chez Jules Africain, quoique Ctéſias n'en parle pas ; comme on attribue la conſtruction de Babylone à Sémiramis reine d'Aſſyrie, contre le témoignage de Béroſe & celui de Firmicus qui cite Philon de Biblos & Dorothée-le-Sidonien.

*C. IX, p. 42.* *P. 42 — 47.*

Ces réflexions conduiſent Conringius aux antiquités Babyloniennes, dont il montre fort bien l'incertitude & même la fauſſeté. En conſéquence, ſi Épigène, dans Pline, ne parle

que de ſept cents vingt ans d'obſervations faites à Babylone, & Callyſthène de dix-neuf cents trois ans, tandis que, ſelon lui, les Babyloniens, au rapport de Panætius, ont obſervé pendant quatre cents ſoixante-dix mille ans, le thème des enfans à leur naiſſance, ces différences conſidérables le décident à regarder tout cela comme autant de fauſſetés; d'autant que Béroſe, à ce qu'il prétend, n'en parle pas, que les obſervations Chaldéennes connues des Grecs ne paſſent pas l'ère de Nabonaſſar. Mais ce Savant donne en même temps deux ſolutions importantes: la première, qu'Epigène qui vivoit peut-être l'an 720 de l'ère de Nabonaſſar, a pu compter les obſervations Babyloniennes depuis le commencement de cette ère juſqu'à ſon temps; la ſeconde, qu'il peut ſe faire que Calliſthène ait plutôt parlé de l'hiſtoire de Babylone, que des obſervations faites dans cette ville. En effet, ôtant de 4384 de la période Julienne, temps auquel Babylone a été priſe par Alexandre, dix-neuf cents trois ans, on retombe à 2481 de la même période, 62 du Déluge; & alors *terra*, nommée enſuite Babylone, *maximâ hominum parte*, dit Conringius, *videtur habitata*.

*Page 46.*

Je paſſe ce que ce Savant dit de Béroſe, dont il ne croit pouvoir défendre l'autorité, l'exactitude, qu'en prenant ſes cent cinquante mille ans d'antiquités Babyloniennes pour des jours; ce qui donne quatre cents ſeize ans, cent ſoixante jours: & ce nombre répond au temps écoulé entre Nabonaſſar & Alexandre.

*C. X, p. 45.*

*Page 49.*

C'eſt par l'Écriture que Conringius croit devoir fixer la certitude de l'hiſtoire de l'empire Babylonien; il penſe que les dix générations d'Adam à Noé ont donné lieu à ce qui eſt dit des dix rois de Babylone qui ont précédé le Déluge.

*C. XI, p. 50, 51.*

Ce Savant ne pouvoit parler des antiquités Babyloniennes, ſans faire mention des deux dynaſties Chaldéenne & Arabe données par Jules Africain. Il les cite ſur la foi de Scaliger: *Si credimus Scaligeri Euſebianis Græcis*, dit-il, ſans ſavoir

*Page 51.*

d'où Jules Africain les a tirées. Cependant il trouve dans l'Écriture que c'eſt à Babylone que le premier royaume un peu conſidérable a commencé. *Etiam verò*, ajoute ce Savant, *Cteſiæ fabulis conſtat, ante Aſſyrios imperio Babylonios floruiſſe.* C'eſt ce que lui apprend Diodore de Sicile.

Page 52. Bibliot. l. II, p. 90.

Mais les Chaldéens ont-ils eu un Empire indépendant pendant quatre cents quarante ans, & relevant enſuite des Aſſyriens ? C'eſt ce qui eſt *tout-à-fait incertain*, dit Conringius ; ſi cet Empire, ajoute-t-il, a exiſté, les Chaldéens auront été ſoumis par les Aſſyriens vers l'an 2963 de la période Julienne, puiſque Nemrod, fondateur de Babylone, a commencé à la naiſſance de Phaleg. Mais Jules Africain ne peut être expliqué qu'en diſant qu'Aſſur, premier roi de Ninive, aura peut-être ſoumis les Chaldéens qui, après avoir recouvré leur liberté, & régné quatre cents quarante ans, ſeront enſuite tombés ſous le fer des Aſſyriens.

Cid. p. 377.

Le P. Petau avoit déjà propoſé de placer ainſi ces deux dynaſties collatéralement aux rois d'Aſſyrie : on verra dans la ſuite l'uſage que je ferai de ces vues.

Ce qui réſulte des réflexions de Conringius, c'eſt une grande incertitude ſur l'hiſtoire des Aſſyriens : ſes préjugés contre Ctéſias l'empêchent d'appuyer ſur les vues de conciliation qu'il propoſe ſans paroître s'en apercevoir. L'Écriture, même d'après la lecture de ſes *Adverſaria*, paroît auſſi favorable à Ctéſias, qu'à Hérodote. Mais accoutumé à traiter le premier de *Conteur de fables*, il ne peut prendre ſur lui de ſuivre les conjectures qui lui échappent : de manière qu'on ne voit dans cet Ouvrage, plein d'ailleurs d'obſervations judicieuſes, que deux points d'établis ; 1.° que l'empire proprement dit des Aſſyriens a commencé cinq cents vingt ans avant la révolte des Mèdes ; 2.° qu'avant ce temps, il y avoit déjà une Puiſſance Aſſyrienne, au moins antérieure à Moyſe.

Nous avons vu le P. Petau adopter le calcul d'Euſèbe : le P. Riccioli, ſon confrère, s'attache à Jules Africain ; & tous deux ſont pour la longue durée de l'empire Aſſyrien.

Ce

Ce dernier suppose d'abord, ce qu'il prouve plus bas, que, selon la Vulgate & le texte Hébreu, combinés avec l'Histoire profane, 1.° il est *plus probable* que, de la création au commencement de l'ère Chrétienne, il s'est écoulé quatre mille cent quatre-vingt-quatre ans : 2.° qu'il est certain qu'il ne s'en est écoulé ni plus de quatre mille trois cents trente, ni moins de trois mille sept cents cinq. Le Déluge est placé en 1656 dans les deux premières suppositions, & en 1646 dans la troisième.

*Chronol. reform. t. I, p. 293, edit. 1669.*

La première preuve qui paroisse au P. Riccioli, établir avec assez de probabilité l'antiquité des Chaldéens, est prise des observations envoyées de Babylone par Callisthene, lesquelles remontent, selon lui, à l'an 2233 avant J. C.

Ce Chronologiste donne ensuite les rois Chaldéens & Arabes, & le Catalogue des rois Assyriens, de quatorze cents quatre-vingt-quatre ans, d'après Jules Africain. On sait qu'Eusèbe retranche quatre rois Assyriens, & omet (dans la traduction de S.^t Jérome) les treize rois Chaldéens & Arabes. Le P. Riccioli croit devoir rapporter les raisons qu'allèguent les Écrivains qui préfèrent le calcul de cet Évêque ; par exemple, que différens Auteurs ont beaucoup raccourci la durée de l'empire Assyrien, tel qu'Hérodote qui ne compte que cinq cents vingt ans *a Beli initio*, dit ce Chronologiste. Mais il se décide pour Jules Africain (qui d'ailleurs s'éloigne peu de Diodore de Sicile), comme plus habile dans la connoissance de l'antiquité : D'autant, dit-il, que l'espace qui se trouve entre le Déluge & l'ère Chrétienne, même selon le texte Hébreu, permet d'admettre ces quatorze cents quatre-vingt-quatre ans. Car en ajoutant aux quatorze cents quatre-vingt-quatre ans des Assyriens, cinq cents cinquante-neuf ans de Cyrus à Jésus-Christ, & le regne des Mèdes de trois cents dix-sept ans (dans Diodore), ou de deux cents cinquante-neuf (dans Eusèbe), on a deux mille trois cents soixante ans ou deux mille trois cents deux ; & ces deux sommes peuvent être comprises dans l'intervalle moyen (deux mille cinq cents vingt-huit)

*Page 224.*

*Page 225.*

du Déluge à J. C, & à plus forte raiſon dans le grand de deux mille ſept cents quatre-vingt-treize. Mais comme ce Savant ne compte que trois cents quatre ans, d'Arbace à la mort d'Aſtyage ; ce qui, avec les cinq cents cinquante-neuf de Cyrus à J. C. donne huit cents ſoixante-trois ans avant l'ère Chrétienne pour le commencement des Mèdes & la fin de l'empire Aſſyrien ſous Sardanapale, la ſomme totale devient moins conſidérable : ces huit cents ſoixante-trois ajoutés aux quatorze cents quatre-vingt-quatre des Aſſyriens, le commencement de Bélus tombe à l'an 2347 avant Jéſus-Chriſt ou 2346, les extrèmes compris.

*P. 228, 229.*

Quant aux dynaſties Chaldéenne & Arabe, le P. Riccioli convient qu'elles ne peuvent ſe ſoutenir que dans la Chronologie des Septante. En effet, s'il place le commencement de ces dynaſties après le Déluge, deux mille ſept cents quatre-vingt-ſix ans avant J. C. c'eſt dans la Table Chronologique où il ſuit le calcul de ces Interprètes ; calcul qu'il regarde comme plus probable que celui du texte Hébreu.

*Page 225.*

*Tome II, p. 7.*

Au reſte, lorſque le P. Riccioli cite Hérodote ſur l'empire Aſſyrien, ce n'eſt preſque qu'en paſſant ; & il lui fait dire ce qu'il ne dit pas, cinq cents vingt ans *a Beli initio.* L'hiſtorien Grec ne fait aucune mention, pas même dans tout ſon Ouvrage, du Bélus fondateur de l'empire Aſſyrien.

*Tome I, pag. 247, 249, 256.*

Strauchius n'a pas plus d'égard pour Hérodote, que le P. Riccioli. Ce Chronologiſte prétend qu'on ne doit pas préférer le témoignage de cet Hiſtorien à celui du plus grand nombre des anciens Écrivains, lui qui s'eſt trompé pluſieurs fois, par exemple, lorſqu'il avance que, juſqu'à Déjocès, les Mèdes n'eurent pas de Chef. D'ailleurs Hérodote ne parle des Aſſyriens qu'en paſſant ; & comme il ne marque ni le Roi auquel a commencé leur Empire, ni celui auquel il a fini, on ne peut tirer de ſes paroles aucune lumière : auſſi Strauchius lui préfère-t-il Ctéſias. Le ſavant Allemand défend ce dernier Hiſtorien contre Schotanus qui, avec Uſſérius, croit devoir s'en tenir à Hérodote. Selon Strauchius, les reproches que l'on fait à Ctéſias, portent également ſur

*Breviar. Chron. lib. IV, c. IV, p. 345, 357, 358, edit. 1686.*

*Page 348.*

*De 2.ª Ætat. Mundi, p. 126.*

Hérodote ; &, comme l'obſerve Ulric Huber, quarante ou cinquante ans que celui-ci a ſur Ctéſias, ne font point un préjugé en faveur d'un Hiſtorien, lorſqu'il eſt queſtion de faits paſſés quinze cents ans auparavant, & que celui qu'on lui oppoſe, a été à portée de conſulter lui-même les anciens monumens.

*De genuinâ Ætat. Aſſyriar.*

Pour ce qui eſt du ſentiment de Ctéſias, comme Diodore de Sicile ne le préſente pas d'une manière uniforme, Strauchius croit pouvoir ſuppoſer que la durée de l'empire Aſſyrien ne paſſoit guère treize cents ans dans cet Hiſtorien ; & ces treize cents ans comprennent auſſi le règne de Bélus. Ainſi ce Chronologiſte fait commencer l'empire Aſſyrien du temps de Phaleg, à Belus contemporain de Nemrod, s'il n'eſt pas lui-même Nemrod, l'an 2538 de la période Julienne, cinquante-ſept ans après l'époque de l'ère Babylonienne (c'eſt-à-dire, des obſervations faites à Babylone), laquelle, ſelon lui, a dû commencer, ou à la fondation de cette ville, ou à l'établiſſement de la monarchie Babylonienne : & comme il paſſe dans le Catalogue des rois d'Aſſyrie, les quatre Princes omis par Euſèbe, il place la fin de cet Empire à l'an 3838 de la période Julienne.

*Loc. cit. p. 349, 350.*

*P. 346, 347.*

Après avoir rapporté, ſur ces quatre Rois, les ſentimens contradictoires de Scaliger & du P. Petau, Strauchius ſe déclare pour Euſèbe, parce que ſon calcul s'accorde mieux avec le texte Hébreu & avec ce que Diodore de Sicile dit du monarque Aſſyrien ſous lequel arriva la priſe de Troie; tandis que le Catalogue de Jules Africain ne peut ſe ſoutenir que dans le calcul des Septante, à moins qu'on ne faſſe commencer l'empire Aſſyrien avant le Déluge.

*P. 353, 356, 364, 365.*

D'après ces raiſonnemens, Strauchius traite de fabuleuſes les dynaſties Chaldéenne & Arabe, antérieures à l'empire Aſſyrien.

*P. 363, 364.*

Il ne paroit pas que l'autorité des Chronologiſtes partiſans de Ctéſias, dont je viens d'expoſer le ſentiment, ait fait impreſſion ſur le P. de Tournemine. Cet habile Jéſuite, dans ſes *Diſſertations Chronologiques* [a], lui préfère Hérodote. A l'entendre, le nombre des partiſans de Ctéſias, étoit de ſon

[a] *Mém. [illegible] p. 448. 449. [illegible] 1703.*

temps, fort diminué. Cependant les raisons qu'il allègue, ne sont proprement que celles de Génébrard : il parle, d'après le P. Abram, d'Amraphel roi de Chaldée, du temps d'Abraham, & qui a dû précéder l'empire Assyrien; du silence de l'Écriture sur cet Empire; des conquêtes de David jusqu'à l'Euphrate, sans que l'on voie paroître ni roi Babylonien, ni roi Assyrien, pour s'y opposer; des noms Grecs que portent plusieurs Princes dans le Catalogue des rois Assyriens & Mèdes : enfin il prétend que le calcul d'Hérodote est le seul qui s'accorde avec l'Écriture, & place l'empire des Assyriens sur l'Asie, vers la fin du XIII.e siècle avant l'ère Chrétienne, parce qu'il croit que la révolte d'Arbace tombe à l'an 770 avant la même ère.

P. 435, 436.

Ci-d. p. 363, 364.

Jusqu'ici le P. de Tournemine suit des opinions qui ont été proposées avant lui. Mais ce qui lui est particulier, c'est de prétendre qu'Asarhaddon, fils & successeur de Sennachérib, est le mari de Sémiramis, le Ninus de Diodore de Sicile, & qu'il a commencé à régner l'an 709 avant J. C. Il est singulier de voir le même Prince porter, dans Tornielle, le nom de *Sardanapale,* & chez le P. Tournemine, celui de *Ninus :* c'est réunir les deux extrêmes.

P. 450, 451.

Ci-d. p. 364.

De-là le P. Tournemine attribue à Asarhaddon les conquêtes que Diodore donne à Ninus; &, selon lui, il suffit de comparer les exploits des deux Princes, pour voir que Diodore ne s'est trompé que dans les temps.

L. cit. p. 451.

Pour ce qui regarde Sémiramis, ses preuves sont qu'Hérodote comptant cinq générations entre cette Princesse & Nitocris, femme de Nabonassar (Nabuchodonosor), Sémiramis doit être la femme d'Asarhaddon. Les années à trente par génération, & le nombre des règnes se rapportent. Entre la première année d'Asarhaddon & la dernière de Nabuchodonosor, on compte cent quarante-sept ans; & le Canon de Ptolémée, cinq Rois. D'un autre côté, Hérennius Philon place Sémiramis deux mille ans après la fondation de Babylone. Eusthate, dans son Commentaire sur Denys Périégètes (vers 1006), parle de dix-huit cents ans.

Ap. Steph. Byzant. sub voce Βαβυλών.

Enfin pour répondre aux difficultés tirées de Diodore, le P. Tournemine distingue trois Sémiramis.

La première ( Isis ) femme du vrai Ninus ( Nemrod Osiris ), à peine connue des Chaldéens, & à laquelle il attribue ce que Diodore dit du commerce de Sémiramis avec son fils.

La seconde, Atossa, fille de Belochus roi d'Assyrie, la vraie fondatrice de l'empire Assyrien, auquel elle a ajouté la haute Asie. Cette Princesse devoit être chère aux Chaldéens, qu'elle mit en possession de Babylone; aussi l'appelèrent-ils *Beletaras*, *Princeps martia* : & de Bélétaras à la révolte des Mèdes, on compte, dit le P. Tournemine, selon Ctésias, cinq cents vingt ans. Ce sont les cinq cents vingt ans qu'Hérodote donne à l'empire Assyrien. A ce Prince, commence une nouvelle famille dans la suite des rois d'Assyrie : en effet le fils, le successeur de Sémiramis Atossa, ou du moins de Bélataran, ne tenoit à la famille précédente que par sa mère. Je ferai dans la suite usage de ces réflexions.

Le P. Tournemine trouve dans Poliœne le nom de la troisième Sémiramis, Rodogune. C'est celle dont Diodore de Sicile, Hérodote, Pline, ont rapporté les conquêtes, les travaux, &c. Bérose, ajoute-t-il, se plaignoit de ce que les Grecs avoient altéré l'histoire de Sémiramis.

Cette manière de couper en quelque sorte un personnage en trois, pour assigner à chacun une portion de ce que les Historiens n'attribuent qu'à un seul, peut donner lieu à des conséquences dangereuses. Cependant il faut convenir que les Historiens, & sur-tout ceux qui font des histoires générales, sont sujets à réunir sur une même personne les traits qui ont quelque rapport.

Quant à l'explication que le P. Tournemine donne des *cinq générations* d'Herodote, il suffit de dire que, dans son systeme, Asarhaddon est postérieur à l'empire Assyrien qui, selon l'Historien Grec, a duré cinq cents vingt ans : Sémiramis, une des Reines de cet Empire, selon Hérodote, ne peut donc être la femme d'Asarhaddon.

Libr. cit. p. 462.

Dans une autre Differtation, le P. Tournemine, d'après les mêmes principes, obferve que les Écrivains confondent en une des Nations très-différentes, telles que les Babyloniens, les Affyriens, les Syriens & les Chaldéens. Les premiers, continue ce Savant, qui aient été maîtres de Babylone, font les Chufiftes ou Éthiopiens fous Nemrod & fous fix Princes qui lui fuccédèrent. Vaincus & chaffés par les Arabes Jectanites, les Chufiftes fe retirèrent en partie dans l'Inde; plufieurs fe fixèrent près de la Colchide; d'autres, après quelques fiècles, s'emparèrent du pays des Ludéens, qui eft au-deffus de l'Égypte, & de-là fe répandirent dans l'intérieur de l'Afrique. Les Arabes, après avoir été long-temps maîtres de Babylone, furent à leur tour foumis par les Affyriens qui les tranfportèrent ailleurs, & donnèrent entrée aux Chaldéens dans la Babylonie: ces Chaldéens defcendoient d'Arfaxad, par Chefed fils de Nachor; & c'eft le fens que le P. Tournemine donne à ce paffage d'Ifaïe: *Ecce terra Chaldæorum; talis populus non fuit: Affur fundavit eam; in captivitatem traduxerunt robuftos ejus.*

23, 13. Conring. adverf. Chronol. p. 53.

Les Affyriens defcendans de Sem par Affur, font ceux que Nemrod a foumis. Après la deftruction de l'empire Éthiopien, ils eurent leurs rois particuliers: ce font ceux dont le P. Tournemine a parlé précédemment.

Ci-d. p. 388.

Ce Savant fuppofe ici l'exiftence des deux dynafties Chaldéenne & Arabe, mais ne la prouve pas; & c'eft le même Jules Africain, dont il rejette la Chronologie, qui les lui fournit.

Page 91, édit. 1710.

De même, le Clerc, dans fon Commentaire fur la Génèfe, parlant de Nemrod, dit d'abord que le P. Petau le prend pour Bélus, fondateur de l'empire Babylonien; mais qu'Ifaac Voffius, d'après Jules Africain, prétend qu'il y a eu avant Bélus des rois qui ont régné deux cents quinze ans dans la Babylonie, à la tête defquels il met Évéchoüs. Ce Critique attaque l'ancienneté & l'étendue du royaume des Affyriens, par les mêmes raifons & les mêmes autorités que Génébrard, Ufférius, Marsham; il infifte fur la puiffance de

Differt. de Ætat. mundi, c. IX.

Libr. cit. p. 92.

Chodorlahomor roi de Perse, supérieure à celle d'Amraphel roi de Babylone, du temps d'Abraham ; sur ce que disent Hérodote, Denys d'Halicarnasse, Appien Alexandrin ; sur Justin qui place deux monarques fameux avant Ninus, l'un en Égypte, l'autre en Scythie : il finit en disant : *Quanquam initium regni Nemrodi Babel fuisse dicitur, non est cur Babylonem ab eo tempore ad Arbacem usque Medum rerum esse potitam existimemus.* Le Clerc prétend qu'il est ridicule de prendre pour Bélus, Nemrod qui a précédé de beaucoup ce personnage ; & plus bas, il place Ninus fils de Bélus, au temps de Débora (avec Ussérius) : *Ex accuratorum*, dit-il, *Chronologorum calculo.*

*Ci-d. p. 358, 359, 365.*
*Libr. cit. p. 95.*
*Page 92.*
*Page 94.*
*Præf. sur Uffér.*

L'auteur de la Chronologie qui est à la tête de la nouvelle Bible de Vatable, après avoir répété les reproches que les anciens & les modernes font à Ctésias, place (avec Ussérius) Ninus fondateur de l'empire Assyrien, douze cents soixante-sept ans avant J. C. En conséquence, il ne regarde pas les dynasties Chaldéenne & Arabe, comme fabuleuses.

*Tome I, p. 13, édit. 1729.*

Le même sentiment sur ces dynasties est développé par Périzonius dans ses *Origines Babyloniennes.* Ce Critique soutient d'abord que Ninus n'étoit ni fils de Nemrod (ce qu'il donne pour un point de fait avoué des Savans), ni à beaucoup près aussi ancien que lui : il défend ensuite, d'après le P. Goar, contre Salian, la réalité des deux dynasties Chaldéenne & Arabe, antérieures aux Assyriens ; insistant sur ce que Ninus n'a pas reçu de son père Bélus, l'empire de Babylone, mais l'a enlevé aux Arabes. Ses raisons sont que, selon Diodore de Sicile, du temps de Ninus, la Médie avoit un roi, ainsi que l'Arménie, l'Arabie & la Babylonie, & que le monarque Assyrien fit mettre à mort le dernier de ces Rois. Périzonius paroît ensuite incertain si Évéchoüs est Nemrod, comme le disent Eusèbe & le Syncelle : mais il donne en même temps pour l'opinion contraire, une raison qui, dans son système, est très-forte ; savoir, que ce qu'il appelle la *vraie époque de Ninus*, demande depuis Nemrod plus de temps que ces Auteurs n'en supposent entre Évéchoüs & Ninus.

*Page 312, édit. 1711.*
*Page 325.*
*Ci-d. p. 365.*
*L. cit. p. 327.*

Enfin, la plupart des Écrivains qui traitent des anciens peuples, ont dit leur sentiment sur cette longue durée de l'empire Assyrien, & sur les traits qui en caractérisent les commencemens. Ainsi Gérard Vossius doute même qu'il y ait eu une Sémiramis. M. Buddéus veut bien qu'elle ait existé avec Ninus ; mais il met au rang des fables les traits merveilleux que Diodore en rapporte sur la foi de Ctésias ; & pour se rapprocher d'Hérodote qu'il préfère à Ctésias, ce Savant prétend que l'empire Assyrien, foible & peu considérable dans ses commencemens, n'est devenu célèbre que du temps des Juges. C'est dans ce temps qu'avec Ussérius, il place Ninus & Sémiramis : il rejette en conséquence la longue suite de Rois, donnée par le Syncelle, & traite de fable la haute antiquité de l'empire Assyrien, telle que Ctésias l'a dépeint.

*De Idololatr. l. 1, c. 33. Hist. Ecclesiast. vet. Testam. t. I, pages 230, 465—467, 970—975, edit. 1715.*

Le sentiment de M. Buddéus est une suite du jugement désavantageux qu'il porte de Ctésias dans ses *Prolégomènes.* D'un autre côté, cet Historien a eu un défenseur habile dans Ulric Huber : mais, comme je l'ai déjà dit, je ne m'attache, dans ce Mémoire, qu'à ceux qui ont traité la matière en Chronologistes.

*Pag. 33, 34.*

*De genuinâ Ætat. Assyrior. &c.*

On a vu jusqu'ici des Savans du premier mérite, partagés sur la durée & sur le nombre des rois de l'empire Assyrien, & sur les temps qui l'ont précédé.

Cela forme deux opinions.

La première admet les trente ou quarante rois Assyriens, & rejette les dynasties Chaldéenne & Arabe, & les cinq cents vingt ans d'Hérodote. La seconde, sans tenir compte de Ctésias, adopte pour la durée de l'empire Assyrien les cinq cents vingt ans d'Hérodote ; & cet Empire succède aux Arabes qui sont précédés des Chaldéens. Ainsi la différence est entre treize ou quatorze cents ans d'un côté pour une seule monarchie, & neuf cents soixante de l'autre, pour trois monarchies consécutives.

Nous allons développer un troisième sentiment, proposé d'abord par Riccioli, selon lequel ces monarchies se suivent dans

*Ci-d. p. 355, 356.*

dans le même ordre, mais avec les treize cents soixante ans de Ctésias pour l'empire Assyrien.

La maniere dont le P. Goar, dans ses notes sur le Syncelle, défend contre le P. Petau l'existence des deux dynasties antérieures à Ninus, prépare à ce sentiment. Selon lui, si le savant Jésuite rejette ces deux dynasties, c'est que, dans la Chronologie de Scaliger, elles auroient précédé le déluge (& le même inconvénient auroit lieu dans celle du P. Petau, si les trois dynasties étoient consécutives). Il ajoute que les autorités, citées par Jules Africain, méritent d'être respectées ; que George-le-Syncelle, d'après l'Écriture, distingue, & même pendant un long espace de temps, le règne des Chaldéens de celui des Assyriens ; lesquels règnes le P. Petau réunit & confond à l'an du monde 18[illegible]. Il prouve ensuite qu'Assur, fils de Sem, ne peut être N[illegible], descendant ou fils de Nemrod, petit-fils de Cham ; que d'ailleurs il n'est pas possible de faire répondre trois générations, savoir, Chus, Nemrod, Ninus, aux neuf sorties de Sem, qui se trouvent d'Arfaxad à Abraham, lequel, selon la majeure partie des Chronologistes, est né sous Ninus ; mais que tout s'arrange très-bien chez le Syncelle qui suit le calcul des Septante.

*[illegible] & [illegible] C[illegible] [illegible]*

*Gen. X, 10, 11.*

En effet, à l'aide de ce calcul, le P. Pezron ne se trouve embarrassé, ni par les deux dynasties antérieures à Ninus, ni par les quatorze cents soixante ans de l'empire Assyrien, sous quarante-un Rois, que donne le Syncelle : il admet tout, c'est-à-dire, la durée la plus longue & la plus longue suite de Rois ; & il faut convenir que la Chronologie des Septante est celle qui s'accorde le mieux avec les Chronologies orientales, telles qu'elles ont été données & entendues jusqu'ici. Mais ce n'est pas résoudre les difficultés, que d'augmenter de douze cents soixante-treize ans l'espace qui se trouve entre le deluge & la naissance de Jesus-Christ. La Critique resserre les temps, les opinions & les grandeurs.

*Antiq. des Temps rétabl. p. 129, 148. [illegible] Chron. pag. 4 — 6, [illegible] 168. [illegible] M. [illegible] tom. II, [illegible], pag. 315. 310 — 319. 335, &c.*

Cependant, comme le P. Pezron entre dans le plus grand détail sur les deux dynasties antérieures aux Assyriens, je

crois devoir présenter le sommaire des meilleures preuves qu'il emploie pour les défendre.

Ces preuves sont 1.° que nous devons ces dynasties à des Écrivains respectables & savans dans l'Antiquité ; à Jules Africain qui leur a donné place dans son Histoire des Temps ; à Eusèbe & à George-le-Syncelle qui en ont cru l'existence ; à Alexandre Polyhistor qui écrivoit sous Scylla, lequel, dans son Histoire des Chaldéens, faite d'après Bérose, parloit de ces premiers rois Chaldéens, d'Évéchoüs, mais de manière à faire croire qu'il avoit consulté d'autres monumens que Jules Africain.

Syncelle, p. 78.

2.° Les dieux Babyloniens dont parlent Jérémie & Isaïe, Mérodach & Nabo, lesquels, selon le P. Pezron, ne sont que *Mardocentes* (premier roi Arabe) un des premiers rois de Babylone, selon Théodoret; & *Nadius*, le quatrième des rois Arabes.

Lib. cit. p. 131. L. 2, XLVI, 1. In Jerem.

3.° Ce que Diodore de Sicile rapporte des expéditions de Ninus, aidé des Arabes, contre Babylone, prouve que cette ville avoit alors des Rois, ainsi que les Arabes. Le P. Pezron prétend que c'est Bélus, descendant de Sem par Assur, qui a fait la conquète de Babylone ; & comme il prend *Bel* ou *Baal* pour Bélus apothéosé, & que Moyse défend le culte de *Bel* ou *Baal*, introduit chez les Phéniciens, il conclut que ce seul argument suffit pour détruire l'opinion de ceux qui, sur le témoignage d'Hérodote, ne donnent que cinq cents vingt ans à l'empire Assyrien.

Lib. cit. p. 133, 134. Ci-d. p. 391. Lib. cit. p. 135, 136. Déf. p. 524, édit. 1691.

Mais il faudroit d'abord prouver que *Baal*, dieu Phénicien (ce mot signifie *Maître, Seigneur*, & peut se dire de tout Dieu ou Prince), est le Bélus des Assyriens : secondement, en ne pressant pas trop les calculs, on pourra, dans le système de ceux qui suivent Hérodote, trouver Bélus quatorze ou quinze cents ans avant l'ère Chrétienne.

Dans la défense de son Ouvrage, le P. Pezron revient sur les deux dynasties en question, & prétend que ce sont, ainsi que les rois de Ninive antérieurs à Bélus, ces Ἐγχώριοι Βασιλεῖς de l'Asie, dont parle Diodore de Sicile, lesquels

Page 524. Lib. II, p. 90.

avoient précédé Ninus, mais qui étoient restés inconnus, parce que leurs actions ne les avoient pas rendus célèbres : il observe que plusieurs des rois Chaldéens, successeurs de Nabonassar, prirent les noms des anciens rois Chaldéens & Arabes, & non celui de Ninus.

Dodwel avoit déjà remarqué cette ressemblance sur les noms de *Nadios, Chinzires, Poros* & *Mardokempados*.

*Append. ad Dissert. Cypr. page 84, edit. 1684.*

Enfin le P. Pezron s'appuie de l'autorité d'Ussérius, lequel a inséré les deux dynasties Chaldéenne & Arabe dans ses Annales, *qui*, dit-il, *sont aujourd'hui en estime.*

Ussérius adopte ces deux dynasties, pour remplir le vuide qui se trouve chez lui entre le deluge & l'an 1267 avant J. C. première année de Ninus. Le P. Pezron n'a pas assez des quatorze cents soixante ans de l'empire Assyrien pour l'intervalle que lui fournissent les Septante. Voilà ce qui le rapproche d'Ussérius.

Le P. Pezron, comme on le voit, étend la durée des temps, & reçoit tout ce qui est propre à la remplir. Mais il faut qu'il y ait, sur toutes les matières, des opinions contradictoires. M. Newton qui la resserre si fort, cette durée, rejette d'abord la longue suite de rois, donnée par Ctésias, parce que leurs noms, selon lui, n'ont pas une forme Assyrienne; il traite Ninus de fils imaginaire de Bélus, & trouve même le calcul d'Hérodote, de cinq cents vingt ans, trop long.

*Chron. des anc. Royaum. Tr. fr. page 286, édit. 1728.*

*P. 287, 289.*

Ce Savant convient que Nemrod fonda un royaume à Babylone, & l'étendit peut-être jusque dans l'Assyrie ; mais il prétend que ce royaume ne fut que d'une très-petite étendue, si on le compare avec les empires qui s'élevèrent dans la suite (ceci approche du sentiment de Buddeus); que de Nemrod à Phul, on n'entend plus parler de l'empire Assyrien.

*Ci-d. p. 392.*

M. Newton observe que les conquérans Sésac & Memnon *régnèrent sur la Chaldée, l'Assyrie & la Perse*, sans qu'il soit marqué qu'ils aient eu aucun obstacle à surmonter de la part de l'empire Assyrien alors existant : il ajoute

*Ibid. p. 290.*

*Odyss. IV, 188, XI, 521. Diod. de Sicil. Bibl. I, 14; II, 109; III, 200, IV, 211. Pausan. Phoc. p. 659, édit. 1613. Strab. Geogr. p. 587, 728, 735.*

qu'*Homère parle de Bacchus & de Memnon, rois d'Égypte & de Perse, mais qu'il ignoroit s'il y avoit un empire d'Assyrie.*

On verra dans la deuxième partie de ce Mémoire, que ces différens traits, qui d'ailleurs ne sont rien moins que prouvés, peuvent aisément se concilier avec l'état dans lequel étoient alors les Assyriens.

*Lib. cit. pag. 299 — 302. Chronol. p. 36.*

Dans le système de M. Newton, Phul l'Assyrien, dont le règne répond à l'an 790 avant J. C. est Bélus, premier roi d'Assyrie. Sémiramis, qui, selon Hérodote, étoit de cinq générations moins ancienne que Nitocris, mère de Labynète, se trouve placée sept cents soixante ans avant Jésus-Christ, cent trente-quatre avant Nabuchodonosor : ce Savant prétend qu'elle fut femme de Nabonassar, le plus jeune des fils de Phul, & roi de Babylone ; que Phul jeta les fondemens des murs & des palais de Babylone ; que Nabonassar les acheva, éleva le temple de Jupiter Bélus en l'honneur de son père, & qu'on donna à une des portes de Babylone le nom de Sémiramis, femme de ce dernier Prince.

Les raisons sur lesquelles ce célèbre Anglois appuie son système Chronologique, sont très-bien réfutées dans les Ouvrages de M. Fréret, & dans l'*Histoire du monde, sacrée & profane,* de Schuckford. Je parlerai plus bas de ce dernier Ouvrage.

Mais je dois rendre justice au fameux Astronome Anglois, sur les vues de comparaison qu'il nous donne entre l'Histoire ancienne présentée par les Grecs, & ce qu'on trouve sur cette matière chez les Orientaux.

*Lib. cit. p. 316.*

« Pendant que les Assyriens, dit Newton, régnèrent à » Ninive, la Perse fut divisée en plusieurs royaumes : entre » autres, il y avoit le royaume d'Élam qui florissoit du temps » d'Ézéchias, de Manassès, de Josias & de Joachim, rois de » Juda : sa chute arriva du temps de Sédécias . . . . . . . Ce » royaume paroît avoir été puissant, & avoir eu des guerres, » dont les succès furent fort différens, avec le roi de Touran » ou de la Scythie, au-delà du fleuve Oxus, & paroît avoir

été enfin ſubjugué par les Mèdes & les Babyloniens, ou par « l'un des deux. »

Plus bas : « Je laiſſe à examiner ſi les Peſchdadiens, que les Perſes regardent comme leurs plus anciens rois, furent « rois d'Élam ou d'Aſſyrie, & ſi Élam fut conquis par les « Aſſyriens en même temps que la Babylonie & la Souſiane, « ſous le règne d'Aſarhaddon ; & s'il ſe révolta peu de temps « après. »

En parlant de la Chronologie des Perſes, M. Newton obſerve que l'on ne trouve dans Josèphe, que les rois de Perſe ſuivans, Cyrus, Cambyſes, Darius, Xerxès, Artaxerxès & Darius ; que cet Hiſtorien prend Darius-le-bâtard pour celui qui a été vaincu par Alexandre ; que de même les Juifs, dans leur grande Chronique *(Seder Olam Rabba)*, ne reconnoiſſent pour rois de Perſe, que ceux dont parle l'Écriture ; qu'ils donnent trente-quatre ans à l'empire Perſe, de Darius (fils d'Hyſtaſpe) à Alexandre, attribuant à un même Prince, ce que les Grecs diſent de pluſieurs. Le rapport de Josèphe & de l'Auteur du *Seder Olam*, avec le calcul des Orientaux, dans la dynaſtie des Kéaniens, eſt remarquable.

*P. 357-358.*

*[illegible] 1699.*

*Page 91.*

Newton s'efforce enſuite d'établir une ſorte de comparaiſon entre l'hiſtoire des rois Perſes, telle qu'elle ſe trouve dans les Orientaux, & ce que les Grecs nous apprennent de ces Rois. Mais en prenant Lohraſp pour Cyaxare, il eſt obligé de reconnoître, dans Guſtap ſon fils, Darius-le-Mède, fils de Cyaxare, qui régnoit cinq cents ſoixante-neuf ans avant Jéſus-Chriſt : d'autres rapports lui montrent dans ce Prince, Darius fils d'Hyſtaſpe ; & même à cauſe de ce que d'Herbelot, ſur la foi de Mirkond, rapporte de Bakhtnaſer & de Kyreſch, il fait de Bahman, fils d'Eſpendiar, Darius-le-Mède, & donne à Lohraſp une célébrité qu'il n'a point dans les meilleurs Écrivains Perſans. Auſſi ajoute-t-il que l'ordre de la dynaſtie des Kéaniens eſt fort imparfait, & que la Chronologie en eſt encore plus défectueuſe.

*Lib. cit. pag. 405—408.*

*Chronol. p. 42.*

Mais il conclut que la dynaſtie des Kéaniens répondant à

l'empire des Mèdes & des Perſes, celle des Peſchdadiens doit être la monarchie Aſſyrienne : & cette dynaſtie, dans laquelle on a cru voir juſqu'ici des règnes de mille, de ſept cents, de cinq cents ans, il la fait commencer deux cents ans après la mort de Salomon, ſelon lui, ſept cents quatre-vingt-dix ans avant J. C. & finir la deuxième année de Joachim, l'an 140 de Nabonaſſar, ſix cents ſept ans avant Jéſus-Chriſt. Les Syriens de Damas, dit Newton, donnoient de même une grande ancienneté à leurs Rois *Adad* & *Aſaël*, qui ne régnèrent pourtant que cent ans après la mort de Salomon, huit cents cinquante-deux ans avant J. C. De-là ce Savant conclut que les Grecs & les Latins ont pu de même faire leurs premiers Rois un peu plus anciens qu'il ne falloit.

*Page 36.*

*Lib. cit. p. 315.*

*Joſeph. Antiq. Jud. p. 306.*

*Chronol. p. 34.*

Dans le ſyſtème de M. Newton, les dynaſties Chaldéenne & Arabe ne pouvoient guère avoir lieu ; elles n'auroient fait qu'alonger l'intervalle des temps.

Ce Savant, comme on le voit, ne donne pas deux cents ans à l'empire Aſſyrien, & s'il avoit réfléchi ſur la ſuite & les noms des premiers rois Peſchdadiens, il auroit pu y trouver de quoi appuyer ſon ſyſtème. Chez Hérodote, les rois de Perſe deſcendent d'Achemènes *(m)*; Hyſtaſpe & Xerxès ſont appelés *Achéménides.* Dans les Écrits des Orientaux, *Djem* (ou *Chem*) eſt la tige de la première dynaſtie Perſe : après lui règne *Zohâk* ou *Dahak* (Déjocès dans Hérodote), ſuivi de *Féridoun* (Phraortes chez l'hiſtorien Grec).

Dans les règnes de Djemſchid, de ſept cents vingt ans ; de Zohâk, de mille ans ; de Féridoun, de cinq cents ans, prenant les années pour des mois *(n)*, on a ſoixante ans pour le premier règne ; quatre-vingt-trois ans quatre mois

*(m)* Selon Ælien *(de Animal. l. XII, c. 21)*, ce Prince avoit été nourri par un Aigle ; & du temps de Djemſchid, a paru le Simorgh, eſpèce d'Aigle.

*(n)* Ou pour des périodes de deux mois, comme chez les anciens Égyptiens. *In Ægypto quidem*, dit Cenſorin *(de Die Natali, c. 19, p. 141, edit. Lendenbrog. 1642)*,

pour le ſecond; quarante-un ans huit mois pour le troiſième: ce dernier règne, comme celui de Phraortes dans Hérodote, eſt à peu-près la moitié du précédent. Ces trois règnes, ſuivant ce calcul, donneroient cent quatre-vingt-ſix ans, & dans Newton, la monarchie Aſſyrienne eſt de cent quatre-vingt-trois ans.

Au reſte, je ne parlerois pas ici de ces réductions étonnantes, qui répandent ſur l'Hiſtoire une incertitude trop favorable au Pyrrhoniſme, ſi je ne voyois M. Gibert dire ſérieuſement que, par le Djemſchid qui réforma l'année Perſe, &c. il faut entendre Xerxès; par Zohâk, qu'il regarde comme un perſonnage allégorique, Cyrus-le-jeune & même les dix mille Grecs qui accompagnèrent ce Prince contre ſon frère; & par Féridoun, Artaxerxès Mnémon, frère & vainqueur de Cyrus-le-jeune. Les raiſons de convenance & les preuves chronologiques ſur leſquelles ce Savant appuie ces rapports ſinguliers, ſeront diſcutées dans le Mémoire où je traiterai de l'année Perſe.

*Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXI, p. 68.*

Je reviens à Newton. L'Ouvrage dans lequel ſon ſentiment ſur la durée de l'empire Aſſyrien me paroît le mieux réfuté, eſt la Préface du Tome II de l'*Hiſtoire du Monde, ſacrée & profane*, de Shuckord. Ce Savant, dans la Préface de ſon premier Volume, déclare qu'il s'en rapporte ſur l'empire Aſſyrien à Ctéſias, & ſoutient ſon ſentiment contre Marsham par les raiſons ordinaires à ceux qui abandonnent Hérodote; lequel, dit-il, ſemble avouer lui-même qu'il n'écrit que ſur le rapport d'autrui. Il cite, à ce ſujet, la Diſſertation de M. Fréret dont je rendrai compte plus bas, & inſiſte particulièrement 1.° ſur ce que l'Écriture fait voir qu'il y a entre le premier roi des Aſſyriens & Nabonaſſar, l'intervalle ſuppoſé par Ctéſias: 2.° ſur la date des obſervations rapportées par Calliſthène.

*Tome I, Préf. Tr. Fr. 1738.*

---

*ant. p. [illegible] ſerunt annum bimeſtrem* [illegible]. Dans ce calcul, le règne de Djemſchid ſeroit de cent vingt ans; celui de Zohâk, de cent ſoixante-ſix ans huit mois; & celui de Féridoun, de quatre-vingt-trois ans quatre mois.

Tome I, p. 180, 181. Dans le corps de son Ouvrage, M. Shuckford place à l'an du monde 1905 Bélus, selon lui, successeur de Nemrod, deuxième roi de Babylone, & père de l'Astronomie Chaldéenne; Ninus, successeur d'Assur, premier roi de Ninive, à l'an du monde 1957. Plus bas, après avoir fait commencer le règne de Nemrod à l'an du monde 1757, & placé les observations envoyées à Aristote par Callisthène, à l'an 1771, il prétend que tous les Anciens conviennent que l'empire des Assyriens n'a duré que treize cents ans, de Ninus à Sardanapale, & que les deux passages de Diodore, qui portent treize cents soixante & quatorze cents ans, sont corrompus. Le Vexorès & le Tanaüs de Justin sont, chez lui, Misraïm & Nemrod.

Plin. Hist. Nat. l. VI, c. XXVI.

Lib. cit. p. 186 — 190.

P. 200, 201.

Mais le morceau dans lequel Shuckford réfute le Système chronologique de Newton, mérite une attention particulière. Voici quelques-unes de ses réflexions.

Tome II, Préf. Ce Critique observe 1.° au sujet des noms des rois Assyriens, que les Archives de Perse ne donnoient peut-être pas les noms Assyriens de ces Rois, & que Ctésias peut lui-même les avoir rendus par des équivalens, comme les Grecs ont appelé *Cyno*, une femme dont le nom Mède étoit *Spako* : 2.° que M. Newton ne peut citer en sa faveur, sur l'époque de Sémiramis, Hérodote, dont il diffère de près de quatre cents cinquante ans pour le commencement de l'empire Assyrien.

Hérod. liv. I, p. 51, 52.

Selon l'historien Grec, cet Empire, à ce que prétend Shuckford, a commencé environ l'an du monde 2771: & si Hérodote ne fait régner Sémiramis que cinq générations (cent trente-quatre ans) avant Nabuchodonosor, il est en faute, parce qu'il faudroit alors que cette Princesse eût paru dans les derniers temps de la monarchie, tandis que tous les Anciens s'accordent à la placer vers le commencement, & M. Newton lui-même, sous l'an du monde 3212 (790 avant Jésus Christ), auquel répond le règne de Téglat Phalasar qu'il fait successeur de Phul, dans son Système, le premier roi d'Assyrie.

Ci d. p. 396.

Sur

Sur les cinq générations qu'Hérodote ſuppoſe entre Sémiramis & Nitocris, M. Shuckford obſerve que le mot γενεὰ ſe prend en deux ſens, pour génération & pour l'*ætas*, l'*ævum* des Latins (un âge, un ſiècle), « que les Auteurs avant & après Hérodote, ont mis pour les anciens temps « à cent ans. C'eſt ainſi qu'ils diſent que Neſtor, dont on « rapportoit qu'il avoit vécu trois générations *(o)* ou âges, « avoit atteint près de trois cents ans. Ciceron dit, *Tertiam* « *ætatem hominum vivebat (vixerat)*; Horace, qu'il avoit *ter* « *ævo functus*; & Ovide, conformément à cette opinion, lui « fait dire : «

*Lib. & loc. cit.*

*Libr. de Senect.*

*Lib. II, Od. IX.*

*Metamorph. lib. XII.*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . *Vixi* «

*Annos bis centum, nunc tertia vivitur ætas.* »

Ce ſecond ſens feroit cinq cents ans dans le calcul d'Hérodote, « qui alors, dit Shuckford, eſt d'accord avec tous les Auteurs, en plaçant Sémiramis vers le commencement « de l'empire Aſſyrien. »

Vient enſuite une déclamation contre Hérodote, priſe du Docteur Prideaux. Hérodote, dit-il, à qui, dans ſes voyages, il ne faut pas douter qu'on n'en ait donné plus d'une fois à garder. Cette ſortie ne m'empèche pas de reconnoître l'importance de l'obſervation de Shuckford ſur les *cinq générations* d'Hérodote.

Ce Savant prouve de même aſſez bien, au ſujet de ce que M. Newton dit de Séſac & de Memnon, que les Egyptiens ne firent pas de grandes conquètes avant Séſac dont le règne répond à celui de Roboam, l'an du monde 3033, environ deux cents ans avant Sardanapale.

*Perizon. Ægypt. Origin. Investi. p. 222.*

Mais c'eſt peut-être trop m'arrèter à un ſyſtème de fantaiſie, dont le principal mérite eſt d'être le fruit des loiſirs du grand Newton.

Je reviens aux Chronologiſtes de profeſſion; &, avant

(o) Γενεαὶ. *Homer. Iliad. 1.*

que de parler du ſavant Adverſaire de Newton (M. Fréret), je crois devoir m'arrêter un moment aux recherches de M. l'Abbé Sevin ſur l'hiſtoire d'Aſſyrie. Cet habile Académicien place Bélus, premier conquérant Aſſyrien, trois cents vingt-deux ans avant la priſe de Troye. Les paroles de l'hiſtorien Thallus (rapportées par Théophile d'Antioche) ſur leſquelles il ſe fonde, lui paroiſſent s'accorder d'un côté avec les cinq cents vingt ans d'Hérodote, ſuppoſé que ce dernier Écrivain ait compté du règne de Ninus, & que la révolte des Mèdes ſoit arrivée l'an 253 après la priſe de Troye; & de l'autre, avec ce qu'Appien Alexandrin & Denys d'Halicarnaſſe diſent de l'empire Aſſyrien.

*Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. t. III, p. 349.*

*Page 350.*

M. l'Abbé Sevin s'appuie encore du témoignage de Macrobe, qui rapporte que les plus anciennes hiſtoires Grecques ne remontoient pas plus haut que Ninus, eſpace qui, ſelon lui, ne renfermoit guère plus de deux mille ans : or, ajoute M. l'Abbé Sevin, à compter de Bélus, au règne de Théodoſe, ſous lequel vivoit Macrobe, on trouve qu'il s'eſt écoulé environ deux mille ans.

*In Somnium Scip. libr. II, p. 124, edit. 1597.*

*L. cit. p. 351.*

Ce Savant admet le règne des Arabes, de deux cents ans, avant Bélus qui défit & détrôna Nabonnade, le dernier de ces Rois; & l'on ſent bien qu'il abandonne Ctéſias ſur l'époque de Ninus, qui, ſelon lui, n'a dû régner que deux cents ſoixante-huit ans avant la guerre de Troye, ſix cents ſoixante-treize ans avant la première Olympiade, peu d'années avant la mort de Moyſe (1449 avant l'ère Chrétienne).

*Page 352.*

*Page 355.*

*Page 353.*

*Page 247.*

L'époque de M. l'Abbé Sevin diffère de cent quatre-vingt-deux ans de celle d'Uſſérius, parce qu'il fixe le commencement de l'empire Aſſyrien *a priori*, d'après Thallus : & il ne fait mention que du règne des Arabes, peut-être, parce que l'intervalle dans lequel l'annaliſte Anglois place la dynaſtie Chaldéenne, ſe trouve, par cette différence de cent quatre-vingt-deux ans, répondre, chez M. l'Abbé Sevin, au règne des Arabes. Mais ils s'accordent tous deux à rejeter le calcul de Ctéſias; & leur ſentiment a été & eſt encore ſuivi par des Écrivains célèbres.

Nous allons voir les premiers Chronologistes de ce siècle préférer de nouveau Ctésias à Hérodote, mais toujours exclusivement. Que l'on prétende après cela trouver des lumières absolument sures, dans des matières que la Critique aura à peine effleurées, tandis que deux cents ans de travaux n'ont pas encore pu débrouiller l'origine, ni déterminer la durée du plus ancien, du plus considérable Empire de l'Univers.

M. Fréret, dans ses nouvelles Observations sur le Système Chronologique de Newton, montre l'accord des traditions Chaldéennes avec le calcul de l'Écriture. Selon ce Savant, le *Sare* Babylonien étant pris, d'après Suidas, pour une période de deux cents vingt-trois mois synodiques moyens, de vingt-neuf jours douze heures & quelques minutes (dix-huit ans & demi), les cent vingt *sares* que Bérose compte d'Alorus, le premier homme & le premier roi de la Chaldée, à Chisuthrus, sous lequel arriva le déluge universel; les neuf *sares* & demi de Chisutrus au règne d'Évéchoüs, premier roi Babylonien; plus dix-huit cents soixante-cinq années solaires, de ce terme à la destruction de l'empire Assyrien en 608 avant l'ère Chrétienne; & ces six cents huit ans : ces quatre sommes réunies donnent quatre mille huit cents neuf ans avant l'ère Chrétienne pour le commencement du règne d'Alorus, & pour le temps des premiers hommes; « ce qui, dit M. Fréret, cadre parfaitement avec la Chronologie de l'Écriture, & montre que les traditions « Chaldéennes ne s'étoient pas altérées, puisqu'elles différoient « si peu de celles qui avoient été portées par Abraham, « originaire de Chaldée, dans le pays de Canaan, & que « Moyse avoit conservées dans ses Ouvrages. »

*Défense de la Chronol. pag. 254 — 258.*

Mais c'est dans sa Dissertation sur l'empire Assyrien, qu'il faut entendre ce savant Académicien. Je vais en présenter les points principaux, le plus clairement qu'il me sera possible : j'en ferai autant de la Réponse de M. Fourmont : je dirai quelque chose de M. Prideaux ; & après avoir extrait ce qui, dans l'Ouvrage du savant Desvignoles, a rapport à

cette matière, je finirai par les deux Mémoires de M. le Président de Brosses, sur l'empire Assyrien.

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. t. V, p. 331.

M. Fréret commence son *Essai sur l'Histoire & la Chronologie des Assyriens de Ninive*, par ces mots : « L'antiquité » de l'empire Assyrien est un des points de l'Histoire, sur » lequel on a été le moins partagé parmi les Écrivains Grecs » & Romains. Tous s'accordent à regarder ces peuples comme » les fondateurs de la plus ancienne monarchie, & Ninus, leur premier roi, comme le premier conquérant de l'Univers. »

Page 334.

L'assertion de M. Fréret regarde, ou le premier royaume de Ninive, fondé par Nemrod ou par Assur, ou bien ce qu'il appelle l'empire des Assyriens. Elle n'est pas exacte quant à ce premier royaume, puisque celui de Babylone l'a précédé. S'il est question de l'empire Assyrien fondé par Bélus, il résulte des Auteurs dont j'ai jusqu'ici rendu compte, que la haute antiquité de cette monarchie n'est pas si universellement reconnue, que le prétend le savant Académicien.

Pag. 332, 334, 344.

Page 332.

M. Fréret nous apprend ensuite pourquoi il croit devoir employer, dans la discussion de cette matière, une méthode différente de celle qu'ont suivie Marsham, Usférius, Conringius, &c. enfin les plus savans Critiques du siècle passé; puis il divise son Essai en trois parties.

Page 334.

La première présente l'histoire des Assyriens de Ninive, tirée de l'Écriture ; la seconde, l'histoire d'Assyrie puisée dans les Écrivains profanes : il promet, dans la troisième, l'examen & la solution des difficultés de la Chronologie Assyrienne, & termine cette partie par un *Abrégé Chronologique de l'histoire d'Assyrie*, relatif aux dates fixées dans son Essai.

Cette distribution est très-claire : nous allons voir si ce Savant remplit en tout ce qu'il annonce. On sait que le Lecteur attend principalement la solution des difficultés de la Chronologie Assyrienne.

Je ne trouve rien dans la première partie de l'Essai de M. Fréret, qui puisse arrêter le Lecteur. Ce Savant y prouve très-bien que, du temps de Jacob (selon lui,

Page 335.

dix-neuf cents trente-trois ans avant Jésus-Christ), la Mésopotamie ne devoit pas être assujettie aux Assyriens; que même deux cents quinze ans après la vocation d'Abraham, temps du passage de Jacob en Égypte (1916 avant J. C.), les Assyriens de Ninive n'avoient pas encore porté leurs armes dans le pays de Canaan; que le premier endroit où on les voye annoncés comme Nation guerrière, c'est dans la Prophétie de Balaam, contre les Kénéens, peuple de l'Arabie Pétrée, laquelle tombe à l'an 685 après la vocation d'Abraham (quatorze cents quarante ans avant Jésus-Christ). M. Fréret est porté à regarder Chusan Résathaïm, roi de Mésopotamie, qui assujettit les Hébreux pendant huit ans, comme un des Généraux du roi de Ninive: il donne plusieurs raisons du silence que l'Écriture garde sur les Assyriens, depuis cette époque, jusqu'à Ozias roi de Juda, & Manahem roi d'Israël. L'empire Assyrien pouvoit avoir été affoibli; les guerres que les Rois tributaires de Mésopotamie & de Syrie avoient à soutenir contre les Juifs, n'étoient pas d'assez grande importance, aux yeux des rois d'Assyrie, pour troubler le repos dont ils jouissoient à Ninive: leur empire n'avoit plus, au temps de David, l'étendue que lui donne Ctésias. « Mais, ajoute M. Fréret, on ne doit pas conclure que cet empire « n'avoit pas existé dans les temps antérieurs. Une pareille « conséquence seroit tirée trop légèrement. »

*Page 336.*

*Ci-dev. pag. 363, 364.*

Je ne suivrai pas ce Savant dans ce qu'il dit de Manahem, sous le règne duquel Phul, roi d'Assyrie, vint en Syrie, à la tête d'une armée, environ sept cents soixante-dix ans avant l'ère Chrétienne. Tous les Écrivains reconnoissent alors, sous le nom d'Assyriens, un Empire formidable: je ne parlerai pas non plus de ce qu'il dit d'Asarhaddon (fils de Sennacherib), qu'il distingue d'Assaradinus, roi de Babylone.

*L. cit. p. 337.*

*Pag. 340 — 342.*

M. Fréret termine cette première partie, en présentant plusieurs faits qu'il regarde comme des points fixes, « auxquels, dit-il, il faut que le témoignage des Écrivains profanes se «

*Page 344.*

» rapporte ; ſans cela, il ne ſera digne d'aucune créance, non-
» ſeulement à cauſe de l'autorité que la Religion donne à
» l'Écriture ſainte, mais encore parce que les livres hiſtoriques
» qui en ſont partie, ſont des Ouvrages compoſés dans le
» temps même des évènemens, ou du moins, des Abrégés
» de ces Ouvrages, écrits dans un temps où les originaux
» étoient communs, où la mémoire des évènemens étoit ré-
» cente, & près d'un ſiècle avant les premiers hiſtoriens
Grecs. »

Ainſi parle M. Fréret. Les faits qu'il regarde comme la baſe de l'hiſtoire Aſſyrienne, ſont :

1.° Que Ninive, quoique très-ancienne, l'étoit moins que Babylone :

2.° Qu'au temps d'Abraham, il n'y avoit pas encore d'empire d'Aſſyrie :

3.° Qu'au temps de l'Exode, la puiſſance des Aſſyriens étoit redoutable dans l'Orient :

4.° Qu'au temps de David & de Salomon, c'eſt-à-dire, mille ans environ avant l'ère Chrétienne, la puiſſance des Aſſyriens avoit été extrêmement affoiblie :

Page 345.

5.° Que deux cents cinquante ans environ après la fondation du temple, l'empire des Aſſyriens prit une nouvelle vigueur :

6.° Que la ville de Ninive & le royaume d'Aſſyrie ſubſiſtèrent au plus juſqu'à la première année de la captivité, ſix cents huit ans avant l'ère Chrétienne :

Ci-d. p. 400.

7.° Enfin, que les rois Aſſyriens portèrent différens noms, & que ſouvent celui ſous lequel ils étoient connus dans un pays, n'étoit pas en uſage dans d'autres provinces.

Ces ſept points me paroiſſent auſſi inconteſtables qu'à M. Fréret, au deuxième & au cinquième près ; mais on verra dans la ſeconde partie de ce Mémoire, que j'en tire des conſéquences fort différentes.

La deuxième partie de l'Eſſai de M. Fréret ſouffre plus

de difficulté. Ce Savant examine d'abord le degré de croyance que méritent les Auteurs profanes qui nous parlent des Assyriens, & les anciens dépôts qu'ils peuvent avoir consultés.

Hérodote, comme le plus ancien, paroît le premier : sa bonne foi mérite qu'on fasse attention à son témoignage, ainsi que l'étude qu'il avoit faite de l'histoire d'Assyrie. Cet Écrivain avoit composé, sous le titre d'*Assyriaques*, un Ouvrage qui contenoit les antiquités des Assyriens de Ninive & de ceux de Babylone ; & Aristote avoit vu cet Ouvrage. Malheureusement les *Assyriaques* sont perdues ; & Hérodote, dans son Histoire générale, semble ne parler des Assyriens qu'en passant. Cet Écrivain les fait régner cinq cents vingt ans dans la haute Asie ; il donne quelque temps d'autonomie aux Mèdes, après qu'ils eurent secoué le joug Assyrien. « Mais, dit M. Fréret, comme Hérodote ne marque pas la durée de ce temps d'autonomie chez les Mèdes, on ne sait « quand il fait finir les cinq cents vingt ans de la domination « Assyrienne sur la haute Asie; & par conséquent on n'en peut « assigner le commencement. »

Libr. cit. p. 346, 347.

Page 348.

Telle est la première réflexion que fait M. Fréret, pour infirmer le témoignage d'Hérodote. Il ajoute plus bas : « Il faut observer que de même que cet Historien place la fin « de la domination ou de l'empire des Assyriens sur la haute « Asie, long-temps avant la destruction du royaume d'Assyrie « & la ruine de Ninive, il est de même *très-probable* qu'il « place l'établissement du royaume des Assyriens auparavant le « commencement de leur empire & de leur domination sur la « haute Asie. »

Page 349.

M. Fréret trouve une pareille distinction à faire dans ce qu'Hérodote dit de la durée de l'empire des Mèdes ; mais on le verra, dans sa troisième partie, abandonner lui-même ces solutions importantes. Et en effet un simple rapport ne suffiroit pas pour les faire recevoir.

« Hérodote, conclut M. Fréret, ne nous donne donc que deux dates Chronologiques par rapport à l'histoire «

Page 349.

» Affyrienne, la prife de Ninive fous Cyaxare, & le cou-
» ronnement de Déjocès, cent foixante-onze ans avant le
» couronnement de Cyrus à Babylone (fept cents neuf ans avant Jéfus-Chrift). »

Pag. 350 — 356.

Ctéfias eft le deuxième Écrivain que produit M. Fréret, & ce qu'il a dit d'Hérodote, prépare déjà fur le jugement qu'il va porter de fon émule. Il eft vrai, dit ce Savant, que les Anciens ont généralement rejeté l'autorité de Ctéfias dans les faits de Phyfique & d'Hiftoire Naturelle ; mais ils le citent auffi généralement, par exemple, Platon, Ariftote, Strabon même, fur l'hiftoire d'Affyrie. Cet Hiftorien eft préférable à Eusèbe & à George-le-Syncelle, dont les Catalogues pourroient avoir été copiés fur celui qui étoit à la fin du vingt-troifième livre de Ctéfias. En dix-fept ans que cet Écrivain avoit paffés à la Cour de Perfe, il avoit pu apprendre affez de Perfan, pour être en état de confulter les Archives de la Nation ; & l'Écriture nous prouve l'exiftence de ces Archives.

D'après l'apologie complette que M. Fréret fait de Ctéfias, on s'attend à le voir adopter la Chronologie de cet Hiftorien, qui, felon lui, donnoit plus de treize cents foixante ans à la durée de l'empire Affyrien. Auffi s'attache-t-il à prouver, 1.° qu'on ne peut rejeter fon témoignage fur la durée totale de l'empire Affyrien (de treize cents foixante ans & plus), quelques difficultés d'ailleurs que faffe naître l'Extrait que Diodore de Sicile a donné de cet Écrivain: 2.° que le Catalogue des rois d'Affyrie qui eft venu jufqu'à nous, eft en général affez conforme à celui que Ctéfias avoit (fans doute) donné.

Pag. 358 — 360.

P. 360, 362.

Page 366.

Pour ce qui eft des douze cens quatre-vingts ans de Caftor, M. Fréret les compte de Ninus premier à Ninus fecond, fucceffeur d'un Sardanapale plus ancien que le dernier roi de Ninive, de ce nom. Du refte, il eft porté à prendre le Bélus dont Thallus fait mention, pour le Bélus de Phénicie, & ne trouve rien dans Bérofe, qui puiffe fervir à déterminer la durée de l'empire des Affyriens de Ninive.

Page 364.

Ci-der. pag. 394, 402.

Tels

Tels ſont les écrivains Grecs auxquels cet Académicien penſe qu'on peut s'arrêter. Car pour Denys d'Halicarnaſſe, il trouve que ſon témoignage eſt trop vague pour que l'on puiſſe en rien conclure.

Page 366.

Ci-d. p. 365, note (k).

Il prouve enſuite fort bien qu'Appien avoit en vue le paſſage d'Hérodote, lorſqu'il donnoit à peine neuf cents ans aux règnes des Aſſyriens, des Mèdes & des Perſes; & renvoyant à ce qu'il a dit de ce dernier Hiſtorien, il prétend qu'Appien ne l'a pas entendu, puiſqu'Hérodote ſuppoſe un intervalle entre la fin de l'empire Aſſyrien ſur la haute Aſie & le commencement du royaume des Mèdes.

Ci-d. p. 358, note (d).

L. cit. p. 367.

Appien a pu omettre une autonomie d'un ſiècle ou deux: mais l'erreur ſeroit forte, ſi elle tomboit ſur huit cents ans antérieurs aux cinq cents vingt de règne ſur la haute Aſie.

Viennent enſuite les écrivains Latins, c'eſt-à-dire, Velleïus Paterculus qui vivoit ſous Tibère, & Æmilius Sura, cité par Paterculus. M. Fréret, après avoir rapporté & diſcuté le paſſage du premier Écrivain, conclut qu'il *eſt du moins aſſuré* que, ſelon Paterculus, l'empire des Aſſyriens ſur la haute Aſie avoit duré mille ſoixante-dix ans, ſous trente Rois, de père en fils, de Ninus à Sardanapale, détrôné par Pharnace (Arbace). C'eſt le ſeul point auquel ce Savant s'arrête, parce qu'il y trouve un troiſième Sardanapale, différent de celui de Caſtor & de celui de Ctéſias.

Pag. 367—371.

Page 369.

Mais le monument qu'il regarde comme le plus important, eſt le fragment d'Æmilius Sura, parce que, dit ce Savant, il donne la date préciſe du commencement de Ninus. Le fragment d'Æmilius Sura *(o)* ſuppoſe dix-neuf cents cinq ans

Page 370.

(o) *Æmilius Sura, de Annis Populi Romani. Aſſyrii, Principes omnium Gentium, rerum potiti ſunt, deinde Medi, poſtea Perſæ, deinde Macedones. Exinde, duobus Regibus Philippo & Antiocho, qui à Macedonibus oriundi erant, haud multo poſt Carthaginem ſubactam, devictis, ſumma Imperii ad Populum Romanum pervenit. Inter hoc tempus & initium Nini, regis Aſſyriorum, qui Princeps rerum potitus eſt, interſunt anni mille nongenti nonaginta quinque.* Vell. Paterc. *Lib. 1, p. 5, edit. Lugdun. 1594.*

Manuce, Juſte-Lipſe, Schegkius & Vincent Acidalius, ne donnent point

(selon la leçon que suit M. Fréret) entre Ninus & le temps auquel la plus grande partie de l'Asie tomba, par la défaite de Mithridate & de Tigrane, sous la domination Romaine. M. Fréret fixe cet évènement au consulat de Cicéron, l'an même de la naissance d'Auguste, soixante-trois ans avant l'ère Chrétienne, & fait en conséquence remonter l'établissement de l'empire Assyrien, sous Ninus, à l'an 1968 avant la même ère. Telle est l'époque qu'adopte M. Fréret, & qu'il va tâcher de concilier, dans la troisième partie de son Essai, avec les Écrivains dont il a exposé les sentimens.

*Page 371.*

« La découverte de cette année du commencement de » Ninus, selon la Chronologie d'Æmilius Sura, m'a paru, dit » M. Fréret, d'autant plus importante, que l'on n'y avoit pas fait assez d'attention jusqu'à présent. »

*Ibid.*

Nous avons pourtant vu le P. Salian, proposer l'époque d'Æmilius Sura, y insister. La différence entre ces deux Savans est dans la leçon qu'ils suivent, & ce qu'ils entendent par *inter hoc tempus.* M. Fréret la croit, cette époque, propre à lever toutes les difficultés, & à concilier les calculs qui jusqu'alors avoient paru les plus opposés. Il promet de le prouver, & demande pour cela qu'on lui passe, ce qu'il démontrera dans la suite, qu'il y a eu trois rois d'Assyrie, auxquels les Grecs ont donné le nom de Sardanapale.

*Ci-d. p. 365.*

L'empire des Assyriens, ou les conquêtes de Ninus dans la haute Asie, une fois placés à l'an 1968 avant l'ère Chrétienne, M. Fréret prétend que cette époque s'accorde avec ce que l'Écriture nous apprend de l'état où étoient alors les contrées voisines de cet Empire; avec Ctésias (ou Diodore de Sicile) qui lui donne treize cents soixante (ou quatorze cents ans, y compris le règne de Bélus), parce qu'il ne le suppose détruit qu'avec la ville de Ninive, l'an 618 avant

*L. cit. p. 371.*

*L. cit. p. 372.*

d'autre leçon : seulement Juste-Lipse doute *(p. 107)* que ce passage soit de Velleïus Paterculus. D'Elbenne & Acidalius *(p. 159)* le regardent, jusqu'à *inter hoc tempus*, comme une insertion de copiste, faite sur un Commentaire marginal.

l'ère Chrétienne; avec Castor qui ne compte que douze cents quatre-vingts ans, parce qu'il termine le Canon des rois Assyriens aux premières des cent vingt-huit années de l'empire des Mèdes sur la haute Asie, aux premières conquêtes de Déjocès, lesquelles, selon le calcul d'Hérodote, tombent à l'an 688 avant J. C.; enfin avec les mille soixante-dix ans de Velleïus Paterculus, lesquels finissent à l'an 898 avant l'ère Chrétienne, c'est-à-dire, à l'an de la révolte des pays tributaires de l'Assyrie, de la prise de Ninive par Arbace (ou Pharnace), de la mort de Sardanapale, trente-troisième roi d'Assyrie depuis Ninus.

[P. 374, 375.] « Enfin, dit M. Fréret, Ctésias, Castor & Velleïus Paterculus s'accordent tous trois à commencer l'empire d'Assyrie au règne de Ninus. S'ils sont si différens entr'eux dans la durée qu'ils assignent à cette monarchie . . . . . . . c'est qu'ils ne finissent pas au même Prince. Ctésias comptoit quarante Rois, comme il paroît par le Canon de Jules Africain; Castor . . . . . trente-six; Eusèbe, qui en admet autant, fait profession de suivre Castor; Velleïus Paterculus ne compte que trente-trois rois d'Assyrie. Ainsi, quoique tous trois finissent la liste des rois d'Assyrie par un Sardanapale, il est visible qu'ils donnent ce nom à trois Princes différens. » Voilà le mot de l'énigme. Ce moyen de conciliation paroît si naturel au savant Académicien, qu'il est surpris que les critiques n'y aient pas eu recours, comme à une *hypothèse* qui accorde tout, plutôt que de faire deux empires Assyriens consécutifs, alongeant ou raccourcissant la durée du premier selon leurs systèmes; morcelant, selon leur méthode ordinaire, le témoignage des Anciens, « & toujours, dit-il, [Page 375.] sans rapporter aucune des preuves que nous fournit l'Antiquité, qu'il y a eu plusieurs des rois d'Assyrie auxquels on a donné le nom de Sardanapale. »

On voit que M. Fréret ne ménage pas trop les Savans qui, avant lui, ont tenté d'éclaircir la Chronologie Assyrienne. Le reste de cette troisième partie est employé à prouver l'existence de trois monarques Assyriens, auxquels

*Page 384.* on a donné le nom de Sarnadapale; le premier qui périt lors de la révolte d'Arbace, l'an 898 avant Jésus-Christ, *Page 382.* selon le calcul de Velleïus Paterculus; le deuxième (de Castor), antérieur à l'an 688, l'Asarhaddon de l'Écriture: *Ci-d. p. 364. L. cit. p. 381. Syncel. p. 210.* le P. Tornielle l'avoit déjà proposé; le troisième, que Polyhistor appelle Sarac, lequel régnoit à Ninive en 608, & finit avec la monarchie, l'an 1360 depuis Ninus.

*Lib. cit. pag. 376 — 384.* Je n'entrerai pas ici dans le détail des preuves sur lesquelles M. Fréret appuye son sentiment. On ne peut, quelque solides qu'on les suppose, s'empêcher d'être surpris de la marche de ce Savant, qui ne se donne cependant que pour suivre scrupuleusement l'Antiquité, pour prendre dans leur sens naturel les passages des Anciens. Où sont, dira-t-on, les dynasties Chaldéenne & Arabe de Jules Africain, d'Eusèbe, de George-le-Syncelle ? M. Fréret croit devoir concilier son opinion avec celle de Castor; & c'est Eusèbe, c'est le Syncelle, qu'il a consulté sur cet Écrivain. Il parle du Catalogue de Jules Africain, & ne fait aucune mention de ces deux dynasties : il est même visible qu'il ne les admet pas; comment placer, dans le calcul du texte Hébreu, quatre cents quarante ans de règne entre le Déluge & l'an 1968 avant Jésus-Christ ? Au moins cette question méritoit-elle d'être agitée ?

D'ailleurs, dans une matière comme celle-ci, ce ne sont pas des Écrivains qui donnent à l'empire Assyrien cent ou deux cents ans de plus ou de moins, que l'on cherche à voir d'accord. Un empire terminé deux cents ans plus tôt, ou continué sous le même nom; trois Princes portant aussi le même nom, & distingués ou confondus; ces variétés se trouvent dans les Histoires de tous les peuples. A deux mille ans d'éloignement, on passe aisément ces différences, sur-tout quand on sait que le temps nous a enlevé la plupart des Ouvrages qui eussent pu les faire disparoître.

Mais ce qui faisoit une difficulté à Diodore de Sicile, à Denys d'Halicarnasse; ce qui a partagé tous les Critiques modernes, ce sont les treize cents soixante ans de Ctésias,

comparés avec les cinq cents vingt ans d'Hérodote : & M. Fréret, pour toute solution, abandonne ce dernier Écrivain. J'ai rapporté plus haut deux réflexions qu'il fait, comme pour s'en débarrasser. Ailleurs, après s'être étendu sur Diodore de Sicile, sur Castor, dont le calcul lui paroît fait d'après Hérodote, il dit que Castor, qui avoit consulté cet Historien, ne regardoit pas les cinq cents vingt ans de l'empire des Assyriens sur la haute Asie, comme la durée totale de leur monarchie. « Nous avons observé, ajoute M. Fréret, que la fin de ces cinq cents vingt ans n'étant « marquée, dans Hérodote, que par la révolte des pays « tributaires, révolte dont il ne donne aucune date, le com- « mencement de ces cinq cents vingt ans est incertain. »

Ci-d. p. 407.
L. cit. p. 373.
Ci-d. p. 411.

De ce que deux calculs peuvent aboutir au même terme, est-ce une preuve qu'ils commencent à la même époque? On croiroit pourtant que M. Fréret seroit porté à ne regarder les cinq cents vingt ans d'Hérodote, que comme la fin d'un Empire qui existoit depuis long-temps. Ce qu'il rapporte du changement de famille sous Bélétaras, des conquêtes de Persée, &c. pouvoit lui indiquer un autre dénouement.

Lib. cit. Pag. 361, 363, 364, 395, 396.

M. Fréret achève : « Ainsi, je ne m'arrêterai point à chercher les moyens de le déterminer (ce commencement). « Hérodote nous fournit si peu de chose là-dessus, que nous « ne pouvons nous former une idée juste de son système. »

Page 373.

Ces dernières paroles sont formelles. M. Fréret renonce à montrer l'accord d'Hérodote avec les Écrivains qu'on lui oppose : il n'a donc pas levé les difficultés de la Chronologie Assyrienne ; son Essai n'est proprement que l'époque d'Æmilius Sura, conciliée avec une partie des anciens Historiens.

M. Fréret, dans son Abrégé Chronologique, place:

Pag. 386—404.

La fondation de Ninive par Assur, à l'an, avant l'ère Chretienne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2125.

La defaite de Chodorlahomor, à l'an . . . . . . . . . 2113.

Le règne de Bélus, fondateur de l'empire Assyrien,

à l'an . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2023.

Celui de Ninus, à l'an . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1968.

Bélochus ( & Atoſſa, nommée auſſi Sémiramis ), dernier Roi de la famille de Sémiramis, à l'an . . . . 1328.

Bélétaras, tige d'une nouvelle famille, dans le Catalogue des rois Aſſyriens, à l'an . . . . . . . . . . . 1318.

La révolte des Mèdes ſous Arbace, à l'an . . . . . . 916.

La mort de Sardanapale, à l'an . . . . . . . . . . . . 898.

Déjocès, à l'an . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 709.

Ses conquêtes, à l'an . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 688.

Ninus deuxième, & la ruine de Ninive, en . . . . 608.

*Page 404.* Ainſi finit, conclut ce Savant, l'empire d'Aſſyrie, *treize cents ſoixante ans juſte* après le commencement du règne de Ninus.

M. Fourmont étoit fort éloigné de reconnoître cette *juſteſſe* dans la concluſion de M. Fréret : & l'on peut, avec quelque raiſon, ſe défier des calculs, qui, dans un pareil éloignement, donnent des ſolutions à une année près.

*Réflex. critiq. ſur les Hiſt. des anc. Peupl. t. II, liv. III, c. VI, pag. 301 — 302.* M. Fourmont, dans ſa Réponſe, montre d'abord la difficulté qu'il y a à donner l'époque juſte du commencement de l'empire Aſſyrien ; difficulté qui ne doit pas cependant faire rejeter le Catalogue de ſes Rois. Cette Monarchie, ſelon lui, remonte à Nemrod ; mais, comme Babylone paroît dans l'Écriture avant Ninive, il commence par les Rois de cette première ville, & donne les deux dynaſties Chaldéenne & Arabe, ſuivies des rois Aſſyriens. *Page 303.*

*Pag. 304 — 307.* Cet Académicien ſe propoſe des difficultés ſur les noms, les ſynchroniſmes, les opinions des modernes touchant ces Princes : il y répond en ſoutenant l'ancienneté des obſervations Babyloniennes ( dix-neuf cents trois ans avant la priſe de Babylone ), la célébrité de Ninus, de Sémiramis, &c. Enfin, il adopte les raiſons que le P. Pezron emploie pour défendre les ſuites de Rois données par Jules Africain. *Pag. 307 — 310.*

M. Fourmont entre enſuite dans quelque détail pour

prouver que les quarante-un Rois du Syncelle n'ont pas tous été Aſſyriens ; que les premiers de ces Rois ont été en partie Arabes, en partie Ninivites ; qu'enfin « l'on a compté entre ces Rois, ou plutôt entre les rois de Babylone, des *rois Arabes*, tandis que des rois d'Aſſyrie leur diſputoient la ville de Babylone . . . . . . . . qui reconnoiſſoit tantôt l'un, tantôt l'autre. » Il examine pluſieurs des noms de ces Rois, croit qu'il y a tranſpoſition, répétition, & même confuſion, dans le Catalogue du Syncelle ; mais il eſt bien éloigné de dire, comme Dodwel, « que l'hiſtoire des Aſſyriens & des Égyptiens . . . . . . ne nous préſente rien de ſûr. »

*Page 310.*

*Pag. 310—317.*

*Append. ad Diſſert. Cypr. p. 34, 35, 36. A Diſc. concern. Sanchon. p. 23—30, &c. 58, 116.*

Si Hérodote ne parle pas davantage des rois d'Aſſyrie, ſon ſilence, ſelon M. Fourmont, n'a rien d'étonnant. « Grec, tel qu'il étoit, & n'ayant fait que paſſer dans les pays où il avoit voyagé, on ne devoit attendre de lui rien de fort exact. »

Voilà comme les Savans traitent, lorſque ſon témoignage ne s'accorde pas avec leurs ſyſtèmes, celui qu'ils appellent le Père de l'Hiſtoire.

M. Fourmont répond aux objections de Dodwel, contre les obſervations Babyloniennes de Calliſthène, en diſant que, ſi Ptolémée ne remonte que juſqu'à Nabonaſſar, c'eſt qu'il n'avoit pas beſoin, dans ſes obſervations, d'aller plus haut ; ou bien qu'il étoit perſuadé qu'alors les découvertes Aſtronomiques avoient été très-conſidérables.

Avant que de développer ſon ſyſtème ſur la Chronologie Aſſyrienne, M. Fourmont croit devoir rendre compte des Mémoires de M.rs Sevin & Fréret, ſur cette matière : il ajoute enſuite ſes réflexions.

*Libr. cit. pag. 318, 319, 325.*

« Les preuves, dit-il, de M. Sevin, pour le temps de Ninus & de Semiramis, ont paru foibles (à l'Académie) . . . . . On ne tirera jamais rien du paſſage d'Hérodote : il ne marque (pour la monarchie Aſſyrienne) ni commencement ni fin ; & de plus il ne parle que d'une monarchie des Aſſyriens preſque univerſelle ; & il ſe peut faire que la monarchie des Aſſyriens, telle qu'il l'entendoit, n'eut

pas duré plus que ces cinq cents vingt ans. » Un pas de plus, & M. Fourmont touchoit au dénouement, comme je le montrerai dans la deuxième partie de ce Mémoire.

*P. 326, 327.* Ce Savant s'arrête davantage à M. Fréret. Après avoir fait des difficultés contre plusieurs des observations ou preuves *Pag. 328—332.* de cet habile Critique, il s'attache particulièrement à établir contre lui qu'il n'y a eu qu'un Sardanapale. Je n'entrerai pas ici dans le détail des raisons qu'allègue pour cela M. Fourmont. Qu'il y ait eu un ou trois Sardanapales, les grandes difficultés sur la Chronologie Assyrienne n'en subsistent pas moins.

Mais je crois devoir rapporter les réflexions de M. Fourmont, sur la manière dont procède M. Fréret. « Ce Savant, *Pag. 333.* » dit-il, avertit lui-même très-souvent qu'il faut aller *a notis* » *ad ignota.* Rien donc de plus sage que la conduite des » Chronologistes, sur la fin de ces anciennes monarchies : ils » finissent au même temps ; & si leurs calculs sont différens » en quelque chose, c'est que, dans les commencemens, ils » diffèrent, & même que, dans toute cette suite de siècles, » ils ont placé des évènemens à des années différentes. Mettez » les treize cents soixante ans de Diodore & de Ctésias, les » quatorze cents ou près de quatorze cents de Diodore ailleurs, » les douze cents quatre-vingt de Castor, les mille soixante-dix » de Velleïus, & en un mot toutes les évaluations imaginables ; » on en trouvera des exemples dans tous les Chronologistes. » Et ainsi Ninus est plus ou moins ancien, selon leurs différens » systèmes. Qu'y a-t-il même de plus extraordinaire, que de » fonder l'arrangement d'un système complet ; je ne dis plus » sur les passages d'un Romain pour l'Assyrie, mais sur les » idées d'un Historien ordinaire ( Æmilius Sura ), & non » Chronologiste en forme, pour des temps qui demandent » l'étude la plus enfoncée de ces matières ; en un mot, & *Ci-dev. p. 410, note.* » c'est tout, sur des passages corrompus, & qu'il faut corriger, » comme ceux de Velleïus ? »

Ces observations sont importantes ; & l'on va voir M. Fourmont les oublier pour lui-même.

N'y

N'y ayant donc rien de bien constant sur la Chronologie de l'empire Assyrien, ce Savant croit pouvoir donner ses *conjectures*, & promet des *époques fixes ;* ce que, dit-il, les autres Chronologistes n'ont jamais fait.

[illegible] p. 334.

Le Lecteur commence à être en garde contre de pareilles promesses.

Pour cela, il se propose, « 1.° de distinguer, s'il est possible, dans le Catalogue des rois d'Assyrie, les Princes « étrangers d'avec les véritables Assyriens : 2.° de trouver « des points inébranlables d'où l'on puisse monter & des- « cendre. » Il prétend qu'on peut bien avoir inséré, dans le Catalogue des rois d'Assyrie, les Princes étrangers, qui, *les ayant quelquefois vaincus, se sont fait donner le nom de rois d'Assyrie.* « En un mot, dit M. Fourmont, cette Monarchie, comme les autres, a souffert des incursions; & tantôt l'Arabe, « tantôt le Persan, tantôt l'Égyptien, en ont eu leur part, & « y ont régné; & par conséquent ce grand nombre de rois ne « doit nullement épouvanter. Les Persans d'aujourd'hui ( en « 1735 ) comptent deux Rois, & cela s'est toujours fait, « lorsqu'il y a eu différens partis dans un même royaume. »

Cette réflexion est juste : les Perses mettent Zohak conquérant Arabe, & Afrasiab conquérant Touranian, au nombre des Princes Peschdadiens; mais M. Fourmont n'y donne-t-il pas trop d'étendue ?

D'abord les points fixes, qui sont les règnes d'Arius, de Séthus, de Teuthamos & de Sardanapale, tels que ce Savant les entend, ne sont rien moins que prouvés. Il partage les rois de Ninive en Assyriens, en Égyptiens & en Perses. Tandis que les premiers régnoient, Sethosikhermès, roi de Thèbes en Égypte, le trente-troisième du Canon d'Érathostène, fait une irruption en Assyrie : c'est le Séthus du Catalogue de George-le-Syncelle ; ses successeurs se maintiennent dans cette contrée, malgré les Perses que les rois d'Assyrie avoient appelés à leur secours, conservant en même temps jusqu'à Amuthautus ( le trente-huitième du Canon), la Thébaïde & l'Assyrie. Dans la suite, le besoin de resister

Pag. 312, 355, 370.

Pag. 339 — 343.

Pag. 339, 340, 341.

aux Perſes, & l'importance de cette conquête, obligèrent les ſucceſſeurs d'Amuthautus de ſe borner à l'Aſſyrie, où ils régnèrent, étant continuellement en guerre avec les Perſes, qui y étoient conquérans comme eux ; & c'eſt de-là que le Catalogue des rois de Thèbes finit, dans Ératoſthène, à Amuthautus, le Theuthamos des Aſſyriens.

Après cet expoſé, qui eſt purement gratuit, M. Fourmont réunit deux liſtes qui forment ce qu'il appelle la ligne Aſſyrienne-Perſanne, depuis Séthus qu'il prend pour Séthos ou Séſoſtris. Cette ligne lui donne ſeize rois & cinq cents vingt-deux ans de règne, de Séthus à Sardanapale, dont il place la mort à la trente-unième année d'Ozias. Remontant après cela de Séthos, qu'il place au temps de Jephté, ou un peu avant, à Bélus, il prétend trouver que ce Prince a commencé à régner l'an 93 d'Abraham, quatre cents douze ans avant la ſortie d'Égypte.

*P. 369, 370.*

*P. 371, 372.*

Ce Savant montre enſuite que les dynaſties Chaldéenne & Arabe rempliſſent exactement l'eſpace qui (du règne de Bélus) s'étend juſqu'au Déluge. Il prouve par-là que la ſeconde a ſuccédé à la première, & prend Évéchoüs, premier Roi de la dynaſtie Chaldéenne, pour le *père de Chus (Ab Chus)*, Canaan ou Cham.

Il eſt difficile, dans un ſimple Extrait, de donner une idée nette du ſyſtème de M. Fourmont : pour bien l'entendre, il faut le lire dans l'Ouvrage même; quelques points rapprochés peuvent cependant en faire voir le foible.

Ce Savant ſuppoſe des royaumes formés du temps de Cham & de Canaan, ſur le rapport prétendu de deux noms & des ſommes de pluſieurs règnes : il fait régner en Aſſyrie des Rois de la Thébaïde; entre Sétus & Balæus il compte deux cents ſoixante-quatre ans, quoique, dans le catalogue du Syncelle, ces deux Princes ſe ſuivent immédiatement. Or procéder de cette manière, je ne crains pas de le dire, c'eſt forger les monumens de l'hiſtoire, & non pas la donner d'après ceux que l'Antiquité nous a laiſſés.

*Page 370.*

Je dirai peu de choſe de M. Prideaux. Le ſavant Anglois

admet avec Justin les treize cents ans de la durée de l'empire Assyrien, quoiqu'il s'attache dans le reste à la chronologie d'Ussérius, qui termine cet Empire à la mort de Sardanapale, l'an 747 avant J. C. sur quoi le P. de Tournemine, dans ses *Éclaircissemens sur la ruine de Ninive & la durée de l'empire Assyrien*, observe « que M. Prideaux se trompe, en suivant Ussérius, & qu'il se trompe encore, en voulant le corriger. » En général le savant Jésuite, d'un côté, répète dans cet Éclaircissement ce que le P. de Montfaucon a avancé contre Ctésias dans sa *Vérité de l'histoire de Judith*; de l'autre, il appuie le témoignage d'Hérodote de celui des Écrivains qu'on allègue ordinairement en sa faveur, & finit en disant qu'il n'y a eu qu'une destruction de Ninive. Il place, avec l'historien Grec, cet évènement, près de trois siècles plus tard que Ctésias (six cents dix-neuf ans avant J. C.); & pour les détails sur l'histoire d'Assyrie, il renvoie aux Dissertations qui sont à la fin de son édition de *Menochius*.

*Tome I, p. 1, Tr. Fr. edit. 1728.*

*Ibid. p. XCIII — XCVIII.*

*Tome I. p. 399.*

Voyons si nous trouverons plus de lumière, sur cette matière, dans les Ouvrages d'un des premiers Chronologistes de ce siècle, M. Desvignoles.

Ce Savant, après avoir déclaré qu'il ne prend aucun intérêt dans la dispute qui divise les Modernes sur la durée de l'empire Assyrien, présente le catalogue de ces Rois d'après Jules Africain & Eusèbe, avec les variantes, qui donnent dans le premier Écrivain deux cents vingt ans de plus que dans le second. Il répond ensuite aux objections de Génébrard & des autres Critiques contre cette longue suite de Rois, sans rien ajouter proprement de nouveau à ce qui a été dit avant lui par les défenseurs de Ctésias, ni faire mention des dynasties Chaldéenne & Arabe.

*Chronol. de l'Hist. sainte, t. II, p. 162, 163.*

*Pag. 169 — 173.*

Vient après cela l'examen de l'autorité d'Hérodote qui a été suivi ou approuvé par Ussérius, Marsham, Dodwel, Hornius, Schotanus, M. Bossuet, & par l'Auteur de la chronologie de Port-Royal. M. Desvignoles reconnoît qu'il faut lire cinq cents vingt ans dans Hérodote, & non quinze cents avec Cappel & Simson : mais il observe que l'historien Grec

*Cit. p. 170*
*L. cit. p. 173.*
*Cit. p. 366, 367.*

ne marque, ni le temps de la fondation de l'empire Aſſyrien, ni quel en a été le fondateur, &c. raiſons répétées cent fois par ceux qui abandonnent Hérodote. Le ſavant Chronologiſte ajoute que cet Hiſtorien ne ſavoit preſque point l'hiſtoire ancienne d'Aſſyrie; & après avoir donné pluſieurs preuves de ſon peu d'exactitude : « certes, dit-il, ſi Hérodote eſt le » père de l'hiſtoire, comme mille Écrivains l'ont appelé, après » Cicéron, ce n'eſt pas aſſurément de l'hiſtoire d'Aſſyrie, ou » c'eſt une fille qu'il a laiſſée dans ſon enfance, & que d'autres ont pris la peine d'élever. »

Ci-d. p. 386.

L. cit. p. 175.

Page 182.

On eſt étonné, quand on lit avec attention & de ſuite les Critiques modernes, de voir de quelle manière ils traitent les Anciens. Dans tel point, tel Auteur eſt un Dieu; il y a une ſorte d'impiété à récuſer ſon témoignage : dans tel autre, ce n'eſt pas même un homme; il n'a ni critique ni exactitude; à peine eſt-il permis de faire attention aux autres qualités qu'il peut avoir.

Pag. 183 — 190, 217.

Ctéſias, comme chez M. Fréret, eſt ici le héros, & toujours aux dépens d'Hérodote. Le vrai motif de ce jugement, c'eſt qu'on ne peut concilier le témoignage de ce dernier Hiſtorien avec celui de Ctéſias & des Écrivains qui l'ont ſuivi.

Pag. 191 — 201.

Je conviens de tout ce que M. Deſvignoles avance en faveur de Ctéſias, de ce qu'il dit même des témoins contraires à Hérodote, c'eſt-à-dire, des Auteurs qui donnent depuis onze cents juſqu'à ſeize cents ans de durée à l'empire des Aſſyriens; & ces Auteurs, il eſt permis de les réduire à Ctéſias ſeul, puiſqu'étant tous venus après lui, il eſt poſſible qu'ils l'aient copié, quoiqu'avec des variétés.

Page 194.

Ci-d. p. 409, note (o).

L. cit. p. 195.

Sur le paſſage d'Æmilius Sura, M. Deſvignoles ſoutient contre Conringius, la leçon qui porte dix-neuf cents quatre-vingt-quinze ans; & il entend (avec Salian) par *Carthaginem ſubactam*, la défaite des Carthaginois qui finit la ſeconde guerre Punique. Quatre ou cinq ans après, les Macédoniens furent vaincus, l'an de Rome 557 ſelon Varron, 4517 de la période Julienne (197 avant J. C.) : ôtant de cette ſomme

1995, on a 2522 de la période Julienne pour le commencement de Ninus.

Ceci ne s'accorde pas avec le sentiment de M. Fréret, qui s'arrête au mot *summa imperii.* Et en effet, les Romains ne purent être appelés les maîtres de l'Asie, qu'après la défaite de Mithridate & de Tigrane : mais mon objet ici est seulement de présenter les différentes manières dont les Modernes expliquent les Anciens. *Ci-d. p. 410.*

Enfin M. Desvignoles abandonne positivement Hérodote, & se déclare pour le Catalogue de Jules Africain, qui donne quatorze cents cinquante-neuf ans à la monarchie Assyrienne. Une des preuves qu'emploie le savant Chronologiste pour établir l'antiquité de cette Monarchie, est le synchronisme des observations astronomiques de Babylone, envoyées à Aristote par Callisthène, avec la construction du temple de Jupiter-Bélus par Sémiramis, dans lequel les Chaldéens observoient le lever & le coucher des astres. Les observations de Calisthène tombent à l'an 2480 de la période Julienne, qui est le 19 de Sémiramis, selon M. Desvignoles. Ce Savant fait commencer Bélus à l'an 2355 de la même période, & Sardanapale, quarante-unième roi d'Assyrie, à l'an 3799; ce qui recule l'origine de l'empire Assyrien, dans le calcul du texte Hébreu, au-delà du Déluge, le commencement de l'ère Chrétienne étant fixé, selon l'Auteur, à l'an 4714 de la période Julienne. *Lib. cit. p. 203, 205.* *Page 264.* *Page 373.* *P. 208, 210.* *Pag. 163 — 165, 640.*

L'opinion de M. Desvignoles ne peut, comme on le voit, se soutenir, si l'on s'en tient au texte Hébreu. Cette raison n'empêche pas M. le Président de Brosses de faire usage de plusieurs réflexions de cet habile Chronologiste, dans ses savans *Mémoires sur la monarchie d'Assyrie.* Je ne m'arrêterai ici qu'à ce qui, dans ces Mémoires, a un rapport direct à l'origine & à la durée de cette Monarchie.

M. le Président de Brosses, dans son premier Mémoire, admet deux Sardanapales, deux sièges de Ninive, & par conséquent plus d'une révolution dans l'empire Assyrien : il adopte, pour le fond, le sentiment de M. Fréret sur la durée *Mém. de l'Ac. des Bel. Lettr. t. XXI, p. 2.*

de cet Empire, renvoie, pour la conciliation de Ctésias avec les autres Écrivains de l'Antiquité, au Mémoire de son savant Confrère, & à la Dissertation du Président Bouhier sur Sardanapale; « & quoiqu'il blâme la coutume que l'on a » (lorsqu'il est question d'Hérodote & de Ctésias) de nier » totalement tout ce que dit l'un, quand on adopte le récit de l'autre, » il se contente, dans la partie historique de ce Mémoire, de supposer, avec Jules Africain, la monarchie Assyrienne de quatorze cents cinquante-neuf ans, sans essayer d'accorder entr'eux les deux historiens Grecs.

*Page 6.*

Ce que M. le Président de Brosses dit des noms des rois Assyriens, qui forment le catalogue de Jules Africain, peut donner des vues nouvelles. Selon lui, ce sont moins des noms, que des surnoms, des épithètes.

*Page 7.*

Dans la partie chronologique de son Mémoire, cet habile Académicien fixe, par différentes preuves, le commencement de l'empire Mède à la révolte d'Arbace, l'an 808 avant J. C. & la prise de Ninive à l'an 805. Ces preuves supposent le calcul de Jules Africain : telle est l'observation Chaldéenne envoyée par Callysthène, & qu'il fait remonter à l'an 2233 avant Jésus-Christ. 1459 de l'empire Assyrien, y compris trois ans de guerre entre Sardanapale & Arbace, & 805, donnent 2264 (2263) pour le commencement de Bélus, qui est le même personnage que Nemrod, fondateur de l'empire Assyrien. Les mille ans & plus que Diodore de Sicile suppose entre la prise de Troye & la fondation de l'empire Assyrien, conduisent M. le Président de Brosses au même résultat.

*Pag. 26, 28.*

*Lib. cit. p. 29.*

*Page 36.*

Dans son second Mémoire qui contient l'histoire de Bel-Nemrod, fondateur de la monarchie Assyrienne, M. le Président de Brosses suppose d'abord, comme dans le premier, cette Monarchie de quatorze cents cinquante-neuf ans : elle a pour fondateur Nemrod, Chef des Arabes du Chusistan, qui s'empare du pouvoir monarchique peut-être déjà établi par une dynastie de Rois antérieurs, « comme plusieurs circonstances, dit M. de Brosses, induisent à le penser. »

*Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXVII.*

*Pag. 2 — 4.*

*Page 9.*

Ce Savant croit devoir prouver que le Bélus des Anciens

eſt le Nemrod de l'Écriture : il cite en ſa faveur Moyſe de Chorène ( dans ſon hiſtoire d'Arménie ), Tornielle, Bochart, le P. Petau, Huber, Prideaux. La queſtion en ſoi me paroît peu importante. Le mot *Nimrod* ſignifie en Perſan, *Chef du Midi ;* de *rad, chef,* & de *nim, niméh, moitié,* ou *nim rouz, la moitié du jour, le midi.* Ce peut donc n'être qu'un nom appellatif qui conviendra à Bélus, ſi les dates ſe rapportent : mais comment ſuppoſer une dynaſtie exiſtante du temps de Phaleg, & détruite par Nemrod ? [*Page 8.*]

M. le Préſident de Broſſes rapporte ce que les Orientaux diſent de ce Conquérant, & obſerve à ce ſujet que, fables pour fables, celles des Orientaux, ſur-tout quand il eſt queſtion de leur propre pays, méritent bien autant d'être rapportées que celles des Grecs. [*Page 18.*]

La dynaſtie antérieure à Nemrod-Bélus, fondateur de Babylone, & que M. le Préſident de Broſſes eſt porté à admettre, n'eſt pas celle des Arabes. Il paroît que ce Savant la rejette ainſi que celle des Chaldéens : mais les doutes qu'il propoſe contre ces dynaſties, paroiſſent venir en partie de ſon ſyſtème ſur Bel-Nemrod ; & s'il reproche à George-le-Syncelle de les avoir formées avec des noms pris du canon de Ptolémée, pour remplir l'eſpace que lui donnoit le calcul des Septante, ne peut-on pas dire que ce Savant les rejette, parce que, dans le calcul qu'il adopte, elles remonteroient au-delà du Déluge ? [*P. 25—27.*] [*Pag. 53, 54.*]

La ſeule raiſon nouvelle que propoſe M. le Préſident de Broſſes, & qui paroiſſe avoir quelque force, eſt que « le Syncelle, contre ſa coutume, ne cite perſonne en rapportant « le canon de ces deux dynaſties; ce qui, ajoute M. de Broſſes, « ne laiſſe pas de donner quelque ſoupçon. »

Mais d'abord, le nom de Chomaſbolos, ſecond roi Chaldéen, ſe trouve dans le fragment d'Alexandre Polyhiſtor qu'Euſèbe nous a conſervé. Ce premier Écrivain l'avoit pris d'Eupolème, qui rapportoit ce que les Babyloniens diſoient eux-mêmes de leurs anciens Rois; & ce nom ne reſſemble à aucun de ceux qui forment le canon de Ptolémée. 2.° Le [*Euſeb. Præpar. Evang. l. IX. c. XVII, p. 419.*]

Syncelle cite pour garant le même Alexandre Polyhiſtor, lorſqu'il parle, dans un autre endroit, d'Évéchoüs (Εὔηχος) ou Choſmabélus, le même qui, ſans doute par une erreur de copiſte, eſt appelé plus bas *Eutychius*.

Chronog. p. 78.

Page 79.

D'ailleurs M. le Préſident de Broſſes & tous les Savans, conviennent que le Syncelle donne *le règne de Bélus & de ſes Succeſſeurs, tels qu'ils étoient mentionnés dans le canon de Jules Africain;* ſans doute parce que, trois pages auparavant, on lit ces mots : κατὰ Ἀφρικανόν. Mais il faudroit donc rapporter au même Jules Africain la dynaſtie des rois de Thèbes en Égypte depuis le quatrième, & le catalogue des quatre-vingt-ſix rois d'Égypte que donne le même George-le-Syncelle, depuis le dixième, Amaſis; puiſque ces trois ſuites de rois ſe trouvent après le κατὰ Ἀφρικανόν; & le Syncelle nous apprend qu'il donne les rois de Thèbes d'après Apollodore qui les avoit pris d'Érathoſtène. D'un autre côté, les Savans regardent le catalogue des quatre-vingt-ſix rois Égyptiens, comme l'ouvrage propre du Syncelle, ſoit qu'il l'ait pris de Jules Africain (ou formé ſur les dynaſties de cet Écrivain), d'Euſèbe, ou de tout autre ancien Hiſtorien. Ainſi l'objection de M. le Préſident de Broſſes tombera ſur le catalogue des rois Aſſyriens, comme ſur les dynaſties Chaldéenne & Arabe. Cependant on convient généralement que le Syncelle donne les rois d'Aſſyrie d'après Jules Africain. On doit donc en dire autant des dynaſties en queſtion, avec les P P. Petau & Goar. Peut-être même les mots κατὰ Ἀφρικανόν ſe trouveroient-ils dans les manuſcrits, entre la génération dix-huitième & la dynaſtie Chaldéenne. Au reſte s'ils paroiſſent à la *page 93*, c'eſt moins relativement aux catalogues qui ſuivent, qu'à ce que dit Jules Africain que, *l'an du monde 3277, Abraham entra dans la terre de Canaan* (la Terre promiſe), ce que le Syncelle croit devoir réfuter.

Lib. cit. p. 52. Deſvignol. ci dev. p. 419.

Syncell. lib. cit. p. 91 — 96.

Page 91.

Marsh. Can. Ægypt. p. 6. Deſvignol. lib. cit. p. 144.

Doctr. Tempor. t. II, p. 33. In Syncell. Annot. p. 30.

Syncell. lib. cit. p. 93.

A l'occaſion de la généalogie d'Argon, donnée par Hérodote, M. le Préſident de Broſſes déclare ce qu'il penſe de cet Hiſtorien. « Il eſt aſſez inutile, dit-il, de le conſulter ſur . . . . » l'ancienne hiſtoire d'Aſſyrie, dont il n'a peut-être rien ſu, ou du

Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXVII, p. 61.

ou du moins dont il n'a presque rien dit. » Plus bas, cet Académicien répète les calculs chronologiques de son premier Mémoire. Il s'appuie du témoignage d'Huber, qui trouve que rien ne s'accorde mieux avec le texte Hébreu que l'observation rapportée par Callysthène, & prend de-là occasion de défendre Ctésias contre ceux qui lui préfèrent Hérodote: il s'efforce ensuite de concilier son époque avec Æmilius Sura, avec l'anonyme Grec dont la traduction, en Latin barbare, a été publiée par Scaliger, & renvoie pour Cephalion, Velléius, Justin & Agathias, à Desvignoles : c'est-à-dire, que M. le Président de Brosses répète ce qui a été dit jusqu'ici sur ce sujet.

P. 74 — 75. [illegible] Desvignol. tom. 2, p. 5. 6.

La seule nouvelle preuve que je croie apercevoir dans le Mémoire de ce Savant, est tirée de la comparaison qu'il fait des observations Babyloniennes dont parlent Bérose & Critodème, dans un passage de Pline *(p)* sur l'invention des Lettres, avec celles de Callysthène. Les premières, selon lui, sont de l'an 490 avant Phoronée, qu'il place en 1773 avant J. C. & remontent à 2263 avant la même époque. Si l'explication de M. le Président de Brosses est juste (ce qui n'est pas démontré) le rapport est sensible; les observations de Callysthène n'ont que trente ans de moins. Au reste, cela prouveroit bien que les Chaldéens formoient alors un peuple à Babylone, ou dans la contrée où cette ville fut batie, mais ne donneroit pas le commencement de la monarchie de Ninive.

*Lib. cit. p. 77.*

*Desvignol. lib. cit. p. 635 — 638.*

M. le Président de Brosses finit en disant : « Je me suis sur-tout attaché à la principale preuve chronologique, tenant «

*Lib. cit. p. 80.*

*(p) Litteras semper arbitror Assyrias fuisse; sed alii apud Ægyptios . . . à Mercurio, ut Gellius, alii apud Syros repertas volunt. . . . Anticlides in Ægypto invenisse (litteras) quemdam nomine Menona, tradit, quindecim annis ante Phoroneum, antiquissimum Græciæ regem: idque monumentis approbare conatur. E diverso Epigenes, apud Babylonios septingentorum viginti annorum observationes siderum coctilibus laterculis inscriptas docet, gravis auctor imprimis: qui minimum, Berosus & Critodemus, quadringentorum octoginta (alter quadringentorum nonaginta) annorum, ex quo apparet æternus litterarum usus.* Plin. Hist. Nat. Lib. VII, c. 56.

» pour principe inconteſtable que le temps de Nemrod, la
» jeuneſſe de Phaleg, l'origine de la puiſſance Babylonienne,
P. 32, 73. » la conſtruction de la tour de Bélus, & la première des obſer-
» vations aſtronomiques, étant des choſes coïncidentes en un
» même temps, celui d'entre les anciens Hiſtoriens d'Aſſyrie,
» dont les dates ſont d'accord avec tous ces points, eſt celui
» qui mérite la préférence ſur tous les autres; une telle réunion
» prouvant la vérité de ſon rapport. Je le trouve dans Jules
P. 81, 83. » Africain . . . . dont le catalogue n'eſt pas une . . . . invention
» faite à plaiſir par le ſeul Ctéſias, comme les partiſans du
» nouveau ſyſtème chronologique le prétendent ſur un mot
» aſſez peu concluant d'Hérodote, ſur un ſeul chiffre peut-être
fautif. »

Mais cette réunion s'évanouit, ſi l'empire des Mèdes n'a pas commencé en 808 avant J. C. C'étoit donc cette époque, qui ne s'accorde avec aucune de celles que fourniſſent les Auteurs anciens, qu'il falloit, à ce qu'il me ſemble, établir d'une manière inconteſtable, avant que d'avoir recours aux rapports en queſtion. Pour cela l'écliple du règne de Cyaxare, fixée en 585 avant J. C. deux cents vingt-trois ans après le ſiége de Ninive par Arbace, ne ſuffiſoit pas, non plus que les preuves par approximation que préſente le premier Mémoire de M. le Préſident de Broſſes.

Mém. de l'Ac. t. XXI, p. 31; tome XXVII, p. 74, 75.

Tome XXI, p. 36, 38.

Ce Savant s'élève, ſur la fin du ſecond, contre les diſciples de Marsham, d'Uſſérius, de Génébrard, dont le ſentiment favoriſe le Pyrrhoniſme hiſtorique, contre Newton même, & rend juſtice aux efforts qu'a faits M. Deſvignoles pour *miner les attaques* des adverſaires de l'ancienne Chronologie.

Ces Mémoires ſont remplis d'une érudition vaſte & bien ménagée, & de vues nouvelles ſur la comparaiſon qu'on peut faire de l'hiſtoire Orientale, avant & après Alexandre, donnée par les Orientaux, avec ce que les Grecs nous en ont conſervé.

Tome XXI, p. 23.

Mais il en réſulte, ainſi que de tous les Ouvrages dont j'ai donné le précis, 1.° Que les Anciens paroiſſent varier ſur l'époque du commencement & ſur la durée de l'empire

Assyrien. 2.° Que les Critiques modernes les plus instruits, se sont contentés d'adopter le calcul reçu le plus généralement, celui de Ctésias, & de concilier ce calcul avec les Auteurs qui s'en éloignent de deux cents à trois cents ans, en abandonnant Hérodote qui leur paroît différer de Ctésias de près de neuf cents ans; que d'autres Chronologistes célèbres, suivant le parti opposé, rejettent les rois d'Assyrie de Ctésias, le catalogue de Jules Africain; & qu'enfin un Lecteur désintéressé, & qui ne voit l'Histoire ancienne que dans les monumens, trouve la question aussi indécise, aussi embarrassée, quant au point principal, après avoir examiné tout ce qui a été écrit sur ce sujet, qu'elle le lui paroissoit auparavant : c'est même la réflexion que fait pour l'ordinaire le dernier Chronologiste, après avoir réfuté ceux qui le précèdent. Ci-d. p. 416.

Je n'ai, comme je l'ai dit au commencement de ce Mémoire, que des conjectures à proposer sur cette matière : mais je soutiens que, dans un pareil conflit d'opinions, on peut être reçu à présenter des conjectures. J'ai de plus un préjugé en ma faveur; mes conjectures vont à concilier Hérodote avec Ctésias, & ces deux Historiens avec les Orientaux. Ce n'est pas que je ne reconnoisse dans ces Écrivains des erreurs, des fautes telles que l'humanité en permet, telles qu'on en trouvera dans tous les Auteurs, sur-tout quand il est question de temps éloignés, de Nations étrangères : mais je défends, pour le gros des faits, pour le fond de l'histoire, leur véracité, leur exactitude même. C'est ce qui sera développé dans la seconde partie de ce Mémoire.

## *SECONDE PARTIE.*

JE commence par fixer le sens du passage d'Hérodote, c'est-à-dire, par prouver que cet Historien ne donne réellement que cinq cents vingt ans au règne des Assyriens dans la haute Asie, jusqu'à la révolte des Mèdes. J'ai rapporté ci-devant le texte de cet Écrivain. *Les Assyriens*, dit-il, *ayant tenu l'empire de la haute Asie*, τῆς ἄνω Ἀσίης, *pendant cinq cents* Ci-d. p. 357. n.° [illegible]

*vingt ans*, ἐπὶ ἔτεα εἴκοσι καὶ πεντακόσια *les Mèdes commencèrent les premiers à se soustraire à leur puissance.*

Crenii Fasicul. 3, pag. 729, 730.

Vossius prétend que par ces paroles, ἡ ἄνω Ἀσίη, Hérodote a voulu marquer *regnum Assyriorum amplissimum fuisse;* il leur donne le même sens qu'à celles-ci, ἡ ἄνω Ἅλυος ποταμοῦ Ἀσίης, qui renfermoient la Perse, l'Assyrie. Mais le nord de l'Asie, & l'Asie depuis le nord du fleuve Halys, sont deux choses.

Le texte d'Hérodote est clair : cet Historien parle de l'empire des Assyriens ; & ce qu'il ajoute plus bas, au sujet de Phraortes, fait voir qu'il est question de ceux de Ninive *(a)*. Hérodote parle de l'empire de ces Assyriens sur la haute Asie, & avec raison, puisque, dans cet endroit, son objet principal est la révolte des Mèdes, peuple de cette contrée, laquelle donna naissance à une Monarchie, détruite dans la suite par les Perses, dont Hérodote s'occupe dans le reste de son premier livre.

Mais les paroles de cet Historien ne disent pas, qu'avant ces cinq cents vingt ans, les Assyriens n'eussent pas un Empire particulier, quoique leur domination ne s'étendît pas sur la haute Asie, ou du moins qu'elle n'y eût duré que peu de temps. Généralement on fait commencer l'empire de Cyrus sur l'Asie, à l'an 536 avant J. C. veut-on par-là révoquer en doute les vingt-quatre ans du règne antérieur de ce Prince sur les Mèdes & sur les Perses? Nullement : on parle seulement de son règne sur les Mèdes, les Perses, les Babyloniens, &c. réunis en un seul & même Empire.

Il est donc question de savoir, si la monarchie des Assyriens étant auparavant concentrée dans la basse Asie, ou même dépendant d'une Puissance étrangère, leur Empire sur la haute Asie a réellement commencé cinq cents vingt ou cinq cents ans avant la révolte des Mèdes. Ce point une fois prouvé, il n'est plus nécessaire de lire quinze cents vingt ans, ni quinze

---

*(a)* Ἐς ὃ στρατευσάμενος ἐπὶ τοὺς Ἀσσυρίους, καὶ Ἀσσυρίων τούτους οἳ Νῖνον εἶχον, καὶ ἦρχον πρότερον πάντων, τότε δὲ ἦσαν μεμουνωμένοι μὲν συμμάχων ἅτε ἀπεστεώτων, ἄλλως μέντοι ἑωυτῶν εὖ ἥκοντες. *Lib. 1, p. 48.*

cents dans Hérodote. Diodore de Sicile, qui ſe déclare pour Ctéſias, & devoit avoir ſous les yeux, dans une matière controverſée, un manuſcrit exact d'Hérodote, dit que (b), ſelon cet Hiſtorien, *il y avoit cinq cents ans que les Aſſyriens régnoient ſur l'Aſie, lorſque leur (Empire) fut détruit par les Medes;* qu'il ſe paſſa enſuite un grand nombre de générations, ſans qu'il y eût de Roi qui s'attribuât la ſouveraine autorité ſur tout le pays, les villes étant ſoumiſes ſéparément au Gouvernement démocratique.

*Ctes. p. 368, 369.*

Laurent Rhodoman rend ces mots, ὑπὸ Μήδων καταλυθῆναι, par, *à Medis ſubactos eſſe*. Pour rapprocher la citation de Diodore du texte d'Hérodote, je crois que par-là on doit ſimplement entendre la ſciſſion que la révolte des Mèdes cauſa dans l'empire Aſſyrien, étendu alors ſur toute l'Aſie, & non la deſtruction de la monarchie particulière des Aſſyriens de Ninive.

Il faut cependant convenir que la manière dont Diodore cite ici Hérodote, eſt peu exacte. De même lorſque ce dernier Écrivain dit cinq cents vingt ans, Diodore donne un compte rond, cinq cents ans.

*Vorſt. in Cron. faſcic. 3, pag. 725—727.*

Hérodote ne nous apprend pas combien de temps dura l'autonomie des Mèdes. Si l'on en croit Diodore, il rapporte qu'elle dura un grand nombre de générations, πολλὰς γενεάς; & il ſemble, dans Diodore, que cette autonomie ait eu lieu chez les Aſſyriens ſoumis, comme chez les Mèdes conquérans.

Sans prêter, avec Vorſtius, des intentions à Diodore de Sicile, dans la manière dont il cite Hérodote, je dis que l'exactitude de cet Hiſtorien eſt à peu-près celle que l'on doit attendre des Écrivains : on ne peut guère exiger d'eux que de conſerver le fond des faits, & c'eſt ce que nous retrouvons ici dans les cinq cents ans de Diodore de Sicile; car s'il avoit été queſtion de quinze cents ans, comme cet Hiſtorien dit

---

(b) Ἡρόδοτος μὲν οὖν κατὰ Ξέρξην γεγονὼς τοῖς χρόνοις, φησὶν Ἀσσυρίους ἔτεσι πεντακοσίοις πρότερον τῆς Ἀσίας ἄρξαντας, ὑπὸ Μήδων καταλυθῆναι· ἔπειτα βασιλέα μὲν μηδένα γενέσθαι τὸν ἀμφισβητήσοντα τῶν ὅλων ἐπὶ πολλὰς γενεάς, τὰς δὲ πόλεις καθ' ἑαυτὰς ταττομένας διοικεῖσθαι δημοκρατικῶς. *Diod. Sic. lib. II, p. 118.*

ailleurs que l'empire d'Affyrie en avoit duré plus de quatorze cents, & cela d'après Ctéfias, il n'oppoferoit pas Hérodote à ce dernier Écrivain.

On peut, fur la manière dont j'entends les cinq cents vingt ans d'Herodote, citer deux paffages qui femblent faire croire que par-là cet Hiftorien a voulu marquer la durée totale de l'empire Affyrien.

*Lib. 1, p. 4.* Le premier paffage d'Hérodote nous apprend que le règne des Héraclides à Sardes, a commencé par Argon (fils) de Ninus, lequel étoit fils de Bélus, fils d'Alcée; & il venoit de dire qu'Alcée étoit fils d'Hercule. *Mém. de l'Ac. des Bel. Lettr. t. V, p. 312.* M. Fréret place la naiffance d'Alcée à l'an 1349 avant J. C. on peut lui donner *Desvignol lib. cit. p. 176.* Bélus à vingt-cinq ans; ce Prince aura régné auffi à vingt ou vingt-cinq ans : ainfi le règne de Bélus tombera à l'an 1300 plus ou moins avant J. C. ce qui s'accorde avec les cinq cents vingt ans qu'Hérodote donne à l'empire Affyrien fondé par Bélus, & avec les cent cinquante qu'il donne au règne des Mèdes.

Scaliger répondroit fimplement à l'objection, que cette *Can. Ifagog. p. 327.* généalogie de Ninus eft une faute ou d'Hérodote ou des Copiftes. Qui ne fera pas furpris, dit-il, de voir Ninus, fils de Bélus, au nombre des defcendans d'Hercule, qui a paru au moins mille ans après lui? *Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. t. V, p. 249.* Mais M. l'abbé Sévin obferve avec raifon que les noms de Bélus & de Ninus, célèbres par les grandes actions de ceux qui les avoient portés, ont pu fe répandre dans des provinces encore plus éloignées de l'Affyrie, que ne l'étoit la Lydie. Et d'ailleurs Hérodote ne donne ici ni à Ninus, ni à Bélus le titre de roi de Babylone ou de Ninive: *L. II, p. 165.* mais lorfqu'il fait mention de Sardanapale, il l'appelle roi de Ninive. Il eft donc naturel de penfer que cet Hiftorien, dans le paffage allégué, veut parler d'un Ninus & d'un Bélus différens des rois d'Affyrie de ce nom. Il paroît *L. cit. p. 285.* que c'eft le fentiment de M. Fréret qui, dans fa Differtation fur la chronologie de l'hiftoire de Lydie, rapporte cette généalogie d'Argon, fans parler du Bélus, fondateur de l'empire d'Affyrie.

Le second passage d'Hérodote qui porte à croire qu'il a renfermé, en cinq cents vingt ans, la durée totale de l'empire Assyrien, est plus difficile à expliquer. Cet Historien, parlant de Babylone, nous apprend que cette ville avoit eu beaucoup de Rois, dont il devoit faire mention dans ses *Assyriaques*; que, parmi ces Princes, paroissoient deux femmes à cinq générations l'une de l'autre : *ἡ μὲν πρότερον ἄρξασα τῆς ὕστερον γενεῇσι πέντε πρότερον γενομένη*; que la première se nommoit Sémiramis; que la seconde, appelée Nitocris, étoit plus habile que celle qui avoit régné la première, *αὕτη δὲ συνετωτέρη γενομένη τῆς πρότερον ἀρξάσης*. Plus bas il ajoute, qu'elle étoit femme de Labynite, roi d'Assyrie, & que Cyrus marcha contre son fils, aussi roi d'Assyrie, & nommé Labynite comme son père.

*Lib. 1, p. 84.*

*Page 86.*

Si l'on prend les cinq générations, même pour deux cents ans environ, comment, dira-t-on, Hérodote peut-il mettre un si court espace entre la femme de Ninus & celle de Labynite? Il falloit qu'il diminuât prodigieusement la durée de l'empire Assyrien. De-là on prend occasion de dire, qu'*Hérodote n'étoit qu'un enfant dans l'ancienne histoire des Assyriens, non plus que les Grecs qui l'avoient précédé.*

*Desvign. lib. cit. p. 150.*

Pour moi je conclus simplement que, quelqu'opinion qu'Hérodote ait eue sur la durée de la monarchie Assyrienne, il n'est pas possible de supposer qu'il n'ait mis que deux cents ans entre le troisième règne de cet Empire & l'an 600 avant J. C. ou la fin du règne des Mèdes.

Ainsi, ou il faut lire cinquante générations, au lieu de cinq, comme Scaliger l'a proposé, ou bien il faut prendre les générations pour des âges, des siècles, avec Shuckford.

*Ci-d. p. 372.*

*Ci-d. p. 401.*

Les cinquante générations, à vingt cinq années la génération, donnent douze cents cinquante ans, & remplissent à peu-près l'intervalle reconnu assez généralement entre Sémiramis & Nitocris ou Labynite.

M. Desvignoles n'admet pas cette solution. Cela seroit bon, dit-il, si on pouvoit concilier Hérodote avec les Historiens : mais on verra plus bas que cette conciliation n'est pas si difficile que ce Savant l'a cru.

*L. c. cit.*

L'explication de Shuckford me paroît plus simple, & d'ailleurs plus conforme à la manière dont Hérodote s'exprime, lorsqu'il fait mention des Assyriens. J'ai remarqué d'abord qu'il ne parle de cette Nation que comme dominante sur la haute Asie (dans le XV.[e] siècle avant J. C.). 2.[o] On verra plus bas que son Bélus, père de Cephée, roi de Perse, étoit contemporain (si ce n'est pas le même personnage) de Bélochus, dix-neuvième roi d'Assyrie, sous qui a commencé cet empire des Assyriens sur la haute Asie. Il n'est donc ici question que des cinq cents dernières années de l'empire Assyrien; & suivant cet Historien dans sa marche, je dis qu'il faut entendre par Sémiramis, une Princesse de ce nom, célèbre du temps de Bélochus, ou peu de temps après ce Monarque.

*Ci-d. p. 428.*

*Libr. VII, p. 463, 492.*

*Simson, Chron. Cathol. p. 27.*

Dans l'anonyme Grec, dont la traduction a été publiée par Scaliger, on voit paroître après Amintus, dix-huitième roi d'Assyrie, une Princesse appelée Actosai & Sémiramis, laquelle règne vingt-trois ans: & Eusèbe, qui la nomme Atossa & Sémiramis, nous apprend qu'elle étoit fille de Bélochus, & qu'elle régna avec lui douze ans.

*Page 74.*

*Chron. liv. II, p. 80.*

Photius reproche à Conon d'avoir attribué à Sémiramis, femme de Ninus, ce que les Historiens rapportoient de l'assyrienne Atossa; par exemple, qu'après avoir eu commerce avec son fils, sans le connoître, elle l'avoit épousé, & que, depuis cette Princesse, les Perses & les Mèdes avoient permis ces mariages, qui jusqu'alors leur avoient paru infames. Ce trait, selon Photius, regarde donc Sémiramis Atossa; & l'on verra plus bas qu'il répond aux mœurs du pays où régnoit Bélochus, lorsque les Arabes étoient maîtres de l'Asie.

*Cod. 186, p. 427, 428, edit. 1611.*

On sait que S.[t] Clément d'Alexandrie a prétendu que l'invention de presque tous les Arts étoit dûe à ceux que les Grecs traitoient de Barbares. Dans l'endroit de ses Stromates, qui contient les preuves de cette assertion, cet Écrivain nous apprend, qu'*au rapport d'Ellanicus, Atossa, reine des Perses, étoit la première qui eût composé des lettres missives*, πρώτην ἐπιστολὰς συντάξαι. Une invention de ce genre peut nous donner quelqu'idée

*Strom. p. 307, 308, edit. 1641.*

quelqu'idée de l'esprit de cette Princesse; elle aura fait construire les levées dont parle Hérodote. Ce n'étoit pas-là bâtir Babylone, comme cet Historien, si l'on en croit Étienne de Bizance, le disoit de Sémiramis : & ces travaux n'empêchoient pas que Sémiramis Atossa ne pût être fort inférieure, pour le génie, à Nitocris, dont les ouvrages merveilleux sont décrits par l'historien Grec.

*Lib. 1, p. 84.*

*Sub voce Βαβυλών.*

Mais si Hérodote avoit voulu parler de la femme de Ninus, d'une Princesse à laquelle les Anciens attribuent d'avoir bâti, ou au moins embelli Babylone, d'avoir fondé plusieurs villes & agrandi l'empire Assyrien, il ne se seroit pas contenté de dire qu'elle avoit fait construire des chaussées pour contenir les eaux de l'Euphrate, quelque fameuses d'ailleurs que fussent ces chaussées; & surement il ne l'auroit pas mise au-dessous de Nitocris.

*Diod. Sic. l. II, pag. 95, 96. Strab. lib. XVI, p. 737.*

*Euseb. Chron. lib. II, p. 58, 59.*

C'est ce qui ne permet pas d'adopter une autre explication, selon laquelle la durée totale de l'empire Assyrien étant supposée de cinq cents vingt ans, la première Sémiramis, troisième reine des Assyriens, seroit à cinq cents ans de Nitocris, dont le règne répond au troisième roi des Mèdes, chez Hérodote : d'ailleurs cet Historien auroit alors dû compter deux Princesses du nom de Sémiramis (la première, & Sémiramis Atossa) dans la suite des rois d'Assyrie.

Voyons maintenant s'il est possible de concilier les dates : il faut pour cela calculer d'après Hérodote. Cet Historien donne cinq cents vingt ou cinq cents ans à l'empire des Assyriens sur la haute Asie, & au plus cent cinquante ans au règne des Mèdes; or Sémiramis Atossa, fille du dernier Roi de la première famille des monarques Assyriens, a régné douze ans avec son père, s'est mariée, a eu un fils, & a épousé ensuite ce fils. Je place l'invasion de Bélétaras, à laquelle commence l'empire des Assyriens sur la haute Asie, à la fin des douze années de règne d'Atossa avec son père; c'étoient vraisemblablement les douze premières années de son premier mariage : elle pouvoit avoir trente à trente-deux ans. Le deuxième mariage, avec son fils, aura été à

*Agath. p. 59. edit. Vulcan.*

quarante ou cinquante ans; ainſi je puis ôter vingt ou trente ans des cinq cents vingt, ſi cette Princeſſe a vécu ſoixante ans : reſtent quatre cents quatre-vingt-dix.

Herod. l. 1, p. 33.

D'un autre côté, le temps auquel vivoit Nitocris, mère de Labynite, doit répondre au règne de Cyaxare. J'ôte en conſéquence cinquante ans des cent cinquante du règne des Mèdes, & joignant les deux reſtes, quatre cents quatre-vingt-dix & cent, j'ai cinq cents quatre-vingt-dix (ou cinq cents ſoixante-dix pour cinq cents ans, ſelon Diodore).

Hérodote, qui ne marque pas la durée de l'autonomie des Mèdes, a pu l'omettre; & dans un endroit où il donne en paſſant l'intervalle de temps qui ſépare deux Princeſſes, dire en général que la première étoit plus ancienne que la ſeconde, de cinq ſiècles, au lieu de dire poſitivement, de près de ſix ſiècles.

Ci-d. p. 370.
Simſon, lib. cit. pag. 2, 7. Urſini Sanchon. p. 183. Epilog. p. 231.

Les Écrivains que l'on croit rapprocher le règne de Sémiramis du temps de la guerre de Troye, peuvent encore s'expliquer par la deuxième Princeſſe du nom de Sémiramis (Atoſſa), qui aura paru un ſiècle ou deux avant cet évènement fameux chez les Grecs.

Ci-d. p. 357.

On voit maintenant que les reproches faits à Hérodote, ſur ſon peu de connoiſſance de l'hiſtoire Aſſyrienne, tombent d'eux-mêmes. 1.° Il ſuffit de ſuivre la marche de cet Hiſtorien, pour reconnoître qu'il eſt bien éloigné de parler au haſard. Il nous avertit, comme je l'ai déjà obſervé, avant que de parler des Aſſyriens & des Mèdes, que, de ſon temps, il y avoit différentes manières de rapporter ce qui regardoit Cyrus, mais qu'il s'attachoit aux Perſes jaloux de préſenter les choſes telles qu'elles étoient. 2.° Hérodote promet de faire mention des anciens rois de Babylone dans ſon hiſtoire des Aſſyriens, ouvrage qu'Ariſtote avoit vu. Hérodote avoit donc étudié cette matière.

Ci-d. p. 431.

D'ailleurs, pourquoi prétendre que cet Écrivain auroit dû s'arrêter davantage aux rois d'Aſſyrie, parler plus au long de leur Empire, tandis que Diodore de Sicile, qui avoit ſous les yeux l'ouvrage de Ctéſias, ne nomme que les quatre

premiers de ces Rois, & ſe contente de donner la durée totale de l'empire Aſſyrien, dans laquelle même on trouve qu'il varie, ſans rapporter ni les noms ni les années de règne, à trois près? Ces détails ſe ſeroient trouvés dans une hiſtoire particulière, mais peuvent très-bien manquer dans une hiſtoire générale, ſans qu'on ait droit d'en faire un crime à l'Auteur.

J'ai peu de choſes à dire de Ctéſias : j'adopte, avec le plus grand nombre des Savans, la durée que cet Hiſtorien donnoit à l'empire d'Aſſyrie; mais avec des modifications fondées ſur les variétés qui ſe trouvent dans les Auteurs qui nous en préſentent des extraits.

Dans Diodore de Sicile, cette durée eſt tantôt de treize cents ſoixante ans, tantôt de plus de quatorze cents, ou plus de treize cents, ſelon le Syncelle. D'un autre côté, Agathias, copié en cela par le Syncelle, paroît avoir lû, dans Ctéſias & même dans Diodore, treize cents ſix au lieu de treize cents ſoixante. Malgré ce que les Critiques diſent de cette dernière leçon, je penſe qu'il eſt permis d'adopter la première, ſi d'ailleurs on la retrouve dans des Écrivains judicieux. Je lis en conſéquence treize cents ſix ans ou treize cents avec Juſtin, mais le règne de Bélus compris, comme fait S.t Auguſtin, ſuivi en cela du P. Petau, de Straukius; parce qu'il eſt queſtion de la durée totale de l'empire Aſſyrien, & que dans des ſiècles auſſi éloignés, & des hiſtoires de cette nature, la critique porte toujours à raccourcir les temps : d'ailleurs ce calcul eſt à peu-près celui d'Euſèbe, en ajoutant le règne de Bélus.

*Ci-d. p. 358.*

*L. cit. p. 160.*
*Lib. II, p. 59.*
*Syncell. lib. cit. p. 359.*

*Ci-d. p. 358.*
*De Civit. Dei, XII, 10; XIII, 21.*

*Ci-d. p. 357.*

De même, lorſque d'un côté Agathias nous apprend, d'après Bion & Alexandre Polyhiſtor, que la famille des Dercetades, rois d'Aſſyrie, deſcendans de Sémiramis, finit dans Bélimus (Bélochus); & que de l'autre, Diodore de Sicile fait (peut-être de lui-même) des trente (ou trente-cinq) rois d'Aſſyrie une même famille, je préfère, à ſon témoignage, celui d'Agathias qui s'accorde avec l'hiſtoire Orientale.

*Ci-d. p. 358.*

Reſte le catalogue des rois d'Aſſyrie de Jules Africain que je reçois tout entier, avec les dynaſties Chaldéenne & Arabe;

mais, pour les règnes Assyriens, tel qu'il se trouve dans Eusèbe, parce que chez cet Écrivain, il approche plus du nombre des Rois & de la durée de l'empire Assyrien, donnés par Ctésias. Eusèbe & le Syncelle ne diffèrent proprement qu'après Bélétaras : au reste, à trois mille ans de distance, & quand il n'est question que de rapports généraux, cinq à six Rois de plus ou de moins ne doivent pas arrêter.

Le seul point essentiel dans lequel je m'éloigne d'Eusèbe & du Syncelle, est la distribution de ces trois dynasties. Dans ces Écrivains, celle des Chaldéens commence avec le royaume de Babylone : à la tête paroît Évechoüs qu'ils prennent pour Nemrod. Les Chaldéens font place aux Arabes, auxquels on ajoute que les Assyriens succédèrent : cette assertion peut être d'Eusèbe & du Syncelle ; les autorités qu'ils citent, Polybe, Diodore, Céphalion, Castor, Thallus, sont uniquement pour prouver que Machoscleros est le même personnage que Sardanapale.

*Euseb. Χρονικ. lib. 1, edit. 2.ª Scalig. p. 14. Syncell. lib. cit. p. 90, 92.*

Eusèbe & le Syncelle donnent ensuite les rois d'Assyrie.

*Id. p. 96.*

Mais les dynasties Chaldéenne & Arabe, Jules Africain ou Eusèbe avoient dû les tirer de Bérose, ou d'Alexandre Polyhistor, ou d'Abydène, ou d'Apollodore, ou d'Histiée de Milet ; écrivains qui avoient spécialement traité des Chaldéens.

*Id. p. 14, 78. Euseb. Χρονικ. p. 13, 14.*

Quant au catalogue des rois d'Assyrie, j'ai déjà observé que M. Fréret pense avec raison qu'il a pu être copié sur celui qui étoit à la fin du vingt-troisième livre de Ctésias.

*Ci-d. p. 408.*

Voilà donc des Écrivains différens pour ces différens catalogues. Eusèbe & le Syncelle auront jugé à propos de réunir ce qui, dans Jules Africain, étoit séparé ; c'est-à-dire, de mettre ces trois dynasties de suite : & c'est en quoi je pense qu'ils se sont trompés. Les Chaldéens eurent un État, des Rois, ainsi que les Ninivites, & dans le même temps, tantôt maîtres de l'Assyrie, tantôt soumis aux monarques de cet Empire. Ainsi je place, avec les Écrivains que j'ai cités plus haut, les dynasties Chaldéenne & Arabe à Babylone, dans le temps même où les rois d'Assyrie régnoient à Ninive :

*Ci-d. p. 377.*

voilà tout le changement que je crois devoir faire dans le Syncelle.

Des Grecs passons aux Orientaux qui nous ont donné l'ancienne histoire de Perse. M. Fourmont, après avoir présenté la suite des rois de Perse, telle qu'elle se trouve dans Texéira & dans d'Herbelot, avoue qu'il ne peut l'accorder avec l'histoire ancienne. M. Fréret a répété la même chose. Mais en examinant les différens systèmes que propose ce dernier Savant sur l'époque de Djemschid, on voit que, s'il avoit été en état de consulter lui-même les monumens orientaux échappés au temps, il seroit aisément revenu de ses préjugés contre les traditions Perses.

*Réflex. crit. &c. t. II, pag. 285 — 290.*

*Mém. de l'Ac. des Bel. Lettr. t. XVI, p. 261, 263, 266. P. 256, 260.*

Ce sont ces monumens que je hasarde de concilier avec les Grecs & les Latins. Pour cela, je pars de points avoués, & remonte, par des époques connues, jusqu'à ces temps qu'on a jusqu'ici traités de fabuleux.

On convient assez du commencement de la dynastie des Sassanides, dans le III.ᵉ siècle de l'ère Chrétienne. Il y a des difficultés pour celle des Aschkanides : mais la fin de celle des Kéaniens qui l'a précédée, & la mort d'Alexandre dans le IV.ᵉ siècle avant l'ère Chrétienne, forment des époques également certaines chez les Grecs & chez les Orientaux. On peut encore reconnoître plusieurs rois Kéaniens dans la liste des rois Mèdes & des rois Perses, comme Kaous, dans Cambyse ; Ké Khosro, dans Cyaxare ou Cyrus ; Hystaspe, dans Gustap ; Artaxerxès-Longue-main, dans Ardeschir Derazdast.

Mais la dynastie des Peschdadiens, ces règnes de six à sept cents ans de Djemschid, de mille ans de Zohâk, de cinq cents ans de Féridoun ; voilà ce qui, jusqu'ici a paru impossible à concilier avec l'histoire. La solution est pourtant très-simple : je l'ai déjà annoncée dans un de mes Mémoires ; *ces trois règnes sont trois dynasties.*

*Id. t. XXXV, p. 160.*

Commençons par le dernier, celui de Féridoun. Le règne de ce Prince, que les Orientaux font de cinq cents ans, répond au moins à dix générations. Les noms des Particuliers,

descendans de ce Monarque, qui forment ces générations, sont rapportés dans le *Boun-dehesch*, ainsi que dans le *Tarikh de Djerir el Tabari*, cité dans le *Modjmel el Tavarikh*, avec quelques différences peu considérables : & si l'on prolonge ce règne jusqu'à Minotcher qui, chez les écrivains Orientaux succède à Féridoun, il comprend au moins onze générations. Donc ce règne est une dynastie.

*Zend-avesta, t. II, p. 418; & not. 2.*

Le *Boun-dehesch* n'est pas moins formel sur Zohâk. On y lit que pendant le règne de ce Prince, que les Orientaux font de mille ans, il s'est écoulé dix vies de particuliers de cent ans chacune, sans compter le père de Féridoun vainqueur du monarque Arabe. Huit des Particuliers qui forment ces générations, portent le même nom, *Atvian*, avec des surnoms pris de la nature de leurs troupeaux de bœufs. Zohâk est donc un nom de dynastie ; aussi est-il dit de la mère de ce Prince, que d'elle sont venus *dix hontes :* ce sont les dix générations dans la ligne Arabe.

*Id. p. 419; & not. 6.*

*Ibid.*

Ce que je viens de dire de Féridoun & de Zohâk, est confirmé par Mirkond qui, dans le *Rozot eussafa*, nous apprend que, selon plusieurs Historiens, on comptoit huit générations entre Féridoun & Djemschid, & *beaucoup* de générations (c) entre Minotcher & Irets fils de Féridoun, & mort du vivant même de ce Prince.

Je raisonne à peu-près de même sur le règne de Djemschid. Dans Mirkond, ce Prince, selon les uns a vécu mille ans, & régné sept cents ans ; selon d'autres, il a régné six cents ans & en a vécu sept cents. Si dans les écrivains Orientaux il n'y a qu'une ou deux générations entre ce Monarque & Zohâk, c'est qu'il a paru un Zohâk sur la fin de ce que j'appelle le vrai ou premier Djemschid, comme on le verra plus bas. Mais ici ce sont les Grecs qui nous donnent les règnes qui remplissent la dynastie de Djemschid : on reconnoît

*Roz. eussafa, Djeld. I. art. Djemschid. Tavarikh Schah-namah.*

---

(c) *Dar baazzi az tavarikh hascht vastteh mian o vé Djem atsbat kardand.* Rozot eussafa, *Djeld. I. art.* Féridoun.
*Guerohi tchand vastteh mian o ve Irets irad kardand.* Ibid. *art.* Minotcheher.

même parmi les rois de Babylone qui forment cette dynaſtie, le fils & le petit-fils de ce Monarque.

Je crois devoir obſerver que, dans les *livres Zends*, il n'eſt fait nulle mention de ces règnes de mille ans, de ſept cents, de cinq cents ans, quoique les avantages, & du côté des biens de la terre, & du côté du corps, dont ces Princes ont joui, y ſoient ſouvent rappelés. Lorſqu'il eſt queſtion d'une vie longue, c'eſt Tehmourets qui eſt cité, quoique ce Prince n'ait régné que trente ans; c'eſt *Zervan* (le Temps), dans l'*Afrin du Miezd (d)*.

*Zend av. t. II, p. 93, 420, note.*

*Id. p. 90.*

Mais tous les perſonnages qui ont précédé ou ſuivi ces trois prétendus règnes, n'ont vécu que le nombre d'années ordinaire dans le cours de la Nature, quatre-vingt-treize, cent, cent vingt, &c. même ceux qui ſont repréſentés comme les plus proches de l'origine du genre humain.

*P. 380, 417, 352, note 1.*

Ce que j'ai dit des trois dynaſties de Djemſchid, Zohâk & Féridoun, peut donc paſſer pour un point certain.

A ces dynaſties répondent, chez les Grecs, celle des Chaldéens, celle des Arabes, & celle de Belétaras, dans la ſuite des rois de Ninive ou d'Aſſyrie.

Ctéſias (ou Diodore) donne comme ſe ſuccédant de père en fils les trente ou trente-cinq rois de Ninive; & ces Princes, dans les archives des Perſes, pouvoient être préſentés

---

(d) Je penſe que ce qui eſt dit, dans le *Vendidad*, des neuf cents portions de terre défrichées par Djemſchid, aura pu donner lieu à ce qu'on rapporte de la longue vie de ce Prince. On aura traduit les mots Zends (*Zend-av. tom. I. 2.e P. p. 272*) *threſto zemé* (en *Pehlvi*, *ſeligner ſad zam*) par (*après*) *trois cents temps* ou *ans* : & ainſi, *khſchvueſte zeme* (en *Pehlvi*, *ſchaſch[illegible] ſad zam*); *neomſto zeme* (en *Pehlvi*, *n[illegible] ſad zam*), par (*après*) *ſix cents ans*, (*après*) *neuf cents ans*. Le mot *Pehlvi*, *zam*, peut ſignifier *temps* : & ce ſens eſt autoriſé par la gloſe *Pehlvie*, qui, ſur ces mots : *Djemſchid exécuta ce que ſon cœur deſiroit*, ajoute que, pendant plus de [illegible] cents ans du règne de Djemſchid, Ahriman ne put rien faire contre lui, qu'il n'y eut, dans ſon empire, ni mort ni vieilleſſe : & que ce Monarque mourut à mille ans. Mais il ne peut y avoir de doute ſur le ſens du mot *Zend*, *zeme*, ou *zemané*; puiſque, dans le *Pehlvi*, lorſqu'il eſt queſtion des *mille portions de la terre*, façonnées par Djemſchid, cette expreſſion eſt rendue par *damik*, qui ne ſignifie que *terre*.

comme formant une ſeule & même famille. Les hiſtoriens Orientaux nomment Peſchdadiens la ſuite des princes Perſes, Arabes & Touranians qui ont régné en Perſe, juſqu'à Ké Kaous. Mais dans les Ouvrages plus exacts, dans les livres de Religion, le nom de *Peſchdadiens* déſigne les hommes qui pratiquoient la loi de Djemſchid, antérieure à celle de Zoroaſtre. Ce Prince eſt regardé comme le premier mortel à qui Ormuzd ait propoſé une loi; de-là les perſonnages qui l'ont précédé, ou du moins Tchmourets qui, ſous ſon règne, pouvoit être encore vivant, ſont ſimplement appelés *Kéans*, dans le *Boun-deheſch* & dans le *Tavarich Schah-namah.*

*Zend-av. t. I, 2.e P. p. 67, 271.*

*Id. tome II, p. 416.*

Mais ce qui forme toujours trois époques chez les Perſes, ce ſont les règnes de Djemſchid, de Zohâk & de Féridoun. De même, dans les Écrivains qui avoient fait l'hiſtoire des Chaldéens, & qui par conſéquent remontoient plus haut que le royaume de Ninive, les Chaldéens & les Arabes étoient diſtingués des Aſſyriens.

*Id. p. 285, & not. 1.*

D'après ces réflexions & les faits prouvés dans ce Mémoire, je vais donner une eſpèce de Canon chronologique, qui préſentera l'accord des Grecs & des Orientaux ſur les premières Monarchies formées après le Déluge. On ſait que, ſelon le texte Hébreu, cette cataſtrophe arriva l'an 1656 de la création du monde; ſelon les Septante, l'an 2262 ou 2242; ſelon le texte Samaritain, l'an 1307 : différences conſidérables qu'il faudroit commencer par faire diſparoître, ſi l'on vouloit rapporter cet évènement terrible à un phénomène aſtronomique dont le temps ſeroit d'ailleurs déterminé.

*Whiſt. Theory, p. 187.*
*Hiſt. Univ. tr. de l'Angl. in-4.°, t. I, pag. 168—171.*

Je ſuis, dans ce Mémoire, le calcul du texte Hébreu, qui eſt le plus généralement reçu; & pour procéder avec quelque certitude, je m'arrête à une première époque, celle des obſervations faites à Babylone par les Chaldéens, dix-neuf cents trois ans avant la priſe de cette ville par Alexandre (331 avant J. C.) Je ſais que Marsham, Dodwel & Halley les ont attaquées : mais on peut voir de quelle manière Périzonius & M. Deſvignoles en défendent la réalité.

*Can. Chron. p. 504, 505. App. ad Diſſert. Cyprian. p. 34. Or. Bab. p. 17. Chronolog. de l'Hiſt. S.te t. II, p. 197, 198, 632—634.*

Je ſuppoſe donc les Chaldéens formant à Babylone un peuple,

peuple, ou du moins une peuplade, environ deux mille deux cents trente-quatre ans avant J. C. cent quatorze après le Déluge, ſous le commandement d'un Prince que l'on prendra, ſi l'on veut, pour Nemrod. Diodore de Sicile nous aſſure que l'Aſie avoit des Rois avant Ninus; mais que leurs actions n'étoient pas connues. On lit de même dans Juſtin *(e)*, qu'avant ce Prince, Tanaüs avoit régné ſur les Scythes, Vexoris ſur l'Égypte; mais, ce qui mérite d'être remarqué, que les guerres de ces Rois avoient pour objet des peuples éloignés, & non leurs voiſins, & qu'ils ne recherchoient dans la victoire, que la gloire, ſans aſſujettir les Nations qu'ils avoient vaincues. Voilà ſans doute ce qui a fait perdre la mémoire de leurs actions. Le même Écrivain nous apprend que l'Aſie avoit payé tribut aux Scythes, pendant quinze cents ans, juſqu'à Ninus, après leur avoir été ſoumiſe quinze ans.

*Ci-d. p. 422.*

*Ci-d. p. 366.*

Ces autorités nous montrent qu'il faut reconnoître des rois en Aſie, avant le premier monarque Aſſyrien. Les Grecs & les Orientaux vont nous en préſenter dont la tige remonte à Sem, fils de Noë.

Le *Boun-dehesch* place la diſtribution des eaux ſous *Meſchia*, ſecond père du genre humain.

*Zend-av. t. II, p. 191, 193. 359 — 361, 380.*

De ſon fils *Siahmak*, naît *Frévak*.

Ce perſonnage a quinze couples d'enfans qui peuplent les ſept *Keſchvars* de la Terre, c'eſt-à-dire, la Terre entière. Réunis aux dix autres eſpèces d'hommes ſorties de Kaïomorts, ils donnent les vingt-cinq eſpèces que le *Boun-deheſch* fait deſcendre de ce premier père du genre humain.

*Page 381.*

*(e) Fuêre quidam temporibus antiquiores (Nino), Vexoris Ægypti, & Scythiæ rex Tanaüs: quorum alter in Pontum, alter uſque Ægyptum exceſſit. Sed longinqua, non finitima bella gerebant; nec imperium ſibi, ſed populis ſuis gloriam quærebant, contentique victoriâ, imperio abſtinebant. Ninus magnitudinem quæſitæ dominationis continuâ poſſeſſione firmavit.* L. I, c. 1; l. II, c. 3.

Si Vexoris n'eſt pas Meſraïm, ſon nom approche beaucoup de celui d'*Uchoreus* (Οὐχορεύς), à qui Diodore de Sicile *(l. 1, p. 46)*, attribue la fondation de Memphis.

2446 ans avant J. C. *Pag. 46, 47.*

Je reconnois dans *Siahmak*, Sem, de qui ſortent, dans le Syncelle, vingt-cinq Nations répandues de la Bactriane à l'Egypte, & à qui l'Ecriture donne vingt-ſix deſcendans.

2346 ans avant J. C.

*Frévak* me paroît être Arſaxad, à qui le Syncelle donne ſeize enfans, compris Caïnan, & l'Écriture dix-ſept.

Maintenant, ſuivons la ligne des deſcendans de *Frévak.*

*Zend-av. t. II, p. 416, not. 1. Modjmel el tavar. fol. 17 recto.*

Il eſt dit, dans le *Modjmel el Tavarikh*, que Tehmourets étoit fils de Vedjehan, fils d'Abourkehed, fils de Hourkehed, fils d'Hoſchindj. Or Hoſchindj ou Hoſchingh étoit un des quinze fils de Frévak, & le père des Iranians.

Je place, dans une Table chronologique, les patriarches Perſes à côté de ceux des Hébreux, ne comptant que les générations, & ſans avoir égard aux années de règne, ni à la longueur de la vie de chaque particulier. L'erreur eſt plus facile à ſuppoſer dans des noms de nombre que dans des noms propres. Voici quelques réflexions propres à jeter du jour ſur les différentes ſuites qui forment cette Table.

*Zend-av. t. II, p. 380.*

Dans le calcul que je ſuis, Hoſchingh aura vécu autour de cent vingt-cinq ans; & le *Boun-deheſch* donne cent ans à ſon aïeul Siahmak.

2225 ans avant J. C.

Hoſchingh a régné quelques années après la confuſion des langues; ſon règne & celui de Tehmourets ſont peu de choſe chez les Perſes : ce ſont proprement les temps fabuleux de ce peuple. A Djemſchid commence la monarchie Perſe, ainſi que, chez les Grecs, celle des Aſſyriens à Bélus ou à Ninus.

*L. cit. p. 420.*

Hoſchingh n'eſt pas même mis au nombre des Rois dans le *Boun-deheſch ;* & dans les *livres Zends*, où il eſt fait mention de lui, il eſt ſimplement repréſenté comme un Prince

*Id. p. 167, 200.*

élevé, riche en troupeaux : les animaux multiplient plus promptement que les hommes. Mais Djemſchid & Zohâk ſont appelés, le premier, Chef des peuples; le ſecond (le

*Page 168.*

ſecond Zohâk) qui n'a paru que long-temps après, Chef de dix mille provinces.

*D'Herbel. Bibliot. Orient. p. 464, art. Hutchenk.*

Les autres calculs s'accordent avec celui que je préſente. Les Orientaux mettent deux cents ans, plus ou moins, entre

Kaïomorts & la naiſſance d'Hoſchingh. Conſultons le *Boun-dehesch*, nous trouverons quarante ans, que la ſemence de Kaïomorts reſte en terre, cinquante ou ſoixante de Meſchia avant que d'engendrer Siahmak, cinquante ou ſoixante pour la naiſſance de Frévak, autant pour celle d'Hoſchingh ; ce qui donne deux cents vingt ans, plus ou moins, de Kaïomorts à Hoſchingh, & 300 ans (deux cents quatre-vingt-quatorze, ſelon le *Boun-dehesch)* de Kaïomorts au règne d'Hoſchingh.

*Zend av. t. II, p. 379. 380.*

*P. 352, note 1.*

Les deſcendans d'Hoſchingh, Hourkehed, Abourkehed & Vedjehan, n'auront pas régné. Ce Prince a vécu long-temps, ſelon les Orientaux ; cent vingt-cinq ans, dans mon calcul : auſſi a-t-il pour ſucceſſeur Tehmourets, fils de ſon arrière-petit-fils.

*Bibl. Orient. p. 464.*

Tehmourets eſt nommé le premier après Kaïomorts dans la ſuite des Rois, qui termine le *Boun-dehesch*. C'eſt pour cela que, dans les livres des Parſes, il eſt repréſenté comme ayant vécu long-temps (huit cents ans, ſelon Mirkond) ; car en le faiſant, avec le *Rozot cuſſafa* & le *Doup néreng*, fils d'Hoſchingh, il aura vécu cent vingt-cinq ans, ou bien les dernières années de ce Prince ſe ſeront écoulées ſous la dynaſtie de Djemſchid ; & de-là quelques Écrivains l'auront cru frère de ce Monarque.

2185 ans avant J. C.

*Zend av. t. II, p. 420.*

*Pag. 90, 93.*

*Page 92.*

*Modjmel el tavar. fol. 17 recto.*

Selon le *Boun-dehesch*, c'eſt ſous Tehmourets que s'eſt faite la diſperſion du genre humain. Il eſt né vingt-ſept à trente ans après Phaleg, & les Parſes prétendent que les Dews lui apprirent trente langues.

*L. cit. p. 383.*

Je ſuppoſe Tehmourets oncle de Djemſchid, ou ſon grand-père, par ſa fille mariée à Vivenghânm. Ses deux frères ſont nommés dans le *Boun-dehesch ;* le premier eſt appelé *Sapidver ;* le ſecond, *Kharé (lumière*, c'eſt-à-dire, l'honneur de) *Tchin* (la Tartarie). Ces deux perſonnages ſont différens de Djemſchid, &, je crois, de Vivenghânm ſon père.

*Page 416.*

Car ſi Tehmourets eût été frère de Vivenghânm, comme les *livres Zends* & *Pehlvis*, en parlant de Djemſchid, nomment toujours ce Prince *fils de Vivenghânm*, il ſeroit ſurprenant

qu'ils ne diffent pas de même, *Tehmourets frère de Vivenghânm*, & que le nom de ce dernier perſonnage ne parût pas au moins avec ceux des frères de Tehmourets, dont le *Boun-deheſch* fait mention. Les mêmes réflexions ont lieu, ſi l'on veut que Tehmourets ait été père ou fils de Vivenghânm. Les *livres Zends* ne nous montrent pas d'autre enfant mâle ſorti de ce dernier perſonnage, que Djemſchid : les livres Perſans donnent à celui-ci deux ſœurs, *Tehehernaz* & *Aſnavaz*, que Zohâk, après la mort du monarque Perſe, garda dans ſon palais.

*Tavar. Schah-namah.*

Tehmourets devoit donc être beau-frère de Vivenghânm, & par-là oncle de Djemſchid, ou bien beau-père de Vivenghânm.

J'obſerve encore que les règnes d'Hoſchingh & de Tehmourets préſentent des combats contre des monſtres, des Géans, des mauvais génies : le nom même de Tehmourets (en *Zend*, *tekmé Oropeſch*, c'eſt-à-dire, *germe d'Oropeſch*, eſpèce de chien ou de renard), peut avoir rapport à ſon état qui tenoit plus du Chaſſeur que du Conquérant. Comme dans la Geneſe, Nemrod eſt nommé grand Chaſſeur, dans un temps où il y avoit ſur la terre plus de bêtes féroces à dompter, que de peuples à ſoumettre : c'eſt proprement au ſiècle de Djemſchid, que ſe forment les grands États.

*Zend-av. t. I, 2.^e P. p. 304, note 6; t. II, p. 93.*

*Ch. X, 9.*

*Ci d. p. 442.*

Je reprends la ſuite des rois de Perſe. Ce ſont maintenant les rois Chaldéens de Jules Africain. Dans Josèphe, les Chaldéens ſont nommés Ἀρφαξαδαῖοι; dans le Syncelle, ils deſcendent d'Arphaxad. Ce Patriarche eſt appelé *Iran* par les Perſans; & Hoſchingh, fils de Frévak, eſt le père des *Iranians*.

*Antiq. Jud. l. I, p. 15.*
*Lib. cit. p. 46.*
*Roſ. eſſafa, art. Djemſchid.*
*Zend av. t. II, p. 380.*
*Ci-d. p. 442.*

*Eouenghâo* (*Vivenghânm*, en Parſi), père de Djemſchid, commandoit ſans doute à Babylone, tandis que Tehmourets (peut-être le Tanaüs de Juſtin), de qui il dépendoit, régnoit ſur l'Iranvedj (l'Aran, portion de l'Arménie), l'Aſſyrie, & ſur toute la Chaldée. Il eſt facile de reconnoître dans *Eouenghâo*, Évéchoos (Εὐήχοος), premier roi Chaldéen du Syncelle. Peut-être cet Écrivain, ou Alexandre

*Zend-av. t. I, 2.^e P. p. 263, note 2.*
*Lib. cit. p. 90.*

Polyhiſtor, le confond-il (s'il n'y a pas faute dans le texte), avec ſon ſucceſſeur, parce qu'Eouenghâo aura conſervé quelque temps le gouvernement de Babylone ſous le règne de ſon fils.

*Id. p. 78.*

*Djemſchid* ſuccède à Tehmourets dans le gouvernement de l'Irandvedj, de la Chaldée, & à Eouenghâo dans celui de Babylone. Le nom de ce Prince, *Iemo*, *Djem* en Parſi, prononcé durement, fait *Khem.* C'eſt le deuxième roi Chaldéen du Syncelle, (Χοσμάσβολος ou Χωμασβήλος) Chomaſbélos *(f)*, c'eſt-à-dire, le *grand Djem*, *Djem bala.*

2155 ans avant J. C.

*Loc. cit.*

Djemſchid eſt le premier qui ait fixé parmi les hommes la différence des états & des conditions. Il défriche la terre, allant vers le Midi ; ſes défrichemens comprennent l'Irak Aadjémi, & s'étendent juſqu'au Siſtan : ces travaux étoient moins difficiles, à l'origine du monde. On ne le voit occupé, dans les *livres Zends*, que de population, d'Agriculture : ſes ſoins, ſous la conduite d'Ormuzd, ſont dirigés contre les

*Zend-av. t. I, 2.^e P. p. 275, note 2.*

*P. 271, 278.*

*(f)* Le Syncelle *(lib. cit. p. 90)* prend *Evéchous* pour Nimrod, & ne nous dit pas de qui *Chomaſbeles* étoit fils. Mais on liſoit dans Eupolème, qu'au rapport des Babyloniens, *Choum* nommé *Aſbeles* par les Grecs, & père des Éthiopiens, étoit fils de Chanaan, lequel étoit père des Phéniciens (*Euſebe, Præpar. Ev. IX, 17, p. 419*), & fils de Belus, le même que Saturne (Κρόνος). Le mot ἄσβολος ſignifie *fuligo & favilla.* Dans le premier ſens, il peut être regardé comme la traduction de *khoum*, *fuſcus*, venant de *khamam*, *caluit*, en Hébreu. Dans le ſecond ſens, ἄσβολος répond à *ſched*, *brûlant*, *étincelant.* Si le *Choum Aſbeles*, pere des Ethiopiens (peut-être des Arabes, *ci-ap. p. 454*), eſt le deuxième roi Chaldéen qui porte ce nom, la Tradition Babylonienne nous apprend, 1.° que le nom de ce Roi étoit proprement *Choum* ; voilà le *Djemſchid* des Perſes : 2.° que *Choum* étoit fils ou deſcendant de Chanaan (peut-être le Tanaüs de Juſtin) ; & le nombre des générations fera remonter ſon triſaïeul Bélus à peu-près au temps de Hoſchingh & de Nimrod.

Si cette généalogie établit des rapports entre Djemſchid & *Cham*, elle explique ceux que ce Prince a dans les *livres Zends*, avec *Hom*, perſonnage qui préſide à la diſtribution des eaux, & à qui *Vivenghâm* (*Zend-av. t. I, 2.^e P. p. 107*), avoit adreſſé ſa prière, pour avoir Djemſchid. En effet, il eſt étonnant, 1.° que *Hom* paroiſſe continuellement dans ces Ouvrages, tandis que *Siahmak* (Sem) n'y eſt pas nommé une ſeule fois : 2.° que la généalogie de Djemſchid, en remontant à Siahmak par Vivenghâm, ne ſe trouve dans aucun ancien livre Parſe. Djemſchid ſortoit de l'Iran ; & Hom eſt repréſenté habitant le mont Albordj.

maux phyſiques & moraux, introduits par les mauvais Génies.

T. II, p. 421, note.

Les Parſes donnent à ce Prince ſept cents ſeize ans de vie ; quelques-uns, mille ans, & ſeulement ſept cents ans de règne. On a vu plus haut ce qui a pu donner lieu de ſuppoſer à Djemſchid un ſi long règne : je calcule pour le règne de ce Prince, comme pour celui de Zohâk.

Ci-d. p. 439. note (d).

Le *Boun-dekeſch* compte dix vies pendant les prétendus mille ans de ce dernier Monarque : on verra plus bas ce qu'il faut entendre par-là. J'en compte de même dix pendant les prétendus neuf cents ans ou mille ans de Djemſchid, & ſimplement ſix règnes, parce que celui de ce Monarque n'eſt eſtimé que de ſix à ſept cents ans. Ce ſont les règnes des rois Chaldéens, ſucceſſeurs d'Évéchoüs.

Zend-av. t. I, 2.e P. p. 278. T. II, p. 383 — 384, &c. note 3.

Le règne de Djemſchid fut très-brillant. Ormuzd, ſelon les *livres Zends*, lui avoit donné cent portions de la lumière première. Il fut aidé par le feu, qui, ſous Tehmourets, éclaira les hommes, lors de leur paſſage dans les différentes parties de la terre, & qui depuis a ſecondé Ke Khoſro, Ké Guſtaſp. On reconnoît-là le feu, *ignem cujus portionem exiguam*, dit Ammien Marcellin, *ut fauſtam præiſſe quondam Aſiaticis regibus dicunt*.

Lib. XXIII, p. 272, edit. Valeſ. 1636.

Zend-av. t. I, 2.e P. p. 108.

Les *livres Zends* citent le brillant du règne de Djemſchid, comme une époque particulière de ce règne ; ce qui ſuppoſe que la fin ne répondit pas au commencement. En effet, ſi le règne d'un Prince cultivateur fait naître l'abondance, & entretient la paix, il n'en eſt quelquefois que plus expoſé aux révolutions : les peuples amollis cèdent au premier Conquérant qui ſe préſente.

Id. p. 274.

Page 263, note 2. Ci-d. p. 441, 443. Ci ap. p. 454.

Zend-av. t. II, p. 93, n. 3. Lib. III, p. 469.

Les hommes que Djemſchid employa pour défricher & peupler, ſortoient de l'*Iranvedj* qui eſt au nord de la Parthie : ce ſont les Scythes, maîtres du nord de l'Aſie avant Ninus, les ſujets de Tanaüs qui eſt Tehmourets ou *Kharé*, la lumière de Tchin. Ces deux noms peuvent être pris pour appellatifs. Dans Ammien Marcellin, les Perſes ſont *originitùs Scythæ*.

On voit encore, dans le *Vendidad*, qu'Ormuzd avoit d'abord produit seize villes : au nombre de ces villes ou contrées se trouve l'Assyrie ; voilà donc une première population qui vient d'Ormuzd, aidé, sans doute, comme pour l'Iranvedj, des Izeds, c'est-à-dire, des Génies bienfaisans. Ainsi, avant Djemschid, il y avoit une portion assez considérable de l'Asie de cultivée ; mais cette population est attribuée aux Génies bienfaisans, à Ormuzd. Dans le même temps, l'Écriture nous parle des villes baties par Nemrod, par Assur ; & les Auteurs profanes, de l'établissement du royaume d'Égypte. L'invasion des Arabes, commandés par Zohâk, prouve encore que leur pays devoit renfermer un peuple assez nombreux.

*Zend-av. t. I, 2.e p. p. 270, note 3.*

*Id. p. 274.*

*Genes. ch. X.*

Bélus *(g)* succéda à Djemschid. C'est au règne de ce Prince à Ninive, que je commence, avec S.t Augustin, le P. Petau, Strauchius, les treize cents ans de Ctésias. Cinq cents cinquante-neuf ans avant J. C. (commencement du règne de Cyrus), trois cents dix-sept ans de l'empire des Mèdes, & treize cents ans de celui des Assyriens, font remonter le commencement de Bélus à Ninive, à l'an 2175 avant Jésus-Christ; & cette époque s'éloigne peu de celle qui résulte du passage d'Æmilius Sura, tel que l'explique Desvignoles ; mais en retranchant les quatre-vingt-dix ans avec M. Fréret : ce qui donne pour le commencement de Bélus l'an 2157 avant Jésus-Christ.

2145 ans av. J. C.

*Ci-d. p. 359, 376, 386.*

*L. cit. p. 195.*

*L. cit. p. 370, note (a).*

Il y avoit trente ans que Bélus régnoit à Ninive, relevant vraisemblablement, du moins dans les commencemens, des rois de Babylone.

En 2145 ou 2148 avant l'ère Chrétienne, ce Prince s'empare de la Chaldée sur Djemschid, & est nommé *Poros* chez les Chaldéens. C'est le troisième roi du Catalogue du Syncelle. S.t Augustin lui donne en tout soixante-cinq ans

2145 ans av. J. C.

*De Civit. Dei, XVI, 17.*

---

*(g)* S'il est permis de citer l'ancienne Mythologie, je trouverois le Bélus Assyrien dans Belus, fils de Neptune & d'Agamede (*Djemak* sœur de Djemschid), fille d'Augee (Évéchoüs). *Hygin. Fabul. 157, p. 228, edit. Muncker. 1681.*

*Eusèbe de Pontac, p. 10. Syncel. p. 96.*

de règne, ainsi que l'Eusèbe de S.t Jérome; l'anonyme Grec que j'ai déjà cité, soixante-deux; & Jules Africain, cinquante-cinq. Selon ce dernier calcul, le règne de Ninus aura commencé en 2120 avant J. C.

*Bibliot. l. II, p. 90. S.t August. loc. cit. Ci-d. p. 394. Eusel. Prap. Evang. IX, p. 420.*

Diodore de Sicile attribue la conquête de la Babylonie à Ninus; mais ce Prince ne régna qu'après la mort de son père Bélus; & celui-ci, selon quelques Écrivains cités par Alexandre Polyhistor, s'étoit retiré à Babylone, ἐν Βαβυλῶνι κατοικῆσαι, & après y avoir fait construire une tour, avoit fixé sa résidence (passé sa vie, διαιτᾶσθαι) dans cette tour, qui de son nom fut appelée (Tour de) Bélus. Dans Ammien Marcellin, la construction de la Tour de Babylone est de même attribuée à l'ancien roi Bélus: *Arcem . . . . . . . antiquissimus rex condidit Belus.*

*Liv. XXIII, p. 270.*

Cette tour étoit celle où les Chaldéens, représentés dans Diodore comme les plus anciens des Babyloniens, faisoient leurs observations astronomiques: & au rapport du même Diodore, on disoit que Bélus, sorti d'Égypte, avoit conduit une colonie à Babylone (εἰς Βαβυλῶνα); & que, s'étant fixé sur le bord de l'Euphrate, ὃν παρὰ τὸν Εὐφράτην ποταμὸν καθιδρυθέντα, il avoit établi des Prêtres, que les Babyloniens nommoient Chaldéens, chargés d'observer le cours des astres, comme faisoient en Égypte les Prêtres & les Astronomes.

*Liv. I, p. 24.*

Il est visible que, dans ces différens Auteurs, il est question du même Bélus, fondateur à Babylone de la Tour où se faisoient les observations astronomiques, Instituteur du Collége des Prêtres ou Astronomes Chaldéens, & qui faisoit sa résidence dans cette Tour. Ce Prince étoit donc maître de Babylone; & à moins que l'on ne prenne le Roi de la Babylonie, dont parle ailleurs Diodore, pour un Gouverneur particulier qui, après la mort de Bélus aura refusé de reconnoître Ninus son fils, ou qu'on ne place la Tour de Bélus hors de Babylone, il faut dire que ce que Diodore rapporte des Arabes sera arrivé sous Bélus. Ce Prince, avec le secours d'Ariæus leur roi, aura surpris Babylone, dont le peuple,

*Page 90.*

peu

peu aguerri, & amolli d'ailleurs par la paix & l'abondance, fut aisément soumis.

De même, chez les Écrivains Perses, Djemschid est dépouillé de ses États par Zohâk, Arabe *(h)*, & mis à mort par ce Prince. Quelques Orientaux font ce Zohâk Général de Schédad, fils d'Ad, roi d'Arabie. Or *Ad* & *Ar (Arius)* sont le même nom. Le *d* se prononce quelquefois tenant un peu de l'*r*; & d'ailleurs les époques se rapportent.

*Biblioth. Or. p. 395, 780.*

Selon les Orientaux, *Ad* se retira, après la confusion des langues, dans la contrée d'*Adsarmout*. Son fils Schédad répond donc au temps de Tehmourets & de Vivenghânm. Ce Prince, âgé de soixante à soixante-dix ans, pouvoit donner le commandement de ses troupes à Zohâk, qui, selon le *Modjmel el Tavarikh*, étoit fils du Visir de Tehmourets, & quatrième descendant de Tazé, fils de Frévak; cinquième descendant de Tazé, selon le *Boun-dehesch (i)*.

*Pocock, Specim. Hist. Arab. p. 36. R[illegible] T[illegible] Djeld, 1.*

*Zend-av. t. II, p. 417, note (3).*

*Ibid.*

Plusieurs Synchronismes rapprochent encore le règne de Bélus de celui de Djemschid.

1.° Le temple élevé à Bélus à Babylone, aura donné lieu à ce que quelques Orientaux rapportent de Djemschid. Ce Prince, selon eux, voulut se faire adorer. Les *livres Zends* ne font aucune mention de cette révolte du monarque Perse contre le premier Etre. Sa conférence avec Ormuzd, & la manière dont il est cité dans ces livres, ne s'accordent pas avec cette prétention à la Divinité qu'on lui attribue.

*Tavar. Schah-nameh.*

*Zend-av. t. I, 2.e P. p. 107, 271.*

---

*(h)* Dans Hérodote *(liv. II, p. 1[illegible])*. L'époque de Bacchus, fils de Semélé, fille de Cadmus, remonte environ à l'an 2050 avant l'ère Chrétienne.

*(i)* La Chronique Samaritaine, si l'on peut y ajouter quelque foi, nous fournit à peu-près la même époque. Dans cet Ouvrage, *Schaubek* fils ou petit-fils de *Reevan*, & roi de Perse, est représenté comme le quatrième ou le cinquième descendant de Cham *(Hottinger. Hist. Orient. edit. 1660, p. 6[illegible]. Reland. Dissertat. de Samar. p. 84 — [illegible])*. Or *Schaubek* est le nom de *Zohâk* (Zowak, Zobak, Schaubek) : & *Reevan* diffère peu d'*Arvandasp*, père de Zohâk. Si cette Chronique *(loc. cit.)* fait Schaubek contemporain de Josué, c'est que la dynastie Arabe, sortie de Zohâk, existoit encore du temps de ce chef des Israëlites.

2.° Djemschid est occupé à défricher & à couvrir d'hommes, d'animaux, d'arbres, les pays qu'il a fertilisés. Bélus, selon Abydène, dessèche les terres, les distribue à des particuliers, & environne Babylone de murailles.

*Eusèb. Præp. Ev. l. IX, 457.*

3.° C'est à Djemschid que les Parses attribuent l'établissement du calcul pour les années par le cours du soleil; & dans Pline, dans Diodore de Sicile, Bélus est le père de l'Astronomie Chaldéenne. Oxuartes, roi de la Bactriane, vaincu par Ninus, est donné pour le premier qui ait observé le cours des astres.

*MS. Arab. de la Bibliot. du Roi, n.° 700, fol. 58 recto. L. VI, c. 26. Ci-d. p. 448. Panodore, dans le Sync. p. 79. Justin, p. 4.*

A Bélus succède Ninus, quatrième roi Chaldéen, nommé *Nechubos*, dans le Syncelle. Ce Prince déjà maître de la Chaldée, de l'Assyrie, soumit la Médie toujours attachée à la famille de Djemschid, la Bactriane, & tous les pays peuplés ou simplement gouvernés par ce dernier Prince.

2110 ans av. J. C.

*Ci-d. p. 447.*

Nous avons vu, sous Hoschingh, cent vingt ans environ après le Déluge, des combats contre les bêtes féroces; sous Djemschid, près de cent ans plus tard, des défrichemens, des villes, des États. Au milieu du règne de Bélus, & sur-tout avec celui de Ninus, commencent les conquêtes: & même la défense magique d'Oxuartes montre que la Religion de Djemschid avoit fait du progrès.

*Ci-d. p. 444, 445.*

Sémiramis règne après Ninus. Si les Auteurs anciens nous vantent la coupe merveilleuse de cette Princesse *(k)*, ses palais, ses jardins, les Perses en disent autant de Djemschid, c'est-à-dire, des Princes de la dynastie de ce nom.

2058 ans av. J. C. *Diod. Sic. l. II, p. 98.*

A la mort de Ninus, les Babyloniens, si l'on en croit Valère-Maxime & Frontin, s'étoient soulevés: le règne d'une femme leur avoit paru une occasion de recouvrer leur liberté. Ils furent promptement soumis par Sémiramis, qui, vraisemblablement pour pousser plus sûrement ses expéditions

*Lib. IX, 3. Strateg. l. III, c. 7, p. 244, edit. Tennul. 1675.*

*(k) Cyrus, devictâ Asiâ, ..... repertum it, & Craterem Semiramidis, cujus pondus quindecim talenta colligebat.* Plin. Hist. Nat. l. XXXIII, c. 3, p. 791. La Genèse *(XLIV, 5)* fait mention de la coupe de Joseph, dans laquelle, à ce que pensoient vraisemblablement les Egyptiens, ce Patriarche prenoit les augures.

contre les Mèdes, toujours attachés à la famille de leurs premiers Princes, & contre les Indiens, leur donna (aux Babyloniens) pour Roi un descendant de Djemschid : c'est l'*Abias*, cinquième roi du Catalogue Chaldéen ; *Aibian*, dans le *Boun-dehesch*.

Diod. Sic. l. II, p. 100, 103.

Zend av. t. II, p. 416.

L'ennemi le plus à craindre pour Sémiramis étoit l'Arabe qui avoit appris à vaincre sous Ninus. Aussi fortifia-t-elle Babylone pour la mettre à l'abri de l'insulte. C'est à quoi le Prophète Isaïe paroît faire allusion, lorsqu'il dit, à l'occasion de la ruine de Tyr *(l)*, que les Chaldéens n'existoient pas autrefois ; qu'Assur a fondé les (citadelles) *contre* les habitans des déserts, *le Tsiim*.

Ci d. p. 390.

Ces travaux ne garantirent pas long-temps Babylone des armes des Arabes. On sait que, sous Ninyas & ses successeurs, le royaume d'Assyrie ne fait pas grande figure chez les écrivains Grecs. Abios se sera soutenu sous le règne de Ninyas, mais avec une autorité en quelque sorte précaire ; & cette foiblesse aura donné lieu aux conquêtes des Arabes, qui, dans leur première expédition, avoient senti combien ces belles contrées étoient préférables au sol aride de l'Arabie.

Arius & son successeur Aralius, Princes Arabes, s'emparent du trône de Ninive. Nous trouvons dans le même temps, chez les Arabes, Schedad fils d'Ad, douzième roi d'Iemen, mais sixième descendant de Jectan. Schedad est représenté comme ayant porté ses armes jusqu'à l'extrémité de l'Occident. Au temps où l'on place Arius, Schedad auroit eu quatre-vingts ans ; & Al Djennabi, cité par Pocock, lui donne pour successeur *Mortsad*, surnommé *Zou oud*, qui, au rapport d'Alfirouzabadi, a régné six cents ans. On peut reconnoître dans *Mortsad*, *Mardasch* père de Zohak, & dans *Zou oud*, Zohak. *Zou oud* signifie *maître de l'affliction, de l'oppression ;* & le nom de Zohak, qui signifie *maître de*

Pocock Specim. p. 5

---

*(l)* הן ארץ כשדים זה העם לא היה אשור יסדה לציים *Isai. XXIII, 13.*

*la honte, du mal*, eſt rendu, dans les livres Parſes, par *Doſch Padokhſcha, roi du mal* : ce Prince, ſelon eux, a régné mille ans.

Zend-av. t. II, p. 417, note 6, & p. 418.

Nous verrons, dans le Syncelle, *Mardaſch* père de Zohâk, ſuccéder au dernier roi Chaldéen, comme, dans les écrivains Arabes, *Mortſad* à Schedad, conquérant de l'Occident.

Les noms d'Arius & d'Aralius ſont rendus, dans le Syncelle, par *Oniballos*, nom du ſixième roi Chaldéen, c'eſt-à-dire, *affliction qui conſume, détruit.* Rien ne convient mieux que ce nom, à l'état des Chaldéens ſous ces Conquérans. Telle fut auſſi la poſition des Perſes ſous Zohâk.

Le ſeptième & dernier Roi de la ſuite Chaldéenne eſt *Zinziros*, que je crois être *Zargueſchen*, fils d'Atbian, lequel avoit épouſé *Zin Zargueſchen*, deſcendante de *Sapidvar*, frère de Tehmourets. Le règne ou le gouvernement de ce Prince à Babylone, prouve un affoibliſſement chez les Arabes. En effet, on voit reparoître à Ninive des rois Aſſyriens, Xerxès, Armamithres, &c. Après ces Rois, une nouvelle famille Arabe s'empare de Ninive, de Babylone, & poſsède le trône de l'Aſie pendant une ſuite non interrompue de dix générations.

Id. p. 417.

Les Grecs nous ont fait connoître les premiers conquérans Arabes : ce ſont Ariæus, Arius, Aralius. Quelques Orientaux diſent que Zohâk commandoit les troupes de Schedad, fils du premier de ces Princes, *(Ad, Ariæus)*.

Ci-d. p. 449.

Les Arabes, après avoir été troupes auxiliaires ſous Bélus & Ninus, s'emparent de l'Aſſyrie & de la Chaldée ſous Arius ; & quelques règnes après, les deſcendans du Général qui avoit commandé leurs troupes ( Zohâk ), formés dans les guerres précédentes, donnent naiſſance à une Monarchie puiſſante qui ſuccède à celle de leurs maîtres. De pareilles révolutions ne ſont pas rares en Aſie.

Les Orientaux ne parlent que d'un règne des Arabes, auquel ils donnent le nom de celui de Zohâk, parce que c'eſt ſous ce Prince, que la couronne eſt abſolument ſortie

de la famille de Djemſchid. Avant lui, on a vu deux des deſcendans du monarque Perſe ſur le trône. Les Arabes Iémanites étoient, dans leur propre pays & en Chaldée, dans un état de guerre continuel : leurs Rois avoient à combattre la famille de Zohâk, qui s'emparoit déjà de l'autorité ; & pendant ces troubles, les deſcendans de Djemſchid auront régné à Babylone juſqu'au temps de Balæus ou de Sethos, rois Aſſyriens. C'eſt alors que commence la domination abſolue des Arabes ſur l'Aſie.

Ci-d. p. 451, 452.

L'intervalle de *Zinziros* à Zohâk répond au temps qui s'écoula entre la fuite de Djemſchid & ſa mort.

Comme ces contrées ſe trouvoient diviſées entre pluſieurs Princes, les voyages d'Abraham, de Jacob, & les petites guerres dont parle l'Écriture, ont pu ſe faire ſans oppoſition de la part des rois d'Aſſyrie.

Ci-d. p. 363, 364.

La dynaſtie de Djemſchid répond à ſept règnes Aſſyriens qui donnent environ deux cents cinquante-ſept ans. Dans le Syncelle, le règne des Chaldéens, de ſept Princes, en comptant le père de Chomaſbolos, eſt de deux cents vingt-cinq ans. Le rapport eſt remarquable.

J'ai mis *Atbian* & *Zarguefchen* au nombre des rois Chaldéens, parce qu'on les retrouve dans le Catalogue du Syncelle : & il ſuffit de jeter les yeux ſur la ſuite des Patriarches des Hébreux, pour voir qu'Atbian & Zarguefchen pouvoient être les fils & petits-fils de Djemſchid. La vie, chez les Hébreux, eſt alors de deux cents ans, de cent ſoixante-quinze, de cent quatre-vingt, de cent quarante ; & la deſcendance que je préſente, ſe ſoutient très-bien avec des vies de cent vingt & de cent cinquante ans. Or actuellement même on verra dans l'Orient des Princes, à cent ans & plus, avoir des enfans de femmes de quinze à vingt ans.

Le deuxième Atbian peut auſſi être le fils de Zarguefchen : il n'y a entre ces deux perſonnages que cent trois ans ; &, dans ces temps-là, Iſaac vit cent quatre-vingts ans ; Iſmaël, cent trente-ſept ; Jacob, cent quarante-ſept.

Mais pour éviter toute difficulté, on peut dire que ces

Princes étoient simplement descendans de Djemschid. Dans les *livres Pehlvis*, les noms de père, de fils, de fille, de frère, de sœur, très-souvent ne sont pas exprimés : seulement celui du père ou grand-père est mis le dernier ; ainsi ces phrases, *Djemschid Vivenghânm, Féridoun Atvian sîah tounah, Gosèké Irets*, signifient, *Djemschid fils de Vivenghânm, Féridoun petit-fils d'Atvian aux bœufs noirs, Gosèké fille d'Irets.*

Zend-av. t. II. Page 397.

Il paroît par le *Boun-dehesch*, que Djemschid a eu plusieurs femmes ; d'abord une Princesse nommée *Djemé* : c'est vraisemblablement la fille du roi de Matchin, issue peut-être de Tehmourets ou de Kharé, de laquelle descendoit Féridoun : 2.° sa propre sœur Djemak, dont sortit la mère d'Atvian, nommée *Zaianeh* (*Zin*, en Persan, *l'honneur*) *Zarguejchen*, sans doute parce qu'elle épousa ce Prince.

Modjmel el tawar. fol. 17 recto.
Zend-av. t. II, p. 416.

Zaianeh descendoit de Sapidvar, frère de Tehmourets, vraisemblablement par un de ses aïeux qui avoit épousé la fille que Djemschid avoit eue de Djemak ; ou bien Djemak étoit peut-être fille de Vivenghânm par une seconde femme, fille de Sapidvar.

Page 397.

Il y a apparence que c'est cette même sœur que Djemschid donna en mariage à un Dew : ce Dew n'est autre chose qu'un prince Arabe du désert, comme il paroît par le *Boun-dehesch*. De ce mariage vint dans la suite Zohâk : & le *Rozot eussafa* nous apprend qu'il étoit fils de la sœur de Djemschid, mariée à un roi d'Arabie.

Loc. cit.
Cedr. p. 345, note (f).
Zend-av. loc. cit.

La troisième femme de Djemschid est la fille ou la sœur de ce même prince Arabe.

Modjmel el tawar. fol. 17 recto.

Les Parses lui donnent une quatrième femme nommée *Paritchereh*, fille du roi du Zabouleftan, que le monarque Perse épousa, lorsque, pour se soustraire aux fureurs de Zohâk, il demeuroit caché chez ce Prince ; mais on verra plus bas que ce Djemschid doit être *Zinziros* ou son fils.

De ce dernier Prince, sortit Tour, la tige des héros de l'Iran, qui est peut-être Thurus, fils de Ninus, selon Cédren.

Hist. Compend. t. I, c. 1, p. 16. éd. de 1647.

Maintenant, pour trouver le commencement de l'empire

des Arabes, je prends le règne de Bélétaras, que l'on verra plus bas être Féridoun, & remonte de dix règnes, parce que, dans le *Boun-dehesch*, le règne de Zohak, de mille ans, répond à dix vies de particuliers. Dans ce calcul, le commencement de la dynastie Arabe répond à Balæus ou à Sethos.

*Zend. av. t. II, p. 417, 418.*

La suite des héros descendans de Djemschid par Tour, me détermine à faire commencer le règne de Zohak au deuxième Atbian. D'abord, lorsque le *Boun-dehesch* nous apprend que ce Prince a régné pendant dix vies de particuliers, de cent ans chacune, il ne compte pas celle du père de Féridoun ; ce qui feroit une génération de plus. Ainsi, il ne faut pas s'en tenir, pour les générations, strictement à ce nombre de dix. D'un autre côté, Atbian & Zarguelchen ont régné : l'empire de Zohak ne commence donc qu'au deuxième Atbian ; ce qui donne huit ou neuf générations pour le prétendu règne de Zohàk, mais des générations très-longues, par exemple, de cinquante ans, comme pour les enfans de Meschia : dans la généalogie de Féridoun, & dans l'endroit du *Boun-dehesch* qui donne la postérité de Meschia, il est question de vies de cent ans.

*Ci-d. p. 451, 452.*

*Zend. av. t. II, p. 380.*

Ces générations répondent aux règnes des descendans de Djemschid, nés de ce Prince, selon les Parses, dans le Zaboulestan, depuis sa défaite ; ce qui prouve que le premier Atbian & Zarguelchen doivent faire partie de ce que j'appelle la dynastie de Djemschid.

Les huit générations que je compte, sont fondées, d'un côté, sur le *Rozot eussafa* ; de l'autre, sur le *Guerschasp-namah* & sur le *Modjmel el tavarikh.* Ces deux derniers Ouvrages nous donnent la généalogie de Guerschasp, depuis Djemschid détrôné, c'est-à-dire, depuis *Zinziros* ou son fils. Cette généalogie comprend six Princes, dont cinq ont régné successivement dans le Zaboulestan. La même généalogie se trouve dans le *Doup néreng*, avec un personnage de plus ; ce qui fait sept. Ce personnage pourra, dans le *Guerschasp-namah*, être compris dans la vie d'*Asret*, qui est de deux cents quatre-vingt cinq ans.

*Ci-d. p. 453. [illegible]*

*Zend. av. t. II, p. [illegible]*

La mort de Djemſchid eſt placée avant la naiſſance du fils de Zinziros ; ce qui donne, pour le temps de ſa ſuite, deux générations : ce ſont les cent années de la vie du monarque Perſe, que le *Boun-deheſch* comprend dans le règne de Zohâk. Mais la puiſſance de ce Conquérant n'étoit pas ſi bien établie, qu'il ne redoutât le monarque Perſe, même après ſa défaite. Auſſi envoya-t-il des Exprès en Tartarie, dans l'Inde, pour qu'on le lui amenât mort ou en vie. Cela ſuppoſe quelque réſiſtance de la part des peuples attachés à leurs anciens Rois. Voilà ce que j'appelle les règnes mêlés des Arabes & des Perſes, leſquels peuvent répondre à deux ou trois règnes Aſſyriens.

*Zend. av. t. II, p. 417.*

*Guerſchaſp-namah, Tavar, Schah namah.*

Dans le *Guerſchaſp-namah*, il eſt dit que de Tour (ce Prince compris) à Guerſchaſp, il s'eſt écoulé ſept cents ans. On voit ici à peu-près le même calcul que pour le nombre des Princes qui forment la généalogie de ce dernier héros ; cent ans, ou un peu plus, pour la vie de chacun de ces Princes. Otant la vie de Tour, & ajoutant Nériman, neveu de Guerſchaſp *(m)* (ſon fils, ſelon le *Modjmel el Tavarikh)*, & qui pouvoit avoir quarante ou ſoixante ans, à la mort de Zohâk, & Sam, fils de Nériman (le Σανδής d'Agathias), on a huit générations pleines pour le règne de ce Monarque.

*Fol. 17 verſo.*

*L. II, p. 58.*

Le nom de Guerſchaſp n'eſt de même qu'un nom de dynaſtie. Ce Prince naît ſous le règne du ſixième deſcendant du deuxième Zohâk. Lorſque Féridoun, quelque temps après être monté ſur le trône de Perſe, lui reproche avec amitié de n'être pas venu le voir plus tôt, ce héros s'excuſe ſur ſa vieilleſſe. Un vieillard, lui dit le Monarque, eſt préférable à cent jeunes hommes. Guerſchaſp, à ſept cents ans, fait la guerre au petit-fils du Roi chez qui les Officiers de Zohâk avoient caché ce qu'ils avoient ſauvé dans leur fuite. Il meurt

*Guerſchaſp-namah, fol. 206 verſo.*

*Id. fol. 275 v. 276 r.*

*(m)* Roſtoum, dans ſa conférence avec Eſpendiar *(Rozet euſſafa, art.* Guſtaſp.), lui dit que *Nériman* étoit fils de *Kerengue*, dont la mère étoit de race royale. Au même endroit, il appelle *Sam*, fils de *Nériman*, *Sam mavideh (Mobed)*.

ſur

ſur la fin de la dynaſtie de Féridoun. Cet intervalle donne ſix ou ſept générations, ou ce ſont des vies *(n)*. Dans le *Guerſchaſp-namah*, ce Prince meurt à ſept cents trente-trois ans; dans le *Bahman-namah*, à huit cents trente ans.

Comme les règnes des deſcendans de Tour ſont donnés pour fort longs, ainſi que les générations de la ligne d'Atbian, je les fais répondre à neuf ou dix règnes Aſſyriens. Cela forme la dynaſtie des rois Arabes, qui, ſelon les Grecs & les Orientaux, ont ſuccédé aux Chaldéens. Le dernier prince Chaldéen deſcendoit de Djemſchid, & portoit peut-être ſon nom; les Parſes auront en conſéquence confondu l'ancien Zohâk, vainqueur de ce Monarque, ſous Schédad & Belus, & dont la généalogie ſe trouve dans le *Boun-dehe ſch*, avec le Zohak, chef de la dynaſtie des Arabes.

*Zend av. t. II, p. 417.*

J'ai prouvé que le nom de celui-ci étoit un nom de dynaſtie. Les Princes qui forment cette dynaſtie, ſont repréſentés dans le *Boun-deheſch*, ſous le nom de *dix hontes, deh hâk.* Ils ſont appelés les Arabes du déſert: ils étoient maîtres des bords de l'Euphrate, des villes de l'Iran; ils pouſsèrent leurs conquètes juſque dans l'Aderbedjan. *Zohâk*, eſt-il dit dans les *livres Zends, maître de dix mille provinces.*

*Ci-d. p. 438.*

*Zend-av. t. II, p. 393, 168, & note 1.*

Maintenant, jetons les yeux ſur le Catalogue du Syncelle, & nous y reconnoîtrons les noms de Zohâk & des Princes de ſa famille. Le premier, *Mardocentes* (Μαρδοκέντης) eſt *Mardaſch*, père de Zohâk; le troiſième, *Siſi Mardakos* (Σισι Μάρδακος), c'eſt-à-dire, *Mardaſch l'Arabe;* le

*Lib. cit. p. 92.*

*(n)* Le *Sâm* (*Zend-av. t. II, p. 258, 279, 410*), armé de la maſſue à tête de bœuf, qui a mis en fuite l'armée des méchans; qui, à la réſurrection, doit frapper Zohâk, eſt vraiſemblablement le père d'un de ces héros qui forment la dynaſtie de Guerſchaſp; lequel aura commandé les armées d'un des deſcendans de Féridoun contre les Arabes, qui peut-être remuoient encore, ou contre les Touranians. Ce héros, dans les *livres Zends* (*Id. tome I, 2.ᵉ P. p. 108*), eſt toujours mis après Féridoun; & le ſeul des aïeux de Guerſchaſp, dont le nom ait rapport à celui de *Sam*, eſt *Schem*, à qui d'ailleurs tout ce qui eſt dit de *Sam* conviendroit difficilement. Ou bien ſeroit-ce *Aſret*, père de Guerſchaſp, & appelé *Schem* dans le *Modjmel el tavar. fol. 17 verſo!*

Zend-av. t. II, p. 417.

cinquième, *Parannos* (Πάραννος), *Bewere;* le quatrième, *Nabios* (Νάβιος), & le sixième, *Nabonabos* (Ναβόνναβος) sont des noms de divinités Arabes.

Ci-d. p. 394.

Je reviens au chef de cette dynastie. Ce Prince étoit neveu, c'est-à-dire, de la famille de Djemschid, par la sœur de ce Monarque. Cette descendance ne peut convenir à l'ancien Zohâk : cela paroît clairement par sa généalogie. Mais il n'y a pas d'inconvénient à faire venir celui-ci de la même tige que le monarque Perse, ou même à le faire neveu de *Zinziros*. On découvre alors la cause de l'invasion des Arabes. Si les Atbians descendoient en ligne directe de Djemschid, ils venoient encore de ce Prince par la femme de *Zargueschen*, issue de *Djemak*, sœur & femme de Djemschid. Zohâk qui descendoit de cette Princesse, mais par une voie légitime, avoit donc des droits au trône de Babylone. Les Parses, qui ne voient que leur Religion dans les évènemens, traitent ce Prince d'usurpateur, de tyran, de monstre, parce que la race de Djemschid, en ligne directe, ou du moins réputée telle, est chez eux la race bénie. La manière dont ils rapportent son origine, fait voir en même temps ce qu'ils pensent de l'action de Djemschid, qui donna sa propre sœur en mariage au prince Arabe dont il avoit épousé la sœur. *Le Dew*, dit le *Boun-dehesch*, *donna au Roi, dans sa passion, une femme infernale; il donna un homme infernal à une (fille belle comme une) Pari. Ils s'unirent ensemble, & de leur (union) vint l'infernal, l'impie, le noir (de peau, l'Arabe du desert).*

Ci-d. p. 454.

Zend-av. loc. cit.

1756 ans av. J. C.

Ci-d. p. 434.

Zend-av. t. II, p. 397.

Zohâk descendoit, par son père, du premier Prince de ce nom. Les services que ses ancêtres avoient rendus aux premiers conquérans Arabes, lui donnoient des droits sur les pays conquis, sur Ninive même que ces Princes avoient occupée. *Mardocentes*, premier roi Arabe dans le Syncelle, le même que *Mardasch*, père de Zohâk, & appelé roi des Arabes dans le *Tavarikh Schah-namah*, les avoit sans doute fait valoir, ces droits. Zohâk les assura par la force des armes, ainsi que ses descendans. L'histoire de Guerschasp nous

Ci-d. p. 449, 451.

apprend que, du temps de ce héros, Zohâk partit de Babel pour pousser ses conquêtes jusque dans l'Indoustan. Selon le *Tavarikh Schah-namah*, le royaume de Baghdad faisoit partie de ses États; il alloit dans l'Indoustan chercher Féridoun. Enfin l'on voit dans le *Modjmel el Tavarikh*, que les Arabes s'étoient établis dans la terre de Babel. Ils possédoient donc la Chaldée, l'Assyrie, la Perse, ainsi que les provinces du Nord. Le pays nommé dans la suite Touran, & la Tartarie, relevoient d'eux. Maîtres de ces vastes contrées, ils auront laissé à Ninive les Princes qui y régnoient. Leur gouvernement étoit trop foible pour leur porter ombrage.

*Fol. 18 recto. Conf. Schah-namah, fol. 213 verso.*

J'ai fixé le commencement de la dynastie Arabe, par le règne de Bélétaras. Dans le Catalogue du Syncelle, ce règne doit tomber à l'an 1461 environ avant l'ère Chrétienne. Remontant de-là à Séthos, on aura le règne de Zohak, à peu-près en 1756 avant la même ère : son père Mardasch, dont l'autorité n'étoit pas encore bien affermie, répondra à Baleus en 1805. Ce calcul s'accorde avec celui de Cephalion *(o)*, qui compte environ six cents quarante ans,

*Cit. p. 455.*

*Syncel. p. 167.*

*(o)* Le passage de Céphalion nous fournit de nouveaux points de rapport qui méritent d'être présentés ici. M. Desvignoles *(lib. cit. t. II, p. 196)* le trouve obscur. Cela est vrai des sommes d'années que donne ce Chronologiste. Comme elles ne sont pas en toutes lettres, il peut y avoir erreur. Ainsi je ne m'arrête qu'aux synchronismes, dans lesquels on ne trouve pas le même inconvénient.

Cephalion *(Syncel. p. 167. Conring. advers. Chronol. pag. 31, 32)*, après avoir parlé de Ninus & de Sémiramis, dit que les autres Princes (τῶν λοιπῶν) régnèrent mille ans (c'est le calcul de *Velleïus Paterc.*), le fils recevant de son père l'empire, mais avec une diminution : de manière qu'aucun n'alla jusqu'à vingt ans. Il trace ensuite le tableau de leur [illegible] efféminée, & ajoute qu'on trouve dans Ctésias les noms de ces Rois, qui sont, à ce qu'il croit, au nombre de 23 (Conring. propose de lire 20 *ou* 30, [illegible], & peut-être jusqu'à la prise de Troie, *lib. cit. p. 37, 40*), que pour lui, il pense que son Ouvrage n'auroit rien d'agréable, s'il se contentoit de donner des noms, sans rapporter quelques actions qui les rendissent intéressans. Céphalion donne en effet les noms des Princes dont le règne est remarquable par quelqu'évènement considérable; Belimus, sous qui Persée se retira en Assyrie *(Syncel. lib. cit. p. 167, 168)*. Panias, qui régnoit du temps de l'expédition des Argonautes; Mithrée, duquel à Sémiramis on peut compter mille ans. Il [illegible] ensuite de M[illegible], de son fils Medus,

de Ninus à Bélimus ( que M. Fréret croit être Bélochus, dix-neuvième roi d'Assyrie ), mais sans dire s'il date du commencement ou de la fin du règne de Ninus, ( Ἑξακόσιοι ) ἐτέων τῶν ὄντων ἀπὸ Νίνου τεσσαράκοντα πρὸς καὶ χ΄ Βέλιμος ἐβασίλευσεν Ἀσσυρίων.

Les règnes Assyriens auxquels je fais répondre la dynastie Arabe, donnent environ trois cents quarante-quatre ans, calcul qui diffère de cent vingt-cinq ans de celui de Jules Africain, dans le Syncelle. Mais on sait que les années du second règne Arabe ne sont pas marquées dans ce dernier Écrivain, & que le nombre même des règnes n'est pas bien certain. Si on les évalue de cinquante à cinquante-cinq ans chacun, on aura à peu-près le résultat que je présente.

*Ci-d. p. 455.*

1461 ans av. J. C.

L'empire des Arabes sur la Chaldée, l'Assyrie, fut détruit

---

de qui la Médie a reçu son nom, & donne pour successeur de Mithra, Teutamos septième, sous qui arriva la guerre de Troie.

1.° Le commencement de Panyas, vingt-quatrième roi d'Assyrie, est de l'an 1349 avant l'ère Chrétienne, ( voyez à la fin de ce Mémoire le Canon chronologique ) ; & l'on ne place guère l'expédition des Argonautes, plus bas que 1340.

2.° Médée & Médus, son fils, doivent répondre au commencement du règne de Mithra, qui est de l'an 1285.

3.° Le règne de Teutamos, en 1258, peut être placé entre 1282 & 1184, qui sont les différentes époques des Chronologistes pour la prise de Troie.

Eusèbe *( Chronic. lib. I, p. 16; lib. II, p. 91 )*, place aussi cet évènement sous Teutamos; & il a raison de dire *( lib. II, p. 93 )*, qu'il y avoit alors mille ans que les Assyriens étoient maîtres de l'Asie: de Bélus à Teutamos, les règnes donnent neuf cents quarante ans.

Au reste, il est visible qu'il faut lire, dans le texte, Teutamos vingt-septième, c'est-à-dire, vingt-septième roi Assyrien, au lieu de septième. Je rends ces mots, οὐδὲ εἷς ἐπλεύτησεν ἐτῶν κ΄, par, *aucun n'alla jusqu'à vingt ans ;* ce que j'entends *de règne.* Car comment croire qu'ils ne vivoient pas vingt ans ! En les mariant même à seize ans, leurs enfans auroient donc constamment été Rois à quatre ans; ou bien il faut supposer des interrègnes consécutifs. Le P. Goar traduit : *adeò ut vicennalis obiret nullus.*

D'ailleurs mille ans donnent cinquante générations à vingt ans la génération, ou quarante à vingt-cinq : & dans Céphalion, il n'y en a au plus que vingt-sept.

Mais les paroles de cet Écrivain prouvent au moins qu'il faut supposer des règnes assez courts; & c'est ce qui me détermine à en mettre neuf ou dix pour six ou huit générations chez les Chaldéens. *Ci-d. p. 446.*

par un roi Aſſyrien qui étendit ſa domination ſur toute l'Aſie. Voilà le règne des Aſſyriens, ſelon Hérodote ; & ce n'eſt que la ſuite de la longue monarchie de Ctéſias. Hérodote lui donne cinq cents vingt ans. Ajoutant le temps de l'autonomie des Mèdes, leur règne de trois cents dix-ſept ans, & retranchant ces ſommes de quatorze cents ſoixante-un avant l'ère Chrétienne, on tombe au règne de Cyrus.

Dans Ctéſias, la durée totale de l'empire Aſſyrien eſt de treize cents ans pendant trente générations ; & la révolution dont je viens de parler, arrive au vingtième roi, Bélétaras. Mettons cinq cents vingt ans pour onze Rois, ou pour ſeize, ſi le Catalogue de Ctéſias en préſentoit trente-cinq (dans Euſèbe, les dix-ſept derniers Rois donnent cinq cents quatre-vingt-dix ans), reſte ſept cents quatre-vingts pour les dix-neuf premiers ; & les règnes de Jules Africain ſont ſept cents quatre ans. On voit que la différence peut être d'un règne ou deux, ou du côté d'Hérodote, ou de celui de Jules Africain : ce qui eſt peu de choſe dans une ſuite de cette étendue.

Voyons maintenant quel eſt ce Bélétaras, fondateur, en quelque ſorte, d'une nouvelle monarchie. Les Grecs & les Orientaux concourent à nous le faire connoître.

On lit dans Agathias *(p)*, que les deſcendans de Sémiramis régnèrent ſur l'Aſie juſqu'à Belléon, *& que la famille de cette Princeſſe ayant fini à ce Belléon*, l'Intendant des Jardins du Roi, *Laboureur de ſon état*, nommé Bélétaran, s'empara d'une manière extraordinaire (παραλόγως), du Gouvernement

*(p)* Ἐς τοῦτον γὰρ δὴ τὸν Βελεοῦν τῆς τοῦ Σεμιράμιδος γενεᾶς διαδοχῆς τελευτησάσης, Βελητάρας τις ὄνομα φυτουργὸς ἀνὴρ, καὶ τῶν ἐν τοῖς βασιλείοις κήπων μελεδωνὸς καὶ ἐπιστάτης, ἐκράτησέ τε παραλόγως τῆς βασιλείας, καὶ τῷ οἰκείῳ ἐνεφύτευσε γένει, ὥς που Βίων γέγραφε καὶ Ἀλέξανδρος ὁ Πολυΐστωρ, ἕως εἰς Σαρδανάπαλον, ὡς ἐκεῖνοί φασι, τῆς ἀρχῆς ἀπεστερημένης, Ἀρβάκης ὁ Μῆδος, καὶ Βελέσυς ὁ Βαβυλώνιος ἀφῄρηνται αὐτὴν τοὺς Ἀσσυρίους, καθελόντες τὸν βασιλέα, καὶ ἐς τὸ Μηδικὸν μετενηνόχασιν ἔθνος, ἐξ οὗ τε καὶ τριακοσίων ἤδη ἐτῶν τοῖς χιλίοις καὶ ὀλίγῳ πλειόνων ἐτῶν παρῳχηκότων, ἀφ' οὗ τὰ πρῶτα ὁ Νῖνος τῶν ἐκείνῃ κατῆρξε πραγμάτων. Οὕτω γὰρ Κτησίας ὁ Κνίδιος τοὺς χρόνους διαγορεύει, καὶ Διόδωρος ξυμφησὶν ὁ Σικελιώτης. *Lib. II, p. 59, 60.*

qu'il laissa, comme le rapportent Bion & Alexandre Polyhistor, à ses descendans, jusqu'à Sardanapale, sous qui Arbace, Mède de nation, & Bélésis, Babylonien, le transportèrent aux Mèdes; *l'empire ( Assyrien ) ayant duré un peu plus de treize cents six ans, depuis que Ninus y avoit eu la souveraine autorité;* ainsi, ajoute Agathias, que le rapporte Ctésias dans l'histoire de ce temps-là, & d'après lui, Diodore de Sicile.

*Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. t. V, p. 364. Ci-d. p. 432.*

La manière dont Bélétaran s'empara du trône, étoit contre toute vraisemblance, & le Prince qui régnoit alors à Ninive (Bélochus), avoit associé à sa couronne sa fille Atossa, dont les dérèglemens influèrent, dit Photius, sur les mœurs de la Nation.

Rapprochons les évènemens. Lorsque l'empire Assyrien est languissant, que l'autorité du Roi s'affoiblit, parce qu'il n'a pas d'enfant mâle, les mœurs se corrompent: la fille du Monarque donne l'exemple d'un dérèglement jusqu'alors inconnu dans la Nation. Dans le même temps, un particulier, d'une famille différente de celle qui, depuis Sémiramis, avoit occupé le trône, un Laboureur, chef des Jardins du Roi, c'est-à-dire, un homme occupé aux travaux de la campagne, & sans doute zélé pour la Religion, pour la pureté des mœurs, s'empare du Gouvernement, par un moyen extraordinaire: il devient le vingtième roi d'Assyrie; & sa famille règne sur l'Asie pendant cinq cents vingt ans, jusqu'à la révolte des Mèdes: voilà ce que disent les Auteurs Grecs.

Consultons maintenant les Orientaux: ils nous montrent, dans le même temps, Féridoun (en Grec *Férétaran, Bélétaran*), simple particulier, qui n'est pas de la famille des rois d'Assyrie, mais de celle des *Djemschidites* ou Chaldéens.

*Zend-av. t. II, p. 417. Modjmel el tavar. Roz. eussafa.*

Les aïeux de ce personnage ont, dans le *Boun-dehesch*, des surnoms pris de la nature de leurs troupeaux: l'invasion de Zohak les avoit obligés d'embrasser un état qui pût les soustraire aux recherches du monarque Arabe & de ses successeurs. Il paroît par-là que la famille de Djemschid avoit toujours un parti en Perse.

Dans un songe effrayant, Zohak croit voir trois guerriers l'attaquer ; le plus jeune lui frappe la tête avec une massue. Le songe interprété, ce jeune guerrier est Féridoun qui doit venger sur Zohak la mort de son pere Atbian, & occuper le trone de Perse, après le monarque Arabe. Mais Féridoun n'étoit pas encore né, & plutot que de nommer Djemschid, on dit à Zohak que le père de Féridoun descendoit de Tehmourets *(q)*, sans doute pour diminuer l'impression que ce songe avoit faite sur lui, parce que lui-même, par la sœur de Djemschid, se trouvoit tenir à Tehmourets.

*Tarikh. Schah-namah.*

*Ci-d. p. 454.*

On voit de même l'Envoyé de Guerschasp au roi du Touran, auquel ce héros écrivoit pour l'engager à reconnoître Féridoun, lui dire que ce Prince descend de Tehmourets ; vraisemblablement parce que les rois du Touran tenoient à ce monarque par Kharé, son frère, qui d'ailleurs avoit peut-être épousé la fille de Tehmourets.

*Guerschasp-namah, fol. 212 verso. Zend-av. t. II, p. 416.*

Mais lorsque Kabad, fils de Kavé ahanguer, veut desservir Guerschasp auprès de Féridoun, ce monarque, après avoir relevé les exploits du héros, dit à Kabad, qu'il descend, comme lui, de Djemschid :

*Tchoun man ham zé Djemschid dared najad.*

*Guerschasp-namah, fol. 274 recto.*

Le songe de Zohàk fut suivi de la proscription des descendans des *Kéans* (les premiers rois de Perse). Le père de Féridoun, découvert par les Émissaires de ce Prince, fut mis à mort. Lui-même, âgé de deux mois, fut sauvé par sa mère qui, obligée de le faire allaiter par une vache *(r)*, alla le cacher dans les montagnes. Zohàk dans la suite le fit chercher. Tout ennemi, quelque petit qu'il soit, est à craindre, dit ce Prince à ses courtisans. Féridoun, dépouillé des biens de ses pères, & obligé de vivre inconnu, aura sans doute

*Tabar. Schah-namah.*

*Bibl. Orient. p. 949.*

---

*(q)* Ou bien, peut-être que Zarguefchen, un des aïeux de Féridoun, descendoit de Tehmourets.

*(r)* C'est le sens que des Docteurs Parses donnent à ces deux mots Zends, de l'*Iescht*, d'*Aban*, (neuvième *Cardé*). *Tchetare gueitch*. Zend-av. *t. II, p. 165, note (3).*

employé les années de sa jeunesse aux travaux de la campagne. Dans les livres des Parses, ce Prince est célèbre par l'arbre *Hom*, dont il a le premier découvert la vertu propre à chasser tous les maux : il est en conséquence invoqué dans les maladies. Son nom se trouve dans les *Nérengs*, espèces de formules religieuses faites pour guérir les maux du corps & ceux de l'ame.

*Id. t. I, 2.e P. p. 423.*

*Id. t. II, pag. 135 — 142.*

Ce personnage, sur lequel semble calqué le Bélétaran d'Agathias, Laboureur, livré à la culture des arbres, des plantes, s'empare du trône de l'Asie, lorsque les descendans de Zohâk y avoient établi le crime. Il bannit de la Perse les maux introduits par le gouvernement Arabe. Tel est le caractère de son règne, & celui sous lequel il s'annonce lui-même dans la lettre qu'il écrit à Guerschasp, sans revendiquer les droits de ses Ancêtres au trône.

La révolution arrive en Perse d'une manière incroyable, par la révolte d'un Forgeron nommé *Kavé*, outré de la cruauté de Zohâk, à qui la cervelle de ses deux fils alloit servir de remède. Le tablier de cet Ouvrier, lequel porta dans la suite une figure de bœuf, sert d'étendard.

*Biblot. Orient. p. 949.*

Dans l'Assyrie, si l'on en croit Agathias, & les rapports qui seront développés dans la suite, ce moyen extraordinaire est le mariage de Féridoun avec la fille du roi d'Assyrie; mariage qui autorise l'historien Grec à donner au nouvel empire le nom d'Assyrien.

*Ci-d. p. 461, note (p). Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. t. V, p. 364.*

Le règne de Féridoun est de cinq cents ans. Ce Monarque donne l'Occident à Salem son fils aîné, le Touran à Tour, le deuxième de ses enfans; & l'Iran au troisième, Irets. Voilà l'empire Assyrien le plus étendu, & tel que le présente Hérodote.

J'avoue que jusqu'ici j'avois été surpris de voir un des plus grands rois de Perse être autant célébré dans les *livres Zends*, pour avoir trouvé & employé un arbre utile, que pour avoir délivré les Perses du joug des Arabes; de ce que ses Ancêtres n'avoient d'autre distinction que celle que pouvoit fournir la nature, la couleur de leurs troupeaux de

bœufs.

bœufs. Ce n'étoit pas alors comme dans les ſiècles voiſins du Déluge, du temps même de Djemſchid, où l'Agriculture & le ſoin des troupeaux étoient la principale occupation des chefs de famille, même des Rois. A la lecture d'Agathias, tout s'éclaircit. Féridoun (en Zend, *Treteno*), prononcé par les Grecs *Bélétaran*, étoit livré aux travaux de la campagne: on a vu pourquoi ſes pères avoient embraſſé cet état; & le roi de Ninive, qui gémiſſoit comme les autres ſous le joug de Zohâk *(ſ)*, avoit pu lui donner l'intendance de ſes Jardins, ſa fille même: le caractère d'Atoſſa autoriſe cette conjecture. Ce mariage étoit encore plus vraiſemblable, lorſque Féridoun ſe fut emparé de l'Irak Arabique: les Orientaux lui donnent pour femme Aſnavaz, ſœur de Djemſchid, qu'il trouva dans le haram de Zohâk.

*Ci-d. p. 464.*

*Tavar. Schah-namah.*

Les Arabes dominoient ſur toute l'Aſie; Féridoun les défait, les chaſſe juſque ſur les bords de l'Euphrate, devient maître de l'Iran, de la Chaldée. A la mort du roi d'Aſſyrie, cet État lui appartenoit de droit: ſi dans Bion & Alexandre Polyhiſtor, il n'eſt queſtion que de cette contrée, c'eſt qu'elle leur étoit plus connue.

*Zend-av. t. II, p. 397. Bibliot. Orient. p. 949.*

Cette révolution devoit rendre les Aſſyriens redoutables, & effrayer même les Arabes du déſert. Auſſi Balaam s'adreſſant au Cinéen, peuple de l'Arabie Pétrée, lui dit-il: *(t) Ta demeure eſt très-forte; mais quand tu aurois mis ton nid dans la pierre, certainement le Cinéen ſera la proie (de ſes ennemis), juſqu'à ce que l'Aſſyrien l'ait emmené (en captivité).* Il falloit que le roi d'Aſſyrie fût alors maître de la Chaldée, que la terreur de ſon nom fût répandue dans toute l'Aſie,

*(ſ)* Peut-être l'hiſtoire de Féridoun a-t-elle donné lieu au Roman de *Redanes*, dont on trouve un Extrait dans la *Bibliothèque* de Photius, *n. 94, p. 235 — 240. Redanes* (Féridoum) & *Simnus* (Aſnavas) ſa femme, perſécutés par *Garmus* (Zohâk, appelé *Kerem*, à cauſe des deux ſerpens qui ſortoient de ſes épaules), roi de Babylone, finiſſent par régner dans cette ville.

*(t)* וירא את-הקיני וישא משלו ויאמר איתן מושבך ושים בסלע קנך: כי אם יהיה לבער קין עד־מה אשור תשבך: *Numer. 24. 21, 22.*

& qu'il pourſuivît les Arabes juſque dans leur propre pays. On s'accorde communément à placer la Prophétie de Balaam à l'an 1440 ou 1450 avant J. C. Il y avoit alors dix ou vingt ans que Féridoun régnoit. Le rapport eſt frappant *(u)*.

*Guerſchaſpnamah, fol. 227 verſo.*

---

*(u)* Les Écrivains Grecs nous fourniſſent un autre rapport que je crois pouvoir préſenter ici. Les Perſes, dit Hérodote *(p. 463, 492: Steph. Byſant.* ſub voce Ἀρταῖα), étoient appelés autrefois par les Grecs Κηφῆνες; ils ſe nommoient eux-mêmes Ἀρταῖοι, & leurs voiſins leur donnoient le même nom; mais Perſée, fils de Danaé & de Jupiter, s'étant retiré chez Céphée, fils de Bélus, épouſa ſa fille Andromède, en eut un fils qu'il appela Perſée, & qu'il laiſſa dans cette contrée: c'eſt de lui que les Perſes tirent leur nom; car Céphée n'eut pas d'enfant mâle. Selon Étienne de Byſance, les Chaldéens *(ſub voce* Χαλδαῖοι) étoient auſſi appelés *Cephenes*, de Céphée, père d'Andromède. Céphalion, cité par le Syncelle *(p. 167)*, place ſous Bélimus l'évènement dont Hérodote vient de parler. Bélimus, dit-il, environ ſix cents quarante ans après Ninus, régna ſur les Aſſyriens; & Perſée, fils de Danaé, ſe retira dans ſon pays: ἀφικνεῖται . . . . . . εἰς τὴν χώραν αὐτῆ; conduiſant cent vaiſſeaux. Perſée fuyoit devant Dionyſus (Bacchus), fils de Semélé.

Il eſt viſible qu'il eſt ici queſtion du même évènement. Le Céphée, fils de Bélus, d'Hérodote, eſt donc le Bélimus de Céphalion.

Ce Bélimus eſt Bélochus, dix-huitième roi d'Aſſyrie, ſous lequel Euſèbe *(Chron. l. II, p. 80, 81: Deſvign. lib. cit. t. II, p. 264)*, place ce qui regarde Danaé, mère de Perſée.

Comparons les temps & les évènemens. Sous Belléon, ſelon Agathias, le même que Bélochus qui n'avoit pas d'enfant mâle, finit l'ancienne famille des rois d'Aſſyrie, deſcendans de Sémiramis (*Mém. de l'Acad. des Bell. Littr. t. V, p. 361—363)*: ils ſont ſoumis à un Prince conquérant, & d'une famille étrangère. Les Perſes, ſous Céphée, fils de Bélus (ces deux noms réunis font *Bélochus*), lequel (Céphée) n'a pas d'enfant mâle, changent de nom (celui de Κηφῆνες venoit ſans doute de Céphée); & c'eſt le fils d'un Prince étranger qui devient leur roi.

M. Fréret *(lib. cit. page 361)* convient que Céphalion, dans ce qu'il dit de la retraite de Perſée chez Bélimus, a eu en vue la révolution arrivée à Ninive ſous Bélétaras. Quant à la guerre de Perſée contre Bacchus, comme il ne reconnoît pas celui-ci pour un perſonnage hiſtorique, il eſt porté à croire que Céphalion ou Ctéſias ont appliqué à des héros Grecs quelqu'ancienne hiſtoire de l'Orient, trompés par quelque conformité entre les noms.

Ce Savant a tort de dire que Bélimus eut une guerre à ſoutenir contre Perſée. Le grec ἀφικνεῖται ſignifie ſimplement *ſe retira*: dans Hérodote, c'eſt ἀπίκετο. Mais le P. Goar traduit dans le Syncelle, *ejus regnum invaſit*; & la Chronique d'Alexandrie *(p. 92, 95, édit. Raderi, 1615)* parle de guerre entre Perſée & les Aſſyriens, & Perſée & Céphéus: voilà ce qui aura trompé M. Fréret. Pour le reſte, la conjecture de ce Savant eſt juſte. Bélimus (ou Belléon) eſt Bélochus qui régnoit à Ninive du temps de Féridoun. On a vu plus haut *(p. 465)* que ce Prince, fuyant Zohâk, avoit pu chercher une retraite chez le monarque

& confirmé par ce que Manéthon, dans Josèphe, dit des Rois pasteurs. On voit, dans cet Écrivain, le premier de

Cont. Apion. p. 1059.

Assyrien. Le héros Persan, descendant de Djemschid, triomphe de Zohâk, après l'expédition du roi Arabe contre l'Indoustan *(ci-d. p. 459)*, & règne sur la Perse, l'Assyrie.

D'un autre côté, Persée ( Féridoun ), fils de Jupiter, fuyant Dionysius, c'est-à-dire, selon Pocock *( Specim. p. 106 )*, en Arabe, le Seigneur de Nysa, conquérant des Indes, se retire en Perse ou en Assyrie, où il épouse la fille de Bélus Céphée, c'est-à-dire, Atossa, fille de Bélochus ( Hérodote aura fait deux personnages de ce nom ). La suite des Rois change. Le fils de Persée règne dans le pays, lui donne son nom. Auparavant, les Perses s'appeloient eux-mêmes *Artæi, les Grands (Steph. Bysant. sub voce* Ἀρταῖα ) : ce nom répond à *Méhestan ;* & l'Histoire *( Pausan. Corinth. p. 124, edit. Hanov. 1613 )* porte que Persée triompha de Bacchus.

Le nom Arabe de ce héros, celui même sous lequel, du temps d'Hérodote *( l. II, p. 185 )* les Arabes l'honoroient comme Dieu, Ουροτάλτ, ( en Persan *Bewere )*, affectant de couper les cheveux des jeunes filles, tels que Dionysius les portoit ; le lieu où ce personnage a été élevé, Nysa que Diodore de Sicile *( l. I, p. 14)* place dans l'Arabie Heureuse, ses conquêtes, les fureurs de son cortége, tout le rapproche du deuxième Zohâk, ou du moins des monarques Arabes de ce nom. Selon Philostrate *( lib. II, c. 4 )* les Indiens disoient que Bacchus étoit venu d'Assyrie ; & plusieurs Savans *( Bochart, Geograph. c. 18 )* ont prouvé que les Grecs avoient reçu le culte de Bacchus, de l'Orient.

Le mariage de Persée avec Andromède *[ci-d. p. 466, note (u)]* est le moyen extraordinaire indiqué par Bion : il assuroit à Persée ( Féridoun ) le royaume d'Assyrie ; & ce mariage n'a rien d'étonnant. Féridoun, si l'on en croit les Perses *( Bibliot. Orient. p. 348 )* épousa même la fille de Zohâk, l'an 50 de son règne.

J'ajoute que, dans les Dictionnaires *Djehanguiri & Berhankatee,* le nom de la Langue *Parsie* vient de *Pares*, fils de *Pehlou.* Si ce *Pares* n'est pas Hoschingh, fils de Frévâk, fils de Siahmâk, on pourroit reconnoître ici Persée, gendre de Belcéphée ( Bélochus ).

Dans la Chronique d'Alexandrie, les faits pour le fond sont les mêmes, avec des différences dans les circonstances. J'examinerai ailleurs le morceau de cet Ouvrage, qui regarde Persée. Je m'arrête ici à un rapport frappant. Persée *(p. 90 )* est représenté comme habile dans l'art des Enchantemens ; il apprend *(p. 94)* même cet art aux Perses. Les *Nérengs*, chez les Parses, se font au nom de Féridoun *(ci-dev. p. 464) ;* l'on fait l'usage qu'il a fait de l'arbre *Hom ;* & dans Moyse de Chorène, Hrodanes *( Hist. Armén. p. 77 )* que j'ai prouvé ailleurs être Féridoun *( Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. XXXV, p. 162 — 165 )*, triomphe d'Azdahâk ( Zohâk ), en lui présentant une figure, espèce de talisman, comme Persée défait ses ennemis, en leur présentant la tête de Méduse.

Voici une dernière autorité qui détermine le temps de Cephée. On lit, dans Tacite *( Hist. l. V, c. 2 )* que, sous Cephée, les Juifs, *Æthiopum proles*, furent obligés par la haine & la crainte, de changer de demeure : ce sont les Israélites sortis d'Égypte en 1450 environ avant l'ere Chrétienne.

ces rois d'Égypte se fortifier contre les Assyriens, prévoyant qu'ils deviendroient plus puissans, & voudroient envahir son pays. Dans le même Ecrivain, les Israëlites sortant d'Égypte, prennent par le désert, craignant les Assyriens alors maîtres de l'Asie.

*Cont. Apion. p. 1040.*

Ce qui est dit dans la Prophétie de Balaam, du Cinéen qui cache son nid dans la pierre, ressemble assez à ce qu'on rapporte de Zohâk. Féridoun le renferma dans les cavernes du mont Damavand, où vraisemblablement il avoit cru trouver un asile contre les armes victorieuses de ce Prince.

*Zend-av. t. II, p. 367, 410. Bibliot. Orient. p. 347.*

Maintenant, il suffit de jeter les yeux sur la suite que forment les descendans de Féridoun, de ce Prince à Minotcher, pour voir que son nom est celui d'une dynastie. Son règne répond à dix générations qui forment cinq cents ans : elles sont donc de cinquante ans chacune ; & du temps de Zohâk, ce sont des vies de cent ans. Cela fait voir une diminution dans la vie des hommes, comme on le remarque alors chez les Hébreux. Je ne m'arrête ici, comme je l'ai déjà dit, qu'au nombre des générations.

*Ci d. p. 455.*

Selon Bion & Polyhistor, Bélétaran laissa le trône de Ninive à ses descendans : de même Féridoun donne l'Occident à Salem, son fils aîné (de-là le nom de Salmanazar), qui pouvoit avoir des petits enfans, lorsqu'Irets, à qui Féridoun gardoit l'Iran, étoit encore très-jeune ; aussi la ligne Assyrienne est-elle plus longue que la Perse.

Il s'écoule deux générations (outre les dix) peut-être d'interrègne ou de trouble jusqu'à Minotcher, puisque ce Prince est le douzième depuis Féridoun par Goseké, sa petite-fille ; ce qui donne plus de cinq cents ans pour l'espace qui sépare Féridoun de Minotcher. On a vu, dans le *Rozot eussafa*, quelques Écrivains mettre un grand intervalle entre ce dernier Prince & Irets.

*Ci-d. p. 438.*

Ces douze générations, dans les livres des Parses, semblent répondre au simple règne de Féridoun, qui est censé durer

jusqu'à Minotcher, mais affoibli par la révolte de ses deux fils aînés, les rois de Ninive & du Touran.

Les livres des Parses nous apprennent encore que Féridoun, né dans le Tasrestan, tenoit le siége de son Empire dans l'Aderbedjan. Ses descendans par Irets se seront conservés dans cette contrée, tandis que les Assyriens & les Touranians se fortifioient dans leurs États respectifs, & envahissoient l'Iran. La révolution devoit venir du Nord, contrée plus aguerrie, qui étoit le berceau de l'Empire, & dont le Roi avoit hérité des droits de ses ancêtres sur l'Iran & les pays méridionaux. Ce sont en effet les Mèdes qui commencent la ruine de l'empire Assyrien.

*Zend-av. t. I, 2.e P. p. 424, note 1; p. 269, note 4.*

On voit maintenant pourquoi Homère ne parle pas de cette monarchie. Les guerres que le roi d'Assyrie avoit à soutenir au sujet de l'Iran, & les irruptions du Touran dans cette contrée, tournoient les forces de ce Prince vers l'orient de l'Asie. Des conquêtes dans l'Occident eussent rendu cet État considérable aux yeux des Grecs.

*Strab. Geogr. p. 735.*

Chez les Perses, les douze générations de la ligne de Féridoun, jointes à celles de Djemschid, donnent vingt-cinq générations, de Vivenghânm à Minotcher, les extrêmes compris. On voit, dans l'Histoire Sainte, dix générations, de Sarukh à Moyse, comme de Tehmourets au bisaïeul Féridoun; & en tout, près de vingt-cinq, de Sarukh au roi Joas, qui répond à Minotcher.

D'un autre côté, chez les Grecs, on compte trente ou trente-cinq générations, de Bélus à Sardanapale, le dernier des rois Assyriens; & ces générations, au rapport de Céphalion, ont été très-courtes. Les dynasties Chaldéenne & Arabe, réunies au reste des rois Assyriens (qui, depuis Beletaran, forment une nouvelle dynastie à Ninive), donnent, selon le calcul du Syncelle, trente-cinq Rois; selon celui d'Eusèbe, trente-un.

*Ci-d. p. 460, (note).*

Le Prince qui commence la monarchie des Mèdes, est nommé, dans Hérodote, fils de Phraorte; &, chez les Perses, Minotcher, qui venge sur l'Assyrien & le Touranian

*L. I, p. 46.*

la mort d'Irets, un de ses aïeux, est fils, c'est-à-dire, descendant de Féridoun.

*P. 12 — 53, edit. Vhist.*

L'histoire d'Arménie, faite par Moyse de Chorène, présente une suite des rois d'Assyrie, qui, pour le nombre des règnes & pour les synchronismes, s'accorde assez avec celle que j'ai cru devoir adopter.

*Page 13.*

*P. 23 — 35, & 101.*

On sait que cet Historien écrivoit dans le V.[e] siècle de l'ère Chrétienne, & que pour les temps qui suivent le Déluge, il a consulté Abydène, Mar Ibas, qui vivoit dans le II.[e] siècle avant la même ère, & Jules Africain.

*P. 50, note 2.*

*Ci-d. p. 358.*

*Moys. de Chor. p. 13.*

Moyse de Chorène ne présente, dans sa liste, que trente rois d'Assyrie, de Ninus à Sardanapale ; en quoi le Traducteur croit qu'il a suivi Ctésias : en effet, il ne donne que vingt-un Rois, de Ninyas à Teutame, comme Diodore de Sicile, vingt. Les quatre Rois qu'Eusèbe a omis, & qui paroissent, dans le Syncelle, après Teutæus, l'historien Arménien les place, d'après Abydène, avant Ninus, mais dans un ordre différent. Il fait correspondre cette suite de trente Rois à trente personnages, pris de l'histoire des Juifs, dans l'ordre des générations, depuis Sem . . . . . Abraham . . . . . Lévi . . . . . jusqu'à Moyse ; dans l'ordre des durées d'administration ou des règnes, depuis Josué, les Juges . . . . . . Saül, David, jusqu'à Johram : & ces deux listes sont parallèles aux trente premiers patriarches & rois d'Arménie, de Japhet à Skaïordi : mais il suffit de lire avec attention l'Ouvrage de Moyse de Chorène, pour voir que les deux premières listes n'y paroissent que relativement à la troisième, à laquelle elles servent, en quelque sorte, d'appui.

*Page 51, suite de la note 2.*

*Page 13.*

*Page 12.*

D'après ce plan, l'historien Arménien ayant annoncé onze générations de Sem à Abraham, & de Japhet à Aram, pour en trouver autant de Kham à Ninus, suppose un deuxième Arbel qui n'est pas dans Abydène ; ce qui ne lui donne pourtant que dix générations. Dans son Ouvrage, Ninus est fils d'Arbel, fils de Khaïal, fils d'un autre Arbel, fils d'Anebis, fils de Bab, fils de Nebroth : & le texte d'Abydène, rendu en Arménien par Moyse de Chorène,

dit ſimplement *(x)* : *Ninus, fils d'Arbel ; Khaïal, fils d'Arbel, fils d'Anebis, fils de Bab, fils de Bel.* Ici, Arbel, père de Ninus, n'eſt pas fils de Khaïal, comme dans l'hiſtoire de Moyſe de Chorène ; au contraire, il paroît que le même Arbel eſt père de Khaïal, ainſi que de Ninus, & fils d'Anebis. Dans S.[t] Cyrille, le premier roi d'Aſſyrie, père de Ninus, eſt nommé *Arbélus (Al bel,* Bélus). Mais peut-être Moyſe de Chorène a-t-il confondu les règnes avec les générations.

*Lib. III contr. Julian.*

Pour ſoutenir le rapport de ſes trois liſtes, cet Hiſtorien retranche pluſieurs rois d'Aſſyrie après Ninus. Il omet Semiramis, dont il rapporte pourtant les actions & le règne dans le corps de ſon Hiſtoire ; il fait correſpondre, dans cette même liſte, le règne d'Aray deuxième à celui d'Arius, quoiqu'il ait placé la mort du prince Arménien ſous Sémiramis, antérieure à Arius, de deux règnes : il recule Haikak de ſix règnes, & avoue pourtant qu'on prétendoit qu'il avoit été contemporain de Belochus ; ſynchroniſme qui lui aura fait retrancher le deuxième Bélochus, Aſſyrien.

*Lib. cit. p. 41 — 49.*

*Page 42.*

Ces erreurs ſe corrigent aiſément d'après l'Hiſtoire même, ainſi que l'anachroniſme par lequel Teutam, & par conſéquent le ſiége de Troie, ſe trouvent vis-à-vis de Samuel, c'eſt-à-dire, au moins un ſiècle plus bas qu'il ne faut.

De même, en jetant les yeux ſur l'alphabet Arménien, on reconnoît ſur le champ que la reſſemblance de l'*A* avec l'*M*, a pu faire lire dans le Manuſcrit *Maſchaleos*, au lieu d'*Aſchalius* ; celle de l'*M* avec l'*S*, de l'*L* avec le *TSH*, *Samilos* pour *Mamythus*, &c.

Mais ce qui peut faire une difficulté, c'eſt l'omiſſion apparente de *Balétaran* : au lieu de ce Prince, on voit paroître parmi les rois d'Aſſyrie, *Veſlaskar*, mot dans lequel il eſt difficile de trouver quelque rapport avec le nom du monarque Aſſyrien.

---

(x) *Ninus Arbeelai, Khaïal Arbeelaï, Anebai, Babeaï, Belai.* Hiſt. Armen. *p. 13.*

Les obſervations précédentes peuvent nous donner une première explication de cette énigme. Il y a dans l'Arménien, ſur-tout dans les Manuſcrits, des lettres qui ſe confondent très-aiſément, telles que le *Se*, l'*Ou* & le *Kra* ; quelques-unes qu'il eſt facile de prendre pour d'autres, comme le *Kien* & le *Nou :* en conſéquence, il faut peut-être lire *Vérétaran*, où l'Éditeur a lû *Veſtaskar.* Les Variantes que fourniſſent l'édition de Moyſe de Chorène, donnée par les Whiſtons, l'Abrégé de cet Ouvrage, publié par Brenner, & la Grammaire de Schröder, préſentent quelquefois des changemens auſſi conſidérables.

*Stockholm. 1723.*

Une autre manière de réſoudre la difficulté, eſt de prendre le mot *Veſtaskar* pour un des noms de Féridoun. Ce Prince, dans les Tables Chronologiques des Perſes, porte le ſurnom *(Lakab)* de *Mobed*, c'eſt-à-dire, *Maître, Docteur, Chef. Aſtadguer,* en Perſan (par corruption *Veſtaskar),* préſente exactement le même ſens.

En traduiſant le nom de *Sardanapal,* c'eſt-à-dire, *Sar din bala,* on trouve de même que *Thonos choncholeros,* ou *Din khan kalan,* exprime la même choſe, *le grand Chef de la Loi.*

Les variétés dont je viens de rendre compte, ne détruiſent pas les rapports généraux que je crois pouvoir propoſer. Chez Moyſe de Chorène, Sardanapale répond à Johram, comme dans ma Chronologie. Le Catalogue des rois d'Aſſyrie préſente au moins trente règnes, de Ninus à Sardanapale; & l'hiſtoire d'Arménie vingt-neuf perſonnages, depuis Aram, contemporain de Ninus, juſqu'à Skaïordi, qui régnoit en Arménie du temps de Sardanapale.

*Pag. 38, 41.*

Le peu que je viens de citer de l'hiſtoire d'Arménie, faite par Moyſe de Chorène, n'appuie pas ſeulement le ſyſtème de Chronologie Aſſyrienne, développé dans ce Mémoire; il fait encore voir (ce que je compte prouver dans un Mémoire particulier) que cet Ouvrage n'eſt pas auſſi difficile à concilier avec l'Hiſtoire ancienne, qu'on l'a cru juſqu'à préſent.

Je

# CANON CHRONOLOGIQUE des Rois CHALDÉENS, ARABES, ASSYRIENS, comparés avec la Dynastie des PESCHDADIENS.

Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome XL, page 473.

| Nés av. J.C. | Ont vécu | TEXTE HÉBREU. NOÉ. | BOUN-DEHESCH & MODJMEL EL TAVARIKH. | SPECIM. HIST. ARAB. pages 35 & 36. | CHRONIQUES ORIENTALES. | JULES AFRICAIN, GEORGE LE SYNCELLE. | HÉRODOTE, CTÉSIAS, JULES AFRICAIN, EUSÈBE, S.t-AUGUSTIN, AGATHIAS. | MOYSE DE CHORÈNE. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | PATRIARCHES. | Généalogie de DJEMSCHID. | | | | | PATRIARCHES. | |
| 2446. | 600. | SEM ........ le même | que SIAMAK. | | | | | KHAM. | JAPHET. GAMER. |
| | | | | Généalogie de ZOHÂK, | | | | KHUS. | |
| 2346. | 438. | ARFAXAD, le même | que FREVAK. | ARAM. | | | | MESTRAÏM. | THIRAS. THORGOM. |
| | | | Nés av. J.C. 2310. HOSCHINGH. | Selon le Tabary. TADJ. TAZ. | | | | | |
| 2311. | 433. | SALEH. | Selon le Modjmel el Tav. | | | | | | ROIS D'ARMÉNIE. |
| 2281. | 464. | HÉBER. | 2280. HOURKEHED. NAVEDJAN. | IADSAREH. FSCHING. OUS. | ROIS DE PERSE OU DE L'IRAN. | | | NÉBROUTH. | HAIK. |
| | | | 2260. ABHOURKEHED. DJEMSCHID. | VEVERÉ. Specim. pages 55—58. | Dynast. des Peschdadiens. | | | | |
| | | | | | | | | BAB. | ARMENAK. |
| 2247. | 239. | FALEG. | 2240. VEDJEHAN. | DEGAVAN. TCHNÉ GAVÉ. Rois d'ARABIE. AD. Rois d'YEMEN. KAHTAN (Jectan) | Ont régné av. J.C. 2225. HOSCHINGH. | Observat. Astronomiques de Babylone, 2233 ans avant J.C. | | ANÉBIS. | ARAMAJIS. |
| ........ | ........ | ........ | 2220. THEMOURETS, SAPIDVER & KHARÉ, ses frères. VIVENGHÂNM. | NEDASP ou ARVANDASP. KHROTASP. IAARAB. | | | | | |
| 2217. | 230. | RAGAU. | | SCHEDAD. | | | | Empire Égyptien, 2188 ans av. J.C. | |
| 2185. | 230. | SARUKH ........ | Généalogie de FÉRIDOUN. | ........ | 2185. THEMOURETS | ROIS CHALDÉENS. | ROIS D'ASSYRIE. | ROIS D'ASSYRIE. | AMASIAJ. |
| ........ | ........ | ........ | 2180. DJEMSCHID. DJEME & DJEMAK, ses femmes. | ZOHÂK. ZOHÂK, Général de Schedad. SABAH ........ | (EOUENGHÂO). | ÉVÉCHOUS. | Ont régné av. J.C. 2175. BÉLUS ........ | ARBEL (BÉLUS). | |
| 2155. | 148. | NACHOR ........ | ........ | ALMATATAH ........ | 2155. DJEMSCHID, nom de Dynastie. | CHOSMABOLOS | ........ | KHAÏAL. | GÉLAM. |
| | | | | | | POROS. (BÉLUS). | 2145. ........ | ARBEL. (BÉLUS). | HARMAJ. |
| 2126. | 205. | THARÉ. | | | | | Selon Bion & Alex. Polyhistor. Selon Eusèbe. I.re FAMILLE. | | |
| ........ | ........ | ........ | ........ | AD. ........ | ........ | | | | ARAM. |
| ........ | ........ | ........ | ........ | | ........ | NÉCHUBOS. (NINUS). | 2110. NINUS. | NINOS. | ARAJ. |
| ........ | ........ | ........ | ATBIAN ........ | | ........ | ........ | 2058. SÉMIRAMIS. | (SÉMIRAMIS). | ARAJ ARAJAN. |
| ........ | ........ | ........ | ........ | | ........ | ABIOS. ........ | 2016. NINYAS. | NINOJAS. | |
| 1996. | 175. | ABRAHAM. | | | | | Selon Ctésias, durée totale de la Monarchie, de 1300 ans, de Ninus à Sardanapale. | | ANOÜSHAVAN. |
| ........ | ........ | ........ | ........ | SCHEDAD. ........ | ........ | | | | |
| ........ | ........ | ........ | ........ | | ........ | ONIBALLOS. (ARIUS & ARALIUS). | 1978. ARIUS. | ARIOS. | PHARET. |
| 1922. | ........ | Vocation d'Abraham. | | | | | 1948. ARALIUS. | ARALIOS. | ARBAK. |
| 1913. | ........ | Défaite des pays tributaires de Chodorlahomor. | | MORTSAD, ou ZZOU OUD. | | | | | ZAVAN. |
| 1910. | 137. | ISMAEL. | | | | | | | |
| 1908. | ........ | ... Mort d'Arfaxad ..... | ZARGUESCHEN. ZIN ZARGUESCHEN ........ | ........ | ........ | | | | PHARNAS. |
| 1896. | 180. | ISAAK. | | | ........ | ZINZIROS. | 1908. XERXÈS. | BALEOS KKEOKHSAR. (XERXÈS). | SOUR. |
| ........ | ........ | ........ | ........ | ........ | Fuite de DJEMSCHID, | | | | HAVANAK. |
| ........ | ........ | ........ | ........ | ........ | ........ | ........ | 1878. ARMAMITHRÈS. | ARMATHRITES. | VASHTAK. |
| 1836. | ........ | ..... ESAÜ & 147. JACOB. | ........ | ........ | Rogues mêlés. | | 1840. BÉLOCHUS. | BÉLOKHOS. | HAIKAK. |
| ........ | ........ | ........ | ATBIAN ........ | | | ROIS ARABES. | | | |
| 1756. | 137. | LEVI ........ | ........ | Selon le Guerf. hop-nameh & le Dj-...  ........ | ........ | MARDOCENTÈS. | 1805. BALÆUS. | BALÉOS. | AMBAK. |
| 1753. | ........ | ........ JUDA. | ........ | TOUR ........ | ZOHÂK ou Azdahak, descendant de Djemschid, nom de Dynastie. | Le nom du 2.e manque. | 1756. SÉTHOS. DÉJOCES d'Hérodote, nom de Dynastie. | AZATAGOS. | |
| 1721. | ........ | ........ FARÈS ........ | ..... ATBIAN, aux troupeaux de bœufs. | Rois du ZABOULESTAN. SCHEDASP. ........ | ........ | SISIMARDACOS. | 1721. MAMYTHUS. | MAMIDOS. | ARNAK. |
| | 133. | CAHAT. | | | | | | | |
| 1707. | ........ | ........ HESRON. | | | | | | | |
| 1706. | | L'arrivée de Jacob en Égypte. | ATBIAN, aux bœufs bien gras. | | | | | | |
| ........ | ........ | RAM. | ........ | TOUREK ........ | ........ | NABIOS. | | MASKHALÉOS. | SHAVARSH. |
| | 137. | AMRAM. | ........ | ........ | ........ | ........ | 1691. ASCHALIUS. | | |
| ........ | ........ | ........ | ATBIAN, aux bœufs blancs. | SEM... | ........ | ........ | 1661. SPHÆRUS. | SPHAROS. | NORAIR. |

1836. ..... Esau & 147. Jacob.
1756. 137. Levi.....
1753. ..... Juda.
1721. ..... Farès.....
133. Cahat.
1707. ..... Hesron.
1706. Passage de Jacob en Égypte.
Ram.
137. Amram.
1571. 120. Moyse.
Aminadab.
Nahasson.
1451. .... Balaam prophétise contre les Arabes.
Salmon.....
Booz.
Obed.
Isaï.

ROIS DE JUDA. (Ont régné av. J.C.)

1055. ............ David.
1015. ............ Salomon.
975. ............ Roboam.
958. ............ Abia.
955. ............ Asa.
914. ............ Josaphat.
894. ............ Johram.
885. ............ Ochosias
884. ............ Athalie.
878. ............ Joas.

---

Atbian..........
Tour....... (Selon le Guerschap-namah & le Doupreteng)
Rois du Zaboulestan.
..... Atbian, aux troupeaux de bœufs.
Schedasp.
Atbian, aux bœufs bien gras.
....... Tourek.......
Atbian, aux bœufs blancs.
.... Sem.......
..... Atbian, aux bœufs noirs.......
Atret.
..... Atbian, aux bœufs rouges.......
..... Atbian, aux bœufs noirs.......
Asret.......
Guerschasp.......
Atbian, riche en bœufs.
Nériman.

*Généalogie de Minotcher.* — *Rois du Nord.* — *Rois d'Occident.*

Féridoun, ou Treteno...... Treteno ..................... Treteno.....
Barmaioun & Kataioun, ses frères.
Targitaüs, père des Scythes.
Tour Asp Tez ou *Tour Khodah, Tour Zadeh.* Salem, le
Irets.
Agathyrse.
Goseie. Vanidar & Anasietok, ses frères.
Tour Asp Dorvasch.
Iregoseg. Fregosek. (Selon le Tabari.)
Zoschekė. Aschak.
Toureh Sapen.... Zadschem. (Selon le Modjmel el Tavar.)
Fresoscheg. Fresang.
.... Beteg....... Betak.......
Idak.
Threteg. Thsrosek. Zéeschem. Zasch.
Boterekė. Votrek.
Kemam Sodek.
Menoshkernak. Pescheg. Arpoxaïn. Pescheng.
Menoschkernar. Mensdjer.
Afrasiab. Afrasiab.

---

*Règnes mêlés.*
Zohâk ou *Azdahak*, descendant de Djemschid, *nom de Dynastie.*
Féridoun, *le (nom de Dynastie.) même*
Irets.

---

*ROIS ARABES.*
Mardocentès.
*Le nom du 2.e manque.*
Sisimardacos.
Nabios.
Parannos.
Nabonabos.
*même que que*
*Selon le Syncelle.* Arabélus. Chalaus. Anebus. Babius.
706. *Rois de Syrie puissans contre Israël.*

---

1840. Bélochus.
1805. Balæus.
1756. Séthos.
1721. Mamythus.
1691. Aschalius.
1661. Sphærus.
1641. Mamythus.
1611. Spartacus.
1571. Ascatades.
1531. Amynthes.
1486. Bélochus & Sémiramis Atossa.
*II.e Famille....* (*dont la durée, selon Hérodote, de 520 ans.*)
1461. Bélataran.
1431. Lamprides.
1399. Sosarès.
1379. Lampraès.
1349. Panyas.
1304. Sosarmus.
1285. Mithræus.
1258. Teutamus *ou* Tautanès.
1226. Teutæus.
1186. Thinæus.
1156. Dercylus.
1116. Enpacmès.
1078. Laosthenès.
1033. Pertiades.
1003. Ophratæus.
983. Éphekerès.
933. Acraganus.
891. Sardanapales.
Salman, son beau-frère.

*Déjocès d'Hérodote, nom de Dynastie.*
*Fraorte, d'Hérodote, nom de Dynastie.*
*941 ans avant J. C. selon Hérodote.*

---

Bélokhos.
Baléos.
Azatagos.
Mamidos.
Maskhaléos.
Spharos.
Samilos.
Sphárétos.
Ascatades.
Amindes.
Vestaskar.
Sousares.
Lampares.
Panéas.
Sosarmos.
Mithræos.
Teutamos.
Thinæus.
Derkiylos.
Eupalmos *ou* Eupaghmos.
Prideases.
Pharates.
Akrazanes.
Sardanapales.

---

Haikak.
Ambak.
Arnak.
Shavarsh.
Noraïr.
Gorak.
Hrant.
Endsak.
Delak *ou* Djak.
Horaj.
Zarmaïr.
Perz.
Arboun.
Bazouk.
Hoj.
Jousak.
Kaïpak.
Skajordi.

---

| *Rois Iranians.* Minotcher. Arwakhsch. | *Rois Touranians.* Pescheng. | Minotcher. | | *Rois Mèdes.* 876. Arbace. 848. Mandauce. | *Rois Mèdes.* Varbace. Mandauce. | Paræbus. Rhasiæus. |
|---|---|---|---|---|---|---|

Je ne pouſſe pas plus loin les rapports entre la ſuite des rois ; d'un côté, Chaldéens & Arabes ; de l'autre, Aſſyriens, conſidérés comme régnant dans le même temps à Babylone ou à Ninive, & la dynaſtie des Peſchdadiens *(y)*, compoſée de princes Perſes & d'Arabes.

---

*(y)* Pluſieurs phénomènes Aſtronomiques que l'on rapporte aux ſiècles de Djemſchid & de Féridoun, peuvent encore nous ſervir à fixer l'époque du règne de ces Princes.

Si l'on prétend, avec les Perſes, que Djemſchid eſt le premier qui, après avoir fixé le commencement de l'année à l'équinoxe du printemps, ait introduit l'intercalation ; en remontant de l'année de la huitième intercalation de la période embolymique, laquelle (année) répondoit, en 536 après J. C. à la cinquième année du règne de Noſchirvan *(Mém. de l'Acad. des Bell. Lettr. t. XXXI, p. 69)* ; remontant de cette portion de période & d'une période entière, on tombera à l'an 1904 environ (en prenant un terme moyen) avant Jéſus-Chriſt, lequel ſe trouve dans la dynaſtie de Djemſchid.

Que l'on compte, avec M. Fréret, une période embolymique *(id. tome XVI, p. 256)*, de l'an 329 avant J. C. ce qui, ſelon lui, donnera l'an 1769 avant J. C. (plus exactement 1833 environ) : ou avec M. Gibert, de l'an 424 : ce qui donne l'an 1864 environ (plus exactement 1928 environ) ; l'époque du *No rouz* à l'équinoxe du printemps ſe trouve toujours dans la dynaſtie de Djemſchid : ce qui ſuffit pour le préſent, parce que le point d'où il faut remonter (la rencontre du *No rouz* fixe avec le vague), & l'etendue de l'intercalation ne ſont pas déterminées d'une manière abſolument certaine.

Ces deux Savans *(id. tome XVI, p. 256 ; tome XXXI, p. 54, 61. Hyde, de Relig. veter. Perſ. p. 202, 203. Al Frag. Chriſtm. p. 220.)* ſe trompent, lorſqu'ils ne donnent que quatorze cents quarante ans à la période embolymique des Perſes : cette période, quoiqu'en diſent les Écrivains Mahometans (chez qui il peut y avoir erreur de chiffre ou de calcul), a dû être de quatorze cents ſoixante ans environ, & même de plus de quinze cents, ſi l'on a égard aux 11′ 17″, que l'année Tropique a de moins que l'année Julienne ; parce que jamais les épagomènes qui, & pour le rang, l'ordre des jours & des mois, & pour leur propre diſtrict, tiennent à la Religion, n'ont pu être omis dans l'année vague.

M. Gibert *(lib. cit. tome XXXI, p. 68)* remarque au ſujet du *No rouz* de Djemſchid, que l'on ne peut placer le règne de ce Prince au commencement d'une première période embolymique, parce qu'il eſt dit qu'il a fixé le commencement de l'année à l'entrée du Soleil dans le ſigne du Belier, & que, lors de la période ſuppoſée, aucune partie de la conſtellation de ce nom n'avoit atteint la place de ce ſigne. Je réponds que, s'il eſt queſtion du premier Djemſchid que je place en 2155 avant J. C. on peut dire qu'il a ſimplement pris l'équinoxe du printemps, qui arrivoit alors dans le Taureau, pour le point auquel on devoit dans la ſuite commencer l'année ; & que les Écrivains qui ont rapporté le fait, ont ajouté l'*entrée*

Je remarque ſeulement, que dans le calcul que je préſente, la différence entre les Écrivains qui nous ont donné la durée de l'empire Aſſyrien, n'eſt que de cent cinquante ans de plus ou de moins ; ſoit que l'on admette les quatorze cents cinquante-neuf ans de Jules Africain, ou que l'on ſe borne aux treize cents ſoixante de Ctéſias ( treize cents ſix, ſelon Agathias ), ou qu'on s'en tienne aux treize cents de Juſtin, aux douze cents quatre-vingts de Caſtor, ou douze cents trente-neuf d'Eusèbe. Ces cent ou cent cinquante ans peuvent ſe prendre, partie ſur la dynaſtie des Mèdes, dont la durée n'eſt rien moins que fixée ; partie ſur les temps antérieurs à deux mille cent dix ans avant Jéſus-Chriſt, époque que j'ai aſſignée au règne de Ninus.

---

*du Soleil dans le ſigne du Bélier*, parce que, de leur temps, l'équinoxe ſe faiſoit dans ce ſigne.

S'il s'agit du Djemſchid détrôné par Zohâk *( Zargueſchen*, ou ſon fils ), c'eſt ſous ſon règne que l'équinoxe a commencé à ſe faire dans le ſigne du Belier. Ainſi les Orientaux, à cet égard, s'expriment exactement ; &, dans les calculs précédens, le commencement d'une première période embolymique tombe au règne de ce Prince.

Le temps de la dynaſtie de Djemſchid une fois fixé, nous donne l'époque de Féridoun. Les Orientaux rapportent que ce Prince, en mémoire de la victoire qu'il avoit remportée ſur Zohâk, prit le jour même de cette action pour le commencement d'une ère, dont l'époque étoit le premier du mois Meher, à l'équinoxe d'automne *(Bib. Orient. p. 347)*. Selon le *Guerſchaſpnamah (fol. 204 recto)*, le commencement de ſon règne, après la défaite totale de Zohâk, tombe au mois Meher, répondant au ſigne des Poiſſons, jour auquel Féridoun célébra le *Mehergan* avec *Djaſchneh*. Voici les Vers qui nous apprennent cette circonſtance :

*Tchou dar bordj mahi ſchod az hout Meher*
*Neſcheſt o beſchahi be far o be Meher*
*Az araietch Meherangan Djaſchneh ſakht*
*Sar ateſch az tcherkh meh bar frakht.*

Ceci prouve que l'année vague ſervoit toujours dans les cérémonies religieuſes.

Je ne m'arrête qu'à ce qui eſt dit de l'équinoxe d'automne. Deſcendant de ſept cents trente ans environ, ou ſept cents cinquante, de l'époque de Djemſchid, pour faire concourir, en rétrogradant, le *No rouz* vague avec le premier du mois *Meher* fixe, on ſe trouve dans la dynaſtie de Féridoun ; & même, ſi l'on ſuppoſe la première période embolymique en 2155 environ avant J. C. époque du premier Djemſchid, on verra, pendant le règne de Féridoun, le *No rouz* vague concourir avec le mois *Mithra ( Meher)* fixe.

Je ne preſſe pas ces rapports, parce que les époques de Djemſchid & de Féridoun ne ſont déterminées, dans ce Mémoire, que par les règnes ou les générations correſpondantes. Je tâcherai de les fixer d'une manière plus particulière, lorſque j'examinerai la nature de l'année Parſe.

Mais mon deſſein n'eſt pas, dans ce Mémoire, de lever toutes les difficultés, ni même de fixer les temps à cent ans près : j'ai voulu ſimplement donner un Eſſai qui préſentât un plan de conciliation des Orientaux avec les Grecs, & des Grecs entr'eux, ſur les premiers Empires de l'Univers.

Je réſume en peu de mots les moyens que j'ai employés pour cela.

On voit, dans la première partie de ce Mémoire, tous les Critiques ſe partager en deux claſſes : l'une, avec Ctéſias, Diodore de Sicile, Jules Africain, Juſtin, & le Syncelle, donne treize ou quatorze cents ans de durée à l'empire Aſſyrien, & rejette, même avec dédain, le témoignage d'Hérodote, ſans preſque ſonger à le concilier avec les Auteurs dont elle adopte le ſentiment : l'autre claſſe ſe borne à Hérodote, ſoutenu d'un petit nombre d'Écrivains ; fixe, d'après cet Hiſtorien, à cinq cents vingt ans, la durée totale de l'empire Aſſyrien ; & traite en conſéquence de fables, les treize cents ſoixante ans de Ctéſias, & le long Catalogue du Syncelle. Quant aux Orientaux, tous s'accordent à regarder comme fabuleux les règnes de la dynaſtie des Peſchdadiens.

La deuxième partie réſout le problème qui réſulte de cette contrariété d'opinions, en montrant ; 1.° que Ctéſias a pu donner treize cents ans à l'empire Aſſyrien, depuis Bélus, deux mille cent ſoixante quinze ans avant l'ère Chrétienne, juſqu'à Sardanapale, neuf cents quarante-un ans environ avant la même ère : 2.° qu'Hérodote s'eſt exprimé exactement, en réduiſant, à cinq cents vingt ans, la durée de cet Empire ſur la haute Aſie, & par conſéquent ſur toute l'Aſie, à prendre depuis Beletaran (Feridoun), vingtième roi Aſſyrien, ſous qui changea la famille régnante, juſqu'à Sardanapale : 3.° enfin, que les règnes dont parlent les anciens livres des Perſes ſont véritables, ou du moins poſſibles, entendus comme ils doivent l'être, c'eſt-à-dire, ſi l'on prend le *règne de Djemſchid* pour la *dynaſtie des Chaldéens*, donnée par Jules Africain ; le *règne de Zohak*, pour

la *dynaſtie des Arabes* qui ſe trouvoit dans le même Écrivain; le *règne de Féridoun*, pour une troiſième dynaſtie, la *famille de Bélétaran*, juſqu'à Sardanapale; leſquelles trois dynaſties, placées ſucceſſivement l'une après l'autre, donnent trente-un ou trente-cinq règnes; & la ſuite de Ctéſias, trente ou trente-cinq: de manière que, ſans preſque rien changer au Catalogue du Syncelle, il ſuffit de dire que les quarante-un (ou trente-ſept) rois dont il eſt formé, régnoient en Aſſyrie, tantôt en maîtres abſolus, tantôt avec dépendance, tandis que Babylone obéiſſoit aux Chaldéens ou aux Arabes, qui comprenoient quelquefois l'Aſſyrie même ſous leur empire. Par-là les Grecs & les Orientaux s'expliquent réciproquement.

Je tâcherai de préſenter ſous le même point de vue les monarchies ſuivantes; je veux dire, du côté des Grecs, celles des Mèdes & des Perſes; du côté des Orientaux, la dynaſtie des *Kéaniens*.

Malgré l'eſpace immenſe qui nous ſépare des premiers temps, & le voile épais dont la diſette des monumens, & ſur-tout les changemens arrivés dans les Langues, couvrent l'antiquité, je ſuis perſuadé qu'avec de la patience, l'étude des anciennes Langues, des voyages faits avec intelligence, & un goût de critique qui aille à expliquer plutôt qu'à nier, ou rejeter ſur une apparence de contradiction; je ſuis perſuadé qu'avec ces ſecours on pourroit faire revivre les anciens peuples, rétablir la chaîne qui nous unit à eux, & découvrir le vrai ſens de beaucoup de traits, conſignés dans les auteurs Grecs & Latins, dans l'Écriture même, & qui juſqu'ici ont paru inexpliquables, ou ont été regardés comme ſuppoſés, & mis au rang des fables.

# MÉMOIRE

## Sur l'Empire des MÈDES & celui des PERSES, comparés avec la dynaſtie connue dans les Ouvrages des Orientaux, ſous le nom de KÉANIENS.

Par M. ANQUETIL DU PERRON.

Lû en Juin 1775.

ON a vu dans le Mémoire précédent, les Écrivains modernes partagés ſur la durée de l'empire Aſſyrien. La manière dont Hérodote & Ctéſias s'expriment au ſujet de cette monarchie, a donné naiſſance aux différens ſyſtèmes inventés pour concilier les témoignages des Grecs & des Latins. Le Catalogue des rois Mèdes, que nous fournit Hérodote, & celui de Ctéſias, préſentent à peu-près les mêmes difficultés; & l'impoſſibilité apparente de retrouver ces Rois chez les Orientaux, autoriſe à regarder comme fabuleux les premiers règnes Kéaniens. De-là réſultent en général des doutes ſur cette portion de l'ancienne hiſtoire Orientale. Pour la réhabiliter en quelque ſorte aux yeux des Critiques, il eſt donc néceſſaire de chercher un point de réunion, auquel concourent les Grecs, les Latins & les Orientaux.

On ſait que chez Ctéſias, le Catalogue des rois Mèdes eſt compoſé de neuf Princes *(a)*; Arbace, Mandace, Artyas (ou Articas), Arbiane, Artée, Artyne, Aſtibare, Apandas (ou Aſpadas, ou Aſtyage), dont les règnes réunis font trois cents dix-ſept ans, ſelon M. Deſvignoles: Juſtin donne à cet Empire trois cents cinquante ans de durée. Hérodote au

*Diod. Sic. l. II, p. 118, 119.*

*Chronol. de l'Hist. Sainte, t. II, p. 23[illegible]. Lib. I, c. 11.*

*(a)* Les Grecs nous donnent dix-huit rois de Babylone, depuis Nabonaſſar, ſept cents quarante-ſept ans avant Jeſus-Chriſt, juſqu'à la priſe de cette ville par Cyrus; & ſept rois d'Aſſyrie, depuis Ninus deuxième, quelque temps après Arbace, premier roi des Mèdes, juſqu'à Aſaraddon, environ ſix cents quatre-vingts ans avant Jeſus-Chriſt.

*Lib. 1, p. 52.* contraire ne compte que quatre Princes, Déjocès, Phraorte, Cyaxare, Astyage; lesquels, en tout, ont régné cent cinquante ans.

La conciliation de ces deux Historiens a été tentée par tous les Écrivains anciens & modernes, dont j'ai fait mention dans le Mémoire sur les Assyriens. Quelques-uns la croient impossible. Le plus grand nombre refond le Catalogue d'Hérodote dans celui de Ctésias; & comme les années de plusieurs règnes se rapportent dans ces deux Écrivains, que d'ailleurs il n'est plus question ici, comme pour les Assyriens, d'une différence de sept à huit cents ans, je pense qu'il suffit de renvoyer aux Savans qui ont rapporté les différens systèmes présentés à ce sujet. Si je m'arrête aux hypothèses proposées par M.[rs] Desvignoles & de Bougainville, c'est que, chez ces Savans, les écrivains Grecs semblent s'approcher davantage des Orientaux; ce qui rentre dans le plan de ce Mémoire.

*Cren. Differt. Epist. 5, pag. 724—755.*

Selon M. Desvignoles, « les deux Catalogues de Ctésias » & d'Hérodote, regardent deux États différens dans leur ori» gine; & les trois derniers Rois du Catalogue de Ctésias sont les mêmes que les trois derniers d'Hérodote ». Arbace, premier roi des Mèdes, après avoir détruit Ninive, fixa le siége de son empire à Ekbatane; ses successeurs l'imitèrent: mais quelqu'un d'eux transporta sa Cour à Suse; sous Artée, sixième roi des Mèdes, le siége royal étoit dans cette ville. Dans cet intervalle, les peuples de la Médie septentrionale n'ayant point de Roi parmi eux, vivoient dispersés dans une sorte d'autonomie. Déjocès les rassembla, devint leur Roi. Après la révolte des Cadusiens, la domination des Mèdes méridionaux étant affoiblie, Phraorte, fils de Déjocès, s'empare des Etats d'Artée, fait la guerre aux Perses, met le siége devant Ninive, & périt dans cette expédition, après avoir régné vingt-deux ans. De toutes ces circonstances, M. Desvignoles conclut qu'Artyne est Phraorte: il prouve ensuite qu'Assibare est Cyaxare; & ailleurs, qu'Apandas est Astyage.

*Lib. cit. t. II, p. 239.*

*P. 237, 238.*

*Page 239.*

L'hypothèse de M. de Bougainville diffère peu de celle de M. Desvignoles. Le savant Académicien regarde les Mèdes d'Hérodote & ceux de Ctésias comme deux peuples différens. Les rois Mèdes de ce dernier Historien, c'est-à-dire, Arbace & ses successeurs, proprement rois de l'Élymaïde, dont la capitale étoit Suse, sont appelés Mèdes, parce qu'Arbace, auteur de cette dynastie, étoit Mède, & qu'elle devoit sa naissance à la révolte des Mèdes. Ceux-ci, les Mèdes proprement dits, les Mèdes d'Hérodote, mis en liberté par Arbace, formèrent une république jusqu'à Déjocès. Les rois de l'Élymaïde, selon M. de Bougainville, commandoient du côté de l'Orient, aux Perses, aux Parthes, aux Carmaniens, aux peuples de la Bactriane, jusqu'aux frontières des Massagètes & des Saques, voisins de l'Arachosie.

*Mém. de l'Ac. des Bel. Lettr. tome XXIII, p. 31.*

*Id. p. 27.*

Voilà, en y ajoutant la Médie, l'Iran des Orientaux. Il n'est donc plus question que de montrer chez les Grecs les Rois de cet Empire, l'Iran; & c'est-là l'objet principal de ce Mémoire. Je tâcherai, à la fin, de donner le vrai sens du texte d'Hérodote, & de répondre à ce que l'on peut dire contre Ctésias. Avant que d'entrer en matière, je fais quelques observations qui me paroissent essentielles.

1. Si les Grecs ont distingué l'empire Mède de celui des Perses, c'est que Cyrus, qu'ils regardent comme la tige des rois Perses, a succédé aux Mèdes. Encore dans Xenophon, cette distinction est-elle moins sensible. Cyrus succède à Cyaxare (fils d'Astyage), lequel lui a donné en mariage sa fille, avec la Médie pour dot, & dont il est le neveu par sa mère. On ne voit pas, dans cet Écrivain, qui avoit pu consulter les archives des Perses, cette division d'Empires que l'on trouve dans Hérodote. Les Mèdes & les Perses sont deux peuples, comme les provinces d'un grand État forment souvent des Nations différentes : mais ces deux peuples se réunissent contre l'ennemi commun, les Assyriens. Chez les Orientaux, ce que l'on nomme les Mèdes & les Perses, est compris sous le nom d'Iranians : c'est un seul Empire, dont la Médie & la Perside étoient de simples

*Lib. I, p. 18. edit. Basil. 1569.*

provinces. Les deux Empires clairement distingués dans les livres des Orientaux, sont l'Iran & le Touran, c'est-à-dire, la Perse & la Scythie. On les retrouve aussi chez les Grecs. Hérodote lui-même nous apprend qu'au rapport des Scythes, Targitaüs, leur premier Roi, le premier habitant de la Scythie, auparavant déserte, vivoit mille ans avant l'expédition de Darius contre ce peuple *(b)*; ce qui tombe environ au temps de *Treteno* (Féridoun), dont le fils, *Tour* (ou *Tour khoda*), chez les Orientaux, est le père des rois du Touran, & à l'époque d'Hercule que les Grecs font père des Scythes : d'où l'on pourroit conclure que ce héros est le *Treteno* des Orientaux ; mais il n'est ici question que de Tour.

*Ci-d. p. 464.*
*Herod. p. 257.*
*Ci-d. p. 465.*

Selon les Scythes, Targitaüs eut trois fils, Leipoxaïn, Arpoxaïn, & Kolaxaïn. Ceux qui sont au fait de la valeur & du changement des lettres dans les langues Orientales, reconnoîtront aisément, dans les deux premiers fils de Targitaüs, *(al) Pesching*, qui passe chez quelques Écrivains de l'Orient, pour fils ou petit-fils de Tour, fils de Féridoun, puisqu'ils le placent du temps de Minotcher ; & la première syllabe des noms Leipoxaïn & Arpoxaïn ne peut pas arrêter: Féridoun est aussi appelé Afridoun ; Zohâk, Asdahâk ; Prasiab, Afrasiab.

*Ci-d. p. 464.*

Strabon nous fait connoître la Tourivane, portion de la Bactriane, qui fait elle-même partie de l'Ariane prise dans sa plus grande étendue. Quant à l'Ariane, on la trouve dans ce Géographe, avec les différentes bornes que lui donnent les Écrivains Orientaux. Il parle d'abord des Aranians &

*Libr. XI, p. 516, 517.*

---

*(b)* Ὡς δὲ Σκύθαι λέγουσι..... ἄνδρα γενέσθαι πρῶτον ἐν τῇ γῇ ταύτῃ ἐούσῃ ἐρήμῳ, τῷ οὔνομα εἶναι Ταργίταον. Τοῦ δὲ Ταργιτάου τούτου τοὺς γονέας λέγουσι εἶναι (ἐμοὶ δὲ μὲν οὐ πιστὰ λέγοντες λέγουσι δὲ ὦν) Δία τε καὶ Βορυσθένεος τοῦ ποταμοῦ θυγατέρα.... τούτου δὲ γενέσθαι παῖδας τρεῖς, Λειπόξαιν, καὶ Ἀρπόξαιν, καὶ νεώτατον Κολάξαιν.... Γεγονέναι μὲν νῦν σφέας οὕτω λέγουσι οἱ Σκύθαι. Ἔτεα δέ σφι, ἐπεί τε γεγόνασι, τὰ σύμπαντα, λέγουσι εἶναι ἀπὸ τοῦ πρώτου βασιλέος Ταργιτάου ἐς τὴν Δαρείου διάβασιν τὴν ἐπὶ σφέας χιλίων οὐ πλέω, ἀλλὰ τοσαῦτα. *Herod. lib. IV, p. 256.*

des

des *Arammaioi* ( ſuivant les Manuſcrits ), qui, ſelon lui, reſſemblent aux Arméniens, aux Syriens, & aux Arabes : les Aranians ſont les peuples de l'Aran, l'Iranvedj des Parſes ; & les *Arammaioi*, les habitans d'Urmi ( *Ariema*, en zend ) dans l'Aderbedjan.

*Lib. I, p. 22.*
*Page 41.*
*Zend-av. t. I. 2.e P. p. 424. note (1).*

Ailleurs le même Géographe fait mention d'Aria, contrée limitrophe de la Bactriane : voilà l'Iran, ou du moins la portion de l'Iran, dont Balkh étoit la capitale. Enfin, ce qu'Ératoſthène & Strabon diſent de l'Ariane, ce qu'Hérodote dit des Mèdes, nous montre l'Iran dans ſa plus grande étendue. Selon les deux premiers Écrivains, l'Ariane eſt à l'Oueſt de l'Inde, & terminée par l'Indus : c'eſt un grand pays qui renferme différens peuples, qui a la mer au Midi, au Nord les montagnes, à l'Oueſt la Perſide & la Médie, & qui s'étend de la Carmanie aux Portes Caſpiennes. Cette vaſte contrée a en largeur ce que l'Inde a en longueur, & la langue que l'on y parle eſt à peu-près la même que celle des Perſes, des Mèdes, des Bactriens & des Sogdiens. Hérodote renferme la Médie dans l'Ariane, lorſqu'il dit qu'anciennement les Mèdes étoient généralement appelés Ariens : ils portent le même nom dans Moyſe de Chorène.

*L. XI, p. 516.*
*Lib. XV, pag. 723, 724.*
*L. II, p. 110.*
*L. XI, p. 515.*
*L. III, p. 227.*
*Lib. cit. p. 69.*

2.° Les Gouverneurs particuliers des provinces de Perſe portoient le titre de Rois, comme on le voit dans les Écrivains Grecs *(c)* & dans ceux de l'Orient ; ils avoient ſouvent des guerres entr'eux. Les Grecs, d'un autre côté, ont principalement connu les Princes, dont les États confinoient à l'Aſſyrie, contrée que les Orientaux comprennent dans ce qu'ils appellent l'Occident.

3.° Il eſt certain que chez les Grecs & chez les Orientaux, il eſt queſtion des mêmes pays, lorſque les premiers parlent de la Perſe, de la Scythie, les autres de l'Iran & du Touran : & comme les évènemens ſe ſont paſſés dans les mêmes temps, il faut donc que ces Écrivains déſignent

*(c)* Cambyſes, dans Xenophon ( *de Inſtitut. Cyri, l. 1, p. 2* ), eſt nommé Roi de Perſe.

les mêmes Princes ou leurs Généraux, quoique ſous des noms peut-être différens.

4.° On ne doit pas être étonné de voir, dans les Écrivains Orientaux, des règnes de cent, cent vingt, cent cinquante ans : la vie du Prince a pu être priſe pour ſon règne; d'ailleurs le degré de filiation n'eſt pas toujours bien conſtaté : ainſi Ké Kaous, deuxième prince Kéanien, étoit ſelon les uns, fils, ſelon d'autres, petit-fils de Ké Kobad. Enfin, ces règnes en renfermoient pluſieurs, & les années de l'un peuvent avoir été jointes à celles de l'autre. Minotcher paroît avec Arvakhſch; Lohraſp *(d)* règne avec Ké Khoſro; Guſtaſp, du vivant de Lohraſp; Bahman Ardeſchir, du vivant de Guſtaſp.

*Rez. eſſaſa.*

5.° Enfin, ſi l'on prend l'empire des Mèdes & celui des Perſes pour un ſeul & même État, on verra cet État renfermer juſqu'à Cyrus, la Médie, l'Aſſyrie, la Perſide & les provinces voiſines; comme l'Iran, juſqu'à Ké Khoſro : depuis ces deux Princes, les bornes de cet État ſont reculées conſidérablement vers l'Oueſt & vers le Nord (la Scythie ou le Touran). Enfin, depuis Darius, comme depuis Guſtaſp & Eſpendiar, Ardeſchir, les conquêtes des Perſes (ou des Iranians) ne paroiſſent s'étendre que vers l'Oueſt : elles comprennent l'Aſie mineure, la Grèce, l'Égypte.

D'après ces réflexions, je vais rapporter les faits que nous ont conſervés les auteurs Grecs, parallèlement à ceux qui, dans les hiſtoriens Perſans, paroiſſent être les mêmes. Cette marche nous apprendra naturellement ce que c'eſt que les rois Mèdes, les rois Perſes. Les faits, dans l'Hiſtoire, ſont les expériences, en Phyſique; ils doivent être la baſe des ſyſtèmes.

*Diod. Sicul. l. II, p. 111 — 114.*

Chez les Grecs, Arbace, général Mède, ſecondé puiſſamment de Béléſis, Gouverneur & le premier Prêtre de

---

*(d)* Eſchyle *(Perſ. verſ. 776 — 780, edit. Paw. tome I, p. 280)* nomme deux Seigneurs Perſes, Maraphis & Artaphrène, qui règnent entre Mardes (Smerdis) & Darius.

Babylone, aidé des Perſes & des Arabes, ſe rend maître de Ninive, après bien des combats, détruit l'empire Aſſyrien, & fonde une nouvelle monarchie. Salman, beau-frère du roi d'Aſſyrie, périt ſous les murs de Ninive. Le point principal ici, c'eſt la deſtruction de l'empire Aſſyrien par des Medes, des Perſes, par conſéquent par les Iranians, & la défection des peuples voiſins. Dans Moyſe de Chorène, les Arméniens ſe joignent aux Mèdes; & c'eſt ce que l'on retrouve chez les Orientaux. Minotcher, iſſu de Feridoun, qui avoit fixé en Médie le ſiége de ſon Empire, tue Salem (le roi d'Aſſyrie qui en deſcendoit), roi d'Occident (d'Aſſyrie), & Tour (le roi du Touran, iſſu de ce Prince), & établit, après bien des défaites, l'empire des Iranians.

Lib. cit. p. 55, 56.

On a vu dans le Mémoire ſur les Aſſyriens & la dynaſtie des Peſchdadiens, les rapports que les Iranians devoient avoir avec les Arabes. L'horreur que leurs Écrivains ont pour Zohak & ſes deſcendans, eſt cauſe du ſilence qu'ils gardent ici ſur la jonction des Arabes avec les Perſes. Mais le *Rozzot cuſſa'a* nous apprend que Minotcher avoit ſoumis les rois de l'Iemen qu'aucun roi de Perſe, avant lui, n'avoit pu ranger ſous ſon obéiſſance.

Cid. p. [illegible] — 455, 456.

Pour revenir à Arbace, le nom de ce roi Mède paroît être celui d'Arvakhſch ou Orvakhſch (Orouakhſch), frère du héros Guerſchaſp, ſur la fin de la dynaſtie de Féridoun, & même, ſi l'on en croit les livres des Parſes, ſous le règne de Minotcher.

[illegible] II, p. 1[illegible]9.

Arvakhſch, dans les livres des Parſes, eſt célèbre par ſa ſageſſe, par ſa prudence: c'eſt auſſi le caractère d'Arbace chez les Grecs, chez les Latins, dans Moyſe de Chorène: le ſuccès des armes Mèdes eſt encore dû aux conſeils de Beleſis. D'ailleurs Arbace, d'abord ſimple général Mède, reſſemble mieux à Arvakhſch, héros Iranian, qu'à Minotcher. Les Orientaux ne font guère mention que de ce dernier perſonnage, déja roi de l'Iran, lorſqu'il triomphe de Salem & de Tour: ils ne parlent pas, lors de la révolution, du

Id. t. I, 1.re P. [illegible] l. II, p. 11[illegible]. [illegible] p. 65.

héros, célèbre ſous le règne précédent, dont Minotcher ſuivoit les conſeils *(e)*. Les Grecs nous ſont connoître l'auteur de cette révolution, & lui donnent Minotcher (*Mandauce*) pour fils.

Regardant donc Arbace comme le Général du roi de Perſe, Minotcher, je place ſous le règne de ce Prince les évènemens qui concernent le héros Mède : alors tout s'accorde très-bien. Minotcher, deſcendant de Féridoun, venge, dans le ſang des rois de Salem & du Touran, la mort de ſon aïeul Irets, à qui l'Iran avoit été donné en partage, & fonde la monarchie Perſe. Qu'il ait agi dans ces expéditions, par lui-même, ou par ſes Généraux, cela ne change point la nature du fait dont il s'agit. Ces Généraux ſont Orouakhſch, conſeiller du Monarque, & Sam, petit-neveu d'Orouakhſch, héros Mèdes; autre rapport qui confirme les précédens.

J'ai déja obſervé que Féridoun avoit fixé ſa Cour en Médie. Les diſpoſitions teſtamentaires de ce Prince devoient être plus précieuſes aux braves de cette contrée.

---

*(e)* La ſageſſe de Minotcher, telle qu'elle nous eſt repréſentée par les Orientaux, peut encore répondre à ce que les Grecs rapportent d'Arbace. Rien de plus beau, de plus ſenſé, que ce que le monarque Perſe dit aux Grands de ſa Cour, à ſes peuples, ſur le Gouvernement, les *Devoirs réciproques* du *Prince* & des *Sujets*, dans le *Rozzot euſſafa* ; que les avis qu'il donne, avant que de mourir, à Nuder, dans le *Schahnamah.*

Dans le premier Ouvrage, les obligations réciproques des Rois & des peuples, ſont appelées *Halouk Padeſchah bar ſepah o reaaiah vé huk ſepah o reaaiah bar Padeſchah*, c'eſt-à-dire, *Droits du Roi ſur les ſoldats & les propriétaires, les cultivateurs ; & Droits des ſoldats & des propriétaires, des cultivateurs, ſur le Roi.* Minotcher enjoint aux Princes de ne prendre de leurs ſujets, des cultivateurs, que l'*eſpèce de bien fixée*, *mâl maain*, ſelon ce qui *a été réglé anciennement*, *kanoun mokarrer* ; & en quelque ſorte en *ſuppliant*, *radji.* Il veut qu'ils laiſſent toute liberté à leurs ſujets ſur le boire, le manger, les habillemens. A l'égard des cultivateurs, il leur ordonne de les protéger, de les aider, de leur fournir du tréſor ce qui leur eſt néceſſaire, *parce que celui qui met le peuple dans l'abondance, remplit le tréſor du Roi, les ſujets, les propriétaires cultivateurs étant le tréſor du Roi : Ké tchoun reaaia abadan kard khazanéh Padeſchah beſiar kard tchéh reaaia hameh khazaneh Padeſchah and.*

Il est parlé, dans Hérodote, d'une autonomie de plusieurs âges chez les Mèdes, après leur révolte contre les Assyriens. Dans les écrivains Orientaux, l'Iran, depuis la mort de Minotcher, jusqu'aux premiers Princes, nommés Kéaniens, soumis tantôt aux princes Iranians, tantôt aux rois du Touran, devoit, dans ces révolutions, éprouver des désordres pareils à ceux que l'autonomie, dans Hérodote, paroît avoir produits chez les Mèdes.

Les successeurs d'Arbace, Mandauce, son fils, Sosarme (Zou), Artias & Arbiane, ne font aucune figure chez les Grecs. Ceux de Minotcher (ou Manouscher), dans les écrivains Orientaux, Noder *(f)*, Zou, fils de Tehmasp, Guerschasp, ne paroissent occupés que du Touran. Les Rois de cet empire, malgré les efforts des généraux de l'Iran, étoient presque maîtres de cette dernière contrée. Après avoir ôté la vie à Noder, Afrasiab s'empare de l'Iran : sous le règne de Zou, les Touranians en sont chassés par Keschvad ; sous Ké Kobad, par Zal & Roustoum. Ces guerres occupoient toutes les forces des rois de l'Iran. Devenues sanglantes au commencement même d'un Empire mal assuré, & sous des règnes foibles & courts, elles obligeoient ces Princes de négliger la Médie, la Parthie, l'ancien empire Assyrien, qui par-là a pu renaître de ses cendres : c'est sous Noder, Afrasiab & Zou, que la Syrie est conquise par les Assyriens ; que les Israëlites sont transportés en Assyrie, en Médie, par Salmanazar ; que Sennachérib vient en Judée ; & que l'empire de Babylone commence, quoique relevant des Mèdes.

Chez les Grecs, la foiblesse de l'empire Mède continue sous Artée ou Arsée. Parsondas, Grand de Perse, indigné du luxe, de l'insolence du gouverneur de Babylone, se

*Excerpt. Vales. p. 456.*

*(f)* Le règne de ce Prince est fixé par une éclipse de soleil, arrivée lorsque [illegible] étoient [illegible] avec celles de [illegible], roi du Touran, & qui, selon le calcul astronomique, tombe à l'an [illegible] avant l'ère Chrétienne. Les détails qui concernent cette éclipse, se trouvent dans un Mémoire que j'ai lu à l'Académie en 1777.

retire chez les Caduſiens, peuple voiſin de la mer Caſpienne, & les porte à ſe révolter contre les Mèdes. Les Caduſiens faiſoient des courſes fréquentes ſur les terres des Mèdes, & ſans doute ne ménageoient pas la Babylonie : leur défection dura juſqu'à Cyrus. Artée a pour ſucceſſeur Artyne : après celui-ci, règne Aſtibar, ſous lequel les Parthes renoncent à la domination Mède, & ſe livrent aux Saces, dont le pays répond exactement au Touran. Mais après une guerre de pluſieurs années entre les Mèdes & les Saces, les Parthes rentrent dans le devoir. Striangée ( ou Stryaglie ), général des Mèdes, étoit gendre d'Aſtibar.

*Excerpt. Valeſ. p. 436, &c.*

*Diod. Sicul. p. 119.*

Dans les Écrivains orientaux, on voit des généraux Iranians paſſer au ſervice du Touran. Sous Guerſchaſp, & lorſque Ké-Kobad monta ſur le trône de Perſe, Afraſiab étoit maître d'une partie de l'Iran : ſous le règne de Ké Kobad, les Touranians ſont la guerre à Roum. Les pays ſitués au ſud de la mer Caſpienne, avoient des Rois particuliers relevant de Darab, appelé Roi des Rois, *Schahan Schah*, leſquels, comme on le verra dans la ſuite, n'étoient pas ſoumis à celui de l'Iran. Le Roi du pays où eſt ſitué Baghdad, eſt même obligé de demander du ſecours contre le roi de Syrie, à Ké Kaous. Ce dernier Prince aliène le cœur de ſes ſujets par un orgueil exceſſif; il eſt forcé de faire la guerre au roi du Mazendran ; il en triomphe par la bravoure de Roſtoum, à qui il donne ſa ſœur Tchehernaz en mariage.

*Tarikh Montadjem.*

*Dichanguir-nameh.*

Je ne puis m'empêcher de remarquer quelques traits qui regardent les généraux Mèdes & Iranians. Chez les Grecs, Stryaglie, général d'Aſtibar, a épouſé Retie ( Ροιταία ), fille de ce Prince, & devient éperdument amoureux de Zarine, reine des Saces, après la mort de Marmare *( Émirelomrah )* ſon époux. Chez les Orientaux, Zalzer, général de Ké Kobad, conçoit une paſſion violente pour *Raudaba*, fille de *Mehrab*, prince du Kabouleſtan, dépendant du Touran, & qualifié Prince Turc.

*Demetr. Phal. de Elocutione, p. 141, edit. Glaſg. 1743. Diodor. Sicul. p. 119.*

*Biblioth. Orient. artic.* Manougher.

Nous voici donc aux rois Kéaniens. La monarchie de l'Iran

est affermie ; ses forces vont attaquer également l'Occident & le Nord.

Les premiers règnes Kéaniens répondent à celui du Cyaxare d'Hérodote : ce nom signifie *Roi*, *Kéan ; Ké Kscher ;* en *Zend*, *Keoué Khschethré.*

Dans les auteurs Grecs, Cyaxare, après avoir battu les Assyriens, faisant le siége de Ninive, pour venger la mort de son père, est défait par les Scythes qui avoient pour général, Madye ou Madya leur roi, fils de Protothya *(g)*. Au bout de vingt-huit ans, les Scythes sont chassés de la Médie, & Cyaxare prend Ninive. Le règne de ce Prince est mêlé avec celui des Scythes. Il eut aussi une guerre à soutenir contre Alyatte, roi de Lydie, alors puissant dans l'Asie mineure ; & tandis que les deux armées étoient aux mains, le jour fut changé en nuit.

*Herod. l. 1, p. 33.*

Nous allons retrouver les mêmes traits dans les écrivains Orientaux. D'abord Ké Kaous venge contre l'Occident, la mort d'Irets, fils de Féridoun, tué par Salem, comme Cyaxare, contre Ninive, celle de Phraorte, son père. Hérodote réunit, sous Cyaxare, la plupart des traits qui regardent les successeurs de Féridoun : dès-là l'expédition de Cyaxare contre Ninive, en vengeance de la mort de Phraorte son père, peut être la guerre de Minotcher contre les descendans de Salem. De même, les vingt-huit années de l'invasion des Scythes ne sont que les douze années du règne d'Afrasiab dans l'Iran : mais les autres évènemens ne peuvent regarder que le règne de Ké Kaous.

On ne voit pas bien, chez les Grecs, ce qui occasionne les irruptions des Scythes (j'ai fait dans le Mémoire précédent, la même réflexion au sujet des invasions des Arabes). Les Caduliens révoltés ne pouvoient seuls entraîner la Scythie

*Ci-d. p. [illegible] — [illegible]*

*(g)* Κυαξάρης . . . . . . ἐστρατεύετο ἐπὶ τὴν Νίνον, τιμωρέων τῷ πατρί, καὶ ταύτην ἐθέλων ἐξελεῖν· καί οἱ, ὡς συμβαλὼν ἐνίκησε τοὺς Ἀσσυρίους, περικατημένῳ τὴν Νίνον, ἐπῆλθε Σκυθέων στρατὸς μέγας· ἦγε δὲ αὐτοὺς βασιλεὺς ὁ Σκυθέων Μαδύης, Προτοθύεω παῖς. *Herod. lib. 1, p. 49.*

contre les Mèdes ; & l'expédition contre les Saces, si ces évènemens sont antérieurs à l'irruption des Scythes, entreprise sur un sujet légitime, avoit été terminée par une paix solide : mais l'histoire Orientale nous donne la clé de ces évènemens. C'étoit entre les chefs des Scythes & ceux des Perses, une querelle de famille, fondée sur des droits de succession blessés, l'empire de l'Iran donné à Irets par Féridoun ; indépendamment de leur origine du côté des femmes : la mère d'Irets étoit de l'Iran ; celle de Salem & de Tour, une des filles de Zohâk.

*L. I, p. 7, 49.* *L. IV, p. 259.* Les Scythes, dans Hérodote, harcelés par les Massagètes (ou les Issedons), vont chasser les Cimmériens de leur pays : ils les poursuivent, prenant par le Nord, & ayant le Caucase à gauche descendent dans la Médie. Cette route, prouve, je crois, que ces Scythes étoient des peuples du Touran, fixés aux environs de l'Oxus. Ces Scythes, qui reconnoissoient Targitaüs, fils de Tour, pour leur premier père, venoient au secours des Assyriens, fils de Salem, leurs frères. La vengeance de Minotcher sur les descendans de ses deux oncles, n'avoit fait qu'augmenter les premières divisions. Au reste, chez les Grecs & chez les Orientaux, après deux ou trois règnes, elles paroissent étouffées pour quelque temps du côté de l'Occident ; mais au Nord, elles durent, & ont des effets terribles jusque sous Artaxerxès Longuemain, l'*Ardeschir deraz dast* des Orientaux.

*Djehanguir-namah, Bahman-namah.* Je reprends la suite de l'histoire Orientale. Sous le règne de Ké Kaous, *Djemhour* étoit capitale du *Djemdastan* (le désert de Djem) ; cette ville, appelée aussi *Djemscheher (la ville de Djemschid)*, étoit située sur le bord (ou assez près) d'une mer (ou d'un grand fleuve) : Djemscheher sera Hamadan. De cet État dépendoit Kobad, chef des Schabnan, habitans du pays où est situé Baghdad : ce prince n'avoit jamais fait la guerre. Rostoum, général de Ké Kaous, est envoyé par ce Monarque contre l'Occident ; il commence par soumettre Azadmeher, fils d'Azadtcheher, prince de l'Occident, lequel dépendoit de Darab, roi d'Occident ;

d'Occident : & ce dernier Monarque comptoit cent vingt villes dans ſon empire. Accompagné d'Azadmeher, le général Perſe pénètre dans l'Occident, prend Djemſcheher, s'empare des richeſſes immenſes que cette ville renſermoit, & lui donne un nom Perſe ( ſans doute celui de *Djemſcheher* ). L'Occident étoit alors très-peuplé, plein de Rois : deux routes y conduiſoient ; le déſert & la mer ( ou un grand fleuve ). Rouſtoum prend la route du déſert *(h)* ; il paſſe enſuite le fleuve Kaſsch ( peut-être la mer Caſpienne ) qui arroſe l'Occident, tue Kobad, & réduit tout le pays ſous la domination du roi de l'Iran.

Pendant que Rouſtoum eſt occupé à conquerir les pays ſitués près de la mer Caſpienne, Ké Kaous reçoit nouvelle qu'Afraſiab, accompagné de Schaidah, ſon fils, a paſſé le Djihon, & tombe ſur l'Iran : ce Prince appelle Zal, père de Rouſtoum ; marche à Rey, dans la Médie, contre Afraſiab. Djehanguir, fils de Rouſtoum, qui a pris ſervice chez le roi du Touran, défait les braves de l'Iran : Raham Goderz eſt vaincu. Djehanguir reconnoît enſuite Zal, délivre les priſonniers Perſes, & repaſſe du côté de l'Iran : Afraſiab, trahi, eſt mis en fuite.

Cependant Ardeſchir, fils de Kobad, prince du pays où eſt ſitué Baghdad, lequel ( Ardeſchir ) avoit vaincu pluſieurs fois les Tazians ( les Arabes ), demande du ſecours à Ké Kaous contre Saklab, roi de Scham ( la Syrie ). Le monarque Perſe lui envoie Djehanguir. Pharhad, Khoſro, & les autres enfans du roi de Scham périſſent par la main de Sam, fils de Faramourz : le pays de Scham eſt ſoumis à l'Iran. De-là Djehanguir marche contre Darab, monarque de l'Occident, qui appelle à ſon ſecours Rouſtoum, ami d'Azadmeher. Les généraux Perſes le reconnoiſſent : le pays

*(h)* Pour ſe rendre, du Siſtan, du côté de Baghdad, il faut traverſer le grand *déſert ſalé* qui a cent cinquante lieues Eſt & Oueſt, ou remonter vers la mer Caſpienne, la traverſer au Sud, & deſcendre du Mazendran, à Hamadan, &c. La route par le Midi du *déſert ſalé* ſeroit beaucoup plus longue.

entier, les Rois à la tête, ſe ſoumet au roi de l'Iran, & embraſſe ſa Loi, en renonçant aux Idoles.

Reprenons les principaux traits. D'abord, chez les Grecs, le règne de Cyaxare eſt un règne de troubles; ce Prince eſt continuellement en guerre avec les Scythes ou avec les Lydiens. Tandis que ſes troupes ſont aux mains avec ce dernier peuple, le jour eſt tout d'un coup changé en nuit. — Les Orientaux nous préſentent le règne de Ké Kaous comme un temps de grandes guerres : ce ſont leurs expreſſions. Ils nous parlent d'une pluie d'eau noire tombée ſous le règne de ce Prince que l'on dit avoir eu beaucoup de goût pour l'Aſtronomie.

*Zend-av. t. I, 2.e P. p. 37.*

*Biblioth. Orient. art.* Ké Kaous.

Le Général du roi de Perſe va ſoumettre l'Occident, & avant que d'arriver ſur les Terres du premier roi de cette contrée, s'empare, près de la mer Caſpienne, de pluſieurs États, dont les Rois l'aident dans ſon expédition. — C'eſt Cyaxare qui unit à ſes intérêts toute l'Aſie, au-deſſus du fleuve Halys, c'eſt-à-dire, les pays ſitués entre la mer Caſpienne & la mer Noire; qui marche enſuite contre les Aſſyriens avec tous les peuples ſoumis à ſon Empire, les bat, & met le ſiége devant Ninive.

*Hérod. liv. II, p. 49.*

Afraſiab, deſcendant de Tour, tombe dans l'intervalle ſur l'Iran. — Voilà les Scythes deſcendans, chez les Grecs, du fils de Tour (Targitaüs), auxquels Cyaxare eſt obligé de faire face.

*Ci-d. p. 464, 480.*

Les Iranians ſont vaincus par *Praſſia (Fraſſiav,* en Pehvi, *Afraſiab,* en Perſan moderne), & par *Schaidah* ſon fils, ſon général. — Remarquons l'identité des noms. Les Scythes commandés par *Madya,* fils de *Protothya,* s'emparent de la Médie & des pays voiſins.

*Lib. I, p. 52.*

Mais Afraſiab, trahi, vaincu, eſt obligé de regagner le Touran. — Les Scythes ſurpris, défaits par Cyaxare, ſont chaſſés de la Médie.

Ardeſchir devient roi de Baghdad après la mort de Kobad, ſon père, qui n'avoit jamais fait la guerre. Ce Prince, ſouvent vainqueur des Taſians (les Arabes), demande du ſecours à

*Djehanguir-namah.*

Ké Kaous contre Saklab, roi de Syrie. Le monarque Perse lui envoie un de ses Généraux ; la Syrie est conquise ; les fils de Saklab périssent dans l'action. — On connoît les premières expéditions de Nabuchodonosor contre l'Égypte, la Phénicie, la Syrie, sous le règne de son père Nabolassar, qui, par son grand âge, étoit hors d'état de supporter les fatigues de la guerre. Placé sur le trône de Babylone, ce Prince, dont la femme avoit été élevée en Médie, prie Astibar, roi des Mèdes, de se joindre à lui contre la Judée. Jérusalem & Tyr sont prises ; les enfans de Sédécias sont mis à mort.

*Joseph. Antiq. Jud. X, c. 11, p. 540—550. Contr. Ap. I, p. 1044. Euseb. Præp. Ev. p. 454.*

Cyaxare s'empare de Ninive, secondé de Nabuchodonosor ; & le roi des Mèdes réduit toute l'Assyrie sous son empire, à la réserve d'une portion de la Babylonie, laissée sans doute à Nabuchodonosor. — Ké Kaous soumet Darab, roi d'Occident, qui prenoit, comme je l'ai déjà observé, le titre de Roi des Rois : on reconnoît là l'orgueil des monarques Assyriens. La Chaldée est donnée à Raham Goderz, le même, chez les Orientaux, que Nabuchodonosor.

*Tob. XIV, 6.*

*Ci-d. p. 486.*

Enfin, on sait que la Religion joue le plus grand rôle dans les guerres de ce dernier Prince contre la Judée. Nabuchodonosor, dans les mains de Dieu, est un instrument de vengeance ; il est le serviteur du Très-haut, envoyé contre les Juifs, pour les punir de leur idolatrie. — C'est de même, chez les Orientaux, une guerre en quelque sorte de Religion. Les Perses obligent l'Occident de renoncer aux Idoles.

*Jerem. XIX, XXV.*

Avant que d'aller plus loin, je crois devoir rappeler ici les principaux noms cités dans les Extraits précédens.

| *SELON LES GRECS.* | *SELON LES ORIENTAUX.* |
|---|---|
| *Chez les Scythes.* | *Chez les Touranians.* |
| Targitaüs . . . . . . . . . . . . . . . . | Tourzadeh ( ou *Tourkhodah* ). |
| Arpaxaïn, Leipoxaïn . . . . . . . | ( Al ) Pesching. |
| Protothya . . . . . . . . . . . . . . . | Prassia. |
| Madya . . . . . . . . . . . . . . . . . | Schaidah. |
| *Chez les Mèdes.* | *Chez les Iranians.* |
| Cyaxare . . . . . . . . . . . . . . . . | Ké Kischer. |

Suivons le fil des évènemens.

Ninive eſt détruite. Cyrus, roi des Perſes & des Mèdes, a pris Babylone. Voilà, chez les Grecs, la monarchie Perſe la plus étendue : ils la donnent même comme un nouvel empire, tandis que, chez les Orientaux, c'eſt toujours celui de l'Iran.

Cyrus eſt fils d'un prince Perſe, nommé Cambyſe, & de la fille du roi des Mèdes, c'eſt-à-dire, de la fille du Monarque dont il renverſe le trône. Le nom de ce dernier Prince, Aſtyage (ou Azdahák), renferme le mot *Serpent;* Moyſe de Chorène en fait la remarque. — Ké Khoſro, ſelon les Orientaux, eſt fils d'un prince Iranian, nommé Siaoueſch, & de la fille du roi du Touran, Afraſiab, dont il détruit l'Empire *(i)*. Dans les livres Parſes, Afraſiab eſt appelé la Couleuvre Touranie *(k)*, peut-être (indépendamment de l'animoſité des écrivains Parſes) parce qu'il deſcendoit de Zohâk, par la mère de Tour, fille de ce Monarque.

*Libr. cit. p. 72.*

*Ci-d. p. 448.*

Cyrus, chez les Grecs, ſuccède à Aſtyage : alors la monarchie Perſe ceſſe d'être entre les mains des Princes du Nord. La cruauté d'Aſtyage avoit fait ſoulever contre lui les Grands de Perſe, qui appèlent Cyrus, & l'aident dans la conquête du Nord. — Ké Khoſro ſuccède à Ké Kaous que les Grands de Perſe avoient précipité de ſon trône, à cauſe de ſon orgueil. Sous lui, le ſiége de l'Empire eſt à Iſtakhar : lorſqu'il y arrive, les Rois des contrées voiſines s'aſſemblent pour lui rendre hommage.

Cyrus eſt regardé comme le modèle des Rois. Dans l'Écriture, il ſemble être envoyé de Dieu, Prophète ; il reconnoît le vrai Dieu : c'eſt le roi de Perſe le plus puiſſant. Les différentes manières dont ſa mort eſt rapportée, font voir

---

*(i)* Ou bien, comme la Médie, ſous Ké Kaous, eſt envahie par le roi du Touran, Ké Khoſro peut être cenſé petit-fils d'un roi de Médie.

*(k)* C'eſt vraiſembſablement là le ſerpent *Gauſchid* tué par Ké Khoſro, l'*Azdewdjar*, chaſſé du *Var Tchcheſté*, qui étoit ſitué dans l'Aderbedjan, & que le monarque Perſe donne enſuite au fils d'Aguerirets, frère d'Afraſiab. *Bibl. Orient. p. 237. Zend-av. tome II, p. 170, 202, 384, 396.*

que ce point d'Hiſtoire étoit ignoré. — Chez les Perſes, Ké Khoſro eſt de même le modèle des rois de l'Iran, le vainqueur des Dews, le deſtructeur de l'idolatrie, le roi de Perſe le plus puiſſant, le plus magnifique : il diſparoît d'entre les hommes.

Les Grecs, qui avoient la plus grande idée de Cyrus, réuniſſent, dans la perſonne de ce Prince, des traits qui regardent Ké Khoſro & pluſieurs de ſes ſucceſſeurs. Je crois devoir rappeller qu'il eſt toujours queſtion des mêmes peuples, des mêmes contrées, & qu'ainſi l'identité des faits doit déterminer celle des Princes.

Cyrus, ſelon Hérodote, étoit petit-fils d'un premier Cyrus. Cet Hiſtorien nous dit lui-même que, chez les Perſes, il y avoit trois manières de rapporter l'origine de ce Monarque. Sa mort ne remontoit pourtant, du temps de l'hiſtorien Grec, qu'à ſoixante-dix à quatre-vingt ans. Concluons de-là que quelque confuſion dans les faits, que l'on pouvoit attribuer à un Prince du même nom, occaſionnoit ces variétés dans des Écrivains éloignés du ſiège de l'Empire. Ce ſont ces Écrivains qu'Hérodote aura conſultés; & comment? Joſephe nous apprend que les Grecs ſe trompoient dans ce qu'ils rapportoient de la milice des Perſes. Tout cela prouve que les noms & les règnes ont pu être confondus & altérés par les Hiſtoriens. Si les Orientaux, les Indiens, par exemple, chez qui les Européens ont des Établiſſemens, ſont jamais l'hiſtoire des rois de l'Europe, on y trouvera vraiſemblablement de pareils bouleverſemens.

*Lib. I, p. 53.*

Le moyen, je crois, de tirer quelque choſe de ſuivi, des différens Hiſtoriens qui parlent des Perſes, eſt de rapprocher les faits remarquables qui ſe trouvent les mêmes, à un ou deux règnes près : c'eſt ce que je vais tâcher d'exécuter.

On peut obſerver d'abord, en général, que, ſelon les Grecs, Cyaxare (c'eſt-à-dire, les rois Kéans) eſt le premier qui ait diſtribué en provinces, ou ſatrapies, les peuples de l'Aſie, qui dépendoient de lui ; & qui, dans ſes armées, ait formé

*Herod. l. I. p. 47.*

des Cavaliers, des hommes de traits, de ceux qui se servoient de la lance, des corps particuliers & séparés. — Chez les Orientaux, nous voyons de même le Chef de la dynastie des Kéaniens s'occuper de la police intérieure de son Empire. Ké Kobad fait poser sur les grands chemins des bornes qui marquent les farsangs, espace de quatre milles : il assigne un fonds pour l'entretien des Soldats; & Lohrasp, un de ses successeurs, établit une Cour de Justice pour les troupes : il les astreint à une discipline sevère, & oblige le Soldat à vivre de sa solde. Ce Prince règle le cérémonial des Audiences que doivent donner les Gouverneurs des provinces, & par-là confirme la distribution de l'Empire, faite par ses prédécesseurs *(l)*.

*Bibliot. Orient. artic.* Kobad. Lohrasp.

| *Chez les Grecs.* | *Chez les Orientaux.* |
| --- | --- |
| Astyage, appellé aussi Apandas ou Aspadas, dernier roi des Medes, est représenté comme un Prince cruel, dur pour son peuple. Les Grands de Perse se soulèvent contre lui. Dans Moyse de Chorène il est nommé Azdahâk, sans doute à cause de sa ressemblance avec l'ancien Azdahâk (Zohâk). | Lohrasp, fils d'Arvandasp, Prince sévère, fait pratiquer la justice, discipline les troupes; Zal, général de l'Iran, s'oppose à son installation. |
| Cyrus, petit-fils d'Aspadas, épouse Cassandane, fille de Pharnasp, roi de Cappadoce. | Gustasp, petit-fils d'Arvandasp, épouse Katayoun, fille d'un roi Grec. |
| Excité par Harpagus, & par les seigneurs Mèdes & Perses, Cyrus fait révolter les Perses contre Aspadas son aïeul. Maître de la Perse | Excité par les Seigneurs Perses, il se révolte contre Lohrasp son père, marche contre lui avec les troupe de l'Asie mineure, du roi |

*Ci-dev. p. 458.*

*(l)* Roustoum, Général de Ké Khosro, combat & défait Afrasiab qui étoit secondé du roi de Catay & d'un roi des Indes : il fait prisonnier le roi de Catay. — Cyrus, chez Ctésias, dans une expédition contre les Saces, fait prisonnier leur roi Amorg Mari de Sparetra, lequel devient son ami. Ce Roi descendoit sans doute de Zarina, sous Artée.

Cyrus périt dans un combat contre les Derbices auxquels les Indiens s'étoient joints. *(Phot. Bibl. cod. 72, p. 107 — 110).*

### *Chez les Grecs.*

& de la Médie, il réside en Perse. Les Bactriens, après des avantages égaux remportés par les deux partis, se soumettent à son Empire, quand ils savent qu'il a épousé Amytis, fille d'Astyage.

Instruit par les Mages. Sous son règne, les Perses se rappellent les paroles de Zoroastre qui défendoient de brûler les Corps.

Triomphe de Crésus, prend Babylone avec le secours de Darius-Médus *(m)*, fils d'Astyage ; donne le commandement de cette ville à Darius-Medus, nommé Cyaxare, & fils d'Assuérus ; établit Astyage commandant des Barcéniens.

Se prépare à marcher contre les Massagètes. Croyant que Darius, fils d'Hystaspe, seigneur Perse qui commandoit dans la Perside, cabale contre lui, il ordonne à Hystaspe d'aller veiller sur sa conduite. Hystaspe se rend pour cela dans la Perside.

La reine des Massagètes reproche à Cyrus son avidité. Les Perses sont battus. Les Massagètes livrés à la joie, s'enivrent. Les Perses les attaquent, les défont. Spargapyse, leur Général, fils de Tomyris leur Reine, périt dans l'expédition *(n)*. Cyrus, battu

### *Chez les Orientaux.*

Grec dont il a épousé la fille. Zérir, son frère, est envoyé contre lui. Ce Prince est couronné en Syrie, ensuite à Balkh ; réside en partie à Istakhar.

Instruit par Zoroastre, montre un zèle excessif pour sa loi.

Lohrasp avoit imposé un tribut aux Grecs, il chasse Nabuchodonozor de Babylone. Ce Prince, qui avoit été associé au trône, du vivant même de Ke Khosro, remet la couronne à son fils Gustasp, & se retire à Balkh.

Gustasp marche contre le Touran. Ardjasp, Roi de cette contrée, lui écrit pour savoir le sujet qui l'amène dans ses États. Les Iranians battent les Touranians. Au retour de cette expédition, Espendiar accusé d'aspirer au trône, est mis dans les fers au château de *Gerdakeh*.

Dans cet intervalle, Kehram, fils d'Ardjap, tombe sur Balkh, y met tout à feu & à sang. Espendiar, tiré des fers, bat les Touranians, tue le fils d'Ardjasp (*peser Ardjasp*, ou, *Ardjasp peser, le Spargapise des Grecs*), pénètre dans le Touran, surprend la Capitale, au

---

*(m)* Selon Josèphe (*Antiquit. Jud. lib. X, cap. XII, p. 350, 352*), Babylone fut prise par Darius, roi des Mèdes, âgé de soixante-deux ans, & fils d'Astyage. Ce Prince, à qui les Grecs donnent un autre nom (celui de *Cyaxare*), étoit secondé par Cyrus, son parent.

*(n)* Ou bien ce sera *Schaidah*, fils d'Afrasiab, tué par Roustoum, général de Ke Khosro, ou Afrasiab lui-même, dont les troupes, commandées par Faramurch, avoient battu les Iranians, mis à mort dans la suite par Ke Khosro.

**CHEZ LES GRECS.**

enſuite par les Maſſagètes, perd la vie. Tomyris venge dans ſon ſang la mort de ſon fils. Ce dernier trait n'eſt pas certain. Selon Ctéſias, Cyrus périt dans une expédition contre les Derbices, où leur Roi perdit la vie.

Chez Hérodote, le prétexte de l'expédition de Cyrus contre les Maſſagètes, étoit le refus que Tomyris leur Reine avoit fait de l'épouſer.

**CHEZ LES ORIENTAUX.**

ſortir d'un grand feſtin, déguiſé avec ſes gens en Marchands de caravane, & périt dans la fuite par les mains de Roſtoum. Lohraſp avoit perdu la vie dans le ſac de Balkh, victime de la vengeance d'Ardjaſp.

Chez les Orientaux, c'eſt pour délivrer ſes ſœurs priſonnières d'Ardjaſp, qu'Eſpendiar eſt envoyé dans le Touran.

Ces différens traits fixent au même temps, ou à peu-près, le règne de Cyrus & celui de Guſtaſp : & comme il eſt queſtion des mêmes contrées (je ne puis trop le répéter), ce doit auſſi être le même Roi, déſigné ſous des noms différens, ou le général Perſe confondu avec le Prince dont il prenoit les ordres.

*Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXVII, p. 710–754.*

J'ai tâché de déterminer, dans un Mémoire particulier, l'époque de Zoroaſtre d'une manière préciſe : celle de Guſtaſp ſe trouve fixée par le temps auquel ce Légiſlateur a paru. J'ajoute aux différentes preuves développées dans ce Mémoire, un paſſage du Syncelle qui ne m'avoit pas aſſez frappé à une première lecture.

Ce Chronologue *(o)*, parlant des calculs d'Alexandre Polyhiſtor, dit qu'il comprenoit en quatre-vingt-ſix Rois, le règne des Chaldéens & celui des Mèdes ; qu'Évéchoüs

*(o)* Ἀλέξανδρος Πολυΐστωρ ἐκ τοῦ βυέ. κοσμικοῦ ἔτους βούλεται πάλιν τὴν μετὰ τὸν κατακλυσμὸν τῶν Χαλδαίων βασιλείαν κατάρξασθαι μυθολογῶν διὰ σαρων, καὶ νήρων, καὶ σώσσων βεβασιλευκέναι Χαλδαίων, καὶ Μήδων βασιλεῖς πς΄. . . . Ἀπὸ δὲ τούτου τοῦ χρόνου τῶν πς΄. δεύτερον μὲν Χαλδαίων βασιλέων Εὔηχοον ὃν καὶ Χομασβηλον, πδ΄. δὲ Μήδων Ζωροάστρην . . . [illegible]άγει. . . . *Syncell. p. 78.* Le P. Goar rend ces mots, Ἀπὸ δὲ τούτου τοῦ χρόνου τῶν πς΄. . . . par *ab octoginta ſex præfatorum tempore Evechoum*. . . . . La traduction n'eſt pas exacte. Le règne d'Évéchoüs & ceux de ſes ſucceſſeurs ſont compris dans les quatre-vingt-ſix règnes Chaldéens & Mèdes, & non pas poſtérieurs à ces règnes.

ou

ou Chomasbelus étoit le deuxième roi Chaldéen, & Zoroastre (roi) des *Medes*, le quatre-vingt-quatrième. Il est visible qu'Alexandre Polyhistor veut dire que Zoroastre étoit le quatre-vingt-quatrième Roi depuis le premier roi Chaldéen.

Je laisse le calcul des années par *Sares*, par *Neres*, & par *Sosses*: j'examinerai cela dans un autre Mémoire, & ne m'arrête qu'à ce nombre 84, depuis l'origine de l'empire Chaldéen. Le commencement de cet Empire est fixé, dans mon Mémoire sur les Assyriens, à Hotching, deux mille deux cents vingt-cinq ans avant l'ère Chrétienne. Je compte quatre-vingt-trois règnes, de vingt ans chacun, l'un portant l'autre; ce qui donne seize cents soixante ans. Cette somme retranchée de deux mille deux cents vingt-cinq, reste cinq cents soixante-cinq ans, c'est-à-dire, que le règne de Zoroastre, ou du Prince sous lequel ce Législateur a paru, tombe à l'an 565 environ avant l'ère Chrétienne.

*Ci-d. p. 442.*

Il faut convenir que, si le passage du Syncelle est susceptible de quelque sens, celui que je présente est le plus vraisemblable. Les règnes à vingt ans, l'un portant l'autre, en Orient, & dans des États tumultueux, tels que ceux des Chaldéens, des Assyriens & des Mèdes, sont presque prouvés. Les Mèdes sont ici distingués des Chaldéens, & l'on sait que Gustasp est un Roi de la deuxième dynastie Perse. La première comprenoit les rois Chaldéens, les rois Arabes, & les derniers rois Assyriens. Enfin l'époque de Zoroastre tombe au règne reconnu de Gustasp, & environ au temps de Cyrus.

*Défense de la Chron. par M. Freret, pag. 51 — 54. Sur les Générations à vingt ans, 18, 24. Voy. [illegible] des [illegible] 1704, t. II, pag. 495 — 505.*

Reprenons le parallèle des rois Perses chez les Grecs & chez les Orientaux.

On connoît l'expédition de Cambyse contre l'Égypte, celle de Darius contre les Grecs. Le zèle de la religion Perse porte ces Princes à détruire, dans les pays où ils passent, tous les monumens de l'idolatrie. Espendiar, fils de Gustasp, commande ses armées, & signale son zèle pour la réforme de Zoroastre, en soumettant à la loi de ce Législateur tous les pays conquis par ses armes.

Chez les Grecs, les Assyriens & les Babyloniens révoltés,

*[illegible] l. I, c. X.*

rentrent, par le ſtratagème de Zopyre, ſous la domination de Darius. Ce Prince, dans l'Écriture, eſt nommé roi d'Aſſur : il marche contre les Scythes pour les punir de leurs anciennes irruptions, les pouſſe dans leurs déſerts, & au retour s'empare de la Grèce. Artaban ſon frère, fils d'Hyſtaſpe, avoit tâché de le diſſuader de cette expédition. Le roi des Scythes s'appeloit Inda Tyrſe (ou Inda Tyr), nom qui marquoit ſa deſcendance de Tour. Dix ans après, les Scythes ſe vengent par une nouvelle & dernière irruption. — Dans les écrivains Orientaux, Eſpendiar, après avoir triomphé du Touran, va dans l'Aderbedjan, dans les pays voiſins; il pénètre au Nord, & eſt arrêté par les remontrances des Princes de ces contrées, qui lui préſentent le Traité de partage fait par Féridoun entre ſes trois enfans, Tour, Salem dont ils deſcendoient, & Irets. Les Touranians font une irruption dans l'Iran, & ſont vaincus. Dans la ſuite, Guſtaſp retourne ravager leur pays. Artavan, fils de ce Prince, ou Djamaſp, ſelon d'autres Écrivains, avoit été contre ces expéditions.

*Herod. l. IV, p. 298.*

*Ibid. & 282. Arrien, Rer. Indic. p. 518, edit. Blancard, 1668.*

Darius donne le gouvernement de Sardes à Artaphernes, un de ſes frères; fait la conquête de l'Inde. Les Grecs nous le repréſentent comme un Prince doux & humain. — Eſpendiar a un frère nommé Arta. Ce Prince, pour obéir aux ordres ambitieux de ſon père, ſoumet l'Indouſtan; & comme les pays de l'Oueſt n'ont vu que lui à la tête des armées Perſes, que ſes conquêtes avoient dû le rendre célèbre dans toute l'Aſie, puiſque ſon père lui-même en avoit pris de l'ombrage, il n'eſt pas ſurprenant que les Grecs lui donnent le nom de Roi, & qu'ils faſſent mention des tributs conſidérables impoſés par ce héros (par Darius). Les Conquérans ſe croient ces levées permiſes, & par-là les meilleurs Princes rendent leurs peuples malheureux, en étendant les limites de leur Empire.

*Herod. l. VI, p. 225.*

Chez les Grecs, Xerxès *(p)*, fils de Darius, achève les

*(p)* C'eſt-à-dire, *le Roi.* Sans doute qu'il fut nommé ainſi, parce que Darius ſon père n'avoit pas été le *grand Roi* de Perſe.

préparatifs de ce Prince contre l'Égypte, la soumet, va en Grèce, accompagné du Mage Osthane, réduit le pays sous sa puissance, y brûle les temples : mais la fortune change; l'armée Perse est battue. Au retour de cette expédition, Xerxès s'abandonne aux plaisirs, & s'attire le mépris de ses peuples. Artaban son favori ( peut-être son oncle ) & son Capitaine des Gardes, le tue, aidé de l'eunuque Mithidate, & place sur le trône Artaxerxès, surnommé Longuemain, troisième fils de Xerxès. Le nouveau Monarque se défait d'Artaban, par le moyen de Mégabyse, fils de Zopyre, & qui avoit épousé Amytis, une de ses sœurs. La mort d'Artaban cause une guerre sanglante entre Artaxerxès & les enfans de ce seigneur Perse, lesquels, quoique puissans, sont enfin réduits par Mégabyse.

Je fais ici une observation. On ne doit pas s'arrêter scrupuleusement à cette filiation donnée par les Grecs. Ce pouvoient être des frères, des généraux du roi de Perse, qui commandoient dans les provinces occidentales. Les Grecs apprennent qu'il y a des changemens; un Gouverneur succède à un autre : ce sont chez eux le fils, le petit-fils, l'arrière-petit-fils ( les cousins, comme en Europe, ) du roi de Perse, placés l'un après l'autre sur le trône.

Dans les Ecrivains de l'Orient, c'est toujours le règne de Gustasp, secondé de son fils Espendiar, & peut-être des enfans de ce dernier Prince. Le but de leurs expéditions contre les pays situés à l'Ouest, paroît être de substituer à l'idolâtrie le culte du feu établi par Zoroastre. Xerxès, c'est-à-dire, le Roi, accompagné du mage Osthane, pénètre en Grèce. C'étoit Espendiar ( ou quelqu'un de ses fils ), accompagné peut-être d'Orouetour, fils de Zoroastre, ou d'un petit-fils de ce Législateur. Les *Livres Zends*, en parlant d'Espendiar, le représentent sous le corps d'une jeune & belle fille. Ceci auroit-il rapport aux années molles & voluptueuses que les Grecs reprochent à Xerxès? Espendiar de retour des conquêtes auxquelles Gustasp avoit employé sa valeur, étoit obligé de cacher en quelque sorte aux yeux

*Zend-av. t. I, 2.de P. p. 70.*

*Id. t. II, pag. [illegible]*

d'un père jaloux, la gloire de ses exploits. Il n'est pas rare de voir les guerriers oisifs se plonger dans les plaisirs ; effet naturel d'une vie toute employée au-dehors, mais dont l'activité se trouve alors sans alimens. Si du côté d'Espendiar, c'étoit politique, cette vie, en apparence efféminée, pouvoit le garantir quelque temps des soupçons de son père ; mais elle devoit aussi lui faire perdre l'estime des braves Capitaines, qui sous ses ordres avoient soumis l'Occident & l'Inde. On voit en effet cet héritier présomptif de la Couronne, succomber, tel que le plus foible des Perses, sous les accusations d'un flatteur infame, comme les Cours des Rois n'en ont que trop, & être traité dans sa prison avec une indignité qui semble être une suite du mépris, sans doute injuste, de la Nation. Enfin Xerxès tué par Artaban, ressemble assez à Espendiar qui périt par les mains de Roustoum, général des troupes de l'Iran, & par le conseil d'Artaban, le Djamasp des Orientaux. Roustoum se charge de l'éducation du fils d'Espendiar, Bahman, surnommé dans la suite *Ardeschir deraz dast,* c'est-à-dire, Artaxerxès Longuemain, & l'envoie ensuite à Gustasp, son aïeul, qui le place sur le trône de Perse.

Ardeschir, pour venger la mort d'Espendiar son père, fait la guerre à Roustoum. Ce héros périt par la trahison de Ségad son frère (peut-être le Mégabyse des Grecs, *meh pad, le grand Chef*). On sait que les rois de Perse devoient la conquête de l'Occident à la valeur de Roustoum & de son père. Ce héros laisse des enfans braves & grands guerriers, qui se défendent long-temps contre Ardeschir, & se soumettent enfin aux ordres de ce Monarque.

Il n'est plus question du Touran, dans les Ouvrages des Orientaux, d'Ardeschir à Eskander (Alexandre) ; & comme les rois de Perse n'avoient plus rien à craindre des Princes de cette contrée, leur Cour, qui depuis Lohrasp avoit été le plus souvent à Balkh, est fixée à Istakhar ; mais les rois de Perse n'étoient pas pour cela maîtres du Touran. Espendiar, après la mort d'Ardjasp, avoit donné cet empire aux

descendans d'Aguerirets, frère d'Afrasiab, & reconnu par les Iranians pour le seul Prophète qu'ait eu le Touran. — De même, chez les Grecs, les Scythes ne reparoissent plus, depuis leur dernière irruption sous Darius, jusqu'à Alexandre, quoique le pays qu'ils habitoient ne fût pas sous la domination des rois de Perse, qui tenoient leur Cour dans les provinces méridionales.

Après la réduction des fils d'Artaban, Artaxerxès Longue-main, chez les Grecs, soumet toute la Perse à sa domination, y établit l'ordre, fait rentrer dans le devoir Hystaspe son frère, qui commandoit dans la Bactriane ; envoie contre l'Égypte révoltée Achéménide son oncle, qui est battu ; & après lui, Mégabyse qui oblige ce royaume de reconnoître la domination Perse. Les Athéniens sont de même vaincus. Dans la suite, Mégabyse lui-même, mécontent, se révolte contre son maître, & rentre bientôt en grâce. Amestris, mère d'Artaxerxès, femme vindicative, cruelle, est la cause des troubles de son règne : c'est sous ce Prince qu'Esdras est envoyé à Jérusalem.

Chez les Orientaux, Ardeschir, la guerre contre les enfans de Roustoum terminée, pousse ses conquêtes vers l'occident. Peut-être que Ségad (*Meh pad* Mégabyse), ou quelqu'un de ses enfans commandoit les armées. Il ôte le gouvernement de Babylone au fils de Bakhtnazar (Raham Goderz), & envoie à sa place Cyrus, descendant de Lohrasp, & dont la mère étoit Israëlite. Cyrus donne pour Roi aux Juifs Daniel, & rétablit Jérusalem

On sait que ces derniers évènemens sont du règne de Cyrus & de celui de Darius. Mais Artaxerxès, dans Josèphe *(q)*, est appelé Cyrus; c'est sous lui qu'Esdras est envoyé à Jerusalem : voilà la source de l'erreur. Comme Cyrus avoit fait rétablir le Temple, & élevé en honneur Daniel, qui soutenoit les Israëlites ses frères, auprès du monarque Perse, il est

*(q)* Τελευτήσαντος δὲ τȣτȣ (Ξέρξȣ), τὴν βασιλείαν εἰς τὸν υἱὸν Κῦρον ὃν Ἀρταξέρξην Ἕλληνες καλȣσι, συνέβη μεταβῆναι. *Antiq. Jud. l. XI, c. VI, p. 373.*

confondu avec Cyrus ( Artaxerxès ) qui envoie Efdras. Au refte, de pareilles tranfpofitions dans les évènemens ne doivent pas étonner : ces derniers traits viennent des Écrivains Mahométans. Les Perfes ne font mention que de Raham Goderz, & cela fous les règnes de Kâous & de Lohrafp.

Les Grecs nous font connoître plufieurs enfans d'Artaxerxès, favoir, Xerxès, légitime; Sogdien, Ochus, Arfite, & plufieurs autres qu'il avoit eu de fes concubines. Les deux premiers ne règnent que quelques mois.

Chez les Orientaux, Ardefchir a un général nommé Ségad & deux fils; le premier nommé Safan, qui fe retire à Iftakhar, & renonce au monde, du vivant de fon père, parce que, à la perfuafion d'Homaï, il avoit été exclu du trône : le deuxième, Darab, étoit enfant, lorfque fon père parvint à la Couronne. Le monarque Perfe eut trois filles, Feranguis, Bahman-dokht & Khamani : celle-ci eft nommée ordinairement Homaï tchehreh azad. Son père l'aimoit beaucoup : les Perfes croient même qu'il en eut Darab. L'habileté de cette Princeffe détermina Ardefchir à lui laiffer l'Empire. Homaï fuccède donc à Ardefchir, après lui avoir fait donner par teftament la Couronne au fils qui naîtroit d'elle. — Le règne d'Homaï répond à celui d'Ochus, nommé Darius-nothus ou le Bâtard. Ce dernier Prince avoit pour femme Parifatis (en perfan *Pari zadeh, fille de Pari, de Fée*), fille d'Artaxerxès, princeffe intriguante, rufée, puiffante fur l'efprit du Monarque, & qui fut caufe de la mort d'Arfite *(Al Safan)* frère de Darius, lequel avoit tenté de faire valoir les droits qu'il avoit au trône.

Sous Darius-nothus, la Lydie fe foulève ; la révolte eft bientôt étouffée, & les Chefs, punis de mort *(r)*. — Homaï

---

*(r)* Le gouverneur de Lydie fe nommoit Piffuthne, & fon fils naturel, Amorgues (*Phot. Bibliot. cod. 72, pag. 127. Thucyd. lib. I, pag. 74; l. VIII, p. 561, 575, edit. Wechel. 1594*). Ce dernier mot fignifie *immortel; & Pafchoutan*, fils de Guftafp, & frère d'Efpendiar, paffe, chez les Perfes, pour immortel. On le voit paroître fous Ardefchir deraz daft. Sur quoi je remarque que fi, dans l'hiftoire de Perfe, donnée par les

eſt de même en guerre avec les Grecs. Darab ſon fils, ſe diſtingue dans différentes actions. Cette Princeſſe lui cède la Couronne. Les Orientaux parlent des grands édifices conſtruits par Homaï.

Après les Grecs, l'Égypte ſecoue le joug de la Perſe; cette révolte dure juſqu'au temps d'Ochus. Les Mèdes qui veulent les imiter, ſont battus & punis. Quoique Pariſatis favorisât Cyrus le jeune ſon ſecond fils, auprès de Darius, Arſace, fils aîné de ce Prince, lui ſuccède ſous le nom d'Artaxerxès Mnémon. On connoît les intrigues de Pariſatis *(ſ)*; les cruautés commiſes par cette Princeſſe, par Statira; la guerre de Cyrus contre ſon frère; enfin les troubles de la Perſe ſous le règne d'Artaxerxès Mnémon; ſes guerres avec les Grecs, l'Égypte; les défaites des Grecs, les tributs que le roi de Perſe en tiroit; de quelle manière il régloit le ſort des différens États de la Grèce, ſur laquelle il avoit établi des Gouverneurs: ſous le règne de ce Prince, toute l'Aſie grecque fut ſoumiſe aux Perſes. Comme il y avoit alors beaucoup de Grecs dans les armées des rois de Perſe, les Hiſtoriens de cette Nation nous ont donné en détail les intrigues de la Cour de ces Monarques, ou peut-être de celle du Général qui les repréſentoit dans les provinces de l'Oueſt. Artaxerxès, prince juſte, bon, reſpecté de ſes peuples, meurt à quatre-vingt-quatorze ans.

Chez les Orientaux, Darab fait la guerre à ſes voiſins, à Philippe, roi de Roum (la Macédoine), lui impoſe un tribut; il épouſe enſuite ſa fille, & la lui renvoie parce qu'elle avoit l'haleine fort mauvaiſe. Philippe la fait garder ſoigneuſement. Cette Princeſſe met au monde Alexandre,

Grecs, on parcourt l'eſpace compris entre Cyrus & Artaxerxès Mnémon, on y trouvera la plupart des noms Perſes des règnes de Guſtaſp & d'Ardeſchir deraz daſt, mais un peu défigurés par la prononciation Grecque.

*(ſ)* Si cette Princeſſe eſt *Homai*, *Thehrehazad* & *Parizadeh* ſeront deux ſurnoms. Ce que les Grecs diſent de Pariſatis, qui voulut avoir commerce avec ſon fils Artaxerxès Mnémon, n'eſt pas incroyable, après le crime qu'Homai avoit commis avec ſon père Bahman.

qui passe pour le fils de Philippe ; de-là les prétentions d'Alexandre sur la Perse. Les Orientaux représentent Darab comme un Prince brave, qui avoit fait de grandes conquêtes, plus puissant que tous ses prédécesseurs, enfin doué de toutes les qualités qui font les grands Rois. Ils lui attribuent l'invention de la poste; mais il y a apparence que cet établissement suivit de près la division des grandes routes en farsangs, faite sous Ké Kobad, & qu'elle en fut même l'occasion. Aussi les Grecs le rapportent-ils aux premiers règnes des Perses; & l'histoire d'Esther nous prouve que la poste existoit sous les Mèdes.

*Ci-d. p. 494. Xenoph. Cyrop. l. VIII, p. 185. Herod. l. VIII, p. 562. D... t. II, p. 277.*

Ochus, dans les écrivains Grecs, succède à Artaxerxès, Arse à Ochus, Darius à Arse, & leurs règnes répondent à celui de Dara, chez les Orientaux.

Ochus, prince cruel, fait mettre à mort toute la Famille royale. Les Grands de Perse, soutenus des Grecs se révoltent. La Phénicie & l'Égypte se soulèvent : celle-ci est pillée par Ochus qui fait tuer le bœuf Apis. Après avoir soumis tous ces États, Ochus se plonge dans les plaisirs, & est empoisonné par l'eunuque Bagoas, Égyptien, qui venge ainsi sa Patrie profanée, sa Religion flétrie par le monarque Persé. Cet Eunuque, qui étoit Ministre de la haute Asie, fait mourir tous les fils d'Ochus, excepté le plus jeune, Arse, qu'il met sur le trône, & assassine ensuite. Sous le règne de ce dernier Prince meurt Philippe, roi de Macédoine, lorsqu'il alloit commencer la guerre contre la Perse.

Après la mort d'Arse, Bagoas donne la Couronne à Darius, arrière-petit-fils de Darius-nothus. Ce Prince, élevé sur le trône, de l'état de courrier du cabinet d'Ochus, bel homme, doux, généreux, est averti que Bagoas a formé le dessein de l'empoisonner : il se défait de cet infame meurtrier de ses maîtres. Bientôt la guerre est portée dans ses États. Alexandre, qui se dit fils de Jupiter Ammon, & non de Philippe, refuse trois fois les ouvertures de paix proposées par Darius. Le roi de Perse est vaincu ; il fuit en Médie, & est assassiné par Bessus & Nabarzane, Grands de Perse, avant qu'Alexandre, qui

qui le ſuivoit de près, eût pu le ſauver de leurs mains. On ſait les vœux que ce Prince adreſſa au Ciel pour Alexandre, lorſqu'il apprit de quelle manière le héros Grec s'étoit conduit à l'égard de la Reine ſa femme. Oxathre, frère de Darius, ſe rend à Alexandre, fait mourir Beſſus dans les ſupplices. Alexandre épouſe Roxane, fille d'Oxyathre, grand ſeigneur de Perſe, & Statira (Roxane dans Suidas) fille aînée de Darius; il donne la cadette, Drypatis, à Épheſtion.

Suid. voce, Ἀλέξανδρος.

Ce ſont, comme l'on voit trois règnes, dont les Orientaux n'ont fait qu'un, ou un règne que les Grecs ont partagé en trois. La ſévérité d'Ochus, ſa cruauté, ſes violences, ſe retrouvent dans Dara, fils de Darab (Darius, arrière-petit-fils de Darius-nothus). Ce Prince eſt nommé par oppoſition au premier Darab, *Dara al aſſgher, Dara le petit.* Sa conduite lui ôte le cœur de ſes ſujets. Les Généraux, les grands de Perſe, joints aux Miniſtres, députent vers Alexandre, à qui ſa naiſſance donnoit des droits ſur la Perſe, pour l'engager à porter ſes armes dans cette contrée. De leur côté, les Grecs ſecouent le joug. Lorſque Dara envoie demander à Alexandre le tribut de mille œufs d'or que ſon père payoit à la Perſe, on lui répond que l'oiſeau qui les pondoit eſt envolé. Ce Prince a de même des guerres avec les Grecs d'Aſie, au ſujet des tributs impoſés ſous ſon père: on reconnoît-là l'Ochus des Grecs.

Mais les malheurs changent le caractère de Dara; ſes dernières années ſont celle du Darius des Grecs. Il eſt en guerre avec Eskander, comme Darius Codoman (c'eſt-à-dire, Darius *le dernier)* avec Alexandre. Vaincu par le héros Grec, ce Prince eſt obligé de fuir; il eſt aſſaſſiné par deux de ſes principaux Officiers, natifs d'Hamadan en Médie, lorſqu'il alloit ſe repoſer ſous ſes pavillons. Le héros Grec accourt vers Dara, qui, perſuadé qu'Alexandre n'a aucune part à la trahiſon, lui donne en mariage ſa fille Roſcheng (Roxane), & lui recommande de venger ſa mort, & de ne donner les gouvernemens de la Perſe qu'à des Perſes.

Ci-d. p. 481, 496.

Je penſe qu'en ſe rappelant ce que j'ai dit plus haut, qu'il eſt queſtion chez les Grecs & chez les Orientaux, des mêmes contrées, d'évènemens arrivés dans le même temps; que les noms ſont ſouvent les mêmes, & que ceux de *Xerxès*, *Artaxerxès*, regardés comme noms propres, ſont en même temps appellatifs, applicables à tous les rois de Perſe, comme le nom de *Bagoas (badjé ademi, faux homme)*, qui ſignifie *Eunuque*, en Perſan, eſt chez les Grecs un nom propre : je penſe que ces obſervations rapprochées, on conviendra aiſément que les ſix ( ou ſept ) derniers règnes de la dynaſtie des Kéaniens, ſont ce que les Grecs nous donnent pour l'empire Perſe.

Phot. Biblioth. cod. CCXLIV, p. 1158.

Il eſt vrai que chez les Orientaux, on ne trouve que quatre règnes, d'Eſpendiar à Eskander, tandis que les Grecs en comptent neuf, de Darius à Alexandre. Mais l'Hiſtoire des rois de Cappadoce, iſſus par les femmes d'Achémènes, tige des rois de Perſe, ne donne de même, chez les Grecs, que quatre Princes, Anaphas deuxième, Datama, Ariaramne, Ariarathe, leſquels ſe ſuccèdent, remontant du temps d'Alexandre à celui d'Anaphas ( Otane, dans Hérodote ), un des ſix ſeigneurs Perſes, compagnons de Darius.

J'ajoute que le calcul des Orientaux eſt confirmé par ce qui eſt dit des rois de Perſe dans un paſſage de Daniel. Voici la traduction littérale de cet endroit, dont les interprètes me paroiſſent n'avoir pas ſaiſi le ſens.

*(t)* « Maintenant je vous apprends la vérité. ( C'eſt le » Seigneur qui parle à Daniel, la troiſième année du règne » de Cyrus ). Après qu'il y aura eu encore trois Rois en Perſe,

---

*(t) Daniel, ch. XI, verſ. 2 — 5.*

2. ועתה אמת אגיד לך הנה־עוד שלשה מלכים עמדים לפרס והרביעי יעשיר עשר גדול מכל וכחזקתו בעשרו יעיר הכל את מלכות יון.

3. ועמד מלך גבור ומשל ממשל רב ועשה כרצונו.

4. וכעמדו תשבר מלכותו ותחץ לארבע רוחות השמים ולא לאחריתו ולא כמשלו אשר משל כי תנתש מלכותו ולאחרים מלבד־אלה.

le quatrième deviendra beaucoup plus riche que tous ( les « autres ) ; & ſes richeſſes ayant augmenté ſa force, il ſera « élever ( contre lui ) tout le royaume de Javan. Alors s'établira « un Roi puiſſant, dont la domination ſera très-étendue, & « qui ſera ce qui lui plaira. Et au millieu de ſa puiſſance, ſon « Royaume ſera briſé, & diviſé aux quatre vents du Ciel. Il « ne ( laiſſera pas ſon Empire ) à ſes deſcendans, ni ſa domi- « nation telle qu'il la poſſédoit. Au contraire, ſon Royaume « ſera arraché, & ( donné ) à d'autres qu'à ſes ( deſcendans ). »

Les Interprètes qui entendent par les trois premiers rois de Perſe, Cambyſe, Smerdis & Darius, croient que le quatrième eſt Xerxès, connu par ſa puiſſance, par ſes expéditions contre les Grecs. Ceux qui mettent Cyrus au nombre des trois premiers Rois, prennent Darius, fils d'Hyſtaſpe, pour le quatrième; & ce qui eſt dit, chez les Grecs, de ſes richeſſes, de ſes guerres avec les Grecs, ſert à expliquer la fin du verſet deuxième.

Pour cela, tous traduiſent *iaaïr hakkol 'et malkout Iavan*, par « il excitera tous ( les peuples à faire la guerre ) aux royaumes de la Grèce. » On lit de même dans la Vulgate : *Et cum invaluerit divitiis ſuis, concitabit omnes adverſum regnum Græciæ.* Cependant les Septante portent : Καὶ μετὰ τὸ κρατῆσαι αὐτὸν τοῦ πλούτου αὐτοῦ, ἐπαναστήσεται πάσαις βασιλείαις Ἑλλήνων. Et dans le texte hébreu on peut, avec Munſter, prendre *et* pour la marque de l'accuſatif, & dire : « Qu'appuyé ſur ſes richeſſes, il provoquera ( contre lui ) tout le royaume, « ( le corps ) de la Grèce. »

Le texte eſt ſuſceptible de ces deux ſens : mais la ſuite n'eſt pas ſi bien liée dans celui qu'on donne communement à ce paſſage. Le nouveau Roi qui établit ſa puiſſance, après les quatre Rois de Perſe, eſt, au rapport de tous les Interprètes, Alexandre, dont le règne ceſſe au milieu de ſa courſe, & dont l'Empire eſt partagé non pas à ſa famille, mais à des Étrangers. Il eſt difficile, en effet, de ne pas reconnoître, dans le paſſage de Daniel, le conquerant Macedonien. Mais il faut en même temps paſſer neuf rois de

Perse, si celui qui est nommé le quatrième est Darius; huit, si c'est Xerxès.

Selon les Interprètes, les conquêtes de ces Princes, leurs irruptions en Grèce, auront été la première cause des expéditions d'Alexandre, & par-là de la chute de l'empire Perse: ainsi le Prophète a pu après leur règne placer de suite les conquêtes du héros Grec. Je réponds qu'il y a cent cinquante-quatre ans, de Xerxès à Alexandre; qu'Artaxerxès Longuemain & Artaxerxès Mnémon, ont été très-puissans, très-célèbres dans l'Orient, & ont fait beaucoup de mal aux Grecs. Ce dernier étoit maître de toute l'Asie grecque. Artaxerxès Longuemain, le premier qui se soit nommé *Roi des Rois*, & à qui les Juifs avoient les plus grandes obligations, méritoit bien de leur être cité comme un des plus grands rois de Perse; & si c'est le quatrième Roi du passage de Daniel, ce qui est dit des Grecs ne lui convient pas exactement. Cependant tous ces règnes seront passés sous silence.

*Esdr. l. 1, c. VI, vers. 12.*

*Vers. 14.*

Dans le chapitre huitième de Daniel, le roi des Perses, des Mèdes & celui des Grecs, sont représentés par deux animaux. Le bélier (animal de Behrâm) est le symbole du premier; le bouc, qui vient de l'Ouest, armé d'une grande corne, celui du second. Le bouc frappe le bélier, lui brise les cornes, le renverse, le foule à terre, sans que rien puisse le tirer de ses pattes. Il est donc toujours question de l'empire Perse attaqué & détruit dans le même temps par les Grecs; c'est-à-dire, du dernier roi de Perse vaincu, de la Perse soumise par Alexandre.

*Zend av. t. II, p. 291.*

*Daniel, VIII, 3, 7.*

Je sais que le style prophétique peut servir à expliquer des omissions de la nature de celle dont il s'agit. Mais on ne doit y avoir recours que dans le plus grand besoin; & si les monumens étrangers nous fournissent une solution plus naturelle, il est juste de l'adopter.

Nous la trouvons dans les Écrivains de l'Orient, cette solution. Les quatre règnes Perses désignés par Daniel, sont les quatre règnes de Gustasp à Dara vaincu par Alexandre.

1.° Daniel étoit chez les Perſes, lorſque Dieu lui montra la ſuite des Rois de cet Empire : ainſi le calcul qu'il emploie, eſt celui qui étoit reçu chez ce peuple, cinq cens quarante ans, plus ou moins, avant Jéſus-Chriſt : ce qui eſt beaucoup plus fort, que ſi c'étoit ſimplement le calcul des Juifs. 2.° Dara, dernier roi de Perſe, vaincu par Alexandre, nous donne exactement le quatrième Roi, qui provoque contre lui toute la Grèce, contre lequel s'élève un Roi puiſſant : c'eſt le bélier, dont les cornes ſont briſées par celles du bouc. Et cette explication peut jeter quelque jour ſur la ſuite des rois de Perſe, telle qu'elle eſt donnée par Joſèphe & par les Juifs dans leurs grandes & petites Chroniques.

*Antiq. Jud. XI, c. 7, 8. Seder Olam Rabba c. 29, 30, p. 86, 89. Sed. ol. zuta, p. 108, 109.*

Au reſte, que l'on conſulte ſur quelque Nation que ce ſoit, les Hiſtoriens même de la Nation, & les Étrangers, on trouvera dans ces différens Écrivains des confuſions de règnes & de noms, ſouvent auſſi extraordinaires que celles que préſentent ſur les Perſes le récit des Grecs & celui des Orientaux ; ce qui pourtant ne doit pas faire mettre ces règnes au rang des fables.

Par exemple, nous liſons dans Hérodote, que Pauſiris ſuccède à Amirté dans le royaume d'Égypte. Ceci ne peut être arrivé que ſous Darius-nothus ; & Hérodote, ſelon le calcul reçu, étoit mort, ou du moins ſon hiſtoire avoit été compoſée long-temps auparavant.

*Lib. III, p. 159.*

Le même Hiſtorien nous apprend que Cyrus, prêt à marcher contre les Scythes, ordonna à Hyſtaſpe, commandant de la Perſide, d'aller dans ſon gouvernement, veiller ſur Darius ſon fils aîné, qui avoit alors vingt ans. Il paroît par-là qu'Hyſtaſpe étoit moins âgé que Cyrus, qui avoit près de ſoixante-onze ans, & Darius que Cambyſe. En effet, Darius ſuccède à Cambyſe, & dans tous les Hiſtoriens, il eſt appelé fils d'Hyſtaſpe.

*Id. l. I, p. 97.*

D'un autre côté, les Cappadociens ſe diſoient parens des Perſes, parce qu'Atoſſa, ſœur de Cambyſe, père de Cyrus, avoit été mariée à Pharnace, roi de Cappadoce, duquel étoit

*Diod. Excerpt. ex lib. XXXI, p. 1158.*

ſorti Pédagame, père de Smerdis, père d'Artemnas, père d'Anaphas, ſeigneur Perſe, contemporain de Darius. Cela donne cinq générations, Atoſſa & Anaphas compris; & il n'y en a que quatre chez les Perſes: mais comme la ſœur de Cambyſe forme une génération féminine, les cinq générations des Cappadociens, ſelon le calcul reçu chez les Grecs, doivent répondre aux quatre des Perſes.

*Heſiod. Oper. & Di. lib. II, verſ. 314 — 316. & Ariſt. Polit. VII, 16.*

Le mariage de la ſœur de Cambyſe, fait voir que ce Perſe n'étoit pas un ſimple particulier, d'une condition médiocre, comme l'avance Hérodote, mais un perſonnage conſidérable, tel que le *Siaoueſch* des Orientaux; ce qui eſt encore prouvé par le degré de conſidération où Cyrus paroît être chez les Perſes, avant même que d'avoir été élevé au trône. Auſſi Xénophon nous dit-il que Cambyſe étoit roi de Perſe, c'eſt-à-dire, de la Perſide.

*Lib. I, p. 50.*

*Lib. I, p. 2. Ci-d. p. 492.*

Maintenant, comment concilier Hérodote avec lui-même? Je ſais qu'on lit ces paroles dans un Mémoire de M. Fréret. « Ce qu'il (Hérodote) dit des deux branches des Achéménides, de celle de Cyrus, & de celle de Darius, fils d'Hyſtaſpe, cadre parfaitement avec ce que nous apprend Diodore de Sicile, de la généalogie des rois de Cappadoce, qui, quoiqu'alliés ſeulement par les femmes à la famille des Achéménides, en formoient une troiſième branche. D'ailleurs la ſuite de ces Rois, dans Hérodote, eſt conforme au Canon de Ptolémée, qui nous a donné, après Béroſe, la ſuite des rois de Perſe, tirée des regiſtres du Collége des aſtronomes Chaldéens de Babylone . . . . . . »

*Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome VI, p. 175.*

*Phot. Bibliot. p. 1158.*

Ce que M. Fréret dit ici de Ptolémée, confirme la généalogie des rois de Perſe, aſſez généralement reconnue: celle des rois de Cappadoce, donnée par Diodore de Sicile, nous mène au même réſultat, du moins pour les Rois antérieurs à Darius. Mais il eſt queſtion maintenant d'accorder les deux branches maſculines des Achéménides, dans Hérodote, & c'eſt ſur quoi le paſſage de M. Fréret ne me paroît pas ſatisfaiſant.

Lorſque Xerxès, irrité contre les Grecs, jure qu'il *(u)* n'eſt pas fils de Darius, fils d'Hyſtaſpe, fils d'Arſame, fils d'Ariaramne, fils de Teſpeus, fils de Cyrus, fils de Cambyſe, fils (ou deſcendant) d'Achémènes, s'il ne venge pas l'affront qu'on lui a fait, ce Prince nous donne ſa généalogie ; & dans cètte généalogie, purement maſculine, il y a ſept générations, de Darius à Cambyſe, les deux extrèmes compris. Cependant l'on ſait que, dans le même Hiſtorien, Darius ſuccède à Cambyſe, fils de Cyrus.

Je ne vois que deux manières de répondre à l'objection: la première, en avouant qu'Hérodote s'eſt trompé ; & alors ce que les Orientaux nous diſent des rois de Perſe, paroîtra moins inſoutenable : la ſeconde conſiſte à dire que le Cyrus rappelé dans ce paſſage, eſt l'aïeul (Hérodote l'indique ailleurs Καμβύσεω τοῦ Κύρου) ou le biſaïeul du grand Cyrus. Le premier Cyrus aura donc eu pour père un Cambyſe, comme le ſecond, & ce ſera Arſame, qui, en ligne collatérale, répondra au ſecond Cyrus. On voit qu'il y a ici pluſieurs choſes qui ſouffrent difficulté : au moins ce calcul s'accorde pour les générations avec celui des Orientaux, à un perſonnage près.

*Lib. I, p. 53.*

*CHEZ LES GRECS.*

Xerxes, Darius, Hyſtaſpe, Arſame, Ariaramne, Teſpeus, Cyrus, Cambyſe, Achemenes.

*En remontant.*

*CHEZ LES ORIENTAUX.*

Eſpendiar, Ke Guſtaſp, Ke Lohraſp, Arvandaſp, { Ke Kaous, Ke Peſchin, } Ke Kobad, Ke Minotcher (ou Djemſchid).

Ces réflexions me conduiſent à l'explication des paſſages où Hérodote parle des Mèdes & des Perſes.

---

(u) Μὴ γὰρ εἴην ἐκ Δαρείου τοῦ Ὑστάσπεος, τοῦ Ἀρσάμεος, τοῦ Ἀριαράμνεω, τοῦ Τεΐσπεος, τοῦ Κύρου, τοῦ Καμβύσεω, τοῦ Ἀχαιμένεος γεγονώς. *Lib. VIII, p. 445.*

1.° Cet Historien dit positivement *(x)* que la race des Achéménides, tribu de Perse, établie à Pasargade *(Bazardjah, lieu de marché,* c'est-à-dire, ville de marché, grand marché), est la tige d'où sont sortis les rois de Perse. Quelle est cette race des Achéménides ? Dans le même Historien, Hystaspe, Darius, Xerxès sont Achéménides, c'est-à-dire, descendant d'Achémènes; &, dans Platon, l'origine de cet Achémènes, tige des rois de Perse, remonte, ainsi que celle d'Hercule, à Persée, fils de Jupiter. Il est Roi dans Hésichius, & le mot Ἀχαιμένης y est rendu par Πέρσης. Les Perses, si l'on en croit Hérodote, prétendoient descendre de Persès *(y)*, fils de Persée, & selon eux ce Persès étoit Assyrien. Voilà donc la race des Achéménides, la première des familles de Perse, celle des Rois de cet empire, d'origine Assyrienne, & cependant établie dans la Perside, le Farsistan.

*Lib. I, p. 60, 96; lib. VII, p. 443. I. Alcibiad. t. II, p. 120.*

*Mém. sur les Assyr. ci-dev. p. 366, n. (u).*

Écoutons maintenant les Orientaux. Chez ces Écrivains, les rois de Perse descendoient de Féridoun (le Persée des Grecs), dont l'empire comprenoit l'Assyrie, & plus particulièrement de Minotcher, issu d'Irets, à qui l'Iran, dont le Farsistan fait partie, échut en partage; de manière que le nom d'*Achémènes* viendra de celui de *Minotcher,* ou *Manoustcher,* précédé du mot *Ké,* Roi. Dans Minotcher le mot *tchehreh* signifie *visage, beauté;* c'est une épithète qui n'est pas essentielle au nom, comme dans Homaï *tchehreh azad;* comme *sched, soleil, éclat,* dans Djemschid : dans le *Tavarik Schah-namah,* dans le *Guerschap-namah,* & dans d'autres ouvrages Persans, ce Monarque est simplement appelé *Djem.* Cette première étymologie paroît d'autant plus juste, que par-là le mot *Achémén* (ou *Achémènes)* désigne une famille particulière en Perse, & non en général les Persans.

*Ci-d. p. 464, 483.*

On peut croire encore que le mot *Aadjemi,* qui, actuellement

(x) Τουτέων Πασαργάδαι εἰσὶ ἄριστοι. ἐν τοῖσι δὲ Ἀχαιμενίδαι εἰσὶ φρήτρη ἔνθεν οἱ βασιλέες οἱ Περσεΐδαι γεγόνασι. *Lib. I, p. 60.*

(y) Ἡμεῖς νομίζομεν Πέρσην εἶναι, ἀπ' οὗ ἡμεῖς γεγόναμεν, παῖδα Περσέος τοῦ Δανάης, γεγονότα ἐκ τῆς Κηφέος θυγατρὸς Ἀνδρομέδης. *Herod. lib. VII, p. 493.*

en

en Arabe signifie *barbare*, & désigne particulièrement les Persans (comme le mot *Achæmenii*, les Perses, chez quelques Écrivains latins, à ce que prétend Reland), répond à celui d'*Achéméen*. Si les Arabes l'ont formé du nom de Djem (schid), c'est sans doute par opposition à celui de Zohâk, conquérant Arabe, ennemi de Djemschid. Mais les Perses ne se nomment jamais eux-mêmes *Adjemians*. Dans ce second sens, appeler les rois de Perse *Achéménides*, c'est dire, chez les Arabes, qu'ils sont d'une famille opposée à celle de Zohâk; chez les Perses, qu'ils habitent un pays différent du Touran: c'étoit chez les Grecs *(z)*, ou les faire sortir d'une contrée distinguée de la Médie, le Farsistan, ou leur donner une origine différente de celle des rois Mèdes, qu'Hérodote fait commencer à Déjocès (Zohâk). Développons ces réflexions.

*Miscellan. c. 2. Dissert. de veter. Ling. Persic. p. 108.*

Selon les Grecs, l'empire des Mèdes, c'est-à-dire, des descendans de Δηιόκης, est détruit par les Perses: mais chez les Orientaux, les Iranians n'ont pour ennemis que les Arabes de Zohâk & les Touranians. La Médie, portion de l'Iran, ne fait pas chez eux un royaume à part; elle ne fournit ni un peuple distingué des Iranians, ni une dynastie particulière. Hérodote lui-même nous apprend, comme je l'ai observé au commencement de ce Memoire, qu'anciennement les Mèdes étoient généralement appelés Ariens: Pausanias nous dit la même chose.

*Liv. [illegible], p. 227. Corinth. p. 281. Mém. de l'Ac. des Bel. Lettr. tome XXXI, page 380, note (n).*

Zoroastre, né dans l'Aderbedjan, est réputé Perse, tandis que les Mages sont Mèdes chez les Grecs. Les rois de Perse habitent indifféremment Rey, Istakhar, Balkh: du reste, il pouvoit y avoir des animosités de province à province, & l'origine de Zoroastre, sur-tout par sa mère, pouvoit être cause que les habitans de la Perside, du temps de Cyrus, n'avoient pas encore adopté sa réforme. Les Touranians, ennemis des Perses, ne peuvent donc être les Mèdes

*Idem, XXVII, p. 746.*

(z) *Djem*, prononcé *Khem*, comme, dans le Canon de Ptolemée (*Dodwel. Dissertat. Cyprian. Append. p. 84*), le nom de *Zanzires* est écrit *Chanzires*.

des Grecs. D'un autre côté, les traits de rapport cités dans ce Mémoire, prouvent, je crois, d'une manière aſſez poſitive que ces Touranians ſont les Scythes d'Hérodote. Reſtent les Arabes de Zohâk : le Deïokès d'Hérodote ſera le Dehâk ou Dahâk ( Zohâk ) des Orientaux ; c'eſt ce que je vais tâcher de démontrer.

Hérodote n'avoit pas lû les monumens des Perſes ; obligé de s'en rapporter à ce qu'on lui diſoit, il aura pu confondre les noms & les règnes : peut-être même l'erreur ſera-t-elle venue des Perſes à qui il s'adreſſoit. Chez les Orientaux, Zohâk ( Dehâk ) ſuccède à un Prince qui eſt cenſé avoir régné ſix à ſept cents ans : après lui, règne Féridoun. Hérodote place Deïokès après les cinq cents vingt ans du règne des Aſſyriens, ſuivis de pluſieurs âges d'autonomie. Phraorte ſuccède à Deïokès ſon père ; mais, chez les Grecs, ce ſont des princes Mèdes. Chez les Orientaux, Dehâk eſt Arabe, & Féridoun n'eſt pas ſon fils, quoique, ſelon le *Tarikh Maadjem*, il ſoit de ſa famille par les femmes, & ait épouſé ſa fille. Les règnes de ces deux Princes ſont très-longs : d'ailleurs, dans Hérodote *(a)*, Deïokès eſt fils d'un premier Phraorte.

Ci-d. p. 438, 446.

Ceci prouve, je crois, que ce ſont des perſonnages qui ont ſuccédé à Féridoun, c'eſt-à-dire, aux derniers rois Aſſyriens ; mais qu'Hérodote a placés dans l'ordre où on les voit chez les Orientaux. Prenant, comme font encore la plupart des Écrivains de l'Orient, des noms de dynaſtie pour des noms de Rois, il a fait des trois premiers noms de la liſte qu'on lui a donnée, les trois premiers rois Mèdes.

| *Dans Hérodote.* | *Chez les Orientaux.* |
|---|---|
| Deïokès . . . . . . . . . . . . . . . . | Dehâk ( Zohâk ). |
| Fraorte . . . . . . . . . . . . . . . . | Féridoun. |
| Cyaxare . . . . . . . . . . . . . . . . | Ké Kſcher *( rois Kéans )*. |

*(a)* Ἀνὴρ ἐν τοῖσι Μήδοισι ἐγένετο σοφὸς, τῷ οὔνομα ἦν Δηϊόκης, παῖς δὲ ἦν Φραόρτεω. *lib. 1, p. 46.*

L'historien Grec présente ces personnages sous les caractères qu'ils ont chez les Orientaux.

Dans Hérodote, après une autonomie assez longue, selon Diodore de Sicile, & qui avoit donné lieu aux crimes, à la violence, les Mèdes ont recours à Deïokès, dont l'équité étoit célèbre parmi eux, & le rendent l'arbitre de leurs différends. L'objet de cet habile Mède est de s'élever à la royauté. Voyant le besoin qu'on a de lui, il refuse de remplir plus long-temps la fonction dont on l'a chargé, disant qu'il n'est pas juste qu'il abandonne ses propres affaires, pour s'occuper de celles des autres. Bientôt les crimes se multiplient. On s'assemble : les amis de Deïokès le servent habilement ; le stratagème réussit, & il est élu Roi. Les Mèdes donnent à leur nouveau Monarque un cortége, des Gardes : ils lui bâtissent un palais. Ce Prince qui a à policer des peuples livrés aux vices que produit une liberté effrénée, choisit une forme de gouvernement propre à imposer. Il ne se communique plus à ses sujets ; il ne reçoit les placets que par les mains de ses Ministres, ne prononce ses jugemens que par leur bouche : il a par-tout des espions qui lui rendent compte de ce qui se passe dans ses États. Les coupables sont amenés à sa Cour, & punis selon la nature de leurs crimes. Le monarque Mède soutient ainsi son autorité pendant un règne fort long, par une sévérité bien ménagée. Voilà le Deïokès d'Hérodote.

*Lib. I, p. 46. Biblio[illegible] II, p. 118.*

Chez les Orientaux, Dehâk (Zohâk), appelé par les Grands de Perse, rétablit le gouvernement monarchique affoibli par les factions, les révoltes, auxquelles les dernières années de Djemschid avoient donné lieu. Pendant la suite de ce Prince, c'est-à-dire, sous ses derniers descendans, une partie de ses États fut sans doute dans une sorte d'autonomie. La mollesse du gouvernement avoit précipité Djemschid du trône : Zohâk y monte par son habileté, s'y soutient par sa sévérité. J'ai montré, dans le Mémoire sur les Assyriens, qu'il avoit des droits à l'empire des Perses. Une fois maître de l'autorité suprême, ce Prince cesse de communiquer avec

*Tarikh-[illegible]*

*Ci-d. p. [illegible]*

*Ci-d. p. [illegible]*

ſes ſujets. Les révoltes fréquentes le ſont ſonger à ſa ſûreté. Il donne ſa confiance, comme le Deïokès des Écrivains Grecs, à ſes Miniſtres. Les deux ſerpens qui ſortoient des épaules de Zohâk, ſont deux Conſeillers, eſpèces d'eſpions publics, qui inſtruiſent le Monarque de ce qui ſe paſſe dans ſes États, & ſont toujours prêts à ſervir ſa ſévérité.

Un Prince conquérant ou réformateur a pour l'ordinaire beſoin de pareils ſecours. Il paſſe dans le pays pour un tyran, pour un monſtre, dont la tête eſt armée de deux ſerpens qui ſe nourriſſent de ſang humain. C'eſt pourtant cette ſévérité qui ſouvent l'a fait appeler au trône. Les Seigneurs Perſes, diſent les Orientaux, étonnés de ce qu'on rapportoit des deux couleuvres de Zohâk, ſe réunirent à ſes Arabes pour le rendre maître de l'Iran. Mais cette ſévérité, aigrie par les révoltes qu'elle ne peut manquer de cauſer, ne connoît plus de bornes, & prépare la chute de Zohâk. Le ſupplice de Djemſchid, les délations, la cruauté des Miniſtres, des Confidens du nouveau Roi, ont dû, après le rétabliſſement de la famille de Djemſchid, faire paſſer, chez les Perſes, Zohâk pour un monſtre altéré de ſang humain, tandis que les peuples voiſins, qui ne voyoient que les ſuites de ce gouvernement dur, ſans en ſentir l'impreſſion, c'eſt-à-dire, qui étoient témoins de l'ordre rétabli dans un État en quelque ſorte délabré, relevoient la ſageſſe, les vues, la force de génie du Prince & de ſon Conſeil.

La manière dont j'explique l'hiſtoire de Dehâk & celle de Deïokès, quoiqu'aſſez vraiſemblable, pourra paroître d'abord extraordinaire; mais ce que Moyſe de Chorène dit d'Azdahâk Byraſp, répandant deſſus un nouveau jour, va la confirmer.

*Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. tome XXXV, pag. 162 — 164.*

J'ai rapporté, dans un autre Mémoire, le paſſage de cet Écrivain, & la manière dont il explique la fable d'Azdahâk. Je crois devoir y revenir ici, & préſenter les rapports de l'hiſtorien Arménien avec les auteurs Perſes & avec Hérodote lui-même.

*Hiſt. Arm. p. 77.*

Moyſe de Chorène, parlant de Byraſp Azdahâk, d'après

les Perſes & les Chaldéens : Pourquoi voulez-vous, dit-il à Iſaac Bagratide, que je vous entretienne *de primo ejus benefacto malefico.* Je me ſers de la traduction des Whiſton.

*Bevaraſp Aſdahak*, chez les Orientaux, eſt repréſenté, dans ſa jeuneſſe, comme un Prince brave, juſte : il n'écoute les mauvais Génies que parce que ceux-ci lui donnent d'abord de bons préceptes de conduite ; de-là ces Eſprits ſéducteurs prennent occaſion de lui dire qu'ils lui enſeigneront quelque choſe de bien plus important. Malgré cela, Zohak leur réſiſte, lorſqu'ils lui conſeillent d'ôter la vie à ſon père, pour régner; mais il ſe laiſſe enſuite aller à leurs ſuggeſtions.

*Dæmoniiſque ei miniſtrantibus*, ajoute Moyſe de Chorène. Dans les livres Perſes, dès que Zohâk a obéi aux Dews, en cauſant la mort de ſon père, ceux-ci ſont à ſes ordres, préparent ſes repas.

*Utque errorem & falſitatem fruſtrari non potuerit ; ac ſuper humerorum oſculatione, undè Draconum ortus fuit, ac deindè flagitii frequentiâ homines per ventris uſum perdidit. . . . . . . in fabulis narrant puerum Satanæ miniſtrum ei fuiſſe, ejuſque voluntati obſecundaſſe ; utque, etiam ſubindè, quaſi præmium ab eo poſtulans, humeros ejus oſcularetur.* Id. p. 80.

Dans les livres Perſes, les Dews promettent à Zohâk des mets tels qu'il n'en a jamais mangé. La promeſſe exécutée, ce Prince leur demande quelle récompenſe ils exigent. Les mauvais Génies le prient de leur permettre de lui baiſer les deux épaules. La choſe faite, il ſort des épaules de Zohâk deux couleuvres. Le chef des Dews, ſous la figure d'un Médecin, lui dit qu'en les nourriſſant de cervelles d'hommes, il vivra : Zohâk le croit ; on vide les priſons ; on decime même les innocens ; les peuples ſe révoltent.

*Utque Hrhodanes quidam poſteà catenis cum æneis conſtrinxerit, atque in montem qui vocatur Dembavendus abduxerit.* Page 77.

Féridoun, après avoir vaincu Zohâk Bevaraſp, le reſſerre, le renferme dans le mont Damavand en Medie.

*Hrhodanem verò inter viam dormientem Byraſpes in collem traxerit.*

Les écrivains Perſans ne font pas mention de cette ſurpriſe.

*Hrhodaneſque ſomno excitus, in cavernam montis eum duxerit, contraque eum vinctum ſtatuam poſuerit, cujus terrore perculſus, catenis domitus, evadere non potuerit, quò terras perditum iret.*

Chez les Perſes, Féridoun étant dans les montagnes de Damavand, où il avoit reſſerré Zohâk, le prend, & le fait ſuſpendre dans un puits, lié avec des chaînes de fer par le milieu du coprs : il met enſuite à l'entrée un taliſman, pour l'empêcher d'en ſortir.

Je crois qu'à préſent perſonne ne doutera que le Byraſp Azdahâk de Moyſe de Chorène ne ſoit le Bevaraſp Azdahâk des Perſes. Les noms de ces deux perſonnages, les faits qui les regardent, ſont abſolument les mêmes. Nous allons voir l'hiſtorien Arménien donner à ces faits un ſens moral qu'il croit caché ſous des emblèmes, que les Perſes eux-mêmes, à ce qu'il prétend, n'entendent pas : & ce ſens moral nous conduira au gouvernement du Dehâk des Perſes, du Deïokès d'Hérodote.

*Id. p. 78.*

Byraſp, ſelon Moyſe de Chorène, vivoit du temps de *Nebroth, maximi (Perſarum) progenitoris.* Sa ſageſſe, ſa prudence lui fit donner le commandement de ſa tribu, toujours ſous les ordres de Nebroth. Le caractère diſtinctif de ſon gouvernement étoit la communauté des biens, l'union des hommes vivans les uns avec les autres, comme frères. Il faiſoit d'abord tout en public, pour gagner la confiance: voilà ce que l'Auteur appelle, *primum ejus benefactum maleficum.*

*Id. p. 79.*

Il eſt aiſé de reconnoître à ces traits Zohâk Bevaraſp, vivant du temps de Nebroth (*Nimrad, Djemſchid,* tige des rois de Perſe) & appelé le Centaure, à cauſe du mot *Aſp, Cheval,* qui termine ſon nom, & *Prydeai,* c'eſt-à-dire, *Chef de dix mille provinces.* Le gouvernement de ce Prince commence par la juſtice : celui de Djemſchid, corrompu par la proſpérité, avoit banni cette vertu de la Perſe. Zohâk

*Mém. cité, p. 164. ci-dev. p. 446, 449, 457.*

remet l'ordre dans un État où l'anarchie avoit fait naître mille petits tyrans : il réunit tout ſous un ſeul Chef ; il rétablit la bonne-foi chaſſée par l'autonomie, & par-là l'union entre ſes nouveaux ſujets. Ses actions faites aux yeux des peuples lui attirent la confiance.

Ci-d. p. 452, 453.

Byraſp, continue Moyſe de Chorène, très-habile dans l'Aſtrologie, veut ſavoir à fond les principes du mal & des enchantemens. Pour les apprendre en ſecret, il feint des douleurs de ventre, dont la guériſon dépend de certains mots, de certains noms, que le peuple n'auroit pu entendre ſans danger. Ceux qui lui enſeignent la Magie, peuvent donc, ſans donner de ſoupçons, lui parler dans l'oreille. Voilà les Miniſtres du Diable qui le ſervent, lui baiſent les épaules. Il en ſort des dragons qui dévorent les peuples : peut-être Byraſp lui-même eſt-il changé en dragon. Tout cela, chez Moyſe de Chorène, ſignifie que Byraſp, immolant aux Démons une multitude d'hommes, ſes ſujets indignés le chaſſent. Il ſe réfugie dans le mont Damavand ; ſes gens l'abandonnent ; ceux qui le pourſuivent, ſe relâchent ; il raſſemble ſon monde, ſurprend ſes ennemis, & eſt à la fin vaincu près de cette montagne, mis à mort, & jeté dans une foſſe de ſoufre.

Lib. cit. p. 79.

Id. p. 80.

Cette explication eſt aſſez vraiſemblable. Les Conquérans qui veulent établir leur autorité par la crainte, ſacrifient ſouvent à leur ſûreté ceux qu'ils devroient gagner par les bienfaits. L'inquiétude les fait recourir aux moyens ſurnaturels : le deſir de ſavoir l'avenir leur fait ajouter foi aux preſtiges, conſulter les Devins. L'Hiſtoire nous préſente mille exemples d'une pareille foibleſſe ( l'apanage des Grands ), dont les ſuites ont été auſſi funeſtes aux peuples qu'aux Princes même qui s'y ſont laiſſés aller.

Que cette explication ſoit vraie ou fauſſe, il en réſulte toujours que Moyſe de Chorène a pris les couleuvres de Byraſp Azdahak pour un emblème.

Ouvrons Hérodote ; nous trouverons, avec le même nom, le ſens naturel que cet emblème a dû préſenter à un Écrivain

étranger, & qu'il s'eſt contenté de conſigner dans ſon Hiſtoire, ſans parler de l'emblème même.

Deïokès, comme Azdahâk, obtient par habileté, par ſon mérite perſonnel, le commandement des Mèdes. Pour ne pas trop révolter l'eſprit de liberté, introduit par l'autonomie, ce particulier, devenu Roi, a dû d'abord rendre ſes nouveaux ſujets témoins & en quelque façon juges de toutes ſes actions. Lorſque ſon autorité eſt affermie, il ne ſe communique plus. Les eſpions lui rapportent ce qui ſe paſſe dans ſon empire. Καὶ, dit Hérodote, *οἱ κατάσκοποί τε καὶ κατήκοοι ἦσαν ἀνὰ πᾶσαν τὴν χώρην τῆς ἦρχε.* Il ne voit que par ſes Miniſtres, ne rend ſes Arrêts que par leur bouche : voilà les couleuvres de Dehâk, ceux qui apprennent à Byraſp Azdahâk des ſecrets que ce Prince croit néceſſaires à ſa ſûreté, qui lui diſent à l'oreille des paroles que le peuple ne pourroit entendre ſans danger.

*Lib. 1, p. 48.*

On objectera peut-être que, dans Hérodote, Deïokès eſt Mède, commande aux Mèdes, & à une époque fort éloignée de celle de Dehâk, conquérant Arabe.

Je réponds que Dehâk étoit maître de la Médie, qu'il y eſt mort ; que Féridoun ſon ſucceſſeur, fixe le ſiége de ſon empire dans la Médie. D'ailleurs, les réflexions ſuivantes feront voir que l'hiſtorien Grec a pu ſe tromper dans une partie de ce qu'il dit des Mèdes.

1.° L'autonomie des Mèdes, telle qu'Hérodote la repréſente, n'eſt pas dans la Nature. Après la deſtruction de l'empire Aſſyrien, l'auteur de la révolution devoit avoir un parti conſidérable chez les Mèdes : le commandement lui appartenoit de droit. Nous voyons, ſous Ninus, les Mèdes avoir des Rois. Comment croire que, dans la ſuite, cette Nation, aſſez puiſſante pour cauſer la ruine de Ninive, n'étoit compoſée que de tribus diviſées, ſemblables aux hordes des Tartares? Celui qui ſait réunir des peuplades de cette nature, en former un corps capable de quelque grande expédition, en devient pour l'ordinaire le Roi. C'eſt par-là qu'Attila, Genghiskhan, Tamerlan, ſe ſont formé des Empires ſi conſidérables.

*Diod. Sic. l. II, p. 91.*

Je

Je ne parlerai pas des contradictions que l'on trouve entre le récit d'Hérodote & celui de Ctésias, de Diodore de Sicile, sur les temps, les noms des Rois, les villes, &c. Je conclus de-là qu'Hérodote a pu confondre des faits qu'on lui aura rapportés d'une maniere fort succincte, & sur lesquels il y avoit peut-être, comme sur Cyrus, plusieurs leçons.

*Lib. I, p. 46.*

Cet Écrivain veut donner la liste des Rois qui ont succédé à l'empire Assyrien ; il s'adresse aux Perses : on lui dit que le premier, le plus ancien Monarque de l'Orient a régné plusieurs siècles. Voilà les Assyriens, dit Hérodote. A ce Prince succèdent Dehâk, Féridoun : voilà les premiers rois Mèdes. Dehâk sera Deïokès ; Féridoun, Fraorte. De cette manière, il fait deux Rois de deux familles ; & chez lui, ces deux Rois sont suivis de Cyaxare, qui est, chez les Orientaux, le nom général de la dynastie des Kéaniens. En conséquence, Hérodote met sur le compte de son premier roi Mède, ce que les Perses disent de Zohak ; sur celui du second, ce qu'ils disent de Féridoun & de ses enfans. Fraorte fait des conquêtes, assiége Ninive, est tué devant cette ville ; sa mort est ensuite vengée par Cyaxare. Voilà Irets, fils de Féridoun, qui résidoit en Médie, tué par Salem, roi de Ninive, & dont la mort est vengée par Ké Minotcher.

*Ci-d. p. 354, 453, 454.*

Cependant Hérodote garde l'ordre de la succession, en faisant Deïokès fils d'un premier Fraorte ou Féridoun : & comme les Orientaux donnent cinq cents ans au règne de ce Prince, c'est peut-être une des raisons pour lesquelles Hérodote donne cinq cents vingt ans à la Monarchie qui a précédé celle des Mèdes. Au reste, on sait que les Critiques anciens & modernes reprochent aux Historiens d'avoir réuni sur tel Roi célèbre, par exemple, sur Ninus, Sémiramis, bien des traits qui regardent d'autres Rois. En avouant de bonne foi les obligations que l'on a aux Anciens, il ne faut pas renoncer aux nouvelles lumières qui peuvent servir à les expliquer, ou du moins à dévoiler l'Antiquité.

*Ci-d. p. 365.*

On peut reprocher aux Orientaux, dans le point d'histoire dont il s'agit, le défaut que j'ai remarqué dans Hérodote.

S'ils diſtinguent dix Rois, de Minotcher à Ardeſchir-deraz-daſt, ils ne comptent, dans le même intervalle de temps, que trois héros qui ſe ſuccèdent de père en fils, ſavoir, Sam, ſous Minotcher, Zal, & Rouſtoum qui périt ſous le règne d'Ardeſchir. L'identité de nom aura fait un ſeul homme d'une famille entière. Les Orientaux ne font de même mention que de trois rois du Touran, depuis Minotcher juſqu'à Guſtaſp, ſavoir, Peſching, Afraſiab ſon fils, & Ardjaſp, fils ou petits-fils d'Afraſiab. Les Mémoires ou la tradition des Scythes, n'étoient ſans doute pas plus exacts, lorſqu'ils faiſoient Arpaxaïn, qui répond au (Ar) Peſching des Orientaux, fils immédiat de Targitaüs.

Reſtent les rois Mèdes de Ctéſias. J'ai fait voir au commencement de ce Mémoire, que ce ſont ou les rois Perſes Kéaniens, y compris Minotcher & ſes ſucceſſeurs, ou leurs généraux pour la Médie & les provinces voiſines. Les traits que j'ai rapprochés, le nombre des Rois, l'identité de pays, prouvent, je crois, l'identité des perſonnages. Le mot *Arte,* qui domine dans la liſte de Ctéſias, ſignifie *Grand,* & n'eſt qu'un ſurnom, *lakab,* diſent les Perſans qui en donnent de tels à tous leurs Rois : les Perſes, ſelon Hérodote, s'appeloient autrefois Ἀρταῖοι. Il en eſt de même des mots *Xerxès (Roi), Artaxerxès (grand Roi), Schahan Schah (Roi des Rois), Scheheriar (le Secours des villes* ou *le Maître des villes.)*

*Ci-d. p. 452, &c.*

*Lib. VII, p. 463. Ci-d. p. 466, note (u).*

Au reſte, le catalogue des rois Mèdes de Ctéſias, mis à la ſuite de celui des rois d'Aſſyrie, la liſte des rois Perſes chez les Grecs & dans Daniel, des rois de Cappadoce & d'Arménie, dont le nombre diffère peu de celui des rois de l'Iran *(b),* la généalogie de Xerxès, dans Hérodote, & les perſonnages, Rois & Sacrificateurs, que nous donne l'Hiſtoire du peuple de Dieu, depuis Johram

*(b)* La généalogie de Jéſus-Chriſt *(Matth. I, 1)* préſente quatorze perſonnages, de Jéchonias à Jéſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, pendant ſix cents ans; ce qui, comme chez les Perſes, juſqu'au temps d'Alexandre, trois cents trente ans avant l'ère Chrétienne, ne peut donner que ſix perſonnages.

# CANON CHRONOLOGIQUE des Rois MÈDES & PERSES, comparés avec les Rois KÉANIENS.



| TEXTE HÉBREU. | ÉCRIVAINS ORIENTAUX. | ÉCRIVAINS ORIENTAUX. | AUTEURS GRECS & LATINS. | ÉCRIVAINS ORIENTAUX. | AUTEURS GRECS & LATINS. | AUTEURS GRECS & LATINS. | HÉRODOTE. | | DIODORE DE SICILE. | MOYSE DE CHORÈNE. | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *PATRIARCHES.* | *ROIS DE PERSE OU DE L'IRAN.* | *ROIS DU NORD.* | | *ROIS D'OCCIDENT.* | | Suite des *ROIS D'ASSYRIE.* | | | | Suite des *ROIS D'ASSYRIE.* | *ROIS D'ARMÉNIE.* |
| *Nés av. J.C.* 1756. Lévi. | Zohac ou Azdahak, *nom de Dynastie.* | Zohac........ | .................... | .................... | .................... | *Ont régné avant J.C.* 1756. Sethos............ | Déjocès, *nom de Dynastie.* | | | Azatagos. | Ambak. |
| | &c. | | | | | &c. | | | | &c. | |
| 1451. Nahasson. | Féridoun ou Treteno, *nom de Dynastie.* | Treteno........ | .................... | Treteno........ | .................... | 1461. Belataran....... | Fraorte, *nom de Dynastie.* | | | Vestaskar. | Endsak. |
| | | Tour Khoda ou *Khodovand.* | Targitaüs, père & premier Roi des Scythes, environ mille ans avant l'expédition de Darius. | Salem. | | 1431. Lamprides. | | | | | |
| | Irets. | | | | | | | | | | |
| Suite des *ROIS DE JUDA.* | | &c. | | | | &c. | | | | &c. | |
| *Ont régné avant J.C.* 894. Johram............ ans 8 | &c. | Tour. | Agathyrse. | | | | | | | | |
| | | &c. | | | Salman, mari de la sœur de Sardanapale. | 891. Sardanapale. | | | | Sardanapales. | Skajordi. |
| 885. Ochosias.......... 1 | .................... | .................... | .................... | .................... | Rois de Syrie puissans contre Israel & Juda. | | | | | | |
| 884. Athalie........ 6 | | | | | | | | | | | |
| | *ROIS IRANIANS.* | *ROIS TOURANIANS.* | | | Ruine de Ninive par les Medes. | *ROIS MÈDES.* | | *Généalogie de Xerxès.* | | *ROIS MÈDES.* | |
| 878. Joas.............. 40 | Arwakhsch. | | | | | ans 876. Arbace......... 28 | | | | Varbaces. | Paræus. |
| | Minotcher ou *Manoufscher*.......... 20 ans. *Sam*, Général. | Roi du Touran, descendant de Tour, mis à mort par Minotcher. | .................... | Roi d'Occident, descendant de Salem, mis à mort par Minotcher. | | 848. Mandauce..... 50 | | Achéménès, descendant de Persès. | | Mandauces. | Rhasiæus. |
| 838. Amasias........... 29 | | | | | | | | | | | |
| 809. Azarias........... 52 | | | | | | | | | | | |
| | Noder.......... 7 | Peschingue, Roi du Touran. | Arpaxaïn. | | Puissance des Rois d'Assyrie sous Phul. La Syrie conquise par les Rois d'Assyrie. | 798. Sosarme....... 30 | | | | Sosarmus. | Pharnuas. |
| .................... | | .................... | .................... | .................... | .................... | | | | | | |
| | Afrasiab....... 12 | Afrasiab, Roi du Touran, maître de l'Iran pendant douze ans. | | | | | | | | | |
| 757. Joathan............ 16 | | | | | | 768. Artias ou *Artikas.* 50 | | | | Artucas. | Pazæzus. |
| 741. Achas.............. 16 | | | | | | | | | | | |
| 727. Ézéchias.......... 29 | .................... | .................... | .................... | .................... | Royaume de Babylone. Nabonassar. Les Israëlites transportés en Assyrie & en Medie par Salmanazar. | 718. Arbiane........ 22 | | | | Cardicæas. | Cornacus. |
| | Zou ou Roudozag, fils de Tehmasp..... 5 | | | | | | | | | | |
| 698. Manassé............ 55 | .................... *Keschad, Zal*, Généraux. Guerschasp, nev. de Zou 9 | .................... Afrasiab toujours redoutable à l'Iran. | .................... Les Cadusiens se revoltent contre les Medes, à l'instigation de *Parsondas*, General Mede; font des courses sur les pays soumis aux Medes, dans la Babylonie, &c. | .................... | *747 ans avant J.C.* Sennacherib en Judée; défait, tué. | 696. Artée ou *Arsée*... 40 .......... *Parsondas*, Général. | | | | Déjocès. | Phavus. |
| | DYNASTIE DES *ROIS KÉANIENS.* (*Ké Khschré*). | .................... | .................... | Darab, Roi d'Occident, nommé *Roi des Rois.* | | 656. Artyne.......... 22 | CYAXARE, *nom de Dynastie.* | Cambyse. | | Artunès. | Haïcacius II.e |
| 643. Amon............... 2 | Ké Kobad........ ans 15 *Zalzer*, Général. | Afrasiab fait la guerre à l'Ouest de la mer Caspienne. | | | | | | | | | |
| 641. Josias.............. 31 | .................... | Mehrab, Roi Touranian de Kaboul. Raudaba, sa fille. | Marmare, Roi des Saces. Zarina, sa femme. | | | | | | | | |
| 610. { Joachas.......... 3 mois / Joachim........... 11 | Ké Kaous........ 150 Ké Peschin, son frère. | Réduction du Mazendran | Les Parthes se livrent aux Saces. Guerre entre les Medes & les Saces. Les Parthes rentrent dans le devoir..... | Conquêtes des Iranians sur Azadmeher, près de la mer Caspienne, sur Kobad, Roi .......... du pays où est Baghdad; sur Saklab, Roi de Syrie. | Nabuchodonosor; ses conquêtes sous le règne de son .......... père, en Syrie, en Égypte. Ninive prise par les Mèdes & par .......... les Babyloniens. | .................... 634. Astibar ou *Astibarnas.* 40 *Stryalie*, Général .......... Roitaia, fille d'Astibar. | | Cyrus. | | Cyaxares. | Ervandus I.er |
| 599. Joachin ou Jéchonias. 3 mois | *Roustoum, Rahamgodez, Faramourz*, Généraux. | Irruption des Touranians dans l'Iran. Prassia, Roi du Touran. Schaidah, General, son fils | Irruption des Scythes en Médie. Prototia, Roi des Scythes. | Darab, Roi des Rois de l'Occident. | Guerres des Medes contre les Lydiens. | | | | | | – |
| Sédécias.......... 11 | .................... | .................... | .................... | Nabuchadnesar. | Captivité de Juda par Nabuchodo- .......... nosor, aide des Medes. Éclipse de Soleil. | .................... | | | | | |
| 589. Godolias. | Pluie d'eau noire... | .................... | .................... | .................... | | | | | | | |
| | | | Madya, Roi & Général, son fils. | | | | | | | | |
| | Faramourz, fils de Kaous. ... | .................... | .................... | .................... | .................... | 594. Astyages ou *Aspandas.* 35 | Astyages. | Thespeus. | *ROIS DE CAPPADOCE.* | Astyages ou *Azdahac.* | Tigranes I.er |
| | Arvandasp. | | | | | .......... Parmyses, fils d'Astyages, *selon Ctesias.* | | | | | |
| Salathiel. | Siaouesch. ... | Siaouesch, dans le Touran, épouse la fille du Roi. | Cambyse épouse en Médie la fille du Roi. | .................... | .................... | .......... Cambyse, Roi de Perse. Cyaxare. (*dans Xénophon*). | | Ariaramne. | Pharnace. Astossa, sa femme, sœur de Cambyse, père de Cyrus. | | |
| | KéKhosro, Lohrasp 60 | Le Touran vaincu, Afrasiab mis à mort. | | | Les Assyriens vaincus. | Darius Médus. | | | | | |
| GRANDS | KéLohrasp, Gustasp. 20 | .................... | .................... | Tribut imposé aux Grecs. | Guerre contre les Bactriens, qui se | | | | Pédaganus. | | |

643. AMON. 2

641. JOSIAS. 31

610. { JOACHAS. 3 mois / JOACHIM. 11

599. JOACHIN ou JÉCHONIAS. 3 mois

SÉDÉCIAS. 11

589. GODOLIAS.

SALATHIEL.

ZOROBABEL.

GRANDS SACRIFICATEURS.

537. JOSUÉ.

483. JOACHIM.

453. ÉLIASIB.

413. JOÏADAH.

373. JOHANAN.

341. JADDUS. ans. 20

Dans DANIEL.

*Rois de Perse, depuis CYRUS ou GUSTASP.*

I.er

II.e

III.e

IV.e

---

ROIS KEANIENS.
*(Ké Khschré).*

KÉ KOBAD. 15
*Zalger*, General.

KÉ KAOUS. 150
KÉ PESCHIN, son frère.
*Roustoum, Rahamgoderz, Faramourz*, Generaux.

Pluie d'eau noire.

FARAMOURZ, fils de Kaous.

ARVANDASP.

SIAOUESCH.

KÉKHOSRO, LOHRASP 60

KÉ LOHRASP, GUSTASP. 20
La Cour à Balkh.

KÉ GUSTASP, BAHMAN 120
KATAIOUN, fille d'un roi Grec, femme de Gustasp.
ZOROASTRE, Prophete.
ZÉRIR, frere de Gustasp.

ESFENDIAR.
PASCHOUTAN, ARTAVAN, ARTA, fils de Gustasp.

*(Kschethré).*
OROUERTOBR
*(OSTANE,)* Prophete.

BAHAMAN ou *Ardeschir deraz dast*. 32
La Cour à Istakhar.
*Segad*, Général.
PASCHOUTAN.
SASAN, fils d'Ardeschir, desherité à la persuasion d'Homaï, quitte le monde, disparoit.

HOMAÏ TCHEREHAZAD, 32 ou 30
DARAB.

DARAB. 12

DARAB AL ASGHER, 4 c'est à dire, le petit, assassiné par deux de ses Officiers.
ROSCHENGUE, sa fille.

ESKANDER.

---

Afrasiab fait la guerre à l'Ouest de la mer Caspienne.

MEHRAB, Roi Touranian de Kaboul.
RAUDABA, sa fille.

Réduction du Mazendran.

Irruption des Touranians dans l'Iran.

PRASSIA, Roi du Touran.
SCHAIDAH, General, son fils

Siaouesch, dans le Touran, épouse la fille du Roi.

Le Touran vaincu, Afrasiab mis à mort.

ARDJASP, Roi du Touran.

Conquêtes sur le Touran. Ardjasp, Roi du Touran, & *Ardjasp pese*, General tué.

Conquêtes d'Esfendiar au nord ouest de la mer Caspienne, dans l'Inde.

Le Touran donné par Esfendiar à un des descendans d'Aguerireis, frere d'Afrasiab.

Darab se distingue dans les combats.

---

MARMARE, Roi des Saces.
ZARINA, sa femme.
Les Parthes se livrent aux Saces. Guerre entre les Medes & les Saces. Les Parthes rentrent dans le devoir.
Irruption des Scythes en Medie.

PROTOTIA, Roi des Scythes.

MADYA, Roi & General, son fils.

Cambyse épouse en Médie la fille du Roi.

Expédition de Cyrus contre les Scythes.
*Spargapyse*, Général, tué.

Expédition de Darius contre les Scythes occidentaux.

INDA THYRSE, Roi.
Conquête de l'Inde.

---

Rois.

Conquêtes des Iranians sur Azadmeher, près de la mer Caspienne; sur Kobad, Roi du pays où est Baghdad; sur Saklab, Roi de Syrie.

DARAB, Roi des Rois de l'Occident.

NABUCHADNESAR.

Tribut imposé aux Grecs. Nabuchadnesar chassé de Babylone. Liberté rendue aux captifs d'Israel. Roi Grec allié de Gustasp. Zerir envoyé contre lui par Lohrasp.
*DANIEL.*

Conquêtes dans l'Ouest, l'Aderbedjan, &c.

Conquêtes dans l'Ouest. Gouverneur de Babylone deplacé; les Juifs favorisés.

Conquêtes en Grèce & en Égypte;

Sur Philcous, Roi de Macedoine; tribut imposé à ce Prince.

Tribut refusé par les Grecs.

---

Nabuchodonosor; ses conquêtes sous le regne de son pere, en Syrie, en Égypte.

Ninive prise par les Medes & par les Babyloniens.

Guerres des Medes contre les Lydiens.

Captivité de Juda par Nabuchodonosor, aide des Medes.

Éclipse de Soleil.

Les Assyriens vaincus.

Guerre contre les Bactriens, qui se soumettent ensuite à Cyrus.

CRÉSUS vaincu.

Babylone prise.
*DANIEL.*
Fin de la captivité.
Darius Medus, âgé de soixante-deux ans, commande à Babylone.

L'Égypte soumise; guerre contre la Grèce.

Expéditions contre l'Assyrie, la Grece.

Expéditions contre l'Égypte, la Grèce.

*Idem.*
*ESDRAS,*
*NÉHÉMIAS*, envoyés à Jerusalem.

Guerres, comme ci-devant.

*Idem.*

*Idem.*

Mort de Philippe, Roi de Macedoine.

ALEXANDRE.

---

634. ASTIBAR ou *Astibarnas*. 40
*Stryalie*, Général
ROITAIA, fille d'Astibar.

594. ASTYAGES ou *Aspandas*. 35
PARMYSES, fils d'Astyages, *selon Ctésias.*

CAMBYSE, Roi de Perse.
CYAXARE. *(dans Xénophon).*

DARIUS MÉDUS.

ROIS PERSES.

559. CYRUS. ans. 30
CASSANDANE, sa femme, fille du Roi de Cappadoce.
HYSTASPE, Gouverneur de la Perside.
*ZOROASTRE*, Prophète.

529. CAMBYSE. 8
SMERDIS.

521. DARIUS. 36
ARTABAN & ARTAPHERNE, ses freres.

485. XERXÈS. 21
*OSTANE*, Prophète.
*Artaban*, Général.

464. ARTAXERXÈS-LONGUE-MAIN. 41
La Cour à Suze.
*Mégabyse*, Général.
HYSTASPE, frère du Roi, commande dans la Bactriane.
ACHÉMÉNIDES, son oncle.
AMESTRIS, sa mère.

424. { XERXÈS. 2 mois
SOGDIEN ou *Secundien*. 7
423. OCHUS ou *Darius Nothus*. 19 ans
ARSITE, son frère, se révolte; pris, tué à la persuation de Parisatis, fille d'Artaxerxès & femme d'Ochus. *Pisuthn, Amorg*, Seigneurs Perses.

405. ARSACE ou *Artaxerxès Mnémon*. 46
OSTANE & CYRUS, ses frères. DARIUS, ARIASPE & OCHUS ses fils.

358. OCHUS, ARSANE. 21

338. ARSE. 2

335. DARIUS KODOMAN, 4 c'est-à dire, le dernier; assassiné par deux de ses Officiers.
ROXANE, sa fille.

330. ALEXANDRE.

---

CYAXARE, *nom de Dynastie.*

ASTYAGES.

---

CYRUS.

THESPEUS.

ARIARAMNE

ARSAME.

HYSTASPE.

DARIUS.

XERXÈS.

---

ROIS DE CAPPADOCE.

PHARNACE.
ASTOSSA, sa femme, sœur de Cambyse, père de Cyrus.

PÉDAGANUS.

SMERDIS.

ARTEMNAS.

ANAPHAS I.er

ANAPHAS II.e

DATAMA.

ARIARAMNE.

ARIARATHE.

ARIARATHE.

---

CYAXARES.

ASTYAGES ou *Azdahac.*

---

ERVANDUS I.er

TIGRANES I.er

BABIUS.

ARAVANUS.

NERSES.

ZARÈS.

ARMODDUS.

BAGAMUS.

VAHAMUS.

VAHÈS.

ALEXANDRE.

jusqu'à Alexandre ; le tout placé parallèlement aux princes Kéaniens, présente d'un coup-d'œil les idées développées dans ce Mémoire, & peut servir à affoiblir les difficultés que j'ai tâché de résoudre.

La somme des règnes, de Minotcher à Ké Khosro, est de trois cents dix-huit ans ; d'Arbace à Cyrus, les règnes donnent trois cents dix-sept ans. Les Orientaux comptent, de Ké Khrosro à Eskander (Lohrasp omis) deux cents soixante-huit ans ; & les Grecs, d'Hystaspe ou Cyrus à Alexandre, deux cents vingt-neuf ans. On voit que les différences sont peu considérables. J'ai passé le règne de Lohrasp, parce qu'il fait partie de celui de Ké Khosro & de celui de Gustasp.

Je conviens qu'il peut toujours rester des doutes sur cette portion de l'histoire Orientale ; mais dans des temps aussi éloignés, celle de toutes les Nations est à peu-près sujette au même inconvénient.

Il me semble que c'est avoir fait un pas assez considérable, que d'avoir montré, non pas simplement en général, mais par des rapports particuliers & frappans, qu'il étoit possible de retrouver les rois Mèdes & Perses dans les historiens de l'Orient (c'est la dynastie des Kéaniens, remontant jusqu'à Minotcher), & de faire servir ces Écrivains, traités jusqu'ici de fabuleux, à expliquer Hérodote & Ctésias. Que nos neveux, par les découvertes qu'ils feront dans les Antiquités de l'Orient, confirment ou détruisent cette identité ; au moins les rapports que j'ai présentés, seront pour eux un motif d'approfondir ces Antiquités : & je ne crains pas d'avancer que, lorsqu'on puisera dans les sources, que l'on dépouillera les monumens de tous les peuples *(c)*,

*(c)* Voici un trait qui est propre à faire voir comment, à l'aide des monumens des Nations, échappés aux temps, il est possible de rétablir l'histoire ancienne. On convient que les Grecs ont reçu Bacchus & Hercule des Orientaux. J'ai proposé, dans le Mémoire précédent (*p. 467, note*), des vues sur le premier de ces héros, ainsi que sur Persée. Les Savans placent Hercule quelques années après Persée, selon M. Fréret (*Mém. de l'Ac. des Bell. Lettr. t. V, p. 312*), treize cents quatre-vingt-trois ans avant Jésus-Christ. D'un autre côté, selon les Scythes (*ci-dess. p.* [illegible]),

il en résultera toujours pour l'histoire un nouveau degré de certitude.

---

Targitaüs, leur premier Roi, vivoit environ mille ans avant l'expédition de Darius contre la Scythie, c'est-à-dire, environ quinze cents ans avant l'ère Chrétienne : ils lui donnent pour père Jupiter, & pour mère la fille du Boristhène. On sait que les anciens héros, dont la naissance étoit pour l'ordinaire douteuse ou ignorée, passoient tous pour fils des Dieux. Aussi Hérodote, qui rapporte cette généalogie, ne l'approuve-t-il pas. Mais ce qui est dit de la mère de Targitaüs, prouve au moins qu'il étoit né dans le Nord. Ce Prince sera *Treteno* (Féridoun, né dans ces contrées, ou son fils *Tour Khoda*, père des Touranians (les Scythes). L'époque de Targitaüs répond exactement à celle de Treteno : mais, dans un pareil éloignement, soixante à quatre-vingts ans de plus ou de moins, ne doivent pas faire une difficulté. Les Grecs font Hercule père des Scythes ; & Treteno, chez les Orientaux, donne la Scythie à Tour son fils, de qui elle prend le nom de Touran. Hercule est donc ou Treteno, ou Tour son fils.

Les époques sont fixées ; comparons maintenant les évènemens.

Hercule, selon les Grecs du Pont (*Herodot. liv. IV, p. 257, 258*), conduisant les troupeaux de Gérion, arrive dans le pays appelé maintenant Scythie : il parcourt toute la contrée, cherchant les jumens de son char, qu'on lui avoit enlevées, pendant qu'il dormoit ; & rencontre, dans un antre, une fille dont le corps par le bas étoit terminé en serpent. Cette fille, Souveraine du pays, avoit fait enlever les jumens d'Hercule ; elle ne consent à les lui rendre, qu'à condition qu'il aura commerce avec elle : le héros accepte la proposition ; elle en a trois fils, dont le dernier, appelé Scytha, donne son nom à la Scythie. Le nom du premier, *Agathyrses*, diffère peu de celui de *Tour*, fils du *Treteno* des écrivains Orientaux.

Que nous disent ces Écrivains ? *Treteno*, élevé au milieu des troupeaux, triomphe de Zohâk, & s'empare de tous les pays soumis à ce Monarque. Ses troupes sont défaites, pendant qu'il dort ou se repose. Ce trait est rapporté par Moyse de Chorène (*ci-dev. p. 517*). Il rencontre dans le pays une Princesse descendante de Zohâk : peut-être est-ce Zohâk lui-même, renfermé dans le mont Damavand (*ci-dev. p. 518*). On sait que cette race est appelée race de serpent. La Princesse met pour condition à la paix son mariage avec Treteno (ou Zohâk lui fait épouser sa fille) : le Prince y consent, & par cette alliance, il devient maître légitime de cette contrée. Treteno a de la fille de Zohâk deux enfans. Le second a un fils ou petit-fils, *Peschingue*, dont le nom diffère peu de celui d'Arpaxaïn, deuxième fils de Targitaüs. En général, les Orientaux donnent à Treteno trois enfans, de deux femmes différentes. Je ne parlerai pas des deux serpens étranglés par Hercule, au berceau ; de *Cacus*, tué par ce héros : Zohâk & ses deux serpens ont pu fournir ces traits. Rappelons-nous seulement qu'il est question des mêmes contrées, de Princes à peu-près du même nom, d'évènemens passés à peu-près dans le même temps. Voilà comment l'Histoire est travestie en fables Mythologiques, en passant par des mains étrangères.

L'hiſtoire d'Alexandre & celle des princes Aſchkanides, d'un côté, priſe des Orientaux; de l'autre, celle du conquérant Macédonien, & le règne des Parthes chez les Grecs, feront la matière d'un nouveau Mémoire.

---

## *ADDITION à la note (e), pag 484.*

Dans le *Schah-namah*, Minotcher, à la fin de ſes jours, aſſemble les Grands de Perſe; & ayant appelé Noder, lui donne des inſtructions ſur les chagrins, les peines, les dangers, attachés à la Royauté. Ce Monarque lui recommande ſur-tout d'être fidèle à la *Loi de Dieu*, c'eſt-à-dire, à la religion de ſes pères, *qui lui conſervera la Couronne ſur la tête*, ſans ſe laiſſer aller aux Religions étrangères. Voici les Vers du *Schah-namah:*

> *Negar ta ſchabi ze Din Khodai;*
> *Keh Din Khodai averad pak rah.*
> *Konoun no ſchavad dar Djehan Daveri,*
> *Keh Mouſi beavad beh Peghambari:*
> *Pedidaad chioun be Khaver Zemin;*
> *Negar ta ſchavi bar o be kin:*

C'eſt-à-dire:

> Prenez garde de vous détourner de la Loi de Dieu;
> Car la Loi de Dieu apporte la voie pure.
> Maintenant il y a dans le Monde une nouvelle Adminiſtration (Religieuſe),
> Qui s'introduit par le prophète de Moyſe:
> Elle paroît maintenant dans la terre de l'Occident,
> Prenez garde de vous tourner vers elle par vengeance, contre le Touran.

Ce paſſage du *Schah-namah*, ſi l'on peut y faire quelque fonds, prouve que, ſur la fin du règne de Minotcher, la religion des Juifs étoit connue en Médie, en Aſſyrie; qu'elle y faiſoit même du progrès. Ces progrès auront irrité les Monarques de ces contrées: & en effet c'eſt ſous Noder, Afraſiab, & Zou *(ci-devant, p. 485)*, que les Aſſyriens font la conquête de la Syrie, & que les Iſraélites ſont tranſportés en Aſſyrie & en Médie par Salmanazar.

# *MÉMOIRE SUR LA GUERRE,*
## *Considérée comme Science.*

Par M. JOLY DE MAIZEROY.

## *PREMIÈRE PARTIE.*

14 Juillet 1775.

L'AMBITION la plus naturelle à l'homme, & j'ose dire la plus noble, est d'étendre ses idées en multipliant ses connoissances. Cette espèce d'inquiétude lui fait porter en même temps ses vues sur le passé & l'avenir ; mais apercevant entre lui & le futur un voile impénétrable, il regarde aussitôt en arrière où son œil peut s'étendre dans le lointain. Toutes ses affections refluent, pour ainsi dire, vers l'origine des choses, d'où il descend en considérant leurs progrès de siècle en siècle, & les suivant dans leur décadence. Cependant si cette ardeur à percer dans la nuit des temps, si ce desir insatiable de connoître, n'avoit d'autre objet que de satisfaire une vaine curiosité, nulle occupation ne seroit peut-être plus frivole : mais non-seulement l'étude assidue de l'antiquité, en faisant passer sous nos yeux le tableau des révolutions humaines, produit des réflexions utiles pour les mœurs ; elle est encore une source où nous puisons ce qu'il importe le plus de connoître dans chaque état : nous en retirons des préceptes sûrs pour les Sciences & les Arts, & nous y trouvons des modèles dans tous les genres, qui servent à nous perfectionner.

Si l'on recherche avec empressement l'Ordonnance, les Règles, le goût des Anciens dans les choses de pur agrément, quel intérêt ne doit-on pas prendre à tout ce qui concerne la Guerre ; puisque c'est une Science qui embrasse presque toutes les autres, qui en est le bouclier, comme la sauvegarde des États, & que nous avons des preuves que les Anciens l'ont possédée dans son plus haut degré de perfection?

Je ſais que le Philoſophe regarde la Guerre ſous un point de vue bien différent : il ne conſidère que la déſolation, les meurtres, les ravages qu'elle produit, les larmes qu'elle fait répandre. Il déteſte la fureur des hommes appliqués à s'entre-détruire ; les plaint d'en avoir fait un Art qu'ils s'efforcent chaque jour de perfectionner ; & ne voit qu'avec horreur ces ſcènes ſanglantes, où le Vainqueur, abreuvé de ſang, aſſis ſur des monceaux de cadavres, chante ſa gloire & ſon triomphe. Mais ſi les paſſions inſéparables du cœur humain devoient enfanter la diſcorde, la diſcorde, à ſon tour, ne devoit-elle pas produire la Guerre ? Elle a dû naître du choc des intérêts de pluſieurs peuples voiſins, de l'ambition des uns, de la crainte des autres, du deſir que des peuplades errantes avoient de former des établiſſemens ſolides. La Guerre eſt donc un de ces maux inévitables, attachés à la condition humaine : c'eſt l'état d'une Nation qui ſort du repos pour attaquer ou ſe défendre. Si après avoir cherché toutes les voies poſſibles de pacification, elle ſe voit forcée de repouſſer la violence, de ſecourir un foible opprimé, de prévenir des entrepriſes injuſtes, elle ne fait rien alors qui ne ſoit dans l'ordre du droit des Gens & dans celui de la Nature même. L'objet de la priſe d'armes étant la victoire, afin d'y parvenir, on aſſemble des troupes ; on forme des projets, & l'on prend des moyens pour les exécuter. Ces moyens ſe déduiſent de la comparaiſon des forces, des ſituations reſpectives, & d'une infinité de combinaiſons ſur des cauſes Phyſiques, Politiques & Morales. Ainſi faire la guerre, c'eſt réfléchir, combiner, prévoir, aſſortir différens moyens. En faut-il davantage pour convaincre que ce n'eſt point un Métier, comme on l'appelle vulgairement, mais une Science que les Grecs exprimoient par le terme Στρατηγία, *Stratégie* ; c'eſt-à-dire, la Science du Général, qui embraſſoit toutes les autres parties qui lui étoient ſubordonnées ; ſcience des plus importantes, puiſqu'elle aſſure aux peuples la poſſeſſion de leurs établiſſemens & le maintien de leur tranquillité ; ſublime, parce qu'elle exige un courage réglé par la prudence,

& qu'il faut joindre l'adresse à la force, pour assaillir ou repousser l'ennemi. Non-seulement elle demande les talens de l'esprit, mais encore les vertus de l'ame ; & ce qui est assez remarquable, c'est qu'elle les emprunte de cette même Philosophie qui la condamne : telles sont la fermeté, la constance, la résignation aux évènemens, l'égalité d'esprit, le sang-froid d'où naissent la multitude des ressources, le désintéressement, l'équité & l'amour de l'ordre.

D'après cet exposé, il est aisé de sentir que l'on ne peut plus demander si la Guerre doit être mise au nombre des Sciences. Cette question pouvoit être agitée lorsque l'aurore de nos connoissances ne répandoit encore qu'un foible jour, & que le cercle des idées, qui s'étendoit lentement, ne pouvoit les embrasser toutes : mais dans un siècle éclairé où les notions sont formées, où tout ayant passé à l'examen, est apprécié, où les erreurs sont dévoilées & les préjugés détruits, ce n'est plus un problème à résoudre ; c'est au contraire une vérité incontestable sur laquelle on ne peut élever aucun doute. Cet axiome une fois posé, il est évident que chaque Science étant fondée sur des principes & dirigée par des règles, il doit en être de même de celle des armes, que l'ignorance & un préjugé barbare ont cru dépendre entièrement de la valeur & du hasard.

Les maximes qui ont été recueillies sur la conduite des plus habiles maîtres, le tableau de leurs grandes actions, & plus encore celui de leurs fautes, nous prouvent que cette Science renferme une chaîne de principes qui se lient l'un à l'autre, depuis les élémens jusqu'aux parties les plus sublimes. Si nous n'avions pas ce qui nous reste, à cet égard, des Anciens, leur histoire seule serviroit à nous convaincre qu'il faut remonter jusqu'à eux, pour retrouver dans toute sa pureté la source de ces principes dont ils sont les créateurs, & que les Modernes n'ont suivis qu'en les altérant.

Les branches principales de cette vaste & profonde Science, sont la Tactique, la Stratopédie ou Castramétation, l'Architecture Militaire & Civile, la Ballistique & la Poliorcétique.

La

La Tactique comprend l'Art de lever, de former, de discipliner des Soldats, de les ranger & de les séparer en plusieurs divisions, pour les faire mouvoir de concert relativement aux lieux, aux circonstances, & à l'objet qu'on se propose.

La Castramétation est l'art de choisir, de disposer un Camp, d'y établir avec régularité & sureté les differens corps de troupes.

L'Architecture comprend la manière de fortifier les villes, les postes qui servent de point d'appui, les camps même, quand on veut les fermer, en corrigeant le vice de la situation, & tirant tout le parti possible des avantages qu'elle peut offrir. Elle est en même temps Militaire & Civile; parce que la construction des édifices destinés aux magasins, aux logemens des Troupes, celle des arsenaux, des digues, des écluses, des ponts, ne sont pas moins du ressort de l'Ingénieur que les différentes pièces de fortification qui composent une forteresse.

La Ballistique étoit, chez les Anciens, la Science de faire les machines de jet dans toutes leurs proportions, de les manœuvrer & de les mettre en jeu. Cette partie appartenoit aux Architectes qui étoient aussi Mécaniciens, ainsi que la construction des tours, des béliers, des tortues, & de tout ce qui composoit l'attirail des siéges. La Ballistique a été remplacée, chez les Modernes, par l'Artillerie qui embrasse non-seulement la fonte des pièces, la fabrique des affûts, l'Art de la Manœuvre, l'emplacement & la construction des batteries, la composition de la poudre, mais encore les armes de toute espèce & les machines dont elle doit s'aider; ce qui suppose nécessairement l'etude de la Géométrie, de la Mécanique & de la Physique.

La Poliorcétique enfin est l'art d'attaquer & de défendre les Places, en y employant tous les moyens connus, & tous ceux que le courage, ainsi que l'industrie, peuvent suggerer selon l'occasion.

Chacune de ces branches a ses principes élémentaires,

ſes méthodes & ſes maximes; mais comme elles ſe prêtent mutuellement des ſecours, & qu'elles doivent concourir enſemble au but de la Stratégie, ſi quelqu'une dans la pratique s'écarte des bons principes, & ſe conduit par de fauſſes maximes, le vice ſe communique bientôt aux autres: elles s'altèrent en proportion du degré d'affinité qu'elles ont avec celle qui eſt corrompue; l'harmonie ſe détruit, la juſteſſe des rapports ſe perd, & la force des reſſorts étant diminuée, ils n'agiſſent que foiblement, & n'ont plus la même influence ſur le mouvement général.

Les bornes dans leſquelles ce Mémoire doit être reſſerré, ne me permettent point d'examiner ſéparément chacune des parties de la Guerre, ni même de traiter tout ce qui auroit rapport à une ſeule. Je me contente d'en conſidérer l'enſemble, & de montrer par quelles voies la Science de la Guerre, proprement dite, fut portée autrefois au point de perfection le plus élevé.

Deux peuples célèbres, les Grecs & les Romains, ont brillé ſur la ſcène du Monde, & ſe ſont diſputé la gloire des armes. Les Grecs étoient déjà policés & puiſſans, lorſque Rome encore agreſte enlevoit aux Toſcans, aux Eques & Volſques, les champs voiſins du Tibre. Diviſés en pluſieurs États, jaloux de leur liberté, ils s'appliquèrent avec ſoin à tous les exercices propres à rendre le corps robuſte, & former des Guerriers. Ces uſages remontoient au-delà du ſiége de Troie; & l'on voit qu'à cette époque, leur ordonnance & leur diſcipline étoient très-ſupérieures à celles des autres Nations. Ils ne perdirent rien de cet avantage dans les ſiècles ſuivans: ils quittèrent la coutume de combattre ſur des chars, & s'attachèrent entièrement à ſe former au ſervice de l'Infanterie.

Les Grecs Ioniens, ſoumis aux rois de Perſe, s'étant ſoulevés, Darius, après les avoir réduits, voulut ſe venger des Athéniens qui les avoient ſecourus. Deux de ſes Généraux, Datis & Artapherne, ſe jetèrent dans l'Eubée avec deux cents mille hommes: ils prirent & brûlèrent la ville d'Érétrie; après

*Diod.*

quoi Datis passa dans l'Attique avec cent mille Fantassins & dix mille chevaux. Dix mille hommes de pied, dont mille Platéens, composoient toutes les forces d'Athènes. Elle attendoit un renfort de Lacédémone : cependant le danger pressoit ; il s'agissoit de combattre sans attendre le secours, ou de se renfermer dans la ville. Miltiade fit décider qu'on iroit au-devant des ennemis. L'extrême supériorité du nombre n'étonna point ce grand homme, & n'imprima aucune terreur à ses Troupes : elles étoient composées de l'élite des citoyens attachés à leur patrie, & qui préféroient une mort glorieuse à la honte de la servitude ; elles étoient d'ailleurs pleines de confiance dans leur discipline & dans leurs Chefs. Ceux-ci choisirent un terrein favorable où l'ennemi ne pouvoit s'étendre. Les Perses furent vaincus ; & cette fameuse journée commença la gloire de la Grèce : elle connut mieux que jamais l'avantage que donnent le courage, l'émulation & un certain ordre dirigé avec art, sur une armée nombreuse qui, manquant de ces principes, n'a plus rien de redoutable. Les Grecs vifs & spirituels avoient depuis long-temps fait ces réflexions qui les mettoient sur la voie des bons principes, selon lesquels on voit que leur Infanterie étoit déjà constituée ; mais leur génie, encouragé par ce succès brillant, prit son dernier essor, & perça bientôt dans les secrets de l'art les plus cachés. On calcula les différens degrés de force ; on compara les chocs & les résistances ; on apprécia le nombre sur l'ordre & la forme de l'arrangement, sur les causes Physiques & Morales ; & l'on parvint enfin à un terme de connoissances soumises à des règles certaines & invariables. C'est d'après ces combinaisons que se forma ce corps formidable, connu sous le nom de Phalange, dans lequel l'Infanterie pesamment armée, l'Infanterie légère & la Cavalerie étoient réunies dans la proportion la plus naturelle & la plus convenable à ces trois espèces d'armes.

L'application sérieuse que les Grecs donnèrent à la science de la Guerre, produisit cette excellente composition, où chaque espèce d'hommes tenoit la place qui lui convenoit

le plus, où toutes les divisions étoient compassées de telle sorte, qu'en doublant le nombre de l'unité on pouvoit monter au tout, & du tout descendre à l'unité en dédoublant *(a)*. Il résultoit de-là une justesse & une précision admirables dans tous les mouvemens, ce qui donnoit une merveilleuse facilité pour opérer les changemens de positions & les grandes manœuvres en présence de l'ennemi. De ce que je viens de dire, il s'étoit formé une théorie élémentaire regardée comme la base de la Science, dont le sanctuaire étoit fermé pour tous ceux qui vouloient suivre au hasard leur imagination & leurs caprices.

Cette théorie s'enseignoit dans des Écoles publiques séparément de toute pratique ; ce dont on verra les preuves à la suite de ce Mémoire. On y démontroit l'arrangement des hommes dans une troupe, celui de plusieurs troupes réunies, leurs divers mouvemens selon les différens cas, la disposition des ordres de bataille, la manière de camper, de se mettre en marche & de se former, l'art de porter le fort contre le foible, de prévoir les ruses & de les éviter. Les Maîtres ne poussèrent pas tous leurs lumières jusqu'à cette savante Dialectique qui forme & dirige le plan d'une Campagne, en conduisant les opérations relativement à la nature du pays & aux positions de l'ennemi : mais du moins ce qui étoit réduit en théorie, donnoit une base assurée sur laquelle on pouvoit se conduire ; & ces premières règles fournissoient au génie des moyens faciles d'exécuter de grandes choses, en s'élevant à des parties plus sublimes. Sans elle, les noms de Miltiade, de Xénophon, d'Agésilas, d'Épaminondas, ne fixeroient point notre attention, & ne seroient venus jusqu'à nous, que comme tant d'autres confondus dans la foule, sans être dignes d'aucune remarque.

---

*(a)* La perfection du calcul dans la composition de la Phalange venoit des Tacticiens, & non de Philippe de Macédoine : il ne fit que former un corps permanent sur ce principe ; encore ne paroît-il pas qu'il ait été totalement complet.

La Guerre étoit donc regardée, chez les Grecs, comme une Science dont il falloit connoître les règles, avant de la pratiquer. Non-seulement ceux qui s'y destinoient particulièrement s'y faisoient initier, mais encore ceux qui se proposoient d'être employés dans les affaires publiques, & d'avoir quelque part au Gouvernement. Ceci n'étoit pas précisément parce que l'exercice des Armes & celui de la Magistrature étoient compatibles dans la même personne; c'étoit parce que la théorie Militaire établie faisoit partie de l'Administration, & qu'un Homme d'État devoit être instruit de tout ce qui la concernoit. C'est ce qui rendit la Grèce une pépinière d'habiles Guerriers, recherchés par les Nations étrangères, & dont plusieurs eurent la gloire de relever des États sur le penchant de leur ruine : tel fut Timoléon qui sauva Syracuse ; & ce célèbre Xantippe à qui les Carthaginois, pressés par les armes Romaines, remirent toute leur confiance. Annibal même, si redoutable aux Romains, ne tira pas un médiocre avantage de la société de deux Lacédémoniens, Sosile & Philénius, dont il se fit accompagner dans ses Campagnes *(b)*. Si les Grecs eussent été toujours unis entre eux, si la puissance Macédonienne, poussée au-delà des justes bornes, n'eût pas dû tomber par son propre poids, cet Empire & la liberté des Grecs eussent été plus durables. Malgré les avantages de la Légion, la Phalange pouvoit n'être pas vaincue, ou du moins, en réparant ses pertes, elle auroit fatigué long-temps ses Vainqueurs ; mais le défaut d'union & une infinité de causes morales devoient

---

(b) Annibal reçut ses principales instructions de son père Amilcar Barcas & de son oncle Asdrubal ; mais il est vraisemblable que ces deux Lacédémoniens ne lui furent pas inutiles, & qu'il se trouvoit bien de leurs lumières, puisqu'il les garda toujours avec lui. Cornelius Nepos (*in Annibal.*) dit que Sosile avoit instruit Annibal dans les Lettres Grecques ; mais il cite en même temps Sosile & Philénius, comme ceux à qui il avoit particulièrement commis le soin d'écrire ses Campagnes, ce qui fait juger qu'ils avoient assez de connoissance de la Guerre, pour en bien décrire les opérations : *Hujus belli gesta multi memoriæ prodiderunt : sed ex his duo qui cum eo in castris fuerunt, simulque vixerunt, quamdiu fortuna passa est.*

produire les révolutions qui firent passer la Grèce & l'Asie sous la domination des Romains.

On ne voit pas qu'il y ait eu à Rome des Maîtres de Tactique & des Écoles publiques de Théorie, comme à Lacédémone & dans Athènes. Aussi les Romains furent-ils d'abord moins habiles que les Grecs dans la science des armes, sur-tout dans cette partie si essentielle aux Généraux, fondée principalement sur les opérations de l'esprit. Néanmoins ce qu'ils pratiquoient étoit appuyé sur des règles & des principes qu'ils s'étoient formés. L'ordre de la Légion, quoique moins géométrique que celui de la Phalange, avoit son calcul; & l'art avec lequel il étoit composé l'emportoit de beaucoup sur celui des Grecs, par l'espèce des armes, des divisions, par les différentes classes de Soldats, & la manière de combattre. Il faut observer que ce Peuple, né au sein du brigandage, guerrier par principes & par besoin, conçut, pour ainsi dire au berceau, l'idée de la Légion & de son ordonnance, à laquelle il changea très-peu de chose dans la suite; il y ajouta seulement ce qui fut jugé nécessaire pour la perfectionner. Il semble qu'étant destiné à l'Empire de l'Univers, la Providence lui avoit découvert tous les moyens d'y parvenir; en effet, réunissant les causes physiques à la supériorité des vertus & à l'art d'enflammer les courages, il portoit contre ses ennemis une force irrésistible, & leur opposoit, dans ses revers, une constance dont il étoit le premier exemple. On avoit vu chez les Grecs l'art militaire, marchant du même pas que les autres, croître & se perfectionner avec eux. On vit au contraire les Romains, plongés dans la plus profonde ignorance, briller dans la seule science des armes : l'Italie étoit assujettie, la Grèce, la Macédoine & l'Asie vaincues, que tous les arts étoient encore à Rome dans l'enfance : la guerre avoit absorbé toute leur attention, & l'art de la Tactique, presque né avec eux, étoit parvenu à son degré de perfection. Une fois établi sur des principes invariables, lorsque la Légion étoit assemblée, on désignoit aux Soldats l'ordre qu'ils devoient tenir, & on

les formoit à toutes les motions qui en dérivoient. Quoique les Troupes ne se levassent qu'au moment de la guerre, la paix n'étoit pas pour les Romains un temps de repos : la Jeunesse s'instruisoit dans le Champ de Mars à lancer le javelot, à parer les coups de son bouclier, à s'escrimer avec l'épée contre un pieu ; elle s'exerçoit à courir, à sauter, & se jetoit ensuite à la nage dans le Tibre, pour y laver la sueur & la poussière dont elle étoit couverte. Le moment de la guerre trouvoit donc des hommes déjà formés, endurcis aux travaux, préparés aux dangers, & dont la discipline faisoit bientôt d'excellens Soldats. Ceux qui aspiroient au commandement, partageoient avec les autres la fatigue & les exercices du corps ; mais ils apprenoient, par une étude privée, l'art de commander & de faire exécuter les manœuvres. Si l'on ne voit pas à Rome d'Écoles publiques où la guerre fût enseignée, on ne peut douter qu'il n'y ait eu des livres qui en traitassent. On sait que ceux de Caton l'ancien, intitulés, *De Re Militari*, parloient non-seulement des Loix sur la discipline militaire qu'il avoit recueillies en un Corps, mais aussi des ordres de bataille & des différentes évolutions : c'est ce qu'on infère aisément de divers passages qu'on trouve dans Nonius-Marcellus le Grammairien, Festus, Pline le Naturaliste, Aulu-Gelle & Servius : quelques-uns sont même des témoignages qu'il a été copié mot à mot dans certains endroits par Végèce *(c)*. Cincius-Alimentus, C. Celsus & Paternus, sont cités comme des Auteurs profonds dans la science des armes ; Varron, le plus docte des Romains, qui avoit écrit sur toutes les matières, avoit traité aussi de la guerre : on en a pour preuve un passage rapporté dans Servius, où il est question des deux différens ordres de marche des

(c) *Una est depugnatio fronte longa, quadrato exercitu, sicut etiam nunc & propè solet prælium fieri.* Ce passage est rapporté de même par Nonius Marcellus, comme tiré de Caton. Cet autre qui suit, est rapporté par Festus qui le cite aussi d'après le livre de Caton, *De Re Militari. Sive pes sit eminus, aut gladio, aut [illegible], aut ferrâ, aut alterutro.* On retrouve dans Végèce, comme je le ferai voir ci-après, l'usage de ces mots & leur explication.

Légions, qu'il paroissoit connoître très-exactement. Si l'on n'est point assuré qu'aucun livre sur la guerre ait précédé celui de Caton, il est du moins probable que l'on conservoit par écrit le système d'ordonnance qu'on s'étoit formé, ainsi que les Loix sur la discipline : l'ordre du service, du campement, des marches, & les principales évolutions devoient être aussi consignés dans un Code. Comme dans le temps de la République, qui est celui où l'art militaire fut le plus en vigueur, rien ne s'altéroit dans l'ordonnance, il n'y avoit point de défauts à relever : par conséquent ceux qui auroient voulu écrire, n'ayant que peu de chose à traiter, n'auroient dit que ce qu'on savoit déjà, ou n'auroient point été écoutés s'ils avoient tenté de donner de nouvelles idées. La discipline seule pouvoit s'affoiblir, & de temps à autre avoir besoin de correction : c'est aussi à cette partie que les Romains donnèrent leur principale attention : comme elle tenoit essentiellement aux mœurs, elle étoit du ressort de la censure, & l'on ne trouvoit pas d'occupation plus utile que de travailler à en conserver les maximes. Ce qu'on appeloit discipline comprenoit non-seulement les divers exercices, la police des camps & les Loix pénales contre les délits, mais aussi les récompenses pour les actions de valeur. A côté des motifs qui devoient imprimer la crainte, on avoit soin de placer ceux qui pouvoient animer l'espoir. C'est l'art d'employer ces deux puissans ressorts, dont l'un soumet les volontés, tandis que l'autre élève l'ame & l'élance vers la gloire, qui rendit les troupes Romaines si supérieures à toutes celles qui les combattirent. Si les peines étoient très-sévères, les récompenses étoient grandes & flatteuses : le guerrier s'enflammoit au souvenir des couronnes que ses compagnons avoient remportées, & des éloges publics qu'ils avoient mérités ; il n'aspiroit de s'élever à des grades supérieurs que par l'éclat de ses actions ; il servoit sans aucune vue d'intérêt ni de fortune, & n'attendoit de la patrie que des marques d'honneur, seules dignes d'être offertes au Citoyen vertueux pour prix du sang qu'on lui demande.

Les

Les manœuvres étant ſimples, en petit nombre & déterminées pour chaque occaſion, les Romains ne crurent pas avoir beſoin de démonſtrateurs comme les Grecs : peut-être fut-ce un défaut, mais dont ils tirèrent l'avantage de ne rien faire que d'utile ; ils ne chargèrent point leur théorie de calculs & d'évolutions de parade, que l'imagination des Profeſſeurs Grecs ajoutoit ſouvent à ce que la pratique pouvoit avouer. Le Général exerçoit ſon armée ſelon l'uſage reçu, en y ajoutant ce qu'il croyoit propre aux circonſtances où il ſe trouvoit, & tirant de ſon propre fonds les reſſources que ſon génie ou ſon expérience lui dictoient. C'eſt ainſi que les Romains ſe conduiſirent juſqu'à la ſeconde Punique : vaincus ſouvent dans le cours de cette guerre par les ruſes d'Annibal, ils apprirent à s'en ſervir ; ils ſentirent mieux que jamais que l'adreſſe eſt plus puiſſante que la force ; & c'eſt en effet depuis ce temps qu'on remarque ce qu'ils ont mis de fineſſe dans les grandes manœuvres, & d'habileté dans la conduite de la guerre.

Rome, alarmée de ſes défaites, avoit été raſſurée par Fabius qui avoit ſu, ſans combattre, arrêter les progrès d'Annibal. A ce chef-d'œuvre de défenſive, Scipion en joignit un d'offenſive non moins admirable. Nommé à l'âge de vingt-ſix ans, pour remplacer ſon père & ſon oncle, tués en Eſpagne, il recueillit les reſtes diſperſés de leurs troupes, ranima leur confiance, évita les fautes qui avoient occaſionné les échecs reçus, & ſurprit, par une marche auſſi hardie que ſavante, Carthage-la-neuve, dépôt principal des reſſources de l'ennemi : bientôt après combattant à Elinge contre Aſdrubal, il y déploya tout ce que l'art de la Tactique pouvoit avoir de plus raffiné, & remporta une victoire complette. Celle de Zama, qui la ſuivit & termina cette guerre par l'humiliation de Carthage, fut de même le fruit de ſon profond ſavoir dans l'art de diſpoſer les troupes & de les faire manœuvrer. Ne croyons pas que ces grands ſuccès ne fuſſent dus qu'à ſon génie. Entraîné vers les grandes choſes, il avoit fait de bonne heure une étude réfléchie de la Guerre ;

& lorsqu'il se vit commander en chef, son esprit, étendant rapidement ses idées, lui montra toutes les ressources qu'il pouvoit tirer des principes dont il s'étoit muni. La guerre que les Romains eurent contre Pyrrhus, & la première Punique qui suivit d'assez près, leur avoient ouvert une communication avec la Grèce & l'Afrique. Les livres Grecs ne tardèrent pas à s'introduire dans Rome, & ceux des bons Tacticiens fournirent à ses Généraux des connoissances avec des idées *stratagématiques* qui leur étoient nouvelles : c'est de quoi je vais donner des preuves qui paroissent porter une conviction intime. On lit, dans Festus, un extrait du livre de Caton, qui dénote que les différentes évolutions y étoient traitées ; le passage extrait étant une espèce de récapitulation qui suppose l'explication préalable des termes qu'elle renferme : *Sive opus sit cuneo, aut globo, aut forcipe, aut turribus, aut serrâ, uti adoriare.* On trouve, dans Aulu-Gelle, une espèce de Vocabulaire de diverses évolutions & parties des ordres de bataille, dont il dit que les Auteurs militaires parloient : *Vocabula sunt Militaria quibus instructa certo modo acies appellari solet, frons, subsidia, cuneus, orbis, globus, forfices, serra, alæ, turris, hæc & quædam, item alia invenire est in libris eorum qui de Militari Disciplinâ scripserunt.* On retrouve ici plusieurs des mêmes mots qui sont dans le passage tiré de Caton ; & Végèce, qui de son aveu a copié ce dernier, les rapporte avec l'explication. Mais il faut remarquer que les évolutions appelées *forfices* & *cuneus* n'avoient aucune analogie avec l'ordonnance Romaine, & qu'elles étoient de pures manœuvres de la phalange. L'explication qu'en donne Végèce, & l'usage auquel il les met, ne pouvoient même convenir qu'à la Tactique Grecque. *Cuneus*, qui vouloit dire *le coin*, a été employé par les Romains sous la forme d'une colonne, c'est-à-dire, d'une troupe qui a plus de hauteur que de front : ils s'en sont servis dans des cas extraordinaires, pour percer & se tirer d'un mauvais pas, mais non pas en pleine bataille selon la manière donnée par Végèce. C'étoit la même chose que

*De Significatione Verborum.*

*Lib. X, c. IX.*

*Lib. IV.*

l'Embolon des Grecs, que certains Tacticiens formoient comme une sorte de triangle un peu tronqué par sa pointe qu'il présentoit. Ils lui opposoient la tenaille, κοιλέμβολος*, en Latin, *forceps*, c'est-à-dire, une phalange brisée à angle rentrant qui embrassoit le coin. Ces sortes de manœuvres étoient absolument de la Tactique Grecque; ce qui prouve que Caton, ainsi que d'autres, les avoient tirées des livres qui en traitoient; & Végèce, en les prenant de ces derniers, nous les a transmises. On ne peut même douter que cet Auteur n'ait pris de Caton, ou de Paternus, ou de C. Alimentus, ses sept dispositions de bataille qu'il rapporte, & que ceux-ci ne les aient tirées des Tacticiens Grecs.

* [illegible]

La manœuvre brillante de l'armée Romaine à Élinge en Espagne, où elle attaqua en double oblique, savoir par les deux ailes, en refusant le centre, étoit un de ces sept ordres de bataille désignés par les Grecs, que le premier Scipion l'Africain n'a pu avoir étudié que dans leurs Ouvrages. Il s'en servit, en l'appliquant à l'ordonnance de ses Troupes, avec tout l'art dont elle étoit susceptible. Il est donc naturel de conclure que les Ouvrages des Grecs sur la Guerre s'introduisirent à Rome bien avant Caton le Censeur, & à peu-près, comme je l'ai dit, vers le temps de la première Punique. Les Romains commencèrent à se livrer alors à cette étude, & ceux qui voulurent traiter cette matière, prirent dans les auteurs Grecs tout ce qu'ils y trouvèrent, sans s'embarrasser de l'application, & sans trop distinguer ce qui pouvoit convenir à l'ordre de la Légion, de ce qui n'étoit propre qu'à la Phalange. Peut-être même que les premiers qui écrivirent, ne firent pas choix des meilleurs livres, & qu'ils s'attachèrent à quelques-uns de ceux qui étoient plutôt le fruit de l'imagination, que de la réflexion & de l'expérience. Ces dernières, n'admettant rien qui ne soit éprouvé par la pratique, rejettent toutes les manœuvres de parade qui s'écartent des vrais & solides principes; elles les condamnent comme des occupations frivoles, même pernicieuses par les fausses idées qu'elles impriment dans

[illegible]

643. AMON .............. 2

641. JOSIAS .............. 31

610. { JOACHAS .............. 3 mois
JOACHIM .............. 11 }

599. JOACHIN ou JÉCHONIAS. 3 mois

SÉDÉCIAS .............. 11

589. GODOLIAS.

SALATHIEL.

## GRANDS SACRIFICATEURS.

537. JOSUÉ.

483. JOACHIM.

453. ÉLIASIB.

413. JOÏADAH.

373. JOHANAN.

341. JADDUS. ans. 20

ZOROBABEL.

Dans DANIEL.

*Rois de Perse, depuis CYRUS ou GUSTASP.*

---

KÉ KOBAD .............. ans. 15
*Zalzer*, General.

KÉ KAOUS .............. 150

KÉ PESCHIN, son frère.

*Roustoum, Rahamgoderz, Faramourz*, Generaux.

Pluie d'eau noire.

FARAMOURZ, fils de Kaous.

ARVANDASP.

SIAOUESCH.

KÉKHOSRO, LOHRASP 60

KÉLOHRASP, GUSTASP. 20
La Cour à Balkh.

KÉGUSTASP, BAHMAN 120

KATAIOUN, fille d'un roi Grec, femme de Gustasp.

*ZOROASTRE*, Prophete.

ZÉRIR, frère de Gustasp.

ESPENDIAR.

PASCHOUTAN, ARIAVAN, ARIA, fils de Gustasp.

*(Kschethré).*

OROUERTOUR

*(OSTANE*, Prophete.

I.er BAHAMAN ou *Ardeschir deraz dast* ...... 32
La Cour à Istakhar.
*Segad*, Genéral.
PASCHOUTAN.
SASAN, fils d'Ardeschir, désherité à la persuasion d'Homaï, quitte le monde, disparoît.

II.e HOMAÏ TCHEREHAZAD, 32 ou 30
DARAB.
Darab se distingue dans les combats.

III.e DARAB .............. 12

IV.e DARAB AL ASGHER, 4 c'est-à dire, le petit, assassiné par deux de ses Officiers.
ROSCHENGUE, sa fille.

ESKANDER ..............

---

Afrasiab fait la guerre à l'Ouest de la mer Caspienne.

MEHRAB, Roi Touranian de Kaboul.

RAUDABA, sa fille.

Réduction du Mazendran.

Irruption des Touranians dans l'Iran.

PRASSIA, Roi du Touran.

SCHAÏDAH, Géneral, son fils.

Siaouesch, dans le Touran, épouse la fille du Roi.

Le Touran vaincu, Afrasiab mis à mort.

ARDJASP, Roi du Touran.

Conquêtes sur le Touran. Ardjasp, Roi du Touran, & *Ardjasp pesser*, General tué.

Conquêtes d'Espendiar au nord ouest de la mer Caspienne, dans l'Inde.

Le Touran donné par Espendiar à un des descendans d'Aguerirets, frere d'Afrasiab.

---

MARMARE, Roi des Saces.

ZARINA, sa femme.

Les Parthes se livrent aux Saces. Guerre entre les Medes & les Saces. Les Parthes rentrent dans le devoir...

Irruption des Scythes en Medie.

PROTOTIA, Roi des Scythes.

MADYA, Roi & Géneral, son fils.

Cambyse épouse en Médie la fille du Roi.

Expédition de Cyrus contre les Scythes.

*Spargapyse*, Général, tué.

Expédition de Darius contre les Scythes occidentaux.

INDA THYRSE, Roi.

Conquête de l'Inde.

---

Conquêtes des Iranians sur Azadmeher, près de la mer Caspienne, sur Kobad, Roi du pays où est Baghdad; sur Saklab, Roi de Syrie.

DARAB, Roi des Rois de l'Occident.

NABUCHADNESAR.

Tribut imposé aux Grecs. Nabuchadnesar chassé de Babylone. Liberte rendue aux captifs d'Israel. Roi Grec allié de Gustasp. Zerir envoyé contre lui par Lohrasp.

*DANIEL.*

Conquêtes dans l'Ouest, l'Aderbedjan, &c.

Conquêtes dans l'Ouest. Gouverneur de Babylone déplacé; les Juifs favorisés.

Conquêtes en Grèce & en Égypte;

Sur Philcous, Roi de Macédoine; tribut imposé à ce Prince.

Tribut refusé par les Grecs.

---

Nabuchodonosor; les conquêtes sous le regne de son père, en Syrie, en Egypte.

Ninive prise par les Medes & par les Babyloniens.

Guerres des Medes contre les Lydiens.

Captivité de Juda par Nabuchodonosor, aide des Medes.

Éclipse de Soleil.

Les Assyriens vaincus.

Guerre contre les Bactriens, qui se soumettent ensuite à Cyrus.

CRÉSUS vaincu.

Babylone prise.

*DANIEL.*

Fin de la captivité.

Darius Medus, âgé de soixante-deux ans, commande à Babylone.

L'Égypte soumise; guerre contre la Grèce.

Expéditions contre l'Assyrie, la Grece.

Expéditions contre l'Égypte, la Grèce.

*Idem.*

*ESDRAS,*

*NÉHÉMIAS*, envoyés à Jerusalem.

Guerres, comme ci-devant.

*Idem.*

*Idem.*

Mort de Philippe, Roi de Macedoine.

ALEXANDRE.

---

634. ASTIBAR ou *Astibarnas*. 40
*Stryalie*, Général
ROITAIA, fille d'Astibar.

594. ASTYAGES ou *Aspandas*. 35
... PARMYSES, fils d'Astyages, *selon Ctésias.*
CAMBYSE, Roi de Perse.

CYAXARE. *(dans Xénophon).*

DARIUS MÉDUS.

## ROIS PERSES.

559. CYRUS .............. ans. 30
CASSANDANE, sa femme, fille du Roi de Cappadoce.
HYSTASPE, Gouverneur de la Perside.
*ZOROASTRE*, Prophète.

529. CAMBYSE .............. 8

SMERDIS.

521. DARIUS .............. 36
ARTABAN & ARTAPHERNE, ses frères.

485. XERXÈS .............. 21
*OSTANE*, Prophète.
*Artaban*, Genéral.

464. ARTAXERXÈS-LONGUE-MAIN .............. 41
La Cour à Suze.
*Megabyse*, Général.
HYSTASPE, frère du Roi, commande dans la Bactriane.
ACHÉMÉNIDES, son oncle.
AMESTRIS, sa mère.

424. { XERXÈS .............. 2 mois
SOGDIEN ou *Secundien*. 7 }

423. OCHUS ou *Darius Nothus* ..... 19 ans
ARSITE, son frère, se revolte; pris, tué à la persuasion de Parisatis, fille d'Artaxerxes & femme d'Ochus. *Pisuthn, Amorg*, Seigneurs Perses.

405. ARSACE ou *Artaxerxès Mnémon* .............. 46
OSTANE & CYRUS, ses freres. DARIUS, ARIASPE & OCHUS ses fils.

358. OCHUS, ARSANE .... 21

338. ARSE .............. 2

335. DARIUS KODOMAN, 4 c'est-à dire, le dernier; assassiné par deux de ses Officiers.
ROXANE, sa fille.

330. ALEXANDRE ..............

---

...XARE, *nom de Dynastie.*

ASTYAGES.

---

CYRUS.

THESPEUS.

ARIARAMNE

ARSAME.

HYSTASPE.

DARIUS.

XERXÈS.

---

## ROIS DE CAPPADOCE.

PHARNACE.
ASTOSSA, sa femme, sœur de Cambyse, père de Cyrus.

PÉDAGANUS.

SMERDIS.

ARTEMNAS.

ANAPHAS I.er

ANAPHAS II.e

DATAMA.

ARIARAMNE.

ARIARATHE.

ARIARATHE.

---

CYAXARES.

ASTYAGES ou *Azdahac.*

---

ERVANDUS I.er

TIGRANES I.er

BABIUS.

ARAVANUS.

NERSES.

ZARÈS.

ARMODDUS.

BAGAMUS.

VAHAMUS.

VAHÈS.

ALEXANDRE.

trompettes : le ton fort ou foible avec lequel il étoit pouſſé, faiſoit juger de la diſpoſition des Troupes. Auſſi-tôt après, on ſonnoit la charge, on s'ébranloit, & l'on couroit ſur l'ennemi. Les Romains frappoient en même temps de leur javelot ou de l'épée ſur leurs boucliers, ce qui augmentoit encore le bruit, en le rendant plus terrible & plus menaçant. la plupart des Grecs, avant de pouſſer le cri de la charge, chantoient une ſorte d'hymne qu'on appeloit l'*Hymne du combat.* On trouve encore des traces de cet uſage chez quelques peuples de la Macédoine, ſujets à préſent des Turcs. Pleins de force & de valeur, comme leurs Ancêtres, ils vont au combat en courant avec rapidité : le Chef chante, & la Troupe y répond en précipitant ſa marche.

Rien n'eſt plus capable d'élever l'ame & d'embraſer le courage, qu'une poëſie forte & ſublime, accompagnée de l'harmonie du chant. Horace nous fait entendre l'effet admirable que les poëſies d'Homère & celles de Tirtée produiſoient ſur les Guerriers :

> *Poſt hos inſignis Homerus*
> *Tyrtæuſque mares animos in martia bella*
> *Verſibus exacuit.*
>
> Horat. Art. Poet. v. 401.

On ſait que ce dernier ranima tellement par ſes Vers les Lacédémoniens abattus de leurs défaites dans la deuxième guerre de Meſſène, qu'il leur fit reprendre la ſupériorité. Polybe nous apprend que les Crétois & les Lacédémoniens cultivoient beaucoup la Muſique propre à élever l'ame & animer les Soldats. *Ce ne fut point*, dit-il, *ſans raiſon, qu'ils prirent la flûte & des airs modulés, au lieu de trompettes.* On lit encore dans Thucydide, que de ſon temps ils marchoient en ſilence au ſon des flutes, réglant les pas ſur la meſure, pour mieux garder les rangs, ce qui eſt remarqué par cet Hiſtorien, comme un effet de leur grande diſcipline (*d*). Xenophon

Lib. IV, c. V.

(*d*) Un paſſage d'Athenée nous prouve que les Lacédémoniens avoient un chant qu'ils [illegible], du moins quelquefois, aux airs des flûtes. Le poëte [illegible], cité dans cet endroit (*l. XIV*), dit que les Lacédémoniens

nous apprend que les Athéniens étoient dans l'uſage de chanter l'hymne d'Apollon : cela s'exprimoit par le terme Παιανίσαι, *Pæana canere*, dont l'étymologie venoit de Παίειν, *frapper*, parce qu'on en rapportoit l'origine à la victoire de ce Dieu ſur le ſerpent Python ; fable allégorique dont le véritable ſens étoit la fin d'une peſte occaſionnée par des eaux croupies que le Soleil deſſécha. Ce fut donc à l'honneur de cet aſtre, ſous le nom d'Apollon, que ſe fit le premier hymne chanté par le peuple de Delphes, & qui commençoit par ces mots, Ἰὴ, ἰὴ, παιῆον ἵει βέλος, *Oui, oui, frappe & lance tes traits.* Tous les autres ſe firent ſur ce modèle & commençoient de même ; ce qui nous eſt confirmé par celui de Callimaque & par un fragment d'Ariſtophane rapporté dans Suidas. Cet hymne n'étoit pas ſeulement conſacré aux combats ; on le chantoit dans certains cas d'allégreſſe, & les Ouvriers s'en ſervoient auſſi pour ſe délaſſer & s'encourager dans leurs travaux.

Le cri que jetoient les Grecs, avant d'aller à la charge, étoit un ſon articulé ſur les ſyllabes Α, Λα, Λαι, ou Αλα, Λη, d'où il s'appeloit Ἀλαγμὸς ou Ἀλαλαγμὸς; ce qui ſignifioit un cri de joie, parce qu'il s'élevoit de même parmi les Troupes victorieuſes, dès que l'ennemi étoit en fuite. On voit qu'à la bataille de Coronée, les Thébains jetèrent le cri, & en même temps marchèrent vivement à la charge: Ἀλαλάξαντες οἱ Θηβαῖοι δρόμῳ ὁμόσε ἐφέροντο. Quand il étoit queſtion du chant de l'hymne, cela s'indiquoit par le mot Παιανίσαι ; comme on le voit à l'égard des Athéniens, au récit de la bataille de Némée : Ἐπεὶ δὲ ἐπαιανίσαν, τότε δὲ ἔγνωσαν. Ils (les Lacédémoniens) les reconnurent au chant de l'hymne. Quand on chantoit l'hymne, elle précédoit toujours le cri.

*Xenoph. Hiſt. Grecq. liv. IV.*

*Idem.*

vont au combat, d'un pas meſuré, ſur l'air des Poëſies de Tyrtée, qu'ils chantoient : Οἱ Λακῶνες ἐν τοῖς πολέμοις τὰ Τυρταίου Ποιήματα ἀπομνημονεύοντες ἐν ῥυθμῷ κίνησιν ποιοῦνται. Peu après, il dit que les Lacédémoniens avoient ſeuls conſervé l'uſage de la Danſe Pyrrhique, comme un exercice qui préparoit à la guerre.

Les Romains avoient jugé la méthode de pousser le cri & d'aller à la charge en courant, préférable à toutes les autres qu'ils n'ignoroient point. En effet, la rapidité du mouvement de la course, jointe au bruit des cris, des trompettes & des cors, devoit les enflammer & les remplir d'une sorte de fureur, modérée néanmoins par la discipline. Ce peuple, dont toutes les pensées étoient tournées à la guerre, avoit trop bien étudié la nature du cœur humain, pour ne pas sentir que l'homme en général veut être étourdi sur les dangers *(e)*.

L'usage des armes à feu, dont le bruit inspire tant de terreur, & dont l'effet est le plus souvent si médiocre, a fait naître l'idée à un grand Roi d'en retirer le même avantage que les Anciens trouvoient dans les cris, les chants & le son des instrumens guerriers. Le feu de l'infanterie Prussienne, exercée à tirer avec tant de vîtesse, a bien moins pour objet la destruction de l'ennemi, que d'occuper le Soldat & lui ôter le temps de réfléchir. Ce moyen, puisé par un Héros philosophe dans la profonde connoissance de l'homme, a paru à des Observateurs superficiels un point capital dont il faisoit dépendre le succès des combats : tous ses voisins ont voulu l'imiter ; mais ceux qui n'ont pas connu le véritable esprit de ses instructions, ont été pris pour dupes & se sont égarés. Quiconque ignore le cœur humain & les ressorts qui peuvent l'agiter, ne saisira jamais les vrais principes de la Science des armes, si parfaitement connus des Anciens. Ceux-ci étoient si persuadés des effets merveilleux de la Musique, qu'ils la regardoient comme une partie essentielle de la Tactique. Les amusemens même de leurs Soldats devenoient pour eux des exercices militaires. Le but principal de la Danse appelée Pyrrhique étoit de

---

(e) C'étoit par la maniere dont le cri étoit jetté, qu'on jugeoit de la disposition des Troupes. Hirtius, en parlant de la bataille de Munda, dit : [illegible] *[illegible]* ( de Bello Hisp. ) *[illegible]*

donner de l'agilité & de déployer les forces du corps : elle s'exécutoit tout armé, & fut long-temps en usage chez les Grecs. Strabon prétend que Minos l'établit en Crete lorsqu'il y donna ses Loix, cent ans avant le siége de Troie, & que Pyrrhus, fils d'Achille, de qui elle paroît avoir tiré son nom, ne fit que l'imiter en l'introduisant dans ses Troupes. Quoi qu'il en soit, l'on sait qu'elle comprenoit une manière de marcher au son d'un air gai & militaire.

Ceux des Grecs qui adoptèrent les flutes, eurent bien moins pour objet d'enflammer le courage des Soldats, que de régler ses mouvemens & de maintenir l'ensemble : *Non prorsùs ut excitarentur atque evibrarentur animi, quòd cornua & litui moliuntur, sed contrà ut moderatiores modulatioresque fierent, quòd tibicinis numeris temperatur.* D'ailleurs, il résultoit de cette harmonie une sorte de gaieté & d'assurance qui se communiquoit aux plus timides : *Et mæsti atque formidantes ab hâc tam intrepidâ ac tam decorâ incedendi modulatione alieni sunt.* Les autres Grecs qui avoient des trompettes, les employoient pour donner le signal de la charge : au premier son, l'on entonnoit l'hymne, ensuite on jetoit le cri.

*Aulu-Gel. lib. I, c. 11.*

*Idem.*

*De Exped. Cyr. l. VI.*

Les Romains ont eu pour instrumens de guerre, des trompettes, des cornets & des buccines. Chacun d'eux sonnoit pour différentes occasions, & chaque espèce de son étoit un signal qui désignoit un mouvement. Les trompettes avec les cornets donnoient pour la charge, & leur son étant beaucoup plus élevé que celui des flûtes, devoit aussi produire un plus grand effet. C'est ce qui faisoit dire à Quintilien : *In nostris Legionibus cornua ac tubæ, quorum concentus, quantò vehementior, tantùm Romana in bellis gloria cæteris præstat.*

*Lib. II.*

C'étoit encore à l'aide de la Musique, que les Anciens faisoient quelquefois des marches longues & rapides, dont on est étonné. Le Consul C. Néron, campé à Venuse dans la Pouille, vis-à-vis d'Annibal, déroba sa marche, & partit pour joindre son collègue qui attendoit Asdrubal au fleuve Métaure :

Métaure : il fit, dans six jours, deux cents quarante milles d'Italie, & revint dans le même espace de temps, après avoir battu Asdrubal. César étoit occupé au siége de Clermont, lorsqu'il apprit que Litavicus, seigneur Autunois, qui devoit le venir joindre avec un corps de dix mille hommes de sa Nation, s'étoit soulevé, & avoit entraîné dans son parti ceux qui le suivoient, en persuadant que plusieurs de leurs concitoyens avoient été massacrés par les Romains. César partit dès le matin avec sa Cavalerie & quatre Légions sans équipages; il atteignit les Autunois qui s'étoient arrêtés à vingt-cinq milles de son camp, les détrompa sur le prétendu meurtre de leurs compagnons, & les remit dans le devoir. Cette affaire terminée, & ayant donné trois heures de repos à ses Troupes, il se remit en chemin pour regagner son camp qui avoit été attaqué pendant son absence. La crainte d'une nouvelle entreprise lui fit presser sa marche, de manière qu'il arriva avant le lever du Soleil. Ainsi l'on peut assurer que, dans l'espace d'environ vingt de nos heures, les Légions de César firent cinquante mille pas géométriques, qui, chez les Romains, comme chez les Modernes, étoient évalués à cinq pieds : le pied Romain n'avoit qu'un pouce environ moins que le nôtre. On sait que les Romains étoient habitués dans les promenades militaires à faire vingt milles dans cinq heures d'été, & même vingt-quatre milles d'un pas plus vîte, dans le même nombre d'heures. Il seroit fort difficile de fixer à une Troupe un espace à parcourir dans un temps déterminé, si l'on ne régloit la longueur du pas & sa vitesse. Il est donc certain que les Romains ont eu un pas mesuré; d'où l'on peut inférer que la chute en étoit marquée par les instrumens de Musique. C'étoit par ce moyen qu'ils soutenoient des traites longues & pénibles, comme celles dont je viens de parler. Le son de nos caisses ne produiroit point autant d'effet. Cet instrument bon pour marquer le pas, mais dur & désagréable, n'a pas sur les organes la même puissance que les autres. Ceux-ci animent & soutiennent le mouvement, dilatent les esprits, donnent

*Gergovia.*

*De Bello Gall. lib. VII.*

du reſſort aux membres, & les agitent ſans les fatiguer. Les tambours n'ont été connus autrefois que des Barbares. Les Parthes en avoient une grande quantité, garnis de petites clochettes qu'ils frappoient en cadence. Ils nous ſont venus des Arabes qui les ont portés en Eſpagne, d'où ils ont paſſé bientôt dans toute l'Europe.

Si l'on n'étoit point maîtriſé par l'uſage & ce préjugé qui fait croire qu'aucune des méthodes anciennes ne peut nous convenir, il y en a pluſieurs qu'on pourroit adopter avec ſuccès. Nos Ancêtres, qui n'étudioient guère les Anciens, ont néanmoins ſenti, comme eux, la néceſſité d'exciter le courage du Guerrier : les moyens qu'ils prirent, quoique très-imparfaits, furent puiſés dans la Nature même. Les premiers François jetoient des cris confus, comme tous les autres Barbares. Dans les ſiècles poſtérieurs, chaque Troupe eut un cri particulier qui étoit le mot de ralliement de ſon Chef. Ils adoptèrent auſſi des chants, comme, par exemple, celui de Roland qui contenoit les louanges de Charlemagne. Guillaume-le-Conquérant le fit entonner par ſon Écuyer, nommé Taillefer, à la bataille de Haſting, où il défit Harold ſon concurrent au trône d'Angleterre.

Guſtave Adolphe *(f)*, auquel il n'échappoit aucun des moyens propres à encourager les Troupes, avoit coutume de faire entonner aux ſiennes, avant le combat, une chanſon vive & militaire dont il étoit l'auteur. Quel avantage ne retireroit-on pas d'une ſemblable imitation, & quel honneur pour le Poëte qui, par ſes chants, auroit contribué à la victoire ? C'eſt dans ces occaſions ſur-tout qu'il ſeroit important de remettre ſous les yeux des François les Héros de la Nation, d'évoquer leurs ombres, &, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, ouvrir les portes du Temple de Mémoire, pour les montrer à leurs deſcendans.

---

*(f)* Voyez ſon Hiſtoire en Allemand, par un Écoſſois qui ſervoit dans ſes Troupes.

Comme ce Mémoire devoit être lû en Public à une rentrée de l'Académie, j'avois ménagé les citations, & négligé d'y joindre l'autorité de divers passages qui pouvoient être alors superflus : j'ai cru depuis qu'il seroit à propos de les rapporter, du moins séparément, pour satisfaire les Lecteurs qui aiment à trouver sous leurs yeux les preuves des choses dont on leur fait le récit. Il s'agit d'abord de prouver que les Romains se mettoient à la course pour charger l'ennemi, après avoir jeté le cri : *Neque frustra antiquitatùs institutum est ut signa undique concinerent, clamoremque universi tollerent.* On peut lire l'article de la bataille de Pharsale où les Soldats de César, après avoir jeté le cri, se mirent à la course, tandis que ceux de Pompée restèrent de pied-ferme sur leur terrein ; ce que César a blâmé comme une très-mauvaise maxime : *Propterea quòd est quædam animi incitatio atque alacritas naturaliter innata omnibus, quæ studio pugnæ incenditur ; hanc non reprimere, sed augere Imperatores debent.* Les Romains avoient toujours combattu sur ce principe ; ce dont on trouve une multitude de preuves dans Tite-Live & dans Polybe. Les Volsques, les Èques, les Samnites, les Étrusques étoient aussi accoutumés à jeter le cri du combat. Ces peuples long-temps redoutables aux Romains, avoient à peu de chose près les mêmes usages & les mêmes armes. Le cri se répétoit autant de fois qu'on revenoit à la charge, soit que l'on voulût aborder l'ennemi l'épée à la main, ou que l'on ne fît que lancer des traits : *Qui cùm aliquo loco a nostris recepti essent, ut consuessent, ex simili virtute, clamore facto, hostes aversati sunt prælium facere.* Dans une bataille contre les Toscans, ceux-ci ayant attaqué avec furie les Romains, postés sur une hauteur d'où ils les accabloient d'une grêle de traits & de pierres, les Hastaires & les Princes, les voyant flotter, renouvelèrent le cri, en fondant sur eux : *Redintegrato clamore, strictis gladiis, Hastati & Principes invadunt.* Ce passage n'est pas le seul dans Tite-Live, où l'on voit renouveler le cri par les Troupes qui reviennent à la charge.

*César, de Bello civ. lib. III.*

*Id. lib. III.*

*Hirtius, de Bello Iber.*

*Tit. Liv. lib. IX, n.° [illegible]*

J'ai dit que les Lacédémoniens marchoient au combat au ſon des flûtes dont ils ſuivoient la cadence. Voici comme Thucydide s'exprime au récit de la première bataille de Mantinée : Καὶ μετὰ ταῦτα ἡ ξύνοδος ἦν. Ἀργεῖοι μὲν καὶ οἱ ξυμμαχοι ἐντόνως καὶ ὀρμῇ χωροῦντες. Λακεδαιμόνιοι βραδέως καὶ ὑπὸ αὐλητῶν πολλῶν ὁμοῦ ἐγκαθεστώτων. Οὐ τοῦ θείου χάριν, ἀλλὰ ἵνα ὁμαλῶς μετὰ ῥυθμοῦ βαίνοντες προσέλθοιεν, καὶ μὴ διασπασθείη αὐτοῖς ἡ τάξις. Les Crétois ont eu auſſi l'uſage de marcher au combat en ſilence & au ſon des flûtes : *Cretenſes quoque prœlia ingredi ſolitos memoriæ datum eſt, præcinente ac præmoderante citharâ greſſus.* Homère a peint les Grecs marchant au combat dans un grand ſilence, afin d'écouter la voix de leurs Chefs, & de ſuivre leurs ordres :

*Liv. V, 14.e année de la guerre du Pelopon.*

*Aul. Gellii lib. I, c. 11.*

> Οἱ δ' ἄρ' ἴσαν σιγῇ μένεα πνείοντες Ἀχαιοί,
> Ἐν θυμῷ μεμαῶτες ἀλεξέμεναι ἀλλήλοισιν.
>
> Iliad. lib. II.

On peut conjecturer de ce paſſage, ainſi que de pluſieurs autres de l'Iliade, que, dès le temps du ſiége de Troie, il régnoit, dans les Troupes des Grecs, une grande diſcipline. Ceci ne prouve pas cependant qu'ils ne jetoient point de cris, ou qu'ils ne chantoient point d'hymne, parce que cela ſe faiſoit un moment avant la charge, & que juſque-là on devoit marcher en ſilence. Plutarque dit que « lorſque les » Lacédémoniens étoient en préſence de l'ennemi, le Roi, » après avoir ſacrifié une chèvre, & donné l'ordre aux Soldats » de ſe couronner de fleurs, commandoit aux Joueurs de » flûte de jouer l'air de Caſtor, & qu'entonnant lui-même le » Cantique, ſignal de la charge, il marchoit à la tète des » Troupes ; de ſorte, ajoute-t-il, que c'étoit un très-beau » ſpectacle de les voir marcher ainſi en cadence au ſon des » flûtes, ſans jamais rompre leurs rangs, ni donner aucune marque de crainte. » Il paroît, par ce paſſage, que la coutume de marcher en cadence au ſon des flûtes n'excluoit point celle de chanter l'hymne, comme les autres peuples de la Grèce, & que cela étoit même établi dès le temps

*Vie de Lycurgue.*

de Lycurgue. L'hymne ſe chantoit ſur le même air que jouoient les flûtes ; & celui-ci étoit modulé de manière à régler les pas par la cadence : tels étoient les chants du Poëte Tyrtée, qu'on appeloit pour cette raiſon Ἐμβατήρια μέλη. *Embaterium*, dit Marius Victorinus, *quod eſt proprium carmen Lacedæmoniorum, id in præliis ad incentivum virium per tibias canunt incedentes ad pedem ante pugnæ initium.* On y employoit le mode Ypodorien, parce qu'il étoit mâle, nerveux, mêlé de gravité & d'allégreſſe, par conſéquent très-propre à marquer les mouvemens lents ou accelérés d'une marche militaire. Quand il étoit employé aux airs deſtinés pour la guerre, on lui donnoit l'épithète Ἐνόπλιον, qui veut dire *armé* ou *prêt au combat :* il étoit adapté à la danſe Pyrrhique qui a été ſi fort en uſage chez les Grecs & même chez les Romains.

*De Metris.*

*Athénée, l. XIV, p. 630.*

Les flutes étoient réparties dans les différens corps qui compoſoient la phalange Lacédémonienne, & qu'on appeloit Λόχοι. Chaque corps étoit de cinq cents douze hommes, commandés par un Polémarque. Il ſeroit poſſible que Lycurgue eût pris en Crète l'idée de la marche cadencée qui devoit y être alors établie, puiſqu'il y trouva, au rapport de Plutarque, une partie de leurs inſtitutions ſi belles, qu'il les prit pour les établir à Sparte ; & que Strabon dit, d'après Éphore, qu'il forma une troupe de Chevaliers, à l'imitation de ceux de Crète. Il ſe pourroit auſſi que cette méthode fût plus ancienne à Sparte, que les établiſſemens de Lycurgue. On trouve, dans Polyen, que les Lacédémoniens ayant attaqué un jour les Heraclides, ceux-ci conſervèrent ſi bien leurs rangs par le moyen de leur Muſique, qu'ils furent victorieux ; que depuis les Lacédémoniens adoptèrent l'uſage de faire tous leurs mouvemens & d'aller au combat au ſon des inſtrumens. Cet Auteur ajoute que, pour rendre cette règle immuable, ceux qui l'introduiſirent, firent parler l'Oracle qui leur promettoit la victoire, tant qu'ils en conſerveroient l'uſage. Comme les Heraclides s'emparèrent du Péloponnèſe environ quatre-vingts ans après la priſe de

*V. Polybe, liv. II, c. V. Athénée, l. XIV, p. 626.*

*L. I, c. 11.*

Troie, & que deux de leurs Chefs, Eurysthènes & Proclès, s'établirent à Sparte où ils commencèrent une nouvelle race de Rois; il y a lieu de croire que ce fut après la conquête, que les Lacédémoniens prirent une méthode qui avoit si bien réussi à ceux qui les avoient vaincus. Il paroît que cette maxime de marcher au son des instrumens n'a pas été inconnue dans l'Asie mineure, & peut-être est-elle venue de-là en Grèce, comme beaucoup d'autres choses. Hérodote rapporte qu'Alyatte, roi de Lydie, qui régnoit immédiatement avant Crésus, fit plusieurs expéditions contre les Milésiens, dans lesquelles il faisoit marcher ses Troupes au son des flûtes & d'autres instrumens qui étoient à cordes: Ἐστρατεύετο δὲ ὑπὸ συρίγγων τε καὶ πηκτίδων καὶ αὐλοῦ γυναικείου τε καὶ ἀνδρείου. On ne peut assurer que l'Infanterie du roi de Lydie réglât exactement ses pas sur la mesure des airs joués par ces instrumens : cependant il est certain qu'une Troupe, habituée à marcher avec de la Musique, se mettra d'elle-même à la mesure, sans qu'on l'en avertisse, & qu'il soit nécessaire de l'y former. Nous n'avons pas assez bonne opinion de l'habileté des Lydiens, pour croire qu'ils tiroient de cet usage tout l'avantage dont il est susceptible. Mais les Lacédémoniens, attentifs à tout ce qui pouvoit leur être utile à la Guerre, en firent un point de discipline, qu'ils perfectionnèrent & maintinrent constamment.

*Liv. I, n.° 16, 17.*

J'AI dit dans la première partie de ce Mémoire, qu'il y avoit en Grèce des Maîtres qui faisoient profession d'enseigner la Tactique, & que l'on étoit persuadé que la science de la Guerre devoit s'apprendre par règles & par principes. Je vais en rapporter des Preuves que je tirerai de Xénophon ou de Végèce, & qui seront suffisantes pour opérer une entière conviction.

Après la bataille de Cunaxa & la mort de Cyrus le jeune, « il » vint, dit Xénophon, des Héraults de la part du Roi...... Il y » avoit parmi eux Phalin qui étoit Grec, & faisoit profession de bien » savoir la Tactique ; ce qui lui donnoit de la considération chez les Barbares : Προσεποιεῖτο ἐπιστήμων εἶναι περὶ τὰς τάξεις καὶ ὁπλομαχίαν. » Peu

*Expédit. de Cyrus-le-jeune, l. II.*

après, Xénophon, en parlant de Proxène, un des cinq Généraux qui ſe rendirent auprès de Tiſſapherne, ſur la parole donnée, & furent indignement maſſacrés, il dit que cet Officier avoit aſpiré aux grandes choſes dès ſa jeuneſſe, & taché de s'en rendre capable; que, dans cette vue, il donna de l'argent à Gorgias-le-Léontin pour l'inſtruire, & que, lorſqu'il ſe vit en état de commander, il ſe mit au ſervice de Cyrus.

*Expédit. de Cyrus le-jeune, liv. II.*

Dans la Cyropédie, *liv. I.*[er], lorſque Cyrus va chez le roi des Mèdes, Cambyſe qui le conduit, l'entretient, chemin faiſant, des vertus & des devoirs de celui qui eſt deſtiné à commander. « Vous rappelez-vous, mon fils, dit Cambyſe, quelques autres points « auxquels je vous diſois qu'il n'eſt pas moins important d'être attentif. « Je m'en ſouviens, répond Cyrus : c'eſt ſans doute lorſque je vous « demandai de l'argent pour celui qui s'étoit chargé de m'enſeigner « l'art de commander les Troupes : Φάσκοντι με στρατηγεῖν πεπαιδευκέναι. « Après m'avoir accordé ma demande, vous me queſtionnâtes ſur ce « qu'il m'avoit appris ; je répondis qu'il m'avoit montré les ordres « de bataille, τὰ τακτικά : ſur quoi vous me fîtes connoître que cela « n'étoit qu'une petite partie des devoirs du Général..... Je vous « demandai ſi vous pouviez m'enſeigner les autres ; vous me conſeillâtes « de m'adreſſer à ceux qui paſſoient pour être les plus verſés dans « la ſcience de la Guerre, de m'entretenir avec eux, & d'en tirer « par la converſation des lumières ſur chacun des objets dont vous « m'aviez parlé. »

Dans le *liv. III.*[e] des choſes mémorables de Socrate, il eſt rapporté que ce Philoſophe apprenant qu'il étoit arrivé à Athènes un certain Dionyſidore qui s'annonçoit pour enſeigner la *Stratégie*, c'eſt-à-dire, la ſcience du Général, στρατηγεῖν διδάξειν, il dit à un jeune homme qui aſpiroit aux grandes charges : « Ne ſeroit-il pas honteux que celui qui veut être chef des autres, négligeât d'ap- « prendre à commander, lorſqu'il s'en préſente une ſi belle occaſion. « Il ſemble même qu'il mériteroit plutôt d'être châtié, que celui qui « entreprendroit de faire une ſtatue, ſans avoir jamais appris l'art du « Sculpteur, puiſque toute la fortune de la République repoſe ſur « un Général..... Par ces raiſons, il perſuada ce jeune homme de « ſe faire inſtruire...... Socrate s'étant depuis rencontré avec lui « en compagnie, dit en riant à ceux qui étoient préſens, s'il vous « ſouvient qu'Homère, parlant d'Agamemnon, lui donne le ſurnom « de Vénérable, Γεραρὸν ἔφη εἶναι, ne penſez-vous pas que ce jeune « citoyen mérite plus d'égards, depuis qu'il ſait commander...... « Si un jeune homme qui ſait la Médecine ne laiſſe pas d'être Mé- « decin, quoiqu'il n'exerce pas cet Art, de même ce jeune homme «

» eſt devenu Général d'armée, quoique perſonne ne lui ait donné
» ſa voix pour l'être en effet..... Socrate ſe tournant de ſon côté,
» lui dit : Comme il pourroit arriver qu'on donnât à quelqu'un de
» nous une diviſion de Troupes à conduire, afin que nous ne fuſſions
» pas tout-à-fait ignorans, dites-nous par où l'on a commencé à vous
» montrer la ſcience de la Guerre. Dites par où l'on a fini, repliqua
» le jeune homme ; car on m'a fait voir ſeulement l'ordre qui doit ſe
» tenir dans une armée pour marcher, camper & combattre. Ce n'eſt-là,
» dit Socrate, qu'une partie de la charge d'un Général..... J'avoue
» qu'il eſt très-important de bien ſavoir ranger ſes Troupes en bataille.
» L'ordre eſt néceſſaire dans une armée, & ſans cela il eſt auſſi im-
» poſſible de s'en ſervir, que de tirer quelqu'avantage d'un tas confus
» de bois, de pierres, de briques & de tuiles : mais il faut que chaque
» choſe ſoit miſe à ſa place, comme dans un bâtiment, où, lorſque
» tous les matériaux ſont liés enſemble & bien arrangés, que les fon-
» demens ſont bons, & que le tout eſt bien couvert, il en réſulte
» une maiſon ſolide qui eſt comptée au nombre des poſſeſſions conſi-
dérables ». Le jeune homme prend occaſion de cette comparaiſon, pour dire à Socrate qu'on lui a enſeigné de mettre toujours les meilleurs hommes aux premiers & derniers rangs, afin que les moindres ſe trouvant dans le milieu, ſoient menés par les uns, & pouſſés par les autres. « On vous a donc appris, dit Socrate, à diſcerner
» les bons ſoldats des mauvais : non, repliqua le diſciple, & je penſe
» qu'il faudra l'apprendre de moi-même........ Mais, pourſuivit
» Socrate, lorſqu'on vous a montré les différentes manières de ranger
» une armée, vous a-t-on dit quand il falloit ſe ſervir de l'une ou de
» l'autre : nullement, répondit-il. Cependant, reprit Socrate, on doit
» changer l'ordre ſelon les occaſions..... Allez le trouver, ajouta-t-il,
» & l'interrogez là-deſſus ; car s'il le ſait & qu'il ait un peu d'honneur,
» il ſera honteux d'avoir pris votre argent, & de vous renvoyer ſans
inſtruction. »

Dans le même livre des choſes mémorables de Socrate, ce Philoſophe s'entretient avec le fils de Périclès qui lui dit : « Je ſai qu'il
» faut beaucoup d'ordre, de diſcipline & d'obéiſſance à la guerre,
» & c'eſt ce qui manque aux Athéniens. Il ſe peut auſſi, reprend
» Socrate, que ceux qui commandent, n'y entendent rien. Ne
» remarquez-vous pas que perſonne n'entreprend de diriger des
» Muſiciens, des Comédiens, des Danſeurs ou des Athlètes, ſans en
» être capable, & que tous ceux qui ſe chargent de pareils emplois,
» pourroient montrer où ils ont été inſtruits des choſes auxquelles ils
» préſident ; mais la plupart des Généraux vont hardiment exercer
» leur emploi à l'armée, ſans conſulter leur capacité. Je ſais bien

que

que vous n'êtes pas de même, & que vous pourriez également «
rendre compte du temps que vous avez employé à vous instruire «
dans la science de la Guerre, comme dans les exercices de la «
Palestre : j'imagine même que vous avez appris de votre père «
beaucoup de stratagèmes *(a)*, & que vous en aurez recueilli «
d'ailleurs autant que vous aurez pu. Je ne doute pas non plus que «
vous ne méditiez souvent sur ces matières, afin qu'il ne vous échappe «
rien de ce qui peut être utile à un Général ; τι τῶν εἰς Στρατηγίαν «
ὠφέλιμον, tellement que si vous croyiez ignorer quelque chose, vous «
n'épargniez ni les présens, ni les caresses, pour engager ceux qui «
le savent, à vous instruire. Ah ! Socrate, s'écria Périclès, vous ne «
m'en ferez pas accroire : vous savez bien que je n'ai pas fait ce «
que vous dites ; mais vous m'enseignez ce que je dois faire..... «
Je l'avoue, repartit Socrate. »

On peut connoître par ce que je viens de rapporter, si l'on regardoit la Guerre comme une science qui dût s'apprendre par principes, comme toutes les autres, & l'on peut juger à peu-près jusqu'à quel point les Maîtres ordinaires poussoient leurs instructions. Tous les endroits d'où j'ai extrait ces passages, que j'ai abregés le plus qu'il m'a été possible, demandent d'être lûs dans l'Auteur même, & médités sérieusement.

Je vais joindre à ce que j'ai tiré de Xénophon, un extrait de la Préface du troisième livre de Végèce, qui ne servira pas moins d'autorité, parce que cet Auteur avoit sous les yeux les livres des Grecs qui traitoient de la Guerre, & qu'il n'ignoroit pas ce qu'ils avoient pratiqué anciennement. « L'histoire des anciens peuples nous apprend que les Athéniens & les Lacédémoniens donnèrent la Loi «
dans la Grèce avant les Macédoniens : mais Athènes ne se distingua «
pas seulement dans les Armes ; elle cultiva les Sciences & les Arts ; «
au lieu que les Spartiates firent leur étude propre de la Guerre. On «
assure qu'ils furent les premiers à s'instruire sur les divers évènemens «
des batailles ; qu'ils mirent par écrit leurs Observations militaires, «
& qu'ils parvinrent bientôt à réduire à des règles raisonnées & à des «
principes méthodiques, ce qui ne sembloit jusqu'alors dépendre que «
de la valeur & de la fortune. De-là, l'établissement de leurs Écoles «
de Tactique, pour enseigner à la jeunesse les manœuvres de la Guerre «

(a) Le mot Στρατήγημα, *Stratagema*, avoit un sens plus étendu chez les Grecs & même chez les Romains qui l'adoptèrent, que nous ne lui en donnons. Il ne signifioit pas seulement ruse, moyen pour tromper l'ennemi, il vouloit dire aussi habileté, adresse dans les dispositions, prévoyance, prudence dans la conduite, expédiens, ressource. *Voyez* Suidas sur ce mot.

» & les différentes dispositions pour combattre . . . . . Les Romains,
» marchant sur leurs traces, se sont aussi formés par expérience un
» système de Tactique, & en ont de même conservé les règles dans
» leurs Écrits ; & ce sont, Empereur invincible, ces mêmes principes
» dispersés dans un grand nombre d'Ouvrages, que j'ai recueillis &
» abrégés par vos ordres, afin d'épargner l'ennui de la lecture trop étendue des originaux, & d'en réunir toute l'autorité. » Végèce donne ensuite pour preuve des progrès que firent les Lacédémoniens dans l'Art des dispositions, l'exemple de Xantippe, qui, prêtant sa science pour tout secours aux Carthaginois épuisés par leurs défaites, battit Attilius Regulus & le fit prisonnier avec les restes de son armée échappés du carnage. « Ce ne fut pas avec moins de
» succès, ajoute-t-il, qu'Annibal se préparant à porter la guerre en
» Italie, voulut prendre des leçons d'un Lacédémonien ; leçons qui
» furent funestes à tant de Consuls & à tant de Légions, quoique ce Général fût toujours inférieur en nombre aux Romains. » Ce Lacédémonien étoit vraisemblablement un des deux que j'ai dit, dans la première partie de mon Mémoire, avoir suivi Annibal, & auxquels il avoit confié le soin d'écrire ses Campagnes ; emploi que les Anciens pensoient ne pouvoir être bien rempli, si l'on n'avoit point étudié la Guerre, & si l'on n'en possédoit pas parfaitement la théorie. C'est pourquoi Philopœmen, dans Plutarque, disoit que cette Science étoit un des plus sûrs moyens de faire valoir toutes sortes de vertus.

Il est assez vraisemblable que les Lacédémoniens sont les premiers qui aient mis par écrit leurs Observations, pour en tirer des règles & des principes méthodiques. Les Institutions Militaires de Lycurgue peuvent constater cette opinion. Aucun des États de la Grèce n'en avoit alors qui leur fussent comparables, soit pour la discipline, ou pour la constitution & la formation de l'Infanterie, ainsi que pour les manœuvres. Chacun des différens corps dont la phalange de Sparte étoit composée, avoit beaucoup de rapport avec ce que nous appelons un bataillon. On nommoit son Chef, *Polémarque ;* il avoit sous lui quatre *Locagues*, Λοχάγοι, chefs d'autant de troupes dont chacune comprenoit quatre *Énomoties.* L'Énomotie contenoit trente-deux hommes, formant quatre files : ainsi la troupe du *Locague* étoit de cent vingt-huit hommes ; il avoit sous lui deux Officiers immédiats, dont chacun commandoit deux Énomoties : cette division se nommoit *Pentecoste.* La *Polémarchie* avoit donc pour Officiers le *Polémarque*, quatre *Locagues*, huit *Pentecostères*, seize *Énomotarques.* Telles sont les divisions marquées par Xénophon dans son livre de la République de Lacédémone, & que l'on retrouve dans le *v.e liv.* de Thucydide, au récit de la première bataille de Mantinée, où il

exprime le nombre d'hommes de chaque subdivision & celui des files, ce que Xenophon a négligé. Lycurgue avoit divisé tout le corps d'Infanterie pesante que Sparte devoit mettre sur pied en six *Polemarchies*. Il y en a eu souvent dans la suite un plus grand nombre suivant le besoin qu'on en avoit ; mais on y conserva toujours la constitution primitive. Xénophon marque aussi l'ordre qu'on observoit à la guerre pour le service & la forme des camps qui étoient ordinairement ronds, à moins que l'armée ne fût appuyée à une montagne, une rivière, ou autre chose équivalente. Lycurgue établit aussi un corps de Cavalerie, divisé en six troupes qu'on appeloit *Oulames*, & dont chacune formoit un escadron. Je n'entre ici dans aucun détail sur cette matière qui sera traitée dans un autre Mémoire.

*Xen. p. Rép. de Lacéd.*

*Plutarq. dans Lycurg.*

*Fin du Tome quarantième.*